





## LA PATIENCE OU LE ZÈLE

Collection des Études Augustiniennes

Fondateurs : F. CAYRÉ † et G. FOLLIET †  
Ancien Directeur : Jean-Claude FREDOUILLE †

Directeur : Frédéric CHAPOT

Conseil scientifique : N. BÉRIOU, M.-O. BOULNOIS, A.-I. BOUTON-TOUBOULIC, F. DOLBEAU,  
C. GIRAUD, M.-Y. PERRIN, P. PETITMENGIN, V. ZARINI

Diffuseur exclusif

BREPOLS Publishers  
Begijnhof 67  
B – 2300 Turnhout (Belgium)  
Tél. 00 32 14 44 80 20  
Fax. 00 32 14 42 89 19  
email : [info@brepols.com](mailto:info@brepols.com)  
[www.brepols.net](http://www.brepols.net)

Comptes Bancaires

Crédit du Nord :	Banque ING Lille :
Crédit du Nord Centre Aff. Roubaix	ING France-Lille
RIB 30076 02919 61068404200 14	RIB 30438 00008 33894 03 6002 40
IBAN FR76 3007 6029 1961 0684 0420 014	IBAN FR76 3043 8000 0833 8940 3600 240
BIC NORDFRPP	BIC INGFRPP

Collection des Études Augustiniennes

---

*Série Moyen Âge et Temps Modernes - 56*

---

Olivier MARIN

**LA PATIENCE OU LE ZÈLE**  
**Les Français devant le hussitisme**  
**(années 1400 – années 1510)**

Institut d'Études Augustiniennes

PARIS

2019

*Ouvrage publié avec le soutien de l'université Paris-Nord*

Tous droits réservés pour tous pays. Aux termes du Code de la Propriété Intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, faite par quelque procédé que ce soit (photocopie, photographie, microfilm, bande magnétique, disque optique ou autre) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 à L 335-10 du Code de la Propriété Intellectuelle.

© Institut d'Études Augustiniennes, 2019  
ISBN : 978-2-85121-302-0  
ISSN : 1159-4888

## REMERCIEMENTS

Ma profonde reconnaissance va, en premier lieu, aux personnels des bibliothèques sans l'aide desquels ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour : en France, j'ai contracté une dette éternelle à l'égard de celles de l'École normale supérieure et de l'Institut d'histoire et de recherche des textes ; à l'étranger, les bibliothèques nationales de Prague et de Vienne, la Bibliothèque royale de Bruxelles, la bibliothèque universitaire de Bâle et, *ultimo ma primo*, la Bibliothèque apostolique vaticane m'ont réservé un accueil aussi chaleureux qu'efficace.

Elle s'adresse ensuite aux collègues et aux maîtres qui m'ont prodigué leurs lumières et leurs marques d'attention. Martin Nejedlý n'a pas ménagé sa peine pour m'accueillir, d'année en année, dans l'enceinte de son séminaire franco-tchèque de l'université Charles ; la fidélité de mon mentor Jacques Verger ne m'a jamais fait défaut ; Hélène Millet a bien voulu relire les chapitres qui ont trait aux conciles de Pise et de Constance ; une mention spéciale revient à Sophie Vallery-Radot pour la libéralité avec laquelle elle m'a communiqué sa thèse sur les Français au concile de Constance ; Marie-Madeleine de Cevins, en plus de m'apporter son dynamisme pour mettre sur pied un séminaire conjoint sur l'Europe centrale, rue d'Ulm, m'a fait profiter de sa connaissance intime de la Hongrie. Je dois beaucoup aussi aux longs et fréquents échanges avec les chercheurs tchèques qui ont accepté de visiter notre séminaire. Citons, dans le désordre alphabétique, Pavlína Cermanová, Eva Doležalová, Kateřina Kubinová, Petra Mutlová, Pavlína Rychterová, Jiří Stočes, Pavel Soukup et Jaroslav Svátek.

J'ai eu la chance de pouvoir présenter certains de mes arguments lors de deux journées d'étude, dont l'une portait sur le symbolisme du calice durant le premier siècle de l'utraquisme (Prague, 9-10 octobre 2014, organisée par Ota Halama et Pavel Soukup), et l'autre sur la France et l'Orient au temps de Jeanne d'Arc (Rouen, 29 mai 2015, organisée par Dan Muresan et Alexis Grémois). Je remercie les discutants, en particulier Olivier Bouzy, Dušan Coufal, Xavier Hélyary, Élisabeth Lalou et Pavel Soukup, pour leurs remarques.

Que soient enfin remerciés les membres de mon jury d'habilitation, qui ont eu l'amabilité d'enrichir de leurs conseils la première version de ce livre : Jean-Marie Moeglin, Martin Nejedlý, Thomas Prügl, Jacques Verger, ainsi que Ludovic Viallet. Et il m'est agréable de rendre hommage à Catherine Vincent, pour l'attention sans faille avec laquelle elle a suivi, bien au-delà de ce qu'exigeait sa fonction de garante, la maturation de ce travail. Sa confiance, son enthousiasme communicatif, son sens du bien commun m'ont insufflé le courage de garder le cap et de continuer de croire, dans les bons comme dans les moins bons jours, à la grandeur de notre métier.

## ABRÉVIATIONS

*ACC*: *Acta concilii Constanciensis*, t. 1, éd. H. Finke, Munster, 1896; t. 2, éd. H. Finke et J. Hollnsteiner, Munster, 1923; t. 4, éd. H. Finke, J. Hollnsteiner et H. Heimpel, Munster, 1928.

*AD*: Archives départementales.

*AFP*: *Archivum Fratrum Predicatorum*.

*AHC*: *Annuarium Historiae Conciliorum*.

*ACUP*: H. Denifle et E. Châtelain, *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, t. 1 et 2, Paris, 1894-1897.

*AHDLMA*: *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*.

*AN*: Archives nationales.

*AÖG*: *Archiv für österreichische Geschichte*.

*BA*: Bibliotheca Apostolica Vaticana.

*BEC*: *Bibliothèque de l'École des chartes*.

*BJ*: Biblioteka Jagiellońska.

*BN*: Bibliothèque nationale de France.

*BRRP*: *Bohemian Reformation and Religious Practice*.

*BSB*: Bayerische Staatsbibliothek.

*CB*: *Concilium Basiliense*, t. 1, éd. J. Haller, Bâle, 1856; t. 2, éd. J. Haller, Bâle, 1897; t. 3, éd. J. Haller, Bâle, 1900; t. 4, éd. J. Haller, Bâle, 1903; t. 5, éd. G. Beckmann, R. Wackernagel et G. Coggiola, Bâle, 1904.

*CC*: Corpus christianorum.

*ČČH*: *Český/Československý Časopis Historický*.

*CEFR*: Collection de l'École française de Rome.

*CF*: Cahiers de Fanjeaux.

*ČKD*: *Časopis katolického duchovenstva*.

- CUP*: H. Denifle et E. Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. 3, Paris, 1894; t. 4, Paris, 1897.
- DHGE*: *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*.
- DRTA*: *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Sigmund*, t. 8, 1421-1426 et t. 9, 1427-1431, éd. D. Kerler, Gotha, 1878 et 1887.
- FRA*: *Fontes Rerum Austriacarum*.
- FRB*: *Fontes Rerum Bohemicarum*, t. 2, éd. J. Emler, Prague, 1874; t. 5, éd. J. Emler, Prague, 1895; t. 8, éd. V. Novotný, Prague, 1932.
- Glorieux, *OC*: *Johannes Gerson - Œuvres complètes*, P. Glorieux (éd.), 10 vol., Paris – Tournai, 1960-1973.
- Hardt: *Magnum oecumenicum Constantiense Concilium*, H. von der Hardt (éd.), t. 3, Francfort – Leipzig, 1698; t. 4, 1699; t. 6, 1700.
- JEH*: *Journal of Ecclesiastical History*.
- KBR: Bibliothèque royale de Belgique.
- KNM: Knihovna Národního Muzea.
- Mansi: *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio XXVII-XXX*, J.D. Mansi (éd.), Venise, 1792-1798.
- MC*: *Monumenta conciliorum Generalium saeculi decimi quinti. Concilium Basiliense*, t. 1, éd. E. Birk et F. Palacký, Vienne, 1857; t. 2, éd. E. Birk, Vienne, 1873.
- MGH*: *Monumenta Germaniae Historica*.
- MZA: Moravský zemský archiv.
- NK: Národní Knihovna.
- ÖNB: Österreichische Nationalbibliothek.
- PL: Patrologie latine.
- RHEF*: *Revue d'histoire de l'Église de France*.
- RThAM*: *Recherches de théologie ancienne et médiévale*.
- SC: Sources chrétiennes.
- StB: Stadtbibliothek.
- StT: Studie a texty k náboženským dějinám českým.
- UB*: *Urkundliche Beiträge zur Geschichte des Hussitenkrieges in den Jahren 1419-1436*, F. Palacký (éd.), 2 vol., Prague, 1873.
- VKČSN*: *Věstník Královské České Společosti Nauk*.

## INTRODUCTION

Les Français devant le hussitisme ? Un tel sujet n'est pas sans évoquer Hector Carlos, l'un des personnages de la désopilante bande dessinée *Les disparus d'Apostrophes*. Sur le plateau de Bernard Pivot, ce journaliste d'investigation réputé présente son dernier livre, consacré aux liens entre Paul Claudel et la mafia ; au bout d'années de recherches et de centaines de pages écrites, il en conclut docement qu'il n'en existait aucun<sup>1</sup>. À partir en quête des réactions françaises face au hussitisme, ne nous condamnons-nous pas nous aussi à poursuivre désespérément une ombre ?

\*

\* \*

Cette entrée en matière ironique est à la fois une banalité, une facilité et une erreur. Une banalité, parce qu'entre deux royaumes aussi éloignés l'un de l'autre que la Bohême et la France et qui se trouvèrent chacun engagés au début du XV<sup>e</sup> siècle dans des guerres épuisantes pour leur survie, les relations n'ont pu être que lâches et intermittentes. Mais ce serait une facilité que de tenir d'entrée de jeu ces contacts pour insignifiants, sans aller y regarder de plus près. Ce serait, enfin et surtout, une erreur, puisqu'il est bien vrai que la révolution hussite ne fut pas qu'une affaire bohémienne.

Assurément, le reconnaître n'est pas chose aisée, pour la simple raison qu'à l'époque contemporaine, la mémoire du hussitisme s'est peu ou prou confondue avec la cause nationale tchèque. Les fondateurs de la hussitologie avaient pourtant pleinement conscience de sa dimension internationale. Il n'est que d'ouvrir l'*Histoire de la nation tchèque en Bohême et en Moravie* de František Palacký (1798-1876) pour voir quel large usage y est fait des sources extérieures à la Bohême<sup>2</sup>. À la génération suivante, l'historiographie allemande n'était pas

---

1. R. PÉTILLON, *Les disparus d'Apostrophes*, Paris, 1982.

2. F. PALACKÝ, *Dějiny národu českého v Čechách a na Moravě*, t. 3, Prague, 1877<sup>3</sup>.

en reste : la monographie de Friedrich von Bezold (1842-1908) sur les guerres hussites atteste que des troupes furent levées jusqu'en Angleterre et en Italie, que les souverains en discutèrent lors des rencontres diplomatiques et que, pour évaluer correctement l'effort consenti par la Chrétienté contre les « hérétiques » de Bohême, même le cadre du Saint-Empire ne suffit pas<sup>3</sup>.

Dire que la scène sur laquelle se joua le drame hussite était européenne n'est donc pas, en soi, une découverte. Mais il faut se souvenir que ces larges horizons historiographiques se sont progressivement amenuisés au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Sous la Première République tchécoslovaque, à l'heure où son président Thomas G. Masaryk cultivait les alliances de revers contre l'Allemagne, il était encore de bon ton de valoriser les échos éveillés par le hussitisme à l'étranger. Les historiens officiels eurent néanmoins tendance à se focaliser sur ses seuls soutiens, au risque de privilégier quelques groupes ultra-minoritaires aux dépens des réactions les plus communes. Puis la coupure de l'Europe en deux blocs, en rendant quasi impossible la coopération scientifique entre l'Est et l'Ouest, a fini par réduire le hussitisme à un mouvement introverti, voué, comme aurait dit Staline, à la construction de la Réforme dans un seul pays. L'historiographie qui s'écrivait alors en Occident n'échappa pas non plus à ce dramatique rétrécissement des perspectives. Ainsi le grand livre de Howard Kaminsky (1924-2014) présente-t-il le développement du hussitisme comme une croissance endogène, sans que les enjeux internationaux apparaissent autrement que comme une vague et très lointaine toile de fond<sup>4</sup>. Il n'est guère que František Šmahel (\*1934) qui ne se soit pas contenté de ces demi-mesures et qui ait continué de brasser large ; mais ses publications solitaires échouèrent sur le moment à briser la routine historiographique<sup>5</sup>. Autant dire qu'il a fallu attendre 1989 et la chute du rideau de fer pour que les conditions soient de nouveau réunies pour décroiser l'histoire du hussitisme. La vogue actuelle de l'histoire connectée et de l'histoire transnationale y a elle aussi puissamment contribué. Toute une floraison de titres récents témoigne de cette nouvelle tendance, dont il est juste de répéter qu'elle ne fait, au fond, que revisiter le propos initial de la hussitologie, qui se voulait partie intégrante de l'histoire générale, et non point le pré carré des seuls spécialistes de l'histoire tchèque<sup>6</sup>.

3. F. VON BEZOLD, *König Sigmund und die Reichskriege gegen die Hussiten*, 3 vol., Munich, 1872-1877.

4. H. KAMINSKY, *A History of the Hussite Revolution*, Berkeley – Los Angeles, 1967.

5. Nous pensons en particulier à son article « Contra Bohemos. Česká otázka v evropské politice 1420-1431 », dans *Soudce smluvený v Chebu. Sborník příspěvků přednesených na sympoziu k 550. výročí*, Cheb – Prague, s. d. [1983], p. 189-201.

6. Citons, à titre d'exemple, *Evropa a Čechy na konci středověku. Sborník příspěvků věnovaných Františku Šmahelovi*, E. Doležalová, R. Novotný et P. Soukup (dir.), Prague, 2004 et J. SVÁTEK, « Pohled zvnějšku : husité a cizina », dans *Husitské století*, P. Cermanová, R. Novotný et P. Soukup (dir.), Prague, 2015, p. 377-400. L'étude des situations de contact entre la Bohême hussite et ses plus proches voisins est naturellement une voie royale, bien balisée pour la Pologne par la synthèse de P. KRAS, *Husyci w piętnastowiecznej Polsce*, Lublin, 1998. Mais l'histoire de

Ce faisant, les historiens d'aujourd'hui n'obéissent pas seulement à un mouvement de retour de balancier. Ils cherchent aussi à rendre justice à la conscience qui était celle des protagonistes eux-mêmes. Si Jean Hus, faut-il le rappeler, accepta de se rendre en 1414 à Constance, c'est bien parce qu'il avait l'ambition, non de donner naissance à une Église nationale séparée, mais de rénover la Chrétienté tout entière. En dépit de toutes les avanies essuyées, ce rêve universaliste continua d'habiter certains de ses disciples, en particulier les taborites, qui se firent fort de propager la foi hussite au-delà des frontières tchèques. Leurs adversaires catholiques les prirent très au sérieux. Même si la tentation a pu exister de traiter leur cas en synode germanique, c'est-à-dire de « provincialiser » le hussitisme, l'Église préféra y répondre en concile général, tant elle était persuadée que le défi lancé touchait en quelque manière tous les chrétiens.

L'enjeu, en effet, n'était pas mince. Pour la première fois dans l'histoire de la Chrétienté latine, une nation s'était coupée massivement de la communion romaine. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, l'Église en avait certes déjà vu d'autres. Combien d'hérésies n'avait-elle pas affrontées au cours des siècles passés ? Toutes avaient été vaincues. Quand elles n'avaient pas purement et simplement disparu, elles avaient été reléguées dans la clandestinité, d'où elles ne pouvaient plus menacer l'appareil sotériologique de l'Église. Or, voilà que le hussitisme, tout au contraire, s'établissait, se dotait de moyens de gouvernement et de puissance, forçait le concile de Bâle à négocier et à reconnaître *de jure* son existence. C'est tout l'ordre de la Chrétienté médiévale, de l'élection d'une seule communauté visible de foi, qui se trouvait mis en cause et, à travers celui-ci, l'utilité même de la médiation ecclésiale. Comment intégrer ce scandale inouï ?

On conçoit que la déstabilisation de cadres théologico-politiques aussi bien établis ait été de nature, sinon à désespérer, du moins à désorienter et à faire réfléchir. Comprendre comment – c'est-à-dire avec quels outils institutionnels, au nom de quelles valeurs, par quels ressorts psychologiques – les contemporains réagirent et tentèrent de gérer le choc de la rupture religieuse, tel sera l'objet de ce livre.

Mgr Walter Brandmüller (\*1929) nous aidera, en glissant du comment au pourquoi, à affiner cette interrogation liminaire. Dans la conclusion générale de son *opus maximum* sur le concile de Constance, le *Kirchenhistoriker* bavarois a intenté aux Pères un procès qui mérite d'être soigneusement relu :

---

la circulation des références hussites à plus longue distance connaît elle aussi un nouvel essor : voir, par exemple, P. ŠTĚPÁNEK, « Žižka, Husité a Španělé », dans *Jan Žižka z Trocnova a husitské vojenství v evropských dějinách, Husitský Tábor, supplementum* 3, 2007, p. 131-159.

«Le succès obtenu de si haute lutte dans la *Causa unionis* explique sans doute pourquoi la *Causa fidei* demeura irrésolue. Sa solution aurait pu fournir la condition théologique adéquate pour venir à bout du problème conciliariste lui-même. Mais comme le schisme accapara presque entièrement les esprits, il ne resta que peu de temps pour se pencher sur le problème doctrinal, autrement profond et dangereux, lié aux noms de Wyclif et de Hus. (...) En vérité, ce qui était en jeu, c'étaient la nature même et la signification salvifique de l'Église. Or, il fut impossible, même aux plus grands esprits qui se trouvaient parmi les ennemis pragois de Wyclif et de Hus et qui enseignaient les Pères à se sujet, de leur en faire prendre conscience. Aussi le concile se borna-t-il à condamner une liste de propositions erronées, sans reconnaître l'erreur sous-jacente à toutes ces assertions hérétiques : la négation de la nature incarnée de l'Église, qui, par analogie avec la double nature divine et humaine de Jésus Christ, est à la fois une communauté humaine terrestre et le corps mystique de Dieu fait homme, sans que l'un et l'autre puissent être séparés. C'est précisément la focalisation sur les aspects canoniques et politiques du Schisme qui semble avoir fait perdre de vue la réalité théologique de l'Église.

Ce n'est certes pas à dire qu'une vision juridique de l'Église ait partout et toujours prévalu. Tel ne fut pas le cas. [*L'auteur cite le témoignage des sermons, qui montre que les Pères n'ignoraient pas la vision patristique de l'Église comme organisme mystique.*] Mais il est étonnant que rien de tout cela ne soit passé dans les décrets conciliaires. Pas une seule fois, la condamnation de Wyclif et de Hus ne s'attaque aux raisons profondes de leur hérésie, mais elle se limite à ses symptômes extérieurs. Cela signifie que les participants n'ont pas réussi à harmoniser les deux facettes de l'Église, sa part spirituelle et sa part canonico-hiérarchique. La comparaison avec Latran IV s'impose : les deux conciles firent face chacun à une hérésie extrêmement virulente, qui menaçait l'existence même de l'Église (...). Mais alors qu'à Constance, la condamnation prit pour objet une longue liste d'expressions hérétiques bien superficielles, le quatrième concile du Latran avait, par son décret *Firmiter*, récusé le dualisme cathare à sa racine et énoncé aussi clairement que simplement les contenus de la foi mis en cause par les cathares, sans même d'ailleurs souffler mot de l'erreur en question. De même que Latran IV avait professé que Dieu a créé toutes choses, que la création matérielle est bonne, que Dieu est vraiment devenu homme en Jésus Christ, etc., de la même façon, à Constance, on aurait dû opposer au spiritualisme et à la sotériologie individualiste de Wyclif et de Hus une confession de foi similaire dans la structure incarnée, hiérarchique et sacramentelle de l'Église. Le fait que cela n'ait pas eu lieu constitue la véritable infortune [*Unglück*] théologique de ce concile, qui a eu des conséquences bien plus graves que l'éphémère conciliarisme : cent ans avant Luther, cela a conduit à long terme à la formation de deux confessions au sein de l'Empire. (...) On peut dire en ce sens que, contrairement à ce qui est souvent affirmé, la Réformation luthérienne n'a pas été déclenchée par l'absence de réformes à Constance, mais bien davantage par la défaillance du concile à donner une réponse magistérielle à même de surmonter (ce qui ne veut pas dire simplement condamner) l'ecclésiologie spiritualiste et individualiste de Wyclif et de Hus, que les réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle devaient reprendre dans toute son ampleur et avec sa dynamique de sécularisation<sup>7</sup>.»

---

7. W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Konstanz 1414-1418*, t. 2, *Bis zum Konzilsende* (Konziliengeschichte, Reihe A 8), Paderborn, 1997, p. 426-427.

Voilà une bonne question mal posée. Le point de vue de W. Brandmüller y apparaît conditionné, pour ne pas dire biaisé, par ses convictions à la fois anti-hussites et anti-conciliaristes. De surcroît, on répugnera à juger, comme il le fait, du concile de Constance à l'aune de Vatican II et de la définition du caractère « théandrique » de l'Église qui y a été donnée<sup>8</sup>. L'analogie entre christologie et ecclésiologie était-elle seulement pensable au XV<sup>e</sup> siècle ? Les théologiens médiévaux n'étaient pas sans savoir que l'Esprit Saint anime le corps de l'Église. Mais cette comparaison organiciste ne leur a pas suffi à surmonter un certain dualisme ecclésiologique, auquel même saint Thomas d'Aquin n'échappe pas toujours<sup>9</sup>. N'accablons donc pas les Pères de Constance. La carence théologique que leur reproche W. Brandmüller participait en réalité d'une faiblesse congénitale de toute l'ecclésiologie latine, et ce, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle au moins.

Il n'empêche que sa critique porte, quand elle monte en épingle le contraste entre les conciles de Latran IV et de Constance. Il faut bien reconnaître qu'en 1414-1418, les Pères se sont trouvés dans l'incapacité d'opposer à Jean Hus et à ses partisans une définition dogmatique sur ce qu'il faut croire, comme les conciles œcuméniques avaient coutume de le faire face aux hérésies. On pourra bien sûr invoquer les circonstances. De fait, en raison du Schisme, le concile de Constance eut une histoire beaucoup trop chaotique pour permettre la maturation nécessaire aux grandes synthèses théologiques. L'explication est cependant un peu courte. On est en droit de se demander si ce que W. Brandmüller appelle la malchance théologique du concile ne signale pas une crise plus générale dans ce processus d'autorégulation qui avait permis jusqu'alors à l'Église de surmonter toutes les contestations. Sa défaillance en matière pastorale est, dans ce domaine, criante : alors qu'au quatrième concile du Latran, les Pères avaient su soutenir et utiliser le dynamisme des tout jeunes ordres mendiants, l'Église du XV<sup>e</sup> siècle se montra bien en peine de trouver une parade aussi efficace. Même les Observants, qui auraient pu représenter une alternative crédible, furent entraînés dans des querelles sans fin et manquèrent l'opportunité de réintégrer les hussites modérés, ainsi que cela s'était fait jadis avec de nombreux Vaudois ou cathares. Tout se passe comme si à la créativité du XIII<sup>e</sup> siècle s'était substituée une attitude purement défensive, à peine assez forte pour endiguer le hussitisme, mais impuissante devant les racines profondes de la dissidence.

---

8. *Constitution Lumen gentium*, § 8, éd. G. Alberigo et alii, *Les conciles œcuméniques, t. II/2, Les décrets. De Trente à Vatican II*, Paris, 1994, p. 1737 : « C'est pourquoi, en vertu d'une analogie qui n'est pas sans valeur, on compare [l'Église] au mystère du Verbe incarné. Tout comme en effet la nature prise par le Verbe divin est à son service comme un organe vivant de salut qui lui est indissolublement uni, de même l'organisme social que constitue l'Église est au service de l'Esprit du Christ qui lui donne la vie, en vue de la croissance du corps. » Sur cette question, voir l'article classique de Y.-M. CONGAR, « Dogme christologique et ecclésiologie. Vérité et limites d'un parallèle », dans ID., *Sainte Église. Études et approches ecclésiologiques*, Paris, 1963, p. 69-104.

9. Y.-M. CONGAR, « Vision de l'Église chez Thomas d'Aquin », dans ID., *Thomas d'Aquin : sa vision de la théologie et de l'Église*, Londres, 1984, VI, p. 523-541.

En ce sens, W. Brandmüller n'a peut-être pas tort non plus de suggérer que le hussitisme a préparé le protestantisme. Non pas tant parce qu'il en préfigurerait le credo que parce qu'il mit en échec la réactivité de l'Église. Désormais, il devenait non seulement pensable, mais possible effectivement, de se réformer sans pape ni concile, voire contre eux. Sans doute l'historien doit-il se défier des facilités que procure toute vision téléologique. Mais il est hautement significatif que les contemporains les plus lucides, parmi les Pères bâlois notamment, se soient inquiétés de la perpétuation du schisme bohémien : à leur yeux, l'anticléricalisme hussite était contagieux et risquait de faire, tôt ou tard, le lit de schismes plus graves encore<sup>10</sup>. De leur point de vue, la Réformation fut la chronique d'un désastre annoncé, que les témoins de la crise hussite avaient vu venir, sans savoir comment s'en prémunir. S'interroger sur les réactions face au hussitisme n'est donc rien moins que d'essayer de comprendre pourquoi les élites européennes se sont résignées à ce que se défasse de manière irrémédiable le grand corps de la Chrétienté.

\*

\* \*

L'ampleur des questions ainsi soulevées impose de choisir un terrain singulier d'investigation. Nous retiendrons ici les réactions françaises, qui offrent au moins quatre particularités intéressantes pour notre propos :

- L'éloignement géographique par rapport aux théâtres d'opérations fait qu'à la différence de l'Allemagne, de la Pologne ou de l'Autriche, la France n'a jamais participé directement aux croisades anti-bohémiennes, ni n'a été exposée aux contre-offensives hussites.
- Cette distance a été compensée par l'investissement précoce et décisif des Français dans les grands conciles réformateurs, qui ont précisément été les enceintes privilégiées de la confrontation entre la chrétienté et le hussitisme.

---

10. Le cardinal-légit Julien Cesarini écrivit ainsi à Eugène IV, le 13 janvier 1432 (*MC* 2, p. 97) : « Incitavit me eciam huc venire deformitas et dissolucio cleri Almanie, ex qua layci supra modum irritantur adversus statum ecclesiasticum. Propter quod valde timendum est, nisi se emendent, ne layci more Hussitarum in totum clerum irruant, ut publice dicunt. Et quidem huiusmodi deformacio magnam audaciam prebet Bohemis, multumque colorat errores eorum, qui precipue invehunt contra turpitudinem cleri. Qua de re, eciam si hic non fuisset generale concilium institutum, necessarium fuisset facere unum provinciale racione legacionis per Germaniam pro clero reformando ; quia revera timendum est, nisi iste clerus se corrigat, quod eciam extincta heresi Bohemie, suscitaretur alia. » Nous avons bien conscience de sortir ici du champ des faits avérés. Mais explorer l'univers des possibles du passé et comprendre en quoi la Réformation pouvait ou non être évitée nous semble appartenir de plein droit au travail de l'historien. Sur l'intérêt heuristique de ce genre de question, voir Q. DELUERMOZ et P. SINGARAVÉLOU, *Pour une histoire des possibles. Analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, 2016.

- L'existence d'un puissant courant gallican laisse deviner un certain nombre d'affinités ecclésiologiques avec le hussitisme.
- La division du royaume de France en entités politiques rivales (duché de Bourgogne, royaume de Bourges, « France anglaise », duché de Bretagne, etc.) autorisait, enfin, une multiplicité de points de vue et de tactiques à l'égard du hussitisme.

Pourtant, le thème des relations entre les Français et le hussitisme n'apparaît au centre d'aucune recherche récente de grande ampleur. Il faut en réalité remonter à l'entre-deux-guerres pour rencontrer des travaux qui y soient directement consacrés. Dans le climat très francophile de la Première République, le sujet fut même à la mode. En témoignage le fait que, les 3 et 5 avril 1935, Kamil Krofta (1876-1945) donna à la Sorbonne deux conférences sur la France et le mouvement religieux tchèque. S'inscrivant dans les pas d'Ernest Denis, le futur ministre des Affaires étrangères de Beneš affirma vouloir ainsi « consolider les cordiales relations existant aujourd'hui entre ce pays et le nôtre<sup>11</sup> ». La question n'en était pas moins une pomme de discorde entre les historiens tchèques eux-mêmes. Une vive émulation opposait alors conservateurs et libéraux. D'un côté, le P. Augustin Alois Neumann (1891-1947), OESA, tenant d'un catholicisme morave farouchement anti-hussite, profita d'une bourse du Ministère de l'Éducation tchécoslovaque pour visiter en 1922-1923 les dépôts d'archives français. Il eut le mérite d'y mettre au jour plusieurs pépites<sup>12</sup>. Mais les innombrables bévues que sa hâte lui fit commettre excita l'ironie de son adversaire, František Michálek Bartoš (1889-1972). Héritier de la ligne tracée par František Palacký et grand admirateur de Thomas Masaryk, ce protestant mobilisa les ressources de son impeccable érudition pour repérer les partisans français du hussitisme<sup>13</sup>. D'un point de vue méthodologique, un biais déséquilibré néanmoins sa perspective : rétroprojetant sur le Moyen Âge les normes contemporaines des rapports entre États ou gouvernants, il croyait trouver dès le XV<sup>e</sup> siècle les prodromes d'une alliance franco-tchèque jugée éternelle. Ainsi fit-il d'Alain Chartier une sorte de Pierre Chelčický, vêtu de probité candide et de lin blanc, sous prétexte que le diplomate français avait vanté devant

---

11. K. KROFTA, *La France et le mouvement religieux tchèque*, hors-série du *Monde slave*, Paris, 1935, ici p. 2.

12. *Francouzská husitica*, A. Neumann (éd.), t. 1 et 2 (StT 3, 2-4 et 4, 3-4), Olomouc, 1923-1925 ; A. NEUMANN, « Francie a husitství », *ČKD*, 69, 1928, p. 601-607, 715-721, 857-872 ; 70, 1929, p. 25-30, 161-166, 459-464, 741-751 ; 71, 1930, p. 227-232. Pour une évaluation de son œuvre d'historien, on se reportera à R. ZAORAL, « Augustin Alois Neumann », *Historiografie Moravy a Slezska*, 1, 2001, p. 119-137.

13. F. M. BARTOŠ, *Husitství a cizina*, Prague, 1931. Voir la notice que lui consacre B. SVÁDBOVÁ dans *Lexikon české literatury*, 1, Prague, 1985, p. 143-146.

les Bohémiens les vertus de la paix... alors qu'il les avait aussitôt menacés d'une croisade, s'ils ne venaient pas à résipiscence<sup>14</sup>!

Après les accords de Munich et la Seconde Guerre mondiale, le vent tourna. Sous la pression de la censure et de divers autres moyens coercitifs, les historiens tchécoslovaques se détournèrent de l'Occident. Le dégel des années 1960 permit certes un timide renouveau. Josef Macek (1922-1991) put alors venir à Paris consulter les archives relatives aux relations nouées entre Georges de Poděbrady et Louis XI, tandis qu'en France, l'archiviste-paléographe Yvon Lacaze (1934-2000) consacra un mémoire inédit à la *Croisade et la politique au XV<sup>e</sup> siècle : Philippe le Bon et le problème hussite jusqu'aux Compactata de Prague* (1967)<sup>15</sup>. Nouveau coup d'arrêt, la répression du Printemps de Prague (1968) empêcha ces deux chercheurs de poursuivre sur leur lancée. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990, principalement sous l'impulsion de Martin Nejedlý (\*1964), que les relations franco-tchèques au Moyen Âge ont fait l'objet d'une curiosité renouvelée. À quelques exceptions près, l'intérêt s'est jusqu'à présent focalisé sur le XIV<sup>e</sup> et le second XV<sup>e</sup> siècle et a laissé de côté la révolution hussite. Faisant suite à quelques ballons d'essai, ce livre voudrait donc renouer le fil d'une historiographie qui, par la force des choses, s'est interrompue il y a quelque soixante-quinze ans.

Au chapitre de nos partis pris de méthode, nous nous inspirerons des renouvellements apportés récemment par l'histoire dite connectée. Ce courant historiographique est apparu au tournant des années 1990 et a choisi comme domaine de prédilection les « premières rencontres » entre les Européens et les sociétés extra-européennes, qu'elles soient amérindiennes ou asiatiques. Mais son plaidoyer en faveur d'une description serrée des situations de contact et des échanges à double sens, tout comme sa pratique revendiquée d'un « pas de côté » visant à s'extraire du carcan des histoires nationales, ont valeur plus générale<sup>16</sup>. Remettant en cause le théorème de « l'occidentalisation de l'Europe du Centre-Est » que l'historiographie antérieure s'est plu à exalter, comme si ce scénario

---

14. F. M. BARTOŠ, « Poslání basníka Alaina Chartiera Husitům z r. 1425 », *Sborník filologický*, 7, 1922, p. 167-178, notamment p. 170.

15. Sur le premier, voir F. ŠMAHEL, « Josef Macek », *ČČH*, 90, 1992, p. 143-146. Du second, nous avons consulté l'exemplaire déposé à la Bibliothèque nationale de France. L'auteur en tira un article substantiel, intitulé « Philippe le Bon et le problème hussite : un projet de croisade bourguignonne en 1428-1429 », *Revue historique*, 241, 1969, p. 69-98. Travaillant à partir de 1962 à la direction des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, Y. Lacaze se réorienta progressivement vers le XX<sup>e</sup> siècle ; sa carrière est retracée dans la nécrologie publiée dans *BEC*, 158, 2000, p. 662-664 (sous la plume de P. ENJALRAN).

16. Sur les apports de l'histoire connectée, voir le numéro spécial « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 54, 2007.

valait destin universel des sociétés<sup>17</sup>, nous montrerons que le processus n'a rien eu de linéaire ni d'univoque, car il a suscité des chocs en retour. Avec l'éclatement de la révolution hussite, les pays de vieille chrétienté ont dû à leur tour réagir à des nouveautés religieuses et politiques importées depuis Prague : ils ont perdu le monopole de l'ardeur réformatrice qui était le leur auparavant. Ce renversement du rapport de forces entre l'Est et l'Ouest prend à rebours les grands récits diffusionnistes et évolutionnistes dont nous avons l'habitude. Il nous amènera à décentrer, géographiquement autant que thématiquement, l'histoire du XV<sup>e</sup> siècle français.

Encore faut-il préciser ce que nous entendrons exactement par « Français ». Mot piégé s'il en est ! Comme on le sait, les frontières d'alors n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Les quatre rivières de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône bornaient la France au Nord et à l'Est<sup>18</sup>. Toutefois, l'influence française ne s'arrêtait pas là et marquait fortement le Hainaut ou les Trois Évêchés, sans parler du Dauphiné, uni à la Couronne depuis 1349. Une relative souplesse s'impose donc. Sans nous interdire de faire à l'occasion quelques incursions vers les terres francophones de l'Empire ou vers la Provence angevine, nous ne les incluons pas en tant que telles dans notre champ de recherche et nous nous en tiendrons au royaume tel qu'il était délimité au XV<sup>e</sup> siècle. Tout n'est pas réglé pour autant. Faut-il attribuer aux Français du temps une conscience nationale ? Quoique des signes d'attachement à la « nation France » se laissent observer dès la fin du Moyen Âge, il s'en faut de beaucoup que ce sentiment se soit aussitôt diffusé dans tout le royaume ou dans tout le corps social<sup>19</sup>. Et même parmi les membres de la *sanior et major pars* proches du roi, bien d'autres motivations, telles que l'intérêt personnel, l'appartenance à la cléricature, les solidarités professionnelles, etc., ont déterminé leurs engagements devant le hussitisme. Rien ne serait donc plus trompeur que d'en préjuger dès maintenant et de tout ramener à l'identité nationale des protagonistes.

Le choix de la fourchette chronologique pose d'autres problèmes. Il est difficile, en effet, d'assigner au hussitisme une chronologie bien assurée. La périodisation classique embrasse les années 1419, date de la première Défenestration de Prague,

---

17. Cette historiographie est très marquée par la perspective de l'intégration des pays de l'Europe centrale dans l'Union européenne. On s'en rendra compte en lisant J. KLOCZOWSKI, « Occidentalisation et christianisation de l'Europe du Centre-Est aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », dans *Homo religiosus. Mélanges Jean Delumeau*, Paris, 1997, p. 34-42, ainsi que les contributions du même auteur à *L'histoire de l'Europe du Centre-Est*, Paris, 2004.

18. L. DAUPHANT, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Paris, 2014.

19. C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985.

à 1436, qui voit la signature des accords de Jihlava entre les hussites, l'empereur Sigismond et les représentants du concile de Bâle (*Compactata*). Mais on objectera que le hussitisme ne se réduit pas aux «Vingt Glorieuses» de sa seule acmé révolutionnaire. Plus encore, aucune de ces dates n'a été jugée vraiment significative par les Français du temps : ils ont en général confondu les débuts de la révolution avec les troubles des années précédentes et, par lassitude ou ignorance, ont perdu de vue l'issue des laborieuses négociations menées par les ambassadeurs bâlois en Bohême ; au reste, l'abrogation des *Compactata* par Pie II en 1462 leur fit en sous-estimer rétrospectivement l'importance.

La période retenue sera donc beaucoup plus longue et s'étendra sur un gros siècle, courant des années 1400 à la décennie 1510. L'enquête débutera au moment où la diplomatie française découvre à Prague la menace d'un courant réformateur radical d'inspiration hétérodoxe. S'il fallait en donner un acte fondateur, ce serait la dispute qui opposa Jacques de Nouvion aux wycliffistes, au printemps 1408. Ce *terminus a quo* correspond à la veille du concile de Pise et à l'entrée dans la phase ultime du Grand Schisme. Notre étude aura pour terme la fin des années 1510. Il y a ce *terminus ad quem* une raison simple : à partir de 1519, les premiers échos du luthéranisme en France ne manquèrent pas d'y interférer avec la mémoire fraîche du hussitisme. Cette borne chronologique a en outre l'avantage de coïncider avec les débuts du règne de François I<sup>er</sup> et de la lutte pluriséculaire entre Valois et Habsbourg, une césure lourde de conséquences tant pour la diplomatie française en général que pour ses relations particulières avec la Bohême.

Il nous reste à justifier notre titre. *La patience ou le zèle* : l'antithèse renvoie d'abord à un rapport différent au temps, selon que l'on brûle les étapes, au nom d'une pureté qui ne souffre ni délais ni accommodements, ou que l'on préfère au contraire temporiser, afin de mieux assumer la complexité des réalités humaines. En filigrane se devine le trouble qui se mit à affecter, en ce temps de crise des grands cadres unitaires, le rapport à la transcendance. Fallait-il s'approprier l'ardeur jalouse de Dieu lui-même ? Jean Gerson et ses compatriotes reprochèrent aux hussites leur zèle inconsidéré, dans lequel ils voyaient une pente mortelle vers l'orgueil et la violence. Mais eux-mêmes prêtèrent aussitôt le flanc à l'accusation de tiédeur. À force d'attendre, ne risquaient-ils pas tout bonnement de manquer le jour du salut<sup>20</sup> ? C'est ce face-à-face qu'il s'agira de décrire en situation, en analysant les jeux d'opposition, mais aussi les zones de contact possible entre les deux pôles de la patience et du zèle.

---

20. Sur l'ambiguïté du zèle religieux, à la fois encouragé et dénoncé comme fauteur de troubles depuis la Bible, voir *Critique du zèle. Fidélités et radicalités confessionnelles. France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Chr. Bernant et Fr. Gabriel (dir.), Paris, 2013.

À l'intérieur de ce cadre, notre étude se déploiera en trois volets d'inégale importance. L'histoire des Français et du hussitisme passera d'abord par l'analyse des manœuvres et stratégies diplomatiques, centrée sur le temps court de l'événement. Ce point de vue politique sera complété par une histoire intellectuelle des controverses, abordées à la fois à travers les conditions concrètes de leur production ou de leur dissémination et à la lumière de leurs enjeux doctrinaux. En dernier lieu, une approche culturelle prendra le relais, avec pour ambition de suivre les chemins détournés par lesquels le hussitisme a été reçu dans le royaume. Nos prédécesseurs se sont limités en général à l'une ou l'autre de ces démarches. Nous voudrions les combiner et les cumuler, dans l'espoir de faire voir des liens insoupçonnés grâce au retour des mêmes personnages, découverts sous des angles différents : pour prendre un exemple concret, Gilles Charlier apparaîtra tantôt comme orateur et ambassadeur du concile de Bâle, tantôt comme théologien engagé dans la réfutation des articles hussites, tantôt comme informateur et transmetteur des savoirs hussitologiques en France. En somme, nous souhaiterions que l'on aborde cet essai comme une petite comédie humaine, si la comparaison n'était bien prétentieuse, et la trame de l'histoire que nous allons raconter immanquablement parcellaire, tant elle demeure trouée d'incertitudes et d'énigmes irrésolues.



**PREMIÈRE PARTIE**  
**LE CALICE ET LES LYS.**  
**LES DIPLOMATIES FRANÇAISES EN ACTION**



## INTRODUCTION

La première moitié du XV<sup>e</sup> siècle connut une question bohémienne. Certes, selon les moments et les contextes, celle-ci se déclina différemment. Fallait-il réprimer l'hérésie naissante avant qu'elle ne prît racine ? L'extirper par les armes, dès lors que le mal était fait ? Ou plutôt, si l'option militaire s'avérait incertaine, la réduire par la négociation ? Mais dans tous les cas, le péril que représentait le hussitisme s'imposa à l'ordre du jour des sommets internationaux et des échanges d'ambassades auxquels participait alors le royaume des lys. Quelle fut la politique bohémienne de la France durant cette longue crise ? Suivit-elle une ligne cohérente ou procéda-t-elle par à-coups et sans esprit de suite ? Rendons à l'histoire événementielle ce qui lui revient et commençons par raconter les heurs et malheurs de l'action diplomatique.

L'expression mérite cependant quelques éclaircissements préliminaires, tant elle est grosse de malentendus et d'anachronismes. Rappelons d'une part qu'au Moyen Âge, les États souverains n'avaient pas le monopole des affaires étrangères. Tous les corps constitués, et même certaines personnes privées dotées d'une surface sociale suffisante, étaient susceptibles de développer des diplomaties parallèles. Ce constat général vaut particulièrement pour la France du début du XV<sup>e</sup> siècle, où la crise de l'autorité monarchique libéra des espaces nouveaux dont profitèrent toutes sortes de pouvoirs intermédiaires concurrents. Pour le dire plus concrètement, dans le cas qui nous occupe, le duc de Bourgogne et l'université de Paris furent souvent amenés à jouer un rôle au moins aussi important que la diplomatie royale elle-même. Le pluriel retenu pour le titre de cette partie n'est donc pas qu'une coquetterie : il veut souligner la multiplicité des acteurs politiques français qui s'engagèrent sur le front de la lutte anti-bohémienne.

Le hussitisme était-il du reste une affaire strictement étrangère ? Oui, en ce sens qu'il s'identifia vite avec un mouvement national et dut renoncer à son ambition primitive de réformer la Chrétienté tout entière. Son effet de souffle se limita de ce fait aux pays riverains de la Bohême, ceux qui furent directement exposés aux contre-offensives des armées de Procope le Grand. Vue du royaume, la révolution hussite faisait alors nécessairement figure d'affaire germanique. Ne durcissons cependant pas la frontière entre ce qui relevait à l'époque de l'intérieur et de

l'extérieur<sup>1</sup>. Politiquement, d'abord, il existait entre la France et l'Empire tout un continuum d'enclaves linguistiques et de juridictions imbriquées. On sait bien, par exemple, qu'un prince français comme Philippe le Bon avait des possessions au-delà de l'Escaut, qui le firent de plus en plus regarder vers l'Est. Religieusement, ensuite, une remise en cause de la foi catholique, d'où qu'elle vînt, intéressait l'Église dans son ensemble : les clercs bien sûr, mais aussi les princes, en leur qualité de garants de l'ordre chrétien. « Toute chrestienté, sire, est vostre pais », avait lancé un beau jour de 1392 le jeune Jean Gerson à Charles VI<sup>2</sup>. Dans le royaume des lys, bien des détenteurs de l'autorité retinrent la leçon et considérèrent que le combat contre le hussitisme était aussi un peu le leur.

C'est avec ces nuances en tête que nous essaierons dans cette première partie de comprendre comment les hommes représentant, à des titres divers, la puissance française ont pesé sur le traitement international de la question bohémienne.

---

1. Voir, sur ce point, les remarques stimulantes de F. AUTRAND, « Y a-t-il des 'affaires étrangères' dans la France des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ? », dans *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13.-16. Jahrhundert)*, D. Berg. M. Kitzinger et P. Monnet (dir.), Bochum, 2002, p. 23-29.

2. Sermon *Accipietis virtutem* (2 juin 1392), dans Glorieux, *OC*, 7, p. 448.

## CHAPITRE 1

### LOIN DES YEUX, PRÈS DU CŒUR. LES DEUX ROYAUMES

Dans le protocole consacré aux ambassades que son maître l'évêque Philibert de Montjeu conduisit au nom du concile de Bâle, Jean de Tornis décrit en détail les cérémonies qui entourèrent, à l'été 1436, la conclusion des *Compactata* et le retour de la paix en Bohême. En signe de réconciliation, Sigismond de Luxembourg accepta notamment de rapporter dans le royaume la couronne, les reliques et les lettres de privilège qui en avaient été éloignées durant les troubles. Or, parmi les documents qui furent alors exhibés aux légats, figuraient, note le Français, la lettre de donation par laquelle le roi Jean II avait offert à Charles IV de Luxembourg deux épines de la fameuse relique de la Passion acquise par saint Louis, avec le traité d'alliance conclu entre le roi de France et la Bohême, la même année 1356<sup>3</sup>. La remarque n'illustre pas seulement les stratégies de communication et de réclames publicitaires auxquelles se prêtaient les trésors royaux à l'occasion de rencontres diplomatiques de ce type. Elle montre aussi qu'aux yeux des protagonistes, les relations entre la France et la Bohême s'inscrivaient dans une longue histoire et étaient lestées de tout un poids d'échanges, d'expérience commune et de cultes partagés.

Il faut donc partir du fait que les Français n'ont pas découvert la Bohême en même temps que le hussitisme. Pour comprendre leurs réactions face à la révolution, il importe d'abord de voir dans quel cadre de représentation géographique prenait place l'image qu'ils avaient de la Bohême ; de rappeler ensuite quelles relations privilégiées avaient nouées, depuis près d'un siècle, les Valois et les Luxembourg ; on pourra alors achever cette entrée en matière en se focalisant sur le passé proche du Grand Schisme et les effets contradictoires qu'il exerça sur cette vieille amitié.

---

3. « Tercio multas literas concernentes regnum Boemie tam in privilegiis quam aliis. Inter quas fuit exhibita una litera regis Francie, per quam testabatur se dedisse regi Boemie duas spinas de corona domini, que erant in quadam cruce preciosissima ; alia litera de confederacione inter regem Francie et Boemie » (*MC* 1, p. 830). La scène se déroule le 13 août 1436, à Jihlava (Iglau).

## I. – ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

Un petit pays d'Europe centrale peuplé de Slaves parlant le tchèque. Les associations d'idées qui viennent spontanément à l'esprit aujourd'hui quand on parle du territoire correspondant à la Bohême médiévale sont trompeuses. Elles dépendent trop des reconfigurations politiques et culturelles récentes pour refléter fidèlement ce qu'était la carte mentale des Français qui, à la fin du Moyen Âge, souhaitaient s'informer sur le hussitisme. Comme souvent en histoire, un travail préalable est donc nécessaire pour se déprendre de toute une série d'images préconçues qui risquent de verser dans l'anachronisme<sup>4</sup>.

Tout au long de la période, deux contraintes structurelles ont pesé à la fois sur les moyens concrets de communication entre les deux royaumes et sur l'imaginaire géographique des protagonistes : la distance et la langue. Le millier de kilomètres séparant la Bohême de la France constituait un premier obstacle d'autant plus contraignant que Prague était demeurée à l'écart des principales voies européennes. Ni lieu de pèlerinage attractif ni métropole commerciale, elle n'était accessible que par des routes montagneuses que la mauvaise saison rendait vite impraticables. Celles-ci se rattachaient à deux axes marchands qui semblent avoir été privilégiés par les voyageurs en raison des infrastructures de transport et des conditions de sécurité qu'ils offraient : l'un, indiqué par l'*Itinéraire de Bruges* (vers 1380), conduisait des Flandres à Prague via Cologne, clé de la navigation sur le Rhin, et Francfort, d'où il fallait remonter le Main vers Würzburg, puis la Regnitz jusqu'à Nuremberg<sup>5</sup> ; partant du cœur du royaume, un trajet plus méridional traversait l'Alsace, avant de prendre le chemin de Nuremberg soit par Stuttgart, soit par le cours du Danube. Plus éloignée, mais moins enclavée, la Moravie s'atteignait aisément depuis la Basse Autriche. Remarquons que, dans tous les cas de figure, la ville franconienne de Nuremberg constituait un passage obligé, par où transitaient hommes, marchandises et informations : sa position de porte d'entrée de la Bohême était même si bien établie que l'auteur du *Livre de la description des pays*, Gilles le Bouvier, surnommé le Héraut Berry, n'hésite pas à la situer, avec ses satellites danubiens Ulm et Passau, dans ce pays<sup>6</sup>.

---

4. A. PROST, « L'histoire s'écrit », dans *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, 1996. Sur les questions épistémologiques que soulèvent les représentations médiévales de l'espace, P. GAUTIER DALCHÉ, « Un problème d'histoire culturelle : perception et représentation de l'espace au Moyen Âge », *Médiévales*, 18, 1990, p. 5-15.

5. *Itinerarium de Brugis*, dans *Le livre de la description des pays*, éd. E.-Th. Hamy, Paris, 1908, appendice IV, ici p. 168-171. Sur ce texte, voir *Europäische Reiseberichte des späten Mittelalters*, 3, *Niederländische Reiseberichte*, W. Paravicini (éd.), Francfort, 2000, p. 3-21.

6. Éd. E.-Th. Hamy, Paris, 1908, p. 115 : « En ce royaume est la maistresse cité nommée Prague et y a plusieurs autres cités, comme Passot, Orme où on fait les bonnes futaines, Burnne, Norembecq et plusieurs autres cités. » Sur la fonction de plaque-tournante dévolue à Nuremberg,

Combien de temps pouvait durer le voyage ainsi balisé ? Il est impossible de donner une moyenne, tant les délais variaient en fonction non seulement de l'itinéraire emprunté, mais aussi des aléas climatiques, de l'équipage et des diverses infortunes de la route<sup>7</sup>. Un point de référence commode est néanmoins fourni par l'annonce de la mort de Ladislas le Posthume à la cour de France, en 1457. Il est bien connu que le roi de Bohême et de Hongrie devait épouser Madeleine, la fille de Charles VII, une alliance conçue pour faire pièce à la politique expansionniste de Philippe le Bon qui occupait le Luxembourg depuis 1443. Les noces s'annonçaient magnifiques. Une ambassade imposante partit le 10 octobre de Prague chercher la princesse. Arrivée à Tours le 8 décembre, elle fut régalande le 22 d'un somptueux banquet. On s'apprêtait à fêter les fiançailles quand « plusieurs heraults, porteurs de vrayes et certaines lettres » annoncèrent le surlendemain la nouvelle du décès inopiné de Ladislas, survenu à Prague le jour de la Saint-Clément (23 novembre)<sup>8</sup>. Il avait donc fallu exactement un mois pour que la connaissance de ce coup de théâtre parvint jusqu'aux bords de Loire. N'extrapolons pas inconsidérément à partir de ce cas très particulier : parce qu'elle était jugée de la plus haute importance, l'information a été portée par des courriers professionnels, qui sont allés au plus direct. Ce laps de trente jours doit être considéré, sinon comme un record à proprement parler, du moins comme une mesure basse de la distance-temps qui séparait aux derniers siècles du Moyen Âge la Bohême et la France.

La barrière linguistique posait d'autres types de problèmes. « ...et vins à une ville fermée nommée le Berch (= Kuttenberg/Kutná Hora) en Béhaigne, à sept lieues de Pragues. Et là sont les minières où on tire l'argent du roy de Béhaigne. » Il est banal de constater que, sous la plume de Guillebert de Lannoy comme chez les chroniqueurs français du temps, la transcription des toponymes bohémiens dérive de leur forme germanique et/ou latine plutôt que tchèque – et pour cause : il n'existait pas dans le royaume de tchécophones<sup>9</sup>. Mettons à part une petite pléiade d'étudiants de passage, une ou deux princesses ayant convolé avec des souverains français et une poignée de nobles expatriés qui s'intégrèrent vite à la société locale. Pour le reste, même les Français qui firent des séjours prolongés en Bohême ne

---

voir L. BUCHOLZER-RÉMY, *Une ville en ses réseaux : Nuremberg à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2006.

7. Voir l'étude classique de Y. RENOARD, « Information et transmission des nouvelles », dans *L'histoire et ses méthodes*, Ch. Samaran (dir.), Paris, 1961, p. 95-142.

8. D'après le témoignage du chroniqueur Jean Maupoint, éd. G. Fagniez, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 4, 1877, p. 37-38 : « Mais est vray que la veille de Noel oudit an, de par les heritiers et seigneurs desdicts pays arriverent oudit lieu de Tours plusieurs heraults, lesquels aporèrent vrayes et certaines lettres, par lesquels il apparoit de la mort et trespassement dudit roy Lancelot, lequel estoit trespasé à Boesme par maladie de epidemie le jour saint Clement precedent. »

9. *Œuvres de Guillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste*, éd. Ch. Potvin, Louvain, 1878, p. 49. Nous avons réuni d'autres exemples dans notre article « Histoires pragoises. Les chroniqueurs français devant la révolution hussite », *Francia*, 34, 2007, p. 39-63, ici p. 54.

semblent guère avoir pris le temps d'apprendre la langue du cru. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir le récit que fit Gilles Charlier de ses ambassades. Au fil des longs mois qu'il passa dans les pays tchèques, on le voit évoluer dans un monde hermétiquement latinophone. C'est toujours dans cet idiome universel qu'il communique avec ses interlocuteurs, tablant sur ses avantages à la fois pratiques et symboliques : il permettait de se passer d'interprète et assurait une égalité de traitement entre les parties<sup>10</sup>. Dans ces conditions, son *Liber de legationibus* ne comporte en tout et pour tout qu'une seule occurrence vernaculaire, lorsque Charlier veut décrire la manière dont la diète de Bohême avait coutume de donner son approbation. *Tak* : c'est à ce mot que se résume sa connaissance du tchèque<sup>11</sup>. Il ne fait donc pas de doute que l'incompréhensibilité était l'un des principaux marqueurs de cette étrangeté qui suscitait l'étonnement des simples gens au contact des Bohémiens<sup>12</sup>. Ils n'étaient pas les seuls. À la cour royale aussi, les noms tchèques sonnaient mal : le jeune Venceslas de Luxembourg fut renommé Charles à sa confirmation, en signe d'adoption spirituelle autant que politique par son royal parrain Charles le Bel ; et à son retour en Bohême, il dut réapprendre sa langue maternelle que le manque de pratique lui avait fait oublier<sup>13</sup>.

Le recours à l'allemand a-t-il pu du moins compenser cette ignorance crasse du tchèque ? Occasionnellement sans doute, encore qu'il ne faille pas surestimer le nombre des locuteurs bilingues qui se rencontraient dans les marches welsches de l'Empire<sup>14</sup>. Le royaume des lys abritait par ailleurs en Flandre des populations de langue allemande. C'est dans ces milieux de contact linguistique que se recrutèrent certains ambassadeurs spécialisés dans les affaires de Bohême. De ce nombre était par exemple la famille de Lannoy. Francophone, mais habituée à frayer avec les

---

10. Cf. Th. HAYE, «Die lateinische Sprache als Medium mündlicher Diplomatie», dans *Gesandtschaft- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, R. Schwinges et K. Wriedt (dir.), Sigmaringen, 2003, p. 15-32.

11. *MC*, 1, p. 450 : «Et eo petente, 'est ista' alta voce acclamavit tota congregacio lingua eorum : 'tac, tac', id est : sic, sic.»

12. «Le Journal de l'ambassade tchèque en France en 1464 par l'écuyer Jaroslav, présenté par Martin Nejedlý et traduit par Éloïse Adde et Martin Nejedlý», *Annuaire-bulletin de la société de l'histoire de la France*, année 2009, Paris, 2012, p. 101 : «Une fois arrivés dans cette ville [Abbeville], les gens éberlués s'étonnèrent de nous outre mesure.»

13. Ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans son autobiographie : sur ce geste et ses significations possibles, voir l'analyse qu'en donnent P. Monnet et J.-Cl. Schmitt dans leur édition de la *Vie de Charles IV de Luxembourg*, Paris, 2010, p. XXI-XXIII. De manière analogue, le prénom de la princesse Jitka/Guta fut francisé en Bonne.

14. Sur cette question, voir la mise au point de J.-M. MOEGLIN, *L'Empire et le royaume. Entre indifférence et fascination 1214-1500*, Villeneuve d'Ascq, 2011, p. 196-201. Parmi bien d'autres exemples, citons cette lettre des échevins de Toul, qui prouve que même ceux-ci devaient compter sur le service d'interprètes (*DRTA IX*, n° 191, p. 232) : «Literas vestras nobis per presencium latorem presentatas idioma Theutonico confectas recepimus. Quibus receptis ac, nobis tenorem earum in dicto idioma non intelligentibus, secundum volgare nostrum expositis et intellectis...»

germanophones, elle utilisa ses compétences linguistiques pour aider la Maison de Bourgogne à se familiariser avec les réalités de l'Europe centrale. Un incident rapporté par Georges Chastellain est pourtant révélateur. En 1463, un gentilhomme habillé à la manière de Bohême se présenta devant Philippe le Bon de la part de l'empereur Frédéric III. Le duc ne comprit goutte à sa harangue. Aux côtés de l'*amman* de Bruxelles, Jean de Lannoy s'improvisa alors interprète, mais il eut toutes les peines du monde à traduire ses propos, pour la bonne raison qu'il ne parlait pas le « gros haut allemand » comme lui<sup>15</sup>. On le voit, la piètre connaissance des langues locales hypothéqua d'emblée les chances d'acquérir en France une compréhension fine et intime du hussitisme.

Dans l'immédiat, l'éloignement physique et l'obstacle linguistique ont donc additionné leurs effets pour entraver les contacts directs des Français avec la Bohême. Le peu qu'ils en savaient, c'est à leurs lectures qu'ils le devaient. Aussi est-il bon d'ouvrir pour commencer l'un de leurs livres de chevet, le *Liber de proprietatibus rerum* du franciscain Barthélemy l'Anglais († après 1250). On sait que l'ouvrage fut conçu à Paris, dans le plus pur esprit encyclopédique dont le XIII<sup>e</sup> siècle était friand, mais que son auteur l'acheva seulement dans les années 1240 au *studium* de Magdebourg, où il avait été envoyé par ses supérieurs. Cette compilation alphabétique remporta un succès immense et durable, dépassant de loin le cercle des étudiants de l'ordre auquel il était primitivement destiné : en témoignent non seulement les quelque trois cents manuscrits latins conservés, mais le fait que le roi sage Charles V en commanda en 1372 une traduction française à son chapelain, l'ermite de Saint-Augustin Jean Corbechon ; cette « translation » subsiste à son tour dans de nombreuses copies (au moins 45), souvent luxueusement enluminées à l'intention d'une clientèle laïque lettrée. Par son intense circulation et la multiplicité de ses usages, tant allégorique que scientifique, le *Liber de proprietatibus rerum* s'impose donc comme une référence indispensable si l'on veut jauger le niveau moyen de connaissances que des lecteurs pouvaient acquérir aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles sur la Bohême<sup>16</sup>.

Constatons d'abord que celle-ci n'y est pas mal représentée. Le quinzième livre, celui qui traite de la description des régions du monde, comporte même une entrée spécifiquement intitulée « Bohême », au chapitre 30. La chose n'allait pas de soi. Barthélemy explique en effet dans le prologue vouloir présenter de préférence les

15. Georges Chastellain, *Chroniques*, VI, chapitre 50, éd. J. Kervyn de Lettenhove, p. 424. Il est significatif que, trois ans plus tard, lors de la visite de Léon de Rožmitál, la cour de Bourgogne ait fait appel au comte palatin Rudolf IV de Bade pour qu'il serve de truchement. Voir J.M. HUESMAN, « Über einige Aspekte des Aufenthaltes Leos von Rožmitál am Hof Philipps des Guten von Burgund (1466) », *Středočeský sborník historický*, 25, 1999, p. 49-60 (ici p. 59).

16. Sur la réception de cette œuvre, voir H. MEYER, *Die Enzyklopädie des Bartholomäus Anglicus. Untersuchungen zur überlieferungs- und rezeptionsgeschichte von „De proprietatibus rerum“*, Munich, 2000. La traduction française a été partiellement éditée par W.J. HUMPHRIES, *An Edition and Study, Linguistic and Historical, of French Translation of 1372 by Jean Corbechon of BK XV (Geography) of Bartholomaeus Anglicus De Proprietatibus rerum*, Berkeley, 1956.

lieux bibliques, conformément à la perspective exégétique qui était la sienne. De plus, sur la Bohême comme sur la Hongrie, les sources textuelles faisaient cruellement défaut. Faute d'autorités, il fallait faire appel à l'expérience et à l'observation personnelles<sup>17</sup>. Si Barthélemy l'Anglais s'est malgré tout risqué à en parler, c'est sans doute que toute une nouvelle donne géopolitique l'y incitait. Lui-même, depuis la métropole saxonne où il vivait, était témoin de la colonisation allemande en cours, ainsi que de la familiarité quotidienne entre slavophones et germanophones qui en résultait et dont il loue les bienfaits. À l'époque où il écrivait, la découverte récente de mines d'argent faisait de ces contrées un véritable Eldorado. Enfin, l'invasion mongole de 1240/1241 n'est certainement pas étrangère non plus à la prise de conscience de l'importance stratégique de la Bohême et de ses voisins immédiats. Tous ces facteurs ont dû converger pour imposer la présence de ce pays, aux côtés d'autres provinces modernes, dans l'image du monde qu'offre le *Liber de proprietatibus rerum*<sup>18</sup>.

Qu'en dit au juste Barthélemy l'Anglais? La présentation suit les procédés traditionnels de la chorographie. Après avoir localisé la Bohême sur le continent européen et à l'Est de la Germanie, le franciscain en décrit brièvement les paysages : il la voit entourée de montagnes et de forêts denses, la juge fertile, riche en métaux et bien irriguée. Son réseau hydrographique est structuré par l'Elbe, qui y prend sa source, et par la Moldau, laquelle coule dans la cité royale de Prague<sup>19</sup>. Il s'étend ensuite plus longuement sur la flore et la faune locales. En religieux expert dans la culture des « simples », il relève l'abondance de plantes médicinales, puis détaille les bisons et autres bêtes sauvages dont regorgent les forêts de Bohême. La plus terrible d'entre elles (de la taille d'un bœuf, elle est cornue et crache sur les chasseurs qui la serrent de trop près l'eau bouillante qu'elle a emmagasinée dans une large poche sous son menton), nommée *loni* en langue bohémienne, a droit à

---

17. *Bartholomeus Anglicus and his Encyclopedia*, M. Seymour et alii (dir.), Londres, 1992.

18. Cette introduction des espaces slaves dans la géographie européenne du XIII<sup>e</sup> siècle a été analysée par J. STRZELCZYK, « Der Prozess der Aktualisierung Polens und Osteuropas im Verständnis der gelehrten Kreise des 13. Jahrhunderts », dans *Weltbild vor Columbus. Die Erbstorfer Weltkarte*, H. Kugler (dir.), Weinheim, 1991, p. 146-166 et P. GAUTIER DALCHÉ, « Représentations géographiques de l'Europe – septentrionale, centrale et orientale – au Moyen Âge », dans *Europa im Weltbild des Mittelalters; Kartographische Konzepte*, I. Baumgärtner et H. Kugler (dir.), Berlin, 2008, p. 63-79.

19. Éd. Francfort, 1601 (réimpr. 1969), p. 639 : « Bohemia pars est Misnie ad plagam orientalem, iuxta Germaniam posita in Europa, que a montibus maximis et sylvis densissimis et altis undique circumsepta, a Germania et Pannonia et nationibus aliis per montes, sylvas et flumina est divisa. Est autem regio montium altitudine in plurimis sui partibus valde firma, camporum et pratorum planicie conspicua, facie celi saluberrima, gleba fertilissima in vineis abundans et annona, in auro, argento, stanno et ceteris metallis ditissima, fontibus et fluviis irrigua, nam terram irrigat Albus fluvius nobilissimus, in montibus oritur Bohemorum, similiter et Molda, qui preter fluit Pragam regiam civitatem... »

un traitement spécial, destiné à satisfaire la curiosité des amateurs de *mirabilia*<sup>20</sup>. Un dernier développement énumère les régions limitrophes de la Bohême : la Moravie et la Pannonie à l'Est, la Pologne au Nord, l'Autriche au Sud, la Bavière et la Misnie à l'Ouest<sup>21</sup>.

Les leçons de ce chapitre pourraient paraître ponctuelles et disparates si elles n'étaient à compléter à la lecture du cent-trentième, dédié de manière plus synthétique à la *sclavia*, un terme consacré depuis l'époque ottonienne pour désigner le monde slave. Barthélemy y précise l'insertion de la Bohême dans ce vaste ensemble en indiquant que les Bohémiens et les autres Slaves se comprennent mutuellement, mais qu'ils diffèrent entre eux par leur obédience religieuse<sup>22</sup>. Une autre ligne de partage verse les Bohémiens dans la « petite Esclavonie » (*Sclavia minor*), autrement dit l'aire slave du Nord, que le franciscain pare de nombreuses vertus, quasi édéniques, par opposition aux Slaves méridionaux : la terre y est plantureuse, boisée, riche de nombreuses rivières et étangs ; ses habitants sont forts et habiles à l'agriculture comme à la pêche ; ils s'illustrent, enfin, par leur piété et leur charité<sup>23</sup>.

Au total, les renseignements que fournit Barthélemy l'Anglais sur la Bohême s'avèrent fiables et à jour, quoique tributaires de certains biais qui reflètent la hiérarchie de ses centres d'intérêt. On se bornera à relever en passant deux insistances : la valorisation des ressources naturelles, qui jouent chez lui un rôle

20. *Ibid.* : « In eius montibus abundant pini et abietes, abundant et herbe innumerabiles non solummodo pascuales, verum etiam aromaticae et medicinales, ibi diversorum generum abundant fere innumerabiles, scilicet ursi, apri, cervi, capreole, tragelaphi, bubali seu bisontes, inter has ferarum est quedam habens magnitudinem bovis, hec bestia ferox est, seva et habet magna cornua et ampla, cum quibus defendit. Sed habens sub mento amplum folliculum, in ipso aquas recolligit, et currendo, aquam miro modo in illo folliculo calefacit, quam super venatores seu canes sibi nimis appropinquantem proicit, et quicquid tetigerit depilat horribiliter et exurit, et hoc animal lingua Bohemica Loni nuncupatur. »

21. *Ibid.* : « Hec terra circiatur ex parte orientis Moravia et Pannonia, ex parte Euri aquilonaris Polonia, ex parte vero meridiei Austria, ex parte occidentis Bavaria germanica et Misnensi marchia circumdatur et ambitur. »

22. Éd. citée, p. 697 : « Sclavia est pars Mesie, multas continens regiones. Nam Sclavi sunt Bohemi, Poloni, Metani, Vandali, Rutheni, Dalmate et Charinti, qui omnes mutuo se intelligunt, et in multis sunt similes quoad linguam et quoad mores. Disparis tamen quoad ritum. Nam quidam adhuc cultum Paganorum tenent, quidam vero retinent ritum Grecorum, quidam autem Latinorum. »

23. Éd. citée, p. 697-698 : « Est autem hec regio valde frugifera et fructifera, fluminibus et stagnis irrigua, nemorosa et pascuosa, melle abundans atque lacte. Gens fortis corpore, agriculture dedita et piscature, magis pia ad Deum, et pacifica quoad proximum, quam illi, qui habitant in maiori Sclavia, et hoc est propter mixtionem et societatem, quam quotidie contrahunt cum Germanis, ut dicit Herodotus. »

déterminant dans la qualification des lieux<sup>24</sup> ; l'attention, typique de l'*ethos* mendiant, portée à la langue vulgaire et à la géographie linguistique. Par contraste, les espaces du pouvoir, ceux des royaumes et de leurs aires d'influence, ne sont que très sommairement esquissés. De là proviennent un certain nombre de problèmes et d'ambivalences dont les Français écrivant par la suite sur la Bohême ont pour partie hérité et qu'il convient de garder présents à l'esprit.

Que ce soit en latin ou en français, les mots employés disent mal l'identité des pays tchèques. *Bohemia*, *Behaigne* ou *Boesme* : quoique parfaitement obsolète, puisqu'il dérive du nom des Celtes boïens, ce toponyme est le seul usité. Sans doute ne pouvait-il en aller autrement à une époque où l'on demeurerait convaincu que les géographes romains avaient décrit l'ensemble de l'œcumène et où il était de bon ton de donner une couleur latinisante à chaque région. Mais le mot est gros d'une double ambiguïté. S'applique-t-il à tous les habitants du territoire bohémien, par neutralisation de leurs différences linguistiques, ou aux seuls tchècophones ? Les auteurs français ne tranchent pas vraiment. Les limites externes du pays ne se révèlent pas moins flottantes : comme Barthélemy l'Anglais, quelques-uns distinguent nettement la Bohême de la Moravie, conscients que celle-ci bénéficie d'institutions propres ; d'autres la voient comme dans un brouillard et la confondent allègrement avec la Poméranie<sup>25</sup>... Mais la Bohême s'entend le plus souvent génériquement des pays de la Couronne et en vient donc à englober non seulement le margraviat, mais bientôt aussi la Silésie et les Lusace acquises sous les Luxembourg. C'est alors l'unité politique, scellée par l'hégémonie de Prague et de sa région, qui fait prime.

Une seconde hésitation résultait de la difficulté de savoir dans quelle partie de l'Europe ranger la Bohême. Depuis au moins le XII<sup>e</sup> siècle, il ne faisait aucun doute que celle-ci appartenait de plein droit à la Chrétienté latine. Les auteurs français sont, en revanche, très loin d'imaginer qu'elle puisse y occuper une position centrale. Comme le montre le dédain d'un Guillaume de Machaut pour ces « estranges marches », ils la ressentent comme une contrée à la fois lointaine et petite, donc à maints égards périphérique<sup>26</sup>. La situent-ils pour autant, comme nous en avons

---

24. N. BOULOUX, « Ressources naturelles et géographie : le cas de Barthélemy l'Anglais », *Médiévales*, 53, 2007, p. 11-22.

25. Tel l'auteur anonyme de la *Descriptio Europae orientalis, Imperium Constantinopolitanaum, Albania, Serbia, Bulgaria, Rutheniae, Ungaria, Polonia, Bhemia anno MCCCVIII exarata*, éd. O. Górka, Cracovie, 1916, ici p. 58 : « Duas habet partes videlicet Boemiam iam tactam et Pomoranium... » L'erreur peut s'expliquer par le fait que le roi de Bohême Venceslas II s'était emparé de la Poméranie de Gdansk.

26. *Dit dou Lion*, vers 42, dans *Guillaume de Machant. Les œuvres complètes*, éd. P. Tarbé, Paris, 1849, p. 42. La taille réduite du royaume de Bohême est notée entre autres par le Héraut Berry, *Livre de la description des pays*, éd. citée, p. 114. Cf. aussi l'anecdote rapportée par le chroniqueur messin Jacques d'Esch au sujet de la comtesse Yolande de Bar, qui aurait fait

pris l'habitude depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'Est ? Barthélemy l'Anglais témoigne que c'est bien davantage le gradient Nord/Sud qui façonne la perception de l'espace européen. À sa suite, les Français projettent sur la Bohême toute une topique liée à la froidure du climat septentrional et à la luxuriance de ses forêts<sup>27</sup>.

Le Nord – mais encore ? Préciser davantage n'allait pas sans soulever certaines difficultés liées au fait que la Bohême n'entrait pas aisément dans la nomenclature politique du temps. Parce qu'elle chevauchait l'aire catholique et l'Empire byzantin, l'Esclavonie chère à Barthélemy l'Anglais s'avérait de ce point de vue plus embarrassante qu'utile. Aussi voit-on un Pierre Bersuire boudier l'expression : alors qu'il dépend d'ordinaire étroitement du franciscain, il ne la retient pas dans le livre 14 de son *Reductorium morale*<sup>28</sup>. À lire les chroniqueurs français, un autre choix l'emporte très majoritairement, qui consiste tout bonnement à affilier la Bohême à l'Allemagne. L'amalgame peut prêter à sourire. Soulignons pourtant qu'il ne manquait pas de fondements, si l'on veut bien se reporter aux conditions géopolitiques du temps. Après tout, les Bohémiens eux-mêmes, à commencer par le chroniqueur Cosmas de Prague et ses continuateurs, n'hésitaient pas à situer leur pays dans les limites de la *Germania*<sup>29</sup> ; et en 1466 encore, quand il avait à décliner son identité auprès de ses hôtes, le baron tchèque et grand voyageur Léon de Rožmitál se présentait volontiers comme originaire de la haute Allemagne<sup>30</sup>. Jouait d'abord en faveur de cette assignation l'appartenance de la Bohême à l'aire d'extension du haut allemand : dans les villes comme à la cour royale régnait un trilinguisme latin/allemand/tchèque qui faisait participer le pays au droit, à la littérature, à la sociabilité, en un mot, à la civilisation germanique. Ensuite et surtout, la Bohême avait beau avoir été érigée en royaume à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, elle relevait, à la différence d'une France très jalouse de sa souveraineté, du Saint-Empire. L'accession du roi de Bohême Charles IV au trône impérial ne fit que renforcer aux yeux des Français l'insertion des pays tchèques dans cet espace qu'ils dénommaient, faute de mieux, allemand, tout en sachant pertinemment qu'il

---

attendre le roi Jean l'Aveugle au motif qu'«il sembloit à ladite comtesse que le reame de Behaigne fut ung petit reame, de quoy on ne devoit tenir compte, et pourtant l'avoit elle appalley roitel» (*Die Metzger Chronik des Jaique Dex [Jacques d'Esch] über die Kaiser und Könige aus dem Luxemburger Hause*, éd. G. Wolfram, Metz, 1906, t. 4, p. 67).

27. L. WOLFF, *Inventing Eastern Europe. The Map of Civilization in the Mind of the Enlightenment*, Standford, 1994.

28. Sur le rapport entre Bersuire et Barthélemy l'Anglais, voir W.J. HUMPHRIES, *An Edition and Study...*, éd. citée, ici p. 40-44.

29. *Chronica Boemorum*, FRB II, éd. J. Emler, Prague, 1874, p. 4-5. *Pokračovatelé Kosmovi*, éd. M. Blahová et Z. Fiala, Prague, 1974, p. 186.

30. *Ve službách Jiříka krále. Deníky panaře Jaroslava a Václava Šaška z Břkova*, R. Urbánek (éd.), Prague, 1940, p. 91. La scène se passe à Burgos.

s'accommodait dans les faits d'une grande diversité linguistique et nationale<sup>31</sup>. Cette réalité politique était si bien ancrée qu'elle survécut vaille que vaille à la révolution hussite et à l'aliénation réciproque qui s'ensuivit entre Tchèques et Allemands.

## II. – UNE ALLIANCE SÉCULAIRE

Les témoignages que nous venons de passer en revue participent d'une culture géographique partagée, au sens où elle était diffusée, *mutatis mutandis*, à l'échelle de toute l'Europe lettrée. La perception française de la Bohême n'avait-elle donc rien de spécifique ? À partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle vient pourtant brocher sur ce fond commun une thématique appelée à une fortune durable, celle de la relation spéciale unissant la Bohême à la France. Nous reviendrons plus loin sur les usages politiques de cet argument dans le contexte de la confrontation avec le hussitisme. Concentrons-nous pour l'heure sur les formes concrètes de cette alliance, génératrice d'une intensification sans précédent des contacts directs entre les deux maisons royales et, à travers celles-ci, entre les deux royaumes.

La montée en puissance de l'État bohémien au XIII<sup>e</sup> siècle, qui s'était concrétisée tant par ses gains territoriaux que par la promotion de son souverain au rang de premier des Grands Électeurs laïcs, avait fait entrer le pays dans le cercle des puissances chrétiennes qui comptaient, celles avec lesquelles le royaume de France était susceptible de traiter. Pourtant, dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, rien encore ne laissait présager la conclusion d'une alliance pérenne entre Paris et Prague. En 1303, le dernier roi přemyslide Venceslas III, en lutte contre Albert de Habsbourg, s'était certes abouché avec Philippe le Bel. Les deux monarques avaient alors besoin l'un de l'autre pour sortir de leur isolement international. Mais cette conjonction d'intérêts ne dura pas : sitôt Boniface VIII mort, le roi de France ne se sentit plus lié par leur engagement d'aide mutuelle<sup>32</sup>. Qui pis est, le vide politique créé par l'assassinat de Venceslas III en 1306, puis par la mort d'Albert de Habsbourg en 1308, éloignèrent les deux cours. L'éphémère roi de Bohême Henri de Carinthie (1307-1310) contrecarrait en effet les projets impériaux que caressait Philippe le Bel pour le compte de son frère Charles de Valois. Composée au fort de cette course à la couronne impériale par un dominicain français resté anonyme, la *Description de l'Europe orientale* (comme l'a intitulé son éditeur) exsude le sentiment anti-bohémien qui régnait dans les milieux du pouvoir : pour démontrer le déficit de légitimité du royaume de saint Venceslas, elle souligne à

---

31. Sur ces hésitations, voir A. BEGERT, *Böhmen, die böhmische Kur und das Reich vom Hochmittelalter bis zum Ende des Alten Reiches. Studien zur Kurwürde und zur staatsrechtlichen Stellung Böhmens*, Husum, 2003, notamment p. 38-39 et 267-270, où il montre que l'expression « pays allemands » change de sens selon qu'elle traduit *Germania* ou *Theutonia*.

32. A. LEROUX, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378*, Paris, 1882, p. 117-118 ; V. VANÍČEK, *Velké dějiny země Koruny české*, III, Prague, 2002, p. 466-468.

plaisir qu'il est d'institution récente, exigu et privé de siège archiépiscopal, autant d'arguments dépréciatifs qui appartenaient depuis longtemps à l'arsenal rhétorique de ses adversaires les plus résolus<sup>33</sup>.

La déception fut à la hauteur des espérances françaises. L'élection d'Henri VII de Luxembourg comme roi des Romains en 1308 fut ressentie à Paris comme un échec cuisant. Paradoxalement, une telle déconvenue allait néanmoins jeter les bases d'une collaboration stratégique entre les deux dynasties des Capétiens et des Luxembourg. L'intérêt bien compris dictait de s'entendre avec Henri : francophone, ce prince lotharingien avait été attiré dans sa jeunesse à la cour de Philippe le Bel par la reine Marie de Brabant et il se reconnaissait comme son vassal. Des démarches furent donc rapidement tentées pour établir un traité de bonne entente avec lui. Cultiver son amitié s'avérait d'autant plus indispensable qu'en 1310, à la suite de longues tractations avec la noblesse de Bohême, son jeune fils Jean montait sur le trône tchèque par la grâce de ses noces avec l'héritière Élisabeth (Eliška). Cet avènement ouvrit de nouvelles perspectives à l'influence française et constituée à tous égards un tournant dont on ne saurait surestimer l'importance. Devenu orphelin en 1313, Jean de Luxembourg avait besoin de la Maison de France pour asseoir une autorité encore fragile. De leur côté, les derniers Capétiens directs cherchaient en Allemagne une alliance sûre que le nouvel empereur Louis de Bavière ne voulait pas leur offrir. Dans ces conditions, les protagonistes ne tardèrent pas à renouer les relations qui unissaient traditionnellement leurs familles. Les mariages croisés, gage de dilection mutuelle, en furent l'instrument privilégié<sup>34</sup>. En 1323 fut ainsi conclue l'union de Charles IV le Bel avec Marie de Luxembourg, sœur de Jean. Le roi de Bohême profita de la circonstance pour envoyer à la cour française son fils aîné Venceslas/Charles, dont il redoutait sans doute qu'il ne devînt le jouet des barons tchèques révoltés. Celui-ci, qui allait y rester jusqu'en 1330, épousa sur-le-champ Blanche de Valois, sœur de l'héritier du trône de France. Enfin, une fois Philippe VI devenu roi, Jean tint à procéder à un nouveau renchaînement d'alliance avec la jeune dynastie en mariant en 1332 sa fille Bonne avec le futur Jean II le Bon, avant de se remarier lui-même deux ans plus tard avec une autre princesse des lys, Béatrix de Bourbon.

Ses origines, ses relations, sa culture, tout portait donc en ces années 1330 le roi de Bohême vers la France, où il multipliait les séjours prolongés. Cela lui était d'autant plus facile qu'il possédait depuis 1328 un hôtel à Paris, appelée la maison de Nesle. Bientôt un acte en bonne et due forme vint formaliser l'alliance des deux Maisons. Par un engagement daté de janvier 1332, Jean promit une première fois

---

33. *Anonymi Descriptio Europae orientalis*, éd. citée, p. 58 : « Terra non est magna in quantitate, unde nullus archiepiscopatus est in regno illo, nam dicitur quod boemia olim non erat regnum, sed ducatus... » Plus loin, l'auteur recueille le dicton : « Omnes boemi sunt magni et subtiles fures » (p. 59).

34. D. VELDRUPP, « Ehen aus Staatsräson. Die Familien- und Heiratspolitik Johanns von Böhmen », dans *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, M. Pauly (dir.), Luxembourg, 1997, p. 483-543.

son aide militaire à Philippe VI, sous la forme de 400 hommes d'armes, espérant de son côté pouvoir compter sur le soutien du roi de France dans ses manœuvres pour faire revenir la couronne impériale au sein de la famille des Luxembourg. Toujours est-il que l'escalade avec l'Angleterre obligea les contractants à mettre à jour ces clauses : en juillet 1337, Valois et Luxembourg signèrent un nouvel acte d'alliance, cette fois nommément dirigé contre Édouard III, Louis de Bavière et leurs alliés. Jean l'Aveugle ne se payait pas de mots. Dans l'immédiat, il partit s'acquitter de sa fonction de lieutenant du roi en Languedoc. Et c'est encore en vertu de l'accord de 1337 que, neuf ans plus tard, il se sentit tenu de prêter main-forte à Philippe VI et qu'il tomba sur le champ de bataille de Crécy. Cette mort glorieuse acheva de le statufier pour la postérité en parangon du preux chevalier : alors que ses absences répétées lui avaient valu l'hostilité de ses sujets chéquens, Jean fut sans conteste le roi de Bohême le mieux connu et le plus admiré des Français<sup>35</sup>.

Durant le long règne de son fils Charles IV, les relations franco-bohémiennes commencèrent sous des auspices moins favorables<sup>36</sup>. Celui-ci venait de se faire élire roi des Romains à l'insu de Philippe VI, qui préféra ménager l'empereur déchu Louis de Bavière en ne reconnaissant pas la légitimité du Luxembourg. Dans ces conditions, Charles passa bien un traité amical avec le duc de Normandie Jean (Trente, 1347), mais il fit de même l'année suivante avec le roi d'Angleterre, de manière à tenir la balance égale entre les deux belligérants. La mort prématurée de Blanche de Valois (1348) et de Bonne de Luxembourg (1349) sonna la fin d'une époque. Plutôt que de chercher un nouveau parti dans la Maison de France, comme le lui conseillait son ancien précepteur, le pape Clément VI, Charles préféra épouser la princesse Anne du Palatinat. Le Luxembourg ne pouvait pas mieux marquer que sa nouvelle dignité n'était plus compatible avec le rôle de partenaire obligé des Valois dont son père s'était satisfait.

Le dégel eut lieu au milieu des années 1350, à l'expiration des trêves franco-anglaises. Charles, désireux de raffermir son autorité sur les confins occidentaux de l'Empire, en prit l'initiative. Jean II voulut décliner ses conditions léonines, mais la partie française se retrouva bientôt acculée. Le roi fait prisonnier, c'est le dauphin Charles qui, en compagnie d'une escorte nombreuse, se rendit à la diète impériale de Metz à la fin de l'année 1356 et prêta à son oncle l'hommage demandé pour le Viennois. Le don des épines de la Passion vint sceller leur récon-

---

35. Ph. CONTAMINE, « Politique, culture et sentiment dans l'Occident de la fin du Moyen Âge : Jean l'Aveugle et la royauté française », dans *Johann der Blinde...*, M. Pauly (dir.), éd. citée, p. 343-361.

36. H. THOMAS, « Die Beziehungen Karls IV. Zu Frankreich von der Rhenser Wahl im Jahre 1346 bis zum Grossen Metzzer Hoftag », dans *Kaiser Karl IV. (1346-1378). Forschungen über Kaiser und Reich*, H. Patze (dir.), Neustadt an der Aisch, 1978, p. 164-201. Le point de vue négatif de Charles IV à l'encontre de Philippe est évident à la lecture du chapitre III de son autobiographie, dans lequel il n'hésite pas à l'accuser d'avarice (*Vie de Charles IV de Luxembourg*, éd. P. Monnet et J.-Cl. Schmitt, ici p. 22-23).

ciliation<sup>37</sup>. C'est que le futur Charles V ne repartit pas bredouille de Metz. Il obtint du Luxembourg, en plus de la reconnaissance qu'il recherchait et d'une aide financière contre les Anglais, un pacte stable, d'État à État, dont Jean-Marie Moeglin a montré qu'il couronnait plus d'un demi-siècle d'efforts diplomatiques français pour s'assurer une alliance anti-anglaise en Allemagne: « Il faut voir dans le traité de 1356 beaucoup plus que le résultat d'un simple compromis circonstanciel, mais bien la mise au point d'une forme d'alliance, en quelque sorte parfaite, entre deux royaumes et deux dynasties royales<sup>38</sup>. » En garantissant l'intégrité territoriale de chaque royaume et en clarifiant le rapport personnel entre le dauphin et le roi des Romains, ce texte fondateur préparait l'avenir.

De fait, l'alliance bohémienne, renouvelée solennellement en 1372 et en 1378, fut dès lors une constante de la politique française. Cela passa d'abord par la tenue de rencontres personnelles entre Charles V et Charles IV<sup>39</sup>. À la fin de l'année 1362, soit après la libération conditionnelle de son père, le Valois tint à venir à Mouzon prendre conseil auprès de son oncle et mentor. Quinze ans plus tard, il accueillit avec empressement le souhai de vieil empereur de revoir Paris et d'y introduire son successeur Venceslas, fraîchement élu roi des Romains. C'était pour lui l'occasion rêvée de faire l'étalage de la puissance française retrouvée. Le soin avec lequel fut conservée la mémoire de cette visite fastueuse montre l'importance que Charles V attachait à l'événement: il fit ajouter une relation détaillée et superbement enluminée de leur entrevue de 1378, sur les feuillets laissés en blanc à la fin de son exemplaire des *Grandes Chroniques de France* (BN fr. 2813). La mode qui se répandait alors chez les princes et leurs familiers nobles de posséder soi-même un beau manuscrit des *Grandes Chroniques* en assura le succès. Soit sous sa forme primitive, soit le plus souvent dans une version abrégée, cette relation ne cessa pas d'être copiée jusqu'au seuil du XVI<sup>e</sup> siècle. Par ce biais, la rencontre au sommet des trois rois, parfois assimilée dans l'iconographie à une Adoration des Mages, laissa une trace indélébile dans la culture historique et la mémoire nationale française elle-même<sup>40</sup>.

---

37. Sur cette diète, voir la synthèse de L. BOBKOVÁ, *Velké dějiny země Koruny české*, IVa, Prague, 2003, p. 330-340.

38. J.-M. MOEGLIN, *L'Empire et le Royaume*, éd. citée, p. 47, qui corrige sur ce point l'interprétation de H. Thomas.

39. Sur les relations franco-impériales de 1356 à 1378, voir S. WEISS, « Onkel und Neffe. Die Beziehungen zwischen Deutschland und Frankreich unter Kaiser Karl IV. und König Karl V. und der Ausbruch des Grossen Abendländischen Schismas. Eine Studie über mittelalterliche Aussenpolitik », dans *Regnum et Imperium. Die französisch-deutschen Beziehungen im 14. und 15. Jahrhundert*, id. (éd.), Munich, 2008, p. 101-164.

40. La synthèse de F. ŠMAHEL, *Cesta Karla IV. do Francie 1377-1378*, Prague, 2006, a périmé la bibliographie antérieure. En attendant sa traduction en anglais, le lecteur non tchécoslovaque doit toujours consulter R. DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, t. 5, Paris, 1931, p. 61-122.

Entre ces rendez-vous hauts en couleur, mais exceptionnels, assurer une liaison régulière avec l'empereur, qui à la différence de son père passait le plus clair de son temps en Bohême, n'était pas chose aisée. Deux principaux espaces relais situés à proximité immédiate des frontières françaises pouvaient néanmoins être mis à profit. Le premier n'était autre que le berceau de la dynastie impériale, le comté, devenu duché en 1354, du Luxembourg. Le demi-frère de Charles IV, Venceslas (1337-1383), en avait hérité; en dépit des mauvaises relations personnelles qu'il entretenait avec l'empereur, il fit office d'agent de liaison, se multipliant pour coordonner l'action des deux Charles et canaliser les informations diplomatiques<sup>41</sup>. La cour pontificale d'Avignon représentait un autre carrefour où les curialistes français prirent l'habitude de côtoyer les clercs et laïcs tchèques venus y traiter leurs affaires ou, à défaut, leurs procureurs. Charles IV lui-même s'y était rendu par trois fois en 1340, 1344 et 1346, en prévision de son élection impériale; il y retourna en 1365, non sans associer au passage les princes français à son couronnement comme roi de Provence, à Arles. Dans l'ordre ecclésiastique, mais aussi pour tout ce qui touchait au concert des nations chrétiennes (paix franco-anglaise, croisade, etc.), la relation bilatérale entre Paris et Prague passait donc par Avignon<sup>42</sup>.

La vitalité de cette alliance se mesure enfin aux échanges d'individus ou de petits groupes qu'elle suscita, ou à tout le moins facilita, entre les deux pays. Quelques-uns de ces flux étaient traditionnels, comme les séjours d'étudiants bohémiens dans les universités françaises. Ils s'intensifièrent. Le livre des procureurs de la nation anglo-allemande de l'université parisienne fait ainsi apparaître, à partir des années 1330, des effectifs, certes modestes, mais réguliers et statistiquement significatifs, de *Bohemi*<sup>43</sup>. La création d'une université autochtone à Prague en 1348 ne tarit pas ces mouvements, tant le titre envié de *magister parisiensis* conservait sa force d'attraction auprès des jeunes ambitieux. Les stratégies de carrière des expatriés variaient cependant. Les uns, tel le futur archevêque Jean de Jenštejn qui visita successivement Bologne, Padoue, Montpellier et Paris, n'étaient que des oiseaux de passage. D'autres préféraient au contraire prolonger leur séjour dans la capitale française, de manière à y faire fructifier leurs relations et leur expérience de l'étranger. Le type le plus achevé de ces Bohémiens installés durablement à

---

41. J. FANTYSOVÁ-MATĚJKOVÁ, *Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe*, Paris, 2013.

42. Sur les contacts entre Prague et Avignon, voir Z. HLEDÍKOVÁ, «Cesty českých kleriků ke kurii», dans *Cestování ve vrcholném středověku a pozdním středověku, Acta Universitatis Purkynianae – Philosophica et Historica, Studia historica II*, 1995, p. 72-78.

43. M. ČERNÁ-ŠLAPÁKOVÁ, «Studenti z českých zemí v Paříži», *Strahovská Knihovna*, 5-6, 1970-1971, p. 67-88, et, de manière plus générale, J. VERGER, «Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales», dans *L'Église et le peuple chrétien dans les pays de l'Europe du Centre-Est et du Nord (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Rome, 1990, p. 83-106.

Paris est Adalbert Raňkův de Ježov. Après y avoir décroché la maîtrise ès arts en 1346, il obtint d'entrer en 1352 au collège de Sorbonne et devint même en 1355 le seul Tchèque de l'histoire à exercer la fonction de recteur du *studium*. Il regagna Prague en 1366, mais ses attaques contre le maître Henri Totting d'Oyta le firent déclarer *persona non grata*, de sorte qu'il rentra à Paris obtenir son doctorat en théologie (1373-1375). «Ce que je suis, je le dois à l'université de Paris, non seulement ce que je suis, mais encore tout ce que je deviendrai avec l'aide de la clémence divine», lança-t-il alors avec condescendance à ses ex-collègues pragois<sup>44</sup>. De fait, les plus de vingt années qu'il passa au total sur les rives de la Seine lui permirent entre autres de se familiariser avec l'œuvre de Guillaume de Saint-Amour, et il ne manqua pas ensuite de faire connaître en Bohême la tradition des maîtres séculiers parisiens, inaugurant par là un transfert culturel lourd de conséquences pour l'avenir du mouvement réformateur tchèque<sup>45</sup>.

Le plus remarquable est pourtant qu'en sens inverse, des Français commencèrent dès avant le milieu du siècle à prendre le chemin de la Bohême. Leur profil n'était pas celui d'universitaires, mais plutôt de praticiens travaillant pour le compte des princes. Ainsi, en 1344, Matthieu d'Arras fut-il recruté par Charles IV à Avignon, très certainement sur la recommandation du pape Clément VI, pour assurer la maîtrise du chantier de la nouvelle cathédrale Saint-Guy, qui devait inscrire dans le paysage monumental pragois l'accession de la ville au rang d'archevêché. L'architecte y travailla jusqu'à sa mort en 1352 et y importa un modèle esthétique, celui du chœur à déambulatoire et à chapelles rayonnantes saillantes, qui avait été préalablement expérimenté dans les cathédrales de Narbonne et de Rodez. De manière significative, c'est au cours des mêmes années, alors qu'il fallait doter la Bohême de tous les attributs d'une grande puissance, que le roi fit appel aux services d'un autre Français, en la personne du notaire Nicolas Sortes. De 1347 à 1349, ce dernier rédigea une douzaine d'actes marquants. C'est par exemple lui qui composa le diplôme de fondation de l'université de Prague, s'inspirant à cet effet de celui qu'avait délivré en son temps Frédéric II pour l'université de Naples et qui était bien connu par l'intermédiaire du fameux formulaire de Pierre de la Vigne<sup>46</sup>.

---

44. *Forma magistri Adalberti magistris universitatis Pragenis missa*, 25 avril 1372, éd. J. Kadlec, *Leben und Schriften des Prager Magisters Adalbert Rankonis de Ericinio*, Munster, 1971, n° 21, p. 270.

45. O. MARIN, *L'archevêque, le maître et le dévot. Genèses du mouvement réformateur pragois*, Paris, 2005, p. 269-275.

46. Chanoine de Laon, Nicolas Sortes avait rencontré Charles IV à l'occasion de l'ambassade de 1347. Sur son rôle à la chancellerie, voir P. MORAW, «Räte und Kanzlei», dans *Kaiser Karl IV. Staatsmann und Mäzen*, F. Seibt (dir.), 1978, p. 285-291.

Que ce soit dans le domaine artistique ou dans celui du conseil politique, on ne connaît guère d'autres médiateurs aussi stables et influents entre la France et la Bohême. Mais de manière plus ponctuelle, quelques Français eurent l'occasion, dans le cadre des échanges diplomatiques ou du patronage princier, de voyager jusqu'en Europe centrale et de se frotter avec les réalités locales. Citons surtout Guillaume de Machaut, entré dans l'hôtel de Jean l'Aveugle vers 1323 comme son clerc et secrétaire et qui le suivit à ce titre dans ses déplacements en Bohême et en Moravie jusqu'en 1340; ou encore Philippe de Mézières, qui rencontra Charles IV à Prague au mois d'août 1364, alors qu'il accompagnait son maître, le roi de Chypre Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, dans sa tournée européenne en faveur d'une nouvelle croisade. Machaut en fut lui aussi le témoin et en fixa plus tard le souvenir dans *La Prise d'Alexandrie*. Ce qu'il dit à cette occasion des pays tchèques s'avère certes passablement stéréotypé et ne laisse échapper que fort peu d'observations concrètes<sup>47</sup>. L'important pour notre propos est cependant que le poète globe-trotter acheva d'enraciner parmi les élites françaises la fascination pour la figure du « bon roi Jean », dont le prestige rejaillit non seulement sur sa dynastie, mais sur le royaume de Bohême tout entier.

Au cours de ces trois quarts de siècle, l'alliance entre les Capétiens et les Luxembourg ne fut donc pas sans nuages. Si pourtant elle perdura, c'est qu'elle résultait de la conjonction de deux évolutions décisives à moyen terme : d'une part, l'arrivée d'une dynastie lotharingienne en Bohême, avec tout ce que cela signifiait en termes de familiarité culturelle et de solidarité dynastique, réduisit sensiblement les effets de l'éloignement géographique; d'autre part, la Guerre de Cent Ans inversa le rapport de forces qui était jusqu'alors très favorable à la France et rendit celle-ci structurellement dépendante de la neutralité bienveillante des Luxembourg.

### III. – LA CONJONCTURE DU GRAND SCHISME

Il ne semble pas que la partie bohémienne ait symétriquement accordé autant d'importance à l'alliance française. C'est du moins ce que suggère le mutisme des sources tchèques sur la visite impériale à Paris de 1378. Cette occultation peut s'expliquer par le fait que les deux pays se déchirèrent presque aussitôt sur une question explosive, celle de la légitimité de l'élection du pape Urbain VI. Est-ce à dire que le Grand Schisme ait rompu les relations d'amitié entre la France et la Bohême? Les choses sont plus complexes qu'il n'y paraît de prime abord. Car s'il est vrai que le conflit des deux obédiences mit crûment au jour la divergence des intérêts français et bohémiens, il ne fut jamais une pomme de discorde insurmontable entre les deux royaumes.

---

47. M. NEJEDLÝ, « La Bohême et ses habitants vus par quatre auteurs français du Moyen Âge (Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps, Jean Froissart, Jean d'Arras) », *Listy Filologické*, 128, 2005, p. 21-34.

À l'automne 1378, l'empereur et le roi s'étaient décidés indépendamment l'un de l'autre, en tenant compte à la fois des arguments juridiques produits par chaque parti et des avantages politiques qu'ils comptaient pouvoir en tirer. Les jeux étaient toutefois encore assez ouverts pour autoriser l'espoir d'une réconciliation rapide<sup>48</sup>. C'est à la diète impériale de Francfort, en février 1379, que les positions respectives se figèrent. L'ambassade française, en tentant de convertir Venceslas IV à l'obédience clémentine, le contraignit à sortir du bois et à rallier ouvertement la ligne pro-urbaniste que défendaient à la fois les Électeurs rhénans et le nouvel archevêque de Prague, Jean de Jenštejn. Dans ces conditions, il devenait de plus en plus difficile pour la cour de France de concilier les deux objectifs qu'elle avait conjugués jusque-là avec bonheur, le maintien d'un pape français et l'amitié avec les Luxembourg. Deux événements en montrèrent de manière éclatante l'incompatibilité. D'une part, la mise au pas de l'université de Paris enterra pour longtemps la perspective d'un recours bi-partisan au concile. Privés de leurs bénéfices, menacés jusque dans leur droit de se faire conférer les grades, les étudiants de Bohême désertèrent alors la capitale comme les autres urbanistes<sup>49</sup>. Ainsi s'amorçait un repliement des Bohémiens sur leur université, de ce fait appelée à prendre une coloration de plus en plus « nationale ». Au même moment, le projet de mariage d'Anne de Bohême, la sœur de Venceslas, avec Charles VI ayant tourné court, le roi d'Angleterre Richard II saisit sa chance pour faire valoir ses avantages. Le roi des Romains n'hésita pas. Signé en mai 1381, le traité de mariage menaçait de redessiner l'échiquier politico-religieux de toute l'Europe. Indice clair de cette volte-face, c'est désormais vers Oxford que se dirigèrent les rares Tchèques qui continuaient de vouloir étudier les arts ou la théologie à l'étranger<sup>50</sup>.

---

48. S. WEISS, « Prag-Paris-Rom: der Ausbruch des Grossen abendländischen Schismas im Kontext der deutsch-französischen Beziehungen », dans *Zentrum und Netzwerk. Kirchliche Kommunikation und Raumstrukturen im Mittelalter*, G. Drossbach et H.-J. Schmidt (dir.), Berlin – New York, 2008, p. 183-246.

49. Seul fit exception un clémentin comme Jean (Druschwen) de Moravie. Maître ès-arts et bachelier formé en théologie, il fut en 1394 procureur de la nation anglo-allemande. Il appartenait à cette date aux familiers de Benoît XIII (*CUP*, 4, p. 2 note). En 1395, il fut pour cette raison suspecté d'avoir travaillé contre la voie de cession (*ACUP*, 1, col. 712-713), ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre une brillante carrière, tant universitaire que bénéficiale, jusqu'à sa mort prématurée en 1407. La biographie de ce personnage très estimé de Michel Pintoin reste à écrire.

50. Sur ce mariage et ses conséquences, tant politiques qu'intellectuelles, voir M. VAN DUSSEN, *From England to Bohemia. Heresy and Communication in the Later Middle Ages*, Cambridge, 2012, p. 12 et sv.

Sous l'effet de la détérioration en cours des relations entre Français et Bohémiens, les esprits de part et d'autre s'échauffèrent. Le *Tetragonus Aristotelis*, recueil épistolaire fictif composé vraisemblablement au début de l'année 1382 à l'université de Prague, présente les Valois, Charles V et Louis d'Anjou en tête, comme les fauteurs du Schisme et souhaite à demi-mot leur destitution<sup>51</sup>. En France, Philippe de Mézières déplora vertement, sous le masque des figures allégoriques du *Songe du Vieil Pèlerin*, le peu de cas que faisait Venceslas de sa dignité d'avoué de l'Église. La chambrière Révérence que lui adresse la reine Vérité le trouve à son arrivée « en son deduyt et a la chasse », alors que les affaires de l'État réclameraient toute son attention. « Et qui pis est, rapporte-t-elle, il s'estoit alie sans cause et sans raison a ses ennemis naturelz, adandonnant du tout ses plus prochains parens, et par espécial le Blanc Faucon au bec et piez dorez, duquel il povoit mieulx estre aydiez et soustenuz que de nul autre de ce monde. » Aussi repart-elle de Prague avec grand déplaisir<sup>52</sup>. Les chroniqueurs français n'étaient pas plus tendres et dépeignaient volontiers le roi de Bohême sous les traits d'un incapable et d'un rustre<sup>53</sup>.

Ces mouvements d'humeur traduisent un désamour réel. Ils ne doivent cependant pas être exagérés. L'alliance anglaise, dans l'esprit de Venceslas, n'impliquait en réalité aucun reniement des traités passés avec la France : il suffit pour s'en convaincre de constater que ceux-ci furent une première fois réaffirmés en 1380, puis renouvelés périodiquement en 1390, 1395, 1398 et 1399<sup>54</sup>. Vouloir ainsi jouer sur les deux tableaux n'était peut-être pas aussi chimérique qu'on l'a parfois dit<sup>55</sup>, puisque la France et l'Angleterre, épuisées par leur long conflit, se lièrent durant ces mêmes années par de longues trêves. En tout état de cause, Venceslas IV, dont l'oncle Venceslas de Luxembourg et les cousins Josse et Procope de Moravie sym-

---

51. Éd. F.M. Bartoš, Prague, 1915, en particulier p. 18. Sur ce texte, voir R.N. SWANSON, *Universities, Academics and the Great Schism*, Cambridge, 1979, p. 55-56. Jenštejn n'était pas en reste. Voir sa lettre au chanoine Borso : « quamobrem exaltatum est regnum Nabuchodonosor, hoc est regis Francie, qui moderni scismatis est causa precipua et origo », éd. J. Loserth, *AÖG*, 55, 1877, n° 7, p. 311.

52. Éd. G.W. Coopland, t.I, Cambridge, 1969, p. 251.

53. Michel Pinton le qualifie ainsi de « rudissimus et incomptus moribus » (*Chronique du religieux de Saint-Denis*, éd. L. Bellaguet, II, Paris, 1994, p. 568).

54. A. LEROUX, *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461*, Paris, 1892, p. 37-40. Sur les limites du traité de mariage de 1381, qui ne s'accompagna pas d'une véritable alliance politique entre l'Angleterre et l'Empire, voir A. REITEMEIER, *Aussenpolitik im Spätmittelalter. Die diplomatischen Beziehungen zwischen dem Reich und England (1377-1422)*, Paderborn, 1999. Je dois cette référence à l'amabilité de Jean-Marie Moeglin.

55. Ainsi, M. KINTZINGER, « Kaiser und König. Das römisch-deutsche Reich und Frankreich im Spätmittelalter », dans *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13. bis 16. Jahrhundert)*, D. Berg, M. Kintzinger et P. Monnet (dir.), Bochum, 2002, p. 113-136, voit-il en Venceslas « ein gänzlich isolierter Hasardeur » (p. 130).

pathisaient avec le pape d'Avignon, savait qu'un soutien inconditionnel à Urbain VI risquait de desservir ses ambitions impériales et qu'il avait intérêt à cultiver l'équivoque. La diplomatie française tenta d'exploiter la situation : relayant en 1383, puis de nouveau en 1390-1391, les offres alléchantes de Clément VII, elle proposa au roi des Romains une entreprise militaire commune en Italie<sup>56</sup>. Le plan fit long feu, mais les deux parties avaient prouvé leur capacité à prendre langue. Elles se rapprochèrent encore davantage après que la mort de Clément VII et l'élection de Benoît XIII eurent relâché l'attachement de la France à Avignon. En mars 1398, à l'occasion de son séjour dans l'Empire, Venceslas se laissa convaincre, malgré les objurgations de Boniface IX, de pousser jusqu'à Reims pour venir y rencontrer Charles VI. Son épouse Sophie de Bavière, l'archevêque de Prague Olbram de Škvorec et une forte suite de barons tchèques l'accompagnaient. Comme au bon vieux temps, les deux souverains se donnèrent ostensiblement le baiser de paix et réitérèrent l'alliance de leurs maisons ; un nouveau projet de mariage fut même agité, cette fois entre la nièce de Venceslas, Élisabeth de Görlitz, et le fils aîné de Louis d'Orléans, Charles<sup>57</sup>. Aucun compromis ne put certes être trouvé dans les affaires du Schisme. Qu'importe, la France ne se résigna pas et dépêcha à Prague de nouvelles ambassades chargées d'y vanter les mérites de la soustraction d'obédience. Le discours que prononça à l'une de ces occasions le juriste Honorat Bovet ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd, comme le prouve la transcription qu'en fit un certain Jean Hus<sup>58</sup>. *Felix culpa* : une fois entré dans sa « phase résolutoire » (Hélène Millet), le Grand Schisme contribuait à relancer les concertations et à activer les échanges à un rythme jamais vu auparavant.

Où en étaient donc au juste les relations entre les deux royaumes quand les Français prirent connaissance pour la première fois de la diffusion du wycliffisme en Bohême ? La plus grande confusion régnait. Le 20 août 1400, le Tchègue avait été déchu de son titre de roi des Romains. Une majorité de grands Électeurs s'y était résolue en mai à la diète de Francfort, en présence d'une délégation de Charles VI et de trois maîtres envoyés par l'université de Paris. La cour de France reçut sur ces entrefaites les émissaires des deux concurrents, Robert du Palatinat et Venceslas. Ce fut Jean de Moravie, devenu entre-temps docteur en théologie, qui prit la parole

---

56. J. FANTYSOVÁ-MATÉKOVÁ, *Wencelas de Bohême...*, éd. citée, p. 547-551.

57. Sur ce colloque, voir N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, 3, Paris, 1901, p. 126-136. La composition de l'ambassade bohémienne est indiquée par L. BOBKOVÁ, *Velké dějiny země Koruny české*, IVb, Prague, 2003, p. 377-378.

58. *Inc.* : *Da nobis auxilium de tribulatione*, ms de la Bibliothèque nationale de Prague XIII F 16, fol. 125r-131v, éd. F.M. Bartoš, *Autograf M. J. Husi*, Prague, 1954, p. 45-59. Sur Bovet, voir M. HANLY et H. MILLET, « Les batailles d'Honorat Bovet : essai de biographie », *Romania*, 114, 1996, p. 135-181, qui datent de manière convaincante le discours de fin mai-août 1400 (ici p. 171-3). La date de la copie, faite sur la demande de Christian de Prachatice, demeure en revanche incertaine : dès 1400 ? ou en 1408, quand la convocation du concile de Pise remit sur le tapis la question de la soustraction d'obédience, comme le pense V. NOVOTNÝ, *M. Jan Hus. Život a dílo*, I/1, Prague, 1919, p. 276-277 ?

au nom du souverain de Bohême<sup>59</sup>. Las, son éloquence ne suffit pas à emporter la décision. Le réalisme, ajouté à la solidarité dynastique inaugurée par le mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière, recommandait de donner la préférence au Wittelsbach. La lutte d'influence que se livraient Louis d'Orléans et la maison de Bourgogne était toutefois devenue si vive qu'elle empêcha la diplomatie française de déployer une action cohérente. Louis, qui avait déjà coordonné l'entrevue de 1398, soutint le Luxembourg, alors que Philippe le Hardi favorisait le Palatin. En 1407, nouveau rebondissement. Du moment qu'il s'était débarrassé de son rival, le nouveau duc de Bourgogne Jean sans Peur n'avait plus avantage à ménager Robert. Il entra même aussitôt en conflit avec lui à propos de la succession du Brabant, qu'il convoitait pour son frère cadet Antoine. Venceslas retrouva alors son crédit à la cour de France, d'autant qu'il paraissait beaucoup mieux disposé que Robert à épouser la voie conciliaire qui cristallisait désormais tous les espoirs. L'idée de l'aider à reconquérir ses droits redevint d'actualité<sup>60</sup>.

Ces palinodies diplomatiques méritaient d'être rappelées, car elles déterminèrent les circonstances immédiates dans lesquelles les Français découvrirent le hussitisme. Soulignons pourtant qu'elles n'ont pas remis en cause certaines permanences de nature à sauvegarder le capital de sympathie dont jouissait auparavant le royaume de Bohême parmi les élites françaises. Permanences sociales, d'abord. Car tout au long de la période du Grand Schisme, des gentilshommes de Bohême se mirent à fréquenter de plus belle ces carrefours cosmopolites qu'étaient les cours françaises. Le cas le mieux documenté, grâce aux riches archives comptables de Lille et de Dijon, est ici celui de la cour bourguignonne. Ainsi que l'a montré Bertrand Schnerb, l'entourage de Philippe le Hardi, puis de Jean sans Peur, en accueillit un éventail assez large : des visiteurs de passage, de jeunes pages venus se former à l'école bourguignonne, des écuyers attachés au service ducal pendant quelques années, voire davantage. Prenons l'exemple de l'énigmatique « Jean Susque ». Comme beaucoup de ses compatriotes, c'est le chambellan Régnier Pot, un habitué des missions diplomatiques dans les confins orientaux de l'Empire depuis Nicopolis, qui le recruta aux alentours de 1404 en tant qu'écuyer et échanson. Cinq années durant, le Bohémien sut se faire apprécier tant pour son savoir-faire sur le marché des chevaux que pour ses aptitudes linguistiques, qui lui valurent de figurer dans deux ambassades que le duc envoya en Bohême en 1407 et 1409<sup>61</sup>. Dans ces milieux, croiser un Tchègue pouvait bien être rare, mais

---

59. *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, éd. L. Bellaguet, II, p. 762.

60. Le détail des événements est donné dans A. LEROUX, *Nouvelles recherches critiques...*, éd. citée, p. 43-52, et É. JARRY, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, 1372-1407*, Paris, 1889, p. 238-246.

61. B. SCHNERB, « Des nobles de Bohême à la cour de Bourgogne au temps des ducs de la Maison de Valois », dans *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, M. Nejedlý et J. Svátek (dir.), Toulouse, 2009, p. 109-130, en particulier p. 114-115 sur Jean Susque. Mais l'hypothèse d'une identification de ce dernier à Jean Žižka a rencontré le scepticisme des médiévistes tchèques.

cela n'avait rien d'exotique. Toutes origines confondues, les serviteurs des Valois de Bourgogne communiaient à la même civilisation curiale, faite de tournois, de banquets et de voyages lointains.

Permanences culturelles, ensuite, en ce sens que la Bohême demeura une référence obligée de l'horizon littéraire français. Le roman *Mélusine* que Jean d'Arras acheva, en août 1393, à la requête du duc Jean de Berry et de sa sœur Marie de Bar, tous deux enfants de Jean II le Bon et de Bonne de Luxembourg, en témoigne abondamment. Si l'auteur s'avisa de dédier en plus son œuvre à leur cousin, le margrave Josse de Moravie, c'est qu'il s'agissait d'un roman généalogique à la gloire conjointe des Lusignan, des Luxembourg et des Valois : par analogie avec Bonne, la fée poitevine y est présentée comme leur ancêtre commune, un mythe fondateur bien utile en ces temps de crise de légitimité dynastique<sup>62</sup>. Ce propos explique que de nombreuses scènes du roman se déroulent à Prague. La cité est alors au pouvoir de Frédéric de Bohême. Qualifié de « plus preudhomme et plus vaillant roy qui feust en toute la langue tudesque », celui-ci défend vaillamment la foi catholique contre les Sarrasins emmenés par l'infâme Sélodus de Cracovie. À sa mort sur le champ de bataille, sa fille Églantine épouse le fils cadet de Mélusine, Renaud, qui s'était porté à leur secours et venait de venger l'honneur de Frédéric en tuant Sélodus et en faisant brûler son cadavre. De leur union naît Olifar, appelé à son tour à faire de nombreuses conquêtes<sup>63</sup>. Cette intrigue ne fait pas que tirer parti de la communauté d'origine unissant les dynasties de France et de Bohême. Elle affiche aussi bien les valeurs partagées, à la fois courtoises et chrétiennes, qui étaient les leurs, non sans conforter au passage la réputation qu'avait acquise la Bohême de constituer un rempart de la Chrétienté face aux menaces païennes. Le roman apparaît de ce point de vue plein du souvenir de Jean l'Aveugle, voire d'Ottakar II, et de leurs croisades contre les Prussiens ou les Lituaniens<sup>64</sup>. L'abondante tradition manuscrite de *Mélusine*, rapidement démultipliée par son

---

62. Cet aspect du roman a été mis en valeur par M. NEJEDLÝ, *Středověký mýtus o Meluzině a rodová pověst Lucemburků*, Prague, 2007, notamment p. 335-339, sur la voie ouverte par A. DIDERRICH, *La légende de Mélusine et la maison de Luxembourg*, Luxembourg, 1937.

63. JEAN D'ARRAS, *Mélusine ou la Noble Histoire de Lusignan. Roman du XIV<sup>e</sup> siècle*, éd. J.-J. Vincensini, Paris, 2003 (la citation apparaît p. 499). Voir M. NEJEDLÝ, « 'Comment le roy Selodus fist ardoir le corps du roy Fedric de Bahaigne devant la porte de Prange'. Les Tchèques et la croisade contre les Sarrasins dans *Mélusine* de Jean d'Arras (vers 1393) », dans *Histoires et mémoires des croisades à la fin du Moyen Âge*, D. Baloup et alii (éd.), Toulouse, 2012, p. 255-272.

64. Sur les origines et la fortune de cette (auto)représentation de la Bohême, voir P. HLAVÁČEK, « Le Cœur de l'Europe ? À la recherche d'un nouveau rôle ecclésiastique et culturel pour la Bohême au Moyen Âge et au début de l'époque moderne », dans *L'Europe centrale au seuil de la modernité. Autriche, Bohême, Hongrie et Pologne, fin du XIV<sup>e</sup> siècle-milieu du XV<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque international de Fontevraud 2009*, M.-M. de Cevins (dir.), Rennes, 2010, p. 37-56 (notamment p. 38-42).

adaptation versifiée<sup>65</sup>, puis relayée par plusieurs éditions incunables, est là pour attester que l'écho de cette glorification de la Bohême fut profond et durable.

À tout prendre, l'affaiblissement chronique de Venceslas IV et les tensions nées du Grand Schisme n'ont donc pas sérieusement entamé le rayonnement de la Bohême en terre française. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, le pays faisait toujours figure de « noble et honorable royaume » (Jean d'Arras), dont le prestige, sans commune mesure avec sa taille réelle, tenait à la vocation impériale des Luxembourg et aux liens de parenté que ceux-ci avaient noués et renoués au fil des décennies avec les Valois. C'est dire la stupeur avec laquelle on découvrit en France que ces parents et alliés, unanimement respectés jusque-là pour leur zèle religieux, étaient en train de succomber à l'hérésie.

---

65. Sous la plume du poète Coudrette, peu après 1401 : *Le Roman de Mélusine*, éd. E. Roach, Paris, 1982.

## CHAPITRE 2

### NOUVEAUX CHOIX ET PREMIÈRE CRISE (1408-1414)

Sur les rives de la Vltava, il y a en effet du nouveau. Depuis le milieu des années 1390, sont parvenus à Prague, via les canaux diplomatiques établis avec l'Angleterre de Richard II, les écrits de l'hérésiarque oxonien John Wyclif. C'est d'abord son œuvre philosophique qui retient l'attention d'une nouvelle génération de *scolares* impatients de secouer l'hégémonie de la tradition buridaniennne. Mais leur intérêt ne tarde pas à s'étendre à ses idées ecclésiologiques pourtant déjà condamnées à Londres aussi bien qu'à Rome. En 1403, l'université de Prague prend conscience du danger et fait proscrire l'enseignement de 45 de ses thèses. La mesure ne fait en réalité que révéler l'ampleur des dissentiments internes au corps universitaire : une bonne partie de la nation bohémienne en vient à faire de Wyclif son étendard. Jean Hus, jeune prédicateur à la chapelle de Bethléem et, à ce titre, héritier d'une tradition de réforme morale déjà longue, est de ceux-là. Devant les foules qui se pressent de plus en plus nombreuses pour l'écouter, il greffe sur une critique traditionnelle des abus ecclésiastiques la doctrine wycliffiste du *dominium*. Cette référence finit par le faire entrer en conflit en 1408 avec l'archevêque de Prague Zbyněk Zajíc de Házmburk, qui l'avait soutenu jusque-là. Les événements se précipitent alors. Pendant que les livres de Wyclif sont livrés au feu, Alexandre V tente en vain d'interdire Hus de prédication. Un procès s'engage sur ces entrefaites à la curie. Le Pragois écope finalement en 1412 d'une excommunication aggravée, mais les nombreux soutiens dont il bénéficie dans l'aristocratie et l'aura de héros de la cause tchèque qu'il s'est acquise depuis le Décret de Kutná Hora lui assurent l'impunité. Il n'hésite même pas à défier le roi Venceslas IV en prêchant contre le trafic des indulgences pontificales. Son exil hors de la capitale, loin de l'isoler, lui donne l'occasion de diffuser sa parole dans les campagnes et achève sa conversion en meneur de foules<sup>1</sup>.

---

1. Pour plus de précisions, voir le récit qu'en donne F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 2, éd. citée, p. 788-898.

Telle est, très grossièrement résumée, l'intrigue de ces années reconstituée a posteriori par les historiens. Comment les Français l'ont-ils vécue à chaud ? La question ne se pose pas seulement en termes de représentation ou d'image. Car ils n'avaient rien d'observateurs extérieurs, comme si Paris coïncidait avec le point de vue de Sirius : leur découverte des conflits liés au wycliffisme pragois leur a au contraire fait prendre conscience que, par leurs alliances politiques et leurs choix ecclésiastiques, ils en étaient partie prenante ; aussi bien n'ont-ils pas tardé à vouloir eux-mêmes intervenir pour orienter le cours des événements dans le sens de leurs intérêts et de leurs convictions. C'est donc l'histoire de cette précoce implication des Français dans les affaires de Bohême qui sera retracée ici.

### I. – LA DÉCOUVERTE FRANÇAISE DU WYCLIFFISME PRAGOIS (1408-1409)

Au vrai, les Français n'avaient pas attendu les Bohémiens pour prendre connaissance du nom de Wyclif. On sait que l'université de Paris en discuta rapidement (au moins dès 1381) les théories politiques<sup>2</sup>. Il n'empêche que le wycliffisme continental offrait un visage sensiblement différent, car une fois diffusé en Bohême, il acquit pignon sur rue et finit par se transformer en un mouvement à la fois pastoral et national. Quand et comment les Français en prirent-ils conscience ? Ce n'est pas un hasard si la chronologie retenue épouse celle des préparatifs du concile de Pise : la mise en route de la solution conciliaire fut bel et bien le catalyseur qui fit découvrir le wycliffisme pragois aux Français.

Une première alarme avait certes secoué l'université de Paris un peu plus tôt, dès 1405/1406. Au printemps 1404, s'était immatriculé dans la nation anglo-allemande, chose rarissime en cette période d'intense rivalité entre obédiences romaine et avignonnaise, un Bohémien du nom de Jérôme de Prague. Anticonformiste, le jeune bachelier ès-arts l'était déjà et le resterait<sup>3</sup>. Quoiqu'il n'eût pas encore la trentaine, il avait derrière lui une longue expérience de séjours d'études et de voyages à l'étranger. Après être parti à Oxford rechercher des manuscrits de Wyclif, il avait probablement fait le pèlerinage en Terre Sainte. À son retour, il n'était pas resté longtemps à Prague, mais avait préféré venir à Paris obtenir sa maîtrise ès-arts. Il y décrocha d'abord la licence en mai 1404 ; son *inceptio*, intégration rituelle au corps des maîtres, eut lieu le 27 janvier 1405, après quoi il exerça comme maître-régent. Ce parcours sans histoire ne tarda pourtant pas à éveiller les soupçons.

---

2. Comme l'a montré J.-Ph. GENET, «The Dissemination of Manuscripts Relating to English political Thought in the Fourteenth Century», dans *England and Her neighbours, 1066-1453. Essays in Honour of Pierre Chaplais*, Londres, 1989, p. 199-216, ici p. 229. L'auteur cite en exemple le ms BN lat. 15881, qui provient du collège de la Sorbonne et transmet le *De civili dominio* de Wyclif.

3. Ce paragraphe condense les recherches de František Šmahel sur le sujet : voir *Život a dílo Jeronýma pražského*, Prague, 2010, notamment p. 27-30.

Il s'avéra en effet que Jérôme ne se contentait pas de mettre à profit son séjour parisien pour copier et transmettre en sous-main à ses compatriotes les textes de Platon et du pseudo-Denys. Il s'enhardit à défendre publiquement au cours d'une dispute l'une des thèses maîtresses du réalisme wycliffiste, la distinction formelle des idées dans l'intelligence divine. Ce coup d'éclat indisposa ses confrères, en particulier les théologiens toujours prompts à critiquer la propension des artiens à outrepasser les limites de leur discipline. C'est ainsi que Jean Gerson, qui n'était pourtant pas présent à la dispute en question, lui reprocha ensuite à Constance de s'être pris pour un ange d'éloquence et d'avoir, dans sa forfanterie, troublé le *studium*<sup>4</sup>. Le trait paraît forcé : plus tôt, lors du procès intenté à Jérôme à Vienne en 1410, le témoin Pierre Pergoschl se borne à dire que celui-ci s'était vu par précaution imposer le silence quand il avait voulu tirer les corollaires de sa position<sup>5</sup>. Toujours est-il que l'intéressé, se sachant compromis, s'enfuit début 1406 de la capitale, d'où il gagna Cologne, puis Heidelberg. Au total, ce que l'on s'aventurera à appeler son *coming out* wycliffiste aura été celui d'un météorite. Hormis un écho indirect dans le *De universalis reali* du néo-albertiste Jean de Maisonneuve, aucune trace écrite de la controverse parisienne ne subsiste<sup>6</sup>. Les autorités universitaires furent échaudées, mais, sur le moment, personne en France ne semble avoir eu les moyens de deviner que, dans le sillage de cette tête brûlée, se développait à Prague un mouvement puissant et structuré.

---

4. Il tint ce propos le 23 mai 1415, quand Jérôme fut ramené captif au concile et présenté dans le réfectoire du couvent franciscain, d'après Pierre de Mladoňovice, *Narracio de Magistro Hieronymo*, FRB VIII, p. 342 : « Cum autem alii conticuissent, dixit cancellarius Parisiensis – is erat Gerson – : 'Hieronyme, et tu cum esses Parisius, putabas te esse angelum cum eloquencia tua et turbasti universitatem, ponens publice in scholis multas conclusiones erroneas cum earum correlariis et presertim in materia universalium et de ideis et alia quam plurima scandalosa.' Cui respondit M. Hieronymus : 'Respondeo, magister : Ea, que ego posui Parisius in scholis publicis, ad que et respondi magistrorum argumentis, posui philosophice et ut philosophus et magister illius universitatis ; et si aliqua posui, que non debui ponere, doceto, quod sint erronea, volo humiliter emendare et informari.' » Cf. aussi la *Vita magistri Hieronymi*, *ibid.*, p. 355. Ce face-à-face n'ayant pas eu lieu lors d'une audience officielle, rien ne figure à ce sujet dans les actes du concile

5. *Processus contra Jeronimum de Praga habitus Viennae a. 1410-1412*, L. Klicman (éd.), Prague, 1898, p. 22 : « Ad secundum articulum interrogatus respondit, quod audiverit magistrum Jeronimum Parisius respondere de materia illa, et ipse sic responderit scolastice, quod quilibet steterit contentus de ipso ; verumtamen quod aliquot correlaria in posicionem suam pro tunc posuerit, super quibus fuerit sibi impositum silencium, et ipse alterius illa frivole non defenderit. Dixerunt enim magistri sibi, quod huiusmodi correlaria deduxit : 'Magister, istud dimittite, quia forte duce-remini ad inconveniencia maiora !' Et sic ipse responderit : 'Libenter.' »

6. Voir, sur ce point précis, Z. KALUZA, « Le *De universalis reali* de Jean de Maisonneuve et les *epicuri litterales* », *Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie*, 33, 1986, p. 469-516, ici p. 483-484.

La vraie rencontre des Français avec le wycliffisme pragois date plutôt de 1408 et s'inscrit dans la relance des échanges diplomatiques consécutive à ce que l'historiographie a coutume d'appeler la seconde soustraction d'obédience. C'était le moment où l'échec des projets de conférences entre Benoît XIII et Grégoire XII avait décidé la France à déclarer sa neutralité (25 mai)<sup>7</sup>. Aussitôt furent adressées aux principales cours européennes des ambassades, avec pour mission de les convaincre du bien-fondé de ce nouveau choix. La Bohême de Venceslas, dont le soutien au pape de Rome était depuis toujours chancelant, paraissait l'une des puissances les plus faciles à rallier. Sur ces manœuvres entreprises alors à Prague, les sources françaises demeurent à peu près muettes<sup>8</sup>. En revanche, le ms IV H 2 de la Bibliothèque nationale de Prague, au détour de la rubrique par laquelle s'ouvre la question disputée *Utrum viris ecclesiasticis seu clericis liceat aliquid possidere* de Jacques de Nouvion (fol. 110r), permet heureusement d'en savoir davantage : le maître parisien, y est-il indiqué, soutint cette dispute contre Hus et les autres wycliffistes alors qu'il était venu à Prague au titre d'ambassadeur du roi de France<sup>9</sup>. Quoiqu'elle soit inconnue de son biographe Alfred Coville, la nomination de Nouvion comme diplomate cette année-là ne saurait surprendre<sup>10</sup>. Ce Champenois fraîchement promu maître en théologie en mars n'avait pas seulement à son actif des titres de gloire intellectuelle. Il était entré au service du duc d'Orléans en 1403 et s'était vu confier le traitement des affaires du schisme. C'est par exemple lui qui, en mars-septembre 1407, avait servi de secrétaire à la grande ambassade chargée d'obtenir la cession simultanée, à Marseille et à Rome, des deux papes rivaux. On conçoit que cette récente expérience l'ait spécialement désigné pour représenter au roi de Bohême les avantages de la neutralité ecclésiastique. L'année suivante, il fut du reste mandé derechef par le duc Charles d'Orléans pour jouer les bons offices auprès du nouveau pape Alexandre V, signe du crédit dont il jouissait dans le domaine des relations ecclésiastiques internationales.

Plus singulier est le fait qu'il eut alors à se confronter avec les maîtres wycliffistes. À quelle date précisément ? Le point est débattu. Malgré les réserves exprimées par František Šmahel et Martin Nodl, fin juin-début juillet paraît la

---

7. N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme...*, t. 3, p. 614 et sv.

8. Seul Michel Pintoin y fait une discrète allusion (*Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. L. Bellaguet, IV, p. 28) : « qui post mensem tertium redeuntes retulerunt Alemanos Hungaros et Bohemos neutralitatem accepisse cum Gallicis, donec unicus summus pastor electus rite et canonice fuisset ».

9. « Mag. Jacobus Parisiensis, postquam venit Pragam ambasiator regis Francie, invitatus est per Hus et alios Wicleffistas, cui subscriptam questionem proposuerunt. » Sur ce ms, voir *infra*, annexe 1.

10. A. COVILLE, « Un ami de Nicolas de Clamanges, Jacques de Nouvion (1372 ?-1411) », *BEC*, 96, 1935, p. 63-90. Il fait cependant état p. 85 d'une mission non datée en Allemagne. Nouvion en rapporta deux couteaux dorés qu'il offrit à Clamanges. S'agit-il de l'ambassade pragoise ?

fourchette chronologique la plus vraisemblable<sup>11</sup>. L'événement montre en tout cas quelle assurance les wycliffistes avaient conquise dans la capitale. Depuis plusieurs semaines, ils avaient en effet réussi à exploiter les désaccords entre le roi Venceslas et l'archevêque Zbyněk pour contrecarrer les mesures répressives de ce dernier : non seulement la nation bohémienne avait, le 24 mai, atténué l'interdiction d'enseigner les doctrines de Wyclif, mais elle venait le 16 juin de choisir comme futur *quodlibetarius* Matthias de Knín, alors même que la cour archiépiscopale l'avait tout récemment condamné à une rétractation humiliante<sup>12</sup>. Les wycliffistes ne s'arrêtèrent pas à cette provocation. La venue de l'ambassade française leur donnait l'occasion d'afficher quelle solution concrète ils entendaient privilégier pour aider au rétablissement de l'unité catholique. Face à Nouvion, ils diagnostiquèrent dans l'enrichissement de l'Église l'origine des divisions et du schisme qui l'affligeaient ; c'était laisser entendre que la voie de la neutralité préconisée par la cour française serait insuffisante, tant que les clercs ne seraient pas expropriés. Sans les citer nommément, le maître parisien découvrait ainsi la radicalité idéologique de Jakoubek de Stribro et de ses amis, qui n'hésitaient pas à appliquer à la situation présente les hardiesses de l'ecclésiologie wycliffiste.

Il est difficile de savoir quels échos en parvinrent à Paris. Sur place, Jacques de Nouvion avait pris le temps de mettre par écrit sa dispute pragoise. En rapporta-t-il le texte avec lui ? C'est possible, mais aucune trace ne s'en est conservée en France. Ses voyages en Italie, puis sa mort prématurée début 1411 semblent avoir retenu cette figure médiatrice «entre la cour et l'école» de jouer le rôle auquel elle était promise<sup>13</sup>. Reste que d'autres ambassades françaises furent bientôt amenées à renouer ce premier contact avec le wycliffisme pragois. Elles furent cette fois le fait de Jean sans Peur, qui était devenu entre-temps l'homme fort du gouvernement royal. L'enjeu premier des démarches qu'il entreprit à partir de l'été 1408 auprès de Venceslas concernait le mariage entre son frère, Antoine de Brabant, et l'héritière du Luxembourg, Élisabeth de Görlitz. Mais une autre affaire non moins urgente était alors sur toutes les lèvres, celle de la résolution tant attendue du Grand Schisme : la nouvelle de la convocation par des cardinaux des deux obédiences d'un concile à Pise, fixé au 25 mars suivant, avait engagé une dynamique unitaire à laquelle il était impératif d'associer le roi de Bohême. C'est donc avec ces deux objectifs en tête qu'une imposante ambassade gagna Prague à la mi-novembre. La direction en était tricéphale, l'inévitable Régnier

---

11. Conformément à l'hypothèse de son éditeur J. Sedlák. F. ŠMAHEL et M. NODL, «Kutnohorský dekret po 600 letech. Bilance dosavadního bádání», *ČČH*, 107, 2009, p. 24, ont proposé de redater l'ambassade de début juin, mais nous voyons mal comment Nouvion aurait pu faire le voyage jusqu'à Prague en une quinzaine de jours à peine.

12. Sur cet arrière-plan, voir F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 2, éd. citée, p. 813-822.

13. Pour reprendre la formule de N. GOROCHOV, «Entre la cour et l'école : les étudiants au service de l'État en France à la fin du Moyen Âge», dans *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge. Actes du XXIX<sup>e</sup> Congrès de la Société des médiévistes de l'enseignement supérieur public (Pau, 1998)*, Paris, 1999, p. 249-256.

Pot et le comte de Nassau flanquant, l'un pour le compte du duc de Bourgogne et l'autre pour celui de Brabant, l'ambassadeur du roi et conseiller de Jean sans Peur, l'évêque de Chalon-sur-Saône Philibert de Saulx († 1418)<sup>14</sup>.

L'ambassade remporta un succès sur toute la ligne. Le mariage fut conclu à Prague, le 27 avril 1409, cependant que Venceslas quitta dès le 22 janvier l'obédience romaine, dans l'espoir que le futur concile le remettrait en selle<sup>15</sup>. Mais pour arracher cette double victoire, la diplomatie franco-bourguignonne avait dû accepter des alliés pour le moins encombrants. Il ne lui avait pas échappé que, sur les rives de la Vltava, la désunion faisait rage : si les *scolares* allemands, soutenus par l'archevêque, affichaient une fidélité sans faille à la ligne pro-romaine de Robert du Palatinat, les Bohémiens minoritaires inclinaient à l'attentisme, suivant en cela la politique royale. Ces derniers s'avisèrent alors de prendre à témoin les ambassadeurs. À l'initiative de Jérôme de Prague, ils les invitèrent à assister aux côtés des échevins de la Vieille Ville au *quodlibet* présidé par Matthias de Knín, dans les premiers jours de janvier. Philibert de Saulx et ses comparses se retrouvèrent ainsi aux premières loges pour assister au vibrant éloge des arts libéraux, véritable acte de naissance du nationalisme hussite, que prononça en conclusion Jérôme. Tous les témoins qui furent par la suite interrogés à Vienne sur l'événement s'accordent à relever cette présence insolite<sup>16</sup>. Au surplus, un indice laisse entendre que les émissaires de la puissance française ne s'en tinrent pas à une attitude purement passive. D'après le *Chronicon universitatis Pragensis*, l'ambassade comptait un délégué de l'université de Paris, une information qui s'accorde bien avec ce que l'on sait par ailleurs du soutien apporté par l'*alma mater* à la solution conciliaire. Or celui-ci aurait été mêlé à la négociation du Décret de Kutná Hora par lequel Venceslas IV donna, le 18 janvier 1409, la majorité absolue des voix aux maîtres et étudiants régnicoles<sup>17</sup>. Faut-il même imaginer que le Français aurait prodigué

14. G. WYMANS, «La conclusion du contrat de mariage d'Antoine, duc de Brabant, et d'Élisabeth de Görlitz», *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 50, 1956-1961, p. 293-303. Un récit de l'ambassade se lit sous la plume d'Edmond de Dynter, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. P. F. X. de Ram, t. 3, Bruxelles, 1857, livre 6, chap. 88, p. 176-177.

15. Éd. F. Palacký, *Documenta*, p. 348-350. Il ne s'agit pas encore techniquement d'une pleine soustraction d'obédience, mais Venceslas y interdit à ses sujets de recevoir des lettres de Grégoire XII (cavalièrement nommé *Gregorius Romanus*) comme de lui payer des taxes.

16. Ainsi, Jean Schwab de Butzbach fait état de «presentibus quodam episcopo et comite uno ac scabinis civitatis, qui fuerunt vocati per nacionem Bohemorum, ut apparuit, et multis suppositis» (éd. L. Klicman, *Processus*, p. 15), tout comme Conrad de Nuremberg : «presentibus quodam episcopo de Barbarancia (*sic*) et comite de Nassa et aliis militibus, directis in ambasiata ducis Barbancie...» (*ibid.*, p. 18). Gaspard Weinstein d'Ingolstadt précise : «Interrogatus, quibus presentibus : scabinis et iudice Civitatis Antique cum armis et uno episcopo magne stature, et in capite habuerit capucium subductum pellibus albis, vulgariter weishermelein alias weissrech, et aliis nobilibus secum...» (*ibid.*, p. 28). Henri de Aura, lui, croit qu'il s'agit d'un archevêque (*ibid.*, p. 32).

17. *FRB* V, p. 570 : «Item eodem anno [1408] veniente solemniter ambasiata a rege et universitate Parisiensi ad regem nostrum Wenceslaum, pro tunc in Montibus Cutnis existentem, qui accersitis

ses conseils à ses confrères venus plaider leurs droits devant le souverain ? Et distinguer par exemple une empreinte parisienne dans ce texte ? N'allons pas trop loin : la référence à l'organisation nationale du *studium* parisien qui figure dans le décret n'a rien que de très banal<sup>18</sup>. Il n'en reste pas moins que la diplomatie française, *volens nolens*, a servi au cours de ces journées décisives les intérêts du parti bohémien. Par une de ces cruelles ironies dont l'histoire a le secret, le triomphe du wycliffisme fut en quelque sorte le prix à payer pour assurer la représentativité du futur concile pisan.

Au demeurant, la suite des événements fut fatale à cette alliance toute conjoncturelle. Les quelque 170 Français qui affluèrent à Pise eurent certes l'occasion d'y croiser l'ambassade bohémienne, composée de cinq envoyés de Venceslas (parmi lesquels le chanoine Jean Náz était aussi procureur de l'évêque d'Olomouc et du chapitre métropolitain) et de deux délégués de l'université de Prague (André de Brod et Helmold Gledenstede de Zoltwedel), auxquels se joignirent sur le tard les maîtres Stanislas de Znojmo et Étienne Páleč<sup>19</sup>. Mais cette représentation eut beau obtenir la reconnaissance formelle de Venceslas comme roi des Romains, elle y pesa de peu de poids, handicapée qu'elle était par le boycott de l'archevêque de Prague et de l'évêque de Litomyšl, qui préférèrent se faire représenter au contre-concile de Cividale. Elle pâtit peut-être plus encore de l'opprobre que les suites du Décret de Kutná Hora jetèrent sur le *studium* pragois et l'ensemble du royaume de Bohême. À l'heure où se réunissaient les Pères à Pise, l'exode des étudiants et maîtres allemands battait en effet son plein<sup>20</sup>. Ceux-ci trouvèrent dans le délégué de l'évêque et du chapitre de Wrocław, l'abbé germanophone Ludolphe de Sagan, qui avait lui-même étudié sur les rives de la Vltava quelques années plus tôt, un

---

rectore universitatis cum doctoribus et magistris, de quorum numero fuit Johannes Helie, Broda, sacre theologie doctores, et Johannes Hus, iam arcium magister, audita legacione de abstractione obediencie ab utroque pretense papa, Bohemis placentibus, aliis nacionibus displicentibus, invictissimus Wenceslaus, Romanorum et Bohemie rex, eodem die tres voces ad instar Parisiensis universitatis, ad cuius similitudinem Pragensis universitas est fundata, largissime donavit.» Il faut noter que cette source pro-hussite n'est pas toujours fiable. En l'espèce, elle se trompe en évoquant la présence de Jean Hus, alors que celui-ci, malade, resta à Prague au moment des faits.

18. L'hypothèse remonte à V. CHALOUPECKÝ, «Kdo vymohl Čechům Dekret Kutnohorský?», *ČČH*, 48-49, 1947-1948, p. 14-29, ici p. 16, où il attire l'attention sur le fait que le Décret se réclame de l'«ordinationem, qua gaudet natio Gallica in universitate studii Parisiensis» (*Documenta*, éd. F. Palacký, p. 347). Suit toutefois une référence aux universités de Lombardie et d'Italie. L'invocation des modèles parisien et bolonais se rencontre fréquemment dans les statuts pragois, comme l'a montré M. SVATOŠ, «Pražská univerzita a její vzory», *Historia Universitatis Carolinae Pragensis*, 36-38, 1996-1998, p. 11-21.

19. La participation de la Bohême au concile de Pise mériterait d'être étudiée à nouveaux frais. Voir l'état des connaissances dressé par F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 2, éd. citée, p. 839-840.

20. F. ŠMAHEL, «The Kuttenger Decree and the Withdrawal of the German Schools from Prague in 1409», dans ID., *Die Prager Universität im Mittelalter. Gesammelte Aufsätze*, Leyde – Boston, 2007, p. 159-171.

porte-parole efficace : montant en chaire pour la fête du Saint-Sacrement (6 juin), le Silésien dénonça haut et fort les progrès de l'hérésie rémanentiste en Bohême<sup>21</sup>. Jacques de Novion avait pris la mesure des conséquences ecclésiologiques et politiques du wycliffisme. Voilà que cette intervention faite au lendemain même de la condamnation des deux papes contendants mettait sur la place publique pisane la question de l'orthodoxie sacramentaire.

L'assistance à ce genre de prédication donnée en dehors des sessions officielles du concile n'avait certes rien d'obligatoire. Mais quand bien même les universitaires parisiens ne s'y pressèrent pas ou ne l'écoutèrent que d'une oreille distraite, d'autres se chargèrent bientôt de les prévenir contre le wycliffisme pragois. À partir de l'automne 1409, arriva sur les bords de la Seine une poignée de transfuges de l'université de Prague, naturellement pleins de ressentiment anti-bohémien. Au moins deux ex-Pragois se laissent ainsi identifier<sup>22</sup>. Nul doute qu'ils s'entendirent à merveille pour ébruiter les avanies qu'ils avaient subies de la part de Venceslas IV et de ses affidés. Au sein de la nation anglo-allemande, la cause était désormais entendue : on y tenait pour acquis que la sécession des Allemands avait consommé la ruine de l'université pragoise, en feignant d'oublier que les Bohémiens avaient tant bien que mal réussi à la maintenir à flot<sup>23</sup>.

Ces pressions conjuguées expliquent qu'à l'extrême fin de l'année 1409, on ait commencé dans le royaume de France à s'émouvoir à haute voix des troubles pragois. Ce tout premier témoignage émane de quelqu'un qui gravitait dans les mêmes milieux que Jacques de Novion et n'avait pas encore à cette date coupé les ponts avec Jean sans Peur ; bien qu'il ne se fût pas rendu au concile de Pise, il avait pleinement approuvé ce qui s'y était dit et fait ; surtout, sa fonction de chancelier de l'université de Paris en faisait le gardien de l'orthodoxie. Le 18 décembre, Jean Gerson – c'est bien sûr de lui qu'il s'agit – prononça en français,

---

21. *Inc. : In una domo comeditis*. Voir, sur ce sermon, J. LOSERTH, « Beiträge zur Geschichte der hussitischen Bewegung III. Ludolf von Sagan, *Tractatus de longo schismate* », *AÖG*, 60, 1880, p. 345-361, ici p. 375, et F. MACHILEK, *Ludolf von Sagan und seine Stellung in der Auseinandersetzung um Konziliarismus und Hussitismus*, Munich, 1967, notice 20, p. 231-232, qui en recense 3 mss conservés à la Bibliothèque universitaire de Wrocław.

22. Ce sont les bacheliers Léonard Hesselstorper et Jean Tylewel de Uslaria : voir F. ŠMAHEL, *Pražské universitní studentstvo v předrevolučním období 1399-1419*, *Rozpravy ČSAV, Řada společenských věd*, 77-3, 1967, p. 74, qui n'exclut pas que des étudiants sans grade les aient accompagnés.

23. Un témoignage indirect de l'efficacité de cette propagande se lit dans la déposition que fit Jean Mullechner, alias Jean d'Autriche, lors du « concile de la foi ». Plaidant la modération, il déclara (*Joannis Gersonii Opera*, éd. Louis Ellie Du Pin, t. 5, Anvers, 1706, p. 125) : « Et in illo processu cavendum est, ne fiat divisio inter nos, quia similis causa destruxit Universitatem Pragensem. » Sur la carrière de Jean d'Autriche, qui fut un intermédiaire clé entre le *studium* parisien et l'Allemagne tout au long du Grand Schisme, voir T. SULLIVAN, *Parisian Licentiate in Theology, A.D. 1373-1500. A Biographical Register*, 2, *The Secular Clergy*, Leyde – Boston, 2011, p. 70-72.

devant le roi Charles VI et les grands réunis dans l'enceinte de l'université, le sermon *Pax hominibus bone voluntatis*. La fête de Noël qui approchait lui en inspira le thème. L'actualité n'y était pas non plus étrangère. La paix de Chartres signée en mars n'avait été qu'un leurre. Le duc de Bourgogne avait mis la famille royale sous sa coupe et organisé une épuration en règle. Pourtant, des signes d'espoir apparaissaient : l'élection de Pierre de Candie sous le nom d'Alexandre V annonçait non seulement la fin du Grand Schisme, mais elle ouvrait aussi la voie de la réconciliation avec les Grecs. Au nom de l'université, Gerson se fit donc l'avocat passionné de l'unité chrétienne. En une allusion explicite à la couronne de douze étoiles de l'*Apocalypse* (12, 2), il énuméra pour ce faire douze considérations à mettre en œuvre d'ici au prochain concile. Or, dans la huitième de ces considérations, insistant sur le fait que les hommes de bonne volonté doivent être experts dans la connaissance des saintes Écritures, il glissa :

« Ycy nous avons clerement pour quoy et comment il appartient a la fille du roy et mere des estudes, l'Université de Paris, querir paix et laborer a paix ; car en elle son clers experts ez sciences dessusdites plus qu'ailleurs, par especial en theologie selonc ce que le Duc de Lancastre le disoit a feu monseigneur de Bourgogne, comme j'ay oy plusieurs fois de sa bouche : Nous avons, disoit le duc de Lancastre, nous avons en Angleterre clers plus subtifs en ymaginacions, mails ceulx de Paris ont la vraye et seure theologie. Notes que on doit prendre garde que male theologie et curiose ne s'y esbate comme en Angleterre et a Prague, etc.<sup>24</sup> »

Comment comprendre cette mention de l'université de Prague ? L'allusion précédente à Philippe le Hardi et aux conversations qu'il aurait eues avec Jean de Gand dans les années 1390 est une évidente *captatio benevolentiae* à l'adresse du principal interlocuteur de Gerson, Jean sans Peur. Elle lui sert à montrer quel rôle pacificateur l'université est appelée à jouer dans la vie de l'Église universelle, conformément à la posture féminine que lui impose son statut de « fille du roi »<sup>25</sup>. C'est donc à titre de contre-exemple que Prague est ici convoquée. À la racine des désordres auxquels la ville est désormais associée, le chancelier flétrit la curiosité, un penchant funeste qu'il n'a eu de cesse de prendre pour cible depuis son projet de réforme des études théologiques ; sous ce terme générique, c'est en fait le mélange de la théologie et de la logique propre aux scotistes qu'il combat<sup>26</sup>. Mais le plus significatif pour notre propos est de le voir mettre dans le même sac théologiens anglais et pragois, par un amalgame d'ordre intellectuel assurément,

---

24. Éd. Glorieux, *OC 7\**, p. 772. Sur ce sermon, voir L. MOURIN, *Jean Gerson, prédicateur français*, Bruges, 1952, p. 196-202.

25. Sur les relations entre le duc et le *studium*, voir L. TOURNIER, « Jean sans Peur et l'Université de Paris », dans *Paris, capitale des ducs de Bourgogne* (Beihefte der Francia 67), B. Schnerb et W. Paravicini (dir.), Ostfildern, 2007, p. 299-318. Les usages gersoniens de l'appellation de « fille du roi » sont analysés par S. LUSIGNAN, « Vérité garde le roy ». *La construction d'une identité universitaire en France (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1999, p. 267-270.

26. Voir, en particulier, ses deux leçons intitulées *Contra curiositatem studentium* (1402), éd. Glorieux, *OC 3*, p. 224-249. Cf. Z. KALUZA, *Les querelles doctrinales à Paris. Nominalistes et réalistes aux confins du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle*, Bergame, 1988, notamment p. 43-45.

mais qui n'est pas dénué d'arrière-pensées politiques. En cette période de regain des tensions entre Valois et Lancastre, il n'était certainement pas innocent de faire de l'Angleterre la mère des hérésies. La polémique anti-wycliffiste gersonienne, sinon française en général, apparaît d'emblée affectée d'un biais patriotique et pour ainsi dire à double détente : en vilipendant les Pragoïis, c'est aussi par ricochet l'ennemi anglais qui est visé<sup>27</sup>.

Il aura par conséquent suffi d'un an et demi pour que les Français aient vent de la radicalisation de l'université pragoïse et de la partition qui s'ensuivit. Ainsi mise en alerte, leur attention semble avoir quelque peu fléchi au début des années 1410. Il y a à cela une raison simple : la mise hors-jeu de Venceslas IV, qui dut se résigner à céder le trône de roi des Romains à Josse de Moravie en 1410, puis à Sigismond en 1411. Les ambassades étrangères désertèrent alors une cour définitivement déchuë de sa gloire et de son influence. Seuls quelques francs-tireurs eurent encore l'occasion d'y venir à titre personnel, tel Guillebert de Lannoy : au cours de sa *Reise* de Prusse (1413), il fit un détour par Prague pour venir vénérer les reliques de la Sainte Lance et des saints clous qui y étaient exposées le jour de leur fête ; ce ne fut qu'une visite-éclair dépourvue de la moindre retombée politique<sup>28</sup>. Le nouveau concile réuni à Rome par le pape Jean XXIII, au cours duquel furent condamnés les écrits de Wyclif (bulle *Inter omnes*, 10 février 1413), aurait certes pu réveiller l'intérêt des ecclésiastiques français pour les événements de Bohême. Mais l'assemblée doucha les espoirs que Gerson avait placés en elle. Elle traîna en longueur et n'accueillit qu'une représentation française clairsemée et volatile. La réforme de l'Église et de ses finances, non les affaires de foi, accapara l'attention des délégués du royaume<sup>29</sup>. Tout au plus purent-ils s'entendre confirmer la mauvaise réputation du royaume de Bohême : comme l'apprit à Venceslas IV un correspondant anonyme, le nom de Bohémien était devenu à Rome synonyme d'hérétique<sup>30</sup>. La question tchèque n'était donc pas oubliée, mais provisoirement mise en sommeil.

---

27. Louis Mourin a sans doute raison de rappeler qu'Alexandre V avait fait ses études à Oxford avant de gagner Paris, ce qui donnait à la remarque une « piquante saveur » (*Jean Gerson*, éd. citée, p. 199).

28. J. SVÁTEK, «Do té země jsem přijel, ale zase ji rychle opustil... Návštěva burgundského cestovatele Guilleberta de Lannoy v husitských Čechách», *Mediaevalia Historica Bohemica*, 12, 2008, p. 195-210.

29. C'est du moins ce qui ressort des plans de réforme proposés par l'université de Paris (*ACC*, 1, Munster, 1896, p. 131-148).

30. *Epistola cuiusdam e concilio Romano ad Wenceslaum regem*, éd. J. Sedlák, StT, 1, 1913, p. 66 : « Unum etenim obtinere inter plura non posse fateor, sed refero, quod nobiles actenus militares et gens boemica, limina frequentando ad partes declinantes alienas, despective recipiuntur et ab omnibus heretici indifferenter nuncupantur. »

## II. – QUAND PARIS CONDAMNE (1414)

La fin du printemps et l'été 1414 sonnent l'heure du branle-bas de combat. L'université de Paris sort de sa torpeur. Par la plume de son chancelier, elle intervient de manière fracassante en condamnant vingt articles tirés du *De Ecclesia* de Jean Hus. Gerson conjugue alors ses efforts avec ceux du cardinal Simon de Cramaud pour presser les autorités bohémiennes de liquider une bonne fois pour toutes le wycliffisme. Cette correspondance échangée par les deux Français avec l'archevêque de Prague est connue de longue date et a entre autres ceci de remarquable qu'elle forme un tout. Le témoignage de la tradition manuscrite est sur ce point éloquent : le manuscrit Třeboň (Wittingau) A 11 conserve ensemble les quatre lettres en question<sup>31</sup>. Pour la première fois, la documentation fait donc état, non plus seulement d'une éphémère poussée de fièvre, mais d'une action suivie et concertée. Réservant l'appréciation doctrinale du dossier, essayons de dégager les tenants et les aboutissants politiques de cette première crise, qui se révèle essentielle pour comprendre l'évolution des rapports entre France et Bohême à la veille du concile de Constance<sup>32</sup>.

L'intervention parisienne est d'abord à mettre en rapport avec le pourrissement de la situation en Bohême même. À Prague, l'affaire des indulgences en 1412 avait fait couler le sang et rompu l'alliance stratégique nouée quatre ans plus tôt entre Venceslas IV et les réformateurs wycliffistes. Courant 1413, toutes les mesures royales pour rétablir la paix intérieure avaient échoué. Un semblant de calme régnait depuis, qui n'était dû qu'à l'équilibre de l'impuissance : exilé hors de Prague sans être véritablement inquiété, Hus redoublait d'activité, utilisant la chaire comme l'écrit pour réchauffer l'ardeur de ses partisans. En face, la faculté de théologie était exsangue. Quant à Venceslas, il hésitait sur la conduite à tenir, pris entre son désir de ne pas faire de vagues et la nécessité de redorer son image à l'étranger<sup>33</sup>. Or, au début de l'année 1414, les pressions internationales

---

31. J. WEBER (= Kadlec) et alii, *Soupis rukopisů v Třeboni a v Č. Krumlově*, Prague, 1958, n° 12, p. 96-100. Un deuxième manuscrit, provenant du *Carolinum* de l'université de Prague où il fut relié après 1438, est aujourd'hui conservé à Vienne sous la cote 4902 ; il transmet de manière fragmentaire la première lettre de Gerson, suivie de l'intégralité des réponses de Conrad de Vechta et du chancelier, mais omet celle de Simon de Cramaud (cf. B. KOPIČKOVÁ et A. VIDMANOVÁ, *Listy na Husobu obranu z let 1410-1412. Konec jedné legendy?*, Prague, 1999, p. 15-29). F. Palacký en a donné une édition sur la base du ms de Třeboň (*Documenta*, éd. citée, p. 523-530), que Mgr Glorieux s'est contenté de reproduire telle quelle (*OC* 2, n° 34-35, p. 157-166).

32. Dans tout ce qui suit, nous nous inspirons, en l'étouffant et en le corrigeant sur certains points, de notre article « Orgueil et préjugés ? Jean Gerson face à Jean Hus », dans *Pater familias. Sborník příspěvků k životnímu jubileu Prof. D. Ivana Hlaváčka*, J. Hrdina (dir.), Prague, 2002, p. 381-400.

33. F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 2, éd. citée, p. 878-918.

commencèrent à s'intensifier. Jean XXIII, à l'approche du concile qu'il avait convoqué pour l'automne prochain, s'inquiétait de l'impéritie du souverain. Il le lui fit vertement savoir le 11 juin, l'adjurant de réprimer les hérétiques avec l'aide de Sigismond. Sans doute ne se faisait-il guère d'illusions sur l'efficacité de ce genre d'admonestation. Il savait en revanche pouvoir compter sur l'évêque de Litomyšl, Jean. Cet ancien candidat malheureux au siège pragois était un adversaire déclaré de Venceslas depuis qu'il avait participé à la révolte nobiliaire de 1395 et, à la différence de ses confrères Conrad de Vechta et Venceslas Králík de Buřenice, il s'était engagé vigoureusement contre le hussitisme naissant<sup>34</sup>. Le 30 avril, le pape venait de faire appel à lui pour décider ses homologues à sévir contre Hus; l'érigeant en chef officieux de la province de Prague, il était allé jusqu'à lui octroyer la faculté de les châtier s'ils y renâclaient<sup>35</sup>. Les deux pontifes étaient donc convaincus qu'il y avait urgence à extirper l'ivraie bohémienne, si possible avant même que le concile ait commencé à siéger à Constance.

Tout laisse à penser que, pour parvenir à leurs fins, ils prirent l'initiative de solliciter le soutien de l'université de Paris. Tel est du moins le scénario qui s'impose à la lecture du discours que fit le délégué du *studium* au concile, Jean d'Achéry, lorsqu'il fut reçu par Jean XIII, le 23 février 1415: il rappela alors au pape que c'était lui qui avait requis la faculté de théologie de se pencher sur le cas du wyclifisme pragois<sup>36</sup>. Au vrai, l'idée était dans l'air depuis quelque temps. L'immense prestige acquis par la corporation parisienne à la faveur du Grand Schisme y poussait. Au tournant de l'année 1413/1414, un anti-wycliffiste bohémien resté anonyme avait ainsi recommandé à Sigismond de réformer l'université de Prague, non pas sur le modèle d'Oxford auquel il reprochait d'avoir donné naissance à Wyclif, mais sur celui de Paris: de là jaillit l'eau pure de la saine doctrine, expliqua-t-il<sup>37</sup>. Par quelles voies le pape approcha-t-il les Parisiens? Comme le suggère le témoignage de Jean d'Achéry, Jean XXIII disposait de relais sur place qui lui facilitèrent la tâche: Simon de Cramaud, qu'il avait créé cardinal dans la foulée du concile de Rome, était sa créature<sup>38</sup>; et Alamanne Adimari, cardinal depuis 1411, était arrivé en légation en France en février 1414 pour y faire connaître la bulle de

---

34. Cela lui valut le surnom de *Železný*, c'est-à-dire «de fer». Sur ce personnage, voir Z. HLEDÍKOVÁ et Š. KOHOUT, «Johann der Eiserne († 1430)», dans *Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches*, 1, E. Gatz (dir.), p. 596-598.

35. F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 2, éd. citée, p. 903-904.

36. Éd. ACC II, p. 399-400: «Nam facultas theologie in universitate Parysiensi super huiusmodi errores seminatos potissime in regnis Boemie et Scotie ex parte sanctitatis vestre per dominos cardinales Parysius existentes, per prelatos etiam regni Boemie, etiam per ipsum studium Pragensem requisita dare deliberationem suam...»

37. Éd. ACC IV, n° 481, ici p. 504: «egregii Parisiensis, unde florida sane doctrine scientia exuberanti scaturigine profluit».

38. Voir la biographie de référence que lui a consacrée H. KAMINSKY, *Simon de Cramaud and the Great Schism*, New Brunswick, 1983.

convocation du concile<sup>39</sup>. Jean Železný, qui se dissimule derrière les « prélat de Bohême » mentionnés par Jean d'Achéry, n'avait évidemment pas de tels réseaux d'influence. Mais il est probable qu'il se soit lui aussi activé en aiguillant les anti-wycliffistes que comptait la faculté de théologie pragoise et en adressant des émissaires. Pierre de Prague, qui effectua les allers-retours entre les deux royaumes, en était-il ? On aimerait le croire, mais les preuves manquent. Nous n'avons pas réussi à percer l'identité de cet intermédiaire, dont le rôle semble avoir dépassé de loin celui de simple courrier, si l'on en juge par les compliments appuyés que lui décernèrent Gerson et Cramaud. Il faut espérer qu'un plus fin limier saura un jour percer cette petite énigme.

En tout état de cause, les maîtres parisiens ne se firent pas prier. La requête pontificale touchait une corde sensible chez eux. Alors que la multiplication des universités, de plus en plus souvent dotées de facultés de théologie, avait mis fin depuis plusieurs décennies au quasi monopole qu'ils détenaient auparavant sur le continent, se voir proposer d'intervenir sur un théâtre aussi éloigné leur permettait de réaffirmer l'universalité de leur magistère. Prague n'était-elle pas la première née de ces jeunes universités de plein exercice ? On se souvenait également qu'au début du Grand Schisme, l'archevêque Jean de Jenštjen avait rêvé de transférer le *studium* parisien sur les bords de la Vltava pour faire de Prague la capitale intellectuelle de toute l'obédience romaine. « Plaise au ciel que la Bohême s'enrichisse des dépouilles de la France ! » avait-il effrontément lancé<sup>40</sup>. Vu de Paris, s'immiscer à présent dans ses affaires internes en censurant l'un de ses enfants devait avoir un parfum de revanche...

En plus de servir les intérêts des théologiens parisiens au plan international, la demande qui leur fut faite rejoignait une inquiétude communément partagée au sein du *studium*. La révolte cabochienne, au printemps 1413, avait marqué durablement les esprits. Toute l'université s'était sentie visée quand l'hôtel du chancelier avait été attaqué et pillé. La hantise de la sédition était d'autant plus vive que le parti bourguignon, en laissant justifier a posteriori le meurtre de Louis d'Orléans, avait ouvert grande la voie aux meurtres et à la désobéissance. La mort de Jean Petit, survenue le 15 juillet 1411, n'avait à cet égard rien réglé. Aussi un « concile de la foi » venait-il de se tenir à l'hiver 1413-1414, en pleine réaction armagnaque. Il est significatif qu'au cours des débats, certains membres de la nation anglo-allemande se soient avisés d'agiter le spectre de l'hérésie pragoise. Pour Jacques de Liffol-Grand, ermite augustin du diocèse de Toul, la foi risquait de sombrer, comme cela venait de se produire en Bohême, si à force d'atermolements

---

39. Il y resta jusqu'en janvier 1415 : voir N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme...*, éd. citée, IV, p. 218.

40. « O utinam Francia spoliata ditaretur Boemia » (lettre à Venceslas IV, dans *CUP*, 3, p. 1642). Cf. Z. KALUZA, « 'Translatio studii'. Kryzys Uniwersytetu Paryskiego w latach 1380-1400 i jego skutki », *Studia Mediewistyczne*, 15, 1974, p. 71-108.

on négligeait de punir les coupables<sup>41</sup>. Le 23 février, Gerson finit par arracher la condamnation posthume de neuf thèses qu'il avait fait extraire de la *Justification*. La chasse aux opinions subversives était ouverte.

C'est donc dans ce climat lourd de soupçons et de menaces que Jean Gerson prit une première fois la plume, le 27 mai 1414. Il le fit en sa qualité de chancelier de Notre-Dame, comme le prouve le fait qu'il ait apposé au bas de la lettre le sceau de sa fonction<sup>42</sup>. Il entra en effet dans ses attributions de représenter le *studium* à l'extérieur, en particulier d'en défendre les intérêts et les vues auprès des autorités ecclésiastiques. Gerson n'était toutefois pas un chancelier quelconque, et son initiative sortait elle aussi de l'ordinaire. Pour bien en mesurer la portée, il faut se rappeler comment la houleuse destitution de Jean Blanchard (1386) avait affaibli la position institutionnelle de la chancellerie. Gerson constata avec amertume l'impuissance qui était la sienne face aux docteurs de la faculté de théologie<sup>43</sup>. Il ne s'y résigna pas. Il chercha entre autres à compenser sa faible marge de manœuvre interne en étendant progressivement son droit de regard au-delà des seules écoles parisiennes. Dès 1402, on le vit ainsi accéder à la demande d'un Chartreux rhénan, Barthélemy Clautiers, de se prononcer sur la doctrine controversée de Ruysbroeck. En 1413, il rendit cette fois une consultation sur le cas d'un prédicateur bâlois dissident<sup>44</sup>. Son intervention dans les affaires bohémiennes n'est donc pas sans précédent et marque une nouvelle étape dans l'élargissement de son rayon d'action. Autant dire qu'elle relève tout à la fois d'une prise de position institutionnelle et d'un engagement éminemment personnel, sans que l'on puisse toujours faire la part entre les deux registres.

En écrivant à l'archevêque de Prague, l'Allemand Conrad de Vechta (vers 1370-1431), Gerson s'adressait à un prélat de cour. Formé au droit, ce familier du roi Venceslas IV avait dû son ascension rapide à ses capacités financières, qu'il sut notamment faire fructifier au poste de maître de la monnaie. En 1414, cela faisait à peine plus d'un an qu'il exerçait comme archevêque de Prague. Administrateur avisé, il observa dans les affaires de foi une procrastination qui finit par indisposer à l'étranger<sup>45</sup>. Malgré les politesses d'usage, Gerson le lui fait sentir. Du

---

41. L. E. DU PIN, *Joannis Gersonii Opera*, t. 5, éd. citée, col. 170-171 : «Et dicit, quod si reperiat quod ipse posuerit, et sint erronee, cum materia, puniendum est. Et narrat qualiter in Praga isto anno, nam in dilationibus talibus periit.»

42. Éd. F. Palacký, *Documenta*, p. 526 : «Scriptum Parisius XXVII maji, vigilia Pentecostes, sub signeto de manu propria et sigillo cancellarie parisiensis. Joannes de Gersono.»

43. A. E. BERNSTEIN, *Pierre d'Ailly and the Blanchard Affair. University and Chancellor of Paris at the Beginning of the Great Schism*, Leyde, 1978. Voir le petit mémoire que Gerson écrit en 1398, intitulé *Cause propter quas cancellariam dimittere volebat*, éd. Glorieux, *OC* 2, p. 17-23.

44. Cf. É. VANSTEENBERGHE, «Quelques écrits de Gerson. Textes inédits et études. I. Consultation sur une forme de dévotion populaire», *Revue des sciences religieuses*, 13, 1933, p. 165-185.

45. Sur Conrad, voir F. SEIBT, «Konrad von Vechta. Hussitischer Erzbischof von Prag»,

haut de son expérience des quelque vingt années passées à la chancellerie, il le rappelle sans ménagement à ses devoirs. Après l'avoir exhorté, à la lumière de la parabole évangélique du Semeur (Matthieu XIII, 24-30), à la vigilance, il déplore les progrès qu'a faits l'hérésie wycliffiste dans son diocèse. Que faire à présent ? Suit à l'intention de ce jeune évêque manifestement dépassé par les événements une sorte de manuel de gestion de crise. Gerson y passe en revue les différentes options susceptibles de vaincre les hérétiques. Les miracles ? Ceux-ci n'ont plus cours, argumente-t-il, ajoutant qu'il n'est pas bon de tenter Dieu alors que tant d'autorités indubitables disqualifient l'hérésie<sup>46</sup>. La discussion ? Gerson, depuis toujours sceptique sur les mérites de la *disputatio*, avoue craindre que cela ne fasse plus de mal que de bien<sup>47</sup>. Les conciles ? Indice sans doute des hésitations françaises face à la récente bulle de convocation et aux risques de fragilisation que celle-ci faisait courir à l'obédience pisane, il ne fait qu'entrouvrir cette porte et évoque les conciles antiques sans dire un mot de l'actualité<sup>48</sup>. C'est donc *in fine* la manière forte qui a la préférence du chancelier : la dernière extrémité dans laquelle se trouve l'Église en Bohême requiert l'intervention coercitive non seulement de l'archevêque, mais aussi du bras séculier, au cas où les mesures canoniques ne suffiraient pas ; la responsabilité en incombe à Venceslas IV, encore affublé du titre creux de roi des Romains<sup>49</sup>. Ce disant, Gerson se rangeait aux côtés des faucons qui, comme Thierry de Niem, critiquaient depuis longtemps la faiblesse de la hiérarchie ecclésiastique et réclamaient à cor et à cri le recours à la force<sup>50</sup>.

---

dans ID., *Hussitenstudien. Personen, Ereignisse, Ideen einer frühen Revolution*, Munich, 1987, p. 241-252.

46. Éd. F. Palacký, *Documenta*, p. 524-525 : « Nam si pseudodoctores apud vos seminarios heresum querunt miracula, sciunt quod illa iam abunde facta sunt et preterierunt. Neque fas est, ut ad fidem nostram tamquam novellam per miracula confirmandam nunc tentetur Deus. Habent ipsi nedum Moysen et prophetas, sed apostolos et doctores antiquos cum sacris conciliis. » Cette thèse de la disparition des miracles n'est pas faite pour surprendre : elle peut s'autoriser de certains écrits patristiques et se rencontre jusque dans l'hagiographie, comme le note A. VAUCHEZ, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge* (BEFAR 241), Rome, 1981, p. 43.

47. *Ibid.*, p. 525 : « Neque rursus in disputando apud tales pertinaci animositate contententes et innitentes proprie prudentie, ullus unquam erit finis. Quin potius nimis altercando, iuxta verbum Senece, deperdetur veritas, scandalizabitur insuper populus, ledetur quoque fraterna caritas, denique talis obstinatorum protervitas incidet in illud poete : aegrescit medendo. » Dès 1400, Gerson s'était plaint de la violence occasionnée par les disputes (éd. Glorieux, *OC* 2, p. 34).

48. *Ibid.*, p. 524 : « Exstirpate sunt perinde per falcem sacrorum conciliorum, faventibus imperatoribus quando disputatio doctrinalis particularium doctorum inefficax videbatur. »

49. *Ibid.*, p. 525 : « Habetis autem brachium potestatis secularis potentissimum presto paratumque, serenissimum scilicet principem dominum Wenceslaum Romanorum regem semper augustum et Bohemie regem, cui displicere prefatos errores dudum apud nos vulgatum est ; nec immerito si displicent, sed executionem res requirit. »

50. Niem avait préconisé dès 1411 d'interrompre le procès de Hus et de faire appel au bras séculier, dans un avis publié sous le titre *Contra Wiclefistas Prage* par J. Sedlák, *StT* 1, p. 45-55. Cf., à ce sujet, J. KEJŘ, *Husův proces*, Prague, 2000, p. 64.

S'appuyant dans un article célèbre sur ce genre de témoignage, Jacques Le Goff a diagnostiqué chez le chancelier de Paris les symptômes d'un véritable reniement professionnel. Avec lui, les intellectuels se seraient transformés en « policiers de l'esprit et des mœurs, en brûleurs de livres<sup>51</sup> ». Ce réquisitoire d'inspiration gramscienne n'est pas infondé (à supposer que l'historien ait à endosser le rôle du procureur), mais il incite à préciser les motivations qui ont, plus ou moins consciemment, guidé Jean Gerson.

Remarquons d'abord que sa lettre à Conrad de Vechta met en pratique l'idée qu'il se faisait des rapports entre le magistère épiscopal et celui des docteurs. L'émergence d'une classe spécialisée de *magistri* au XII<sup>e</sup> siècle n'était pas allée, on le sait, sans tensions avec les évêques, qui craignaient d'être dépossédés de leur fonction traditionnelle d'enseignement<sup>52</sup>. L'affaire Monzon et les laborieuses recherches d'une solution au Grand Schisme avaient, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, relancé le débat. Pierre d'Ailly comme Jean Gerson furent alors amenés à préciser ce que le *Décret* disait de la place des théologiens par rapport à la constitution hiérarchique de l'Église. Dans les affaires de foi, avaient-ils fait valoir, docteurs en théologie et évêques doivent agir conjointement : aux premiers de déterminer *doctrinaliter* ou *scholastique* la vérité, aux seconds de lui donner force de loi en vertu de leur autorité juridictionnelle<sup>53</sup>. Conçue sur le modèle de la relation fonctionnelle entre la raison et la volonté dans l'âme humaine, une telle complémentarité impliquait donc que chaque office se reconnût solidaire de l'autre et en obtînt soit la pertinence du jugement, soit l'arsenal des sanctions canoniques qui lui manquait. Face à l'archevêque de Prague, Gerson se conforme à ce schéma. D'un côté, il s'arroge le droit d'en remonter à un prélat et de peser sur le choix des procédures à suivre, comme l'avaient déjà fait cinq ans plus tôt les maîtres en théologie présents au concile de Pise<sup>54</sup>. De l'autre, il subordonne la théologie à des finalités pastorales et apologetiques immédiates, au risque de dévaluer ce que la recherche de la vérité

---

51. J. LE GOFF, «Quelle conscience l'Université médiévale a-t-elle eue d'elle-même?», dans ID., *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident*, Paris, 1997, p. 181-197, ici p. 197.

52. Vue d'ensemble sur le sujet par Y.-M. CONGAR, «Theologians and the *Magisterium* in the West: From the Gregorian Reform to the Council of Trent», *Chicago Studies*, 17, 1978, p. 210-224.

53. Pierre d'Ailly, *Tractatus ex parte Universitatis Studii Parisensis pro causa fidei, contra quemdam Fratrem Johannem de Montesono Ordinis Predicatorum*, éd. Ch. du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. 1, Paris, 1724, pars 2, p. 76-80 ; Jean Gerson, *Tractatus pro unione Ecclesie*, éd. Glorieux, *OC* 6, p. 14-15. La position gersonienne est analysée par L. B. PASCOE, *Jean Gerson: Principles of Church Reform*, Leyde, 1973, p. 95-97.

54. Ils y furent en effet reconnus et consultés comme tels : voir H. MÜLLER, « Universitäten und Gelehrte auf den Konzilien von Pisa (1409), Konstanz (1414-1418) und Basel (1431-1449) », dans *Universität, Religion und Kirchen*, R. Chr. Schwinges (dir.), Bâle, 2011, p. 109-144, ici p. 119-122.

peut avoir de libre et de désintéressé. Au vrai, il n'y a rien de bien étonnant à voir ainsi un chancelier montrer l'exemple de la coordination entre les deux sphères : sa fonction le plaçait à l'exacte jonction du *sacerdotium* et du *studium*, puisqu'elle le liait constitutivement à l'évêque et au chapitre cathédral de Paris, sans qu'il cessât pour autant d'être membre du corps enseignant<sup>55</sup>. Sa démarche auprès de l'archevêque de Prague ne fait à cet égard que refléter la position pour le moins inconfortable qu'il occupait personnellement dans l'économie des pouvoirs.

La lettre de Gerson à Conrad de Vechta exhale ensuite un complexe de supériorité gallican. S'y glisse l'un des plus grands motifs de fierté que le chancelier puisse trouver dans l'histoire nationale : « Seule la Gaule ignore les monstres », avait écrit saint Jérôme dans son traité *Contre Vigilance*. Serinée sur tous les tons, la formule était en passe de devenir proverbiale<sup>56</sup>. Mais Gerson ne s'en contente pas. Son originalité est de vouloir administrer des preuves plus récentes de l'orthodoxie française : comme il l'indique lui-même, il adjoignit à son courrier des lettres patentes émanant du roi très chrétien et de sa fille l'université, dont la tradition manuscrite ne nous a pas conservé la teneur. Mais le chancelier précise qu'elles étaient destinées à témoigner de manière éclatante de leur zèle à défendre la foi, *même contre leurs propres sujets*<sup>57</sup>. Cette incise nous met sur la voie : au printemps 1414, quelle hérésie venait d'être censurée dans le royaume, sinon celle du tyrannicide ? L'hypothèse gagne en crédibilité si l'on confronte la correspondance de Gerson avec un sien traité contemporain ou légèrement antérieur, le *De sensu litterali sacre Scripture* (1413-1414). Le chancelier y critique en priorité les faux principes herméneutiques sur lesquels Jean Petit appuyait sa lecture de la Bible. Mais on le surprend à évoquer une hydre hérétique à mille têtes : l'hérésie qui menace selon lui de corrompre le royaume de France est semblable à celle qui, après avoir infecté l'Angleterre et gagné l'Écosse, a détruit l'université de Prague. Gerson y revient à plusieurs reprises, convaincu d'avoir affaire à une subversion

---

55. B. SÈRE, « Chancelier, chanoine et réformateur : Jean Gerson à Notre-Dame de Paris (1395-1414) », dans *Notre-Dame de Paris 1163-2013. Actes du colloque scientifique tenu au Collège des Bernardins*, C. Giraud (dir.), Turnhout, 2013, p. 125-142.

56. Éd. F. Palacký, *Documenta*, p. 525 : « Habent et novos doctores collectos in universitatibus, presertim in ipsa matre studiorum, Universitate parisiensi, que hactenus heresum monstro caruit, sicut et ipsa quam inhabitat Gallia, teste Hieronymo caruit et Domino protegente carebit in evum. » Sur ce topos, voir C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, éd. citée, p. 213. Sa récurrence chez Gerson est relevée par D. HOBBS, *Authority and Publicity before Print. Jean Gerson and the Transformation of Late Medieval Learning*, Philadelphie, 2009, p. 231, n. 71.

57. *Ibid.*, p. 526 : « Denique monstraturi quantum vigeat etiam adversus suos zelus fidei apud christianissimum regem nostrum Francie, et preclarissimam filiam suam Universitatem parisiensem, unde gloriamur in Domino, dingum duximus transmittere litteras patentes ejusdem domini regis ac prefate Universitatis reverendissime paternitati vestre. »

internationale de l'ordre politique<sup>58</sup>. Que, fidèle à cette idée fixe, le chancelier ait ensuite associé dans sa lettre à l'archevêque de Prague le wycliffisme et la thèse du tyrannicide se laisse aisément concevoir. Aussi proposons-nous d'identifier les lettres patentes dont il fait état à celle du 16 mars, par laquelle Charles VI ordonna à tous les évêques d'appliquer la sentence du concile de la foi, ainsi qu'à celle que le recteur adressa le lendemain à tous les suppôts de l'université pour leur demander d'en seconder eux aussi l'exécution<sup>59</sup>. Pour Gerson, le « concile de la foi » était manifestement un modèle d'action antihérétique à exporter tous azimuts.

Selon toute probabilité, tel fut par conséquent le courrier inattendu que reçut Conrad de Vechta. Quel usage en fit-il ? Il n'était pas homme à aller à l'encontre de la volonté royale. Or Venceslas IV avait beau ne pas vouloir compromettre le peu d'autorité qui lui restait, il ne pouvait pas faire fi des pressions qui redoublaient de toutes parts. Un synode extraordinaire fut donc convoqué pour la fin août. La lettre de Gerson fut-elle examinée en cette circonstance ? Impossible de l'affirmer, rien n'ayant transpiré des débats<sup>60</sup>. On sait en revanche que, le 2 août précédent, Conrad de Vechta s'était senti obligé de répondre à Gerson. Réponse brève. Il l'honore du titre de « très cher ami », accuse réception de sa lettre, s'engage à déployer tous ses efforts, fût-ce au péril de sa vie, pour éradiquer les erreurs de Wyclif et lui renvoie Pierre de Prague<sup>61</sup>.

D'après la réponse que lui fit à son tour Gerson le 24 septembre, cet émissaire (avec ou sans l'accord de l'archevêque ?) fit assaut de zèle et prit soin de soumettre en plus à l'appréciation du chancelier divers manuscrits de Jean Hus<sup>62</sup>.

58. Éd. Glorieux, *OC* 3, n° 105, p. 333-340, ici p. 334 « Et quoniam nostris, proh dolor, temporibus videtur invaluisse species haec eterni delicti, que scilicet est impugnatione veritatis agnita, nedum in Anglia, nedum in Scotia, nedum in studio Pragensi et Alemania, sed etiam, quod dolet et pudet, in Francia, proposui quedam adducere valentia ad impugnationem doctrinalem, et consequentia ad eradicationem iudicialem peccati huius tam enormis quod non habet remissionem in eternum » ; p. 340 « Tales corrumpunt omnem ordinem hierarchicum, nedum in Ecclesia, sed etiam in seculari politia... Tales infecerunt regnum Angliae, destruxerunt Studium Pragense, et usque ad Scotiam venerunt. At, proh dolor, experimur in hoc regno qualiter multiplicati sunt super numerum qui per seditiones et rebelliones contra omnem dominationem eriguntur, et nolunt quod infima per media reducantur in Deum, sed constituunt se iudices et supremos. » La mention de l'Écosse n'est pas sans surprendre. Mais elle peut s'expliquer par le fait que les Lollards y avaient recruté quelques adhérents : voir à ce sujet W. S. REID, « The Lollards in Pre-Reformation Scotland », *Church History*, 11, 1942, p. 269-283.

59. On en trouvera l'édition dans *CUP*, IV, n° 2016, col. 283 et n° 2017, col. 284.

60. Z. HLEDÍKOVÁ, « Synody v pražské diecézi v letech 1349-1419 », *ČČH*, 19, 1970, p. 117-146, ici p. 146.

61. Éd. F. Palacký, *Documenta*, n° 60, p. 526-527.

62. *Ibid.*, p. 527 : « Ceterum recepimus apud nos Parisius varios codices cuiusdam Johannis Hus per Petrum de Praga exhibitorem presentium, qui se diligentissimum prebet in hoc negotio sancto zelatorem. »

Jusqu'alors, Gerson s'était prononcé sur la foi de simples on-dit. Désormais, c'était donc sur pièces qu'il pourrait juger. Examiner une doctrine pour en traquer les erreurs éventuelles : voilà bien une tâche à laquelle il était rompu. Il le faisait par devoir. Comme chancelier, il lui revenait de censurer les enseignements suspects, ceux que les maîtres ès-arts et les bacheliers en théologie s'aventuraient à professer dans l'imprudence de leur jeunesse. Mais il le faisait aussi par conviction, hanté qu'il était depuis toujours par la menace de l'hétérodoxie. Réfléchissant en 1400 à la réforme de l'enseignement, il s'était ainsi mis en tête de faire publier dans les écoles un syllabus qui relèverait toutes les erreurs proscrites antérieurement<sup>63</sup>. Le projet semble avoir fait long feu. Toujours est-il que Gerson eut, en septembre 1414, l'occasion rêvée de se rattraper. Aussi s'empressa-t-il de se mettre au travail. Son examen des œuvres de Hus ne fit que confirmer son impression première. Par ses vues sur la prédestination, Hus jetait à bas toute autorité, quelle qu'elle fût. Le chancelier réitéra donc auprès de Conrad de Vechta le conseil qu'il lui avait donné en mai : dresser Venceslas contre le maître pragois, en lui montrant cette fois les périls auxquels le wycliffisme exposait le pouvoir royal<sup>64</sup>. Et de répéter qu'il n'était plus temps de ratiociner. Il fallait sévir par le feu et par le fer<sup>65</sup>.

Gerson avait fait du cas pragois une affaire personnelle. Il était néanmoins conscient de ne pas avoir intérêt à faire cavalier seul. Si, dans sa précipitation, il n'avait pas pris le temps de consulter d'autres théologiens pour dresser et annoter la liste des erreurs de Hus, il promit à Conrad de Vechta d'en discuter bientôt avec l'ensemble de la faculté de théologie parisienne<sup>66</sup>. Ses collègues lui emboîtèrent-ils le pas ? Les sources ne s'accordent pas à ce sujet. Certes, dans son discours du 23 février 1415 que nous avons déjà cité, Jean d'Achéry présenta cette censure comme l'œuvre collective de toute la faculté. Toutefois, jusqu'à plus ample informé, les vingt articles sélectionnés par Gerson ne figurent dans aucune

---

63. Éd. Glorieux, *OC* 2, p. 28 : «Item forte pro omnibus preteritis scandalosis dogmatizationibus ad providendum de futuris sufficeret quod in una schedula ponerentur, que schedula publicaretur per scholas, dicendo quod tales doctrinae non placent magistris, et quod deinceps cessent omnes a talibus et similibus. Et nisi facultas hoc faciat aut aliquod simile, forsan incumbet cancellario per aliquem talem modum providere, non admittendo scilicet ad licentiam eos qui in talibus doctrinis fuerint culpabiles, etiam ubi facultas hoc vellet, quamvis sanctius sit ambulare unanimiter in tali re cancellarium cum facultate.»

64. Éd. F. Palacký, *Documenta*, p. 528 : «Placeat denique hec et similia singare dilligenti fervore serenissimo principi Wenceslao Romanorum et Bohemie regi, ostendendo pericula que ex talibus permissis erroribus in regno suo nedum in spiritualibus sed in temporalibus imminerent.»

65. *Ibid.* : «Videtur autem parvitati mee quod contra hunc errorem exurgere deberet omnis dominatio, tam spiritualis quam temporalis, ad exterminationem magis igne et gladio quam curiosa ratiocinatione.»

66. *Ibid.* : «Propono nihilominus conferre super hac re cum magistris nostris de theologica facultate. Volui tamen mittere, magis daturus vobis in hoc occasionem deliberandi quam pro fixa determinatione etiam doctrinali.»

des listes d'erreurs officiellement condamnées à Paris : cela laisse entendre que la faculté de théologie, depuis que le « concile de la foi » y avait semé la zizanie, parlait moins que jamais d'une seule voix<sup>67</sup>.

Paradoxalement, il semble que ce soit en dehors de l'université que le chancelier ait trouvé les concours les plus efficaces. À l'initiative de Pierre de Prague, des cardinaux et des évêques furent sondés. Les circonstances s'y prêtaient : à l'approche de l'assemblée du clergé qui, par ordre royal, devait désigner à partir du 1<sup>er</sup> octobre ses délégués au concile de Constance, tout ce que l'Église comptait de sommités convergea vers Paris<sup>68</sup>. Simon de Cramaud n'en était pas la moindre. Le rôle décisif qu'il avait joué lors de la soustraction d'obédience, puis surtout au concile de Pise, avait assis son autorité. De surcroît, il pouvait se flatter de connaître les Bohémiens pour avoir mené en 1400 l'ambassade française à la diète de Francfort. Beaucoup de choses opposaient certes ce juriste et jouisseur impénitent à Gerson. Mais il y passa outre et fit cause commune avec lui contre le wycliffisme pragois. Le 26 septembre, il encouragea à son tour Conrad de Vechta à résister aux progrès de l'hérésie et l'assura du soutien de tous ses confrères. À travers lui, c'était bel et bien l'Église de France qui témoignait de son engagement à faire retrancher du corps de l'Église le membre corrompu<sup>69</sup>.

Cette campagne soigneusement orchestrée manqua pourtant son but. Les courriers de Gerson et de Cramaud ne purent atteindre Prague qu'après le départ de Jean Hus pour Constance (11 octobre). Les deux Français avaient donc réagi trop tard. Qui plus est, ils s'étaient leurrés sur la situation politique interne au royaume de Bohême. Venceslas IV et les barons se soucièrent comme d'une guigne de la première lettre de Gerson et multiplièrent les gestes en faveur de Hus : non seulement ils obtinrent de Sigismond qu'il lui accordât un sauf-conduit, mais, sur les instances de la cour, l'inquisiteur de Prague, le dominicain et évêque en titre de Nezero (Grèce) Nicolas Václavův, lui octroya un brevet d'orthodoxie en bonne et due forme. Quant au ci-devant candidat au martyr Conrad de Vechta, il garantit lui aussi publiquement devant la Diète, réunie aux alentours du 20 septembre, que Hus n'était à son avis coupable d'aucune erreur ; les représentants de la haute noblesse ne se firent pas faute de communiquer cette déclaration à Sigismond<sup>70</sup>.

---

67. Elle fait notamment défaut dans le ms BN nouv. acq. lat. 1826, qui contient le premier registre des censures de la faculté de théologie de Paris établi en 1524, à l'instigation de Noël Beda.

68. N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, IV, p. 256-257.

69. Éd. F. Palacký, *Documenta*, p. 530 : « Viriliter ergo agite et confortetur cor vestrum, quia indubitanter universitas veritatem fidei semper constanter sustinere consuevit ; et nos omnes ita ferventer per Dei gratiam vobiscum laboramus, quod in brevi rescabuntur carnes putride et abicietur ovis morbida, ne amplius inficiat gregem. » Cf. H. KAMINSKY, *Simon de Cramaud and the Great Schism*, éd. citée, ici p. 301.

70. PIERRE DE MLADOŇOVICE, *Relacio de magistro Johanne Hus*, FRB VIII, p. 28 : « Preterea dictus Magister Johannes Hus in plena congregacione baronum regni Boemie, una cum archi-

C'était à en perdre son latin ! On imagine la déconvenue de Gerson s'il l'apprit. Lui qui, avec une morgue très française, avait cru pouvoir fermer la bouche aux wycliffistes par le seul effet de sa force de persuasion ne pouvait pas ne pas être atterré. Tout était à reprendre. Il faudrait manœuvrer, non plus à distance et à tête reposée, mais dans les eaux agitées d'une assemblée aussi imprévisible qu'hétéroclite : le concile de Constance.

---

episcopo Pragensi, domino Conrado, ad tractandum facta regni ad claustrum sancti Jacobi congregatum, misit eisdem dominis baronibus literam seu epistolam proprio sigillo sigillatam, petens inter cetera, quatenus dictum dominum archiepiscopum publice velint interrogare, si scit aliquem errorem super dicto Magistro Johanne Hus seu heresim, et ipse M. Johannes Hus paratus est in Boemia eciam pro illo emendari; si autem nescit, quod det ei literam suam super hiis testimonialem, et ipse **Wit** nichilominus Constanciam pergere ad fidem suam ibidem ostendendam. Qui quidem dominus archiepiscopus publice confessus est, se nescire aliquem errorem seu heresim super dicto Magistro Johanne Hus, sed solum, quia papa ipsum excommunicat, quod ab illa excommunicacione se dictus M. Johannes Hus exbriget sicut potest et expurget, sicut hec sua confessio et eciam dominorum baronum requisicio in litera testimoniali ipsi Magistro Johanni Hus data et sigillis nobilium dominorum Czenkonis de Wartemberk alias de Wesele, supremi purgrawii castri pragenis, Boczkonis de Podyebrad et Wilhelimi de Wartemberk alias de Zwierzieticz sigillata et post presentibus inserenda clarius continetur.» Sur l'arrière-plan politique de ces démarches, voir F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 2, p. 910.



### CHAPITRE 3

#### CONSTANCE :

#### LE TEMPS DE LA CONFRONTATION (1414-1418)

En changeant de théâtre, le combat changea d'âme. Première nouveauté, à Constance, les Pères français n'eurent plus seulement affaire à des thèses théologiques prises *in abstracto*. Ils se retrouvèrent en face d'êtres de chair et de sang. Les procès de Jean Hus et de Jérôme de Prague ont libéré les susceptibilités personnelles et fait jouer toute la gamme des passions, depuis la pitié jusqu'à la haine en passant par la colère et l'envie. Secundo, sur la scène conciliaire, les Français ont fait l'apprentissage du multilatéralisme. Dans le face-à-face qui les opposa aux deux Pragois, ils durent composer avec d'autres protagonistes dont les intérêts étaient loin de converger avec les leurs : les nobles bohémiens venus prêter main-forte à leur protégé ; Sigismond, tout juste couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle, qui lorgnait la couronne de son frère ; les maîtres allemands et tchèques avides de prendre leur revanche sur leur ancien collègue ; sans oublier les Anglais, qu'aiguillonnait le désir de rétablir leur réputation d'orthodoxie ternie par la faute de Wyclif. En l'absence de tête unique capable d'imposer ses arbitrages, le concile avança dans ce domaine comme dans les autres de manière pragmatique, par compromis perpétuellement renégociés.

Dans cette mêlée, quelle partie jouèrent les Français ? Il s'en faut qu'eux-mêmes aient présenté un front uni. Avec le désastre d'Azincourt et ses suites, la diplomatie française finit de se désintégrer. L'imposante délégation envoyée par Charles VI eut rapidement maille à partir avec celle, plus restreinte, mais mieux coordonnée, du duc de Bourgogne. Les autres princes, à commencer par les ducs de Bretagne et d'Anjou-Provence, avaient eux aussi leurs propres vues à défendre. Et même l'université de Paris ne répugna pas à l'occasion à faire cavalier seul<sup>1</sup>. Essayons donc d'y voir plus clair en resserrant par étapes la focale : nous commencerons

---

1. Sur tous ces points, la thèse que Sophie Vallery-Radot a soutenue en 2010 à l'université de Lyon II sous le titre *Les Français à Constance (1414-1418) : participation au concile et construction d'une identité nationale* (direction Nicole Bériou) est fondamentale. Nous remercions l'auteur de nous avoir permis de la consulter.

par voir, à un niveau général, quelle place occupa le traitement de la question bohémienne dans l'agenda du concile tel que le concevaient les Français. Mais la mécanique conciliaire reposait aussi et surtout sur des hommes. Quel était le profil des représentants du royaume qui furent chargés de statuer sur le sort des Bohémiens ? Une fois réalisée l'analyse prosopographique de ce sous-groupe, il sera temps de se concentrer sur l'affrontement dramatique qui vit se heurter Pierre d'Ailly et Jean Hus, lors des fameuses auditions publiques des 7 et 8 juin 1415.

### I. – LES FRANÇAIS ET LA CAUSA FIDEI

Le concile de Constance n'avait pas à l'origine de programme bien arrêté. Par prudence, le pape pisan Jean XXIII n'en avait pas précisé les objectifs dans la bulle de convocation *Ad pacem et exaltacionem* (9 décembre 1413). Il s'était borné à y parler vaguement de la restauration de la paix de l'Église. C'était implicitement reconnaître l'urgence de mettre fin au Grand Schisme. De fait, le concile qui s'ouvrit à l'automne suivant s'attela en priorité à cette tâche, ce qui lui valut d'être considéré par les contemporains et par la postérité unanimes comme un concile d'union.

Pour autant, les Pères réunis à Constance ne pouvaient pas négliger les affaires de foi. Dès la première session (16 novembre 1414), Jean XXIII avait souligné devant eux la gravité des dommages causés par la propagation du wycliffisme. Sans doute avait-il intérêt à détourner ainsi leur attention du conflit de légitimité qui l'opposait aux deux autres pontifes régnants<sup>2</sup>. Mais son inquiétude était très communément partagée, à en croire l'ambassadeur de Charles VI, l'évêque de Carcassonne Géraud du Puy. Son sermon prononcé en présence du pape le lundi 11 mars 1415 fit grand bruit. La délégation française s'était fait si longtemps attendre ! Aussi cette première prise de position officielle du royaume des lys fut-elle largement recopiée et commentée<sup>3</sup>. Or l'orateur insista dans son troisième point, consacré aux objectifs de l'assemblée, sur le fait que l'extirpation de l'hérésie avait toujours été l'une des missions premières des conciles généraux<sup>4</sup>. Il n'ignorait pas que ses auditeurs avaient tous en mémoire le précédent des grands conciles antiques et médiévaux et des définitions dogmatiques dont ils avaient accouché. Le dernier concile reconnu par tous les Latins, celui de Vienne, n'avait-il pas condamné par le décret *Ad nostrum* l'hérésie des bégards et des béguines ?

---

2. Mansi 27, col. 538-539.

3. Chr. NIGHMAN et Ph. STUMP, *A Bibliographical Register of the Sermons and Other Orations Delivered at the Council of Constance (1414-1418)*, <http://www.bibsocamer.org/bibsite/Nighman-Stump/index.html>, p. 93, en recense pas moins de 17 mss. Sur l'écho suscité, voir ce qu'en écrit G. FILLASTRE, *Gesta concilii Constantiensis*, dans ACC II, p. 22.

4. ACC II, p. 407 : « Denique extirpande sunt hereses et a fide recta deviantes ad veritatis viam sunt reducendi. Propter hoc enim celebrata sunt quatuor concilia generalia et alia, de quibus fit supra mentio. »

Géraud du Puy revint dans sa péroration sur le sujet : paraphrasant le verset d'Isaïe qu'il avait puisé à la liturgie de la sixième fête du Carême et qui lui servait de thème (« Romps les chaînes d'iniquité, décharge les accablés de leurs fardeaux », Is. 58, 6), il exhorta le pape et le concile à défaire le fardeau que les fausses doctrines de Wyclif, de Hus et de leurs partisans faisaient peser sur les simples, en même temps qu'à ramener les Grecs sur le juste chemin<sup>5</sup>.

S'agissant de Hus, le conseil tombait à point nommé. Le procès du Pragois, qui avait été jeté en prison le 28 novembre précédent, traînait en longueur. Un événement récent avait cependant réveillé l'attention du concile. À la mi-février, une délégation du roi de Bohême Venceslas avait fait son apparition à Constance. L'inquisiteur dominicain Nicolas Václavův, dont on se souvient qu'il avait témoigné de l'orthodoxie de Hus, en était ; il fut suivi quelque deux semaines plus tard du médecin Christian de Prachatice, un de ses amis intimes. Sur les instances de Michel de Německý Brod (Deutschbrod), dit de Causis, le concile les fit arrêter et examiner l'un et l'autre, puis les relâcha par égard pour leur immunité diplomatique<sup>6</sup>. Le discours de Géraud du Puy ne put qu'alourdir le climat anti-hussite qui régnait dans l'assemblée : il prouvait que la cour de France s'alarmait elle aussi des progrès du wycliffisme en Bohême et qu'elle prônait l'utilisation de la manière forte.

Sur ce point, l'évêque de Carcassonne s'était fait l'interprète d'un sentiment général parmi les Pères français. Son discours laissait en revanche dans l'ombre deux points controversés. Au nom de qui, d'abord, devaient être prononcées les futures condamnations ? Du pape et/ou du concile ? En décembre, une première passe d'armes avait opposé le cardinal Pierre d'Ailly et le patriarche latin d'Antioche, Jean Mauroux, à ce propos. Alors que le second avait proposé d'intituler les décrets contre Wyclif avec la formule usuelle *Johannes episcopus ... sacro approbante concilio*, le premier avait plaidé pour la pleine souveraineté du concile. Se trouvait ainsi posée dans toute son acuité la question de savoir si l'assemblée de Constance se considérait comme une simple chambre d'enregistrement des décisions prises par le pontife pisan ou si elle se sentait appelée à devenir, avec ou sans l'accord des papes contendants, une instance supérieure tri-partisane. Dans l'immédiat, le cardinal avait eu le dessous<sup>7</sup>. Mais le bras de fer qui s'engagea entre le concile et Jean XXIII en décida à la fin autrement. Le pape en fuite, le concile devait se poursuivre coûte que coûte et s'acquitter sans tarder de son devoir d'extirper les hérésies, argua Jean Gerson dans son discours-programme

---

5. *Ibid.*, p. 410 : « Insuper fasciculos dogmatis perversissimi Wycleff, Huss et sequacium aliosque errores in fide et moribus in diversis mundi climatibus iam animas adurentes simplicium solve, Grecos et ceteros a fide deviantes ad veritatis semitam reduciendo virtuose ! »

6. F. ŠMAHEL, *Jan Hus. Život a dílo*, Prague, 2013, p. 192-193.

7. W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Konstanz*, I, Paderborn, 1991, p. 173-174.

retentissant *Ambulate dum lucem habetis* (23 mars 1415)<sup>8</sup>. Les dés en étaient jetés. Les diverses condamnations qui plurent successivement sur Wyclif (4 mai 1415), sur l'utraquisme (15 juin 1415), sur Jean Hus (6 juillet 1415) et sur Jérôme de Prague furent toutes promulguées au nom du seul concile, même si Martin V éprouva ensuite le besoin de les approuver rétroactivement par la bulle *Inter cunctas* (22 février 1418). Le chancelier de Notre-Dame enfonça le clou le 21 juillet 1415 en affirmant qu'il appartenait de plein droit au concile général de juger des affaires de foi ; et de citer dans un même souffle la déposition de Jean XXIII et la condamnation de Jean Hus<sup>9</sup>. Télescopage inattendu entre les deux Jean ! Le procès du Pragoï, parce qu'il s'était tenu en pleine crise ecclésiastique, servait ainsi de pierre de touche de la légitimité conciliaire.

Dans son souci de ne froisser personne, Gérard du Puy avait ensuite évité de prononcer le nom de Jean Petit. Les instructions reçues du roi l'en avaient probablement dissuadé : depuis la signature d'un armistice avec Jean sans Peur (4 septembre 1414), premier pas vers la paix d'Auxerre, le dauphin Louis de Guyenne cherchait à calmer le jeu<sup>10</sup>. D'autres, pourtant, n'eurent pas la même prudence. Dès le 23 février, le porte-parole de l'université Jean d'Achéry, un Armagnac qui avait participé activement au « concile de la foi » un an plus tôt, profita de sa réception par Jean XXIII pour mettre publiquement dans le même sac les erreurs des Bohémiens et celles du théologien bourguignon : le pape serait bien avisé de les réprimer toutes, lit-on dans la conclusion de son sermon *Festinavimus faciem vestram videre*. Il agissait ainsi en plein accord avec Gerson<sup>11</sup>. Ce dernier

---

8. Éd. Glorieux, *OC* 5, ici p. 48 : « 1 Providendum est hereticali divisioni per ecclesiastica membra serpenti non minus celeriter et efficaciter quam schismati super contententia de papatu ; Ecclesia quippe magis in fide quam in secundario capite fundata est. » Plus loin, il en appelle au bras séculier, en reprenant ce qu'il avait déjà écrit en substance à Conrad de Vechta : « 10 Ad efficacem errorum exstirpationem qui sunt iam damnati per Ecclesiam, magis procedendum est in generali concilio per invocationem brachii secularis adversus pertinaces quam per curiosam ratiocinationem » (*ibid.*, p. 49).

9. Sermon *Prosperum iter*, éd. Glorieux, *OC* 5, ici p. 475 : « Concilium generale potest et debet circa omnem personam, cuiuscumque eminentie vel status, alioque favore vel timore vel personarum acceptione iudicium in causa heresis exercere. Hoc insuper practicum est circa inquisitionem factam de papa Joanne XXIII et circa Joannem Huss qui quamvis esset status parvi habuit tamen fautores plurimos fortes, acres et potentes. » Sur cet aspect du procès de Hus, voir S. PROVIDENTE, « Inquisitorial process and *plenitudo potestatis* at the Council of Constance (1414-1418) », *BRRP*, 8, 2011, p. 100-116.

10. A. COVILLE, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1932, p. 514-515.

11. ACC II, p. 400-401. Le *Diarium concilii Constanciensis* édité par Louis Bourgeois du Chastenot, *Nouvelle Histoire de Constance*, Paris, 1718, à partir du ms Saint-Victor 844, prouve que D'Achéry et Gerson travaillèrent main dans la main : « Et proposuit M. Iohannes Dachery, sumens verbum pro themate : festinavimus faciem vestram videre, cum multo desiderio, qui multum scientificè proposuit, et breviter satis, derelinquens alia per cancellarium ecclesie Parisiensis, aut M. Benedictum Gentiani (= Benoît Gentien), latius alias explicanda » (p. 306).

ne tarda pas à s'engager personnellement. D'une part, il communiqua à la commission conciliaire ad hoc les vingt erreurs qu'il avait relevées dans les écrits de Hus ; l'accusé lui-même en prit connaissance avec indignation dès avant le 5 mars<sup>12</sup>. D'autre part, le chancelier de Notre-Dame clama haut et fort le 11 avril son intention de faire poursuivre devant le concile tous les partisans du tyrannicide. C'était ouvrir la boîte de Pandore. Comme il fallait s'en douter, l'ambassade bourguignonne emmenée par l'évêque d'Arras Martin Porée ne l'entendit pas de cette oreille. Elle ne pouvait pas tolérer que, de près ou de loin, Jean sans Peur fût associé à la Bohême hérétique<sup>13</sup>.

Pour les deux parties adverses, le procès de Hus fut dès lors un argument. Au dire de Gerson et de sa coterie, la *Justification du duc de Bourgogne* n'avait rien à envier aux hérésies du Pragois : elle aboutissait à ruiner les fondements de la société civile, tout comme les wycliffistes le faisaient dans l'ordre spirituel. C'étaient, au fond, les deux faces du même anarchisme. Elles méritaient par conséquent le même sort. Les Gersonistes, comme on les appelait, serinèrent que la condamnation de Hus avait pour suite logique celle de Jean Petit<sup>14</sup>. Ils crurent avoir marqué un point décisif le 6 juillet, le jour même où Jean Hus fut livré aux flammes, quand ils arrachèrent la condamnation, certes de portée générale et non pas spécifiquement anti-bourguignonne, de l'assertion *Quilibet tyrannus*. Vain espoir. Les Bourguignons passèrent à la contre-offensive et parèrent aux arguments de Gerson en distinguant les sphères. Non, rétorqua le franciscain Jean Roque, il ne fallait pas mêler tous les plans : le concile ne devait se mêler que de ce qui regardait la foi ; en revanche, la philosophie morale et politique n'était pas de son ressort<sup>15</sup>. Les appuis politiques dont bénéficiait Jean sans Peur à Constance firent le reste. Après consultation, les cardinaux en charge de l'affaire cassèrent le 15 janvier 1416 la sentence parisienne, au motif que la *Justification* ne soulevait pas un problème de foi. Simon de Teramo, l'avocat italien du lobby anti-Petit, eut beau récuser le verdict dans un dialogue imaginaire et y dépeindre Jean sans

---

12. Comme il l'apprit à Jean de Chlum (éd. V. Novotný, *M. Jana Husi Korespondence a dokumenty*, Prague, 1920, p. 249) : « Articuli de sacco mendacii et alii de eodem sacco, sicut et alii, quorum habetis responsiones, sunt mihi nunc oblati. Et ad vestram cartam non audeo scribere responsiones ad articulos Parisienses, quia non possem propter custodiam occultare (...). Ad articulos Parisiensis cancellarii, si vixero, scribam. Si vero moriar, Deus in die iudicii scribet in manifesto. »

13. Toute cette polémique est traitée par A. COVILLE, *Jean Petit...*, éd. citée, et B. GUENÉE, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992, p. 232-264. Sur les développements à Constance, voir aussi W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Konstanz*, éd. citée, I, p. 371-387 et II, p. 95-115.

14. Voir, par exemple, de Gerson, *Réprobation des neuf assertions* (9 juin 1415), dans Glorieux, *OC* 10, p. 209 ; du même, la *Réponse à la consultation des maîtres* (3 décembre 1414), *ibid.*, p. 233.

15. L'idée correspond à la première de sa triple thèse contre Gerson, dans Gerson, *Opera omnia*, éd. Dupin, V, éd. citée, col. 414-438.

Peur sous les traits d'un baron bohémien, ce n'était plus qu'un combat d'arrière-garde<sup>16</sup>. Les deux causes de Hus et de Petit connurent une issue diamétralement opposée. Gerson accusa le coup. Mais il n'en démordit pas. Durant des mois, le chancelier aigri ne se lassa pas de se justifier et de déplorer l'inconséquence et la partialité du concile dans toute cette affaire<sup>17</sup>.

Il n'est pas de notre propos de revenir sur cette controverse bien connue. Retenons-en seulement sous quel jour les Pères français observèrent à Constance le hussitisme. L'historiographie a souvent relevé pour s'en scandaliser l'indifférence des diaristes et des chroniqueurs à l'égard du sort des Bohémiens traduits devant le concile. Un tel manque de clairvoyance évoque irrésistiblement Louis XVI écrivant dans son journal à la date du 14 juillet 1789: rien! Effectivement, Guillaume de la Tour d'Olliergues († 1470), tout comme l'auteur anonyme du *Diarium concilii Constantiensis*, escamotent le procès de Hus. Seule l'arrestation rocambolesque de Jérôme de Prague, le 23 mai 1415, pique brièvement la curiosité de l'archidiacre de Saint-Flour<sup>18</sup>; son confrère préfère transcrire sans le commenter le décret conciliaire contre l'utraquisme *Cum in nonnullis*<sup>19</sup>. Même Guillaume Fillastre, quoique membre de la commission conciliaire chargée des causes d'hérésie, n'y consacre dans son journal qu'une attention distraite et intermittente. De Hus, il note en passant les débuts du procès, ne dit rien de ses auditions de juin, puis résume sèchement sa mort. Il se montre à peine plus bavard sur le cas du vibronnant Jérôme et sur ses revirements mélodramatiques. S'il narre en détail les derniers instants du Pragois, c'est surtout pour se faire valoir en rappelant comment il défendit devant l'accusé l'œuvre réformatrice du concile. Quant aux chroniqueurs demeurés dans le royaume, ils sont par la force des choses encore moins disert. Ainsi Michel Pintoïen eut-il vent par son informateur Benoît Gentien des procès de Hus et de Jérôme, mais il se borne à transmettre des pièces de procédure et omet de raconter l'essentiel. Leur condamnation et leur exécution furent pour lui un non-événement<sup>20</sup>. Au total, cette grande discrétion est certes pour partie à mettre sur le compte du hasard, de la maladie de Fillastre dans un

---

16. ACC IV, p. 302-304.

17. Ainsi, il lança dans son *De nuptiis Christi et ecclesie*, éd. Glorieux, OC 6, p. 208: «Principes dicere possent Joannem Hussum et errores suos fuisse damnatos quia erant contra prelatos et clerum, sed dimittunt istos Johannis Parvi, quia sunt contra principes et seculares.» À comparer avec son *Dialogus apologeticus* adressé à Jean le Célestin, *ibid.*, notamment p. 297-298.

18. ACC 2, p. 364: «Item eadem die fuit adductus Jeronimus de Praga hereticus et misit eum Ludovicus de Baviariis cum bona cathena de ferro (...). Et fuit dictus Jeronimus positus in carceribus. Non habuit tonsuram et confessus est se nullum habere ordinem...» L'auteur n'en fut peut-être pas le témoin oculaire, car aucune source ne permet d'affirmer qu'il est arrivé à Constance avant octobre 1415, selon S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance*, éd. citée, p. 917-921.

19. L. Bourgeois du Chastanet, éd. citée, p. 375-377.

20. Sur la dépendance du religieux de Saint-Denis à l'égard de son confrère Gentien, voir S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 26.

cas, des allers-retours de Gentien entre Constance et Paris dans l'autre. Elle n'en révèle pas moins quelle était l'échelle de priorités des Français : parmi les erreurs soumises à l'examen du concile, celle qu'ils jugèrent la plus brûlante était bel et bien celle de Jean Petit. L'arbre de la Saint-Clément a, sinon caché, du moins relégué à l'arrière-plan la forêt bohémienne.

L'autre constat qui ressort est que Jean Hus et Jérôme de Prague ont fait l'unanimité contre eux. Qu'ils fussent conciliaristes ou papalistes, de sensibilité armagnaque, bourguignonne ou simplement neutres, rien n'y change : tous les Français ont approuvé sans réserve les verdicts de condamnation prononcés par le concile. Certes, le 26 septembre 1415, l'ambassadeur royal Pierre de Versailles lâcha devant les juges de la foi que, si Jean Hus avait eu des avocats, il n'aurait jamais été convaincu d'hérésie<sup>21</sup>. Les Bourguignons s'empressèrent de monter en épingle ce mot d'humeur, trop heureux de reprocher à leur tour au parti gersonien sa collusion avec les hérétiques de Bohême : à suivre Martin Porée, parler ainsi, c'était attenter à l'autorité du concile en insinuant que les Pères auraient pu se laisser bernier. Gerson ramena l'incident à sa juste mesure. Le propos, expliqua-t-il, n'était pas à entendre au pied de la lettre<sup>22</sup>. Il est probable en effet que le maladroit se soit laissé emporter, alors qu'il n'avait pas d'autre but que d'inciter le concile à proscrire la thèse du tyrannicide sommairement et promptement, sans s'embarasser de procédures superflues, comme le permettait le droit canonique dans le cas d'un procès pour hérésie<sup>23</sup>. On est ici à mille lieues de l'admiration exprimée par Le Pogge au sujet du courage et de l'éloquence de Jérôme de Prague, en qui l'humaniste florentin reconnut un nouveau Caton<sup>24</sup>. Chez les sujets du « roi très chrétien », une telle liberté d'esprit et de ton était en toute hypothèse inconcevable.

---

21. ACC IV, p. 352: « Si Johannes Huss hereticus condemnatus per consilium generale habuisset advocatos, nunquam fuisset convictus aut condemnatus. »

22. Dupin, éd. citée, t. V, col. 444: « *Johannes Huss, hereticus declaratus, et condemnatus per sacrum concilium generale, si habuisset advocatum, nunquam fuisset convictus. Hec videtur male sapere de autoritate, sapientia, scientia ac justitia concilii generalis, et calumniativa actorum huius sacri concilii generalis et doctorum in utroque iure, et quorumlibet bachalarorum articulorum in quavis facultate graduatorum et universalis Ecclesie per hoc sacrum concilium representate.* » *Ibid.*, col. 450: « Hec assertio videtur imponi et reprobari proterve, quia conformis est modo loquendi communi; quemadmodum dicitur de aliquo pigritante: Iste nunquam veniet, vel nunquam fecerit, licet sciamus quandoque quod veniet, vel fecerit infra horam. Item, hec locutio erat valde possibilis, propter casus multos, et sine culpa concilii. »

23. Cf. X 5.7.11 *Si adversus nos* (Friedberg II, col.783-784). C'est en vertu de ce canon que le concile refusa à Hus le droit de se faire assister par un avocat, comme il l'avait demandé (cf. V. Novotný, *Korespondence*, éd. citée, n° 111, p. 246). Sur ce point, voir J. KEJŘ, *Husův proces*, Prague, 2000, note 146, p. 187-188.

24. *Poggii Florentini ad Leonardum Aretinum epistola de M. Hieronymi de Praga supplicio*, FRB VIII, p. 323-344. Sur cette lettre, l'étude classique est celle de F. ŠMAHEL, « Poggio und Hieronymus von Prag. Zur Geschichte des hussitischen Humanismus », dans *Studien zum Humanismus in den böhmischen Ländern*, H.B. Harder et H. Rothe (dir.), Cologne - Vienne, 1988, p. 75-91.

## II. – PROSOPOGRAPHIE ET MÉCANIQUE CONCILIAIRES

À Constance, les délibérations et les votes se firent par nation. Dans le cas qui nous occupe, les décisions relatives à l'hérésie tchèque revinrent donc en principe à tous les Pères regroupés sur un pied d'égalité au sein de la nation française. En pratique, toutefois, les nations formaient des ensembles trop vastes et trop lourds à manœuvrer pour être efficaces. Aussi la formation de la politique conciliaire en matière de *causa fidei* échut-elle à des commissions beaucoup plus restreintes, dont les conclusions étaient ensuite soumises à l'approbation des nations. Quel était le profil de leurs membres ? Ces faiseurs de l'opinion conciliaire avaient-ils des caractères comparables ? Les secours de la prosopographie peuvent ici s'avérer utiles. Assurément, beaucoup de Pères français qui eurent à traiter des affaires de Bohême ne le firent que de manière épisodique. Cet éphémère point commun ne suffit pas à les constituer en un corps défini et reconnu comme tel, ni même en un réseau de « hussitologues » dignes de ce nom. Mais l'application du questionnaire biographique permet de mieux cerner la sociologie de l'activité antihérétique, et ce d'un double point de vue : quels sont les Français que le concile a choisis plus volontiers que d'autres, et sur quels critères ? Qu'a représenté le combat contre le hussitisme, en termes de temps et d'investissement, pour ceux qui s'y sont consacrés ? Telles sont les principales questions auxquelles ces pages aimeraient successivement répondre.

Avant d'en venir à la présentation des résultats, deux précautions méthodologiques s'imposent encore<sup>25</sup>. Pour des raisons qui tiennent avant tout aux lacunes de la documentation, l'enquête qui suit ne peut prétendre à l'exhaustivité. Comme on sait, les protocoles du procès de Hus sont perdus. Aussi faut-il se résoudre à n'en savoir que ce qu'en ont dit les protagonistes. De plus, la composition des commissions conciliaires de la foi, leurs attributions et leurs méthodes de travail, nous échappent trop souvent. Qui, par exemple, rejoignit les *multi congressus et frequentes deliberationes* qui précédèrent la condamnation de l'utraquisme par le concile ? On peut supposer que le Viennois Pierre de Pulkau, auteur d'un memorandum sur le sujet, y prit part<sup>26</sup>. Quels homologues français y croisa-t-il ? Mystère. La chance aidant, il est possible ici ou là de solliciter des témoignages indirects. Mais leur fiabilité est difficile à estimer. Prenons le cas du prieur d'Innmond, Jean de Vincelles, qui arriva à Constance dès le début du mois de novembre 1414. Les actes du concile ne soufflent mot de son éventuelle participation aux poursuites contre les Pragois. Et si les textes de lui transmis dans le ms BN, lat. 1485 remontent bien à l'époque du concile de Constance, ils concernent tous

---

25. Nous remercions Hélène Millet d'avoir attiré notre attention sur ces pièges.

26. D. GIRGENSOHN, *Peter von Pulkau und die Wiedereinführung des Laienkelches*, Göttingen, 1964, ici p. 152-153.

la dispute sur le tyrannicide ou le cas Falkenberg, non le hussitisme<sup>27</sup>. Pourtant, son compatriote Jean Germain, dans la partie de son *Débat du crestien et du sarrasin* (1450) consacrée aux « hommes illustres qui ont publié le saint evangile depuis le roy saint Loys jusques au présent », l'évoque en ces termes :

« Estoient en l'eglise messier Pierre evesque de Cambray et cardinal, domp Jehan de Vincelles depuis abbe de Saint-Claude docteur en theologie, qui firent plusieurs livres et actes contre les perverses doctrines de Wiklif, Jehan Huss et Jerome dit de Prague<sup>28</sup>. »

Quoique tardive et en partie inspirée par le patriotisme bourguignon de son auteur, l'information paraît crédible. Comme docteur en théologie, le Clunisien faisait partie de la *facultas theologorum* qui assistait Pierre d'Ailly et a pu dans ce cadre prêter main-forte au cardinal. Mais dans l'état actuel de la documentation, on ne peut pas en dire davantage.

La délimitation de l'échantillonnage pose un autre type de difficultés. Qu'entendre, en effet, par Français ? Dans un souci de cohérence, nous avons conservé la définition restrictive retenue en introduction : ne seront comptabilisés que des membres du royaume de France. En seront donc exclus les Gascons, alors sujets du roi d'Angleterre, tel Bernard de la Planche qui siègea en mai 1416 parmi les commissaires en charge du procès de Jérôme de Prague<sup>29</sup>, ou encore les Savoyards comme les cardinaux Jean de Brogny et Antoine de Challant, eux aussi fort intéressés à la *causa fidei*<sup>30</sup>. En revanche, nous avons retenu les Bretons et les Dauphinois. La difficulté n'est pas pour autant complètement résolue. Car qu'est-ce au juste qu'un membre du royaume de France ? Quelqu'un qui y est né ? Un prélat qui y détient sa prélature ? Le cas du franciscain Vital Valentin montre bien la difficulté qu'il y a à distinguer nettement ceux qui sont du royaume et ceux qui n'en sont pas<sup>31</sup>. On le voit naître à Valence, ce qui fait dire à Michel Pinton qu'il est « Français d'origine ». Mais tout ce qu'on sait de sa carrière le tire ensuite vers la Provence angevine. Au concile de Pise, il est spécifiquement rattaché à cette province. Puis, en 1409, le voilà promu au siège épiscopal de Toulon. Enfin, à Constance, il prend en 1417 la tête de l'ambassade angevine arrêtée par Yolande

---

27. On trouvera une description détaillée de ce manuscrit, qui fut confectionné pour Martin Porée, dans Glorieux, *OC* 10, p. XXV-XL.

28. BN fr. 947, fol. 182v.

29. Sur la carrière de ce personnage, voir H. MÜLLER, « Gesandtschaft und Gewissen. Bernard de La Planche, ein Bischof aus dem englischen Aquitaien auf dem Basler Konzil », dans *Frankreich, Burgund und das Reich im späten Mittelalter*, G. Annas, P. Gorzolla, Chr. Kleinert et J. Nowak (dir.), Tübingen, 2011, p. 289-311.

30. Sur ces deux figures, voir les notices que leur consacre S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 960-964 et 813-817.

31. S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance*, éd. citée, p. 1202-1206 et H. MILLET, « La culture des clercs angevins et provençaux envoyés au concile de Pise (1409) », dans EAD., *Le concile de Pise*, ici p. 352-353 et 370-372.

d'Aragon, veuve de Louis II, dont il est dit le conseiller<sup>32</sup>. Il faut d'emblée être conscient que ce genre de cas-limite brouille quelque peu les contours de notre corpus.

Sur cette base, nous avons, en les classant selon l'ordre hiérarchique en usage au concile, dressé la liste des Pères français qui se mêlèrent, d'une manière ou d'une autre, des affaires bohémiennes (annexe 1). Quelle impression générale se dégage de cette galerie de portraits ?

D'un point de vue géographique, le Nord de la France apparaît en position de force : sept Pères, qui sont passés pour la plupart par l'université de Paris et qui gravitent autour de la cour royale ou bourguignonne, en proviennent ou y évoluent. Il faut cependant relever la présence significative à leurs côtés d'un Angevin, de deux Bretons et surtout de cinq Méridionaux, preuve de la réelle implication du Midi dans le concile et dans les grands débats qui l'agitèrent<sup>33</sup>. Sauf dans le cas de Pierre d'Ailly, la plus ou moins grande proximité avec les terres d'Empire ne semble pas vraiment avoir conditionné l'engagement des intéressés contre le hussitisme. Au total, la diversité de notre échantillon en fait un condensé assez représentatif de ce qu'était à l'époque l'Église de France.

Il serait tout aussi hasardeux de tirer quelque enseignement que ce soit des origines sociales des Pères. Ceux-ci présentent presque toute l'ouverture de l'éventail possible à cette époque, depuis l'extraction la plus populaire à la noblesse (à l'exception notable de la haute aristocratie). Retenons-en seulement que leur opposition aux hussites ne s'est pas enracinée dans un atavisme de classe : Jérôme de Prague et Pierre d'Ailly provenaient des mêmes couches urbaines, tandis que Jean Hus trouva chez Gerson et Rochetaillée des exemples de réussite méritocratique similaires au sien.

Beaucoup plus significatif, en revanche, est le clivage générationnel. Parmi les Pères français, le concile a en effet choisi pour ferrailer contre les wycliffistes pragois des hommes mûrs et déjà blanchis sous le harnais. Tous ceux dont on connaît la date de naissance, fût-ce approximativement et par déduction, avaient au moins la cinquantaine en 1415. Autant dire qu'ils étaient déjà entrés, selon la taxinomie médiévale, dans la vieillesse. Or ils ont trouvé en face d'eux des quadragénaires nés au début de la décennie 1370, dont la jeune expérience ne faisait pas le poids face à celle de leurs aînés. Si l'on se rappelle l'acuité des tensions entre jeunes et vieux dans les sociétés médiévales – et singulièrement dans le microcosme universitaire<sup>34</sup> –, ce paramètre jette un autre jour sur le drame de Constance.

32. M.-R. REYNAUD, « La deuxième Maison d'Anjou-Provence et la papauté (ca 1380- ca 1434) », dans *Papauté, monachisme et théories politiques. Études d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 1, Lyon, 1994, p. 161-174.

33. S. VALLERY-RADOT, « Les clercs français du Midi au concile de Constance », dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident* (Colloques de Fanjeaux 39), Toulouse, 2004, p. 443-460.

34. B. GUENÉE, « 'Scandalum inter antiquos et juvenes theologos', un conflit de génération à la

La différence d'âge entre les Pragoïses et leurs juges français était d'autant plus sensible que s'y surimposait une dénivellation de statut. Statut universitaire d'abord. Les deux accusés étaient certes de brillants sujets, mais Jérôme était demeuré par vocation maître ès-arts, tandis que l'engagement de Hus dans la vie publique le contraignait de s'arrêter au stade de bachelier formé en théologie. Aucun d'eux n'avait donc le titre de docteur dont tous leurs adversaires français sans exception étaient pourvus. Que la nation française ait ainsi fait appel à la fine fleur des gradués confirme l'importance attachée à la formation intellectuelle des élites ecclésiastiques du temps<sup>35</sup>. Il n'y a somme toute rien là que d'assez attendu. Plus originale est la part respective des théologiens et des juristes parmi eux. On constate en effet que les premiers l'emportent légèrement sur les seconds à raison de huit contre sept (parmi lesquels trois sont canonistes et quatre docteurs dans les deux droits). Ces chiffres marquent une nette surreprésentation des théologiens par rapport à leur part globale au sein de la nation française, où ils ne comptaient guère que pour un gros quart<sup>36</sup>. La nation française, sans doute parce qu'elle considérait que l'hérésie bohémienne, à la différence de celle de Jean Petit, relevait au premier chef de la foi, a préféré faire appel à l'expertise des théologiens, leur donnant ainsi l'opportunité de contrebalancer le déclin social de leur discipline. Nulle exclusive toutefois. Si l'on met à part la commission du 17 avril 1415, théologiens et juristes sont pour le reste toujours associés, en vertu d'une complémentarité qui n'excluait pas nécessairement les empiétements, tant les frontières entre droit canon et théologie étaient poreuses.

Statut hiérarchique ensuite. Rares sont les membres de notre échantillon à s'être éternisés à l'université : seuls Jean Gerson, Jean Roque et Ursin de Talevende peuvent être considérés comme des maîtres régents à plein temps. Les autres ont beau être des gens de savoir, ils interviennent tous comme prélats, au nom de l'autorité et des responsabilités pastorales inhérentes à leur charge<sup>37</sup>. L'aréopage choisi par la nation française compte pas moins de deux patriarches et deux cardinaux, investis de par leur fonction dans les affaires de l'Église universelle, auxquels s'adjoignent six évêques. La hiérarchie régulière est, quant à elle, moins bien représentée et se réduit à un abbé, un prieur et un responsable franciscain.

---

faculté de théologie de Paris au début du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, Aix-en-Provence, 1, p. 147-155.

35. Renvoyons sur le sujet au livre classique de J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997, notamment p. 115 et sv.

36. Cette proportion est donnée par S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 138. Sur le rôle respectif des juristes et des théologiens à Constance, voir A. FRENKEN, «Theologischer Sachverstand in der Auseinandersetzung um aktuelle und grundsätzliche Fragen», *AHC*, 35, 2003, p. 345-362, et ID., «Die Rolle der Kanonisten auf dem Konstanzer Konzil: Personen, Aktivitäten, Prozesse», dans *Sacri canones servandi sunt. Ius canonicum et status ecclesie saeculis XIII-XV*, P. Krafl (dir.), Prague, 2008, p. 398-417.

37. Ce cas particulier confirme là encore le tableau général brossé par J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe...*, éd. citée, p. 147 et sv.

Toujours est-il que le concile n'a pas confié le traitement de la question hussite à des seconds couteaux, mais à des personnages de premier plan et rompus aux pratiques du gouvernement. Le contraste est de nouveau saisissant avec le profil des deux accusés, de purs universitaires bien étrangers à l'exercice du pouvoir ecclésiastique.

Quel profit de telles sommités pouvaient-elles trouver à examiner les erreurs des Bohémiens ? Il n'y pas à cette question de réponse unique, car les stratégies déployées ont été fonction de l'investissement personnel de chacun. Penchons-nous donc à présent sur les modalités concrètes de leur action. À cet égard, trois types d'engagement contre le hussitisme se laissent distinguer.

Il faut d'abord faire un sort à deux figures qui misèrent une bonne part de leur avenir sur les affaires de Bohême : Jean de Rochetaillée et Pierre d'Ailly.

En effet, le patriarche latin de Constantinople monta en première ligne sitôt que les poursuites furent engagées contre Jean Hus. C'est lui que, le 4 décembre 1414, le pape chargea de la conduite du procès, en le flanquant de deux évêques fins connaisseurs du wycliffisme, ceux de Lebus et de Città di Castello<sup>38</sup>. Le surlendemain, les trois commissaires interrogèrent ensemble l'accusé au sujet des 45 articles de Wyclif. Hus refusa dans un premier temps de s'y plier, puis leur transmit par écrit ses réponses. Rochetaillée et ses acolytes recueillirent sur ces entrefaites les témoignages contre lui. Début janvier, Hus remis de sa maladie, les interrogatoires reprurent sous la direction du patriarche, comme l'appelle le Pragois dans ses lettres. C'est à lui que Hus remit sa demande d'être entendu par tout le concile. Rochetaillée et les autres commissaires refusèrent, préférant soumettre son cas à une douzaine de maîtres<sup>39</sup>. Le Français s'attira surtout la vindicte de Hus pour avoir ajouté foi à la rumeur qui lui attribuait de grandes richesses, un mensonge colporté par son ennemi juré Michel de Causis<sup>40</sup>. Rochetaillée intervint encore à la mi-mars, en marge du procès, quand il fut confronté à Christian de Prachatice. Ce compatriote et ami proche de Hus avait été emprisonné dès son arrivée dans la ville de Constance. Libéré (certainement sur les instances de

---

38. Éd. J. Loserth, dans *AÖG*, 82, 1895, n° 12, p. 373-374.

39. V. Novotný, *Korespondence*, éd. citée, n° 104, p. 237, lettre du 3 janvier à ses amis à Constance : « Si pronunciabitur mea supplicatio, quam dedi patriarche ad concilium presentandam, nescio ; estimo, quod non presentabit » ; *ibid.*, n° 106, p. 239-240, lettre du 4 janvier à Jean de Chlum : « Ego petivi cum protestacione coram notariis, et scripsi supplicacionem toti concilio, quam dedi patriarche, in qua peto, ut respondeam ad quemlibet articulum, sicuti respondi in privato, et manu mea scripsi. Vel si dabitur audiencia, ut respondeam more scholastico. Vel forte dabit Deus audienciam, ut faciam sermonem. » Cf. *ibid.*, n° 108, p. 242.

40. *Ibid.*, p. 241 : « Patriarcha valde loquitur coram omnibus, quod habeo valde multas pecunias. » L'accusation semble se fonder sur une lettre (aujourd'hui perdue) du Pragois à Jakoubek de Střebro, dans laquelle figurait le passage : « Inimici mei dixerunt, quod nulla michi dabitur audiencia, nisi prius solvam duo milia ducatorum Antichristi ministris pro impensis. » Michel de Causis l'ayant interceptée, il vint avec Rochetaillée la montrer à Hus et ils lui firent certifier qu'elle était bien de lui (*ibid.*, p. 244-245).

Sigismond), il dut jurer devant le patriarche de se faire représenter par un procureur pour se disculper des charges qui pesaient contre lui<sup>41</sup>.

Rochetaillée disparaît ensuite des nouvelles commissions instituées en avril pour mener le procès de Hus à son terme. Sa proximité avec le pape en fuite n'est sans doute pas étrangère à cette disgrâce. Mais l'insubmersible patriarche refit surface à l'automne. Le bûcher allumé le 6 juillet avait alors embrasé la Bohême et la Moravie. Le 2 septembre, 452 nobles adressèrent au concile une lettre de protestation, munie de leurs sceaux. Lorsque les premiers bruits en parvinrent à Constance, la congrégation générale chargea Rochetaillée d'enquêter, de conserve avec Jean d'Achéry, sur ces désordres (23 septembre)<sup>42</sup>. La situation empirant, Rochetaillée resta à la manœuvre. Le 4 septembre 1416, il se vit confier la tâche de renouveler la citation des partisans de Hus<sup>43</sup>, puis celle de sévir contre les Bohémiens soupçonnés d'avoir spolié des biens d'Église. Comme au temps du procès de Hus, il travailla main dans la main avec Michel de Causis pour accroître la pression sur les autorités pragoises. Confirmé dans ses attributions par Martin V, il passa aux actes le 18 mars 1418, quand il enjoignit à huit conseillers de Venceslas IV et à onze échevins pragois de restituer leurs biens mal acquis dans les trente jours. L'acte notarié qui en fut dressé, avant d'être affiché à Constance, Passau, Ratisbonne et Vienne, montre sa continuité d'action du début à la fin de toute cette affaire<sup>44</sup>.

Entre-temps, le procès de Jérôme de Prague avait fourni au patriarche de Constantinople une troisième scène où déployer son zèle antihérétique. Le concile avait jugé insincère la révocation que le maître ès-arts avait présentée le 23 septembre 1415. Aussi décida-t-il, lors de la congrégation générale du 20 février 1416, de nommer deux nouveaux commissaires moins complaisants que les précédents. En désignant Rochetaillée aux côtés du Viennois Nicolas de Dinkelsbühl, il savait pouvoir compter sur l'efficacité de cet homme à poigne<sup>45</sup>. L'un et l'autre menèrent rondement les auditions des témoins. Dès le 27 avril, Rochetaillée put affirmer devant le concile que toutes les charges étaient véridiques, car soit fondées sur des témoignages, soit confirmées par la *fama publica*<sup>46</sup>. Il ne lui fallut pas plus

---

41. Pierre de Mladoňovice, *Relatio*, FRB VIII, p. 4 : « Qui accipiens deliberacionem, in crastino veniens coram domino patriarcha Constantinopolitano et pluribus notariis, iuravit ibidem, se sub fautoria heresis et pena excomunicaonis late sentencie actitando. Contra quem super XXX articuli sunt oblati. Et sic feria IIa vel IIIa dominica Judica exire est permissus : sed timetur, quod venis ad vos, alia mendacia seminabit, prout est mos omnium Wiclefistarum. »

42. Hardt IV, 528.

43. Hardt IV, 821-852.

44. V. NOVOTNÝ, « Monitorium patriarchy Konstantinopolského Jana na uchvatitele církevného majetku v Čechách z r. 1418 », *Věstník české akademie věd a umění*, 24, 1915, p. 417-432.

45. Mansi 27, 837.

46. Mansi 27, 840.

de douze jours supplémentaires pour présenter la conclusion de son examen<sup>47</sup>. Les auditions de Jérôme qui s'ouvrirent le 23 mai firent de nouveau apparaître sa maîtrise du dossier. Le 26 mai, après avoir mené l'interrogatoire, il conclut que Jérôme était quatre fois convaincu d'hérésie<sup>48</sup>. Enfin, le 30 mai 1416, ce fut encore et toujours lui qui lut au nom du concile la sentence portée contre Jérôme<sup>49</sup>.

L'acharnement du patriarche de Constantinople ne pouvait échapper à Pierre de Mladoňovice, qui se plaît à rappeler que les Pragois furent jugés et condamnés par un même ennemi. Sous la plume de l'hagiographe hussite, la figure détestée de Jean de Rochetaillée servit donc de trait d'union entre les destins, par ailleurs si dissemblables, des martyrs de Constance<sup>50</sup>. Mais gageons que, du point de vue de l'intéressé, ces deux grands et beaux procès lui aient été un tremplin efficace pour faire apprécier de tous ses talents de juriste.

Pierre d'Ailly, lui, n'avait plus besoin de se faire connaître. Il pesa néanmoins d'un tel poids dans le procès de Hus qu'un Père anonyme écrivit ensuite que, s'il ne s'était pas trouvé là, personne n'aurait été capable de défendre la foi contre le prédicateur de Bethléem<sup>51</sup>. La date précoce de son arrivée à Constance et surtout l'expérience de sa légation en Allemagne y furent pour beaucoup. Il est même probable que Pierre d'Ailly ait été l'un des cardinaux qui forcèrent la main du pape Jean XXIII en faisant arrêter le Pragois, le 28 novembre 1414. Quoiqu'il n'ait pas porté ses pas jusqu'à Prague, il avait eu l'occasion de croiser des prélats de Bohême et d'apprendre les spoliations et les persécutions qu'ils subissaient dans leur pays de la part des wycliffistes. Aussi était-il revenu de sa légation inquiet des progrès de l'hérésie, comme cela ressort d'une de ses lettres à Jean XXIII<sup>52</sup>.

47. Hardt IV, 732-733.

48. Hardt IV, 756.

49. Hardt IV, 769-770.

50. Pierre de Mladoňovice, *Narracio de magistro Hieronymo Pragensi*, FRB VIII, p. 346: «Instigatores vero predicti sibi iudices alios, videlicet patriarcham titulum Constantinopolitanum et quendam doctorem Teutonicum impetraverunt, quia sciverunt ipsum patriarcham esse gravem inimicum M. Hieronymi, quia et ille patriarcha antea M. Iohannem Hus tamquam iudex ipsi a concilio datus condemnavit ad mortem.» Même son de cloche dans sa *Pašije M. Jeronyma*, *ibid.*, p. 358.

51. ACC II, p. 588: «Si non esset dominus Cameracensis, nullus erat, qui potuisset comparare ad fidem defendendam contra Hus.» L'exemple y sert d'argument pour réclamer l'augmentation du nombre des théologiens au sein du collège cardinalice.

52. Pierre de Mladoňovice, *Relatio*, FRB VIII, p. 80-81: «Et cardinalis Cameracensis, tunc commisarius et iudex, dixit: 'Ibi oportet me eciam testificari.' Cum equitarem de Roma, obvii fuerunt michi certi prelati de Boemia, et cum interrogarem, que nova ibi essent, responderunt: 'O pater reverende, mala; totus clerus prebendis et rebus suis spoliatur et male tractatur.'» Le passage le plus significatif de sa lettre à Jean XXIII est le suivant (dans Dupin, II, éd. citée, col. 876-882, ici col. 880): «Nec desunt qui in odium eius (sc. Ecclesie) errores contra Christi fidem seminant et hereses et machinantur sectarum novitates, sicut in hac mea legacione, non sine cordis amaritudine, cognovi.»

Une autre preuve en est que le cardinal prit la tête de la commission de douze prélats et maîtres, qui fut élue en congrégation générale pour examiner les écrits de Hus (1<sup>er</sup> décembre 1414)<sup>53</sup>. Peu de choses transpirent de l'organisation de son travail et de la manière dont fut assurée la coordination avec les trois autres commissaires mis en place le 4 décembre suivant. On sait seulement par Pierre de Pulkau, délégué de l'université de Vienne, que Pierre d'Ailly eut en janvier à faire le tri parmi les articles d'Étienne Páleč, à la lumière des réponses que lui fit Hus. Trente-neuf articles furent finalement retenus<sup>54</sup>. C'est également à lui que revint en février le soin d'examiner l'inquisiteur dominicain Nicolas Václavův<sup>55</sup>. Dans chacune de ces circonstances, le cardinal de Cambrai apparaît entouré de la *congregatio doctorum*, autrement appelée *facultas theologica*, qui réunissait tous les maîtres en théologie présents au concile.

Son action connaît ensuite des éclipses. Certes, le concile, qui siège désormais sans pape, décide le 6 avril de maintenir Pierre d'Ailly aux commandes de la nouvelle commission de la foi. Mais le cardinal a boycotté cette séance comme les précédentes et cultive vis-à-vis de Jean XXIII l'ambiguïté. Aux représentants du concile venus trois jours plus tard s'enquérir de l'état d'avancement de la cause de Hus, il rétorque que seul l'examen théologique des erreurs incriminées est de son ressort, non la conduite du procès lui-même – manière de rejeter la responsabilité sur les juristes, qu'il ne porte pas dans son cœur<sup>56</sup>. Le 17 avril, quand il rend son

---

53. ACC II, p. 189 (Cerretanus, *Liber gestorum*).

54. Éd. F. Firnhaber, « Petrus de Pulka, Abgesandter der Wiener Universität am Concilium zu Constanz », *AÖG*, 15, 1856, p. 13 : « Johannes Huss detinetur adhuc in carcere et respondit ad sibi objecta, cujus responsiones una cum tribus suis codicibus scilicet libro de ecclesia, replicatione cum magistro Stephano Palecz, et alia replicatione cum magistro Stanislao facte materie presentate domino Cameracensi Cardinali quatenus cum aliis magistris eas vidat, qui ad hec plures deputavit magistros. » Cette lettre date de fin janvier 1415.

55. D'après la relation anonyme du 2 avril 1415 publiée sous le titre de *De custodia Johannis Hus* dans *FRB* VIII, p. 4 : « Ceterum scitote, quod episcopus Cudemone (*sic*) ante M. Christannum una quindena venerat, et fuit arrestatus ad adhibendum testimonium veritati. Qui nomine domini regis (*Venceslai*) et eius legacionis subterfugere laboravit; sed postea pro honore regis et ejus excusacione se deponere submitit coram domino cardinali Cameracensi, cui causa fidei est commisa, et coram doctoribus sacre theologie ibidem congregatis. Quod et fecit, et dominum regem excusando racionabiliter, contra Hus realiter deposuit, inter cetera asserendo, quomodo per ipsum regem fuerit destinatus ad hoc concilium, ut se de infamia et regnum Bohemie expurgaret. Et sic Deo inspirante angelus Sathane fuit in angelum lucis commutatus. Post quam deposicionem oportebat eum furtive recedere, habitu immutato, quia Wiclefiste ipsum offendere nitebantur. »

56. Mansi 27, 597-598 : « Die martis nona mensis aprilis supradicti fuit congregatio deputatorum quatuor nationum, et juxta deliberationem eorum miserunt quatuor, unum de qualibet natione (...) ad Cameracensem cardinalem super expeditione materie fidei contra Joannem Wicleff, et contra Joannem Hus (...) accesserunt ad dominum cardinalem Cameracensem, requirendo eumdem super processu in materia fidei, prout supra dicitur esse. Qui dominus cardinalis respondit, qualiter velle facere relationem ad mandatum concilii super doctrina Joannus Wicleff, licet quoad processum nil intendat facere, cum non sit de foro suo, sed pertineat ad juristas; et etiam executio

rapport avec deux autres cardinaux, coup de théâtre. La congrégation générale nomme une nouvelle commission de quatre membres. Elle ne comprend cette fois plus aucun cardinal. Pierre d'Ailly a payé pour ses palinodies.

Il rentre peu à peu en grâce durant la seconde quinzaine de mai, quand il reparaît de nouveau aux sessions du concile. Le 18, accompagné des représentants des quatre nations, il visite Hus dans sa prison de Gottlieben, puis derechef le 31<sup>57</sup>. Ces démarches aboutissent à assurer à l'accusé des audiences publiques (5-8 juin). Pierre d'Ailly les dirige d'une main de maître; Jean Hus ne s'y trompe pas et le qualifie à plusieurs reprises dans sa correspondance de « plus grand cardinal<sup>58</sup> ».

Il est cependant de ceux qui tentent jusqu'au bout de lui sauver la vie. En dépit d'une légende aussi tenace que mal fondée, il ne s'est jamais proposé pour aller allumer lui-même le bûcher<sup>59</sup>. Le tollé que l'exécution de Jean Hus suscite en Bohême et en Moravie achève au contraire de le convaincre, tout comme Francesco Zabarella, de la nécessité d'éviter de faire un nouveau martyr. Les deux cardinaux pensent être parvenus à leurs fins quand ils convainquent Jérôme de Prague de se rétracter. Le 23 septembre, Pierre d'Ailly annonce au concile que l'accusé est prêt à se repentir de ses erreurs. Il semble, au dire de Pierre de Mladoňovice, qu'il ait milité en faveur de sa libération. Mais une telle mansuétude lui attire de nombreuses critiques. Beaucoup de Bohémiens, se souvenant comment le Pragois avait berné ses juges viennois en 1410, dénoncent haut et fort son manque de sincérité; l'un d'entre eux, le chanoine et auditeur pontifical Jean Náz, n'hésita même pas à accuser les cardinaux en charge de l'affaire de s'être laissés corrompre<sup>60</sup>.

---

processus causae, et contra personas sic commissum dominis sancti Marci et Florentino cardinalibus, qui sunt iuriste, et qui ut sperat, bonum debeant facere processum contra personas.»

57. La première visite se trouve annoncée dans la lettre d'un délégué anonyme de l'université de Vienne (*Thesaurus novus anecdotorum*, 2, col. 1633), qui n'indique malheureusement pas les noms des représentants des nations.

58. L'expression de « najvyšší kardinál » se lit dans sa lettre du 26 juin 1415 (éd. V. Novotný, *Korespondence*, p. 319 et 320) et trouve un écho latin dans sa lettre du 5 juillet (*ibid.*, p. 338). La présentation est la même chez Pierre de Mladoňovice, qui écrit qu'il était « supremus de concilio » (*FRB VIII*, p. 89).

59. L'erreur provient de P. TSCHACKERT, *Peter von Ailly*, Gotha, 1877, p. 230, suivi par B. GUENÉE, *Entre l'Église et l'État...*, éd. citée, p. 283, qui mettent dans la bouche du cardinal la phrase : « Si unus vellet in sua heresi esse pertinax, ego solus vellem succendere et comburere ipsum » (*FRB VIII*, p. 81). Le propos fut en réalité tenu par le roi des Romains Sigismond, qui voulait par là se disculper d'avoir accordé un sauf-conduit à un hérétique notoire.

60. Pierre de Mladoňovice, *Narracio de Magistro Hieronymo*, *FRB VIII*, p. 345 : « Et quia iudices eius, certi cardinales, scilicet Cameracensis, de Ursinis, Aquilegiensis, et Florentinus, considerantes maliciam instigatorum M. Hieronymi, ipsi iniuriam fieri videbant, pro eius liberatione coram concilio laborabant. Ipsi vero una dierum in congregacione pro M. Hieronymi liberatione laborantibus, Teutonici et Bohemi, eius inimici, fortiter repugnabant, clamantes, quod nullo modo dimittatur. Et surgens unus doctor, Naso dictus, dixit ad cardinales : 'Miramur de vobis, patres reverendissimi, quod Vestre Paternitates pro tali pessimo heretico intercedunt,

Zabarella et d'Ailly sont mis en minorité et jettent l'éponge. Absent de la nouvelle commission instituée le 24 février 1416, le cardinal de Cambrai disparaît des actes du procès. Cette mise à l'écart est révélatrice de la perte d'influence qu'il connaît alors au concile, en butte à l'hostilité conjuguée des Bourguignons et des Anglais. Pierre d'Ailly n'aura finalement pas recueilli les fruits qu'il pouvait escompter de son engagement.

Loin derrière ces « poids lourds », une forte majorité parmi les Pères considérés, neuf exactement, ne se sont saisis que de manière très occasionnelle des affaires de Bohême. Cette seconde catégorie recouvre des situations qui ne sont cependant pas en tout point comparables. Faut-il y toujours incriminer un manque d'intérêt à l'égard des *bohémica*? Pas nécessairement. Dans le cas de Gérard du Puy, sa faible implication s'explique par le peu de temps qu'il passa à Constance. Son dévouement à la *causa fidei* n'en est pas moins évident. Après avoir prêché la manière forte contre les hérétiques dans son discours du 11 mars 1415, il fut l'un des dix-huit Français chargés d'approuver la condamnation posthume de Wyclif, le 5 mai<sup>61</sup>. Il fit ensuite une intervention remarquée contre Jean Hus, le 16 mai 1415. Ce jour-là, il répondit au nom du concile aux nobles de Bohême et de Pologne, qui avaient protesté collectivement contre le non-respect du sauf-conduit dont bénéficiait l'accusé et réclamé qu'il fût reçu en audience publique. L'évêque de Carcassonne leur rétorqua, à la fois oralement et par écrit, que Hus aurait obtenu son sauf-conduit seulement quinze jours après avoir été emprisonné ; il lui reprocha encore d'avoir prêché à Constance en dépit de son excommunication et de n'avoir pas répondu à sa citation devant le tribunal romain. Ses interlocuteurs n'eurent pas de mal à démontrer le contraire, de sorte que le concile dut finalement se montrer plus conciliant<sup>62</sup>. Mais Gérard du Puy avait été entre-temps rappelé à Paris et ne put peser sur l'issue du procès.

D'autres n'avaient pas cette excuse. Jean d'Achéry, par exemple, joua un rôle beaucoup plus effacé que ne laissait présager son discours devant le pape du 23 février 1415. Le concile ne fit appel à lui qu'à une occasion : le jour même de la rétractation de Jérôme de Prague (23 septembre 1415), il le délégua pour instruire avec Jean de Rochetaillée le procès des Bohémiens et des Moraves qui avaient dif-famé le concile. En revanche, ce n'est que par méprise que le chroniqueur Ulrich de Richental le crédite d'avoir donné la prédication qui précéda l'exécution de Jean Hus. L'erreur résulte d'une confusion avec l'évêque de Lodi<sup>63</sup>.

---

propter quem nos in Bohemia cum toto clero multa mala passi sumus et forsitan vestre Paternitates patientur. Et timeo, quod forsitan ab illis hereticis, vel a rege Bohemie munera accepistis.' Et cum cardinales sic obiurgarentur, se de causa ipisus M. Hieronymi exoneraverunt.»

61. Mansi 27, 636.

62. Sa réponse est éditée par Mansi 28, 34. Cf. Mladoňovice, *Relatio, FRB VIII*, p. 47-48.

63. Ulrich Richental, *Das Konzil zu Konstanz. Kommentar und Text*, O. Feger (éd.), Starnberg – Constance, 1964, p. 64. Richental, simple clerc peu au fait des arcanes du concile, est coutumier de ce genre d'erreur. Voir S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 23-25.

Alain Kerafred, Jean de Martigny, Ursin de Talevende et Jean Belli brillèrent eux aussi par leur discrétion. Le premier ne fait surface qu'une seule fois : le 16 mai 1416, le concile le chargea, avec Vital Valentin, de mettre au pas l'université pragoise rebelle. Rien ne filtre de son action<sup>64</sup>. Le Cistercien Martigny fut pour sa part promu parmi les nouveaux commissaires de la foi le 6 avril 1415, lors de la cinquième session qui fit suite à l'évasion de Jean XXIII<sup>65</sup>. Mais il ne semble pas être resté longtemps en fonction, puisqu'il ne figure plus dans la nouvelle commission mise sur pied le 17 avril. Le Normand Talevende connut une meilleure fortune. Il représenta la nation française parmi les quatre commissaires que le concile institua le 17 avril 1415 pour mener le procès de Hus et de ses partisans à son terme. Il leur incombait en particulier d'obtenir le rapport des cardinaux sur les condamnations prononcées antérieurement à Oxford, Prague et Rome, et de transmettre le plus vite possible leur propre avis motivé au concile<sup>66</sup>. Talevende donna satisfaction, puisqu'il fut reconduit le 15 juin au sein d'une commission élargie, ayant cette fois pour objet la question du tyrannicide<sup>67</sup>. Quant à l'évêque de Lavaur, Jean Belli, il avait eu à traiter dès 1412 du procès curial de Jean de Jesenice, l'avocat de Jean Hus<sup>68</sup>. À Constance, il fit partie des membres de la nation française que celle-ci députa, le 5 mai 1415, pour confirmer la condamnation posthume de Wyclif<sup>69</sup>. Il ne joua cependant aucun rôle dans le procès de Hus. Ce n'est que le 6 juillet qu'il fut appelé à rejoindre le groupe des sept évêques qui devaient, sous la direction de l'archevêque de Milan, le dégrader de sa dignité de prêtre. À en croire Pierre de Mladoňovice, une dispute éclata entre eux pour savoir comment faire disparaître sa tonsure. Hus s'en serait gaussé<sup>70</sup>...

Guillaume Fillastre mérite une mention spéciale, car il apparaît un peu plus régulièrement dans les actes des procès intentés aux deux Pragois. Aux côtés de Pierre d'Ailly, de deux autres cardinaux et des généraux des ordres franciscain et dominicain, il intégra le 1<sup>er</sup> décembre 1414 la commission créée par le concile pour examiner Jean Hus et ses écrits<sup>71</sup>. La fuite de Jean XXIII, le 21 mars suivant, la rendit caduque. La nouvelle commission refaite le 6 avril comptait de nouveau Fillastre parmi ses quatre membres<sup>72</sup>. D'après le témoignage de Pierre d'Ailly,

64. Cerretanus, *Liber gestorum*, ACC II, 294.

65. Mansi 27, 592.

66. Mansi 27, 610-611. Cette nomination est consignée par Michel Pinton, avec les autres décrets de la même session (éd. L. Bellaguet, V, p. 625).

67. Mansi 27, 729.

68. C'est lui qui recueillit les plaintes de Michel de Causis contre Jesenice (information tirée de V. NOVOTNÝ, *M. Jan Hus*, I/2, éd. citée, p. 58).

69. Mansi 27, 636.

70. *Relatio*, FRB VIII, 117.

71. Cerretanus, *Liber gestorum*, ACC II, p. 189.

72. Mansi 27, 592.

c'est à lui et à Zabarella que revint l'avancement de la cause de Hus en leur qualité de juristes<sup>73</sup>. À l'issue de la sixième session, le 17 avril, les trois cardinaux rendirent leur rapport à ce sujet à l'ensemble de la commission<sup>74</sup>. Mais le cardinal de Saint-Marc tomba malade à la mi-mai, ce qui le tint éloigné du procès. Il ne reparut publiquement au concile que le 21 novembre. Il se trouva bientôt aux premières loges pour assister aux auditions de Jérôme de Prague. Le 23 mai, puis le 26, il présida en effet, avec Branda de Castiglione et Antoine de Challant, le tribunal devant lequel le wycliffiste, en réponse aux charges retenues contre lui, revint sur sa rétractation faite à l'automne précédent<sup>75</sup>. Le 30, jour de la condamnation du relaps, une altercation eut lieu entre les deux hommes, puis Jérôme s'en alla crânement au supplice<sup>76</sup>. Il en ressortit que Fillastre dut cette place honorifique à son rang cardinalice. Comme nous l'avons déjà noté à la lecture de son journal, il paraît n'avoir suivi que par routine le déroulement de toutes ces affaires.

Parmi ce sous-groupe, les moins inconstants furent finalement Vital Valentin et Étienne Coeuvret. De l'évêque de Toulon, on notera d'abord qu'il prêcha le jour de la condamnation posthume de Wyclif (4 mai 1415), puis qu'il figura parmi les Français chargés le lendemain de signifier l'assentiment de leur nation au verdict<sup>77</sup>. Il récidiva le 6 juillet, quand il approuva avec Étienne Coeuvret la condamnation de Hus<sup>78</sup>. Il s'investit davantage dans le procès de Jérôme de Prague en sa qualité de membre de la commission nommée le 9 mai 1416, où il y siégea entre autres aux côtés de Jean de Rochetaillée<sup>79</sup>, tout en représentant la nation française durant les auditions de l'accusé. Il souscrivit dans la foulée à la sentence portée contre lui le 30 mai<sup>80</sup>. Enfin, quelques jours auparavant, on l'avait vu associé à l'évêque du Léon, Alain Kerfred, dans le conflit qui opposait le concile à l'université pragoise

73. Mansi 27, 597-598 (9 avril).

74. *Religieux de Saint-Denis*, V, éd. citée, p. 625.

75. Mansi 27, 888. Fillastre ne dit pas un mot dans son journal de la première journée d'audition et résume en les édulcorant les propos tenus par Jérôme au cours de la seconde (ACC II, p. 60-61).

76. ACC II, p. 61 : « Dixit tandem, quod, quia Hus predicaverat contra fastum cleri, fuerat reputatus hereticus. Cui verbo respondit cardinalis sancti Marci dicens non oportere tales occasiones contra dictam condempnacionem confingere. Scit enim sacrum concilium plures ecclesiasticos in fastu et pompis excedere et displicet. Et ad hec et alia reformanda congregatum est et intendit. Set est hereticorum proprium, ut in sua falsa doctrina aliquid veritatis inmiscant, ut audita a simplicibus aliqua veritate cetera falsa eciam vera credant. »

77. Ce sermon, qui avait pour thème *Spiritus veritatis docebit vos omnem veritatem* (Mansi 27, 630 ; cf. ACC II, 361-362), est aujourd'hui perdu. Son *placet* est indiqué dans Mansi 27, 636.

78. Mansi 27, 747.

79. Mansi 27, 881.

80. Mansi 27, 894.

demeurée fidèle à la mémoire de Jean Hus : les Pères réunis en congrégation générale leur confièrent l'instruction du procès des maîtres régents suspects (16 mai 1416)<sup>81</sup>.

Son confrère Étienne Coeuvret ne se mêla pas du procès de Jérôme de Prague. En revanche, le 6 avril 1415, le concile le désigna pour intégrer la nouvelle commission de la foi chargée de mener le procès de Hus à son terme<sup>82</sup>. Rien n'est connu de son action. Mais il ne dut pas démeriter, car le 15 juin 1415, on le voit monter à l'ambon au nom de la nation française et approuver par un *placet* l'interdiction faite désormais aux clercs de donner aux fidèles la communion sous les deux espèces. Le 6 juillet, la nation française le choisit derechef pour approuver de la même manière la condamnation de Jean Hus<sup>83</sup>. Coeuvret réapparut ultérieurement aux côtés de Jean Mauroux dans la commission instituée le 20 février 1416 pour régler un certain nombre d'affaires pendantes, parmi lesquelles la citation des Bohémiens et Moraves rebelles<sup>84</sup>.

À ce stade, essayons de comprendre à quoi a tenu la participation des uns et des autres aux affaires tchèques. Le système de représentation par nation en fournit l'explication la plus simple. L'adoption de ce mode de scrutin à partir du 7 février 1415 a naturellement poussé les Français à briguer un quart des postes et des fonctions, à égalité avec les trois (puis quatre, avec l'adjonction de l'espagnole) autres nations conciliaires. Beaucoup de nos neuf Pères ont donc dû siéger dans les commissions de la foi par devoir, ou sous la pression de leurs collègues, afin de ne pas laisser les Allemands ou les Anglais occuper seuls le terrain. N'exagérons tout de même pas la rigidité du facteur national<sup>85</sup>. Les équipes nommées furent loin de toujours respecter une stricte parité entre nations. Or, dès les premières commissions de la foi, les Français y siégèrent en force (un sur trois, par exemple, dans celle du 4 décembre 1414). Celle du 6 avril 1415 compta même 100% de Français.

Le critère national s'est par conséquent combiné dans les faits à d'autres, d'ordre hiérarchique, professionnel ou surtout politique, qu'il n'est pas inutile de tenter de décrypter en les confrontant avec ce que l'on sait par ailleurs du profil des Pères français. À considérer la présence des pro-bourguignons Martigny et Talevende, on devine par exemple qu'ils eurent à cœur de ne pas laisser aux Gersonistes le monopole de la défense de la foi. De manière plus discrète, mais non moins significative, les deux prélats bretons Etienne Coeuvret et Alain Kerfred de la Rue ont, au sein des commissions de la foi, noué une collaboration fructueuse avec

---

81. Cerretanus, *Liber gestorum*, ACC II, 294.

82. Mansi 27, 592.

83. Mansi 27, resp. 727 et 748.

84. Mansi 27, 834.

85. Nous nous écartons sur ce point des analyses de S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 364-376, qui parle d'une «représentation équitable».

leur confrère de Toulon Vital Valentin, premier jalon du rapprochement entre les Maisons d'Anjou-Provence et de Bretagne<sup>86</sup>. De ce point de vue, les procès des Bohémiens ont pu servir en coulisse à des manœuvres bien éloignées des objectifs officiels.

Reste une toute dernière catégorie de Pères français : ceux qui, en plus d'agir sur le plan institutionnel, ont écrit contre les hussites, signe indubitable de l'expertise qui leur était reconnue (ou qu'ils s'autodécernaient...) dans ce domaine. Sans nous attarder sur ces textes dont le contenu nous retiendra ultérieurement, relevons ce qu'ils nous apprennent au sujet du rôle joué par leurs auteurs dans l'enceinte conciliaire.

Jean Gerson, d'abord, présente un cas singulier. Son ardeur première à traquer les erreurs de Jean Hus le fondait à nourrir de grandes ambitions. Mais il arriva trop tard à Constance pour intégrer les premières commissions de la foi. Quoique Pierre d'Ailly ait vanté son autorité doctrinale devant l'accusé<sup>87</sup>, Gerson demeura muet durant les auditions de Jean Hus et n'intervint pas non plus directement dans le procès de Jérôme. Tout au plus devine-t-on que le concile a pu recueillir sa déposition au sujet de l'esclandre suscitée à Paris par le Bohémien en 1406<sup>88</sup>. Ce mutisme peut s'expliquer en partie par le fait que Gerson, simple curé de Saint-Jean-en-Grève, n'exerçait aucune fonction pastorale d'envergure. Mais il faut sans doute surtout y voir un effet collatéral de ses démêlés avec les Bourguignons.

C'est donc par la plume que le chancelier a compensé sa relative faiblesse sur la scène politique. Du 20 août 1417 date sa principale œuvre hussitologique, le *De necessaria communione laicorum sub utraque specie*. Elle lui fut commandée par le concile et se répandit comme une traînée de poudre. Le chancelier y justifie le décret du 15 juin précédent, par lequel les Pères venaient de renforcer leur arrêt de 1415 contre l'utraquisme.

Son adversaire Jean Roque n'avait évidemment pas le même rayonnement. Le Franciscain s'était toutefois signalé par un premier coup d'éclat durant le procès de Jérôme de Prague. En sa qualité de promoteur de la foi, il monta le 27 avril 1416 à la tribune lire la liste des articles retenus contre le maître ès-arts. Il y insista sur le fait que le concile ne devait pas faire confiance au serment ni aux belles paroles de l'accusé. Prenant ensuite la parole en son nom propre, il vitupéra la goinfrerie de Jérôme. À l'en croire – mais il ne faisait là que relayer un lieu commun présentant l'hérétique comme l'esclave de son ventre – celui-ci passerait le plus clair de son

---

86. Sur cette alliance, qui s'esquisse dès 1413 et aboutit en 1417, voir M.-R. REYNAUD, «Maison d'Anjou et Maison(s) de Bretagne (vers 1360-vers 1434)», dans *1491, la Bretagne, terre d'Europe*, Brest, 1992, p. 177-191.

87. D'après Pierre de Mladoňovice, *FRB VIII*, p. 76 : «Immo dicebatis cancellarium Parisiensem vobis esse suspectum, qui pro certo est ita solemniter doctor, sicut unus in tota Christianitate posset reperiri.»

88. L'article 80 évoque l'action qu'intenta alors le chancelier contre Jérôme (Mansi 27, 859).

temps en prison à banqueter ! Aussi demanda-t-il de le soumettre à un jeûne strict. Qui plus est, il proposa de le faire répondre aux charges par un simple « je crois » ou « je ne crois pas » et de le remettre au bras séculier, au cas où il s'y refuserait malgré la torture<sup>89</sup>. Le moins que l'on puisse dire est que le franciscain n'y allait pas de main morte. Était-il mû par le désir de venger les multiples avanies que Jérôme de Prague avait infligées aux Frères mendiants ? Le concile ne l'écouta pas et préféra suivre les règles d'un procès en bonne et due forme.

Roque n'abandonna pas pour autant les *bohemica* et composa peu après Gerson, probablement dès avant novembre 1417, des *Allegaciones* contre l'utraquisme<sup>90</sup>. Sans surprise, il donne une réponse tout uniment négative au récent manifeste que l'université pragoise avait produit en faveur de cette pratique (10 mars 1417). Voulait-il ainsi faire assaut de zèle avec le chancelier de l'université de Paris ? Ce n'est pas impossible de la part de ce redoutable polémiste, qui n'avait pas hésité, en octobre 1415, à extraire vingt-cinq propositions suspectes des œuvres de Gerson. En tout état de cause, Roque semble avoir écrit de sa propre initiative, sans y être invité officiellement par le concile.

Jean Mauroux fut le dernier à prendre la plume. Le patriarche d'Antioche était familier des *bohemica*. Après avoir fait partie des députés français chargés d'approuver la condamnation posthume de Wyclif et de ses écrits<sup>91</sup>, il était intervenu à deux reprises durant le procès de Hus. Le 31 mai, c'est lui qui, au nom des représentants des nations, répliqua officiellement à la lettre ouverte du 13 mai, par laquelle quinze barons bohémiens et polonais présents à Constance avaient protesté contre son emprisonnement et réclamé un procès juste<sup>92</sup>. Dans sa réponse, le patriarche ménagea ses interlocuteurs : il refusa de se prononcer sur l'orthodoxie du Pragois et sur l'authenticité des articles retenus contre lui, tant que le procès n'était pas achevé. Il rejeta catégoriquement la demande d'élargissement de l'accusé, en indiquant que celui-ci n'était pas digne de confiance. En revanche, il annonça que le concile était prêt à l'entendre en audience publique dès le 5 juin et qu'il le traiterait avec égards, une concession de nature à satisfaire son protecteur Sigismond<sup>93</sup>. Mauroux réapparut un mois plus tard, le 5 juillet. Il figure alors,

89. Mansi 27, 863-864.

90. On en trouvera l'édition dans l'annexe 4.

91. 5 mai 1415. Mansi 27, 636.

92. Cette lettre est insérée par Pierre de Mladoňovice dans sa *Relatio de Mag. Joannis Hus causa* (FRB VIII, p. 45-46).

93. *Ibid.*, p. 57 : « Postquam igitur hec cedula die et loco predictis ipsis nacionum deputatis presentata fuisset, dominus patriarcha Anthiocenus nomine deputatorum concilii respondit, primo de protestacione facta dicens : Si illa protestacio eius sibi fuerit valida, videbitur in processu cause. 2° de excerpacione falsa suorum articulorum per emulos magistri facta dixit : Si bene vel male excerpti sunt, videbitur in fine et sententia diffinitiva, in qua, si ipse iustus decerneretur, tunc emuli et inimici sui confundentur. De caucionis vero fideiussorie exhibicione per dominos pro persona magistri Johannis Hus respondit, quod etsi mille fideiussores eciam ponerentur, quod sit

tout comme son vieil ennemi Pierre d'Ailly, parmi l'imposante délégation qui fit venir Hus pour tenter *in extremis* de le convaincre d'accepter une formule atténuée d'abjuration : licence lui fut donnée de ne pas avoir à rétracter ce qu'il n'avait pas tenu. La démarche inquiéta les ennemis les plus acharnés du Pragoïse, mais elle buta sur son inflexibilité<sup>94</sup>.

Les progrès du hussitisme retinrent à nouveau Mauroux en février 1416, à l'heure où le concile, face à l'avalanche de protestations reçues de Bohême et de Moravie, passait à la contre-offensive. Mauroux siégea alors parmi les commissaires chargés par la nation française de citer les rebelles<sup>95</sup>.

C'est par conséquent en homme lige de Sigismond que Mauroux composa à son tour des *Allegaciones contra communionem sub utraque specie*. Ce texte est adressé, non au concile, mais à Martin V, et peut être situé au tournant de l'année 1417/8, quand le nouveau pape mit sur pied une commission pour étudier à nouveaux frais la question de l'utraquisme<sup>96</sup>. Mauroux, qui de son propre aveu n'avait pas été sollicité sur le sujet en mai 1415, en était-il membre ? C'est probable. Il jouissait à Constance d'une solide réputation de canoniste. Même Fillastre, quoiqu'il ne soit pas tendre d'ordinaire avec lui, le couvre d'éloges à ce sujet. Aussi demanda-t-on conseil au patriarche sur de nombreux cas difficiles. Comme le traité de Gerson, ces *allegaciones* se donnent explicitement comme une œuvre de commande.

Que ces trois têtes pensantes soient entrées en lice, durant le même semestre de l'année 1417, contre l'utraquisme est révélateur. Entre elles a existé une rivalité littéraire, qui prouve que l'anti-hussitisme était devenu l'un des fronts sur lesquels se mesuraient les grandeurs intellectuelles du concile.

De cette petite enquête, deux enseignements généraux peuvent finalement être tirés. L'un est quantitatif : une quinzaine de Pères français ayant travaillé à la condamnation du hussitisme, c'est assurément plus que ce qu'on pouvait imaginer au départ. Certes, ce chiffre représente à peine 7% des plus de 200 clercs du royaume passés par Constance entre 1414 et 1418<sup>97</sup>. Mais répétons qu'il s'agit là d'une estimation minimale : comme le suggère le cas de Jean de Vincelles,

---

ipsis deputatis contra ipsorum consciencias talem hominem, cui nullo modo credendum, dare in manibus fideiussorum. De finali vero audientie petito respondit, quod domini deputati petitionem dominorum exaudierunt et ipsi Johanni Hus die mercurii proxima, id est feria quarta inmediate tunc sequenti, que erit dies junii quinta, volunt dare audientiam publicam favorabilem, et eum pie volunt tractare. – Que autem et qualis et quam pia fuerit illa audientia, patet ibi, ubi illa describitur...»

94. Hardt IV, 431-432.

95. Mansi 27, 834.

96. Nous en proposons l'édition en annexe 4.

97. S. Vallery-Radot en comptabilise 277, mais il faut retrancher de ce nombre les Savoyards, Francs-Comtois et autres Lorrains que nous n'avons pas pris en compte dans notre corpus.

beaucoup de Pères, surtout ceux d'un rang subalterne, ont dû être consultés sans que leur implication apparaisse dans les sources conciliaires. Qualitativement, le type de questions que les Français eurent à traiter réserve aussi quelques surprises. Comme on pouvait s'y attendre, le procès de Hus a certes mobilisé leurs énergies. Sept Pères français s'y sont impliqués. Mais celui de Jérôme en a retenu presque autant (5). Notons aussi l'écho suscité par les troubles en Bohême et surtout par l'utraquisme, ce sur quoi a porté la totalité des textes hussitologiques français composés durant le concile. En relativisant l'importance des grands procès, le constat montre l'épaisseur, à la fois thématique et chronologique, de la question hussite. De novembre 1414 au début de l'année 1418, les Pères français avertis n'ont jamais vraiment cessé de la considérer comme actuelle.

### III. – L'ÉPREUVE DE VÉRITÉ : PIERRE D'AILLY CONTRE JEAN HUS

Par la force des choses, la méthode prosopographique laisse échapper la dimension concrète et vécue de la confrontation entre les Pères français et les Bohémiens. Comment l'atteindre ? Il faut pour cela revenir sur une source à laquelle nous avons déjà ponctuellement fait appel, le récit que l'historiographie a pris l'habitude, depuis František Palacký, d'intituler *Relatio de Magistri Joannis Hus causa*. Elle a pour auteur Pierre de Mladoňovice († 1451), un élève et ami personnel de Jean Hus qui, son baccalauréat en poche, avait intégré le collège pragois de la reine Hedwige. Pierre accompagna Hus à Constance en sa qualité de secrétaire du gentilhomme Jean de Chlum. Il en repartit peu après le bûcher de son maître et écrivit rapidement une première version du procès, qu'il enrichit et mit au propre en 1416. Son texte a une évidente finalité hagiographique et campe une figure martyriale directement inspirée de la Passion du Christ ; la dernière partie, consacrée à la mort de Hus, sert d'ailleurs bientôt de légende lors de la fête célébrée par les utraquistes chaque 6 juillet<sup>98</sup>. On ne saurait pour autant en nier la valeur historique. Il faut d'abord souligner que Pierre de Mladoňovice a été le témoin oculaire de tous les événements qu'il rapporte. De plus, si l'influence des modèles bibliques s'avère écrasante quand il en vient à narrer la passion de Hus, les parties précédentes en sont beaucoup moins tributaires. Le compte rendu qui y est fait des interrogatoires se rapproche d'un procès-verbal aussi neutre et impersonnel que possible. Comme le suggère l'absence de toute référence à l'issue du procès, Pierre de Mladoňovice n'a sans doute guère réécrit les notes qu'il avait prises sur le vif au cours de ces journées fatidiques<sup>99</sup>. C'est donc à l'aide de cette relation « à chaud » que nous essaierons de suivre la stratégie qu'opposa alors Pierre d'Ailly à Jean Hus.

---

98. H. HERKOMMER, « Die Geschichte vom Leiden und Sterben des Jan Hus als Ereignis und Erzählung », dans *Literatur und Laienbildung im Spätmittelalter und in der Reformationszeit*, Stuttgart, 1984, p. 114-145.

99. V. NOVOTNÝ, *FRB VIII*, notamment p. XXV.

Pour planter le décor du duel, il suffit de se rappeler que les auditions se tinrent dans le réfectoire du couvent des franciscains, là où le concile était accoutumé à se réunir. Il ne s'agissait pas d'une dispute à la manière scolastique, comme Hus l'avait espéré, mais d'un jugement d'hérésie; la base en était une liste de propositions erronées, les unes rédigées sur attestation de témoins, les autres extraites de ses œuvres. Du moins le Pragois put-il, chose inouïe en pareil cas, se défendre et présenter publiquement son point de vue. Le concile ne s'y était résolu qu'à contrecœur. Lors de la séance du 5 juin, les Pères tentèrent encore, au mépris de leur engagement antérieur, de le faire condamner *in absentia*. Il fallut que Sigismond intervînt et sommât le concile de faire entrer le Pragois. Mais les débats s'engagèrent mal et sombrèrent vite dans le brouhaha. L'audience dut être ajournée au surlendemain.

Le cardinal de Cambrai s'était jusque-là fait discret. Il apparaît en revanche en pleine lumière dans le récit circonstancié que fait Pierre de Mladoňovice des deux séances suivantes. C'est alors lui qui se trouve en première ligne, qui mène les interrogatoires et qui les clôt. On peut imaginer que le concile l'avait entre-temps appelé à la rescousse pour sortir les débats de l'ornière et les faire aboutir rapidement, c'est-à-dire pour confondre Hus, tout en faisant respecter les conditions d'une audition juste. D'Ailly était l'homme de la situation: il avait, comme évêque, déjà eu à juger des hérétiques et obtenu leur rétractation<sup>100</sup>; il avait depuis le début participé à l'instruction du procès de Hus; enfin, les Pères avaient pu juger sur pièces l'habileté, pour ne pas dire la rouerie, de cet animal politique dominant.

Le cardinal ne les a en effet pas déçus. Non sans mal, d'Ailly réussit d'abord à imposer à l'assemblée le silence: avec Sigismond, il menaça d'exclusion les Pères les plus excités<sup>101</sup>. Des lazzis fusèrent encore ici ou là, mais les scènes de désordre qui avaient émaillé la séance du 5 juin ne se reproduisirent plus, et Hus put se faire entendre.

Face à lui, Pierre d'Ailly puisa dans tout le répertoire des moyens de pression qu'il avait à sa disposition. En maître de l'usure psychologique, il excella à souffler le chaud et le froid. On voit ainsi le cardinal passer du vouvoiement au tutoiement, et vice versa. Ces brusques changements de registre n'ont rien de gratuit: alors que Hus lui donne à chaque fois du «révérend père», son juge français ne prend pas longtemps de gants avec lui et laisse percer une rudesse frisant la menace: «Nous ne pouvons pas juger selon ta conscience», lui asséna-t-il, ou encore: «Maître Jean, l'autre jour, quand tu étais dans la tour [de Gottlieben], tu parlais avec plus de patience que tu ne le fais maintenant. Sache que cela n'est

---

100. Ce fut le cas en 1411, quand il fit examiner les thèses panthéistes du Carme Guillaume de Hildemissen. Sur cette affaire et sur le rôle de Pierre d'Ailly, voir R. E. LERNER, *The Heresy of the Free Spirit in the Late Middle Ages*, Berkeley, 1972, p. 157-163.

101. Comme en témoigne cette remarque de Hus (*FRB* VIII, p. 80): «Nisi clamarent, non mandassent domini regis, similiter vestri, sub pena expulsionis et exitus de loco isto tacere.»

pas à ton avantage»<sup>102</sup>, avant de revenir au vouvoiement quand il lui incombait de l'admonester une dernière fois au nom du concile. Cette tirade finale du 8 juin est d'ailleurs à elle seule, par l'alternance de conseils paternels et de mises en demeure qu'elle ménage, un modèle de déstabilisation psychologique. À l'appui de ses dires, Pierre d'Ailly n'hésita non plus à mobiliser le langage corporel des émotions. Une repartie téméraire de Hus le fit remuer ostensiblement la tête, et son visage s'empourpra<sup>103</sup>. Sans doute fut-il également de ceux qui rirent sous cape devant les maladroites commises par l'accusé.

Ces brèves notations éparses laissent deviner le climat, chargé d'affectivité, dans lequel se déroulèrent les échanges entre les deux hommes. Formation oblige, Pierre de Mladoňovice prête cependant l'essentiel de son attention à l'argumentation déployée de part et d'autre. Un premier enjeu, et non des moindres, était de vérifier si les propositions erronées que les censeurs de Hus disaient avoir tirées de ses œuvres s'y trouvaient, soit formellement, soit au moins selon le sens. C'est pour garantir la validité de ce travail de collation qu'avaient été remis au concile des exemplaires authentiques, c'est-à-dire autographes, du *De Ecclesia* et des *Réponses à Znojmo et à Pálec*. Il revint ensuite à un Père anglais de lire publiquement les passages incriminés. À l'occasion de ces vérifications, le cardinal de Cambrai souligna que bien des citations adoucissaient le propos original de Hus, non sans vanter l'indulgence d'Étienne Pálec et des autres rédacteurs des articles<sup>104</sup>. Pierre d'Ailly avait visé juste : ses remarques répétées firent jouer un réflexe de solidarité entre les Pères et les montèrent progressivement contre l'accusé.

Quant au fond, le cardinal varia les angles d'attaque afin de déceler les points faibles de Hus. Il semble s'être réparti à l'avance les sujets avec Zabarella. Au cardinal de Florence, la discussion de questions canoniques comme la validité des dépositions ou le respect dû à une excommunication injuste, au Français, les matières plus proprement théologiques. C'est ainsi que Pierre d'Ailly attira

---

102. *FRB VIII*, p. 76 : «Cardinalis Cameracensis dixit : 'Nos non possumus secundum tuam conscienciam iudicare'»; *ibid.*, p. 80 : «Et cardinalis Cameracensis dixit : 'Magister Johannes, tu nuper in turri paciencius loquebaris, quam modo facis, et scias, quia hoc non est pro te.'» Sur la lente introduction du vouvoiement dans le latin médiéval, on se bornera ici à renvoyer à Ph. WOLFF, *Vous : une histoire internationale du vouvoiement*, Toulouse, 1994.

103. *FRB VIII*, p. 81 : «Et cardinalis moto capite et facie ad indignacionem quodammodo mutata, dixit : 'Ecce quanta temeritas !'»

104. *FRB VIII*, p. 83 : «Et qui in forma in libris ponebantur, illos Magister [Hus] recognovit esse suos, qui vero non erant excerpti, illos legebat quidam Anglicus vel pronuncians, ut in libro et exemplari Magistri habebantur; et ubi disciplina ipsis stabant in libro, aliquociens cardinal Cameracensis dixit ad regem et alios : 'Et ecce, hic peius stat et periculosius et plus erronee, quam articulatium fuit'»; *ibid.*, p. 76 : «Et vos dixistis, quia habuistis suspectum Magistrum Stephanum Palecz, qui pro certo pie et valde habuit se humaniter cum libris illis et articulis, eciam micus illos extrahendo, quam in libro continentur. Et similiter omnes alii doctores.»

d'abord Hus sur le terrain du fameux problème des universaux. En bon disciple de Grégoire de Rimini, il lui reprocha de donner aux universaux le statut de choses et tenta de montrer que cette thèse emportait avec elle l'hérésie rémanentiste : de l'existence séparée des universaux découlerait l'impossibilité que soit annihilée la substance du pain sur l'autel<sup>105</sup>. Manœuvre imprudente ! Le syllogisme tomba à faux quand Hus déclara sa foi dans la transsubstantiation intégrale du pain eucharistique. S'engager plus avant dans cette direction risquait de surcroît de révéler les divisions entre les Pères, dont beaucoup ne partageaient pas les vues de D'Ailly<sup>106</sup>. Sagement, un membre anglais du concile conseilla de ne pas se mêler de choses hors de propos et de faire crédit à Hus de sa bonne foi. La discussion s'arrêta là.

Le cardinal de Cambrai avait donc perdu son premier duel. Il revint à la charge lorsque l'accusé, qui avait refusé de souscrire à la majorité des articles de Wyclif, jugea néanmoins acceptable celui qui assimilait les dîmes à des aumônes. Pierre d'Ailly ne laissa pas passer l'occasion de le mettre en difficulté et lui opposa que payer la dîme relevait d'une obligation. Mais Hus se sortit de ce mauvais pas en montrant, par référence au texte évangélique sur les œuvres de miséricorde, que la pratique de la charité s'imposait aux riches sous peine de damnation éternelle ; une aumône pouvait donc revêtir un caractère obligatoire<sup>107</sup>. Quoique l'archevêque de Salisbury ait apporté à Pierre d'Ailly son renfort, celui-ci avait de nouveau commis l'erreur flagrante de mettre sur le tapis une question trop controversée pour recevoir une solution consensuelle. Le statut exact des dîmes était en effet depuis longtemps matière à débat. Étaient-elles de droit divin ? Pouvaient-elles être considérées comme une obligation stricte ? Canonistes et théologiens, Frères mendiants et prêtres séculiers ne s'accordaient pas sur le sujet<sup>108</sup>.

---

105. *FRB VIII*, p. 75 : «Tunc cardinalis Cameracensis accepta quadam carta, quam pridie sero dixit ad suas manus devenisse, ipsam tenens in manu, querebat ab ipso Magistro Johanne, si poneret universalia realia a parte rei. Et ipse respondit, quod sic, cum et sancti Anselmus et alii illa ponant. Tunc ipse arguebat cardinalis: 'Sequitur, quod facta consecracione remaneat substantia panis materialis.'»

106. Sur le rôle des écoles théologiques au concile, voir N.H. MINNICH, «The Role of Schools of Theology in the Councils of the Late Medieval and Renaissance Periods: Konstanz to Lateran V», *AHC*, 35, 2003, p. 50-85, notamment p. 51 et 54, où il montre que celles-ci se sont unies dans la condamnation de Hus.

107. *FRB VIII*, p. 77 : «Item dixit, quod non fuit ausus consentire condempnacioni istius: Decime sunt pure elemosine. Et cardinalis Cameracensis obiecit sibi: 'Ad hoc quod aliquid sit elemosina, patet, quod detur libere et sine obligacione et debito; et cum decime dantur ex obligacione et debito, sequitur, quod non sunt elemosine.' Negavit argumentum. Nam in simili ad sex opera misericordie, sicut vestire nudum, vel cibare esurientem et sic de aliis obligantur divites sub pena dampnacionis eterne, ut patet Math. 25, et tamen illa recipiuntur sub racione elemosine ab indigentibus.»

108. G. CONSTABLE, «Resistance to Tithes in the Middle Ages», *JEH*, 13, 1962, p. 172-185.

Il devenait urgent pour le cardinal de reprendre la main. Il le fit *in extremis*, à la toute fin de la journée du 7 juin, quand il eut la présence d'esprit de répéter à tout le concile les propos tenus par Hus devant les cardinaux le 28 novembre précédent. Loin d'en atténuer la portée, le Pragois les assumait hautement : c'était en effet de sa propre volonté qu'il s'était présenté à Constance. Et de renchérir : s'il avait refusé de venir, il aurait facilement trouvé refuge en Bohême auprès de nombreux seigneurs de sa connaissance, de telle sorte que ni Venceslas ni Sigismond n'aurait pu lui forcer la main. Jean de Chlum appuya aussitôt avec fougue ses dires<sup>109</sup>. Sûrs de leur fait, les deux amis ne semblent pas avoir compris sur le moment quelle erreur tactique ils venaient de commettre. Car rappeler aussi crûment l'indépendance des barons de Bohême ne pouvait qu'indisposer le roi des Romains, celui-là même à qui le Pragois devait son audience publique. Cela servait au contraire la propagande des ennemis de Hus, qui depuis des mois faisaient le siège des Pères pour les dissuader, au cas où il se repentirait, de le laisser revenir au pays. Pierre d'Ailly jouait sur du velours. Jean Hus eut beau ensuite essayer de se rattraper en remerciant Sigismond pour son sauf-conduit, le mal était fait.

Le lendemain, il ne resta plus au cardinal qu'à achever de discréditer l'accusé sur la foi des 39 articles tirés de ses propres œuvres. Sa première sermone visa le douzième, celui qui attribuait le développement de la juridiction pontificale à l'empereur Constantin. De manière très significative, alors que Hus se défendait dans sa réponse de nier l'origine divine du primat pétrinien, Pierre d'Ailly le prit à contre-pied. *Une erreur peut en cacher une autre*. Le cardinal contre-attaqua en lui reprochant de sous-estimer le rôle constitutif de Nicée I dans l'organisation de l'Église : il eût été plus judicieux, le corrigea-t-il, d'imputer à ce concile le développement de la puissance romaine<sup>110</sup>. Les Pères, qui venaient un mois et demi plus tôt de déclarer la supériorité de l'autorité conciliaire sur le pape (décret *Haec*

---

109. *FRB VIII*, p. 81 : «Et cardinalis Cameracensis ei dixit: 'Magister Johannes! Quando adductus fuisti ad palacium, tunc interrogabamus te, qualiter huc venisses, et tu dicebas, quia libere huc venisses, et si noluisse huc ire, nec rex Boemie, nec dominus rex Romanorum hic presens te ad huc veniendum cogere potuissent.' Et ipse M. Johannes respondit: 'Ymo dixi, quod libere huc veni, et si noluissem huc venire, tot et tanti sunt domini in regno Boemie, qui me diligunt, in quorum castris latere et occultari potuissem, quod nec ille rex, nec iste me ad huc veniendum coegissent.'»

110. *FRB VIII*, p. 88 : « 12. Dignitas papalis a cesaribus inolevit (...). Cum lectus esset articulus, Magister Johannes surgens dixit: 'Ita ego dico: quoad ornatum extrinsecum et bona temporalia collata ecclesie ut sic dignitas papalis habet ortum a cesare Constantino, quod postea et alii imperatores confirmarunt, ut ostendit Decretum 96 distinctione. Sed quantum ad spiritualement administracionem et officium spiritualiter regendi ecclesiam, tunc talis dignitas habet ortum immediate a domino Ihesu Christo.' Et cardinalis Cameracensis dixit: 'Tamen tempore Constantini fuit concilium congregatum generale, et ibi decretum illud propter presenciam et reverenciam Constantino ascribitur. Quare ergo non potius dicitis, pape perfectionem a concilio, quam a potestate cesaris emanasse?' Et Magister dixit: 'Racione dotacionis, ut dixi, quam fecit cesar.'»

*sancta*), ne pouvaient que boire du petit lait... Cette passe d'armes démontre-t-elle donc, comme l'a soutenu le Père Paul de Vooght, que les juges du Pragois partageaient au fond la même hérésie que lui, à savoir la croyance dans la contingence du primat romain ? Peut-être<sup>111</sup>. Mais si l'on ne se limite pas à ce point de vue normatif (et quelque peu anachronique, Constance étant ici jugé à l'aune de Vatican I), elle prouve surtout l'isolement de Hus, vis-à-vis duquel les Pères conciliaires n'étaient pas prêts à se montrer plus indulgents que naguère la curie romaine. Le wycliffiste eut certes la velléité, à vrai dire tardive et bien peu sincère, de faire valoir l'unité de ses vues sur la papauté avec les leurs. À l'en croire, la récente déposition de Jean XXIII ne confirmait-elle pas par exemple ses thèses<sup>112</sup> ? Mais Pierre d'Ailly veillait. Par ses interventions comme celle-ci, il s'appliqua à creuser entre Hus et l'ecclésiologie conciliariste un fossé infranchissable.

Le cardinal de Cambrai épingla ensuite la dix-septième proposition attribuée au Pragois. Elle soulevait un sujet qui lui tenait à cœur, puisqu'elle mettait en cause l'état cardinalice dans son ensemble. Pierre d'Ailly savait cependant que l'origine apostolique du cardinalat était loin de faire l'unanimité parmi les Pères. Aussi eut-il l'habileté de s'en prendre, non pas au contenu, mais à l'audience de la prédication hussienne : il n'aurait pas dû exprimer ses critiques devant des laïcs, alors que les intéressés n'étaient même pas présents, lui déclara-t-il<sup>113</sup>. Hus ne put donner que des explications embarrassées. Il n'échappa pas au concile que le prédicateur de Bethléem avait outrepassé la mesure en se dispensant de glisser les diatribes contre les clercs indignes en latin et en aparté, comme le voulait l'usage<sup>114</sup>. Les Pères pouvaient bien à huis clos se déchirer, il était pour eux inimaginable de prendre à témoin le tout-venant profane. Pierre d'Ailly avait de nouveau réussi à cristalliser une ligne de partage, sur ce sujet ô combien sensible.

La question du *dominium* fut le dernier point de fixation de sa critique. Pierre d'Ailly y était depuis longtemps attentif. Lecteur précoce de Richard FitzRalph, il s'était inscrit en faux contre sa proposition selon laquelle un homme en état de péché mortel ne peut exercer de juste autorité<sup>115</sup>. À Constance, il reconnut

---

111. Dans son livre justement célèbre *L'hérésie de Jean Huss*, Louvain, 1960, p. 400.

112. Il y fit référence à propos des articles 1 et 4 de son traité contre Pálež, puis de nouveau à propos de l'article 1 de sa réponse à Stanislas de Znojmo (*FRB VIII*, p. 96, 97 et 100).

113. *FRB VIII*, p. 90 : « Vos non observastis modum in predicacionibus, et scripturis vestris ; tamen deberetis iuxta exigenciam audiencium sermones adaptare. Quid ergo predicando ad populum necesse fuit vel utile contra cardinales predicare, cum illorum nullus ibi affuerit, cum hec pocius in conspectu ipsorum, et non coram laicis in scandalum dici deberent et predicari ? »

114. Sur cette question de la publicité des critiques formulées en chaire et sur les réponses divergentes qu'elle reçut à Prague, voir O. MARIN, *L'archevêque, le maître et le dévot...*, p. 406-408.

115. B. GUENÉE, *Entre l'Église et l'État...*, éd. citée, ici p. 30. Ses attaques se lisent par exemple dans les questions *Utrum Christi dono gerens et Utrum indoctus* (dans Gerson, *Opera omnia*, éd. Dupin, I, resp. col. 643A et 650A).

aisément en Jean Hus un héritier direct de cet absurde moralisme et il ne se fit pas faute de répéter, sans prendre la peine de comprendre les nuances introduites par le Pragois, que tous les hommes pèchent<sup>116</sup>. Mais c'est surtout contre les conséquences destructrices de cette thèse sur l'illégitimité des prélats pécheurs qu'il voulut mettre en garde les Pères, et plus encore Sigismond. Avec les autres présidents, il fit spécialement appeler le roi des Romains, qui était alors occupé à une conversation particulière, pour qu'il entende Hus répéter que son article pouvait s'appliquer aussi à l'autorité séculière. « Ne te suffisait-il pas de vilipender l'état spirituel ? Voilà que tu veux renverser aussi les rois de leur trône », s'exclama le cardinal<sup>117</sup>. La repartie ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd. Elle acheva de convaincre Sigismond qu'il en avait déjà fait bien assez pour un hérétique aussi maladroitement provocateur.

Quel bilan dresser de cette joute oratoire ? Incontestablement, les débats ont fini par tourner à l'avantage du cardinal de Cambrai. Mais si victoire il y eut, elle fut surtout tactique. Pierre d'Ailly se montra en revanche incapable de prendre Jean Hus en flagrant délit d'erreur contraire à l'Écriture et à la doctrine catholique. Aussi l'accusé avait-il quelque raison de considérer que le concile ne l'avait pas confondu. Comme il le rappela avec fierté à ses compatriotes le 5 juillet 1415, c'est bien plutôt lui qui, sur le chapitre de la théologie eucharistique, avait cloué le bec à ce « très puissant docteur en théologie »<sup>118</sup>. À l'approche de son supplice, le Pragois n'hésita même plus à mettre en doute l'orthodoxie de ses juges.

---

116. *FRB* VIII, p. 92 (sur l'article 22): « Et cum finitus esset articulus, dixit cardinalis Cameracensis: 'Tamen dicit scriptura, quod peccavimus omnes.' » Sur la manière dont Hus entendait cet article, voir F. SEIBT, « *Nullus est dominus...* », dans *Geschichte in der Gesellschaft. Festschrift für Karl Bosl*, Stuttgart, 1974, p. 393-408.

117. *FRB* VIII, p. 95-96: « Ipso vero rege non audiente propter predicta, que principibus naravit per fenestram de magistro Iohanne, propter quod presidentes clamaverunt super illos, qui propinquiores erant regi: 'Trahatis eum, regem, ut audiat, quia hic tangit eum.' Et fecerunt magistro Iohanni Hus eandem materiam resumere. Et cum finivisset et limitasset, rex Sigismundus dixit: 'Iohannes Hus, nemo sine crimine vivit.' Et cardinalis Cameracensis ad Magistrum dixit, volens per hoc magis seculares contra eum incitare: 'Non sufficebat tibi, quia statum spirituales vilipendens conabaribus deicere per tua scripta et dogmata, et iam vis eciam deicere statum regium et reges a statu suo.' »

118. Éd. V. Novotný, *Korespondence*, lettre n° 165, p. 338: « Quidam autem cardinalis supremus concilii et a concilio deputatus, in publica audientia, excepta una carta, dixit: 'Ecce unus magister sancte theologie presentavit michi argumentum istud; dicatis ad illud.' Erat autem argumentum de essentia comuni, quam concessi esse in divinis. Postea ipso deficiente, quamvis reputatur doctor theologie valentissimus, dixi sibi de essentia comuni creata, que est primum esse creatum, communicatum singulis creaturis. Ex qua ipse volebat probare remanentiam panis materialis, sed notabiliter ad metam nescientie argumenti reductus, obmutuit. »

Réinterprétant rétrospectivement son dialogue avec Pierre d'Ailly, il identifia son combat à celui que la patronne des universitaires, sainte Catherine d'Alexandrie, avait mené face aux païens :

«Ayant dit: 'Je demande une instruction, car si j'ai écrit quelque chose de mal, je veux être instruit', le plus grand des cardinaux rétorqua: 'Puisque tu demandes à être instruit, voici ton instruction: tu dois abjurer, conformément à la doctrine de cinquante maîtres en Écritures sainte.' Ah, quelle excellente instruction! Ainsi donc, la sainte vierge Catherine aurait dû renier la parole de Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus Christ, parce que cinquante docteurs lui résistaient! Mais cette vierge précieuse tint bon jusqu'à la mort et gagna les maîtres au Seigneur Dieu, ce que le pécheur que je suis n'a pas réussi! C'est pourquoi je vous écris, afin que vous sachiez qu'ils ne m'ont vaincu ni par les Écritures, ni par les raisons, mais qu'ils m'ont éprouvé par le mensonge et les menaces, afin de me pousser à abjurer et à me parjurer<sup>119</sup>.»

Ne serait-ce qu'en guise de contrepoint, on aimerait que Pierre d'Ailly se fût lui aussi exprimé sur ces journées décisives. Il ne le fit pas. À la différence de Jean Gerson, qui éprouva le besoin de revenir sur la condamnation de Jean Hus et de Jérôme de Prague et de la justifier, aucune ombre d'hésitation et encore moins de remords ne semble l'avoir effleuré<sup>120</sup>. Il faut dire qu'il était tout occupé à se remettre en selle. Si elles ne suffirent pas à le faire revenir dans les petits papiers de Sigismond, les audiences des 7 et 8 juin confortèrent sa réputation d'habileté à expédier les affaires. À bien des égards, elles marquèrent l'acmé, non seulement bien sûr de sa confrontation avec Jean Hus, mais de son activité publique à Constance.

Telle fut l'image qu'en conserva la postérité. Jean Germain, on l'a vu, tira argument de son engagement contre Jean Hus pour enrôler Pierre d'Ailly parmi les champions de la foi catholique. Plus éloquent encore est l'hommage appuyé que lui rendirent quelque soixante années plus tard les nominalistes parisiens. Sous le coup d'une interdiction royale d'enseigner, ceux-ci ripostèrent en composant, courant mars ou début avril 1474, un mémoire censé montrer que leur école, et non celle de leurs rivaux réalistes, avait toujours été le meilleur rempart contre

---

119. Lettre n° 153, 26 juin 1415, éd. V. Novotný, *Korespondence*, ici p. 319. Traduction d'Émile de Bonnechose, *Lettres de Jean Hus écrites durant son exil et dans sa prison*, Paris, 1846, p. 207-208, revue et corrigée par nos soins. Sur l'image laissée par Pierre d'Ailly dans les sources tchèques, voir notre étude «Le cardinal aux deux visages. La mémoire de Pierre d'Ailly en Bohême au XV<sup>e</sup> siècle», dans *Pierre d'Ailly, un esprit universel à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle*, H. Millet et alii (dir.), à paraître.

120. Dans son *Tractatus de ecclesiastica potestate* (1416), il se contenta de cette remarque lapidaire (Hardt VI, 16): «Et hunc antiquum errorem noviter resuscitare nisi sunt duo pernitiosi heretici, Johannem Wycleff in Anglia et eius discipulus Johannes Hus in Bohemia, novissime in hoc sacro concilio condemnati.»

les hérésies. Le précédent du concile de Constance figure en bonne place parmi les preuves historiques convoquées : au terme de quarante jours (*sic*) de disputes, Pierre d'Ailly aurait fait mordre la poussière aux deux Bohémiens hérétiques, rapportent les auteurs<sup>121</sup>. Peu importe ici qu'ils aient, pour les besoins de leur cause, déformé la réalité, ni qu'ils aient échoué à fléchir l'intraitable Louis XI. L'essentiel pour notre propos est de relever la rémanence du souvenir, preuve que la participation du cardinal de Cambrai au concile était devenue dans la capitale française un *exemplum* du combat antihérétique.

---

121. Ch. Duplessis d'Argentré, *Collectio de novis erroribus*, 1, éd. citée, p. 287 : «Eo tempore Deus ita providit fidei ecclesie sue, ut (...) suscitavit doctores catholicos, Petrum de Alliaco, Johannem de Gersonio et alios quam plures doctissimos viros nominales, qui convocati ad concilium Constanciense, ad quod citati fuerant heretici, et nominatim Hieronymus et Johannes, ii fidem Christi defenderunt, et dictos hereticos publice per quadraginta dies disputando superaverunt ita et confunderunt, ut dicti heretici se argumentis Petri de Alliaco victos confiterentur.» Sur toute cette affaire, voir Z. KALUZA, «La crise des années 1474-1482 : l'interdiction du Nominalisme par Louis XI», dans *Philosophy and Learning. Universities in the Middle Ages*, M.J.F.M. Hoenen, J.H.J. Schneider et G. Wieland (dir.), Leyde, 1995, p. 293-327.

## CHAPITRE 4

### IMPOSSIBLE INTERVENTION ? LES MÉCOMPTES DES ANNÉES 1420

Dures années 1420 ! Quand Pierre d'Ailly meurt le 9 août 1420 à Avignon, la révolution hussite a déjà éclaté depuis un an. À l'initiative de Martin V, une croisade a bien été lancée le 1<sup>er</sup> mars contre les hérétiques révoltés, mais Sigismond vient d'essuyer à la mi-juillet une cuisante défaite devant les murs de Prague, où il a fait les frais à la fois du génie tactique de Jean Žižka et du manque de cohésion de ses propres troupes. Quatre autres croisades suivirent. Malgré l'importance des effectifs engagés, elles se soldèrent toutes par le même lamentable échec. À l'été 1421, les Électeurs rhénans voulurent prendre de vitesse le roi des Romains. Mal leur en prit : Žatec (Saaz) résista victorieusement, tandis que Sigismond se fit de nouveau étriller et dut quitter piteusement le pays. À l'automne 1422, les croisés, cette fois dirigés par Frédéric de Brandebourg, se dispersèrent avant même d'avoir livré bataille. La quatrième croisade en 1427 s'annonçait sous de meilleurs auspices. Mais la discipline imposée aux contingents catholiques s'évapora comme neige au soleil dès les premiers combats devant Stříbro (Mies). Le reste des troupes se montra incapable de défendre la ville de Tachov (Tachau). Pire : sous la conduite de Procope le Grand, les taborites et leurs alliés s'enhardirent en 1428-1430 à lancer des contre-offensives dans le double dessein d'étendre à l'étranger la foi hussite et d'y trouver de nouvelles sources d'approvisionnement (elles sont passées à la postérité sous le nom de *spanilé jízdy*, c'est-à-dire « expéditions magnifiques »). En 1431, le fiasco d'une cinquième et ultime croisade à Domažlice (Taus) ne fit que confirmer la supériorité tactique et psychologique de ceux qui aimaient à s'appeler les « guerriers de Dieu ». Plongée la première dans les affres des guerres de religion, l'Europe centrale tout entière en sortit épouvantée<sup>1</sup>.

---

1. Sur les croisades anti-hussites, la bibliographie est évidemment pléthorique. Pour une première approche, voir les pages que leur consacrent N. HOUSLEY, *The Later Crusades, 1274-1580. From Lyons to Alcazar*, Oxford, 1992, p. 267-321 et *Religious Warfare in Europe, 1400-1536*, Oxford, 2002. T. FUDGE, *The Crusade against Heretics in Bohemia, 1418-1437. Sources and Documents for the Hussite Crusades*, Ashgate, 2002, offre un large choix de textes traduits, mais les nombreuses erreurs dont cette édition est criblée la rendent difficile à utiliser. En langue allemande, F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, vol. 2, éd. citée, est comme toujours fondamental.

Durant cette décennie de fer, la France connaît elle aussi l'épreuve. L'anarchie intérieure et l'éloignement des théâtres d'opération contre les hussites concourent alors à empêcher toute participation française aux croisades. Faut-il pour autant conclure sans autre forme de procès à l'indifférence du royaume à la question bohémienne ? Les choses ne sont pas aussi simples. Car des projets d'expédition y ont été agités, des ambassades mises sur pied, des lettres ouvertes expédiées aux belligérants. Il vaut la peine d'étudier ces essais inaboutis pour démêler l'écheveau complexe des subterfuges, des rodomontades et des espoirs sincères. Or, dans ce domaine, les responsabilités ne sont pas les mêmes selon que l'on se situe au niveau des États rivaux qui se partageaient alors la France, d'une chef de guerre charismatique comme Jeanne d'Arc ou encore de l'autorité morale universelle que voulait être l'université de Paris.

### I. – LES ÉTATS : ENTRE ATTENTISME ET RÉCUPÉRATIONS

Depuis saint Louis au moins, il était entendu que la croisade relevait en France d'une prérogative royale. L'initiative de l'entrée en guerre, l'organisation et la conduite des opérations militaires incombaient au monarque ; barons et chevaliers étaient censés suivre, avec plus ou moins bonne grâce. Aussi bien n'est-ce que par défaut qu'en 1396, le futur Jean sans Peur avait pris la tête de la croisade de Nicopolis. Si l'on veut comprendre la relative faiblesse des réactions françaises au hussitisme, il faut donc d'entrée de jeu se demander quelle a été, au plus haut niveau, l'attitude des États face à la perspective d'une participation aux expéditions de Bohême<sup>2</sup>.

À cet égard, la chronologie est un premier paramètre à prendre en considération. Au début de la décennie 1420, soit durant les trois premières croisades, les pouvoirs souverains français semblent bien avoir considéré que la lutte contre les hérétiques de Bohême était une affaire impériale et que celle-ci ne les concernait pas directement. Il entraînait une part d'égoïsme dans ce retrait. Mais leur attitude pouvait aisément se justifier. Après tout, le pape lui-même limita alors la légation de ses représentants successifs, les cardinaux Fernando de Lugo (1420) et Branda de Castiglione (1421-1422), à la seule Germanie<sup>3</sup>. Nulle part dans le royaume, la première croisade ne fut donc prêchée, à une exception près : les collecteurs pontificaux poussèrent au printemps 1420 jusqu'à la ville de Tournai, une exception qui illustre bien la situation ambiguë de cette enclave capétienne coincée entre

---

2. On trouvera une excellente vue d'ensemble, qui n'est évidemment pas limitée au cas français, dans F. ŠMAHEL, « Contra Bohemos. Česká otázka v evropské politice 1420-1431 », dans *Soudce smuvený v Chebu. Sborník příspěvků přednesených na sympoziu k 550. výročí*, Cheb – Prague, s. d. [1983], p. 189-201.

3. Voir B. STUDDT, *Papst Martin V. (1417-1431) und die Kirchenreform in Deutschland*, Cologne, 2004, *passim*.

la Flandre bourguignonne et l'Empire<sup>4</sup>. L'année suivante, alors que le nouveau légat sillonnait en tous sens la Rhénanie à la recherche de soutiens financiers et matériels, seuls des échos assourdis en parvinrent depuis Liège dans le royaume. Quant à la modeste troisième croisade, elle passa complètement inaperçue en terre française.

Dans ces conditions, on chercherait en vain le moindre contingent français dans la composition des armées croisées. Certes, le hussite Laurent de Březova énumère la France parmi les nombreuses nations représentées durant la première croisade<sup>5</sup>. Mais outre qu'il faut faire la part de l'hyperbole sous la plume d'un chroniqueur prompt à exagérer l'orgueilleuse solitude de la Bohême, il est probable que l'expression doive avant tout s'entendre des Welsches. De fait, la documentation fait apparaître un assez grand nombre de participants originaires des marges francophones de l'Empire : des ecclésiastiques, comme l'archevêque de Besançon Thibaud de Rougemont, mais aussi des nobles chez qui l'engagement contre les Bohémiens vint en quelque sorte prendre le relais de la tradition des *Reisen* en Prusse. Werner Paravicini a ainsi attiré l'attention sur la figure singulière du Hennuyer Godefroi Pinkart de Gavres-Herinnes ; après avoir servi aux côtés des Teutoniques en 1411, il se croisa en 1421, et peut-être derechef en 1426, s'il est vrai qu'il se dissimule derrière le chevalier français *Johan Freyssin* mentionné dans le *Livre des miracles* du sanctuaire marial de Bleichrode, en Thuringe<sup>6</sup>. Par contagion, quelques sujets du roi de France entendirent-ils eux aussi l'appel de l'Est ? Ce n'est pas tout à fait impossible, à en juger par le cas de Jean de Wavrin. Parvenu au soir de sa vie, ce Flamand confia dans son *Recueil des croniques et anciennes istoires de la Grant Bretagne, a present nommé Engleterre* avoir combattu dans les rangs de la deuxième croisade, à propos de laquelle il donne un récit long et circonstancié<sup>7</sup>. Mais on peut douter que cet exemple soit vraiment représentatif. On a affaire ici à un bâtard d'une famille sur le déclin, qui a dû chercher au loin une place et une renommée qu'il peinait à trouver dans son propre pays natal. Du reste, il semble n'avoir réussi à rompre son isolement qu'en rejoignant le contingent savoyard dirigé par le seigneur de Varambon François de la Palud, faute d'avoir trouvé d'éventuels compatriotes parmi les croisés.

---

4. L'information provient du manifeste de Gilles Mersault (1423). Sur ce texte et son auteur, voir *infra*, III<sup>e</sup> partie, chapitre 4.

5. *FRB* V, p. 384 : « Ibi diversarum nacionum fuere populi, tribus et lingue, Boemi et Moravi, Hungari et Croaci, Dalmaci et Bulgari, Walachi et Siculi, Cuni, Jasi, Ruteni, Rasi, Slavi, Pruteni, Servi, Turingi, Stirii, Misnenses, Bavari, Saxones, Australes, *Franci*, Francones, Anglici, Brabanti, Bestfali, Holandri, Sweyceri, Lusacenses, Swevi, Carinthii, Aragonos, Hispani, Poloni, Theutonici de Reno et alii quam plurimi » (souligné par nous).

6. W. PARAVICINI, « Von der Preussenfahrt zum Hussitenkreuzzug », dans *Beiträge zur Militärgeschichte des Preussenlandes von der Ordenszeit bis zum Zeitalter der Weltkriege*, éd. B. Jähnig, Marburg, 2010, p. 121-159, ici p. 145 et sv.

7. Éd. W. Hardy, t. 5, Londres, 1868, p. 324. Nous avons montré ailleurs la fiabilité de ce texte : voir O. MARIN, « Les chroniqueurs français... », éd. citée, p. 48-49.

La conjoncture commença à changer au mitan de la décennie. De 1425 date en effet une ambitieuse ambassade que Charles VII dépêcha auprès de Sigismond. La démarche visait à desserrer l'étau qui menaçait de l'étouffer en renouant avec le Luxembourg<sup>8</sup>. Ses premiers émissaires furent accueillis favorablement et encouragèrent le roi de Bourges à constituer une délégation en bonne et due forme, dont il attribua la direction à son fidèle secrétaire Alain Chartier († 1430). Parvenu à Buda, le Normand prononça, vraisemblablement peu avant le 24 juin, trois discours latins dans lesquels il fit assaut devant son hôte de courbettes et de bonne volonté<sup>9</sup>. Or il crut nécessaire d'adresser nommément sa troisième harangue aux hussites, une manière de toucher une corde sensible chez le roi des Romains. Il faut dire que l'occasion s'y prêtait particulièrement bien : à la cour royale venait de se présenter une ambassade bohémienne représentant le prince Sigismond Korybut et les Pragois<sup>10</sup>. Les diplomates de Charles VII furent ainsi les témoins des premiers contacts officiels noués avec les hussites modérés. Alain Chartier en profita pour prêcher à ses interlocuteurs les vertus de l'obéissance, non sans leur faire craindre une intervention armée du roi de France s'ils s'entêtaient dans leur révolte<sup>11</sup>. Menace voilée et assurément toute rhétorique : au lendemain des défaites retentissantes de Cravant (31 juillet 1423) et de Verneuil (17 août 1424), le roi de Bourges n'avait plus guère qu'un sabre de bois à sa disposition. Il n'empêche que la déclaration ne passa pas inaperçue<sup>12</sup>. Elle montre que, sous l'effet de ces

---

8. Le contexte diplomatique général est donné dans G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. 2. *Le roi de Bourges*, Paris, 1882, p. 345-350 et, plus succinctement, par M. KINTZINGER, *Westbindungen im spätmittelalterliche Europa*, Stuttgart, 2000, p. 299-300.

9. L'édition la plus récente est celle procurée par P. BOURGAIN, *Les œuvres latines d'Alain Chartier*, Paris, 1977. Notre datation repose sur le fait que la présence de Sigismond à Buda est attestée du 24 mai au 20 juin, d'où il gagna ensuite Visegrád le 24 (*Itinerar König und Kaiser Sigismunds von Luxemburg 1368-1437*, J.K. Hoensch [dir.], Warendorf, 1995, p. 110).

10. Nous nous rallions ici à l'interprétation de F.M. BARTOŠ, « Poslání basníka Alaina Chartiera Husitům z r. 1425 », *Sborník filologický*, 7, 1922, p. 167-178. P. BOURGAIN, qui ignore cette étude, émet l'hypothèse erronée que Chartier se serait adressé à « quelques seigneurs bohémiens gardés en otage à la cour » (éd. citée, p. 17). Sur l'arrière-plan de ces contacts, voir D. COUFAL, *Polemika o kalich mezi teologií a politikou 1414-1431*, Prague, 2012, p. 196-198.

11. *Persuasio ad Pragenses in fide servantes*, éd. P. Bourgain, p. 196-205, ici p. 204 : « Et, ut scribit Salomon, *meliora sunt vulnera diligentis quam fraudulenta oscula odientis* (Prov. 27, 16). *Malumus enim vobiscum oracione quam armis decertare, quibus utinam in hac causa uti non deceat...* »

12. P. BOURGAIN, éd. citée, p. 90, recense 8 témoins manuscrits de la harangue. Il faut y ajouter deux autres mss connus de F.M. Bartoš : Sankt Florian, Stiftsbibliothek XI 39, fol. 268v-270v, et Vienne ÖNB 4180, fol. 122v-124r, ainsi qu'un troisième : Prague, Bibliothèque nationale XX B 2 (olim Admont, Benedikterstift 428), fol. 125v-131r, soit un total de 11. Le ms viennois se distingue par sa précocité. Il fut copié à Essingen dès 1429 par *Andreas Boemus* et transmis beaucoup d'autres pièces hussitologiques (cf. F. UNTERKIRCHER, *Die datierten Handschriften der Österreichischen nationalbibliothek von 1401 bis 1450*, Vienne, 1971, p. 85).

grandes manœuvres diplomatiques, la question hussite était en train de réintégrer l'horizon politique et militaire français.

La quatrième croisade en scella de manière éclatante le retour sur le devant de la scène. Le printemps 1427 vit Martin V procéder à une révision stratégique. Instruit des échecs des campagnes précédentes, il préféra élargir le champ de la nouvelle légation et la confier, non pas à un prélat italien comme par le passé, mais au cardinal et évêque de Winchester Henry Beaufort<sup>13</sup>. Le choix de cet oncle du duc de Bedford signait la volonté pontificale d'associer aux futures opérations les royaumes d'Angleterre et de France. L'échec rapide de la croisade à l'été suivant ne découragea pas Beaufort, qui échafauda aussitôt une nouvelle expédition. Pragmatique, il obtint du pape, le 25 octobre, l'institution d'un décime sur le clergé de toute la Chrétienté et s'occupa d'en planifier la levée. Avec quel succès ? Il faut ici faire entrer en ligne de compte un nouveau paramètre, d'ordre géopolitique. On sait en effet que le traité de Troyes, s'il avait sur le papier uni les couronnes de France et d'Angleterre, avait dans les faits donné le jour à trois sphères d'influence rivales. Cette partition du royaume n'a pas manqué de retentir sur l'accueil réservé au projet de croisade anti-hussite<sup>14</sup>.

Dans le royaume de Bourges, Charles VII s'engagea vis-à-vis de Martin V à déployer tous ses efforts pour faciliter la levée du décime<sup>15</sup>. Ses promesses restèrent toutefois à l'état de vœu pieux. Le clergé réuni à Chinon avec les États généraux à la fin de l'année 1428 fit la sourde oreille et avança comme motif le fait que le paiement d'un dixième au souverain l'en dispensait<sup>16</sup>. Malgré les exhortations pontificales à suivre l'exemple du dévouement de ses ancêtres, Charles n'insista pas. La guerre contre les Anglais était sa priorité, et il avait tout lieu de redouter que la réussite de l'initiative de Beaufort ne renforce davantage encore ses ennemis.

---

13. Sur Beaufort, voir la monographie que lui a consacrée G.L. HARRISS, *Cardinal Beaufort. A Study of Lancastrian Ascendancy and Decline*, Oxford, 1988. Sa légation est plus particulièrement traitée par G. HOLMES, « Cardinal Beaufort and the Crusade against the Hussites », *English Historical Review*, 88, 1973, p. 721-750.

14. Pour tout ce qui suit, l'étude de Y. LACAZE, « Philippe le Bon et le problème hussite : un projet de croisade bourguignon en 1428-1429 », *Revue historique*, 241, 1969, p. 69-98, demeure irremplaçable.

15. Comme nous l'apprend une lettre du pape à Charles datée du 20 octobre 1428 (*Acta Martini V. pontificis Romani*, 2, éd. J. Eršil, Prague, 1998, p. 756) : « Reversus ad nos ven. Fr. Santius, episcopus Ortanus, quem ad tuam serenitatem pro facto decime in defensionem orthodoxe fidei contra Boemos perfidos hereticos imposite transmisimus, retulit nobis liberale atque benignum responsum tuum, scilicet quod omnem favorem et operam possibilem impenderes, ut ipsa decima pro tam sancta causa exigeretur. In quo quidem responso plurimum letati sumus et ex eo pro meritis commendamus tuam sublimitatem. »

16. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. 2, éd. citée, p. 593.

Le climat était bien sûr tout autre dans la France lancastrienne. Le cardinal de Winchester se heurta pourtant là aussi à des résistances d'autant plus opiniâtres qu'au décime de la croisade anti-hussite venait s'ajouter un autre, destiné à couvrir les frais de la guerre contre Charles VII. Un vent de fronde se mit à souffler sur les provinces de Sens et de Reims<sup>17</sup>. Dès le 18 août 1428, l'assemblée du clergé qui se tint à Paris interjeta appel en cour de Rome. Du 22 au 25 septembre, un chapitre provincial extraordinaire, représentant les chapitres cathédraux, les abbayes et les collégiales de la province rémoise, délibéra à ce sujet à Saint-Quentin. Il soutint l'appel déjà formé et fit adresser par ses députés une remontrance au régent Bedford, qui rappelait les immunités cléricales et exposait les misères de la guerre. L'assemblée du clergé convoquée par Bedford à la mi-octobre fut la caisse de résonance de ces protestations. Un concile provincial se réunit dans la foulée, fin janvier 1429, à l'église parisienne Saint-Éloi. Les prélats y réitérèrent leur refus du double décime, en appelèrent du pape mal informé au pape mieux informé et n'exclurent pas, en cas d'échec, de porter leur appel devant le futur concile général.

Comment expliquer une opposition aussi tenace et unanime ? Faut-il, à la suite de Siméon Luce, y reconnaître l'expression détournée d'un patriotisme anti-anglais ? Il est vrai que ce fut le décime royal, bien plus que celui levé par le pape, qui cristallisa alors les critiques. Mais l'Église gallicane semble surtout s'être dressée contre la ponction fiscale qui lui était imposée par attachement jaloux à ses privilèges, spécialement à ceux qui garantissaient son autodétermination. Elle avait à cet égard le droit pour elle : depuis la quarante-troisième session du concile de Constance, il était établi que les décimes ne pouvaient être perçus sans le consentement des prélats de la province concernée<sup>18</sup>. Quoi qu'il en soit, retenons pour notre propos que les arguments qui furent alors mis en avant trahissent un certain scepticisme devant la croisade anti-hussite. Ce n'est qu'un prétexte pour nous dépouiller, soupçonnait-on alors à demi-mots à Paris<sup>19</sup>.

---

17. Les études anciennes les plus marquantes sont celles de L. SOULLIÉ, « Opposition des chapitres cathédraux de la province ecclésiastique de Reims au gouvernement du duc de Bedford (1423 et 1428) », *Revue de Champagne et de Brie*, 2, 1890, p. 744-757 et de S. LUCE, *Jeanne d'Arc à Domrémy. Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle accompagnées de pièces justificatives*, Paris, 1886, p. CCXVI-CCXXXVI. Tout le dossier a été repris par C. KLEINERT, *Philibert de Montjeu (ca. 1374-1439). Ein Bichof im Zeitalter der reformkonzilien un des Hundertjährigen Kriegen*, Ostfildern, 2004, p. 266-276, qui nous sert ici de guide.

18. **COD**, 1962, p. 425 (21 mars 1418). D'un point de vue canonique, seul un nouveau concile général aurait donc été habilité à imposer un décime au clergé de France, comme le fit valoir en mars 1432 l'assemblée du clergé réunie à Bourges : voir *infra*, chapitre 5.

19. Voir le témoignage du chanoine Philippe Aimenon publié par S. LUCE, *Jeanne d'Arc à Domrémy...*, éd. citée, preuves n° 219, p. 239 : « secundum, de decima quam petit (papa) pro se sub colore facti Boemorum : et de istis duobus ordinaverunt appellare... ».

Au total, le « décime hussite », comme on l'appelait, ne put être au moins partiellement levé que là où le gouvernement de Bedford tenait le mieux (ou le moins mal) le pays et où le haut clergé cultivait des liens étroits et anciens avec la curie romaine, c'est-à-dire en Normandie ; c'est ainsi que le chapitre cathédral de Rouen, non sans hésitations, s'y plia en juillet 1429<sup>20</sup>. L'allié des Lancastre, le « presque roi » Philippe le Bon, fit-il mieux dans ses États ? Les renseignements manquent à ce sujet. Il est toutefois sûr que Henry Beaufort s'aboucha au début du mois de mars 1428 avec le duc de Bourgogne. Gilles de Roie, chroniqueur cistercien de l'abbaye des Dunes, fait état des entretiens que les deux hommes eurent alors à Bruges. L'arrivée sur ces entrefaites de Thomas de Pile, le protonotaire et camérier de Martin V chargé de publier les indulgences de croisade, confirme, s'il en est besoin, quel fut l'objet principal de ce sommet : contribuer au relèvement de la foi chrétienne par l'organisation d'une nouvelle campagne contre les hussites<sup>21</sup>.

L'idée de solliciter l'aide militaire du duc de Bourgogne était dans l'air du temps. Déjà en 1422, puis de nouveau en 1426, les diètes impériales avaient prévu que l'on fit appel à lui<sup>22</sup>. On connaissait en effet son intérêt pour tout ce qui touchait à la croisade. Il y avait à cela, non pas une raison unique, mais un faisceau de motivations multiples. Le souvenir de Nicopolis, l'influence des modes chevaleresques à la cour bourguignonne, les pressions romaines, le désir de faire entendre sa voix dans le concert européen : tout l'y poussait<sup>23</sup>. Prague n'était certes pas Jérusalem. La perspective d'entrer en guerre contre les Bohémiens n'en présentait pas moins des avantages. Le front était plus proche que les théâtres orientaux. L'extension progressive de la puissance bourguignonne en terre d'Empire la rendait de surcroît solidaire des princes allemands directement exposés aux contre-offensives hussites. Enfin, depuis quelque temps, l'Inquisition s'inquiétait des échos rencontrés par le hussitisme dans les villes drapantes de Flandre. L'intéressé tarda à répondre aux appels à l'aide, occupé qu'il était avec les affaires hollandaise et luxembourgeoise.

---

20. Ch. DE BEAUREPAIRE, « Les États de Normandie sous la domination anglaise », dans *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure*, Évreux, 3<sup>e</sup> série, 5, 1857-1858, ici p. 528-531. Cette approbation ne valait que pour le décime hussite, et non pour les deux autres décimes exigés par Bedford. Sur tout ceci, voir C. KLEINERT, *Philibert de Montjeu...*, éd. citée, p. 276-279.

21. *Chroniques des religieux des Dunes*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1870, p. 201 : « Eodem tempore, cardinalis Angliae, Wicestriensis episcopus, a Roma et partibus superioribus descendens, venit in Flandriam, et Brugis applicans, a domino duce honorifice susceptus est. Venit etiam secum legatus sedis apostolicae, qui omnibus volentibus contra Pragenses Hussitas procedere vel bona sua ad hoc elargiri, largas indulgentias a summo Pontifice concessas praedicavit et publicavit. » Ce témoignage est corroboré par les archives comptables, comme l'a montré Y. LACAZE, « Philippe le Bon et le problème hussite... », éd. citée, p. 76-77.

22. Y. LACAZE, « Philippe le Bon et le problème hussite... », éd. citée, p. 73.

23. Voir, sur le sujet, les synthèses de H. MÜLLER, *Kreuzzugspläne und Kreuzzugspolitik des Herzogs Philipp des Guten von Burgund*, Göttingen, 1993 et de J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*, Paris, 2003.

Mais en 1428, Jacqueline de Bavière faite prisonnière, les tensions qui l'avaient opposé jusque-là à Sigismond et à Bedford étaient en train de s'apaiser. Le duc avait les mains libres pour agir<sup>24</sup>.

L'entrevue avec Beaufort donna le signal d'un branle-bas diplomatique. En témoigne l'*Avis pour entreprendre la guerre contre les hereticques de Behaigne* que rédigea dans son sillage le conseiller et chambellan du duc Guillebert de Lannoy<sup>25</sup>. Le personnage ne nous est pas inconnu. Peut-être le lecteur se souvient-il que celui-ci avait traversé la Bohême au pas de charge en 1413, à l'occasion de sa *Reise* en Prusse. Huit ans plus tard, une nouvelle mission, très officielle celle-là, puisqu'elle lui fut confiée par le duc de Bourgogne et les rois de France et d'Angleterre réunis, le conduisit via la Pologne et la Moldavie jusqu'en Terre Sainte, où il explora les possibilités d'une croisade contre les Sarrasins<sup>26</sup>. Ce *globe-trotter* spécialisé dans la question d'Orient se doublait d'un homme de guerre expérimenté. Après avoir réchappé au carnage d'Azincourt, Guillebert était devenu capitaine du port de l'Écluse, un poste clé qui lui donnait la haute main sur l'approvisionnement et la fonte de l'artillerie bourguignonne. C'est donc en professionnel que Guillebert prit la plume. Ne laissant rien au hasard, il remit plusieurs fois l'ouvrage sur le métier afin d'en fixer les moindres détails<sup>27</sup>. Autant dire que le pathos est absent de cet *Avis*. L'enthousiasme de la croisade (le mot n'apparaît même pas, mais seulement ceux de «besogne» et d'«emprise») n'a pas sa place ici.

Il serait hors de propos d'étudier pour elles-mêmes toutes les dispositions de ce texte. L'analyse des choix tactiques de Guillebert faite récemment par Jaroslav Svátek ne dément pas ce que l'on sait par ailleurs de l'organisation des armées bourguignonnes, de leur mode de recrutement par mandement, de la fonction de maréchal et de l'influence du modèle anglais, bien visible dans la part accordée à l'archerie<sup>28</sup>. Concentrons-nous plutôt sur ce que de telles modalités pratiques révèlent des objectifs bourguignons. Le plan frappe par son ampleur. Il est prévu que Philippe le Bon y participe personnellement et qu'il prenne la tête d'une armée

24. Sur ce contexte, voir là encore Y. LACAZE, «Philippe le Bon et le problème hussite...», éd. citée, p. 81-86.

25. On en trouvera l'édition dans C. POTVIN, *Œuvres de Ghillebert de Lannoy...*, éd. citée, p. 227-253.

26. Sur la carrière et la personnalité de Guillebert, qu'il nous soit permis de renvoyer à *Guillebert de Lannoy. Cesty a poselstva*, J. Svátek, M. Nejedlý, O. Marin et P. Soukup (éd.), Prague, 2009.

27. Ainsi que le prouve le brouillon qui, dans le ms BN fr 1278, précède l'*Avis* (C. POTVIN, *Œuvres de Ghillebert de Lannoy...*, éd. citée, p. 485-486).

28. «'Návod jak vest válku proti českým heretikům'. Příběh jednoho nezdařeného protihusitského projektu», dans P. SOUKUP, J. SVÁTEK *et alii*, *Křížové výpravy v pozdním středověku. Kapitoly z dějin náboženských konfliktů*, Prague, 2010, p. 90-101.

de 15000 hommes. Le chiffre est important, mais pas déraisonnable au vu des effectifs engagés par le duc au cours des années précédentes. Du reste, Guillebert de Lannoy prévoit la possibilité d'alléger la contribution bourguignonne en faisant appel aux alliés traditionnels. Les ducs de Brabant, de Bretagne et de Savoie, l'évêque de Liège et le comte de Vernembourg, l'un des plus fidèles clients du duc dans le Luxembourg, forment en quelque sorte le noyau dur de cette coalition. Au-delà, l'auteur imagine d'associer à l'entreprise non seulement le régent Bedford, mais même le Dauphin. L'idée, parfaitement chimérique, sacrifie aux passages obligés sur la République chrétienne qui étaient inhérents au genre des projets de croisade depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>.

Comme on pouvait s'y attendre, le premier rôle revient en tout cas à Philippe le Bon, « devant tous les autres princes », est-il précisé. Quelle place est malgré tout laissée aux pouvoirs universels auxquels incombait de droit la direction de la croisade, le pape et l'empereur ? Guillebert tient à ménager Martin V. Une ambassade lui sera envoyée, qui sollicitera son appui pour négocier des « abstinences de guerre » entre les belligérants. Il attend aussi de lui qu'il fasse prêcher la croisade et surtout qu'il contribue financièrement à l'effort de guerre, par divers moyens éprouvés (la vente des indulgences et la levée de décimes) ou plus originaux (la perception d'une sorte de *Gemeine Pfennig* à l'échelle des paroisses). Le plan bourguignon conforte donc la papauté dans sa fonction classique de médiatrice entre les princes et d'inspiratrice de la croisade, encore qu'il lui enlève tout droit de regard sur les opérations militaires elles-mêmes. La participation du cardinal-légat Beaufort est ainsi réduite à une simple force d'appoint. Quant au roi des Romains Sigismond, il est plus mal loti encore. Sans doute Guillebert de Lannoy prévoit-il pour la forme de le consulter. Mais il est hautement significatif qu'au lieu de reconnaître ses droits comme roi de Bohême, il laisse au pape le soin de partager les terres à conquérir sur les hérétiques<sup>30</sup>. Derrière l'écran des bonnes intentions percent ici les motivations plus prosaïques qui animaient le camp bourguignon : si la croisade anti-hussite apparaissait aussi alléchante à Philippe le Bon, c'est qu'elle était un moyen d'accroître son influence internationale et de faire main basse sur de nouveaux états, voire sur la couronne de Bohême elle-même.

Reste que tout dépendait de la coopération des princes et des villes germaniques. Guillebert en était le premier conscient. Aussi recommande-t-il de s'assurer soigneusement auprès d'eux des capacités locales de ravitaillement et de cantonnement des troupes. Surtout, des questions devront leur être posées sur l'itinéraire à emprunter, ainsi que sur les forces et la tactique de l'adversaire. À cet égard,

---

29. Pour une vue d'ensemble sur cette littérature et ses poncifs, voir A.R. LEOPOLD, « Crusading Proposals in the Fourteenth and Fifteenth Centuries », dans *The Holyland, Holylands and Christian History*, R.N. Swanson (dir.), Oxford, 2000, p. 216-227.

30. C. Potvin, éd. citée, p. 236 : « Item, demander à notredit Saint-Père, par bonne manière, son avis à qui le conquête doit estre, qui, au plaisir Dieu, se fera sur lesdis hérittes. »

l'*Avis* trahit une ignorance qui en marque le caractère tout provisoire<sup>31</sup>. Il fut de fait bientôt dépassé quand Philippe le Bon reçut de nouvelles informations par son écuyer chambellan Aimé Bourgeois. De retour d'Allemagne, celui-ci lui rendit un bref rapport, connu par son incipit *Pour vouloir entreprendre armée contre les Hous*<sup>32</sup>. Il y condense ce que lui avait appris l'entourage tchèque de Sigismond au sujet des effectifs et de la composition des forces hussites d'une part, de la présence en Bohême de villes catholiques prêtes à apporter leur aide à l'offensive d'autre part<sup>33</sup>. Cette meilleure évaluation des rapports de forces sur le terrain va de pair avec une réduction des ambitions initiales. Il n'est plus question en effet de monter une grandiose coalition européenne. L'expédition doit s'inscrire dans le seul cadre de l'Empire. À cet effet, le roi des Romains, qui a déjà fort à faire à combattre les Turcs et à préparer son couronnement impérial, sera prié de désigner un lieutenant. Le duc de Bourgogne (non nommé) s'impose comme le candidat idéal, les princes allemands étant tous forfaités – on aura reconnu là une pierre jetée dans le jardin des princes-électeurs, ce qui n'est pas sans annoncer les grandes querelles de prestige à venir<sup>34</sup>.

Sur ces entrefaites, Guillebert de Lannoy et Aimé Bourgeois participèrent de conserve à de nouvelles ambassades que le duc envoya en Allemagne en septembre 1428, puis au début de l'année 1429. Mais il s'avéra que Sigismond n'entrait pas dans les vues bourguignonnes. Tout au plus proposa-t-il finalement en avril un rôle de troisième position aux armées de Philippe le Bon. L'intéressé temporisa<sup>35</sup>. En France, la reprise du conflit franco-anglais mobilisait au même moment toutes ses forces. Les projets de Guillebert de Lannoy et d'Aimé Bourgeois dormirent

31. J. SVÁTEK, s'étonnant d'une telle ignorance (« 'Návod jak vest válku... », art. cité, p. 96), a mis en doute l'attribution du texte à Guillebert. Il ne nous semble pas que ce soit un argument suffisant : son voyage dans la région remontait à quinze ans, et Guillebert était alors entré dans les pays tchèques par le Nord, non par l'Ouest comme cela était naturel pour une armée en provenance des États bourguignons.

32. Il est publié par C. POTVIN, éd. citée, p. 250-253, qui l'attribuait à Guillebert. La paternité en a été rendue à Bourgeois par J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade...*, éd. citée, p. 69. Sur Bourgeois, qui était spécialisé dans les missions diplomatiques vers l'Empire, voir A.-B. SPITZBARTH, *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467)*, Turnhout, 2013, p. 356.

33. Éd. citée, p. 251 : « Item, pour savoir la puissance desdiz Hous, par le raport des chevaliers du pays à présent fuitifs et de l'ostel dudit Roy, est sceu qu'ilz ne se peuent trouver en toute puissance plus de VIIIIC hommes d'armes, mais de commune de XXX à XLM combatans, et dient lesdiz chevaliers que, se ung puissant prince venoit ou pays, qu'il y a plusieurs forteresses et bonnes villes qui lui feroient obéissance et ayde contre lesdiz Hous, mais sans veoir ladite puissance, ilz ne se oseroient mouvoir... »

34. La compétition entre Philippe le Bon et le collège des princes-électeurs est traitée par H. MÜLLER, « Théâtre de la préséance. Les ducs de Bourgogne face aux grandes assemblées dans le Saint-Empire », *Conférences annuelles de l'Institut historique allemand*, 13, 2007.

35. Y. LACAZE, « Philippe le Bon et le problème hussite... », éd. citée, p. 87-88.

donc dans les cartons et furent relégués au rang de pieux souvenirs. En 1452, cet éternel héraut de l'idéal qu'était l'évêque Jean Germain rappela bien à l'intention du comte de Charolais, le futur Charles le Téméraire, l'empressement avec lequel son père avait répondu aux appels pontificaux à partir guerroyer contre les Bohémiens<sup>36</sup>. Vaine nostalgie. La fenêtre de tir s'était depuis longtemps refermée.

Il est tentant, mais sans doute un peu facile, de dire de Philippe le Bon que, dans toute cette affaire, il eut les mains pures, mais qu'il n'avait pas de mains. Loin d'en rester au stade des bonnes intentions, le camp bourguignon a fourni un réel effort de réflexion stratégique pour remédier à la mauvaise organisation et à l'impréparation qui avaient été fatales aux croisades précédentes. Reste que les plans échafaudés alors dépendaient de trop de circonstances extérieures pour avoir de bonnes chances d'aboutir. Non seulement ils heurtaient de front la susceptibilité ombrageuse des princes germaniques, mais ils misaient sur une détente franco-anglaise qui n'eut pas lieu.

## II. – JEANNE D'ARC A-T-ELLE VRAIMENT ÉCRIT AUX HUSSITES ?

Paradoxe. Par sa victoire devant Orléans, Jeanne d'Arc a indirectement contribué à torpiller les projets anglo-bourguignons de croisade anti-hussite. Sur les instances de Bedford, Henry Beaufort dut en effet employer contre l'armée de Charles VII les 250 lances et 2500 archers qu'il venait de lever en Angleterre au titre de la croisade anti-hussite ; ce détournement ne fit pas peu pour rapprocher Martin V ulcéré de la cause française<sup>37</sup>. Pourtant, un an ne s'était pas écoulé que circulait sous le nom de Jeanne une lettre aux hussites pleine de menaces. Le texte est aussi célèbre que controversé en raison des doutes qui pèsent sur son authenticité depuis sa publication scientifique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. À la suite de František Palacký<sup>38</sup>, beaucoup d'historiens hussitologues comme Ernest Denis

---

36. Éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne* (Textes latins), t. 3, Bruxelles, 1876, p. 5: « Si ad discretos casus descendere libebit, clarissime princeps, paternam religionem imitandam exhortamur, quam tanto cultu amplexus est, ut tusque ad vos vestigia ipsa manaverint. Pio namque affectu pro sancta religione christiana cum a Martino papa, ut vicem ageret pugnaturus adversus Boëmios, qui ab ecclesia de haeresi damnabantur, promptum se exhibuit, et quaecumque hui re accomoda pro munimentis bellicis coaptavit, ut nihil deesset huic operi, quod voluntas principis, parata militia et belli armamenta supplere non valerent. »

37. Sitôt alerté, le pape interdit à Beaufort de continuer d'arborer ses insignes de légat, tout en s'excusant auprès de Charles VII pour ce détournement indépendant de sa volonté (voir les documents publiés par J. Eršil, *Acta*, 2, n° 2087 et 2088, p. 784 et sv.). Cette affaire mit fin à la carrière curiale de Beaufort. Cf. M. HARVEY, « Martin V and the English, 1422-1431 », dans *Religious Belief and Ecclesiastical Careers in Late Medieval England*, C. Harper-Bill (dir.), Bury St Edmunds, 1991, p. 59-86.

38. *Urkundliche Beiträge zur Geschichte des Hussitenkrieges*, t. 2, Prague, 1973, n° 669, p. 132.

l'ont suspecté, tandis que d'autres, et non des moindres, lui ont donné la valeur d'un document sûr (Josef Macek, František Šmahel). Un tiers parti plus nombreux encore préfère ne pas se prononcer. C'est ainsi que, dans la synthèse la plus récente sur la Pucelle, Xavier Hélyary fait preuve d'une prudence serpentine lorsqu'il se borne à constater : « La lettre paraît avoir été rédigée par le confesseur de Jeanne, Jean Pasquerel, qui la signe, même si c'est bien Jeanne qui est censée s'y exprimer<sup>39</sup>. » La question est d'autant plus embarrassante que la décision d'accepter ou non ce texte ne préjuge pas des préférences nationales ou idéologiques des médiévistes concernés. Cette lettre est-elle donc trop belle pour être vraie ? Nous nous proposons ici de reprendre le dossier et, sans prétendre apporter de preuve décisive, de plaider en faveur de l'authenticité.

Commençons par le commencement, c'est-à-dire par les conditions de transmission du document. Dans l'historiographie française, c'est généralement la version qu'en a donnée Jules Quicherat qui fait autorité. Las, celui-ci s'est appuyé sur une traduction allemande très défectueuse, due à Josef von Hormayr (1834) ; outre de belles infidèles, la date y est malencontreusement avancée du 23 au 3 mars 1430<sup>40</sup>. Il n'est donc pas inutile de redonner ici le texte original latin tel qu'il a été établi par le conservateur des archives viennoises et futur directeur de l'*Institut für österreichische Geschichtsforschung*, Theodor Sickel<sup>41</sup>, suivi de sa traduction en français :

JESUS. MARIA.

*Jam dudum michi Johanne puelle rumor ipse fama que pertulit quod, ex veris christianis heretici et sarracenis similes facti, veram religionem atque cultum sustulistis assumpsistisque superstitionem fedam ac nefariam, quam dum tueri et augere studetis, nulla est turpitudine neque crudelitas quam non audeatis : sacramenta ecclesie labefactatis, articulos fidei laniatis, templa diruitis, simulacra, que memorie causa sunt confecta, perfringitis ac succenditis, kristianos quod vestram teneant fidem trucidatis. Quis hic vester furor est, aut que vos insania et rabies agitat ? Quam Deus omnipotens, quam Filius, quam Spiritus sanctus excitavit, instituit, extulit et mille modis mille miraculis illustravit, eam vos fidem persequimini, eam evertere, eam exterminare cogitatis. Vos vos ceci estis et non qui visu et oculis carent. Numquid creditis impunes abituros, aut ignoratis ideo Deum non impedire vestros nefarios conatus permittereque in tenebris vos et errore versari, ut quanto magis in scelere eritis et sacrilegiis debachati, tanto majorem vobis penam atque supplicia paret ? Ego vero, ut quod verum est fateor, nisi in bellis anglicis essem occupata, jam pridem visitatum vos venyssem ; verumtamen nisi emendatos vos intelligam, dimittam forte Anglicos adversusque vos proficiscar, ut ferro, si alio modo non possum, hanc vanam vestram et obscenam superstitionem exterminem, vosque vel heresi privem vel vita. Sed si ad catholicam fidem et pristinam lucem reddere mavultis, vestros ad me*

---

39. Art. « Hussites », dans Ph. CONTAMINE, O. BOUZY et X. HÉLARY, *Jeanne d'Arc, Histoire et Dictionnaire*, Paris, 2012, p. 765.

40. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. 5, Paris, 1849, p. 156-159.

41. « Lettre de Jeanne d'Arc aux hussites », *BEC*, 22, 1861, p. 81-83.

*ambasiatores mittatis, ipsis dicam quid illud sit quod facere vos oporteat ; sin autem minime et obstinate vultis contra stimulum calcitrare, mementote que dampna sitis et facinora perpetrati meque expectetis summis cum viribus humanis et divinis parem omnibus vicem relaturam.*

*Datum Suliaci XXIIIa Martii.*

*Bohemis hereticis.*

PASQUEREL

« JÉSUS. MARIE.

Depuis longtemps le bruit et la renommée sont revenus à moi, la pucelle Jeanne, que, de vrais chrétiens que vous étiez, vous vous êtes rendus hérétiques et pareils aux Sarrasins, que vous avez aboli la religion et le culte véritables, adopté une superstition infecte et néfaste, et que, dans votre ardeur à la soutenir et à l'étendre, il n'est ni honte ni cruauté que vous n'osiez : vous souillez les sacrements de l'Église, vous lacérez les articles de la foi, vous démolissez les temples, vous brisez et jetez au feu ces images qui servent de supports à la mémoire, vous massacrez les chrétiens à moins qu'ils n'embrassent votre foi. Quelle est donc cette fureur ? Quelle folie et quelle rage vous agitent ? Cette foi que le Dieu tout-puissant, que le Fils, que le Saint-Esprit suscitérent, instituèrent, exaltèrent et que de mille manières, par mille miracles, ils illustrèrent, vous la persécutez, vous vous efforcez de la renverser et de l'exterminer. C'est vous, vous, qui êtes les aveugles et non ceux à qui manquent la vue et les yeux. Croyez-vous rester impunis ? Ignorez-vous que, si Dieu n'empêche pas vos violences impies et s'il souffre que vous soyez plongés plus longtemps dans les ténèbres et l'erreur, c'est qu'il vous prépare une peine et des supplices d'autant plus grands que vous vous serez plus vautés dans le crime et les sacrilèges ? Quant à moi, pour vous dire la vérité, si je n'étais occupée aux guerres anglaises, je serais déjà allée vous trouver depuis longtemps. Mais vraiment, si je n'apprends que vous vous êtes amendés, je quitterai peut-être les Anglais et je marcherai contre vous, afin d'exterminer par le fer, si je ne le puis autrement, votre vaine et hideuse superstition et de vous ôter ou l'hérésie ou la vie. Toutefois, si vous préférez revenir à la foi catholique et à la lumière d'autrefois, envoyez-moi des ambassadeurs, je leur dirai ce que vous aurez à faire. Si, tout au contraire, vous vous obstinez à regimber contre l'aiguillon, souvenez-vous de tout ce que vous avez perpétré de destructions et de forfaits et attendez-vous à me voir venir avec toutes les forces humaines et divines pour vous payer de retour.

Donné à Sully, le 23 mars, aux Bohémiens hérétiques.

PASQUEREL »

Th. Sickel a pris pour base de son édition l'unique témoin manuscrit connu, qui se trouve transmis dans le formulaire à l'usage de la chancellerie de Sigismond (aujourd'hui Haus-, Hof- und Staatsarchiv de Vienne, Reichsregisterbände, D f. 98r-v<sup>42</sup>). Il est toutefois avéré que la lettre aux hussites a circulé plus largement. On peut certes douter qu'elle soit parvenue jusqu'à ses destinataires. Même les Tchèques les mieux introduits dans les allées du pouvoir semblent n'avoir pris connaissance de la geste johannique qu'au milieu

---

42. Il ne s'agit pas *stricto sensu* d'un registre, mais d'un formulaire documentant l'activité du notaire impérial Simon Amman d'Asparn, au cours des années 1412-1432. Il n'est pas indifférent de noter qu'on y trouve également une copie de la lettre de Jeanne d'Arc aux Anglais.

des années 1460, quand reprirent les relations diplomatiques entre la Bohême et l'étranger. De sa lettre aux hussites, il ne fut alors plus question<sup>43</sup>. En revanche, le concile de Bâle en eut vent presque aussitôt : à preuve le dominicain Jean Nider, qui y fait référence dans son *Formicarius* (1437) et s'offusque, comme l'y incitait sa prévention à l'encontre des femmes visionnaires en général et de Jeanne d'Arc en particulier, de son évidente témérité<sup>44</sup>. Plus surprenant, la chartreuse d'Erfurt *Mons Salvatoris* en abritait également un exemplaire, copié avec une bulle de croisade contre les Bohémiens et un manifeste hussite non identifié. La description succincte qui en fut donnée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle laisse entendre qu'elle y était lue avec faveur<sup>45</sup>. Ces exemples montrent l'importance qu'attachaient à la lettre les milieux les plus activement impliqués outre-Meuse dans la controverse anti-hussite. Ils attestent surtout que les contemporains, et ce quel que fût leur point de vue sur l'action et la personnalité de Jeanne d'Arc, la regardaient bel et bien comme son auteur.

L'analyse du document leur donne-t-elle raison ? Versons d'abord au dossier une précieuse remarque paléographique de Th. Sickel : le copiste de la chancellerie impériale, note-t-il, a fidèlement reproduit la signature du confesseur de la Pucelle, chose qu'il était tout à fait impossible de contrefaire sans le secours d'un modèle. Le lieu et la date indiqués concordent par ailleurs trop bien avec ce que l'on sait du séjour de Jeanne d'Arc dans le château de Georges de La Trémoille

---

43. Fin juillet 1464, l'ambassade tchèque conduite par Albert Kostka de Postupice paraît en effet tout ignorer de la Pucelle quand elle visite Orléans et que les habitants lui apprennent les hauts faits de Jeanne contre les Anglais, au témoignage de l'écuyer Jaroslav : « D'après ce que les Français nous disent, c'est près de ce pont que périrent les soixante mille Anglais battus par une certaine vierge prénommée Jeanne » (éd. M. Nejedlý et E. Adde, « Le journal de l'ambassade tchèque... », éd. citée, p. 110-111). Deux ans plus tard, Venceslas Šašek de Břřkov, membre de la suite de Léon de Rožmitál, de passage en Guyenne, prétend que la Pucelle aurait libéré tout le royaume, avant d'être capturée par le roi d'Angleterre et emmenée à Londres, pour être traînée à travers la ville sur un cheval roux et brûlée (D. PÉRICARD-MÉA, *De la Bohême jusqu'à Compostelle...*, éd. citée, p. 209). Les Bohémiens n'en ont manifestement qu'une connaissance de seconde main et très fantaisiste.

44. Nider, *Formicarius*, livre 5, chapitre 8, éd. Strasbourg, 1517, fol. 81v : « Ad tantum denique presumptionem venit Johanna ut, nondum adepta Francia, iam Bohemis, ubi hereticorum multitudo tunc fuit, minas intenderet per litteras. » Cette notation est reproduite dans le *Magnum Chronicon Belgicum* (éd. *Rerum germanicarum scriptores*, t. 3, Ratisbonne, 1726, p. 404), une chronique latine écrite après 1498 par un chanoine régulier de Windesheim-lez-Neuss, qui consiste en un simple abrégé du *Florarium temporum* du chanoine régulier et conseiller de Philippe le Bon, Nicolas Clopper Jr.

45. Ms A 49, « Puella domina Johanna contra hereticos, et est egregia epistola », d'après P. LEHMANN, *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz*, 2, *Bistum Mainz. Erfurt*, Munich, 1928, p. 262-263. Sur la forte présence de *hussitica* dans cette bibliothèque cartusienne, voir P. SOUKUP, « Zur Verbreitung theologischer Streitschriften im 15. Jahrhundert. Eine antihussitische Sammelhandschrift aus der Erfurter Kartause », *Studia Mediaevalia Bohemica*, 1, 2009, p. 231-257.

pour être sortis de l'imagination d'un faussaire extérieur à son entourage proche<sup>46</sup>. Ces indices sont convergents et excluent la possibilité qu'on ait eu en Allemagne les moyens de fabriquer la lettre aux hussites.

Pour autant, l'érudit viennois se refuse à considérer que Jeanne d'Arc en soit l'auteur. Au sens matériel du terme, il n'en est assurément pas question, pour la simple et bonne raison que la Pucelle n'entendait rien au latin. La part rédactionnelle de Pasquerel a dû être déterminante<sup>47</sup>. Elle se devine par exemple à l'incise sur la fonction mémorielle dévolue aux images, ou encore à la réminiscence biblique qui affleure dans la formule «*contra stimulum calcitrare*» (cf. Ac. 26, 14)<sup>48</sup>. Voilà autant de lieux communs qui dénotent la solide formation théologique reçue par cet ancien lecteur au couvent augustin de Tours. De même, le morceau de bravoure que constitue l'évocation liminaire des méfaits des hussites répète tous les clichés par lesquels la papauté avait coutume de justifier l'appel à la croisade dans les préambules de ses bulles<sup>49</sup>. Admettons donc que Pasquerel a, au moins dans la forme, opéré un filtre et que cette lettre ne peut prétendre au même cachet d'authenticité que celles qui furent dictées par Jeanne d'Arc elle-même.

Il est cependant d'autres passages qui rendent un son plus johannique. Le plan apparaît d'abord assez proche de celui de la *Lettre aux Anglais* : on y retrouve la même alternance entre reproches, proposition de réconciliation et menace finale. Le ton, surtout, est conforme à la manière dont la Pucelle s'exprime dans ses autres lettres. Le style prophétique à la fois menaçant et obscur, la stratégie binaire, qui ne laisse pas d'autre alternative que le choix entre la guerre totale et la paix, la véhémence un peu simplette qui s'en dégage cadrent bien avec que l'on sait de sa psychologie et de sa vision du monde. Faut-il croire à un pastiche ? Ou estimer que de Jeanne a bel et bien soufflé à Pasquerel certaines de ses convictions ? D'un strict point de vue stylistique, la question de l'attribution de cette lettre est indécidable.

Transportons-nous alors sur un autre terrain, celui de la vraisemblance historique. Faut-il penser, comme le fait Th. Sickel, que l'idée même d'écrire aux hussites aurait été étrangère à Jeanne d'Arc ? Cette hypothèse selon laquelle la lettre aurait été «*dérobée à sa complaisance*» (Vallet de Viriville<sup>50</sup>) a été reprise et

---

46. Elle y demeura de décembre 1429 à fin mars 1430 : voir Ph. CONTAMINE, «*Sully-sur-Loire*», dans *Jeanne d'Arc, Histoire et dictionnaire*, éd. citée, p. 998-999.

47. Le peu que l'on sait sur le personnage est résumé par X. HÉLARY, «*Pasquerel Jean*», dans *Jeanne d'Arc, Histoire et dictionnaire*, éd. citée, p. 907-908.

48. Cette phrase proverbiale dans la littérature antique est mise par saint Luc dans la bouche du Christ s'adressant à Saül sur le chemin de Damas : «*il est dur pour toi de regimber contre l'aiguillon*», i.e. de résister à mon attraction. Il faut noter par contraste que Jeanne, illettrée, ne cite *jamais* la Bible : cf. C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, Paris, 2004, p. 73.

49. Voir, parmi bien d'autres exemples, comment la bulle *Redemptoris omnium* (13 avril 1421) rapporte dans sa *narracio* les destructions d'églises et les bris d'images perpétrés par les hussites (éd. J. Eršil, *Acta*, 1, n° 734, p. 311-313).

50. *Histoire de Charles VII*, t. 2, Paris, 1863, p. 131-132.

développée par Heinz Thomas. L'historien allemand a en effet mis le document en rapport avec les efforts diplomatiques que Charles VII déployait au même moment depuis Sully-sur-Loire pour constituer une alliance de revers anti-bourguignonne avec les princes d'Empire, tout particulièrement avec Frédéric IV d'Autriche. C'est dans l'entourage royal que la lettre aurait été commandée et élaborée, avant d'être acheminée par l'ambassade française qui partit sur ces entrefaites<sup>51</sup>. Elle aurait au fond rempli la même fonction que naguère la harangue aux hussites de Chartier, celle de manifester la solidarité de la France avec les puissances riveraines de la Bohême.

Ce scénario ne manque pas d'ingéniosité, mais il se heurte à plusieurs difficultés. Il fait d'abord bon marché du fait que, comme le suggère la tradition manuscrite, les princes d'Empire n'ont pas été les seuls usagers de la lettre aux hussites. Il présuppose ensuite que la cour française aurait manipulé Jeanne avec la complicité de son confesseur. Mais la Pucelle était-elle vraiment tombée si bas ? N'exagérons pas sa solitude à cette date. Sa fuite de Sully quelques jours plus tard, à la tête d'une forte troupe de 400 hommes, montre qu'elle n'avait pas tout perdu de sa combativité ni de son ascendant. Enfin et surtout, la lettre affiche une distance, voire une indépendance assez désagréable à l'égard de Charles VII. En particulier, l'invitation qui est lancée aux hussites d'envoyer des ambassadeurs auprès de Jeanne empiète franchement sur les prérogatives royales en matière diplomatique. Elle rappelle certes la façon dont, dans la *Lettre aux Anglais*, la Pucelle avait exigé la restitution des clés des bonnes villes de France, en se hissant bien au-dessus de son statut de simple chef de guerre. Mais la chancellerie royale aurait-elle laissé passer une telle incongruité, si elle en avait été l'instigatrice ? On peut en douter, quoique cela ne l'ait peut-être pas retenue de faire usage a posteriori de la lettre auprès des princes germaniques.

Tout compte fait, l'explication la plus crédible est encore celle qui reconnaît à Jeanne une part à la démarche d'écrire aux Bohémiens. De puissantes raisons étaient susceptibles de l'y pousser, qui tenaient à la fois à la conjoncture politico-militaire du printemps 1430, à l'effervescence prophétique de ce temps et à la culture « lorraine » propre à Jeanne. Examinons-les tour à tour.

C'est d'abord qu'en mars 1430, l'heure n'était plus à l'offensive anti-anglaise. Les défaites de la Pucelle devant Paris, puis devant La Charité-sur-Loire, avaient jeté un discrédit sur la stratégie de la guerre à outrance. Aussi la Pucelle rongea-t-elle son frein à Sully, où elle se savait surveillée. Dans ces conditions, il n'est pas difficile de l'imaginer en quête de nouveaux terrains de gloire où retremper sa mission providentielle. À sa manière, la lettre aux hussites prend acte de la ruine de ses ambitions françaises. Elle laisse à penser qu'en ces jours sombres, la Pucelle a songé à donner la priorité aux affaires générales de la Chrétienté sur la

---

51. H. THOMAS, «Jeanne la Pucelle, das Basler Konzil und die ‚Kleinen‘ der *Reformatio Sigismundi*», *Francia*, 11, 1983, p. 319-339, notamment p. 324-326.

Guerre de Cent ans et qu'elle a vu dans la Bohême un exutoire pour se soustraire au cadre du royaume de Bourges.

En deuxième lieu, la Pucelle était certainement d'autant plus encline à sauter le pas que partir en guerre contre les hussites lui aurait permis de reprendre le flambeau de la croisade honteusement abandonné l'année précédente par les Anglo-Bourguignons. Mais il ne s'agissait pas de sa part d'une simple manœuvre politicienne. Comme l'a montré Colette Beaune à rebours d'une historiographie longtemps cocardière, Jeanne d'Arc regardait bien au-delà des horizons nationaux<sup>52</sup>. La croisade lui tenait à cœur : dans sa fameuse *Lettre aux Anglais*, puis dans celle adressée au duc Philippe le Bon, elle proposa à ses ennemis de s'unir pour marcher contre les Turcs. Beaucoup de ses contemporains partageaient cette espérance. Dans l'élan messianique qui suivit la délivrance d'Orléans, les prophéties allèrent bon train, annonçant que la Pucelle aiderait au prochain recouvrement de la Terre Sainte. D'aucuns évoquèrent alors d'un même souffle la perspective d'une défaite des hérétiques. Christine de Pisan en était. Au détour du *Ditié de Jehanne d'Arc* qu'elle écrivit du fond de sa retraite au couvent dominicain de Poissy, elle se prit à rêver :

« En Christianté et l'Eglise  
Sera par elle mis concorde.  
Les mescreans dont on devise,  
Et les herites de vie orde  
Destruira, car ainsi l'acorde  
Prophecie, qui l'a predict,  
Ne point n'aura misericorde  
De lieu, qui la foy Dieu laidit<sup>53</sup>. »

Quand Jeanne écrivit aux Bohémiens, elle répondait donc aussi, en endossant le rôle de pourfendeur des hérétiques, à cette formidable attente que ses partisans avaient placée en elle.

Mais la lettre aux hussites dit plus encore. À deux reprises, il y est suggéré que la Pucelle aurait eu connaissance depuis longtemps du hussitisme. L'historiographie en a fait peu de cas et a préféré considérer qu'elle tenait toutes ses informations sur le sujet des Frères mendiants qui la conseillaient. Éternel stéréotype de la faible femme sous influence... Il faut pourtant se souvenir que Jeanne était une fille de la frontière. Le petit village de Domrémy se situait certes sur la rive gauche de la Meuse, donc côté royaume, mais la paroisse dépendait du diocèse de Toul. Durant l'enfance de Jeanne, les croisades contre les Bohémiens y furent prêchées, comme

52. C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, éd. citée, p. 245-256.

53. *Le Ditié de Jehanne d'Arc*, éd. A.J. Kennedy et K. Varty, Oxford, 1977, strophe 42, vers 329-336, p. 36. Sur cette œuvre, voir L. DULAC, « Un poème de combat : *Le Ditié de Jehanne d'Arc* (juillet 1429) », dans *Synergies Inde*, 2, *Aux sources du dialogue des cultures. Regards croisés sur le Moyen Âge en France et en Inde. Hommage au professeur Jean Dufournet*, Mumbai, 2007, p. 81-95.

dans tous les diocèses de l'Empire. En 1422, puis de nouveau en 1428 et en 1429, l'évêque Henri II de Ville et la cité durent,  *nolens volens* , fournir des contingents et des subsides à cet effet<sup>54</sup>. Les élites ecclésiastiques et politiques étaient bien sûr les premières concernées, mais plusieurs initiatives montrent que l'Église se soucia d'associer l'ensemble du peuple chrétien à cette cause.

Il suffit pour s'en convaincre de se reporter au concile provincial qui se tint à Trèves à la fin du mois d'avril 1423, sous la présidence de l'archevêque Otton de Ziegenheim. L'évêque de Toul s'y fit représenter par son procureur  *Ymentus de Tabeio* . À l'exemple des récents conciles de Mayence et de Cologne, celui-ci consacra un canon entier, le premier, au péril hussite<sup>55</sup>. Intitulé  *De fide catholica* , il s'ouvre par une courte profession de foi dans l'Église. Suit le constat indigné que les erreurs condamnées au concile de Constance se sont infiltrées partout. Il est alors interdit à quiconque, clerc ou laïc, d'y adhérer et de donner refuge à leurs partisans. Les seigneurs temporels devront se saisir des suspects et les déférer devant les tribunaux ecclésiastiques. La clause finale est plus significative encore pour notre propos : elle recommande à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, spécialement aux hommes de religion, de prier Dieu de protéger son peuple de l'erreur<sup>56</sup>. De telles dispositions ne restèrent pas lettre morte. En 1428, on vit par exemple le clergé de Toul organiser des processions à l'intention de la défense de la foi contre les Bohémiens<sup>57</sup>. Qu'en sut exactement Jeanne d'Arc ? Impossible d'y répondre. On voit mal, cependant, comment elle aurait pu échapper à la mentalité anti-hussite dont son Église diocésaine était pénétrée. Sans doute n'a-t-elle pas d'emblée rêvé d'en découdre avec eux. Mais la haine de l'hérésie bohémienne, qui s'exprime dans la lettre aux hussites avec une rudesse si caractéristique de son âme entière, remonte très probablement à ses années de formation.

---

54.  *DRTA VIII* , éd. Kerler, p. 158 et 164 ; IX, p. 232-233, 252-253, 258 et 280.

55. Il est édité par les soins de J. F. Schannat et J. Hartzheim,  *Concilia Germaniae* , t. 5, Cologne, 1763, p. 223-224. Sur la représentation du diocèse de Toul à ce concile, voir Benoît Picart,  *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul* , Toul, 1707, p. 520. La convocation de ces conciles provinciaux avait été recommandée par le pape Martin V pour préparer le concile général, prévu à Pavie cette année-là. Voir B. ZYLINSKÁ, « Synodální opatření proti husitům v diecézích širší střední Evropy », dans  *Ve znamení Koruny české. Sborník k 60. narozeninám prof. L. Bobkové* , Prague, 2006, p. 265-289.

56.  *Ibid.* , p. 224 : « Hortamur insuper, et omnibus vere fidelibus, et devotis utriusque sexus, et presertim religiosis injungimus, ut puro corde et humili spiritu Deum Omnipotentem exorent, ut sua inoblita bonitate, mentes fidelium [viatorum a letifera peste predictorum] errorum armis sue inexpugnabilis potentie protegat et defendat. »

57. L'information provient de la lettre que la ville de Toul adressa le 16 août 1428 au margrave de Brandebourg et aux archevêques de l'empire ( *DRTA IX* , n° 191, p. 233) : « ...ad preces et supplicationes nostras viri ecclesiastici et sacerdotis civitatis nostre nonnullas processiones, suffragia et orationes fecerunt et faciunt suppliciter exorantes prout et exoramus pro fide catholica contra dictos hereticos. »

Comme dans toute question disputée, il nous reste à répondre aux objections. La première qui vient à l'esprit réside dans le fait que la lettre n'est pas signée de Jeanne elle-même, alors que la Pucelle avait appris fin 1429 à le faire, sans doute au contact des autres chefs de guerre. Le document porte cependant comme en-tête le sigle Jésus Marie, une forme de validation à laquelle Jeanne a eu fréquemment recours et qui rendait sa signature superflue<sup>58</sup>. La juxtaposition du paraphe de Pasquerel et de ce signe johannique suggère donc plutôt que la lettre aux hussites a eu deux co-auteurs, l'un donnant ses directives, l'autre chargé de la mise en forme éditoriale, un cas de figure qui n'a rien d'exceptionnel dans la littérature religieuse et épistolaire du Moyen Âge<sup>59</sup>. Jusqu'à preuve du contraire, l'objection ne paraît pas en soi dirimante.

On pourrait également nous opposer l'absence de toute référence à la lettre au cours des différents procès de Jeanne. En ce qui concerne le procès de Rouen, il n'est pas impossible que certains de ses juges en aient pourtant eu connaissance, en particulier Nicolas Lamy, dont on sait qu'il fut au concile de Bâle l'informateur de Jean Nider. La présence dans les coulisses du procès de Henry Beaufort, l'ex-légat de Martin V, renforce l'hypothèse. Mais même si la lettre aux hussites sentait sa présomption, la citer contre Jeanne risquait fort d'être pour eux plus embarrassant qu'utile. Comme l'a remarqué Philippe Contamine, elle constituait à sa manière une preuve d'orthodoxie : elle attestait avec éclat le profond attachement de Jeanne à l'Église visible et à ses moyens sacramentels, ce qui réduisait à néant l'un des principaux chefs d'accusation retenus contre la Pucelle<sup>60</sup>. Quant au procès en réhabilitation, il est bien connu qu'il focalisa sur le seul cadre du royaume. Tout ce qui, dans le projet originel de Jeanne d'Arc, avait trait à la croisade passa à la trappe<sup>61</sup>. L'argument *e silentio* tombe à son tour.

Si tant est qu'elle en ait eu vraiment le projet, Jeanne n'eut pas le temps de tourner ses armes contre la Bohême. Peu de temps après son départ impromptu de Sully, elle fut capturée et subit le sort que l'on connaît. Ainsi en emporte le vent : la Pucelle ne fit pas mieux que Philippe le Bon. Cela dit, qu'il nous soit permis d'imaginer un instant l'impossible. Si Jeanne avait pu se joindre à la cinquième croisade et intervenir sur le front bohémien, aurait-elle réussi à inverser le cours des choses, comme elle l'avait fait devant Orléans ? Les sceptiques souligneront qu'elle n'aurait pu rassembler au mieux qu'une modeste force d'appoint et qu'elle

---

58. Voir la démonstration de C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, éd. citée, p. 75-76, qui indique qu'aucune lettre de ce type n'est signée.

59. *La collaboration dans la production de l'écrit médiéval. Actes du 13<sup>e</sup> colloque du Comité international de paléographie latine*, H. Spilling (dir.), Paris, 2003.

60. Ph. CONTAMINE, « Beaufort Henry », dans *Jeanne d'Arc, Histoire et dictionnaire*, éd. citée, p. 552-553.

61. C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, éd. citée, p. 256. Le silence de Pasquerel est certes troublant. Mais l'ancien confesseur de Jeanne a dans l'ensemble brillé par sa discrétion, pour des raisons qui nous restent obscures.

aurait couru droit à l'échec. Ne sous-estimons pas cependant l'impact psychologique de sa venue. Dès 1429, l'Allemagne du sud s'était en effet enthousiasmée pour la geste johannique. À Ratisbonne, son image fut exposée lors de l'entrée de Sigismond dans la ville<sup>62</sup>. Au même moment, un clerc du diocèse de Spire lui fit annoncer l'avènement d'une autre vierge qui récupérerait la Bohême<sup>63</sup>. Dans ce climat enfiévré propice aux coups de théâtre, l'arrivée de la Pucelle aurait pu ranimer le courage qui faisait si cruellement défaut aux croisés. Quelle aurait été alors l'issue du face-à-face entre les « guerriers de Dieu » et la sibylle française ? On s'étonne que romanciers et cinéastes ne se soient pas déjà emparés d'un aussi beau sujet d'histoire-fiction.

### III. – DE ROME À BRATISLAVA : L'UNIVERSITÉ DE PARIS SUR TOUS LES FRONTS

Des pages qui précèdent, le lecteur aura sans doute retenu l'impression d'un immense, et assez prévisible, fiasco. D'un strict point de vue militaire, ce constat n'est pas faux. Il convient cependant de le nuancer par la prise en compte des fruits de l'action diplomatique. Dès juillet 1420, à la faveur d'une brève cessation des hostilités, des délégations des deux camps s'étaient rencontrées à Malá Strana, dans les faubourgs de Prague, pour tenter de trouver un accord. À peine entamée, la discussion tourna court. Mais les déconfitures essuyées par les armées croisées au cours des années suivantes décidèrent Sigismond à renouer le fil de la négociation avec les hérétiques<sup>64</sup>. Or, dans cette partie, l'université de Paris avait son mot à dire. Elle le fit avec une constance et un esprit de suite qui méritent de retenir l'attention, tant cela contraste avec le verdict accablant que porte généralement l'historiographie française sur les choix politiques des docteurs parisiens au cours de la période.

---

62. J. HERZOGENBERG, « Jeanne d'Arc schreibt an die Hussiten », *Stifter Jahrbuch*, 6, 1959, p. 109-116. Plus généralement, sur la réception de Jeanne dans l'Empire, voir Ph. CONTAMINE, *Jeanne d'Arc et l'Allemagne*, Ostfildern, 2007.

63. J. QUICHERAT, t. 3, p. 436 : « ...nostra sibylla solum respicit regnum nobile Franciae, et non caetera. Audivi tamen relationem cujusdam, qui hoc ipsum fama intellexit ulteriori, sibyllam Franciae testimonium fidele de quadam alia sibylla Romae commorante, quam corporali visu nusquam est contemplata, evidenter dedisse, per quam Bohemiae regnum foret recuperandum. »

64. Sur ces contacts, voir F. MACHILEK, « Die hussitische Forderung nach öffentlichem Gehör und der Beheimsteiner Vertrag », dans *Husitsví – reformace – renesance*, J. Pánek et alii (dir.), t. 2, Prague, 1994, p. 503-527 et B. STUDDT, « Zwischen Kurfürsten, Kurie und Konzil. Die Hussitenpolitik Königs Sigismunds », dans *Sigismund von Luxemburg. Ein Kaiser in Europa*, M. Mauly et F. Reinert (dir.), Mayence, 2006, p. 113-126. Mais la référence majeure est désormais, en langue tchèque, D. COUFAL, *Polemika o kalich...*, éd. citée.

Gardien de l'orthodoxie, le *studium parisiense* s'était illustré à Constance dans la réfutation des erreurs de Wyclif et de Hus, et sa vigilance ne faiblit pas par la suite, bien au contraire. Que le règlement de la question hussite ait même été l'une de ses priorités, voilà ce que Jean de Raguse exposa à Martin V dans le discours qu'il lui adressa le 7 décembre 1422. Ce dominicain récemment promu au rang de docteur en théologie avait été choisi au mois de mai, aux côtés du bachelier en décret Philippe Maréchal, pour représenter l'université auprès du pape et de Sigismond<sup>65</sup>. Sitôt reçu en audience à Rome, il saisit l'occasion pour vanter les mérites de son *alma mater*, avant de décrire par le menu les périls auxquels la Chrétienté était confrontée. C'est à ce titre qu'il s'étendit sur les assauts des hussites. La ruine des églises et des couvents, la destruction des images, les diverses sortes de martyres infligés aux catholiques : rien ne manque à ce tableau horrible, qui prouve avec quelle attention on avait recueilli à Paris le bruit des premiers succès hussites et de leur cortège de massacres<sup>66</sup>.

Prononcée devant le souverain pontife, pareille évocation n'était cependant pas neutre. Elle avait pour but, conformément aux directives contenues dans la lettre dont l'université avait muni son ambassadeur, de convaincre Martin V de réunir le prochain concile général dans le délai quinquennal fixé par le décret *Frequens*. Les conciliaristes qui tenaient le haut du pavé à Paris avaient quelque raison de s'inquiéter à ce sujet : la rumeur courait que le pape était tenté de déplacer, voire de repousser *sine die* l'assemblée. Dans le contexte de cette lutte feutrée, l'argument hussite prenait valeur stratégique. Pour les Parisiens, plus grand était le danger bohémien, plus pressante la nécessité de tenir le concile, plus coupable la mauvaise volonté du pape. Aussi Jean de Raguse martela-t-il, à l'unisson de ce qu'avait écrit l'université, qu'à eux seuls, les infortunes de l'Église en Bohême et le risque de contagion hérétique justifiaient la convocation la plus rapide possible de la Chrétienté à Pavie<sup>67</sup>. C'était faire de la menace hussite, au besoin grossie par une dramatisation rhétorique, un moyen de pression sur le Saint-Siège.

---

65. W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Pavia-Siena 1423-1424*, Paderborn, 2002, p. 69-70.

66. Sermon *Ini consilium, coge concilium* (Is. 16, 3), éd. A. Patsochovsky, dans W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Pavia-Siena (1423-1424)*, II *Quellen*, Munster, 1974, p. 89-124, ici p. 113-114 : «...iam cernamus tam ignominuose corrui, tam pertinaciter infalibilem fidei veritatem impugnare, tam calide errores varios in Christi populo serere, tam crudeliter in clericum, religiosos, atque in oves Christi deservire, tam impudenter et irreligiose Deo et sanctis dedicata templa et ecclesias destruere, Dei et sanctorum ymagines – divinum cultum abnegantes – tam impie confringere. Probant hec destructe ecclesie, confracte ymaginum tabule, religiosorum eversi conventus, protracte sacerdotum et Christi ministrorum domus. Probat eorum seviciam innumerabilis clericorum, sacerdotum, religiosorum ceterorumque fidelium interitus, quorum alii secti, alii fluminibus proiecti, alii lapidati, alii igne consumpti, alii in occisione gladii mortui sunt.»

67. Éd. citée, p. 114 : «Et profecto tantum in prefato errore instare cernimus toti ecclesie periculum et ruinam, ut, nisi citius quam comode fieri poterit sanctitatis vestre diligencia ac tocuis universalis concilii providencia adhibeat, statum universalis ecclesie et Christi fidelium periclitari timeamus.» Cf. Jean de Raguse, *Initium et prosecutio Basiliensis concilii*, dans *MC*, 1, p. 4.

Quels que fussent les artifices de cette posture, elle n'en débouchait pas moins sur d'audacieuses propositions concrètes. À la toute fin de son discours, Jean de Raguse n'hésita pas à proposer à Martin V d'inviter au futur concile non seulement les Grecs, mais aussi les Bohémiens : ainsi l'Église pourrait à la fois leur témoigner sa sollicitude et réfuter leurs objections<sup>68</sup>. La suggestion a échappé à l'attention des historiens. Jusqu'à plus ample informé, elle constitue pourtant l'ouverture la plus précoce faite en ce sens par le camp catholique. Sans doute la perspective satisfaisait-elle les intérêts des docteurs en théologie, qui pouvaient ainsi espérer briller à bon compte devant un aréopage international. Mais ceci n'enlève rien au mérite qu'eut l'université de Paris d'entendre la première la demande des hussites d'être reçus en audience.

Le concile de Pavie-Sienne ne répondit que très imparfaitement aux attentes des Parisiens. Certes, Jean de Raguse, au nom du pape, prononça le discours d'ouverture le 23 avril 1423 ; il y reprit de manière ramassée ses propos tenus en décembre, non sans multiplier de nouveau les allusions au péril hussite<sup>69</sup>. Mais comme on sait, la peste, la faible fréquentation, les divisions entre les Pères eux-mêmes et l'hostilité de Martin V conspirèrent pour écourter le concile. L'université de Paris n'était pas non plus à l'abri de tout reproche : elle tarda à nommer ses cinq délégués, qui ne se présentèrent à Sienne que le 12 février 1424<sup>70</sup>. Cela faisait déjà plus de trois mois que le concile avait accouché des seuls décrets qu'il ait jamais promulgués. Deux d'entre eux concernaient le hussitisme : l'un renforçait la condamnation doctrinale émise à Constance, l'autre prohibait tout commerce avec la Bohême<sup>71</sup>. D'une conférence théologique avec les hussites, il n'était en revanche pas question.

Ce n'était que partie remise. En 1427, Henry Beaufort autorisa la tenue d'un débat contradictoire à Plzeň pour la Noël suivante. Martin V, effarouché, le désavoua<sup>72</sup>. Mais le cardinal anglais n'était pas le seul à y pousser. La cour polonaise d'une part, Sigismond et ses alliés italiens de l'autre prônaient l'ouverture de négociations avec les Bohémiens. Ils reçurent bientôt un appui de poids, quand l'université de Paris se décida à remettre au goût du jour ses recommandations de 1422. Elle semble y avoir songé au moins à partir de l'été 1427, si l'on en

---

68. Éd. citée, p. 124 : « Idem sanctitati vestre prefata universitas supplicat de Boemis, ut videlicet exortetur eos, ut ad dictum concilium mittere non obmittant, ne ab ecclesia se penitus desertos existiment, et eciam quia sacre sinodi auctoritate commentata eorum salutaribus oportet oppositionibus refutare. »

69. Sermon *Fiet unum ovile et unus pastor* (Jn 10, 16), éd. citée, p. 125-157, notamment p. 152-153 et 155-156.

70. W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Pavia-Siena*, éd. citée, p. 61-62.

71. W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Pavia-Siena*, II, *Quellen*, éd. citée, p. 20-22.

72. La rencontre eut tout de même lieu le 29 décembre, à Žebrák (Bettlem) : voir D. COUFAL, *Polemika o kalich...*, éd. citée, p. 204-211.

croit une mention fugitive du *Registre du Grand Bedeau*<sup>73</sup>. La stimulait comme naguère l'idée d'accélérer par ce moyen l'ouverture du prochain concile. La dispersion prématurée du vrai-faux concile de Sienna avait en effet laissé un goût amer. L'échéance septennale retenue pour la réunion du concile de Bâle paraissait à beaucoup trop lointaine et, dès 1425, des princes multiplièrent leurs efforts pour raccourcir ce délai. Le gouvernement d'Henri VI fut le plus vigoureux à sonner la charge. Il missionna alors deux cisterciens, l'abbé de Beaulieu, William Sulbury, et l'abbé d'Ourscamps, Jean Picart, pour réclamer haut et fort la mise en route immédiate du concile. Le 27 novembre, le Bourguignon dénonça devant Martin V l'ajournement de la réforme. Il ne se priva pas de louer l'infailibilité des conciles et de les présenter comme la panacée à tous les malheurs de l'Église ; au passage, il exprima son espoir que les hussites se laisseraient enseigner par l'Esprit Saint qui y soufflait<sup>74</sup>. Le pape, fin politique, parvint à calmer le jeu en faisant mine de se rapprocher de Charles VII. La ferveur conciliariste du régent Bedford retomba aussitôt. Picart avait été victime d'un jeu de dupes<sup>75</sup>.

Ses confrères de l'université de Paris prirent la relève fin 1428. Dans le climat de déréliction qui régnait depuis la dérouté de la quatrième croisade, ils s'avisèrent de montrer à la face du monde que les succès grandissants de l'hérésie bohémienne rendaient plus urgente que jamais la réunion promise. S'ensuivit une campagne diplomatique de grand style. L'occasion immédiate en fut donnée par l'annonce d'un vaste congrès qui devait réunir, sous les auspices de Sigismond, toutes les parties en présence<sup>76</sup>. Le soin avec lequel l'université prépara la rencontre montre sa maîtrise des outils diplomatiques alors en usage. Elle commença par faire rédiger le 14 décembre 1428, en congrégation générale, une lettre ouverte contre les hussites. Au vrai, les Bohémiens n'en étaient pas les destinataires : il s'agit d'un appel lancé aux forces catholiques, donc d'une exhortation *ad intra* bien

---

73. BN lat 5494, fol. 87r, à la date du 14 août 1427 : « Pro copia avisamentorum tradita domino rectori super facto Boemorum, consilii generalis et guerrarum : 16 d. » Ce registre fut tenu de 1421 à 1439 par le bedeau de la faculté de théologie Jean Bacheret, qui avait la charge de l'écriture des recettes et des dépenses.

74. Jean Picart, *Proposicio super acceleracione generalis concilii pro reformatione* (éd. E. Brown, *Fasciculus Rerum Expetendarum et Fugiendarum...*, Londres, 1690, p. X-XVII, ici p. XIII) : « Quo motivo fortassis etiam moti pariter et inducti nedum Greci, sed pariter Hussite a suis erroribus et viis pessimis converti forte recusant, donec sacrum generale concilium celebretur, in quo Spiritus sanctus doceat eos omnem veritatem (cf. Jn. 16, 13), et non quasi per homines, sed per Spiritum sanctum convicti, recognoscentesque quam turpiter deficiunt scrutantes scrutinio resispiscere compellantur, in laudemque concilii generalis perpetuo clamare non desinant : 'Suscepimus, Deus, misericordiam tuam in medio templi tui' (Ps. 47, 10). » Sur la tradition manuscrite de ce texte, voir M. HARVEY, « Martin V and the English », éd. citée, p. 78, n. 124.

75. N. VALOIS, *La crise religieuse du XV<sup>e</sup> siècle. Le pape et le concile 1418-1450*, 1, Paris, 1909, p. 83-85.

76. Sur la situation de Sigismond et sur ses motivations, voir D. COUFAL, *Polemika o kalich...*, éd. citée, p. 216-218.

plus que d'une polémique dirigée *ad extra*. La passivité devant les souffrances infligées par les hussites à notre mère l'Église n'avait que trop duré, y déclaraient les Parisiens<sup>77</sup>. Il aurait pourtant été facile d'étouffer l'hérésie dans l'œuf, et seule la négligence l'avait laissée croître et prospérer. Foin de tergiversations ! L'heure était grave : tandis que Chypre était tombée sous la coupe des infidèles, le hussitisme s'étendait. Aussi chacun devait-il, selon son état, se mobiliser, que ce fût par les armes, par la prière ou en prêtant son concours matériel. Que tous surtout fissent pénitence, afin d'obtenir l'aide d'En-Haut. Après ces bonnes paroles, l'université, comme Jean Picart trois ans plus tôt, en venait à recommander le remède le plus sûr pour éliminer les hérésies : le concile général<sup>78</sup>. Elle soulignait alors la nécessité de presser le pape de respecter le terme fixé à Constance, ou même de l'avancer. S'adressant plus spécialement aux membres de droit du futur concile, elle les adjurait de se préparer dès maintenant à y participer afin d'en assurer le succès. Sans écarter l'option militaire, l'université de Paris concentrait donc ses efforts pour parvenir, avec les moyens intellectuels qui étaient de son ressort, à une solution pacifique.

Ce superbe spécimen de *sermo sublimis*, bardé de citations et de fleurs de rhétorique, était dû à l'une des plus belles plumes parisiennes : l'humaniste Nicolas de Clamanges, un homme habitué à voir loin ; c'est encore lui qui, dans la foulée, rédigea deux autres lettres de semblable teneur, l'une adressée au pape et l'autre à un prélat de Bohême anonyme, peut-être l'évêque d'Olomouc Jean Železný<sup>79</sup>. La magie du verbe ne suffisait pourtant pas. Pour parvenir à ses fins, le *studium* devait accompagner son exhortation de dispositions pratiques. Il s'y attela en couchant sur le papier les instructions et les lettres de créance de ses futurs ambassadeurs. Les premières, qui devaient rester secrètes, leur indiquaient la marche à suivre selon une progressivité logique<sup>80</sup>. Le double but de leur mission y était d'abord clarifié :

---

77. *Exhortatio Parisiensis contra Hussitas*, éd. D. Coufal, « Pařížská univerzita a husité v letech 1428-1429 », *Mediævalia Historica Bohemica*, 18, 2015, p. 205-235, ici p. 225 : « Exurgite tandem, o Cristi fideles, dum assiduis clamoribus vestras aures pulsare non desinit ploratus atque gemitus nimium afflicte matris ecclesie neque ita obdurentur corda filiorum, ut compassionis oculo tantas matris angustias negligant intueri ! »

78. *Ibid.*, p. 230 : « Sed, quoniam membris ecclesie adunatis plus roboris atque virtutis insidere solet quam sigillatim ubilibet locorum dispersis, sanctorum sinodorum cetibus numquam Sancti spiritus assistentia defuit. Hoc precipue necessarium est, si adversus hoscium nostrorum insolentiam efficaciam queramus dari remedia, si ecclesiastice salutis et reformandis moribus catholicorum recte consultum iri desideramus, ut sacrosancti generalis concilii acceleretur convocatio. »

79. L'attribution de l'*Exhortatio Parisiensis contra Hussitas* à Clamanges est prouvée par un manuscrit hennuyer, aujourd'hui conservé à Berlin sous la cote Theol. lat. qu. 323, comme vient de le démontrer D. Coufal. Sur Clamanges, voir C.M. BELLITTO, *Nicolas de Clamanges. Spirituality, Personal Reform and Pastoral Renewal on the Eve of the Reformations*, Washington, 2001, qui note p. 32 que le Parisien composa dans la même veine une *Exhortatio ad resistendum contra Machometricos* (vers 1430).

80. Ces instructions sont conservées dans les Archives de l'université de Paris, carton 1, liasse A 1 V et ont été éditées par C.-E. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis...*, t. 5, Paris,

ramener les Bohémiens à l'unité de la foi, ou à tout le moins les convaincre de se soumettre aux décrets du futur concile de Bâle<sup>81</sup> ; pousser les autorités catholiques à faire réunir ce même concile le plus vite possible<sup>82</sup>. Les partenaires de la mission étaient également spécifiés : parmi les prélats et les princes annoncés à la rencontre, priorité serait donnée au roi des Romains Sigismond, son initiateur ; mention était également faite du duc de Bourgogne, au cas où les ambassadeurs passeraient près de sa résidence. Les sept items suivants détaillent les différents scénarios possibles de la négociation. Les ambassadeurs devaient s'assurer au préalable que la rencontre était bien conforme aux intentions de l'université, puis s'enquérir des principaux arguments des Bohémiens. Ils pourraient alors les admonester en leur faisant valoir tant l'impartialité de l'université que l'amitié séculaire de la France. Si leurs interlocuteurs acceptaient de s'en remettre au jugement du futur concile, qu'un acte notarié fût dressé de leur engagement. Dans le cas contraire, les délégués du *studium* devraient disputer contre eux, non pas à brûle-pourpoint, mais après délibération commune<sup>83</sup>. Quant aux catholiques, ils devraient être exhortés à écrire au pape d'accélérer la convocation du concile et à réunir eux-mêmes des conciles provinciaux préparatoires, comme cela se faisait au même moment à Paris. Enfin, l'université exigeait de recevoir des nouvelles régulières de l'avancement des pourparlers<sup>84</sup>. Ces instructions dans leur ensemble trahissent de fait un souci tatillon de contrôle. L'expliquer par la seule méfiance que la puissance mandataire

---

1670, p. 268-269, qui les place cependant à tort en 1414. L'erreur a été relevée par J.-B. CREVIER, *Histoire de l'Université de Paris depuis son origine jusqu'en l'année 1600*, t. 4, Paris, 1761, p. 51. Voir, sur ce point, ACUP II, 413, note 5. Cela n'a pas empêché R.N. SWANSON, *Universities, Academics and the Great Schism*, Cambridge, 1979, p. 195, de se laisser abuser par la datation de Du Boulay.

81. Éd. citée, p. 268 : «Fines ... ambassiate sunt: tentare reducere quosdam qui nuper insurrexerunt in regno Bohemie sequentes particulares doctrinas contra doctrinam universalis Ecclesie, ad unionem et communem observantiam universalis ecclesie, aut saltem ad subjiciendum opinionones suas determinationi concilii generalis universalis Ecclesie in proximo celebrandi.»

82. *Ibid.*: «Et ad finem inducendi omnes prelatos et principes partium sue ambassiate ad promotionem accelerationis concilii generalis, et ut se reddant paratos convenire in dicto concilio proximo, ut speratur, celebrando.»

83. *Ibid.*, p. 269 : «Item etsi predicti deviantes exhortationi prefate obediverint, capiatur omnimoda securitas de eorum submissione in concilio generali, et super hoc fiat scriptura publica et authentica cum consilio et cum consensu convenientium ibidem. Si autem non obediverint predictae exhortationi se uniendo, aut saltem submittendo concilio generali, quinimo articulos suos sustinere voluerint, attendatur diligenter fundamenta, principalia suorum articulorum, et audiantur eorum argutie, neque eis incontinenti detur responsio, sed acceptis induciis provideant inter se ambassiatores de firma et solida responsione, concludendo semper in fine collocationis sue, ut in proximo articulo scilicet ad finem plane reunionis et submissionis.»

84. *Ibid.*: «Item et super premissis adhibeant diligentiam de describendo sepe dicte universitati de novis occurrentibus, neque aliquid presumant contra auctoritatem sedis apostolice et intentionem prefate universitatis. Cetera remittuntur discretioni dictorum ambassiatorum.»

nourrissait traditionnellement à l'égard de ses mandants semble un peu court<sup>85</sup>. Il faut croire aussi que traiter avec des hérétiques sans foi ni loi incita l'université de Paris à redoubler de précautions.

Les lettres de créance qui furent rédigées le 10 février étaient, elles, faites pour être montrées. Il en subsiste au moins trois exemplaires, dont l'un fut destiné à Sigismond, l'autre à l'université de Vienne<sup>86</sup>. La proximité de la ville autrichienne avec la Hongrie, les liens institutionnels et humains qui unissaient les deux *studia generalia*, la part active que les professeurs viennois avaient prise dès avant le concile de Constance à la lutte contre le hussitisme en faisaient un partenaire privilégié. Comme le veut la loi du genre, l'université y recommandait nommément les représentants qu'elle avait envoyés en Allemagne présenter ses exhortations. Le plus âgé et le plus illustre d'entre eux était Robert Piri, un maître en théologie normand qui mourut peu après (12 juin 1429)<sup>87</sup>. Le secondaient deux autres théologiens : le Frère mineur Jacques Texier († ap. 1437), un Tourangeau dont le *Bourgeois de Paris* vante les qualités de prédicateur, et l'Amiénois Nicolas Midi († ap. 1438), qui pouvait se targuer d'une expérience diplomatique depuis qu'il était allé en cour de Rome protester contre l'imposition du double décime<sup>88</sup>. Le dernier membre du quateron était un canoniste. Il s'agissait de l'Antonin Philippe de Franchelins († avant 1438), membre d'un ordre bien introduit auprès de Sigismond<sup>89</sup>. Voilà en somme une délégation imposante par le nombre comme par la qualité, où régnait une stricte parité entre séculiers et réguliers, mais dont le recrutement était exclusivement français. Pour le reste, elle était logiquement dominée par les théologiens, comme l'avaient été à Constance les commissions chargées des affaires bohémiennes.

L'ambassade mit un mois et demi pour parvenir jusqu'à Vienne. Elle y fut d'abord reçue par le duc Albert V († 1439). Ce gendre de Sigismond guerroyait

85. Sur l'histoire et la typologie des instructions diplomatiques, voir les remarques de S. PÉQUIGNOT, « Les instructions aux ambassadeurs des rois d'Aragon (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). Jalons pour l'histoire de la fabrique d'une parole royale efficace », *Cahiers d'études hispaniques médiévales*, 31, 2008, p. 17-43.

86. Le premier est reproduit dans les *Memorials of the Reign of King Henry VI. Official correspondence of Thomas Bekynton, secretary to King Henry VI...*, éd. G. Williams, 2, Londres, 1872, p. 124-125. Le second fut copié dans le registre de correspondance, passive comme active, que tint l'université de Vienne de 1424 à 1437 et qui a été édité par P. Uiblein, *Ein Kopialbuch der Wiener Universität als Quelle zur österreichischen Kirchengeschichte unter Herzog Albrecht V* (Fontes rerum austriacarum, abt. 2: Diplomataria et Acta 80), Vienne, 1973, ici n° 33, p. 137-138. Quant au troisième, il a été découvert par D. Coufal dans le recueil berlinois cité plus haut.

87. T. SULLIVAN, *Parisian Licentiates in Theology... 2, The Secular Clergy*, éd. citée, p. 431-432.

88. L'un et l'autre sont tristement célèbres en raison du rôle qu'ils jouèrent au procès de Jeanne d'Arc : voir P. CHAMPION, *Le procès de Jeanne d'Arc*, 2, Paris, 1921, resp. p. 341, n. 65 et 66.

89. A. MISCHLEWSKI, *Un ordre hospitalier au Moyen Âge : les chanoines réguliers de Saint-Antoine en Viennois*, Grenoble, 1995, p. 172-173.

sans relâche contre les hussites, ce qui lui avait valu d'obtenir la Moravie en 1423, mais également de subir sur ses terres de Basse-Autriche des incursions dévastatrices. Aussi ne pouvait-il que prêter une oreille attentive aux propositions que lui firent les Parisiens par la bouche de Robert Piri. L'orateur choisit pour thème le verset *Exaudi, Domine, vocem deprecationis mee* (Ps. 27, 2) et suivit scrupuleusement les instructions reçues. La seule liberté qu'il s'octroya fut d'ajouter qu'abbés et prieurs feraient bien d'envoyer les novices aux études, au motif que l'ignorance faisait le lit de l'hérésie<sup>90</sup>. Le 28 mars, ce fut au tour de l'université de Vienne d'accueillir en grande pompe la délégation parisienne. D'après les actes de la faculté des arts, Jacques Texier et Pierre Reicher de Pirchenwarth s'échangèrent les politesses d'usage<sup>91</sup>. Puis le doyen de la faculté de théologie, Thomas Ebendorfer, accompagné de cinq autres Viennois, rendit visite à ses collègues afin de répondre sur le fond à leur *Exhortatio contra Hussitas*. Sans surprise, il tomba d'accord avec l'initiative parisienne et promit que son université enverrait des représentants auprès de Sigismond pour les aider à défendre la foi catholique<sup>92</sup>. Mais au passage, il ne se priva pas d'exalter les combats livrés par le duc Albert contre les hussites. Surtout, il mit en avant les services éminents que l'université elle-même avait rendus à Constance et à Brno, ainsi que par les nombreux avis qu'elle avait été amenée à donner – histoire de rappeler qu'elle n'avait pas attendu les Parisiens pour faire front contre l'hérésie bohémienne<sup>93</sup>...

---

90. Ce discours nous est connu par le résumé qu'en fit Thomas Ebendorfer sous le titre *Puncta proposita per ambasiatores universitatis coram domino duce Austrie per magistrum Robertum Piri de Normannia* (éd. P. Uiblein, *Ein Kopiaibuch...*, éd. citée, p. 46-47). On notera que cette démarche parisienne n'est pas prise en compte par Jacques Verger dans son article « Une autorité universelle ? L'Université de Paris et les princes européens au Moyen Âge », dans *Reich, Regionen und Europa in Mitteleuropa und Neuzeit. Festschrift für Peter Moraw*, P.-J. Heinig, S. Jahns et alii (dir.), Berlin, 2000, p. 515-526. Sa conclusion selon laquelle « l'appel aux princes ne trouvait pas sa place dans la vision ecclésiologique des maîtres parisiens » mériterait peut-être d'être nuancée, au moins en ce qui concerne la période conciliaire.

91. P. UIBLEIN, *Ein Kopiaibuch...*, éd. citée, p. 43. Pirchenwarth, un ancien élève de Pierre de Pulkau, est connu pour avoir prêché contre les hussites : voir P. SOUKUP, //www.antihus.eu/, s. v.

92. Ce discours est édité par les soins de P. Uiblein à partir du ms autographe Vienne, ÖNB, 4860 (*ibid.*, p. 174-177). Sur Ebendorfer, qui venait en 1428 d'être promu docteur en théologie, voir la monographie de A. LHOTSKY, *Thomas Ebendorfer. Ein österreichischer Geschichtsschreiber, Theologe und Diplomat des 15. Jahrhunderts* (MGH Schriften 15), Stuttgart, 1957.

93. Éd. citée, p. 176 : « Nos denique hic presentes testes sumus omnium que fecit mater nostra universitas studii Wyennensis in causa sepius prelibata, suos oratores ad generale Constanciense concilium destinado... Rursus et vice altera ad Brunna transmissa est venerabilis caterva doctorum et magistrorum iuxta ipsorum vota et desideria ad idipsum peragendum ... et quanta fecerit universitas nostra in diversorum tractatum errores prefatos enervantium editione, publicis determinationibus et disputatione quia apud nos sunt huiusmodi effectus docebit. » Une dispute entre catholiques et hussites avait en effet été programmée pour la Pentecôte 1423. Le cardinal-légit Branda de Castiglione commanda à cette fin une réfutation des Quatre articles de Prague aux théologiens viennois Pierre de Pulkau et Barthélemy d'Ebrach. Mais les préparatifs s'éternisèrent tellement que la rencontre n'eut pas lieu. Voir à ce sujet B. STUDDT, *Papst Martin V...*, éd. citée, p. 535-537.

Arrêtons-nous un instant sur ce que ces échanges disent du type de relation ainsi noué entre les deux universités. Le temps n'était plus où le *studium* de Paris jouissait d'un quasi-monopole de l'enseignement théologique sur le continent. Depuis trois quarts de siècle s'étaient multipliées en terre d'Empire des universités complètes. Comment dès lors penser à la fois cet éclatement des centres du savoir et la conscience maintenue de la communauté hiérarchisée que formaient tous les *scolares*? Pour résoudre la difficulté, les Viennois usèrent d'une métaphore familiale éculée : ils célébrèrent dans Paris la mère des études et présentèrent leur propre université comme sa fille<sup>94</sup>. Il y a sans doute là plus qu'un simple hommage à l'antériorité chronologique parisienne. Sur les bords du Danube, on se souvenait avec orgueil que c'étaient d'anciens maîtres parisiens, Albert de Saxe en tête, qui avaient en 1365 organisé le *studium*; bientôt la légende ferait accroire que Buridan lui-même l'aurait porté sur les fonts baptismaux<sup>95</sup>... Reconnaître ainsi le patronage parisien impliquait certes une certaine dose de sujétion. Mais Paris était si loin ! En revanche, la concurrence faisait rage entre Vienne et les autres universités récemment créées en Allemagne ou sur ses marges orientales. Thomas Ebendorfer et ses collègues ne laissèrent donc pas de préciser le statut auquel ils prétendaient parmi la grande famille universitaire issue de Paris : ils s'arrogèrent le titre de fille aînée, ce qui n'allait pas sans court-circuiter l'éternelle rivale, l'université de Prague<sup>96</sup>. Les Parisiens se prêtèrent-ils à ce tour de passe-passe ? Ils semblent avoir eu la prudence d'éviter de s'aventurer sur un terrain aussi miné.

Ce n'était en tout état de cause qu'une entrée en matière. La pièce de résistance devait venir après, à Bratislava. L'ambassade parisienne fraya dans la ville de Haute-Hongrie avec tout le gratin de la Chrétienté centre-européenne : Sigismund et sa cour, Albert V d'Autriche, le duc de Bavière Guillaume III, les uns et les autres accompagnés d'une nuée de prélats et de conseillers. Elle y retrouva aussi

---

94. Éd. citée, p. 174 : « Quia verbum bonum et suave ac super mel et favum desiderabile *matris nostre universitatis studii Parisiensis* semper exauditum est in terra nostra... Maternam dico sollicitudinem suarum partium interpositionem, auxilium, concilium et directionem recolende *semper matris nostre universitatis studii Parisiensis, cuius et nos iure confitemur filios...* » (souligné par nous). L'expression semble avoir été topique. Elle est par exemple déjà employée par Pierre de Pulkau le 18 avril 1415 (éd. F. Firnhaber, « Petrus de Pulka... », art. cité, p. 18) et réapparaît en 1464 dans la lettre par laquelle les maîtres viennois refusèrent de prêter serment de fidélité à Frédéric III (cf. W.E. WAGNER, *Universitätsstift und Kollegium in Prag, Wien und Heidelberg. Eine vergleichende Untersuchung spätmittelalterlichen Stiftungen im Spannungsfeld von Herrschaft und Genossenschaft*, Berlin, 1999, p. 139, n. 76). La collecte serait à poursuivre.

95. P. UIBLEIN, « Zu den Beziehungen der Wiener Universität zu anderen Universitäten im Mittelalter », dans *Les universités à la fin du Moyen Âge*, Louvain, 1978, p. 168-189, notamment p. 170-171.

96. Dans leur lettre à l'université de Paris du 16 avril, éd. P. Uiblein, *Ein Kopialbuch...*, p. 138-142, ici p. 140 : « ...in premissa sollicitudine nostre Wiennensis, omni laude dignissima mater non immemor filie sue primogenite universitatis nostre Wiennensis, quam pre ceteris Alamanie, ut priscam renovaret amicitiam, sic honorare decrevit... ».

les délégations des ducs de Milan et de Bourgogne. La papauté n'était en revanche pas représentée à ce vaste congrès multinational, sinon par l'intermédiaire de l'évêque, devenu entre-temps cardinal, Jean Železný. Face à eux, la délégation de quelque deux cents hussites avait à sa tête Procope le Grand et comptait des théologiens de haut vol, au premier rang desquels l'Anglais Pierre Payne<sup>97</sup>. Pour la première fois depuis le concile de Constance, des Français étaient de nouveau confrontés à leurs contradicteurs « hérétiques ».

Quel rôle jouèrent les Parisiens durant les dix jours de discussions qui suivirent leur arrivée, le 29 mars ? La documentation ne permet de l'observer que partiellement. Ils semblent avoir suivi à la lettre leurs instructions. Après avoir écouté le 30 mars la vibrante profession de foi de Pierre Payne, ils se concertèrent avec leurs collègues viennois pour savoir quelle réponse donner à sa demande d'audience publique. D'un commun accord, les docteurs la déclinèrent par crainte du scandale. Ils justifièrent seulement la possibilité d'engager des conférences privées, à l'exclusion du profane ; autrement, les Bohémiens crieraient à la dérobade, arguèrent-ils<sup>98</sup>. Comme lors des conférences précédentes, les échanges se firent donc à huis clos et par écrit. Le 1<sup>er</sup> avril, ils abordèrent le problème crucial, celui de l'instance arbitrale. Les hussites, sans qu'on sache si la lecture de l'*Exhortatio Parisiensis contra Hussitas* les avait confortés dans cette idée, proposèrent à leur interlocuteurs de s'en remettre au futur concile de Bâle. Mais il s'avéra que les deux parties ne s'entendaient pas sur la manière de procéder. Les Bohémiens déclarèrent en effet n'accepter comme norme de foi que ce qui se fonderait *vraiment et nécessairement* sur l'Écriture. Le 3 avril, Nicolas Midi, au nom des universités de Paris et de Vienne, s'inscrivit en faux contre cette formulation grosse d'ambiguïtés inextricables, qui lui paraissait faire litière de l'autorité de l'Église<sup>99</sup>.

---

97. Sur cette rencontre, l'état des connaissances tel qu'il figure dans F. ŠMAHEL, *Die hussitsche revolution*, II, éd. citée, p. 1452-1457, vient d'être profondément renouvelé par D. COUFAL, *Polemika o kalich*, p. 220-236, que nous suivons ici.

98. Cette *responsio doctorum* nous est connue par Thomas Ebendorfer (éd. F.M. Bartoš, « Z bratislavské schůzky krále Zikmunda s husitskými vůdci r. 1429 », *Časopis Matice moravské*, 49, 1925, p. 171-195, ici p. 191) : « Non possunt audiri in publico per nos aut per d. regem audientia ista contentiosa, de qua dicunt canonica iura. In privato tamen potest cum eis fieri collatio per modum amicabilem informationis et [ad] caritatem exhortationis et instructionis, ne si talis collatio eis, quam petebant, negaretur, clamarent, quod nullus doctorum coram eis presumpserit comparere. »

99. *Ibid.*, p. 193 : « Ad que fuit responsio per M. Nicolaum, sacre pagine professorem universitatis Parisiensis, ex parte sui et doctorum universitatis Wyennensis, quod in materia fidei est loquendum plane. Hec autem scedula est ambigua, quia condicionalis, captiosa, quia stat in ea inevitabiliter, et sic expetit acribologiam in materia, que talem non capit. Item, quia excluderet omnem conclusionem apud malignari volentes, allegantes, quod conclusum illud ex scripturis non sequatur inevitabiliter. Item prefata scedula est contra honorem d. regis, quia videtur vertere in dubium omnia acta et decreta per concilia generalia usque adhuc, et quod huiusmodi veniant de novo per futurum concilium examinanda. »

L'impasse était totale. Les docteurs donnèrent bien leur aval à la négociation d'une trêve, mais les hussites se savaient en position de force et y opposèrent une fin de non-recevoir. Quant à leur participation au futur concile, ils la conditionnèrent à l'élargissement du droit de vote aux seigneurs laïcs. La rencontre de Bratislava s'acheva le 7 avril sans résultat.

Pourtant, les quatre Parisiens ne rentrèrent pas les mains vides de leur équipée. De l'université de Vienne, de Sigismond et du duc d'Autriche, ils obtinrent des lettres d'encouragement, dont l'université de Paris prit connaissance au retour de ses ambassadeurs, lors de la congrégation générale du 27 mai<sup>100</sup>. Les uns comme les autres y promettaient de travailler à la convocation rapide du concile général. Le roi des Romains, résolu (au moins en paroles) à mettre sur pied une nouvelle croisade, pressa en outre le *studium* de s'entremettre dans le conflit entre la France et l'Angleterre et de faire réunir par les prélats des synodes préparatoires<sup>101</sup>. Sur les rives de la Seine, on se prit alors à caresser l'espoir que l'assemblée s'ouvrirait avec un an d'avance. Martin V doucha ce bel optimisme<sup>102</sup>. Le *studium* n'en avait pas moins contribué à fortifier l'opinion conciliaire en Allemagne et avait noué avec les Viennois, spécialement avec Thomas Ebendorfer, une amitié prometteuse. En qui concernait les relations avec la Bohême hérétique, le bilan n'était pas mince non plus. Certes, la situation sur le terrain n'avait pas changé. Mais les contacts entre Sigismond et les hussites se poursuivirent en coulisses ; de part et d'autre, les esprits commençaient à se faire à l'idée que le concile général pourrait permettre, selon des modalités qu'il restait à définir, de remettre à plat les différends théologiques. Aussi est-ce à bon droit que le copiste du ms de Vienne, ÖNB, 4576 transcrivit rétrospectivement l'*Exhortatio Parisiensis contra Hussitas*

---

100. CUP, 2, col. 412-413 : «Facta fuit congregacio Universitatis in Bernarditis die vicesima septima Mai super tribus articulis. Primus erat ad audiendum litteras domini imperatoris, domini cardinalis (i.e. Henry Beaufort), domini ducis Austrie et Universitatis Wiennensis, quas apportaverant domini ambaciatores de partibus Bohemie...»

101. Cette lettre de Sigismond, citée par H. HERRE, «Die Hussitenverhandlungen auf dem Pressburger Reichstage (sic) vom April 1429», *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 2, 1899, p. 307-316, ici p. 310, n. 4, est conservée dans Wien Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Reichsregistraturbuch D, fol. 232v-233r, sous le titre de *Responsio domini regis universitati Parisiensi de facto heresis*. En voici les passages les plus significatifs : «Et cum nos zelantes pacem regnorum Anglie et Francie crebro misimus legaciones nostras utrisque partibus pro concordia seu treugis ad tempus longum firmandis, et signanter ne sangwis christianus tam immaniter inter christicolos effundatur, sed magis potencia eorumdem regnorum contra hostes fidei et hereticos convertatur, ad quod rogamus vos, ut velitis interponere, quantum vobis fuerit possibile, partes vestras ad huiusmodi pacem et treugas inter predicta regna (...) ac eciam apud archiepiscopos et prelatos et metropolitanos et alios episcopos, ut saltem ipsi particulares congregent sinodos ad instruendum se de modo reformationis in generali concilio habendis et u medio tempore, si fieri potest, totus populus christianus ad morum et virtutum honorificenciam reducat...»

102. Cf. N. VALOIS, *La crise religieuse...*, éd. citée, 1, p. 88.

avec la lettre d'invitation des Bohémiens au concile de Bâle et les matériaux des négociations qui s'engagèrent sur ces entrefaites<sup>103</sup>. L'université de Paris avait préparé l'avenir.

Faut-il réhabiliter les juges de Jeanne d'Arc ? Jean Favier, pour qui « le hussisme n'a guère préoccupé la Sorbonne », a brossé un tableau au vitriol du *studium parisiense* à cette époque. Écoutons-le s'interroger : « Qu'a gagné l'Université à vouloir gouverner l'Église ? À peupler les conseils et les conciles ? À confondre le bonnet des docteurs et l'auréole des docteurs de l'Église ? Tant de combats pour si peu de profit<sup>104</sup>... » De manière plus nuancée, Jacques Verger a soutenu, en s'appuyant sur ses propres travaux et sur ceux de Serge Lusignan, que la fin du Moyen Âge « avait dépouillé de toute crédibilité universaliste une institution qui avait désormais trouvé son lieu dans l'ordre politique du royaume et sa place dans l'ordre social du royaume<sup>105</sup> ». Loin de nous l'idée de nier la régionalisation du recrutement universitaire, ni la domestication du *studium* par le pouvoir laïc ! Mais ce que révèle l'offensive diplomatique menée par les Parisiens en 1429, c'est que leurs prétentions universelles étaient moins chimériques qu'on ne veut bien le dire. Sigismond et l'université de Vienne ne les auraient pas invités à Bratislava, s'ils n'avaient pas continué de leur reconnaître une sorte de magistère supérieur. Et le plus remarquable dans cette histoire est que l'université de Paris ait su se montrer à la hauteur des attentes. Elle aurait pu se récuser en alléguant les malheurs du temps, la recrudescence de la guerre, l'effondrement de ses effectifs ou encore la ruine économique. Elle n'en fit rien. S'engageant sans lésiner sur les moyens, elle prouva sa capacité à jouer une carte peut-être affaiblie, mais encore assez solide pour accélérer le dénouement de la crise hussite.

---

103. Le contenu de ce ms, qui provient de la bibliothèque de la faculté des arts viennoise, est décrit dans Glorieux, *OC* 6, p. XXXI-XXXV.

104. *Pierre Cauchon ou Comment on devient le juge de Jeanne d'Arc*, Paris, 2010, resp. p. 201 et 647.

105. « Une autorité universelle ? L'Université de Paris et les princes... », éd. citée, p. 526.



## CHAPITRE 5

### BÂLE : LA DÉSESCALADE (1431-1436)

Les conciles se suivent et ne se ressemblent pas. Le constat vaut bien sûr pour la *causa unionis*. Le concile de Constance avait été celui de la réconciliation entre les trois obédiences ; celui de Bâle entra en conflit ouvert avec Eugène IV et déboucha sur un nouveau schisme. Mais le contraste n'est pas moins saisissant sur le chapitre de la *causa fidei*. En 1415, les Pères avaient condamné au bûcher Jean Hus et fermé la porte, avec une assurance frisant l'inconscience, à toute possibilité de compromis. À l'inverse, en 1431, l'assemblée tendit la main aux hussites et elle finit, au terme de cinq années de difficiles négociations, par leur concéder l'essentiel de leurs revendications ; les *Compactata* (5 juillet 1436) peuvent être considérés comme la première paix de religion de l'histoire européenne. Les deux conciles livrèrent ainsi bataille à fronts renversés. Alors qu'à Constance, la résolution du Grand Schisme s'était faite pour partie sur le dos des Bohémiens, à Bâle, le rapprochement avec les schismatiques d'hier mit à l'épreuve l'unité fraîchement retrouvée de la Chrétienté romaine<sup>1</sup>.

Le processus de désescalade engagé à Bâle fut donc un test pour toutes les puissances européennes qui, à un titre ou à un autre, furent impliquées dans le long bras de fer entre le concile et Eugène IV. Il le fut particulièrement pour la France, ne serait-ce qu'à cause de sa représentation massive sur les bords du Rhin : on estime qu'entre 1431 et 1438, un tiers des Pères provenaient du royaume et de ses marges welsches, ce qui imprima à l'assemblée une coloration presque plus

---

1. Renvoyons d'emblée à la remarquable synthèse de J. HELMRATH, *Das Basler Konzil 1431-1449. Forschungsstand und Probleme* (Kölner historische Abhandlungen 32), Cologne – Vienne, 1987, qui est à mettre à jour, en ce qui concerne les relations du concile avec la Bohême, à l'aide de F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, 3, éd. citée, p. 1497-1690, et, pour ce qui est du conflit entre Bâle et Eugène IV, à la lumière de M. DECALUWE, *A Successful Defeat. Eugene IV's Struggle with the Council of Basel for Ultimate Authority in the Church 1431-1449*, Bruxelles – Rome, 2009. On consultera aussi avec profit le panorama des sources qu'a dressé M. WESCHE, *Concilium basiliense- Konzil vom Basel 1431-1449* (<http://www.repfont.badw.de/Concilium%20Basileense.pdf>).

française que germanique<sup>2</sup>. Le profil de ces Pères et leurs réseaux d'alliance nous sont bien connus grâce au travail monumental de Heribert Müller et aux compléments qu'y a apportés Christian Kleinert. Notre attention se portera davantage ici sur la géopolitique du concile, autrement dit sur les stratégies que développèrent les Français dans cette partie de billard à trois bandes qui se jouait entre Bâle, Rome et Prague. Nous en observerons les inflexions en suivant le déroulement chronologique de la dramaturgie bâloise entre 1431 et 1436.

### I. – 1431-1432 : FAUT-IL ENTRER EN NÉGOCIATION AVEC LES BOHÉMIENS ?

Guerre et paix. Le concile de Bâle s'ouvrit, le 23 juillet 1431, sur fond de bruit de bottes. Le cardinal-légitime Julien Cesarini avait été investi par le pape Eugène IV d'une double mission : présider le futur concile et organiser la nouvelle croisade programmée depuis 1429 contre les hérétiques de Bohême. Cesarini donna la priorité à la seconde. Plutôt que d'ouvrir en personne le concile, il préféra laisser ce soin à ses représentants Jean de Raguse et Jean Palomar et se donna tout entier aux préparatifs militaires. Mal lui en prit. La déroute humiliante qu'il subit le 14 août sous les murs de Domažlice lui fit faire volte-face. La crise hussite, venait-il de comprendre à ses dépens, appelait une solution politique. Quand il arriva à Bâle le 9 septembre, le faucon était devenu colombe<sup>3</sup>. Sur ses conseils, l'idée d'inviter les hussites au concile l'emporta dès le 28 septembre. La concrétisa l'envoi, le 15 octobre, d'une lettre à l'*incipit* évocateur, par laquelle les Pères proposaient aux Bohémiens de les recevoir en audience et leur promettaient sécurité et liberté de parole : *Compulit nos caritas*<sup>4</sup>. Sans renoncer complètement à l'usage de la force, le concile s'engageait donc dans la voie de la réconciliation. Quel fut à cet égard le spectre des attitudes françaises ? Il faut ici distinguer entre ce qui releva de la prise de décision elle-même et les réactions qui se manifestèrent a posteriori dans le royaume.

Si décisif qu'ait été le revirement personnel de Cesarini, le choix historique du 28 septembre 1431 n'en fut pas moins le fait de l'assemblée conciliaire, à l'issue de débats qui semblent avoir été houleux<sup>5</sup>. Dans quel sens plaidèrent les Français

---

2. M. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich...*, 2, p. 801. Il faut rappeler en outre que la ville se situait à l'interface des mondes germanique et français : le diocèse de Bâle comptait des paroisses francophones et relevait de la province ecclésiastique de Besançon. Voir, sur ce point, J. HELMRATH, « *Locus concilii*. Die Ortswahl für Generalkonzilien vom IV. Lateranum bis Trient », *AHC*, 27/28, 1995/1996, p. 593-662, ici p. 617.

3. Sur le cardinal, voir la monographie de G. CHRISTIANSON, *Cesarini: The Conciliar Cardinal. The Basel Years, 1431-1438*, St. Otilien, 1979.

4. Mansi, 29, 233-236.

5. À en croire le témoignage de Jean de Raguse : « Fuit conclusum post multam disceptationem et deliberationem multiplicem, quod scriberetur Bohemis et vocarentur ad concilium, offerreturque eisdem audientia libera et quieta in concilio » (*Initium et prosecutio Basiliensis concilii*, *MC* 1, p. 113).

présents ? L'absence de protocoles interdit de le savoir avec certitude. Mais il faut tenir compte de la surreprésentation française parmi les rangs clairsemés du concile naissant. L'université de Paris, fidèle à ses convictions conciliaristes de toujours, avait ainsi envoyé à Bâle une forte délégation. Les théologiens Nicolas Lamy, Gilles Canivet et Guillaume Evrard, le canoniste Denis de Sabrevois et le médecin Thomas Fiene y étaient arrivés en ordre dispersé au début du mois d'avril<sup>6</sup>. Jean Beaupère les rejoignit en juillet, puis repartit en ambassade à Rome, non sans avoir eu le temps, le 11 septembre, d'assurer Cesarini que le concile réparerait les conséquences de la défaite essuyée à Domažlice<sup>7</sup>. Il en resta cinq pour peser sur le vote du 28 septembre. Nul doute qu'ils aient appuyé de tout leur crédit le règlement pacifique de la question bohémienne : l'invitation faite aux hussites venait couronner les efforts que l'université avait déployés deux ans et demi plus tôt à Bratislava.

D'autres Français liés au *studium* durent parler le même langage. Citons par exemple l'abbé de Vézelay, le Bourguignon Alexandre de Digoigne († 1439)<sup>8</sup>. Ce docteur en droit canon et conciliariste grand teint, qui avait déjà rompu plusieurs lances avec le parti papaliste au concile de Pavie-Sienne, mit un point d'honneur à faire son apparition à la cathédrale de Bâle dès le 3 mars, à la date officiellement fixée pour l'ouverture du concile. Dans l'acte qu'il fit dresser le lendemain, il proposa au clergé local de délibérer sur les questions à soumettre au concile. Or, non seulement il déclara que la réduction des hussites était le chantier le plus urgent à ouvrir, mais on l'entendit militer pour l'adoption de la méthode douce et exprimer haut et fort, en accord avec l'inspiration pneumatologique de l'ecclésiologie conciliariste, sa foi dans l'assistance de l'Esprit Saint<sup>9</sup>. Fin avril, il se joignit au prieur dominicain Jean Nider et à d'autres clercs bâlois pour écrire à Cesarini que réduire les hérétiques par la persuasion n'était pas moins utile que les

---

6. CB 2, 5-8 et 10. Sur le rôle de cette délégation, voir H. MÜLLER, « Universitäten und Gelehrte auf den Konzilien... », éd. citée, ici p. 132 et sv.

7. Jean de Raguse, *Inicium et prosecutio Basiliensis concilii*, MC 1, p. 104 : « ...ex parte concilii magister Johannes Pulcripatris valde solemniter coram Dominatione Sua proposuit, consolando eum de his, que circa exercitum contigerant, et dando eis spem, quod per hoc sacrum concilium omnia gratia Dei reparabuntur in melius, et multa huiusmodi. »

8. Nous nous fondons ici sur l'identification proposée par C. KLEINERT, *Philibert de Montjeu...*, éd. citée, p. 358-360.

9. Jean de Raguse, *Inicium et prosecutio Basiliensis concilii*, MC 1, p. 69 : « Et adhuc in presentia Vestrarum Dominationum me presento, offerens me paratum et promptum, conferre una vobiscum et cum quolibet vestrum, expectando venturos ad dictum concilium, de his que pertinent ad concilium, seu que sunt agenda per ipsum, et specialiter de modo reducendi Hussitas ad gremium ecclesie per viam amicabilem, si fieri possit, que via foret magis Deo grata et animabus ipsorum utilis, si spiritui sancto, qui concilia generalia consuevit dirigere in eis, que sunt fidei, de quo est confidendum, reperiretur. »

combattre les armes à la main<sup>10</sup>. Sur le moment, il ne fut guère entendu. Mais avec le tournant stratégique de l'automne, il tenait sa revanche.

De ces quelques indices concordants, on peut déduire que, parmi les Français, le petit groupe des Bâlois de la toute première heure, autrement dit les conciliaristes les plus fervents, ont contribué à emporter la décision d'y inviter les Bohémiens. Était-ce de leur part un signe de relativisme doctrinal ? Assurément pas. Le vocabulaire employé montre que la solution de la crise religieuse passait nécessairement à leurs yeux par le retour des Bohémiens dans l'Église, selon le schéma classique de la réintégration. De coexistence religieuse, il n'était pas question, fût-ce à titre provisoire<sup>11</sup>. En réalité, s'ils applaudirent en chœur à la proposition de Cesarini, c'est surtout qu'ils y virent l'occasion de promouvoir le concile comme l'instrument de paix par excellence. L'institution conciliaire avait gagné à Constance un immense prestige en résolvant le Grand Schisme. Voici que le moment semblait venu de lui faire remporter un nouveau succès sur un front où les deux papes successifs avaient lamentablement échoué.

Restait à convaincre du bien-fondé de l'initiative non seulement les Bohémiens eux-mêmes, mais le reste de la Chrétienté. Eugène IV ne l'entendit pas de cette oreille. Non content de transférer l'assemblée bâloise à Bologne par la bulle *Quoniam in alto* (12 novembre), il haussa le ton quand la nouvelle de la lettre *Compulit nos caritas* lui fut parvenue. La doctrine hussite, opposa-t-il aux Bâlois dans cette seconde version datée du 18 décembre, avait déjà été condamnée à Constance, puis à Sienne ; permettre à ses partisans de venir se justifier reviendrait à rouvrir une discussion close et, partant, à fouler aux pieds l'autorité des conciles et des pontifes réunis. Le pape en tira argument pour dissoudre purement et simplement une assemblée aussi mal inspirée<sup>12</sup>. Mais les Bâlois, instruits du précédent malheureux de Pavie-Sienne, refusèrent de se rendre aux arguments d'Eugène IV. Avec l'aide de Cesarini, ils inondèrent en 1432 la curie romaine ainsi que les autres cours européennes de lettres et de manifestes qui entendaient démontrer la licéité de l'offre faite aux Bohémiens<sup>13</sup>. La question était ainsi devenue la pierre de touche de la reconnaissance du concile.

10. Cette lettre nous est connue par le résumé qu'en donne Jean de Ségovie, *Historia gestorum*, MC 2, 18. Les auteurs y protestent de leur volonté de ne pas faire obstacle à la croisade, mais font valoir « quam maxime utile esse utrumque remedium, ut spiritus sancti inspiracione forsan attracti, vel timore bellico perterriti, cicius dogmata sua determinacioni subicerent synodi generalis ».

11. Tout au plus peut-on créditer les Pères bâlois d'une sincère confiance dans les vertus heuristiques de la dispute, la *libertas dicendi* étant vue comme le signe efficace de la présence de l'Esprit Saint. L'importance de cette thématique a été relevée par J. HELMRATH, *Das Basler Konzil*, éd. citée, p. 181-185.

12. La bulle de novembre se lit dans MC 2, p. 70-72, celle de décembre *ibid.*, p. 72-75.

13. Sur ce débat, voir O. MARIN, « Pourquoi débattre avec les hussites : le tournant stratégique bâlois à la lumière du *Tractatus de iustificacione vocationis Bohemorum* (1432) », dans *La coexistence confessionnelle en France et en Europe germanique et orientale, du Moyen Âge à nos jours*, C. Maurer et C. Vincent (dir.), Lyon, 2015, p. 107-129.

Quelle position arrêta sur ce point précis le royaume des lys ? C'est dans la France de Charles VII que la controverse entre le pape et le concile éveilla les résonances les plus profondes. Le roi tint en effet, comme le voulait la tradition gallicane, à consulter son Église réunie en assemblée. Un concile national fut convoqué à cet effet à Bourges, le 26 février 1432<sup>14</sup>. Après mûre délibération, il se prononça début avril en faveur des Bâlois. L'archevêque de Lyon, le très influent Amédée de Talaru, fut-il celui qui fit in extremis pencher la balance, comme il s'en vanta bientôt ? À vrai dire, le suspense ne dut pas être si grand. Charles VII semble avoir déjà choisi auparavant son camp, ce qui réduisit le vote à une simple formalité<sup>15</sup>. Toujours est-il que l'assemblée rédigea un memorandum qui, sous le titre d'avis au roi, résumait le sentiment des Pères<sup>16</sup>.

Il est révélateur que l'argumentation y tourne principalement autour de la question hussite. À l'heure où ils délibéraient, les prélats français ne savaient pas encore si les Bohémiens répondraient favorablement à l'offre d'audience publique qui leur avait été faite par les Bâlois. Aussi la possibilité d'une nouvelle expédition anti-hussite demeurait-elle sur la table : l'alternative entre la croisade et la négociation n'était pas encore tranchée. Mais dans tous les cas de figure, l'assemblée de Bourges s'accorda à considérer le concile général comme la solution miracle. S'agissait-il de faire la guerre ? Le concile était le plus à même de réunir les deux conditions préalables à tout succès militaire : réconcilier les royaumes chrétiens divisés et obtenir des Églises une contribution financière – allusion transparente aux déboires qu'avait connus Martin V avec la levée du décime hussite<sup>17</sup>. S'agissait-il plutôt de faire la paix ? C'était en concile que les hérésies passées avaient été réprimées, tant il est vrai qu'il était plus sage et plus convenable de

---

14. Sur cette assemblée, voir G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, 2, éd. citée, p. 467-472 et N. VALOIS, *La crise religieuse...*, 1, éd. citée, p. 153-157.

15. H. MÜLLER, *Die Franzosen...*, 1, éd. citée, p. 97.

16. Le texte de ces *avisamenta* se lit dans P. LABBE et G. COSSART, *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta*, XII, Paris, 1672, col. 813-817.

17. *Ibid.*, col. 814-815 : « ...gens illa numerosa valde et indomita, ac in suis erroribus indurata, vinci non potest, nisi maxima catholicorum ad hoc unitorum multitudine et cum expansarum grandi mole; principum autem et catholicorum multitudo hos hereticos expugnatium haberi non potest sine pacificatione regum et principum adinvicem ubique terrarum contententium, et ideo moris fuit ecclesie catholice volentis principes in subsidium terre sancte aut contra infideles commovere, prius ipsos per media conciliorum pacificare (...); et ad hunc finem Basileense concilium convocatum est. Nec ecclesie, que in fide defendenda a facultatum contributione se excusare non debent, vel possunt, contributio imponi alias potest: nec pateretur se tributariam fieri, quam ex ordinatione concilii generalis, ut patet ex constitutione Constantiensi, nec obeditum est domino Martino, contra Bohemos subsidia imponere volenti. »

remettre les affaires de foi à la communauté qu'à une seule personne<sup>18</sup>. De telles propositions ne visaient rien moins qu'à attribuer aux Bâlois des tâches réservées jusque-là pour l'essentiel au Saint-Siège. Elles traduisaient crûment la conviction partagée que le concile était une institution mieux adaptée aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis de la Chrétienté.

Pour se justifier, l'assemblée de Bourges répéta à loisir certains des arguments que lui avait soufflés le cardinal Cesarini. Ainsi, de la nécessité de montrer que l'Église ne redoutait pas la confrontation intellectuelle avec les hérétiques :

«Les Bohémiens ont été mandés, eux qui ont répété dans le monde entier leur doléance de ne pas avoir été entendus par les catholiques et leur volonté de s'en tenir à la définition du concile général. Ne rien leur répondre serait manifestement contre-productif, si l'on ne veut pas les laisser accroire que les catholiques désertent le combat faute de savoir leur répondre, ni blesser la foi de ceux qui ne comprennent pas leurs intentions ; quant aux prélats, majeurs comme mineurs, ils feraient figure de mercenaires, non de pasteurs, s'ils tournaient le dos en silence, alors qu'ils doivent proclamer hardiment la vérité et la défendre devant le peuple partout où sont menacés l'honneur dû à Dieu et le salut du prochain, et qu'ils sont obligés de sortir sans tarder à la recherche de ceux qui se sont égarés pour les ramener dans le sein de l'Église<sup>19</sup>.»

Dans le même esprit, l'assemblée de Bourges s'étendit sur les désordres sans nombre que la négligence des prélats et du roi de Bohême avaient tolérés. C'était là une manière, en dramatisant l'urgence, de refuser tout ajournement du concile. Il était trop tard, répondait en substance les prélats français à Eugène IV, pour donner du temps au temps.

Dans l'élan de leur démonstration, ils n'hésitèrent pas non plus à écorner la réputation du «royaume très chrétien». Même là, se scandalisèrent-ils, le hussitisme a recueilli des adhésions. Il aurait par exemple inspiré les rebelles du Mâconnais et du Forez qui, en 1430, prirent pour cible le pouvoir seigneurial, avant de succomber sous les coups d'une répression féroce. De même, dans les montagnes du Dauphiné, les Vaudois auraient levé un impôt de solidarité avec les Bohémiens. Ce

---

18. *Ibid.*, col. 815: «Item si occurrendum est iurium et clericorum ratione, que via videtur accomoda, quia Spiritus Sanctus in unum congregatos in nomine eius dirigit, et per generalia concilia frequentius hereses sunt extincte, sicut hec heresis Bohemica speratur extingui in concilio Basileense, ad quod vocati sunt dicti Bohemi cum magna caritate, et qui litteras eiusdem acceperunt. Et si venerint ad concilium generale prefatum, expedit ecclesiam catholicam in unum convenire, quia quod a pluribus queritur, facilius invenitur, salubriusque est fidei et pape consultius, causam fidei unitati committere quam uni.»

19. *Ibid.*, col. 813: «...mandati sunt iidem Bohemi, qui sepius per universa mundi climata divulgaverunt se a catholicis non potuisse audiri et generalis concilii determinationi stare velle; quibus nihil omnino respondere utile non esse videtur, ne forte existiment catholicos responsionis penuria declinare certamen, et fides ledatur non intelligentium mentes ipsorum, nonque pastorum, sed mercenariorum personas gerere videantur prelati maiores et minores, terga silentio prebendo, qui libere veritatem pronuntiare et eandem populi defendere tenentur, ubi honor Deo debitus et proximorum salus adimitur, exireque cito et oberrantes introducere infra ecclesias iubentur.»

n'est pas ici le lieu de discuter la crédibilité de ces accusations<sup>20</sup>. Retenons-en seulement la finalité. Il n'était pas innocent, alors que le Vénitien Eugène IV voyait dans le schisme hussite une affaire germanique et était tenté d'en sous-traiter la résolution à un simple concile provincial, d'évoquer ses ramifications sur le sol français. Cela revenait à internationaliser la question bohémienne et, du même coup, à fortifier la prétention du concile général à s'en saisir. Le procédé avait déjà été utilisé à Rome par Jean de Raguse, en décembre 1422. Comme alors, le péril hussite servit donc à Bourges d'épouvantail sur lequel fonder la légitimité de l'œuvre conciliaire.

Il n'en fallait pas plus pour convaincre Charles VII qu'il avait tout intérêt à s'associer à l'entreprise bâloise de réduction des Bohémiens. Quand, à la fin du mois d'août 1432, les ambassadeurs du concile le sondèrent à ce sujet à Amboise, leur cause était déjà entendue. Sensible à leur argument selon lequel il y gagnerait une gloire éternelle, il promit non seulement d'envoyer promptement une ambassade, mais encore de veiller à ce que les universités de France fussent représentées par quelques-uns de leurs meilleurs éléments pour venir à bout des hérétiques<sup>21</sup>. À leur arrivée à Bâle, le 8 octobre, Amédée de Talaru et sa suite étaient déjà pleinement conscients de l'importance politique que revêtaient les conférences annoncées avec les Bohémiens.

Ce faisant, le roi de Bourges avait pris une longueur d'avance sur ses rivaux. Le régent Bedford ne donna au concile qu'une réponse fuyante. D'un côté le retenait son allégeance au pape, qui l'avait comblé de faveurs. Mais il lui fallait de l'autre tenir compte des opinions gallicanes du Parlement de Paris, où diverses ambassades bâloises vinrent à l'hiver 1432 exposer les raisons de l'invitation lancée aux hussites et faire l'apologie des fruits escomptés du concile. Clément de Fauquembergue, en sa qualité de greffier, rendit compte dans son journal des allocutions que prononcèrent sur « le fait des Boesmiens » les maîtres Pierre Bonin (11 février), puis Nicolas Lamy (18 mars)<sup>22</sup>. Le 21 avril, sentant le vent tourner, Bedford assura Cesarini de son soutien, mais sans s'engager plus avant. Il se contenta finalement de laisser les prélats qui le souhaitaient se rendre au concile.

---

20. Voir *infra*, Troisième partie, chapitre 4.

21. Les demandes des deux ambassadeurs, l'évêque de Novare et l'abbé de Saint-Ambroise de Milan, sont reproduites dans Martène et Durand, *Amplissima collectio*, 8, col. 168-170, ici 169 : « Quinto, ut serenitas sua eligat aliquos ex prestantioribus doctoribus et magistris in theologia, qui in regno suo possunt reperiri, et eos celeriter ad concilium mittat. Cum enim Bohemiam in Basilea sint aut venire debeant mense septembris infallanter, poterunt ipsi doctores et magistri magnum fructum facere in ecclesia Dei et plurimum proficere in eorum reductionem, ex quo etiam maiestati fama et gloria acquiretur sempiterna. » Charles VII fit cette réponse (*ibid.*, col. 170) : « Quinto capitulo, in hoc dixit ordinem appositum, faciendo quod de universitatibus studiorum domini sui, aliqui prestantes doctores et magistri ad concilium venient. »

22. Clément de Fauquembergue, *Journal*, éd. A. Tuetey, t. 3, Paris, 1915, p. 34 et 45.

La posture de Philippe le Bon était plus inconfortable encore. À l'automne 1431, le concile avait songé à lui pour prendre la tête d'une éventuelle expédition contre les Bohémiens. Le duc se montra intéressé : les litiges qui l'opposaient aux Liégeois, à Frédéric d'Autriche et à Charles VII étaient réglés ou en voie de l'être<sup>23</sup>. Ces circonstances incitèrent l'un de ses serviteurs, le bailli d'Auxerre Jean Régnier, à consacrer à la croisade un lai de son *Livre de la prison*. Écrivant du fond des geôles de Beauvais où le retenaient les partisans de Charles VII, il lança :

«Ceux qui voudront faire la guerre,  
Soient de France ou d'Angleterre,  
Aillent sur les Boesmiens :  
La pourront ils conquister terre  
Et leur salvection acquerre,  
Et y faire beaucoup de biens (...)  
Telle guerrë est moult notable ;  
Chascun face paix par arroy  
Pour faire guerre veritable<sup>24</sup>.»

Expression quelque peu désabusée d'un militaire à qui la fortune n'a pas souri, ces vers attestent la popularité persistante de la croisade anti-hussite dans les allées du pouvoir bourguignon.

Mais le projet partit en fumée aussitôt qu'éclata le conflit entre le pape et le concile. Le nouveau cours des événements n'allait plus dans le sens des intérêts ducaux. La perspective d'une participation bohémienne au concile plaçait Philippe le Bon en porte-à-faux : en plus de lui aliéner Eugène IV, elle risquait à terme de servir les desseins de son adversaire Sigismond. De surcroît, le duc ne pouvait que voir d'un mauvais œil le combat se déplacer sur un terrain où il se sentait en position d'infériorité. La fondation des universités de Dole (1423) et de Louvain (1425) était en effet bien trop récente pour lui procurer un vivier de théologiens et de canonistes comparable à ceux dont disposaient tant Charles que Bedford. Philippe le Bon eut beau prodiguer au concile promesse sur promesse, il traîna les pieds, tant et si bien que son ambassade, d'ailleurs ostensiblement modeste, ne parvint à Bâle que le 16 mars 1433, alors que les auditions des hussites battaient déjà leur plein depuis plus de deux mois.

Si l'on dresse le bilan de ces dix-huit mois incertains, la situation paraît en tous points inédite. Pour la première – et sans doute seule – fois dans l'histoire française, le hussitisme devint alors une affaire à la fois prioritaire et clivante. Prioritaire, puisqu'il y allait de la survie du concile et de l'avenir même de la

---

23. J. TOUSSAINT, *Les relations diplomatiques de Philippe le Bon avec le concile de Bâle (1431-1449)*, Louvain, 1942, p. 45-47.

24. Jean Régnier, *Les Fortunes et adversitez*, éd. E. Droz, Paris, 1923, p. 75 et 76. La rédaction de ces vers est à situer entre janvier 1432 et mai 1433, ce qui interdit, à notre avis, de les mettre en rapport avec les projets bourguignons de 1428, comme le fait J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade...*, éd. citée, p. 68.

Chrétienté latine. Clivante, car les réactions françaises varièrent selon les lieux, les États et aussi selon les convictions de chacun. Les positions n'avaient cependant encore rien de figé. Tout allait dépendre du rapport de forces qui s'instaurerait à la table des négociations.

## II. – 1433 : LE CARREFOUR DIPLOMATIQUE BÂLOIS

Le dimanche 4 janvier 1433 fut un jour historique. En début d'après-midi, les délégués du royaume de Bohême, escortés du duc de Bavière et protecteur du concile Guillaume, pénétrèrent dans la ville de Bâle. Six jours plus tard, une fois réglées les formalités de leur présentation, les hussites purent faire leur entrée solennelle dans l'enceinte du concile. Leur audition, espérait-on naïvement de part et d'autre, serait brève. Les Pères misaient sur leur supériorité numérique et intellectuelle, tandis que leurs interlocuteurs croyaient que la vérité des Quatre articles s'imposerait d'elle-même à tous. Or, à la surprise générale, aucun vainqueur ne se dégagea des débats, de sorte que les Bohémiens durent prolonger leur séjour sur les bords du Rhin jusqu'au mardi de Pâques, le 14 avril. Ils repartirent sans avoir obtenu le moindre accord, mais en compagnie d'une ambassade bâloise, afin de poursuivre à Prague les négociations. La glace était rompue<sup>25</sup>.

Au cours de ces cent jours, Bâle fut la plaque-tournante par où transitèrent tous les échanges entre les Bohémiens et le reste de la Chrétienté. Il n'est pas difficile de répertorier les hommes originaires du royaume des lys qui s'engagèrent dans ces débats. Mais un problème surgit immédiatement : ne doit-on pas considérer que ceux-ci agirent d'abord et avant tout comme Pères, c'est-à-dire en tant que membres de la hiérarchie ecclésiastique rassemblée en concile œcuménique ? Dans quelle mesure le critère de leur appartenance nationale entra-t-il lui aussi en ligne de compte ?

Si la question se pose, c'est que la pratique gouvernementale bâloise différa à cet égard de celle qui avait eu cours au concile de Constance. Cette fois, les Pères ne siégèrent pas par nations. Dans un souci d'indépendance à l'égard des ingérences extérieures, l'assemblée préféra se répartir entre quatre députations. Trois se virent attribuer un thème en fonction des objectifs du concile : la paix, la foi et la réforme. S'y ajoutait une quatrième, dite *de communibus*, dévolue aux questions d'organisation et aux affaires générales. Toutes les nationalités étaient appelées à s'y mêler sans distinction<sup>26</sup>. N'exagérons cependant pas la rupture. Les solidarités nationales jouèrent à plein lorsqu'il s'agissait de partager les fonctions dirigeantes et de composer les commissions. Le concile pouvait d'autant moins en faire fi que,

---

25. Sur l'audition des Bohémiens à Bâle, voir E.F. JACOB, « The Bohemians at the Council of Basel », dans *Prague Essays*, R. W. Seton-Watson (dir.), Oxford, 1949, p. 81-123.

26. S. SUDMAN, *Das Basler Konzil. Synodale Praxis zwischen Routine und Revolution*, Berne – Francfort, 2005.

dans la bataille qui l'opposait au pape Eugène IV, il avait impérativement besoin des pouvoirs laïcs<sup>27</sup>.

S'agissant plus spécialement des Pères français, il faut également rappeler qu'à partir de la fin de l'année 1432, les sujets de Charles VII devinrent majoritaires parmi eux. La situation politique du royaume avait en effet bien changé. Les Anglais étaient à présent sur la défensive. Charles VII, après une décennie de relatif effacement, était en train de faire sa réapparition sur la scène internationale. Avec Philippe le Bon, les cartes commençaient d'être rebattues : depuis la signature de la trêve de Lille, en 1431, les cours de Bourges et de Bruges opéraient un difficile rapprochement<sup>28</sup>. Réconciliation avec les schismatiques de Bohême et recomposition des forces politiques en France : ces deux processus marchèrent ensemble.

Dans ce grand jeu, comment donc interférèrent au juste le fait national et la *causa fidei*? Les choses sont relativement simples dans le cas des ambassadeurs. Prenons l'exemple d'Amédée de Talaru. À peine était-il parvenu à Bâle que le primat fut requis par Cesarini d'informer son maître, Charles VII, de l'arrivée imminente des Bohémiens (10 octobre 1432)<sup>29</sup>. Le 15 octobre, il fut derechef appelé à siéger aux côtés du vieux routier Jean Mauroux dans la commission chargée d'inviter les princes et les prélats d'Allemagne aux négociations<sup>30</sup>. Talaru s'étant exécuté de bonne grâce, le cardinal-légitime comprit qu'il avait tout intérêt à continuer d'utiliser l'entregent du Français. Les Pères du royaume qui avaient été les premiers avocats de la voie négociée avec les Bohémiens, les Bourguignons Alexandre de Vézelay, Nicolas Lamy et les autres membres de l'ambassade parisienne, ne faisaient pas le poids. Ils s'effacèrent devant l'archevêque de Lyon, lequel fut désigné, le 30 décembre suivant, pour aider Cesarini à recevoir les Bohémiens et à traiter avec eux<sup>31</sup>. Leur arrivée prématurée lui donna aussitôt l'occasion de montrer son savoir-faire. Le 5 janvier, on le vit prendre la tête de la délégation conciliaire qui

---

27. Voir la discussion dans J. HELMRATH, *Das Basler Konzil*, éd. citée, p. 47-51, et H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich...*, 2, éd. citée, p. 814 et sv.

28. Sur ce contexte diplomatique, on consulte toujours avec profit G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. 2, éd. citée, chapitre 9, p. 436-466.

29. *CB 2*, 243: «Item dominus cardinalis presidens exhortatus est dominos de concilio, ut huiusmodi nova singulis sibi notis vellent communicare, et singulariter rogavit dominum archiepiscopum Lugdunensem, ut illa significaret domino Karolo regi Francorum et dominis de suo consilio.» Jean de Raguse, *De reductione Bohemorum* (*MC 1*, 253): «Post hoc dominus legatus hortatus est singulos de concilio, ut singuli hec nova de adventu Bohemorum sibi notis per literas communicarent, et specialiter rogavit dominum Lugdunensem et alios ambasiatores principum et dominorum, ut celeriter notificarent ea dominis, a quibus missi fuerant, quia per hoc sacrum concilium magnum caperet incrementum et famam.»

30. *RTA* X, 565.

31. *CB 2*, 300.

alla les saluer à leur domicile. L'auteur anonyme du *Liber diurnus*, journal officiel de l'ambassade bohémienne à Bâle, a relevé les compliments dont l'archevêque de Lyon les couvrit : il les remercia publiquement de leur venue, insinua qu'il les comptait déjà parmi les membres de l'Église, tout en glissant une pique à l'encontre de leur ennemi commun, le pape Eugène IV<sup>32</sup>. Quatre jours plus tard, il était de retour pour discuter des modalités de l'entrée des Bohémiens au concile<sup>33</sup>. Autant dire que l'organisation des auditions lui dut beaucoup.

Par la suite, Talaru se tint en retrait des débats proprement théologiques, mais il intervint en deux moments critiques où la partie tchèque menaçait de rompre les discussions. Début février, les sarcasmes anti-hussites de l'orateur Jean de Raguse firent sortir les Bohémiens de leurs gonds. Beaucoup en vinrent même à boycotter les auditions. L'archevêque de Lyon multiplia alors ses bons offices : le jour de la Chandeleur, il reçut cinq hussites à déjeuner ; le 7, il intégra avec Alexandre de Vézelay la commission chargée d'examiner si le dominicain avait contrevenu aux termes du sauf-conduit accordé aux Bohémiens. Après qu'il se fut rendu le lendemain au logement des orphelins, les Tchèques acceptèrent de lui confier le règlement du différend. Ce fut chose faite lors de la congrégation générale du 9 février, quand Talaru assura les Bohémiens que Raguse n'avait pas voulu les offenser, un compromis qui permettait à chacun de sauver la face<sup>34</sup>.

Un mois plus tard, nouveau psychodrame. Les Bohémiens, lassés de la lenteur des débats, annoncèrent leur intention de rentrer à Prague. Pour l'éviter, le protecteur du concile, Guillaume de Bavière, proposa au concile de les incorporer de plein droit (6 mars). Un comité fut mis sur pied pour y réfléchir, dans lequel Talaru siégeait aux côtés de Cesarini et de quinze autres prélats et docteurs<sup>35</sup>. Il plaida en faveur de cette solution audacieuse. Finalement, après cinq jours d'intenses discussions, les Bohémiens refusèrent, par crainte de devoir se plier à la voix de la majorité. Mais l'essentiel était acquis : la délégation tchèque demeura encore un mois à Bâle, jusqu'à la fin des disputes prévues, et elle en repartit flanquée d'une ambassade conciliaire à la composition de laquelle Talaru avait travaillé<sup>36</sup>.

---

32. *MC* 1, 289 : « Inter quos specialissimus erat archiepiscopus Lugdunensis, qui legationem suam explanans, eos suscepit caritative, et inter cetera multa gratitudinem adventus Bohemorum declaravit, et eos de ecclesie corpore publice et jocunde asseruit. In eodem etiam tractatu asseruit, Satanam non dormire, sed vigilanter laborare ad dissipationem concilii, ipsum tamen usque in presens effectum non fuisse sortitum. » L'attribution du *Liber diurnus* reste controversée : voir F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, 3, éd. citée, p. 1565, n. 168.

33. *MC* 1, 289.

34. *CB* 2, 339-341 ; *MC* 1, 298, 305.

35. *CB* 2, 364 et *MC* 1, 324.

36. *CB* 2, 375.

Décidément, dans son rôle de médiateur, l'archevêque de Lyon était indébou-  
lonnable. À quoi cela tenait-il ? Certes, sa dignité d'archevêque, sa formation  
juridique, le rôle clé qu'il jouait au sein de la députation *de communibus* consti-  
tuaient de précieux atouts. Mais il faut surtout prendre en considération ce que  
dit le *Liber diurnus* à l'occasion de sa seconde rencontre avec les Bohémiens, le  
9 janvier. Talaru aurait alors sorti de sa manche une carte maîtresse : un message  
personnel de Charles VII, par lequel le roi de France exprimait sa sollicitude aux  
Bohémiens en souvenir des liens ancestraux entre les deux Maisons<sup>37</sup>. Ce témoi-  
gnage serait quelque peu suspect, s'il n'était confirmé par une découverte que fit  
au début des années 1920 le P. Augustin Neumann, sans rencontrer hélas l'écho  
qu'elle méritait. Aux fol. 275r-276v du ms 1687 de la Bibliothèque Mazarine,  
l'érudit morave eut la bonne fortune de trouver la copie d'une lettre de Charles VII  
adressée nommément aux délégués bohémiens. Quoique les mentions de lieu et  
de temps manquent, tout comme les signes de validation, il faut de toute évidence  
situer le document à la fin de l'année 1432, quand parvint à la cour de France  
le bruit que le concile s'appêtait à accueillir l'ambassade hussite. Son contenu  
concorde de manière frappante avec les propos qu'attribue le *Liber diurnus* à  
Talaru. Le roi très chrétien commence en effet par se réjouir de l'arrivée à Bâle  
de leur nombreuse ambassade. Il ajoute fonder sur cette pieuse entreprise de  
grands espoirs, conscient des liens qui les unissent : ne partagent-ils pas un même  
baptême, des ancêtres communs, ainsi que le souvenir ému du sacrifice du roi  
Jean l'Aveugle ? Voilà pourquoi il adjure les Bohémiens de mener à bonne fin la  
démarche qu'ils ont engagée et de se laisser instruire par le concile. Qu'ils sachent  
enfin pouvoir compter sur l'appui des porteurs de cette lettre, ses ambassadeurs<sup>38</sup>.

Si ampoulée que soit son expression, un tel message portait loin. Il n'était pas  
anodin, en effet, de traiter à cette date les hussites de frères. D'après les formulaires  
de la chancellerie des Valois, l'appellation était réservée à des interlocuteurs avec  
lesquels le roi avait conclu des traités d'amitié<sup>39</sup>. Y recourir revenait à entretenir

---

37. *Liber diurnus*, MC 1, 290 : « Archiepiscopus supradictus Lugdunensis cum duobus docto-  
ribus Parisiensibus in medium Bohemorum venit, qui honorifice susceptus, legationem, quam a  
rege christianissimo suo Francorum habuit, sibi sub fide et honore et quasi juramento astrictus,  
inter cetera retulit, quod memor beneficiorum per regem Bohemie Johannem cecum ipsis colla-  
torum, et filiam cujusdam regis Bohemie in matrimonium Francorum cuidam datam, a qua ipse  
processit seu natus est : ob hoc commississet suis legatis Bohemis famulari et complacere, quantum  
possent. »

38. *Inc. : Karolus, etc., carissimis fratribus, qui coequalem nobiscum baptismi gratiam...* On  
en trouvera l'édition dans A. NEUMANN, *Francouzská hussitica*, 1, éd. citée, p. 129-133.

39. F. AUTRAND, « L'enfance de l'art diplomatique : la rédaction des documents diplomatiques  
en France XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », dans *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge – Temps modernes*,  
L. Bély (dir.), Paris, 1998, p. 207-224, ici p. 218.

l'idée que l'alliance scellée jadis entre les deux royaumes de France et de Bohême perdurait, comme si les censures ecclésiastiques, les troubles révolutionnaires, la longue vacance du trône tchèque ne l'avaient pas entamée. De cette fiction, tous avaient à gagner. Les Bohémiens les premiers. La révolution hussite avait été pour beaucoup d'entre eux une affaire d'honneur blessé. Si l'exécution de Hus avait tant scandalisé, c'est qu'elle ternissait la réputation du royaume. Aussi les hussites exigèrent-ils, quand la Chrétienté eut accepté de reprendre langue avec eux, qu'on y mît les formes et qu'on lavât le déshonneur subi. De ce point de vue, la lettre de Charles VII ne pouvait que sonner très agréablement à leurs oreilles. Le concile, qui l'avait peut-être sollicitée en sous-main, dut lui aussi se réjouir de voir le texte jeter les bases de la confiance et du respect mutuels, sans lesquels les pourparlers n'avaient aucune chance d'aboutir. Les retombées de l'initiative n'étaient pas non plus négligeables pour son auteur, Charles VII. Par son travail de « facilitateur », il se rendait indispensable non seulement au concile, mais au roi des Romains, Sigismond, pour qui la couronne de Bohême demeurait un objectif prioritaire. À l'heure où la cour de France s'activait pour négocier avec lui une alliance, la lettre aux Bohémiens tombait à point nommé<sup>40</sup>.

Cet arrière-plan aide à comprendre l'ambivalence de la position qu'occupait Amédée de Talaru à Bâle. Face aux Bohémiens, l'archevêque jouait en réalité sur deux tableaux : il agissait à la fois comme Père conciliaire et comme agent du Valois. Son influence, que ce fût dans les coulisses ou sur l'avant-scène synodale, en fut d'autant plus décisive.

Jean Germain, son homologue bourguignon, se révéla beaucoup moins heureux quand il fut reçu par les Pères, le 16 mars 1433. Ce brillant trentenaire était, par son humble origine, sa relative inexpérience diplomatique, son idéalisme exalté, aux antipodes d'Amédée de Talaru. Cela ne l'avait pas empêché de se faire rapidement remarquer. Le duc Philippe le Bon finança ses études de théologie à Paris et, sitôt terminées, le nomma coup sur coup évêque de Nevers et chancelier de l'ordre de la Toison d'Or (1430). Depuis, la croisade était devenue son idée fixe et sa raison d'être<sup>41</sup>. Dans le discours que Germain tint devant les Pères, il laissa éclater cet enthousiasme belliqueux. Alors qu'il leur prêcha la retenue à l'égard d'Eugène IV, il ne mâcha pas ses mots au sujet des Bohémiens. Il traita ouvertement ces derniers de hussites, un terme perçu comme insultant et que le concile prenait justement

---

40. Sur ce rapprochement, voir G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. 2, éd. citée, p. 479-483.

41. Sur Germain, voir l'introduction du récent travail de T. LEIST, *Jean Germain und seine Mappemonde spirituelle. Kritische Edition und deutsche Übersetzung*, Munich, 2010, p. 1-64 (en particulier p. 17-36 sur son activité à Bâle).

soin d'éviter<sup>42</sup>. Jean Germain n'hésita pas non plus à puiser dans le lexique de l'extirpation de l'hérésie, comme si la situation n'avait pas évolué depuis 1431. Certes, il se félicita qu'une ambassade hussite ait été invitée et offrit son aide pour la faire plier. Mais il assortit immédiatement sa promesse d'une menace. Le duc, s'il voyait que les hussites persistaient dans leur hérésie, était prêt à prendre les armes et à défendre l'Église à la manière de Gédéon. La référence était rien moins que gratuite. Les Pères avaient appris l'année précédente de sa bouche qu'il avait fait remplacer Jason par le héros biblique comme patron de la Toison d'Or<sup>43</sup>. C'était donc là, comprirent-ils immédiatement, le chancelier de l'ordre qui parlait.

Les Bohémiens n'étaient pas présents le 16 mars. Mais le Bourguignon récidiva devant eux le 3 avril. Ce matin-là, l'évêque de Nevers les prit à part dans la chapelle du couvent dominicain et leur répéta sa mise en demeure : si besoin était, c'était par le glaive que Philippe le Bon pacifierait la Bohême<sup>44</sup>. Les Bohémiens ne s'en laissèrent pas conter. Jean Rokycana déplora de telles paroles comminatoires. Quant au noble utraquiste Guillaume Kostka de Postupice († 1436), qui était avec Procope le Grand l'un des principaux chefs de la délégation, il rétorqua que les Bohémiens attendraient le duc de pied ferme. Germain prit conscience qu'il était allé trop loin et tenta de faire marche arrière en conseillant à ses interlocuteurs de se faire incorporer au concile. Peine perdue. Les esprits s'échauffèrent :

«Kostka dit alors : 'Ses menaces ne nous feront pas abandonner le royaume, mais nous le défendrons contre lui, comme nous l'avons fait contre les autres'. Ce à quoi un chevalier de Bourgogne répondit : 'Notre maître ne vous menace pas, mais, puisque vous voulez inventer une nouvelle religion, seuls contre toutes les terres voisines, il faudra bien qu'il le fasse.' Et Kostka de déclarer : 'Nous, nous avons l'antique religion de Jésus Christ<sup>45</sup>.' »

---

42. Jean Germain, discours *Oculi mei semper ad fideles terre*, éd. Mansi 30, 199 : «Preterea quia ad certum didicit easdem vestras reverendissimas reverentiasque hoc in sacerrimo concilio Basileensi loco esse coniunctas ad extirpandum hereses, et presertim illam Hussitarum Bohemorum nostris temporibus ceteris procellosius debacchantem... » Un an plus tôt, Jean Nider et Jean de Maulbronn avaient dissuadé les Pères de recourir à ce langage : «Item pendente adhuc spe adventus Bohemorum ad concilium expedire videretur, quod in scriptis publicis concilii versus has partes non nominarentur Hussite ... quia valde de hoc verecundantur, sed appellarentur Bohemi, ne provocarentur, super quo provideatis» (lettre du 10 mars 1432, dans *MC* 1, p. 187). La question des changements de dénomination est traitée en détail par P. SOUKUP, «The Warning of the 'Wycliffites': Giving Names to Hussite Heresy», dans *Europe After Wyclif*, J.P. Hornbeck et M. Van Dussen (dir.), New York, 2017, p. 196-226.

43. Mansi 30, 200. Sur le motif de Gédéon à la cour bourguignonne, voir G. DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean sans peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Paris, 1909, p. 249-255.

44. Cette altercation nous est connue par deux relations : celle d'un Père allemand, sans doute clerc de la ville de Bâle (*CB* 5, ici p. 46-47) et par celle du *Liber diurnus* déjà cité (*MC* 1, p. 338-339).

45. *MC* 1, p. 339 : «Tunc ait Costka : Propter minas eius non recedemus de regno, sed contra eum nos defendemus, sicut contra alios. Cui miles de Burgundia dixit : Dominus noster vobis

Sur ce, les Bohémiens quittèrent la chapelle, outrés. La majorité conciliaire ne devait pas être moins mécontente. Les menaces bourguignonnes étaient pour le moins inopportunes, à un moment où les Pères marchaient sur des œufs pour éviter la rupture des négociations. Tout, dans l'intervention de Germain, témoignait d'une maladresse insigne. L'appel aux armes ? Étant donné la situation militaire du duché à cette date, cette déclaration belliqueuse confinait au don-quichottisme. L'incorporation des Bohémiens au concile ? C'était agir à contretemps, puisque la délégation tchèque venait de rejeter la formule trois semaines plus tôt. La jeunesse de Jean Germain n'excusait pas tout. L'évêque de Nevers n'avait fait que suivre les instructions orales reçues. Sans le vouloir, il venait de démontrer l'anachronisme de la politique bohémienne de Philippe le Bon.

Quelles que fussent leurs divergences, Amédée de Talaru et Jean Germain avaient en commun de parler très officiellement au nom du prince qui les avait mandatés. Leurs prises de position engageaient de ce fait une certaine idée de la France. Mais qu'en est-il de tous les autres Pères, de loin les plus nombreux, qui n'avaient pas cette accréditation ? Dira-t-on par exemple que ce fut en leur qualité de Français que le concile choisit Jean Picart d'Aulnay († 1440) et Gilles C(h)arliier († 1472) pour débattre avec les Bohémiens ? Pour le savoir, examinons d'un peu plus près leurs profils respectifs.

Nous avons précédemment croisé l'abbé cistercien à Rome, en 1425, au service de Bedford et de la cause conciliariste. Nous le retrouvons dès le début du mois d'avril 1431 à Bâle, où il arriva avec les délégués de l'université de Paris, dont lui-même était sorti vingt-trois ans plus tôt. C'était à l'évidence un homme plein d'usage et de raison : il en était déjà à son troisième concile général<sup>46</sup>. Il apportait en plus au concile en gestation l'autorité morale dont le nimbait sa fonction d'abbé de Cîteaux<sup>47</sup>. C'était enfin un Bourguignon, qui jouissait de la pleine confiance du duc Philippe le Bon, mais sans exclusive ; il entretenait par exemple de bonnes relations avec Amédée de Talaru<sup>48</sup>. À ces divers titres, l'énergie qu'il déploya au sein de la députation de la foi fut précieuse, tout particulièrement face aux Bohémiens.

---

nequaquam minatur, sed vos pauci vultis novam legem invenire contra omnes terras circumjacentes, oportebit eum facere. Et ait Kostka: Nos habemus antiquam legem Jesu Christi.» Le chevalier bourguignon qui apparaît ici n'est autre que Guillebert de Lannoy.

46. Voir T. SULLIVAN, *Parisian Licenciates in Theology...*, 1, éd. citée, p. 284-285, et C. KLEINERT, *Philibert de Montjeu*, éd. citée, p. 237-238. De manière plus générale, sur la participation des cisterciens au concile, voir W.J. TELESCA, «The Order of Cîteaux during the Council of Basel, 1431-1449», *Cîteaux*, 32, 1981, p. 17-36.

47. On le voit ainsi agir «tanquam generalis ordinis» (CB 2, 121). L'action de Picart à Bâle a contribué à consolider la prééminence de Cîteaux au sein de l'ordre. Les reproches cinglants qui se lisent à son encontre dans les *Annales de Cîteaux* (1736-1738) de Nicolas Cotheret sont donc à prendre avec des pincettes : sur cette source et son orientation, voir «Annales de Cîteaux éditées par les soins de Louis J. Lekai O. Cist.», *Analecta Cisterciensia*, 40, 1984, p. 150-303, notamment p. 239-246.

48. H. MÜLLER, *Die Franzosen...*, éd. citée, 1, p. 99-100.

Travaillant main dans la main avec son confrère Jean de Gelnhausen, il fut associé courant mars 1432 aux préparatifs de la rencontre de Cheb, qui fixa les conditions d'un traitement à égalité des deux parties<sup>49</sup>. Mais c'est le 31 janvier 1433 que Jean Picart connut son heure de gloire. Il fut chargé ce samedi-là d'adresser la parole au concile et aux Bohémiens réunis, en présence d'une assemblée nombreuse et hétéroclite : exceptionnellement, les portes de la cathédrale avaient été ouvertes pour permettre à la foule d'assister à l'événement<sup>50</sup>.

L'audition des Bohémiens était parvenue à un moment charnière. Du 16 au 28 janvier, quatre théologiens hussites s'étaient succédé pour défendre les Quatre articles de Prague. Il revenait à l'abbé de Cîteaux d'introduire le cycle des répliques catholiques (31 janvier-28 février). Des mots et du ton employés dépendait le climat dans lequel se déroulerait la suite des échanges. Picart prit pour thème le vingt-troisième verset du psaume 103 : « L'homme sortira pour son ouvrage, pour faire son travail jusqu'au soir » (*Exibit homo ad opus suum et ad operationem suam usque ad vesperam*)<sup>51</sup>. Ce choix était lourd de significations. Le dernier orateur hussite, le plus virulent aussi, Pierre Payne, s'était en effet servi de ce même psaume des splendeurs de la création pour exalter le rayonnement de la vérité émanant de la prédication de Wyclif et de Hus. Picart reprit la balle au bond. Le soleil levant, rectifia-t-il, s'appliquait bien plutôt au concile qui illumine le monde. De là découlait pour les orateurs du concile une double tâche : travailler à la réconciliation des Bohémiens afin de réaliser l'unité ; transmettre aux fidèles la sagesse de l'Écriture. Étant donné les circonstances, c'est le premier point de ce véritable discours-programme qu'il développa. Puis il se tourna vers les Bohémiens. Tout en les traitant avec déférence, il leur recommanda de se soumettre humblement et sans discuter à l'Église. Autrement, ils risqueraient de finir comme les fils de Benjamin, dont le livre des Juges (20, 48) rapporte la mort infamante.

49. Le 14 mars, il rend compte au concile de la marche à suivre avec les Bohémiens (*CB* 2, 58). Le 24, il est de ceux qui discutent avec Cesarini des nouvelles de Bohême et du sauf-conduit à accorder aux Bohémiens (*CB* 2, 68). Sur ses contacts avec Maulbronn, voir *MC* 1, 175-176 et 178, ainsi que *CB* 2, 81.

50. Jean de Raguse, *Tractatus de reductione Bohemorum* (*MC* 1, 275) : « Adveniente igitur dicta die sabbati, que erat ultima die Januarii, in congregatione generali, januis apertis et presentibus Bohemis, maximaque tam cleri quam populi assistente multitudine, reverendus pater dominus abbas Cisterciensis ante omnia fecit collationem exhortatoriam et valde devotam... » Cf. *CB* 2, 331 et *CB* 5, 40-41.

51. *Inc.* : *Sacrosancta Basileensis synodus in Spiritu Sancto legitime congregata, que in medio tui habes illum natum regem Iudeorum...* On en trouvera une édition dans Mansi 29, 1271-1280. Les mss qui sont parvenus à notre connaissance sont les suivants : Bâle, UB A II 34, fol. 170v-175v ; Bâle, UB O III 35, fol. 102r-107r ; Dijon BM 580, fol. 22v-27r et 40r-45r ; Erlangen, 538, fol. 20r-23v ; Lüneburg, Ratsbücherei C 2° 34, fol. 250r-254r ; Munich, BSB Clm 7463 ; Munich, BSB Clm 19534, fol. 21-26 ; Oxford, Balliol college, 164, p. 512-527 ; Paris, BN lat 1576, fol. 54r-62v ; Paris, Mazarine 1684, fol. 27r-31v ; Paris, Mazarine 1685, fol. 1r-6v. Le discours de Picart y figure presque toujours en tête des autres discours catholiques bâlois.

Les intéressés prirent assez mal la chose. Le 4 février, par la bouche de Procope le Grand, ils protestèrent et obtinrent de l'abbé qu'il leur soumit le texte écrit de son discours<sup>52</sup>. L'incident n'alla pas plus loin<sup>53</sup>. Toujours est-il que, côté catholique, le souvenir de son discours du 31 janvier 1433 demeura. Jean de Raguse l'inséra à la fin de son *Tractatus de reductione Bohemorum*; et, dans son désir de mettre en vedette son illustre confrère, Adrien de But, le chroniqueur des Dunes, imagina ensuite que l'abbé de Cîteaux avait à lui seul vaincu toute la délégation hussite<sup>54</sup>...

C'était entre autres oublier le rôle du second coryphée français, lui aussi membre actif de la députation conciliaire de la foi, Gilles C(h)arlier. En octobre 1432, quand le concile eut reçu la garantie que les Bohémiens viendraient à Bâle plaider leur cause, le doyen de Cambrai fut l'un des quatre champions désignés pour leur donner la réplique. Pourquoi lui ? Sans être un Bâlois de la toute première heure, Charlier avait eu le temps de se distinguer depuis son arrivée dans la ville, en qualité de procureur de l'évêque d'Arras, le 3 février 1432<sup>55</sup>. L'avait de toute façon précédé sa réputation de théologien. Auteur d'un influent *Commentaire des Sentences*, il passait pour être l'une des étoiles du *studium parisiense*<sup>56</sup>. S'était-il dans ce cadre déjà frotté au hussitisme ? On a jusqu'à présent voulu le croire en supputant sa participation au congrès de Bratislava. L'erreur résulte d'une

---

52. Jean de Raguse, *Tractatus de reductione Bohemorum*, MC 1, 277: «Et de domino Cisterciensi conquerebatur precipue de exhortatione, qua eos exhortatus fuerat, ut se concilio submitterent tamquam ecclesie catholice et determinationi ejusdem, quasi ex hoc innuisset eos, sicut et vere sunt, esse extra ecclesiam catholicam... Et similiter conquerebantur de historia tribus Beniamin, quam induxit, credentes ipsum eam introduxisse ea intentione, ut sicut tribui Beniamin contigit, ita et ipsi tandem contingat finaliter.» Cf. CB 2, 334: «Dominus Cisterciensis eis respondit, quod non credebatur aliquid proposuisse contra eos, offerens eis suam propositionem, quam bene vellent examinare, antequam conquerebantur etc.»

53. Picart défia cependant une seconde fois les Bohémiens, d'après le *Liber diurnus* (MC 1, 318-319, à la date du 2 mars 1433): «Surrexit abbas Cisterciensis, qui sermonem nobis presentibus coram concilio fecit, (...) et dixit: Mihi placet utique, quia scripta utriusque partis et sufficientia audivimus, quod arguant sibi mutuo, quia citius intelligemus, quis veritatem habet.»

54. *Chronique des Dunes*, éd. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques...*, t. 1, 1870, p. 235, à l'année 1431: «Cristannus rector omnium magistrorum civitatis Pragensis, una cum Johanne Rocquisano et Petro Payne, Anglico, etc. diversos articulos in presentia totius coetus proposuit, qui propositionum suarum a dompno Johanne, abbate Cistercii, decisionem in contrario suscepit.» Cette présentation des faits est passablement embrouillée. Comme on le sait, Christian de Prachatice ne faisait pas partie de la délégation bohémienne à Bâle.

55. CB 2, p. 26. Il se fit incorporer le 25 avril suivant (*ibid.*, p. 99) et prêcha un sermon remarqué le jour de l'Assomption (*ibid.*, p. 194).

56. S. SWIEZAWSKI, «Notes sur le 'Commentaire des Sentences' de Gilles Charlier», *Mediaevalia Philosophica Polonorum*, 10, 1961, p. 77-86.

confusion avec Gilles de la Woestijne, maître des requêtes de Philippe le Bon<sup>57</sup>. Charlier ne devait donc avoir qu'une connaissance préalable assez vague des attendus théologiques du hussitisme. Mais ce handicap n'embarrassa guère les Pères bâlois, tant leur confiance était grande dans sa capacité à dominer toute la diversité des sujets possibles. Le doyen de Cambrai pouvait du reste se targuer de représenter un prélat, Hugues de Cayeu, qui avait à cœur de réprimer certaines manifestations de dissidence plus ou moins inspirées par l'exemple tchèque. Quant à ses affinités politiques, Charlier se situait clairement dans la mouvance bourguignonne. Mais il était assez consensuel pour avoir, comme Jean Picart, des amis de tous bords. Il n'avait pas coupé les ponts avec ses anciens condisciples du collège de Navarre qui, après 1419, avaient choisi de suivre le dauphin Charles dans son exil. Les États d'Artois s'en souvinrent et le commirent, en novembre 1431, pour aller demander au duc Philippe de négocier une trêve avec la France des Valois<sup>58</sup>. Il n'est pas interdit de penser que cette flexibilité l'aida ensuite à Bâle à rendre sa candidature acceptable par tous les partis antagonistes.

Une fois choisi, Charlier paya de sa personne. Il dut d'abord s'entraîner. Puis vint l'heure de la confrontation officielle avec l'évêque taborite, Nicolas Biskupec de Pelhřimov, sous la forme d'une joute oratoire alternée. Le hussite lança le ban en militant pour le droit de punir les péchés publics, les 20 et 21 janvier. Charlier prononça sa réplique du 13 au 17 février 1433, après quoi son contradicteur revint à la charge les 16 et 17 mars ; le dernier mot revint au Français, les 4, 5 et 6 avril. Dans l'ensemble, Charlier réussit son grand oral. Certes, lors d'une réponse impromptue qu'il fit à Pierre Payne, il sembla au concile qu'il lui cédait trop de terrain ; à la demande d'Amédée de Talaru, la discussion fut interrompue<sup>59</sup>. Mais pour le reste, Charlier fit ce qu'on attendait de lui : réfuter la position hussite, sans dresser les Bohémiens par des provocations intempestives. Les Pères ne se montrèrent pas ingrats. Lorsque, le 8 avril, ils eurent à sélectionner ceux des orateurs qui iraient à Prague avec la délégation conciliaire, ils en exclurent les intransigeants Raguse et Kalteisen, mais retinrent les noms de Palomar et de Charlier<sup>60</sup>.

---

57. L'erreur, aujourd'hui courante dans l'historiographie, remonte apparemment à F.M. BARTOŠ, *Husitská Revoluce, 2, Vláda bratrstev a její pád*, Prague, 1966, p. 47. Nous devons l'identification du «magister Egidius» mentionné dans les actes impériaux avec Woestijne à Y. LACAZE, «Philippe le Bon et le problème hussite», art. cité, p. 79 et 87.

58. C. HIRSCHAUER, *Les États d'Artois de leurs origines à l'occupation française 1340-1640*, Paris, 1923, p. 75-76.

59. *Liber diurnus*, MC 1, 348, au 7 avril : « Post hunc surrexit magister Petrus Anglicus, et fecit argumentum contra Aegidium, qui finaliter concessit, licet inprimis noluit diffinire hoc vel illud, scilicet, quod clerici habitualiter peccantes (*sic*), possunt eorum domini temporales eis auferre temporalia mobilia, non tamen haberent jurisdictionem in eorum personam; et illam subjectionem numquam voluit concedere. Tunc archiepiscopus Lugdunensis videns cum ceteris episcopis et doctoribus, quia Aegidius concessit contra eorum voluntatem, consilio inter se habito, direxit in eodem loco ad Kostkam, ut cessaret magister Petrus, primo et secundo. »

60. CB 2, 383.

Comme on pouvait s'y attendre, les orateurs choisis pour tenir tête aux Bohémiens se recrutèrent donc parmi les théologiens inscrits dans la députation de la foi. Tous deux provenaient également de l'université de Paris, même s'ils n'y enseignaient plus, et évoluaient l'un et l'autre dans la mouvance bourguignonne. Ils n'en étaient pas moins membres de la nation gallicane et reconnus comme tels. Le prouve d'abord le fait que la sélection de Gilles Charlier se fit sur une base nationale paritaire. Dans un souci d'équilibre, le concile porta en effet son choix sur le dominicain italien Jean de Raguse, sur son confrère allemand Henri Kalteisen, sur l'archidiacre de Barcelone Jean Palomar, de sorte que Charlier reçut pour sa part l'honneur de défendre les couleurs françaises. Celui-ci l'assuma sans ambages. Dès le préambule de son premier discours, il afficha son identité nationale en rappelant aux Bohémiens les antiques liens d'amitié entre la Bohême et la France. Jean Picart, quelques semaines plus tôt, leur avait dit peu ou prou la même chose<sup>61</sup>. Bien qu'il soit quasi impossible de faire la part entre ces différentes motivations, on voit là que le patriotisme des deux théologiens s'est conjugué avec leur formation universitaire et leurs convictions conciliaristes pour surdéterminer leur engagement contre le hussitisme.

Reste à savoir pourquoi le concile a ainsi choisi d'internationaliser le recrutement de ses orateurs. Ce n'était pas acquis d'avance. Après tout, au printemps 1432, les pourparlers de Cheb avaient été confiés exclusivement à des Allemands. Ce changement s'explique-t-il par la volonté des Bâlois de prouver le caractère œcuménique de leur assemblée ? On ne peut s'empêcher d'y voir aussi une manière d'amadouer les Bohémiens. L'inimitié entre Tchèques et Allemands était en effet connue de tous, et l'on a sans doute à dessein mis en avant, en la personne d'orateurs issus des pays romans, des Pères réputés neutres.

### III. – 1433-1436 : EN ROUTE VERS LES *COMPACTATA*

Au demeurant, la route vers les *Compactata* s'annonçait encore longue et semée d'embûches. Les Pères bâlois devaient réaliser la quadrature du cercle : faire la paix avec les Bohémiens sans brader, sous peine de se déjuger, l'œuvre du concile de Constance. La difficulté n'était pas que théorique. Il leur fallait aussi tenir bon face à deux poussées contradictoires. D'un côté, le duc Albert d'Autriche et l'université de Vienne s'effrayaient à l'idée de devoir composer avec leurs ennemis jurés. En sens inverse, l'empereur Sigismond, brûlant d'obtenir la couronne de Bohême qui lui échappait depuis quinze ans, s'impatientait de voir les choses traîner en longueur. Mais le jeu en valait la chandelle. Sur le front militaire, des signes encourageants apparaissaient. Les confréries de soldats qui semaient

---

61. Charlier, dans Mansi, 29, 869 : « magna certe mihi cura est vos et hoc famosum atque inclitum regnum Bohemie, Gallie mee regioni olim amicum, conciliare et sociare in foedere sempiternae pacis » ; Picart, dans Mansi 29, 1278 : « illa clarissima Francie et Bohemie regna antiquo foedere specialiter conjuncta ».

jusque-là la terreur essayèrent fin 1433 leurs premier revers, avant d'être anéanties sur le champ de bataille de Lipany (30 mai 1434). La Bohême, recrutée d'épreuves, aspirait à la paix.

Face à ce nouveau contexte, le concile utilisa les grands moyens et dépêcha pas moins de cinq légations successives auprès des Bohémiens<sup>62</sup>. La première se dirigea vers Prague, qu'elle atteignit le 8 mai 1433. Le spectacle d'une délégation catholique reçue en plein cœur du royaume ultraquiste était sans exemple. Mais les résultats immédiats des négociations qui furent menées à la diète demeurèrent minces, chaque partie campant sur ses positions. Après que des Bohémiens eurent été de nouveau reçus à Bâle, une deuxième ambassade conciliaire reprit le chemin de la capitale, le 11 septembre suivant. Plus réduite que la précédente, elle apportait cependant une proposition pour sortir de l'ornière : la concession du calice, moyennant l'obéissance entière des Bohémiens à l'Église. Le 30 novembre, un accord provisoire fut trouvé, dont l'application fut pourtant aussitôt bloquée par des divergences d'interprétation. Le concile laissa alors parler les armes et attendit l'après-Lipany pour renouer le fil des négociations. Celles-ci n'eurent plus pour cadre Prague, mais les résidences impériales, signe que l'empereur Sigismond reprenait la main. En août 1434, ce fut d'abord la Diète de Ratisbonne qui accueillit une troisième et très ample délégation conciliaire. Les discussions achoppèrent sur la question de savoir comment terminer la révolution. L'acceptation des Quatre articles, la reconnaissance de Rokycana comme archevêque de Prague, l'accession de Sigismond au trône tchèque : tout faisait problème. Il fallut donc encore deux dernières ambassades pour qu'au terme d'une année et demie d'incessants allers-retours entre Bâle, Vienne, Bratislava, Brno et Székesfehérvár (Stuhlweissenburg), les *Compactata* soient solennellement ratifiés à Jihlava.

On ne saurait ici analyser l'immense corpus documentaire suscité au long de ces trois années. Il y faudrait un livre. Les pages qui suivent voudraient simplement démontrer quelques-uns des rouages de la diplomatie bâloise<sup>63</sup>. Qui le concile recruta-t-il aux fins de le représenter, alors qu'il était en mal de reconnaissance ? Comment s'organisèrent les équipes ainsi formées, à la fois dans leur travail interne et dans leurs tractations avec les Bohémiens ? Enfin, quelles furent à distance les répercussions des ambassades sur l'agenda de l'assemblée bâloise ? Dans chacun de ces domaines, nous nous demanderons quelle a pu être la « valeur ajoutée » des Pères français.

---

62. Il existe sur le sujet deux contributions marquantes : B. ZILYNSKÁ, « Biskup Filibert a české země », dans *Jihlava a basilejská kompaktáta*, Jihlava, 1992, p. 56-94 et F. ŠMAHEL, *Basilejská kompaktáta*, Prague, 2011.

63. Le renouveau récent de l'histoire de la diplomatie médiévale l'a pour le moment laissée de côté. Pour un point de départ, voir J. HELMRATH, *Das Basler Konzil*, éd. citée, p. 54-57. Une étude de cas est fournie par H. MÜLLER, « La division dans l'unité : Arras face à deux diplomaties ecclésiastiques », dans *Arras et la diplomatie européenne, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, D. Clauzel (dir.), Arras, 1999, p. 109-130.

Même si les protocoles du concile ne s'étendent pas sur les raisons qui présidèrent à leur constitution, il n'est que de jeter un coup d'œil à la composition des ambassades pour en relever trois grandes caractéristiques (voir encadré 1). L'inégale diversité nationale, d'abord. La première ambassade offre de ce point de vue l'éventail le plus large. Dans son désir de flatter les Bohémiens, Martin Berruyer ne manqua pas de le souligner (13 mai 1433) : voilà qu'affluaient à Prague la Gaule, l'Espagne, l'Angleterre et la Germanie réunies<sup>64</sup>. Manquaient toutefois à l'appel les Italiens, sans qu'on s'explique bien cet ostracisme. Les ambassades suivantes perdirent un peu plus de leur caractère cosmopolite. L'Anglais Alexandre Sparowe, en accord avec la politique générale de la monarchie lancastrienne, se désengagea. Au bout du compte, les Allemands furent donc légèrement majoritaires ; comme il se devait, ils tinrent même le haut du pavé lors de la diète impériale de Ratisbonne. Dans leurs rangs se remarquaient les anciens de Cheb (Jean Nider, Henri Toke, Jean de Gelnhausen et Frédéric Parsperger). Mais ceux-ci durent faire place à de nouveaux arrivants, dont quatre du royaume des lys : les Bourguignons Philibert de Montjeu, Gilles Charlier et Thomas de Courcelles, ainsi que l'Armagnac Martin Berruyer. De la sorte, les Français fournirent en moyenne plus des deux cinquièmes des effectifs de chaque légation. La nation espagnole, quant à elle, fut représentée par le seul Jean Palomar. Si l'on excepte l'absence des Italiens, cette ventilation nationale des effectifs ne surprend pas outre mesure, tant elle reflète l'équilibre des forces internes à l'assemblée bâloise.

L'uniformité socioprofessionnelle est un deuxième trait frappant, qui se vérifie de manière exemplaire chez les ambassadeurs français. Car même si régnait à Bâle une relative indistinction des statuts canoniques et des conditions, le concile était conscient de devoir à l'extérieur respecter les préséances. Aussi a-t-il recruté ses légats dans les couches supérieures du clergé séculier. Le choix de Philibert de Montjeu parle de lui-même. Ce prélat bourguignon de vieille souche était un homme d'expérience, familier des situations de crise et très au fait des usages curiaux, de toutes ces manifestations de pompe indispensables à la bonne conduite des relations diplomatiques. *Last but not least*, il était à même de supporter, grâce à son riche diocèse normand, les frais inhérents à d'aussi longues missions<sup>65</sup>. Les autres Français qui l'accompagnèrent dans ses légations étaient pour leur part des chanoines de marque. Gilles Charlier, Martin Berruyer et Thomas de Courcelles avaient en commun de détenir des prébendes dans les plus prestigieux chapitres du Nord ou de l'Ouest de la France et d'avoir été délégués à Bâle comme procureurs

---

64. « Hec est horum eciam patrum, doctorum et magistrorum pia intencio, quos amor et zelus latius incliti regni de tam longiquis partibus, alios de Galiis, alios de Yspaniis, alios de Anglia, alios de Germania Pragam non tam adduxit, quam portavit » (Gilles Charlier, *Liber de legationibus*, dans *MC* 1, p. 398).

65. C. KLEINERT, *Philibert de Montjeu...*, éd. citée, p. 375-378.

de leur évêque, respectivement par ceux d'Arras, du Mans et d'Amiens<sup>66</sup>. Ils constituaient donc un échantillon représentatif de cette élite canoniale qui fut l'aile marchante de l'assemblée bâloise. Remarquons aussi que nos quatre compères se connaissaient de longue date : ils avaient fait en même temps leurs études de théologie ou de droit canon à l'université de Paris, peu avant 1419. Depuis, les choix politiques de Berruyer l'avaient certes éloigné des Bourguignons ; ils n'en demeuraient pas moins tous d'anciens collègues. La diplomatie conciliaire n'aurait certainement pas remporté les succès qui furent les siens sans cette cohésion d'un milieu uni par la même formation académique, les mêmes valeurs culturelles et un même *habitus*<sup>67</sup>.

La stabilité, enfin. Plutôt que de faire tourner les hommes comme y incitait l'idéal conciliariste, le synode bâlois eut la sagesse de favoriser la continuité de son action diplomatique. Au départ, hormis Charlier, aucun des Français sélectionnés ne se recommandait par une connaissance approfondie du dossier hussite – tout au plus Philibert de Montjeu avait-il eu, comme éphémère président du concile, à traiter de l'invitation des Bohémiens. Le concile choisit néanmoins des Pères déjà rompus à la pratique des ambassades et les maintint ensuite le plus longtemps possible en poste. C'est ainsi que, sur les quatre ambassadeurs français, il n'y a que Thomas de Courcelles qui ait participé à une seule légation, celle qui fut dirigée à l'été 1434 vers la diète impériale de Ratisbonne. En revanche, Philibert de Montjeu et Martin Berruyer furent, tout comme Palomar, reconduits d'une mission à l'autre : on ne change pas une équipe qui gagne. Quant à Charlier, il représente un cas intermédiaire, puisqu'il fut des première, troisième et quatrième ambassades, mais manqua les deuxième et cinquième. Toujours est-il que ces longs mois passés sur les chemins de l'Europe centrale à affronter les rigueurs climatiques, à déjouer les embuscades et à subir les foudres des prédicateurs radicaux insufflèrent à ce noyau dur une solidarité à toute épreuve<sup>68</sup>. Ils lui inculquèrent surtout une familiarité irremplaçable avec les affaires bohémiennes. Des tensions entre le clergé et la noblesse utraquistes, de l'isolement croissant des taborites et des orphelins, de l'intransigeance de la minorité catholique morave, rien ne leur échappa. Autant dire que, s'il fallait établir un palmarès des meilleurs connaisseurs français du hussitisme que l'histoire ait connus, c'est à l'évidence chez eux que se trouveraient les lauréats.

---

66. Sur Berruyer, voir H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich...*, éd. citée, 1, p. 306-319 ; sur Courcelles, ID., « Thomas von Courcelles. Zum Lebensweg eines Pariser Universitätslehrers und Basler Konzilsvaters am Ausgang des Hundertjährigen Krieges », dans *Väter der Kirche. Ekklesiales Denken von den Anfängen bis in die Neuzeit. Festgabe für Herrmann Josef Sieben*, Paderborn, 2004, p. 861-915.

67. H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich...*, 1, éd. citée, p. 315.

68. Sur la tempête de neige qui s'abattit sur eux entre Bâle et Vienne, voir Gilles Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 524 et 594 ; l'embuscade taborite à laquelle ils échappèrent près de Brno est racontée en détail par le même Charlier, MC 1, 549 ; à Prague, c'est le prédicateur de la Nouvelle Ville Vlk qui menaça de les faire brûler pour venger Hus et Jérôme (MC 1, 449).

Les membres français des ambassades eurent beau se serrer les coudes, ils n'étaient pas pour autant interchangeable. À force de travailler ensemble, ils apprirent à trouver entre eux des synergies fonctionnelles. Comme l'indique le fait qu'il soit toujours cité en tête des protocoles conciliaires, c'est Philibert de Montjeu qui assumait de bout en bout la fonction de chef des délégations. Seul l'évêque d'Augsbourg aurait pu la lui disputer, mais le Bourguignon parvint rapidement à l'évincer. Comment s'exerça sa prééminence<sup>69</sup> ? En tant qu'évêque, il eut le privilège de célébrer les ordinations, d'administrer les confirmations et de consacrer les autels ou les églises. En 1435, il fut en première ligne pour conduire la réforme des établissements ecclésiastiques d'Autriche et de Moravie soumis à son pouvoir de visite et de correction<sup>70</sup>. Lors des réceptions officielles, c'était également toujours à lui que revenait le premier mot. Indice qui ne trompe pas, son logis ne désespérait pas. On ne compte pas les fois où les délégués bâlois y tinrent leur quartier général. De là à considérer que l'évêque de Coutances se serait borné à un rôle de représentation, il y a un pas qu'il ne faudrait sans doute pas franchir : lors de ses visites à Bâle, le concile tint à l'associer à l'élaboration des décisions importantes en le nommant dans les commissions ad hoc<sup>71</sup> ; à Ratisbonne, l'empereur ne manqua pas non plus de le consulter à part<sup>72</sup>. Mais il est vrai que l'évêque de Coutances fut assisté de Jean Palomar, auquel il s'en remettait pour disputer contre les Bohémiens et pour savoir quand marchander, temporiser ou trancher. Par sa maîtrise des enjeux ecclésiologiques, par sa créativité tactique, par la relation de confiance qui l'unissait au cardinal-légat Cesarini, le Catalan fut sans conteste tout à la fois le cerveau et le maître d'œuvre des légations.

La complémentarité de ce duo de choc reléguait Martin Berruyer et Gilles Charlier dans des fonctions plus subalternes. Ils aidèrent par exemple Montjeu à visiter les couvents mendiants de Brno et à lui en signaler les dysfonctionnements, depuis le non-respect de la clôture jusqu'aux abus liturgiques<sup>73</sup>. L'un et l'autre furent

---

69. Sur tout ceci, voir B. ŽILYNSKÁ, « Biskup Filibert... », art. cité, notamment p. 59.

70. Le 30 mai 1435, à la demande du duc d'Autriche et margrave de Moravie Albert, le concile chargea ses légats de procéder à la réforme du clergé et des laïcs dans les territoires habsbourg. Sur l'application de ce programme à Brno, voir M. ŽILA, « Brněnská církev očima basilejského legáta », *Brno v minulosti a dnes*, 14, 2000, p. 65-72.

71. *CB* 2, 463 (12 août 1433) ; *CB* 3, 30 (17 février 1434) et 60 (5 avril 1434).

72. Gilles Charlier, *Liber de legationibus*, *MC* 1, 516 : « Die Jovis, XXVIa mensi Augusti, de mane comparuerunt legati sacri concilii in camera domini imperatoris, et ex eis retinuit aliquos ad partem, videlicet dominum Constanciensem et dominum auditorem. »

73. On pourrait se demander dans quelle mesure cette expérience de terrain fut formatrice et guida ensuite leur action réformatrice, comme évêque du Mans pour l'un, comme conseiller de nombreux abbés cisterciens et prémontrés pour l'autre. Voir L. CALENDINI, « Le diocèse du Mans sous l'épiscopat de Martin Berruyer (1448-1464) », *La province du Maine*, 84, 1982, p. 16-35 et X. HERMAND, « Les relations de l'abbaye cistercienne du Jardinnet avec des clercs réformateurs des diocèses de Cambrai et de Tournai (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle) », *Revue Mabillon*, 13, 2002, p. 237-263, notamment p. 245.

aussi amenés à prononcer quelques discours protocolaires devant les puissances invitantes. Le Parisien le fit auprès des universités de Prague (4 juin 1433) et de Vienne (25 février 1436); plus politique, le Tourangeau porta la bonne parole aux princes, au clergé et aux conseils de ville (13 mai 1433, 5 novembre 1433, 24 février 1435). En revanche, lors des débats théologiques, ils laissèrent systématiquement à Palomar le soin d'être leur porte-parole, un signe indubitable du déclin de l'influence française, et singulièrement de celle de l'université parisienne<sup>74</sup>.

Au total, les deux collègues semblent donc s'être surtout spécialisés dans la collecte et la transmission des informations. Le doyen de Tours se chargea par exemple de faire au concile les premiers rapports oraux des légations. L'usage voulait en effet que les ambassadeurs reviennent périodiquement solliciter la validation de leurs actions. Berruyer s'en acquitta une première fois le 31 juillet 1433: envoyé en avant-garde à Bâle, il annonça aux Pères le retour imminent de la délégation conciliaire et leur demanda de bien recevoir les trois ambassadeurs bohémiens; ce bref pré-rapport fut complété deux jours plus tard par les soins de Philibert de Montjeu lui-même<sup>75</sup>. À la fin de la deuxième légation, le 20 décembre 1433, Berruyer quitta de nouveau en avance ses pairs afin de rendre compte au concile des progrès des négociations. Il le fit cette fois plus longuement, car il avait à dévoiler la primeur des *Compactata* conclus à Prague, le 30 novembre précédent<sup>76</sup>. Et ce fut encore lui qui, le 25 février 1436, de retour de Székesfehérvár, joua l'agent de liaison entre les légats, l'empereur Sigismond et le concile<sup>77</sup>.

Le protocole de la prise de parole ne variait guère. À chaque fois, Berruyer exhibait d'abord ses lettres de créance. Puis il entamait son rapport à la manière d'un sermon, par un thème biblique. Le légat résumait alors les principales étapes de la négociation et distillait les nouvelles du front militaire; au fur et à mesure, il présentait les pièces justificatives nécessaires. Son récit était doublement orienté. Dans le chaudron de l'assemblée bâloise, il s'agissait d'une part de désamorcer les critiques. Aussi Berruyer s'appliquait-il à faire l'éloge du travail accompli et à montrer que les légats avaient scrupuleusement suivi les instructions reçues. Mais on attendait aussi de lui qu'il apprêtât les faits à des fins d'édification. C'est ainsi qu'il raconta comment, à l'automne 1433, le jugement de Dieu s'était exercé contre

---

74. De manière significative, la délégation convint le 18 août 1434 que « dominus auditor haberet portare verbum, quociens opus esset, quemadmodum prius fecerat in Boemia... » (Gilles Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, p. 506). C'est le P. Yves-Marie Congar qui a le premier diagnostiqué une perte de rayonnement des théologiens français sur la scène bâloise, un verdict repris par H. MÜLLER, *Franzosen, Frankreich...*, 2, éd. citée, p. 773.

75. Jean de Ségovie, *Liber gestorum*, MC 2, 416-417.

76. Jean de Ségovie, *Liber gestorum*, MC 2, 581-584. Par la suite, les Bohémiens s'offusquèrent d'apprendre que Berruyer avait transmis ce texte à leur insu: cf. Gilles Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, p. 468, 512 et 591.

77. Gilles Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 699. Cf. Jean de Ségovie, *Liber gestorum*, MC 2, 842 et le protocole du concile édité dans CB 4, 58.

les hérétiques sous la forme d'une peste meurtrière, laquelle aurait providentiellement épargné les membres de l'ambassade. L'anecdote fit mouche. Nombreux sont les Pères à la rapporter dans leur journal ou leur correspondance, tant elle leur paraissait prouver allégoriquement l'incorruptibilité de la foi de l'Église<sup>78</sup>.

Un récit aussi circonstancié ne s'improvisait pas. Berruyer a donc dû tenir une sorte de main courante de ses légations, qui ne s'est pas conservée. Il est néanmoins tentant d'en chercher un écho chez Gilles Charlier. Le doyen de Cambrai a en effet composé, de sa propre initiative, semble-t-il, un compte rendu des légations (aujourd'hui connu sous le titre de *Liber de legationibus*), qu'il écrivit pour partie de sa main et rapporta avec lui en France<sup>79</sup>. Or la distance de l'auteur à l'égard des événements relatés y varie notablement. Il raconte avec force détails, souvent à la première personne, les ambassades auxquelles il a pris part. Plusieurs indices textuels laissent à penser qu'il procéda à la rédaction sur place et au fur et à mesure : la forme s'apparente à un journal. Il en va autrement des légations de l'automne 1433 et de l'hiver 1436. Dans ces deux cas, Charlier ne fit pas lui-même le déplacement, mais il en résuma après coup le déroulement, quoique de manière plus sèche et impersonnelle.

On s'est souvent demandé de qui Charlier tenait ses informations. De Jean de Tornis, le secrétaire de Philibert de Montjeu, qui a lui aussi laissé un précieux registre des légations ? On ne peut l'exclure absolument<sup>80</sup>. Martin Berruyer est cependant un meilleur candidat. À la toute fin de son œuvre, Gilles Charlier laisse en effet entendre que son collègue tourangeau lui communiqua les matériaux qui lui servirent, en février 1436, à bâtir son propre rapport au concile. «Le doyen relata les démarches faites à Alba Regalis (= Székesfehérvár) selon ce qui figure ci-dessus», écrit-il<sup>81</sup>. Il est probable que l'auteur du *Liber de legationibus* ait de la même façon emprunté à Berruyer l'essentiel de ce qu'il sait de la deuxième légation. De fait, son récit des réceptions données en octobre 1433 en l'honneur des Bâlois

---

78. Jean de Ségovie, *Liber gestorum*, MC 2, 583-584 : «...plaga ista ex illis, quos miserant in Poloniam, plus quam sex millia, in obsidione Pilznensis civitatis plus mille defecissent et Prage plus quam XXX. millia; sed Deo gloriam domum, quam inhabitabant oratores concilii, nunquam tetigerat.» Sur les fondements de cette histoire et sur sa circulation, voir O. MARIN, «Miracle et apologétique : sur quelques *exempla* anti-hussites dans le *Formicarius* de Jean Nider», *Médiévales*, 53, 2007, p. 143-164, notamment p. 150 et 154.

79. BN lat. 1503, fol. 22r-205r. Sur cette source, voir l'introduction à l'édition des MC 1, p. XXVI-XXXI, ainsi que le mémoire de master de P. CUNNINGTON, *Les négociations du concile de Bâle avec les hussites tchèques (1433-1436) d'après le Liber de legationibus de Gilles Charlier*, Paris-X, 2013 (direction : C. Vincent).

80. L'hypothèse retenue par l'éditeur, qui n'explicite pas ses arguments, est inverse : ce serait Jean de Tornis qui aurait recopié Charlier (MC 1, 790).

81. Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 699 : «Sabbato sequenti, 25<sup>o</sup> eiusdem, ipse decanus fecit relacionem suam de actis in Alba regali secundum supraposita, aliquibus tamen non sine causa obmissis, in congregacione generali sacri concilii.»

s'inspire largement du discours du 5 novembre de Berruyer<sup>82</sup>. Par extrapolation, on peut imaginer que sa reconstitution de la suite des événements doit également beaucoup au Tourangeau et qu'il fut facile à Charlier de compléter sa source, en ce qui concerne les premiers jours de janvier 1434, à l'aide du rapport de Palomar. Même si les modalités du processus nous échappent en partie, les ambassadeurs pratiquèrent manifestement entre eux un large partage de l'information.

La qualité du résultat obtenu est évidente à la lecture du *Liber de legationibus*, et tout particulièrement de la documentation qui y est mise en œuvre. Une vraie corne d'abondance ! Qu'on en juge : ce sont au total soixante-dix-huit pièces que Gilles Charlier insère, soit dans le corps de son texte, soit en annexe (voir encadré 2)<sup>83</sup>. À une ou deux exceptions près, toutes sont citées *in extenso*. Elles sont parfois accompagnées d'annotations personnelles, dans lesquelles le doyen de Cambrai fait preuve de son acribie. Ainsi attribue-t-il à Jean Rokycana la lettre envoyée de Prague le 8 novembre 1434, au motif que nul autre que lui n'était préposé à la rédaction de la correspondance des diètes<sup>84</sup> ; ailleurs, il suspecte qu'une déclaration émanant du royaume de Bohême soit en réalité l'œuvre des seuls taborites et orphelins<sup>85</sup>. Sa longue familiarité avec l'écrit l'a certainement aidé à critiquer ainsi les sources, mais cela n'aurait pas suffi, si Charlier n'était pas parvenu à recueillir des informations de toute première main sur les hussites. Dans ce domaine, il ne s'est pas contenté des documents que les Bohémiens voulaient bien lui communiquer. En juin 1433, il est secrètement entré en contact avec un maître de l'université de Prague pour lui soutirer des renseignements sur l'histoire du mouvement hussite : ces documents confidentiels donnent au dossier réuni par Charlier une impressionnante profondeur de champ. Tâches subalternes, avon-nous écrit plus haut pour caractériser ses activités. Certes, il s'agissait de pratiques plutôt ingrates, mais dans cette partie de poker menteur qu'étaient les négociations avec les Bohémiens, prendre connaissance de la psychologie et des points faibles de l'adversaire avait une importance stratégique.

---

82. Comparer Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 447-448 et 473-474.

83. À titre de comparaison, le *Diarium* de Thomas Ebendorfer, dont la couverture chronologique est pourtant plus large, en compte seize de moins. Voir H. ZIMMERMANN, *Thomas Ebendorfer. Diarium sive Tracratus cum Boemis (1433-1436)*, MGH SS rer. Germ. 25, Hanovre, 2010, p. 291-294.

84. Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 634 : « Ex data colligi potest, suppositis aliis **circumstancillis**, quod magister Johannes de Rokazana fuit compositor huius litere et cedula incluse. Nam congregacio regni fuit celebrata Prage circa festum sancti Galli, et finitia de mense Octobris iuxta consuetudinem Boemorum. In Praga autem nullus apparet residens, cui compositio literarum de factis in congregacione conclusis committeretur, nisi prefatus de Rokazana. » Cette attribution a été ratifiée par la critique moderne : voir F.M. BARTOŠ, *Literární činnost M. Jana Rokycany, M. Jana Příbrama, M. Petra Payna*, Prague, 1928, p. 32, n. 18.

85. Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 440 : « Explicit responsio, que dicitur ab aliquibus esse regni Bohemie ad allegata in 2a et 3a proposicionibus legatorum sacri concilii, que revera non est regni, sed fabricata per aliquos Taboritas et Orphanos. »

Il est beaucoup plus difficile de cerner le rôle spécifique que jouèrent les ambassadeurs français lors des face-à-face officiels avec la partie bohémienne. L'ensemble de la délégation était en effet tenue par ses instructions d'agir solidairement, en corps. Est-ce à dire que Philibert de Montjeu et ses compatriotes n'aient disposé d'aucune marge de manœuvre pour défendre, en plus de la cause conciliaire, leurs intérêts propres ? Non point. En une occasion, on voit Martin Berruyer prendre une initiative en ce sens. Le 18 novembre 1433, en pleine diète générale du royaume de Bohême, il lut une lettre, pleine de bons sentiments, du roi Charles VII ; à l'initiative de Rokycana, tous les membres de l'assemblée se levèrent alors et se découvrirent en signe de respect, note Gilles Charlier<sup>86</sup>. De quoi retourne-t-il ? Sans doute faut-il identifier cette lettre avec celle dont Amédée de Talaru avait déjà tiré, en janvier, le parti que l'on sait. Dix mois après, elle était toujours d'actualité. Le Tourangeau poursuivit donc à Prague la politique de désescalade inaugurée alors, et il le fit avec l'appui des ambassadeurs royaux au concile. Le même jour, il présenta en effet une autre missive qu'il tenait d'eux et qui vantait, à l'intention des Bohémiens, les bienfaits de l'unité et de la paix<sup>87</sup>. Le document en question n'ayant pas été conservé, il est impossible d'en savoir plus. Mais c'est assez pour deviner le sens des menées de Martin Berruyer : lui qui faisait partie de la garde rapprochée de Philippe de Coëtquis et des autres ambassadeurs valois joua en Bohême le rôle d'interprète officieux de la France et de sa puissance médiatrice. Qui, dans cette affaire, utilisa qui ? Charles VII ou le concile ? Ce fut plus sûrement une stratégie « gagnant-gagnant », par laquelle chaque partenaire se préoccupa de l'intérêt de l'autre pour mieux augmenter ses gains propres.

On hésitera davantage à reconnaître des accents distinctifs dans les autres discours que Martin Berruyer tint aux hussites. Emboîtant le pas à Philibert de Montjeu, il loua par exemple à grand renfort de lyrisme l'avenir de paix qui s'offrirait aux Bohémiens, s'ils acceptaient de se réconcilier avec l'Église : le pays retrouvera son lustre d'antan, l'université sera rétablie, le commerce sera de nouveau florissant,

---

86. Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 450 : « Et quoniam christianissimus Karolus rex Francorum eis misisset epistolam exhortatoriam ad unitatem et pacem, cui nec fecunditas deerat neque facundia, habuerunt pro magno numere, et per organum prefati Roczana regi christianissimo reverenter multum regratiati sunt, ita ut assurgerent universi, et capita nudarent. »

87. *Ibid.* : « Interea presentate fuerunt littere misse regno Bohemie pro parte reverendorum patrum, dominorum legatorum Francie, in sacro concilio existentium, quarum fuit exposita credencia sumpto themate : 'Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis ; unum corpus, unus spiritus', ubi recte ad intencionem glose duo iubet apostolus servare, unitatem ecclesiasticam et pacem temporalem. Solliciti, inquit, servare unitatem spiritus, glo. 1, unitatem ecclesiasticam, quam facit spiritus sanctus, contra scisma, quod facit diabolus, et pacem, que dicitur vinculum, quia est nutrimentum spiritualis unitatis. » L'information semble provenir du pré-rapport de Berruyer (cf. MC 2, 582).

prophétisa-t-il devant les échevins de Prague<sup>88</sup>. Envolée convenue, certes. On devine cependant que le thème de la concorde et du consensus lui tenait particulièrement à cœur. Comme il l'expliqua un peu plus tard aux Bâlois, le royaume des lys ne faisait-il pas lui aussi la cruelle expérience de la guerre et de ses séquelles, la famine et la peste<sup>89</sup>? À travers cette remarque transparaît un peu de la psychologie de cette génération traumatisée par l'interminable conflit avec l'Angleterre et pour laquelle le retour à l'ordre constituait une nécessité vitale. Il est très significatif de ce point de vue qu'un Gilles Charlier ait, entre deux légations en Bohême, également participé d'avril à juin 1434 à l'ambassade que le cardinal Hugues de Lusignan mena au nom du concile auprès de Charles VII pour obtenir une trêve entre l'Anglais, le Bourguignon et lui<sup>90</sup>. À Brno, le Picard et ses compagnons continuèrent de suivre attentivement l'avancement des négociations sur le terrain français : le 23 juin 1435, ils apprirent avec plaisir de la bouche de Palomar que le concile venait d'adresser une délégation au congrès qui devait se tenir à Arras<sup>91</sup>. Si distants fussent-ils, ces deux théâtres d'opérations ne furent donc pas deux mondes étrangers l'un à l'autre. Ainsi que l'a suggéré Heribert Müller, les ambassades auprès des Bohémiens servirent de terrain neutre où les légats armagnacs et bourguignons purent reprendre langue et expérimenter ensemble comment sortir d'une guerre civile<sup>92</sup>.

Demeure une dernière question. Les Français qui participèrent aux légations auprès des Bohémiens se comptaient sur les doigts d'une seule main. Qu'en est-il alors des autres Français restés à Bâle? Furent-ils en quelque manière associés aux négociations? En ce qui concerne le tout-venant des Pères, il est certain qu'ils en furent au moins tenus informés. Les rapports des ambassadeurs, les nouvelles

---

88. Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 476 (5 novembre 1433): «Erit et gaudium angelis Dei in celo; instaurabitur hoc in regno, in hac insigni civitate olim gloriosus Dei cultus; exultabitur iuxta priores annos tunc florentissima Pragensis universitas. Comunicabunt, ut olim, cum amicitia cum mercimoniis incole huius regni cum reliquo populo christiano.»

89. Jean de Ségovie, *Liber gestorum*, MC 2, 584: «Visa autem fuere quatuor hec [iudicia] nostris diebus in regno Francie; siquidem ex guerrarum continuacione fames secuta est, exeuntibus vero ex Parisius victum utcunque quesituris inedia tabefactis qui obsessi extiterant, cum in via eorum multi deficerent, lupi nonnulli refecti sunt primo cadaveribus, humanarum carniarum affecti abinde dulcedine gregatim convenientes aggrediebantur viatores moctu preicpue, illamque validissimam famem secuta est acerbissima pestis.» Le fantôme des loups cannibales hante les sources du temps : voir par exemple le *Journal d'un bourgeois de Paris*, § 312, éd. C. Beaune, Paris, 1990, p. 170-171 (à l'année 1421).

90. L'exemplaire original du *Liber de legationibus*, aujourd'hui BN, lat. 1503, contenait jadis un compte rendu (dressé par Charlier lui-même?) de cette légation, ainsi que l'indique la table des matières figurant au fol. 1. Cette partie du manuscrit est signalée comme manquante dès 1724. Sur la composition de l'ambassade et le rôle qu'y joua Charlier, voir G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. 2, éd. citée, p. 509-510.

91. Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 568-569.

92. *Die Franzosen, Frankreich...*, éd. citée, 2, p. 777.

auditions des Bohémiens étaient par exemple entourés de la plus grande publicité possible. De loin en loin, les lettres qui parvenaient de Bohême étaient également lues en congrégation générale<sup>93</sup>. Que ces nouvelles ne soient pas toujours tombées dans l'oreille d'un sourd, la *Moralité du concil de Basle* est là pour en témoigner. Cette pièce, qui est aujourd'hui conservée dans le ms 205 de la Burgerbibliothek de Berne, fut composée en 1434 par un participant français resté anonyme<sup>94</sup>. L'intrigue se déroule à Bâle, où arrive l'Église, en pleurs et méconnaissable tant elle est corrompue. Le Concile promet de lui rendre sa beauté perdue, avec l'aide de Paix et de Réformation. Or le débat qui s'engage alors accorde une place significative à l'actualité bohémienne. Référence est faite aux démarches entreprises pour ramener les « Bougres » dans le giron de l'Église et, de manière plus précise, à la dernière ambassade envoyée à cette fin « en Boesme ». Le personnage d'Hérésie adjure Réformation, qui voulait la brûler, d'en attendre le retour, afin de savoir si les hussites acceptent ou non de se rendre<sup>95</sup>. Sur les conseils du Concile, l'Église, magnanime, lui accorde ce répit<sup>96</sup>. L'issue des négociations avec les Bohémiens est donc jugée assez déterminante pour constituer l'un des ingrédients du suspense dramatique.

Quelques-uns des Pères français se montrèrent plus actifs et furent amenés à traiter directement des affaires hussites dans diverses commissions conciliaires. Rédiger les instructions des légats, faire le point avec eux sur l'avancement des négociations, pourvoir à leurs frais de déplacement, préparer l'audition des délégués bohémiens venus à Bâle présenter leurs revendications, tel en était le pain quotidien. L'archevêque Amédée de Talaru fut, aux côtés du cardinal Cesarini, l'un des habitués de ces *brain trusts*. Il y retrouvait régulièrement Jean Germain, qui avait entre-temps intégré la députation des affaires communes, et, au titre de la députation pour la foi, le Parisien Jean Beaupère<sup>97</sup>. Quant à son confrère Thomas de Courcelles, l'expérience qu'il avait acquise à Ratisbonne compensa sa jeunesse et lui valut d'être consulté à deux reprises au sujet de l'utraquisme ; on le vit ainsi

---

93. Le 8 février 1434, puis le 7 mai, lecture fut faite de lettres de Palomar (CB 3, 21 et 92). Le 22 septembre 1436 fut lue l'annonce par les légats de l'entrée de Sigismond à Prague (CB 4, 274). Cf. aussi CB 3, 381 et 438.

94. J. BECK, *Le concil de Basle (1434). Les origines du théâtre réformiste et partisan en France*, Leyde, 1979, en particulier p. 16-27 sur l'auteur (qui ne peut pas être Chastellain, comme on l'a longtemps soutenu) et la datation. Le ms en question fut écrit avant 1464 pour Nicolas Du Plessy, procureur du roi au bailliage de Sens.

95. Vers 1109-1113, éd. citée, p. 119 : « Attendez que reviegne cy / L'ambassade qui est en Boesme, / Et foy que doy Dieu et mon proesme, / S'ilz se rendent, je me rendray ; / S'il vous plaist, je les attendray. » Il s'agit de la troisième légation, ce qui permet de dater l'œuvre du mois d'août ou de la première quinzaine de septembre.

96. *Ibid.*, p. 120 : « (...) c'est le mieulx d'attendre / Afin c'om ne nous puist reprendre / De justice trop rigoureuse », v. 1140-1142.

97. Sur la carrière de Beaupère, voir C. T. ALLMAND, « Un conciliariste nivernais du XV<sup>e</sup> siècle : Jean Beaupère », *Annales de Bourgogne*, 35, 1963, p. 145-154.

siéger en décembre 1436 dans une commission chargée d'examiner l'accusation de rémanentisme portée contre Pierre Payne, puis s'opposer à l'automne 1437 à Jean Přibram sur la question de la nécessité du calice<sup>98</sup>. Plus ponctuellement, d'autres Bourguignons, tels que l'abbé prémontré de Dommartin, Jean VII le Sénéchal, ou l'abbé de Clairvaux, Guillaume d'Autun, s'y adjoignirent<sup>99</sup>.

Enfin, au tout début de l'année 1434, la situation critique des habitants de Plzeň mobilisa les Pères français au-delà de ce premier cercle. Depuis six mois, les hussites radicaux en faisaient le siège. La chute de cette ville qui verrouillait l'Ouest de la Bohême aurait porté un coup très dur au camp catholique, et le concile fit tout pour l'empêcher<sup>100</sup>. Aussi la fine fleur de la nation gallicane fut-elle sollicitée afin de coordonner avec Cesarini l'aide financière et logistique à apporter. Dans l'obédience bourguignonne se distinguèrent le cardinal Jean de Rochetaillée, l'archevêque de Rouen (Hugues d'Orges), l'évêque d'Évreux (Martial Formier) et l'abbé Alexandre de Vézelay ; parmi les partisans de Charles VII furent de la partie, outre Talaru, Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours, Philippe I<sup>er</sup> de Lévis, archevêque d'Auch, Jean de Kirkmichael, évêque d'Orléans, Pierre de Versailles, évêque de Digne ; d'autres prélats méridionaux appartenant à la mouvance du comte d'Armagnac (Martin Guttiérez, évêque de Lectoure, Pierre Corsier, doyen de La Romieu, Geoffroy de Montchoisi, abbé de Saint-Honorat) vinrent leur prêter main forte<sup>101</sup>.

De ce qui vient d'être dit, deux conclusions d'ordre quantitatif et qualitatif peuvent être tirées. Si d'abord on fait la somme des Français ayant été confrontés à la question bohémienne, le total avoisine le double de celui que nous avons obtenu pour Constance. Quoique, d'un concile à l'autre, les situations ne soient pas en tout point comparables, ce chiffre confirme que le hussitisme n'a jamais été autant sous les feux de la rampe qu'au cours des premières années de la décennie 1430 : le concile de Bâle correspond bel et bien à un pic d'intérêt et de mobilisation sans précédent. La diversité géopolitique du panel décrit ci-dessus est elle aussi

---

98. Jean de Ségovie, *Historia gestorum*, dans *MC* 2, 927 et 1072.

99. 12 août 1433 : Germain, Beaupère (*CB* 2, 463). Jean le Sénéchal les rejoignit le 27 août (*CB* 2, 471). 5 octobre 1433 : Germain (*CB* 2, 495). 14 novembre 1433 : Talaru, Beaupère, Autun (*CB* 2, 519-520). 26 juillet 1434 : Talaru, Germain, Beaupère (*CB* 3, 160). 17 septembre 1435 : Talaru, Germain (*CB* 3, 519). 8 octobre 1435 : Talaru, Germain, Beaupère (*CB* 3, 537).

100. F. KAVKA, « Ohrožení Plzně r. 1433/1434, pražská kompaktáta a Zikmund », *Minulostí Západočeského kraje*, 20, 1984, p. 125-131.

101. 13 janvier 1434 : Talaru, Rochetaillée, Coëtquis, Orges, Lévis (*MC* 2, 591). 14 janvier : Talaru, Seneschal, Corsier, Montchoisi, Beaupère (*CB* 3, 6). 8 février : Talaru, Lévis, Coëtquis, Kirkmichael, Versailles, Formier (*CB* 3, 22). 5 mars : Formier, Guttiérez (*CB* 3, 39). 5 avril : Montjeu, Vézelay (*CB* 3, 60).

révélatrice. Elle montre que le concile, mettant à profit l'armistice avec le pape Eugène IV, a su vaincre les oppositions romaines et bourguignonnes initiales pour créer une dynamique unitaire. Certes, en terre papaliste, la méfiance ne désarmait pas tout à fait. Et quand il fallait mettre la main à la poche, l'ardeur des uns et des autres se refroidissait vite. Le demi-décime levé le 8 février 1434 afin de financer les opérations en Bohême suscita des remous, de sorte qu'il fallut en élargir la destination<sup>102</sup>. Mais les *Compactata* n'auraient eu aucune chance de voir le jour s'ils n'avaient bénéficié, chez la nation française alors majoritaire au concile, d'un très large consensus.

---

102. Sur cette imposition, voir N. VALOIS, *Le pape et le concile*, 1, éd. citée, p. 318 et, pour sa mise en œuvre, C. KLEINERT, *Philibert de Montjeu...*, éd. citée, p. 383-397.



## ENCADRÉ 1

### COMPOSITION DES AMBASSADES ENVOYÉES PAR LE CONCILE DE BÂLE AUPRÈS DES BOHÉMIENS

Le décompte des ambassades se fonde sur les journaux de Gilles Charlier et de Jean de Tornis. Figurent en caractères gras les Français.

1<sup>re</sup> ambassade (Prague, 8 mai-11 juillet 1433)

<b>Philibert de Montjeu</b> , évêque de Coutances	Thomas Ebendorfer, professeur viennois
Pierre de Schauemberg, évêque d'Augsbourg	<b>Martin Berruyer</b> , doyen de Tours
Jean Palomar, auditeur pontifical	Frédéric Parsperger, doyen de Ratisbonne
Alexandre Sparowe, archidiacre de Salisbury	Jean de Gelnhausen, abbé cistercien de Maulbronn
<b>Gilles Charlier</b> , doyen de Cambrai	Henri Toke, doyen de Magdebourg

2<sup>e</sup> ambassade (Prague, 22 octobre 1433-14 janvier 1434)

<b>Philibert de Montjeu</b>	Henri Toke
Jean Palomar	<b>Martin Berruyer</b>

3<sup>e</sup> ambassade (Ratisbonne, 16 août-3 septembre 1434)

<b>Philibert de Montjeu</b>	Frédéric Parsperger
Pierre de Schauemberg	<b>Gilles Charlier</b>
Jean Schele, évêque de Lubeck	Henri Toke
Jean de Gelnhausen	<b>Martin Berruyer</b>
Jean Palomar	Thomas Ebendorfer
Joel Tilman, prévôt de Coblenche	Jean Nider, prieur dominicain de Bâle
	<b>Thomas de Courcelles</b> , chanoine d'Arras

4<sup>e</sup> ambassade (Vienne, puis Brno, 20 mai-11 août 1435)

<b>Philibert de Montjeu</b>	<b>Martin Berruyer</b>
Jean Palomar	Thomas Ebendorfer
Joel Tilman	<b>Gilles Charlier</b>

5<sup>e</sup> ambassade (Székesfehérvár, 20 décembre 1435-18 janvier 1436; Jihlava, début juin-18 août 1436)

<b>Philibert de Montjeu</b>	<b>Martin Berruyer</b>
Jean Palomar	Thomas Ebendorfer

Cette liste ne comprend que les légats officiellement nommés par le concile. Elle n'inclut pas les familiers qui les suivirent dans leurs déplacements, ni les divers interprètes, hérauts et guides que les villes de Nuremberg et de Cheb mirent à leur disposition.



## ENCADRÉ 2

### LISTE DES PIÈCES INSÉRÉES DANS LE *LIBER DE LEGATIONIBUS* DE GILLES CHARLIER

Les chiffres renvoient aux numéros de l'édition des *MC*. Les astérisques signalent les documents qui ne sont connus que par l'intermédiaire de Charlier. En gras figurent les pièces émanant des Bohémiens.

1<sup>re</sup> ambassade

Vingt-six documents y sont joints, dont plus de la moitié proviennent des Bohémiens :

**Première version des Quatre articles transmise par les Bohémiens lors de la diète (22 juin 1433, n. 160).**

Proposition de Palomar et de Gelnhausen relative à l'utraquisme (25 juin, n. 161).

**Deuxième version des Quatre articles (29 juin, n. 162).**

\* **Cédule transmise par Rokycana et Přibram (30 juin-1<sup>er</sup> juillet, n. 163).**

\* **Autre version des Quatre articles (début juillet, n. 164).**

Instructions des légats (avril, n.165).

\* Discours de Charlier devant les maîtres de l'université de Prague (4 juin, n. 166).

**Lettre de l'université de Prague au sujet des nouveautés religieuses (7 février 1417, n. 167).**

\* **Récit des événements de Bohême survenus depuis 1415, de la plume d'un maître de l'université Charles (n. 168).**

\* **Continuation du même récit jusqu'en 1433 (n. 169).**

\* **Information du même maître sur les divisions internes à la diète (n. 170).**

**Avis de l'université de Prague sur les Quatre articles (1<sup>er</sup> août 1420, n. 171).**

\* Discours de Toke devant les échevins de Prague (20 mai, n. 172).

\* Discours de Berruyer devant le clergé pragois (13 mai, n. 173).

Discours de Palomar à la diète (13 mai, n. 174).

Liste des 28 articles soumis par Cesarini aux délégués bohémiens au concile (28 janvier 1433, non comptabilisé dans l'édition).

**Réponse de Rokycana (18 juin, n. 175).**

**Réponse de Procope le Rasé (18 juin, n. 176).**

\* Réponse non prononcée de Charlier à Procope (juin, n. 177).

Deuxième discours de Palomar (20 juin, n. 178).

\* **Cédule des maîtres de l'université Charles sur les Quatre articles (juin, n. 179).**

Troisième discours de Palomar (23 juin, n. 180).

**Réponse des Bohémiens (4 juillet, n. 181).**

**Réponse des taborites et des orphelins (juillet, n. 182).**

Récapitulatif des négociations, dressé par les légats devant les Bohémiens (juillet, n. 183).

**Version des Quatre articles présentée par Procope de Plzeň et Martin Lupáč au concile (11 août, n. 184).**

2<sup>e</sup> ambassade

Douze documents y sont annexés, qui proviennent tous de la partie catholique :

\* Discours de Berruyer devant les échevins de la Vieille Ville de Prague (5 novembre 1433, n. 185).

\* Discours de Toke devant l'université et le clergé de Prague (6 novembre, n. 186).

\* Premier discours de Palomar à la diète (18 novembre, n. 187).

\* Fragment d'une lettre du concile aux États de Bohême (6 septembre ?, n. 188).

Deuxième discours de Palomar à la diète (21 novembre, n. 189).

Première proposition d'accord sur les Quatre articles (26 novembre, n. 190).

Version remaniée de l'accord (28 novembre, n. 191).

Réponse des légats aux objections (30 novembre, n. 192).

\* Formule de lettre annonçant de la part des légats la paix entre la Chrétienté et les Bohémiens (1433, n. 193).

\* Formule de lettre suspendant les censures ecclésiastiques à l'encontre des Bohémiens (1433, n. 194).

\* Formule de lettre par laquelle les Bohémiens s'engagent à respecter les trêves (1433, n. 195).

\* Formule de lettre sur le même sujet (1433, n. 196).

3<sup>e</sup> ambassade

Le récit ne comporte que deux documents :

**Cédule relative à la communion sous les deux espèces, transmise à l'empereur par les Bohémiens (23 août 1434, n. 197).**

Réponse des légats (24 août, n. 198).

Quoique annoncées par Charlier, la position de Palomar (n. 199) et la cédule soumise par les Bohémiens lors de leur départ (n. 200) manquent dans le manuscrit.

4<sup>e</sup> ambassade

Le corpus documentaire se monte ici à trente pièces, dont un tiers sont d'origine bohémienne.

**Double exhortation d'un prêtre taborite anonyme et de Simon Kovář à leurs partisans (décembre 1434, n. 201).**

**Lettre de Procope de Plzeň aux Bohémiens (s. d., n. 202).**

**Manifeste taborite (21 décembre 1434, n. 203).**

**Conclusions de la diète de la Saint-Valentin transmises à l'empereur (mars 1435, n. 204).**

Instructions des légats (janvier 1435, n. 205).

Pouvoirs accordés par le concile aux légats (20 janvier, n. 206).

\* Discours de Berruyer au duc d'Autriche Albert (24 février, n. 207).

\* Discours de Charlier à l'université de Vienne (25 février, n. 208).

**Lettre des Bohémiens aux légats, avec cédule jointe (8 novembre 1434, n. 209).**

Première réponse des légats (7 janvier 1435, n. 210).

**Discours de Rokycana à la diète de Brno (2 juillet, n. 211).**

Réponse de Palomar (2 juillet, n. 212).

Admonition des légats à l'adresse des Bohémiens (2 juillet, n. 213).

Deuxième réponse des légats à la lettre du 8 novembre 1434 (3 juillet, n. 214).

Discours de Palomar (4 juillet, n. 215).

Première offre de levée des censures faite par les légats (16 juillet, n. 216).

Offre de déclaration d'obéissance faite par les légats (16 juillet, n. 217).

**Offre alternative de déclaration d'obéissance faite par les Bohémiens (16 juillet, n. 218).**

Deuxième proposition de levée des censures faite par les légats (16 juillet, n. 219).

**Déclaration définitive d'obéissance faite par les Bohémiens (19 juillet, n. 220).**

Formule définitive de levée des censures (19 juillet, n. 221).

\* Proposition de préambule à joindre à l'accord, faite par les légats (juillet, n. 222).

**Requêtes adressées à l'empereur par les Bohémiens (21 juillet, n. 223).**

Première réponse des légats (21 juillet, n. 224).

Deuxième réponse des légats (22 juillet, n. 225).

**Formule d'obéissance transmise par la diète à ses ambassadeurs (juillet, n. 226).**

Préambule à joindre à l'accord (juillet, n. 227).

Proposition de reconnaissance des privilèges du royaume de Bohême par l'empereur (6 juillet, n. 228).

Rapport de Palomar devant le concile (16 septembre, n. 229).

**Lettre de Rokycana contre les médisants (14 décembre 1435, n. 230).**

## 5° ambassade

Huit documents apparaissent au fil du récit, dont un seul produit par les Bohémiens :

Réponse négative du concile aux ambassadeurs de Sigismond (29 octobre 1435, n. 231).

Brouillon de lettre proposé à Sigismond par les légats (24 décembre, n. 232)

Version définitive de la lettre impériale (29 décembre, n. 233).

Lettre par laquelle les légats s'engagent auprès de Sigismond à conclure les *Compactata* (10 janvier 1436, n. 234).

**Lettre similaire des Bohémiens à Sigismond (10 janvier, n. 235).**

Lettre par laquelle Sigismond annonce aux légats sa ratification du document du 6 juillet précédent (8 janvier, n. 236).

Lettre testimoniale enregistrant les promesses orales de Sigismond (8 janvier, n. 237).

\* Instructions des légats (novembre 1435, n. 238).

Comme on le voit, ces pièces sont distribuées dans un ordre grossièrement chronologique, qui est celui de la date de leur réception par les légats et non de leur production. Ainsi la lettre des Bohémiens du 8 novembre 1434 (n. 209) est-elle placée au début de l'année 1435. Aucun de ces documents n'est transmis en original, à une exception près : Charlier a inséré dans son manuscrit, BN lat. 1503, fol. 59, la cédule qu'il reçut en juin 1433 d'un maître pragois anonyme (n. 170).

Sur ces 78 pièces, une large majorité (50) provient naturellement de la partie catholique, pour l'essentiel des légats eux-mêmes (39) et, plus rarement, du concile (7) ou de la chancellerie impériale (4). Les 28 restants émanent des hussites. Cette proportion est particulièrement élevée dans le cas des ambassades auxquelles Charlier a pris part personnellement. Toutes sont écrites en latin, mais au moins trois d'entre elles résultent de la traduction d'une version tchèque primitive (n. 176, n. 179, n. 202). Il faut enfin noter que l'authenticité de la pièce n. 201 n'est pas garantie. Il pourrait s'agir d'un faux forgé par l'entourage d'Ulrich de Rožmberk, d'après F. Šmahel<sup>1</sup>.

---

1. *Die hussitische Revolution*, 3, éd. citée, p. 1652-1653.

## CONCLUSION

Le concile de Bâle n'eut pas le temps de pavoiser. Les *Compactata* approuvés, beaucoup restait à faire. Philibert de Montjeu était rentré à Prague réorganiser une Église sortie exsangue de la révolution. La mort de l'empereur Sigismond, la nouvelle rupture entre le concile et Eugène IV, la rivalité avec Rokycana lui compliquèrent singulièrement la tâche. Quand il rendit l'âme, le 19 juin 1439, les difficultés suscitées par l'application de l'accord de 1436 étaient encore loin d'être réglées<sup>1</sup>. Mais l'essentiel pouvait paraître acquis. La Bohême avait réintégré le concert des nations chrétiennes et, au cours de la décennie suivante, le hussitisme ne fit plus guère parler de lui.

La victoire de la papauté face au dernier carré des Pères bâlois braqua de nouveau les projecteurs sur le royaume de saint Venceslas. Que valaient en effet les *Compactata* sans l'approbation formelle du Saint-Siège? s'interrogeait-on. L'accession au trône tchèque d'un magnat utraquiste en la personne de Georges de Poděbrady (1458-1470) mit le feu aux poudres. Quoique le nouveau souverain eût pris soin de ménager ses sujets catholiques, le pape Pie II révoqua unilatéralement les *Compactata*, le 31 mars 1462. C'était rouvrir la boîte de Pandore.

Le royaume de France ne resta pas à l'écart de la crise internationale qui s'ensuivit. En 1464, pour parer au danger d'un encerclement, Georges de Poděbrady envoya auprès de Louis XI une ambassade solennelle, menée par le baron Albert Kostka de Postupice. Celui-ci était flanqué d'un ingénieur dauphinois, sorte de Léonard de Vinci à la manque, Antoine Marini. Le projet grandiose de parlement des princes chrétiens qu'il venait d'élaborer reçut un accueil mitigé. En revanche, la cour de France se montra disposée à renouveler l'alliance du temps des Luxembourg. Le 18 juillet, Louis XI signa avec la Bohême un traité d'amitié. Il y avait toutefois loin de la coupe aux lèvres. Quand, en 1467, une croisade

---

1. Sur les activités de Montjeu en 1436-1439, il n'est que de renvoyer à nouveau à l'étude magistrale de B. ZILYNSKÁ, «Biskup Filibert...», art. cité, ici p. 61-69.

anti-hussite s'ébranla sur l'ordre de Paul II, le roi de France opposa des réponses dilatoires aux représentants de Georges de Poděbrady qui se succédèrent devant lui. L'« universelle aragone » n'avait en vérité que faire de cet encombrant allié<sup>2</sup>.

Du côté de la Bourgogne, l'engagement ne fut pas non plus à la hauteur des intentions affichées. Le litige qui opposait Philippe le Bon au roi de Bohême pour la possession du Luxembourg, sa rivalité avec Louis XI et son attachement indéfectible au pape poussèrent naturellement le duc à rallier le camp des croisés. Jean Germain mort, c'est Nicolas Jacquier qui se retrouva alors à la manœuvre. À Bâle, en marge des auditions officielles, ce dominicain avait lui-même déjà croisé le fer avec Jean Rokycana et, depuis, il s'était fait une spécialité des missions en Europe centrale. En 1466, nanti de ces deux atouts, il fut chargé par Philippe le Bon d'aller jouer les bons apôtres à Wrocław, base-arrière des armées catholiques. Mais rien ne se déroula comme prévu : les troupes hussites culbutèrent les croisés ; Jacquier rentra précipitamment à Bruges transmettre l'appel au secours de la cité silésienne. Philippe le Bon n'était plus là pour y répondre. Son successeur, Charles le Téméraire, suivit une tout autre ligne et préféra s'aboucher avec le roi hussite (traité de La Haye, 1469)<sup>3</sup>.

La révolution hussite avait donc connu un bref retour de flamme sans susciter de réaction française d'envergure. Puis la mort de Georges de Poděbrady et l'intégration de la Bohême dans la mouvance jagellonne anesthésièrent la vigilance de maints observateurs extérieurs. Sur place, pour reprendre une formule célèbre de François Furet, la révolution rentra au port : la paix de Kutná Hora (1485) mit fin aux troubles confessionnels en instituant une parité entre utraquistes et catholiques. D'autres dangers bien plus pressants menaçaient désormais la Chrétienté, comme la poussée turque à l'Est et les foyers de sorcellerie que l'on croyait voir s'embraser un peu partout. Pourtant, les milieux français les mieux informés savaient que le hussitisme bougeait encore. Au cas où elle l'eût oublié, l'université de Paris se vit administrer en août 1518 une piqûre de rappel. La congrégation générale apprit alors de la bouche du docteur en théologie Matthieu de Loreyo, de retour de Hongrie, qu'il y avait quelque espoir de convertir les Bohémiens : le manque de prêtres utraquistes, leur lassitude de rester au ban des cours européennes, les avanies essuyées de la part de l'Unité des Frères rendaient la situation favorable<sup>4</sup>. En

---

2. Ce chapitre des relations franco-bohémienne est bien connu. Voir J. MACEK, « Král Jiří a Francie v letech 1466-1468 », *ČČH*, 15, 1967, p. 497-534 et J.-F. LASSALMONIE, « Louis XI, Georges de Poděbrady et la croisade », dans *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, M. Nejedlý et J. Svátek (dir.), Toulouse, 2009, p. 185-198.

3. O. MARIN, *Les traités anti-hussites du dominicain Nicolas Jacquier († 1472). Une histoire du concile de Bâle et de sa postérité*, Paris, 2012.

4. DU BOULAY, *Historia Universitatis...*, t. 6, col. 106 : « Exposuit enim rector se rogatum a facultate theologie curare, ut ad summum pontificem, ad imperatorem, ad regem Hungarie mittantur littere super reductione delirantium a fide et quia Bohemi cupiebant ad Ecclesie et ad sedis apostolice sinum redire. Ita enim rem se habere M. Mathaeus de Laureo doctor theologus asserbat, qui causas reductionis istas protulit : una erat, quia pauci erant ibi sacerdotes, nec nisi

plein bras de fer avec Léon X au sujet du Concordat de Bologne, les Parisiens se précipitèrent sur l'occasion de doubler la diplomatie pontificale et écrivirent aussitôt au pape, au roi Louis Jagellon et à l'université de Prague des lettres ardentes en faveur de l'union<sup>5</sup>. Rien de concret n'en sortit. Mais cette ultime démarche épistolaire prouve qu'à l'heure où l'augustin de Wittenberg commençait à faire parler de lui, le rideau n'avait pas fini de se baisser sur le hussitisme.

---

furtive promoti aut apostate 2. Quia molestum erat eis quod seculares ad curias principum raro admitterentur 3. Quia a Waldensibus plurimas molestias accipiebant. Ergo litteras confici placuit et magno sigillo sigillari.» Sur Loreyo, voir A.L. GABRIEL, «The University Career of Matheus de Loreyo: Academic Liaison between Jodocus Clichtoveus and Humanist Johannes Gosztonyi», *Hungarian Studies*, 3, 1987, p. 41-45.

5. Ce dossier a été récemment découvert et analysé par F.G. KISS, «*O Pragensis achademia!* Ms. Prague, Metropolitan Chapter 832 and its relevance in the efforts of church unification between Hungary, Paris, and Prague in 1518», *Archa Verbi*, 9, 2012, p. 161-184.



**DEUXIÈME PARTIE**  
**GUERRES DE PAPIER ?**  
**LES FRANÇAIS DANS LA CONTROVERSE ANTI-HUSSITE**



## INTRODUCTION

Au XV<sup>e</sup> siècle, l'imaginaire guerrier investit le champ des désaccords intellectuels. «Combat pour Dieu» (*divinum certamen*) ou «pieux combat» (*pium certamen*): c'est en ces termes que les contemporains aimaient décrire les disputes entre théologiens catholiques et hussites<sup>1</sup>. La comparaison avec le métier des armes n'était pas nouvelle. Depuis Abélard, elle avait servi à asseoir la prétention des intellectuels à s'assimiler aux élites sociales et à faire reconnaître la noblesse de leur savoir. «Doctorat vaut chevalerie», disait l'adage<sup>2</sup>. De manière complémentaire, la référence militaire justifiait aussi la conflictualité inhérente aux pédagogies du temps. À l'université, l'élaboration du savoir ne se concevait en effet que sous la forme de la confrontation, libre et ouverte, des points de vue opposés: les disputes y étaient considérées comme un passage obligé de la formation des étudiants, toutes disciplines confondues. Il en résultait une mentalité agonistique, qui mettait en valeur les rapports de force, les stratégies, les coups, bref, la «violence symbolique» dont peut être porteuse l'activité intellectuelle.

De là à considérer que la controverse anti-hussite ne fut jamais que la continuation des croisades par d'autres moyens, il y a un pas que l'on hésitera cependant à franchir. L'exercice de la force physique et le déploiement de la puissance de conviction sont-ils vraiment commensurables? Ce serait oublier qu'une controverse ne vire pas nécessairement à la polémique. C'est même, en toute rigueur de terme, le contraire. Car comme l'a montré Jürgen Habermas, un débat, qu'il soit privé ou a fortiori public, n'est possible que si s'établit un minimum de savoir-vivre et s'il permet à la parole de l'autre de faire entendre ses raisons. Il participe ainsi d'un processus d'endiguement concerté de la violence. Les controverses menées au XV<sup>e</sup> siècle avec les Bohémiens ont, à leur manière et non sans mal, rempli cette

---

1. Ainsi, Jean de Raguse: «Reverendissimi reverendique patres [...] qui huic sacre congregationi divinoque certamini interestis...» (Mansi 29, 699; cf. *ibid.*, col. 708). Les hussites n'étaient pas en reste. Jérôme de Prague définit ainsi la dispute quodlibétique comme le «clericalis milicie validum torniamentum» (*Recommendacio arcium liberalium*, dans *Questiones, Polemica, Epistulae*, éd. F. Šmahel et G. Silagi, CCCM 27, Turnhout, 2010, p. 211).

2. Sur cette problématique, voir J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe...*, éd. citée, p. 211-217.

fonction : les « hérétiques » ont fini par se faire reconnaître le droit de prétendre eux aussi à la vérité et ont pu négocier la première paix de religion que l'Europe ait connue. Sans méconnaître ce qui, dans les attitudes des protagonistes, relevait de rapports de domination et parasitait la discussion rationnelle, nous essaierons ici de prendre au sérieux les textes eux-mêmes, les formes de raisonnement dont ils procèdent et les enjeux doctrinaux qu'ils soulèvent. Cette partie souhaiterait, autrement dit, échapper à la tentation de la fascination pour l'affrontement en dépassant l'analyse stratégique par une meilleure compréhension de l'intelligibilité théologique qui était celle de la controverse anti-hussite<sup>3</sup>.

Or s'intéresser à ces textes de controverse, c'est comme aborder un continent englouti. C'est qu'ils demeurent pour l'essentiel à l'état manuscrit. De manière symptomatique, les rares éditions dont ils ont tout de même fait l'objet remontent le plus souvent à l'époque de la Réforme catholique, puis aux débats sur le sens de l'histoire tchèque qui ont opposé au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles savants tchèques et germanophones ; inutile de souligner que ces entreprises étaient à chaque fois imbuës d'un esprit d'émulation confessionnelle. *Sublata causa tollitur effectus*. Depuis l'entre-deux-guerres, ce genre de motivation s'est évanoui. S'y est ajouté un dédain assez général pour l'histoire des idées, qui a jeté l'opprobre sur tout ce qui sentait, de près ou de loin, sa « langue de bois ». Ce n'est que très récemment que les esprits, stimulés par l'exemple de ce qui s'est fait en histoire moderne<sup>4</sup>, ont commencé à changer. Le mérite revient en particulier à Pavel Soukup d'avoir constitué une banque de données systématique, qui entend recenser tous les traités anti-hussites connus et leurs témoins manuscrits<sup>5</sup>. Bien des richesses qu'il a ainsi mises au jour attendent d'être exploitées. Mais la pesée globale à laquelle il a procédé permet d'ores et déjà de mesurer l'importance insoupçonnée de cette littérature : avec près de 250 titres pour la seule période antérieure à 1436, la controverse anti-hussite s'impose comme un phénomène majeur de l'histoire intellectuelle du XV<sup>e</sup> siècle, dont la portée dépasse de très loin, que ce soit en chiffres bruts ou en termes d'espace de diffusion, la production contemporaine sur la sorcellerie.

---

3. On trouvera un utile bilan de ces problèmes méthodologiques dans « Comment on se dispute. Les formes de la controverse », *Mil neuf cent*, 25, 2007. Nous nous permettons de renvoyer aussi à O. MARIN, « Du bon usage de la polémologie. Les réserves d'un hussitologue », dans *Les régimes de polémique au Moyen Âge*, B. Sère (dir.), Rennes, 2019.

4. Mentionnons pour mémoire le travail pionnier de J. SOLÉ, *Le débat entre catholiques et protestants français de 1598 à 1685*, 4 tomes, Paris, 1985. En langue allemande, on retiendra la synthèse de O. SCHEIB, *Die innerchristlichen Religionsgespräche im Abendland. Regionale Verbreitung, institutionnelle Gestalt, theologische Themen, kirchenpolitische Funktion. Mit besonderer Berücksichtigung des konfessionellen Zeitalters*, 3 vol., Wiesbaden, 2009.

5. P. SOUKUP, *Repertorium operum antihussiticorum*, répertoire en ligne à l'adresse : [www.antihus.eu](http://www.antihus.eu).

Au sein de ce vaste répertoire, nous ne retiendrons ici que les controversistes français et commencerons par aborder leurs écrits de l'extérieur : dans quelle mesure ce corpus forme-il un échantillon représentatif de l'ensemble de la littérature anti-hussite ? Et quel fut son retentissement dans la Chrétienté du temps ? Puis nous nous plongerons dans la lecture des œuvres, afin d'en restituer la logique interne et d'identifier les points majeurs de cristallisation de la controverse. Chemin faisant, nous tenterons d'apprécier ce qui, dans la composition de leur public, dans les autorités mobilisées comme dans les arguments échangés, pouvait être spécifique aux auteurs français. Se sont-ils simplement coulés dans des moules de pensée qui, d'une extrémité à l'autre de l'Europe latine, étaient fondamentalement les mêmes ? Ou n'ont-ils pas, parfois consciemment, parfois à leur insu, laissé transparaître leur appartenance à l'Église gallicane et à son histoire singulière ? Tel sera le fil conducteur des pages qui suivent.



## CHAPITRE 6

### LES TEXTES EN SITUATION

Le Moyen Âge ignorait la théologie de controverse, au sens qu'a pris cette discipline quand elle eut gagné son autonomie pédagogique et sa légitimité ecclésiale dans le contexte de la rupture confessionnelle du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour autant, récuser les doctrines hérétiques était ressenti depuis longtemps comme une nécessité impérieuse. Florissante à l'époque patristique, la controverse antihérétique s'était ensuite essoufflée durant le haut Moyen Âge, avant de connaître un nouveau départ à partir du XI<sup>e</sup> siècle. L'essor des contestations en tous genres et le développement concomitant de la scolastique dans les écoles monastiques, puis urbaines, avaient alors donné naissance à un genre nouveau, celui du traité utilisant l'arme de la dialectique pour tailler en pièces les croyances hérétiques<sup>1</sup>. Les controversistes qui, au XV<sup>e</sup> siècle, s'engagèrent contre les hussites avaient en tête ces précédents, dont ils héritèrent bien des manières de raisonner et d'argumenter.

Les conditions, cependant, n'étaient plus tout à fait les mêmes. Face à eux, les défenseurs de l'orthodoxie avaient affaire, non plus à des « Parfaits » ou à des « barbes » se prévalant de quelque visite miraculeuse au Paradis pour compenser leur ignorance, mais à des collègues universitaires aussi bien formés et informés qu'eux. Il leur fallut donc rivaliser d'érudition et de subtilité afin d'approfondir les points litigieux. Or, de son côté, la théologie universitaire était elle aussi en pleine évolution. Par réaction contre les excès spéculatifs du siècle précédent, elle prenait un tour plus pratique et s'intéressait désormais en priorité à la conduite de la vie chrétienne, au plan individuel comme collectif<sup>2</sup>. Elle en vint à explorer de nouvelles formes d'exposition, moins lourdes que les *Sommes* et les questions disputées d'antan. Ces diverses mutations en cours justifient que l'on tente de res-

---

1. H. FICHTENAU, *Ketzer und Professoren. Häresie und Vernunftglaube im Hochmittelalter*, Munich, 1992; D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150*, Paris, 1998, chapitre 4.

2. Sur cette évolution, voir les remarques synthétiques de B. HAMM, « Was ist Frömmigkeitstheologie? Überlegungen zum 14.-16. Jahrhundert », dans *Praxis pietatis. Festschrift für Wolfgang Sommer*, H.-J. Nieden et M. Nieden (dir.), Stuttgart, 1999, p. 9-45.

tituer le plus finement possible le *Sitz in Leben* des textes anti-hussites composés par les controversistes français : s'y réfractent quelques-unes des lignes de force du paysage culturel du XV<sup>e</sup> siècle.

### I. – UN CORPUS EN QUÊTE DE DÉFINITION

Inventorier les pièces de notre corpus suppose que l'on s'entende au préalable sur les trois critères qui ont présidé à sa définition : que le texte en question ressortisse à la controverse ; qu'il soit dirigé contre les hussites ; qu'il puisse être attribué à un auteur français. Le problème est qu'aucun de ces paramètres n'est facile à appliquer.

Qu'est-ce d'abord que la controverse ? « Discussion suivie sur une question », répond le dictionnaire. Le préfixe indique plus précisément le choc, l'antagonisme entre deux discours antithétiques. L'adversaire peut ne pas être présent physiquement, mais il n'y a de controverse que si le discours de l'un ne perd pas de vue celui de l'autre et tient compte de ses arguments. La controverse présuppose donc aussi que la discussion s'engage sur le fond, au lieu de s'en tenir à de simples questions de forme ou de personne. De ses origines judiciaires, le terme conserve enfin l'idée d'un arbitrage à venir : la controverse demande, au moins idéalement, à être tranchée par une tierce personne, un auditoire ou une autorité qui se prononcera sur le sujet<sup>3</sup>.

Ainsi comprise, la controverse désigne un type rhétorique et peut dans les faits recouvrir une grande variété de genres littéraires. Dans le cas qui nous occupe, entrent naturellement dans notre corpus les disputes et les traités polémiques. Les uns comme les autres affichent sans ambiguïté l'objectif d'argumenter sur le fond contre l'hérésie. Plus équivoque est le cas des discours que diverses personnalités françaises ont été amenées à prononcer devant les hussites. Des éléments théologiques peuvent bien y affleurer par moments, mais cela suffit-il à les considérer comme des textes de controverse ? Prenons l'exemple de la *Harangue aux hussites* d'Alain Chartier (1425). On se souvient que le poète y exhorte le peuple tchèque, alors représenté à la cour de Buda par une ambassade, à revenir dans le giron de l'Église et dans l'obéissance à Sigismond. Le texte se donne comme une *persuasio*, et non comme une discussion doctrinale : ainsi que Chartier le déclare lui-même, il ne prétend pas entrer dans l'examen des articles de foi hussites ; il lui suffit de suivre les enseignements de l'Église<sup>4</sup>. Cette abstention est-elle due au fait que Chartier avait interrompu ses études à l'université de Paris après y avoir obtenu

---

3. F. DESBORDES, « La place de l'autre. Remarques sur quelques emplois de 'controversia' dans la rhétorique latine », dans *La controverse religieuse et ses formes*, A. Le Boulluec (dir.), Paris, 1995, p. 29-46.

4. Éd. P. Bourgain, éd. citée, p. 203 : « Non articulorum illorum disputationes ingredimur, nobisque magis onus excitande compunctionis incumbit quam disputande questionis. Satis est si ecclesiam sequamur cujus sanctissimis statutis nulla humane mentis elacio se preponat. »

la maîtrise ès-arts ? Peut-être. On observera cependant que d'autres ambassadeurs qui étaient plus compétents que lui en matière de théologie ne se montrèrent pas nécessairement plus disert. Gilles Charlier et Martin Berruyer prononcèrent ainsi de vibrants discours en faveur de la réconciliation avec les hussites lorsqu'ils furent reçus, au printemps et à l'été 1433, par les autorités pragoises. Mais ils se gardèrent bien de parler de théologie. Même discrétion dans le discours que Jean Picart avait tenu aux Bohémiens quelques mois plus tôt, en ouverture des répliques catholiques (janvier 1433). C'est qu'il y avait un temps pour tout. Sur le tapis vert des négociations, il n'était pas bon de brusquer les choses : avant d'en venir au vif du sujet, il fallait flatter, mettre à l'aise, prodiguer promesses et bonnes paroles. Aussi avons-nous préféré mettre de côté tout ce genre de textes, qui relève plus de la diplomatie que de la controverse proprement dite.

Un cas similaire par certains côtés est celui des lettres. Nul ne s'étonnera que nous ne rangions pas la lettre de Jeanne d'Arc aux hussites parmi les œuvres de controverse. Elle est à l'évidence trop brève, trop tendue vers l'action, pour prétendre à ce titre ; seuls les méfaits des hussites y sont rapidement évoqués, non leurs divergences avec la doctrine catholique. La correspondance de Jean Gerson avec l'archevêque Conrad de Vechta suscite plus d'embarras. Nous l'avons exclue en considérant que le chancelier de Paris y traite principalement du *modus operandi*, de la politique ecclésiastique qu'il recommande d'appliquer en Bohême. À une réserve près. La liste d'erreurs extraites par Gerson des œuvres de Hus nous a paru devoir être intégrée à notre corpus, pour diverses raisons. Sans se donner la peine de les réfuter en détail, le Parisien leur oppose des citations scripturaires ou des condamnations déjà prononcées contre des hérésies précédentes. À travers cette sélection orientée de propositions et les qualifications qui sont portées contre elles, on saisit donc la controverse entre Gerson et Hus pour ainsi dire à l'état inchoatif. Au surplus, ce syllabus a vite circulé indépendamment et voisiné avec divers traités anti-hussites.

Le deuxième critère, qui tient à la cible visée par la controverse, est en apparence plus simple, pourvu que le controversiste prenne nommément à partie les hussites. De fait, quand par exemple Nicolas Jacquier intitule son œuvre *Dyalogus super sacra communione contra Hussitas*, il n'y pas d'hésitation à avoir. Mais il s'en faut que l'adversaire soit toujours identifié aussi clairement. Ainsi, parmi les nombreuses consultations que Gilles Charlier eut à donner une fois revenu de Bâle à Cambrai, figure une question relative à la communion sous les deux espèces<sup>5</sup>. Elle lui fut soumise en 1447 par deux maîtres ès-arts de l'université parisienne, Jacques de Hatten et Theobald de Campis. S'agit-il là d'une discussion purement gratuite ? L'appartenance des deux intéressés à la nation anglo-allemande fait

---

5. *Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie, scilicet panis*, dans Gilles Charlier, *Sporta fragmentorum*, Bruxelles, 1478, p. 39-52. Nous avons étudié plus en détail ce texte ailleurs : O. MARIN, « Nový život staré otázky. Dobrozdání Gillese Charliera o utrakvismu (1447) », dans *Kalich jako symbol v prvním století utrakvismu*, O. Halama et P. Soukup (dir.), Prague, 2016, p. 135-151.

soupçonner qu'ils avaient l'habitude de croiser des Bohémiens. On sait en effet qu'une fois la parenthèse révolutionnaire refermée, la décennie 1440 vit la reprise de la *peregrinatio academica* en provenance des pays tchèques : comme l'a montré František Šmahel, les *scolares* bohémiens, toutes confessions confondues, firent alors un retour remarqué dans le quartier des écoles parisiennes<sup>6</sup>. Par eux dut parvenir le bruit des nouveaux rebondissements que connaissait la question tchèque sur la scène internationale. La perte de crédit du concile de Bâle, alors agonisant à Lausanne, jetait un doute rétroactif sur la légalité des *Compactata*. Que valait la licence donnée aux Bohémiens et aux Moraves de communier sous les deux espèces ? En novembre 1446, la Diète du royaume éprouva le besoin d'aller sonder à ce sujet le nouveau pape Nicolas V<sup>7</sup>. Ces négociations en cours forment probablement la toile de fond de la demande d'expertise reçue par Charlier. Lui-même l'entendit en tout cas de cette oreille et glissa dans sa réponse plusieurs souvenirs de l'expérience qu'il avait acquise sur le terrain bohémien. Quoique son titre ne le laisse pas d'emblée deviner, ce texte doit donc être versé dans notre corpus.

Il est aussi des cas où l'adversaire, en quelque sorte, se démultiplie. Jacquier, en 1470, jugea bon de revenir sur le sujet de l'utraquisme qu'il avait traité quatre ans plus tôt. La cible en est de nouveau, comme il l'explique dans le prologue de son *De quadrifaria ultime cene dominice distinctione*, l'hérésie bohémienne. Mais le dominicain ajoute qu'il veut aussi y vider le différend qui l'a opposé à un Chartreux croisé sur le chemin de la Bohême, Jean Hagen, dit d'Indagine ; parce qu'il est alors tombé en désaccord avec lui sur la nature des arguments à opposer aux hussites, il entend courir deux lièvres à la fois<sup>8</sup>. Ce cas de figure est assurément rare. Il n'en démontre pas moins que la structure d'une controverse n'est pas forcément, comme on le répète à l'envi, triadique (au sens où elle s'organise autour de trois pôles, un controversiste, son adversaire et le public), puisqu'un auteur peut choisir de s'engager sur plusieurs fronts en même temps.

Il en résulte que la visée anti-hussite d'un texte est parfois sujette à caution. Qui, par exemple, Gerson avait-il en ligne de mire lorsqu'il écrivit son *Iudicium de protestatione et revocatione in negotio fidei ad eluendam heresos notam* (29 octobre 1415), dans lequel il veut montrer qu'une profession de foi générale ne suffit pas à prouver la sincérité d'un accusé ? Walter Brandmüller l'a mis en relation avec le procès de Jérôme de Prague<sup>9</sup>. La date de sa composition fait pourtant pencher pour une autre hypothèse : Gerson le rédigea au lendemain même de sa confrontation

6. F. ŠMAHEL, « Paris und Prag um 1450. Johannes Versor und seine böhmische Schüler », dans ID., *Die Prager Universität im Mittelalter*, p. 440-464.

7. Le déroulement des événements est donné dans R. URBÁNEK, *Věk poděbradský*, 2, Prague, 1918, p. 160-187.

8. O. MARIN, *Les traités anti-hussites du dominicain Nicolas Jacquier...*, éd. citée, p. 27-28.

9. W. BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Konstanz*, 2, éd. citée, p. 124-125, qui a sur ce point induit en erreur F. ŠMAHEL, *Život a dílo...*, éd. citée, p. 81.

publique avec Martin Porée, de sorte qu'il y prend plutôt pour cible les protestations d'orthodoxie dont se couvrait l'évêque d'Arras<sup>10</sup>. Sans nier que la récente rétractation du Bohémien ait pu indirectement contribuer à exciter la méfiance du chancelier, nous avons donc préféré exclure le texte de notre corpus.

Avec le *De consolatione theologiae* (1418) du même Gerson, les choses sont un peu différentes. Le chancelier l'écrivit à Melk, au cours de son exil autrichien. Il y déploie une théologie résolument augustinienne par son enseignement sur la grâce et sa dépréciation des œuvres, une insistance à laquelle l'échec essuyé par le concile de Constance devant l'hérésie hussite n'est pas étranger. En particulier, ainsi que l'a prouvé Mark Burrows, la troisième partie livre comme un dialogue *post mortem* entre Gerson et Hus sur la vanité d'une réforme purement humaine<sup>11</sup>. Même si l'on ne souscrit pas à la thèse de l'historien américain lorsqu'il y voit un tournant décisif dans la pensée du chancelier, force est de constater que ces passages éclairent le choc en retour qu'a provoqué chez lui la radicalisation de la réforme pragoise. Mais le propos anti-bohémien y est délibérément voilé et ne constitue jamais qu'une facette de cette œuvre multiforme, autant de limitations qui empêchent de verser le *De consolatione theologiae* dans la catégorie des textes de controverse anti-hussite.

Quant à notre dernier critère, il se heurte à l'incertitude qui pèse sur l'attribution de nombreux textes. Soit le cas du ms Vienne, ÖNB, 4933. D'après les catalogues modernes, le manuscrit transmettrait aux fol. 58r-59v, juste après les articles retenus par Gerson contre Hus, une autre série de propositions erronées qu'Alain Kerfred de la Rue aurait lui aussi extraites du *De ecclesia*<sup>12</sup>. La référence à l'évêque breton ne se rencontre cependant pas dans le manuscrit lui-même et repose sur une affirmation de Johannes Cochlaeus, le célèbre polémiste catholique et auteur de très influentes *Histoires des hussites*<sup>13</sup>. Vérification faite, la liste correspond en réalité aux 33 premiers des 42 articles qui furent transmis par Páleč aux juges de Hus<sup>14</sup>. Alain Kerfred n'y fut manifestement pour rien.

10. Éd. Glorieux, *OC*, 6, n° 274, p. 155-165. Cf. Glorieux, *OC*, 1, p. 130.

11. M. S. BURROWS, *Jean Gerson and the De Consolatione Theologiae (1418): The Consolation of Biblical and Reforming Theology for a Disordered Age*, Tübingen, 1991. Voir la discussion de cette thèse par J. FISHER, «Gerson's mystical theology: a new Profile of its Evolution», dans *A Companion to Jean Gerson*, B. MacGuire (dir.), Leyde – Boston, 2006, p. 205-248, notamment p. 234-237.

12. *Alanus episcopus Lenonensis Altera series articulorum extractorum e scriptis Hussi suorumque* (M. Denis, *Codices manuscripti theologici...*, t. 1, Vienne, 1793, col. 1636, repris dans *Tabulae codicum manu scriptorum...*, t. 3, Vienne, 1869, p. 425).

13. *Historiae Hussitarum*, Mayence, 1549, p. 118-119. On y lit aussi qu'Alain, après avoir défait Hus en dispute, aurait été envoyé par le concile dans les pays tchèques pour y enquêter sur les erreurs qui s'y répandaient. Ne s'agit-il pas d'une confusion avec Alain Chartier?

14. Éd. F. Palacký, *Documenta*, éd. citée, p. 204-224.

Plus épineux est le cas d'œuvres anonymes dont on devine, sans toutefois pouvoir le prouver de manière catégorique, que des auteurs français y mirent la main. Tel est surtout le cas des *Conclusiones doctorum de communione plebis sub utraque specie*, un avis rendu par la faculté théologique du concile de Constance au début du mois de juin 1415 et qui servit à motiver la condamnation de l'utraquisme quelques jours plus tard. La genèse de ce texte reste obscure. On sait seulement qu'il se fonde sur le traité *Pius Iesus diligens suos fideles* fraîchement écrit par le Viennois Pierre de Pulkau et qu'il résulta de la concertation entre les docteurs en théologie présents alors au concile. Des Français en étaient. Qui exactement ? L'un des manuscrits, qui se distingue par sa précocité, en décerne la paternité à Pierre d'Ailly (Naples, BN VII D 9). Walter Brandmüller, suivi par Pavel Soukup, a repris à son compte cette attribution<sup>15</sup>. On peut certes tenir pour acquis le rôle directeur de Pierre d'Ailly dans les débats théologiques qui ont ouvert la voie à la condamnation de la communion sous les deux espèces. Mais il faut remarquer que presque tous les autres manuscrits qui conservent les *Conclusiones* les transmettent anonymement, sans les associer avec d'autres textes du cardinal français. Seul un onzième fait exception (Augsburg, UB cod. II. 1. 2° 129) et les attribue à... Gerson. On objectera que ce témoin est légèrement plus tardif. Pourtant, l'hypothèse d'une participation du chancelier à la rédaction se renforce quand on se rappelle que celui-ci prit la plume sur le même sujet deux années plus tard et qu'il se réfère explicitement dans ce traité aux *conclusiones*<sup>16</sup>. Difficile, dans ces conditions, de trancher. Il n'est pas impossible que, par égard pour le cardinal de Cambrai, le copiste du manuscrit napolitain ait placé sous son autorité une synthèse dont il avait seulement supervisé d'assez loin l'élaboration. Toujours est-il qu'il nous a paru raisonnable d'inclure ce texte dans notre corpus, sans aller toutefois jusqu'à lui accorder le même poids d'authenticité qu'aux autres.

Au total, l'enquête nous a permis d'identifier quatorze textes anti-hussites écrits par des controversistes français. Ce chiffre est à prendre avec les précautions d'usage. Il va sans dire que, comme toujours en histoire médiévale, cela ne représente que la pointe émergée de l'iceberg. Bien d'autres textes ont dû disparaître, victimes des outrages du temps. Il en va ainsi des livres que Jean de Vincelles aurait, au témoignage de Jean Germain, écrits contre le hussitisme. Diverses allusions éparées nous font deviner d'autres *deperdita*. Le franciscain Jean Roque renvoie par exemple au début de ses *Allegaciones* à deux avis qu'il aurait précé-

---

15. «Fata libelli. Eine Hussitica-Handschrift aus Neapel», dans ID., *Papst und Konzil im Grossen Schisma (1378-1431). Studien und Quellen*, Paderborn, 1990, p. 282-311, ici n° 17, p. 300-301. Le ms en question a été copié en 1418 par un Bohémien de langue allemande. Voir la discussion dans C. TRAXLER, «Früher Antihussitismus. Der Traktat *Eloquenti viro* und sein Verfasser Andreas von Brod», *Archiva Verbi*, 12, 2015, p. 130-177, ici note 101, p. 153-154.

16. «...quemadmodum fit nunc pro errorum confutatione presens opusculum sub generalibus regulis, que possunt latius trahi et particularius applicari per rationes deductas ante decretum dicti concilii» (*De necessaria communione laicorum sub utraque specie*, dans Glorieux, *OC* 10, p. 59). Cf. J. SEDLÁK, «Počátkové kalicha», *ČKD*, 79, 1913, p. 404.

demment donnés sur l'utraquisme, l'un en réponse au manifeste de l'université de Prague, l'autre au dossier d'autorités adressées dans la foulée au concile par Jean de Jesenice<sup>17</sup>. Les œuvres en question, jusqu'à plus ample informé, sont perdues. On peut également se demander si Nicolas Jacquier n'a pas consacré à l'utraquisme, en plus des opuscules que nous connaissons aujourd'hui de lui, un troisième traité. Le cistercien des Dunes Adrien de But affirme en effet que le dominicain aurait rendu un vibrant hommage au controversiste anti-wycliffiste Thomas Netter († 1430) dans son livre contre la communion des laïcs<sup>18</sup>. Or, non seulement un tel éloge est absent du *Dyalogus* comme du *De quadrifaria ultime cene dominice distinctione*, mais ces deux écrits ne trahissent pas la moindre influence, fût-elle implicite, du carme anglais. Adrien de But a-t-il affabulé ? C'est peu probable, car il connaissait bien Jacquier, et ses informations sur le hussitisme se révèlent en général fiables. Il faut donc se résigner à n'avoir de la controverse anti-hussite qu'une image mutilée et inévitablement déformante.

## II. – DES HOMMES ET DES LIEUX

Ne prenons pas des vessies pour des lanternes. Notre échantillon pèse peu en regard des quelque 245 textes comptabilisés par P. Soukup dans le *Repertorium operum antihussiticorum* et est assurément de taille trop réduite pour avoir la moindre valeur statistique. Il autorise néanmoins quelques observations sur le profil des auteurs français et sur les conditions, banales ou plus insolites, dans lesquelles ceux-ci s'engagèrent contre le hussitisme.

Les hommes, d'abord. À nos quatorze textes correspondent huit auteurs (voir encadré 3). Ils se partagent, à parts à peu près égales, entre des occasionnels, qui ont abordé le sujet du hussitisme une fois pour toutes, et d'autres qui y sont revenus. Jacques de Nouvion, Pierre d'Ailly, Jean Mauroux et Geoffroy de Montchoisi appartiennent au premier groupe. Jean Roque en serait également, si l'on ne venait de constater que deux autres œuvres hussitologiques, qui se réduisent pour nous aujourd'hui à l'état de fantôme, devaient lui être attribuées. Parmi le second groupe, Gilles Charlier s'impose comme un champion hors catégorie : avec cinq textes à son actif, le doyen de Cambrai a écrit rien moins qu'un gros tiers de notre corpus. Sans doute faut-il relativiser les choses en remarquant que quatre d'entre eux se rapportent à la même prestation, à savoir sa dispute avec l'évêque de Tabor, Nicolas Biskupec de Pelhřimov. Mais le fait que Charlier ait repris la plume contre le hussitisme quinze ans après prouve que le danger bohémien n'a pas cessé de le préoccuper. Quant à Jean Gerson et à Nicolas Jacquier, entre deux et trois textes

---

17. Le fait a déjà été signalé par D. COUFAL, *Polemika o kalich...*, éd. citée, p. 64-65.

18. Éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. 1, Bruxelles, 1870, p. 209 : « Unde postmodum eiusdem ordinis magister, in libro suo quem edidit contra communionem laicorum, de eo sic loquitur et scripsit : 'Magister Thomas, inquit, Anglicus, doctrinam Wicliff plenissime legit et optime intellexit, fortissimeque ut verus catholicus catholice ecclesie filius impugnavit.' »

de controverse anti-hussite sont sortis de leur plume. Ce chiffre doit évidemment être rapporté à leur production globale. Dans le cas du chancelier, cela n'en représente qu'une infime partie : pour la seule année 1417, date de composition du *De necessaria communione laicorum sub utraque specie*, Gerson écrivit en tout une douzaine de pièces indépendantes, sans compter diverses lettres et des poèmes<sup>19</sup>. En revanche, les deux traités de Jacquier sur l'utraquisme constituent à eux seuls la moitié de son œuvre conservée, ce qui suggère que le combat contre le hussitisme fut bel et bien la marotte des dernières années du dominicain.

Il faut ensuite noter que nos huit controversistes étaient pour la plupart des hommes de terrain. À des degrés divers, toutefois. Trois d'entre eux connaissaient la Bohême par le biais de leurs activités diplomatiques. Là encore, Charlier, dont on se rappelle qu'il sillonna le pays au gré de ses légations, se singularise. Jacques de Novion fit pour sa part un seul aller-retour à Prague. Nicolas Jacquier n'eut même pas cette chance. En 1467, la Bohême hussite lui étant interdite, il ne vit du royaume de saint Venceslas que la très catholique Silésie. Quatre autres auteurs, Gerson, d'Ailly, Mauroux et Roque, sans pouvoir se vanter comme les précédents d'avoir franchi les frontières de la Bohême, ont du moins côtoyé de près ses représentants au concile de Constance. À ce constat général, seul fait exception Geoffroy de Montchoisi. L'abbé de Lérins n'avait en effet pas encore mis les pieds à Bâle quand il composa son *Libellus contra errores seu libellum famosum Bohemorum*. Comme il le déclare lui-même avec une nuance d'apitoiement sur son sort, il vivait alors dans une région excentrée et éloignée de tout ; des Bohémiens en chair et en os, il ne connaissait rien<sup>20</sup>. Son texte, écrit à distance, sinon au-dessus de la mêlée, est donc l'œuvre d'un hussitologue en chambre.

S'agissant du statut des controversistes anti-hussites, on ne s'étonnera pas de ne rencontrer aucun laïc dans leurs rangs. Pavel Soukup, parmi les plus de soixante auteurs qu'il a recensés, n'en a compté qu'un seul en la personne de l'humaniste Pier Paolo Vergerio l'Ancien († 1444). Plus significatif est le rapport entre clercs séculiers et réguliers. Au nombre de cinq, les premiers apparaissent majoritaires au sein de notre échantillon. Si tant est que l'on puisse raisonner sur d'aussi petites unités, force est d'avouer que cette proportion est plutôt attendue. Les chiffres globaux tirés du *Repertorium operum antihussiticorum* vont dans le même sens et ne font que confirmer la montée en puissance, à Paris et ailleurs, des théologiens séculiers, qui ont depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle comblé leur retard sur les Frères

---

19. Nous empruntons cette estimation à D. HOBBS, *Autorship and Publicity Before Print...*, éd. citée, p. 162.

20. S'adressant à Nicolas de La Chapelle, il le remercie de l'avoir visité « in hac longinca regione » (éd. A. Neumann, p. 61). Montchoisi chercha bientôt pour cette raison à quitter Lérins et obtint en 1436 l'abbatiate de Saint-Germain-des-Prés. Un peu tard : il y mourut la même année. Sur lui, voir H. MÜLLER, « Zwischen Konzil und Papst, Fürstendienst und Ordensreform: Geoffroy de Montchoisi, Abt von St-Honorat/Lérins und St-Germain-des-Prés († 1436) », *AHC*, 27-28, 1995-1996, p. 435-462. Son ignorance personnelle des mœurs bohémiennes ressort de l'incise : « ut multorum fide dignorum, qui inter eos fuere conversati, testimonio didici... » (*ibid.*, p. 62).

mendiants. Quant aux trois religieux qui se sont malgré tout investis dans la controverse anti-hussite, ce n'est sans doute pas un hasard s'ils ont eu chacun partie liée avec l'Observance. À partir de 1464, Jacquier fut ainsi rattaché à la congrégation de Hollande et il utilisa à plein le réseau des couvents dominicains observants lorsqu'il s'acquitta de sa mission de reconnaissance en Europe centrale. Geoffroy de Montchoisi était un proche de Ludovico Barbo, l'initiateur de l'Observance bénédictine en Italie, dont il appliqua les idées réformatrices à l'administration de son monastère provençal<sup>21</sup>. Du temps de Jean Roque, l'Observance franciscaine n'en était encore qu'à ses balbutiements. Le Toulousain fit néanmoins partie de la commission conciliaire qui eut à se pencher en 1415 sur le déclin de l'ordre et qui octroya aux Frères observants l'autonomie à laquelle ils aspiraient<sup>22</sup>. Se vérifie là encore à petite échelle un phénomène général : en comparaison des conventuels, les Observants sont surreprésentés dans le *Repertorium operum antihussiticorum*, preuve de leur dynamisme intellectuel, mais aussi peut-être de leur habileté à user de l'apologétique pour se faire une place sur la scène ecclésiale. En tout état de cause, on soulignera enfin que Jacquier fut le seul des controversistes français à exercer la fonction d'inquisiteur – encore ses cibles privilégiés furent-elles, faute de gibier, des individus accusés de magie ou de sorcellerie, et non point des hussites<sup>23</sup>.

À sujets théologiques, auteurs théologiens. Nos controversistes ont en commun d'avoir tous, à l'exception notable du canoniste Jean Mauroux, reçu une formation universitaire en *sacra pagina*. Il en retirèrent à l'occasion un complexe de supériorité : certains d'entre eux, à commencer par Pierre d'Ailly et Jean Gerson, sont connus pour avoir âprement défendu la précellence de leur discipline face à la concurrence des juristes<sup>24</sup>. Ne forçons cependant pas le trait. Comme cela était courant à l'époque, y compris chez les religieux, un Geoffroy de Montchoisi étudia à la fois droit canon et théologie, vraisemblablement à Angers<sup>25</sup>. Quant aux autres, il s'en faut qu'ils n'aient écrit que de la théologie. Jacques de Nouvion dut l'essentiel de son renom à son enseignement sur l'*Éthique* d'Aristote et, une fois jeté dans la vie active, il se consacra surtout, comme le montrent ses lettres et son

---

21. Ces liens sont bien documentés par la *Vita* de saint Honorat que Montchoisi lui offrit en 1435 : voir C. CABY, « Écrire la Vie d'Honorat à Lérins au début du xv<sup>e</sup> siècle : autour de la *Vita Honorati* du manuscrit Stresa, Biblioteca Rosminiana 4 », dans *Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Âge*, Y. Codou et M. Lauwers (dir.), Turnhout, 2010, p. 669-728.

22. L. SPÄTLING, « Der Anteil der Franziskaner an den Generalkonzilien des Spätmittelalters », *Antonianum*, 36, 1961, p. 300-340 (ici, p. 327).

23. Sur son activité inquisitoriale, voir M. OSTORERO, *Le diable au sabbat. Littérature démonologique et sorcellerie (1440-1460)*, Florence, 2011, p. 127-129.

24. G.H.M. POSTHUMUS MEYJES, « Exponents of Sovereignty: Canonists as Seen by Theologians in the Late Middle Ages », dans *The Church and Sovereignty, c. 590-1915: Essays in Honour of Michael Wilks*, D. Wood (dir.), Oxford, 1991, p. 299-328.

25. Geoffroy était, précise le colophon, docteur en décret et bachelier en théologie (éd. A. Neumann, *SaF*, 4, 1925, p. 99).

journal, aux affaires du Schisme. La *Disputacio cum Hussitis* est la seule œuvre proprement théologique qu'on puisse lui attribuer. L'étiquette de théologien est certes commode. Mais ce dénominateur commun ne doit pas masquer l'éclectisme des centres d'intérêts de nos controversistes.

Qu'en est-il à présent de la distribution chronologique et spatiale de ces quatorze pièces anti-hussites ? Le travail est ici grandement facilité par les colophons d'auteur. Apparu dès le XII<sup>e</sup> siècle, l'usage s'était peu à peu répandu en effet que les auteurs, à l'imitation des scribes, revendiquent la paternité de leur texte et en indiquent la date et/ou le lieu de composition<sup>26</sup>. Sept textes, qui se trouvent être généralement les plus longs et les plus aboutis, sont de la sorte précisément situés. Les autres se laissent parfois dater par des indices internes explicites. Ainsi, l'année de la *Disputacio cum Hussitis* de Jacques de Novion se déduit-elle d'un passage du traité lui-même, où il est précisé que quatre cent huit années se sont écoulées depuis la fin du premier millénaire<sup>27</sup>. Le plus souvent, il faut recourir à des arguments indirects. Ce peut être la mention du dédicataire ou du destinataire de l'œuvre. Ainsi, le fait que Jean Roque soumette ses *Allegaciones* au concile, sans faire mention du pape, incline à les placer avant l'élection de Martin V (11 novembre 1417)<sup>28</sup>. Le texte homonyme de Jean Mauroux, qui est spécifiquement adressé au nouveau pontife, doit lui être postérieur de quelques semaines, tout en précédant la bulle *In eminentis* (22 février 1418) par laquelle Martin V confirma solennellement le décret conciliaire contre le calice<sup>29</sup>. Ailleurs, seul le recoupement avec d'autres sources permet de proposer une datation fine. Jean de Raguse nous apprend qu'il fut désigné avec Charlier comme orateur du concile vers la mi-octobre 1432, après l'audition des deux émissaires bohémiens Nicolas de Humpolec et Jean de Žatec. Les deux exercices préparatoires qui servirent au doyen de Cambrai à se colleter avec le deuxième article de Prague doivent donc, comme ceux du Ragusain, dater des deux derniers mois de cette année-là<sup>30</sup>.

---

26. U. NEDDERMEYER, *Von der Handschrift zum gedruckten Buch: Schriftlichkeit und Leseinteresse im Mittelalter und in der frühen Neuzeit, quantitative und qualitative Aspekte*, 1, Wiesbaden, p. 20.

27. Éd. citée, p. 24: «Cum autem dicitur, quod presens ecclesia sacerdotum est ecclesia sathane et fuit a CCCCVIII annis, quibus solutus fuit sathanas, qui per primum millenarium a tempore Christi erat ligatus...»

28. L'argument nous semble en effet assez fort pour refuser la proposition que fait D. Coufal d'en décaler la date de composition au tournant de l'année 1417-1418 (*Polemika o kalich...*, éd. citée, p. 98-99).

29. D. COUFAL, *Polemika o kalich...*, éd. citée, p. 96-98. Le texte de cette consultation ne date donc pas du concile de Bâle, comme l'a avancé par erreur H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich...*, éd. citée, p. 556, n. 77.

30. Jean de Raguse, *Tractatus de reductione Bohemorum*, dans *MC* 1, p. 257-258.

En définitive, l'unique texte pour lequel subsiste une importante marge d'incertitude est celui de Montchoisi. L'abbé bénédictin y réagit au manifeste taborite de novembre 1431, dont la version latine fut affichée à Bâle à la Noël de la même année. Le départ de l'auteur pour le concile, où il arriva en décembre 1433, fixe le *terminus ad quem*. Peut-on resserrer cette fourchette chronologique ? Montchoisi dit avoir reçu le manifeste en question des mains de Nicolas de La Chapelle, l'écolâtre de Saint-Martin-de-Tours. Heribert Müller, rappelant que le Tourangeau visita Bâle au début de l'automne 1433, en a conclu qu'il avait dû à son retour rendre visite à Lérins à son compatriote<sup>31</sup>. L'argument n'emporte pas complètement la conviction : fin 1433, les négociations avec les Bohémiens allaient déjà bon train ; une deuxième ambassade leur avait été envoyée par le concile. Dans ces conditions, riposter à un manifeste vieux de deux années eût été comme ramer à contre-courant. Le *Libellus* ne date-il pas plutôt de 1432 ? Nicolas de la Chapelle a-t-il pu cette année-là faire le déplacement jusqu'à Lérins ? La question est ouverte.

Ce cas mis à part, les dates des différentes œuvres sont suffisamment bien établies pour qu'il soit possible de dégager le profil général de l'évolution. La première décennie, courant de 1408 à 1418, est la plus prolifique : le sujet du hussitisme est alors neuf et crée, dès avant le concile de Constance, un effet d'aubaine. Un premier pic est ensuite atteint, non en 1415 comme on pourrait s'y attendre, mais fin 1417, à l'heure où le concile se penche à nouveaux frais sur la revendication hussite de la communion *sub utraque*. Lui succède un silence de près de quinze années. La situation française tranche ici nettement sur ce qui s'observe au même moment à l'échelle de l'Europe, qu'inonde en 1420-1421 une vague de manifestes hussites et de contre-manifestes. Le fait qu'aucun controversiste français n'ait participé à l'examen des Quatre articles de Prague en dit long sur la crise politique, et par contrecoup culturelle, que connaît alors le royaume. Même la campagne diplomatique menée par l'université de Paris en 1429 ne parvient pas à renverser la tendance : sauf découverte inopinée dans les fonds manuscrits, Robert Piri et ses collègues ne semblent pas avoir pris la peine de coucher par écrit les objections qu'ils opposèrent à Bratislava à la délégation hussite.

Il faut donc attendre 1432-1433 pour voir la production française renaître de ses cendres. Elle connaît alors un second pic comparable à celui des années 1414-1418, à ceci près qu'il est plus concentré dans le temps et qu'il est le fait d'un nombre bien plus réduit d'auteurs. Tout se passe comme si, avec les années, s'était accentuée la spécialisation des controversistes. La fin de la révolution ne met pas non plus un point d'arrêt à la controverse. En France comme ailleurs, celle-ci se prolonge jusqu'en 1470, en ponctuant chaque retour de flamme du hussitisme sur l'échiquier international. Elle aura donc eu la vie dure : plus de soixante années séparent la *Disputacio cum Hussitis* de Nouvion et le *De quadrifaria ultime cene dominice distinctione* de Jacquier.

---

31. H. MÜLLER, « Zwischen Konzil und Papst, Fürstendienst und Ordensreform... », éd. citée, p. 450-451.

La géographie des œuvres ne dément pas cette impression d'ensemble. Une seule d'entre elles, la plus précoce, fut rédigée en terre tchèque. Ce qui frappe en revanche est la place tout à fait considérable tenue par les conciles. Huit textes de controverse anti-hussite ont en effet été composés dans leur enceinte. Encore faut-il réévaluer ce chiffre en considérant que trois autres opuscules leur sont en quelque manière liés : Jacques de Novion composa le sien dans la fièvre des préparatifs du concile de Pise ; Geoffroy de Montchoisi écrivait alors que le concile de Bâle battait son plein et il lui dut sa connaissance du manifeste taborite ; enfin, et surtout, le *Dyalogus* de Nicolas Jacquier se donne comme la transcription différée de la dispute qui l'avait opposé trente-trois plus tôt à Jean Rokycana, en marge de l'assemblée bâloise. On peut donc affirmer sans craindre de se tromper que les conciles généraux du XV<sup>e</sup> siècle ont été la principale porte d'accès des théologiens français au hussitisme.

Si l'on observe d'un peu plus près la localisation des rares œuvres composées sur le sol français, deux implantations privilégiées ressortent. Paris, d'abord : deux textes anti-hussites y virent le jour, l'un à l'université, l'autre probablement au couvent Saint-Jacques, cependant que la demande de consultation adressée à Charlier émana elle aussi du *studium* parisien. Cela reflète l'hégémonie de la capitale en matière d'enseignement de la théologie, en même temps que son cosmopolitisme. Les frontières du royaume avec l'Empire, ensuite. Tournai, enclave française coincée entre Flandre et Brabant, et Cambrai, ville francophone d'Empire relevant de la province ecclésiastique de Reims, se situaient l'une et l'autre dans un entre-deux qui était de nature à y rendre moins étrangères les affaires de Bohême. Reste Lérins. À cet égard, il ne faut pas nécessairement prendre au mot Montchoisi lorsqu'il se plaint de son isolement. Sous domination angevine, la Provence était ouverte tant aux influences ligériennes qu'au monde napolitain et italien en général : ses horizons européens, sa position d'arbitre entre conciliaristes et papalistes en faisaient une région pivot autour de laquelle tournaient les négociations diplomatiques de l'heure<sup>32</sup>. Des raisons spécifiques pouvaient donc, au centre du royaume comme sur ses marges septentrionales ou même méridionales, pousser à s'intéresser au hussitisme.

### III. – GENRES, COMPOSITION, THÉMATIQUE

Les textes de notre corpus ne se différencient pas seulement selon la personnalité de leur auteur et les circonstances de leur composition. Leur forme littéraire présente aussi une assez large palette de choix d'écriture, sur lesquels il est nécessaire de se pencher si l'on veut percer les intentions des controversistes et apprécier en conséquence la qualité du résultat obtenu.

---

32. H. MÜLLER, « Être conciliateur à l'époque conciliaire : les Anjou et la cour royale face au concile de Bâle (1431-1449) », dans *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Paris, 1999, p. 757-770.

De tous les genres pratiqués par les auteurs français, le plus facilement reconnaissable, car le plus codifié, est celui de la question disputée. Au XV<sup>e</sup> siècle, cet exercice avait déjà derrière lui près de deux cent cinquante ans d'existence et jouissait d'une légitimité épistémologique universellement reconnue, quelle que fût la discipline<sup>33</sup>. Comme l'indique l'encadré n° 3, quatre textes anti-hussites au moins peuvent être considérés comme les fruits de disputes menées selon les règles de l'art. Leur caractéristique est de comporter l'énoncé préalable d'une question, qui est ensuite soumise à une enquête contradictoire fondée sur la réfutation des objections soulevées. Leur facture n'en varie pas moins quelque peu en fonction de leur degré de réélaboration.

La réplique et la contre-réplique de Gilles Charlier livrent certainement l'état le plus proche de la prestation orale. Dans le jeu de rôles imposé par sa confrontation au sommet avec Nicolas Biskupec, le doyen de Cambrai tenait la place du *respondens* : les deux textes reflètent bien sa tactique, qui consista à disqualifier ce que l'*opponens* avait avancé et à requalifier ce qu'il avait disqualifié. Il ne s'agit certes pas d'un enregistrement à haute définition de ce qui se dit alors. Il suffit pour le vérifier de confronter le texte dont nous disposons avec le récit que le *Liber diurnus* donne sur le vif de ces joutes oratoires, à la manière d'une *reportatio*<sup>34</sup>. De légères discordances sautent aux yeux. Dans la version écrite finale, Charlier n'a pas reproduit, par exemple, la protestation d'orthodoxie à laquelle il s'était plié à la fin de son premier discours<sup>35</sup>. Pas plus qu'il n'a jugé bon de répéter, comme il l'avait fait à l'oral au début de chaque journée, les conclusions auxquelles il était parvenu la veille. Plus significatif peut-être, les vives interruptions qu'il dut essuyer le 4 avril de la part de Nicolas Biskupec et de Jean Rokycana sont censurées<sup>36</sup>. Le produit qu'il a livré à la postérité est donc une mise au net, faite après coup, d'où sont éliminées non seulement les répétitions, mais aussi toute la part d'improvisation qui anima le débat effectif. Il n'empêche que subsistent de nombreux marqueurs d'oralité, ainsi que diverses indications spatiales et temporelles<sup>37</sup>. Mis bout à bout, ils laissent transparaître le contexte d'énonciation,

---

33. O. WEIJERS, *Queritur utrum. Recherches sur la disputatio dans les universités médiévales*, Turnhout, 2009.

34. *MC* 1, p. 309-310 et 312-313. De manière caractéristique, l'auteur anonyme du *Liber diurnus*, dans le compte rendu qu'il en fait, s'accroche aux articulations du discours de Charlier et aux autorités clés, citées soit par leurs premiers mots, soit par leur référence, et pratique le va-et-vient entre les styles direct et indirect.

35. D'autres sources encore relatent cette *protestatio*, comme les protocoles du concile (*CB* 2, p. 350) et Jean de Raguse, *Tractatus de reductione Bohemorum*, dans *MC* 1, p. 284.

36. *MC* 1, p. 340-341 : Biskupec l'accusa de l'avoir mal compris, tandis que Rokycana l'attaqua au sujet de la peine de mort.

37. Citons, entre autres exemples, la récurrence de l'apostrophe « audite ». De manière plus spécifique, la *Replica* fait référence au contexte de la liturgie de la Semaine Sainte (*Mansi* 30, 389) : « Hanc ecclesiam vidit et infra paucos dies letabunda commemorabit voce suavi, dum canet: *Vidi aquam egredientem de templo a latere dextro et omnes ad quos pervenit aqua ista salvi facti sunt.* »

en particulier l'identité des auditeurs et la distribution de la matière en journées. Sur le fond, Charlier n'a pas non plus cherché à se donner le beau rôle et a respecté l'indécision qui avait finalement prévalu à Bâle.

La *Disputacio cum Hussitis* de Jacques de Novvion correspond déjà à un stade plus avancé de mise en forme. Le Parisien l'a rédigée de mémoire et avoue s'être permis de faire ici ou là des ajouts<sup>38</sup>. Il est tout aussi évident qu'il a réorganisé les matériaux de la dispute effective, de manière à les aligner selon la stricte tripartition habituelle dans les déterminations magistrales : sont successivement présentées les objections, la solution donnée par Novvion et les réponses aux arguments adverses. Cette révision ne va pas cependant jusqu'à occulter complètement le déroulement de la dispute. Au détour du texte alternent de courtes séquences narratives, qui rapportent au passé ce qui fut opposé au maître parisien et qui font entrevoir un peu du désordre dans lequel évolua la discussion : Novvion eut à affronter non pas un seul *opponens*, mais plusieurs, qui semblent de surcroît lui avoir répondu du tac au tac, sans attendre leur tour.

Quelle que soit leur relation exacte avec la prise de parole, ces trois premières questions disputées ont en commun d'avoir été mises par écrit, du moins dans leur version définitive, a posteriori. Il n'en va pas de même de la *Posicio* de Charlier sur le deuxième article de Prague, qui nous situe en amont de la dispute effective. Comme les autres orateurs désignés par le concile, le doyen de Cambrai se prépara en effet au débat contre les hussites en proposant au cardinal Cesarini et aux autres Pères du concile le premier jet de ses réflexions. Le texte en question affecte la forme d'une question disputée introduite par *utrum*<sup>39</sup>. Mais, en réalité, la structure en est très déséquilibrée : les arguments que Charlier attribue par anticipation à la partie adverse y sont réduits à la portion congrue et ne font même pas l'objet d'une réfutation en règle. L'ensemble était manifestement trop unilatéral pour suffire à l'entraînement dialectique. Aussi le concile jugea-t-il nécessaire d'organiser un exercice plus approprié. Les quatre orateurs eurent bientôt à se soumettre à un feu roulant de questions et d'objections de la part des meilleurs juristes présents<sup>40</sup>.

Il en sortit la *Disputatio materie super punicione peccatorum publicorum sub forma dyalogi* de Charlier. Comme l'indique le titre, le genre littéraire en est ambigu : il glisse vers le dialogue, une forme d'exposition plus souple que ne

---

38. Éd. J. Sedlák, éd. citée, p. 4 : « *Hec* rationes nunc in memoriam venerunt, quarum aliquae michi obiecte sunt, aliae scribendo occurrerunt. »

39. Bibliothèque Mazarine, ms 1683, fol. 116r : « *Utrum* quodlibet notorium mortale peccatum in quolibet statu sit per eos, ad quos spectat, penaliter puniendum. »

40. Cette phase préparatoire nous est connue par le témoignage de Jean de Raguse, *Tractatus de reductione Bohemorum*, dans *MC* 1, p. 257 : « *Interim* autem tempore quo, post recessum dictorum precursorum, dicti ambasiatores expectabantur, continue in concilio fiebant disputationes super articulis ipsorum et diligens exercitatio » ; *ibid.*, p. 258 : « *Predicti* igitur articuli quotidie inter doctores utriusque juris, divini scilicet et humani, cum maxima diligentia examinabantur, semper predictis quatuor doctoribus respondentibus ad objecta. »

l'est le modèle didactique de la question disputée. La différence majeure tient au fait que le dialogue n'obéit pas à un plan prédéterminé, puisque sa structure se découvre seulement au fur et à mesure qu'avance l'échange entre les interlocuteurs. Ce suspense inhérent au genre dialogué permet de ménager des effets dramatiques de *crescendo*. S'y ajoute une personnalisation du débat. Alors que la dispute ne confronte que des arguments, dont les auteurs ne sont en général même pas nommés, le dialogue met en scène des êtres de chair et de sang ou recourt, dans le cas d'abstractions, à la figure de la prosopopée afin de leur donner voix<sup>41</sup>. Parmi nos controversistes, le doyen de Cambrai n'a pas été le seul à user des ressources qu'offrait le dialogue. Geoffroy de Montchoisi et Nicolas Jacquier les ont eux aussi exploitées, sans savoir qu'ils ne faisaient qu'emboîter le pas à Wyclif, à Nicolas de Dresde et à bien d'autres auteurs hussites. Par son efficacité rhétorique, le genre était assurément du goût de tous ceux qui, bien au-delà des seuls cercles humanistes, cherchaient à renouveler la pédagogie universitaire traditionnelle et à compenser sa rébarbative technicité.

Avec quel bonheur ? La réponse varie selon les textes. Car il y a dialogue et dialogue. Chez Charlier et Montchoisi, les éléments de situation sont absents, et le sens théâtral bien peu développé. Qu'il s'agisse de dialogues fictifs y est sans doute pour quelque chose. La *Disputatio materie super punicione peccatorum publicorum* présente très explicitement une simulation de dispute, dans laquelle les arguments *pro* et *contra* sont distribués entre un « défenseur de la vérité », porte-parole de l'auteur, et son « adversaire », que Charlier ne se donne pas la peine d'identifier davantage<sup>42</sup>. Comme de juste, le premier remporte une victoire éclatante. Rendant les armes, son interlocuteur n'a plus alors qu'à se confondre en remerciements à Dieu. Sous la plume de l'abbé de Lérins, le dialogue apparaît plus asymétrique encore. Geoffroy de Montchoisi y donne la réplique à un Bohémien anonyme, quand du moins il ne l'évoque pas à la troisième personne, comme en aparté. Cet opposant est si faible qu'il ne sert que de faire-valoir : le dialogue tourne vite à l'instruction. Tout cela sent son artifice et laisse le sentiment qu'à vaincre sans péril, le bénédictin triomphe sans gloire.

Plus réussi à cet égard est le *Dyalogus super sacra communione contra Hussitas* de Jacquier. Le dominicain y campe en la personne de Jean Rokycana, non un hussite fantasmé, mais un personnage bien réel, qu'il avait eu lui-même l'occasion d'aborder en 1433. Aussi lui prête-t-il des propos et des traits de caractère dont on peut prouver qu'ils n'ont rien que de vraisemblable. Le dialogue y gagne du même coup en complexité. Une véritable intrigue se déploie, qui s'ouvre par des

---

41. C. CARDELLE DE HARTMANN, *Lateinische Dialoge 1200-1400. Literaturhistorische Studie und Repertorium*, Leyde – Boston, 2007.

42. Charlier s'en explique en ces termes (Bibliothèque Mazarine, ms 1683, fol. 123r) : « Ut veritas magis pateat creditaque intelligatur, sequitur disputacio, quasi acta foret, inter adversarium veritatis et deffensorem eius. Quoniam autem sub forma dyalogi singula recte collocantur ut sequentia apte subsistant, introducitur adversarius arguens et deffensor respondens pro posse illius apparentias evacuans. »

manœuvres d'approche et connaît toutes sortes de détours avant le dénouement. Même si Jacquier a certainement réinterprété en sa faveur leur conversation d'alors, il a su laisser à son dialogue une apparence d'objectivité et un dynamisme qui en font jusqu'à aujourd'hui le charme.

Au total, ces sept questions disputées et dialogues forment donc un premier massif textuel renvoyant, fût-ce fictivement, à la parole vive. L'autre moitié de notre corpus est, en revanche, affranchie de toute référence à l'oralité et témoigne en ce sens de l'autonomie croissante prise par l'écrit dans les pratiques intellectuelles de la fin du Moyen Âge. Tel est d'abord le cas du genre le mieux représenté parmi les œuvres de controverse anti-hussite, le traité. Les cinq textes qui en ressortissent s'inscrivent dans une mode fort bien analysée par Daniel Hobbins. L'historien américain a montré comment, pour mieux s'ajuster à la demande d'un lectorat élargi, les universitaires avaient eu tendance à substituer aux *Sommes* et à la littérature quodlibétique le traitement de questions d'actualité, au caractère à la fois pratique et ciblé<sup>43</sup>. De manière significative, c'est Gerson qui ouvre le ban avec son traité sur l'utraquisme : on tient là une nouvelle preuve du fait que le chancelier a puissamment contribué à établir la légitimité dans le champ théologique d'un genre qui était jusque-là surtout pratiqué par les médecins et les juristes. Jean Roque et Jean Mauroux, dans un premier temps, puis Gilles Charlier et Nicolas Jacquier ont marché sur ses brisées. Est-ce un hasard si tous ont abordé dans ce cadre le problème de la communion sous les deux espèces ? Peut-être le sujet offrait-il une étude de cas particulièrement bien adaptée aux moyens d'expression du nouveau média.

Ceux-ci, à la vérité, n'étaient pas toujours homogènes. Les traités qui sont sortis de la plume de Gerson, de Roque et de Mauroux peuvent être qualifiés de *consilia*, en ce sens qu'ils résultent d'une expertise mise au service du pouvoir ecclésiastique ; cette efficacité pratique commande leur structure, sobre et avare en autorités. Le traité de Charlier sur l'utraquisme a une allure beaucoup plus scolaire. Partant d'une difficulté soulevée par le *Tractatus de missa* d'Albert le Grand, il en donne une résolution dialectique, qui passe par une longue accumulation d'autorités et par la réfutation des arguments *contra*. Le *Tractatulus de communione fidelium sub utraque specie* de Jacquier, enfin, panache exégèse et théologie doctrinale : les quatre premiers chapitres se présentent comme un commentaire suivi de la Cène, librement inspiré du *Diatesseron* et de ses adaptations médiévales, alors que les deux derniers consistent pour l'essentiel dans des chaînes de textes patristiques et scolastiques. Le genre du traité était donc assez souple pour admettre une grande liberté de rédaction.

Le dernier genre que nous avons distingué recouvre deux censures doctrinales, dont au moins une pourrait d'ailleurs presque être classée dans la rubrique précédente. Les six conclusions qu'ont composées Pierre d'Ailly et ses collègues ressemblent en effet à s'y méprendre à un petit traité de réfutation de la doctrine

---

43. D. HOBBS, *Authorship and Publicity...*, éd. citée, chapitre 5.

utraquiste de Jakoubek de Střibro. Elles s'en distinguent toutefois pour la simple raison que les théologiens conciliaires ne s'y expriment pas à titre personnel, mais qu'ils engagent leur autorité collective : on les voit y condamner comme hérétiques ceux qui proclament l'illégitimité de la communion eucharistique *sub una* et proposer de les châtier, avec un aplomb qui en dit long sur le pouvoir délibératif qu'ils s'étaient fait reconnaître à Constance<sup>44</sup>. Quant à la censure portée par Gerson contre les écrits de Jean Hus, elle relève d'un sous-genre très uniforme, qui est apparu à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, lors du procès de Pierre-de-Jean Olieu (Olivi) : les listes d'erreurs. Deux techniques distinctives y sont à l'œuvre. D'une part, l'extraction d'articles, selon la forme ou le sens, des œuvres incriminées. D'autre part et surtout, l'application de notes de censure qui fixent précisément le degré d'erreur : depuis la simple proposition contraire à l'acception commune jusqu'à l'erreur scandaleuse et séditeuse, le chancelier de Paris en déploie tout l'éventail<sup>45</sup>. Ces deux textes nous font ainsi parvenir aux confins de la controverse, là où interfère avec le libre jeu de la discussion intellectuelle la décision magistérielle et/ou judiciaire.

Chacun de ces genres, c'est entendu, a ses lois, chaque auteur, ses idiosyncrasies. Est-il pourtant possible, sans réduire la « diversité rebelle » des sources que nous venons de passer en revue, de repérer des règles apparentées de composition ? La longueur des textes fournit un premier indice révélateur. Encore faudrait-il pour cela disposer d'un instrument d'évaluation fiable, qui tienne compte de diverses variables : le format des manuscrits, leur mise en page, le type de graphie. Si du moins on retient, en étant conscient du caractère très imparfait de cette approximation, les valeurs moyennes correspondant à un manuscrit in quarto, quelques ordres de grandeur ressortent. La moitié de nos textes de controverse, pour l'essentiel les censures et les traités remontant au concile de Constance, sont courts, voire étiques, puisqu'ils occupent une petite dizaine de folios ou même moins. Quatre autres font entre 10 et 20 feuillets. Seuls trois d'entre eux dépassent ce seuil : le *Dyalogus* de Jacquier et les deux harangues bâloises de Charlier ; sort particulièrement du lot son *Oracio*, forte de plus d'une soixantaine de feuillets en moyenne. Globalement s'observe donc une propension à la brièveté, qu'il arrive aux auteurs d'assumer. Gerson et Jacquier baptisent ainsi *tractatulus*, « petits traités », leurs opuscules anti-hussites. Roque renchérit et déclare vouloir fuir la prolixité, en ne dégageant que la substantifique moëlle de ses écrits antérieurs.

---

44. Nous nous rallions sur ce point à l'analyse qu'en fait D. COUFAL, *Polemika o kalich...*, éd. citée, p. 47-48. Sur le magistère des théologiens à l'époque de la crise conciliaire, voir N.H. MINNICH, « The Voice of Theologians in General Councils from Pisa to Trent », *Theological Studies*, 59, 1998, p. 420-441.

45. J. KOCH, « Philosophische und theologische Irrtumslisten von 1270-1329 », dans *Mélanges Mandonnet*, 2, Paris, 1930, p. 305-329 et, dans une perspective beaucoup plus large, B. NEVEU, *L'erreur et son juge : remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Naples, 1993.

Au-delà de la topique d'humilité, faire court semble avoir répondu à un double besoin. C'est d'abord que nos auteurs avaient bien d'autres chats à fouetter. Dans leur grande majorité, ils n'ont consacré que peu de temps à la controverse anti-hussite : Jean Gerson, à la fin de sa liste d'erreur et de son traité anti-utraquiste, indique les avoir composés « comme en passant » (*velut in transito*) ou bien « en toute hâte » (*raptim*). Peut-on préciser ? Au vu de son rythme habituel d'écriture, il est probable que la rédaction du *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* ne lui ait guère pris plus d'une demi-journée, une rapidité qui ferait pâlir de jalousie n'importe quel thésard d'aujourd'hui<sup>46</sup>... Les controversistes ne se sont parfois pliés qu'à contrecœur à ce train d'enfer, tel Charlier qui se plaignit d'avoir dû écourter sa réponse aux répliques de Nicolas Biskupec pour permettre à la délégation hussite de repartir incontinent en Bohême<sup>47</sup>. Mais nécessité faisait loi.

Cette exigence de brièveté était d'autant plus impérieuse qu'elle répondait d'autre part aux attentes du lectorat. Le XV<sup>e</sup> siècle fut pour cette raison submergé, on le sait, d'une marée d'abrégés en tous genres, et la littérature anti-hussite n'y échappe pas. Aux lecteurs pressés, la brièveté ne suffisait d'ailleurs pas. À leur usage s'étaient multipliés depuis trois siècles de multiples instruments destinés à faciliter la lecture. Il en allait ainsi des tables des matières. Parmi nos controversistes, Jacquier était si convaincu de leur utilité qu'il plaça lui-même en tête et du *Dyalogus* et du *De quadrifaria ultime cene dominince distinctione* une table des chapitres. À la vérité, tous n'allèrent pas jusque-là. Novion, Montchoisi et Charlier laissèrent aux lecteurs le soin de se repérer par eux-mêmes dans la forêt de leur argumentation. D'autres controversistes tinrent tout de même à numéroter les divisions internes de leur texte, attentifs qu'ils étaient à la valeur mnémotechnique des nombres. Le *memorandum* des théologiens conciliaires fut ainsi décomposé en six conclusions, tandis que Jean Roque distribua les siennes en seize. Gerson fit de même et détailla vingt règles. Il éprouva en plus le besoin d'expliquer quelle raison particulière l'y avait incité. Le 15 juin précédent, le concile venait de réitérer sa condamnation de l'utraquisme en arguant que le Christ lui-même l'avait chargé de prendre soin de l'humanité, tout comme l'hôtelier de la parabole reçut de la part du Bon Samaritain deux deniers, avec pour consigne de veiller sur le blessé (Lc 10, 35)<sup>48</sup>. La comparaison, traditionnelle, plut au chancelier. Il

---

46. À titre de comparaison, le *Dialogue sur le célibat des clercs* (1423), qui fait 18 pages dans l'édition de Mgr Glorieux contre 10 pour le *De necessaria communione laicorum sub utraque specie*, l'occupa une journée seulement. D'autres exemples sont fournis par D. HOBBS, *Authorship and Publicity*..., éd. citée, p. 162.

47. Comme l'atteste sa note infrapaginale dans le ms Mazarine 1685, fol. 256v : « Est sciendum quod iste actus duas dumtaxat habuit audiencias, quia Bohemi postquam suas replicas publice fecerant, festinabant ad propria remeare, adeo ut vix sacrum concilium paucissimos dies pro faciando per suos deputatos ad huiusmodi replicas responsione potuerit impetrare. »

48. *Acta Martini V. pontificis Romani*, éd. J. Eršil, II, éd. citée, n° 1100, p. 630 : « Quamobrem scientes Christi sponsam ecclesiam, ut immaculate conservaretur, nobis singulariter et fidenter esse commissam sponso dicente : 'Curam illius habe, et quodcunque supererogaveris, ego, cum

s'en inspira pour concevoir son traité comme un double denier, l'un théorique, et l'autre pratique<sup>49</sup>. Par une conjonction typiquement gersonienne, la plus savante exégèse venait ainsi en renfort d'un souci de pédagogie et de simplicité.

Cette justification, Gerson la glissa dans le court préambule qui sert à introduire son traité. Pouvait-on, en effet, se permettre de commencer *in medias res*? Jacques de Nouvion, comptant sans doute sur la familiarité de ses lecteurs avec le genre de la question disputée, ne se priva pas de le faire. Mais la plupart des controversistes préférèrent donner en quelques mots un aperçu du sujet et de la manière dont ils le traiteraient. Quelques-uns, comme Geoffroy de Montchoisi et Nicolas Jacquier, prirent même la peine de composer de véritables prologues, qui étaient parfois jugés assez fondamentaux pour être comptés dans les divisions de l'œuvre<sup>50</sup>. La teneur en est volontiers autobiographique. Les auteurs s'y confient, indiquent les circonstances qui les ont poussés à prendre la plume, nomment leurs commanditaires – du pain béni pour l'historien, qui doit par exemple au prologue du *Dyalogus super sacra comunione contra Hussitas* tout ce qu'il sait sur le milieu tournaisien de sa genèse. D'un point de vue stylistique, il arrive que le prologue sacrifie à la forme épistolaire. Ainsi, l'abbé de Lérins adressa-t-il le sien à son ami Nicolas de La Chapelle. Ailleurs, sous l'influence du genre homilétique, le prologue se déguise plutôt en prothème. C'est par une *collatio* de ce type, reconnaissable à son leitmotiv scripturaire, que Charlier ouvrit ses deux grands discours bâlois. Il s'appuya dans le premier sur Ps 118, 18 («Ouvre mes yeux : je regarderai aux merveilles de ta loi»), dans le second sur Jn 4, 13 («Qui boit de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif»), pour demander l'assistance d'En-Haut, tout en livrant par la même occasion un discours de la méthode et un manifeste de la réforme telle qu'il l'entendait.

Toutes ces aides au lecteur étaient utiles. Mais le choix du thème s'annonçait plus décisif encore. L'analyse de notre corpus permet-elle à cet égard de déceler des sujets de prédilection? L'interprétation des données présentées dans l'encadré n° 3 impose une certaine prudence, tant les thèmes se révèlent dans les faits élastiques. La question disputée de Nouvion était ainsi censée déterminer si les clercs peuvent ou non posséder des biens. Chemin faisant, ses contradicteurs se mirent cependant à élargir la discussion au *dominium* et à soulever le problème des indulgences, des ordres religieux et même de la date de l'avènement de l'Antéchrist, autant de sujets certes brûlants en 1408, mais qui n'avaient qu'un rapport très lointain

---

rediero, reddam tibi', statuimus pefatam maculam abstergere et laudabilem ecclesie, qua laici hactenus non sumperunt sacramentum eukaristie sub vini specie, decreto venerabiliter roborare constitutionem nostram super hoc in nostra publica sessione promulgando... »

49. Éd. P. Glorieux, p. 55: «[...] profero cum evangelica pauperula duo minuta, que dici possunt duplex ille denarius quem Samaritanus protulit et dedit stabulario pro cura vulnerati: unus denarius decem regulas speculativas, alter decem practicas habet inscriptas.»

50. Renvoyons sur le sujet à un colloque marquant : *Les prologues médiévaux*, J. Hamesse (dir.), Turnhout, 2000.

avec la question liminaire<sup>51</sup>. De même, Charlier, s'il avait soigneusement calibré son propos dans ses exercices préparatoires bâlois, fut ensuite amené par Nicolas Biskupec à traiter pêle-mêle des lettres de confraternité, des pèlerinages, du culte des images ou même du luminaire. Quant au traité de Gerson sur l'utraquisme, il aborde autant l'herméneutique biblique que la pratique eucharistique. Voyez encore le *Dyalogus* de Jacquier. De fil en aiguille, le dominicain en vient à élucider les attendus ecclésiologiques de son désaccord avec Rokycana ; quatre chapitres des treize que compte le *Dyalogus* leur sont consacrés. Rares sont finalement les textes anti-hussites français, sauf bien sûr les plus courts, qui s'en soient tenus à une stricte cohérence thématique.

Cela étant dit, la première impression générale qui se dégage est le morcellement. Aucun controversiste n'a produit de véritable synthèse à la dimension des enjeux. Le seul qui s'en soit approché semble être Jacques de Novion. Encore écrivait-il au tout début de la controverse, quand le hussitisme sortait à peine des limbes. Par la suite, ses compatriotes se sont attachés à des questions particulières, sans essayer de relever de manière systématique et raisonnée le défi intellectuel qui leur était lancé. N'accablons pas pour autant les Français. *Mutatis mutandis*, le constat pourrait être étendu à l'ensemble de la production anti-hussite du xv<sup>e</sup> siècle. Une telle situation eut, à coup sûr, plusieurs causes. À ce stade de l'enquête, il n'est pas interdit d'y diagnostiquer une conséquence directe de l'évolution du mode d'expression théologique que nous avons relevée plus haut. La vogue des traités a alors garanti une grande réactivité aux événements et favorisé le développement d'une casuistique raffinée. Mais la rançon en a été une certaine myopie, une fuite plus ou moins assumée devant la synthèse.

Il faut ensuite noter que, parmi les points de fixation de la controverse, il en est un qui surpasse de très loin tous les autres : la communion sous les deux espèces, à laquelle la moitié des textes anti-hussites français sont consacrés. La proportion, qui dépasse nettement celle obtenue par Pavel Soukup sur la foi du *Repertorium operum antihussiticorum* (38%), confirme que l'utraquisme fut bel et bien le marqueur théologique du hussitisme<sup>52</sup>. Dès le concile de Constance, les deux termes devinrent en quelque sorte synonymes. Alors qu'il a semblé aux Pères du royaume, à tort ou à raison, que Jean Hus et Jérôme de Prague ne faisaient guère que répéter les erreurs déjà condamnées de Wyclif et qu'ils ne méritaient donc pas d'être réfutés, la nouvelle de l'introduction de la communion *sub utraque* à Prague fit l'effet d'une bombe. Aussi n'est-il pas étonnant que les Français se soient saisis avec passion de ce sujet de discorde. Mais même une fois l'effet de surprise passé, l'utraquisme demeura, jusqu'au règne de Georges de Poděbrady compris, la pierre d'achoppement par excellence. Il retint d'autant plus longtemps

---

51. Jacques de Novion en eut conscience, mais en rejeta la responsabilité sur ses adversaires (éd. J. Sedlák, p. 24) : « Ubi si in alias materias excurri, ipsi causa fuerunt, dum contra auctoritatem ecclesie, quam stabilire conabar, alia in que excurri obiecerunt. »

52. P. SOUKUP, « Kalich jako terč. Znamení hereze v první fázi protihusitské polemiky », dans *Kalich jako symbol...*, O. Halama et P. Soukup (dir.), éd. citée, p. 103-133.

l'attention que s'y greffèrent peu à peu des enjeux qui n'avaient pas été explicités immédiatement, comme la communion des petits enfants. Alors que ni Gerson, ni Roque, ni Mauroux, n'en avaient soufflé mot en 1417, un demi-siècle plus tard, Nicolas Jacquier se crut obligé de mettre le sujet sur le tapis<sup>53</sup>.

Des autres articles de Prague, les controversistes français se sont intéressés, quoique dans des proportions bien moindres, à ceux relatifs à la propriété ecclésiastique et à la correction des péchés publics, toutes matières qui mettaient en jeu non seulement l'organisation interne de l'Église, mais aussi et surtout ses relations avec la puissance laïque. Nouvion et Montchoisi s'occupèrent du premier, Charlier du second. En revanche, la revendication hussite de la liberté de prédication ne trouva pas de contradicteur dans leurs rangs. Faut-il nécessairement y voir une preuve d'indifférence de leur part ? N'abusons pas de l'argument *e silentio*. Parmi les erreurs qu'il crut pouvoir détecter sous la plume de Hus, Gerson ne manqua pas d'épingler la proposition selon laquelle les bonnes mœurs et la science suffisaient à fonder la mission du prédicateur, en dehors de tout mandat hiérarchique. « Voilà bien une erreur téméraire et scandaleuse, qui met à bas toute la hiérarchie ecclésiastique », trancha-t-il<sup>54</sup>. Vingt ans plus tôt, le cas de Jean de Varennes, un ermite rémois réformateur qui avait mal tourné, lui avait déjà dessillé les yeux. Plus que quiconque, le chancelier de Paris savait la gravité de la menace que faisaient peser les prédications dissidentes<sup>55</sup>.

#### IV. – LE DISPOSITIF DE COMMUNICATION

Par là était posé le problème de l'accès à la parole légitime. Or de ce point de vue, les textes anti-hussites français sont riches en renseignements sur ce qu'on aimerait appeler la sociologie de la controverse, sous la forme d'une renégociation des frontières entre clercs et laïcs, savants et illettrés, Église et contre-Église. Ils ne délivrent certes pas explicitement de verdict social. Mais par tout un dispositif tacite qu'il reste à décrypter, ils dessinent en creux les limites du public autorisé.

---

53. Il y consacre un chapitre, le huitième, de son *Dyalogus*. On sait que la communion des nourrissons et des petits enfants n'a commencé d'être réclamée par les hussites qu'à partir de 1417 : voir D. R. HOLETON, *La communion des tout-petits enfants. Étude du mouvement eucharistique en Bohême vers la fin du Moyen Âge*, Rome, 1989.

54. Éd. P. Glorieux, p. 165 : « 6. 'Quod omnis bene vivens secundum vitam Christi potest et debet docere palam et predicare, eciam non missus per quemcumque prelatum vel curatum ; immo eciam ad hoc potest et debet, licet sit prohibitus ab eis vel excommunicatus, sicut et eleemosynam dare posset et deberet, quia bona vita et scientia sufficienter mittunt eum.' Error temerarius et scandalosus et tocius ecclesiastice hierarchie confusivus. »

55. Sur cette affaire, que Gerson rapprocha ensuite explicitement de celle de Jean Hus, voir A. VAUCHEZ, « Un réformateur religieux dans la France de Charles VI : Jean de Varennes († 1396 ?) », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 142, 1998, p. 1111-1130.

Les arènes dans lesquelles se déploierent les controverses orales étaient un premier filtre susceptible d'arrêter les éléments indésirables. La dispute de Nouvion avec les wycliffistes pragois, si l'on en juge par un exemple comparable, celui de la dispute de Jean Hus contre l'Anglais John Stokes (13 septembre 1411)<sup>56</sup>, dut se dérouler au collège Charles, dans la magnifique aula qui accueillait les cérémonies universitaires les plus importantes. Qui y fut invité ? Il est probable que, comme trois ans plus tard, les wycliffistes aient fait venir tout ce que la nation bohémienne comptait de maîtres et d'étudiants. Les statuts pouvaient donc s'y mêler, les jeunes artiens frais émoulus des écoles de grammaire frayant avec les docteurs blanchis sous le harnais. Mais tous appartenaient à la corporation universitaire, de sorte que l'assistance devait former un public culturellement et professionnellement homogène.

Ce n'est toutefois qu'avec les disputes bâloises de 1433 que les hypothèses laissent place aux certitudes. À la mi-janvier, des négociations pointilleuses mirent en effet aux prises les Pères et la délégation bohémienne au sujet de l'organisation des débats, tout particulièrement du choix du lieu. Par la voix de Pierre Payne, les hussites réclamèrent qu'il se transportassent dans la cathédrale et qu'ils fussent annoncés, selon l'usage universitaire, par des *intimationes*, c'est-à-dire des affiches à placarder sur les portes des églises. Ils essayèrent une fin de non-recevoir. Ce fut le réfectoire du couvent dominicain de la ville, où se déroulaient les séances ordinaires du concile, qui fut finalement retenu. Quant aux assistants, il fut spécifié qu'ils devaient être *litterati*<sup>57</sup>. L'auditoire de Gilles Charlier fut donc à coup sûr beaucoup plus nombreux et un peu plus bigarré que celui de Jacques de Nouvion. Pourvu qu'ils eussent des lettres, des clercs qui n'avaient pas fréquenté l'université et même des laïcs purent l'entendre. On ne saurait pour autant y voir un public au sens habermasien du terme, mais plutôt une *Geschlossene Öffentlichkeit*, autrement dit un espace circonscrit à l'enceinte conciliaire et contrôlé par les mécanismes de construction de la *melior pars*<sup>58</sup>.

---

56. Les circonstances nous en sont connues par ce que dit Hus lui-même dans son *Contra Anglicum Stokes (Polemica)*, éd. J. Eršil, CCCM 238, Turnhout, 2010, p. 45-61).

57. Cet échange nous est connu par le *Liber diurnus* (MC 1, p. 291) : « Deinde concluderunt [sacerdotes] eodem tempore aliquos transmittendos ad cardinalem Julianum, petentes pro loco disputationis latiori, scilicet in ecclesia cathedrali, pro intimationibus fiendis de articulo declarando, ut in civitate plures conveniant ad audiendum ea, que a Bohemis proponerentur, et tertio, de libertate in auditorium intrantium, ut nullus intelligens latinum excluderetur. Cum autem hec per magistrum Petrum Anglicum proposita fuissent, respondit legatus consilio capto a doctoribus: Vestrum non est, optare amplius, nisi ut audiamini. Ad hoc solum huc vocati estis. Presens locus concilii semper fuit locus ad ibidem conveniendum; ideo non est conveniens, illum immutare (...) Intimationes opus non est faciendas instruxit, cum omnes per civitatem totam sciunt, vos die Veneris seu 6 feria articulum vestrum proponendum; libertatem intrandi habebunt literati, quia ostium non recludetur. »

58. Nous empruntons cette expression de « publicité fermée » à J. MIETHKE, « Die Konzilien als Forum der öffentlichen Meinung im 15. Jahrhundert », *Deutsches Archiv*, 37, 1981, p. 736-773, ici p. 763 et sv. Pour une discussion récente de ce problème en langue française, voir *L'espace*

Le choix de la langue utilisée vint renforcer cette exclusive socioculturelle. Il est en effet frappant de constater que tous nos controversistes se sont exprimés, à l'oral comme à l'écrit, en latin, sans qu'aucun ne se donne la peine de se justifier. La chose était-elle pour autant naturelle? Après tout, le mouvement de vulgarisation religieuse était déjà à l'époque bien avancé. Mais les textes de dévotion en étaient le produit phare, alors que le champ de la théologie doctrinale demeurait désespérément à la traîne. Geneviève Hasenohr a même parlé à ce propos de « carence théologique du XV<sup>e</sup> siècle français », à laquelle faisait tout de même exception le milieu bourguignon : le besoin d'argumenter contre les hérétiques et les musulmans suscita chez Jean Germain et ses confrères du Nord une théologie de controverse en langue vernaculaire, composée en grande partie d'adaptations plus ou moins avouées de modèles latins<sup>59</sup>. Témoin Laurent Pignon († 1449), le confesseur dominicain de Philippe le Bon et évêque titulaire de Bethléem, qui offrit vers 1428 au duc un ambitieux traité politique *Du commencement de seigneurie et de diversité d'états*. Il y traduisit le *Circa originem potestatum et jurisdictionum quibus populus regitur* de Durand de Saint-Pourçain (1329), avant d'ajouter une partie de son cru, quoique largement fondée sur saint Thomas d'Aquin. Les nécessités de l'apologétique anti-hussite, expliqua-t-il dans la lettre dédicatoire, l'avaient poussé à défendre de la sorte la division tripartite de la société :

« Et avec ce ay esté a ce meü par ce que depuis peu de temps est mis sus erreur grant procedant et naissant de la partie de Boesme et de Prague au regart de la puissance et juridiction ecclesiastique. Laquelle est par les Boesmes et Praguans fort foullee et meisement de la sainte foy catholique et union de saint Eglise piteusement navree et par heresie presque tout au neant menee. Et tellement que plusieurs, tant en secret que en publique, ont desja les cueurs et courages et entendemens tellement afoibliz que d'icelle puissance et foy catholique (...) font doubttes grandes et prez que tuit cheeut en erreur, se par la bonté de Dieu (...) et par sa sainte grace et bonne doctrine iceulx ne relieve et remet en estat ferme de vray foy et sainte creance<sup>60</sup>. »

Le problème demeure donc entier : pourquoi ceux de nos controversistes qui appartenaient à cette mouvance bourguignonne, à commencer par Gilles Charlier et Nicolas Jacquier, n'ont-ils pas fait de même? Pourquoi aucune traduction de leurs écrits hussitologiques ne vit-elle le jour? Des considérations éditoriales ont pu jouer. Le latin, estime-ton aujourd'hui, garantissait une audience au moins dix fois supérieure à celle qui était promise aux textes en français. De fait, l'unique témoin manuscrit de l'œuvre de Pignon (BN, fr. 19613) est à l'image de l'échec

---

public au Moyen Âge : débats autour de Jürgen Habermas, P. Boucheron et N. Offenstadt (dir.), Paris, 2011.

59. G. HASENOHR, « La littérature religieuse », dans *La littérature française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, D. Poirion (dir.), Heidelberg, 1988, p. 266-305 (la citation se lit p. 271); EAD., « Place et rôle des traductions dans la pastorale française du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, Paris, 1989, p. 269-275, notamment p. 273-274 sur les initiatives bourguignonnes.

60. A.J. VANDERJAGT, *Laurens Pignon, OP. Confessor of Philipp the Good. Ideas on Jurisdiction and the Estates*, Venlo, 1985, ici p. 43-46.

éditorial subi par le renouveau bourguignon de théologie vernaculaire<sup>61</sup>. Mais ce n'est pas tout. En sens inverse, la langue latine avait l'avantage d'assurer le confinement des énoncés produits, alors que la langue vulgaire ouvrait la porte à des détournements non savants. De loin en loin, certains controversistes laissèrent transparaître leur crainte de permettre ainsi au profane de s'immiscer dans des matières qui n'étaient manifestement pas de leur ressort. Un lecteur de Gerson ne cacha pas son indignation, quand il apprit que les hussites associaient les gens du peuple à leur entreprise de subversion : reprenant un sinistre jeu de mots inspiré de Varron, il affirma sans ambages que les idiots étaient à traiter avec des coups de bâton (*verberibus*) et non des arguments (*verbis*)<sup>62</sup>. Cette charge n'est vraisemblablement pas de la main du chancelier. Mais il est probable qu'il ne l'aurait pas reniée. Quoique Gerson passe parfois pour avoir été l'avocat d'une théologie à la portée de tous, il tenait en réalité pour un strict partage des tâches : aux simples, la dévotion, la lecture des livres historiques et moraux de la Bible ; aux doctes, la théologie doctrinale et spéculative<sup>63</sup>.

Gilles Charlier avait des raisons plus personnelles de partager cette méfiance à l'endroit d'une publicisation incontrôlée des débats théologiques. Il eut en effet l'occasion d'expérimenter à son corps défendant la participation populaire à la controverse utraquiste. Début mai 1433, alors qu'il faisait route vers Prague, il s'arrêta avec le reste de l'ambassade conciliaire dans une ville de Bohême, sans doute Žatec, dont on sait qu'elle était un bastion inexpugnable du hussitisme. Lui et ses confrères furent alors pris à partie par des simples, qui les accusèrent de sacrilège au motif qu'ils s'efforçaient de leur soustraire la jouissance du calice. Les femmes échauffèrent leurs maris, précise le doyen de Cambrai, à tel point qu'il s'en fallut de peu que les membres de la délégation ne fussent mis à mort<sup>64</sup>. Il est difficile de démonter l'enchaînement des faits. Faut-il croire par exemple

---

61. Nous devons ce chiffre à U. NEDDERMEYER, *Von der Handschrift zum gedruckten Buch...*, 1, éd. citée, p. 88 et 104-105.

62. La formule se lit dans une addition du manuscrit Vat. Pal. 595, fol. 55r-55v aux 20 articles de Gerson, qui a été éditée par V. Novotný, *M. Jan Hus, I/2*, éd. citée, note 4, p. 392-393 : « (...) denique rudes scilicet ydeote et populares, quos seducunt et ad omnem inducunt rebellionis et sedicionis pravitatem, quos verberibus quam verbis cicius et efficacius emendari compertum est, etc. » Cf. Varron, *De re rustica*, 1, 17.

63. G. HASENOHR, *Écrits moraux et lectures religieuses à la fin du Moyen Âge : étude et édition de quelques textes en langue vernaculaire*, thèse dactylographiée, université de Paris-IV, 1985, p. 172-177.

64. Ms Mazarine 1685, fol. 73v : « Non est de littera. Sic ipse de Rokesana docuerat populum regni. Nam cum properantes Pragam venissemus ad villam Zaaps et quasdam alias improperabant nobis de sacrilegio nosque contumeliose sacrilegos appellabant mulieres intendentes concitare viros adversus nos, et hoc modo morti tradere. Verum per aliquos eorum qui in sacra sinodo fuerant ex Boemis, divina dispositione, quamvis preter illorum intentionem, sine periculo, immo cum gaudio, usque ad urbem regiam Pragam fuimus deducti, scilicet reverendi patres in Christo domini Constanciensis provincie Rothomagensis et Augustensis episcopi, magistri et doctores Johannes de Palomar (*lac.*) prepositus sancti (*lac.*). »

que la manifestation fut parfaitement spontanée ? Ou ne fut-elle pas manipulée par une partie du clergé hussite local ? Les ambassadeurs bohémiens n'eurent-ils pas eux aussi intérêt à faire quelque peu durer la confrontation, avant de reprendre la main ? Toujours est-il que la scène laissa des traces. Elle fut si traumatisante que Charlier, près de quinze années plus tard, la rappelait encore à ses correspondants parisiens<sup>65</sup>. Ce témoignage suggère combien le peuple, du moins quand il vivait le long des frontières confessionnelles, était avide de débats religieux. Il montre aussi la peur panique qu'avaient les théologiens de perdre ainsi leur monopole. Dans de telles conditions, le choix du latin répondait de toute évidence à une stratégie similaire à celle que les Pères bâlois avaient adoptée face à la propagande hussite : tenir à distance les *illitterati*<sup>66</sup>.

Encore dialoguer avec des « hérétiques », même en latin et devant un aréopage préalablement sélectionné, n'allait-il pas de soi. Dans l'immense majorité des cas, l'initiative d'engager le débat ne revint d'ailleurs pas aux controversistes français eux-mêmes. Ce furent par exemple les wycliffistes qui provoquèrent Jacques de Novion à la discussion. À Constance, les Français ne firent que répondre au flot de justifications que les Bohémiens leur firent parvenir via Sigismond. Et à Bâle encore, le concile n'ouvrit les débats qu'à la suite du fiasco de la cinquième croisade : il n'eut alors pas d'autre choix que de lâcher du lest en honorant la demande d'audience que les hussites formulaient en vain depuis des années. Geoffroy de Montchoisi était dans une situation comparable. Une fois reçu le manifeste taborigite de 1431, lui aussi fut acculé à la contre-attaque. Les catholiques eurent donc presque à chaque fois une attitude réactive, non sans accuser un temps de retard sur le développement de la théologie hussite. On ne voit guère que Gerson, en 1414, et Jacquier, en 1466, qui aient véritablement pris les devants.

On peut du moins porter au crédit des uns et des autres de ne s'être pas dérochés, comme ils auraient pu le faire en présence d'« hérétiques » déjà dûment condamnés par l'Église. De Constance à Bâle, un intense débat fit en effet rage pour déterminer à quelles conditions il était licite de disputer avec les hussites, alors même que le simple fait de prendre langue avec eux paraissait rouvrir une discussion déjà close et, partant, risquait de remettre en cause l'autorité des papes et des conciles réunis<sup>67</sup>. Les Français ne participèrent pas à cette controverse-là. Mais une fois renoué le fil du dialogue, ils ne dédaignèrent pas d'évoquer incidemment quelques-unes de leurs motivations. Depuis les temps apostoliques, rendre compte de la foi chrétienne face à ses contradicteurs était considéré comme

---

65. *Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie, scilicet panis*, dans *Sporta fragmentorum*, éd. citée, p. 47 : « Et ita cum pergerem Pragam ex parte consilii generalis Basiliensis cum duobus episcopis et septem doctoribus tam in theologia quam in iure canonico pro reductione Bohemorum, in quadam villa nos arguebant simplices viri et femine de sacrilegio, quod scilicet eis ecclesia subtrahere nitebatur secundam speciem et gratiam ex perceptione ipsius sequentem. »

66. Sur cette question, voir *Les controverses religieuses entre débats savants et mobilisations populaires*, P. Nagy, M.-Y. Perrin et P. Ragon (dir.), Rouen, 2011.

67. O. MARIN, « Pourquoi débattre avec les hussites... », art cité.

un impératif. Son application pouvait bien soulever des objections et rencontrer des limitations pratiques, mais le principe en était alors reconnu par tous. À cette donnée fondatrice de la Tradition s'ajoutèrent des motivations plus spécifiques, qui tiennent à l'immense confiance que les universitaires plaçaient dans les vertus de la discussion. Gilles Charlier, en ouverture de son *Oracio* bâloise, glissa cette remarque révélatrice : « Dans les matières difficiles, la vérité n'apparaîtra qu'à l'issue de la dispute<sup>68</sup>. » Trente ans après, Jacquier enfonça le clou. Paraphrasant saint Augustin, il affirma que « le problème soulevé devient bien souvent une occasion de s'instruire. Car quand les hérétiques soulèvent avec une bouillante agitation de multiples questions relatives à la foi catholique, on les examine avec plus de soin à la lumière des Écritures, on les saisit avec plus de netteté, on les enseigne avec plus de zèle pour s'en défendre<sup>69</sup> ». C'était faire de la controverse une composante nécessaire de la recherche de la vérité.

Faire la vérité, soit. Mais au bénéfice de qui ? Des hussites ou des catholiques eux-mêmes ? Il serait absurde de poser une barrière étanche entre controverse *ad extra* et apologétique *ad intra*. Ainsi, en 1466, Nicolas Jacquier composa-t-il son *Dyalogus* à l'intention de ses confrères tournaisiens, donc à usage interne. Or, dès l'année suivante, il l'emporta dans son périple en Bohême et l'on peut avec quelque vraisemblance lui attribuer l'intention d'avoir alors voulu s'en servir pour disputer de nouveau contre Jean Rokycana<sup>70</sup>. Il n'empêche qu'à parler généralement, les controversistes français ne se sont qu'assez peu adressés aux hussites. Seuls la dispute de Nouvion et les deux discours bâlois de Charlier leur sont directement destinés. La plupart des autres textes, quand ils donnent quelque précision à ce sujet, sont tournés en priorité vers le monde catholique, vers ses institutions universelles (concile général, pape) ou vers des personnes privées – soit que les auteurs aient compté sur leurs destinataires pour transmettre dans un second temps la teneur de leur argumentation aux intéressés ; soit qu'ils aient parfois tout bonnement renoncé à l'espoir de les convertir. Le besoin de resserrer les rangs et de réduire le risque de contagion en terre catholique semble donc s'être conjugué, dans des proportions difficiles à évaluer, avec le zèle missionnaire.

Considéré isolément, notre corpus ne permet pas d'aller plus loin. Reste qu'entre les intentions affichées par les auteurs et les usages que font les lecteurs, il y a souvent un abîme, et plus encore en ces temps où l'imprimerie n'avait pas encore doté les premiers de moyens de contrôle efficaces sur la diffusion de leurs œuvres. Si l'on veut cerner plus précisément les fonctions de la controverse anti-hussite et mesurer son impact, il faut par conséquent suivre, à l'aval de la production, les méandres de sa tradition textuelle.

---

68. Col. 869 : « (...) neque in difficilibus nisi post disputacionem veritas lucebit. »

69. Éd. O. Marin, p. 66 : « Sepius etenim mota questio discendi fit occasio. Multa siquidem fidem catholicam concernentia, dum hereticorum inquietudine exagitantur, ut adversus eos defendi possint, et diligentius scrutatis scripturis considerantur et clarius intelligantur et instantius predicantur. » Cf. *De civitate Dei*, 16, 2.

70. O. MARIN, *Les traités anti-hussites du dominicain Nicolas Jacquier...*, éd. citée, p. 25-26.

**ENCADRÉ 3**  
**LES TEXTES ANTI-HUSSITES FRANÇAIS : SYNOPSIS**

<i>Auteur</i>	<i>Titre/Incipit</i>	<i>Date de composition</i>	<i>Lieu de composition</i>	<i>Genre</i>	<i>Thème</i>
Jacques de Nouvion	<i>Disputatio cum Hussitis</i> Inc.: Inter alia disputata ex tempore hec questio versabatur: Utrum viris ecclesiasticis seu clericis liceat aliquid possidere.	1408, fin juin ?	Prague	Question disputée	Propriété et <i>dominium</i> ecclésiastiques
Jean Gerson	<i>Articuli contenti in tractatu Johannis Hus Pragensis</i> Inc.: Quod nullus prescitus est verus papa vel dominus vel prelati.	24 septembre 1414	Paris	Censure doctrinale	Ecclésiologie et sotériologie
Pierre d'Ailly et alii	<i>Conclusiones de communione plebis sub utraque specie</i> Inc.: Prima conclusio. Christus post cenam instituit et ministravit sub utraque specie...	Début juin 1415	Concile de Constance	Traité/ censure doctrinale	Utraquisme
Jean Gerson	<i>De necessaria communione laicorum sub utraque specie</i> Inc.: Oblaturus iuxta seniorum huius sacri concilii Constanziensis monitionem...	20 août 1417	Concile de Constance	Traité	Utraquisme
Jean Roque OFM	<i>Allegationes super materia communionis sub utraque specie</i> Inc.: Super materia communionis vulgaris populi sub utraque specie plura scripsi...	Automne 1417 ?	Concile de Constance	Traité	Utraquisme
Jean Mauroux	<i>Allegationes contra communionem sub utraque specie</i> Inc.: Reverendissime pater et domine mi ! Decretum, super quo paternitas vestra misit...	Fin 1417 ou début 1418 ?	Concile de Constance	Traité	Utraquisme
Geoffroy de Montchoisi OSB	<i>Libellus contra errores seu libellum famosum Bohemorum</i> Inc.: Pro laboribus multis, pro moribus castis, pro actibus eciam strenuis...	1432 ? Automne 1433 ?	Saint-Honorat (Lérins)	Dialogue	Anticléricalisme tabornite
Gilles Chartier	<i>Posicio super secundo articulo Bohemorum</i> Inc.: Dum mente sepius revolverem, unde ortum habuerit et progressum error...	Octobre-décembre 1432	Concile de Bâle	Question disputée	Punition des péchés publics
Gilles Chartier	<i>Disputatio materie super punitione peccatorum sub forma dyalogi</i> Inc.: Priusquam subeat disputacionis conflictus...	Octobre-décembre 1432	Concile de Bâle	Dispute/ dialogue	Punition des péchés publics

<i>Auteur</i>	<i>Titre/Incipit</i>	<i>Date de composition</i>	<i>Lieu de composition</i>	<i>Genre</i>	<i>Thème</i>
Gilles Chartier	<i>Oratio de punitione peccatorum publicorum</i> Inc.: Audistis reverendissimi patres, illustrissime princeps, celeberrimi, inclyti et doctissimi viri venerabilesque oratores regni Bohemie, profundam, precepsam et veram positionem... <i>Responsio ad replicas</i> Inc.: Cum excrevit ignis in immensum, patres reverendissimi et viri spectabiles, humana solet industria aquam illi superefundere...	13-17 février 1433	Concile de Bâle	Question disputée	Punition des péchés publics
Gilles Chartier	<i>Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie, scilicet panis</i> Inc.: Flagitavit caritas vestra, vir optime, parvitatem meam aliquid scribere...	4-6 avril 1433	Concile de Bâle	Question disputée	Punition des péchés publics
Gilles Chartier	<i>Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie, scilicet panis</i> Inc.: Flagitavit caritas vestra, vir optime, parvitatem meam aliquid scribere...	11 mars 1447	Cambrai	Traité	Utraquisme
Nicolas Jacquier OP	<i>Dyalogus super sacra communione contra Hussitas</i> Inc.: Eucaristie salutifere divina tractatus misteria...	1466	Tournai	Dialogue	Utraquisme
Nicolas Jacquier OP	<i>Tractatus de communione fidelium sub utraque specie</i> Inc.: De quadrifaria ultime cene dominice distinctione, imminente eius salutifera passione...	1470	Paris	Traité	Utraquisme

## CHAPITRE 7

### LA TRADITION MANUSCRITE ET INCUNABLE

L'imprimerie fut, a-t-on écrit à juste titre<sup>1</sup>, une grande invention médiévale. Sans nier l'importance de cette révolution technique, il est en effet évident qu'elle n'a pu pleinement produire ses effets multiplicateurs que parce qu'elle s'est intégrée aux pratiques culturelles préexistantes. Cette continuité a depuis longtemps été remarquée au plan qualitatif : ce sont les œuvres les plus connues, les plus diffusées auparavant sous forme manuscrite, qui ont eu les honneurs de l'imprimerie naissante. Aussi la composition des bibliothèques n'a-t-elle guère été bouleversée dans l'immédiat. Mieux encore, même à raisonner en termes de volume, le changement d'échelle fut réel, mais sans doute moins brutal qu'il ne pourrait sembler de prime abord. Car il existait d'ores et déjà un marché du livre attractif et dynamique. Statistiques à l'appui, Uwe Neddermeyer a montré comment, dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la production manuscrite avait suivi une courbe exponentielle, singulièrement dans les deux pays qui allaient accueillir en premier les presses à caractères mobiles : l'Allemagne et l'Italie. Autrement dit, l'imprimerie a amplifié, et non pas créé, le processus<sup>2</sup>. Ce *trend* séculaire justifie que l'on traite ici ensemble des manuscrits et des incunables, dont on sait du reste qu'ils ont un temps coexisté, avant que l'imprimé ne prenne définitivement l'ascendant.

Comment les controversistes français saisirent-ils les opportunités que leur offrait l'explosion de la demande en livres ? Notons d'entrée de jeu qu'ils pâtissaient à cet égard d'au moins deux sérieux handicaps. Premièrement, leurs traités anti-hussites relevaient de genres savants, dont la technicité pouvait certes varier, mais qui n'étaient dans l'ensemble guère accessibles qu'à un public de lecteurs ayant fréquenté, fût-ce brièvement, les facultés des arts. Ils n'avaient donc aucune chance de rivaliser avec les best-sellers du XV<sup>e</sup> siècle, tels que Bibles, livres de dévotion ou almanachs. En second lieu, nos auteurs vivaient et travaillaient dans un pays qui était resté à la traîne du mouvement : du fait des guerres et de la crise politique, le royaume de France vit d'abord sa production manuscrite stagner,

---

1. A. DEMURGER, *Temps de crises, temps d'espoirs (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1990, p. 226.

2. U. NEDDERMEYER, *Von der Handschrift zum gedruckten Buch...*, éd. citée.

voire par endroits décliner. Puis il manqua les débuts de l'imprimerie et n'adopta – timidement – la nouvelle technique qu'à partir des années 1470<sup>3</sup>.

Il faut garder en mémoire ces obstacles si l'on veut expliquer succès et échecs éditoriaux. À cette fin, nous nous inspirerons de la méthode élaborée par Bernard Guenée dans le sixième chapitre de son grand livre *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*<sup>4</sup>. Le croquis qu'il y brosse de la diffusion des œuvres historiques constitue un solide point de comparaison : même s'il ne peut être transposé tel quel, ne serait-ce que parce que chaque type de source appelle ses propres critères d'appréciation, il fournit de nombreux instruments susceptibles d'éclairer la plus ou moins longue postérité de nos textes.

### I. – LA MESURE DE L'AUDIENCE

Un préalable indispensable consiste à déterminer, autant que faire se peut, le nombre de manuscrits de chaque pièce de notre corpus. Il va sans dire que cette quête est nécessairement marquée du sceau du provisoire. À titre d'exemple, en 1973, Mgr Glorieux recensait 39 manuscrits du traité sur l'ultraquisme de Jean Gerson<sup>5</sup>. Pavel Soukup, en 2017, en connaissait 67. Nos dépouillements des catalogues de manuscrits nous ont permis d'en mettre au jour 14 de plus. Mais la tâche n'est pas achevée : même à supposer que la numérisation des fonds publics se réalise dans un avenir proche, de nouveaux manuscrits feront toujours surface ici ou là de par le monde. L'essai de quantification qui suit ne saurait par conséquent parvenir à des résultats gravés dans le marbre. Il ne peut prétendre offrir qu'une approximation.

Voici dès maintenant le classement, par ordre décroissant, tel qu'il ressort de la liste des manuscrits que nous publions en annexe<sup>6</sup> :

- Gerson, *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* : 81 mss  
 Charlier, *Oracio de punicione peccatorum publicorum* : 36  
 Nouvion, *Disputacio cum Hussitis* : 23  
 Charlier, *Responsio ad replicas* : 20  
 D'Ailly et alii, *Conclusiones de communione plebis sub utraque specie* : 20  
 Charlier, *Posicio super secundo articulo Bohemorum* : 11  
 Charlier, *Disputacio super punicione peccatorum sub forma dyalogi* : 6  
 Mauroux, *Allegaciones contra communionem sub utraque specie* : 5  
 Gerson, *Articuli contenti in tractatu Johannis Pragensis* : 4

3. *Histoire de l'édition française*, H.-J. Martin et R. Chartier (dir.), t. 1, Paris, 1982.

4. B. GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p. 248-299.

5. Glorieux, *OC*, t. 10, p. XII, n° 498.

6. Voir *infra*, annexe 2 : « Les traités anti-hussites français : inventaire des manuscrits ».

Jacquier, *Dyalogus super sacra communione contra Hussitas*: 3

Montchoisi, *Libellus contra libellum famosum Bohemorum*: 3

Roque, *Allegaciones super materia communionis sub utraque specie*: 3

Charlier, *Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie*: 3

Jacquier, *Tractatulus de communione fidelium sub utraque specie*: 1

Avant d'en venir à l'exploitation de ces données, il faut s'entendre sur ce qu'elles recouvrent. Nous n'avons ici pris en compte que les manuscrits médiévaux, *lato sensu*: en sont exclus les témoins postérieurs aux années 1510, au demeurant peu nombreux<sup>7</sup>. Nous avons par ailleurs renoncé à dénombrer les *deperdita*. La disproportion entre l'effort à consentir et l'incertitude des résultats nous en a dissuadé. Mais nous avons conscience que ce choix introduit une importante marge d'erreur. Ainsi, en pistant de manière systématique les témoins perdus du *Dyalogus* de Nicolas Jacquier, étions-nous parvenu à la conclusion qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, il devait exister au moins le double de ce qui en subsiste aujourd'hui. Encore bien d'autres avaient-ils dû disparaître dès avant cette date, victimes des guerres de religion, de l'incurie de leurs possesseurs ou des outrages du temps<sup>8</sup>. Plus globalement, on peut penser que le taux de survie des manuscrits des controversistes français fut inférieur à 10%, compte tenu de leur médiocre valeur marchande: ce sont des manuscrits de travail, écrits presque toujours sur papier et dépourvus de la moindre ornementation<sup>9</sup>. Mais il est difficile de préciser davantage, tant la proportion des pertes a pu différer selon les pays (la France se distingue par l'ampleur des destructions), les institutions (on sait que les fonds des monastères se sont généralement mieux conservés) et les auteurs (un auteur célèbre ayant plus de chances que ses textes manuscrits soient sauvés).

Dans ces conditions, ce sont moins les chiffres absolus que les valeurs relatives qui nous intéresseront ici. Le premier constat qu'il faut tirer de ce point de vue est que 8 traités, soit une grosse moitié du corpus, sont chacun conservés dans 1 à 6 manuscrits. Autant dire qu'ils n'ont eu qu'un faible, voire très faible, écho. Tel est, au demeurant, le lot de la majorité des textes antérieurs à 1437 répertoriés par Pavel Soukup: la matière hussitologique avait beau alors toucher à l'actualité la plus brûlante, cela ne garantissait en rien le succès. Ceux des controversistes français qui prirent la plume une fois la révolution hussite terminée avaient a fortiori encore moins de chances de trouver leur public. Nicolas Jacquier eut

---

7. Les copies modernes dont nous avons eu connaissance sont les suivantes: Stuttgart, WL, Theol. Fol. 2° 76, vol. 24 (copie du *Dyalogus* de Jacquier par Hermann von der Hardt); Vatican, BA, Ottob. Lat. 590 (copie du XVI<sup>e</sup> s. des écrits de Nouvion, Mauroux, Roque et Gerson, faite sur le ms Vatican, BA, lat. 4063).

8. O. MARIN, *Les traités anti-hussites du dominicain Nicolas Jacquier...*, éd. citée, p. 53-55.

9. Sur cette question du taux de survie des manuscrits médiévaux, voir, outre U. NEDDERMEYER, *Von der Handschrift zum gedruckten Buch...*, 1, p. 72-80, C. BOZZOLO et E. ORNATO, *Pour une histoire du livre manuscrit au Moyen Âge. Trois essais de codicologie quantitative*, Paris, 1980.

beau se démener pour sensibiliser le duc de Bourgogne et l'ordre dominicain à la cause bohémienne, ses opuscules arrivèrent trop tard et se soldèrent par un échec retentissant.

À l'opposé, le traité de Gerson sur l'utraquisme mérite d'être qualifié d'énorme succès. Il l'est surtout si on le replace au sein de la production hussitologique du temps, puisque ses plus de 80 témoins manuscrits le hissent carrément au deuxième rang ; seul le dépasse d'une courte tête le traité anti-utraquiste *Eloquenti viro*, également produit au concile de Constance par le Tchèque André de Brod (plus de 100 mss conservés<sup>10</sup>). Comparée aux autres œuvres du chancelier, la diffusion du *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* apparaît certes moins extraordinaire. Elle se situe par exemple très loin derrière celle dont bénéficia l'*Opus tripartitum*, qui subsiste dans plus de 200 manuscrits et fut imprimé 23 fois en 4 langues différentes avant 1500<sup>11</sup>. Mais le *Nachleben* de cet ancêtre des premiers catéchismes de l'époque moderne est à tous égards hors norme. Plus significatif est le fait que notre texte fasse jeu égal avec certaines œuvres théologiques bien connues du chancelier : il tient la comparaison avec son *De consolatione theologiae* (ca 80 mss) et surclasse nettement ses divers traités sur la réforme de l'Église (une cinquantaine de mss, au maximum)<sup>12</sup>. Tout atteste donc que, dans son genre, le *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* fut un très beau coup.

Entre ces deux extrêmes, se déploie l'éventail des grands et moyens succès. Avec une bonne trentaine de manuscrits conservés, l'*Oratio* bâloise de Gilles Charlier occupe une deuxième place attendue. Ce chiffre est à la fois élevé et médiocre. Il la situe presque au même niveau que les discours homologues d'Henri Kalteisen et de Jean Palomar. Mais Jean de Raguse fit bien mieux, puisque son discours contre le calice se lit dans près de 60 manuscrits. La différence n'est pas difficile à expliquer. Par rapport au dominicain slave, Charlier souffrit non seulement de ne pas intervenir en premier, mais encore de traiter d'un article déjà en bonne partie obsolète : en 1433, la punition publique des péchés notoires était en passe d'être reléguée par les hussites eux-mêmes au rang des vieilles lunes révolutionnaires. Les copistes ne s'y sont pas trompés, qui ont retranscrit sans empressement particulier ce qui devait apparaître un peu comme un combat d'arrière-garde.

---

10. Sur ce texte et son attribution, voir la démonstration récente de C. TRAXLER, « Früher Antihussitismus. Der Traktat *Eloquenti viro* und sein Verfasser Andreas von Brod », *Archa Verbi*, 12, 2015, p. 130-177. Je remercie Thomas Prügl de m'avoir aimablement procuré cet important article.

11. Voir G. OUY, *Gerson bilingue : les deux rédactions, latine et française, de quelques œuvres du chancelier parisien*, Paris, 1998.

12. Chiffres tirés de D. HOBBS, *Publicity before Print...*, éd. citée, p. 148 et 195.

Très inattendue est en revanche la faveur dont a joui la *Disputacio cum Hussitis* de Jacques de Novion. Elle se mesure au simple fait que l'œuvre se range parmi les 15 textes hussitologiques les plus diffusés, toutes catégories confondues. Elle est plus saisissante encore si l'on songe que les rares autres textes de l'humaniste parisien consistent dans des pièces de circonstance connues par un seul témoin manuscrit. Sans tellement l'avoir prémédité, Novion livra en 1408 une dispute qui allait s'imposer comme son œuvre de loin la plus célèbre.

Immédiatement derrière lui pointent deux textes conservés dans une vingtaine de manuscrits : la contre-réplique de Charlier, qui accuse, tout comme les autres réponses catholiques, un net retard par rapport à la première vague des discours bâlois ; la censure portée par Pierre d'Ailly et ses collègues de la faculté de théologie contre l'utraquisme, dont la popularité doit sans doute beaucoup à son cachet semi-officiel. Quant à la *Posicio* de Charlier sur le deuxième article de Prague, elle a certes rencontré un succès limité (11 mss), mais qui est somme toute très honorable eu égard à sa nature d'exercice préparatoire. On ne sache pas, par exemple, que les exercices similaires de Raguse et de Kalteisen aient réussi à capter autant l'attention des lecteurs.

Au total, ces transcriptions éparses des textes anti-hussites français représentent 220 entrées manuscrites. Bien entendu, il s'en faut qu'y correspondent autant de *codices*. Seuls sont concernés 161 manuscrits différents, parmi lesquels 35 accueillent plusieurs pièces à la fois. Ces associations n'ont rien d'aléatoire, mais dessinent des constellations plus ou moins stables<sup>13</sup>.

Le type d'attraction le plus fréquent est celui qui tend à faire évoluer ensemble les œuvres hussitologiques bâloises de Gilles Charlier. On constate en particulier que sa réplique est toujours transcrite avec son *Oracio*, signe que celle-là était perçue comme une continuation de celle-ci, sans véritable vie propre. Dans 3 autres manuscrits se lit en plus sa *Posicio*<sup>14</sup>. Enfin, 4 manuscrits supplémentaires transmettent ensemble les textes de la *Posicio*, de la *Disputatio*, de l'*Oracio* et de la *Replia* ; 2 d'entre eux émanent de Charlier lui-même, qui semble ainsi avoir voulu les mettre en circulation comme un tout<sup>15</sup>. La seconde constellation qui se laisse dégager présente une forte cohérence thématique et chronologique. Elle unit les consultations sur l'utraquisme rendues en 1417 par Gerson, Roque et Mauroux. 3 manuscrits les conservent toutes ensemble, tandis que 2 autres transmettent le texte du chancelier avec celui du patriarche<sup>16</sup>. Ici ou là se produisent enfin

---

13. Sur la question de la logique interne des collections miscellanées, voir *Medieval Manuscript Miscellanies: Composition, Authorship, Use* (Medium Aevum Quotidinaum, Sonderband 31), L. Doležalová et K. Rivers (dir.), Krems, 2013.

14. Mss n° 119 (Bâle, UB, A I 30), 131 (Cracovie, BJ, 1369) et 133 (Cracovie, BJ, 1760).

15. Il s'agit des mss n° 115 (Paris, BN, lat 1506) et 116 (Paris, Maz, 1683).

16. Ce sont resp. les mss n° 5 (Klosterneuburg, 356), 17 (Vat, lat 4063) et 18 (Vienne, ÖNB, 4131) d'une part ; les mss 100 (Vienne, ÖNB, 4414) et 111 (Wolfenbüttel, Helmst. 473), d'autre part.

des conjonctions significatives, quoique légèrement moins fréquentes, entre les conclusions des docteurs de Constance et le traité de Gerson (4 mss) ou la dispute de Nouvion (3 autres mss)<sup>17</sup>.

Il n'en demeure pas moins que la tradition manuscrite ne fait jamais voisiner plus de 5 textes hussitologiques français. A contrario, elle les mêle toujours, sous l'effet unificateur de la culture latine, à des auteurs venus d'autres horizons. C'est ainsi que les discours de Charlier sont presque systématiquement mis en série avec ceux des autres orateurs bâlois, Jean de Raguse en tête. Quant au dossier manuscrit des *allegationes* produites au concile de Constance contre l'utraquisme, il comprend de manière tout aussi constante les traités du Tchèque Maurice Rvačka et du Viennois Pierre de Pulkau. Nous avons construit notre « corpus », faut-il le rappeler, à des fins heuristiques et en fonction d'un critère national qui n'a manifestement guère de pertinence codicologique.

Il faut à présent se demander dans quelle mesure l'imprimerie naissante y a changé quelque chose. Ici comme ailleurs, les politiques éditoriales des premières générations d'imprimeurs ont privilégié les valeurs sûres. C'est tout naturellement le traité de Gerson sur la communion sous les deux espèces qui recueillit leurs faveurs. Le texte en fut imprimé une toute première fois en 1482, à Vienne, dans une officine qui pourrait être celle de Stephan Koblinger. Le *De necessaria comunione laicorum sub utraque specie* occupe la fin de ce modeste in-quarto de 14 feuillets, aux côtés d'autres brefs opuscules du chancelier sur le for interne et le discernement des esprits. À en juger par les dix témoins survivants, la diffusion de ce vade-mecum pour confesseurs semble être restée confidentielle<sup>18</sup>. Il en alla bien autrement des cinq éditions complètes de Gerson qui virent le jour, pour ainsi dire à jet continu, à compter de 1483-1484, et dans lesquelles le traité contre l'utraquisme figure toujours en bonne place<sup>19</sup>. L'édition *princeps*, réunissant les titres gersoniens les plus répandus, parut à Cologne chez Johann Koelhoff l'Ancien. Elle est aujourd'hui connue par 150 exemplaires subsistants. Mais elle fut bientôt supplantée par l'édition mise en chantier en 1488, à Strasbourg, sous la direction des humanistes Geyler de Kaisersberg et Pierre Schott. Celle-ci dut à son

---

17. N° 28 (Cues, 95), 36 (Prague, Kap., D 51), 38 (Prague, Kap., N 9) et 40 (Prague, NK, I B 17); 1 (Brno, Cerr. II, 133), 2 (Brno, Cerr. II, 303) et 9 (Prague, Kap., O 8).

18. Jean Gerson, *Doctrina de confessionis et absolutione*, Vienne, 1482, fol. 11v-14v. Notre traité est précédé du *De modo confessionis et absolutionis sacramentalis*, du *De modo excommunicationum et irregularitatum*, du *De arte audiendi confessiones*, du *De remediis contra recidivium peccati* et du *De probatione spirituum*. Cf. *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, n° 10768, accessible en ligne à l'adresse suivante : [www.gesamtkatalogderwiegendrucke.de](http://www.gesamtkatalogderwiegendrucke.de). Nous avons consulté l'exemplaire numérisé de la bibliothèque universitaire de Munich.

19. Tous les chiffres qui suivent sont empruntés à l'importante étude de P. AQUILON, « Précieux exemplaires. Les éditions collectives des œuvres de Jean Gerson 1483-1494 », dans *Contribution à l'histoire intellectuelle de l'Europe : réseaux du livre, réseaux des lecteurs*, F. Barbier et I. Monok (dir.), Budapest, 2008, p. 29-48.

exhaustivité et à sa qualité critique de s'imposer comme l'édition de référence<sup>20</sup>. Non seulement 323 exemplaires la conservent, mais deux autres éditions suivirent dès 1489, l'une à Bâle, chez Nicolaus Kessler, l'autre à Nuremberg, chez Georg Stuchs, qui ne firent guère que la reprendre sous un format plus réduit. Toutes deux dépassent de peu le cap des 200 témoins subsistants (resp. 212 et 208). Pour autant, le marché n'était pas près de se saturer. L'ultime édition incunable des *Opera omnia*, sortie de l'atelier strasbourgeois de Martin Flach en 1494, remporta un succès immédiat, dont témoignent les 362 exemplaires subsistants. Ces chiffres cumulés montrent assez quel palier l'imprimerie fit franchir à la diffusion du *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* : par rapport aux quelque 80 exemplaires manuscrits, l'augmentation a été de l'ordre de 1 à 15.

Le premier impact observable de l'imprimerie a donc été un effet « boule de neige », au sens où l'invention de Gutenberg a conforté les succès de librairie antérieurs. De manière significative, les imprimeurs ont en revanche boudé les articles que le même Gerson avait tirés du *De ecclesia* de Jean Hus : sa prestigieuse signature n'a pas empêché ce syllabus de tomber dans l'oubli. Faut-il en conclure que la hiérarchie entre les textes de notre corpus se serait maintenue telle quelle jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, moyennant un simple creusement des écarts ? Non point. Car en ce qui concerne par exemple l'œuvre hussitologique de Gilles Charlier, les cartes ont été complètement rebattues. Alors même qu'ils bénéficiaient d'une large diffusion manuscrite, ses discours bâlois n'ont pas eu l'honneur d'être imprimés. En revanche, la question du doyen de Cambrai sur l'utraquisme a eu la bonne fortune de rencontrer l'intérêt d'imprimeurs audacieux, comme l'étaient les Frères de la Vie commune établis à Bruxelles. Ayant reconverti leur *scriptorium* en une presse, ils sortirent entre 1476 et 1485 une petite quarantaine de volumes, parmi lesquels les Pères et la théologie morale dominant très largement<sup>21</sup>. Or, dans ce domaine, ils n'hésitèrent pas à publier coup sur coup sous un seul volume, en 1478-1479, les *Sporta fragmentorum* et *Sportula fragmentorum*, deux anthologies que Gilles Charlier avait composées au soir de sa vie pour ne pas laisser perdre les nombreuses consultations qu'il avait eu l'occasion de rendre au long de sa carrière. Le *Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie* n'y faisait pas défaut<sup>22</sup>. L'aura dont jouissait le théologien dans les Pays-Bas bourguignons,

---

20. Sur cette édition en particulier, voir aussi G.M. ROCCATI, « Geiler von Kaysersberg et la tradition imprimée des œuvres de Gerson », *Revue française d'histoire du livre*, 47, 1985, p. 271-293.

21. *Monasticon Fratrum Vitae communis*, éd. W. Leesch et alii, vol. 1, 1977, p. 19-34, notamment p. 26-29, où est donnée la liste des 37 volumes sortis de leurs presses. Pour un exemple précis, voir E. COCKX-INDESTEGE, « The Gnotosolitos of Arnold Geilhoven », dans *Incunabula: Studies in Fifteenth-Century Printed Books presented to Lotte Hellinga*, Martin Davies (éd.), Londres, 1999, p. 27-78.

22. Sur cette compilation et le profit que l'on peut en tirer, voir H. PLATELLE, « Les consultations de Gilles Carlier, doyen du chapitre de Cambrai († 1472), sur diverses affaires de sortilège », dans ID., *Présence de l'au-delà. Une vision médiévale du monde*, Lille, 2004, p. 51-72.

l'utilité de ses avis pour la pastorale, la diversité des thèmes abordés étaient autant d'atouts qui décidèrent les Frères à sauter le pas. Et c'est ainsi que la question sur l'utraquisme connu, trente ans après sa rédaction, une seconde vie inespérée : elle se lit aujourd'hui dans près de 40 exemplaires incunables<sup>23</sup>. L'imprimerie n'a donc pas été qu'un outil de reproduction des grandeurs établies, mais elle a aussi pu offrir une revanche posthume à des textes hussitologiques rares.

## II. – PROFILS DE DIFFUSION

Ces chiffres ne donnent encore qu'une faible idée des formes spécifiques de chaque succès. Pour les connaître, il faut faire entrer en ligne de compte deux variables dont B. Guenée a montré l'importance : le point de vue du temps et le point de vue du lieu. Quelle corrélation peut-on poser entre les volumes que vous venons de décrire et ces paramètres ?

S'agissant de l'angle temporel, l'historien n'est pas mal renseigné. La conscience de soi des copistes aidant, les colophons datés se multiplient à la fin du Moyen Âge. C'est ainsi qu'à la fin de sa transcription de l'*Oracio* bâloise de Gilles Charlier, le notaire Johannes Egner de Krudt a tenu à s'identifier et à préciser qu'il l'avait achevée le 11 décembre 1433, histoire de certifier l'avancement de son travail à son commanditaire, le chanoine de Klosterneuburg et procureur de l'abbaye au concile, Koloman Knapp<sup>24</sup>. Au total, plus du quart des quelque 160 mss de notre corpus comporte une ou plusieurs mentions de ce type<sup>25</sup>. Leurs indications temporelles peuvent être complétées ou précisées à l'aide des filigranes. Encore seuls les catalogues de manuscrits les plus récents en donnent-ils une analyse. Il faut sinon faire flèche de tout bois et tirer quelque lueur des ex-libris, de la reliure, de la date de composition des textes transmis, etc.

Or, en la matière, il y a presque autant de réponses que de textes. À tout seigneur, tout honneur. Commençons par jeter un coup d'œil sur la distribution chronologique des manuscrits du *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* de Jean Gerson. Les témoins qui se laissent dater à la lecture des catalogues se répartissent comme suit :

1 <sup>er</sup> quart du XV <sup>e</sup> s.	2 <sup>e</sup> quart	3 <sup>e</sup> quart	4 <sup>e</sup> quart
9	19	21	3

23. *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, n° 6136. Le chiffre de 39 exemplaires est donné par l'*Incunabula short title catalogue* en ligne.

24. Ms n° 141, Klosterneuburg, 347, fol. 163v : « (...) facta vero per me Iohannem Egner de krudt et finita anno domini millesimo quadringentesimo tricesimo tercio Xia die decembris. » Sur le commanditaire, voir G. KOLLER, « Koloman Knapp, Ein Leben im Schatten des Konzils », *Jahrbuch des Stiftes Klosterneuburg*, NS 3, 1963, p. 109-136.

25. Soit une proportion tout de même légèrement inférieure à la valeur moyenne de 38% extrapolée par U. NEDDERMEYER, *Von der Handschrift zum gedruckten Buch...*, éd. citée, 1, p. 60.

Ces résultats sont sans équivoque. Ils prouvent d'abord que le traité anti-utraquiste du chancelier a connu immédiatement la vogue. Puis son succès est allé *crescendo* jusque dans les années 1460. La production manuscrite s'effondre ensuite, à l'heure où l'imprimerie prend le relais – sans la supplanter complètement pour autant. Il est symptomatique que le ms le plus tardif (ms n° 44, Augsbourg, StB, 8° Cod. 9d) ait été copié par le chartreux Johannes Mickel sur l'édition incunable strasbourgeoise, et ce pour son usage personnel ; l'imprimerie ne se trouve donc pas nécessairement à la toute fin de la tradition manuscrite, mais elle a pu à son tour susciter des copies, à vocation de plus en plus strictement privée<sup>26</sup>. Quoi qu'il en soit, l'essentiel pour notre propos est de noter qu'au fil du siècle, Gerson aura été lu avec une faveur toujours croissante.

Le profil chronologique du *Dyalogus super sacra communione contra Hussitas* de Nicolas Jacquier apparaît tout différent. À succès modeste, diffusion éphémère. Les trois manuscrits subsistants se concentrent dans une même fourchette chronologique très resserrée (1466-1471). Quoique les notes de lecteurs attestent que le *Dyalogus* a continué d'être lu et apprécié en plein XVI<sup>e</sup> siècle, le fait est que sa durée de vie moyenne fut brève. Il suffit pour s'en convaincre de voir comme son souvenir se brouilla : dressant dans les années 1530 le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye du Val Saint-Martin, Antoine Geens reporta la dispute soutenue par Jacquier au concile de Constance, non sans confondre Jean de Rokycana avec Jean Hus<sup>27</sup>...

Il est du reste arrivé que même des œuvres largement diffusées échouent à pérenniser leur premier succès. Considérons la fortune de l'*Oratio* bâloise de Charlier. Durant le concile et les quelque vingt années qui suivirent, elle fut intensivement copiée. Puis plus rien, pour ainsi dire. Sans doute faut-il incriminer la *damnatio memoriae* qui jeta rapidement un voile sur tout ce qui avait trait à ce concile.

Il est enfin des cas de diffusion plus sinueuse ou fluctuante. Voici par exemple comment se ventilent dans le temps les témoins datés de la *Disputacio cum Hussitis* de Jacques de Nouvion :

1 <sup>er</sup> quart du XV <sup>e</sup> s.	2 <sup>e</sup> quart	1 <sup>re</sup> moitié	3 <sup>e</sup> quart	4 <sup>e</sup> quart
7	3	4	1	5

Les hautes eaux de la copie de ce traité datent donc du moment où la controverse anti-hussite bat son plein, c'est-à-dire des premières décennies du XV<sup>e</sup> siècle. De toute évidence, Nouvion s'est trouvé au bon moment au bon endroit : son traité, le premier qui ait été écrit contre les wycliffistes pragois, répondait à une demande

26. H. SPILLING, «Johannes Mickels Beschäftigung mit Wissenschaft und Literatur», dans *Bücher, Bibliotheken und Schriftkultur der Kartäuser (Festgabe zum 65. Geburtstag von E. Potkowski)*, S. Lorenz (dir.), Stuttgart, 2002, p. 325-391.

27. *Registrum Rubeaevallis*, dans W. LOURDAUX et M. HAVERALS, *Bibliotheca vallis Sancti Martini in Loviano*, t. 2, Louvain, 1982, p. 409.

immédiate. La fin de la révolution hussite allait-elle en sonner le glas ? Passé le milieu du siècle, l'activité de copie ralentit certes notablement, mais ce déclin n'a rien de linéaire. Le ressac du troisième quart du siècle est suivi d'un rebond, quand les élites catholiques de Bohême tentent sous les Jagellons de redresser la tête et se mettent à étudier les controverses passées. L'intérêt du chanoine régulier de Třeboň (Wittingau) Oldřich Kříž de Telč († 1504) pour la question de Novion est typique de ce tardif *revival*<sup>28</sup>.

Qu'en est-il à présent de la répartition géographique des textes de notre corpus ? Comme on le sait, on ne peut guère se fier à la localisation actuelle des manuscrits, car beaucoup d'entre eux, même dépourvus d'un grand intérêt bibliophile, ont été déplacés à l'époque moderne ou contemporaine. Il faudrait donc, dans l'idéal, rendre chaque manuscrit à son lieu originel. Ainsi, le ms n° 78 (Paris, BN, lat. 3125) n'est-il pas d'origine française. Son écriture indique un *scriptorium* germanique. Lequel ? Mgr André Combes, repris par Mgr P. Glorieux, a suggéré qu'il pourrait provenir de la Chartreuse d'Erfurt, au motif que s'y lit le traité *De cogitacionibus* d'une des gloires de cet établissement, Jacques de Jüterbog (*de Paradiso*)<sup>29</sup>. Las, le catalogue pourtant très exhaustif qui fut dressé de la bibliothèque du Salvatorberg à la fin du XV<sup>e</sup> siècle par Jakob Voraldi ne permet pas de l'y repérer<sup>30</sup>. L'hypothèse de Mgr Combes est encore affaiblie par le constat de l'abondante tradition manuscrite du *De cogitacionibus* : son éditeur, S. Porębski, a montré qu'il avait circulé à travers tous les pays germaniques, depuis l'Alsace jusqu'à la Silésie et de Lubeck à Innsbruck<sup>31</sup>. S'il fallait proposer une localisation alternative, on serait tenté d'exciper de la présence dans ce même ms d'un texte infiniment plus rare, le traité contre les pèlerinages d'enfants au Mont Saint-Michel du théologien de Heidelberg Nicolas de Wachenheim ; cela fait de la région du Rhin moyen et de ses affluents un bien meilleur candidat<sup>32</sup>. Mais à dire vrai, seule une enquête codicologique approfondie pourrait confirmer ou démentir notre conjecture.

À défaut, nous nous en sommes tenu aux résultats déjà acquis et avons cherché à en dresser un tableau le plus exhaustif possible. Nous avons pris le parti d'agrèger les données dont nous disposons sur le lieu de copie et celles relatives à la géographie des possesseurs médiévaux. Un même ms peut donc être comptabilisé

28. Voir J. KADLEC, « Oldřich Kříž z Telče », *Listy filologické*, 79, 1956, p. 91-102 et 234-238.

29. A. COMBES, *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, t. 1, Paris, 1945, p. 87-88.

30. Éd. P. Lehmann, dans *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz 2. Bistum Mainz. Erfurt*, Munich, 1928, p. 221-593.

31. S.A. PORĘBSKI, *Jakub z Paradyża Opuscula inedita* (Textus et studia historiam theologiae in Polonia excultae spectantia 5), Varsovie, 1978, p. 50-51.

32. À notre connaissance, le seul autre témoin de ce texte est le ms Vatican, BA, Pal lat., 192, qui provient comme le reste du fonds de Heidelberg. Sur ce traité, voir K. BRACHA, « Pielgrzymki dziecięce do Mont Saint Michel sur Mer w świetle traktatu "Contra errores quorundam iuvenum masculorum" (1458 r.) Mikołaja Wachenheyma », *Studia Historyczne*, 40, 1997, p. 17-30.

plusieurs fois : par exemple, le ms Klosterneuburg 347 (n° 141) que nous avons cité plus haut est certes d'origine bâloise, puisqu'il a été copié dans la cité conciliaire, mais il n'a pas tardé à intégrer le fonds de l'abbaye, ce qui justifie qu'il soit également considéré comme un manuscrit autrichien.

Les résultats ainsi obtenus font apparaître une prépondérance absolument écrasante de manuscrits germaniques. À plus précisément parler, c'est la haute Allemagne, le long d'une dorsale allant de Vienne, à l'Est, à Constance, à l'Ouest, puis descendant le Rhin jusqu'à Cologne, qui se taille ici la part du lion. L'Allemagne du Nord, à l'exception notable de la Saxe, n'est en revanche quasiment pas représentée. Comment expliquer cette géographie différentielle ? Assurément, le dynamisme des *scriptoria* d'Allemagne du sud au XV<sup>e</sup> siècle, en phase avec le décollage économique régional, s'y reflète, mais il n'est pas seul en cause. Il y a à cela des raisons spécifiques. La carte recoupe d'abord assez fidèlement la géographie des contrées engagées militairement contre les hussites. Ce n'est pas un hasard si les pays germaniques qui se sont montrés les plus réceptifs à la littérature française anti-hussite sont les voisins de la Bohême, ceux qui furent de ce fait le terrain d'une guérilla quotidienne, qui participèrent massivement aux croisades et subirent de plein fouet les contre-offensives taborites ; l'Autriche, la Bavière, la Franconie, la Saxe se rangent dans cette catégorie. On remarquera toutefois que des terres plus lointaines, comme les pays rhénans et alémaniques, ont elles aussi absorbé une part importante de la littérature anti-hussite. L'implication de leurs prélats dans les expéditions anti-hussites a là aussi pesé, mais plus encore la tenue de deux conciles généraux sur les rives du Rhin<sup>33</sup>. À lire le tableau, Prague est alors devenue plus proche de Coblenche que de Bratislava.

*Répartition géographique des manuscrits  
transmettant des œuvres anti-hussites françaises*

<b>Pays germaniques</b> <b>58%</b>	<b>Pays tchèques</b> <b>29%</b>	<b>France</b> <b>6%</b>	<b>Pologne</b> <b>2,5%</b>	<b>Pays-Bas bourguignons</b> <b>2,5%</b>	<b>Autres</b> <b>2%</b>
dont :	dont :	dont :			
Autriche 15%	Bohême 19%	Paris 3,5%			
Bavière <sup>34</sup> 12%	Moravie 6%				
Rhin supérieur 11%	Silésie 3,5%				
Rhin moyen 11%	Lusace 0,5%				
Saxe 7%					
Allemagne du nord 2%					

33. Pour une approche statistique de cet « effet concile », voir C. BOZZOLO, « La production manuscrite dans les pays rhénans au XV<sup>e</sup> siècle (à partir des manuscrits datés) », *Scrittura e Civiltà*, 18, 1994, p. 183-242.

34. Franconie et Souabe comprises.

Le tableau montre ensuite qu'en ces temps où les déplacements n'étaient ni aisés ni sûrs, les traités anti-hussites français ont malgré tout franchi les frontières du royaume de Bohême. Est-ce à dire qu'ils soient nécessairement parvenus entre les mains des hussites eux-mêmes ? Il s'en faut de beaucoup. Notons d'emblée qu'une proportion significative de manuscrits bohémiens émane de la très catholique Silésie, ainsi que de la Moravie, une contrée qui a tenu la balance égale entre fidèles *sub una* et *sub utraque*. Quant à la Bohême proprement dite, les réduits germanophones et catholiques du Nord et de l'Ouest y sont surreprésentés. Concrètement, cela signifie que seuls 7 *codices*, soit 15% des manuscrits bohémiens et moins de 5% du total, peuvent être attribués avec certitude à un copiste ou à un commanditaire hussite.

La faible proportion de manuscrits produits en France ressort par le contraste avec ces deux aires privilégiées de diffusion. Un tel déséquilibre s'explique si l'on se rappelle que la plupart de nos traités anti-hussites ont été composés à l'étranger. Cela a suffi à entraver purement et simplement la diffusion des textes de Nouvion, d'Ailly, Roque ou encore Mauroux dans le royaume. Les autres ont certes réussi à s'y infiltrer, mais la France n'a jamais représenté qu'un débouché modeste, non pas un nœud par où devait passer le succès. La France ? Entendons par là la France du nord, réduite à la capitale et aux possessions bourguignonnes. Une fois passée la Loire, l'indifférence devient générale<sup>35</sup>.

Les autres pays méditerranéens ne sont, de ce point de vue, pas mieux lotis. Il est particulièrement frappant de constater que la littérature française de controverse anti-hussite n'a pas franchi les Alpes. Les six manuscrits aujourd'hui conservés à la Bibliothèque vaticane ne doivent pas abuser, car ils n'y sont parvenus pour la plupart qu'à l'époque moderne, avec le butin des armées de Maximilien de Bavière ou par d'autres voies. Un seul d'entre eux, le ms latin 4063 (n° 17), a dû être constitué à Rome même, au début des années 1470, par le cardinal Iacopo Ammannati Piccolomini († 1479) : le prélat y inséra un copieux dossier anti-hussite qu'avait peut-être rapporté d'Europe centrale le pape Pie II, son protecteur. Il n'en demeure pas moins que cette curiosité du cercle piccolominien pour les *hussitica* était chose exceptionnelle dans la péninsule.

D'autres absences surprennent peut-être davantage. L'Angleterre médiévale, par exemple, fait bien pauvre figure : le ms Oxford, Balliol College, 166a (n° 145), d'origine rhénane, est le seul à y avoir élu domicile par l'entremise de l'évêque d'Ely, le bibliomane William Gray († 1478). Comment donc expliquer que l'île n'ait pas fait meilleur accueil à la controverse française anti-hussite ? Faut-il y voir la preuve que les idées, selon la formule consacrée, ne passent pas la Manche<sup>36</sup> ?

---

35. Pour plus de précisions sur cette géographie documentaire française, le lecteur voudra bien se reporter à notre troisième partie, chapitre 1 : Le « discours des livres ».

36. *Les idées passent-elles la Manche ? Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, x<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, J.-Ph. Genet et Fr.-J. Ruggiu (dir.), Paris, 2007.

Un certain réflexe anti-français a pu jouer à l'encontre d'auteurs comme Jean Gerson. Mais il n'est que de consulter le *Repertorium antihussiticorum operum* de Pavel Soukup pour voir que, plus généralement, l'Angleterre a boudé la littérature hussitologique. Tout se passe comme si la lutte intérieure contre les lollards y avait absorbé toutes les énergies.

Ces premières impressions demandent ensuite à être précisées et nuancées selon les types de textes. Avec B. Guenée, on s'accordera d'abord à dire qu'à un grand succès correspond de manière presque mécanique une large diffusion, à un faible succès, une diffusion locale. L'aire de réception du texte de Geoffroy de Montchoisi s'est ainsi bornée à Paris, alors que le traité sur l'utraquisme de Gerson s'est répandu de Barcelone à Olomouc. Cette règle admet tout de même quelques exceptions. Si faible soit-elle, la tradition manuscrite du *Dyalogus* de Jacquier apparaît éclatée entre les pays bourguignons « de par-deçà » d'un côté, la Saxe et la Silésie de l'autre. Mais il faut aussitôt concéder que le voyage du dominicain jeta entre ces deux pôles éloignés un pont trop éphémère pour les faire fonctionner en un véritable réseau.

Remarquons en second lieu, si l'on en vient à la géographie particulière des plus grands succès, que leurs cartes ne coïncident pas. La comparaison entre la diffusion des œuvres de Gerson, Charlier et Nouvion est à cet égard éclairante. Dans le cas du chancelier, son traité sur l'utraquisme eut comme des semelles de vent. Dès l'automne 1417, le texte en parvint à Prague. Sans doute emprunta-t-il pour cela quelque canal diplomatique. On songe en particulier à Sigismond, qui avait le bras assez long pour faire connaître aux hussites le nouveau refus du concile de leur octroyer le calice. Toujours est-il que le *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* fut dès lors copié frénétiquement dans les pays tchèques. Jakoubek de Stříbro l'annota de sa main<sup>37</sup>. Aux utraquistes se joignirent bientôt les catholiques locaux : à Olomouc comme à Plzeň ou à Třeboň, nombreux furent ceux qui s'équipèrent ainsi contre les arguments des hérétiques.

Entre-temps, l'intérêt pour le traité du chancelier avait gagné la Basse-Autriche. Cette fois, ce fut Gerson lui-même qui se chargea du travail d'impresario. On sait en effet que, lorsque se termina le concile de Constance, le chancelier était devenu indésirable à Paris. On le vit alors, sur l'invitation du duc Albert V, pousser vers l'Est. Rattenberg, Melk, Vienne le reçurent successivement à la fin de l'année 1418. Son séjour dut être bref. Mais ce fut assez pour que l'Autriche devienne rapidement la seconde patrie de son œuvre. La visée anti-hussite de son *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* fit le reste : le traité tombait à point nommé, à un moment où régnait dans la capitale un climat de pré-croisade et où l'université traquait les crypto-hussites en son sein<sup>38</sup>. Ces deux

---

37. Ms n° 85 (Prague, NK, VIII E 7).

38. M. H. SHANK, *Unless you believe, you shall not understand. Logic, University, and Society in late Medieval Vienna*, Princeton, 1988, p. 187-188.

facteurs se cumulèrent donc et expliquent que Vienne et ses alentours présentent des densités de copies manuscrites comparables à celles qui s'observent dans la Bohême voisine.

Un dernier axe majeur de diffusion suivit, depuis Constance, le Rhin. La conquête des villes rhénanes y fut assurément plus lente, sautant d'un lieu à un autre tout proche. Il fallut attendre les lendemains du concile de Bâle pour que le Rhin moyen cède à son tour à la « gersonomanie » ambiante et se mette à copier en vrac tous les écrits gersoniens accessibles<sup>39</sup>. Cette pénétration tardive n'en fut pas moins déterminante. Non seulement elle établit la réputation du Parisien auprès des humanistes et réformateurs locaux, mais elle lui ouvrit l'accès à la *paper valley* et lui assura d'intégrer à moyen terme le petit cercle des auteurs les plus prisés des imprimeurs.

La carte de diffusion de l'*Oratio* de Charlier apparaît d'emblée beaucoup plus uniforme, aucune région ne se détachant vraiment. Le rôle moteur du concile de Bâle est cependant évident. Des nombreux manuscrits qui y furent copiés à chaud, quelques-uns restèrent sur place, tels ceux dont héritèrent les dominicains<sup>40</sup>. Mais la plupart ne restèrent pas longtemps dans la ville et essaimèrent tous azimuts, au rythme des retours au pays des Pères, vers l'Est comme vers l'Ouest. L'université de Cracovie, haut lieu du conciliarisme bâlois, en accueillit beaucoup. Même la France n'y demeura pas non plus imperméable. Par le nombre de *codices*, elle soutient la comparaison avec des contrées traditionnellement plus versées dans les matières hussitologiques, comme la Bavière ou la Saxe. Une bonne part de ce petit succès est à mettre sur le compte de l'influence personnelle de Charlier, qui eut à cœur de diffuser ses œuvres bâloises sur son sol natal. Il n'eut pas les moyens, ou le goût, d'en faire autant en Bohême. À part un point de cristallisation en Moravie, le texte de son *Oratio* semble s'être à peu près arrêté aux frontières tchèques.

Quant à la *Disputacio cum Hussitis* de Jacques de Novvion, elle offre une fois encore un profil très singulier. Les pays de la couronne de saint Venceslas en furent de loin le marché le plus actif, dans une proportion qui frôle les deux tiers de la tradition manuscrite. De là, le texte se répandit vers les régions limitrophes, surtout vers l'Autriche et la Bavière. Mais il ne toucha pas les pays rhénans, et encore moins la France. Sa diffusion dessine donc un arc de cercle centré sur Prague et étendu d'Admont à Sagan, en somme, une *Mittleuropa* avant la lettre.

À cette géographie des œuvres hussitologiques françaises, l'imprimerie ne changea au début pas grand-chose. De manière significative, les deux premières éditions du *De necessaria communione laicorum sub utraque specie*, celle de

---

39. Pour un exemple concret, voir V. GERZ VON BÜREN, *La tradition de l'œuvre de Jean Gerson chez les Chartreux. La Chartreuse de Bâle*, Paris, 1973, et, de manière plus générale, C. BOZZOLO, « La production manuscrite dans les pays rhénans... », art. cité, ici p. 223.

40. Sur leur bibliothèque et le profit qu'ils tirèrent du concile, voir P. SCHMIDT, « Die Bibliothek der ehemaligen Dominikanerlöstern in Basel », *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 18, 1919, p. 160-254.

Vienne (1482) et celle de Cologne (1483-1484), virent le jour dans des métropoles qui étaient depuis plusieurs décennies des hauts lieux de la réception gersonienne. Aussi bien furent-elles destinées en priorité à la clientèle germanique. Tout changea cependant avec l'édition strasbourgeoise de 1488. Comme l'a bien montré Pierre Aquilon<sup>41</sup>, les œuvres du chancelier furent alors expédiées aux quatre coins du continent européen. Par ce biais, le traité sur l'utraquisme se fraya un passage dans des pays qui lui étaient restés jusqu'alors réfractaires, comme l'Angleterre et surtout l'Italie. L'époque des circulations lentes, jouant sur les relations de voisinage ou les affinités clientélares, était révolue. Voilà que l'imprimerie était en train d'unifier culturellement tout l'Occident.

### III. – LES CLÉS DU SUCCÈS

Mais revenons à l'âge du manuscrit. Il est temps de décrypter les raisons des variations temporelles et géographiques que nous venons d'observer d'une œuvre à l'autre. Par commodité, et sans nous dissimuler l'artifice de cette démarcation, nous distinguerons ici ce qui tient aux conditions de la production textuelle et ce qui relève de sa consommation ou de ses usages.

Le premier moyen de conquérir le public était tout simplement de s'abriter derrière l'aura d'un auteur déjà connu et reconnu. Rien de nouveau sous le soleil, dira-t-on peut-être. Pourtant, le réflexe de regrouper des textes d'un même auteur était longtemps resté étranger aux copistes médiévaux. Ce n'est qu'à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle que des auteurs contemporains commencèrent de faire l'objet de collections manuscrites, comme on avait l'habitude de le faire pour saint Augustin et pour les Pères les plus estimés. Les lollards et les hussites s'appliquèrent ainsi à transcrire *in extenso* les œuvres de leur sulfureux maître à penser, John Wyclif<sup>42</sup>. Mais ce fut avec Jean Gerson que le nouvel usage acquit véritablement droit de cité. La tradition manuscrite de son *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* le démontre assez. Sur les 81 manuscrits que nous avons recensés, seule une minorité (36) le transmet isolément ou en association avec un seul autre écrit du chancelier. Partout ailleurs, le traité s'insère dans d'imposantes collections gersoniennes, qui en viennent souvent à occuper la quasi-totalité du manuscrit ; elles témoignent parfois jusque dans leur mise en page, notamment par le recours au parchemin et aux lettres ornées, d'un effort de canonisation du corpus textuel<sup>43</sup>. Certes, il n'est pas rare que les compilateurs croient bon d'y mêler un zeste

---

41. P. AQUILON, « Précieux exemplaires. Les éditions collectives... », éd. citée, p. 36-37.

42. A. HUDSON, « Opera omnia: Collecting Wyclif's Works in England and Bohemia », dans *Religious Controversy in Europe, 1378-1536. Textual Transmission and Networks of Readership* (Medieval Church Studies 27), M. Van Dussen et P. Soukup (dir.), Turnhout, 2013, p. 49-69.

43. Voir e.g. les mss n° 56 (Bruxelles, KBR, 11466-78), 79 (Paris, BN, lat. 17488) et 92 (Tours, BM, 251).

de Matthieu de Cracovie, de Nicolas de Dinkelsbül ou de Jacques de Jüterbog. Mais les éditions imprimées des *Opera omnia* de Gerson pourront bien rendre la démarche plus systématique, plus exhaustive, plus rigoureuse. Elles ne feront guère que couronner une tendance à la compilation déjà éprouvée.

À y regarder de plus près, la présence de ces compilations gersoniennes n'est pas uniforme. Ni dans le temps : les manuscrits les plus anciens, ceux du tournant des années 1410-1420, n'en comptent guère – ils remontent à une période où le chancelier n'était pas encore la coqueluche qu'il devint par la suite. Ni surtout dans l'espace. Il est à cet égard symptomatique que, dans les manuscrits bohémiens, le *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* soit le plus souvent le seul titre gersonien. Au demeurant, l'attribution au chancelier de Paris n'y apparaît pas toujours, car la visée anti-hussite du texte suffisait à retenir l'attention. Il est alors généralement transcrit dans des compilations thématiques rassemblant les éléments de la controverse utraquiste des années 1414-1418. Le ms Prague, NM, I E 6 (n°88), où le traité de Gerson figure *suppresso nomine* aux côtés de ceux de Nicolas de Dinkelsbühl et de Maurice de Prague, en est une illustration typique. Mais plus on s'éloigne du foyer de la révolution hussite, plus l'attraction de l'œuvre gersonienne se fait forte. En Rhénanie et en France, il devient même tout à fait exceptionnel de voir notre traité circuler isolément. On devine du même coup que, dans ces contrées, la réfutation de l'utraquisme importait au fond assez peu aux lecteurs. Seul comptait le fait que *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* porte la patte, faut-il dire la griffe, du chancelier.

Au sein de l'immense corpus gersonien, quels textes retenir pour les faire voisiner avec celui-ci ? Au crépuscule de sa vie, Gerson lui-même réfléchit à la question, ce qui n'en dit pas peu sur la conscience qu'il avait de sa valeur. À sa demande, son secrétaire Jacques de Cerisy précisa à l'intention d'Oswald de Corda, vicaire de la Grande Chartreuse, qu'il serait bon d'organiser certaines de ses œuvres en une sorte de petite collection sur l'eucharistie ; et de lui conseiller spécifiquement de réunir le neuvième traité de son commentaire sur le *Magnificat*, relatif au verset « Il comble de biens les affamés » (Lc 1, 53), avec son écrit contre l'utraquisme et son opuscule *De la préparation de la messe*<sup>44</sup>. La recommandation ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd. Par l'intermédiaire du Bavarois Oswald, la note se répandit dans le Sud-Est de l'Allemagne : elle se lit encore aujourd'hui dans trois manuscrits autrichiens ou bavarois<sup>45</sup>. Ce regroupement textuel échoua pourtant à s'imposer. Trop touffu, le *Collectorium super Magnificat* ne rencontra guère d'écho. L'association du *De necessaria communione laicorum sub utraque*

---

44. Éd. Glorieux, *OC* 1, p. 27-28, ici p. 28, n° 5 : « [4] Tractatus super Magnificat continens multos particulares tractatus, compositus Lugduni sicut apparet ex tenore ejus. Precipui inter particulares tractatus apparet sibi nonus super illo versiculo: Esurientes. Placeret ut multiplicaretur seorsum cum additionibus duorum aut trium opusculorum: unum est [5] contra Boemos de non communicando laicos sub specie sanguinis. Aliud est [6] de preparatione ad missam... »

45. Mss n° 97 (Vienne, ÖNB, 4210, fol. 212r), Eichstätt, UB, cod. St. 682, fol. 190r et 771 (Munich, BSB, Clm 18651, fol. 98v).

*specie* avec le *De preparatione ad missam* eut plus de succès, si l'on en juge par les 6 mss qui les conservent ensemble<sup>46</sup>. Mais dans 11 autres mss, les copistes préférèrent joindre à l'opuscule sur l'utraquisme le *De veritatibus de necessitate salutis credendis*, qui offrait l'avantage de traiter également de dogmatique à travers la question de la hiérarchie entre les vérités de foi. Encore bien d'autres configurations textuelles furent-elles essayées, par exemple avec des écrits composés par le chancelier contre divers mouvements dissidents (ainsi, avec celui contre la « secte » des Flagellants, 4 mss) ou encore au sujet du discernement des esprits (*De probatione spirituum*, 4 mss également). C'est cette dernière option que retiendront finalement les éditeurs des années 1480 et qui prévaudra de ce fait jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

Quelles que fussent ses difficultés à contrôler la fortune de son œuvre, Gerson n'en avait pas moins acquis le statut d'un auteur à part entière. Reste à savoir si son exemple est représentatif ou exceptionnel parmi les controversistes français. Assurément, le chancelier de Paris fit des émules. On peut ainsi penser que le titre et la nature des *Sporta fragmentorum* de Gilles Charlier lui furent inspirés par le précédent gersonien : dès 1428, le vieux théologien lui avait montré la voie en réunissant quelques-uns de ses avis dans une collection nommée *Collectorium septem sportarum*<sup>47</sup>. Nicolas Jacquier, au cours de ses pérégrinations, se comporta lui aussi en auteur soucieux de diffuser des séries de ses œuvres à la ronde. Mais le résultat ne fut pas à la hauteur de ses espérances. Geoffroy de Montchoisi, Jean Roque et Jean Mauroux ne firent pas mieux et échouèrent à se faire un nom assez éclatant pour que les copistes prennent la peine de recueillir en bloc leurs textes.

Encore pouvaient-ils s'estimer heureux de ne pas avoir sombré dans l'obscurité. Jacques de Novion, lui, était un parfait inconnu sur les rives de la Vltava. Aussi bien sa question disputée circula-t-elle souvent sous l'attribution générique à *Iacobus Parisiensis*, quand elle ne se perdit pas purement et simplement dans l'anonymat. De grossières méprises s'ensuivirent : l'humaniste parisien fut confondu ici avec l'Anglais John Stokes, là avec le Viennois Dietrich Rudolphi de Hammelburg<sup>48</sup>. En un mot comme en cent, le succès de la *Disputacio cum Hussitis* ne fut en rien celui de son auteur. Il y a mieux encore. Sans forcer le paradoxe, on peut se demander si, dans le cas des *Conclusiones de communione plebis sub utraque specie* des théologiens de Constance, l'anonymat du texte ne l'a pas plutôt servi. Son caractère collectif semble en avoir renforcé l'autorité : cela lui a parfois valu de circuler soudé au décret conciliaire *Cum in nonnullis*, à la manière d'un préambule explicatif<sup>49</sup>. Ne prêtons donc pas trop au renom individuel des auteurs. Ce n'était alors ni la seule, ni même la principale clé du succès.

46. Mss n° 54 (Berlin, SBPK, Magdeburg 15); 67 (Klosterneuburg, 358); 68 (Leipzig, UB, 581); 75 (Munich, BSB, Clm 28442); 97 (Vienne, ÖNB, 4210); 113 (Wrocław, BU, I Q 145).

47. D. HOBBS, *Publicity and Authorship before Print...*, éd. citée, p. 87.

48. Resp. mss n° 20 (Vienne, ÖNB, 4933) et 23 (Würzburg, M ch. F. 77).

49. Mss n° 1 (Brno, MZA, Cerr. II 133); 2 (Brno, MZA, Cerr. II 303); 36 (Prague, Kap., D 51) et 37 (Prague, Kap., D 57).

Comme le suggère la fortune des *Conclusiones de communione plebis sub utraque specie*, autrement décisif fut l'effet des conciles. L'historiographie de langue allemande a depuis longtemps montré comment ces gigantesques assemblées étaient brusquement devenues une plaque-tournante de la production et de la circulation manuscrite. Paul Lehmann, suivi par Jürgen Miethke et Johannes Helmrath, en ont élucidé les mécanismes : ont joué non seulement la concentration humaine, mais peut-être plus encore la mise en réseau de clercs venus de presque tout l'Occident et transmetteurs de textes qu'ils n'auraient eu sinon aucune chance de s'échanger<sup>50</sup>. Les textes français de controverse anti-hussite ont profité à plein de ces carrefours conciliaires et de l'avidité avec laquelle on y suivait les affaires bohémiennes. La chose est évidente dans le cas des traités qui furent composés sur place. Mais il est non moins remarquable que l'effet conciliaire ait également touché, pour ainsi dire par ricochet, d'autres textes qui lui étaient au départ étrangers. Les trois manuscrits subsistants du *Libellus contra errores seu libellum famosum Bohemorum* de Geoffroy de Montchoisi ont par exemple tous été copiés à Bâle même ou sur des exemplaires bâlois, avant de revenir en France : la route de Lérins à Paris passait par la Rhénanie. Quant à la *Disputacio cum Hussitis* de Jacques de Novivion, il n'est pas certain qu'elle ait été diffusée à Constance. Reste que plusieurs copistes le tinrent pour acquis et ne se firent pas faute de la mêler à de la documentation anti-hussite produite durant ce concile<sup>51</sup>. L'amalgame fit assurément beaucoup dans la dissémination du texte.

N'allons certes pas trop loin. Le succès ne fut pas toujours au rendez-vous. Il faut d'abord distinguer entre les conciles. Au sein de notre corpus, seuls 3 à 4 manuscrits furent compilés pendant le concile de Constance<sup>52</sup>. Mais il en fut copié à Bâle au minimum quatre fois plus. Ce différentiel peut s'expliquer par diverses raisons circonstancielles (longévité du nouveau concile, priorité donnée au règlement du schisme bohémien, etc.). Il n'en montre pas moins quel bond spectaculaire la production manuscrite connut en l'espace de vingt ans. Le statut des textes produits entre aussi en ligne de compte. Ceux qui furent présentés en congrégation générale, à la face de tous les Pères présents, eurent naturellement un grand retentissement. En revanche, les interventions faites en marge des séances officielles, les consultations rendues en privé ne se diffusèrent que beaucoup plus parcimonieusement, comme l'apprirent à leurs dépens Jean Mauroux et Jean

---

50. P. LEHMANN, «Konstanz und Basel als Büchermärkte während der grossen Kirchenversammlungen», dans ID., *Erforschung des Mittelalters*, t. 1, Stuttgart, 1941, p. 253-280 ; J. MIETHKE, «Die Konzilien als Forum der öffentlichen Meinung im 15. Jahrhundert», *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 37, 1981, p. 736-773 ; J. HELMRATH, «Kommunikation auf den spätmittelalterlichen Konzilien», dans *Die Bedeutung der Kommunikation für Wirtschaft und Gesellschaft*, H. Pohl (dir.), Stuttgart, 1989, p. 116-172.

51. Ms 18 (Vienne, ÖNB, 4131), d'où dérivent les n° 5 (Klosterneuburg, 356) et 17 (Vat., BA, lat. 4063).

52. Mss n° 57 (Bruxelles, KBR, 8018-26), 33 (Naples, BN, VII D 9), 24 (Prague, NM, VIII F 38), ainsi que, peut-être, le n° 32 (Munich, BSB, Clm 27417).

Roque. Les obstacles institutionnels et politiques n'étaient pas minces. Même Gerson s'y cassa plus d'une fois les dents. On se souvient ainsi qu'à son arrivée à Constance, il apportait avec lui les articles qu'il avait extraits six mois auparavant des œuvres de Jean Hus. Sans doute escomptait-il jouer les éminences grises. Mais même si son syllabus fut bel et bien communiqué à l'accusé, la commission conciliaire, qui ne comptait pas que des amis du chancelier parmi ses membres, préféra l'ignorer. La liste finale des erreurs retenues contre le Pragoïse n'en porte presque aucune influence. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que la tradition manuscrite de la censure gersonienne soit à l'avenant, c'est-à-dire insignifiante.

Ceux des textes anti-hussites qui réussirent malgré tout à frapper l'attention étaient promis à une postérité d'autant plus grande que l'effet des conciles ne s'évanouit pas aussitôt après leur dissolution. Quand les Pères se dispersèrent, ils ne repartirent pas les mains vides. Ils rapportèrent chez eux les copies qu'il y avaient faites et qui furent ensuite prêtées de main en main pour être lues, parfois à leur tour copiées. Quels chemins emprunta cette redistribution capillaire ? La réponse est décisive si l'on veut comprendre les ressorts du succès qu'ont connu certains textes français. Or les livres manuscrits ne sont pas avares de confidences à ce sujet. Ici ou là, des ex-libris permettent de cerner l'identité de leurs propriétaires et, partant, d'entrevoir quels milieux se montrèrent les plus réceptifs à la controverse antihussite.

*Propriétaires des manuscrits transmettant des œuvres anti-hussites françaises*

Établissements monastiques	Universités	Chanoines réguliers	Ordres mendiants	Chartreuses	Autres
22% dont bénédictins 15% cisterciens 7%	20%	15%	14,5% dont dominicains 7,5% franciscains 3%	12,5%	16% dont cathédrales et chapitres 7% hôpitaux 3%

On ne répétera pas ici que, comme les précédents, ce tableau intègre des données difficilement comparables, car tributaires de l'inégale qualité des catalogues de manuscrits. Insistons plutôt sur les problèmes particuliers que soulève la documentation. La part sans doute la plus vivante de la présence du livre au XV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire les bibliothèques de personnes privées, nous échappe largement : le plus souvent, les possesseurs individuels ne nous sont connus que lorsqu'ils font don de leurs livres à quelque institution. Il faut donc d'emblée prendre conscience que, par la force des choses, notre tableau surévalue l'importance des bibliothèques collectives.

Ceci étant dit, les résultats tordent le cou à quelques fausses évidences. Première surprise, l'excellent score obtenu par les établissements monastiques traditionnels dément les jugements à l'emporte-pièce que l'on a coutume de porter sur le prétendu conservatisme de leurs fonds. Le cas de l'abbaye cistercienne de Heilsbronn, en Franconie, est à lui seul éloquent. Grâce à une relance du *scriptorium* local et à une politique adroite d'acquisitions, elle en vint à posséder à la fin du XV<sup>e</sup> siècle un échantillon représentatif de littérature anti-hussite. Y étaient

notamment accessibles les trois auteurs les plus diffusés de notre corpus : Gerson, Charlier et Nouvion<sup>53</sup>. L'exemple n'a rien d'exceptionnel. Comme l'a montré U. Neddermeyer, les bénédictins allemands ont connu au XV<sup>e</sup> siècle un net renouveau culturel, ce qui a permis à leurs bibliothèques de récupérer alors une bonne part du terrain qu'elles avaient perdu au cours des deux siècles précédents<sup>54</sup>. Certes, comme pour toute généralisation, des nuances s'imposent. Le chiffre de quelque 22% auquel nous parvenons mérite d'être relativisé, tant il est vrai que les manuscrits avaient là, en moyenne, de meilleures chances de survie qu'ailleurs. On pourrait ensuite se demander si les textes anti-hussites n'y ont pas dormi au fond des coffres ou des armoires. La réponse varie selon les maisons, mais, en règle générale, ils prenaient place dans une *libraria*, une pièce particulière aménagée avec des pupitres sur lesquels ils étaient enchaînés ; le dispositif est bien attesté non seulement à Heilsbronn, mais aussi par exemple à Ochsenhausen<sup>55</sup>.

Toutes choses égales par ailleurs, le monde monastique a donc joué un rôle de premier plan dans la distribution des textes anti-hussites français. Son influence a d'ailleurs été d'autant plus décisive qu'elle s'est exercée à l'échelle locale, mais non point sans coordination supra-régionale. On en veut pour preuve les synergies qui se créèrent au sein de la congrégation dite de Melk. Herbert Kraume a souligné combien l'œuvre latine de Gerson avait profité de l'efficacité de ce réseau austro-bavarois<sup>56</sup>. La circulation manuscrite du *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* en apporte une modeste confirmation. Le prieur de Melk en personne, Martin Senging, prit l'initiative d'en transcrire le texte en 1436, avec d'autres œuvres du chancelier facilement accessibles à Bâle (n° 71). Une fois parvenue à destination sur les rives du Danube, la copie, a récemment découvert Daniel Hobbins, fit des petits. Elle servit ainsi de modèle, directement ou indirectement, au manuscrit aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Munich sous la cote 18651 (n° 73). Ce n'est pas un hasard : ce codex provient de l'abbaye de Tegernsee, l'une des premières maisons à s'être ralliée à l'observance de Melk ; entre les deux, les échanges de manuscrits étaient constants. On pressent que bien d'autres exemplaires, localisés dans des établissements eux aussi liés à Melk comme l'abbaye Saint-Pierre de Salzbourg, celle des Scots à Vienne ou

---

53. Sur cette bibliothèque, qui possédait à la fin du siècle 490 mss sur parchemin et 150 sur papier, voir H.-O. KEUNECKE, «Heilsbronner Klosterbibliothek», dans *Heilsbronn. Ein Zisterzienerkloster in Franken*, P. Geissendörfer (dir.), Heilsbronn, 2000, p. 319-330.

54. *Von der Handschrift zum gedruckten Buch...*, éd. citée, t. 1, p. 252-254.

55. Sur la bibliothèque d'Ochsenhausen, voir le catalogue de l'exposition *Libri sapientiae, libri vitae. Von nützlichen und erbaulichen Schriften. Schätze der ehemaligen Bibliothek der Benediktiner-Reichsabtei Ochsenhausen*, Ochsenhausen, 1993. Le ms BN nouv. acq. lat. 226 (n° 80), qui en provient, conserve la chaîne et l'anneau qui servaient à le fixer.

56. H. KRAUME, *Die Gerson-Übersetzungen Geilers von Kayzersberg. Studien zur deutschsprachigen Gerson-Rezeption*, Munich, 1980, p. 34-78.

encore celle d'Ochsenhausen, ont dû voir le jour selon des processus similaires<sup>57</sup>. Pourquoi donc, parmi les moines noirs, les observants se sont-ils montrés d'aussi fervents lecteurs de textes anti-hussites ? Leurs contacts précoces avec Gerson, leur fréquentation des conciles, leur adhésion à une voie moyenne réformatrice, leur sensibilité aux questions liturgiques ont sans doute additionné leurs effets.

Entre eux et le monde universitaire, les passerelles étaient nombreuses – on sait que la réforme de Melk fut en partie conçue au sein du *studium* viennois, qui lui procura également nombre de ses recrues. Pour autant, le fait que les bibliothèques universitaires occupent la deuxième place du tableau relève d'une logique propre. S'y répercute évidemment le *boom* qu'a connu alors l'institution universitaire en terre germanique : la multiplication des *studia* y entraîna mécaniquement, en deux grandes vagues successives (1395-1430, puis 1450-1480), une croissance galopante du nombre de maîtres et d'étudiants<sup>58</sup>. L'impact de cette nouvelle géographie universitaire sur la transmission des textes anti-hussites ne fait aucun doute. Ainsi s'expliquent les densités de manuscrits observées dans de grandes villes universitaires comme Prague, Leipzig, Cracovie, Heidelberg et surtout Vienne, devenue au XV<sup>e</sup> siècle la plus grosse faculté de théologie à l'Est du Rhin. Ainsi s'expliquent aussi les « blancs » hongrois et scandinaves, deux régions qui se sont dotées trop tard d'universités complètes pour disposer sur place d'un lectorat rompu à la controverse antihérétique<sup>59</sup>.

La présence des textes anti-hussites français dans les bibliothèques universitaires recèle par ailleurs quelques spécificités intéressantes. La première tient au nombre anormalement élevé de marques individuelles de possession : au total, au moins 14 universitaires, dont quelques théologiens de renom (Nicolas de Cuse, Gabriel Biel, Nicolas de Dinkelsbühl, Nicolas Kozłowski, pour ne citer qu'eux), ont ainsi possédé un ou plusieurs manuscrits de notre corpus ; c'est la preuve que les *scolares* ont été parmi les premiers à développer le sens de la propriété personnelle des livres. Une seconde différence réside dans la plus grande mobilité des manuscrits universitaires. Certes, bon nombre d'entre eux sont restés sur place et n'ont pas tardé à intégrer les bibliothèques universitaires qui poussaient alors comme des champignons, non point tant d'ailleurs à l'initiative des *studia* eux-mêmes que

---

57. Sur la congrégation de Melk, voir A. GROISS, *Spätmittelalterliche Lebensformen der Benediktiner von der Melker Observanz vor dem Hintergrund ihrer Bräuche : ein darstellender Kommentar zum Caeremoniale Mellicense des Jahres 1460*, Munster, 1999.

58. Renvoyons, sur ce point, à l'étude classique de R.C. SCHWINGES, *Deutsche Universitätsbücher im 14. und 15. Jahrhundert. Studien zur Sozialgeschichte des alten Reiches*, Stuttgart, 1986, qui estime à 250 000 le nombre d'étudiants immatriculés dans les universités impériales entre 1385 et le début du XVI<sup>e</sup> siècle.

59. De manière significative, les milieux suédois ont privilégié les écrits gersoniens de direction morale et spirituelle et boudé ses œuvres ecclésiologiques : voir É. MORNET, « Gerson en Scandinavie », dans *Pratiques de la culture écrite en France au XV<sup>e</sup> siècle*, M. Ornato et N. Pons (dir.), Louvain-la-Neuve, 1995, p. 55-84.

dans les collèges, voire dans de simples *bursae*<sup>60</sup>. Mais d'autres *codices* ont suivi la carrière de leur propriétaire et ont fini par atterrir à mille lieues de là. Le périple accompli par le ms Augsburg, UB, cod. II.1.2° (n° 27), que l'étudiant, devenu vicaire général, Johannes Kautsch fit parvenir de Heidelberg à Augsburg, puis donna à l'abbaye de Füssen, dans l'Allgäu, en est un bon exemple, qui tranche sur la relative sédentarité des manuscrits monastiques.

Viennent ensuite, à parts à peu près égales, trois catégories assez différentes de possesseurs. Parmi eux, les chanoines réguliers tirent étonnamment bien leur épingle du jeu. La forte implantation des congrégations canoniales dans toute l'Europe septentrionale et médiane, où elles devançaient souvent par le nombre les cisterciens, et leur vocation tournée vers l'étude peuvent contribuer à l'expliquer. Toujours est-il que la distribution des manuscrits y apparaît plus concentrée que chez les moines. Quelques grosses maisons, sans jouir de primauté juridique, exercent un net ascendant. Citons Klosterneuburg, à deux pas de Vienne, qui joue sur ses liens avec la cour et l'université pour s'imposer à toute la Basse-Autriche (3 mss); Třeboň, dans le nord de la Bohême, qui sert à l'époque hussite et post-hussite de foyer intellectuel du catholicisme tchèque (5 mss); ou encore l'abbaye de Park, à laquelle le dynamisme de l'université de Louvain toute proche donne à partir du deuxième tiers du XV<sup>e</sup> siècle une nouvelle jeunesse (3 mss).

Les Chartreuses font elles aussi bonne figure et confortent l'image de *Bücherorden* qui leur fut souvent attachée. Cette tradition vient de loin. Depuis le temps de Guigue I<sup>er</sup>, les ermites, à défaut de pouvoir parler, faisaient profession de prêcher la Parole de Dieu par l'écrit<sup>61</sup>. Les textes de polémique antihérétique n'étaient certes pas habituellement leurs livres de chevet. Si la littérature anti-hussite fait exception, c'est que l'ordre s'était récemment implanté aux portes de Prague et dans tous les pays tchèques, grâce au soutien des Luxembourg. Il se retrouva bientôt dans l'œil du cyclone de la révolution hussite. La Chartreuse de la capitale fut mise à sac. Les autres établissements ne restèrent pas inactifs devant le danger. Trop exposés aux attaques taborites, les Chartreux de Dolany (Dolan), en Moravie, partirent se réfugier à Olomouc<sup>62</sup>. Ils ne cessèrent pas d'y recopier avec passion les apologies catholiques qu'avait composées leur prieur Étienne, ainsi que bien d'autres textes de controverse extérieurs à l'ordre : totalisant six manuscrits de notre corpus, leur bibliothèque apparaît comme le fonds plus riche d'Europe, toutes catégories confondues.

---

60. Ainsi dans la *Rosenburse* : fondée en 1423, elle abrita rapidement la plus grosse bibliothèque de ce type à Vienne. Sur les bibliothèques universitaires viennoises, voir F. SIMADER, *Bücher aus der mittelalterlichen Universität Wien und ihrem Umfeld* (<http://www.onb.ac.at/sammlungen/hschrift/kataloge/universitaet/>).

61. Voir, sur le sujet, l'important volume *Bücher, Bibliotheken und Schriftkultur der Kartäuser...*, S. Lorenz (dir.), éd. citée.

62. A. GRUYS, *Cartusiana. Un instrument heuristique*, t. 2, *Maisons*, Paris, 1977, p. 369 et sv.

La part des bibliothèques mendiantes se situe, en revanche, à un niveau en-deçà de ce à quoi elles auraient pu prétendre. L'orientation précoce des Frères vers les études n'en fit-elle pas dès le XIII<sup>e</sup> siècle les meilleurs relais de la culture écrite<sup>63</sup> ? Passe encore que les franciscains ne se soient guère intéressés à la controverse anti-hussite. Gardant rancune à Jean Gerson de s'être opposé à leurs privilèges, pénétrés d'un certain anti-intellectualisme, ils n'ont eux-mêmes donné qu'un tout petit nombre de polémistes, en dehors de Jean Roque. Mais on s'explique mal que les fonds dominicains soient à peine plus riches en titres hussitologiques que, par exemple, les bibliothèques cisterciennes. Faut-il mettre cela sur le compte des aléas de la conservation de leurs fonds ? De leur résistance au conciliarisme ? Difficile à dire. En tout état de cause, gageons que la faible implication des ordres mendiants dans la transmission de la controverse anti-hussite a pesé lourd sur le dimorphisme géographique relevé plus haut : la quasi-absence de l'Europe méditerranéenne en est une conséquence probable.

Il y a, enfin, l'inévitable rubrique « divers ». Le fait le plus saillant ici est qu'à côté des bibliothèques traditionnelles comme celles des cathédrales et des chapitres, qui se maintiennent vaille que vaille à un niveau honorable, apparaissent de nouveaux types d'institutions : bibliothèques d'hôpitaux, de regroupements semi-réguliers comme les Frères de la Vie commune, parfois aussi de paroisses. Leur présence n'est pas statistiquement significative, mais elle témoigne d'un début de diversification du public de la controverse anti-hussite<sup>64</sup>. Jusqu'où précisément est allé cet élargissement ? A-t-il par exemple bénéficié à des femmes et à des laïcs, autant de catégories invisibles dans notre tableau ?

On ne voit guère que deux bibliothèques féminines qui aient accueilli des titres de notre corpus. Les clarisses de Brixen, d'une part. Postées à l'aval du col du Brenner, au sud du Tyrol acquis par les Habsbourg, elles étaient idéalement placées pour être en prise directe sur les débats qui agitaient le concile de Constance. Les modalités concrètes selon lesquelles leur parvint le manuscrit bohémien contenant les conclusions des docteurs sur l'utraquisme nous échappent cependant<sup>65</sup>. Mieux documenté est le cas des chanoinesses augustiniennes de Heiningen, en Basse-Saxe. Alors que, vers 1475, la communauté était en cours de réforme sous l'égide de Johannes Busch, le prêtre hambourgeois qui en avait reçu la charge, Elerus Swarten, copia à leur intention un pot pourri de textes à caractère normatif ou édifiant. Il y glissa quatre œuvres gersoniennes, parmi lesquelles un extrait de son

---

63. Voir *Entre stabilité et itinérance. Livres et culture des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, D. Nebbiai, N. Bériou et M. Morard (dir.), Turnhout, 2014.

64. Sur ce phénomène, voir U. NEDDERMEYER, *Von der Handschrift...*, éd. citée, t. 1, p. 243 et sv.

65. Aujourd'hui Université de Pennsylvanie, cod. 740 (n° 35).

traité sur l'utraquisme<sup>66</sup>. Dans quel but ? La communion eucharistique, la fréquence de sa réception notamment, était à Heiningen un point de friction : quinze ans plus tôt, l'abbesse avait sollicité l'avis du chanoine Peter Rode sur le sujet. Il est donc probable que Swarten ait voulu doter ses dirigées d'un guide pour leur enseigner les principes d'une application correcte des Écritures à ce domaine sensible. Quant aux laïcs stricto sensu, si l'on met à part les Frères de la Vie commune, ils ne sont représentés en tout et pour tout que par une seule bibliothèque nobiliaire, mais non la moindre : celle des Rožmberk, puissante famille de Bohême du Sud, entre les mains de laquelle passèrent au moins deux de nos manuscrits<sup>67</sup>. Cette exception ne fait pas le poids. Il se confirme ici que la littérature de controverse anti-hussite est restée peu ou prou la chasse gardée d'un lectorat masculin et clérical.

Une conclusion plus générale peut être tirée. Retenons d'abord que, sur la voie du succès, le concile de Bâle a été un passage quasi obligé. Mais la fortune d'un texte n'a pu se pérenniser que si des réseaux sont intervenus à l'appui, à commencer par ceux des universités et des ordres monastiques, érémitiques ou canoniaux. Remarquons de surcroît que les solidarités ainsi mobilisées n'étaient pas qu'institutionnelles. Il serait facile de montrer que, le plus souvent, copistes ou commanditaires des textes manuscrits connaissaient leur auteur ou qu'ils se trouvaient au moins, comme le diraient les sociologues d'aujourd'hui, à deux ou trois poignées de main de lui. Ce n'est qu'avec l'imprimerie que la construction du succès s'est peu à peu affranchie des relations interpersonnelles. Des magistrats urbains qui n'avaient rien à voir avec le chancelier se mirent alors à acheter les œuvres complètes de Gerson. Même les franciscains, *mirabile dictu*, jetèrent leur rancune à la rivière<sup>68</sup>.

#### IV. – FRUITS ET RANÇON DU SUCCÈS

Un grand succès n'arrive jamais seul. Les plus diffusés des textes anti-hussites suscitérent à leur tour des réactions, positives ou négatives. Ce faisant, ils s'exposèrent aussi à des malentendus et à des détournements qui ne furent pas sans retentir sur leur tradition textuelle elle-même. Ce chapitre serait donc incomplet s'il négligeait de présenter quelques-uns de ces usages et mésusages de la controverse.

La consultation de Jean Gerson sur l'utraquisme y fut plus que toute autre sujette. On ne se contenta pas de la recopier pour elle-même. Dès le début des années 1420, elle intégra les premières collections rassemblées sur le concile de

---

66. Ms n° 110 (Wolfenbüttel, Cod. Guelf 353 Helmst.). Cf. B.-J. KRUSE et B. LESSER, «Eine Privatbibliothek innerhalb der Konventsbibliothek: Der Heiningener Priester Elerus Swarten († um 1481), ein Schreiber und Büchersammler», dans *Rosenkränze und Seelengärten. Bildung und Frömmigkeit in niedersächsischen Frauenklöstern*, B.-J. Kruse (dir.), Wiesbaden, 2013, p. 49-55.

67. Mss 13 (Prague, NK, XIII E 5) et 42 (Prague, NK, XI D 5).

68. P. AQUILON, «Précieux exemplaires...», éd. citée, p. 39 et sv.

Constance. C'est ainsi que le chanoine augustin André de Ratisbonne, travaillant en 1421-1423 en pleine croisade anti-bohémienne, inséra sept traités théologiques dans son *Concilium constantiense*. Le *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* y figure en bonne compagnie : il est, avec le traité *Barones regni Bohemie* de Nicolas de Dinkelsbühl et le *Tractatus de origine Hussitarum* d'André de Brod, l'une des trois entrées hussitologiques du dossier<sup>69</sup>. Beaucoup d'autres controversistes catholiques utilisèrent aussi l'écrit gersonien, mais ils le firent de manière plus sélective et n'avouèrent pas toujours leur dette. Que Jean de Raguse témoigne pour tous : son *Oracio de communione sub utraque specie* regorge de réminiscences du chancelier, signe qu'à Bâle, le *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* était d'ores et déjà devenu un classique<sup>70</sup>. Son importance n'avait pas non plus échappé aux hussites. Dès le 2 décembre 1417, Jakoubek de Střibro acheva d'en écrire une réfutation en bonne et due forme. Sans nommer son adversaire, qu'il qualifie ironiquement d'*irregulista* ou d'*irregularis regulista*, il y discute point par point les règles herméneutiques établies par le chancelier et en vient à nier que le concile de Constance ait eu le pouvoir de changer quoi que ce soit au commandement souverain du Christ en Jn 6, 54<sup>71</sup>. Dans la controverse sur l'utraquisme, Gerson était décidément un interlocuteur incontournable.

Le chancelier de Paris ne fut cependant pas le seul des controversistes français à mériter d'être ainsi pris pour cible. L'*Oracio* de Gilles Charlier fit l'objet d'une réponse par Nicolas Biskupec, à laquelle il répliqua à son tour : tel était, on s'en souvient, le mode opératoire arrêté à Bâle entre les deux parties. Beaucoup plus inattendu fut le démenti que Pierre d'Ailly et ses confrères théologiens s'attirèrent de la part de Nicolas de Dresde, à l'été 1415. Sous le titre d'*Apologia*, celui-ci livra une discussion serrée de leurs six conclusions. Il commence par les citer chacune littéralement, puis examine les autorités alléguées et fait preuve de sa dextérité en démontrant les faiblesses et les contradictions internes, à grand

69. G. LEIDINGER, *Andreas von Regensburg. Sämtliche Werke*, Munich, 1903, p. 159-286, ici p. 263. L'éditeur en recense 6 manuscrits, dont seulement deux complets (*ibid.*, p. LXI-LXIII). Notons qu'André s'employa à doter la bibliothèque de son abbaye de nombreuses œuvres gersoniennes : voir F. FUCHS, *Bildung und Wissenschaft in Regensburg. Neue Forschungen und Texte aus St. Mang in Stadtmhof*, Sigmaringen, 1989, p. 30-33.

70. Cette dépendance a été démontrée par D. COUFAL, «*Ecclesia et/vel Scriptura? Zur Diskussion über den Autoritätsbegriff in der Kelchpolemik zwischen Johannes Rokycana und Johannes (Stojković) von Ragusa in Basel 1433 und ihrem historisch-theologischen Hintergrund*», communication présentée à la journée d'étude *Through the Looking Glass of the Texts*, Prague, 15-16 novembre 2010.

71. Tranmise dans 8 mss, parmi lesquels 4 conservent aussi le traité de Gerson, cette réponse (inc. : *Quamvis pridem magnifici et nobiles cristianissimi regni Bohemie...*) est toujours inédite. Voir P. DE VOOGHT, *Jacobellus de Střibro († 1429), premier théologien du hussitisme*, Louvain, 1972, p. 187-197 et D. COUFAL, «*Výklad a autorita Bible v polemice mezi Janem Gersonem a Jakoubkem ze Střibra z roku 1417*», *Listy filologické*, 131, 2008, p. 45-72. Il faut corriger D. Hobbins quand il en attribue la paternité à Jean Přibram (*Authorship and Publicity...*, éd. citée, p. 136).

renfort d'extraits patristiques ou canoniques<sup>72</sup>. Connue aujourd'hui par quinze manuscrits, l'œuvre est la plus diffusée de toutes celles que composa le hussite allemand et circula même en milieu catholique. Il faut dire qu'elle porte exactement le même incipit que les *conclusiones* de Constance. Peut-être Nicolas de Dresde entretint-il volontairement la confusion, afin de tromper les censeurs et de faire passer sa réfutation en contrebande.

Du moins avait-il tenu à ne pas altérer le texte de ses adversaires. Certains lecteurs bien intentionnés n'eurent pas ce scrupule. Le copiste d'Augsbourg, UB, Cod. II. 1. 2° 129 (n° 27) procéda par exemple à deux changements substantiels. Non content d'abrégé les *conclusiones*, il y ajouta une septième conclusion, singulièrement disparate, puisqu'elle ne porte pas sur l'utraquisme, mais sur l'efficacité de la prière (inc.: *Efficacior est ceteris paribus oracio que est spiritualior... expl.: et non ambulare in mirabilibus super se*). Le texte de cette addition est-il de son invention, comme on serait tenté de le croire à la lecture du catalogue ? Le copiste n'a fait en réalité que l'extraire de l'un des sermons gersoniens les plus répandus, l'homélie *Obsecro vos* du 21 avril 1415<sup>73</sup>. Ce curieux panachage avait du reste sa raison d'être, car le chancelier de Paris passait pour avoir lui-même mis la main aux *conclusiones*.

Que les œuvres de controverse anti-hussites soient des textes mouvants, appelés à s'enrichir d'interpolations, à être abrégés et à s'adapter aux besoins de leurs lecteurs, bien d'autres manuscrits le démontrent. Voici par exemple le ms Bruxelles, KBR, 11441-43 (n° 128). Aux fol. 41v-55r figure une version à nulle autre pareille de l'*Oracio* de Gilles Charlier. Non seulement le nom de l'auteur n'y apparaît pas, mais elle est, à proprement parler, sans queue ni tête : le copiste a négligé de transcrire le préambule et la péroraison. Dans le corps du texte, il abrège drastiquement le propos, retranche ici des autorités qui lui paraissent superflues, là des corollaires. Des développements entiers, comme celui sur la peine de mort, disparaissent même. D'autres les remplacent : le copiste interpole ainsi un passage sur la légitimité du culte des images, qui vient tout droit de la réplique du même Charlier<sup>74</sup>. Manifestement rebuté par la lourdeur des harangues bâloises, le compilateur en a préparé une décoction plus digeste.

---

72. Petra Mutlová lui a consacré sa thèse, accessible sur le site de l'université de Brno [http://is.muni.cz/th/10455/ff\\_d/](http://is.muni.cz/th/10455/ff_d/).

73. Éd. Glorieux, *OC* 5, ici p. 401. D. HOBBS, *Authorship and Publicity...*, éd. citée, p. 284, n. 88, en recense 34 témoins.

74. Inc.: *Sequitur secundus articulus eorundem in concilio discussus. Qui per eos oblatus est in hac forma: Peccata mortalia et, quantum racionabiliter fieri potest, privata...* (= Mansi, 29, 871). Le passage interpolé correspond à Mansi, 30, col. 451-455.

Voici maintenant le ms Leipzig, 584 (n° 69). Le scribe pressé n'a gardé du traité de Gerson que le premier denier. L'application de ces dix règles au sujet spécifique de l'utraquisme ne l'intéressant pas, il a tout bonnement laissé tomber la suite. Sept autres copistes ont fait de même<sup>75</sup>. À l'inverse, pour d'autres lecteurs plus directement confrontés à la menace hussite, la communion sous les deux espèces avait prime sur les enjeux d'herméneutique biblique. C'est ainsi que le ms Prague, Kap., N 9 (n° 38) transmet le second denier à l'exclusion du premier. Dans tous ces témoins, l'opuscule gersonien a donc circulé délibérément amputé et déformé.

Il serait fastidieux de dresser la liste des accidents et autres avatars textuels ainsi créés. Focalisons-nous sur ceux qui ont exercé la plus grande influence. Il y a d'abord le dossier d'autorités que pas moins de 25 manuscrits transmettent avec le traité gersonien. *Auctoritates doctorum facientes ad predicta*: le titre montre bien que ce florilège n'est, en principe, jamais séparé du texte qu'il étaye<sup>76</sup>. Cinq docteurs scolastiques y sont convoqués à l'appui de la pratique de la communion sous une seule espèce. Vient en premier lieu un extrait du *Commentaire des Sentences* d'Alexandre de Halès, suivi de trois courts passages empruntés à Richard de Mediavilla, Pierre de Tarentaise et à la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin. Tout ceci ne fait que démarquer la justification que les docteurs de Constance avaient déjà donnée en juin 1415 de leur troisième conclusion<sup>77</sup>. Le dossier se poursuit cependant en alignant deux longs extraits de la postille de Nicolas de Lyre sur Jn 6, 54 et 1 Cor 11, 28. À ce stade, la tradition manuscrite diverge. Certains témoins brisent là, tandis que d'autres allèguent encore de nouveau saint Thomas d'Aquin. Quoi qu'il en soit, l'ensemble a pour but avoué de prouver le consensus des maîtres autorisés sur le sujet.

Quand, où, par qui ce paratexte a-t-il été mis en circulation? Beaucoup de manuscrits, y compris des témoins produits dans l'entourage immédiat du chancelier comme le ms Tours, BM, 251 (n° 92), lui en attribuent la paternité. Dans l'état actuel de notre recherche, il serait présomptueux de se prononcer de manière aussi catégorique. D'un côté, le dossier fait défaut dans les deux manuscrits les plus anciens du *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* (mss n° 57, Bruxelles, KBR, 8018-26 et n° 85, Prague, NK, VIII E 7). Sa conception elle-même semble donc lui être postérieure d'au moins quelques mois. Mais il est vrai que le chancelier avait glissé dans son traité une invitation à pratiquer ce genre de compilation: il serait bon de citer, explique-t-il, les autorités des docteurs se rapportant à cette matière, même s'il lui semble préférable de les omettre ici, tant le

75. Mss n° 47 (Bâle, UB, A II 37); 48 (Bâle, UB, A VI 34); 49 (Barcelone, Arxiu capitular, cod. 11); 52 (Berlin, SBPK, ms theol. lat. fol. 532); 78 (Paris, BN, lat. 3125); 86 (Prague, NK, X H 12); 111 (Wolfenbüttel, Helmst. 473).

76. Il existe toutefois une exception remarquable: le ms Třeboň, SOA, A 19, fol. 107v-108r, transmet ces autorités séparément (sous le nom de Gerson).

77. Éd. Mansi 28, col. 158.

concile les a fait connaître et diffuser<sup>78</sup>. Peut-on imaginer que l'un de ses proches, peut-être avec son aval, l'ait bientôt pris au mot et ait suppléé ce manque ? Faute de mieux, versons provisoirement les *auctoritates doctorum facientes ad predicta* dans la rubrique des *dubia*.

Avec l'interpolation qui se lit à la fin du traité gersonien dans l'édition de Mgr Glorieux, les conjectures laissent place à des certitudes. Le mérite revient à Dušan Coufal d'avoir le premier suspecté l'inauthenticité des sept règles qui se surajoutent là, sans crier gare, au second denier<sup>79</sup>. C'est une question de cohérence interne. Comme l'a démontré l'historien tchèque, il s'agit en réalité d'une pièce rapportée, prise à la partie finale de l'*Oracio de communione sub utraque specie* de Jean de Raguse. Ce petit guide des moyens par lesquels se sortir des difficultés herméneutiques soulevées par l'utraquisme était si apprécié que 6 manuscrits le transmettent indépendamment<sup>80</sup>. L'identité du thème, la similitude de la méthode firent qu'on n'hésita pas à le suturer au texte de Gerson.

Il ne nous reste plus qu'à reprendre l'enquête là où l'a laissée notre collègue et à déterminer l'origine de ce rapiéçage. L'édition de Mgr Glorieux, comme on le sait, dépend étroitement de celle qu'avait donnée en son temps Louis-Ellies Du Pin. De fait, on y trouve déjà l'interpolation, à ceci près qu'elle ne figure pas à la fin du traité, mais au beau milieu, entre les deux deniers<sup>81</sup>. Or l'érudit gallican ne l'a point empruntée aux éditions antérieures, puisqu'elle ne se lit ni dans celle d'Edmond Richer (Paris, 1606), ni dans les éditions incunables des œuvres complètes du chancelier. Il n'a pu la dénicher que dans le codex auquel il renvoie : le ms de Louis de Targny, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote lat. 3125 (n° 78). Vers 1480, le copiste y a en effet transcrit le premier denier aux fol. 44v-46r, puis les sept règles de Jean de Raguse en lieu et place du second denier (fol. 46r-48r). Ce tour de passe-passe est tardif et tout à fait isolé : aucun autre témoin parmi ceux que nous avons consultés ne le transmet. Mais Du Pin s'est laissé bernier et a imprimé cette version, non sans ajouter le second denier qui y manquait. Quant à Mgr Glorieux, embarrassé, il a préféré reléguer l'addition à la fin. C'est ainsi que s'est diffusé un artefact qui est inauthentique et dont la disposition n'existe nulle part en tant que telle dans la tradition manuscrite.

---

78. Éd. P. Glorieux, p. 62 : « In expugnatione tali, sunt inducende auctoritates doctorum sacre theologie qui scripserunt in hac materia; quas hic omittimus, partim quia fuerunt sufficienter allegate in hoc sacro Concilio ante damnationem erroris praedicti, partim quia multe sunt vulgate et note; denique quia stat pro parte hac experientie testimonium ubilibet divulgatum, quale qui negat caret sensu et debet non ratione sed flagellatione compesci. »

79. *Polemika o kalich...*, éd. citée, p. 73-74.

80. Éd. Mansi, 1155-1158. Inc. : *Ultimo et finaliter pro facili et manuali solutione dictarum auctoritatum et aliarum que pro se adducunt adversarii...* Il faut ajouter aux 5 témoins recensés par Pavel Soukup le ms Budapest, BU, cod. 62, fol. 98-99, qui provient d'une chartreuse polonaise.

81. *Joannis Gersonii doctoris theologi et cancellarii Parisiensis Opera Omnia*, t. I, Anvers, 1706, p. 460.

Par le nombre des manuscrits conservés, la puissance des réactions qu'il a suscitées et la variété de ses métamorphoses textuelles, le *De necessaria communionem laicorum sub utraque specie* conforte à tous égards son statut de best-seller. L'échelle des succès que nous avons construite au début se trouve amplement confirmée. Ce point de vue quantitatif est-il pour autant suffisant ? Nous n'avons jusqu'ici considéré que les conditions externes de production et de transmission des textes. Mais pour comprendre vraiment l'influence et la rémanence d'une œuvre, le fond n'est pas moins déterminant. Maintenant que nous avons compté, cartographié et mis en série notre corpus, il nous faut le lire.

Carte 1 : Présence du *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* de Jean Gerson



Carte 2 : Présence des discours antihussites bâlois de Gilles Charlier



Carte 3 : Présence de la *Disputatio cum Hussitis* de Jacques de Nouvion



Cartographie: Anne LE FUR - AFDEC



## CHAPITRE 8

### LES CONTROVERSISTES AU TRAVAIL

« Ce que nous appelons ‘source’ est bien souvent, au regard de l’histoire vécue, un estuaire. » Cette formule de Jacques Dalarun dit bien que les textes auxquels nous avons affaire ne sortent pas de rien. Ils résultent de tout un patient et ingrat travail de recherche et d’élaboration de la matière qu’il importe de reconstituer<sup>1</sup>. La difficulté vient ici du fait que les controversistes sont d’ordinaire peu disert sur la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche. Ce silence est fonction de plusieurs variables. De la nature du manuscrit, d’une part, selon qu’il s’agit d’un exemplaire autographe ou non. À cet égard, nous avons la bonne fortune de disposer, avec les manuscrits Paris, Mazarine, 1683 et 1685, de deux *codices* écrits, au moins partiellement, par Gilles Charlier. Le premier, qui a l’aspect d’un recueil de minutes originales, est son manuscrit de travail, presque tout entier copié et corrigé de sa main. Le second est une copie faite à son usage, qu’il a soigneusement annotée dans la suite de l’année 1433 et en 1434. Mais il est plus difficile de surprendre les autres controversistes au travail, car la tradition manuscrite ne livre de leurs traités que le produit fini. Dans ce cas, les quelques indices que l’on peut glaner dépendent du degré de « littérisation » des textes : moins l’auteur a soigné sa composition, plus les ficelles sont grosses, et plus l’historien a de chances de repérer les procédés de création à l’œuvre.

Ceux-ci peuvent se répartir en deux principaux volets. Il y a d’abord la collecte des sources, autrement dit, la documentation, qui relève le plus souvent d’une enquête pragmatique menée sur le terrain et au petit bonheur. En revanche, la seconde étape, celle de l’argumentation, répond à des critères formels beaucoup plus stricts, car codifiés par la logique aristotélicienne. Ces défis sont de toujours.

---

1. J. DALARUN, « Écrire son histoire : les communautés religieuses face à leur avenir », dans *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé*, Actes du 5<sup>e</sup> colloque international du CERCOR, Saint-Étienne, 2005, p. 669-683, ici p. 670.

Mais ils étaient d'autant plus urgents à relever que l'un des chevaux de bataille des hussites fut précisément de vouloir réformer la méthodologie théologique et son rapport aux autorités. Qu'est-ce qui faisait preuve dans la production du discours légitime ? L'Écriture seule ? Les Pères ? Le consensus des maîtres ? Les décisions des conciles généraux ? Pénétrer dans l'atelier des controversistes français nous conduira donc à observer leur capacité d'adaptation pratique à ces nouveaux enjeux.

## I. – LA DOCUMENTATION

Assurément, jamais la *literacy*, la familiarité avec l'écrit, ne fut plus intense qu'au dernier siècle du Moyen Âge. Pourtant, aux dires de nos controversistes, il s'en fallait de beaucoup qu'ils eussent sous la main tous les livres dont ils avaient besoin. Écoutons Gilles Charlier se plaindre à ce propos : au début de sa *Posicio super secundo articulo Bohemorum*, il assura au cardinal-légitat Cesarini et aux autres Pères présents qu'il aurait mieux fait de se dérober, si grande était la *penuria librorum*<sup>2</sup>. Même en tenant compte de la topique inhérente à ce genre de *captatio benevolentiae*, il faut bien reconnaître que le doyen de Cambrai mettait le doigt sur une difficulté réelle et récurrente, à laquelle peu ou prou tous les controversistes français étaient confrontés : celle d'accéder aux références au bon moment et au bon endroit.

Le problème se posait avec une acuité particulière à ceux d'entre eux qui étaient en voyage au moment où ils prirent la plume et qui, pour cette raison, ne pouvaient pas compter sur les bibliothèques qu'ils avaient l'habitude d'arpenter. Tel fut par exemple l'embarras dans lequel se retrouva à Prague Jacques de Nouvion. Faute de pouvoir étudier les livres, il en fut réduit, annonce-t-il d'emblée, à faire sa démonstration en courant (*cursim*). Et d'enfoncer le clou : loin de chez lui et privé de livres, il avoue par exemple être incapable dans ces conditions de traiter à fond des indulgences<sup>3</sup>. De fait, les citations qu'il convoque dans sa question sont banales, lapidaires et parfois imprécises. S'il allègue la Bible avec exactitude, s'il connaît à fond, pour l'avoir étudiée sur les bancs de l'université, l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, sa connaissance des Pères se perd dans les brumes : il n'en donne qu'un résumé pâle et déformant, lointainement dérivé de la *Catena aurea*

---

2. Paris, Maz., 1683, fol. 116r : «...et ne sine racione ipse fecissem obicere difficultatem, tum quia a theologis doctoribus modicum et sparsim de ea reperitur tractatum et illud huc ex penuria librorum cum labore colligitur...»

3. Jacques de Nouvion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 1 : «Primo ponam allegaciones prime posicionis, secundo allegaciones contrarias et tercio primas allegaciones dissolvam, quantum sine librorum studio cursim facere potero»; *ibid.*, p. 13 : «Hec materia longiorem tractatum exigeret, quam tempus presens peregrinantem et libris carentem scribere permittit.»

de saint Thomas<sup>4</sup>. Ses trous de mémoire n'épargnent pas non plus Horace, dont il estropie au passage un vers des *Odes* (III, 24)<sup>5</sup>.

L'erreur n'avait pas de quoi effaroucher ses contradicteurs wycliffistes. La méprise que Jean Gerson commit dans son *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* prêtait davantage à conséquence. Parvenu à la quatrième règle du second denier, où il s'agissait de montrer qu'il n'est pas nécessaire de recevoir le sacrement de l'eucharistie pour obtenir le salut, le chancelier cita à l'appui le cas des enfants en-dessous de l'âge de raison. Il dut aussitôt concéder que la discipline de l'Église avait évolué dans ce domaine :

« Encore peut-on tirer d'une lettre de Cyprien que les petits enfants âgés de quatre ans recevaient parfois le corps du Christ ; il y est en effet cité le miracle d'un petit enfant à qui on offrit de la nourriture immolée aux idoles et qui ne voulut ou ne put en manger, mais qui se délectait du pain consacré, si j'ai bonne mémoire<sup>6</sup>. »

Mémoire trompeuse, en vérité. Première confusion, le récit de ce miracle ne vient pas d'une lettre de Cyprien, mais du chapitre 25 de son *De lapsis*. Gerson s'est ensuite embrouillé dans l'histoire, au point de lui faire dire le contraire de sa véritable teneur : chez Cyprien, la petite fille en question, à qui sa nourrice avait fait consommer du pain des idoles à l'insu de ses parents, régurgite l'eucharistie que lui présentait le diacre. *Ultimo ma primo*, la communion lui fut administrée sous l'espèce du vin, et non point du pain<sup>7</sup>. Gerson a donc péché par légèreté. Faute de vérifier sur pièces son souvenir, il s'est fourvoyé et a de ce fait prêté le flanc à la critique des utraquistes, qui connaissaient cet *exemplum* mieux que quiconque.

Face aux hussites, les à-peu-près de la mémoire ne pardonnaient pas. Il était indispensable de pouvoir s'abriter derrière des citations exactes, et qui fussent si possible tirées d'exemplaires de bon aloi. Dans ce but, les controversistes français n'ont pas lésiné sur les moyens. Les voyages les éloignèrent certes de leurs bibliothèques familières, mais ils furent aussi une expérience irremplaçable d'ouverture à de nouveaux horizons culturels. Nicolas Jacquier mit ainsi à profit ses déplacements en Europe centrale pour visiter les fonds et y dénicher des textes utiles à son argumentation. Preuve de l'autorité qui était reconnue aux plus renommées

---

4. L'existence de cours sur l'*Éthique* est bien attestée à l'université de Paris, comme l'a prouvé Z. KALUZA, « Les cours communs sur l'*Éthique* à Nicomaque à l'université de Paris », dans *Ad ingenii acuitionem. Studies in Honour of Alfonso Maierù, S. Caroti et alii* (dir.), Louvain-la-Neuve, 2006, p. 147-181.

5. *Ibid.*, p. 5 : « Unde sicut dicit Oracius : 'Magnum pauperies obprobrium/iubet commodius (recte : quidvis) facere et pati/virtutisque viam deserit ardue.' »

6. Éd. P. Glorieux, p. 498 : « Quamvis trahatur ex quadam epistola Cyprinai quod parvuli quatuor annorum recipiebant aliquando corpus Christi ; ponitur enim pro miraculo puerum annum talem qui oblato cibo idolis immolato, nolebat aut non poterat comedere, sed bene de pane consecrato gustabat, si bene memini. »

7. Cyprien, *De lapsis*, éd. M. Bévenot (CCSL 3/1), Turnhout, 1972, p. 234-235.

de ces institutions, il rendit spécialement hommage aux « librairies » des couvents dominicains qui l'avaient accueilli. Mais d'autres fonds extérieurs à l'Ordre lui furent aussi ouverts. Il put à l'occasion puiser dans les richesses de la bibliothèque de Saint-Victor. C'est là qu'il localise par exemple le commentaire sur les quatre Évangiles de Bruno de Segni, confirmant le rôle de carrefour intellectuel que continuait de jouer cette vénérable institution dans le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>.

Tous les controversistes n'avaient cependant pas les facilités de Jacquier. Il fallait alors faire appel à un tiers mieux introduit ou plus disponible que soi. Ainsi procéda Gilles Charlier au sujet de la prostitution, lieu classique de l'argument du moindre mal en théologie<sup>9</sup>. Depuis que la tolérance des prostituées publiques avait été agitée lors de son face-à-face avec Nicolas Biskupec, le théologien de Cambrai était en quête d'un manuscrit du *Liber de ordine*. Il n'en connaissait en effet qu'une courte sentence, empruntée à la *Somme théologique* (II-IIae, 10, 11) : « Chasse les prostituées, aussitôt les désirs troubleront tout », et était curieux de lire in extenso ce que saint Augustin avait écrit sur le sujet<sup>10</sup>. Sa visite à Ratisbonne, à l'été 1434, lui en fournit l'occasion. Il chargea alors Jean Nider, l'un de ses compagnons d'ambassade, de mener l'enquête pour lui<sup>11</sup>. Le dominicain s'exécuta et recopia, sans doute chez ses confrères du cru, l'intégralité du passage incriminé, non sans préciser : « Voici ce que j'ai trouvé peu après le début du second livre sur l'ordre de saint Augustin, dans un volume de Ratisbonne qui n'est pas bien corrigé... Je n'ai rien trouvé de plus sur le sujet de la prostitution, ni avant, ni après ce passage. Il faut le corriger, car le copiste l'a manifestement mal transcrit. » Charlier apprécia le geste à sa juste mesure. Il inséra l'information que lui avait libéralement communiquée le prieur de Bâle dans l'un des manuscrits de son *Oracio*, en regard du développement correspondant<sup>12</sup>.

---

8. *De quadrifaria ultime cene dominice distictione*, éd. citée, p. 206 : « Demum sequuntur scripta circa hoc domini Bruni episcopi antiqui doctoris, cuius doctrina super ewangelia habetur in libraria sancti Victoris Parisiensis et in libraria conventus fratrum predicatorum insignis civitatis Wratislaviensis regni Bohemie. » Sur le rayonnement de Saint-Victor, voir *La bibliothèque de Saint-Victor et les gens de savoir, XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.*, I. Guyot-Bachy (dir.), *Cahiers de recherches médiévales*, 17, 2009.

9. Sur les compromis concédés par l'Église dans ce domaine, voir J. ROSSIAUD, *Amours vénales. La prostitution en Occident (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, Paris, 2010.

10. Gilles Charlier, *Oracio de punicione peccatorum publicorum*, éd. Mansi, 29, col. 875-876 : « Item Augustinus de hoc peccato loquens, libro de ordine, ut Thomas refert, ait : 'Aufer meretrices de rebus humanis, turbaveris omnia libidinibus.' » Dans sa réplique, Nicolas Biskupec avait jugé cette autorité peu vraisemblable (éd. F.M. Bartoš, *Řeči Mikuláše z Pelhřimova, biskupa táboorského bratrstva*, Tabor, 1935, p. 44).

11. Sur la présence de Nider à la diète de Ratisbonne et ses activités entre le 16 août et le 16 septembre 1434, voir W. TSCHACHER, *Der Formicarius des Johannes Nider von 1437. Studien zu den Anfängen der europäischen Hexenverfolgung im Spätmittelalter*, Aix-la-Chapelle, 2000, p. 69.

12. Paris, Mazarine, 1685, onglet au fol. 121 : « Scriptum manu propria prioris predicatorum

Par la force des choses, ces initiatives individuelles n'en avaient pas moins un caractère dispersé et aléatoire. Aussi le concile de Bâle, pris de cette fièvre bureaucratique qu'on lui connaît, jugea-t-il bon de faire voyager les manuscrits eux-mêmes. Son action la plus décidée en ce sens remonte à la fin de l'année 1432, alors que s'annonçait la délégation bohémienne. Le 26 décembre, les Pères reconurent avoir reçu en prêt de l'abbaye de Cluny deux volumes de saint Augustin ; l'un contenait ses traités contre les donatistes, les manichéens et contre Fauste, l'autre, son opuscule sur le baptême des petits enfants. Le concile ne s'en contenta pas. Il réclama en plus aux moines de lui envoyer de toute urgence d'autres écrits de saint Ambroise, saint Anselme et saint Fulgence, autant de livres qui se rapportaient majoritairement à la théologie sacramentaire et qui devaient servir aux disputes imminentes contre les Bohémiens<sup>13</sup>. Les Pères ne choisirent pas par hasard de se tourner vers l'abbaye bourguignonne. Bien reliée par voie d'eau avec Bâle, celle-ci disposait d'une bibliothèque richissime : forte de 570 manuscrits dès le XI<sup>e</sup> siècle, elle n'avait cessé, sous l'impulsion d'abbés favorables aux études, de s'accroître. Les humanistes Nicolas de Clamanges et Le Pogge, qui y avaient découvert des trésors, venaient d'en consacrer la réputation<sup>14</sup>. Fin 1432, ce n'étaient toutefois pas des *raria* que réclamaient les Pères, mais des ouvrages somme toute classiques. Sans doute voulaient-ils se procurer des doubles. Peut-être espéraient-ils aussi dénicher à Cluny des exemplaires anciens et de meilleure

---

Basiliensis sacre theologie professoris (de la main de Charlier). In libro beati Augustini secundo de ordine non multum post principium in volumine non bene correcto Ratispone sic precise inveni : 'Quid sordidius, quid inanius, dedecoris et turpitudinis plenius meretricibus leonibus ceterisque hoc genus pestibus dici potest ? Auffer meretrices de rebus humanis, turbaveris omnia libidinibus : constitue matronarum loco, labe ac dedecore deonestaveris. Sic ergo hoc genus hominum per suos mores impurissimum vita, per ordinis leges conditione vilissimum.' Hec ibi. Nichil ante prefatam auctoritatem nec postea repperi de materia meretricum. Corrigatur prefata auctoritas, quia scriptor false scribisse videtur.»

13. Luc d'Achéry, *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant*, III, Paris, 1723, 761-762, d'après le ms BN, lat., 11833, pièce 39 : «Accepimus pridie duo volumina Beati Augustini, in quorum altero est tractatus contra Donatistas et contra Manichaeos et contra Faustum ; in altero vero de baptismo parvulorum. Commendamus diligentiam et obedientiam vestram, certificantes vos quia non sunt minus salvi hic quam in monasterio vestro, et quia expedito isto negotio Boemorum proculdubio vobis remitemus sine aliquo detrimento. Verum indigemus necessario Ambrosio de paradiso anime, Ambrosio de sacramentis et Ambrosio super Lucam. Item Anselmo de sacramentis ; item Fulgentio ; item Ambrosio super psalterio. Hortamur vos omnes et singulos, mandantes nihilominus cuilibet vestrum in virtute sancte obedientie et excommunicationis late sententiae, ut predicta volumina sine mora mittatis ad nos. Expensas autem quas portando et reportando fieri continget, paratos solvere nos offerimus. Est enim magna necessitas ut predicti libri sint hic : nam infra octo vel decem dies ambasiatores Boemorum hanc civitatem ingressuri sunt. Datum Basileae die vigesima sexta mensis decembris MCCCCXXXII.» Cf. L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Fonds de Cluni*, Paris, 1884, p. IX-X.

14. O. HUREL et D. RICHE, *Cluny. De l'abbaye à l'ordre clunisien, X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2010, p. 93.

qualité que ceux qu'ils possédaient déjà. Cette mise en réquisition, on le sait, alimenta par la suite la légende noire du concile. Mais les Pères savaient que le jeu en valait la chandelle. Les avant-coureurs hussites n'étaient-ils pas arrivés à Bâle avec un char entier rempli de livres<sup>15</sup> ? Dans la partie serrée qui commençait, la sûreté et l'abondance des références seraient un atout décisif.

Sur la foi de ces quelques exemples, il serait tentant de créditer les controversistes français d'une volonté cohérente de retour *ad fontes*. Mais n'est-ce pas aller un peu vite en besogne ? Ouvrons pour le vérifier l'*Oracio de punicione peccatorum publicorum* de Gilles Charlier et regardons ce qui y est dit des pèlerinages. Le 21 janvier 1433, Nicolas Biskupec de Pelhřimov avait en effet mis en cause cette pratique, parmi bien d'autres scandales à éradiquer, au motif qu'elle était dénuée de fondation scripturaire et ne servait qu'à engraisser les clercs cupides<sup>16</sup>. Un exemplaire de son intervention fut aussitôt transmis, *sexternus* par *sexternus*, au doyen de Cambrai. Charlier eut alors à peine plus de trois semaines pour préparer sa réponse. Or il se montra capable de mobiliser, dans la vigoureuse apologie des pèlerinages qu'il prononça le 16 février suivant, un florilège patristique d'une érudition confondante<sup>17</sup>. Parmi la douzaine d'autorités alléguées, quelques-unes, comme le vingtième canon du concile de Gangres ou la mention chez Sulpice-Sévère de l'empreinte laissée par le Christ sur le sable du mont des Oliviers, étaient certes au XV<sup>e</sup> siècle des lieux communs. Mais l'essentiel du dossier consiste dans de longues citations originales de saint Jérôme et de saint Augustin, qui prouvent le bon accueil réservé par ces deux Pères au processus de sanctification des lieux de la Passion du Christ et des premiers martyrs<sup>18</sup>.

Comment donc Charlier a-t-il pu, en un délai aussi court et sans aucune aide, rassembler une telle somme de références ? Il faut déchanter. Toute sa science provient du *Doctrinale antiquitatum fidei catholicae Ecclesiae* de Thomas Netter

15. CB 1, p. 250.

16. Éd. F.M. Bartoš, *Řeči Mikuláše z Pelhřimova...*, p. 21 : « Peregrinaciones per homines invente sunt supersticiose, ydolatriam sapientes et cleri avariciam nutriendas, ubi inverecunde ut frequenter multa mala seminantur incerta aut mendacia et sanctis ascribuntur plura miracula. » L'hostilité hussite envers les pèlerinages admettait cependant des mitigations ou des exceptions (à commencer par la visite de la Terre sainte) : voir B. ZILYNSKÁ, « Ansichten der böhmischen Utraquisten des 15. Jahrhunderts zur Wallfahrt », dans *Wallfahrt und Reformation: Zur Veränderung religiöser Praxis in Deutschland und Böhmen in den Umbrüchen der frühen Neuzeit*, J. Hrdina, H. Kühne et Th. Müller (dir.), Francfort, 2007, p. 79-108.

17. *Oracio*, dans Mansi, 29, col. 926-929.

18. On pourra apprécier la qualité historique du dossier à la lumière de P. MARAVAL, « L'attitude des Pères du IV<sup>e</sup> siècle devant les lieux saints et les pèlerinages », *Irénikon*, 65, 1992, p. 5-23. Pour ce qui est du concile de Gangres, on sait qu'il fut tôt accueilli dans les collections latines : le vingtième canon cité par Charlier figure dans le *Décret*, D. 30, c. 9 (Friedberg, 1, 108). Sur la tradition des vestiges du Christ au mont des Oliviers, que tous les compilateurs médiévaux reprennent à l'unisson, voir R. DESJARDINS, « Les Vestiges du Seigneur au Mont des Oliviers. Un courant mystique et iconographique », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 73, 1972, p. 51-72.

de Walden († 1430), un monument de controverse anti-wycliffiste destiné à enraciner la doctrine et les usages catholiques dans l'héritage reçu de l'Église primitive. L'œuvre ne tarda pas à recevoir la caution du pape Martin V, qui en équipa ses légats chargés de prêcher les croisades contre les hussites, et elle circula abondamment à Bâle<sup>19</sup>. Charlier n'eut donc aucun effort à fournir pour trouver à portée de main ce qui lui fallait : il se contenta de démarquer le chapitre 133 du *De sacramentalibus* relatif aux pèlerinages, quitte à l'abrégé, à le compléter par des extraits emprunté au chapitre 135 sur le même sujet et à remplacer ici ou là des références précises par d'autres plus vagues<sup>20</sup>... Le carme anglais était mort trop tôt pour participer lui-même au concile. Mais, par le truchement de Charlier, il y fut un contradicteur redoutable des orateurs bohémiens.

Ce genre d'emprunt masqué suggère que la culture des controversistes français est demeurée fondamentalement une culture d'extraits ainsi que d'abrégés et que les intermédiaires ont subrepticement continué d'y peser de tout leur poids. En l'absence d'édition critique, il est impossible pour le moment d'en faire une démonstration exhaustive. Du moins peut-on essayer d'analyser, au miroir des seules références avouées par l'auteur, quel était son bagage intellectuel. Si l'on reprend l'*Oracio* bâloise de Charlier, voici quelles sont les autorités les plus souvent citées, en dehors de la Bible :

- Pères latins : Augustin (75), Jérôme (19), Grégoire le Grand (17), Ambroise (6), Cyprien (1), Léon le Grand (1).
- Pères grecs : Chrysostome (13), Origène (3), Grégoire de Nazianze (3), Damascène (1), Pseudo-Denys (1).
- Auteurs du haut Moyen Âge : Isidore de Séville (10), Bède (7), Remi d'Auxerre (1).
- Théologie monastique : Anselme (2), Bernard (1).
- Exégèse et théologie scolastiques : Thomas d'Aquin (33), Alexandre de Halès (12), Nicolas de Lyre (10), glose biblique (8), Albert le Grand (6), Richard de Mediavilla (5), Augustin d'Ancône (3), Pierre Lombard (3), Guillaume d'Auxerre (2), Nicolas de Gorran (2), Gilles de Rome (1).
- Liturgie (1).
- Histoire : Cassiodore, Chronique martinienne (1).
- Droit : Décret (41), glose sur le Décret (6), Hostiensis (4), Pierre de Tarentaise (2), Yves de Chartres (1).
- Auteurs juifs et païens : Rashi (2); Aristote (2), Caton (1), Cicéron (1), Horace (1), Sénèque (1).

---

19. M. HARVEY, «The Diffusion of the Doctrinale of Thomas Netter in the Fifteenth and Sixteenth Century», dans *Intellectual Life in the Middle Ages. Essays Presented to Margaret Gibson*, Londres, 1992, p. 281-294 et K.J. ALBAN, *The Teaching and Impact of the Doctrinale of Thomas Netter of Walden (c. 1374-1430)*, Turnhout, 2010.

20. Éd. B. Blanciotti, Venise, 1759, chap. 133, col. 809-815, chap. 135, col. 823 et chap. 159, col. 859.

Il ne faudrait pas tirer de ces chiffres plus qu'ils ne sauraient donner, ne serait-ce que parce qu'ils renvoient à des usages textuels différenciés : certaines références sont purement ornementales, tandis que d'autres suscitent une exégèse serrée. Répétons en outre que bien des autorités ne sont pas citées de première main. C'est le cas non seulement des Pères, mais aussi par exemple de Rashi, que Charlier ne connaît, sous le nom de Rabbi Salomon, que par l'intermédiaire de l'hébraisant Nicolas de Lyre<sup>21</sup>. Ces réserves méthodologiques n'empêchent pas de dégager quelques lignes de force. Se confirme d'abord la faible ouverture aux Grecs, à une époque où l'on faisait pourtant mine à Bâle de se préoccuper de l'union avec l'Église byzantine. La rareté des références aux chroniques ne surprendra pas non plus, si l'on se souvient que la culture universitaire rejetait l'histoire dans les ténèbres extérieures. Quant à la très forte présence du *Décret* de Gratien, elle reflète l'estime que lui portaient les théologiens, à proportion de la riche matière patristique qu'ils y trouvaient<sup>22</sup>.

À côté de ces données en quelque sorte structurelles ressortent des traits plus originaux. Notons d'abord la place cardinale allouée par Gilles Charlier à saint Thomas d'Aquin, dont il avoue ailleurs être un admirateur inconditionnel<sup>23</sup>. Plus généralement, le XIII<sup>e</sup> siècle parisien se taille la part du lion. Il occulte les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, comme si Charlier avait jugé les textes phares des victorins ou des cisterciens mal adaptés à la controverse antihérétique. Le XIV<sup>e</sup> siècle est à peine mieux traité, puisqu'il n'est guère représenté que par Nicolas de Lyre, qui décline ici la glose ordinaire, et par Augustin d'Ancône. On assiste donc au total à un puissant retour en grâce des auteurs pré-ockhamiens. Charlier est à cet égard un excellent témoin du basculement de l'université de Paris vers le néo-réalisme, un mouvement dont on sait qu'il ne fut pas simple répétition du même, mais stratégie de décrédibilisation de la critique nominaliste que les docteurs du XIII<sup>e</sup> siècle avaient essayée de la part des générations suivantes<sup>24</sup>.

Si l'on en vient maintenant à sa *Réplique*, l'univers culturel de Charlier ne s'avère pas foncièrement différent :

- Pères latins : Augustin (20), Jérôme (9), Grégoire le Grand (9), Ambroise (8), Cyprien (2).

---

21. Ce rôle de passeur de Nicolas de Lyre a été récemment mis en lumière dans *Nicolas de Lyre franciscain du XIV<sup>e</sup> siècle, exégète et théologien*, G. Dahan (dir.), Paris, 2011.

22. Sur cet usage de Gratien par les théologiens du XV<sup>e</sup> siècle, voir P. OURLIAC, « Les sources du droit canonique au XV<sup>e</sup> siècle : le solstice de 1440 », dans ID., *Études d'histoire du droit médiéval*, Paris, 1979, p. 361-374.

23. Cf. le vibrant éloge qu'il lui décerna dans son *Commentaire des Sentences* : S. SWIEZAWSKI, « Note sur le *Commentaire des Sentences* de Gilles Charlier », *Mediaevalia Philosophica Polonorum*, 10, 1961, p. 77-86, ici p. 84-85.

24. Z. KALUZA, « Les débuts de l'albertisme tardif (Paris et Cologne) », dans *Albertus Magnus und der Albertismus*, M.J.F.M. Hoenen (dir.), Leyde, 1995, p. 207-295.

- Pères grecs : Pseudo-Denys (3), Jean Damascène (3), Chrysostome (2), Origène (2), Cyrille (2).
- Haut Moyen Âge : Isidore (3), Remi d'Auxerre (1).
- Théologie monastique : saint Bernard (1).
- Exégèse et théologie scolaires : Thomas d'Aquin (12), glose biblique (6), Duns Scot (3), Alexandre de Halès (2), Nicolas de Lyre (2), Richard de Mediavilla (2), Henri de Gand (2), Godefroy des Fontaines (2), logiciens (2), Bonaventure (1), Robert Holcot (1), Durand de Saint-Pourçain (1), Guillaume d'Ockham (1).
- Liturgie (1).
- Histoire : Sigebert de Gembloux (4), Pierre le Mangeur (2), Cassiodore (1), Eusèbe de Césarée (1), Chronique martinienne (2).
- Droit : Décret (40), glose sur le décret (5).
- Auteurs païens : Aristote (6), Cicéron (1), Sénèque (1), Porphyre (1), Averroès (1).
- Auteur contemporain : Gerson (1).
- Auteurs hétérodoxes : John Wyclif (3), Marsile de Padoue (2), Jean Hus (1), Joachim de Flore (1), Pierre-de-Jean Olieu (1).

D'une harangue à l'autre, les lignes ont légèrement bougé. Le début du XIV<sup>e</sup> siècle y est cette fois un peu mieux représenté. L'histoire est elle aussi davantage sollicitée, en particulier pour défendre le bien-fondé des images. La grande nouveauté réside toutefois dans l'introduction, sous la pression de la controverse, des auteurs hétérodoxes qu'avait allégués Nicolas Biskupec et que Charlier doit réfuter. Mais, pour le reste, les grands équilibres se retrouvent. Priorité est toujours donnée aux auteurs éprouvés, de préférence parisiens et de tendance réaliste. Saint Thomas a frappé d'obsolescence le Lombard, et le *Décret* continue à servir de réservoir d'autorités patristiques.

Dans quelle mesure les résultats de ce coup de sonde peuvent-ils être généralisés ? Les autres controversistes français ne sont certes pas des clones de Gilles Charlier. Chacun, de par sa formation, sa famille religieuse, sa sensibilité doctrinale ou littéraire, trahit des insistances qui lui sont propres. En bon canoniste, Jean Mauroux préfère recourir de manière systématique à son confrère Huguccio de Pise. Le franciscain Jean Roque privilégie pour sa part Bonaventure. Frotté d'humanisme, Geoffroy de Montchoisi invoque Pétrarque et paraphrase Jules César. Ne durcissons cependant pas ces contrastes. Du Toscan, l'abbé de Lérins cite l'œuvre la plus recopiée de ce côté-ci des Alpes, le *De remedio utriusque fortune* ; Charlier ne l'ignorait pas et en a facilement identifié l'origine<sup>25</sup>. Quant à

---

25. Éd. A. Neumann, p. 77-78 : « Quoniam et ille novus poeta et auctor insignis ait : 'Raro quitquam ex animo facit vulgus, nisi tumultuari, furire et sevir. Semper enim alerum extremorum tenet, medium vero numquam. Itaque vulgi sententia veros inter iudices contrarii argumentum est.' » Charlier a noté de sa main : « Franciscus Petrarca in libro *De remedio utriusque fortune* » (*ibid.*).

la mention de la toute-puissance des druides dans la *Guerre des Gaules*, elle avait été recueillie par saint Thomas au détour de son *De regimine pontificum* et n'avait elle non plus rien d'une préciosité<sup>26</sup>.

De toute manière, ces quelques variations ne font que brocher sur un fonds commun : les sommes, les chaînes exégétiques et les divers manuels parisiens du XIII<sup>e</sup> siècle, qui tiennent partout le haut du pavé. Les controversistes étrangers eux-mêmes ne démentiraient d'ailleurs pas ce constat. Si par exemple on se reporte au corpus d'autorités d'Henri Kalteisen tel qu'il a été analysé par Thomas Prügl, on se rend compte que l'inquisiteur en partageait au moins 90% avec Charlier<sup>27</sup>. Tout au plus son identité dominicaine lui a-t-elle dicté une certaine prévention à l'égard des maîtres séculiers Henri de Gand et Godefroy des Fontaines, alors qu'elle l'a rendu plus ouvert que le doyen de Cambrai aux auteurs papalistes du XIV<sup>e</sup> siècle. En revanche, c'est en vain que l'on chercherait des préférences nationales selon les deux orateurs. L'Allemand cite Jean Gerson et Pierre d'Ailly plus souvent que son confrère français. En sens inverse, le moindre des paradoxes n'est pas de le voir ignorer, comme la plupart de ses compatriotes, la chronique du très lotharingien Sigebert de Gembloux<sup>28</sup>. À l'évidence, cette vaste *koinè* qu'était le système des références théologiques en usage faisait fi de la frontière entre le royaume et l'Empire.

## II. – L'ARGUMENTATION

La matière ainsi rassemblée, il ne suffisait pas de l'aligner à la va-comme-je-te-pousse. Il fallait l'organiser dans un ordre qui rendît les arguments vraiment efficaces et concluants. À cet égard, depuis qu'ils avaient été formés au *trivium* dans leur prime jeunesse, les controversistes français étaient tous imbus de dialectique et de ses lois minutieusement fixées. Les uns portaient sur l'enchaînement valide des raisons, les autres, sur le traitement à réserver aux autorités. Sans nous appesantir sur ces procédés discursifs en eux-mêmes, nous essaierons ici d'apprécier leur portée doctrinale en observant les tactiques qu'adopta Gilles Charlier pour confondre son contradicteur, Nicolas de Pelhřimov.

S'agissant d'abord de la production des preuves rationnelles, celle-ci obéissait à une formalisation remontant à Aristote, ou plus exactement à ce que la postérité avait réuni sous le nom d'*Organon*. Le doyen de Cambrai adhérait sans réserve à cet instrument d'une pensée maîtresse d'elle-même. Comme pour n'importe quel

---

26. *Ibid.*, p. 86. Cf. Thomas d'Aquin, *De regimine principum*, I, 14. La référence se lit également sous la plume de Jean de Raguse, Sermon d'ouverture du concile de Pavie-Sienne, *Fiet unum ovile et unus pastor*, 23 avril 1423, éd. A. Patschovsky, dans W. Brandmüller, *Quellen...*, éd. citée, p. 141.

27. *Die Ekklesiologie Heinrich Kalteisens OP in der Auseinandersetzung mit dem Basler Konziliarismus*, Paderborn – Munich, 1995, p. 67-69.

28. M. SCHMIDT-CHAZAN, «La Chronique de Sigebert de Gembloux : succès français d'une œuvre lotharingienne», *Les Cahiers lorrains*, 1990, p. 1-26.

exercice dialectique, le but consistait à amener l'adversaire à se contredire, sans jamais se contredire soi-même. À cette fin, une première règle exigeait de n'omettre aucun maillon, aucune étape intermédiaire de la démonstration. L'adversaire ne concédant rien a priori, tout devait être clairement et explicitement dit, sous peine que la conclusion tombe à faux. Il n'y avait pas de place pour le sous-entendu. De là procède entre autres cette « chasse à la définition » (P. Marie-Dominique Chenu<sup>29</sup>) si caractéristique de l'esprit scolastique. Elle se mesure ici au luxe de précisions avec lequel Gilles Charlier tint à définir d'entrée les notions fondamentales mises en œuvre dans le deuxième article de Prague, telles le péché, la publicité et le jugement. L'univocité, garante de la rigueur conceptuelle, était à ce prix. En même temps, par le jeu des distinctions entre les fors interne et externe, ces définitions apparemment inoffensives préparaient en sous-œuvre la réfutation à venir<sup>30</sup>.

Une deuxième règle d'or était de lier entre elles les assertions de la manière la plus nécessaire possible. Le type achevé de la démonstration irréfutable était bien sûr le syllogisme, qui tire analytiquement un prédicat contenu dans un sujet. Comme la plupart des autres controversistes, Charlier eut partout tendance à présenter sa pensée sous cette forme et à ramener de même à des figures – correctes ou incorrectes – de syllogismes les arguments du porte-parole taborite. Citons un exemple parmi cent autres. Voulant justifier le recours à la peine de mort, l'orateur raisonna ainsi : « La loi du talion stipule que la peine doit, autant que faire se peut, être proportionnée à la faute. Aussi est-il juste que quelqu'un qui ôte injustement la vie à autrui et se rend ainsi coupable d'homicide doive lui aussi perdre la vie. Car s'il lui était infligé une peine moindre, il n'y aurait plus de proportionnalité entre la peine et la faute<sup>31</sup>. » À la syllogistique appartenait également de façon dérivée l'argument par l'absurde (ou apagogie). Charlier en usa dans le même contexte, lorsqu'il mit les juges au défi de renoncer à l'effet dissuasif que produisaient les fourches patibulaires ; dans ce cas, l'absurdité de la conséquence invalidait par elle-même la thèse de l'illégitimité de la peine de mort<sup>32</sup>. De sa

---

29. *Introduction à l'étude de saint Thomas d'Aquin*, Montréal – Paris, 1950, p. 141.

30. *Oracio*, Mansi 29, 871-872. Charlier s'y justifie en citant le motto aristotélien « quid nominis est principium doctrine ».

31. *Replica*, Mansi 30, 414 : « Amplius sic arguo : Lex talionis, etsi non iudiciale veteris legis, locum modo habeat, tamen tenet quoad hoc, quod pena equari debet culpe, modo possibili homini ; igitur auferens alteri iniuste vitam, ac per hoc homicida, debet iuste perdere et vitam. Nam si aliqua minori pena puniretur, non fieret adequatio pene et culpe... » Sur ce débat, voir C. GAUVARD, « La peine de mort en France à la fin du Moyen Âge : esquisse d'un bilan », dans *Le pouvoir au Moyen Âge*, C. Carozzi et H. Taviani-Carozzi (dir.), Aix-en-Provence, p. 71-84.

32. *Replica*, Mansi 30, 413 : « Si iudicem secularem occidere reum non licet, cur signa ultime supplicii, cruces, patibula, furcas et similia in patulo relinquimus ? Aut ergo licet ; aut si non licet, deponite, milites et iudices populorum, deponite mortis torcularia, auferte hinc de terra benedictum lignum, in quo fit iustitia. Quod si hoc facere iniquum est, consequens est ibi reus licite posse ad mortem torqueri ; indubitanter affirmo quod ipsorum tormentorum avulsio incentivum prebet permaximum delinquendi. »

boîte à outils dialectiques, Charlier tira encore d'autres types d'arguments qui, sans avoir le même caractère contraignant que le syllogisme, étaient dotés d'assez de vraisemblance pour emporter la conviction : arguments de similitude, tel celui fondant les indulgences sur la comparaison entre le trésor de l'Église et les trésors des princes terrestres ; arguments a fortiori, comme lorsque Charlier fit valoir que la justice humaine ne pouvait pas se montrer plus rigoureuse que celle de Dieu, le juste juge ; arguments de convenance, etc<sup>33</sup>.

Une dernière règle, énoncée dans les *Topiques* sous le nom de « méthode de la dissimulation », recommandait de partir des prémisses les plus éloignées de la conclusion à laquelle on voulait parvenir. Ainsi l'adversaire ne se méfierait pas et serait disposé à accepter des propositions si générales qu'elles lui sembleraient gratuites, sans voir que, de fil en aiguille, sa thèse allait en être ruinée. Charlier s'en souvint. Du deuxième article défendu par Nicolas Biskupec, il remonta jusqu'au problème de l'autonomie relative de la loi humaine par rapport à la loi divine. Dès lors, les jeux étaient faits. Son *Oracio* se déroula comme une longue chaîne de raisonnements imbriqués, qui partait de ce principe fondamental pour progresser par paliers successifs jusqu'à ses conséquences les plus lointaines et les plus concrètes.

Cet inventaire, évidemment non exhaustif, des techniques argumentatives mérite réflexion. Le plus frappant, et peut-être le plus instructif, est qu'elles se passent le plus souvent de commentaires. Ce n'est que par exception que Gilles Charlier, dans sa *Replica*, pousse le scrupule jusqu'à se référer aux *logici* pour analyser une proposition conditionnelle complexe, dans laquelle la conjonction des prémisses forme l'antécédent, et la conclusion, le conséquent. Mais il s'excuse aussitôt d'avoir dû ainsi mêler la logique à la théologie<sup>34</sup>. D'ordinaire, en effet, les types d'arguments employés étaient si universellement connus et acceptés qu'il n'aurait servi à rien d'en démontrer les mécanismes rationnels. Les hussites eux-mêmes n'étaient d'ailleurs pas les derniers à y souscrire. Syllogismes et preuves dialectiques abondent sous la plume de Nicolas de Pelhřimov, preuve que la logique aristotélicienne était jugée par les deux camps connaturelle à la pensée humaine. Sous ce rapport, l'homogénéité du discours théologique était à peu près parfaite.

---

33. *Oracio*, Mansi 29, 922 : « Racionem autem cur fieri debeat indulgentia, audite. In communitatibus humanis et politiis thesaurus publicus propter duo solet erogari. Primum est, propter principis gloriam et honorem, ut faciunt reges curiales... Secundum, propter communitatis necessitatem vel utilitatem. Nam quando leditur communitas, stipendia et donativa proferuntur militibus pro ea pugnaturis. Simili modo thesaurus ecclesie ab his qui habent dispensare, duplici causa debet erogari : primo, propter Dei gloriam et honorem, qui per multa relucet in sanctis eius... Secunda causa, propter communem utilitatem ecclesie, ut est defensio Terre sancte, defensio fidei et similia. Pro istis causis in genere thesaurus ecclesie per indulgentias communicatur. » *Oracio*, *ibid.*, col. 881 : « Deus qui est iustissimus iudex aliqua in lege veteri permisit ; multo ergo magis habet homo premittere, cuius potentia executiva est remissior lege divina preceptiva aut prohibitiva. »

34. *Replica*, Mansi 30, 403-404.

Il faut ensuite remarquer que, de l'enseignement de la dialectique, Charlier n'a pas seulement hérité des procédures formelles. Avec elles passa toute une vision du monde, dont les habitudes classificatoires imprègnent de manière diffuse ses manières de penser. La distinction entre la matière et la forme, entre la raison spéculative et la raison pratique, entre les lois humaine, naturelle et divine, la hiérarchie des diverses fonctions de l'âme, la définition de la vertu comme pratique du juste milieu et de l'homme comme animal politique, la promotion de la prudence au rang de mère des vertus : les exemples sont innombrables de la force d'évidence que conservait cette vulgate à la fois rationaliste et finaliste<sup>35</sup>. En 1433, cela faisait bien longtemps qu'Aristote s'était acclimaté en chrétienté. Quant aux premières salves tirées par les humanistes contre la tyrannie de la logique, elles n'avaient pas encore ébranlé le crédit du Stagirite au-delà des Alpes. Plus que jamais, celui-ci faisait donc figure, selon le mot immortel de Dante, de « maître de ceux qui savent ».

Par là, Aristote intégrait à sa manière les rangs des *auctoritates*. Comme on sait, l'un des traits décisifs de la scolastique fut précisément de « prendre appui sur des textes transmis par la tradition des écoles et faisant autorité<sup>36</sup> ». Ce recours constant aux maîtres du bien penser n'était pas pour autant synonyme de passivité révérencieuse. Depuis le *Sic et non* d'Abélard s'était développée toute une pédagogie critique, qui assumait ouvertement le rôle de la dialectique afin de résoudre les problèmes d'interprétation soulevés par les imprécisions des *auctores* et les contradictions plus ou moins flagrantes entre eux.

Encore heureux lorsque l'examen de l'authenticité des textes permettait d'escamoter la difficulté. Ainsi le doyen de Cambrai écarta-t-il les longues citations du *Defensor pacis* que Nicolas de Pelhřimov avait attribué à Guillaume d'Ockham<sup>37</sup>. Car cette œuvre n'était pas de lui, prouva Charlier par recoupements, mais de Marsile de Padoue. Son verdict tomba alors, sans appel : le Padouan était trop hétérodoxe pour faire foi dans la discussion<sup>38</sup>. Une solution aussi radicale n'en demeurait pas moins exceptionnelle. Faute de compétences philologiques, Charlier ne s'est guère soucié de critique textuelle. C'est par exemple très cavalièrement,

35. Hylémorphisme : *Oracio*, Mansi 29, 872 ; raisons spéculative et pratique : *ibid.*, 873 ; juste milieu : *Replika*, Mansi 30, 414 ; animal politique : *Replika*, Mansi, 30, 422-423 ; prudence : *Oracio*, Mansi 29, 933.

36. M.-D. CHENU, *Introduction à l'étude de saint Thomas d'Aquin*, éd. citée, p. 106.

37. Éd. F.M. Bartoš, *Řeči Mikuláše z Pelhřimova...*, p. 56-58.

38. *Replika*, Mansi 30, 430 : « Ad auctoritatem Ocham et omnia in dictis illis contenta, dico quod illa non sunt dicta eius, sed Marsilii de Padua heretici, cuius dicta condemnata fuerunt tempore Iohannis XXII. Multa namque iste dogmatizabat in subversionem hierarchice ecclesiastice, statum ecclesiasticum multum vilipendendo. Et quod iste liber, qui dicitur *Defensorium pacis*, fuerit eius, patet, quia in tractatu in *Translatione imperii* profitetur se illum fecisse in 2 et 22 capitulo. » Sur la réception d'Ockham et de Marsile de Padoue chez les Pères des conciles du XV<sup>e</sup> siècle, voir J. MIEHTKE, « Marsilius und Ockham. Publikum und Leser ihrer politischer Schriften im späteren Mittelalter », *Medioevo*, 6, 1980, p. 543-567.

et sans l'ombre d'une preuve, qu'il mit en doute un extrait de la lettre de saint Bernard à l'archevêque de Sens<sup>39</sup>. Inversement, malgré ses imperfections, il s'est satisfait de la version courante, dite parisienne, de la Bible et a continué d'ajouter foi à des forgeries prestigieuses comme la Donation de Constantin, alors même que ce faux commençait d'exciter les soupçons d'un Nicolas de Cuse<sup>40</sup>.

Dans la quasi-totalité des cas, notre controversiste admit donc l'authenticité des textes que lui proposait le Taborite. Que faire alors de ce qui, de prime abord, semblait faire obstacle ? Observons Charlier à la manœuvre. À un premier niveau, il mobilisa l'éventail des techniques qui, depuis trois ou quatre siècles, servaient à fixer l'intention de l'auteur, en fonction de la grammaire, du contexte immédiat ou d'autres critères : ici, il nota qu'Augustin employait les mêmes mots dans des sens différents ; là, il prit en considération l'identité de l'auditoire auquel s'adressait Grégoire le Grand ; ailleurs, il argua que saint Paul parlait en son nom propre, et non pas collectivement ; ailleurs encore, il montra que Bède s'exprimait par manière de dispense ou d'exception. Autant de remarques dont il faut bien reconnaître qu'elles étaient assez rudimentaires et ne faisaient qu'un usage homéopatique du *trivium*<sup>41</sup>.

Le plus souvent, Charlier préférait dépasser la lettre et engager, par-delà la pure et simple exégèse textuelle, une interprétation doctrinale (*sententia*) qui accommodât ou prolongeât son sens premier (*littera*). Entre autres exemples, il appliqua ce procédé à deux lieux classiques de la réprimande populaire. Le premier concernait l'appel évangélique à la correction fraternelle en saint Matthieu 18, 15-17 : « Si ton frère vient à pécher, va le trouver et reprends-le, seul à seul (...). S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi un ou deux autres (...). Que s'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église. » Le terme d'*ecclesia* prêtait à équivoque. Attentif à l'étymologie du mot et à une ligne interprétative condensée dans la *Catena aurea*, Nicolas de Pelhřimov avait entendu la référence de toute la communauté, sans distinction de rang ou de statut<sup>42</sup>. Cette exégèse revenait, en harmonie avec l'inspiration multitudiniste qui sous-tendait le hussitisme, à justifier la dévolution du droit de

39. *Replica*, Mansi 30, 432 : « Allegavit opponens dictum beati Bernardi ad archiepiscopum Senonensem. Dico quod non puto textum Bernardi sic habere. » Cf. Nicolas de Pelhřimov, éd. F.M. Bartoš, *Řeči Mikuláše z Pelhřimova...*, p. 62 : « Fuit ergo iudicialis coactiva potestas Pilati super Christi personam a deo, sicut aperte Christus confessus est et Bernardus palam expressit et aperte dixit ad archiepiscopum Senonensem epistola quadam : 'Cum, ut inquit, Romani presidis potestatem super se Christus fateatur celitus ordinatam.' » La citation se lit telle quelle dans la lettre 42, éd. J. Leclercq et H. Rochais, *S. Bernardi Opera*, t. 7, Rome, 1974, § 36, p. 130.

40. D. HENDERSON, « 'Si non est vera donatio' : Die Konstantische Schenkung im ekklesiologischen Diskurs nach dem Fälschungsnachweis », dans *Nach dem Basler Konzil...*, J. Dendorfer et C. Märkl (dir.), éd. citée, p. 283-305.

41. Le contraste est grand avec le niveau de subtilité auquel atteignait dans ce domaine l'exégèse biblique : voir G. DAHAN, *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval*, Paris, 1999, chapitre 5.

42. Éd. F.M. Bartoš, *Řeči Mikuláše z Pelhřimova...*, p. 58.

correction aux simples fidèles. Charlier ne le lui concéda pas. Attirant l'attention sur la suite du passage : « Et s'il refuse d'écouter même l'Église, qu'il soit pour toi comme le païen et le publicain », il fit valoir que l'excommunication, tout comme le pouvoir des clés en général, n'appartenait pas aux laïcs. Il en inféra que seul le concile général pouvait prétendre représenter l'Église<sup>43</sup>. Par cet argument extrin-sèque, qui faisait évidemment bon marché des variations historiques intervenues depuis l'époque des apôtres, la hiérarchie retrouvait intactes ses prérogatives.

Charlier ne manqua pas non plus de désamorcer les potentialités subversives dont était gros le verset d'Ézéchiel 33, 6 : « Si, au contraire, la sentinelle a vu venir l'épée et n'a pas sonné du cor, si bien que le peuple n'a pas été alerté, et que l'épée survienne et fasse chez eux une victime, celle-ci périra à cause de sa faute, mais je demanderai compte de son sang à la sentinelle. » Depuis saint Augustin, il était courant de reconnaître dans cette sentinelle une figure du clergé, ce qui ouvrait la voie à une réflexion sur les sanctions auxquelles l'exposait sa négligence. Wyclif en tira argument pour appeler les laïcs à punir les mauvais prêtres, sans s'arrêter au privilège du for<sup>44</sup>. Les polémistes anti-lollards ripostèrent à l'aide de la *Glose ordinaire*, de manière à écarter toute participation populaire : « ce n'est pas le peuple, mais moi, c'est-à-dire le Seigneur, qui en demanderai des comptes », spécifiait-elle. Charlier, à qui cette pratique exégétique de la *suppletio* était familière, leur emboîta le pas<sup>45</sup>. Mais Nicolas Biskupec eut beau jeu de lui opposer que cela préjugait du texte biblique, qui ne comportait rien d'aussi explicite<sup>46</sup>.

43. *Replica*, Mansi 30, 4343-434 : « Considerate si ecclesia intellecta ibi: *Dic ecclesie*, sit multitudo aliqua laicorum, aut eciam omnium laicorum. Nonne ecclesia per eum est universitas fidelium, aut concilium generale eam representans? Dicit Christus: *Si ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus*. Illa laicorum multitudo excommunicabit nolentem audire? habet congregacio laicorum claves? Planum est quod non... » Sur l'équivalence *dic ecclesie* = *dic concilio* dans l'ecclésiologie du temps, voir Y.-M. CONGAR, *L'Église de saint Augustin...*, éd. citée, p. 313, n. 33.

44. *De officio regis*, éd. A.W. Pollard et C. Sayle, Londres, 1887, p. 68.

45. *Oracio*, Mansi 29, 908 : « Idem patet Ez. 33. De speculatore enim dicitur: *Nisi insonuerit buccian, cum viderit gladium venientem, sanguinem pereuntis de manu sua requiram*, non populus terre, sed ego, supple Dominus. » La référence se lit dans la *Biblia latina cum Glossa ordinaria*, éd. Strasbourg, c. 1480, repr. Turnhout, 1992, t. 3, col. 284. Sur son usage polémique, voir E. POLEG, « The Earliest Evidence for Anti-Lollard Polemics in Medieval Scotland », *Innes Review*, 64, 2013, p. 227-234. La *suppletio* est une technique qui remonte à Pierre Le Chantre et désigne le fait de restituer un mot indispensable à la compréhension d'un passage donné, comme l'a montré G.R. EVANS, « Suppletio », *Archivum latinitatis mediæ aevi*, 42, 1979-1980, p. 73-78.

46. Éd. F.M. Bartoš, *Řeči Mikuláše z Pelhřimova...*, p. 67 : « Ad illud autem Ezechielis XXXIII, 8 de speculatore, ubi impugnans adducit dicentem Dominum, quod sanguinem pereuntis de manu suo requiram, non populus terre, sed ego, scilicet Dominus, ex quo concludit impugnans, quod non habet negligencias exigere populus ex auctoritate de manibus prelatorum, sed Dominus, respondetur, quod multas biblias vidimus in regno et hic et in nulla reperimus illum textum per doctorem allegatum: 'Non populus terre.' »

Avec ce genre d'interférence d'une spéculation dans le tissu du texte biblique se posait la redoutable question de l'herméneutique, véritable nœud gordien de la théologie de la fin du Moyen Âge. L'Écriture était-elle auto-suffisante ? Quelle place accorder tant à l'investigation rationnelle du donné révélé qu'aux autorités qui pouvaient elles aussi se réclamer, quoique à un titre inférieur, de l'inspiration divine ? Allumé par Ockham, le débat avait redoublé quand Wyclif et ses disciples continentaux eurent prêché le libre accès au texte nu de la Bible, c'est-à-dire déshabillé de ses gloses<sup>47</sup>. Gerson, dans la première partie de son traité contre l'utraquisme, s'y était affronté. Mais le concile de Constance, qui avait bien d'autres chats à fouetter, laissa cette *questio vexata* en suspens. Les Bâlois, en revanche, ne purent l'esquiver. En mai 1432 fut échafaudée à Cheb, en même temps que la venue des Bohémiens au concile, une critériologie des lieux théologiques. Le septième article du pacte stipula à ce propos « que seraient admis au concile comme arbitre tout à fait véridique et évident la loi divine, la pratique du Christ, celle des apôtres et de l'Église primitive, ainsi que les conciles et les docteurs qui se fondent véritablement sur elle<sup>48</sup> ». On voit là aussitôt le flou de la formulation. Elle proclamait d'un même mouvement la continuité et la subordination entre les autorités extra-bibliques et l'Écriture. C'était ratifier la vue traditionnelle, baptisée « Tradition I » par Heiko Oberman, selon laquelle la Tradition ne constitue pas une source autonome des vérités de foi, mais la transmission dans l'Église du contenu intégral et authentique de l'Écriture<sup>49</sup>. L'expression *fundantibus se veraciter*, qui avait été préférée à celles, plus tranchées, proposées trois ans plus tôt à Bratislava, ne précisait cependant pas la nature de ce lien. Fallait-il, par exemple, que toute vérité soit contenue dans la Bible explicitement, ou seulement implicitement ? Par quel type de raisonnement l'en déduire ? Pourquoi du reste invoquer la loi divine sans mentionner le canon des Écritures ? L'incertitude entrebâillait la porte à la possibilité d'un développement post-biblique du dépôt révélé.

Le doyen de Cambrai tira parti de ces ambiguïtés. D'un côté, il mit un point d'honneur à respecter la hiérarchie des autorités telle qu'elle avait été établie à Cheb. Dès sa *Posicio* de 1432, puis de manière systématique dans son *Oracio* et sa *Replica*, il les rangea par ordre chronologique. En tête venaient les autorités de l'Ancien et du Nouveau Testament. Suivaient les témoignages sur l'Église primitive, entendue comme la période des martyrs jusqu'au règne de

---

47. K. GHOSH, *The Wycliffite Heresy. Authority and the Interpretation of Texts*, Cambridge, 2002.

48. MC 1, 220 : « Item in causa quatuor articulorum, quam ut prefertur prosequuntur, lex divina, praxis Christi, apostolica et ecclesie primitive, una cum conciliis doctoribusque fundantibus se veraciter in eadem, pro verissimo et evidenti iudice in hoc Basiliensi concilio admittantur. » Sur la teneur de cet accord et les négociations difficiles qui en accouchèrent, voir A. MOLNÁR, « Chebský soudce », dans *Soudce smluvený v Chebu. Sborník příspěvků přednesených na sympoziu k 550. výročí*, Cheb – Prague, s. d., p. 9-37.

49. *The Harvest of Medieval Theology: Gabriel Biel and late Medieval Nominalism*, Cambridge, Mass., 1963, p. 361-393.

Constantin<sup>50</sup>. Parmi les lieux de la transmission de la Révélation, une grande place était ensuite accordée aux conciles, tant œcuméniques que provinciaux – ce qui n’a rien d’étonnant en ces années de hautes eaux conciliaristes, où une curiosité insatiable s’étendait à tous les lointains précédents de l’assemblée bâloise. Quant à la cohorte hétérogène des docteurs, Charlier y introduisait parfois de vagues distinguos, selon que les auteurs cités entraient dans la catégorie des Pères ou se rangeaient parmi les maîtres plus récents<sup>51</sup>. Cette distinction de temps emportait avec elle une inégalité de crédit : en écho à ce qui avait été convenu entre Jean Rokycana et Jean de Raguse, Charlier répéta que plus un auteur était ancien, plus son autorité s’imposait<sup>52</sup>. Il faut enfin remarquer que cette classification laissait ostensiblement en marge des lieux théologiques bien des types de textes susceptibles d’être allégués. Étaient d’une part récusées les décrétales, qui sentaient tout ce qu’abhorraient Bâlois et hussites, c’est-à-dire le juridisme et le papalisme. Une autre absence significative était celle des légendes hagiographiques et de ce qui relevait des révélations « privées ». La controverse anti-hussite antérieure n’y avait que modérément fait appel. Charlier s’en abstint tout à fait.

Est-ce à dire qu’une unanimité sans nuage ait régné entre lui et Nicolas de Pelhřimov ? N’allons pas trop loin. Car l’application de ces principes partagés fit apparaître des points de friction. Une divergence significative surgit par exemple quand le Taborite entendit balayer d’un revers de main les passages où saint Augustin se montrait tolérant à l’égard de la prostitution. Une telle désinvolture parut sacrilège à Charlier. De fait, s’il était admis, sous le nom d’« exposition révérentielle », que l’on redressât certaines assertions des *auctoritates*, les remettre en cause aussi ouvertement passait la mesure<sup>53</sup>. Le doyen de Cambrai refusa pareillement de rejeter l’autorité des docteurs modernes sur le chapitre des indulgences. Dans ce cas, précisa-t-il, leur consensus interdisait de rien professer qui y soit contraire<sup>54</sup>.

---

50. Ce qui n’allait pas sans une certaine hésitation sur la borne chronologique à fixer, comme le montre cette remarque concernant les exemples de Constantin et de Théodose (*Oracio*, Mansi 29, 910) : « Sufficiant autem duo exempla, que si non sunt de primitiva ecclesia, sunt tamen de ecclesia satis primitiva. »

51. Il opère par endroits une distinction entre les docteurs saints et les docteurs scolastiques (voir e. g. sa *Replica*, Mansi 30, 437). Ailleurs, il distingue entre les *antiqui* et les autres (*ibid.*, col. 447).

52. *Replica*, Mansi 30, 414 : « Dico quod si Scotus contradiceret Augustino, non reciperem eum, per regulam a magistro Iohanne de Ragusio positam et a magistro de Rokasana adversus illum allegatam : cum doctores doctoribus contrariantur, recipiendi sunt antiquiores et maioris auctoritatis iunioribus et minoribus. »

53. *Replica*, Mansi 30, 415-416 : « Est mirabile sic Augustinum palam negare et dicere, quod dictum suum non fundetur in scriptura sacra, immo precepto Dei contradicat, nec unquam in morali materia audivi sic negari beatum Augustinum. »

54. *Oracio*, Mansi 29, 925-926 : « Debent ergo sufficere putantibus indulgencias non esse in lege Dei fundatas, que dicta sunt, nec preponant ultra sensum suum dictis et scriptis doctorum theologorum, magistri sententiarum, Guillelmi Altissiodorensis, Alberti Magni, Thome et aliorum, quorum tanta est in ecclesia reverentia, ut non liceat oppositum asserere huius, quod omnes communi consensu determinant. »

Ces désaccords ne sont pas que de détail. Ils révèlent ce qui séparait en profondeur les deux orateurs. Sans renier le pacte de Cheb, Charlier était d'avis que toutes les vérités catholiques ne se fondaient pas *expressément* sur le canon des Écritures. Depuis Ockham, les théologiens avaient pris l'habitude de mesurer la distance entre le donné scripturaire et l'élaboration théologique des symboles ultérieurs. À leur suite, le Français cita deux exemples d'articles de foi qui ne se lisaient pas en clair dans la Bible : l'usage de la notion de personne en théologie trinitaire et le titre de *Theotokos* attribué à la Vierge Marie<sup>55</sup>. De ce constat, il ne tirait pas une leçon de scepticisme, mais bien plutôt la nécessité de s'en remettre à la foi de l'Église, puisque celle-ci était animée par le même Esprit que celui qui avait inspiré les Écritures. Dans son refus d'un biblicisme étroit, Charlier se montrait prudent. Il n'allait pas jusqu'à considérer que le dogme puisse s'émanciper de l'autorité première de la vérité révélée. Ni en particulier : selon lui, même les indulgences mises en cause par les hussites pouvaient se déduire par raisonnement de la Bible. Ni en général, car l'autorité de l'Église trouvait sa garantie ultime dans la parole du Christ en Jean 14, 26 : « Mais le Paraclet, l'Esprit saint, que le Père enverra en mon nom, lui, vous enseignera tout<sup>56</sup>. » Par ce raisonnement régressif, c'était donc bien l'Écriture qui, en dernière analyse, dispensait l'Église de s'en tenir à ce qui y était matériellement écrit.

Quittons ici Charlier, au stade où sa méthodologie théologique se déplace sur le terrain de l'ecclésiologie. Il serait redondant de vérifier jusqu'à quel point les autres controversistes français pratiquèrent les mêmes techniques argumentatives que celles que nous avons relevées dans ses discours bâlois. On se bornera à signaler, à rebours d'un diagnostic sommaire que pourrait inspirer l'uniformité apparente de la scolastique, deux facteurs importants de variabilité.

Il y a d'abord la question du recours à l'expérience. Charlier, fidèle en cela à la dialectique aristotélécienne, tenait en lisière de son argumentation l'évidence empirique. Tout au plus l'admettait-il sous la forme, déjà médiatisée par le discours, des lieux communs et des exemples historiques. Certains de ses confrères n'eurent pas la même répugnance. C'est ainsi que le patriarche Jean Mauroux enrichit ses références livresques par des observations concrètes sur les usages

---

55. *Oracio*, Mansi 29, 925. Sur l'état de cette discussion à l'époque, voir P. DE VOOGHT, *Les sources de la doctrine chrétienne d'après les théologiens du XIV<sup>e</sup> et du début du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1954, p. 161 et sv.

56. *Oracio*, Mansi 29, 924 : « Ut autem intentionem proponentis omnino evacuem, ostendo quod, esto quod in lege Domini, hoc est, in scriptura veteris et novi testamenti, non posset reperiri fundata auctoritas specialis et expressa ad huiusmodi indulgencias distribuendas vel conferendas, sufficeret sola ecclesie auctoritas, que revera in scriptura evangelica fundatur, ut patet Ioannis XIV ubi Dominus dicit : 'Paracletus autem Spiritus, quem mittet pater in nomine meo, ille vos docebit omnia quecumque dixero vobis.' »

liturgiques de son temps. Soit qu'il l'ait vu de ses propres yeux à la cathédrale de Maguelonne, soit qu'il ait eu connaissance par le témoignage d'autrui de ce qui se faisait à la chapelle pontificale, il constata qu'ici comme là, les servants d'autel étaient accoutumés à communier sous les deux espèces. Voilà qui nuancait la théorie selon laquelle les prêtres célébrants avaient seuls droit au calice. Dans son attention aux *realia*, Mauroux n'était assurément pas une exception. Mais il y était d'autant plus porté que sa culture de canoniste l'avait habitué à traiter de *casus*, c'est-à-dire de problèmes concrets appelant des appréciations différenciées selon les situations et les circonstances<sup>57</sup>. Les questions liturgiques, et l'utraquisme en particulier, se prêtaient au reste bien à ce souple discernement. La communion sous une seule espèce s'était en effet introduite d'une manière spontanée et graduelle dans la vie du peuple chrétien. À défaut d'une loi dûment promulguée, c'était alors la pratique, dans toute la relativité de ses expressions locales, qui servait de critère de jugement et de conduite. Dans ces matières, la tradition canonique avait reconnu très officiellement, sous le nom de droit consuetudinaire, la valeur prescriptive de l'expérience accumulée<sup>58</sup>. Aussi était-il naturel que l'argumentation anti-utraquiste réservât un rôle, certes subalterne par rapport à la loi divine et au droit positif, mais significatif, à l'observation des us et coutumes eucharistiques.

Dans un autre registre, Charlier s'était interdit toute attaque *ad hominem* à l'encontre de Nicolas Biskupec. Les raisons en étaient claires. Un an plus tôt, lors du pacte de Cheb, il avait été convenu que les députés des deux parties conféderaient dans un esprit de bienveillance et de fraternité<sup>59</sup>. Le cardinal-légat Julien Cesarini dut certes plus d'une fois payer de sa personne pour ramener le calme dans le chaudron bâlois, tant les esprits s'échauffaient vite. Mais on peut porter au crédit de Charlier d'avoir gardé son sang-froid et d'avoir respecté jusqu'au bout la déontologie de la dispute, qui exigeait que seules fussent mises en cause les thèses adverses, et non leur auteur. Parmi les controversistes français, il est loin d'avoir été le seul à s'être tenu à ce *mos pacificus*. Jacques de Novion et Nicolas Jacquier s'y plièrent eux aussi de bonne grâce et prouvèrent leur capacité à retenir leurs coups quand il le fallait. Il y allait de leur intérêt bien compris : calmer le jeu était un moyen de se donner le beau rôle et de gagner la sympathie du public.

---

57. Sur la littérature des *casus* juridiques, voir en première approche P. MICHAUD-QUANTIN, *Sommes de casuistique et manuels de confession au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Louvain, 1962.

58. R. GRÉGOIRE, «Le droit consuetudinaire de l'Église d'après la maxime augustinienne 'mos populi Dei vel instituta maiorum pro lege tenenda sunt'», *Revue des Études augustiniennes*, 20, 1974, p. 143-154.

59. MC 1, p. 220: «Item, si petierint, deputabuntur aliqui notabiles boni et literati viri de concilio, qui cum ipso vel eorum deputatis super propositis sive proponendis benigne et fraterne conferent totiens quotiens opus fuerit.» Le sauf-conduit qui y fut annexé précisait que les disputes se feraient «caritative (...) opprobrio, convicio et contumelia procul motis» (*ibid.*, p. 221).

Tout autre fut l'attitude de Geoffroy de Montchoisi. Dès le prologue, l'abbé attaqua bille en tête les Bohémiens :

« Mais ce qui tempère quelque peu mon étonnement, sinon ma douleur, c'est de voir comment la stupidité crasse de ce peuple et la barbarie achevée de ses mœurs seront sans aucun doute confondues par la foi sans défaut des autres nations, la finesse de leur intelligence et la pureté de leurs mœurs. Car, comme je l'ai appris de nombreux témoins dignes de foi qui ont vécu parmi eux, ce peuple a l'esprit obtus, le jugement grossier, l'intelligence épaisse, sa prononciation est digne des bœufs, son langage barbare, même sa physionomie est difforme et ses mœurs défigurées, autant de traits qui le rendent comparable au peuple stupide demeurant à Sichem, celui que le roi sage dénigre, parmi d'autres et par-dessus tous, en ces termes [Eccli 50, 28] : *Il y a deux nations que mon âme déteste, la troisième n'est pas une nation : les habitants de la montagne de Seir, les Philistins et le peuple stupide qui demeure à Sichem*. Et ce n'est peut-être pas sans une certaine correspondance entre le mot et la chose qu'on les appelle 'Bohémiens' à partir de 'beugler', ce qui est le propre des animaux. Aussi ne faut-il pas s'étonner que cette foule sauvage suive des opinions sauvages et bestiales<sup>60</sup>. »

Comment expliquer une charge aussi rude ? Il n'est pas inutile de rappeler d'abord que l'abbé de Lérins n'a pas inventé *ex nihilo* ces stéréotypes anti-tchèques. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, la vulgarisation de la théorie des climats avait poussé la science scolastique à déprécier l'hébétéude de tous les peuples du nord, Slaves compris<sup>61</sup>. Le motif de la « langue bovine » vient également de loin. Il était monnaie courante quand il s'agissait de moquer l'incorrection linguistique du voisin. En Bohême, le chroniqueur Pierre de Zittau/Žitava l'avait par exemple utilisé pour tourner en ridicule les Bavarois<sup>62</sup>... L'irruption de ces invectives dans le champ de la controverse anti-hussite n'en est pas moins singulière. Il serait facile de l'interpréter comme un effet du choc provoqué par les manifestes taborites de

---

60. Éd. A. Neumann, p. 61-62 : « Sed hanc meam in hac parte admirationem, et si non dolorem, aliquantulum mitigat et reprimat considerata illius populi stolidi ingenii obtusio et incorrupta morum barbaries ab universis aliis nationibus fidei soliditate, acumine ingenii ac morum honestate vigentibus procul dubio confutanda. Nam, ut multorum fide dignorum, qui inter eos fuere conversati, testimonio didici, populus ille hebes sensu, rudis ingenio, obscurus intellectu, voce bovinus, sermone barbarus, ipsa etiam corporis forma aliis dissimilis, morum qualitate deformis, merito videtur equiparandus illi stulto populo qui habitabat in Sichimis, quem inter ceteros et pre ceteris rex sapiens vilipendit dicens : *Duas gentes odivit anima mea, tertia non est gens, quam oderim qui sedent in monte Seir et Philistiim et stultus qui habitat in Sichimis*, et forte non sine rei ac nominis consonancia a 'boando', quod est proprium pecoris, dicti sunt 'Boemi'. Non est ergo mirum, si plebs illa feralis feralis ac beluinas sequitur opiniones. »

61. Comme l'a montré B. GRÉVIN, « De la rhétorique des nations à la théorie des races. L'influence des théories scientifiques sur la pensée des stéréotypes nationaux à partir du XIII<sup>e</sup> siècle », *preprint*, sur le site internet <http://gas.ehess.fr/>.

62. *Chronicon Aule Regie, FRB IV*, p. 16 : « Bauarus loquens boat ut bos. » Sur la fréquence de ces métaphores animalières, voir G. NAEGLE, « Diversité linguistique, identités et mythe de l'Empire à la fin du Moyen Âge », *Revue française d'histoire des idées politiques*, 36, 2012, p. 253-280.

1430 et 1431. En transgressant les règles d'une dispute policée entre pairs, ces brûlots anticléricaux auraient fait basculer la controverse dans une violence verbale sans règle ni frein. L'explication, à notre sens, est tout de même un peu courte. S'y est vraisemblablement conjugué un autre facteur, d'ordre culturel et littéraire, celui de l'humanisme. Tout le dialogue de Geoffroy de Montchoisi participe en effet d'une *emendatio* stylistique, qui cherche à rendre la langue plus fluide, plus élégante, plus pathétique que le latin scolastique. Le renouveau tout récent de la rhétorique en Italie s'y fait sentir : le controversiste ne cherche plus seulement à instruire, mais aussi à émouvoir, à coup d'hyperboles, d'interrogations oratoires, de prosopopées<sup>63</sup>. Or cet art oratoire revivifié aux sources cicéroniennes n'était pas que célébrant. L'un de ses moyens d'expression privilégiés était le genre du dénigrement, ou *vituperatio*, qui consistait à ruiner la crédibilité de l'adversaire par des lieux extrinsèques se rapportant à son statut social, à ses mœurs, à ses facultés intellectuelles, etc<sup>64</sup>. Le passage que nous venons de citer doit se lire comme un morceau de bravoure illustrant les outrances de cette *lingua mordace*. À bon entendre, salut : l'abbé provençal montrait par là qu'il s'était mis à la page.

### III. – INVENTER LE HUSSITISME ?

Que ce soit dans son labeur le plus commun ou dans ses dérapages isolés, la controverse ne tournait pas à vide. Elle informait une certaine vision des hussites, de leur comportement et de leur erreur. Notre enquête croise donc ici un débat familier aux spécialistes du catharisme, mais aussi, plus généralement, de toutes les dissidences religieuses jusqu'au jansénisme compris : l'hérésie est-elle autre chose qu'un effet de source, autrement dit, la projection de l'imaginaire normatif des vainqueurs sur leurs adversaires malheureux ? À toutes fins utiles, rappelons la généalogie de l'argument. Il provient lointainement de l'apologétique protestante, qui s'était employée à montrer la mauvaise foi des inquisiteurs et leur propension à grossir des dossiers d'accusation bien vides. Depuis une vingtaine d'années, c'est cependant dans un tout autre contexte que cette méfiance de principe a été remise au goût du jour. Sous l'influence de Michel Foucault, on s'est entiché des « constructions discursives » et des « dispositifs de pouvoir » qui y seraient à l'œuvre. On en est venu alors à considérer que les polémistes catholiques auraient, dans un souci de propagande et surtout de disqualification, créé de toutes pièces des déviances qui n'existaient pas avant eux et qui n'auraient pas existé sans eux.

---

63. Le *Libellus contra libellum famosum Bohemorum* mériterait de ce point de vue une analyse littéraire détaillée, qui dépasse de loin nos compétences. Sur le renouveau de l'éloquence épictétique dans la péninsule, voir C. VASOLI, « L'humanisme rhétorique en Italie au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, M. Fumaroli (dir.), Paris, 1999, p. 45-129.

64. Nous avons consulté avec profit, à ce propos, le volume collectif *L'invective. Histoire, formes, stratégies*, Saint-Étienne, 2006.

En un mot, ils auraient, comme l'avança un colloque controversé, *inventé* (au sens actuel, et non point médiéval de « découvrir ») l'hérésie<sup>65</sup>.

Nous aurions cependant tort de nous gausser. Nous avons nous-même sacrifié à ce schéma, avant de nous raviser quand nous avons constaté que les 45 articles wycliffistes sélectionnés en 1403 par Jean Hübner étaient beaucoup plus fiables qu'on ne le dit d'ordinaire<sup>66</sup>. La messe n'est donc pas encore dite. Dans ce domaine, le hussitologue a un avantage, celui de disposer d'un corpus surabondant de sources qui émanent des « hérétiques » eux-mêmes. C'est ainsi que la censure portée par Jean Gerson en 1414 se laisse confronter avec les œuvres de Hus sur lesquelles le chancelier prétend s'être fondé (voir encadré 4). Il y épingle expressément le *De ecclesia*, une œuvre encore toute fraîche puisque le Pragois, du fond de son exil, l'avait achevée dans le courant du mois de mai 1413. De manière plus vague, Gerson fait allusion à d'autres manuscrits, dans lesquels il faut reconnaître divers textes polémiques légèrement antérieurs (*De sex erroribus*, 1412 ; *Defensio articulorum Wyclif*, 1411). Peut-on dire, sur cette base documentaire, que le censeur a honnêtement travaillé ?

La contre-épreuve a déjà été tentée en son temps par le Père Paul de Vooght<sup>67</sup>. Qu'il nous soit permis d'endosser quelques instants le rôle désagréable de contrôleur, afin de la préciser et de la rectifier. Force est d'abord de constater que Gerson ne s'est pas embarrassé d'exactitude. Il a travaillé à la va-vite et n'a pas extrait les articles selon la lettre, ainsi qu'il le reconnaît d'ailleurs lui-même. Plusieurs distorsions formelles s'en sont suivies. Non seulement le chancelier a sorti de leur contexte les assertions de Hus, mais il les a condensées en éliminant des nuances jugées superflues. Il en a rapproché certaines qui étaient séparées dans le texte original. Il lui est même arrivé d'en reformuler entièrement.

Quant au fond, le résultat varie beaucoup. Sur les 20 propositions incriminées, la moitié reflète avec une relative fidélité la pensée de Hus. Il s'agit d'abord de celles qui nient la primauté du pape (n° 7, 11) et des conséquences pratiques que le Pragois en tirait (n° 8). Trois autres se rapportent à sa critique de la simonie ; en particulier, Gerson a bien compris que le prédicateur de Bethléem consentait à ce que les laïcs retiennent les dîmes pour faire pression sur le clergé (n° 14 et 18). Enfin, quelques articles isolés rendent compte de l'hostilité hussienne à l'emploi de la peine de mort et de l'interdit contre les hérétiques (n° 9), de son soutien résolu à la réprimande populaire (n° 10) et de son appel non canonique à Jésus-

65. *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'inquisition*, M. Zerner (dir.), Nice, 1998. Pour une saine critique de cette tendance historiographique, on se reportera au compte rendu par P. BILLER du livre de R. I. MOORE, *The War on Heresy. Faith and Power in Medieval Europe*, Londres, 2012, sur le site <http://www.history.ac.uk/reviews/review/1546>.

66. O. MARIN, « Les universités sont de fondation païenne et sont aussi peu utiles que le diable à l'Église. Sens et fortune d'une proposition wycliffiste », dans *Universitas scholarium. Mélanges offerts à Jacques Verger*, C. Giraud et M. Morard (dir.), Paris, 2011, p. 123-147.

67. *L'hérésie de Jean Huss*, éd. citée, p. 294-302.

Christ, par quoi Hus avait voulu se préserver des excommunications fulminées à son encontre (n° 19). Quoi qu'en ait dit P. de Vooght, l'article 20 ne trahit pas non plus son enseignement. Pénétré d'une vision binaire du bien et du mal, Hus a bel et bien professé, tout comme Wyclif, qu'un pécheur ne pouvait pas poser un seul acte vertueux.

Précisons encore que Gerson, conformément au système des « notes théologiques », a pris soin de ne pas mettre toutes ces propositions dans le même sac. Si beaucoup d'entre elles sont qualifiées par lui d'erreurs pernicieuses et téméraires, quelques-unes échappent à cette qualification. Il n'a pas ignoré, par exemple, que l'article 17, selon lequel il n'y avait plus de pape ni d'Église romaine légitime en 1414, exprimait une neutralité qui, dans le contexte du Grand Schisme, n'était pas de soi hétérodoxe. La politique française de soustraction d'obédience n'avait-elle pas en quelque manière entériné le bien-fondé de cet attentisme ?

Restent neuf cas plus litigieux. La question de la prédestination et des prélats pécheurs en fournit l'essentiel (articles 1, 2, 3, 4, 5, 12, 13 et 16). Sur ce chapitre, Gerson a implicitement reconnu sous la plume de Hus une erreur qui l'inquiétait depuis longtemps : celle de Richard FitzRalph, pour qui le *dominium* se fondait sur la sainteté personnelle. Il est de fait qu'une filiation intellectuelle au moins indirecte relie le Pragois à l'auteur du *De pauperie Salvatoris*<sup>68</sup>. À cet égard, le chancelier de l'université de Paris visait donc juste. Mais il en a inféré des conséquences pour le moins forcées. C'est bien à tort qu'au n° 13, il accuse Jean Hus d'insubordination. Celui-ci cantonnait en réalité son enseignement au domaine moral et laissait intact le pouvoir d'ordre des prélats indignes. Quant à leur pouvoir de juridiction, il ne disconvenait pas qu'il puisse s'exercer dans les limites de la justice. Loin de prêcher la révolution à tout-va, il n'admettait de droit à la désobéissance qu'en cas de nécessité<sup>69</sup>.

Encore peut-on présumer que Gerson agissait là de bonne foi. Sa censure de l'article 6, en revanche, ne peut prétendre à aucune circonstance atténuante. Reprocher à Hus d'avoir revendiqué pour toute personne vertueuse le droit de prêcher, même sans mandat hiérarchique, c'était passer sous silence une réserve décisive. Hus, comme cela est évident à la lecture du *De Ecclesia*, ne l'entendait que des prêtres et des diacres. Que des laïcs puissent prendre part au ministère de la prédication, il était loin d'y songer. Gerson a donc forcé le trait d'une manière

68. La critique gersonienne de FitzRalph se rencontre déjà dans le *De vita spiritualis anime* (1402, éd. Glorieux, *OC* 3, n° 97, p. 145 et sv.) et rebondit dans son *De auferibilitate sponsi* (*ibid.*, p. 306 et sv.). Sur l'influence de l'archevêque d'Armagh en Bohême, voir K. WALSH, « Die Rezeption der Schriften des Richard FitzRalph (Armachanus) im lollardisch-hussitischen Milieu », dans *Das Publikum politischer Theorie im 14. Jahrhundert*, J. Miethke (dir.), Munich, 1992, p. 237-253.

69. Ce n'est pas le lieu d'en refaire la démonstration. Voir l'état de la question par F. ŠMAHEL, « Das Ideal einer gerechten Ordnung und sozialen Harmonie », dans *Jan Hus – Zwischen Zeiten, Völkern, Konfessionen. Vorträge des internationalen Symposions in Bayreuth vom 22. bis 26. September 1993*, F. Seibt (dir.), Munich, 1997, p. 203-211.

aussi contre-productive que caricaturale, sans voir que ce qu'avait écrit le Pragoï s'écarterait en effet ouvertement du droit canon, qui mettait hors la loi les clercs n'ayant pas reçu de mission canonique pour prêcher<sup>70</sup>. Il n'était pas besoin d'en rajouter.

Comment comprendre que Gerson ait de la sorte glissé, selon l'expression de P. de Vooght, d'une «objectivité nuancée à une erreur sans phrase»? Écartons le préjugé selon lequel la question serait anachronique. En réalité, on savait très bien au Moyen Âge que l'extraction d'articles hérétiques ne pouvait se faire inconsidérément. Ainsi la commission conciliaire chargée de l'examen de Jean Hus vérifia-t-elle l'origine des propositions qui lui étaient attribuées. Quand elle eut à faire un dernier tri au début du mois de juin 1415, il ne resta presque rien de la liste gersonienne. Un seul de ses articles, le n°19, trouva grâce à ses yeux. Tous les autres se révélèrent moins précis et moins fidèles que ceux dressés par Étienne Páleč<sup>71</sup>. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que Gerson pâtissait de ses à-peu-près. Il venait de connaître une semblable mésaventure un an et demi plus tôt, au fameux «concile de la foi». Des 7 propositions sur le tyrannicide qu'il avait alors soumises à l'assemblée, celle-ci constata que deux n'étaient pas authentiques : l'une oubliait la pensée de Jean Petit, l'autre faisait disparaître une réserve importante. Aussi avait-il fallu les récrire<sup>72</sup>. L'incident aurait pu échauder le chancelier. Pourtant, rien n'y fit.

*Errare humanum est, sed perseverare logicum.* Si Gerson a récidivé dans l'affaire de Jean Hus, c'est qu'il avait ses raisons. Nous ne reviendrons pas ici sur sa mentalité politique anti-cabochienne<sup>73</sup>. Il convient plutôt de souligner l'emprise qu'a eue sur lui une certaine conception anhistorique des généalogies doctrinales. De par sa fonction, Gerson connaissait à fond les condamnations dont l'Église des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles n'avait pas été avare, et il a tout fait pour y rattacher les erreurs de Jean Hus. Hérésies des Vaudois, des Béghards, de Jean de Jandun et de Marsile de Padoue, même les erreurs proscrites au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle sur la place parisienne sont successivement appelées à la barre<sup>74</sup>. À quoi servait une telle accumulation de références, sinon à offrir un miroir inversé de ce qu'était l'argument de tradition? À l'instar de l'orthodoxie, l'hérésie se présentait pour Gerson comme une sorte de *theologia perennis* toujours prête à resurgir sous des

70. M. PEUCHMAURD, «Mission canonique et prédication», *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 30, 1963, p. 122-144 et 251-276.

71. J. SEDLÁK, «Proces kostnický», *StT*, 2, 1915, p. 1-34, ici p. 14.

72. A. COVILLE, *Jean Petit...*, éd. citée, chapitre 14, en particulier p. 442.

73. Voir *supra*, 1<sup>re</sup> partie, chapitre 2 : «Quand Paris condamne».

74. L'identification de la condamnation parisienne à laquelle Gerson fait allusion au n° 20 pose problème. À notre sens, le rapprochement le plus crédible est avec l'une des erreurs abjurées en 1354 par un certain *Guido* (Gilles de Medonta?) : «Prescitus in caritate existens non potest mereri vel elicere actum meritorium vite iuxta scalam vite nostre» (*CUP*, 3, n° 1218, p. 22).

noms d'emprunt. Les retouches et coups de pouce plus ou moins discrets qu'il a donnés aux assertions de Hus y trouvent une part de leur justification.

Non moins déterminant fut le souci qu'avait Gerson des simples gens. Par ses informateurs bohémiens, le Parisien avait eu vent du succès populaire de la prédication de Jean Hus. Il n'était pas sans savoir non plus qu'en France même, la question de la validité des sacrements dispensés par des prêtres indignes tourmentait les esprits. On le voit à l'insistance avec laquelle ses sermons vernaculaires reviennent, encore et toujours, sur ce point névralgique<sup>75</sup>. Dans ces conditions, Gerson était d'avis qu'il ne suffisait pas de prendre Hus au pied de la lettre. « Une assertion peut être raisonnablement condamnée si elle a un sens erroné, scandaleux ou offensant pour des oreilles pieuses, bien qu'elle puisse avoir quelque sens littéralement vrai du point de vue grammatical ou logique », s'en expliqua-t-il<sup>76</sup>. Cela signifiait en pratique qu'il fallait tenir compte des risques d'amalgame qu'entraînait la circulation de ses thèses en dehors des murs universitaires. Annotant le *De Ecclesia*, Gerson a donc aussi, et peut-être surtout, réagi en gardien du salut des âmes. Le chancelier de Notre-Dame n'était pas Dr Jekyll et Mr Hyde. En lui se réconciliaient le censeur et le pasteur.

Il est difficile de lui donner de ce point de vue complètement tort. Sans abuser de l'argument téléologique, il est frappant de constater que bien des disciples de Hus ont abouti aux positions mêmes où Gerson avait accusé leur maître d'aller tout droit. Faut-il croire que la censure gersonienne ait contribué à précipiter la radicalisation du hussitisme ? Ou reconnaître au Parisien le mérite d'avoir perçu des ambiguïtés déjà présentes dans l'œuvre hussienne ? Impossible de trancher entre ces deux interprétations, qui ne s'excluent d'ailleurs pas nécessairement.

Même à s'en tenir à l'exemple de Gerson, il serait en tout état de cause réducteur de prétendre qu'il aurait purement et simplement « fabriqué » l'hérésie de Jean Hus. Si maintenant on aborde les autres controversistes, il faut redoubler de prudence. Il y a en effet autant de situations que de cas personnels, surtout si l'on veut bien s'aviser que sous cette même étiquette se mêlent des individus ayant un niveau de connaissance et une perception du hussitisme très divers. On se risquera malgré tout à proposer quelques remarques générales, que l'on regroupera sous quatre rubriques pour plus de clarté.

Pour commencer, il faut se rappeler l'étroitesse de la connaissance qu'avaient les controversistes français de la théologie hussite. Le constat n'est pas que d'ordre quantitatif. Nous pensons surtout ici au fait que Charlier et ses confrères

75. C. BROWN, *Pastor and Laity in the Theology of Jean Gerson*, Cambridge, 1987, p. 42.

76. « Et ideo si una assertio habeat unam sensum erroneum, scandalosum aut piarum aurium offensivum, potest rationabiliter condemnari, non obstante quod de virtute sermonis grammaticalis aut ex vi logicali, ipsa habere posset aliquem sensum verum », *Octo regulae super stylo theologico*, dans Glorieux, *OC* 10, p. 259. Voir à ce sujet Z. KALUZA, *Les querelles doctrinales...*, éd. citée, p. 65.

ont entièrement dépendu de la coopération des Bohémiens eux-mêmes, c'est-à-dire de ce que voulaient bien leur transmettre les apôtres de la nouvelle foi ou leurs dénonciateurs. Le corpus hussite qui leur est parvenu au compte-goutte était ainsi amputé de ce qui en constituait pourtant une part très significative : l'homilétique, les prières, les cantiques. Comment porter un jugement équilibré sur Jean Hus ou sur Jakoubek de Stříbro en ignorant superbement leurs sermons ? Fonctionnant en circuit fermé, la controverse s'est donc cristallisée sur quelques thèses abstraites et détachées du terreau pastoral et spirituel qui était le leur. Il va sans dire ensuite que les Français n'ont pu se frotter qu'à des œuvres hussites écrites en langue latine. La production vernaculaire leur aurait de ce fait entièrement échappé, si des traductions ne leur en avaient donné quelque idée. Ainsi est-ce grâce à la version latine de maître Henri Nithart, curé à Ulm, que Geoffroy de Montchoisi eut accès au manifeste que les hussites rédigeaient en allemand et affichèrent à Bâle à la Noël 1431<sup>77</sup>. De manière plus anecdotique, Jacquier recueillit, sans doute par l'intermédiaire d'un clerc tchécoslovaque rencontré en Silésie, quelques bribes d'un texte hussite autrement inconnu<sup>78</sup>.

Deuxièmement, il est rarissime de prendre les controversistes français en flagrant délit d'altération ou de manipulation des doctrines hussites. À la vérité, ils n'y avaient aucun intérêt : à quoi bon poursuivre des ombres et pourfendre des moulins à vent ? Le ridicule ne tue certes pas, mais Jean de Raguse se mordit les doigts d'avoir accusé à tort Rokycana de rémanentisme. Il n'eut alors pas d'autre échappatoire que de faire marche arrière devant tout le concile de Bâle. Jacquier, instruit du précédent, prit garde de ne pas commettre le même impair dans son *Dyalogus*. Comme lui, on voit la plupart des controversistes retranscrire le plus exactement possible les thèses adverses, sous forme de citations longues et complexes, parfois soigneusement référencées. Sans doute concédera-t-on que le degré de fiabilité des textes de controverse varie selon le dispositif de communication et, partant, le rapport de forces. Il est le plus grand là où les conditions de l'échange savant favorisent le contrôle réciproque et systématique de l'authenticité des énoncés par les deux parties. Quand l'interlocuteur fait défaut ou se réduit à un fantôme, la présentation donnée du hussitisme est évidemment davantage sujette aux approximations.

Encore remarquera-t-on en troisième lieu que, même dans ce dernier cas, les controversistes français ne chaussèrent qu'avec retenue les lunettes déformantes de l'héresiologie. Dans sa hâte à mobiliser les références aux hérésies passées, Jean Gerson n'est guère représentatif. Ses collègues purent bien, ici ou là, faire remonter le hussitisme à des erreurs déjà condamnées. À cet égard, les hérésies médiévales les intéressèrent d'ailleurs fort peu. Signe de son relatif effacement dans les mémoires, le défunt catharisme ne fut jamais invoqué, alors que des

---

77. *MC*, 1, n° 80, p. 153-170. Sur le traducteur, *ibid.*, p. 149.

78. Nicolas Jacquier, *De quadrifaria ultime cene dominice distinctione*, éd. citée, p. 166-167.

points de connexion se laissaient davantage établir avec le valdéisme<sup>79</sup>. Mais c'est l'Antiquité qui fournit les deux généalogies favorites des controversistes français. Julien l'Apostat, d'une part, figure antithétique de Constantin, particulièrement honnie pour sa politique d'expropriation de l'Église<sup>80</sup>. D'autre part et surtout, les donatistes, dont le purisme évoquait irrésistiblement la prétention des Bohémiens d'être davantage l'Église que l'Église elle-même. Gerson fut le premier à agiter cet épouvantail<sup>81</sup>. À sa suite, Gilles Charlier n'hésita pas à jeter à la face de Nicolas Biskupec la lettre que l'évêque d'Hippone avait destinée à Parménien<sup>82</sup>. C'était retourner l'Augustin anti-donatiste contre l'Augustin anti-pélagien cher aux hussites et récupérer toute une ecclésiologie de la catholicité, attentive à coordonner l'unicité de l'institution ecclésiale avec l'existence de pécheurs en son sein.

Pour autant, les auteurs qui se piquaient de ces rapprochements savaient parfaitement distinguer. Leurs comparaisons entre les hérétiques d'hier et d'aujourd'hui, eussent-ils probablement dit, étaient relatives (*secundum quid*) et ne valaient pas assimilation. Aussi bien Charlier se rendit-il vite compte que les hussites n'avaient pas coutume de re-baptiser, comme le faisaient jadis les donatistes. Et les théologiens français connaissaient trop bien les évolutions récentes de la discipline ecclésiastique pour ne pas oser chercher des ancêtres hérétiques à l'utraquisme. Par un paradoxe qui n'est qu'apparent, ce fut plutôt à eux de se défendre de tomber sous le coup de la sentence que le pape Gélase II avait prononcée contre les adeptes de la communion sous une seule espèce, comme quoi l'argument hérésiologique

---

79. La thèse d'une filiation vaudoise du hussitisme apparaît sous la plume de Gerson, *De necessaria communione laicorum sub utraque specie*, éd. citée, p. 58 (à propos de la traduction des Écritures en langue vulgaire) et de Charlier, *Replica*, Mansi 30, 407 (au sujet de la détestation de l'Église romaine). Les deux seules occurrences du catharisme que nous ayons rencontrées dans un contexte hussitologique n'émanent pas de controversistes français : il s'agit de Jean Nider, *Formicarius*, livre 3, Douai, 1602, p. 237, et d'Antonin de Florence, *Summa theologica*, Venise, 1571, fol. 185ra, qui insistent l'un et l'autre sur le fait que les cathares avaient déjà manié le glaive contre l'Église.

80. La référence à l'empereur Julien se rencontre sous la plume de Jacques de Nouvion (*Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 20) et de Geoffroy de Montchoisi (p. 79), qui ajoute : «...ideo non tantum Hussiste, sed pocius Iulianiste merentur appellari»; le sobriquet de *Iulianista* réapparaît p. 88.

81. *De necessaria communione laicorum sub utraque specie*, éd. citée, p. 61.

82. La référence donatiste fait surface dès sa *Posicio* (ms Mazarine 1683, fol. 113r) : «...cumque se viderent separatos a ceteris, suam segregacionem iustificare volentes nova dogmata fingere ceperunt, dicentes quod ipsi soli erant ecclesia quodque sacramenta per alios sacerdotes a suis ministrata polluta erant et suscipientes polluebant; exinde quidam ex eis asserebant baptisatos ab aliis quam suis debere rebaptisari. Tandem dixerunt quod omnia peccata notoria sunt penalter puniendi per eos etc. Et apparet bene consideranti librum beati Augustini *Contra epistolam Parmeniani* quod ipse Parmenianus eiusque fautores errores Donati sequentes sic senserunt...» Charlier y revient longuement dans son *Oracio* (Mansi 29, 887-889), mais cette fois sans parler de rebaptême.

était réversible et n'était en rien le monopole des controversistes catholiques<sup>83</sup>... Bref, leur mémoire avait beau être peuplée de références antiquisantes, cela ne les a pas retenus de percevoir la nouveauté irréductible du hussitisme.

Quatrièmement, il n'est pas sûr que l'effet de la controverse ait toujours été la polarisation des contraires. Nous avons jusqu'à présent usé et abusé du terme d'anti-hussite. Or la réfutation que donnèrent les Français du hussitisme fut-elle nécessairement frontale ? Même au concile de Constance, à l'heure où l'Église s'engageait, avec la bénédiction de Gerson, dans une politique répressive à l'égard des Bohémiens, il est significatif que se soit élevée une voix accommodante comme celle de Jean Mauroux : début 1418, il était encore possible de plaider pour l'existence, en matière de communion eucharistique, de zones grises entre le licite et l'interdit. Telle ne fut certes pas la ligne suivie par le nouveau pape Martin V. Mais une fois l'échec des croisades consommé, ce sens de la relativité des usages redevint d'actualité.

Le *Dyalogus super sacra communione contra Hussitas* de Nicolas Jacquier restitue fort bien le mélange de fermeté et de conciliation qui inspira alors l'attitude des Pères bâlois. À son instar, ils apprirent d'une part à désolidariser la fraction hussite la plus modérée des taborites : à Rokycana, ils prodiguèrent les louanges, à Procope le Grand, les sarcasmes. Ils s'employèrent d'autre part à trouver des terrains d'entente avec leurs contradicteurs, dont le zèle réformateur pouvait par exemple leur être utile dans la lutte contre les « superstitions »<sup>84</sup>. La crainte de donner l'impression de brader le dogme catholique les rendit certes intraitables sur l'essentiel. Mais en bons aristotéliens, les Bâlois fuirent les extrêmes. Comme l'expliqua Gilles Charlier dans le prologue de son *Oracio*, la vérité relevait d'un dosage, qui devait équilibrer les revendications hussites sans les annihiler :

« De même que l'ouvrier qui veut fabriquer un outil à son usage (cf. Is. 54, 16), voyant s'élever la flamme, répand de l'eau sur le feu, sans pour autant cesser de l'alimenter, de même moi, voyant avec quel zèle le vénérable *proponens* brûle de détruire les vices, par crainte qu'il ne consume la marmite en même temps que les vices, je me suis occupé, tel un forgeron, de répandre l'eau de la modération sur le feu de son zèle... Car le Seigneur aime le juste milieu<sup>85</sup>. »

---

83. Ce décret *Comperimus*, qui se lit chez Gratien (D. 2 c. 12, Friedberg I, 1138), était l'une des autorités-clés des utraquistes : voir H. KRMÍČKOVÁ, « Kanonické právo v počátcích utrakvismu », dans *Sacri canones servandi sunt. Ius canonicum et status ecclesiae saeculis XIII-XV*, P. Krafl (dir.), Prague, 2008, p. 145-150.

84. Voir Nicolas Jacquier, *Dyalogus...*, éd. citée, resp. p. 82-85 pour le portrait-charge de Procope ; *ibid.*, p. 90 et sv. sur la fête des fous, qui fait l'objet de critiques convergentes de la part des deux protagonistes.

85. *Oracio*, Mansi 29, 870 : « Sed sicut cum videt operarius flammam excrescere, ut vas proferat in opus suum, aquam mittit in ignem, neque tamen succendere desinit, ita cum zelum venerabilis proponentis admodum vehementem viderem ad combustionem vitiorum, timens cum vitis etiam ipsius olle ustionem, aquam moderationis huius ignei zeli ut alter faber mittere curavi... Medium enim amat Dominus. »

Ne réduisons pas cet art de l'équilibre à de la *Realpolitik*. Plus profondément, il s'enracinait dans l'éthique de la *disputacio*, selon laquelle il fallait assumer les éléments vrais discernés dans les thèses adverses pour les intégrer à une plus ample synthèse.

Notre conclusion ne pourra qu'être nuancée. À l'évidence, les textes de controverse, tendus qu'ils sont vers le dévoilement des failles et des paralogismes de l'argumentation adverse, sont biaisés. On n'a pas attendu le postmodernisme pour le découvrir : le constat remonte à... 1927, date à laquelle Herbert Grundmann a définitivement ruiné la croyance positiviste dans la transparence des documents hérésiologiques, quels qu'ils soient<sup>86</sup>. Mais il s'en faut que la visée polémique qui les anime leur retire toute validité descriptive. Au contraire, la nécessité de frapper juste, ajoutée aux (modestes) progrès des techniques de documentation, a poussé les controversistes à se tenir le plus près possible de leurs sources. Le hussite polonais André Gałka de Dobczyn († 1451) ne fut pas le dernier à s'en rendre compte. Comme l'avoua cet ancien doyen de la faculté des arts de Cracovie, c'est dans l'œuvre du très catholique Thomas Netter qu'il s'était initié aux idées maîtresses de Wyclif<sup>87</sup>. Est-il plus bel hommage rendu à la loyauté intellectuelle dont étaient aussi capables les controversistes ?

---

86. H. GRUNDMANN, «Der Typus des Ketzers in mittelalterlichen Anschauung», dans *Kultur- und Universalgeschichte*, Leipzig – Berlin, 1927, p. 91-197 (repris dans ID., *Ausgewählte Aufsätze*, 1, MGH Schriften 25, 1, Stuttgart, 1976, p. 313-327).

87. P. KRAS, «Wyclif's Tradition in Fifteenth Century Poland: The Heresy of Andrzej Gałka of Dobczyn», *BRRP*, 5-1, 2004, p. 191-210, ici p. 196.



## ENCADRÉ 4

### LA CENSURE GERSONIENNE CONFRONTÉE À SES SOURCES

Art. 1 «Quod nullus prescitus est verus papa vel dominus vel prelatus.»

Art. 2 «Quod nullus existens in peccato mortali, ex quo non est membrum Christi, sed diaboli, est verus papa vel prelatus vel dominus.»

Art. 3 «Quod nullus prescitus vel existens in peccato mortali sedet in apostolica sede Petri, nec habet potestatem apostolicam in populo christiano.»

Ces trois articles rendent compte du fait que Hus a justifié, lors de sa *Defensio articulorum Wyclif (Polemica)*, éd. J. Eršil, CCCM 238, Turnhout, 2010, p. 224-242), puis dans son traité *Contra Stephanum Palecz* (*ibid.*, p. 264-277), le trentième article de Wyclif, lequel stipule : *Nullus est dominus civilis, nullus est prelatus, nullus est episcopus, dum est in peccato mortali*. Mais Gerson n'a pas accordé assez d'attention à la réserve introduite par l'adjectif *verus*. Hus expliqua en effet à Constance que le mauvais seigneur ou le mauvais prélat avaient beau ne pas l'être devant Dieu, ils ne perdaient pas pour autant leur office (A. Molnár, «Die Antworten von Johannes Hus auf die fünfundvierzig Artikel», dans *Das Konstanzer Konzil*, R. Bäumer [dir.], Darmstadt, 1977, p. 412).

Art. 4 «Quod nulli presciti sunt de ecclesia, neque similiter qui non imitantur vitam Christi.»

Art. 5 «Quod illi soli sunt de Ecclesia et sedent in sede Petri habentes auctoritatem apostolicam qui Christum et apostolos eius imitantur in vita.»

Hus l'a bel et bien affirmé à plusieurs reprises. Ainsi, dans son *De Ecclesia*, éd. citée, chap. 3, p. 36 : «Nam nemo nisi predestinatus tempore suo sine macula vel ruga est membrum illius ecclesie.» Il l'a cependant atténué en recourant à la distinction augustinienne entre *esse de ecclesia* et *esse in ecclesia*.

Art. 6 «Quod omnis bene vivens secundum vitam Christi potest et debet docere palam et predicare, etiam non missus per quemcumque prelatum vel curatum; immo etiam ad hoc potest et debet, licet si prohibitus ab eis vel excommunicatus, sicut et elemosynam dare posset et deberet, quia bona vita et scientia sufficienter mittunt eum.»

Gerson a omis de préciser que Hus l'entendait du prêtre seul. Cf. *De Ecclesia*, chap. 20, p. 190-191 : «Sacerdos Christi vivens secundum legem eius, habens scripture noticiam et affectum ad edificandum populum, debet predicare non obstante pretensa excommunicatione... Cum ergo sufficiens ad ministrandum elemosinas corporales teneatur ad illas sub pena dampnationis, ut patet Matth. XXV, 30, multo magis sufficiens ad elemosinas spirituales... Ulterius patet, quod si papa vel alius prepositus mandat sacerdoti non predicare sic disposito, ut dictum est, vel non dare elemosinas diviti, non debet subditus obedire.»

Art. 7 «Quod papa Romanus alius a Christo non est universalis episcopus, nec ecclesia Romana habet primatum super alias, nisi forsitan a Cesare, non a Christo.»

Sur ce point, Gerson n'a pas trahi la pensée de Hus. Cf. *De Ecclesia*, chap. 15, p. 122 : «Nam cesar Constantinus post trecentos annos papam instituit. Romanus enim pontifex fuit consocius aliis pontificibus usque ad dotacionem cesaris... Ecce quod pape prefecio et institucio a cesaris potencia emanavit...»

Art. 8 «Quod papa non debet vocari sanctissimus nec pedes eius beati, nec sunt osculandi.»

L'idée était chère à Hus. Cf. *De Ecclesia*, chap. 12, p. 99 : «Faciliter inflatur qui sanctissimus pater forte existens in crimine appellatur, et appellans propter avariciam adulacione percutitur,

vel ex ignorancia mentitur. Unde notabiliter dicit beatus Gregorius : Ego, inquit, non verbis quero prosperari, sed moribus. Non sic, heu, querunt moderni pontifices, qui sine virtutum moribus in nudo homine gloriantur, fingentes, quod racione officii vel dignitatis ecclesiastice ipsis nomen competit sanctitatis»; *ibid.*, chap. 14, p. 116 : «Nunquid etiam in hoc sunt apostolorum vicarii veri et manifesti, quod permittunt se ab hominibus cum genuflexione venerari vel quod visitantibus extreis papam iniungunt, quod ipso sedente in altum in ornatu splendido etiam usque ad pedes, ymo ultra sedem extenso, quod flexis genibus humiliter petant pedum oscula beatorum, quasi ipsius patris pape sanctitas usque ad plantam pedis ebulliret ?»

Art. 9 «Quod secundum doctrinam Christi non est infligenda mors etiam hereticis incorrigibilibus, nec fulminandum est interdictum.»

L'article réunit deux idées exprimées par Hus. Sans être opposé à la peine de mort en général, celui-ci a critiqué son application aux hérétiques. Cf. *De Ecclesia*, chap. 6, p. 138 : «Christus dominus utriusque testamenti et pontifex nec voluit civiliter iudicare nec inobedientem morte corporis condemnare.» La pratique de l'interdit lui était plus insupportable encore. *Ibid.*, chap. 23, p. 226 : «Primo (Antichristus) discipulum Christi infamat, postea accusat, deinde citat, excommunicat, tunc brachium seculare invocat, et nec sic valens vincere superaccumulat per maliciam interdictum... Christus autem summus pontifex, detento propheta, 'quo non surrexerit maior inter natos mulierum', non posuit interdictum nec dum eum Herodes decollavit.»

Art. 10 «Quod subditi et plebei possunt et debent palam et publice detegere et redarguere vitia superiorum, velut habentes potestatem a Christo et exemplo a Paulo istud faciendi.»

Cette dévolution du droit de critique aux inférieurs, qui anticipe le troisième article de Prague, est une véritable antienne chez Hus. Gerson a pu la rencontrer dans son traité *Contra Stanislaum de Znoyma*, chapitre 11 (*Polemica*, éd. citée, p. 409-411).

Art. 11 «Quod solus Christus et non papa est caput Ecclesie.»

Hus en est en effet venu, sous l'influence de Wyclif, à nier la primauté pontificale dans son principe. Il faut noter que Gerson, à la différence de Pierre d'Ailly, n'a pas relevé la pointe contre les cardinaux qui accompagnait ce propos. Cf. *De Ecclesia*, chap. 4, p. 20 : «(...) solus Christus est caput universalis ecclesie»; *ibid.*, chap. 7, p. 51-52 : «Unde nec papa est caput nec cardinales corpus totum sancte universalis ecclesie katholice, nam solus Christus est caput illius ecclesie...»

Art. 13 «Quod prelati et superioribus prescitis vel male viventibus nulla debetur obedientia vel reverentia a subditis.»

Gerson force ici l'enseignement de Hus sur la désobéissance, puisque le Pragois ne la légitime qu'en cas d'ordre injuste. Cf. *De Ecclesia*, chap. 19, p. 177 : «(...) virtuosos prepositis ymo et discipulis tenentur obedire subditi volenter et gaudenter, dum implere precipiunt mandata domini Ihesu Christi... ideo nemo debet obedire homini in aliquo etiam minimo, quod divino obviat mandato... Unde sicut precipimur obedire prepositis in licitis et honestis cum circumstantiis adhibitis, ita precipimur eis in facie resistere, quando ambulant contra divina consilia vel preceptis, cum Paulus precipiens, quod simus imitatores sui, I ad Cor. IV, 16, propter levem culpam in faciem restitit Petro, ut dicitur Ad Gal. II, 11.»

Art. 14 «Quod decime et oblationes ecclesie et ecclesiasticis facte sunt pure eleemosyne.»

Hus justifie en effet, dans la première partie de sa *Defensio articulorum Wyclif* (éd. citée, p. 212-224), l'article quatorzième attribué à Wyclif, selon lequel *Decime sunt pure elemosine*, et l'applique non seulement aux dîmes proprement dites, mais encore aux «facultates alie, quas habent clerici ex donacione operis misericordie» (*ibid.*, p. 224).

Art. 15 «Quod ecclesiastici male viventes possunt et debent per laicos coerceri per subtractionem decimarum et oblacionum et aliorum emolumentorum temporalium.»

C'est exact. La deuxième partie de la *Defensio articulorum Wyclif* soutient que «Domini temporales possunt ad arbitrium suum auferre bona temporalia ab ecclesiasticis habitualiter delinquentibus» (*ibid.*, p. 174-211). Hus a ensuite concédé ce droit aux simples fidèles.

Art. 16 «Quod benedictiones ecclesiasticorum prescitorum vel male viventium sunt maledictiones vel execrationes apud Deum iuxta illud: 'Maledicam benedictionibus vestris.'»

L'idée est bien de Hus. Elle ne se trouve pas dans le *De ecclesia*, mais dans sa *Questio de indulgentiis*, éd. J. Keř, Turnhout, 2004 (CCCM 205), p. 141: «Et iterum norunt simplices, quod non ex eo, quod sacerdos dicit vel putat se aliquem vel quodcumque solvere vel ligare, quod eo ipso hoc Deus approbat. Unde quoad hoc bene dicit Magister Sentenciarum in quarto libro, distinctione 19a, quod 'sacerdos, qui alios ligat et solvit, debet esse discretus et iustus, alioquin mortificat sepe animas, que non moriuntur, et vivificat, que non vivunt, et ita incidit in maledictionis iudicium'. Malachie 2°: 'Maledicam benedictionibus vestris.'»

Art. 17 «Item quod temporibus istis, scilicet anno domini M°CCCC°XIII° et multis antea temporibus, nullus est vel fuit verus papa, nulla insuper vera ecclesia aut sedes, quam Romanam dicimus, quibus esset obediendum, sed fuerunt et sunt Antichristi et synagoga Satane et clerus Jude.»

Il est difficile de trouver sous la plume de Hus un «sedevacantisme» aussi net. Il a seulement déclaré dans le *Contra Stephanum Palecz (Polemica)*, éd. citée, p. 285-286: «Absit, quod sit extincta Cristi fides in simplicibus Cristifelibus et in baptisatis parvulis sit extincta baptismalis gracia propter tres bestias pro dignitate et fastu et avaricia contententes! (...) Non miretur (factor, i.e. Palecz) nec horreat concedere tripartitam esse Cristi militantem ecclesiam et tamen esse unam in Cristo Iesu, unicam per fidem, spem et caritatem, quamvis tres vel quatuor sint pro papatu contra Cristi ewangelium contententes.»

Art. 18 «Quod omnis datio pecunie ministris ecclesie facta in ministracione spiritualium quorumcumque reddit ecclesiasticos huiusmodi Simoniacos vel Gezitas.»

Hus a emprunté à Wyclif une définition très large de la simonie comme « inordinata volicio spirituale pro temporalibus commutandi » (*De sex erroribus*, éd. B. Ryba, *Betlemské texty*, Prague, 1951, p. 52), ce qui l'a amené à considérer que la majorité des clercs de son temps en était infectée (*ibid.*, p. 62). Pour autant, et contrairement à ce que Gerson insinue, Hus ne nie pas que les prêtres aient droit à une rémunération décente.

Art. 19 «Quod excommunicatus a papa, si appellet ad Christum, praeservatur ut excommunicationem huiusmodi non timeat, sed spernat.»

Comme on le sait, Hus a lui-même appelé de son excommunication au Christ et l'a justifié en ces termes (*De Ecclesia*, chap. 18, p. 165-166): «Cum ergo appellacio ab uno papa ad successorem suum michi non profuit, et a papa ad concilium appellare est in longum et in incertum auxilium in gravamine postulare, ideo ad caput ecclesie dominum Ihesum Christum ultimo appellare. Ipse enim est quomodolibet papa in decidendo causam prestancior...»

Art. 20: «Quod omnis actus factus extra caritatem est peccatum.»

Le dualisme métaphysique de Hus l'a, de fait, conduit à cette assertion. Cf. *De Ecclesia*, chap. 19, p. 176: «Divisio immediata humanorum operum est, quod vel sunt virtuosa vel viciosa. Patet quia si homo est viciosus et agit quicquam, tunc agit viciose, et si est virtuosus et agit quicquam, tunc agit virtuose, quia sicut viciium, quod crimen dicitur sive mortale peccatum, inficit universaliter actus subiecti, sic virtus vivificat omnes actus hominis virtuosus... Unde totus modus vivendi caritative est virtuosus, et totus modus vivendi hominis preter caritatem est viciosus.»



## CHAPITRE 9

### LE HUSSITISME SUR LA SELLETTE. QUELQUES ENJEUX DE LA CONTROVERSE

C'est donc avec une confiance raisonnée dans les textes de controverse que nous dégagerons pour finir leur contenu doctrinal. Qui trop embrasse mal étreint. L'extrême diversité des thèmes abordés nous a imposé de faire des choix et de ne retenir que ceux qui, en plus de se signaler par leur fréquence, furent considérés par les contemporains eux-mêmes comme des pierres de touche de l'orthodoxie et de l'orthopraxie, du bien croire et du bien faire. L'utraquisme entre à l'évidence dans cette catégorie. À cet égard, Nicolas Jacquier ne s'aventurait pas trop en écrivant que la revendication de la communion sous les deux espèces représentait le plus épineux des Quatre articles de Prague. De fait, comme l'avait remarqué à Bâle Nicolas de Cuse, c'était le seul qui touchât directement à la foi<sup>1</sup>. Les trois autres regardaient la réforme des mœurs, un thème à la fois rassembleur et miné, car une fois entonnées les mêmes généralités oraculaires, définir ses rythmes, ses modalités et ses acteurs faisait éclater les désaccords. Enfin, à l'arrière-plan de ces deux thèmes qui occupaient le devant de la scène s'en devine un autre. Pour être plus discret, il n'en cristallisait pas moins une quête devenue récurrente depuis les débuts du Grand Schisme, celle d'un point fixe sur lequel fonder l'autorité, tant contestée, de l'Église : l'infaillibilité.

Comment traiter de ces enjeux ? Un premier écueil serait de croire au monolithisme de l'Église. Or, aucun de nos controversistes n'exprime LA position catholique au XV<sup>e</sup> siècle. Même les discours bâlois de Gilles Charlier ne sauraient prétendre à ce statut. De manière significative, le concile fut si embarrassé par les sorties de Jean de Raguse qu'il dut convenir que les trois autres orateurs, qu'il avait pourtant lui-même désignés, parleraient en leur nom propre et n'engageraient pas

---

1. Jacquier, *Dyalogus super sacra communione contra Hussitas*, éd. citée, p. 68 : «Inter hos vero gravior videbatur articulus de communione sub utraque specie.» Le propos du Cusain est rapporté par le *Liber diurnus*, MC 1, 331 : «Tunc sine deliberatione a se ipso Nicolaus doctor dixit: primus articulus, scilicet de communione utriusque speciei, est fidei articulus (...), sed alii tres spectant ad reformationem morum.»

son autorité<sup>2</sup>. C'était reconnaître implicitement la difficulté de dégager un consensus qui allât au-delà d'un anti-hussitisme de façade. N'en déplaise à Bossuet, les « variations » ne sont pas l'apanage des schismatiques<sup>3</sup>. Dans aucun camp, il n'y avait unanimité.

Une autre difficulté tient à la juste distance qu'il convient d'observer pour bien apprécier l'apport de la controverse française. Ni trop loin : à oublier les conjonctures doctrinales concrètes dans lesquelles ces enjeux s'insèrent, on courrait le risque de la presbytie. Ni trop près : réciproquement, ce serait faire preuve d'une grave myopie que de réduire les débats du XV<sup>e</sup> siècle à un cimetière d'idées périmées, comme s'ils ne soulevaient pas des questions qui sont encore aujourd'hui largement les nôtres. Histoire et théologie doivent donc être mobilisées conjointement pour se corriger l'une l'autre.

### I. – LA QUESTION UTRAQUISTE

La question de l'utraquisme tient tout entière dans un paradoxe. Communier sous une seule ou sous deux espèces relève d'une coutume liturgique, qui est certes dotée d'une visibilité immédiate, mais qui est en elle-même indifférente au dogme eucharistique. Même après le durcissement des Réformes, l'Église catholique n'a jamais proscrit l'usage du calice. Il lui est arrivé maintes fois de le concéder à des communautés ou à des régions particulières pour des raisons pastorales, avant que Paul VI n'en élargisse l'accès, moyennant diverses conditions, à l'usage de l'Église universelle. Mais voilà : comme l'a écrit le P. de Vooght, le calice a fait le hussitisme, car c'est là-dessus que tout a achoppé<sup>4</sup>. Comment expliquer qu'une simple question de fait se soit prêtée, pour pasticher Alphonse Dupront, à une aussi soudaine et puissante *recharge théologique* ?

Afin de comprendre comment on en est arrivé là, un détour par l'histoire n'est pas inutile. Comme on le sait, la communion sous les deux espèces avait été pendant plus d'un millénaire la forme ordinaire d'administration du sacrement<sup>5</sup>. Des exceptions s'observèrent cependant très tôt. Aussi longtemps que les fidèles purent rapporter l'eucharistie dominicale chez eux, c'est au pain seul qu'ils communiaient en privé. Inversement, aux malades et aux petits enfants incapables

---

2. Jean de Raguse, *Tractatus de reductione Bohemorum*, MC 1, 284 : «...protestans, quod dicenda per ipsos deputatos sacrum concilium non intendit approbare, nisi quatenus veritati et fidei catholice consentanea fuerint, reservatque sibi potestatem corrigendi, addendi, diminuendi et inmutandi in dicendis per eos, prout ipsi sacro concilio placuerit.»

3. *Histoire des variations des Églises protestantes*, Paris, 1688. On sait que ce point de vue peut s'autoriser d'une longue tradition, qui remonte en substance à Épiphane de Salamine.

4. P. DE VOOGHT, *Jacobellus...*, éd. citée, p. 123.

5. En l'absence d'une monographie sur la question, on se reportera au panorama qu'en dresse D. GIRGENSOHN, *Peter von Pulkau und die Wiedereinführung des Laienkelches*, Göttingen, 1964, p. 82-95.

d'ingurgiter des matières solides, les prêtres ou les diacres n'hésitaient pas à donner la communion sous l'espèce du vin. Mais le respect pour les saintes espèces allant croissant, la crainte de renverser le vin consacré augmenta du même pas. L'Orient et l'Occident apportèrent à ce problème commun des réponses diamétralement opposées<sup>6</sup>. À Byzance, on choisit dès avant le XI<sup>e</sup> siècle de mélanger les deux espèces dans le calice, de manière à les distribuer ensemble à l'aide d'une cuiller. Le monde latin, plus attaché au symbolisme de l'effusion du sang du Christ le jour de la Passion, refusa net cette pratique de l'intinction, polémiquement associée à la communion sacrilège de Judas. Mais pour éviter le risque de profanation du vin, apparut à la fin du XII<sup>e</sup> siècle une solution autrement radicale : cesser de partager le calice. Au témoignage de Pierre Le Chantre, les célébrants semblent s'être résolus à cette extrémité les jours de forte affluence, en particulier le Jeudi Saint<sup>7</sup>. Ce n'est que très graduellement que la communion *sub una* se généralisa ensuite. Au temps de saint Thomas d'Aquin, elle était devenue majoritaire. Des vestiges de l'antique usage se maintinrent cependant jusqu'en plein XV<sup>e</sup> siècle, voire au-delà. Non seulement le roi et la reine de France lors de leur sacre, mais les frères lais des ordres religieux, les servants d'autel, autant de catégories dont on remarquera qu'elles étaient intermédiaires entre le clergé et le laïcat, avaient encore accès localement au calice. Et un peu partout, l'habitude de proposer à l'issue de la communion la coupe dite de l'*ablutio oris* (pour aider le communiant à avaler complètement l'hostie) n'était pas non plus sans créer des confusions entre vin bénit et espèce eucharistique<sup>8</sup>.

Certains controversistes comme Jacquier avancèrent qu'aucune opposition à ce nouveau mode d'administration de l'eucharistie n'avait vu le jour avant les hussites<sup>9</sup>. Ce n'est pas tout à fait exact, à lire un *exemplum* qui leur était cher. Les docteurs de Constance et beaucoup d'autres aimèrent répéter une histoire qu'ils tenaient d'Alexandre de Halès : des religieux auraient réclamé de communier sous les deux espèces, jusqu'à ce que la patène, à l'instant même de la fraction eucharistique, se remplisse miraculeusement de sang<sup>10</sup>. L'aveu était de taille. Il avait

---

6. R. CABIÉ, «La communion des fidèles au sang du Christ. Pourquoi a-t-elle disparu en Occident et persisté en Orient?», *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 91, 1990, p. 175-188.

7. É. DUMOUTET, «La théologie de l'Eucharistie à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le témoignage de Pierre le Chantre», *AHDLMA*, 14, 1945, p. 181-262, ici p. 201.

8. J.-A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia. Explication génétique de la messe romaine*, trad. française, t. 3, Paris, 1954, p. 347-351.

9. *Dyalogus super sacra communione contra Hussitas*, éd. citée, p. 78.

10. *Conclusiones de communione plebis sub utraque specie*, dans Mansi 28, 158 : «Et circa hoc idem doctor recitat hanc historiam: aliquibus religiosis appetentibus et instantibus, ut sub utraque specie reciperent sacramentum, sacerdote quodam pio celebrante, cum faceret fractionem, concavum patene totum visum est repleri sanguine. Ad quod obstupuerant et circumstantes, sed cum coniungeret partes hostie, totum est visum reintegrari. Et petitioni et tentationi illorum fuit penitus satisfactum.» Cf. Alexandre de Halès, *Summa theologie*, IV, q. 11, art. 4, § 3, éd. Venise, 1575, p. 225.

donc fallu un événement surnaturel pour réduire à néant les doutes que l'argumentation rationnelle n'avait pas réussi à extirper par ses propres moyens ! Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les théologiens avaient pourtant parlé d'une seule voix à ce sujet. Tous invoquèrent une raison essentiellement pratique à l'appui de la communion *sub una* : les accidents causés par des fidèles maladroits ou affectés de tremblements. Soustraire ainsi le calice aux non célébrants les privait-il d'une part substantielle du sacrement ? Non, répondirent-ils, tout imbus de la doctrine de la concomitance qui avait été mise en forme un siècle et demi plus tôt. Celle-ci stipulait que le partage sacramentel ne divisait pas le Christ lui-même, puisqu'il demeure entier, corps et âme, dans chaque parcelle eucharistique<sup>11</sup>. Les scolastiques sortirent cette théorie de son champ d'application initial afin de minorer la portée du changement liturgique en cours, en reléguant la disparition de la communion *sub utraque* parmi les *accidentalia*. Et d'en conclure que seule la célébration sous les deux espèces était requise de droit divin<sup>12</sup>.

À l'été 1414, la restauration de la communion au calice pour les laïcs fut donc bel et bien une rupture. Qui en assumait la paternité ? Les controversistes français ne le savaient pas au juste. Ce n'est du reste que depuis peu que l'historiographie l'a tiré au clair. Comme l'a établi Helena Krmíčková, ce fut Jakoubek de Strýbro qui théorisa le premier la légitimité de l'utraquisme dans sa question universitaire *Quia heu in templis*<sup>13</sup>. À ses yeux, en effet, la communion sous les deux espèces n'était pas seulement une coutume utile au bien des âmes, mais une nécessité, à laquelle on ne pouvait contrevenir sans fouler aux pieds la loi divine, telle qu'elle est consignée en saint Jean 6, 53 : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » Jakoubek présenta cette découverte comme le fruit d'une *revelatio*, au sens d'un sentiment soudain d'évidence né de la lecture de la Bible et des Pères<sup>14</sup>.

À dire vrai, bien des éléments de sa culture l'y avaient préparé. Jouait d'abord à plein la nostalgie de l'Église primitive, que le spectacle désolant du Grand Schisme n'avait fait que raviver. Ainsi est-ce au nom d'un puissant chantage à la fidélité que les Pragois, Matthias de Janov en tête, venaient de justifier le retour

11. Sur cette notion d'origine avicennienne et son application en théologie eucharistique, voir J.J. MEGIVERN, *Concomitance and Communion: A Study in Eucharistic Doctrine and Practice*, Fribourg, 1963.

12. Pierre d'Ailly et ses confrères n'avaient donc certainement pas tort d'écrire qu'aucun docteur fameux n'avait réprouvé la nouvelle coutume de communier sous une seule espèce (Mansi 28, 159). Eustache d'Arras constitue-t-il malgré tout un contre-exemple ? S. DELMAS, *Un franciscain à Paris au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Le maître en théologie Eustache d'Arras*, Paris, 2010, p. 243-250, l'a soutenu. Mais à en juger par les extraits qu'elle cite de son quodlibet, le franciscain y plaide en faveur de la célébration, et non point de la communion, sous les deux espèces.

13. H. KRMÍČKOVÁ, *Studie a texty k počátkům kalicha v Čechách*, Brno, 1997, en particulier p. 26-31.

14. F. SEIBT, « Die *Revelatio* des Jacobellus von Mies über die Kelchkommunion », *Deutsches Archiv*, 22, 1966, p. 618-625.

à la communion eucharistique fréquente. Dans leur sillage, Jakoubek de Stříbro conçut l'utraquisme comme un procès historique intenté à l'Église moderne renégate. Il n'est pas non plus douteux qu'il ait voulu réorchestrer la réhabilitation de l'état laïc dont cette première controverse avait donné le la. Restaurer la communion sous les deux espèces, c'était effacer une différence liturgique qui avait servi à renforcer socialement la hiérarchie sacerdotale. Mais ces deux motivations principales n'en excluaient pas d'autres, quoique plus voilées. En exaltant le précieux sang, l'utraquisme avait sans doute partie liée avec l'appel au martyre, une forme de sainteté que l'exécution des trois jeunes gens opposés à la vente des indulgences (1412) avait récemment investie d'une nouvelle et tragique actualité : de manière caractéristique, la remise à l'honneur de la communion *sub utraque* a scellé le basculement du hussitisme dans la violence<sup>15</sup>. Enfin, on peut se demander si le succès du pèlerinage à Wilsnack, dans le Brandebourg voisin, n'y est pas pour quelque chose. Comme il est bien connu, Jean Hus et ses confrères s'étaient alarmés de voir les fidèles partir en foule vénérer les trois hosties sanglantes qui y étaient exposées depuis 1384<sup>16</sup>. L'utraquisme ne fut-il pas justement le moyen de recadrer ce merveilleux eucharistique en pleine efflorescence ? Du point de vue de Jakoubek, le calice pouvait apparaître comme la panacée, dans la mesure où il canalisait la dévotion au Saint Sang vers un objet plus digne de foi que ces miracles frelatés.

Toujours est-il que l'utraquisme ne resta pas longtemps une proposition théologique. Courant septembre, sous l'influence de Nicolas de Dresde et de son prêche enflammé *Nisi manducaveritis*, Jakoubek de Stříbro joignit le geste à la parole et se mit à distribuer la communion sous les deux espèces aux simples fidèles. Cette voie de fait était gravissime. Comme le soulignèrent avec force les docteurs de Constance, une personne individuelle ne pouvait modifier à sa guise les rites de l'Église ; la question de savoir si l'Évangile oblige ou non tous les fidèles à recevoir l'eucharistie sous les deux espèces, renchérit Jean Roque, était du ressort exclusif du Siège apostolique ou du concile général<sup>17</sup>. Jakoubek de Stříbro le savait pertinemment. En court-circuitant les instances hiérarchiques de discernement et de décision, en bafouant l'exigence de communion par ses tonitruantes mises en demeure, il avait posé un acte pré-schismatique, qui rendait d'emblée très difficile l'acceptation de la communion *sub utraque* par l'Église. Aussi bien

---

15. Sur la valorisation du martyre chez Hus, voir D. COUFAL, «Neznámý postoj Jana Husa k mučednictví v jeho *Enarratio Psalmorum* (cca 1405 - 1407): Na cestě do kruhu zemských svatých», *Časopis matice moravské*, 129, 2010, p. 241-257.

16. J. HRDINA, «Wilsnack, Hus und die Luxemburger», dans *Die Wilsnackfahrt. Ein Wallfahrts- und Kommunikationszentrum Nord- und Mitteleuropas im Spätmittelalter*, F. Escher et H. Kühne (dir.), Francfort, 2006, p. 41-63.

17. *Conclusiones de comunione plebis sub utraque specie*, dans Mansi 28, 158 : «Sicut singularis persona non habet dare legem Ecclesie, ita nec licet sibi consuetudinem laudabilem pro lege habendam iuxta suum libitum immutare.»

peut-on considérer avec le chroniqueur Laurent de Březová que la révolution hussite commença ce jour-là<sup>18</sup>.

Face à une contestation aussi radicale, la doctrine des controversistes français eut un caractère apologétique, avec le risque que comporte toujours le fait de s'aventurer sur le terrain désigné par l'adversaire : tout en suivant les grandes lignes de la théologie sacramentaire du XIII<sup>e</sup> siècle, Gerson et ses confrères furent amenés, sous cette pression venue du dehors, à les prolonger, à les accuser, voire parfois à les corriger. On le prouvera ici en examinant tour à tour, même si les deux niveaux ne se laissent pas complètement dissocier, l'argumentation historique et celle qui relève de la théologie proprement dite.

L'histoire était en effet l'un des points forts de la théologie utraquiste. Héritier d'une méthode expérimentée par Matthias de Janov, Jakoubek de Stříbro avait réussi à aligner une série impressionnante de documents prouvant l'ancienneté de la communion sous les deux espèces, non seulement chez les fidèles adultes, mais même pour les petits enfants. Par tactique plus que par irénisme, le chancelier de Notre-Dame eut la sagesse de le concéder<sup>19</sup>. L'exemple venait de haut. Dès le mois de juin 1415, les Pères réunis à Constance avaient dû admettre que l'Église primitive administrait le calice aux laïcs. Le décret *Cum in nonnullis* le reconnut très officiellement, en reprenant une suggestion présente dans le memorandum des docteurs. En 1447, Charlier le répétait encore. Restait à savoir quand et pourquoi le rite de communion avait changé. Sur le premier point, les controversistes ne donnèrent que des indications vagues et embarrassées ; que la coutume de communion *sub una* fût longue et ancienne était à peu près tout ce qu'ils en savaient<sup>20</sup>. Ils se montrèrent beaucoup plus prolixes quant aux raisons qui avaient poussé l'Église à évoluer. L'Église primitive, expliqua ainsi le doyen de Cambrai, n'avait eu qu'un temps. À l'époque des persécutions, les fidèles avaient puisé dans la communion au calice la force dont ils avaient besoin. Mais voilà que le martyr avait disparu et, par là-même, l'utilité de la communion *sub utraque*<sup>21</sup>.

---

18. *Chronicon Hussitarum*, FRB V, p. 329-330.

19. Jean Gerson, *Tractatus de necessaria communione laicorum sub utraque specie*, éd. citée, p. 59-60 : « 1 In expugnacione huius modi debet imprimis concedi protervientibus adversariis quidquid est theologice et racionabiliter concedendum, ut accepto illo in quo est controversia, facilius et compendiosius possint ad erroris deposicionem induci. Debet enim concedi, sicut et sancta Synodus concedit, quod aliquando potuit fieri et factum sine peccato, immo cum merito, quod aliqui communicarentur sub utraque specie... »

20. Il est intéressant de voir Gerson avancer l'idée que la communion sous les deux espèces n'était déjà plus universelle au temps des docteurs (éd. citée, p. 61). Pierre d'Ailly et ses confrères se bornèrent à dire que la coutume de communier *sub una* s'était introduite *diutissime*, il y a très longtemps (Mansi 28, 157).

21. Gilles Charlier, *Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie*, éd. citée, p. 42 : « In primitiva Ecclesia, cum persecutiones instarent, populus sub utraque specie sumebat sacramentum, quod utique fiebat, ut bibentes sub signo visibili appropriato sanguinem Christi essent in fide ferventiores et ad sanguinem proprium fundendum pro Christo et fide sua promptiores. »

De manière plus positive, les controversistes justifiaient en chœur le changement de discipline par trois raisons majeures. La première, qui n'avait rien que de très classique, tenait au risque d'effusion du vin consacré<sup>22</sup>. La deuxième regardait déjà la doctrine. Empruntée aux franciscains Alexandre de Halès et Bonaventure, elle mettait en avant le risque que la foi dans la concomitance perde tout crédit si la communion était reçue toujours et par tous sous les deux espèces ; l'argument, circulaire, retournait de manière quelque peu spécieuse l'adage patristique *lex orandi, lex credendi*. Avec la troisième raison, enfin, les controversistes français du XV<sup>e</sup> siècle innovèrent en pointant du doigt les difficultés de conservation de l'espèce du vin. À l'instar de Gerson, beaucoup s'inquièrent de la corruption que celle-ci ne manquerait pas de subir par temps de forte chaleur. Et si le vin eucharistique tournait au vinaigre, le sacrement demeurait-il intact ? se demandait-on<sup>23</sup>. Perçait là une hantise dont Caroline Bynum a montré combien elle obnubilait les esprits du temps : la mutabilité de la matière, tout spécialement liquide<sup>24</sup>.

À conditions nouvelles, rites nouveaux. Alors que les ultraquistes absolutisaient la perpétuité des formes liturgiques, la réaction catholique fut donc de faire la part de leur historicité. Quiconque avait lu saint Thomas d'Aquin ne pouvait ignorer que le mode d'administration des sacrements avait sensiblement évolué au cours des siècles. Le paradigme de l'Église primitive s'en trouvait de la sorte relativisé. Il était chimérique, dirent en substance nos controversistes, de prétendre restaurer la pureté d'une liturgie eucharistique révolue. Mieux valait assumer la plénitude du développement cumulatif suscité par la paix de l'Église, le sens croissant de l'orthodoxie sacramentaire et du culte divin<sup>25</sup>. La cause était-elle pour autant entendue ? Il faut plutôt convenir que cette valorisation de l'histoire n'allait pas sans remords ni incohérences. Elle pouvait d'autant moins être soutenue jusqu'au bout qu'à l'issue de la rencontre de Cheb (1432), les Bâlois avaient accepté

---

22. Il s'agit là de la raison la plus ancienne et la plus commune, la seule par exemple que retient saint Thomas d'Aquin. Elle est aujourd'hui encore d'actualité : voir l'instruction de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements *Redemptionis sacramentum* (2004), § 101.

23. Jean Gerson, *Tractatus de necessaria communione laicorum sub utraque specie*, éd. citée, p. 63 : « Quintum in conservatione pro infirmis, quoniam posset in vase acetum generari, et ita desineret ibi esse sanguis Christi, nec suscipiendum esset nec noviter consecrandum sine missa ; et fieri posset quod daretur acetum purum pro sanguine Christi. »

24. C. WALKER BYNUM, *Wonderful Blood. Theology and Practice in late Medieval Northern Germany and Beyond*, Philadelphie, 2007, en particulier p. 135-152.

25. Charlier, *Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie*, p. 43 : « Sic sancta ecclesia inter furentes tyrannos, persecutiones atrocissimas, per hereses, scismata et intestina bella, ut murum fidei muniret, tota sollicitudine fuit intenta, cultum divinum et ritum sacramentorum non ita expolite et ordinate curavit. Postea vero magis facta quieta ad augendum et poliendum cultum divinum et ritum sacramentorum consideratius studiosiusque intendit. Non est ergo detrahendum posteriorum sollicitudini, ut inquit beatus Augustinus. » Sur l'inspiration thomiste de ce genre de remarque, voir J.-P. TORRELL, « Saint Thomas et l'histoire : état de la question et pistes de recherches », *Revue thomiste*, 105, 2005, p. 355-409.

d'ériger l'Église primitive en étalon de la vraie foi. Aussi vit-on les controversistes faire remonter toujours plus haut l'origine de la communion *sub una*. Gilles Charlier comme Nicolas Jacquier crurent en trouver des attestations dès le Nouveau Testament. Dans le sillage de Jean de Raguse, le dominicain bourguignon rassembla divers témoignages hagiographiques qui abondaient dans le même sens et prouvaient que la communion sous les deux espèces n'avait jamais été universelle<sup>26</sup>. Alla-t-il, emporté par son élan, jusqu'à nier qu'elle ait été pratiquée, comme le lui reprocha le Chartreux Jean Hagen, dit d'Indagine ? Sans doute pas. Il n'en est pas moins révélateur que les Bâlois, dont le combat contre l'omnipotence pontificale se targuait d'arguments tirés de la plus vénérable antiquité chrétienne, ne se soient pas non plus résignés à laisser aux hussites le monopole de l'appel à l'Église primitive<sup>27</sup>.

Les problèmes théologiques soulevés par l'utraquisme n'étaient pas moins inextricables. On peut les ramener grossièrement à ces questions : la communion eucharistique est-elle de soi nécessaire au salut ? La perfection du sacrement réside-t-elle dans la consécration ou dans la communion ? Celui qui communique sous une seule espèce reçoit-il autant de grâces que celui qui communique au pain et au vin ?

S'agissant de la première question, les controversistes s'accordaient à dire que la communion eucharistique annuelle était un précepte, en vertu du décret *Omnis utriusque* du concile Latran IV. Mais ils refusèrent unanimement d'en faire une nécessité de droit divin. La restriction peut surprendre, tant elle paraît répugner à l'enseignement des Pères, tel qu'il a été redécouvert par Henri de Lubac et reçu par Vatican II, sur l'eucharistie comme « source et sommet de toute la vie chrétienne<sup>28</sup> ». Aussi faut-il s'y arrêter pour en comprendre le véritable lieu. À la racine de cette thèse se trouve d'une part une méfiance des auteurs anti-hussites à l'endroit d'un sacramentalisme surinvestissant l'efficacité des médiations visibles. « Crois et tu as mangé. » Par référence à la célèbre formule de saint Augustin, ils insistèrent sur la part théologale de la communion et montrèrent que le fidèle, mû par une foi droite et une piété sincère, recueille la réalité de l'eucharistie, qu'il la reçoive matériellement ou non. Seule cette communion dite de désir ou d'intention (*voto*) était à leurs yeux nécessaire au salut. Les pratiques dévotes coloraient évidemment ce point de vue, en un temps où même les fidèles les plus pieux n'approchaient guère de la table sainte que lors des très grandes fêtes, mais préféraient goûter spirituellement la présence divine dans l'expérience paradoxale

---

26. Jacquier, *De quadrifaria ultime cene dominice distinctione*, chapitre 5, éd. citée, p. 188-195. Cf. Charlier, *Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie*, p. 42.

27. Sur les multiples enjeux de ce débat, voir l'étude synthétique de T. PRÜGL, « Urkirche und frühkirchliche Praxis als Legitimationsstrategie im Basler Konziliarismus », *Archa Verbi*, 9, 2012, p. 136-160.

28. Constitution *Lumen gentium*, n° 11. Cf. H. DE LUBAC, *Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Église au Moyen Âge*, Paris, 1944.

de la distance. On aurait tort cependant de ne pas lui reconnaître le mérite théologique de faire droit à la liberté souveraine de Dieu, dont la maxime dit qu'Il est plus grand que les sacrements (*Deus non alligatur sacramentis*)<sup>29</sup>.

Ce point de controverse mérite, d'autre part, d'être replacé dans l'économie générale du septénaire. Comme tous les scolastiques, les Français qui débattirent de l'utraquisme n'admettaient que deux sacrements nécessaires au salut : le baptême, bien sûr, en tant qu'il engendre à la vie de grâce, mais aussi la pénitence, puisqu'elle seule permet au pécheur de la retrouver. C'était ratifier la valorisation de la confession qui, entamée depuis le XII<sup>e</sup> siècle, avait fini par rendre sa pratique beaucoup plus simple et fréquente que la communion eucharistique. C'était d'un même mouvement récuser le déplacement d'accent souhaité par les Bohémiens. En réaction contre une exaltation débridée du pouvoir des clés, les disciples de Hus relativisaient la confession auriculaire et entendaient redonner au sacrement de l'autel la place cardinale dont celle-ci l'avait frustré<sup>30</sup>. Indirectement, l'utraquisme ébranlait donc toute l'architecture sacramentelle. Comme par un effet domino, soulever la question de la nécessité de l'eucharistie amenait de proche en proche à reconsidérer la cohérence de la pastorale qui était celle de l'Église latine depuis plus de deux siècles.

La deuxième question touchait spécifiquement à la théologie de la messe. Saint Thomas d'Aquin avait établi que la perfection du sacrement eucharistique résidait dans la consécration des espèces, et non point dans leur réception. Les docteurs de Constance le répétèrent à la lettre<sup>31</sup>. Cette insistance s'accordait bien avec l'iconographie du temps, comme le fameux retable des sept sacrements peint par Rogier Van der Weyden (1440-1444), dont on sait qu'il place l'Élévation au centre de la composition. Dans ce geste, la théologie comme la piété inclinaient en effet de plus en plus à focaliser le sacrifice eucharistique, par lequel est représentée, dans le double sens de montrée et de rendue présente, la Passion du Christ<sup>32</sup>. Alors qu'elle avait été seulement ébauchée au XIII<sup>e</sup> siècle, la distinction entre sacrement et sacrifice perce chez nos controversistes. Ainsi Nicolas Jacquier la met-il en œuvre, afin de justifier que le mode sous lequel est reçue l'eucharistie diffère de

---

29. C.M.A. CASPERS, «*Meum summum desiderium est te habere*: l'eucharistie comme sacrement de la rencontre avec Dieu pour tous les croyants (ca. 1200- ca. 1500)», dans *Fête-Dieu (1246-1296). 1. Actes du colloque de Liège, 12-14 septembre 1996*, A. Haquin (dir.), Louvain, 1999, p. 127-151 et H.R. SCHLETTE, *Die Lehre von der geistlichen Kommunion bei Bonaventura, Albert dem Grossen und Thomas von Aquin*, Munich, 1959.

30. R. CEGNA, *Medioevo cristiano e penitenza valdese. Il 'libri espositivo' e il 'Tesoro e luce della fede'*, Turin, 1994.

31. *Conclusiones de communione plebis sub utraque specie*, Mansi 28, 160: «Respondetur secundum doctores Alexandrum de Halis et sanctum Thomam: perfectio sacramenti non est in usu fidelium, sed in consecratione materie. Et ideo nihil derogat perfectioni huius sacramenti, si populus sumat sub specie panis, dummodo sacerdos consecrans sumat sub utraque specie.»

32. Sur ce thème, on verra la mise au point de P.-M. GY, «Sacrifice de la messe», dans *Dictionnaire critique de théologie*, J.-Y. Lacoste (dir.), Paris, 2002, p. 1049-1050.

celui sous lequel elle est célébrée<sup>33</sup>. Des deux dimensions de l'eucharistie, c'est à l'évidence la signification sacrificielle qui, sous sa plume, prend le plus de relief et en vient même à absorber le rite de communion. D'où une tension interne que le dominicain n'a pas vraiment résolue : d'un côté, associant à la suite de l'Aquinate l'acte d'offrir le sacrifice et le rôle consécuteur du prêtre, il en exclut par principe les laïcs ; mais de l'autre, il cède à une exaltation du sang comme principe de vie et instrument de purification, ce qui renforce d'autant la charge symbolique attachée au calice.

N'anticipons certes pas. L'argumentation de Jacquier n'avait encore au XV<sup>e</sup> siècle rien de systématique. Il ne pouvait guère en être autrement, quand on songe que les hussites eux-mêmes s'abstinrent d'attaquer de front, comme le fit plus tard Martin Luther, le caractère sacrificiel de la messe. Mais ils tinrent à rappeler du moins que la finalité de l'eucharistie était bien la communion des fidèles. Ils prenaient par là le contre-pied de l'opinion courante selon laquelle le prêtre communie en lieu et place de l'assemblée. Curieuse idée que cette communion vicariale ! Elle était liée au caractère public du célébrant, puisque celui-ci personnifie la communauté qu'il représente et agit alors, selon la formule consacrée, *in persona Ecclesie*<sup>34</sup>. Les métaphores organicistes en vogue à la fin du Moyen Âge facilitèrent le transfert : ne disait-on pas du prêtre qu'il est la bouche du corps, l'organe parlant au nom de l'Église et, partant, susceptible de manger aussi à sa place ? Comme Guillaume Durand de Mende et bien d'autres commentateurs de la liturgie avant lui, Gerson déclara donc que le prêtre abreuve spirituellement l'ensemble de la communauté lorsqu'il communie au calice<sup>35</sup>. C'était pourtant prendre le risque d'une rupture entre corps ecclésial et corps sacramentel, dont les conséquences se firent sentir jusqu'en plein XX<sup>e</sup> siècle. Nous n'hésiterons pas à en déduire que, sur ce point précis, les hussites ont eu le tort d'avoir raison trop tôt.

Demeurait une dernière difficulté. Que le Christ fût intégralement présent sous chacune des deux espèces, aucun controversiste catholique n'en disconvenait. Comment toutefois le concilier avec l'affirmation d'Albert le Grand, pour qui les effets de l'eucharistie étaient différents selon les espèces ? Ne fallait-il pas dès lors concéder que la grâce de la rédemption associée au Sang du Christ manquait à la communion *sub una* ? Tel fut le problème soumis par Theobald de Campis et

---

33. *Dyalogus*, chapitre 11, éd. citée, p. 138-149. L'idée se ressent de la controverse sur le *triduum mortis*, qui venait d'opposer franciscains et dominicains en 1462-1464 : voir C. BYNUM, *Wonderful Blood...*, éd. citée, p. 120-125.

34. B.-D. MARLIANGEAS, *Clés pour une théologie du ministère*. In persona Christi, in persona Ecclesiae, Paris, 1978.

35. Gerson, *De necessaria communione laicorum sub utraque specie*, éd. citée, p. 62 : « Et ita dicitur populus sanguinem bibere, quia ministrantes pro eis illum bibunt, prout intelliguntur auctoritates ex canticis Ecclesie et iuxta verbum Augustini predictum : crede et manducasti. » Cf. les témoignages cités par J.A. JUNGSMANN, *Missarum sollemnia...*, éd. citée, tome 3, p. 296.

Jacques de Hatten à Gilles Charlier<sup>36</sup>. Les deux artiens savaient ce qu'ils faisaient. Ils mettaient au jour l'une des autorités favorites de Jakoubek de Střibro, celle qui lui avait peut-être donné son meilleur argument théologique. Or cet usage utraquiste d'une des gloires de l'université parisienne s'avérait d'autant plus embarrassant que l'œuvre albertine connaissait à l'époque un puissant regain de faveur<sup>37</sup>. Charlier flaira le danger. Il répondit d'abord que les espèces par elles-mêmes ne causent rien, mais que les effets du sacrement dépendent du Christ. Il nia ensuite que les grâces reçues dans l'eucharistie soient la propriété exclusive du Corps ou du Sang. Pour ce faire, il eut l'ingéniosité de recourir à l'analogie avec les attributs des trois personnes divines. L'appropriation métaphorique de la puissance au Père, de la sagesse au Fils et de la bonté à l'Esprit Saint n'empêche pas, en effet, qu'elles ne soient partagées au sein de la circumincession trinitaire. De la même façon, fit-il remarquer, les grâces de l'union et de la rédemption procurées par l'eucharistie sont certes diverses, mais suffisamment compénétrées pour ne pas s'exclure l'une l'autre<sup>38</sup>.

Cette application de la plus haute théologie spéculative à la controverse sur le calice est, à notre connaissance, unique. Reste que la plupart des controversistes français eurent à affronter l'objection selon laquelle il y avait plus de mérite à communier sous les deux espèces que sous une seule. Ils s'en tirèrent généralement en déclarant que, chez les communiants *sub una*, l'obéissance compensait l'éventuelle perte de dévotion : en se soumettant à l'Église, les fidèles s'exerçaient

---

36. Charlier, *Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie*, éd. citée, p. 39 : « Flagitavit caritas vestra, vir optime, parvitatem meam aliquid scribere super communione laicorum sub specie panis tantum, maxime propter aliquas difficultates que ex dictis domini Alberti Magni in tractatu de missa oriri videntur. » Les passages en question se lisent dans le *Tractatus de Eucharistia*, dist. III, tr. II, chap. 5, éd. A. Borgnet, t. 38, Paris, 1899, notamment p. 298. Ce traité fut très diffusé : on en connaît au moins 80 mss, dont plus de la moitié datent du XV<sup>e</sup> siècle, d'après W. FAUSER, *Die Werke des Albertus Magnus in ihrer handschriftlichen Überlieferung*, t. 1, Munster, 1982, n° 71, p. 326-336.

37. Sur l'usage d'Albert le Grand par Jakoubek, voir P. DE VOOGHT, *Jacobellus...*, éd. citée, p. 126 et sv. C'était une référence en quelque sorte estampillée : elle figure dans la version officielle des Quatre articles de Prague (*FRB* V, 393), fut ensuite invoquée à Bâle par Rokycana, qui s'en servit encore en 1434 à Rastibonne, dans la ville dont Albert avait été l'évêque (*MC* 1, 510).

38. Charlier, *Tractatus de communione...*, éd. citée, p. 51 : « Nec debet movere studiosum si doctores et in speciali clarissimus et dignissimus dominus Albertus attribuit gratiam unionis corpori Christi et gratiam redempcionis sanguini, ut credat quod corpus tantum faciat gratiam sibi attributam, et sanguis suam. Ista enim appropriacio non est sic precisa, ut excludat aliam gratiam, sicut in divinis appropriamus potentiam Patri, sapienciam Filio, bonitatem Spiritui Sancto, et tamen Patri alia appropriata conveniunt Filio et Spiritui Sancto ; et hunc modum appropriacionis, sine exclusione tamen aliorum, in divinis scripturis reperimus. » Sur la circumincession, voir J. FANTINO, s. v., dans *Dictionnaire critique de théologie*, J.-Y. Lacoste (dir.), éd. citée, p. 228.

à pratiquer la vertu qui plaît le plus à Dieu, l'humilité<sup>39</sup>. Soumission, l'essentiel est là. Comme par la suite chez un Bossuet, la controverse sur l'utraquisme fut en dernière instance une leçon d'obéissance<sup>40</sup>. Nous aurons à nous en souvenir quand nous aborderons la culture hussitologique française.

## II. – COMMENT RÉFORMER ?

Avec cette arlésienne qu'était la réforme, le problème se posait différemment. Quel que soit leur bord, Bohémiens et Français communiaient en principe au même idéal de *reformatio*, défini par la volonté de redonner forme à ce qui, dans la vie de l'Église, s'était laissé corrompre et défigurer. Taborites, utraquistes, papalistes, conciliaristes, gallicans, tous auraient signé des deux mains cette déclaration que Nicolas Jacquier prête à Jean Rokycana :

« Qu'est-ce que réformer, sinon réparer le modèle originel détruit ? Or quel est le modèle de l'Église, sinon les règles divines transmises par les saintes Écritures, les saints apôtres et les canons sacrés des saints et anciens Pères ? (...) Si le modèle demeure intact, à quoi bon réclamer à cor et à cri la réforme ? S'il est nécessaire de réformer l'Église, c'est évidemment qu'une déformation, ou une difformité, enlaidit aujourd'hui l'Église, parce qu'elle a perdu sa forme parfaite originelle<sup>41</sup>. »

Mais de là à définir un programme d'action cohérent pour faire advenir cet idéal, il y avait un gouffre. Ni sur le diagnostic, ni sur les remèdes à apporter, les controversistes anti-hussites n'étaient d'accord avec leurs interlocuteurs. L'étaient-ils même toujours entre eux ? Examinons sur pièces comment l'épreuve de la confrontation avec la réforme bohémienne a poussé les Français à esquisser les contours de la voie moyenne réformatrice qu'ils appelaient de leurs vœux.

39. L'argument est mis en avant par les docteurs de Constance (Mansi 28, 160) : « Item, si forte arguitur, quod sumtio sub utraque specie sit maioris meriti, ut concedit Alexander de Halis; ergo sic sumi debet. Respondetur, quod licet staret, sumptionem sub utraque specie, esse maioris meriti, racione augmentationis devocionis, tamen videtur, quod sumere sub una specie tantum, obediendo in hoc laudabili et approbate consuetudini Ecclesie, sit in laicis maioris meriti, quam exigere vel sumere sub utraque specie. » Il est ensuite développé par Charlier, *Tractatus de comunione non consecrantium sub unica specie*, p. 43-44.

40. J.-L. QUANTIN, « Bossuet controversiste de la communion sous une seule espèce », dans *Bossuet à Metz (1652-1659). Les années de formation et leurs prolongements*, A.-E. Spica (dir.), Berne, 2005, p. 163-186.

41. Jacquier, *Dyalogus*, éd. citée, p. 86-88 : « Quid, queso, putas esse reformationem facere, nisi debitam pristinam formam destructam reparare ? Que vero est ecclesie forma debita, nisi divine regule a divinis scripturis et sanctis apostolis sacrisque canonibus antiquorum sanctorum patrum tradite ? (...) Si forma debita permanet, ut quid de reformatione fit vociferacio ? Si necessaria est ecclesie reformatio, constat defformacionem seu deformitatem esse nunc in ecclesia propter debite pristinæ forme deperdicionem. »

La réforme avait d'abord un versant négatif : la dénonciation de ce qui était considéré comme la source des maux. À cet égard, les hussites ne faisaient pas dans la dentelle. Le déclin avait commencé selon eux dès la Donation de Constantin, dans laquelle ils voyaient une espèce de réitération, au plan ecclésial, de ce qu'avait été la Chute dans l'histoire du salut. C'est en ce sens qu'ils comprenaient le témoignage, déjà largement diffusé au XIII<sup>e</sup> siècle, selon lequel une voix céleste s'était alors fait entendre : «Aujourd'hui s'est répandu un venin dans l'Église<sup>42</sup>.» Jacques de Novion n'avait pas attendu son séjour pragois pour prendre connaissance de cette version des faits. Car à Paris, le sujet avait été récemment remis sur le tapis. Henri de Langenstein, dans l'*Epistola pacis* qu'il avait rédigée en 1381 sur les rives de la Seine, n'avait pas hésité à reprendre à son compte l'image du poison, au motif que le geste de l'empereur avait semé la cupidité parmi le clergé. Des auteurs antipapalistes comme Bernard Alaman († 1401) avaient bientôt suivi ses brisées<sup>43</sup>. Jean Gerson s'y était en revanche opposé. Non qu'il niât les graves abus qui avaient résulté de l'enrichissement de l'Église. Mais sans approuver tous les effets de la Donation, lui considérait que ce passé devait être assumé avec son ambivalence. Ni le pape ni l'empereur ne devaient être blâmés pour une décision qui avait été en son temps utile et même nécessaire<sup>44</sup>.

Les réponses que firent successivement Jacques de Novion et Geoffroy de Montchoisi aux hussites sont de la même eau. Comme le chancelier de Notre-Dame, l'ambassadeur français reconnaît que la Donation de Constantin était certes grosse d'abus à venir. Quant à Montchoisi, il concède du bout des lèvres que les chrétiens étaient meilleurs quand ils étaient pauvres<sup>45</sup>. Mais l'un comme l'autre refusent d'aller plus loin et de condamner tout uniment la Donation. Pour Novion, elle ne fut mauvaise que par accident. Aussi juge-t-il invraisemblable

---

42. Jacques de Novion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 3 : «Item quando Constantinus dedit possessiones ecclesie, legitur vox audita de celo dixisse : 'Hodie venenum spargitur per ecclesiam.'» Sur l'usage de ce motif chez Hugues de Saint-Cher et Guillaume Perrault, voir R.E. LERNER, «Poverty, Praeching, and Eschatology in the Revelation Commentaries of Hugh of St. Cher», dans *The Bible in the Medieval World. Essays in Memory of Beryl Smalley*, K. Walsh et D. Wood (dir.), Oxford, 1985, p. 173-174. La citation fut transmise aux Pragois par Ranulph Higden, via le *Triologus* de Wyclif.

43. Henri de Langenstein, *Epistola concilii pacis*, dans Jean Gerson, *Opera omnia*, t. 2, éd. L. Ellies du Pin, Anvers, 1706, col. 833. H. LABARTHE, «Bernard Alaman, lecteur de saint Augustin», *Revue Mabillon*, NS 18, 2007, p. 193-216, ici p. 209.

44. Voir, en particulier, ses sermons latins *De vita contemplativa ad activam* et *De vita spirituali anime*, dans P. Glorieux, *OC*, 3, p. 75 et 157, ainsi que son sermon français au roi *Diligite justitiam*, éd. P. Glorieux, *OC*, 7, p. 608. Cf. L.B. PASCOE, «Gerson and the Donation of Constantine: Growth and Development within the Church», *Viator*, 5, 1974, p. 470-485.

45. Geoffroy de Montchoisi, *Libellus contra libellum famosum Bohemorum*, éd. citée, p. 73 : «Meliores fuere christiani tempore sue paupertatis.»

que le ciel l'ait déclarée vénéneuse<sup>46</sup>. L'abbé de Saint-Honorat procède autrement. À la question de savoir pourquoi l'Église des apôtres n'avait pas de revenus et de biens comme elle en a à présent, il répond en convoquant une décrétale que le Moyen Âge attribuait au pape Miltiade († 314). Ce récit d'origine, qui était en réalité issu du recueil des Fausses Décrétales, justifiait la décision impériale de faire bâtir des églises et de leur concéder des biens fonciers par la croissance, à la fois numérique et institutionnelle, du christianisme. Rien d'étonnant à ce que ce faux, dont les clercs carolingiens, puis grégoriens, avaient déjà fait un large usage contre les hérétiques de leur temps, resurgisse ici pour asseoir la légitimité de l'Église post-constantinienne face aux hussites<sup>47</sup>.

Le litige portait loin. Il révèle en effet plusieurs différences qui, sans être véritablement séparatrices, témoignent de variations très significatives d'accent. La plus évidente concerne la valeur de pauvreté. D'un côté, les hussites plaidaient pour un désétablissement de l'Église et souhaitaient qu'elle ne conservât de ses biens et privilèges que ce qui était indispensable à l'entretien des prêtres ; sans nécessairement en avoir conscience, ils recueillaient ainsi l'héritage de la lutte que les Spirituels avaient jadis menée en faveur de l'*usus pauper*. Leurs contradicteurs repoussèrent une telle extrémité. Montchoisi réagit en abbé bénédictin rompu à la gestion du temporel et soucieux de tenir son rang, ostensiblement fier de la longue histoire de son monastère et des services que celui-ci avait rendus à l'Église. Il ne pouvait que trouver insupportable l'idée que l'Église ait à se convertir à la pauvreté collective : tout son monde se serait écroulé. Plus serein, mais non moins ferme sur le fond, Nouvion s'inscrivit dans le sillage de saint Thomas d'Aquin. Aux hussites qui faisaient de la pauvreté une norme absolue, il opposa qu'elle n'était jamais qu'un instrument de la perfection, en lui-même indifférent<sup>48</sup>. Ce disant, les

---

46. Jacques de Nouvion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 22 : «Ad aliud, cum arguitur de illa voce audita tempore Constantini : 'Hodie venenum' etc., dicitur primo, quod scriptura illa est apocryfa. Non enim est verisimile sanctum Silvestrum possessiones recepisse, si eas venenatas miraculosa voce profiteri cognovisset. Item dici potest, quod venenum spargebatur per accidens propter abusos futuros, sed eciamsi paupertas mansisset, forte fuisset ita venenata sicut sunt possessiones.»

47. Montchoisi, *Libellus*, éd. citée, p. 86-87. La décrétale se trouve éditée par P. HINSCHIUS, *Decretales pseudo-isidorianae et capitula Angilramni*, Leipzig, 1863, p. 247 et sv. Sur les usages antérieurs du texte, voir M. LAUWERS, «De l'Église primitive aux lieux de culte : autorité, lectures et usages du passé de l'Église dans l'Occident médiéval (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)», dans *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales* (CEFR 333), J.-M. Sansterre (dir.), Rome, 2004, p. 297-323 (ici p. 308-310).

48. Jacques de Nouvion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 19 : «...talis renunciatio actualis est instrumentum perfectionis, que essencialiter in caritate consistit. Non igitur requiritur, quod prelati ecclesie secundum actum renunciant cunctis possessionibus, sed secundum preparationem animi prompti sint et arbitrentur istas divicias tamquam stercore, ut Christum lucrifaciant, sicut dicit apostolus (cf. Phil. 3, 8).» Cf. saint Thomas, *STh*, IIaIIae, q. 188, a. 7.

deux Français étaient bien fils de leur temps. Leur ligne de défense confirme la profonde désaffection que connaissait depuis un siècle « Dame Pauvreté » auprès des élites cléricales. La dimension sociale des valeurs chrétiennes, en particulier la condamnation de tout ce que la théologie contemporaine appellerait les structures de péché, leur était devenue à peu près invisible.

Insistons davantage sur deux effets qui étaient ici impliqués. Le refus de l'évangélisme hussite engageait d'abord une certaine théologie de l'histoire. Fallait-il remettre les pendules à l'heure de l'Église primitive ? Généralisant une thèse que nous avons déjà vu affleurer dans la controverse utraquiste, Geoffroy de Montchoisi répondit par la négative. Pour lui, l'Église des premiers temps manquait de maturité : la Chrétienté n'avait pas alors reçu sa pleine expression, de sorte que bien des rites et des usages attendaient encore de se développer. Vouloir, sous prétexte de réforme, rebrousser le cours du temps lui apparaissait donc comme une absurdité. Cela heurtait son sens de la Providence, qui lui faisait voir dans l'histoire non la chronique d'un déclin annoncé, mais une croissance et, risquons le mot, un *aggiornamento* continu : « Distingue donc les temps, Bohémien, Julianiste, Apostolique, Hussiste (sic), hérétique, et tu mettras les Écritures d'accord entre elles, car le Créateur administre différemment ses dons, en fonction de la variété des temps<sup>49</sup>. » On aura reconnu au passage le concept clé, et à peu près intraduisible en français, de la *dispensatio*, qui récupère les riches significations de l'*oikonomia* grecque. C'est certainement là, dans cette conscience « économique » de la pédagogie divine, par laquelle les biens spirituels sont progressivement communiqués à l'Église et à l'humanité tout entière, que se noue une bonne partie du désaccord entre Geoffroy de Montchoisi et les hussites<sup>50</sup>.

La question de la pauvreté cristallisait en même temps un conflit entre deux stratégies pastorales concurrentes. On peut sans se tromper résumer la position des hussites en disant qu'ils promouvaient un modèle élitiste, dans lequel la vocation religieuse absorbait purement et simplement le statut clérical. Ils n'avaient pas en effet de mots trop durs pour la masse des clercs qui, n'ayant pas reçu les ordres majeurs, vivaient de métiers mondains à la cour ou en ville et étaient souvent mariés et pères de famille. Que les hommes de Dieu adoptent tous un comportement conforme à l'évangile ! Tel était leur credo. Il y avait là évidemment du bon, estimèrent nos controversistes. Mais si Jacques de Nouvion tomba d'accord avec eux pour condamner le luxe des prélats, il l'assortit d'une mise en garde : les clercs

---

49. Montchoisi, *Libellus*, éd. citée, p. 88 : « Distingue ergo tempora, Boeme, Julianista, Apostolica, Hussista, heretica, et concordabis Scripturas, quia pro varietate temporum varia invenitur dispensatio conditoris... »

50. Sur la notion d'économie du salut, voir en première approche R. SCHWAGER, « Salut », dans *Dictionnaire critique de théologie*, J.-Y. Lacoste (dir.), éd. citée, p. 1063-1074, notamment p. 1067-1068.

sont si nombreux qu'il ne faut pas non plus trop leur en demander<sup>51</sup>. L'argument du nombre est précisément ce sur quoi revint Geoffroy de Montchoisi et qui donne à son texte un incomparable poids de réel. Avec sa verve habituelle, l'abbé n'hésita pas à dénoncer dans la suppression du *dominium* ecclésiastique une fausse bonne idée, dans la mesure où elle risquait à terme de tarir le recrutement. Et d'opposer deux types de démographie cléricale qu'il lui a été donné d'observer : dans certaines régions du monde qu'il ne nomme pas, mais qu'il faut sans doute situer en Italie, l'Église est trop pauvre pour attirer des vocations nombreuses et de qualité, de sorte que les intellectuels préfèrent rester laïcs. Tout autre est la situation du « royaume très chrétien de France ». Là, les églises sont belles et opulentes, le clergé nombreux et cultivé, le service divin accompli avec tout le respect qui lui est dû. *Heureux comme Dieu en France* : il s'en est fallu de peu que Geoffroy de Montchoisi n'invente le dicton yiddish<sup>52</sup>... On ne saurait mieux dire en tout cas combien les avantages attachés au statut de « clergie » garantissaient un ordre chrétien de la société et de la culture. La suite des événements confirma, s'il en était besoin, que l'un n'allait pas sans l'autre : à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la Bohême hussite présentait de véritables déserts cléricaux, dans lesquels les messes, faute de prêtres, n'étaient plus célébrées qu'une fois par mois.

Mais si le mieux est l'ennemi du bien, que reste-t-il alors de la réforme ? Les controversistes français ne se sont-ils pas satisfaits à peu de frais d'une vague et rituelle condamnation des « abus », qui ne les engageait à rien ? La défense du *statu quo* ne l'a-t-elle pas finalement emporté ? Avant de trancher, tournons-nous encore une fois vers Gilles Charlier.

Avec le deuxième Article de Prague, le doyen de Cambrai eut à traiter, non d'un aspect périphérique, mais bien du cœur battant de la réforme hussite.

51. Jacques de Nouvion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 22 : « Et ex hoc potest induci argumentum contra adversarios, qui volunt clericos abrenunciare possessionibus omnibus, quia cum multi sint clerici valde, adeo ut propter multitudinem necesse sit multos esse imperfectos, periculosum videtur eos obligare ad renunciandum omnibus, quia propter imperfectionem multorum status perfectus esset eis magne ruine occasio, sicut illis, qui uruntur, votum virginitatis occasionaliter officeret. »

52. Montchoisi, *Libellus*, éd. citée, p. 97-98 : « Ex quibus concluditur, quod enormiter falleris, dum sanctas ecclesias defraudando, putas te earum providere ministris. Gracia exempli scio, quod in aliquibus mundi partibus proventus ecclesiarum sunt tenuous et exiles, verumptamen ecclesiastice persone non sunt ibi vel saltim non apparent propterea sancciores, ymo raro in eis reperiuntur persone alicuius excellencie moribus vel sciencia commendande, sed quod peius est, pauci inibi se faciunt ascribi clericali milicie, nisi viles et contemptibilis persone, nam doctores et viri litterati, quibus maxime indiget ecclesia, malunt uxores habere et sub habitu seculari laycaliter vivere, quam pauperes ecclesias officiendo, perpetua egestate laborare. E contrario, in aliquibus mundi regionibus, sicut in cristianissimo regno Francie, ecclesie sunt insignes et oppulente, magnifice atque eleganter edificate numerosis dote redditibus et amplis diviciarum habundanciis iuxta illius cristianissimi populi decenciam dilatate, in quibus, salva aliorum pace, per sublimes litteratos ac magne auctoritatis viros omnipotenti Deo deservitur cum maiori solempnitate, mundicia, honestate et reverencia, quam in aliis ecclesiis, in quibus viget assidua egestatis et penurie miseria. »

« Dans les communautés chrétiennes et dans chacun de leurs états, les péchés mortels publics et même, autant que la raison le permet, les autres désordres privés qui sont contraires à la loi de Dieu doivent être réfrénés, réprimandés, châtiés, et si possible supprimés, par les fidèles du Christ, tant clercs que laïcs, dans la mesure où il appartient aux uns comme aux autres de le faire selon le commandement de la loi divine<sup>53</sup>. »

Cette dense formulation synthétisait une exigence qui remontait, au moins partiellement, à Jean Hus. À l'automne 1411, l'ardent prédicateur avait déjà appelé les habitants de Plzeň à donner l'exemple en chassant de leur ville les concubines des prêtres et les rufians. Mais il avait fallu attendre les jours de colère de la révolution pour que ce zèle purificateur donne sa pleine mesure. Ce furent alors les taborites qui, dans l'enthousiasme millénariste du printemps 1420, imposèrent aux Pragois l'ajout de cet article au noyau des revendications hussites. L'heure de la mobilisation générale contre les vices avait sonné : tous les états de la société furent alors associés à une campagne de répression qui ne visait plus seulement les sept péchés capitaux, mais s'en prenait à la simonie, aux indulgences, au luxe, au parjure, à la prostitution et aux autres métiers malhonnêtes – la liste était susceptible de s'allonger à l'infini. Après la crise picarde, la nécessité se fit néanmoins sentir d'encadrer et de réguler l'initiative populaire. C'est ainsi qu'à Tábor, la correction des péchés fut bientôt déléguée entre les mains d'organes spécifiques, les conseils des anciens. La version de l'article tel qu'il fut débattu au concile de Bâle porte la marque de ce progressif *decrecendo*. Cela n'empêcha pourtant pas Nicolas de Pelhřimov de jeter à la face de la Chrétienté un torrent d'imprécations, qui scandalisèrent jusqu'à Rokycana. Par la voix du « petit évêque », le puritanisme taborite entonnait son chant du cygne<sup>54</sup>.

La partie s'annonçait pour Charlier délicate. Enterrer la réforme de l'Église eût été suicidaire. À cet égard, les Pères ne pouvaient pas se permettre de doucher les immenses espérances qui étaient placées en eux. Que la réforme *in capite et in membris* fût la raison d'être du concile, le doyen de Cambrai le savait mieux que quiconque. Mais céder aux hussites n'était pas moins dangereux : n'était-ce pas ouvrir les portes à la révolution ? En un mot, c'eût été donner raison à Eugène IV, qui dénonçait à longueur de bulles les trublions bâlois. Il revenait donc à Charlier de s'engager sur cette étroite ligne de crête sans verser dans aucun de ces deux abîmes.

---

53. Éd. F. M. Bartoš, *Řeči Mikuláše z Pelhřimova...*, p. 3 : « Peccata mortalia publica, et quantum racionabiliter fieri potest, privata alieque deordinaciones, legi Dei contrarie, in communitatibus christianorum et quolibet statu earundem debite iuxta dictamen divine legis per Christi fideles, tam spirituales quam seculares, prout congruit utrisque, sint cohibenda, corripienda, castiganda et pro posse ab eisdem propellenda. »

54. L'étude fondamentale sur le sujet demeure celle de A. MOLNÁR, « 'Život v dobré proměnití'. Nad čtvrtým pražským artikulem », *Theologická revue církve československé husitské*, 16, 1983, p. 50-61. De manière plus synthétique, voir aussi F. ŠMAHEL, « Die vier Prager Artikel. Das Program der hussitischen Revolution », dans *Kirchliche Reformimpulse des 14./15. Jahrhunderts in Ostmitteleuropa*, W. Eberhard et F. Machilek (dir.), Vienne, 2006, p. 329-339, ici p. 336-338.

On comprend mieux dans ces conditions pourquoi il n'a pas récusé en bloc la position adverse, mais a préféré concentrer sa critique sur trois points particulièrement sensibles du programme hussite. L'identité des personnes habilitées à punir les péchés, en premier lieu. Il est frappant de voir Charlier exclure ici par principe toute participation laïque. La réforme est pour lui l'affaire des prélats. Même les princes n'ont pas à s'en mêler, à moins d'y être expressément invités par les autorités de l'Église<sup>55</sup>. Pour le reste, les laïcs n'ont rien d'autre à faire que prier Dieu pour qu'Il y pourvoie. Nous aurions certes tort d'en sourire – nul besoin de rappeler que la prière publique d'intercession avait une fonction sociale de toute première importance<sup>56</sup>. Mais force est de reconnaître le décalage entre les propos de Charlier et les pratiques réformatrices de son temps. Dans le royaume de France, la justice royale grignotait depuis longtemps l'indépendance que le privilège canonique du for donnait aux ecclésiastiques, au nom de la mission de salut qui incombait au « très chrétien ». Et même si Philippe le Bon se gardait de son côté de clamer haut et fort la supériorité du temporel, lui aussi se présentait volontiers en duc de réforme et s'immisçait dans les affaires d'hérésie comme dans le redéploiement des ordres religieux<sup>57</sup>. Parce qu'elle touchait au bien commun, la réforme était de plus en plus jugée chose trop sérieuse pour être laissée aux seuls clercs. Faut-il par conséquent taxer Charlier d'irréalisme ? Sans doute, mais à condition de voir qu'il était loin d'être le seul à professer des idées aussi anachroniques. Bien des Bâlois se montrèrent comme lui des défenseurs inconditionnels de la *libertas ecclesiae*, avec une intransigeance toute grégorienne qui ne fit pas peu pour perdre la réputation du concile auprès des puissances séculières<sup>58</sup>.

La réforme de l'Église devait donc se faire par elle-même. Mais comment ? Le mode opératoire est un deuxième sujet de désaccord entre Gilles Charlier et Nicolas de Pelhřimov. Au Taborite, le Français reproche de donner libre carrière à une correction arbitraire et spontanée, hors toute médiation institutionnelle. Lui préconise de suivre la voie hiérarchique : si le prélat coupable ne s'amende pas, alors on pourra le dénoncer, non au peuple, mais à son supérieur<sup>59</sup>. D'échelon en échelon, ce sera en dernière instance au concile général qu'il faudra recourir.

---

55. *Disputacio materie super punicione peccatorum*, ms Paris, Mazarine 1683, fol. 135v : « Fateor quod ubi crimina clericorum sunt tante gravitatis, quod non sufficienter per iudicium ecclesie arbitrantur puniri, possunt vindicari per potestates seculares, et hoc fit in subsidium iurisdictionis ecclesiastice et ad nutum ecclesie. »

56. *Replica*, Mansi 30, 435 : « Ideo bene dixi quod laici non habent alius facere, nisi ut rem Deo committant et pro tali orent. Deus vero ecclesie sue non deficiet, sed quod utilius erit disponet. »

57. On sait que la question de la juridiction ecclésiastique était agitée depuis « l'assemblée de Vincennes » de 1329. Voir, à ce sujet, J.-P. ROYER, *L'Église et le royaume de France au XIV<sup>e</sup> siècle d'après le 'Songe du Vergier' et la jurisprudence du Parlement*, Paris, 1969.

58. Sur l'importance de ce thème à Bâle, voir J. HELMRATH, *Das Basler Konzil...*, éd. citée, p. 92 et sv.

59. *Oracio*, Mansi 29, 900 : « Quidquid sit manifestum est quod ubi prelati moniti non obdierint, licet ad superiorem, si habeat, recurrere quis posset, non est ad populum recurrendum. »

Comme cela s'explique aisément à une époque où tant de bons esprits désespéraient de voir la papauté engager la réforme dont l'Église avait besoin, le doyen de Cambrai épousait donc une vision ouvertement conciliariste de la *reformatio morum*. Révélatrice est à cet égard son insistance sur l'utilité de convoquer des assemblées œcuméniques tous les dix ans, ainsi que le prévoyait le décret *Frequens*, voire plus souvent encore, si besoin était<sup>60</sup>.

Il n'imaginait pas pour autant que le concile pût se transformer en un organe permanent de gouvernement. Aussi l'Église devait-elle compter durant les intervalles sur un autre instrument, qui fût capable d'inscrire la réforme dans la durée. Ce rôle, Charlier l'a-t-il dévolu aux synodes diocésains ? aux visites pastorales ? Non point, mais à la prédication, en particulier celle qui était destinée aux clercs<sup>61</sup>. La chose mérite d'être relevée, car elle témoigne d'une évidente convergence avec les hussites. Même si Charlier rappelait à leur rencontre que les prédicateurs devaient savoir modérer leurs propos, il partageait avec son adversaire une extrême confiance dans la puissance du verbe. Il n'est que de voir la sévérité avec laquelle il condamne les manquements du clergé dans ce domaine : négliger de prêcher est pour lui pire que les défaillances morales<sup>62</sup>. Jamais sans doute dans l'histoire de l'Église le statut de la chaire n'avait été placé aussi haut. Pour autant, on ne peut s'empêcher de trouver cet optimisme un peu court. Suffisait-il par exemple, comme le doyen de Cambrai le conseilla quelques années plus tard à l'abbé bénédictin d'Hasnon, de vouloir relever le niveau intellectuel et spirituel des moines par l'enseignement<sup>63</sup> ? Tout miser sur la *virtus verborum*, sans se donner les moyens juridiques de vérifier son efficacité et de châtier les récalcitrants, n'était-ce pas se payer littéralement de mots ? L'illusion lyrique guettait le théologien.

Une dernière ligne de faille séparait Gilles Charlier et Nicolas de Pelhřimov. Pour le Picard, tous les péchés n'étaient pas punissables par la loi. Assurément, certains devaient l'être. Et Charlier de citer l'exemple du blasphème. Nul ne s'en étonnera : l'offense à la majesté divine était considérée, au moins depuis saint Louis, non seulement comme un péché mortel, mais comme un crime qui risquait

---

60. *Oracio*, Mansi 29, 906 : « Propter quod in morum reformatione non est ambigendum, concilium generale tramitatem veritatis unquam relicturum ; hoc tantum restat, ut omnis puritatis amator conciliorum generalium celebrationem toto corde et opere procuret. » *Replica*, Mansi 30, 436 : « Tamen dico, quod si aliquid grave et enorme contingeret in persona pape, qui a nullo, nisi a concilio, potest iudicari in terris, esset concilium congregandum si periculum immineret. Quia licet non possit prorogari ultra decennium illud tempus, potest tamen ex causa ardua breviari et in casu suo esset accelerandum. »

61. *Ibid.* : « Ubi vero omitteretur celebratio generalium conciliorum, quod Deus avertat, remedium est predicatio verbi Dei, maxime ad clerum facta. »

62. *Replica*, Mansi 30, 438 : « Defectus in predicatione sunt periculosiores subditis, quam vite. »

63. X. HERMAND, « Les relations de l'abbaye cistercienne du Jardinnet... », art cité, ici p. 245.

d'attirer la colère du ciel et menaçait la communauté tout entière<sup>64</sup>. Mais ce genre d'exception mis à part, Charlier tint à marquer la nécessité de la tolérance. Bien des péchés comme la prostitution, les rixes ou les beuveries étaient à ses yeux un moindre mal. Les extirper aurait exposé la Chrétienté à des désordres plus grands encore. Il y allait, en un mot, de la paix sociale.

Ce pragmatisme foncier s'alimentait à des sources diverses. Il serait d'abord facile de montrer que Charlier, par l'intermédiaire de saint Thomas d'Aquin, a recueilli là les valeurs distinctives de la philosophie morale et politique aristotélicienne. Comme on le sait, le Stagirite transmet à l'Occident latin la conscience de l'autonomie de la loi humaine. Avec elle s'introduisit l'idée qu'en cette vie, le gouvernement doit se contenter du meilleur possible et ne pas chercher un illusoire absolu. C'est tout le capital de cette éthique dessillée que résume Charlier lorsqu'il lance qu'«une société sans péché serait une société sans homme<sup>65</sup>». On ne saurait trop le souligner. Dans ce débat, c'est bien l'orateur catholique qui a fait valoir que des actes sociaux comme les contrats ou les testaments échappaient à l'emprise religieuse. C'est encore lui qui a plaidé pour le droit à l'existence des Juifs, que son adversaire voulait tous convertir ou bannir sur une île<sup>66</sup>. Bref, c'est lui qui, face à la tentative taborite de faire descendre le ciel sur la terre, a défendu le principe de la sécularité de la vie politique. L'orthodoxie comme antidote à la théocratie et à la cruauté d'une société persécutrice : nous voilà à fronts renversés par rapport à une certaine vision romantique des dissidences médiévales.

Réduire le point de vue de Charlier à un réalisme sans élévation spirituelle serait cependant faire fausse route. À l'influence aristotélicienne s'est conjuguée celle de saint Augustin, qui lui a inoculé un sens aigu de l'institution ecclésiale comme corps mêlé (*corpus permixtum*), bons et mauvais ensemble<sup>67</sup>. À considérer l'insistance de Charlier sur ce point, il y a là beaucoup plus qu'un détail. Comme lui, peu ou prou tous les controversistes anti-hussites y reviennent. C'est qu'une

64. *Replica*, Mansi 30, 401. Sur ce crime, voir C. LEVELLEUX, *La parole interdite. Le blasphème dans la France médiévale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 2001.

65. *Replica*, Mansi 30, 423 : «Velle igitur esse politias sine peccatis, est velle esse politiam ex alio quam ex hominibus, sicut velle habere cultellum, qui non posset rubinigari, est velle habere cultellum non de ferro.»

66. *Replica*, Mansi 30, 400 : «Ubi queso forma iudicii in foro exteriori expresse reperitur in novo testamento? Ubi de civitate tuenda? Ubi de numismate fabricando? Ubi de possessionibus hereditariis? Ubi de testamentis? Ubi de sepulturis et de innumerabilibus talibus, que utique tradere per legem necessarium, hoc est, utile fuit?» La nécessité de préserver le peuple juif est affirmée par Charlier dans son *Oracio*, Mansi 29, 876, avec des accents typiquement thomistes. Nicolas de Pelhřimov se prévalut pour sa part de Duns Scot (éd. F.M. Bartoš, p. 45). Sur cette position scotiste, voir S. PIRON et E. MARMURSZTEJN, «Duns Scot et la politique. Pouvoir du prince et conversion des juifs», dans *Duns Scot à Paris, 1302-2002*, O. Boulnois et alii (dir.), Turnhout, 2004, p. 21-62.

67. *Oracio*, Mansi 29, 883-886 et 917-918. Charlier avait déjà soulevé le point dans sa *Disputacio materie super punitione peccatorum*, ms Paris, Maz. 1683, fol. 123v.

donnée ontologique du mystère de l'Église s'y trouve très profondément engagée : l'Église en tant que moyen de la communion avec Dieu, dont la mission est justement de purifier sans cesse les pécheurs de leur péché. Charles Péguy, une fois revenu de sa croyance néo-taborite en une Cité harmonieuse, l'a dit à sa manière inimitable : « Le pécheur tend la main au saint, donne la main au saint, puisque le saint donne la main au pécheur. Et tous ensemble, l'un par l'autre, l'un tirant l'autre, ils remontent jusqu'à Jésus, ils font une chaîne qui remonte jusqu'à Jésus, une chaîne aux doigts indéliables<sup>68</sup>. » Tel est bien, dans la tradition catholique, le principe qui justifie la nécessité de garder la communion avec des frères imparfaits et que blesse la définition hussite de l'Église entendue comme assemblée des prédestinés dressée contre l'Église des réprouvés. Il y a des justes et des pécheurs, certes, mais il n'est qu'une seule Église<sup>69</sup>.

L'historien, lui, n'a pas à choisir entre Gilles Charlier et Nicolas de Pelhřimov. Dire avec le P. Paul de Vooght que l'un était révolutionnaire, et l'autre conservateur, n'est pas seulement faux, mais ne mène pas très loin dans l'intelligence de la controverse<sup>70</sup>. À notre sens, la scène bâloise vit plutôt se confronter deux sensibilités réformatrices que l'on aimerait caractériser en quelques mots pour finir. La première se plaçait sous le signe du zèle, cette ardeur jalouse à défendre la cause du Dieu unique par la lutte sans merci contre les scandales. L'eschatologie en était le principal ressort : il s'agissait, à l'approche de la fin des temps, de livrer l'ultime combat contre les forces de l'Antéchrist. De ce militantisme prophétique, les hussites n'avaient d'ailleurs pas le monopole. Les milieux de l'Observance franciscaine comme dominicaine comptaient de nombreux prédicateurs pénétrés du même sens de l'urgence, habités par une volonté semblable d'agir sur le monde, quitte à le mettre sens dessus dessous. Les intéressés eux-mêmes firent parfois cause commune, à l'image de ce religieux anonyme qui, en avril 1433, pressa la délégation bohémienne de rester à Bâle : en cette année anniversaire de la Passion du Christ, l'Église allait revenir à sa pauvreté première, annonçait-il<sup>71</sup>.

Charlier ne l'entendait pas du tout ainsi. Lui faisait de la patience une vertu cardinale. Réservé à l'égard de toute anticipation de l'Apocalypse, il ne cessait

---

68. Ch. PÉGUY, *Un nouveau théologien*, M. Fernand Laudet, dans *Œuvres en prose, 1909-1914* (Bibliothèque de la Pléiade), Paris, 1992, p. 573.

69. Voir, sur ce point, les pages lumineuses de Y.-M. CONGAR, *Vraie et fausse réforme dans l'Église*, Paris, 1968<sup>2</sup>, p. 105 et sv.

70. P. DE VOOGHT, « La confrontation des thèses hussites et romaines au concile de Bâle », *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 37, 1970, p. 97-137, ici p. 120 et sv. L'analyse du bénédictin belge y apparaît très marquée par le climat politique des *sixties*.

71. La prophétie fut annexée au *Liber diurnus* et est de ce fait éditée dans *MC* 1, 353-357. F.M. BARTOŠ, « Basilejský revolucionář a husitské ohlasy v jeho díle », *Sborník historický*, 3, 1955, p. 111-143, a proposé de l'attribuer au Franciscain Guillaume Josseaume. Mais l'hypothèse est fragilisée par le fait que Josseaume, depuis qu'il avait été condamné en juin 1432, n'était plus libre de ses mouvements ni de ses paroles (cf. *CB* 2, 400-401).

de répéter, par référence à la parabole du bon grain et de l'ivraie, que les temps n'étaient pas encore mûrs ; il fallait respecter les délais de la vie, accompagner les lentes germinations de la croissance historique, faire la part des imperfections inévitables. Il renouait ainsi avec ce qui avait été un fil rouge de l'action et de la pensée de Jean Gerson. Dès sa censure de 1414, le chancelier de Notre-Dame avait en effet mis en garde contre le zèle mal éclairé de Hus et prêché la prudence<sup>72</sup>. Au lendemain du concile, il répéta dans son *De consolatione theologiae* cette forte leçon : l'Église ne pourrait se réformer que si elle assumait aussi l'inachèvement consubstantiel à sa condition historique de pèlerin<sup>73</sup>.

De cette opposition entre une conception volontariste et une conception « sapientielle » de la réforme, bien des explications pourraient être données. Sans doute reflétait-elle pour partie la différence entre des mouvements jeunes, porteurs d'une ferveur inquiète, et d'autres à la tradition mieux enracinée. L'essentiel est ailleurs. La confrontation des Français avec le hussitisme ne fit rien moins qu'exaspérer deux dispositions spirituelles dont on s'accordera à penser qu'elles étaient et demeurent indispensables l'une à l'autre. L'existence chrétienne n'est-elle pas tout entière animée par cette tension, parfois douloureuse, mais appelée à devenir féconde, entre la patience et le zèle, le goût du « déjà là » et l'insatisfaction du « pas encore » ?

### III. – L'INFAILLIBILITÉ EN HÉRITAGE

La question demeurait entière de savoir si l'Église pouvait errer quand elle retirait le calice aux fidèles ou lorsqu'elle statuait sur sa réforme interne. Comme un tiroir à double fond, les controverses précédentes en cachaient donc une autre, qui roulait sur l'autorité de l'Église enseignante. Presque tous les controversistes français furent amenés à se prononcer sur le sujet. Si beaucoup ne le firent qu'en passant, au moins deux d'entre eux, Jacques de Novion et Nicolas Jacquier, s'y arrêtèrent plus longuement. La réfutation du hussitisme fut ainsi pour la théologie du XV<sup>e</sup> siècle l'un des lieux où éprouver la croyance dans l'infaillibilité de l'Église – tant il est vrai que celle-ci constitue un concept essentiellement défensif, qui n'est jamais autant mobilisé que lorsque l'institution se trouve, ou se sent, agressée<sup>74</sup>.

---

72. Éd. F. Palacký, *Documenta*, p. 530 : « Etsi enim videntur habere zelum contra vitia prelatorum et clericorum, nimis pro dolor abundantium, non tamen secundum scientiam ; zelus itaque discretus ea peccata que videt in domo Dei se non posse tollere, tolerat et gemit ; non autem possunt per vitia et errores bene tolli, quia non in Beelzebul ejicuntur demonia, sed in digito Dei ; qui est Spiritus Sanctus, volens ut in corrigendo modus habeatur prudencie, iuxta illud : Quis, quid ubi, cui, cur attendas, quomodo, quando. »

73. M. S. BURROWS, *Jean Gerson and De Consolatione theologiae...*, éd. citée, p. 241-269.

74. Comme l'a montré T. PRÜGL, « The Concept of Infallibility in Nicholas of Cusa », dans *Cusanus. The Legacy of Learned Ignorance*, P.J. Casarella (dir.), Washington, 2000, p. 238-285, notamment p. 252-263.

Le problème, à vrai dire, n'était pas tout à fait nouveau. La dévolution à l'Église de l'infaillibilité, qui appartient d'abord à Dieu en raison de sa providence et de sa prescience, est attestée par plusieurs promesses du Christ et est universellement partagé par les confessions chrétiennes<sup>75</sup>. Encore les théologiens médiévaux préféraient-ils parler à ce sujet d'indéfectibilité, ce qui renvoie plus largement à la qualité d'indestructibilité, de continuité et de permanence de l'Église. À partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les docteurs scolastiques commencèrent à vouloir préciser quels organes institutionnels étaient les mieux à même d'exercer ce charisme. Saint Bonaventure comme saint Thomas d'Aquin l'attribuèrent à l'Église romaine, qui jouissait, depuis l'Antiquité chrétienne, de la réputation de n'avoir jamais erré dans la foi. Il fallut cependant attendre la querelle autour de l'*usus pauper* pour qu'apparaissent à la fois le vocabulaire de l'infaillibilité et l'idée que le pape incorpore l'assistance promise à l'Église (Guy Terré, Augustin d'Ancône). L'opinion était encore isolée. Même ses partisans maintenaient, moyennant la distinction usuelle entre le Siège (*sedes*) et son titulaire (*sedens*), la possibilité d'un pape hérétique. Puis le Grand Schisme d'Occident remit tout à plat. La crise de confiance dans la papauté qui s'ensuivit facilita le transfert du privilège de l'infaillibilité vers le concile, dont le droit canon admettait depuis longtemps qu'il puisse juger et déposer un pape tombé dans l'erreur. Mais des voix beaucoup plus subversives en profitèrent aussi pour se faire entendre. Reprenant Ockham, Wyclif en vint à mettre en doute toutes les médiations visibles du salut. Ses lecteurs pragois, Jakoubek de Střfbro en tête, firent de même et posèrent l'Écriture sainte comme seul canal dont l'authenticité leur paraissait garantie<sup>76</sup>.

Telle fut exactement l'amorce choisie, en 1408, par Jacques de Nouvion. À ses contradicteurs qui faisaient jouer la Bible contre l'Église, le Parisien montra leur implication réciproque. N'était-ce pas en effet l'Église qui avait fixé le canon des Écritures, sous l'action du même Esprit que celui qui les avait inspirées ? Inversement, enchaîna-t-il, la Bible fondait l'autorité de l'Église. Et de citer l'engagement solennel du Christ en Luc 22, 31 : « Simon, voici que Satan vous a réclamés pour vous cribler comme le froment ; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas. » Sans opérer avec le terme d'infaillibilité, Nouvion interprète ce verset clé comme une preuve du fait que l'Église ne peut pas se tromper<sup>77</sup>. Rien

---

75. Pour des raisons évidentes, liées à la dogmatisation de l'infaillibilité pontificale au concile de Vatican I (1870), puis à sa retentissante remise en cause par le théologien suisse Hans Küng (1970), la bibliographie sur le sujet est pléthorique. Pour une synthèse récente et nuancée en langue française, on se reportera à B. SESBOUÉ, *Histoire et théologie de l'infaillibilité de l'Église*, Paris, 2012.

76. Le débat pragois sur la question est documenté par A. MOLNÁR, « Infaillibilité et indéfectibilité de l'Église », *Communio Viatorum*, 14, 1971, p. 212-231.

77. Jacques de Nouvion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 9 : « Discedit eciam a scriptura sacra, qui auctoritati ecclesie detrahit. Nam testimonio sacre scripture ecclesiam universalem a spiritu sancto regi credere debemus nec posse errare in hiis presertim, que sunt fidei. Luc. enim 22 dixit Christus ad Petrum : 'Symon, ecce sathanas expetivit vos, ut cribraret sicut triticum. Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua.' »

de nouveau sous le soleil, dira-t-on. Mais il est déjà plus significatif qu'en ce qui concerne les domaines où joue cette inerrance, le Parisien connaisse le doublet, promis à la fortune que l'on sait, de la foi et des mœurs : c'était étendre à tout le registre de la discipline et de la mise en pratique de la saine doctrine l'expression, d'origine augustinienne, de la foi et des rites des sacrements<sup>78</sup>. Le plus intéressant réside cependant dans l'ambivalence que Nouvion cultive à dessein quand il aborde le sujet de l'inerrance. Il l'entend en effet en même temps de l'Église universelle et du pape : le successeur de Pierre en bénéficie sans réserve, quoique toujours dans le cadre ecclésial, en tant qu'il est la tête de l'Église<sup>79</sup>. Sa vision de l'infaillibilité se veut, autrement dit, à la fois unitaire et graduée. Unitaire, puisqu'elle coordonne sans opposer les deux paramètres de la romanité et de la catholicité de l'Église. Graduée, en ce sens que, pour l'humaniste, l'intensité avec laquelle se réalise l'infaillibilité est incontestablement plus grande dans l'Église universelle que dans le pape seul.

Cette profession de foi faite, Jacques de Nouvion en vient à l'examen des trois objections que les wycliffistes avaient soulevées contre lui. La première consistait à dire que la foi droite peut se réfugier dans quelques laïcs seulement, à l'instar de ce qui s'est passé au Calvaire ; tous les apôtres ayant renié le Seigneur, l'Église n'a plus subsisté que dans la Vierge Marie. On aura reconnu là un argument typiquement ockhamiste, par quoi le franciscain anglais avait justifié sa révolte solitaire contre Rome<sup>80</sup>. Le sujet était à l'époque des plus controversés. En France même, on était partagé. Conrad de Gelnhausen, Nicolas de Clamanges ou encore notre vieille connaissance Jean Roque donnèrent raison à Ockham. Mais Jacques de Nouvion se rangea du côté de ceux qui, comme le chancelier Gerson, refusaient cette *reductio ad absurdum*. Face aux Pragois, il tint que, même si tous les prélats réunis en concile étaient hérétiques, l'Esprit Saint pourvoit à ce qu'ils ne

---

78. Jacques de Nouvion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 10 : « Et certe credendum videtur, quod sicut spiritus sanctus ei specialitger assistit in eis, que fidei sunt, ita eciam in agibilibus ad sanos mores pertinentibus, ita ut non permetteret in ea consuetudinem inveterari, que esset sacre Christi doctrine et sanis moribus adversa. » Sur le sujet, voir P.F. FRANSEN, « A Short History of the Meaning of the Formula 'Fides et mores' », dans *Hermeneutics of the Councils and other Studies*, H.E. Mertens et F. de Graeve (dir.), Louvain, 1985, p. 287-318.

79. *Ibid.* : « Si ergo capiatur fides petri in se et pontificibus eius successoribus, adhuc est evidens testimonium, quia si talis ut caput ecclesie non potest errare in fide, longe minus universalis ecclesia, cuius ipse membrum est. »

80. *Ibid.* : « Nobis autem hic respondent : solidam ac firmam penitus esse auctoritatem ecclesie, verum hec ecclesia in prelatibus aut clero non necessario consistit, sed potest in simplicibus et laicis salvari, qui omnibus clericis a fide aberrantibus firmiter crederent. Sic enim creditur fidem tempore passionis Christi pro aliqua mora in sola Virgine gloriosa remansisse. Si autem hoc fieret, tunc toti clero erranti assentire non conveniret. » Sur ce thème, l'étude fondamentale est celle de Y.-M. CONGAR, « Incidence ecclésiologique d'un thème de dévotion marial », dans *Id.*, *Études d'ecclésiologie médiévale*, Londres, 1983, X, p. 277-292.

déterminent rien d'hétérodoxe<sup>81</sup>. Sous son apparence naïve, l'argument allait au fond des choses : alors que ses contradicteurs se réclamaient d'une conception multitudiniste de l'Église, qui la réduisait à la somme de ses éléments, Nouvion marquait qu'il y a une réalité de l'Église comme telle, qui est indépendante de la qualité de ses membres en tant qu'individus.

Le deuxième angle d'attaque adopté par les wycliffistes, de loin le plus original, visait le cas des canonisations. Tout en se greffant sur une critique traditionnelle du culte des reliques, leur propos était d'attaquer le magistère pontifical qui y était engagé. Car là encore, les données de la tradition n'étaient pas univoques. D'un côté, les canonistes jusqu'à Jean d'André compris n'excluaient pas que le pape puisse se tromper quand il portait un candidat à la gloire des autels. Mais à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, avec l'appui de saint Thomas d'Aquin, les papes avaient eu tendance à faire de la canonisation un domaine d'application de l'irrévocabilité, sinon de l'infaillibilité, de leurs décisions<sup>82</sup>. Qui croire ? Sans se prononcer de manière définitive, Jacques de Nouvion préféra reléguer les risques d'erreur dans le champ des cultes locaux dépourvus de sanction universelle, c'est-à-dire des *beati* : cette distinction récemment introduite permettait de concilier la reconnaissance de certains abus avec la confiance inentamée dans l'inerrance de l'Église<sup>83</sup>.

Figure fantasmatique du désordre, la «papesse» Jeanne fournissait aux wycliffistes leur botte secrète. La fable de cette simulatrice qui aurait usurpé la fonction pontificale, avant d'accoucher en pleine procession de la Fête-Dieu, était à l'époque connue et acceptée de tous. Son usage l'avait étroitement liée, dès le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, aux débats naissants sur l'infaillibilité pontificale<sup>84</sup>. Pour Wyclif et ses sectateurs, ce cas d'imposture condensait la turpitude romaine et scellait la rupture de la tradition apostolique. Mais les infaillibilistes s'étaient vite employés à en désamorcer le venin. À leur suite, Jacques de Nouvion limita

81. *Ibid.* : «Melius esset dicere, quod eciamsi omnes prelati in concilio generali essent heretici, tamen spiritus sanctus in ecclesia gubernans taliter provideret, ut nunquam heresim determinarent, si eam determinare maxime intenderent, sed proprie estimacionis contrarium assererent.» Cf. Gerson, *De auferibilitate sponsi ab Ecclesia*, dans P. Glorieux, *OC*, 3, ici p. 298.

82. Présentation du dossier par M. SCHENK, *Die Unfehlbarkeit des Papstes in der Heiligsprechung. Ein Beitrag zur Erhellung der theologiegeschichtlichen Seite der Frage*, Fribourg, 1965, qui se prononce en faveur de cette application. La question demeure cependant ouverte selon B. GERHARDINI, «Canonizzazione ed infallibilità», *Divinitas*, NS, 2, 2003, p. 196-221.

83. Jacques de Nouvion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 11 : «Desinant igitur nostris auribus insurrare contra canonizationes sanctorum illud Augustini: 'Multorum corpora venerantur in terris, quorum anime sepeliuntur in inferno.' Quod dictum de sanctis ab universali ecclesia canonizatis Augustinum intellexisse non estimo, sed de hiis, qui probitatis opinionem apud suos habuerunt, unde ab aliquibus sine canonizaione veluti sancti coluntur.»

84. A. BOUREAU, *La papesse Jeanne*, Paris, 1988, en particulier p. 167-172.

la portée de la méprise : la « papesse » n'aurait trompé que les électeurs et ceux qui leur firent confiance individuellement ; encore l'erreur avait-elle été rapidement éventée<sup>85</sup>. Surtout, par analogie avec la théologie sacramentaire, le Parisien montra que Jeanne n'était devenue pape que sous la condition implicite qu'elle satisfaisait aux critères d'éligibilité. L'élection d'une personne inapte en raison de son sexe était donc ramenée à une simple erreur de fait, qui laissait intacte la pureté de la foi au plan du droit<sup>86</sup>.

La synthèse remarquablement équilibrée qu'avait bâtie Jacques de Novvion ne lui survécut pas. Avec la déposition des pontifes régnants par les Pères de Pise, puis ceux de Constance, la doctrine de l'infailibilité de l'Église devint un champ de bataille entre conciliaristes et papalistes. Les hussites n'étaient pas en reste. Mais ils renvoyèrent les deux camps dos à dos. Alors qu'ils avaient au début concentré leurs flèches sur la papauté, voici que l'exécution du prédicateur de Bethléhem déchaîna leur ire contre l'institution conciliaire. Aussi leurs représentants, la tête encore pleine de ce souvenir douloureux, refusèrent-ils en 1433 de s'affilier au concile de Bâle. Dans son *Oracio*, Nicolas Biskupec de Pelhřimov ne se fit pas non plus faute d'égrener les griefs que sa nation nourrissait contre l'assemblée de Constance. La condamnation injuste de Jean Hus, suivie de celle de Jérôme de Prague, la proscription sacrilège de l'utraquisme : tout y passa<sup>87</sup>. Gilles Charlier releva le gant. Au fougueux Taborite, il rétorqua que tous les conciles généraux, celui de Constance compris, étaient à l'abri de l'erreur en matière de foi<sup>88</sup>. Il s'en expliqua dans sa *Réplique*, sans émousser la pointe antipontificale que comportait désormais la croyance dans l'inerrance conciliaire : les papes, argumenta-t-il, peuvent tomber dans l'hérésie avec leurs cardinaux ; il revient alors au concile de les juger, puisqu'il représente l'Église universelle infailible. Comme les autres ambassadeurs bâlois, le doyen de Cambrai le répéta ensuite à Prague même. L'infailibilité des conciles généraux était en passe de devenir la pierre de touche de la nouvelle orthodoxie<sup>89</sup>.

---

85. Jacques de Novvion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 11 : « Desinant rursus de muliere incubatrice papatus mencionem facere, cum nunquam illam generale concilium esse papam determinaverit nec universalis ecclesia aliter credidit, nisi quia singuli fidem electoribus habentes non contraxerunt, sed eam papam esse crediderunt. Aliud est autem singulos aliquid separatim credere, aliud universos in generali concilio determinare. (...) Item et hic error brevi detectus fuit. »

86. *Ibid.* : « Item nec credebatur esse papa, nisi omnia ei inessent, que summo pontifici inesse deberent, eratque condicio implicita, qualis est in adoracione hostie consecrate. »

87. Éd. F.M. Bartoš, *Řeči Mikuláše z Pelhřimova...*, p. 24-25.

88. Gilles Charlier, *Oracio*, Mansi 29, 964 : « Dicam, sola veritate motus, teste deo, quoniam concilia generalia in materia fidei errare non possunt, inter que Constantiense concilium Ioannem Hus preter suas assertiones erroneas condemnavit. »

89. *Replica*, Mansi 30, 408 et 435. Cf. *MC* 1, 425. La controverse sur l'infailibilité conciliaire est traitée en détail par H.-J. STEBEN, *Traktate und Theorien zum Konzil: Vom Beginn des Grossen Schismas bis zum Vorabend der Reformation (1378-1521)*, Francfort, 1983, p. 149-207.

De ce fonds conciliariste, Nicolas Jacquier se fit à son tour l'interprète. Le septième chapitre de son *Dyalogus* est en effet consacré au gouvernement *infaillible* de l'Église : le mot apparaît pour la première fois tel quel dans un texte anti-hussite d'origine française. Le dominicain, qui prend soin de distinguer l'infaillibilité de la *potestas ecclesiastica*, la définit comme le don de ne jamais dévier de la vérité catholique<sup>90</sup>. Le choix des versets scripturaires mobilisés pour l'illustrer est révélateur. Comment ne pas voir que Jacquier écarte la promesse du Christ à saint Pierre qu'avait citée Jacques de Novion ? Il préfère se tourner vers Matthieu 28, 20 (« Moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du monde »), Jean 14, 16 (« Je prierai le Père, et Il vous donnera un autre défenseur, l'Esprit de vérité, pour qu'Il demeure avec vous à jamais ») et I Timothée 3, 15 (« Sache comment te comporter dans la maison de Dieu, je veux dire l'Église du Dieu vivant, la colonne et la voûte de la vérité »), trois versets qui ont en commun de soutenir une interprétation résolument collective des destinataires de ce privilège. Il est dès lors naturel que Jacquier voie dans le « concile » de Jérusalem et, partant, dans la synodalité de l'Église le lieu où s'exerce le charisme d'infaillibilité<sup>91</sup>. Du pape, il n'est tout simplement pas question : même lorsque le controversiste aborde la confession de Pierre en Matthieu 16, il observe à cet égard un silence absolu. On touche là des sommets. Les points de vue qui se laissaient encore harmoniser en 1408 étaient devenus irrécyclables.

Jean Rokycana a-t-il été convaincu par cet éloge de l'infaillibilité de l'Église réunie en concile ? Nicolas Jacquier n'ose pas l'affirmer. Il avait raison de se montrer prudent : le sujet demeura une pomme de discorde tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. On s'en voudrait néanmoins de terminer sur le constat de ce désaccord entre catholiques et hussites. Car si criant fût-il, il se déployait à l'intérieur d'un problème qui leur était malgré tout commun. À une époque de crise générale de la sotériologie, où les malheurs des temps, le drame du Schisme et de ses suites, la conscience ravivée de la toute-puissance de Dieu, enfin, rendaient plus obsédant le problème du salut, le besoin se faisait sentir d'un point fixe. Jacques de Novion, décidément le plus perspicace et le plus doué des controversistes français, le reconnut : il fallait bien savoir que croire et que faire, où était l'Église ; autrement, toute la religion

---

90. *Dyalogus super sacra communione contra Hussitas*, éd. citée, p. 104 : « Ut tue, o Iohanne, obiectioni satisfaciam, duo premitam magna dona divinitus ecclesie catholice concessa. Unum quidem est singularis directio eius, per quam preservatur ne umquam errando a via necessarie veritatis catholice deviet. »

91. *Ibid.*, p. 108 : « Profecto ex verbis in ipsa epistola decreti insertis, dum apostoli et seniores dixerunt : 'Visum est Spiritui Sancto et nobis' (Act. 15, 29), patet evidenter presidenciam Spiritus Sancti in ecclesia synodally congregata, cuius iussu et gracia, ut beatus Damasius asserit, canones sancti eduntur. »

s'effondrerait<sup>92</sup>. Cette garantie ultime, les uns la cherchèrent dans la restauration du rite eucharistique primitif, les autres dans l'infailibilité du magistère, qu'il fût conciliaire ou papal. Les réponses pouvaient varier, mais, pour l'observateur rétrospectif, le plus frappant est que toutes témoignaient d'une inquiétude semblable devant le mystère de la liberté et de la grâce<sup>93</sup>.

---

92. *Disputacio cum Hussitis*, éd. citée, p. 10: «Item iuxta hunc respondendi modum nunquam nobis constaret, quid esset credendum aut quid agendum auctoritate ecclesie, quia incertum esset nobis, que sit hec ecclesia, in qua fides precipue formata maneat. Si igitur illius solius determinationibus adherere necesse sit, nunquam auctoritate ecclesie aliquid credemus, et sic omnes determinaciones ecclesie in dubium revocando tota christiana religio, tota fides Christi et tota lex perturbatur.»

93. Sur cette crise de la sotériologie en relation avec le hussitisme, voir F. GRAUS, «The Crisis of the Middle Ages and the Hussites», dans *The Reformation in Medieval Perspectives*, S.E. Ozment (dir.), Chicago, 1971, p. 77-103.

## CONCLUSION

Les controversistes ont-ils laissé transparaître leur appartenance à l'Église gallicane? nous demandions-nous pour commencer. Le bilan est bien maigre. Seuls Jean Gerson et Geoffroy de Montchoisi ont, quoique de manière assez adventice, joué sur la fibre nationale. Pour le reste, rien dans les arguments échangés, ni dans les autorités convoquées, ne trahit l'identité française des controversistes. Aussi bien leurs textes anti-hussites n'ont-ils que fort peu circulé dans le royaume : le succès, quand il fut au rendez-vous, se gagna en terre d'Empire. On peut assurément dire de nos controversistes qu'ils étaient Français et que certains en conçurent même de la fierté. Mais leur manière de réfuter le hussitisme et leur culture politique relevaient de deux logiques à peu près complètement étanches. Il n'y a pas, de ce point de vue, de « théologie française » au XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

On nous objectera peut-être que cette absence doit beaucoup au fait que le sentiment national ne faisait à l'époque que se superposer aux identités régionales<sup>2</sup>. Soit. Réduisons donc l'échelle et demandons-nous, par exemple, si la théologie de Gilles Charlier et de Nicolas Jacquier présente quelque trait spécifiquement bourguignon. En bonne logique, on s'attendrait à ce que l'un et l'autre aient épousé les vues papalistes de leur maître et seigneur, le duc Philippe. Or c'est exactement le contraire. Charlier s'est comporté à Bâle en conciliariste bon teint. Sans doute n'a-t-il pas eu le courage de ses convictions et est-il rentré précipitamment à Cambrai. Mais Nicolas Jacquier, tout bourguignon de souche qu'il fût, y est resté jusqu'en août 1440. Et quand il reprit la plume en 1466, il ne renia rien du conciliarisme de ses vertes années. Belle preuve d'indépendance d'esprit ! Quant à son argumentation anti-hussite, il est bien vrai qu'elle se singularise par le primat donné au sens

---

1. Comme on a pu parler d'une théologie française au XX<sup>e</sup> siècle : voir à ce sujet la mise au point de F. BOUSQUET, « A-t-il existé, au XX<sup>e</sup> siècle, une 'théologie française' ? », *Gregorianum*, 92, 2011, p. 737-755.

2. *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne* (Beihefte der Francia, 39), R. Babel et J.-M. Moeglin (dir.), Sigmaringen, 1997.

littéral de l'Écriture sainte. Mais cette option herméneutique participe d'un retour en force du thomisme qui toucha toute la Chrétienté du temps, Espagne et Italie en tête<sup>3</sup>.

Il n'est pas facile d'élucider les raisons de ce *non liquet*. Toujours est-il qu'il vaut mieux se défier des causalités simplistes et reconnaître lucidement les discordances entre le jeu politique et celui des orientations doctrinales. Le point de vue des intéressés sur le sujet mérite d'être médité. Les deux sphères temporelle et spirituelle avaient beau présenter certaines analogies extérieures, cela n'empêchait pas les théologiens de tous bords de répéter que chacune avait sa fin propre et son organisation spécifique<sup>4</sup>. La notion schmittienne de « théologie politique », dont l'historiographie s'est servie sans mesure, trouve là certaines de ses limites : il faut réaffirmer, avec Erik Peterson et d'autres, l'irréductibilité du dogme, y compris ecclésiologique, aux logiques séculières<sup>5</sup>.

---

3. A. J. MINNIS, « Fifteenth-Century Versions of Thomistic Literalism: Girolamo Savonarola and Alfonso de Madrigal », dans *Neue Richtungen in der hoch- und spätmittelalterlichen Bibelexegese* (Schriften des Historischen kollegs 32), R. E. Lerner (dir.), Munich, 1996, p. 163-180.

4. T. M. IZBICKI, « Cajetan's Attack on Parallels between Church and State », *Cristianesimo nella Storia*, 20, 1999, p. 81-89.

5. Faute de pouvoir entrer ici dans ce débat, renvoyons à la mise au point de S. H. DE FRANCESCHI, « Ambigüités historiographiques du théologico-politique. Genèse et fortunes d'un concept », *Revue historique*, 643, 2007, p. 653-685.

**TROISIÈME PARTIE**  
***LA FAUTE DES BOHÊMES.***  
**LA RÉCEPTION FRANÇAISE DU HUSSITISME**



## INTRODUCTION

On pourrait s'arrêter là et considérer que la lutte contre le hussitisme fut menée *in vitro*, sans contact ni mélange avec le milieu français local. À lire la *Ballade des menus propos*, cette conclusion apparaît cependant pour le moins forcée :

« Je congnois vision et somme,  
Je congnois la faulte des Boesmes,  
Je congnois le pouvoir de Romme,  
Je congnois tout fors que moy mesmes. »

Lorsqu'il enfile en 1458 ces expressions proverbiales, François Villon oppose tout naturellement à l'autorité retrouvée du Siècle apostolique le contre-exemple du hussitisme : à cette date, bien que le danger se fût estompé depuis plus de vingt ans, l'association de la Bohême et de l'hérésie était topique dans les milieux universitaires parisiens autour desquels gravitait le poète<sup>1</sup>. Qu'un simple maître ès-arts comme lui en ait entendu parler prouve que la connaissance du hussitisme ne fut pas réservée à une mince élite de diplomates et de controversistes patentés. Comprendre par quels canaux l'image de la révolution se diffusa dans le royaume des lys, comment elle y fut acclimatée, déformée, instrumentalisée ou encore oubliée, quel poids eut, pour le dire en un mot, la référence hussite dans la culture religieuse et politique française, tel sera l'objectif de cette dernière partie.

L'entreprise tient de la gageure. Autant chercher une aiguille dans une botte de foin ! Chroniques, manuels pastoraux, pièces de théâtre, sermons, pamphlets, vies de saints, mais aussi prières, registres d'inquisition et même actes de donation, inventaires et comptabilités, presque tous les types de sources sont susceptibles de livrer de loin en loin des bribes de renseignements. Cette difficulté heuristique se double d'un problème de méthode. Car les allusions au hussitisme sont si dispersées, si hétérogènes, si lapidaires qu'elles défient la synthèse. Rien ne serait plus trompeur que de prétendre offrir le tableau de ce qu'aurait été, « telle qu'en elle-même l'éternité enfin la change », la culture hussitologique française. Il est bien vrai que des leitmotifs s'y retrouvent. Mais leur usage varie du tout au

---

1. François VILLON, *Lais, testament, poésies diverses*, édition bilingue par J.-Cl. Mühlethaler, Paris, 2004, p. 314. Nous reprenons la datation proposée par G. PINKERNELL, « Une nouvelle date dans l'œuvre de Villon : le 8 octobre 1458 », *Romania*, 104, 1983, p. 377-391.

tout selon que celui qui les recueille appartient par exemple au camp bourguignon ou au parti royal, qu'il se réclame du conciliarisme bâlois ou au contraire s'en démarque. Tout au plus peut-on espérer déterminer quelle fut, en tel lieu et en tel moment, la culture hussitologique de tel protagoniste ou de tel amateur éclairé.

Le plus sûr moyen pour le deviner est encore d'étudier les conditions concrètes dans lesquelles la connaissance du hussitisme s'est transmise en terre française. Aussi commencerons-nous par nous pencher sur l'un de ses vecteurs les moins difficiles à atteindre aujourd'hui, à savoir les manuscrits hussitologiques. À ce premier état des lieux, inévitablement statique, succédera une approche plus dynamique, attentive au processus de circulation de l'information, à ses plaques tournantes, à ses relais et à ses rituels. C'est seulement alors que l'on pourra restituer les diverses nuances du prisme à travers lequel les auteurs gallicans ont regardé et jugé la révolution bohémienne. Restera une dernière et lancinante question. La réception française du hussitisme a-t-elle toujours été uniformément négative ? Ne s'est-il pas aussi trouvé des sujets du « roi très chrétien » pour y prêter une oreille favorable ?

## CHAPITRE 10

### LE « DISCOURS DES LIVRES<sup>1</sup> »

Nous avons déjà constaté en passant que la France n'avait représenté qu'un débouché modeste de la production hussitologique. Que veut dire « modeste » ? Il est grand temps, si l'on veut sortir de l'imprécision, de retourner aux manuscrits et de recueillir les traces laissées par le hussitisme dans les fonds français. Le P. Augustin Neumann est le premier et, jusqu'à présent, le seul à en avoir tenté un inventaire provisoire<sup>2</sup>. Douze manuscrits importants sont sortis grâce à lui de la naphthaline, un chiffre qu'il serait aisé de tripler.

Encore faut-il y regarder à deux fois. Bien souvent, la datation et/ou la localisation de la copie interdisent d'en faire un témoin de la culture hussitologique française. On ne reviendra pas ici sur la chasse aux manuscrits bâlois menée par les érudits gallicans entre 1717 et 1724, sous la houlette du chancelier d'Aguesseau. Heribert Müller a montré comment, grâce à la collaboration de l'université suisse et de son bibliothécaire Iselin, Étienne Baluze et ses successeurs avaient pu en faire de précieuses copies<sup>3</sup>. Ces vestiges de la Régence sont cependant beaucoup trop tardifs pour nous intéresser.

D'autres manuscrits hussitologiques présents dans les fonds français remontent certes bel et bien au XV<sup>e</sup> siècle, mais n'y sont entrés qu'à une époque ultérieure. Considérons le ms **Paris, BN lat. 12532**. Ce recueil sur les hérésies transmet, à la suite des manuels inquisitoriaux de Zanchino Ugolini et de Bernard Gui, une série impressionnante de traités et de discours bâlois relatifs au hussitisme. Le scribe qui a copié peu après 1443 ces 158 premiers feuillets a signé de son nom au fol. 155 : Guillaume Sc(h)elken. Or ce clerc, originaire du diocèse de Cambrai, n'appartenait pas à l'orbite française. On sait en effet qu'il fit toutes ses études à

---

1. Nous empruntons l'expression à D. NEBBIAI, *Le discours des livres. Bibliothèques et manuscrits en Europe (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Rennes, 2013.

2. A. NEUMANN, *Francouzská hussitica 2* (Studie a texty 4), Olomouc, 1925, p. 6-14.

3. H. MÜLLER, « L'érudition gallicane et le concile de Bâle (Baluze, Mabillon, Daguesseau, Iselin, Bignon) », *Francia*, 9, 1981, p. 531-555. Il s'agit des mss BN lat. 1439, 1441, 1442, 1446, 1494, 1500, 1504, 1505, 1508, 1510, 1513, 1516 et 1517.

l'université de Cologne, où il s'immatricula en 1442 et obtint la licence en arts en 1446. C'est là qu'il réalisa de nombreuses transcriptions pour l'usage de son maître et compatriote, le bachelier formé en théologie Jean Reventz<sup>4</sup>. Ce *codex* confirme l'implication des milieux colonais dans la controverse anti-hussite. Il ne dit rien, en revanche, de l'état d'esprit qui pouvait être celui des Français du temps, car il ne semble pas avoir franchi les frontières de l'hexagone avant son acquisition au XVI<sup>e</sup> siècle par la famille Harlay, qui le légua ensuite à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. On pourrait en dire à peu près autant des mss **BN lat. 1499** et **Mazarine 943**. Le premier, qui contient aux fol. 20v-23r (sans nom d'auteur) le *De temporalitate clericorum* du franciscain Matthias Döring parmi une riche collection de discours et sermons bâlois, est vraisemblablement d'origine rhénane<sup>5</sup>, tandis que le second, dans lequel le *Contra articulos Hussitarum* d'Henri de Gorkum se trouve mêlé à des traités de Jean Gerson, Pierre d'Ailly, Henri de Langestein et Jean Nider, provient de l'université de Louvain<sup>6</sup>. Tous les *codices* hussitologiques aujourd'hui présents dans les fonds français ne sont donc pas d'origine française, il s'en faut de beaucoup.

Excluant ces importations tardives, nous nous en tiendrons aux seuls manuscrits dont on peut affirmer avec certitude qu'ils ont circulé dans le royaume des lys avant les années 1510. Par qui furent-ils copiés ? Quelles bibliothèques les accueillirent ? Quel est leur contenu informatif ? Il convient pour le savoir de se mettre à l'écoute de ce que disent à voix basse les livres.

### I. – MANUSCRITS HUSSITOLOGIQUES : UN FLORILÈGE

Une fois n'est pas coutume, lâchons quelques instants la bride et parcourons à sauts et à gambades le paysage documentaire.

---

4. Ch. SAMARAN et R. MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, t. 3, Paris, 1974, p. 650; *Colophons de manuscrits occidentaux des origines au XVI<sup>e</sup> s.*, t. 2, Fribourg, 1967, n° 6071 (aujourd'hui Bruxelles, KBR, 1263) et n° 6072 (Bruxelles, KBR, 2138). Le cursus universitaire de Schelken et de Reventz est indiqué dans le *Repertorium academicum germanicum* ([www.rag-online.org](http://www.rag-online.org)).

5. Comme le suggère l'insertion au fol. 186 d'une lettre originale du concile de Bâle au doyen de Sainte-Catherine d'Oppenheim. Voir Ph. LAUER, *Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits latins*, t. 2, Paris, 1940, p. 43-44 et P. WEIGEL, *Ordensreform und Konziliarismus. Der Franziskanerprovinzial Matthias Döring (1427-1461)*, Francfort, 2005, p. 314-320.

6. Comme nous l'apprend cette mention sur le verso du dernier feuillet de garde : « Hunc librum et adhuc unum habuit Stephanus de Calido Campo, ex parte magistri Godfridi de Curia, qui fuit avunculus matris ejusdem Stephanus. Similiter et frater ejus Vincentius habuit duos ex parte ipsius Godfridi de Curia, qui fuit magnus Lovanii in disputationibus. » Le maître ès-arts *Godefridus de Curia* possédait également les mss Bruxelles, KBR, 141-142, et Paris, Arsenal, 709, qu'il légua l'un et l'autre aux chanoines réguliers du Val Saint-Martin, à Louvain : voir W. LOURDAUX et M. HAVERALS, *Biblioteca Vallis Sancti Martini in Lovanio*, Louvain, 1978, p. 715.

Une première contrée giboyeuse est celle des manuscrits sur les conciles qu'abrite la Bibliothèque nationale de France. Voici par exemple le ms **BN lat. 1501**. Ce codex, qui compte 118 feuillets de papier et de parchemin (420 sur 325 mm), est un manuscrit composite rassemblant la correspondance entre l'abbé de Cluny Eudes II de la Perrière et le concile de Bâle. En dépit des objurgations du cardinal-légit Julien Cesarini, l'abbé renonça en effet à y siéger en personne ; son mauvais état de santé, les dangers des guerres et surtout le manque criant d'argent l'en dissuadèrent. Mais il reconnut vite l'assemblée et y dépêcha en avril 1432 le prieur claustral, Pierre Thomas, le prieur de Manthes, Jean de Montenoison, et l'aumônier de Cluny, Philibert Ogent<sup>7</sup>. Le concile traînant en longueur, les trois procureurs ne laissèrent pas leur mandant sur sa faim. Une cinquantaine de documents furent échangés entre eux jusqu'en 1439. Notre manuscrit en livre la récolte, sous la forme de lettres et d'actes officiels qui sont parfois transmis en original et alors scellés sur cire ou sur plomb. De-ci de-là, l'abbé a inscrit la date à laquelle il les a reçus<sup>8</sup>.

Fait de bric et de broc et criblé d'accidents de copie, le recueil pourrait n'être qu'un fatras, si Eudes de la Perrière n'avait classé les pièces par ordre chronologique. Surtout, l'économie générale du manuscrit trahit quel était l'ordre de ses priorités. Il va sans dire que les affaires de l'ordre de Cluny, sa représentation au concile, ses privilèges et ses tracasseries financières y occupent le devant de la scène. Mais les clunisiens n'étaient pas pour autant englués dans leurs problèmes internes. Les grands événements politiques de l'heure, comme la confirmation du traité d'Arras par le pape et le concile, retenaient aussi leur attention. Il en va de même de la question tchèque. Pas moins de six documents en traitent ici directement. Le bouquet principal est composé de l'invitation du concile aux Bohémiens, la fameuse lettre *Compulit nos caritas* du 15 octobre 1431 (fol. 5r-6r)<sup>9</sup>, et des échanges qui s'ensuivirent au début de l'année 1432 entre les Pragois, les consuls de Nuremberg et les représentants du concile sur place, le dominicain Jean Nider et le cistercien Jean de Gelnhausen<sup>10</sup>. Toutes ces pièces sont disposées sans solution de continuité en tête du recueil, immédiatement avant les actes de la deuxième session bâloise. La Bohême disparaît ensuite de l'horizon, avant de refaire une dernière fois surface au fol. 90, où se trouve insérée la brève missive par laquelle les Bâlois promirent aux Bohémiens de leur adresser de nouveaux légats, à la

---

7. J. LECLERCQ, « Cluny et le concile de Bâle », *RHEF*, 28, 1942, p. 181-195.

8. Nous nous appuyons sur la description qu'en a donnée Ph. LAUER, *Bibliothèque nationale. Catalogue général...*, t. 2, éd. citée, p. 44-45 et sur notre consultation du microfilm. Le ms a été muni d'une table par Étienne Baluze.

9. Éd. Mansi 29, 233-236.

10. Lettre de Nider et Gelnhausen aux Bohémiens du 5 janvier 1432, fol. 7v-8v, éd. *MC* 1, 142-144 ; réponse des Pragois du 30 janvier, fol. 8v-9r, éd. *MC* 1, 179-180 ; lettre des Bohémiens aux évêques de Nuremberg à la même date, fol. 9r, éd. *UB* 2, 266-267 ; lettre de Nider et Gelnhausen aux évêques de Prague du 12 février, fol. 9v, éd. *MC* 1, 180-181.

date du 7 janvier 1435<sup>11</sup>. Au total, l'abbé Eudes de la Perrière a donc eu accès sur le hussitisme à une information de bon aloi, mais très fragmentaire, car à peu près exclusivement centrée sur la reprise des contacts entre la Chrétienté et les «schismatiques» de Bohême.

Considérons maintenant le cas du ms **BN lat. 1548**. Ce volume de 238 feuillets de papier (300 sur 215 mm) a été confectionné par Gilles Charlier lui-même, qui lui a donné le numéro CXLVIII de sa bibliothèque et a apposé, selon son habitude, signature et prisée sur le premier feuillet de garde : «Carlerii. Precii III francorum fortis monete»<sup>12</sup>. Le doyen de Cambrai a écrit de sa main la table du volume, une partie des pièces et un grand nombre d'annotations marginales. Après sa mort, le ms a appartenu au collège de Navarre, dont l'ex-libris figure aux fol. 4r et 236v. L'ensemble des textes transmis affecte une grande unité codicologique et thématique. Ainsi que l'indique le titre choisi par Charlier, le recueil consiste en une anthologie d'actes sur les conciles généraux. Il s'ouvre sur les incipits des canons de Latran IV et sur un échantillon des conciles de Constantinople IV, Lyon I et Lyon II, flanqué d'un *ordo ad celebrandum concilium*. Vient ensuite un pot-pourri de textes de controverse en faveur de l'autorité des conciles généraux : un extrait du sermon du théologien bisontin Gilles Grusinet († 1437) pour la Saint-Bernard 1432<sup>13</sup>, le décret *Frequens* et une copie certifiée de la bulle du concile de Bâle octroyant des indulgences pour la Fête-Dieu. Le troisième élément textuel, qui occupe les fol. 15r-42v, réunit des extraits des actes et des décrets de Constance. Le manuscrit se poursuit avec la série continue des vingt-trois premières sessions bâloises, farcies de lettres et de sermons qui y furent produits. Enfin, Gilles Charlier y a fait ajouter après coup le début des *Commentarii de gestis concilii Basiliensis* d'Énée Silvio Piccolomini (1439/1440), qui était entre-temps devenu pape sous le nom de Pie II<sup>14</sup>.

Ce sont les extraits sur Constance qui nous intéressent ici au premier chef. Car la sélection faite par le doyen de Cambrai est orientée. À l'exception de trois textes, tout ce qu'il a recopié à cet endroit de sa propre main a trait à la répression contre le hussitisme : la condamnation des 45 articles de Wyclif et la proscription de sa mémoire (fol. 15v-17v), le décret *Cum in nonnullis* contre l'utraqisme (fol. 18v-19r), les actes de la quatorzième session rapportant l'exécution de Jean Hus (fol. 19r-19v), la condamnation des 62 articles de Wyclif (fol. 20r-22v), la teneur des 30 articles retenus contre Hus (fol. 22v-23v), la sentence portée

11. Éd. *MC* 1, 634-635 Le document est ici déchiré et endommagé par des taches d'humidité.

12. Cette description se fonde sur Ph. LAUER, *Bibliothèque nationale. Catalogue général...*, t. 2, éd. citée, p. 62-63, complété à l'aide du fichier de l'IRHT, et sur notre consultation directe du ms.

13. Ce sermon, inconnu de J.-B. SCHNEYER, «Baseler Konzilspredigten...», art. cité, ne semble pas transmis par ailleurs.

14. Les *Commentarii*, qui ne figurent pas dans la table générale au fol. 1v, sont accompagnés au fol. 238v d'une adresse écrite verticalement : «Detur domino decano Cameracensi».

contre lui (fol. 24r-27r) et la condamnation prononcée par le même concile contre Jérôme de Prague, le 30 mai 1416 (fol. 29v-30v). Charlier y a joint un cahier, écrit d'une autre main, renfermant la bulle *Inter cunctas* fulminée le 22 février 1418 par Martin V (fol. 31r-42v). Ce long réquisitoire, qui mettait un point conclusif à la confrontation du concile avec les Bohémiens, avait là sa place toute trouvée<sup>15</sup>.

Le dossier bâlois qui suit dans le manuscrit débute à son tour par des *hussitica*. Charlier y a écrit de nouveau de sa main, avec la lettre conciliaire *Compulit nos caritas*, le traité *Super iustificacione vocacionis Bohemorum*, qui n'est rien d'autre qu'une version remaniée de la lettre que Cesarini adressa, le 8 février 1432, au pape Eugène IV pour justifier l'ouverture faite aux Bohémiens<sup>16</sup> (fol. 43r-52r). Preuve de son attention, Charlier a pris soin de dégager en marge les articulations logiques de ce texte rare et d'en relever par des manicules les passages les plus importants<sup>17</sup>. Le reste est moins riche en matière hussitologique. Charlier renvoie d'ailleurs les lecteurs intéressés à certains autres volumes de sa bibliothèque. Encore a-t-il malgré tout jugé bon de distiller trois nouvelles lettres du concile aux Bohémiens<sup>18</sup>.

Tout ceci, on le voit, est assez passe-partout, mais présente l'intérêt de documenter l'effort que Charlier a dû consentir pour s'informer de l'histoire du hussitisme. Quand au juste ? Le plus probable est qu'il ait rassemblé ce dossier à Bâle, après quoi il le rapporta à Cambrai où il le compléta.

D'autres gisements hussitologiques sont à chercher dans les fonds de la Bibliothèque Mazarine. Parmi les trouvailles qu'y fit, sur les traces des mauristes Edmond Martène et Ursin Durand, le P. Neumann, signalons le ms **Maz. 1688**. Il s'agit d'un codex de 180 feuillets de papier (301 sur 220 mm), réalisé sous le pontificat d'Eugène IV (1431-1447), si l'on se rapporte au titre porté au fol. 1r<sup>19</sup>.

15. On en trouvera le texte dans *Acta Martini V...*, J. Eršil (éd.), t. 1, éd. citée, p. 98-108.

16. Éd. A Neumann, *Francouzská hussitica 2*, éd. citée, p. 49-60. Sur ce traité, voir O. MARIN, « Pourquoi débattre avec les hussites... », art. cité.

17. Ainsi, au fol. 52r, met-il en valeur la lettre envoyée en 403 par les évêques catholiques d'Afrique du Nord à leurs homologues donatistes, qui constitue le principal précédent de l'initiative bâloise de 1431.

18. Fol. 82r, marge inférieure : « Ambasiatores Bohemorum in magno numero, puta usque ad XV aut plus, principales intraverunt Basileam IIII januarii anno Domini 1433. Acta eorum et deputatorum ex parte concilii reperies in duobus aliis voluminibus. » Les trois documents hussitologiques sont un extrait de la lettre de Jean Nider et Jean de Gelnhausen du 5 janvier 1432 (fol. 63r-v), celle envoyée par le concile aux Bohémiens le 20 juin suivant (fol. 72r-v) et la réponse que donnèrent les Bâlois à Martin Lupáč le 26 février 1434 (fol. 144r, éd. *MC 1*, 735-736).

19. « Hic incipiunt scripta tam per dominum nostrum dominum summum pontificem, Eugenium quartum, a principio introitus consilii generalis Basiliensis, quam per dictum consilium et plures alios dominos reges, principes, archiepiscopos, etc., prout seriatim inferius apparere poterit cuilibet intuenti sive legenti. » Les informations qui suivent sont tirées de A. MOLINIER, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, t. 2, éd. citée, p. 167-170, et de notre consultation du microfilm.

Comme le précédent, ce manuscrit a appartenu au collège de Navarre et rassemble une quarantaine de textes relatifs au conflit entre la papauté et le concile de Bâle. Il fut composé, peut-on présumer sur la foi de plusieurs actes qui lui sont destinés, à l'intention du chapitre cathédral de Reims. Heribert Müller a ainsi proposé de le mettre en relation avec les procureurs rémois au concile, notamment le chanoine Jacques d'Attigny, un juriste réputé qui y fut fort actif de 1433 à 1436<sup>20</sup>.

La mise en page aérée, l'adoption d'un gros module, la présence de lettres ornées témoignent du soin apporté à la confection de cette copie. Le contenu du volume n'est pas moins précieux. La même main principale y a en effet transcrit ces cinq pièces hussitologiques :

- sous le titre de *Pragensium articuli*, les 45 articles de Wyclif qui furent condamnés à Prague, puis à Constance (fol. 1r-2v).
- la recension viennoise du manifeste taborite de 1430, par lequel Procope le Rasé et quatre autres *hejtman* avaient pris à témoin les laïcs allemands des guerres que le clergé leur avait déclarées et leur avaient exposé les erreurs (au nombre de seize !) dans lequel celui-ci était tombé (fol. 4r-8r)<sup>21</sup>.
- la lettre d'un dominicain pragois au prieur du couvent de Bâle, datée du 21 juillet 1432. Tout en adjurant le concile de mener à bonne fin la réunion avec les hussites, il y décrit les dégâts meurtriers provoqués par les inondations de la Vltava (fol. 18r-18v)<sup>22</sup>.
- la lettre que le concile de Bâle envoya le 20 juin 1432 aux Bohémiens pour approuver le récent pacte de Cheb (fol. 19v-20v)<sup>23</sup>.
- les Quatre articles de Prague, flanqués d'une note inédite sur les disputes qui étaient alors en cours à Bâle entre orateurs bohémiens et catholiques (fol. 21r-21v)<sup>24</sup>.

---

20. H. MÜLLER, *Die Franzosen...*, t. 1, éd. citée, p. 378.

21. Le manifeste a été édité à partir de ce ms par E. Martène et U. Durand, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, t. 8, Paris, 1733, col. 19-27.

22. Éd. E. Martène-U. Durand, *ibid.*, 27-28. Ignorant cette édition, A. Neumann a publié une seconde fois la même lettre dans ses *Francouzská hussitica*, 1 (Studie a texty 3), Olomouc, 1923, p. 128-129.

23. Éd. *MC* 1, 227-229.

24. En voici les extraits les plus significatifs : «Istos quatuor articulos deduxerunt in XIIa congregacione, eciam omnibus cuiuscumque status interesse volentibus presentibus, per decem dies. Ad primum vero articulum ex determinatione theologorum respondit quidam magister Johannes de Ragusio, doctor egregius theologie ordinis predicatorum, et a seculo non est audita talis determinacio materie illius divinissime eukaristie sive sacramentum qualem idem magister Johannes elegantissime executus est.» Suit le résumé de sa position, puis l'indication : «Ad secundum vero articulum est in actu respondendum quidam magister Egidius doctor theologie Parisiensis decanus Cameracensis. Ad tertium respondebit postea H. Kaltisem ordinis predicatorum predicator. Ad quartum respondebit quidam hispanus doctor utriusque juris eximius et est auditor legati. Et quia iste responsiones sunt fiende et nichil possum de eis intimare, idcirco habeatis patientiam.»

C'est peu de dire que la qualité compense ici la quantité. Quoique cette sélection ne constitue qu'une infime partie du recueil, nous sommes là en présence de pépites, ce qui suggère que le copiste ou son commanditaire avait des antennes bien placées.

Des découvertes attendent encore le hussitologue dans les bibliothèques publiques de province. Entre autres exemples, le recueil bâlois transmis dans le ms **Orléans, BM 709** (255 folios, 29,2 sur 21,4 cm) a échappé jusqu'à aujourd'hui à l'attention des chercheurs, sans doute parce que Charles Cuissard l'avait arbitrairement affecté au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Mais les filigranes permettent d'en situer la confection durant les premières années du concile. L'ensemble a été copié par plusieurs mains contemporaines et touche aux trois principales controverses dans lesquelles les Bâlois furent engagés : la primauté du pape ou du concile, les affaires hussites et le schisme grec. Le compilateur anonyme en a ensuite dressé une table (fol. 27v) et a annoté beaucoup de documents<sup>26</sup>. Quand et par quelle voie le manuscrit est-il arrivé à Orléans ? On l'ignore. L'insertion d'un richissime dossier sur la procession du Saint-Esprit, réunissant des traités des Pères (Didyme l'Aveugle), de saint Anselme, de saint Thomas d'Aquin et d'autres dominicains comme Barthélemy de Constantinople et Philippe de Péra, pourrait toutefois pointer vers Simon Fréron († 1436) : ce théologien et chanoine d'Orléans s'immatricula le 17 juillet 1433 à Bâle, où il retrouva son évêque, l'Écossais Jean de Kirkmichael. Il y fit assaut de zèle et est connu pour s'être particulièrement investi dans les négociations avec les Byzantins<sup>27</sup>.

Toujours est-il que les *hussitica* occupent eux aussi une place non négligeable dans le manuscrit. Il s'y rencontre certaines pièces à caractère diplomatique, dont la plupart sont abondamment diffusées par ailleurs : la lettre bâloise *Compulit nos caritas* (fol. 33v-35r), les mandats que les autorités bohémiennes remirent, à l'automne 1432, à leurs futurs représentants au concile (fol. 45r-46r et 92r-94r) ou encore le discours de Cesarini du 8 janvier 1433 (fol. 47v-56r) ; sur ce fond tranche une rareté, la missive adressée par un châtelain bohémien à Sigismond pour lui annoncer la victoire de Lipany et lui demander des subsides (fol. 219v)<sup>28</sup>. Plus significative encore pour notre propos est la présence de documents théologiques, qui montrent l'intérêt du copiste pour le fond des choses. Ainsi la même main a-t-elle transcrit le manifeste bohémien du 21 juillet 1431 (fol. 32r-33r), puis la

---

25. Ch. CUISSARD, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, t. 12, Paris, 1889, p. 288.

26. Ch. SAMARAN et R. MARICHAL, *Catalogue des manuscrits...*, éd. citée, t. 7, Paris, 1984, p. 247. La reliure date du tournant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : voir J.-L. ALEXANDRE et G. LANOË, *Reliures médiévales des bibliothèques de France*, t. 3, Turnhout, 2004, p. 282.

27. H. MÜLLER, *Die Franzosen...*, éd. citée, t. 1, p. 281-290.

28. Elle a été éditée par A. Neumann, *Francouzská hussitica*, éd. citée, t. 1, p. 149-150.

réponse que donna le concile à cette campagne de propagande, le 28 décembre suivant (fol. 35r-37v). Un peu plus loin, c'est au tour de la *brevis censura* que les théologiens du concile de Constance avaient naguère portée contre les 45 articles de Wyclif de retenir son attention (fol. 94r-113v)<sup>29</sup>. S'il se confirmait que ce codex est bien lié aux milieux orléanais actifs sur les rives du Rhin, la conclusion s'imposerait : la confrontation intellectuelle avec le hussitisme, sans pour autant exciter la même curiosité que la question du *Filioque*, ne les a pas laissés froids.

La recherche des manuscrits hussitologiques ne doit cependant pas s'arrêter aux livres manuscrits déposés dans les bibliothèques. Les fonds d'archives peuvent eux aussi réserver leur lot de bonnes surprises. C'est ainsi que l'inépuisable somme de H. Müller nous a mis sur la piste d'une collection de *Basiliensia*, abritée par les Archives départementales de l'Aveyron, sous la cote **G 66**<sup>30</sup>. La liasse ne répond pas à un projet organique, mais résulte de la récolte de cahiers épars. On y trouve d'une part la traduction française des décrets de la deuxième session bâloise et le texte de la déposition d'Eugène IV en 1439, d'autre part des indulgences accordées par le concile et un dossier sur la collation des bénéfices et la Pragmatique Sanction de Bourges<sup>31</sup>. Entre ces deux ensembles s'intercale un ternion, en tête duquel une main moderne a porté le titre *Articuli Boëmorum*. Il y figure le texte intégral du manifeste taborite de 1430, portant à 16 le nombre des témoins manuscrits connus<sup>32</sup>.

La présence du brûlot hussite dans le Midi profond a de quoi surprendre. Elle n'est pourtant pas inexplicable, au regard de l'agitation qui régnait au sein du chapitre cathédral de Rodez, ainsi que dans tout le diocèse, durant les années 1430. Un grave conflit opposa en effet en 1429-1430 deux candidats au trône épiscopal, Pierre d'Estaing, l'évêque élu par les chanoines, mais non point confirmé, et Guillaume de La Tour d'Olliergues, la créature de Martin V. Le litige fut tranché en faveur du second, mais l'affaire mit du temps à s'apaiser. Le chapitre fit porter

29. On en trouvera l'édition respectivement dans : *MC* 1, 147-149 et 170-174 ; Mansi 28, 57-83.

30. H. MÜLLER, *Die Franzosen...*, t. 2, éd. citée, p. 627-628.

31. *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Aveyron. Archives ecclésiastiques – série G, évêché de Rodez*, 1, Ch. Estienne et L. Lempereur (éd.), 1934, p. 15-16 et notre consultation du dossier. La présence des livres dans le monde canonial ruthénois est analysée par M. DESACHY, *Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, t. 6, Turnhout, 2002, p. 13-35.

32. Liste des manuscrits dans P. SPUNAR, *Repertorium...*, t. 2, éd. citée, n° 216. La version la plus proche de notre document manuscrit est celle éditée par E. BROWN, *Appendix ad fasciculum rerum expendarum et fugiendarum, ab Orthuino Gratio editum Coloniae A. D. MDXXXV sive tomus secundus*, Londres, 1690, p. 632-636. Elle se distingue de la version qu'ont éditée E. Martène et U. Durand par l'adjonction de deux paragraphes à la fin du manifeste, immédiatement après les Quatre articles de Prague.

devant le concile de Bâle les nombreux griefs qu'il nourrissait à l'encontre du nouvel évêque. Est-il imprudent de chercher le compilateur de notre dossier dans l'un des chanoines anti-romains qui firent alors le déplacement ? Le chanoine et bachelier en droit canon Guillaume Ebles, qui s'immatricula à Bâle le 18 mars 1433, le jour même où le taborite Nicolas Biskupec achevait sa réplique devant les Pères, serait un candidat tout désigné<sup>33</sup>. L'hypothèse est tentante, mais aucun élément matériel ne vient pour l'heure l'étayer.

Nous n'avons jusqu'à présent fait état que de manuscrits existants. À dire vrai, la consultation des inventaires et catalogues médiévaux, ainsi que des actes d'acquisition qui vinrent enrichir ponctuellement les fonds des bibliothèques françaises, ne donne pas un butin considérable. Elle permet cependant de lever quelques lièvres, comme cette donation inscrite à la date du 2 avril 1495 (n.s.) dans les registres capitulaires de Notre-Dame de Paris. À l'approche de la mort, Jean de Courcelles, représenté par son neveu Claude Hangest, fit alors don au chapitre cathédral d'un de ses livres. Cet archidiacre de Josas n'était pas le premier venu<sup>34</sup>. Conseiller au Parlement depuis 1439, après un bref passage par Bâle l'année précédente, il avait été un régent en décret influent sur la place parisienne. La bibliothèque capitulaire de Notre-Dame hérita de lui deux autres livres : l'un, contenant le commentaire d'Henri Bohic sur les *Décrétales*, témoigne de sa culture professionnelle<sup>35</sup> ; l'autre transmet les *Chroniques de Saint-Denis* et éclaire son goût pour l'histoire nationale<sup>36</sup>. Quant à celui qui nous retiendra, il révèle le conciliarisme de son possesseur. Sous une couverture en cuir frappée d'ornements à froid, il s'agissait, nous apprend le registre, d'un recueil sur papier de traités remontant au concile de Bâle. Venaient en tête un opuscule consacré à la supériorité du concile sur le pape et deux écrits justifiant son pouvoir d'octroyer des indulgences, autant de textes indiqués ici sans nom d'auteur, mais dont on peut se demander s'ils n'émanaient pas de la plume du propre frère de Jean, Thomas de Courcelles. Suivaient des matières hussitologiques : un traité sur la propriété ecclésiastique qu'il faut peut-être attribuer à Jean Palomar, la réponse de Jean de Raguse sur le chapitre de la communion eucharistique, un traité contre les principaux articles hussites, la

---

33. CB 2, 371. Sur ce personnage, voir M. DESACHY, *Cité des hommes : le chapitre cathédral de Rodez (1215-1562)*, Rodez, 2005, n° 152, p. 358.

34. Sur Jean de Courcelles, voir H. MÜLLER, « Thomas von Courcelles. Zum Lebensweg... », art. cité, ici p. 883, n. 87-88, et p. 891, ainsi que T. LANGE, *The First French Reformation: Church Reform and the Origins of the Old Regime*, Cambridge (Mass.), 2014, p. 72-73.

35. Jean de Courcelles l'avait donné à Notre-Dame en 1483 : voir Ch. DENOËL, « Le fonds des manuscrits latins de Notre-Dame de Paris à la Bibliothèque nationale de France », *Scriptorium*, 58, 2004, p. 131-173.

36. Aujourd'hui Vat., Reg. Lat. 744.

réponse de Gilles Charlier à l'article sur la punition des péchés publics, ainsi que bien d'autres textes non spécifiés<sup>37</sup>.

Le volume fut aussitôt déposé dans la bibliothèque de Notre-Dame, qui avait été aménagée en 1462-1465 au chevet de la cathédrale. À une date inconnue, il se volatilisa. Il ne se trouve ni parmi les quelque trois cents livres que la Bibliothèque nationale acheta en 1756, ni dans ceux qui aboutirent sous la Révolution à la Bibliothèque Mazarine. Mais la description qui en avait été dressée est assez précise pour satisfaire notre curiosité. Elle prouve que, dans la famille Courcelles et leur réseau parisien, la mémoire des grandes joutes bâloises contre les Bohémiens ne s'était pas perdue.

## II. – LES MILIEUX DE RÉCEPTION

Arrêtons-là cette quête dont nous mesurons mieux que quiconque le caractère décousu. Il importe à présent, en collationnant les données, d'essayer de repérer quels étaient, dans la France du XV<sup>e</sup> siècle, les lieux de concentration – c'est-à-dire de conservation et d'utilisation, sinon de fabrication – des *hussitica*. Deux institutions semblent les avoir attirés de manière privilégiée : le collège de Navarre et l'abbaye de Cîteaux.

S'agissant du collège parisien, il faut se rappeler que le rude coup porté par le pillage bourguignon de mai 1418 ne lui avait pas été fatal. La communauté des boursiers se reconstitua sous la férule de Raoul de la Porte, bientôt secondé par Nicolas de Clamanges ; même si elle ne retrouva probablement pas du jour au lendemain ses effectifs d'antan, elle demeura le premier établissement de la capitale<sup>38</sup>. De cette continuité renouée, la « librairie » fut l'un des fondements. Les soudards bourguignons l'avaient, à ce qu'il semble, à peu près épargnée<sup>39</sup>. Tout

---

37. AN LL 126, p. 233, édité par A. FRANKLIN, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. 1, Paris, 1867, p. 57 : « Hodie venerabilis et circumspectus vir dominus et magister Joannes de Courcellis, archidiaconus de Josão, canonicus Parisiensis, dedit, et per mandatum magistri Claudii Odangest, decretum doctoris, ejus nepotis, Librarie in Capitulo Parisiensi ecclesie, unum librum in papyro, littera currenti scriptum, religatum inter duos asseres, et coopertum corio rubro impresso, cum quedam catena ferrea, continentem decreta et cetera gesta in concilio Basyleensi : tractatum de auctoritate concilii super papam ; duos tractatus super declaratione autoritatis concilii generalis in facto indulgentiarum ; tractatum de temporalitate ecclesie ; responsionem factam Bohemis supra articulo de communione [Franklin : coronatione] ; tractatum contra articulos principales Hussitarum ; tractatum de punitione peccatorum, et alia multa que patent in tabulis ejusdem libri, et ordinavit ipsum poni in Librariam ecclesie. De quo quidem libro Domini de Capitulo ipsi domino de Josayo regratiati fuerunt. »

38. N. GOROCHEV, *Le collège de Navarre, de sa fondation (1305) au début du XV<sup>e</sup> siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, 1997, ici p. 561-572.

39. Ainsi que le rapporte Jean Juvénal des Ursins (*Histoire de Charles VI, roi de France*, éd. J.A.C. Buchon, Paris, 1841, p. 542) : « Et s'en allèrent en grand tumulte au collège de Navarre et là pillèrent et dérobèrent ce qu'ils trouvèrent, excepté la librairie. » Cette notation est confirmée

au long des années noires, maîtres et élèves eurent à cœur de l'enrichir de leurs legs. Aucun catalogue médiéval ne nous en est malheureusement parvenu. Mais si l'on en juge par la liste des 1272 manuscrits que décrit en 1741 le bibliothécaire Gabriel Masson, le fonds devait être impressionnant et se caractérisait par son actualité, les traités théologiques fraîchement écrits y étant représentés en masse<sup>40</sup>. À l'origine, trois bibliothèques distinctes les abritaient : celle des théologiens, des artiens et des grammairiens. Mais une nouvelle salle unique de 36 sur 10 mètres fut mise en chantier dans les toutes dernières années du XV<sup>e</sup> siècle. Grâce aux subsides royaux, elle fut achevée en 1506. D'après Isabelle Chiavassa-Gouron, elle renfermait alors de manière certaine plus de 820 volumes, répartis entre 28 pupitres<sup>41</sup>.

Or, sur les quelque 438 manuscrits et incunables qui subsistent aujourd'hui, dispersés à travers les bibliothèques parisiennes et étrangères, dix concernent le hussitisme<sup>42</sup>. Assurément, ce chiffre doit être pris avec précaution : seuls une petite moitié y est (à peu de choses près) intégralement consacrée ; les autres font côtoyer les *hussitica* avec d'autres actualités brûlantes, dans des proportions éminemment variables. Mais même en tenant compte de ce bémol, la proportion de *hussitica* est trop élevée pour être le seul fait du hasard. Quel rapport, demandera-t-on, entre le collège de Navarre et les hussites ? Nous n'avons pas assez mis en évidence jusqu'ici que les navarristes formèrent le centre nerveux de la controverse anti-hussite. Cet engagement remontait à l'époque de Jacques de Novvion, Jean Gerson et Pierre d'Ailly, qui provenaient tous trois du collège. Il ne s'était pas démenti par la suite. Lorsque, par exemple, l'université de Paris avait décidé d'écrire aux Bohémiens, c'est naturellement au proviseur de Navarre, Nicolas de Clamanges, qu'elle avait confié la rédaction de son exhortation. À Bâle, c'est encore un navarriste, en la personne de Gilles Charlier, qui fut chargé de croiser le fer avec Nicolas Biskupec. Que le hussitisme fût alors sur toutes les lèvres, la Moralité donnée dans l'enceinte du collège, le 17 janvier 1427, est là pour le confirmer<sup>43</sup>. Au détour du long enseignement dispensé par Dieu à l'Homme pécheur se glisse en effet une allusion à la désobéissance des Bohémiens :

---

par le grand nombre de manuscrits du XIV<sup>e</sup> siècle signalés dans l'inventaire de 1741.

40. L'inventaire a été édité par É. CHÂTELAIN, « Les manuscrits du collège de Navarre en 1741 », *Revue des bibliothèques*, 11, 1901, p. 362-411.

41. I. CHIAVASSA-GOURON, *Les lectures des maîtres et étudiants du collège de Navarre (1380-1520)*, thèse dactylographiée de l'École nationale des chartes, 1985, tome 1, p. 38 et sv.

42. Le chiffre de 438 est donné par I. CHIAVASSA-GOURON, *op. cit.*, p. 8.

43. A. et R. BOSSUAT, *Deux moralités inédites composées et représentées en 1427 et 1428 au collège de Navarre*, Paris, 1955. L'édition se fonde sur le ms BN fr 25547 (1433, fonds de Saint-Victor). Sur cette pièce, voir aussi J.-P. BORDIER, « *Magis movent exempla quam verba* : une définition du jeu théâtral dans la Moralité du jour saint Antoine (1427) », dans Id., *Le jeu théâtral, ses marges, ses frontières*, Paris, 1999, p. 91-104.

« Qui est-ce qui a aveuglé  
 Et devisé les Boemiens  
 Qui n'a guaires bons crestiens  
 Estoient et bons catholiques  
 Et qui vivoyent sans repliques<sup>44</sup> ? »

La tirade ne brille certes pas par son originalité. Mais sa valeur topique laisse pressentir que la connaissance du péril hussite faisait partie du bagage culturel et rhétorique des apprentis prédicateurs. Parce qu'il accueillait le Parnasse des théologiens parisiens, le collège de Navarre aura bel et bien été le foyer le plus intense de la réflexion sur le hussitisme.

Ces considérations générales ne suffisent cependant pas à éclairer les voies concrètes par lesquelles ces manuscrits parvinrent dans la « librairie » de Navarre. Au vu des ex-libris, le collège reçut l'essentiel de son fonds hussitologique de Gilles Charlier lui-même. Celui-ci partagea en effet sa bibliothèque personnelle entre les deux pôles complémentaires de sa longue et féconde existence ; le chapitre cathédral de Cambrai en reçut cinq éléments<sup>45</sup> et le collège de Navarre une vingtaine. Parmi ces derniers, sept se rapportent de près ou de loin au hussitisme : trois documentent les disputes bâloises de 1433 (mss Mazarine 1683, 1685 et 1686), un autre les ambassades en Bohême (ms BN lat. 1503), tandis qu'un cinquième rassemble trois traités anti-hussites de Jean Palomar (ms BN lat. 1507) et un sixième des matériaux sur Constance et sur Bâle (ms BN lat. 1548) ; un dernier transmet les *Sporta fragmentorum* de Charlier (ms Mazarine 959)<sup>46</sup>. Si l'on ajoute que la plupart de ces manuscrits sont couverts d'annotations, qui fournissent une mine d'informations de toute première main sur les Bohémiens, il ne fait aucun doute que ce legs sortait de l'ordinaire. Nous ne sommes du reste pas le premier à

---

44. *Ibid.*, vers 1183-1187, p. 74.

45. Mss Cambrai, BM, 363, 503, 545, 789 et 935.

46. Précisons la teneur des mss que nous n'avons pas encore présentés. Le ms BN lat. 1503 contient le *Dialogus de Hussitis* d'André de Ratisbonne (fol. 1r-19r), suivi d'un récit annalistique des années 1430-1435 du même auteur (fol. 19r-21v). Le reste du codex est occupé par le *Liber de legationibus* de Charlier (fol. 22r-205r). Sur ce ms, voir G. LEIDINGER, *Andreas von Regensburg. Sämtliche Werke*, éd. citée, p. CIX-CX, qui émet l'hypothèse selon laquelle Charlier fit copier le *Dialogus* d'André à l'occasion de la diète de Ratisbonne, en août 1434. Le ms BN lat. 1507 réunit les *Resumpta de comunione sub utraque specie* de Palomar (fol. 2r-58v), sa réponse à Jean Přibram (fol. 59r-131v) et son *Contra comunionem parvulorum* (fol. 132r-141v), autant de traités qui datent de 1437 seulement. Ce ms prouve donc que Charlier a continué de se documenter sur le hussitisme même après son retour en France, à la fin mars 1436. Le ms Maz. 1686 transmet, avec les discours de Cesarini des 10 et 28 janvier janvier 1433 (fol. 5r-20v et 70r-70v), les harangues des orateurs hussites Jean de Rokycana sur le premier article (fol. 22r-46r) et d'Ulrich de Znojmo sur le troisième (fol. 49r-68v), ainsi que les répliques de Nicolas Biskupec (fol. 71r-98r) et d'Ulrich de Znojmo (fol. 100r-114v, la fin manque). Au fol. 21, Charlier a ajouté une note au sujet de Cesarini et de sa mort à Varna, sur la foi d'un rapport fait en 1447.

le remarquer. Avec sa perspicacité coutumière, Étienne Baluze s'en était déjà avisé et prit soin de recopier méthodiquement le fonds navarrais de Charlier<sup>47</sup>.

Les trois autres manuscrits hussitologiques présents au collège de Navarre ne doivent, en revanche, rien au doyen de Cambrai. Le ms Paris, Mazarine, 1687, qui recèle quelques *hussitica* parmi des traités sur le Grand Schisme, la réforme et l'autorité des conciles, provient de Louis Pinelle († 1516), le grand-maître sous la direction duquel fut construite la nouvelle bibliothèque. Le collège en hérita à sa mort, avec trois autres de ses manuscrits et huit incunables<sup>48</sup>. Le ms Paris, Mazarine, 1684, est un manuscrit factice, dans lequel une série de discours bâlois est reliée avec des traités postérieurs sur l'Église et un texte imprimé de Zabarella. Il appartient à la fin du XV<sup>e</sup> siècle à maître Odebert/Aldebert Catin, un décrétiste mort en 1501, avant d'entrer, sans doute par achat plutôt que par legs, dans la bibliothèque navarraise<sup>49</sup>. Quant au ms Paris, Mazarine, 1688, que nous connaissons déjà, les modalités de son arrivée au collège sont plus mystérieuses. Peut-être faut-il la porter au crédit des liens étroits qui s'étaient noués depuis Charles V entre la Champagne et la fondation de la reine Jeanne.

On aimerait naturellement savoir si ces précieux monuments hussitologiques furent lus, et par qui. Las, à ces questions, les sources n'apportent, jusqu'à plus ample informé, aucune réponse. On ne dispose pas, pour le collège de Navarre, de registre de prêt comparable à celui de la Sorbonne. Les manuscrits eux-mêmes ne compensent pas cette lacune : presque rien n'y transparaît d'éventuelles réactions de lecteurs. On peut néanmoins, pour contourner ce mur de silence, appeler à la rescousse Jacques Almain († 1515). Recteur au collège de Navarre, ce brillant professeur de théologie frotté de gallicanisme connaissait l'*Oracio de punicione peccatorum publicorum* de Charlier : il la cite avec faveur au sujet de l'exemption

---

47. H. MÜLLER, « L'érudition gallicane... », art. cité, p. 540.

48. La biographie du personnage est retracée par M. VEISSIÈRE, « Un précurseur de Guillaume Briçonnet : Louis Pinelle, évêque de Meaux de 1511 à 1516 », dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'art du diocèse de Meaux*, 18, 1967, p. 7-62. Sur sa bibliothèque, voir I. CHIAVASSA-GOURON, *Les lectures des maîtres...*, thèse citée, 1, p. 129-130.

49. Les items hussitologiques sont les suivants : les discours prononcés par Cesarini devant les Bohémiens les 10 et 28 janvier 1433 (fol. 1r-9r et 26r-27r), celui de Jean Picart aux mêmes (fol. 27r-31v), ceux de Rokycana des 8 et 10 janvier (fol. 75r-76r et 76r-80r) ; les lettres du concile aux hussites *Compulit nos caritas* (fol. 92v-94r) et *Dum eminentissimam redemptoris nostri diclectionem* (fol. 94r-95r), ainsi que celle adressée à toute la Chrétienté au sujet de la réunion des Bohémiens (*Zelus domus Dei que est Ecclesia*, fol. 95r-96r) ; enfin, le sauf-conduit accordé le 28 mars 1432 aux hussites (fol. 96r-97r). Sur Aldebert Catin, qui était chanoine de Sens et curé de Meudon, voir M. FOURNIER et L. DOREZ, *La faculté de décret de l'Université de Paris au XV<sup>e</sup> siècle*, t. 3, Paris, 1913, p. 338.

judiciaire des évêques<sup>50</sup>. Cette faible lueur laisse soupçonner qu'à l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle, les navarristes ne cessaient pas de communier au souvenir de son coup d'éclat bâlois et qu'ils y trouvaient matière à réflexion sur la complémentarité entre les sphères laïque et ecclésiastique.

Passons sans transition à la bibliothèque de Cîteaux. Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye avait déjà beaucoup vécu. En dépit des outrages du temps, elle restait une puissance considérable. La bibliothèque claustrale reflétait cette longue histoire : en 1482, quand l'abbé Jean de Cirey en fit dresser un inventaire détaillé en application d'une directive du chapitre général de 1459, 1200 volumes s'y trouvaient<sup>51</sup>. La confrontation de la description minutieuse qui en est donnée (l'inventaire indique presque toujours les premiers et derniers mots du deuxième et de l'avant-dernier feuillet, selon une méthode testée à l'université de Paris à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle) avec les *codices* aujourd'hui déposés à la Bibliothèque municipale de Dijon fait aussitôt apparaître 5 manuscrits hussitologiques. Cette concentration est d'autant plus remarquable que la bibliothèque voisine et rivale de Clairvaux, qui totalisait à la même époque 1745 volumes (sans compter les manuscrits liturgiques), n'en contenait pas un seul<sup>52</sup>.

Cîteaux – qui l'eût cru ? Précisons d'emblée que ces manuscrits figuraient tous dans la section du *studiorum*, c'est-à-dire de la bibliothèque personnelle de l'abbé. Sur le modèle des *studioli* dont la mode s'était répandue depuis l'époque avignonnaise chez les princes et les prélats, les abbés de Cîteaux disposaient en effet au XV<sup>e</sup> siècle d'un cabinet privé, où ils pouvaient se retirer pour s'adonner en toute quiétude à la lecture. Ils avaient là à portée de main une belle collection

50. J. Almain, *Expositio de suprema potestate ecclesiastica et laica circa questionum decisiones magistri Guillelmi de Ockham super potestate summi pontificis* (vers 1512), chap. 9, éd. E. Richer, *Vindicia doctrinae majorum scholae Parisiensis*, t. 4, Cologne, 1683, p. 117 : « Patet ex dictis quomodo superna hierarchia spiritualis non habet plenam potestatem in temporalibus et quomodo ex opinione Carlerii persone ecclesiasticae, quantum ad personas suas, sunt exempta a potestate laica coercitiva. Possunt adduci alie rationes ad hoc probandum de Constantino, cui episcopi, alius alium accusantes, libellos obtulerant. Dixit autem Constantinus, qui erat supremus hierarcha in temporalibus, vos ab homine iudicari non potestis. Ergo ipse qui erat verus imperator asseruit se nullam habere potestatem super ipsos episcopos, ex quo verisimile est, quod ecclesiastici, quantum ad personas suas, sunt a laicali iurisdictione exempti. » Cf. Charlier, *Oracio de punitione peccatorum publicorum*, Mansi 29, 910.

51. Cet inventaire se trouve édité dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. 5, Paris, 1889, p. 339-452. Cf. D.N. BELL, « The Library of Cîteaux in the fifteenth century: 'primus inter pares' or 'unus inter multos' », *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, 50, 1999, p. 103-134. Le catalogage fut précédé d'une vaste campagne de reliure : voir M.-Fr. DAMONGEOT, « Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux : quelques points de méthode pour l'histoire d'une bibliothèque », dans *La reliure médiévale, pour une description normalisée*, G. Lanoë (dir.), Turnhout, 2008, p. 267-275.

52. D'après le catalogue dressé en 1472 sous l'abbatiat de Pierre de Virey : voir A. VERNET, avec la collaboration de J.-Fr. GENEST, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, tome 1, *Catalogues et répertoires*, Paris, 1979.

de 176 volumes, plus ouverte que le fonds « général » aux titres modernes, au vernaculaire, ainsi qu'aux sujets de controverse<sup>53</sup>. Il est pour cette raison assez logique que les *hussitica* y aient été destinés. Cette localisation a une autre raison plus spécifique. On se souvient que le concile de Bâle avait vu paraître dès avril 1431 l'abbé de Cîteaux en personne, Jean Picart d'Aulnay. Celui-ci s'investit si bien dans les négociations avec les Bohémiens qu'il se vit désigné le 31 janvier 1433 pour ouvrir le bal des réponses catholiques aux orateurs hussites<sup>54</sup>. Comment l'abbé n'aurait-il pas alors conservé par devers lui la trace de ces débats ? Comment la bibliothèque abbatiale n'en aurait-elle pas ensuite immortalisé le souvenir ?

Les *codices* Dijon, BM, 579 et 580 viennent en renfort de notre hypothèse. Le premier, un manuscrit de 176 feuillets sur papier (305 sur 217 mm), rassemble des lettres émanant du concile ou reçues par celui-ci entre 1432 et 1439, dont certaines portent encore l'adresse à l'abbé (fol. 131v et 176v). Il s'y rencontre de nombreux échanges épistolaires entre les Pères bâlois et les Bohémiens, un domaine auquel le Bourguignon prêtait une curiosité avide. Travaillant main dans la main avec son confrère Jean de Gelnhausen, l'abbé de Maulbronn, il avait été informé de première main des pourparlers de Cheb<sup>55</sup>. Le second est un recueil factice de 159 feuillets sur papier (305 sur 217 mm), qui transmet aux fol. 1r-96v un copieux dossier de harangues bâloises. Deux indices textuels le mettent en rapport avec Jean Picart. D'abord le fait qu'il s'achève par sa demande de congé au concile, en 1438, date à laquelle le cistercien se rendit à celui de Ferrare sur ordre de Philippe le Bon. Ensuite la présence de son discours du 31 janvier, qui y est même transcrit deux fois (fol. 22v-27r et 40r-45r), mêlé à d'autres discours pro- et anti-hussites du tournant de l'année 1432-1433 : les deux exhortations aux Bohémiens de Cesarini du 10 janvier (fol. 12r-22r) et du 28, avec la liste des articles qu'il leur soumit (fol. 21r-22v), le discours de Jean Rokycana du 17 janvier (fol. 35v-378r), celui de Pierre Payne de la veille (fol. 38v-39v), ainsi que le *De temporalitate Ecclesie* de Jean Palomar (fol. 58r-68r) et la *Posicio super secundo articulo Bohemorum* de Gilles Charlier (fol. 75r-87v). Quelques-unes de ces entrées correspondent à des textes rares, que seul un œil averti était à même de dénicher. Tout porte donc à croire que, sans être des manuscrits jumeaux, l'un

---

53. M.-Fr. DAMONGEOT, « La bibliothèque de l'abbaye au Moyen Âge », dans *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux*, M. Plouvier et A. Saint-Denis (dir.), *Cîteaux. Commentarii cistercienses Studia et documenta*, 8, 1998, p. 227-245, ici p. 239-40.

54. Voir *supra*, I<sup>re</sup> partie, chap. 4, 1433 : *le carrefour diplomatique bâlois*.

55. En voici le détail : le sauf-conduit accordé aux Bohémiens le 12 juillet 1432 (fol. 20r-21r) ; les 28 articles soumis par Cesarini aux mêmes, le 28 janvier 1433 (fol. 21v-23r) ; la lettre de Jean Nider et de Jean de Gelnhausen aux Bohémiens du 5 janvier 1432 et la réponse des intéressés du 30 janvier (fol. 25v-26v et 26v-27r) ; celles des Pragois aux échevins de Nuremberg du 30 janvier (fol. 27r), de Nider et Gelnhausen aux Bohémiens du 12 février (fol. 27v), des échevins de Prague à ceux de Cheb en date du 27 février (fol. 27v-28r), des mêmes à Nider et Gelnhausen le même jour (fol. 28r-28v) ; enfin, la lettre du concile aux Bohémiens du 20 juin 1432. Les contacts entre Picart et Gelnhausen sont attestés par les lettres qu'ils s'échangèrent : voir *MC* 1, 175-178.

et l'autre volumes ont été compilés à Bâle et dans l'entourage immédiat de l'abbé, voire sur sa commande expresse.

Quant aux trois autres manuscrits hussitologiques conservés à Cîteaux dès 1482, il nous a été impossible de leur trouver un lien direct avec Jean Picart. Cette vérification reviendra à des codicologues plus éclairés que nous ne sommes. Laissons néanmoins la possibilité ouverte : ces *codices* aussi ont été transcrits à l'apogée du concile, quand le Bourguignon était présent et qu'il lui était loisible de les acquérir<sup>56</sup>.

Reste que l'accès à tous ces manuscrits était réservé à l'abbé et à ses familiers. Manifestement, même à l'intérieur du monastère, il n'était pas bon de les mettre entre toutes les mains. En allait-il autrement ailleurs ? On peut douter que les bibliothèques françaises qui abritaient quelques *hussitica* les aient libéralement communiqués à des visiteurs extérieurs, à plus forte raison s'ils étaient laïcs. On aurait cependant tort de nier par principe qu'ils aient pu se diffuser dans des couches plus larges de la société. Citons le cas de Michel (de) Chamelet († 1527). Ce rejeton d'une famille bourgeoise implantée à Gannat, dans le Bourbonnais, était au début du XVI<sup>e</sup> siècle en pleine ascension sociale. Suivant les brisées de son frère Jean, il se hissa au rang de lieutenant, puis de châtelain de Verneuil. L'anoblissement n'était pas loin<sup>57</sup>. La soixantaine de livres qui lui ont appartenu montrent que, comme pour tant d'autres hommes nouveaux de ce temps, les études de droit avaient été le sésame de la réussite. Dans cette bibliothèque professionnelle où dominent de manière écrasante les traités de droit romain, un codex fait exception. Alors que tous les autres volumes sont des livres imprimés, celui-ci est manuscrit et rassemble des pièces d'actualité d'auteurs français (Alain Chartier, Nicolas de Clamanges) et italiens (Rolando Talenti, Bonaccurse de Pistoia). Or la *Persuasio ad Pragenses in fide servantes* (1425) y figure en bonne place<sup>58</sup>. On hésitera certes à attribuer à Chamelet un intérêt hussitologique marqué. C'est bien

---

56. C'est notamment le cas du ms Dijon, BM, 233, lequel fut copié, d'après le colophon qui se lit au fol. 140v, le 1<sup>er</sup> décembre 1432, au concile de Bâle. Le ms Dijon, BM, 581 a été transcrit, nous apprend une note au fol. 256r, pour l'official de Verdun Guillaume Chaney, qui était actif à Bâle en 1433-1434. Le ms Dijon, BM, 577 contient les discours des orateurs catholiques Jean de Raguse et Jean Palomar (1433), mais sans indication de date de copie.

57. O. MATTÉONI, « Service du prince, fonction châtelaine et élites nobiliaires dans la principauté bourbonnaise à la fin du Moyen Âge », dans « *De part et d'autre des Alpes* ». *Les châtelains des princes à la fin du Moyen Âge*, G. Castelnovo et O. Mattéoni (dir.), Paris, 2006, p. 251-288, ici p. 265, n. 75.

58. P. AQUILON et D. HILLARD, « La bibliothèque de Michel de Chamelet, juriste bourbonnais », dans *Le livre et l'historien. Études offertes au Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, 1997, p. 95-109, ici n° 1, p. 101. L'exemplaire est aujourd'hui conservé à Chantilly, Musée Condé, ms 438. La harangue s'y lit aux fol. 41v-46r.

davantage le renom de Chartier, dont on sait qu'il faisait dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle figure de classique, qui a valu à sa harangue aux Pragoïses d'être recopiée avec ses autres textes latins. Il n'en est pas moins intéressant de voir le hussitisme se frayer un passage dans la culture politique de ce parvenu qui n'avait rien d'un grand intellectuel.

### III. – LES CONTENUS

Peut-on enfin prendre un peu de hauteur et reconstituer le corpus textuel dont les Français disposaient au XV<sup>e</sup> siècle sur le hussitisme ? Moins que jamais, on ne saurait ici se satisfaire des manuscrits existants. Il faut faire flèche de tout bois en sollicitant en plus citations et allusions.

À généralement parler, au moins trois genres de documents hussitologiques semblent avoir rencontré quelque écho dans le royaume. Les décrets conciliaires et les bulles pontificales, d'abord. L'histoire de la réception française des canons de Constance, de Sienna et de Bâle, comme celle de la législation de Martin V, reste largement à écrire. Il suffit pour notre propos de noter que bien des manuscrits d'origine française renferment à ce titre quelques *hussitica*. Ainsi les copies des actes de Constance transmettent-elles toutes les condamnations de Jean Hus, de Jérôme de Prague et de l'utraquisme bohémien, classées par sessions. Mais ce genre de collection, qui vise à l'exhaustivité, ne porte pas d'intention très significative<sup>59</sup>. Beaucoup plus révélateur est le cas de pièces qui sont entrées dans la composition d'extraits, comme nous avons vu Charlier en constituer. Celles qui eurent une vie autonome le sont davantage encore. On songe ici aux listes d'erreurs. Comme la plupart des censures doctrinales, celles qui frappèrent Hus et les Bohémiens bénéficièrent d'une large publicité, tout particulièrement en milieu scolaire. La preuve en est la facilité avec laquelle, lors de l'assemblée du clergé à Bourges, en 1440, les théologiens se les jetèrent mutuellement à la figure. L'orateur bâlois Thomas de Courcelles y fit par exemple appel quand il voulut prouver la suprématie du concile général. L'interrogatoire-type fourni en 1418 par Martin V aux inquisiteurs ne stipulait-il pas que le concile représentait

---

59. Exemple parmi d'autres, le ms BN lat. 12100, qui contient les actes de Constance dans la version établie à Bâle en 1442 : on y lit le décret *Cum in nonnullis* (13<sup>e</sup> session) aux fol. 16v-17r, la sentence de condamnation portée contre Hus (15<sup>e</sup> session) aux fol. 23v-24v, l'abjuration de Jérôme de Prague (19<sup>e</sup> session) aux fol. 30r-32v, sa condamnation définitive (21<sup>e</sup> session). La bulle de Martin V *Inter cunctas* est annexée à la 44<sup>e</sup> session (fol. 99r-109v). Un constat similaire a déjà été dressé, à propos des fonds anglais, par C.M.D. CROWDER, « Constance Acta in English Libraries », dans *Das Konzil von Konstanz*, A. Franzen et W. Müller (dir.), Vienne, 1964, p. 477-517.

l'Église universelle<sup>60</sup> ? Plusieurs de ses adversaires papalistes ou simplement conformistes, tels Jean de Torquemada et Guillaume de Montjoie, en firent eux aussi leur profit, mais à fronts renversés : à les entendre, c'étaient bien plutôt les Bâlois qui professaient une ecclésiologie imbibée de forts relents hussites<sup>61</sup>. La liste des erreurs hussites, assorties de leur numérotation et de leur qualification théologique, était donc une référence commune, immédiatement prête à servir aux oukazes et aux amalgames les plus grossiers.

Les lettres, ensuite. Le fait que beaucoup de manuscrits en conservent avec les actes conciliaires n'est pas dû à un heureux hasard. Les Pères bâlois avaient en effet vite compris que les lettres étaient l'un des ressorts du gouvernement de l'Église, tant du point de vue de la gestion des relations sociales que de la mobilisation des âmes<sup>62</sup>. Le bras de fer qui les opposa à Eugène IV les amena à agir par ce biais sur l'opinion publique. Dans cet esprit, ils se mêlèrent de diffuser le plus largement possible leur correspondance avec les Bohémiens, surtout d'ailleurs leurs premiers messages préparatoires à la rencontre de Cheb. Une fois le concile mieux assuré de son existence, l'intérêt politique des *hussitica* semble avoir diminué. L'efficacité de cette campagne épistolaire de 1431-1432 avait néanmoins eu le temps de se refléter dans l'état des fonds manuscrits français. Les chroniqueurs en firent leur miel. Témoin le cistercien des Dunes Adrien de But : tout ce qu'il écrit des crues de la Vltava et de la composition des ambassades bohémiennes en dérive. C'est donc qu'il avait immédiatement sous la main dans la bibliothèque de son monastère les lettres de Jean de Rokycana au concile comme celle de Procope le Rasé à l'empereur Sigismond<sup>63</sup>.

---

60. *Propositio solemnis facta Biturigibus*, éd. P. Pithou, *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3<sup>e</sup> éd., t. 1, Paris, 1731, p. 20 : « Post hec omnia papa Martinus cum toto concilio dedit litteras ad prelatos et inquisitores, in quibus continentur articuli Iohannis Wiclef et Iohannis Hus, inter quos iste ponitur articulus 41 : *Non est de necessitate salutis credere Romanam Ecclesiam esse supremam inter alias Ecclesias* ; super quo dicit papa approbante concilio : *Error est si per Romanam Ecclesiam intelligat universalem Ecclesiam, aut concilium generale, aut pro quanto negaret primatum summi pontificis super alias Ecclesias particulares*. Deinde in interrogatorio in iisdem litteris posito, super quibus haberent interrogari suspecti de heresi Hussitarum, ponuntur sequentia : *Interrogetur utrum credat, quod quodlibet concilium generale, eciam Constanciense, universalem Ecclesiam representet*. Ex quibus manifestum est, quod per papam Martinum et cardinales, qui tunc ibi communiter aderant 23 una cum toto concilio fuit approbatum, quod concilium generale habeat suprematam in Ecclesiam et quod universalem Ecclesiam representabat. »

61. P. ARABEYRE, *Les idées politiques à Toulouse à la veille de la Réforme. Recherches autour de l'œuvre de Guillaume Benoît (1455-1516)*, Toulouse, 2003, p. 455-456. Cf. Jean de Torquemada, *Responsio inveciva ad decretum damnationis Basiliensis*, dans Mansi 31, 63-126, ici 68-69.

62. Sur les usages politiques des correspondances, voir l'état des lieux dressé récemment dans *Épistolaire politique I. Gouverner par les lettres*, Br. Dumézil et L. Vissière (dir.), Paris, 2014.

63. O. MARIN, « Histoires pragoises... », éd. citée, p. 52.

Les discours, en dernier lieu. Le primat de l'oral dans les pédagogies médiévales, l'intensification des échanges diplomatiques et des conférences qui leur faisaient cortège, la remise à l'honneur de la rhétorique cicéronienne sous l'influence humaniste : tout concourait à en faire des « clous » de la littérature hussitologique. De fait, ils furent gratifiés d'une transmission manuscrite supérieure à celle des compositions littéraires. Alors que le traité gersonien contre l'utraquisme ne subsiste plus que dans deux manuscrits d'origine française, on connaît quatre témoins français de l'*Oracio* bâloise de Gilles Charlier, autant d'exemplaires du discours de Jean Picart, cinq de la harangue aux hussites d'Alain Chartier, et six de l'exhortation prononcée par le cardinal-légit Julien Cesarini, le 8 janvier 1433. Chiffres modestes, sans doute, comparés à la carrière triomphale que connurent bientôt, l'imprimerie et l'actualité aidant, les discours contre les Turcs de Pie II et des autres coryphées humanistes<sup>64</sup>. Pourtant, servies par leur souci de l'ornementation et leur adaptation à la qualité sociale de l'interlocuteur, les *Oraciones ad Bohemos* représentent un sous-genre dynamique de l'art oratoire des années 1420 et 1430.

Ce rapide tour d'horizon serait très incomplet, s'il ne prenait pas également en compte la chronologie. Il est à cet égard indubitable que la connaissance textuelle du hussitisme est allée en s'enrichissant au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Mais ces progrès n'ont rien eu de linéaire. Car il y a eu un avant et un après Bâle. Alors que la documentation des chroniqueurs français sur la Bohême hussite était demeurée jusqu'au début des années 1430 rare et incertaine (le nom du général victorieux des premières croisades, le terrible Jean Žižka, n'y rencontre aucun écho), elle connaît à cette date un saut qualitatif et quantitatif décisif. L'invitation des Bohémiens au concile, les disputes de 1433, la bataille de Lipany (1434) acquièrent sous la plume des moins distraits d'entre eux le statut de passages obligés. Ce n'est toutefois qu'un feu de paille. La lassitude devant l'enlisement des négociations, l'ouverture d'un nouveau front diplomatique avec les Grecs, le conflit recommencé entre le concile et le pape détournent bientôt l'attention de la Bohême. La ventilation chronologique ou thématique des manuscrits hussitologiques que nous avons présentés plus haut le confirme. Les *hussitica* y sont presque toujours associés aux premières sessions bâloises. Fait significatif, le texte des *Compactata* manque en revanche à l'appel. Les années 1431-1434 ont bien marqué, dans l'histoire de la réception française du hussitisme, un sommet sans lendemain.

De manière plus discrète, le dernier quart du siècle constitue un autre tournant. C'est alors que furent mis en circulation de nouveaux titres qui, sans être exclusivement consacrés à la révolution hussite, permirent aux lecteurs français d'en acquérir une vue rétrospective. La remarque vaut d'abord et surtout dans le domaine de l'histoire. Le mémoire adressé par les nominalistes parisiens à Louis XI, au lendemain de l'interdiction de leur doctrine (1<sup>er</sup> mars 1474), en livre

---

64. K. DÖRING, «Rhetorik und Politik im 15. Jahrhundert. Die 'Türkenreden' und ihre Verbreitung im Druck», dans *Rhetorik im Mittelalter und Renaissance. Konzepte-Praxis-Diversität*, G. Strack et J. Knödler (dir.), Munich, 2011, p. 429-454.

un indice infaillible : les rédacteurs s'y montrent capables de raconter comment les hérétiques expulsèrent de Prague leurs rivaux nominalistes, qui s'en allèrent fonder l'université de Leipzig ; leur information, comme ils le déclarent ouvertement, venait tout droit de l'*Historia Bohemica* de Pie II<sup>65</sup>. Rédigé en 1457, ce manifeste de la jeune *Landesgeschichte* humaniste connut la vogue sitôt que son auteur eut accédé au pontificat (1458). Même s'il ne remporta pas en France les succès de librairie qui furent les siens en Italie, en Allemagne et en Espagne, il n'y était pas mal connu : en Flandre, Adrien de But en eut vent ; un exemplaire manuscrit s'en rencontrait au collège de Navarre<sup>66</sup>.

Cet élargissement des horizons bénéficia également à la théologie de controverse. Quoiqu'il fût mort en terre de France, à Rouen, le carme Thomas Netter fut longtemps à peu près ignoré dans le royaume. Tout changea au tournant du siècle. En 1494, le vicaire général de l'ordre, Jean Bureau, rapporta d'Angleterre un exemplaire de sa somme anti-wycliffiste et anti-hussite, le *Doctrinale antiquitatum Ecclesie*. Les frères parisiens se mirent rapidement au travail et en firent plusieurs copies. Ainsi s'explique que la première édition imprimée de Netter soit paradoxalement parisienne : elle sortit des presses de Josse Badius en octobre 1521, encore et toujours à l'initiative des carmes locaux, qui voulaient parer aux premiers assauts du luthéranisme<sup>67</sup>. Chacun dans son genre, l'*Historia bohemica* et le *Doctrinale* auront singulièrement étoffé le savoir dont on disposait en France sur le hussitisme, en phase avec le bond que connaît alors la culture livresque dans tous les domaines.

De la transmission des textes émanant des hussites eux-mêmes, nous n'avons jusqu'à présent pas fait état. C'est que ceux-ci ne se singularisent guère du reste de la littérature hussitologique telle que nous venons de la décrire. Ni par leur genre littéraire, puisqu'ils consistent pour l'essentiel dans des lettres ouvertes et des

---

65. Ch. Duplessis d'Argentré, *Collectio de novis erroribus...*, t. 1, éd. citée, 286-287 : « Item secundo legimus, nominales expulsos de Bohemia eo tempore, quo heretici voluerunt Bohemicum regnum suum suis heresibus inficere, ut colligitur ex historia Pii pape, quam de Bohemia conscripsit, ita quod dicti heretici non possent supradictos (Duplessis : supradictum) disputandum superare, impetrarunt ab Wenceslao principe Bohemie, ut gubernarentur studia Pragensia ritu Parisiensium. Quo edicto, ut ibidem habetur, coacti sunt supradicti nominales Pragensem civitatem relinquere, et se transtulerunt ad Lipzitam civitatem et ibidem universitatem erexerunt solemnissimam. » Le récit de la sécession consécutive au décret de Kutná Hora se lit dans l'*Historia Bohemica*, II, 35, éd. D. Martínková *et alii*, Prague, 1998, p. 90, à ceci près que Piccolomini parle d'antagonisme national sans incriminer la querelle des voies.

66. *Chronique des Dunes*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. 1, Bruxelles, 1870, p. 185 (l'auteur était, plus généralement, un grand admirateur de Pie II). É. CHÂTELAIN, « Les manuscrits du collège de Navarre... », art. cité, n° 253, p. 375.

67. Nous résumons ici les recherches de M. HARVEY, « Netter Manuscripts and Printings », dans *Thomas Netter of Walden. Carmelite, diplomat and theologian (c. 1372-1430)*, J. Bergström-Allen et R. Copley (dir.), Rome, 2009, p. 137-178.

discours. Ni par leur ancrage chronologique, le début des années 1430 concentrant la quasi-totalité des textes hussites conservés. Il vaut cependant la peine de cerner d'un peu plus près les contours de ce corpus, tant ils ont conditionné l'image du hussitisme dans la culture française.

Les lacunes sautent aussitôt aux yeux. Premier constat, les textes des réformateurs pragois du XIV<sup>e</sup> siècle, à commencer par ceux de Milíč ou de Matthias de Janov, sont demeurés inconnus dans le royaume des lys. Une exception éclatante est certes le théologien Matthieu de Cracovie, dont deux œuvres phares composées au temps de son enseignement pragois ont rayonné jusque dans nos contrées : le *Confessionale*, conservé par trois manuscrits d'origine française<sup>68</sup> ; d'autre part et surtout, le *Dialogus rationis et conscientie* sur la fréquente communion, que Jean Gerson découvrit sur le tard en Allemagne et dont il fit la publicité auprès de ses correspondants. Celui-là est transmis dans six manuscrits, dont beaucoup appartiennent à des célestins. Il faut y ajouter une édition incunable et une traduction vernaculaire faite en milieu flamand, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>. Mais ces textes ont presque toujours circulé anonymement ou sous des attributions fantaisistes, ce qui a interdit de les rattacher au contexte bohémien de leur rédaction. Vu de France, le hussitisme est fatalement apparu comme une *tabula rasa*.

Autre lacune, assurément plus préjudiciable encore, une nuit d'encre s'est abattue sur le hussitisme des années 1420. Rien n'a par exemple transpiré en France des œuvres de Jakoubek de Střibro, le véritable fondateur de la théologie hussite, ni même des manifestes de 1420-1421 – un comble ! Cet énorme trou documentaire ne peut guère s'expliquer que par l'embargo qui a alors été imposé à la Bohême hussite. Que le territoire soit devenu zone interdite pour les diplomates et voyageurs français, l'itinéraire suivi en 1421 par Guillebert de Lannoy le prouve. Envoyé en mission en Orient par Philippe le Bon et Henri V, le Bourguignon évita de traverser les pays de la couronne de Bohême, comme il l'avait fait en 1413, et préféra les contourner par la Poméranie et la Prusse, avant de remettre le cap sur

68. Éd. W. Seńko et A.L. Szafranski, *Mateusza z Krakowa Opuscula theologica dotyczące spowiedzi i komunii*, Varsovie, 1974, p. 248-292. Sur la tradition française de l'œuvre, voir Z. KALUZA, *Thomas de Cracovie. Contribution à l'histoire du collège de la Sorbonne*, Wrocław, 1978, p. 40-41, qui note que l'œuvre y est attribuée à Bonaventure ou à Thomas d'Aquin. Il n'est pas indifférent que le ms BN lat. 14920 ait été copié vers 1425 par Nicolas de Clamanges, sur les indications de Gerson.

69. Éd. W. Seńko et A.L. Szafranski, *ibid.*, p. 354-409. Z. KALUZA, *Thomas de Cracovie...*, éd. citée, p. 41-45. Cf. Gerson, Lettre à Oswald de Corda (vers 1427), dans Glorieux, *OC*, 2, p. 291 : « Gaudeo quod ille tractatus Matthaei de Cracovia venit ad notitiam vestram, si sit ille dialogus quem dum essem in Alemania copiarum feci ; quia doctrina illa salubris est et secunda. » La traduction française, conservée dans le ms Valenciennes, BM, 209, a été éditée par les soins de C. BOZZOLO, « Une traduction médiévale française du *Dialogus rationis et conscientie* de Mathieu de Cracovie », *Mediaevalia philosophica Polonorum*, 20, 1974, p. 141-177. Ajoutons que, vers 1521, la bibliothèque de Clairvaux possédait le *Dialogus Thome* (sic) *de Cracovia de accessione vel non accessione ad sacramentum altaris*, ainsi qu'un incunable du *Malogranatum* (A. Vernet, *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux...*, t. 1, éd. citée, resp. n° 475, p. 437 et n° 465, p. 436).

la Mer noire. Le concile de Pavie-Sienne ne tarda pas à le proclamer solennellement : tout contact, y compris commercial, avec les schismatiques était désormais passible d'excommunication<sup>70</sup>. Notons que les hussites ne furent pas les seuls à souffrir de cette rupture brutale des relations. Les œuvres des catholiques bohémiens peinèrent elles aussi à s'exporter. Il fallut par exemple attendre le concile de Bâle pour que se répandent dans le royaume de France les textes anti-hussites de Stanislas de Znojmo et du Camaldule Jérôme/Jean de Prague<sup>71</sup>.

Est-ce à dire que les textes hussites disséminés dans les fonds français soient d'une pauvreté et d'une banalité désespérantes ? Il est bien vrai que les nombreuses lettres pragoises conservées usent d'un langage diplomatique passablement aseptisé. Mais on ne saurait en dire autant du manifeste hussite de 1431, dans lequel s'étalent le franc-parler et l'insolence foudroyante des Bohémiens. Quant aux harangues bâloises de 1433, celles-ci ne sont pas les succédanés abâtardis des glorieux combats du début, comme on les a parfois dépeintes. L'historiographie en a récemment réévalué la portée théologique et montré qu'elles offrent le miroir brisé d'un hussitisme certes mûri dans les épreuves, mais demeuré fidèle à ses intuitions fondamentales<sup>72</sup>. Ajoutons qu'à côté de ces morceaux de bravoure se nichent aussi dans les bibliothèques françaises quelques *unica* oubliés de Clio. Ainsi le ms Dijon, BM, 580, est-il aujourd'hui le seul à conserver le discours que le lollard expatrié Pierre Payne prononça le 16 janvier 1433 : quoique les journaux du concile de Bâle y fassent référence sans ambiguïté possible, les fonds tchèques comme allemands en ont perdu le souvenir ; il attend toujours son éditeur<sup>73</sup>... On aurait donc tort de sous-estimer les fruits inattendus que le hussitologie peut retirer de la consultation des fonds français. Il en va un peu de la Bohême hussite comme de l'Inde moderne : il faut parfois se résoudre à en sortir pour mieux la connaître et la comprendre<sup>74</sup>.

---

70. En vertu des décrets du 8 novembre 1423, qui renforcèrent l'interdiction déjà émise par la bulle *Omniium plasmatoris Domini* (1<sup>er</sup> mars 1420). Il va sans dire que la prohibition ne fut pas toujours parfaitement suivie : voir M. POLÍVKA, «Die Handelsbeziehungen zwischen Nürnberg und den böhmischen Ländern während der hussitischen Revolution (1419-1434)», dans *Die hussitische Revolution...*, F. Machilek (dir.), éd. citée, p. 163-180.

71. Le *Tractatus de ecclesia* de Stanislas de Znojmo (1413/14) se lit dans le ms Dijon, BM, 233, fol. 1r-140v. Le *sermo de corpore Christi contra hereticos Hussitas* (1433) de Jérôme est conservé dans le ms Douai, BM, 198/3, fol. 197-204 (provenance : abbaye d'Anchin).

72. La démonstration a été faite, pour l'*Oracio super communione* de Rokycana, par D. COUFAL, «Der Laienkelch im Hussitentum. Neue Quellen zu Johann Rokycanas Verteidigung des Laienkelchs auf dem Basler Konzil im Januar 1433», dans *Die hussitische Revolution. Religiöse, politische und regionale Aspekte*, F. Machilek (dir.), Cologne, 2012, p. 39-56.

73. *Inc. : Licet in tam solenni et numerosa magnificencie, dignitatis...* Cf. MC 1, 264 et MC 2, 319. Voir, à ce sujet, F.M. BARTOŠ, *Literární činnost M. Jana Rokycany, M. Jana Přebírama, M. Petra Payna*, Prague, 1928, p. 106.

74. S. SUBRAHMANYAM, *Comment être un étranger. De Venise à Goa, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.*, préface à la trad. française, Paris, 2013, p. 7.

## CHAPITRE 11

### LA CIRCULATION DE L'INFORMATION

De la circulation de l'information entre la Bohême hussite et la France, les livres ne représentent que la pointe émergée. Ils se situent en effet au bout de la chaîne de transmission : ils résultent de la « monumentalisation » rétrospective, et ô combien sélective, de données qui transitaient à l'origine sous une forme beaucoup plus volatile, soit oralement, soit sous l'espèce d'éphémères feuilles volantes. Autant dire que ce processus nous échappe le plus souvent et qu'il ne peut être reconstitué, dans le meilleur des cas, qu'à l'aide de traces indirectes : écrits administratifs, correspondances, chroniques, etc. Leur exploitation n'en est pas moins indispensable, s'il est vrai que les formes de circulation ne sont pas étrangères au contenu des savoirs transmis, mais ne cessent de les réfracter et de les adapter tout au long du déplacement.

À une époque où nous sommes submergés sous un flot continu de nouvelles, il importe de rappeler d'entrée de jeu combien l'information à longue distance demeurait au XV<sup>e</sup> siècle rare, sporadique, aléatoire. Ce n'est pas seulement que les accidents climatiques, le mauvais état des routes, les guerres rendaient les communications irrégulières. Surtout, d'un pays à l'autre, il n'existait pas l'ombre d'un système organisé de transmission des nouvelles<sup>1</sup>. Même la liaison entre le concile de Bâle et Paris connaissait de durables éclipses. Le *Bourgeois de Paris*, qui n'était pourtant pas né de la dernière pluie, s'en plaignit plus d'une fois : « Et si était toujours le conseil à Bâle en Allemagne, dont on n'oyait nulles nouvelles », écrivit-il en juillet 1434, avant de renchérir quelques semaines plus tard : « Item, en celui temps, n'était nouvelle du conseil de Bâle, ni en sermon, ni autre part à Paris, ni que s'ils fussent tous à Jérusalem<sup>2</sup>. » Au même moment, l'auteur anonyme de la *Moralité du Concil de Basle* mit dans la bouche du personnage de la France éplorée un constat similaire :

---

1. J.-M. MOEGLIN, *L'Empire et le Royaume...*, éd. citée, p. 280-282.

2. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. C. Beaune, Paris, 1990, § 647, p. 332 et § 655, p. 335.

«J'avoie envoyé a l'empire,  
 A Baale, pour avoir confort  
 Du conseil. Mais tout semble mort,  
 Nul ne veille pour moy, tout dort ;  
 ...nul message...  
 Ne m'en vient aucunement.  
 Que font ilz si longuement<sup>3</sup>?»

Toute histoire de l'information au Moyen Âge se doit de prendre en compte sa face cachée, la part de l'isolement forcé et de la désinformation.

N'exagérons donc pas, sous l'effet de la vogue actuelle du paradigme de la mobilité, la capacité qu'avaient les contemporains à s'affranchir des contraintes de l'espace-temps et des autres pesanteurs du réel. Quels furent les points nodaux qui servirent de relais à la circulation de l'information entre la Bohême et la France ? Quels genres de nouvelles les Bâlois choisirent-ils de laisser filtrer auprès de leurs correspondants français ? Comment se diffusa enfin l'annonce des événements de Bohême dans le corps social du royaume ? Telles sont les principales questions auxquelles nous aimerions répondre, en nous efforçant à chaque fois de mettre l'accent sur les dispositifs pratiques de médiation.

### I. – LES RELAIS

On le ne répétera jamais assez : la connaissance que l'on possédait en France au XV<sup>e</sup> siècle du hussitisme fut presque toujours tenue de seconde main, ce qui lui imprima inévitablement un caractère à la fois stéréotypé et défraîchi. Retenons-en également que le schéma des échanges bilatéraux n'a de ce fait guère de pertinence. Il faut s'en libérer pour faire toute leur place aux lieux tiers, par où se redistribuèrent et se partagèrent les informations. Sans prétendre proposer de typologie exhaustive, nous passerons ici en revue quelques-unes de ces plaques tournantes que l'étude des livres manuscrits ne nous a pas encore fait entrevoir, la curie romaine, les chapitres généraux des ordres, les cours princières.

Le rôle clé joué par les conciles généraux de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle ne doit pas faire oublier la papauté. On sait que Martin V, aidé par une curie qui s'était vite relevée du Grand Schisme, déploya une politique bohémienne active et conséquente. Aussi bien est-ce souvent en cour de Rome que les pouvoirs français se renseignèrent sur les hussites. L'université de Paris, par exemple, y acquit en 1427 un duplicata de la bulle *Inter cunctas* ; aujourd'hui conservé aux Archives nationales sous la cote LL 319, n° 1, celui-ci se présente sous la forme d'un cahier de 14 feuillets sur vélin, muni d'un sceau en plomb sur lacs de soie jaune et rouge<sup>4</sup>. La notification qui l'accompagne précise que l'exemplaire fut transmis

3. Vers 255-269, éd. citée, p. 90.

4. I. CLOULAS, *Bulles et breves des papes et cardinaux de la Renaissance et de l'époque moderne conservés aux Archives nationales. Inventaire des articles L 319 à 357 et 367 à 370*, Paris, 1998, ici p. 13.

à la congrégation générale du *studium*, tenue aux Mathurins le 17 octobre de cette année-là, par l'intermédiaire de Jean le Moustardier († 1435), du collège Gervais Chrétien<sup>5</sup>. Le Normand était à son affaire. Depuis qu'il avait participé au concile de Pavie-Sienne, il multipliait les va-et-vient entre Paris et Rome, à la recherche des bénéfices et des autres faveurs pontificales dont l'université était friande<sup>6</sup>.

Veut-on d'autres preuves du flux d'informations qui s'échangeaient de part et d'autre des Alpes ? Voici à présent le Frère Prêcheur, inquisiteur et futur évêque de Cahors, Jean Dupuy († 1438). De passage à Rome au printemps 1429, il tendit toutes grandes ses oreilles aux nouvelles qui y couraient. Il s'empressa par exemple de noter, dans le *Collectarium historiarum* qu'il était en train d'achever, l'équipée de Jeanne d'Arc devant Orléans<sup>7</sup>. Mais il profita aussi de son séjour romain pour se documenter sur l'hérésie hussite. On le voit ainsi recopier, au milieu de considérations plus générales sur la fin du Schisme, de larges extraits des erreurs de Jean Hus et de Jérôme de Prague, une matière qui lui était plus facilement accessible sur place qu'en France méridionale<sup>8</sup>.

Un an et demi plus tard, ce fut au tour du chancelier de Brabant, Jean Bont († 1453), alors en demi-disgrâce, mais riche d'une longue expérience diplomatique, de visiter la curie. Le Tout-Rome jasait alors d'un manifeste que deux princes allemands anonymes venaient de faire afficher, le 8 novembre 1430, sur les portes du palais apostolique ; se disant épouvantés devant les progrès de l'hérésie hussite, ils les imputaient aux retards pris par l'organisation du nouveau concile. Bont transmit le texte, avec la mention de ses possibles auteurs, aux autorités bourguignonnes<sup>9</sup>. La politique a donc ses chemins que la géographie ne connaît point. L'itinéraire le plus court de la Bohême jusqu'à la France et à la Bourgogne passait en ces années par la Ville éternelle.

---

5. AN, L 319, n° 1 : « Bulla apostolica directa alme universitati studii Parisiensis de curia deportata per magistrum Iohannem le Moustardier de collegio Magistri Gervasii Christiani, continens nonnullos articulos extractos a doctrina et diversis libris Iohannis Wicleff Anglici necnon alios articulos per Iohannem Hus et Ieronimum assertos et dogmatizatos in concilio Constantiensi condemnatos, tradita eidem universitati in sancto Maturino congregata, magistro Petro Maugerii rectore exeunte, per eundem le Moustardier anno Domini M<sup>o</sup>CCCC<sup>o</sup>XXVII<sup>o</sup> die XVII mensis octobris. »

6. Voir la notice que lui consacre L. TOURNIER, *Notices biographiques des ambassadeurs, porte-parole et députés de l'université de Paris au XV<sup>e</sup> siècle* (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009385>).

7. A. DONDAINE, « Le Frère Prêcheur Jean Dupuy et son témoignage sur Jeanne d'Arc », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 12, 1942, p. 118-184.

8. Jean Dupuy, *Collectarium historiarum*, Poitiers, 1479, cahier t.

9. Il fut ensuite inséré dans la lettre que G. Ferrier adressa à Nicolas Rolin, en date du 30 décembre 1430 (éd. E. Martène et U. Durand, *Veterum scriptorum...*, t. 8, éd. citée, col. 48-50, d'après le ms Paris, Maz., 1688). Sur cette affaire, voir N. VALOIS, *La crise religieuse...*, t. 1, éd. citée, p. 88-89. La carrière de Jean Bont est retracée par Ph. GODDING, *Le conseil de Brabant sous le règne de Philippe le Bon (1430-1467)*, Bruxelles, 1999, p. 79-81.

Toujours dans la sphère ecclésiastique, les chapitres généraux des ordres religieux constituaient une autre instance internationale, par définition intermittente, où le partage des informations allait bon train. Le constat se vérifie particulièrement chez ceux des ordres religieux qui s'étaient établis dans les contrées dynamiques de l'Allemagne orientale et de l'Europe centrale, et qui payèrent au prix fort leur expansion vers l'Est. Ils se retrouvèrent en effet dans l'œil du cyclone de la révolution hussite, à laquelle monastères et couvents offraient des proies faciles. Tel fut le cas des cisterciens. Les chapitres généraux de l'ordre se firent l'écho des perturbations que ces ravages ne manquaient pas d'entraîner dans la vie régulière. Ainsi le chapitre général de Dijon, en 1423, eut-il à statuer sur le sort de Hermann, moine de Zlatá Koruna (Goldenkron) en fuite : l'abbaye avait été à deux reprises attaquée par les taborites durant la seule année 1420, la communauté provisoirement dispersée de par le vaste monde, de sorte que le chapitre lui permit de se transférer à Menterna (Termunten), dans le diocèse de Münster<sup>10</sup>. Les fondations bohémiennes n'étaient d'ailleurs pas les seules concernées. En 1427, le chapitre général qui se tint à Cîteaux dispensa de présence pour une durée de trois ans l'abbé de Stams (Tyrol), au motif que les hussites multipliaient les incursions en Autriche<sup>11</sup>. Des maisons françaises, en particulier celles de la branche de Morimond qui avait essaimé en Bohême, accueillirent-elles des membres de la vicarie tchéco-morave ? Il ne le semble pas. Mais les avanies que leurs malheureux confrères avaient subies de la part des hussites s'y ébruitèrent, comme en fait foi la *Chronique des Dunes*<sup>12</sup>.

Les dominicains n'étaient pas en reste de persécutions. Lors du chapitre général de Metz, à la Pentecôte 1421, l'ordre tout entier en fut pris à témoin : un frère de Bohême qui y avait été député raconta, avec un brin d'exagération, que quatorze couvents avaient été rasés, et presque tous leurs membres assassinés<sup>13</sup>. Sans doute

10. J.-M. CANIVEZ, *Statuta capitulorum generalium Ordinis Cisterciensis*, t. IV, Louvain, 1936, n° 39, p.265 : «Capitulum generale gratiose indulget fratri Henrico monacho et presbytero monasterii de Corona partium Bohemie, quia monasterium per hereticos funditus destructum dicitur, et monachi hinc inde per mundum dispersi, quod quandocumque sibi placuerit, quibuscumque constitutionibus in contrarium editis non obstantibus, profiteri abbati de Menterna ordinis nostri Cisterciensis, Monasteriensis diocesis, apud quem poterit hospitalitatis gratia demorari.» Sur le sort de cette abbaye avant et pendant la révolution hussite, voir J. KADLEC, *Dějiny kláštera Svaté Koruny*, České Budějovice, 1949.

11. *Ibid.*, n° 48, p. 320 : «Propter continuos et intolerabiles insultus et incursus perfidorum Hussitarum quibus ducatus Austria, proh dolor ! incessanter opprimitur, abbatem Sancti Iohannis Baptiste in Stamps a via capituli generalis, per triennium dumtaxat, habet favorabiliter excusatum prefatum generale capitulum.»

12. Adrien de But rapporte l'exécution de l'abbé et des moines de Zbraslav (Königssaal) à Prague, en juin 1420 (éd. citée, p. 146) : «Abbatum vero Wenzelauum vincum duxerunt, et in medio civitatis Pragensis eumdem palo concremavarunt, religiosios ceteris aut interfectis aut diris affectis cruciamentis.»

13. *Die Chronica novella des Hermann Korners*, éd. J. Schwalm, Göttingen, 1895, § 1357, p. 440 : «Retulit enim quidam frater ordinis Predicatorum nacione Bohemus, missus ad generale

est-ce sous le coup de l'émotion provoquée par ce genre de rapport que le chapitre décida qu'à chaque messe conventuelle célébrée dans toutes les maisons de l'ordre, on réciterait après le Notre Père les antiennes mariales *Recordare* ou *Sub tuum presidium*, pour demander spécialement l'intervention du Ciel contre les hérétiques<sup>14</sup>. Une disposition similaire fut prise de nouveau dix ans plus tard, lors du chapitre général de Lyon (Pentecôte 1431). L'ordre n'en fut pas cette fois à l'origine, mais le légat pontifical Julien Cesarini. À l'heure où s'ébranlait la croisade, le cardinal, comptant sur la puissance de l'intercession spirituelle pour multiplier les chances de succès, promit de larges indulgences à ceux qui prieraient à cette intention. Les instances de l'ordre dominicain s'exécutèrent. Elles prescrivirent la célébration d'une messe hebdomadaire contre les Bohémiens, tout en recommandant aux prêtres, aux frères et aux simples convers de réciter des oraisons surrogatoires, chacun selon ses capacités<sup>15</sup>. Leur prière manqua-t-elle d'ardeur ? Elle ne fut pas exaucée. Mais l'important pour notre propos est de constater qu'en ces jours fatidiques, tous les membres sans exception de la famille dominicaine, même vivant à cent lieues du théâtre des opérations, y communièrent par la pensée.

Encore y a-t-il loin entre ces supplications très épisodiques et l'esprit de suite dont firent preuve les chartreux. Il faut dire qu'en ce qui concerne leurs chapitres, nous disposons de procès-verbaux d'une richesse et d'une précision hors pair,

---

capitulum Metense ex parte provincie Bohemie, quod pro tunc de solo ordine suo XIII conventus funditus destruxissent et quod pene omnes illorum conventuum fratres peremissent.» Sur l'intérêt de ce dominicain lubeckois pour les *bohémica*, voir G. DIEHL, «'De Romexhe coningh van Behemen' und 'die kettere van Bemen': Die Wahrnehmung Böhmens in der Lübecker Chronistik des späten Mittelalters», dans *Deutsche Literatur des Mittelalters in Böhmen und über Böhmen*, D. Fliegler et V. Bok (dir.), Vienne, 2001, p. 319-342.

14. B. M. REICHERT, *Acta capitulorum generalium ordinis predicatorum*, t. 3, Rome, 1900, p. 168 (1421): «Item. Volumus et ordinamus ad impetrandam Dei clemenciam contra hereticos et scismaticos, qui propter peccata hominum ecclesie statum multipliciter persequuntur, quod in quolibet nostri ordinis conventu et monasteriis sororum in missa conventuali post *Pater noster*, et antequam dicatur *Pax domini*, cantetur devocius antiphona *Recordare* vel *Sub tuum presidium* cum versu *Ora pro nobis* etc. et oracionibus *Protege, domine* et *Ecclesie tue* etc.»

15. *Ibid.*, p. 219 (1431): «Item. Denunciamus fratribus nostri ordinis ex precepto reverendissimi legati apostolici in Alamannia, contra Hussitas ad hec plenam commissionem et auctoritatem habentis, ordinatum esse, qualibet ebdomada unam missam pro reductione hereticorum boemorum, aut si converti noluerint, pro victoria exercitus fidelium ubique in nostris conventibus solemniter debere cantari, et ex parte eiusdem domini cardinalis legati singulis fratribus nostri ordinis, qui dixerint singulis diebus septem psalmos penitenciales cum letaniis et una oracione hereticorum, et alia pro victoria exercitus genibus flexis, aut si sacerdotes fuerint et maluerint missam cum dictis oracionibus celebrare, sexaginta dies indulgenciarum esse concessos; conversis et oblatis nostris utriusque sexus laicis, quibus hec predicta per nos fuerint, si dixerint viginti quinque pater noster et totidem Ave Maria, easdem indulgencias fore indultas, propter quod cantandam missam iniungimus *salus populi*, et eciam ad lucrandas dictas indulgencias omnes fratres ordinis exhortamur.»

les *chartae*<sup>16</sup>. La prière d'intercession pour les vivants et les morts s'y taille une part considérable, en conformité avec l'aspiration des disciples de saint Bruno à réaliser dans le secret de leur cellule et de leur cœur le mystère d'une communion élargie à toute l'humanité. «Le nom du Christ est Jésus; donc dès que pour n'importe quelle raison, tu perds la volonté de sauver n'importe lequel des hommes, tu te retranches des membres du Christ, c'est-à-dire du Sauveur», avait ainsi écrit Guigue I<sup>er</sup> dans ses *Méditations*<sup>17</sup>. Les chartreux n'en étaient donc pas à leur coup d'essai. Quelques décennies plus tôt, lors de la crise du Grand Schisme, ils avaient déjà joué un rôle pionnier dans le lancement des prières pour l'unité de l'Église<sup>18</sup>. Si l'on ajoute que la Bohême des Luxembourg avait accueilli de nombreuses Chartreuses suburbaines, mais que les hussites s'empressèrent de les ruiner de fond en comble, on aura compris que toutes les conditions étaient réunies pour que l'ordre cartusien ait à cœur de prier en faveur de l'extinction de l'hérésie<sup>19</sup>.

Comme chez les dominicains, la première intention de ce type apparaît en 1421, à l'occasion du chapitre général tenu le 20 avril. Il n'est alors un secret pour aucun des prieurs que les Bohémiens persécutent les chrétiens à force de rapines et de meurtres et qu'ils tiennent tête aux armées lancées contre eux; aussi est-il décidé qu'une série de trente messes du Saint Esprit sera dite dans chaque chartreuse, cependant que toutes les personnes de l'ordre sont invitées à adresser de fréquentes prières pour solliciter l'aide divine<sup>20</sup>. L'exhortation est ensuite répétée d'année en

16. D. LE BLÉVEC, «Une source d'histoire monastique: les délibérations du chapitre général des chartreux», dans *Le médiéviste devant ses sources: questions et méthodes*, Cl. Carozzi et H. Taviani-Carozzi (dir.), Aix-en-Provence, 2004, p. 157-169. Ces procès-verbaux étaient copiés en autant d'exemplaires qu'il y avait de maisons.

17. «Nomen Christi est Iesus. Quo ergo momento, qualibet causa, salvandi hominem quemlibet voluntatem amittis, a Christi, id est a salvatoris te membris abscondis» (Méditation 236, dans Guigue le chartreux, *Méditations*, SC 308, Paris, 1983, p. 176).

18. H. MILLET, avec la collaboration de C. VINCENT, «La prière pour l'unité de l'Église», dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident* (Cahiers de Fanjeaux, 39), Toulouse, 2004, p. 487-570, ici p. 547.

19. Ces ravages firent grand bruit: un chartreux anonyme de Prague, réfugié à l'abbaye cistercienne de Sedlec, les décrit au prieur de la chartreuse de Nuremberg dans des *epistole exhortatorie* très répandues (UB, 1, 3-11 et 13). André de Ratisbonne les inséra par exemple dans sa *Chronica hussitarum* (éd. Leidinger, éd. citée, p. 345).

20. *The Chartae of the Carthusian General Chapters. London, Lambeth Palace ms 413, I (1411-1439)* (Analecta Cartusiana, 100/10), J. Hogg et M. Sargent (éd.), Salzbourg, 1988, ici p. 51: «Pro impetracione celestis auxilii adversus infideles et hereticos persequentes christianos et maxime clericos et religiosos in regionibus Bohemie et locis vicinis bona eorum dissipando et auferendo et etiam mortes crudelissimas eis inferentes, eosque a fide Jesu Christi et sancte Romane ecclesie discedere compellendo, et pro exstirpacione dicte heresis et defensione principum ceterorumque Christi fidelium contra dictos hereticos bellancium, fiat in qualibet domo Ordinis nostri unum triennarium de Spiritu Sancto. Et omnes et singulas personas Ordinis nostri exhortamur per viscera misericordie domini nostri Jesu Christi, ut frequentes et devotas fundant

année à chaque chapitre général, non sans subir de discrètes modifications. En 1429, signe probable du sentiment d'urgence dans lequel les « raids magnifiques » des taborites ont plongé les chartreux, l'intention devient prioritaire et est déplacée immédiatement après la prière pour le pape. Puis, à partir de 1433, la formulation s'adoucit : il n'est bientôt plus question de persécutions ni de combats, mais de « réduction » des Bohémiens et des Grecs<sup>21</sup>. C'est cette clause qui est maintenue jusqu'en 1439, soit bien après la conclusion des *Compactata*, peut-être sous l'effet de l'inertie ou plutôt parce que la réconciliation de Jihlava n'a pas été perçue immédiatement comme telle. Ce n'est qu'à compter de 1440 que la Bohême hussite cesse définitivement d'aimer la prière des chartreux. Ce cas mis à part, la réactivité des chapitres cartusiens aux événements récents de Bohême est frappante. Elle illustre l'efficacité d'un réseau monastique de communication qui avait alors atteint une extension et une densité sans précédent.

La « société de l'information » du XV<sup>e</sup> siècle trouvait enfin à s'épanouir dans les cours royales et princières. Le cosmopolitisme inhérent à leur fonction en faisait, on le sait depuis longtemps, des médiateurs culturels de tout premier plan<sup>22</sup>. Rien d'étonnant donc à ce que les nouvelles de Bohême s'y soient répandues comme une traînée de poudre. Le cas d'Enguerrand de Monstrelet est éloquent. Accoutumé à frayer avec l'entourage de Philippe le Bon, il avait fait à l'automne 1420 la connaissance du comte palatin du Rhin, Louis III de Bavière (dit le Rouge), venu assiéger Melun à l'appel de son beau-frère, Henri V. Par lui, il apprit quelles affaires pressantes le décidèrent à regagner en toute hâte l'Allemagne : c'est que les Bohémiens, séduits par un *clerc de leur pays qui était hérétique*, se sont rebellés, note le chroniqueur<sup>23</sup>. Était ainsi parvenu aux milieux curiaux anglo-bourguignons l'écho du branle-bas de combat qui secouait la Rhénanie à l'hiver 1421, après l'échec de la première croisade.

Encore ne faut-il pas mettre toutes les cours sur le même plan. Car la décennie 1420 coïncida avec un effondrement des cours françaises, qui se retrouvèrent décapitées par la minorité d'Henri VI, la débâcle de Charles VII ou bien encore la longue captivité des ducs d'Orléans et de Bourbon. La nature ayant horreur du vide, la cour de Bourgogne en vint alors à occuper avec un faste multiplié l'espace

---

precis ad dominum quatinus servos suos fideles de manibus et potestate dictorum infidelium et hereticorum liberare dignetur.»

21. *Ibid.*, resp. p. 124-125 et 162.

22. J.-M. MOEGLIN, *L'Empire et le Royaume...*, éd. citée, p. 112-113.

23. Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. L. Douët d'Arcq, t. 4, Paris, 1860, p. 23-24 : « Et le Rouge duc en Bavière, qui estoit venu servir son beau frere le roi Henry, comme vous avez oy, à tout cinq sens combatans ou environ, s'en retourna hastivement par Cambray en son pays d'Alemaigne, pour ce qu'il avoit oy nouvelles que les Bohémiens, induis et enseignez par ung clerc de leur pays qui estoit hérétique, s'estoient dréciez et confusément estoient entechez du venin d'hérésie, non point seulement contre nostre foy catholique, mais avecques contre les roys d'Alemaigne, de Hongrye et de Boesme, et en grant multitude leur faisoient guerre mortelle. »

vacant<sup>24</sup>. Elle fut donc à peu près la seule institution laïque assez rayonnante pour pouvoir capter et redistribuer efficacement les nouvelles de Bohême. Les liaisons que Jean sans Peur et Philippe le Bon avaient établies à l'Est de l'Empire en furent le canal privilégié, tout particulièrement celles qui l'unissaient à Louis II, duc de Silésie, seigneur de Brieg et de Liegnitz (1399-1436). Apparenté aux Bourguignons par sa femme, Elisabeth de Brandebourg, ce prince globe-trotter les connaissait bien depuis qu'il avait accompli une tournée des cours occidentales en 1415-1416, pour le compte de Sigismond de Luxembourg<sup>25</sup>. Il fut ensuite de ceux qui, dans le but d'associer le « grand duc du Ponant » aux croisades anti-hussites, le tinrent informé de la situation militaire sur place. On le vit par exemple, à l'été 1426, lui annoncer par lettres la « détrousse » que venaient d'essuyer les armées catholiques, le 15 juin précédent, près d'Ustí-nad-Labem (Aussig). Cette déroute était une vraie catastrophe : elle ouvrait un boulevard aux hussites, qui se mirent à ravager de plus belle la Silésie<sup>26</sup>. D'autres princes en butte à l'expansion hussite servirent eux aussi de courroies de transmission entre l'Europe centrale et la puissance bourguignonne. En témoigne le *Voyage d'Outremer* que Bertrandon de la Broquière, premier écuyer tranchant de Philippe le Bon, rédigea au retour de sa mission proche-orientale. Il y raconte comment Albert V d'Autriche le reçut à Buda, au début de l'année 1433, en compagnie de « seigneurs de Behaigne que les Houltz avoient chaciez hors du pays, pour ce qu'ilz ne vouloient point tenir leur loy ». Le duc ne se fit pas faute de lui vanter ses propres faits d'armes contre les hussites. Promu margrave de Moravie par Sigismond en 1423, le Habsbourg avait dû en effet conquérir son bien de haute lutte<sup>27</sup>. Plus pragmatique, le chambellan

---

24. Ph. CONTAMINE, « Les cours de France, d'Angleterre et d'Écosse dans leurs rapports avec la cour de Bourgogne », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10 et 11 octobre 2007*, W. Paravicini (dir.), Ostfildern, 2013, p. 405-419.

25. W. PARAVICINI, « Von Schlesien nach Frankreich, England, Spanien und zurück. Über die Ausbreitung adliger Kultur im späten Mittelalter », dans *Adel in Schlesien*, M. Weber et J. Harasimowicz (dir.), t. 1, Paderborn, 2010, p. 154-178.

26. L'information provient des comptes de la recette générale, éd. Comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne. Seconde partie. Preuves*, t. 1, Paris, 1849, n° 774, p. 235 : « Aux héralx du duc de Brigue qui avoient apporté lettres à MdS de par ledit duc et certaines nouvelles de la destrousse faicte sur les crestiens par ceulx de Raghe (sic) tenant le party des Houx, que MdS leur a donné pour leur vin et pour leur aidier et deffrayer et retourner devers leur dit maistre XV l. » Sur ces opérations militaires, qui ne sont pas habituellement comptabilisées parmi les croisades, voir F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 2, éd. citée, p. 1382-1389.

27. Éd. Cl. Schefer, *Le Voyage d'Outremer de Bertrandon de la Broquière, premier écuyer tranchant et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, Paris, 1892, p. 241 : « Et à celle heure avoit ja' conquis mondit seigneur d'Autriche tout pays de Morave et avoit desconfi les Houltz par deux fois. Et me fu dit que sa conduite, sa vaillance, sa largesse luy proffita lors beaucoup. »

Georges Peyser mena Bertrandon voir les « waguesbonnes » que son maître avait fait faire pour combattre les Bohémiens. Sans doute est-ce là la toute première occurrence, dans une source française, de ces fameux chariots mobiles qui firent la fortune des armées hussites<sup>28</sup>.

N'oublions pas non plus que, sans avoir à se déplacer, le duc Philippe le Bon disposait à sa cour de précieux informateurs en la personne des nobles bohémiens qu'il y accueillait de manière plus ou moins durable. Le célèbre cas de Jean d'Occors († 1445) est exemplaire. À suivre Bertrand Schnerb, sa probable participation à la croisade de Nicopolis lui avait valu la faveur du futur Jean sans Peur<sup>29</sup>. Expert en missions diplomatiques, il fut nommé chambellan du duc et intégra la Cour d'amour de Charles VI, tout en conservant des liens avec sa patrie, où il avait femme et enfants. Mais quand la révolution hussite éclata, tout espoir de retour en Bohême s'envola. Le 7 avril 1421, Philippe le Bon lui octroya donc la seigneurie de Chay, dans la comté de Bourgogne, « eu regart aussi que ledit messire Jehan d'Occors a, depuis peu de temps ença, amené sa femme du pays de Behaigne, pour la mauvaïse creance que on y tenoit ». Un autre document contemporain précise que le chevalier tchèque s'était définitivement fixé en Bourgogne « pour causes des nouvelles sectes et heresies qui sont de present » au pays de Bohême<sup>30</sup>. Le duc savait à quoi s'en tenir. En couvrant l'exilé de bienfaits, il ne faisait pas seulement assaut de charité chrétienne. Il retenait à son service un connaisseur irremplaçable des affaires de Bohême et de l'Empire, qui lui servit à la fois d'œil, d'oreille et même de bouche quand il fallut négocier de vive voix au concile de Bâle ou ailleurs<sup>31</sup>.

Et les villes ? demandera-t-on peut-être. Il est en effet manifeste que, dans le royaume de France comme en Allemagne, les messagers urbains contribuèrent à faciliter la circulation des informations officielles. Mais nous avons consulté sans fruit les registres des délibérations des villes de Lyon et de Troyes, deux étapes

---

28. *Ibid.*, p. 244 : « Et de là, me mena veoir les waguesbonnes de mondit seigneur d'Austriche, lesquelles il avoit fait faire pour combatre les Behaignois ; et m'en veys là nulles où y puet combatre plus de XX hommes : et me dist que mondit seigneur en auroit fait faire ung où il pourroit combatre IIIc hommes et n'y faudroit que XVIII chevaux pour la mener. » Sur la diffusion de l'art militaire hussite dans l'Europe du temps, voir l'utile mise au point de J. BIEDERMAN, « L'art militaire dans les ordonnances tchèques du XV<sup>e</sup> siècle et son évolution : la doctrine du *Wagenburg* comme résultat de la pratique », *Histoires de Bohême, Médiévales*, 67, 2014, p. 85-101.

29. B. SCHNERB, « Des nobles de Bohême à la cour de Bourgogne », art. cité, ici p. 120-130. L'identification du toponyme Occors demeure, à ce jour, incertaine.

30. *Ibid.*, p. 126.

31. Ce fut par exemple Jean d'Occors qui accompagna Louis II de Silésie lors de sa tournée en Flandre. Sur sa participation au concile de Bâle, en septembre 1433, voir J. TOUSSAINT, *Les relations diplomatiques...*, éd. citée, p. 136.

importantes sur les routes de l'Empire<sup>32</sup>. Une recherche plus systématique donnerait-elle davantage de résultats ? Ou faut-il croire que le rayon d'action des cités françaises était trop réduit pour capter les nouvelles de Bohême ? Ou encore que celles-ci évitèrent de se mêler des affaires d'hérésie ? Aucune de ces explications ne semble à elle seule vraiment satisfaisante.

## II. – LES NOUVELLES DE BOHÊME D'APRÈS LES CORRESPONDANCES BÂLOISES

Informé n'était que rarement une fin en soi. Il s'agissait aussi de communiquer, c'est-à-dire d'entretenir par la même occasion le lien social ou politique, voire de le recréer quand l'absence physique avait fini par le distendre ou le rompre. On le vérifiera ici en étudiant le corpus des lettres qui furent expédiées vers la France depuis le concile de Bâle et qui transmettent des nouvelles fraîches de Bohême. Comment les interpréter ? Tout dépend du statut de l'émetteur et du caractère plus ou moins officiel que celui-ci a imprimé à sa correspondance.

Prenons pour exemple l'annonce de la victoire de Lipany. En écrasant dans la nuit du dimanche 30 mai 1434 les radicaux, la coalition des forces utraquistes et catholiques avait tranché le nœud gordien : comme le remarqua bientôt Gilles Charlier, la preuve venait d'être administrée que la stratégie bâloise, qui consistait à jouer sur la solidarité d'intérêts entre les élites bohémiennes, était payante<sup>33</sup>. Aussi le concile ne lésina-t-il pas sur les moyens de faire connaître l'événement. Non content de faire célébrer le 8 juin un *Te Deum* et une messe d'actions de grâces par l'évêque de Coutances, Philibert de Montjeu, il prit soin de diffuser la relation que lui en avait donnée Sigismond Stromer († 1435). Brûlant la politesse à l'empereur, ce conseiller nurembergeois fort actif dans la diplomatie de la ville avait en effet été le premier à communiquer un bulletin de victoire au cardinal Cesarini, sur la base d'informations reçues directement de Plzeň :

---

32. *Le plus ancien registre des délibérations du Conseil de ville de Troyes (1429-1433)*, éd. A. Roserot, Troyes, 1886 ; *Registres consulaires de la ville de Lyon*, éd. R. Guigue, t. 2, 1422-1450, Lyon, 1926. Nous n'avons pas non plus trouvé trace des événements de Bohême dans le *Registre de délibérations du Conseil de la ville de Châlons-en-Champagne*, éd. S. Guilbert, Châlons, 2001.

33. En marge du passage dans lequel Montchoisi recommandait aux princes et aux puissants de se dresser ensemble contre l'hérésie (éd. A. Neumann, p. 75) : « Non est littera, sanum consilium est istud ; et sic fecerunt barones ac nobiles, Maior Praga, fidelissimi Plznenses plurimque bone communitates regni Bohemie, anno 1434, dominica infra octavam sacramenti que fuit 30. dies maii, adversus exercitus campestris Taboritarum et Orphanorum cupiencium Plznensem civitatem et exinde servituti subicere omne robur nobilium illius regionis, quibus dedit Dominus triumphum ita, ut de parte exercituum illorum ceciderunt 13000 hominum et fuerunt 700 captivati. Cecidit ibi Procopius Rasus, sacerdos Taborita, et Jacobus Lupi, sacerdos de secta Orphanorum, pauci vero de nobilibus ipsis et eis adherentibus, nullus vero, ut fertur, de constantissimis Plznensibus, a quibus paulo ante decem mensibus et amplius fuerant obsessi. »

«Le dimanche après la fête du *Corpus Christi*, les barons du royaume de Bohême, soutenus par les renforts de la Vieille Ville de Prague et ceux d'autres fidèles, livrèrent bataille aux soldats taborites et orphelins en se plaçant sous la protection du Très-Haut; ils combattirent sans relâche tout le dimanche et la nuit suivante, jusqu'à ce que, grâce à Dieu, à la troisième heure du lundi, le combat s'achève par la victoire éclatante des nôtres. Du côté hussite, tombèrent en tout 13000 soldats. Parmi les morts se comptent leur capitaine, Čapek, ainsi que les prêtres Procope et Loup, ces vils trompeurs, tandis que 700 autres ont été capturés et faits prisonniers<sup>34</sup>...»

C'est cette version des faits qui fut ensuite reprise en chœur dans le royaume de France. Quatre chroniqueurs, Enguerrand de Monstrelet, recopié ensuite par Jean de Wavrin et Pierre Choynet, ainsi qu'Adrien de But, font un sort à la bataille: tous se trompent en évoquant à l'unisson la mort du prédicateur *Lupus* (alias Jakub Vlk) aux côtés de Procope le Rasé, tous exagèrent jusqu'à dix fois le nombre des pertes chez les hérétiques. De là à déduire que le pays fut «nettoyé des mécréants», il n'y avait qu'un pas, que Monstrelet franchit allègrement<sup>35</sup>. *Fama crescit eundo*. On tient là une preuve de l'efficacité de la campagne épistolaire patronnée *ex officio* par le concile.

D'autres lettres furent en revanche composées à l'initiative individuelle des Pères français. Il est vrai qu'ils y furent parfois fermement incités. Ainsi Cesarini, à l'issue de la réception des premiers émissaires bohémiens, Nicolas Humpolec et Jean de Žatec, le 10 octobre 1432, recommanda-t-il d'annoncer la nouvelle pour renforcer le crédit du concile auprès des puissants<sup>36</sup>. Un Père avignonnais

34. Mansi 29, 639-640: «(...) die dominica proxima post festum corporis Christi, barones regni Bohemie, civitatis Pragensis et aliorum fidelium fulciti presidio, cum Taboritis et Orphanis campestribus in virtute Altissimi bellum aggressi sunt, et per totam dominicam et noctem sequentem proelia continuando certarunt, et die Lunae hora tertia diei bellum pro parte nostra, auctore Domino, feliciter terminatum esse dignoscitur. Et ceciderunt de parte Hussitarum universi campestris numero tredecim millia. Inter quos interempti sunt ille Zapko capitaneus et Procopius et Lupus presbyteri, seductores nequam, et 700 capti existunt carceribus mancipati.» Sur cette source et son influence, voir P. ČORNEJ, *Lipanská křižovatka. Příčiny, průběh a historický význam jedné bitvy*, Prague, 1992, p. 200-201. Stromer était l'homme de confiance du concile: il avait déjà accompagné les deux premières ambassades bâloises en Bohême, à l'été et à l'automne 1433 (*MC* 1, 377).

35. Monstrelet, *Chronique*, t. 5, éd. citée, p. 83-84: «Et entretant vindrent nouvelles audit concile qui leur furent moult plaisans. Est assavoir que les Pragois avoient esté desconfis, et mors de huit à dix mille personnes, par les nobles du pays de Bohaigne, et par avec eulx six mille hommes de guerre, que ceulx dudit concile avoient envoyé en leur ayde. Et brief ensuivant furent occis deux prestres qui estoient capitaines des errans, dont l'ung estoit nommé Protexstus du Tabouret (sic), et l'autre Lupus, et avec eulx six mille de leur secte. Si fut lors conquise la grand cité de Prague et nettoïée de mescréans, et grand partie du pays. Si envoyèrent, ceulx de Behaigne, leur ambaxade au concile, pour avoir absolucion et confirmacion de la foy catholique.»

36. *MC* 1, 253: «Post hoc dominus legatus hortatus est singulos de concilio, ut singuli hec nova de adventu Bohemorum sibi notis per literas communicarent, et specialiter rogavit dominum Lugdunensem et alios ambasiatores principum et dominorum, ut celeriter notificarent ea dominis, a quibus missi fuerant, quia per hoc sacrum concilium magnum caperet incrementum et famam.»

s'empressa de le faire, comme le montre ce témoin privilégié qu'est le manuscrit Vatican, Barberini lat. 2277 (*olim* XXXII. 68). Ce mince dossier de 12 feuillets provient de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et résulte de la copie de *Basiliensia*<sup>37</sup>. Après une série de *dubia* relatifs à la légitimité de l'élection d'Eugène IV, vient un pot-pourri des dernières nouvelles de la cité conciliaire, qui s'étalent entre août 1432 et février 1433. Quel membre de l'assemblée était à même de les transmettre ? Sans doute était-ce un proche d'Amédée de Talaru, à voir l'attention avec laquelle il suit les faits et gestes de l'archevêque de Lyon. Or il partage avec le prélat, en même temps qu'une opposition décidée à Eugène IV, un goût prononcé pour les *hussitica*. À preuve ce premier rapport :

«Le dixième jour de ce mois [d'octobre], des Bohémiens vinrent en avance des autres soumettre au concile général leur lettre de créance et préparer leur venue. Ils sont près de trois cents, ils viennent, d'après ce qu'ils disent, avec une bonne et sainte intention, celle de faire retour dans l'Église. Ils souhaitent la présence de l'empereur, pour qu'il soit présent à la signature de l'accord. Ils réclament également que l'on invite l'Église orientale, mais même si eux ne sont pas là, ils ne renonceront pas à l'union. Ils ont déjà envoyé en avant un chariot chargé de livres pour les disputes à venir, nous nous préparons à leur répondre avec l'aide de Dieu<sup>38</sup>.»

La question hussite ne faisait alors que commencer. La compilation avignonnaise ne la perd pas de vue et aborde, à la date du 24 février 1433, l'examen des Quatre articles par le concile. Elle révèle cette fois sa source, en la personne de l'inquisiteur d'Avignon – entendons le franciscain Ponce Feugeyron/Feugeyron. Au cours de ses trente années d'activités vibrionnantes, celui-ci s'était entre autres frotté à l'hérésie vaudoise présente dans les hautes vallées alpines<sup>39</sup>. Avec trois

---

37. *Inventarium codicum mancriptorum bibliothecae Barberiniae redactum et digestum a D. Sancte Pieralisi*, t. 10, s. d., p. 234. Ce ms, qui peut probablement être identifié aux fragments bâlois décrits dans un catalogue du XVII<sup>e</sup> siècle (éd. A. Maier, «Ein Handschriftenkatalog der Kartause Vallis Benedictionis bei Avignon», dans *Studi offerti a Roberto Rudolfi*, Florence, 1973, p. 347-367, ici n° 132, p. 164), n'est pas pris en compte par Fr. DE FORBIN, «Les manuscrits de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon», dans *Les Chartreux et l'art (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*. Actes du X<sup>e</sup> colloque international d'histoire et de spiritualité cartusiennes, A. Girard et D. Le Blévec (dir.), Paris, 1989, p. 39-63.

38. *CB* 1, 250: «Decima huius [mensis octobris] Boemi precursores aliorum proposuerunt coram consilio generali post litteram credenciam adventum aliorum. Sunt fere trecenti, veniunt cum bona et sancta intencione, ut dicunt, de reductione, desiderant presenciam imperatoris, ut in conclusione presens esset. Item pariter petunt vocacionem ecclesie orientalis, sed eciam si non sint presentes, propterea non desistent uniri ipsi. Iam premiserunt unum currum libris oneratum ad disputandum, disponimur ad respondendum eis Deo dirigente.» Le compte rendu concorde en tout point avec ce que l'on sait par ailleurs de cette entrevue : voir F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 3, éd. citée, p. 1560.

39. *Ibid.*, p. 251: «In epistola patris inquisitoris Avinionensis directa magistro Filippo Molirio data die S. Matie M<sup>o</sup>CCCCmo XXXIII<sup>o</sup> a nativitate, que fuit XXIIIa februarii et martis Carnisprivii, continetur, quod quatuor sequentes sunt ex articulis Boemorum hereticorum iam propositi (...). Intermiscent materias multas contra indulgencias, contra reliquias, contra basilicas et contra altaria et multiplicacionem eorum.» La carrière inquisitoriale de Feugeyron est présentée

de ses confrères, il faisait également partie de la délégation que l'université du lieu avait dépêchée au concile dès le mois de septembre 1432. Tant de hâte n'était pas fortuit. Fort de son engagement à Constance, le *studium* animait un réseau conciliariste rhodanien dont la Savoie et Lyon constituaient les deux autres points d'ancrage. L'inquisiteur soumit donc à son correspondant resté en Avignon, maître Philippe Moliria, la liste des erreurs hussites, assaisonnée d'un bref commentaire<sup>40</sup>. Notre document confirme ainsi la vitalité de l'axe Avignon-Bâle, par le canal duquel s'échangeaient à la fois hommes, idées et informations.

Le chanoine d'Arras Pierre Brunet avait beau ne pas être inquisiteur comme Feugeron, lui aussi comprit immédiatement la portée des discussions ouvertes par le concile avec les Bohémiens et en avisa le chapitre qui l'avait mandaté à Bâle. C'était l'homme de la situation. Rapidement promu doyen des notaires en raison de son expérience synodale, il était idéalement placé pour informer au fur et à mesure ses confrères arrageois de l'avancement des travaux conciliaires. C'est ainsi que le manuscrit BN lat. 1512 contient de nombreuses lettres qu'il leur adressa de sa main, dont l'une raconte par le menu les disputes avec les orateurs bohémiens (28 janvier 1433)<sup>41</sup>. Ce mercredi-là, le cycle inaugural des discours n'était pas tout à fait parvenu à son terme : Pierre Payne devait encore achever le sien<sup>42</sup>. Mais Brunet préféra en transmettre sur le vif la primeur. Les théologiens hussites, expliqua-t-il, s'étaient relayés pour défendre l'un après l'autre (*gradatim*) chacun de leurs articles. Qui, au juste ? L'épistolier se montre peu soucieux de noter leurs noms. Il retranscrit en revanche avec soin la teneur des points de doctrine litigieux. Puis il annonce que les réponses vont bientôt commencer et qu'elles seront à la charge de quatre docteurs choisis parmi les quelque soixante maîtres en théologie présents. Brunet ne fait pas mystère de son optimisme : à l'en croire, l'union est à portée de main ; si l'on excepte l'obstiné Payne, tous les Bohémiens y sont disposés<sup>43</sup>. Indice du prix qu'il attachait à ces discussions, il y

---

en détail par M. OSTORERO, « Itinéraire d'un inquisiteur gâté : Ponce Feugeyron, les juifs et le sabbat des sorciers », *Médiévales*, 43, 2002, p. 103-117.

40. Sur le rôle séminal de l'université d'Avignon pour le conciliarisme balois, voir H. MÜLLER, *Die Franzosen...*, t. 2, p. 780-783. Mais nous n'avons pas réussi à identifier ce *magister Philippus Moliria*, dont le nom ne figure pas dans les livres de comptes de l'université d'Avignon (communication de M. Jacques Verger, que nous remercions vivement).

41. Le ms a été composé à Arras même, d'après les matériaux fournis par Brunet et par son secrétaire. Il a appartenu à la bibliothèque capitulaire d'Arras, avant d'être réquisitionné par Richelieu : voir *CB* 1, p. 7. La lettre en question, inédite, a pour incipit *Novissime vestris dominacionibus de adventu nunciorum Bohemorum...* et se lit aux fol. 69v-70r.

42. Fol. 70r : « Quidam Anglicus nomine magister Petrus de Anglia, discipulus dampnate memorie Johannis Wicleff, proposuit quartum articulum a die lune preterita et hodie, ut credo, dabit finem. »

43. *Ibid.* : « Ipsi Boemi cum Dei auxilio nobiscum, ut speramus, reducentur et de huiusmodi reductione est magna spes. Nam dictos Boemos videmus satis ad hoc affectatos, dempto Anglico, qui re vera in proferendo verba sua videtur miserabilis homo et obstinatus. »

revint dans sa lettre suivante, datée du 19 février. À toutes fins utiles, il y répéta les Quatre articles, indiqua à quel point était parvenu l'orateur catholique du jour, Henri Kalteisen, et renouvela son bon espoir de voir les Bohémiens revenir dans le giron de l'Église<sup>44</sup>.

Pierre Brunet n'aurait sans doute pas fait autant de cas de ces disputes bâloises, s'il n'avait su que le sujet parlait au cœur des chanoines et de l'évêque d'Arras. Des considérations corporatistes d'amour-propre peuvent en partie l'expliquer. De fait, deux des orateurs catholiques désignés par le concile leur étaient en quelque façon liés. Dans le cas de Gilles Charlier, nul besoin de le préciser : chacun savait que le doyen de Cambrai, qui détenait un canonicat à Arras depuis 1427 et siégeait à Bâle en qualité de procureur de l'Ordinaire, était l'un des leurs. Quant au Slave Jean de Raguse, son enracinement arrageois était certes moins évident. Mais Brunet rappelle qu'il avait fréquenté feu l'évêque Martin Porée (1408-1426), au point de devenir son *amicus specialis*<sup>45</sup>. Le monde était décidément petit ! Par là, l'épistolier chatouillait à dessein la conviction qu'avaient ses confrères d'appartenir à l'avant-garde intellectuelle de la Chrétienté.

La présence de foyers hérétiques en Artois a pu elle aussi contribuer à y créer un horizon d'attente favorable aux *hussitica*. En 1420 avait été poursuivi près de Douai un groupe de dix-huit personnes accoutumées à se rencontrer clandestinement pour lire des livres hérétiques et écouter les sermons de leur chef. Martin Porée prit l'alerte très au sérieux et fit livrer aux flammes six d'entre eux<sup>46</sup>. Quoique les actes du procès parlent en termes très généraux d'*incredulles* et d'*hérèses*, la simultanéité de cette affaire avec l'éclatement de la révolution hussite poussa les chroniqueurs bourguignons à faire l'amalgame<sup>47</sup>. Ils n'étaient pas les seuls. Le nouvel évêque Hugues de Cayeu (1426-1438), lorsqu'il voulut s'excuser de ne pas pouvoir se rendre personnellement au concile de Bâle, invoqua la nécessité de demeurer sur place pour endiguer les progrès du hussitisme :

---

44. *Ibid.*, fol. 70v-71r.

45. *Ibid.*, fol. 70r : « Primus est magister Iohannes de Ragusio, doctor in theologia Parisiensis ordinis predicatorum, amicus specialis bone memorie domini mei episcopi Atrebatensis, cui parcat Altissimus, qui ordinatus est respondere ad primum articulum de communione eucaristie sub utraque specie. » Ces liens sont confirmés par la lettre que le Ragusain adressa de Sienne à Martin Porée, le 23 novembre 1423, et qui se trouve reproduite dans son *Initium et prosecutio Basileensis concilii* (MC 1, 27).

46. On se reportera aux documents publiés par P. BEUZART, *Les hérésies pendant le Moyen Âge et la Réforme jusqu'à la mort de Philippe II, 1598, dans la région de Douai, d'Arras et au pays de l'Alleu*, Paris, 1912, pièce justificative 15, p. 473-479.

47. O. MARIN, « Histoires pragoises... », art. cité, p. 45.

«La zizanie, cette mauvaise graine semée par les Bohémiens dans notre diocèse, lève en une moisson abondante. Si moi-même, aidé de mes coadjuteurs, je ne faisais bonne garde autour de ceux qui me sont confiés, le froment de la vérité ne germerait plus dans le champ du Seigneur. À sa place croîtrait, en touffes envahissantes, l'herbe folle de l'erreur<sup>48</sup>.»

L'affirmation n'est certes pas d'une probité candide ; ce disant, l'évêque cherchait surtout à ne pas se compromettre avec une assemblée qui déplaisait à Philippe le Bon. Reste que, dans cette contrée périodiquement secouée par des vagues de contestation en tout genre, le danger hussite avait cessé d'être perçu comme une affaire purement extérieure. À ce second titre aussi, Pierre Brunet savait toucher une corde sensible chez ses correspondants.

À mi-chemin entre Avignon et Arras, Cluny capta elle aussi, quoique de manière plus fugitive, des nouvelles de Bohême. L'un de ses représentants, Jean de Montenoison, ne négligea pas tout à fait la question hussite dans les rapports dont il abreuvait l'abbé Eudes de la Perrière. Le 20 octobre 1433, il tint par exemple à lui exposer pêle-mêle non seulement ce qui concernait de près les clunisiens, comme les pourparlers entre France et Bourgogne ou leurs besoins urgents d'argent, mais encore des rumeurs plus lointaines. Parmi elles, la défaite des Bohémiens devant Jean, le comte palatin de Neumarkt, le 21 septembre précédent, défrayait la chronique bâloise. L'archevêque de Lyon, Amédée de Talaru, de retour d'une ambassade à Ratisbonne, venait d'en rendre compte au concile avec des accents revanchards. À son exemple, Montenoison versa dans un triomphalisme débridé<sup>49</sup>. Son témoignage révèle quel était le nouveau climat qui régnait à Bâle. Car s'il est vrai que la bataille de Hiltesried ne fut pas décisive sur le plan militaire, elle marqua un tournant psychologique en mettant fin à la réputation d'invincibilité des taborites. Procope le Rasé, la bête noire des Bâlois, en sortit fragilisé : confronté à une mutinerie, il fut même brièvement emprisonné et préféra ensuite gagner la Nouvelle Ville de Prague<sup>50</sup>. On comprend mieux dans ces conditions que le clunisien ait claironné que le combat était en train de changer d'âme.

---

48. Lettre aux Pères du 30 mars 1432, ms BN lat. 1575, fol. 52v-53r. Nous empruntons la traduction française de cet extrait à N. VALOIS, *La crise religieuse...*, t. 1, éd. citée, p. 59.

49. CB 1, 260 : «Ceterum ut pateant et que longe et que prope sunt, Bohemi XII. die septembri per duces Johannem in Bauaria victi sunt et mille quingenti gladio trucidati, omnes perempti sunt. Hoc retulit eciam in congregacione generali reverendissimus pater et dominus Lugdunensis archiepiscopus, qui tempore conflictus illius dietas ad quatuor in Bauaria distabat, ambassiatam parte ex concilii faciens pro pacificacione principum illius patrie. Qua de re obsedium illud, quod Bohemi posuerant, totaliter dispersum est, ymo et quod hiis maius existit, Procopius eorum ductor et seductor velud proditor a suis captus Pragam cathenatus ducitur in cadriga. Hec sunt verissima et ita speramus Bohemorum medio isto reductionem, quam Deus ipse nobis donet.»

50. Cette bataille et ses conséquences sont analysées par F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 3, éd. citée, p. 1595-1596 et par F. MACHILEK, «Jan Hus und die Hussiten in der Oberpfalz», dans *Die hussitische Revolution...*, *idem* (dir.), éd. citée, ici p. 211-215.

Les affaires hussites réapparurent dans une autre lettre que Jean de Montenoison écrivit le 14 avril 1434. À cette date, les négociations des *Compactata* s'étaient enlisées, la déception gagnait. Mais l'annonce de la venue de huit délégués bohémiens triés sur le volet réveilla soudain l'espoir de trouver une issue<sup>51</sup>. Il importe peu au fond que cette nouvelle ne se soit finalement pas concrétisée. Plus significative pour notre propos est l'attention avec laquelle le Père français a relevé les noms et qualités des ambassadeurs attendus, soupesé l'influence politique qu'ils exerçaient dans le royaume : quoique Montenoison n'ait, à la différence de Brunet, jamais joué les premiers rôles, sa missive témoigne d'un début de familiarité avec les réalités tchèques<sup>52</sup>.

Quelques conclusions d'étape peuvent d'ores et déjà être tirées. D'un point de vue général, on remarquera d'abord que l'activité épistolaire des Pères a été alimentée par la diffusion du système des procurations : ainsi s'explique que les mandataires aient tenu à garder un contact régulier avec leurs mandants<sup>53</sup>. En ce qui concerne plus spécialement la circulation des informations bohémiennes, leur horizon géographique apparaît tout sauf homogène. Ce sont en effet les régions françaises jouxtant l'Empire, à commencer par le sillon Saône-Rhône et les confins flamands, qui en ont été les destinataires privilégiés. Les territoires plus éloignés de l'Ouest semblent y être demeurés à peu près imperméables. Il n'y a guère qu'au Mont Saint-Michel que les échos du retour des Bohémiens dans l'Église aient été perçus. Mais l'insularité du Mont, le rayonnement international de son pèlerinage et plus encore le schisme abbatial, qui poussa la communauté à faire appel devant le concile de Bâle contre son abbé pro-anglais Robert Jolivet († 1444), en faisaient à tous égards une exception<sup>54</sup>. Enfin, si l'on s'arrête au contenu des informations,

---

51. *CB* 1, 261 : « De reductione vero Bohemorum, quamquam modica aut nulla spes haberetur, tamen scriptum est concilio et imperatori, quod iam certi ex Bohemia iter arripuerunt huc venire pro complemento tractatum iam a diu inceptorum. Nomina vero dictorum Bohemorum venientium sunt Johannes Salzco supremus capitaneus orphanorum, Johannes Calowcz capitaneus orphanorum, Andreas Keriflia supremus capitaneus antiquorum Taboritarum, Bruvvysse capitaneus orphanorum, Sigismundus capitaneus campestrorum, presbiter Procopius parvus presidens orphanorum, de parte illorum de qualibet civitate duo. Et quia predicti veniunt proprio motu et sine mandatu cuiuscunque et sunt de maioribus tocius regni Bohemie, speramus omnes, quod apud ipsos aliquid boni fiet. » Il s'agit respectivement de Jean Čapek, Jean Královec, André Keřský, Svojše de Zahrádky, Siegmund de Vranov et Prokůpek : voir F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 3, éd. citée, p. 1625.

52. Encore Montenoison mériterait-il d'être tiré de l'ombre. Signalons que ses talents de prédicateur devaient être appréciés, puisqu'il fut chargé par le concile de prêcher le jour de la Pentecôte (1435 ?). Deux mss conservent le texte de ce sermon (*inc.* : *Vetus mos fuit, reverendissimi patres...*) : Bâle, *UB*, A VI 32, fol. 64v-73v et Oxford, Balliol College, 165A, p. 456-474.

53. Sur cette pratique issue du droit romain, qui est attestée pour la première fois au concile de Vienne et qui atteint un point culminant à Bâle, on lira J. HELMRATH, *Das Basler Konzil...*, éd. citée, p. 72 et sv.

54. *Chronique du Mont Saint-Michel*, éd. S. Luce, t. 1, Paris, 1879, p. 36-37 : « L'an dessus dit, les Boemez, qui avoient tenu de grans erreurs contre la foy, se révoquèrent au concille de balle

on a quelque raison de soupçonner qu'elles ont été filtrées. Le concile n'eut-il pas la velléité de soumettre les lettres et les sermons à un contrôle préalable<sup>55</sup> ? Quoique la chose ait été certainement difficile à appliquer, le fait est que les Pères français ont observé un optimisme de commande : des nouvelles en provenance de Bohême, ils n'ont guère transmis que les bonnes...

### III. – LES « CÉRÉMONIES DE L'INFORMATION<sup>56</sup> »

De ces trompettes de la renommée, les Français furent-ils des auditeurs passifs et distraits ? Pas toujours. Quand le duc Philippe le Bon reçut à Bruxelles la nouvelle de Lipany, il voulut associer ses sujets à la joie de l'événement : le 22 juillet 1434, il envoya aux Quatre membres de Flandre une lettre leur intimant l'ordre de tenir des processions « a la louenge de Nostre Seigneur a la bonne victoire que les barons du roy de Behaigne et autres cristiens ont nouvellement eue a l'encontre des herites pragoys<sup>57</sup> ». Ce cas n'est pas isolé. Déjà en 1427, le 9 octobre, les chanoines de la collégiale Saint-Amé, à Douai, avaient processionné jusqu'à l'église paroissiale Notre-Dame « pour prier Dieu qu'il confortast ceulz qui deffendoient la foi cristienne contre les Pragoys<sup>58</sup> ».

La « grammaire » de ces processions ne diffère pas de celle qui régissait à l'époque les divers rites ambulatoires. Sans revenir sur les nombreuses recherches qui y ont été consacrées, on rappellera ici que la procession était devenue aux derniers siècles du Moyen Âge un « rituel vedette<sup>59</sup> ». Assurément, la liturgie chrétienne prévoyait depuis longtemps des cortèges de ce genre, qui étaient une manière de rehausser la solennité de telle fête ou de tel rite. Mais à côté de ces processions coutumières commencèrent de se multiplier au XIV<sup>e</sup> siècle d'autres processions, dites exceptionnelles, car ordonnées *pro necessitate*, en fonction

---

qui lors tenoit et s'en revindrent à notre foy.» Le ou les moines qui tenai(en)t la plume ont relevé les principaux événements bâlois, depuis l'ouverture du concile jusqu'à sa dissolution. Sur le parcours de Jolivet, voir l'étude récente de D. FIASSON, « Un chien couché au pied du roi d'Angleterre ? Robert Jolivet, abbé du Mont Saint-Michel (1411-1444) ? », *Annales de Normandie*, 64, 2014, p. 47-72.

55. J. HELMRATH, *Das Basler Konzil...*, éd. citée, p. 22.

56. L'expression, comme on sait, a été forgée par M. FOGEL, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989.

57. Cité par J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade...*, éd. citée, p. 72, d'après les Archives départementales du Nord, B 1951, fol. 148v.

58. L'événement est relevé dans les registres aux comptes de Saint-Amé, en raison de la rétribution de 72 sous que reçurent les chanoines participants : « L'histoire prouvée par les processions [à Douai]. 1395-1482 », éd. De La Fons-Mélicoq, *Souvenirs de la Flandre-wallonne. Recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et à la province*, t. 1, Douai, 1861, p. 40-51, ici p. 43.

59. Selon l'expression de J. CHIFFOLEAU, « La religion flamboyante (v. 1320-v. 1520) », dans *Histoire de la France religieuse*, J. Le Goff et R. Rémond (dir.), t. 2, Paris, 1988, p. 93.

d'événements heureux ou malheureux : disettes, épidémies, guerres, etc. Les processions décrétées pour implorer le secours du ciel contre les hussites ou pour fêter la victoire de Lipany appartiennent à cette catégorie éminemment flexible.

Comme capitale, Paris offrait à ces amples liturgies la meilleure caisse de résonance. Du moins est-ce là que les processions extraordinaires sont les mieux documentées<sup>60</sup>. Un grand nombre d'entre elles furent organisées à l'initiative du chapitre cathédral de Notre-Dame. Point de confluence entre les mondes universitaire et parlementaire, l'institution vibrat au rythme de l'actualité politique. À lire les registres des délibérations capitulaires, qui condensent les décisions prises collectivement les lundis, mardis et vendredis matin de chaque semaine, les causes des processions se distribuaient en trois cercles concentriques : beaucoup d'intentions mentionnées concernaient directement le sort de Paris, tandis que d'autres avaient trait à la paix du royaume et à la santé des gouvernants<sup>61</sup>. Mais on n'a pas suffisamment pris garde qu'il en était aussi, certes plus rares depuis que le Grand Schisme avait été surmonté, qui avaient la Chrétienté pour horizon. Ainsi le chapitre processionna-t-il, le 6 septembre 1426, pour fêter la récente victoire des chrétiens sur les Turcs. Le vendredi 29 octobre 1428, l'ennemi avait changé de nom. Cette fois, les chanoines de Notre-Dame résolurent de marcher le dimanche suivant jusqu'à Saint-Jacques, chez les Jacobins, pour prier Dieu « de donner la victoire contre les Bohémiens pragois, tout comme contre les ennemis du roi [Henri VI], ainsi que pour la paix du royaume et la santé des seigneurs<sup>62</sup> ». Qui le leur proposa ? Les registres n'en soufflent mot. Mais la date de la procession correspondant à l'époque où le cardinal-légat Henry Beaufort se démenait pour lever des troupes et des subsides contre la Bohême hussite, il est tentant d'en attribuer l'initiative au régent Bedford.

Près de six ans plus tard, le mercredi 7 juillet 1434, le chapitre estima que la victoire « obtenue par les chrétiens sur les Bohémiens et autres infidèles » justifiait la tenue d'une nouvelle procession, celle-ci spécialement consacrée à cette intention. Elle devait se faire le vendredi suivant, à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers,

---

60. Ces processions ont fait l'objet de deux études classiques, l'une en anthropologie religieuse, l'autre en histoire politique : J. CHIFFOLEAU, « Les processions parisiennes de 1412. Analyse d'un rituel flamboyant », *Revue historique*, 284, 1990, p. 37-76 ; B. GUENÉE, « Liturgie et politique : les processions spéciales à Paris sous Charles VI », dans *Saint-Denis et la royauté : études offertes à Bernard Guenée*, F. Autrand, Cl. Gauvard et J.-M. Moeglin (dir.), Paris, 1999, p. 23-49.

61. La consultation de ces registres est facilitée par l'inventaire qu'en a dressé au XVIII<sup>e</sup> siècle le chanoine Claude Sarrasin, sur lequel on verra L. LE GRAND, « Claude Sarrasin, intendant des archives du chapitre Notre-Dame de Paris et sa collection d'extraits des registres capitulaires de Notre-Dame », *Le Bibliographe moderne*, 4, 1900, p. 333-371. Nous avons eu recours à son *Cérémonial*, qui recense les processions par ordre chronologique (AN, LL 253).

62. AN, LL 113, p. 146 : « *Processio*. Die dominica proxima fient processiones generales ad Jacobitas ad exorandum Deum, ut det victoriam contra Boemos Pragenses, eciam contra inimicos regis et pro pace regni et incolumitate dominorum. »

mais nécessitait encore l'accord de l'évêque, Jacques du Châtelier<sup>63</sup> (1427-1438). La réserve n'était assurément pas un luxe, quand on sait quelles relations houleuses le chapitre entretenait traditionnellement avec l'Ordinaire<sup>64</sup>. Que la procession ait eu lieu ou non, deux choses sont néanmoins sûres. De Lipany à Paris, via Nuremberg et Bâle, cette nouvelle sensationnelle s'était répandue avec une rapidité de feu grégeois : moins de quarante jours auront suffi. Mais chemin faisant, elle s'était déformée, au point de faire oublier aux chanoines de Notre-Dame que les Bohémiens tant redoutés n'avaient été défaits que par leurs compatriotes.

Franchissons à présent le Petit Pont et gagnons la « rive gauche des écoliers ». Depuis les débuts du concile de Bâle, l'université parisienne était restée en liaison étroite avec son ambassade, et tout particulièrement avec celui qui y faisait office de factotum, le théologien Guillaume Évrard († 1470)<sup>65</sup>. Elle fut informée par ses soins des progrès de l'assemblée et manifesta sa ferveur conciliariste en usant de son influence auprès des prélats pour qu'ils s'y fassent représenter, mais aussi en organisant plusieurs processions à l'intention de la poursuite de l'assemblée. Or, à la fin du printemps 1432, il devint évident que le concile était en train de marquer des points. Avec le pacte de Cheb, il pouvait se targuer d'un succès diplomatique majeur : l'entreprise de réduction des Bohémiens entraînait dans sa phase résolutive. Évrard ne manqua pas d'en faire part à son *alma mater* le 2 juin, sitôt la nouvelle connue. Il confia sa lettre au Normand Jean Rivière († 1450), à charge pour celui-ci de la compléter par oral. Lecture en fut faite publiquement le 7 juillet, aux Mathurins<sup>66</sup>. Mais les vacances universitaires ayant déjà commencé, Rivière ne fit sa relation que le 3 septembre, en même temps qu'était lue une nouvelle lettre en provenance de Bâle. Il dut réitérer à cette occasion la demande du concile d'adresser à Dieu des actions de grâces pour les bonnes dispositions qu'il avait inspirées aux Bohémiens<sup>67</sup>.

63. AN, LL 114, p. 103 : « *Processiones generales. Veneris proxima fient processiones generales ad Sanctam Katherinam pro victoria nuper habita per christianos contra Bohemos et alios infideles, si dominus Parisiensis episcopus hoc voluerit consentive.* »

64. P.-Cl. TIMBAL et J. METMAN, « Évêque de Paris et chapitre de Notre-Dame : la juridiction dans la cathédrale au Moyen Âge », dans *Huitième centenaire de Notre-Dame de Paris*, Paris, 1967, p. 115-140. Ajoutons que Du Châtelier, qui avait été nommé contre l'élu du chapitre, Nicolas Fraillon, était fort impopulaire parmi les chanoines. Typique est la cinglante épitaphe que lui décerna le Bourgeois de Paris : « un homme très pompeux, convoiteux, plus mondain que son état ne requérait » (éd. citée, § 756, p. 383).

65. Sur ce navarriste, qu'il ne faut pas confondre avec son presque homonyme Guillaume Érard, on se reportera à P. CHAMPION, *Le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, II, Paris, 1921, n° 228, p. 379-380 et à H. MÜLLER, « Zur Prosopographie des Basler Konzils. Französische Beispiele », *AHC*, 14, 1982, ici p. 159-160.

66. Cette lettre est éditée par C.-E. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis...*, t. 5, éd. citée, p. 416. Sur Rivière, voir R. MARICHAL, *Le livre des prieurs de Sorbonne*, Paris, 1987, s. v.

67. D'après les registres de la nation française, aujourd'hui perdus, mais que résume C.-E. Du Boulay, *ibid.*, p. 417.

La nation française de l'université ne se le fit pas dire deux fois. Le lundi 15 septembre, une procession solennelle, c'est-à-dire probablement avec bannières et lumineuse, s'ébranla. Des Mathurins, les *scolares* traversèrent l'île de la Cité, puis filèrent plein Est par la rue Saint-Antoine jusqu'à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, leur protectrice attitrée. La date n'avait été choisie par hasard – le lendemain de la Sainte-Croix correspondait à la rentrée de la plupart des facultés parisiennes<sup>68</sup>. Quant à l'objet des prières, il mêlait à la supplication pour le maintien du concile de Bâle une clause plus spécifique : remercier le Très-Haut d'avoir « daigné répandre dans les cœurs des Bohémiens l'intention de se soumettre entièrement à la décision du sacro-saint concile de Bâle et d'en avoir même fait fondre certains en larmes, à la perspective de se réunir avec l'Église de Dieu<sup>69</sup> ». L'interprétation est évidemment biaisée et résulte là encore, comme au jeu du « téléphone arabe », de déformations successives. Car à Cheb, les hussites, qui se savaient en position de force, s'étaient révélés de redoutables négociateurs. En contrepartie de leur venue au concile, Jean Nider et ses collègues durent passer sous les fourches caudines de leurs conditions. Mais devant l'opinion publique, les Pères bâlois se gardèrent bien de le laisser transparaître<sup>70</sup>. Les Parisiens, peut-être parce qu'ils étaient de toute manière acquis par principe à la cause du concile, n'y virent que du feu. Des événements du 18 mai 1432, il ne subsiste finalement plus qu'un détail, le mieux à même d'enflammer les imaginations : les pleurs des Bohémiens. De fait, la signature de l'accord avait arraché des larmes aux diplomates épuisés par dix jours de palinodies<sup>71</sup>. Côté catholique, on les interpréta comme la preuve que les hussites avaient le cœur tendre. Hérétiques, ils l'étaient peut-être, mais point mauvais hommes !

Naturellement, l'historien serait curieux de savoir dans quelle mesure ces diverses processions furent suivies. Comme l'a montré B. Guinée, la plus ou moins grande affluence constituait un excellent baromètre de l'opinion parisienne. Avouons sans détour notre scepticisme. Aucun chroniqueur du temps n'en parle : rien chez Clément de Fauquembergue ni le Bourgeois de Paris, l'un et l'autre pourtant attentifs aux rituels qui rompaient l'ordinaire des jours. Ajoutons que,

---

68. Si l'on en juge par les calendriers à l'usage de la nation picarde et de la nation anglo-allemande édités dans *CUP*, 2, p. 709-717 et *ACUP*, 1, p. 1-11.

69. Du Boulay, *ibid.*, p. 417 : « ...ad exorandum Altissimum pro universali Ecclesia et manutentia Sacrosancti Basileensis concilii et ad regratiandum etiam Altissimo, qui sui gratia taliter dignatus est infundere in cordibus Bohemorum, quod omnino se submiserunt determinationi sacrosancti concilii Basileensis, et quod nonnulli ex ipsis cum lachrymis unionem ipsorum ad S. Dei Ecclesiam requisierunt. »

70. F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, éd. citée, t. 3, p. 1541-1543.

71. Voir, à ce sujet, le témoignage de Jean de Gelnhausen, qui les attribue à l'éloquence de maître Henri Toke (cité par Jean de Raguse, *Tractatus de reductione Bohemorum*, dans *MC* 1, p. 219) : « Memoratus vero magister Henricus mellifluo suo et solito eloquio in verbo virtutis taliter respondit, quod multis ex nobis et eis tunc presentibus cordibus dilatatis in dulcissimas ut videbatur resolvebantur lacrymas. »

dans le calendrier parisien, les 9 juillet et 15 septembre n'étaient pas des jours chômés. Il est donc bien vrai que ces cortèges livrent comme l'ultime résonance de l'onde de choc provoquée par la révolution hussite. Mais ils n'eurent probablement pas grand-chose de spectaculaire et ne mobilisèrent que ceux des clercs parisiens qui évoluaient au plus près du pouvoir et du savoir. Est-on même sûr que la cinquantaine de chanoines de Notre-Dame et les centaines de *scolares* aient déambulé en masse ? Comme ils n'y étaient pas obligés sous peine de privation de leurs bénéfices, il est à craindre que les plus paresseux, ou les plus occupés d'entre eux, n'aient fait faux bond...

Le laconisme des sources ne permet pas d'aller plus loin. Quelques points généraux cependant se dégagent, qui dessinent le cadre concret dans lequel prenait place l'image du hussitisme en France. Le plus frappant sans doute, et le plus prévisible aussi, est l'inégalité de l'accès à l'information : dans ces organismes puissamment hiérarchisés qu'étaient devenus l'Église et l'État, plus on avait d'entregent, plus on fréquentait les allées du pouvoir, et plus on avait de chances de disposer de renseignements sur les troubles de Bohême. Pour le dire concrètement, un citadin était bien mieux informé sur le hussitisme qu'un campagnard, un clerc qu'un laïc, un prieur qu'un simple moine, un maître qu'un étudiant. Au sein du même chapitre de Notre-Dame, la différence n'était pas mince entre les chanoines en titre, dont on vient de voir qu'ils étaient régulièrement tenus au courant de l'avancement des travaux bâlois, et les clercs et chapelains comme l'auteur du *Journal d'un Bourgeois de Paris*.

La vision mécaniste que suggère une telle lapalissade appellerait tout de même deux nuances. La première consisterait à rappeler le rôle croissant des intermédiaires culturels et autres vulgarisateurs à destination des *illiterati* qui ne maîtrisaient pas, ou mal, le latin. Livrés à eux-mêmes, les prêtres du diocèse de Chalon-sur-Saône n'auraient par exemple eu aucun moyen d'entendre parler de l'hérésie de Jean Hus. Mais au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, leur évêque n'était autre que Jean Germain (1436-1461). Mis sur la touche par Philippe le Bon et sentant le poids des ans, le prélat eut alors à cœur d'instruire ses curés en leur adressant un manuel pastoral, qui présente la double particularité d'être en français et illustré, *Les deux pans de la tapisserie chrétienne* (ou *Chemin de Paradis*)<sup>72</sup>. Germain y dit son inquiétude devant les séductions de la sorcellerie et de l'hérésie. Aussi juge-t-il nécessaire, après avoir expliqué à l'aide de saint Thomas d'Aquin l'article du *Credo* sur l'Église, de préciser :

---

72. Le texte date de 1457 et est transmis dans 7 mss (dont 2 conservent les dessins préparatoires à la tapisserie prévue) ; à défaut d'une étude systématique, voir Fr. BERRIOT, « La Tapisserie crestienne manuscrite de Jean Germain, fresque sociale et culturelle », dans ID., *Spiritualités, hétérodoxies et imaginaires. Études sur le Moyen Âge et la Renaissance*, Saint-Étienne, 1994, p. 65-80.

«Par cet article est condampnee la fole oppinion d'aucuns heretiques comme Jean Husse et Augustin de Rome, qui ont dit que le lyen et moyen par lequel l'Eglise est jointe et unie a son chiefz Jhesu Crist et dicte sainte et unie, estoit la grace de predicacion. Et aussi l'Eglise selon eux estoit seulement de ceux qui estoyent predestinez et qui seront saulvez en paradis<sup>73</sup>.»

Il y a quelque chose de Marcel Proust dans cette soudaine remontée à la mémoire du passé bâlois de l'auteur, qui avait été amené, comme membre de la *deputatio fidei* conciliaire, à examiner les erreurs des Bohémiens et de leur disciple supposé, Augustin Favaroni de Rome († 1443)<sup>74</sup>. De cette expérience hérésiologique vieille de plus de vingt ans, des miettes sont ainsi parvenues jusqu'au clergé crotté de Bourgogne.

En second lieu, il faudrait remarquer inversement que, même dans les cercles du pouvoir, l'information sur la Bohême a le plus souvent circulé de manière tronquée, voire tout bonnement falsifiée. Deux exemples suffiront ici. Enguerrand de Monstrelet avait beau être attaché à la maison de Luxembourg, il confond allègrement dans sa *Chronique* les deux premières croisades anti-hussites<sup>75</sup>. Du côté de Charles VII, le Héraut Berry ne fait pas mieux. Habitué qu'il était à observer les choses de la guerre, il se montre certes capable de décrire l'armement et la tactique hussites<sup>76</sup>. Mais il commet une énorme bévue lorsqu'il affirme que les Bohémiens «furent réduits par le moyen du pape Euggene et des clers de son ambassade», alors que la papauté n'eut aucune part à la négociation des *Compactata* et n'eut de cesse de s'y opposer<sup>77</sup>. Ne durcissons donc pas le contraste entre l'ignorance de la masse et l'omniscience des élites.

---

73. Cité par G. HASENOHR, «Religious reading amongst the laity in France», dans *Heresy and Literacy. 1000-1530*, P. Biller et A. Hudson (dir.), Cambridge, 1994, ici p. 220, d'après le ms Lyon, BM, 1209, fol. 132v.

74. Th. LEIST, *Jean Germain...*, éd. citée, p. 33-34, qui note que Germain écrivit un traité, aujourd'hui perdu, contre Augustin Favaroni.

75. Ainsi que l'avait déjà aperçu F. PALACKÝ, *Dějiny národu českého*, Prague, 1896, p. 348-349, n. 110.

76. Gilles le Bouvier, *Livre de la description des pays*, éd. E.-Th. Hamy, Paris, 1908, p. 116: «...et avoient grans bastons fors, où avoit au bou une chesne de fer, et au bout de la chesne une bolle de plonc, et à chascun qu'ilz frappoinet ilz abbattoient ung homme, et par ce moyen demourèrent toujours en leurs charios fortiffiez.»

77. *Ibid.*, p. 115-116.

## CHAPITRE 12

### AU MIROIR DU GALLICANISME.

### L'OPINION PUBLIQUE FRANÇAISE ET LES HUSSITES

Au vrai, tant de désinvolture à l'égard de ce qui se passait en Bohême ne s'explique pas seulement par la difficulté d'obtenir des informations fiables. Elle était aussi conditionnée en profondeur par une image stéréotypée du hussitisme, qui était d'autant plus prégnante dans le royaume qu'elle se fondait sur des préjugés et des sentiments à demi conscients. On peut par commodité les rattacher au gallicanisme, entendu non comme une orientation doctrinale précise, mais comme un ensemble, souvent contradictoire, de valeurs relatives à la place éminente de l'Église de France au sein de la Chrétienté<sup>1</sup>. Parler du hussitisme était en effet avant tout un moyen de se mettre en avant soi-même, de réfléchir à l'identité française par la confrontation avec ce vis-à-vis à la fois semblable et différent.

Pour décrypter cette dialectique du soi et de l'autre, priorité sera ici donnée à la littérature politique. La fin du Moyen Âge, on le sait depuis plusieurs travaux marquants, a vu s'intensifier l'effort de légitimation idéologique de l'État monarchique et de la nation<sup>2</sup>. En marge du genre historique traditionnel et des traités théoriques de grand style se sont alors multipliés les pamphlets et tracts de propagande, dont quelques-uns furent rédigés par des intellectuels en vue (Alain Chartier, Jean de Montreuil, Jean Juvénal des Ursins), mais dont la plupart restent pour nous anonymes. Les textes diplomatiques, sous la forme de lettres ou de discours, ont eux aussi participé, de manière plus ou moins avouée, à l'orchestration idéologique de la politique royale. Même la littérature vernaculaire n'échappa pas à cet irrésistible mouvement de politisation : la poésie lyrique, comme l'a montré Daniel Poirion, fut soudain envahie par les questions nationales, cependant que

---

1. Dans la ligne de l'essai de A. TALLON, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2002.

2. J. KRYNEN, *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1993 et *Le forme della propaganda politica nel Due et Trecento* (CEFR 201), P. Cammarosano (dir.), Rome, 1994.

voyait le jour un théâtre d'actualité en prise directe sur les grands débats collectifs<sup>3</sup>. Tous ces moyens, si différents dans leur forme, partageaient une même intention, celle de travailler à toucher et à persuader l'audience la plus large possible, en un mot, d'agir sur ce que nous avons coutume d'appeler depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle l'opinion publique. Opinion certes très segmentée, mais qui, sortant du for privé et individuel, était en train de s'imposer comme un acteur indispensable de la communication politique<sup>4</sup>.

Or, à parcourir cette vaste littérature, on croise de temps à autre quelques références au hussitisme. Que viennent-elles y faire ? Quelle place tient l'*exemplum* bohémien dans la culture politico-religieuse du XV<sup>e</sup> siècle français ? Avant d'y répondre, il faut commencer par dissiper certains malentendus qu'a inspirés aux historiens tchèques contemporains leur atavisme francophile.

### I. – POUR EN FINIR AVEC L'INTERNATIONALE GALLICANO-HUSSITE

Josef Macek (1822-1991) en est un fidèle interprète. Reprenant une idée déjà récurrente chez František Michálek Bartoš, il soutient que la France gallicane aurait été en toutes circonstances favorable à la Bohême. Ainsi minimise-t-il les tensions qui émaillèrent le mariage d'Anne de Foix (1480-1506) avec Ladislas Jagellon, en 1502. La formule de consentement omet-elle d'attribuer à Ladislas le titre de roi de Bohême, alors qu'il le cumulait avec celui de roi de Hongrie ? Ce n'est, à l'en croire, qu'une erreur dénuée de signification. La princesse refuse-t-elle ensuite obstinément d'aller se faire couronner à Prague ? Qu'à cela ne tienne, seules ses grossesses répétées l'en auraient empêchée<sup>5</sup>... Il n'y a pourtant pas de fumée sans feu. L'arrière-grand-mère d'Anne, Madeleine de France (1443-1495), nourrissait déjà une solide animosité à l'encontre des Bohémiens. Elle avait quelque raison de leur en vouloir. Comme beaucoup, elle les rendait responsables de la mort subite de son fiancé, Ladislas le Posthume : quoique l'infortuné fût décédé en 1457 d'une leucémie, la rumeur courut rapidement, d'abord à Vienne et à Wrocław, puis à travers toute l'Europe catholique, qu'il avait été empoisonné à l'instigation du

---

3. D. POIRION, *Le Poète et le Prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Grenoble, 1965 ; E. DOUDET, « Y a-t-il un théâtre politique au Moyen Âge ? », dans *Théâtre et politique. Les alternatives de l'engagement*, I. Galleron (dir.), Rennes, 2012, p. 19-36.

4. Pour une justification du transfert de la notion au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, voir B. GUENÉE, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, 2002.

5. J. MACEK, *Tři ženy krále Vladislava*, Prague, 1991, resp. p. 140-141 et 174. Le contrat de mariage a été édité par Ch. d'Eszlary, « Le mariage de Wladislas II Jagellon et d'Anne de Foix (1502), d'après les documents des archives de la Loire-Atlantique », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 45, 1965, p. 5-39.

hussite Georges de Poděbrady<sup>6</sup>. Il n'en fallait pas plus pour que Madeleine se mît à boycotter les visites des nobles bohémiens à la cour de France. Le témoignage du Nurembergeois Gabriel Tetzl, qui tint le journal circonstancié de la tournée en Europe occidentale du baron Léon de Rožmítal, en 1465-1467, est on ne peut plus éloquent :

« Mon maître aurait aimé présenter ses hommages à cette noble dame, mais lorsqu'elle apprit qu'il était originaire de Bohême et frère de la reine, elle refusa de le recevoir (...). On raconte que des nobles de Bohême étaient venus dans la même ville [Tours] pour la saluer et y avaient dressé leurs bannières, mais qu'elle avait fait lacérer et souiller leurs étendards<sup>7</sup>. »

Ce genre de rejet, dont la violence ne laisse pas d'impressionner, mérite que l'on rouvre le dossier. Les milieux gallicans ont-ils vraiment, mus par leur hostilité anti-romaine, éprouvé quelque sympathie à l'égard de la Bohême hussite ? Avec les taborites et l'Unité des Frères, la chose était évidemment impensable. Mais l'Église utraquiste, riche de son mélange *sui generis* de tradition catholique, de cogestion des affaires religieuses par les deux pouvoirs spirituel et temporel et d'autonomie nationale, ne pouvait-elle pas apparaître, sinon comme un modèle transposable en France, du moins comme un partenaire légitime<sup>8</sup> ? Nous montrerons ici comment et pourquoi une telle alliance était en réalité tout à fait inenvisageable.

Il est bien certain que, comme nous l'avons déjà entraperçu, les sources diplomatiques regorgent d'appels à l'amitié séculaire entre France et Bohême. Peu importe à cet égard que les orateurs fussent du parti royal ou bourguignon. Alain Chartier, Jean Picart, Gilles Charlier, Jean Germain, Charles VII lui-même, quand ils s'adressèrent aux hussites, la leur rappelèrent tous d'une même voix. Deux précédents venaient spontanément sous leur plume étayer l'ancienneté et la profondeur de cette relation très spéciale : le mariage du futur Jean II le Bon avec Bonne de Luxembourg, d'une part, qui avait fait de la princesse bohémienne l'aïeule des rois Charles ; le sacrifice de Jean l'Aveugle sur le champ de bataille de

6. Philippe de Commines, entre autres, la recueillit dans ses *Mémoires* (VI, 12, éd. J. Blanchard, Paris, 2001, p. 485) : « Car tost après ledit roy Lancelot fut empoisonné à Prague en Bohême, par une femme de bonne maison (et en ay vu le frère) de laquelle il estoit amoureux, et comme mal content de ce qu'il se marioit en France, avec la fille du roy Charles septiesme, qui de present s'appelle la princesse de Vienne (qui estoit contre ce qu'il luy avoit promis). Elle l'empoisonna en un bain, en luy donnant à manger d'une pomme, et mit la poison en la manche du couteau. » Cf. aussi Georges Chastellain, *Chronique*, t. 3, éd. citée, p. 386. Perce ici, en même temps que le fantôme de la femme vénéneuse, l'association entre hérésie et toxicité. Voir, à ce sujet, Fr. COLLARD, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, 2003, p. 178.

7. Trad. D. Péricard-Méa, *De la Bohême jusqu'à Compostelle...*, éd. citée, p. 202-203.

8. Sur le profil ecclésiologique de l'utraquisme, nous nous permettons de renvoyer à O. MARIN, « L'Église utraquiste, entre tradition médiévale et modernité confessionnelle. Jalons pour un bilan historiographique », dans *L'Europe centrale au seuil de la modernité. Mutations sociales, religieuses et culturelles (Autriche, Bohême, Hongrie et Pologne)*, M.-M. de Cevins (dir.), Rennes, 2010, p. 171-188.

Crécy, d'autre part, prototype de la mort chevaleresque que tout historien français digne de ce nom gardait en mémoire et en révérence<sup>9</sup>. Chartier y ajoute le rappel de la visite que le vieux Charles IV avait faite à Paris, en 1378. De son côté, Jean Germain évoque en plus le fait que les écuyers de Bohême venaient fréquemment se former en France, et vice versa<sup>10</sup>. Ces envolées ne sont-elles pas la preuve qu'un tropisme bohémien se maintint tout au long du XV<sup>e</sup> siècle dans les cours françaises ?

Il faut tout de même y regarder à deux fois. Car cette rhétorique verse dans une nostalgie pour le moins anachronique. Tournée vers le passé mythifié du XIV<sup>e</sup> siècle, elle oublie que, depuis, l'alliance des Luxembourg avait largement été remplacée par celle des Habsbourg. Sigismond en avait pris acte et préféré faire front commun avec la maison Lancastre. À partir des années 1430, il revint certes à de meilleures dispositions envers le Valois, mais ce n'était pour lui qu'un allié parmi bien d'autres. Bref, en dépit des effets de manche, le couple franco-bohémien n'était plus ce qu'il avait été.

On peut ensuite se demander si l'argumentaire choisi par les diplomates français convenait bien pour convaincre les hussites. Tout porte à croire au contraire que, par exemple, le souvenir de Bonne de Luxembourg s'était vite évanoui en Bohême ; l'auteur anonyme du *Liber diurnus* n'en avait manifestement jamais entendu parler. Et le geste héroïque de Jean l'Aveugle n'avait pas non plus de quoi les émouvoir. À quoi bon mourir si loin du royaume de saint Venceslas ? Cela ne faisait que conforter l'image de « roi étranger » qui lui collait à la peau

---

9. Lettre de Charles VII aux hussites, éd. A. Neumann, *op. cit.*, p. 130 (collationné avec le ms Mazarine, 1687, fol. 275r) : « Novimus, inquam, proaviam nostram regia et magnifica stirpe Boemorum progenitam, eoque sanguine creti gloriamur in Domino, a quo, utpote claram et generosam traximus originem, ast et illud semper recolendum erit, quod, etsi antiquum, videamur renovare dolorem, nulla delebit oblivio, quemadmodum vir insignis pietate, fama alciior, maximus armis, avus serenissimi Romanorum regis qui Germanorum altas imperii nunc pregravat et regit [Neumann: rexit] arces regni, cui annuente Domino presidemus, magno succensus amore, ausit in prelia ita, ut pro tuicione justicie, regnicolarum salute viriliter decertando purpueram animam celo reddens, ut pie credimus, morti occubuerit, quem fortiter in medias acies subsequuti sunt milites sui armati non pauci. »

10. Alain Chartier, premier discours d'Allemagne, § 64, éd. P. Bourgain, p. 181 : « Superest memorare quante humanitatis studio inclitissime recordacionis progenitor vester domum aulamque regiam visitaverit, nature vinculo et dulci stimulatus amore ; nec a Gallorum recordacione abolitum est arripotentem avum vestrum, et cecum et senem, in defensionem regni adversus Anglos bellantem dies clausisse gloriosissime senectutis ; cuius amicitie fortitudinisque constanciam gallica posteritas verbis et scriptis in laudes extollit eternas. » Jean Germain, discours du 3 avril 1433 aux Bohémiens (*Liber diurnus*, MC I, 338) : « ...animus domini de Burgundia ducis multum delectatur in bono Bohemorum, tum quia est de prosapia illius regni ; nam eius avus fuit filius regine Francorum, capte in matrimonium regi Francorum de Bohemia ; tum etiam propter mutuum ligam illorum duorum regnorum, scilicet Francie et Bohemie ; tum tertio, quia scutarios unius regni in servitium transmisit alteri regno, et e converso. »

en Bohême<sup>11</sup>. Plus généralement, la valorisation du sang royal, si elle exprimait fidèlement le sentiment dynastique français, se situait à contre-courant par rapport aux mentalités hussites, dans lesquelles le critère de la foi faisait prime sur le principe héréditaire.

Or, du point de vue français, c'est bien là que le bât blessait. Autant la cour des Valois était prête, s'il le fallait, à renouer avec la Bohême, autant elle répugnait à donner l'impression de pactiser avec l'hérésie hussite. Mais était-il seulement possible de distinguer entre les deux ? Tel fut le casse-tête auquel fut confronté Louis XI quand, au milieu des années 1460, il dut répondre aux appels à l'aide réitérés de Georges de Poděbrady<sup>12</sup>.

D'un côté, il ne lui déplaisait pas, en faisant mine de s'entendre avec le roi hussite, de tenir la dragée haute à la papauté. Ce n'était toutefois entre ses mains qu'un épouvantail, qui n'avait guère plus de consistance que l'appel au concile général<sup>13</sup>. Car d'un autre côté, le roi de France savait fort bien jusqu'où aller sans franchir la ligne rouge de la rupture avec Rome. À l'ambassadeur bohémien Albert Kostka de Postupice, il accorda de bon gré, le 18 juillet 1464, le renouvellement des alliances franco-tchèques du temps des Luxembourg<sup>14</sup>. Les milieux curiaux, prévenus par l'archevêque de Trèves, s'en offusquèrent ; le procureur de la ville de Wrocław à Rome alla jusqu'à y trouver dix passages sentant le soufre... Pourtant, la signature du traité avait été assortie de réserves en faveur de la foi et de l'Église catholiques. Louis XI estima en effet nécessaire de notifier, par une déclaration solennelle écrite le 15 juillet, qu'il ne voulait adhérer à aucune hérésie dont la Bohême était suspecte, ni soutenir cette hérésie, et qu'il ne voulait pas non plus se rendre coupable de désobéissance envers la sainte Église<sup>15</sup>. Et de fait, le grandiose projet de ligue des princes concocté par Antoine Marini avait beau donner à la France le premier rôle, le roi se garda de l'approuver formellement. Cette réserve reflétait l'influence de ses conseillers ecclésiastiques, pour lesquels les affaires

11. P. HILSCH, « Johann der Blinde in der deutschen und böhmischen Chronistik seiner Zeit », dans *Johann der Blinde. Graf von Luxemburg, König von Böhmen, 1296-1346*, M. Pauly (dir.), Luxembourg, 1997, p. 21-35 et M. NEJEDLÝ, « Roi étranger ou roi diplomate ? Jean l'Aveugle au miroir des sources tchèques », *Prague papers on the History of International Relations*, 8, 2012, p. 11-36.

12. J. MACEK, « Král Jiří a Francie... », art. cité. En langue française, on consultera l'article du même auteur : « Le mouvement conciliaire, Louis XI et Georges de Poděbrady (en particulier dans la période 1466-1468) », *Historica*, 15, 1967, p. 5-63.

13. J.-L. GAZZANIGA, « L'appel au concile général dans la politique gallicane de la monarchie de Charles VII à Louis XII », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 85, 1984, p. 111-129.

14. On en trouvera l'édition en appendice de Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. des Godefroy revue et augmentée par l'abbé Nicolas Lenglet du Fresnoy, t. 2, Paris, 1747, n° XXXVI, p. 424-434.

15. *Ve službách Jiříka krále. Deníky panoše jaroslava a Václava Šaška z Břkova*, R. Urbánek (éd.), Prague, 1940, reproduction p. 16\* et traduction partielle en tchèque p. 189-190.

intéressant la Chrétienté ne pouvaient se régler à l'insu du pape<sup>16</sup>. On ne saurait mieux dire qu'entre Rome et Prague, la cour ne tenait pas la balance égale : si gallicane qu'elle fût, la France appartenait tout entière à l'*orbis catholicus*.

Antoine Marini en fut pour ses frais. Désabusé, il prit bientôt congé du reste de la délégation bohémienne et regagna Venise. De l'accord de 1464, rien de concret ou presque ne s'ensuivit. En 1467, le nouvel ambassadeur de Georges de Poděbrady, l'abbé cistercien Goswin Špán, n'obtint de Louis XI que des bonnes paroles. Le Valois caressa son interlocuteur dans le sens du poil en ironisant au sujet de la communion sous une seule espèce : «Alors, moi non plus, je ne serais pas bon chrétien, car le jour de mon couronnement, j'ai reçu le Saint Sacrement sous les deux espèces<sup>17</sup>.» Mais Louis XI voulait rester maître de son calendrier et repoussa la perspective d'un concile général aux calendes grecques. Finalement, le seul geste auquel il consentit fut de refuser de faire publier dans son royaume la bulle par laquelle Paul II excommuniait le souverain tchèque, son fils Victorin et tous leurs adhérents. Il se conforma en cela à l'avis rendu par le Parlement et consigné dans un «mémoire sur les choses préjudiciables contenues dans la bulle de Paul II de 1468, excommuniant Podebrad et son fils, ceux qui levaient des impôts sur les ecclésiastiques sans la permission du pape et qui levaient de nouveaux péages». À l'époque moderne, quand se concrétisa l'éventualité d'un roi protestant sur le trône de France, le texte n'échappa pas à l'attention et fut rangé parmi les pierres milliaires du gallicanisme parlementaire<sup>18</sup>. Il s'y exprime assurément un vif sentiment d'indépendance au temporel à l'égard de la papauté. En particulier, le droit que les papes s'arrogeaient depuis Grégoire VII de déposer les souverains impies concentre les critiques des magistrats :

---

16. Ainsi que le rapporte le *Journal* de l'écuyer Jaroslav (trad. E. Adde et M. Nejedlý, éd. citée, p. 104) : «Quelques jours après, toujours avant l'arrivée du roi, le sieur chancelier, le patriarche de Jérusalem et l'évêque d'Évreux et d'autres conseillers du roi de France firent mander les sieurs Albert et Antoine de venir ensemble auprès d'eux au logis du sieur chancelier. Alors ils s'y rendirent et ils eurent une belle querelle. On n'avait laissé entrer personne d'autre qu'eux deux dans la pièce. Nous, Ruprecht, Václav Strachota et moi, Jaroslav, nous écoutâmes près d'une fenêtre comme ils se criaient l'un après l'autre, et comme ils se querellaient bien, surtout à propos de ce congrès ou assemblée des rois et des ducs, etc., disant que cette entreprise n'appartenait pas au roi de Bohême, surtout sans l'accord du Saint Père le pape et de l'empereur chrétien ; qu'elle revenait plutôt au Saint Père avec l'empereur et que le roi de Bohême n'avait pas à se mêler de cela ; ils dirent même que le rapprochement entre le roi de Bohême et le roi de France n'avait pas à se faire sans que le Saint Père le sût, etc.»

17. Le propos royal est transcrit dans le compte rendu de la mission, éd. J. Pažout, *Archiv für österreichische Geschichte*, 40, 1869, p. 369 : «Item der konig von Franckreich hat gefragt nach den ursachen der widerwertigkeit des babsts. Hab ich geantwortt: die empfangung des heiligen sacraments unter beider gestalt. Darauff antwortt der konig: so wer er auch nit ein guter christ, dann uff den tage seyner krönung und salbung empfangt und das heilige sacrament auch unter bieder gestalt.»

18. Pierre Pithou, *Preuves des Libertez de l'Eglise gallicane*, Paris, 1651, t. 1, p. 27 (le document est absent des éditions précédentes).

«Premierement ce n'est pas peu de chose de faire publier au roy excommunié renregé et anatheme ou royaume d'un autre roy, mesmement celui de France qui est très-chrétien, et ne reconnoist nul en temporalité, (sans l'en advertir) et le priser si peu, que *jure auctoritatis*, on commande en sa terre la faire publier; ce qui ne fut jamais fait de semblable du temps des predecesseurs du roy.

Secondement, c'est grande entreprise au pape de se faire attribuer puissance de priver roys de leur dignité royale en deux cas, l'un s'ils adherent aux heretiques, l'autre s'ils conspirent contre l'autorité du pape: car la matiere se pourroit estendre en trop de branches, et encores l'envoyer publier ou royaume de France, sans en advertir le roy, et sans son sceu et consentement.»

Mais à lire le mémoire dans son ensemble, il est évident que le conflit entre Georges de Poděbrady et Paul II ne sert que de prétexte ou d'occasion. Ramené à une pure affaire juridique, il est en même temps enrôlé au service d'une cause qui le dépasse: l'idéologie du roi très chrétien et empereur en son royaume<sup>19</sup>. Du hussitisme, de son credo et de ses réalisations, il n'est nulle part question. De toute manière, il serait fallacieux d'attribuer à ce mémoire la portée que lui prêta la postérité. Le roi, qui n'était pas à un revirement près, ne persévéra pas longtemps dans son attitude frondeuse. Les menées bourguignonnes et anglaises, l'entrevue de Péronne l'obligèrent à ménager de nouveau Paul II et à abandonner Georges de Poděbrady à ses ennemis<sup>20</sup>.

En définitive, loin de susciter la sympathie, ou simplement la curiosité, le hussitisme n'a pas cessé d'exercer en terre française un effet répulsif. Louis XI, cet orfèvre en matière de duplicité, pouvait bien trouver des circonstances atténuantes au roi de Bohême. Il n'en considérait pas moins le hussitisme comme une hérésie à éradiquer dans les meilleurs délais. Le deuxième discours que Guillaume Fichet prononça, en janvier 1470, devant le duc de Milan Galéas-Marie Sforza, est à cet égard édifiant. L'ambassadeur avait pour mission de pousser à la convocation d'un nouveau concile général, à Lyon<sup>21</sup>. Aussi présenta-t-il à son hôte les exemples des empereurs Constantin, Théodose et Justinien, dont il rappela qu'ils avaient réussi à étouffer en concile les hérésies de leur temps. D'un même mouvement, le célèbre Savoyard dépeignit alors la nouvelle hérésie, le hussitisme, sous les couleurs les plus sombres. Les sobriquets pittoresques dont il affuble les Bohémiens, tout comme sa description du culte sacrilège qu'il vouent à Jean Hus et à Jérôme de Prague en lieu et place des saints apôtres Pierre et Paul, trahissent immédiatement

---

19. J. KRYNEN, «Le roi très chrétien et le rétablissement de la Pragmatique Sanction. Pour une explication idéologique du gallicanisme parlementaire et de la politique religieuse de Louis XI», dans *Églises et pouvoir politique. Actes des journées internationales d'histoire du droit d'Angers, 30 mai-1<sup>er</sup> juin 1985*, Angers, 1987, p. 135-149.

20. J. COMBET, *Louis XI et le Saint-Siège, 1461-1483*, Paris, 1903, p. 73-75.

21. Sur la mission milanaise de Fichet, voir en dernier lieu L.-A. COLLIARD, *Un ami savoyard du cardinal Bessarion: Guillaume Fichet, ancien recteur de l'Université de Paris*, Fasano, 2004, ici p. 27-31.

sa source : c'est à Pie II que Fichet emprunte ce portrait-charge<sup>22</sup>. Voilà donc que l'ambassadeur de Louis XI n'avait pas la moindre réticence à épouser sur ce point précis les vues pontificales.

Quelque quarante ans plus tard, un gallican aussi radical et allergique à l'absolutisme romain que Jean Lemaire de Belges (vers 1473-vers 1525) communiait aux mêmes protestations de fidélité à l'orthodoxie et de détestation de la dissidence tchèque, si l'on en juge par son *Traicté de la différences des schismes et des conciles de l'Eglise*. L'humaniste le composa lors du « conciliabule » de Pise, en 1511, au fort de la lutte entre Louis XII et le « pape terrible », Jules II. Mais son influence s'étendit bien au-delà, puisque l'ouvrage fut lu, dans des éditions successives, au moins jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Scrutant l'histoire récente, Lemaire de Belges y professe une admiration sans borne pour l'œuvre des conciles. Comme Guillaume Fichet, il porte au crédit de l'assemblée de Constance d'avoir condamné et confondu ceux qu'il appelle avec dédain les « Bohemes hereticques<sup>23</sup> ». Et lorsqu'il détaille un peu plus loin leurs articles de foi, on le surprend à recopier à son tour presque mot pour mot le syllabus qu'en avait dressé Pie II dans son *Historia bohemica*<sup>24</sup>. Ne nous laissons donc pas leurrer par les craintes qu'affectait la curie de voir se former une internationale anti-romaine pure et dure. Qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, il faut se rendre à l'évidence : le flirt entre ultraquistes et gallicans n'a pas eu lieu.

---

22. S. MOUFFLET, *Étude sur une négociation diplomatique de Louis XI, roi de France*, Marseille, 1884, p. 21 (d'après un ms de la Bibliothèque municipale de Saintes, aujourd'hui détruit) : « Unde Wicleffite, Hussite, Drasensses, Ziscones, Jacobelli, Citharcenses, Procopii, Thaborite, Rochessani, Protascones, et alia quam plura, ut horrida, caperata, hispida, nusquam prius audita verba, sic inauditi furoris et discipline quidem immanitatis natura servant... Hi sue perversitatis principibus, Johanni, Hieronymo Pragensi, altaria, statuas, sacras edes, ceremonias, sacrificia, martyrum honores decreverunt, que Petro et Paulo, divis Dei apostolis abstulerunt. » Sur le culte de Hus et Jérôme, voir Piccolomini, *Historia Bohemica*, II, 36, éd. citée, p. 100. Les appellations absconses de *Citharcenses* et de *Protascones* nous semblent dériver de Čápek (Ciaccho) et Ptáček (Ptascho) cités par Piccolomini (*ibid.*, praef., p. 4).

23. Éd. J. Britnell, Genève, 1997, ici p. 177.

24. *Ibid.*, p. 214-215 : « Les pointz principaulx de leur heresie estoient que le pape de Romme n'a point plus de preeminence que les autres evesques, que il n'est point de purgatoire, que c'est chose vaine de prier pour les trespassez et que l'avarice des prestres a controuvé ceste invention, que les ymages de Dieu et des saintz doibvent estre abolies car ce n'est que ydolatrie, que les ordres des mendians sont mises sus par invention diabolicque, que les prestres ne doibvent tenir aucunes possessions ; et plusieurs autres mauvaises erreurs contient icelle heresie. » Cf. Piccolomini, *Historia Bohemica*, II, 35, éd. citée, p. 92. Comme l'indique l'éditeur J. Britnell, l'information a transité par l'intermédiaire de l'édition augmentée du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, parue à Venise en 1494.

## II. – LES LIEUX COMMUNS

Comment comprendre cette hostilité gallicane à la réforme tchèque? Les explications des contemporains sur le sujet ne sont pas légion. Mais pour peu que l'on mette en résonance moralités, chroniques, poèmes de circonstance, discours diplomatiques, quelques constantes et obsessions émergent, qui structurent une véritable légende noire de la révolution hussite.

Les lieux communs dont elle est tissée recueillent bien des leitmotiv que la tradition hérésiologique allait répétant depuis des siècles. Il en va d'abord ainsi des images mobilisées pour dire l'hérésie. On ne s'étonnera pas, par exemple, d'entendre les auteurs français parler du hussitisme comme d'une maladie qui infecte tout, comme d'un virus, d'une peste, d'une rage ou d'un accès de folie aiguë. Ce discours nosologique ne faisait que répercuter les échos bien reconnaissables d'un topos qui remontait à l'Antiquité chrétienne, avant d'être puissamment réactivé à partir des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles<sup>25</sup>.

Le recours au champ sémantique de l'animalité n'avait rien non plus que de très classique. Sur un mode volontiers humoristique, il exprimait la bonne conscience avec laquelle l'Église reléguait ses adversaires hors du champ de l'humanité. On rencontre ainsi sous la plume du dominicain Jean Dupuy les mascottes habituelles du bestiaire hérésiologique : le renard attaquant la vigne du Seigneur, le chien qui revient vers son vomi, la vipère venimeuse<sup>26</sup>; les évêques réunis à Bourges en février 1432 reprennent quant à eux l'image du *cancer*, qui joue à dessein sur l'association entre l'animal malfaisant (le crabe) et la maladie (le cancer)<sup>27</sup>. De manière plus originale, la *Moralité du concil de Basle* privilégie la figure du cheval qui, ruant en tous sens, a besoin d'être « court tenu », une comparaison riche de sens à un moment où l'art équestre acquérait ses lettres de noblesse. Par

---

25. Le terme le plus usité est, sans qu'il faille naturellement s'en étonner, celui de peste, que ce soit dans la lettre de l'université de Paris contre les hussites (« pestis illa » et « pestiferis illorum successibus », éd. D. Coufal, p. 227 et 228), chez Fichet (« Bohemica pestis », éd. S. Moufflet, p. 21) ou chez Jean de Raguse (« extranee pestis », éd. W. Brandmüller, p. 113). Raguse emploie aussi « virus » et « morbus » (*ibid.*). Il faudrait également recenser toutes les occurrences connotant la contagion. Sur le sujet, qu'il nous suffise de renvoyer à R.I. MOORE, « Heresy as Disease », dans *The Concept of Heresy in the Middle Ages (11th-13th C.)*, W. Lourdaux et D. Verhelst (dir.), Louvain – La Haye, 1976, p. 1-11.

26. J. Dupuy, *Collectarium historiarum*, éd. citée, cahier t : (à propos de Jean Hus) « Post dictum Wicief insurrexit una alia vulpecula, que visa fuit exterminare vineam Domini Sabaoth... »; (à propos de Jérôme de Prague) « ipse qui ut canis ad vomitum redierat... »; « ...ut viperina doctrina illius Iohannis Wicief Anglici suorum sequencium demoliretur... ».

27. « Hic cancer lenius serpit » (*Avisamenta*, dans Ph. Labbe et G. Cossart, *Sacrosancta concilia...*, éd. citée, col. 813).

là était stigmatisée la sauvagerie supposée de l'hérétique, en même temps qu'était suggérée la nécessité de le dompter<sup>28</sup>.

L'étiologie que proposent les sources françaises du hussitisme le met également sur le lit de Procuste de la tradition hérésiologique. L'orgueil, premier de de tous les péchés du septénaire selon le mot de l'Écclésiastique X, 13 (*Initium peccati omnis superbia*), est partout incriminé. C'est lui, affirme la *Moralité du jour Saint-Antoine* donnée le 17 janvier 1427 au collègue de Navarre, qui a incité les hussites à la désobéissance : se croyant à l'abri du mal, ils se sont laissés aveugler<sup>29</sup>. C'est lui, renchérit la *Moralité du concil de Basle*, qui leur a soufflé de se fier à leur propre sens plutôt qu'au jugement de l'Église et à rechercher la nouveauté<sup>30</sup>. Comme si quelques gens de peu pouvaient avoir raison contre tous et contre la tradition elle-même, brode Alain Chartier ! Aux Bohémiens égarés par leur superbe, il faut donc rappeler en quoi consiste le B.A.BA de la sagesse chrétienne : l'humilité<sup>31</sup>.

Avec l'orgueil, le péché d'avarice ou de cupidité formait depuis longtemps un couple infernal. Saint Paul l'avait écrit : « La cupidité est la racine de tous les maux » (I Timothée 6, 10). Chartier, fort d'une telle caution, n'hésita pas à mettre l'hérésie sur son dos<sup>32</sup>. Les évêques assemblés à Bourges précisèrent les choses à la lumière des récentes émeutes antifiscales qui avaient secoué le royaume : le hussitisme prospère en exploitant la répulsion naturelle de l'homme à payer la dîme et les autres redevances, insinuaient-ils<sup>33</sup>... Quelle que fût l'explication retenue, tous les observateurs français s'accordaient en tout cas à penser, selon un amalgame aussi vieux que l'hérésiologie elle-même, que la mauvaise doctrine prenait racine dans les vices des hérésiarques et de leurs partisans. Mal croire et mal vivre, c'était à les entendre tout un : leur condamnation du hussitisme se voulait autant morale que dogmatique.

28. Éd. J. Beck, vers 1119-1122, p. 120 : « Se ne fust pour rompre le pont / Par ou les uns doivent venir, / Je la feisse bien court tenir ! / Mais il leur fault garder passage. » Cf. les vers 138 et 1223. Ces occurrences sont à rapprocher de la célèbre citation de Jean Palomar (d'après Jean de Ségovie, *Historia gestorum*, MC 2, p. 433) : « Ille namque Bohemorum indomitus esset et effrenatus, nec intrare volebat in ovile ecclesie, quomodo erant ceteri christiani. Oportebat igitur fieri sicut de equo aut mulo cum domantur, quia mite tractantur donec supra collum habeant capistrum, ut capistro imposito ligati ad presepe mansueti fiant. »

29. Éd. A. et R. Bossuat, *Deux moralités inédites...*, op. cit., vers 1183-1191, p. 74.

30. *Moralité du concil de Basle*, éd. citée, vers 575-609.

31. Chartier, *Harangue aux hussites*, § 4, éd. P. Bourgain, p. 196 : « Prima siquidem et fundamentalis edificii Christi petra est humilitas... »

32. *Ibid.*, § 17-18, p. 198-199.

33. *Avisamenta*, éd. Ph. Labbe et G. Cossart, col. 813 : « Item quia naturaliter homo homini subesse aut tributa solvere abhorret, et cum error Bohemorum spiritualem et temporalem presidentiam, aut tributa decimarum, oblationum, et quevis alia ecclesiastica, nec non temporalia aboleat et excretur (...) quanto magis hic error per meatus naturales veniens, et avaritie se commiscens, facilius multos inflammabit ? »

De ce qu'écrivaient en France les faiseurs d'opinion, tout ne relevait pourtant pas de la tradition. Car ils se sont bien aperçus que les troubles bohémiens sortaient de l'ordinaire. *Hérésie nouvelle, nova secta, inaudita scelera* : ces expressions couramment utilisées prouvent assez que le caractère inouï de la révolution hussite et des erreurs qu'elle propageait s'imposait à eux comme un fait irrécusable. À quoi tenait ce sentiment d'évidence ?

Il ne faisait de doute pour personne que les hussites différaient d'abord des hérétiques antérieurs par leur puissance militaire. C'est qu'ils ne soutenaient pas seulement leurs opinions par la parole, mais qu'ils la défendaient par le fer et par le feu, lançait-on à l'unisson. Leur secte était, pour le résumer d'un mot, une « hérésie armée<sup>34</sup> ». Que cette conversion à la guerre à outrance leur ait été imposée par les circonstances n'entre jamais en ligne de compte. Tous les observateurs français en rejettent la responsabilité sur les hussites eux-mêmes, dont ils décrivent avec une complaisance macabre les dévastations. Quelques-uns, comme Jean de Raguse, énumèrent par le menu les types de supplice que subissent les malheureux tombés entre leurs mains<sup>35</sup>. Plus nombreux sont ceux qui expliquent quelles sont les cibles de choix de la cruauté hussite : le clergé et les religieux des deux sexes, les églises. L'indignation n'est pas moins générale devant les actes de « violence symbolique » qui leur sont prêtés, que ce soient les profanations des images saintes ou des sacrements, au premier rang desquels l'eucharistie<sup>36</sup>. Cette légende noire, dans laquelle l'hémoglobine et les larmes coulent à flots, est affectée d'un évident strabisme. Les méfaits des croisés ne sont, à quelques exceptions près, jamais critiqués<sup>37</sup>...

Autre singularité du hussitisme qui frappe à bon droit les contemporains : sa diffusion foudroyante. Ce ne sont pas quelques églises, mais bien le royaume entier de Bohême que l'hérésie a emporté. Presque tout le peuple s'est laissé contaminer ; la foi catholique a trouvé refuge chez quelques rares fidèles, qui n'osent même

---

34. Éd. W. Brandmüller, p. 113 : « ...nova Husistarum et Boemorum seu Pragensium secta et armis et oppinione fidei nostre et sinceritatem et veritatem appugnat... »

35. Éd. W. Brandmüller, p. 114 : « ...alii secti, alii fluminibus proiecti, alii lapidati, alii igne consumpti, alii in occisione gladii mortui sunt. »

36. Lettre de l'université de Paris contre les hussites (éd. D. Coufal, p. 226) : « Iam tot multis labentibus annis inter medios Cristianorum greges vastis furit incendiis Bohemorum heresis, qui seivissima ferocitate in catholicos debachati universos igne et ferro perimere satagunt, civitates diripiunt, sacras basilicas exuunt, sanctum sanctorum, dignissimum videlicet eucharistie sacramentum, in sanguinem mittunt occisorum. » La mention de l'iconoclasme hussite affleure chez Jean de Raguse (éd. W. Brandmüller, p. 113) et dans la lettre de Jeanne d'Arc aux Bohémiens (éd. Th. Sickel, p. 82).

37. Seul Jean de Wavrin, repris par Lefèvre de Saint-Remy, laisse échapper : « Sy y mettoit on tout a destruction par feu et par espee, hommes, femmes et enfans sans en prendre quelque mercy » (*Chroniques*, éd. W. Hardy, et E. Hardy, t. 5, Londres, 1891, p. 324-325). Faut-il y voir le décalage entre l'expérience du combattant et l'image stéréotypée qu'on s'en faisait à l'arrière ?

plus se manifester ouvertement. Tel est le constat général<sup>38</sup>. Certains s'inquiètent même que l'hérésie ne s'étende bientôt ailleurs aussi, sous l'effet de l'intense propagande que déploient les hussites, taborites en tête. Le spectacle de l'apostasie bohémienne entretient ainsi les Français dans la conviction que la Chrétienté est en train de se réduire comme peau de chagrin. Elle qui jadis couvrait presque le monde entier a abandonné à la « perfidie mahométane » l'Afrique et l'Asie ; au sud, Chypre est sur le point de tomber dans l'escarcelle des Turcs. Et voilà qu'elle perd maintenant avec la Bohême l'un de ses plus beaux fleurons<sup>39</sup> ! La succession de tant de défaites ne fait pas qu'imprégner tous les discours français sur le hussitisme d'une mentalité « décliniste », d'un profond sentiment d'angoisse et d'humiliation. Par un jeu de miroirs qui multiplie le traumatisme produit, elle finit par intérioriser le péril de l'infidélité : les hussites « valent pis que Suriens », serinent Jeanne d'Arc et Jean Régnier, conscients que la distinction entre Europe catholique et périphérie païenne a vécu<sup>40</sup>.

---

38. Dupuy, *Collectarium historiarum*, loc. cit. : « ...demum tantum [eorum] fuit incendium atque presumpcio, ut post eiseum Wesselai (sic) obitum, crescente multitudine atque potentia, cunctas ecclesias atque demum regnum ipsum omne quasi funditus est destructum. Et omnis plebs fere illis erroribus est infecta, eo eciam superstite (...) totum fere regnum Boemie adversum est a fide, et in templis ubi Altissimi nomen laudabatur, nunc heresis voce publica proclamatur, nec est qui ex adverso se opponat. » *Avisamenta* du clergé, loc. cit. : « ...catholice ecclesie doctrina, ibi in paucissimis et latentibus hominibus consistens, in nullo ab aliis audiat. »

39. Lettre de l'université de Paris contre les Bohémiens, éd. D. Coufal, p. 227 : « Perfidus quoque Machometus, cum pene universus orbis cristiane religionis sanctitate polleret, principio gentem exiguam Arabum seduxit, verum ubi primis conatibus eius occurrere neglectum est, continuo perditorum hominum tantam sibi manum glomeravit, ut latissimas Affrice pariter et Asie regiones brevi tempore subjugarit atque in damnatissimam impulerit perfidiam. Considerate, quanti periculi existat in sectarum adinventionibus reprimendis morosa negligentia qualesque exitus huiuscemodi letalia ecclesie vulnera ferre soleant, dum talibus curandis nimium sero medicina paratur ! Si torpida segnities cristianorum hoc efficere potuit, ut gens innumerabilis et totus fere orbis paucorum factioni resistere non valuerit, cur nostra expectatio perficere non poterit, ut nunc cetus cristianorum, cuius dicio angustis terrarum limitibus cohercetur, copiose Bohemorum genti veniat suppeditandus, nisi pestiferis illorum successibus summa celeritate occurratur ? Presertim ubi alia ex parte gentem catholicam invadunt perversi Agareni, qui a diebus paucis potentissimam insulam atque uberrima regna Cipry in suam redegerunt potestatem et ad ceteros fines Cristianitatis occupandos validissimam manum facile convertere possunt. » Il est ici fait allusion à la capture du roi Lusignan de Chypre Janus († 1432), à la bataille navale de Khirokitia, le 7 juillet 1426. Il fut libéré l'année suivante, sous réserve de reconnaître la suzeraineté du sultan Barsbay et de verser une énorme rançon de 200 000 ducats.

40. Jean Régnier, *Le Livre de la prison*, vers 2074, éd. E. Droz, p. 75. Cf. Jeanne d'Arc, *Lettre aux Bohémiens*, éd. Th. Sickel, p. 82 : « Sarracenis similes facti ». On retrouve ce rapprochement entre hussites et Sarrasins ou Turcs dans maints actes pontificaux : ainsi, dans les lettres de Martin V au Grand Duc Witold de Lituanie (*UB*, 1, n° 284, p. 323) et à l'évêque de Ratisbonne (*ibid.*, n° 317, p. 368). Cf. aussi Jean Molinet, *Mystère de saint Quentin* (vers 1482), éd. H. Chatelain, Paris, 1908, p. 335 : « Soient Mores, Turcqz ou Pragois ».

Encore fallait-il trouver les responsables de ce désastre. L'explication la plus courante, la plus facile aussi, consista à accuser le peuple de Bohême. À longueur de pages, les hussites apparaissent comme des rebelles, dont l'ambition n'est pas seulement de s'en prendre à l'Église, mais aussi de mettre à bas le pouvoir royal et même le *dominium* comme tel. Le concile de Constance et le pape Martin V n'avaient-ils pas, suivant les conseils gersoniens, mis en garde les princes à ce sujet ? La rumeur disait aussi que, dans leur rage, les hussites avaient profané la tombe du roi Wenceslas IV<sup>41</sup>. Répétées *usque ad nauseam*, ces diatribes montrent les milieux dirigeants français tenaillés par la peur des « émotions » ou « effrois » populaires. L'expérience bohémienne, avec son cortège de violences incontrôlées, leur semblait prouver que, même si la révolte cabochienne et les autres mouvements sociaux avaient tous fini par être réprimés dans le royaume, un bouleversement de fond en comble de l'ordre établi demeurait de l'ordre du possible<sup>42</sup>.

La faute des autorités bohémiennes n'en sortait pas pour autant diminuée. Beaucoup, se souvenant de l'inaction de Conrad de Vechta, reprochèrent en bloc aux ecclésiastiques de Bohême d'avoir failli à leur mission de correction<sup>43</sup>. Mais ce fut Wenceslas IV qui cristallisa les critiques françaises. Dès son vivant, le Luxembourg avait eu mauvaise presse à la cour des Valois. Après 1419, ce fut bien pire encore. Chroniqueurs et publicistes, le présentant comme un débauché et un ivrogne, vilipendèrent à l'envi son laxisme, bien plus, sa complicité avérée avec les hérétiques<sup>44</sup>. Ces dénonciations étaient autant d'appels à la vigilance. Comme souvent, l'histoire fut appelée à la rescousse. « Arius n'était à Alexandrie qu'une étincelle ; mais parce qu'il n'a pas été aussitôt étouffé, il est devenu flamme et a ravagé le monde entier » : emprunté à saint Jérôme par l'intermédiaire de Gratien, ce précédent servit à faire l'apologie de la résistance contre les hussites<sup>45</sup>. De la

---

41. Le fait est rapporté et grossi par Adrien de But, qui accuse même les hussites d'avoir brûlé les ossements de tous les rois reposant à Zbraslav (éd. citée, p. 146). L'événement eut un grand retentissement à l'étranger : voir F. ŠMAHEL, « Blasfemie rituálu ? Tři pohřby krále Václava IV. », dans *Pocta K. Malému k 65. narozeninám*, Prague, 1995, p. 133-143.

42. Sur cet aspect de la politique « populaire », voir les fortes pages de Ph. CONTAMINE, dans *Histoire de la France politique*, *id.* (dir.), t. 1, Paris, 2002, p. 475-481.

43. Ainsi, les évêques français en 1432 (*Avisamenta*, éd. Ph. Labbe et G. Cossart, col. 813 : « ...ecclesiastici, qui pastorum more se pro ovibus et veritate opponere debebant et non fugere ante faciem, fidem persequentis dissimularunt »).

44. Jean Dupuy, *Collectarium historiarum*, éd. citée, cahier t : « Hic Wesselauus, imperio privato, hereticam perniciosamque, quam Hussitas nuncupant, sectam in regno ipso confovit... » Même son de cloche chez Jean Lemaire des Belges (éd. J. Britnel, p. 213).

45. Saint Jérôme, *Comment. in ep. ad Galatas*, 3, 5, dans *PL* 26, 403 : « Arius in Alexandria una scintilla fuit ; sed quia non statim oppressa est, totum orbem eius flamma populata est. » Cf. Décret XXIV, q. 3 (Friedberg I, 995). La formule affleure dans la lettre de Simon de Cramaud à Conrad de Vechta (éd. F. Palacký, *Documenta*, p. 530 : « Reducamus ergo ad memoriam, que de Ario heresiarcha maximo Hieronymus narrat, dicens, quod in ecclesia Alexandrina Arius ille quendam scintilla fuit, que pro eo, quia a principio non extincta, fere totum mundum inflammaverit »),

manière la plus crue qui soit, il exprimait l'exigence d'un pouvoir fort, efficace à surveiller ses sujets et prompt à étouffer dans l'œuf les contestations.

La leçon que l'on tira en France du hussitisme ne laissait donc pas d'être très politique. Parce que l'hérésie se confondait avec l'image du désordre, on lui opposa les vertus de l'ordre, d'un « corps de policie » parfaitement hiérarchisé et solidaire, dans lequel chacun restait à sa place pour mieux accomplir sa fonction. Laurent Pignon, le confesseur de Philippe le Bon, reflétait la commune conviction lorsqu'il réactivait la vieille hiérarchie des trois états et en justifiait le bien-fondé sur les plans naturel et providentiel<sup>46</sup>. Tous n'avaient certes pas lu comme lui les écrits de Denys l'Aréopagite et sa description des hiérarchies célestes. Mais tous souscrivaient peu ou prou à l'idée qu'il fallait, pour que la société ne sombre pas dans l'anarchie, demeurer en son rang. Face aux sirènes de la révolution, de la recherche forcenée d'une égalité utopique, la littérature politique française plaidait *in fine* pour un conservatisme bon teint, à l'image de cette tirade anti-bohémienne que Martin Le Franc († 1461) mit dans la bouche de Franc Vouloir, au détour du quatrième livre du *Champion des Dames* (1441-1442) :

« Il fault servir au temporel  
Et monstrier la magnificence,  
Car le courage incorporel  
En garde plus de reverence,  
Plus de crainte et d'obedience  
Vers Dieu, le prince et les proesmes.  
Des gens fault faire difference  
Mal gré qu'en ayent les Bohemes<sup>47</sup>. »

Que les statuts de chacun soient fixes, et l'obéissance une obligation indéclinable, voilà bien la croyance fondamentale que catalysa le hussitisme, non sans lien avec ce qu'écrivaient dans un autre registre les théologiens anti-utraquistes.

---

dans celle de l'université de Paris contre les hussites (éd. D. Coufal, p. 227 : « Olim equidem Arriana heresis, dum aliquantisper adolescere permissa est, ita exigui temporis spacio disseminata extitit, ut innumeros principes, prelatos atque populos catholicos infecerit »), ainsi que dans les *Avisamenta* du concile de Bourges (éd. Ph. Labbe et G. Cossart, col. 813 : « Si enim ex Alexandria Arii scintilla, nihil naturale habens, in magnam excreverit orbis flammam... »). Le même motif se retrouve chez Jean de Raguse, qui l'entend cependant de Mani et l'applique à la Bosnie (éd. W. Brandmüller, p. 114).

46. J. DUMONT, « Conserver ou transformer les structures sociales ? La place de l'idéologie ternaire au sein de la pensée politique française et bourguignonne à la fin du Moyen Âge », dans *Les États : ordres, institutions et formes (France, 1302-1614)*, M. Martin (dir.), Paris, 2013, p. 43-71.

47. Vers 15817-15824, éd. R. Deschaux, Paris, 1991, t. 4, p. 50. Il faut comprendre par « proesmes » les prochains.

### III. – LES VARIATIONS

Il ne faudrait tout de même pas surestimer la cohérence du discours français sur le hussitisme. L'éloquence classique ne valorisait-elle pas, comme figure complémentaire de l'*iteratio*, l'art de la variation ? Mais ce n'était pas qu'affaire de rhétorique. La France du XV<sup>e</sup> siècle était surtout trop divisée elle-même pour que les propagandistes parlent d'une seule voix. Leurs solidarités ecclésiologiques et politiques, mais aussi leurs convictions individuelles ne manquèrent pas d'influer, à des degrés divers, sur l'image qu'ils entendaient donner de l'hérésie bohémienne.

Parmi les auteurs français, la ligne de fracture la plus évidente et la plus tranchée est celle qui séparait conciliaristes et papalistes. Les premiers faisaient gloire à l'assemblée bâloise d'avoir triomphé du hussitisme. Revenons un instant à Martin Le Franc, qui était depuis 1439 secrétaire de l'antipape Félix V et appartenait à ce titre au dernier carré des Bâlois convaincus<sup>48</sup>. Ainsi le voit-on chanter, à la fin du deuxième livre du *Champion des Dames*, l'invincibilité de Dame Sainte Église réunie en concile. Les hérétiques ont eu beau la persécuter, elle leur a résisté victorieusement grâce au soutien de son divin époux. De même qu'elle avait eu raison des hérésies antiques, de même a-t-elle récemment vaincu « Jerosme, Hus et Jan Wiclef / Et aucuns aultres estourdis / Mal parlans de la digne clef / Dont je desferme paradis » :

« Que m'ont ilz fait ? Suis-je pas prise ?  
 Ont ilz mon ost contraint a fuire ?  
 Poy a duré leur entreprise,  
 Poy a on veu leurs armes luire.  
 Ung seul des miens pouoit souffire  
 Pour les mectre a confusion,  
 Et que vous en fault il tant dire :  
 Je suis dame en conclusion<sup>49</sup> ! »

On ne peut s'empêcher de penser que ce bel optimisme relevait de la méthode coué. Guillaume Fichet se montra beaucoup plus lucide. Avec le recul de trente années, il concéda que l'œuvre de réduction du hussitisme n'avait pas porté ses fruits. Mais en conciliariste décidé, il imputa cet échec à la papauté, coupable d'avoir compromis ce que les Pères de Bâle avaient si bien commencé<sup>50</sup>.

48. M.-R. JUNG, « Situation de Martin Le Franc », dans *Pratiques de la culture écrite en France au XV<sup>e</sup> siècle*, M. Ornato et N. Pons (dir.), Louvain, 1995, p. 13-30.

49. Vers 9753-9760, *ibid.*, t. 2, p. 221.

50. Éd. S. Moufflet, p. 21 : « Bohemica pestis, ut reliquas preteream, ea ipsa est, cujus principes nefarios apud Constantiam Patres exusserunt, reliquias Basilea videbatur extinctura, si quod bene ceperat Eugenius non obruisset. At vero, ut dissoluta Basilea, mox ipse scelerum facies in Christianos emerserunt, hostes Christi, nullo repulsi duce, nostra irruerunt. »

À l'autre bord de l'échiquier ecclésial, on l'entendait bien sûr tout autrement. Les *Compactata* avaient-ils contribué à la paix et au bien des âmes ? Que nenni ! De retour en France, l'évêque bourguignon Jean Germain se mit à exprimer ouvertement les doutes qu'il avait gardés jusque-là par devers lui sur l'utilité des négociations bâloises avec les Bohémiens : à l'en croire, cela n'avait fait que les endurcir dans leur erreur<sup>51</sup>. Les papalistes les plus ardents n'hésitèrent même pas en tirer argument pour stigmatiser la collusion entre les Pères et les hussites. Dans la Marseille angevine, rapporta le 27 avril 1435 Louis de Glandèves, les partisans du concile se faisaient traiter par dérision de Bohémiens<sup>52</sup>. Le concile protesta bien, mais l'amalgame continua de faire fureur chez les Mendians et à la curie romaine.

L'opposition entre Armagnacs et Bourguignons a-t-elle elle aussi affecté les usages polémiques de la référence au hussitisme ? Dans le cas du parti delphinal, puis royal, on pourrait s'attendre à ce que ses porte-parole aient exploité contre les Anglais la filiation wycliffiste de l'hérésie bohémienne. Jean Gerson, on s'en souvient, n'avait pas manqué de mettre en contraste l'orthodoxie sans faille de la France et les errements de la philosophie pratiquée outre-Manche. L'argument du chancelier de Paris ne semble pourtant pas avoir fait florès, alors même que la présence d'un Pierre Payne dans les rangs hussites aurait pu le réactiver. Est-ce parce que, sous l'archevêque Thomas Arundel, l'Église d'Angleterre engagea une répression si féroce des lollards que sa réputation en fut lavée ? Toujours est-il que, sur ce terrain, la propagande patriotique française eut tendance à faire profil bas. Dans le royaume de Bourges, seul le détournement anglais de la croisade anti-bohémienne de 1429 donna prise à la critique. L'auteur anonyme (Guillaume Saignet ?) du *Fluxo biennali spacio* épingla en passant cette forfaiture, preuve de l'impiété caractéristique selon lui de la nation anglaise<sup>53</sup>. Mais, pour le

---

51. Il le fit dans le cadre de la polémique qu'il eut en 1455 avec Jean de Ségovie au sujet des méthodes de conversion des musulmans : voir D. CABANELAS RODRIGUEZ, *Juan de Segovia y el problema islamico*, Madrid, 1952, ici p. 219.

52. *CB* III, 375 : « Dominus episcopus Massiliensis, asserens se habere similem causam requisivit expresse, quod fiat sibi provisio et quod decreta concilii observentur et quod concilium super hoc sanctissimo domino nostro pape scribat. Nam Mendicantes dicunt, quod illi de concilio sunt Bohemi. » Cf aussi *CB* V, 129 : « Quo tacente surrexit episcopus Marsiliensis confirmans dicta ejusdem loquentis superaddens, quod in episcopatu suo precise similis esset rixa et controversia et quod vilipendium bullarum concilii in tantum invaluerit, quod tenentes bullas concilii dicerentur Bohemi in contumeliam concilii etc. Quibus auditis procurator fiscalis concilii petivit sibi dari certos judices, qui contra tales injuriatores concilii frivoleos justicia mediante procederent. Quod eciam fuit sibi concessum. » Louis de Glandèves était un candidat malheureux sur le siège de Marseille, son élection par le chapitre avait été cassée par Eugène IV. Voir, sur cette affaire, É. ROSENBLIEH, « Un prélat méridional devant la juridiction du concile de Bâle : l'évêque de Marseille Louis de Glandèves, juge, partie et témoin », dans *Les justices d'Église dans le Midi (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)* (CF 42), Toulouse, 2007, p. 449-473.

53. Éd. N. Pons, « *L'honneur de la couronne de France* ». *Quatre libelles contre les Anglais (vers 1418-vers 1429)*, Paris, 1990, p. 200 : « Et tamen vestros vidi prelatos magnos et audio bellatores,

reste, l'anglophobie se satisfait des insultes contre les Anglais « coués », jureurs ou puants ; le *topos* de l'Anglais hérétique n'est en revanche pas antérieur à la Réforme henricienne<sup>54</sup>.

Sous la plume des auteurs proches de Charles VII, il est pourtant un thème anti-hussite qui prend un relief inaccoutumé, celui de la sédition. Thème universel dans la pensée politique médiévale, bien sûr, que ce péché contre la communauté civile. Le Christ l'avait dit, et on le répétait à tout bout de champ : « Tout royaume divisé contre lui-même périra » (Matthieu XII, 25)<sup>55</sup>. Mais les porte-parole du parti royal le brandirent avec une spéciale véhémence. Écoutons Alain Chartier s'apitoyer sur les divisions intestines des Bohémiens : chacun d'entre eux fait ce qu'il lui plaît, de sorte le pays a éclaté en mille morceaux et court à la ruine<sup>56</sup>. Il parlait d'expérience. Depuis le meurtre du duc d'Orléans, en 1407, la France avait appris qu'elle aussi était mortelle. Ce n'est pas un hasard si, pour décrire le désordre généralisé qui sévit en Bohême, Chartier utilise alors exactement la même comparaison que celle qui, dans le *Quadrilogue invectif* (1422), lui avait servi à évoquer le suicide collectif du peuple français : un homme furieux mordant et déchirant de ses dents ses propres membres<sup>57</sup>. Image saisissante ! Vue du royaume de Bourges, la Bohême hussite laissait présager, à la manière d'un tragique *exemplum*, ce que risquait la France si elle persévérait à ne pas faire corps derrière son souverain légitime. Cette idée d'une parenté de destin entre les deux pays, qui communient dans le même malheur après avoir fait la fierté de toute la Chrétienté, court également à travers toute la *Moralité du concil de Basle* et y relaie de vibrants appels à l'auto-discipline du corps politique. Aux Français de reconnaître leurs fautes. Assurément, ils n'ont point comme les Bohémiens versé dans l'hérésie. Mais

---

et pridem, quod deterius est, pium et caritativum subsidium pro fidei christiane deffensione datum et contra hereticos convertendum, contra nos christianissimos conversum et pro nostra occisione erogatum ; quod michi nedum admirationem inducit, sed stuporem.» N. Pons a ensuite présenté divers arguments en faveur de l'attribution du texte à Saignet dans « Guillaume Saignet, lecteur de Gilles de Rome », *BEC*, 163, 2005, p. 435-480 (ici p. 454-457).

54. G. ASCOLI, *La Grande Bretagne devant l'opinion française depuis la Guerre de Cent Ans jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1927.

55. À Bâle, Jean Picart cita et exploita ce verset contre les Bohémiens (éd. Mansi, 29, col. 1272). L'analyse classique du péché de sédition est donnée par saint Thomas d'Aquin, *STh* II 2, 42.

56. Éd. P. Bourgain, § 38, p. 202-203 : « Regnum illud in contrarios scinditur ritus, et ad corrigendos homines preceps multitudo in varias partes decisa est, que invicem neque consenciant sed furiosa tempestate hominum mortem et patrie desolacionem perquirant. Nichil restat nisi in Boemia tot esse sectas quot animos, omnique ecclesiastica et temporali spreta potestate unicuique licere quod libeat ; quod et ruine et exterminii presagium apud doctos et graves facile iudicatur. »

57. *Ibid.*, § 37, p. 202 : « ...iam enim Boemi regni corpus furiosi viri morem gerit qui pre insania parentes et dulces ignorans, suis dentibus in propria membra deseivat et se ipsum sibi dederit lacerandum. » Cf. *Quadrilogue invectif*, éd. E. Droz, Paris, 1950, p. 24 : « Nostre police françoise est comme l'omme furieux qui de ses dens mort et dessire ses autres membres. »

ils doivent d'abord balayer devant leur porte, ravalier leur orgueil pour travailler ensemble, dans la justice et dans la paix, au relèvement de leur patrie<sup>58</sup>.

Un sobriquet vint bientôt condenser l'opprobre jeté sur les « partialités » menaçant l'autorité royale : la Praguerie<sup>59</sup>. Le terme joue de l'homophonie avec *briguerie* (querelle) et résulte du télescopage entre deux événements qui, en cette année 1440, captivaient l'opinion publique française : la révolution hussite, qui était certes en train de rentrer dans son lit, mais dont on avait encore agité la menace lors de l'assemblée du clergé tenue à Bourges, à la fin de l'été ; la révolte aristocratique fomentée par les princes de Bourbon et d'Alençon pour mettre Charles VII en tutelle, avec l'aide du dauphin Louis. *Vae victis!* Le mot, dont il faut souligner qu'il est sans équivalent dans les autres langues européennes, fut forgé par le parti royal vainqueur. Ses premières occurrences émanent de la chancellerie de Charles VII et de ses porte-parole attitrés, le moine dionysien Jean Chartier et Guillaume Gruel, l'écuyer du connétable Arthur de Richemont<sup>60</sup>. L'insulte fit mouche. À la fin du siècle, Philippe de Commines, la *Chronique martiniane* et Nicole Gilles la reprirent, tandis que Robert Gaguin lui octroya ses lettres de noblesse linguistique en la latinisant<sup>61</sup>. Elle servit dès lors à désigner toutes sortes de séditions et de mutineries soudaines. Ainsi Jean Michel, l'auteur du *Mystère de la Passion* (1486), fit-il dire à Roullart et Malchus, les sergents d'Anne et de Caïphe, au moment où les deux compères s'arment pour aller arrêter le Sauveur :

---

58. Tel est le sens qui ressort de la longue complainte de la France aux vers 173-302, éd. citée, p. 88-91. Sans aller jusqu'à dire, comme Vallet de Viriville, qu'un « esprit purement armagnac respire dans cette pièce », on peut déduire de cette prosopopée (argument des origines troyennes des Francs, allusion voilée au traité de Troyes, etc.) que le cœur de l'auteur penchait en faveur de Charles VII.

59. On partira de K. TITZ, *Ohlasy husitského válečnictví (příspěvky romanistovy)*, Prague, 1922, p. 83-86.

60. Comparer Jean Chartier, *Chronique française*, éd. A. Vallet de Viriville, t. 1, Paris, 1857, chapitre 137, p. 258 : « Et de ceste rébellion furent appellez vulgairement ceulx qui se tenoient pour ledit Daulphin de son parti, Pragois », Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France*, éd. A. Le Vavas seur, Paris, 1890, § 72, p. 157 : « et ja se commenczoit la Praguerie » et la lettre de rémission d'octobre 1469 qui se lit dans AN, JJ 196, fol. 63 (citée dans Ch. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, s. v. *Annus pragensium*) : « Trente ans a ou environ, et en l'année que on appelloit l'année des Pragois ou de la Praguerie ».

61. Commines, *Mémoires*, éd. citée, p. 469 et 480. *Chronique martiniane*, éd. P. Champion, Paris, 1907, p. 40 et 46. Nicole Gilles, *Chroniques et annales de France*, éd. Paris, 1525, chez Galliot du Pré, fol. 93v. Robert Gaguin, *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris, 1497, chez André Bocard, fol. 85v : « Quorum conspiratio praguera dicta est ».

«ROULLART

Quant j'ay affublé mon heulme  
Et qu'on m'eschauffe ung peu le suc,  
Je suis pour faire barbe au duc  
Ou au grant roy de Tartarie.

MALCHUS

Allons faire une prague<sup>62</sup> ! »

Comment expliquer que le néologisme soit ainsi passé dans le langage courant ? Son efficacité polémique tenait à ce qu'il ressuscitait le spectre de la guerre civile, du schisme franco-français. La monarchie des Valois avait tout à gagner de cette dramatisation et à attiser à qui mieux mieux l'aspiration des sujets à vivre en sécurité sous sa protection. De ce point de vue, la peur savamment entretenue du hussitisme a accompagné le reflux des idées « démocratiques » (ou, à tout le moins, oligarchiques), qui est assurément l'une des évolutions majeures du second XV<sup>e</sup> siècle.

On serait bien en peine de discerner chez les hommes de plume de la mouvance bourguignonne une pédagogie aussi articulée. Sans doute faudrait-il ici incriminer la difficulté que rencontra le pouvoir ducal à bâtir un projet politique viable, sinon dans l'univers onirique de la fiction littéraire. Les chroniqueurs bourguignons, particulièrement ceux qui évoluaient dans les pays « de par-deçà », suivirent pourtant avec curiosité les opérations militaires en cours sur le théâtre bohémien. Servant un État transnational dont le centre de gravité ne cessait de se déplacer vers le Nord-Est, ils recueillirent mieux que leurs confrères parisiens les nouvelles en provenance de l'Empire. Non sans trahir ici ou là quelques accents singuliers. Il est par exemple frappant de voir la *Chronique dite des Cordeliers* (vers 1432) et Enguerrand de Monstrelet monter en épingle la présence de femmes dans les armées hussites : « Et meismement se armoient et deffendoient les femmes en iceluy pais ainsy que dyables, plaines de toutes cruaulté, et furent pluisseurs trouvez mortes et occises par lesdis rencontres », firent-ils chorus<sup>63</sup>.

L'accusation n'était point infondée. Lors du siège de Prague par les croisés, en juillet 1420, l'urgence avait commandé que tous les habitants, quel que fussent leur état et leur sexe, participent à sa défense. En soi, la chose n'avait rien d'incongru – songeons, côté français, à Pernelle de La Rivière ou à Jeanne Hachette. Mais les propagandistes anti-hussites (Ludolf de Sagan, André de Brod, Martin Talayero)

---

62. *Mystère de la Passion de Jean Michel*, éd. O. Jodogne, Gembloux, 1959, vers 18659-18663, p. 264. L'expression « faire barbe » signifie défier, narguer.

63. *Chronique des Cordeliers*, éd. citée, p. 310. Cette chronique, qui est ainsi appelée à cause de la provenance du manuscrit unique, a pour auteur un Wallon anonyme. Cf. Enguerrand de Monstrelet, t. 4, éd. citée, p. 87.

s'entendirent pour flétrir ainsi la dépravation contre-nature de leurs ennemis<sup>64</sup>. Les milieux anglo-bourguignons y prêtèrent une oreille complaisante, comme le prouve encore une transcription française de la lettre par laquelle le margrave de Meissen, Frédéric IV, racontait à son cousin, le duc de Bavière, la capture de 156 femmes hussites armées jusqu'aux dents<sup>65</sup>. Pourquoi une telle insistance ? Les thuriféraires du modèle chevaleresque ne pouvaient que s'émouvoir de cette atteinte portée à la supériorité virile. Allons plus loin et demandons-nous si, sous la plume des chroniqueurs bourguignons, cette dénonciation des viragos hussites ne visait pas indirectement une autre femme de guerre, et non des moindres : Jeanne d'Arc. Le parallèle entre la Pucelle et les Bohémiens est en effet esquissé par l'un des leurs, Georges Chastellain (1415-1475). L'indiciaire de Philippe le Bon, dans l'unique chapitre de ses *Chroniques* consacré au hussitisme, impute l'hérésie à l'immoralité de jeunes et jolies Pragoises, qui se seraient introduites, de nuit et tonsurées pour mieux déjouer la surveillance, dans les cellules de leurs amants moines. Comme nous l'avons montré ailleurs, la place de cette anecdote misogyne n'est pas fortuite : elle suit immédiatement le chapitre qui traite du jugement et de la mort de Jeanne d'Arc ; se dessine ainsi une affinité secrète entre ces femmes rebelles aux habits et aux offices de leur sexe<sup>66</sup>. Omniprésente en filigrane, la référence johannique aide à comprendre que, dans le camp bourguignon, on ait été si sensible à la confusion des genres pratiquée par les hussites.

Nous avons jusqu'ici traité chaque auteur en fonction de sa position dans le champ politico-religieux du temps, ce qui n'a rien que de très légitime. Mais ces considérations ne doivent pas induire l'affirmation péremptoire d'un sociologisme réducteur. Dire par exemple que, face aux hussites, Alain Chartier a été la voix de son maître, Charles VII, n'est pas suffisant. L'attitude de plus en plus compréhensive qu'il a témoignée au soir de sa vie envers les Bohémiens tient surtout aux jeux du hasard, de l'expérience et du tempérament. Ouvrons son *Livre de l'Espérance*,

---

64. P. RYCHTEROVÁ, «Frauen und Krieg in Chroniken über die Hussitenkriege», dans *Geist, Gesellschaft, Kirche im 13.-16. Jahrhundert* (Colloquia mediaevalia Pragensia, 1), F. Šmahel (dir.), Prague, 1999, p. 127-143. Plus généralement, la question de la participation (réelle et imaginaire) des femmes à la guerre est traitée par S. CASSAGNES-BROUQUET, *Chevalereses, une chevalerie au féminin*, Paris, 2013.

65. Aujourd'hui conservée au Record Office, à Londres, elle a été éditée par C. Höfler, «Abhandlungen aus dem Gebiete der slawischen Geschichte III», *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe*, 95, 1880, p. 903 : «...monseigneur le roy des romains envoya les hungrez ver lez heritez lez Praga enpiez les char-treurs et desdits heritez en occirent plus de cent, et prirent CLVI femes qui avoient rogniez leur cheveux come homes et avoient ceinstez espees et pierres en leur mains et hoseaulz chassiez entre icelles partie furent aize.»

66. Éd. J. Kervyn de Lettenhove, t. 2, Bruxelles, 1864, chapitre 48 : *Comment il advint, en la cité de Pragues, une merveilleuse confusion entre religieux et demoiselles d'icelle cité*, p. 210-218. Voir O. MARIN, «Histoires pragoises. Les chroniqueurs français...», art. cité, p. 57-59.

commencé en 1428 et laissé inachevé<sup>67</sup>. C'est l'œuvre d'un homme qui a, tel le Figaro de Beaumarchais, tout vu, tout fait, tout usé. À la souffrance devant la France déchirée se sont ajoutées les désillusions personnelles : à la cour, son influence diminue. Chartier, plantant là les fâcheux et les intrigants, se consacre alors à un long exercice de lucidité pour offrir une « Consolation » dans la lignée de Boèce. Comment guérir l'Entendement de la Mélancolie qui le tourmente ? Foi et Espérance se relaient auprès de lui et le ramènent peu à peu sur la voie de la prière et de la confiance en Dieu. Leurs conseils sont émaillés d'« exemples forains », puisés à l'histoire récente de pays étrangers que Chartier a eu l'occasion de connaître de près ; parmi eux, deux références à la Bohême hussite doivent retenir toute notre attention<sup>68</sup>.

L'une et l'autre arpègent une idée que le poète ambassadeur avait déjà suggérée dans sa *Harangue aux hussites* de 1425, sans avoir la liberté de la développer plus avant : si les Bohémiens se sont révoltés, c'est qu'ils ne supportaient plus les mœurs corrompues du clergé<sup>69</sup>. Le *Livre de l'espérance* précise le propos en mettant d'abord en cause, par la bouche de la Foi, l'opulence de l'Église. Les ministres de la foi, tonne-t-elle, sont devenus « tyrans d'argent et négociateurs de la terre ». Aussitôt arrive sur le tapis le sujet de la Donation de Constantin. Fut-elle ou non légitime ? La question, nous l'avons vu, était un pont aux ânes de la controverse anti-hussite. Chartier se singularise néanmoins en appelant à la barre Dante, un auteur dont il était devenu familier depuis son passage par Milan et Venise quatre ans plus tôt<sup>70</sup>. À la différence du poète florentin, la Foi ne voue certes pas l'empereur à l'Enfer, car elle maintient que l'intention de Constantin était bonne. En revanche, elle se répand en imprécations contre les clercs qui, par ambition et envie, ont usurpé le patrimoine du Christ comme s'il était leur propre héritage. Une telle inconduite a fini par attirer sur eux un juste châtement : la « persécution des prestres de Behaigne occis ou dechassés », signe que leurs péchés ont provoqué l'indignation, la haine et le mépris de Dieu lui-même. « Et se la racine en est en Behaigne, menace-t-elle, lez branchez et les rainseaulx se estendront aileurs et vouldra chacun tollir a l'Eglise ce qu'il ne lui donna pas<sup>71</sup>. » Alain Chartier n'est

---

67. Éd. F. Rouy, Paris, 1989. L'œuvre remporta un vif succès : elle est conservée dans 36 mss, fit l'objet de deux traductions partielles en anglais et fut imprimée dès 1489 sous le titre des *Fais maistre Alain Chartier*.

68. La dimension européenne de l'œuvre de Chartier est éclairée par *Chartier in Europe*, E. Cayley et A. Kinch (dir.), Cambridge, 2008.

69. Éd. P. Bourgain, § 31, p. 201 : « ...ac si tantus novitatis amor mentes Boemii populi commoverat ut clerici lasciviam aut majorum corruptos mores ferre non valerent... »

70. Éd. F. Rouy, p. 56 : « Et tu, Dante, poete de Florence, se tu vivoyes adés, bien auroys matiere de crier contre Costentim... » Cf. G. DI STEFANO, « Alain Chartier, ambassadeur à Venise », dans *Culture et politique en France à l'époque de l'Humanisme et de la Renaissance*, F. Simone (dir.), Turin, 1974, p. 155-168.

71. *Ibid.*, p. 58.

bien sûr pas le premier à attribuer les guerres et les révolutions aux péchés des hommes : la théologie (ou pseudo-théologie) de la rétribution terrestre, condensée dans la formule passe-partout *peccatis exigentibus*, y entraînait<sup>72</sup>. Mais, en poussant l'introspection à son paroxysme, en mettant en évidence le lien de cause à effet entre la richesse du clergé et la réaction hussite, en adoucissant la rudesse des jugements à l'emporte-pièce contre les Bohémiens, il fait preuve d'un esprit autocritique sans précédent.

Plus loin, c'est au tour de l'Espérance de tirer une leçon similaire du schisme hussite. Comme sa consœur, elle en rend responsables les prêtres avaricieux et simoniaques. Elle ne s'arrête cependant pas là et s'en prend à ce qui, selon Chartier, entretient la dissolution des mœurs ecclésiastiques : la règle canonique du célibat<sup>73</sup>. *Nihil novi sub sole*. La revendication du mariage des prêtres était dans l'air du temps. L'entourage de Sigismond de Luxembourg et le roi des Romains lui-même le réclamaient. En France, son fidèle serviteur Guillaume Sagnet († 1444) s'en était fait l'avocat, ce qui avait contraint Gerson à descendre de son piédestal pour lui porter la réplique. Sans doute est-ce le même Sagnet qui, dès 1425, rallia Chartier à ses vues<sup>74</sup>. La compréhension du hussitisme y gagna-t-elle ? Pas nécessairement. Car à l'opposé de certains lollards, Jean Hus et ses disciples défendaient avec une intransigeance redoublée la nécessité pour les clercs majeurs de fuir le contact avec les femmes. Ce n'est que dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, sous l'influence du protestantisme, que l'Église utraquiste jeta cette loi aux orties. Sur ce point précis, Chartier se montrait sans le savoir plus iconoclaste que les Bohémiens... Bon nombre de copistes s'en trouvèrent d'ailleurs gênés et édulcorèrent ce passage controversé du *Livre de l'Espérance*<sup>75</sup>.

---

72. La formule apparaît entre autres chez Jean Dupuy, *Collectarium historiarum*, éd. citée, cahier s : « Sic tamen non dubium nostris demeritis exigentibus eius sequaces crebro invalescunt... »

73. Éd. F. Rouy, p. 176-177 : « Or il fut pieça fait ung nouvel statut en l'Eglise romaine qui deserva l'ordre de saint mariage d'avec la dignité de prestrise soubz couleur de pureté et de chasteté sans soulleure. Maintenant court le statut de concubinage au contraire, qui lez a attraitz aux estats mondains, et aux delices sensuellez et corporellez. Et qui plus est se sont renduz a immoderee avarice en procurant par symonie (...) benefices et prelatures espirituelz, et qui plus est se sont souillez et occupez es affaires citoyens et aux negoces et cures temporelles. Et ce premier statut departy pieça l'Eglise grecque d'avecques la latine. Et adez la desordonnance avaricieuse des prestres a fait separer dez peuples de Behaigne de l'Eglise de Rome ; que dy je de Behaigne ? maiz de crestienté presque toute. Car les gens de l'Eglise ont si avilenné par leurs coupes eulx et leur estat, que ilz sont ja desdaignez et des grans et des menuz du monde, et les cueurs estrangés de l'obeissance de sainte Eglise par la dissolution de ses ministres. »

74. N. PONS, *Célibat et nature. Une controverse médiévale. À propos d'un traité du début du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1975, en particulier p. 71-72. On se souvient que Sagnet, qui avait été armé chevalier par Sigismond en mars 1416, en pleine séance du Parlement de Paris, accompagna ensuite Chartier à Buda.

75. Il s'agit d'un groupe de 16 mss, décrit par l'éditeur sous le sigle c (éd. F. Rouy, p. LV-LX). De même, l'auteur de la *Moralité du concil de Basle* n'aurait pas suivi Chartier, lui qui flétrit les clercs concubinaires en les taxant de familiers d'Hérésie (vers 476).

Avec ce chant du cygne, Alain Chartier parvenait donc au point extrême de ce qu'il était alors permis de penser et de dire. Franchir un pas supplémentaire et donner raison aux hussites eût créé le scandale. L'inacceptable était-il pour autant impossible ? Faut-il considérer que, comme Lucien Febvre l'écrivait de l'athéisme au temps de Rabelais, le poids des habitudes mentales rendit les Français tout à fait imperméables à l'hérésie bohémienne<sup>76</sup> ? Pour le savoir, il ne nous reste plus qu'à faire comme Alice au pays des merveilles et à passer de l'autre côté du miroir...

---

76. L. FEBVRE, *Le problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle. La religion de Rabelais*, Paris, 1942.



## CHAPITRE 13

### LA GAULE IGNORE-T-ELLE LES MONSTRES ? LE PROBLÈME DES HUSSITES FRANÇAIS

Dans le royaume des lys, les hussites étaient à la fois partout et nulle part. Chaque bouffée d'anticléricalisme, chaque révolte se laissait aisément taxer de crypto-hussite. Les prélats français n'ont pas manqué d'user et abuser de cette insulte classificatoire pour faire pression sur le concile ou le pape, au gré de leurs intérêts. Mais cela ne les empêchait pas dans le même temps, sans que l'évidente contradiction les embarrassât le moins du monde, de marteler, à la suite de saint Jérôme, que « seule la Gaule ignore les monstres ». La *Moralité du concil de Basle* relaie cette conviction lorsqu'elle fait dire à la France :

« ...j'ay renommee  
De tous temps estre catholique,  
N'oncques ne norris heretique,  
Ne ja ne feray, se m'est Dieu<sup>1</sup> ! »

Alors, que croire ? La principale difficulté est d'ordre sémantique. Dans les sources françaises, « hussite » ou « bohémien » n'est bien souvent qu'un gros mot, destiné selon les cas à faire trembler ou à faire sourire. L'historien ne saurait l'employer qu'avec moult guillemets. Pour lui, le qualificatif n'a de pertinence que s'il renvoie à une réalité. Essayons donc de définir d'emblée quels critères peuvent servir de marqueurs de l'identité hussite et faire le départ entre l'hérésie vécue et l'hérésie fantasmée. Il faut d'abord que, d'un point de vue doctrinal, il y ait allégeance à au moins l'un des points fondamentaux du programme hussite, tel qu'il a été défini en 1420 par les Quatre articles de Prague. Mais cette adhésion toute théorique ne suffit pas. À notre sens, elle doit se doubler d'une référence avouée à l'expérience tchèque, que celle-ci soit connue de l'intérieur ou qu'elle soit simplement invoquée sous le mode de l'utopie. Ce double critère nous fera laisser de côté des prédicateurs dissidents comme l'Ermite de Saint-Augustin Nicolas Serrurier, dont les charges contre le culte des reliques de saint Antoine et contre les sacrements délivrés par les prêtres simoniaques alimentèrent la chronique

---

1. Vers 571-573, éd. J. Beck, p. 102.

tournaïsiennne à partir de 1412 : quoique le concile de Constance lui ait imposé en avril 1418 d'abjurer les erreurs de Wyclif et de Hus, l'intéressé n'a jamais professé d'opinion spécifiquement hussite, ni ne s'est réclamé de l'exemple bohémien ; il vaut mieux mettre son anticléricalisme sur le compte de l'hostilité traditionnelle des ordres mendiants envers le clergé séculier<sup>2</sup>. Mais si restrictive soit-elle, notre définition demeure suffisamment large pour admettre toute la gamme des modalités et des degrés d'adhésion au hussitisme, depuis les convertis les plus zélés jusqu'aux « compagnons de route » critiques ou sélectifs.

Munis de cette boussole, nous partons à la découverte des hypothétiques hussites présents dans le royaume de France. Il faut à cet égard se défier des généralisations que risque d'induire l'image classique de « l'hydre hérétique », dont les multiples têtes se rattachent au même corps<sup>3</sup>. En réalité, l'enquête ne peut procéder qu'au cas par cas, en commençant par le plus connu pour aller vers le plus évanescent et le plus douteux.

### I. – LES VAUDOIS ROMANS ET LE HUSSITISME

Pour les controversistes catholiques, il ne faisait pas de doute que les dissidences vaudoise et hussite étaient jumelles. L'historiographie a volontiers repris cette généalogie à son compte et a inféré des quelques contacts avérés entre les « hérétiques » l'existence non seulement d'une solidarité, mais d'une union ou d'une internationale valdéo-hussite. L'historien tchèque de mère vaudoise, Amedeo Molnar (1923-1990), développa sur cette base la théorie selon laquelle hussites et vaudois auraient formé ensemble une première Réforme, à la fois théologiquement et sociologiquement cohérente, en même temps qu'ouverte aux vastes horizons européens<sup>4</sup>. Depuis une quinzaine d'années, plusieurs historiens de langue allemande (K. Utz Tremp) et anglaise (E. Cameron) ont toutefois engagé une révision critique de ses positions et minimisé les interactions entre les deux mouvements. On tentera ici de faire le point sur ces débats, afin de mesurer la portée et les limites de la réception du hussitisme par les vaudois romans.

Il importe de rappeler brièvement quelle était la situation du valdéisme dauphinois au moment où il entra en relations avec le hussitisme<sup>5</sup>. Chassés par

---

2. A. CAUCHIE, « Nicole Serrurier, hérétique du XV<sup>e</sup> siècle », *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2<sup>e</sup> série, 7, 1892, p. 241-336.

3. Sur ce *topos*, voir A. BORST, « La transmission de l'hérésie au Moyen Âge », dans *Hérésies et sociétés dans l'Europe pré-industrielle, XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, J. Le Goff (dir.), Paris – La Haye, 1968, p. 273-277.

4. Il a lancé cette interprétation dans son article fondateur : « Husovo místo v evropské reformaci », *ČČH*, 14, 1966, p. 1-14.

5. Ce qui suit s'appuie sur E. CAMERON, *The Reformation of the Heretics. The Waldenses of the Alps, 1480-1580*, Oxford, 1984, p. 7-128 et P. PARAVY, *De la Chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné. Évêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1530)* (CEFR 183), t. 2, Rome, 1993, p. 909-1184.

l'Inquisition de leurs premières terres d'élection lyonnaises et languedociennes, des disciples de Valdès avaient pris pied dans le Briançonnais et l'Embrunais dès le tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Ils s'établirent dans quelques vallées perchées de part et d'autre du col de Montgenèvre, là où le Haut-Dauphiné, enjambant par endroits la ligne de crête, jouxtait le Piémont et le marquisat de Saluces. Ils y constituaient au XV<sup>e</sup> siècle des minorités suffisamment fortes pour avoir pignon sur rue ; quelques villages, comme Freissinières, leur étaient même entièrement acquis. Les effectifs globaux peuvent être évalués, à cette époque, à quelque 1600 croyants adultes. La remarquable pérennité de ces communautés hétérodoxes s'explique en partie par le fait que les vaudois ne mettaient pas en péril l'équilibre de la société environnante. Tout en conservant leurs convictions et leur ethos distinctifs, ils fréquentaient l'église paroissiale et se pliaient de plus ou moins bonne grâce à la plupart des obligations incombant aux chrétiens ordinaires ; aussi bénéficiaient-ils d'une assez large tolérance de la part de leurs voisins catholiques. Leur organisation interne constituait un autre atout, plus décisif encore. Cimentées par une forte endogamie, les communautés vaudoises du Dauphiné ne parvinrent pas seulement à transmettre leur foi dans le cadre familial. Chose unique dans les annales du mouvement, elles se dotèrent aussi de moyens efficaces d'action collective, calqués sur le modèle des syndics villageois ; ainsi firent-elles appel par deux fois, en 1478, puis en 1501-1509, des spoliations dont elles avaient été victimes et gagnèrent-elles chacun de leurs procès contre l'Inquisition devant le Parlement de Paris.

N'imaginons donc pas que ces paysans vaudois aient vécu comme enkystés et repliés sur eux-mêmes. Tout au contraire, la proximité des grandes voies de passage à travers les Alpes et les affinités linguistiques facilitaient leurs contacts avec leurs coreligionnaires du Piémont. De surcroît, les allers-retours incessants des maîtres (les barbes), qui venaient deux par deux les instruire et les confesser clandestinement, au coin du feu, entretenaient chez eux la conscience d'appartenir à la vaste diaspora d'une communauté souffrante et élue. Sans doute est-ce par ce même biais que leur revinrent des nouvelles plus lointaines encore, qui faisaient état des défaites essuyées en Bohême par l'Église romaine.

Le principal témoignage en ce sens émane du monde catholique. Ce sont en effet les évêques réunis en assemblée à Bourges, en février 1432, qui se préoccupèrent du fait qu'« en certaine partie montagneuse du Dauphiné », la population avait levé un impôt de solidarité avec les Bohémiens<sup>6</sup>. L'assertion pourrait paraître fantaisiste, si les interrogatoires menés par l'Inquisition ne nous apprenaient par ailleurs que, parmi les vaudois, certains jouaient le rôle de collecteurs des aumônes destinées aux barbes. Une fois réunis en « chapitre général », ceux-ci

---

6. *Avisamenta*, éd. Ph. Labbe et G. Cossart, *Sacrosancta concilia...*, t. XII, col. 814 : « Item nonne in Delphinatu est quedam portio inter montes inclusa, que erroribus adherens predictis Bohemorum, iam tributum imposuit, levavit et misit eisdem Bohemis, in quibus fautoria manifesta heresis predicta debet iudicari ? » On peut supposer qu'ils en furent informés par leur confrère de Grenoble, Aimon II de Chissé.

redistribuaient l'argent recueilli en fonction des besoins. La même année 1432, ce genre d'impôt servit par exemple à payer des avocats pour empêcher l'inquisiteur Pierre Fabri d'enquêter dans les vallées alpines. Mais il n'était pas rare que les fonds fassent l'objet de transferts à plus longue distance<sup>7</sup>. Avec P. Paravy, il faut donc reconnaître comme tout à fait plausible l'hypothèse que les vaudois romans aient fait parvenir aux Bohémiens révoltés, sans doute par l'intermédiaire de leurs frères germanophones, le produit de leur générosité.

Les évêques français y virent la preuve que les Vaudois du Haut-Dauphiné avaient adhéré à l'hérésie bohémienne. C'était sans doute aller un peu vite en besogne. Car durant les deux tiers de siècle qui suivent, rien ne perçoit d'une éventuelle pénétration des idées hussites dans le milieu alpin. Les procès inquisitoriaux qui se tinrent dans la foulée de la terrible croisade anti-vaudoise de 1487-1488 sont muets à ce sujet. Il faut attendre le début du XVI<sup>e</sup> siècle pour que, soudain, l'influence bohémienne apparaisse au grand jour dans la composition de ce qu'il est convenu d'appeler la « bibliothèque vaudoise ».

Sont désignés sous ce nom vingt-trois manuscrits (si l'on excepte un vingt-quatrième, qui est en réalité d'origine cathare), qui furent au XVII<sup>e</sup> siècle, pour l'essentiel, dispersés par leurs découvreurs protestants entre Dublin (8 mss), Cambridge (6 mss) et Genève (5 mss), mais dont l'air de famille prouve qu'ils sont les vestiges d'un corpus homogène<sup>8</sup>. Leur cohérence est d'abord linguistique : tous sont écrits dans un dialecte franco-provençal unifié. Elle est aussi paléographique. Bien que le format des volumes varie du tout au tout, ceux-ci présentent une graphie homogène et un système d'abréviations stables. Elle est également chronologique : les manuscrits, du moins ceux qui ont pu être précisément datés, ne sont pas antérieurs aux années 1520 ; quelques-uns furent même composés plus avant dans le siècle. D'un point de vue socioculturel, tous proviennent d'un même milieu, celui des barbes, qui semblent avoir ainsi voulu se procurer de quoi soutenir ou suppléer leurs techniques de mémorisation orale. Enfin, en dépit de la présence d'éléments passablement disparates, l'ensemble des textes transcrits trahit une orientation morale et ascétique, dont on sait qu'elle est la marque de fabrique du valdéisme médiéval. Point n'est besoin d'insister davantage sur la

---

7. P. BILLER, « *Thesaurus absconditus*: the treasure of the medieval Waldensians » et « German money and medieval heresy: the wealth of the German Waldenses », dans ID., *The Waldenses, 1170-1530. Between a Religious Order and a Church*, Londres, 2001, p. 91-110 et 111-123. La collecte contre Pierre Fabri est mentionnée par E. CAMERON, *Waldenses. Rejections of Holy Church in Medieval Europe*, Oxford, 2000, p. 186.

8. Voir la présentation d'ensemble qu'en donne A. BRENON, « The Waldensian Books », dans *Heresy and Literacy, 1000-1530*, P. Biller et A. Hudson (dir.), Cambridge, 1994, p. 137-159. L'errance de ces manuscrits à l'époque moderne est résumée par M. BENEDETTI, « Wandering Heretics, Wandering manuscripts: The case of the Waldenses (Fifteenth to Seventeenth Centuries) », dans *Religious Controversy in Europe, 1378-1536. Textual Transmission and Networks of Readership*, M. Van Dussen et P. Soukup (dir.), Turnhout, 2013, p. 171-186. Les manuscrits restants se répartissent entre Carpentras, Grenoble et Dijon.

valeur de cette bibliothèque, tant est flagrant le contraste avec l'extrême rareté des autres sources émanant des Pauvres de Lyon<sup>9</sup>.

Or l'influence bohémienne s'y avère déterminante. Qu'on en juge : sur les vingt-trois manuscrits conservés, pas moins de huit puisent d'une manière ou d'une autre à la tradition théologique hussite. Encore faut-il s'entendre sur ce que recouvre cette dépendance. La connaissance qu'avaient les barbes romans de la littérature hussite frappe aussitôt par son étendue et son originalité. On les voit, en effet, faire usage de sources parcourant toute la gamme des trois âges du hussitisme : le *De quadruplici missione* de Nicolas de Dresde (1412) et le *De matrimonio* de Hus (1415) remontent à la période réformiste ; l'époque révolutionnaire est représentée par un seul texte, mais qui fut tout spécialement prisé, la *Confessio taboritarum* due à l'évêque taborite Nicolas Biskupec de Pelhřimov (1431) ; enfin, l'après-Lipany se taille la part du lion, puisque six traités tchèques du théologien de l'Unité des Frères, Luc de Prague (1458-1528), ont retenu la curiosité des Vaudois romans (*La barque*, vers 1493, remaniée en 1512 ; *Des causes de la séparation*, 1496 ; *Questions pour les enfants*, 1501 ; *Secondes questions*, 1501 ; *Lettre des Frères au roi Ladislas*, 1507 ; *Du fondement de la foi*, 1525). À ces sources principales s'ajoutent çà et là des échos indirects d'autres œuvres des mêmes Hus, Nicolas de Dresde et Luc de Prague, ainsi que de Wyclif<sup>10</sup>. Autant d'échantillons rares, qui n'étaient pas connus autrement dans le royaume de France. Les vaudois ont donc boudé les textes-phares de la controverse entre hussites et catholiques, à commencer par les grands discours bâlois, et ont préféré acquérir sous le manteau des sources internes au mouvement bohémien, dont beaucoup de *minora*.

Il faut ensuite remarquer que les barbes sont loin d'avoir traduit mot à mot leurs modèles. Ils les ont en général débarrassés de leurs éléments circonstanciels, au point de les dissoudre dans l'anonymat. Si la manœuvre visait à tromper la censure, elle a réussi. En 1510, polémiquant contre certains « libricioli compilati da valdeisi » que l'un de ses confrères lui avait mis sous les yeux au chapitre de Genève, le franciscain observant Samuel de Cassini n'y a vu que du feu : il n'a même pas compris que le *Mestre Joan de sancta recordanza* qui s'y trouvait cité n'était autre que Jean Hus<sup>11</sup> ! Le choix de la clandestinité n'explique cependant pas tout. C'est que, sans être nécessairement unanimes sur ce point, les vaudois romans ont eu tendance à tirer leurs sources hussites dans un sens orthodoxe.

---

9. Seules deux autres sources vaudoises sont conservées : le *Liber antiheresis* de Durand d'Osca et la correspondance que tinrent les Frères italiens et allemands dans les années 1360.

10. J. GONNET et A. MOLNAR, *Les vaudois au Moyen Âge*, Turin, 1974, p. 348-365 ; R. CEGNA, *Fede ed etica nel Quattrocento. Il « Libro espositivo » e il « Tesoro e luce della fede »*, Turin, 1982, p. 32-76.

11. Samuel de Cassini, *De statu ecclesie*, cité et commenté par R. Cegna, *Fede ed etica nel Quattrocento*, éd. citée, p. 87 : « Allegant valdenses quendam magistrum Johannem quem dicunt sancte memorie. » Nous n'avons pas non plus discerné de référence au hussitisme dans les *Adversus errores et sectam Valdensium disputationes* de Claude de Seyssel (1520).

Comment ? Un premier type d'intervention, le plus discret, consista à atténuer les audaces doctrinales qui les effrayaient. Ainsi les barbes ont-ils hésité devant la négation de la transsubstantiation telle qu'elle était professée par Nicolas de Pelhřimov. De même ont-ils modéré la condamnation qu'il portait contre le culte des saints<sup>12</sup>. Non moins fréquemment, les sources hussites ont été en quelque sorte accommodées par l'adjonction de textes on ne peut plus catholiques. Pour en revenir au cas de la *Confessio taboritarum*, il est significatif que ses adaptations vaudoises l'aient flanquée d'explications du symbole des Apôtres, de celui d'Athanase, des dix commandements et du Notre Père, ce qui revenait à transformer le brûlot taborite en un manuel de catéchèse. Le titre sous lequel il fut diffusé, *Trésor et lumière de la foi*, ne dit pas mal ce déplacement d'accent. Dans ces conditions, soulignons avec E. Cameron combien il serait vain d'isoler, au sein de la littérature vaudoise, un filon purement hussite<sup>13</sup>. Les textes en provenance de Bohême n'y ont jamais représenté une entrée à part, car les barbes les ont fondus dans le *melting pot* de la Tradition, quitte à escamoter les contradictions théoriques que soulevait le mélange de sources aussi congénitalement dépareillées.

De ce constat, il est difficile de donner une interprétation simple. Beaucoup dépend en fait de la date présumée à laquelle les textes hussites sont tombés entre les mains des vaudois romans. A. Molnar et R. Cegna, suivis par P. Paravy, penchaient pour une infiltration progressive, dans le sillage du concile de Bâle. Assurément, les livres vaudois conservés de nos jours étant tous des copies, il est loisible d'imaginer que les originaux aient été confectionnés à une période plus ancienne. Reste que les hypothèses nécessaires pour fonder cette théorie se révèlent bien fragiles. On a par exemple volontiers avancé que la plaque-tournante des échanges entre vaudois germanophones et romanophones, par où aurait pu transiter la littérature hussite, fut la communauté vaudoise de Fribourg (Suisse). Mais les recherches de K. Utz Tremp ont montré que les vaudois du cru étaient tous de langue allemande, qu'ils n'avaient que très vaguement entendu parler de l'existence de coreligionnaires en pays roman et que leur sympathie pour les hussites était un produit du fantasme des inquisiteurs<sup>14</sup>...

En sens inverse, plusieurs indices textuels militent pour un arrivage tardif de la littérature hussite en milieu roman. Même l'adaptation d'une œuvre aussi précoce que le *De matrimonio* de Jean Hus porte, par exemple, la trace de modifications humanistes : A. Molnar y a détecté des passages tirés du *Pasteur d'Hermas*, une

---

12. A. BRENON, «The Waldensian Books», art. cité, ici p. 153-156. La *Confessio taboritarum* a fait l'objet d'une édition critique par A. Molnar et R. Cegna, Rome, 1983 (sa réception par les Vaudois y est traitée aux p. 44-61).

13. E. CAMERON, *The Waldenses...*, éd. citée, p. 230.

14. K. UTZ TREMP, «Friedrich Reiser und die Waldenser (Hussiten?) in Freiburg im Üchtland», dans *Friedrich Reiser und die „waldensisch-hussitische Internationale“ im 15. Jahrhundert*, A. de Lange et K. Utz Tremp (dir.), Heidelberg, 2006, p. 205-218, réfutant J. GONNET et A. MOLNAR, *Les vaudois au Moyen Âge*, éd. citée, p. 242-243.

référence qu'il n'était guère possible de convoquer qu'après sa première édition, par Lefèvre d'Étaples, en 1513<sup>15</sup>. Dans l'état actuel de nos connaissances, le plus prudent est donc d'attribuer l'importation des textes hussites à des contacts directs entre Bohémiens et barbes romans, c'est-à-dire sans la médiation des vaudois germanophones, et de les situer au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Une borne est fixée par le témoignage déjà cité de Samuel de Cassini, qui prouve que la diffusion du remaniement vaudois de la *Confessio taboritarum* avait commencé en 1510. De part et d'autre de cette date, plusieurs voyages de Frères de l'Unité dans la péninsule italienne sont attestés. Luc de Prague lui-même, comme cela est bien connu, s'y rendit en 1498<sup>16</sup>. D'autres ne tardèrent pas à suivre. Tout porte à croire que c'est alors seulement, à travers le crible de la lecture à la fois antiritualiste et pacifiste qu'en faisaient les Frères, que les barbes des vallées alpines se familiarisèrent avec l'héritage hussite.

Essayons de percer quelles pouvaient être, dans cette affaire, les motivations des uns et des autres. «Les ennemis de mes ennemis sont mes amis.» Entre minorités persécutées, une évidente solidarité a joué, qui n'était cependant pas dénuée d'arrière-pensées. Du côté de l'Unité des Frères tchèques, tout en admirant sincèrement l'endurance des vaudois, on considérait avec dédain les erreurs dans lesquelles ils restaient plongés. Il est probable que la diffusion de textes théologiques hussites ait visé à les corriger et à les réformer sur le modèle bohémien. Jusqu'à quel point les intéressés s'y prêtèrent-ils ? Ils se montrèrent certes curieux, en ces temps où bourgeoñaient les idées nouvelles, de mettre à jour leur bibliothèque. Sans toujours bien s'en rendre compte, ils introduisirent ainsi dans leur enseignement des germes de radicalisation, qui préparèrent leur future adhésion à la Réformation protestante. Mais sur le moment, le fait est que les vaudois n'entrèrent que partiellement dans les vues des hussites. Remaniant à leur guise ce qu'ils recevaient, ils ignorèrent superbement la revendication de la communion sous les deux espèces, négligèrent l'article relatif à la correction publique des péchés mortels, pour se concentrer sur ce qui leur tenait à cœur depuis toujours : la pénitence, la prédication, la catéchèse. Aux Bohémiens, ils empruntèrent en priorité les moyens apologétiques d'étayer leurs intuitions fondatrices.

On le voit, l'influence hussite sur les vaudois du Haut-Dauphiné ne doit pas être surestimée. Elle ne s'est pas substituée au patrimoine catholique auquel les Pauvres de Lyon se voulaient fidèles à leur manière et s'est exercée trop tardivement pour avoir le temps d'être assimilée par les simples croyants. Que représentait finalement pour ces derniers l'horizon de la Bohême hussite ? Sans doute guère plus que ce qu'en dirent leurs voisins de Paesana (haute vallée du Pô) devant l'Inquisition, en 1510 : l'espoir messianique qu'un jour, l'un de ses souverains viendrait les

---

15. A. MOLNAR, «Hus, De matrimonio and its waldensian version», *Communio Viatorum*, 1, 1958, p. 142-157.

16. A. MOLNAR, «Luc de Prague et les vaudois d'Italie», *Bollettino della Società di Storia Valdese*, 90, 1949, p. 40-64.

secourir, tuant les prélats, confisquant à l'Église ses biens et instaurant l'égalité universelle<sup>17</sup>. Gageons que, dans la culture rurale vaudoise tout imprégnée de la mythologie du « roi caché », le lointain exemple bohémien ait surtout servi de couverture à l'impatience sociale et au rêve eschatologique.

## II. – UN HUSSITE À TOURNAI : LE CAS MERSAULT

Pas plus que dans le Dauphiné, le hussitisme n'entraîna à Tournai en terre vierge. Ouvertes aux quatre vents, les villes peuplées du Tournaisis et des confins flamands étaient depuis le XII<sup>e</sup> siècle agitées par des soubresauts hérétiques. Vaudois, cathares, puis béguines hétérodoxes, flagellants et lollards y avaient recruté des adeptes. L'Inquisition avait fort à faire. Tout au long de la décennie 1410, l'infatigable dominicain Pierre Floure débusqua à Tournai même, à Lille et dans leurs environs divers suspects, parfois même des groupes entiers en voie de croissance. Mais, en mars 1423, le prévenu qui fut déféré devant la justice de l'évêque Jean de Thoisy sortait de l'ordinaire. Il rentrait de Prague converti au hussitisme et tout brûlant de s'en faire le propagandiste auprès de ses concitoyens. Aussi l'affaire fit-elle grand bruit : non seulement les autorités locales s'en alarmèrent, mais elle mobilisa au plus haut niveau l'université de Paris et le pape Martin V. Sous tous ces aspects, Gilles Mersault (ou Meursault) représente par conséquent un cas d'espèce<sup>18</sup>.

Exceptionnelles par leur abondance et leur diversité, les sources qui s'y rapportent reflètent cet état des choses<sup>19</sup>. Il y a d'abord les riches archives communales de Tournai : en particulier, les délibérations des magistrats urbains, ici appelés les Consaux, livrent sur le vif une moisson de renseignements concrets, qui sont à compléter à l'aide des comptes de la ville et des registres de la loi

---

17. Éd. A. Pascal, « Margherita di Foix ed i Valdesi di Paesana », *Athæneum*, 4, 1916, p. 40-45, *Errores Valdensium in Paesana commemorantium*, ici p. 43 : « Dicunt esse venturum quandam regem Bohemorum, quem dicunt fore de eorum secta, cum exercitu magno subiugaturum provincias, civitates et loca, destructurumque ecclesias, et interficiet omnes ecclesiasticos et debet auferre dominia temporalia et tollere pedagia, et cunctas angarias amovere et solum ponere grossum unum pro persona, et facere omnia communia et cuncta submittere sue legi. »

18. Sur ce point, l'historiographie n'a guère progressé depuis F. M. BARTOŠ, *Husitství a cizina*, éd. citée, p. 184-186. Quelques éléments nouveaux sont à prendre chez B. J. SPRUYT, « Ohlas Jana Husa a husitského hnutí v burgundském Nizozemí cca 1420-1520 », dans *Jan Hus mezi epochami, národy a konfesemi*, J. B. Lášek (dir.), Prague, 1995, p. 225-240 (notamment p. 228-229), et chez Th. FUDGE, « Heresy and the Question of Hussites in the Southern Netherlands (1411-1431) », dans *Campin in context. Peinture et société dans la vallée de l'Escaut à l'époque de Robert Campin 1375-1445*, L. Nys et D. Vanwijnsberghe (dir.), Valenciennes, 2007, p. 73-88 (ici p. 81-83).

19. La plupart ont été publiées, pour la première fois ou à nouveaux frais, par P. Fredericq, *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, tomes 1-3, Gand, 1889-1906.

contenant les jugements des prévôts et jurés<sup>20</sup>. Il s'y ajoute la chronique que tint, avec le recul d'une ou deux années, l'un des clercs de la cité spécialement chargé de cette tâche, très vraisemblablement Thézan Bouchet<sup>21</sup>. Du côté romain, l'intervention pontificale se laisse saisir à travers les trois lettres que Martin V adressa coup sur coup aux autorités ecclésiastiques et laïques de Tournai, à l'été 1423<sup>22</sup>. Enfin et surtout, Mersault lui-même prit la plume pour appeler ses concitoyens à embrasser le hussitisme. Écrit en latin, ce texte de propagande s'apparente aux quelque trente autres manifestes hussites qui furent composés entre 1415 et 1434. Il s'en distingue toutefois par sa longueur : de la présentation de la foi hussite, Mersault glisse à l'explication du *Décatalogue*, puis brise là et finit en appliquant une chaîne de prophéties bibliques à la Chrétienté de son temps. Sans doute ce texte profus ne fut-il d'ailleurs pas diffusé en l'état, mais plutôt en vernaculaire et sous une forme condensée<sup>23</sup>. Toujours est-il que le manifeste de Mersault fut saisi, puis transmis par l'évêque à la faculté de théologie parisienne pour avis. Celle-ci le conserva d'autant plus soigneusement dans ses archives qu'en mai 1520, au fort de la crise luthérienne, la nécessité se fit sentir de rassembler en une même collection les censures doctrinales qu'elle avait portées par le passé : à l'instigation de Noël Beda († 1537), la fameuse bête noire des humanistes, un registre fut mis en chantier ; le libelle tournaisien y figure aux côtés de 74 autres consultations rendues en matière de foi et de mœurs<sup>24</sup>. Nous avons donc la chance rare de pouvoir entendre « en stéréo » les voix discordantes des juges, des témoins et de l'accusé.

---

20. Avant de brûler en mai 1940, ces archives avaient fait l'objet d'une vaste campagne d'édition par H. Vandenbroeck, « Extraits des anciens registres aux délibérations des consaux de la ville de Tournai, 1422-1430 », *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*, 8, 1863, p. 5-392.

21. Éd. A. de La Grange, « Troubles à Tournai (1422-1430) », *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*, 17, 1882, p. 291-330.

22. H. Van Houtte, « Lettres de Martin V concernant l'hérésie hussite dans les Pays Bas », *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 10, 1896, n° 3-5, p. 14-19.

23. Sur le genre littéraire des manifestes hussites, voir K. HRUZA, « Schrift und Rebellion: Die hussitischen Manifeste von 1415-1431 aus Prag », dans *Geist, Gesellschaft, Kirche...*, F. Šmahel (dir.), éd. citée, p. 81-108 et ID., « 'Audite et cum speciali diligencia attendite verba litere huius'. Hussitische Manifeste: Objekt – Methode – Definition », dans *Text – Schrift – Codex. Quellenkundliche Arbeiten aus dem Institut für österreichische Geschichtsforschung*, Chr. Egger et H. Weigl (dir.), Vienne – Munich, 2000, p. 345-384.

24. Aujourd'hui BN, nouv. Acq. Lat. 1826 (description détaillée par H. Omont dans *BEC*, 62, 1901, p. 578-590). Notre texte figure aux fol. 81r-94r sous le titre d'*Assertiones erronee et detestande procedentes ex erroribus Pragensibus post Wicleff, misse ad sacram facultatem a domino episcopo Tornacensi circa annum Domini MCCCCXXX*<sup>o</sup>. Sur le contexte, voir J.K. FARGE, *Orthodoxy and Reform in Early Reformation France. The Faculty of Theology of Paris, 1500-1543*, Leyde, 1985, p. 161. L'édition du manifeste a été procurée par F.M. Bartoš, « Manifesty města Prahy z doby husitské revoluce », *Sborník příspěvků k dějinám hlavního města Prahy*, 7, 1933, p. 290-302.

Tournai, 1423. Nous voici sur les bords de l'Escaut, au cœur de l'une des régions d'Europe les plus densément urbanisées. Mais à cette date, la cité de 40 à 50 000 âmes avait son apogée derrière elle. Base de sa prospérité, la draperie connaissait des difficultés, de sorte que l'artisanat local cherchait à se diversifier. Politiquement, la situation du Tournaisis était plus inconfortable encore. Depuis que cette vieille seigneurie ecclésiastique était entrée sous la vassalité directe de Philippe Auguste, en 1187, elle constituait un poste avancé du royaume face au Hainaut, en terre d'Empire. Francophones, les Tournaisiens avaient fait montre au XIV<sup>e</sup> siècle d'un constant loyalisme monarchique, par opposition à Gand et aux autres villes flamandes. Les Capétiens le leur rendirent bien. Choyée, couverte de privilèges, Tournai jouissait d'une autonomie municipale beaucoup plus large que la plupart des « bonnes villes ». Les dangers s'étaient toutefois amoncelés quand avait éclaté la guerre civile. L'affaiblissement du pouvoir royal laissa alors le champ libre aux appétits des Bourguignons, qui tenaient la Flandre toute proche et firent entrer dans leur dépendance l'évêché de Tournai. À l'issue du traité de Troyes (1420), les Tournaisiens, plus isolés que jamais, se divisèrent. La pression bourguignonne s'accroissant, une partie du patriciat, pour qui les liaisons commerciales avec la Flandre étaient vitales, inclinait au compromis. En revanche, le commun, c'est-à-dire les gens de métiers regroupés en « bannières », fit de la légitimité de Charles VII sa cause et se mit à murmurer. Le ballet des ambassades qui, à l'hiver 1422-1423, s'échangèrent entre Bourges et Tournai acheva d'échauffer les esprits. Les luttes d'influence politique venaient ainsi exacerber l'aspiration des métiers à la reconnaissance<sup>25</sup>.

C'est donc dans une atmosphère électrique que Gilles Mersault fit son apparition. Sur place, ce n'était point un inconnu. Sa famille n'était certes pas de celles qui pouvaient se prévaloir d'une vieille souche tournaisienne. La *Chronique des troubles de Tournai* le dit étranger<sup>26</sup>. Faut-il même supposer qu'il était originaire du village bourguignon dont il portait le nom ? Toujours est-il qu'il n'avait acquis la bourgeoisie que le 8 février 1415. Cette intégration obtenue à prix d'or consacrait une ascension professionnelle réussie. Fils d'un simple chaussetier, Gilles avait fait carrière dans la taille des draps. En 1423, on le voit évoluer parmi les passementiers, dans un secteur de pointe du textile tournaisien, qui était alors tiré

---

25. Un survol de l'histoire de la ville est donné par P. ROLLAND, *Histoire de Tournai*, Tournai, 1956 et J. PAVIOT, « Tournai dans l'histoire bourguignonne », dans *Les Grands Siècles de Tournai (12<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> siècles)*. Recueil d'études publié à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire des Guides de Tournai, J. Dumoulin et J. Pycke (dir.), Tournai – Louvain-la-Neuve, 1993, p. 59-80. En matière d'histoire politique, M. HOUTART, *Les Tournaisiens et le roi de Bourges*, Tournai, 1908, demeure fondamental. Il est à mettre à jour à l'aide de G. SMALL, « Center and Periphery in Late Medieval France: Tournai, 1384-1477 », dans *War, Government and Power in Late Medieval France*, Liverpool, 2000, p.145-174 et surtout de P. LANTSCHNER, *The Logic of Political Conflict in Medieval Cities: Italy and the Southern Low Countries, 1370-1440*, Oxford, 2015, p. 152-168.

26. Dans la version, aujourd'hui perdue, que résume Jean Cousin (1620): éd. P. Fredericq, *Corpus...*, éd. citée, t. 2, n° 191, p. 304.

par la demande de la riche clientèle régionale et internationale. Loin d'appartenir à la plèbe des « ongles bleus », le futur hussite faisait par conséquent figure de notable. Tout en possédant une maison rue Saint-Jacques, à l'Ouest de la Cité, il était surtout implanté sur la rive droite de l'Escaut, dans le quartier Saint-Brice où se concentraient les artisans et marchands drapiers. C'est là qu'il fit l'apprentissage du pouvoir. En 1416, preuve de la respectabilité dont il bénéficiait, il fut élu par la paroisse Saint-Brice pour siéger parmi les Trois-Cents, ce collège chargé d'assister les Consaux et de contrôler leur gestion<sup>27</sup>. Nous avons affaire, en somme, à un homme nouveau, ambitieux, riche déjà, mais sans doute resté proche des couches populaires dont il était issu et habile à gagner leur confiance.

Il est un autre trait sur lequel il faut insister si l'on veut mesurer la place et l'influence de Gilles Mersault dans la société tournaisienne. Les chroniques nous apprennent qu'il avait travaillé, sans doute durant trois ou quatre ans, comme clerc dans les bureaux de l'Hôtel de Ville<sup>28</sup>. Un tel emploi n'allait pas sans compétences intellectuelles. Assurément Mersault n'avait-il jamais étudié à l'université. Mais il avait dû acquérir, en fréquentant quelque école de grammaire, puis dans l'exercice de son métier, une teinture de culture savante, qui ne se limitait pas à ses seules applications comptables et juridiques. Non seulement il savait haranguer les foules, mais la lecture de son manifeste prouve qu'il avait atteint un niveau honorable de maîtrise du latin : quoique d'inévitables gallicismes y abondent, tant dans le choix du vocabulaire que dans la structure des phrases, l'expression en est claire et sans bavure. Par sa pratique de la chose écrite et son embryon de culture religieuse savante, le cas de Gilles Mersault confirme le rôle subversif que jouèrent bien des demi-lettrés ou, si l'on préfère, des « intellectuels intermédiaires », dans les sociétés d'Ancien Régime<sup>29</sup>.

Soudain, à la fin des années 1410, sa trace se perd. De retour à Tournai à l'automne 1420, ce ne n'est plus le même homme. Le 30 octobre, il vend sa maison de la rue Saint-Jacques. Puis, à la Noël, il placarde à la porte de l'église paroissiale de Saint-Quentin, en pleine Grand-Place, un libelle dans lequel il déclare avoir visité la Bohême et y avoir trouvé la vérité évangélique. Quand et pourquoi s'était-il ainsi rendu à Prague ? Y fut-il conduit par ses affaires ? Il existait entre les deux régions des relations commerciales suivies. Mais en 1419-1420, les routes étaient peu sûres, et le moment où la révolution hussite battait son plein fort mal choisi pour aller vendre des draps de luxe. Non sans humour, František Šmahel a émis l'hypothèse que Mersault aurait rejoint les rangs de la première croisade

---

27. Toutes ces données biographiques ont été rassemblées par M. HOUTART, *Les Tournaisiens et le roi de Bourges*, éd. citée, p. 184.

28. *Chronique des troubles de Tournai*, éd. A. de La Grange, p. 304 : « ...lequel avoit aultres-fois demouret à Tournay et escript en le Halle de Messieurs comme clerc d'aulcuns officiers de ladicté ville... ».

29. J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe...*, éd. citée, p. 168-182.

anti-hussite<sup>30</sup>. L'intéressé lui-même rappelle comment les Tournaisiens furent informés de l'expédition et, dans leur crédulité, contribuèrent à la financer<sup>31</sup>. Après tout, ce ne serait pas la première, ni la dernière fois, qu'un croisé serait ainsi passé au camp adverse. En tout état de cause, le coup d'éclat de 1420 fut éventé. Le placard pro-hussite fut arraché avant même que les Tournaisiens aient eu le temps d'en prendre connaissance<sup>32</sup>.

Mersault parvint à s'échapper. En 1421, à la date du testament de sa mère, il n'était plus à Tournai. Avait-il regagné la Bohême ? Errait-il en Allemagne, que parcouraient au même moment des missionnaires hussites ? On ne sait trop. En tout cas, à l'hiver 1423, il revint à Tournai par la région mosane. L'inquisiteur de Verdun l'y pista et se convainquit qu'il s'agissait d'un gros poisson ; par l'intermédiaire du franciscain Regnart de Marville, il alerta le 9 mars les Consaux de Tournai de l'arrivée imminente d'un « maître des hérétiques<sup>33</sup> ». Mersault semble s'être senti aux abois et joua le lendemain soir son va-tout. Comme deux ans plus tôt, il recourut à la voie d'affichage, selon un mode de communication qui était alors largement pratiqué par les pouvoirs ecclésiastiques et laïcs. Mais, cette fois, il vit les choses en grand : ses cahiers et rouleaux en papier furent affichés dans pas moins de quatre-vingts lieux différents<sup>34</sup>. Par-dessus le marché, notre desperado se fit fort de venir exposer publiquement ses convictions, sur une tribune qu'il invita ses concitoyens à lui construire<sup>35</sup>. Les autorités ne lui en laissèrent pas le temps. Sa tête fut mise à prix. Quatre jours après, le prévôt de Tournai l'arrêta, sur la base d'une dénonciation, « en une poure maison où il s'estoit muchiez », et le mit aux arrêts dans la prison épiscopale.

---

30. F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 3, éd. citée, p. 1919.

31. Éd. F.M. Bartoš, « Manifesty města Prahy... », éd. citée, p. 290-291 : « ...circa festum sancti Johannis anni 1420 aliqui missi ex parte pape vos concitaverint et inflammaverint contra illos de regno Bohemie et specialiter contra illos de Praga, denunciantes vobis eos tenere errores et destruere et succendere ecclesiam presentem, et quod sub umbra huius apprehenderunt, collegerunt et extorserunt a vobis et ab aliis multum magnum numerum auri et argenti fraudulenter... »

32. Éd. F.M. Bartoš, p. 301 : « Item recordamini rotulorum dudum positorum in vestra dicta villa, qui fuerunt affixi sancto Quintino, in quibus hec presentes veritates inscripte et que fuerunt rapte a clero et a vestris superioribus absque hoc, quod scivissetis tenorem eorum. »

33. Éd. P. Fredericq, *Corpus...*, t. 2, n° 143, p. 248, d'après H. Vandenbroeck, « Extraits... », p. 21.

34. *Ibid.* : « (...) le merquedy précédent, de nuit, avoit semé, en iiiix lieux et plus par la ville, cedulles, rolles et quoyers de l'hérésie que ceulx de Peraghe et de Behagne tenoient contre la foy chrestienne. » De manière significative, Mersault demanda aux Tournaisiens alphabétisés de les lire à leurs concitoyens illettrés (éd. F.M. Bartoš, p. 301) : « Fratres mei carissimi, qui hos presentes rotulos invenietis, nolite abscondere nec negare lecturam eorum aliis, qui requirunt a vobis... »

35. Éd. F.M. Bartoš, p. 302 : « Ponite unum schaffaudum in vestro magno foro et communitate ibi congregata, cum Dei auxilio apparebo, sustinens has presentes veritates contra quoscumque volentes sustinere aut contradicere illis... »

Le traitement de son cas traîna en longueur pendant plus de trois mois. L'évêque Jean de Thoisy (1350-1433), une créature bourguignonne, ne résidait pas sur place, mais à Gand<sup>36</sup>. Quant aux Consaux, ils avaient d'autres affaires bien plus urgentes à régler. C'est que Philippe le Bon était sorti du bois et leur extorqua un traité de paix léonin, assorti d'un tribut de 4000 couronnes. Les métiers, travaillés en sous-main par les représentants de Charles VII, se révoltèrent le 7 juin. Ils imposèrent leur entrée dans le gouvernement urbain, comme l'avaient fait quelques années plus tôt leurs homologues de Liège (1419) et de Bruxelles (1421). Or, dans l'immédiat, l'émeute faillit profiter à Gilles Mersault. Jacquemart de Bléharies, sans doute un proche parent de l'un des meneurs, saisit l'occasion pour aller intimider les chanoines, entre le 8 et le 10 du même mois. Pris de peur, ceux-ci permirent l'élargissement de l'accusé. Les chefs du mouvement des « bannières » n'avaient en réalité aucun intérêt à le voir disparaître dans la nature. Ils firent en toute hâte reprendre Mersault et l'incarcérèrent avec son complice<sup>37</sup>. La révolte anti-bourguignonne et anti-patricienne n'avait manifestement aucune chance de réussir si elle se compromettait avec un hérétique déclaré.

Mersault revenu à la case départ, son sort ne faisait plus guère de doute. Dans ce contexte de confusion et d'affrontements internes, les autorités tournaisiennes durent cependant temporiser. Faute d'accord, la réunion du conseil de ville du 15 juin ne donna rien. Finalement, le 8 juillet, il fut décidé de faire appel à l'évêque, pour qu'il vînt juger l'affaire en personne. Jean de Thoisy le fit rondement. Précédé par l'inquisiteur, il fit son entrée solennelle le 21. Mersault refusa de se rétracter et fut brûlé vif le lendemain<sup>38</sup>. Comme toujours en pareil cas, l'événement fut public et attira la fine fleur du clergé : outre l'Ordinaire, y assistèrent trois abbés et deux autres évêques *in partibus*, dont le dominicain Laurent Pignon. Les autorités n'en étaient pas moins nerveuses. Par prudence, l'échafaud fut dressé devant la Halle aux Draps, et non sur la Grand-Place, comme cela avait été voulu initialement par l'inquisiteur. Une forte escorte fut chargée de conduire ensuite le condamné

---

36. On verra la biographie que lui ont consacrée P. CHAMPION et P. DE THOISY, *Bourgogne-France-Angleterre au traité de Troyes. Jean de Thoisy, évêque de Tournai, chancelier de Bourgogne, membre du Conseil du roi, 1350-1433*, Paris, 1943.

37. Le récit le plus détaillé de l'incident se lit dans la *Chronique des troubles de Tournai*, éd. A. de La Grange, p. 304-305 : « Item le lendemain au matin, ung appellet [Jacquemart] Blaries, fils d'un tailleur de draps de Tournay, vint à Messieurs de Capitle de Nostre-Dame et aux vicaires de Monsseigneur l'Evesque, et leur dist comment ledit [Jean] Blaries, parmentier, et les aultres parmentiers voloient avoir icelluy Gillet, parmentier, mis hors de prison et au délivré ; lesquels dictes seigneurs, doubans le fureur du peuple ainsy nouvellement esmeult à cause de lurs dictes bannières, mirent hors de prison et au délivré Gillet ; et ce venu à la cognoissance dudit Blaries, parmentier, et des aultres doyens parmentiers, vinrent tantost par deviers les seigneurs et leur dirent que ce n'estoit point de leur fait ne de leur adveu, mais voloient que on en fesit justice telle comme il appartenoit. Lequel Gillet avecq ledit Blaries fut, par ledit prévost, un peu devant le disner, repris et mis comme devant en le prison Monssr l'Evesque. »

38. P. Fredericq, *Corpus...*, t. 2, n° 192, p. 305-306, d'après H. Vandembroeck, « Extraits... », p. 44-45, 50 et 56.

jusqu'au lieu du bûcher, le Prés-à-Nonnains, sis en dehors des remparts. Jean de Thoisy ne s'éternisa pas. Après avoir conduit à travers Tournai une procession de réconciliation, il quitta incontinent la ville.

En quoi les idées de Mersault étaient-elles de nature à effrayer à ce point ? Il est temps d'ouvrir son manifeste. Ce texte-programme flamboyant peut se lire au moins à un triple niveau. On pourrait d'une part le qualifier du terme anachronique de reportage, au sens où le Tournaisien y relate ce qu'il a vu et entendu de la « condition, de la vie et de l'état d'esprit desdits Bohémiens et Pragoï<sup>39</sup> ». Il sait que, dans ce domaine, tout est à faire. Des années de désinformation ont abusé les Tournaisiens : non contents de dépeindre les Bohémiens sous les couleurs les plus sombres, les prédicateurs ont systématiquement censuré la nouvelle des victoires militaires hussites<sup>40</sup>. Mersault se charge donc de dessiller les yeux de ses concitoyens en leur faisant connaître son expérience personnelle de la Bohême. Peut-on préciser davantage et, en particulier, localiser et dater les informations qu'il en a ? À elle seule, Prague condense pour lui l'identité hussite dans son ensemble : il ne sait manifestement rien des autres centres révolutionnaires et ne semble pas, par exemple, avoir mis les pieds à Tabor. Ce qu'il dit de l'ordre moral qui règne dans la capitale tchèque montre cependant qu'il a bel et bien été exposé à la propagande taborite. Cette expérience pourrait remonter à l'été 1420. On sait en effet qu'au lendemain de la victoire de Vitkov (14 juillet), les troupes taborites voulurent achever leur œuvre par la destruction de tout ce qui, à Prague, fleurait l'ancien régime et ses pompes : la prostitution, les chansons licencieuses, l'usure, l'ivrognerie, les parures vestimentaires, les jeux de hasard, etc. L'entreprise échoua, de sorte que les taborites durent se replier dès le 22 août en Bohême du Sud<sup>41</sup>. Mais si brève qu'elle ait été, cette confrontation hors norme avec le puritanisme taborite a dû secouer profondément Gilles Mersault.

Du reportage, son manifeste vire bientôt à l'utopie. L'époque était, on le sait, friande d'éloges urbains en tous genres. Mersault en livre ici une version décalée, transgressive même, qui érige le « nid des hérétiques » en un modèle religieux alternatif. Sous son regard, Prague devient une société idéale, où l'Église est pauvre, et l'humanité vertueuse<sup>42</sup>. L'antithèse n'en est que plus frappante avec l'état de la

---

39. Éd. F. M. Bartoš, p. 302 : « ...scire de statu, vita et conversacione supradictorum Bohemorum et Pragensium... ».

40. Éd. F. M. Bartoš, p. 291 : « ...quod ego, qui hoc presens opus feci cum auxilio Dei, hoc sciverim et perceperim clerum non denunciassent nec manifestassent vobis supremum vexillum imperii et unum aliud supremum regni Hungarie et adhuc unum aliud cum curribus, equis et predis et aliquibus multum nobilibus de acie imperatoris esse captos et adductos per dictos pragenses et eorum dictam civitatem... ». Il s'agit probablement de la déroute essuyée par Sigismond à Vyšehrad, le 1<sup>er</sup> novembre 1420.

41. F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, tome 2, éd. citée, p. 1102-1108.

42. Ce faisant, Mersault relaie vers l'extérieur la campagne d'autoglorification que les Pragoï orchestrèrent à l'issue de la première croisade. Voir, sur le sujet, l'analyse classique de F. SEIBT,

Chrétienté d'ici, de cette société tournaisienne si corrompue qu'elle mérite plutôt le nom d'antichrétienne. Chez Mersault, le rêveur cède le pas à Fouquier-Tinville. À longueur de pages, il dénonce, fouaille avec le tranchant du scalpel les petites et grandes trahisons et ne recule pas devant les dernières extrémités : aux fabricants d'images religieuses, il promet ni plus ni moins que la mort<sup>43</sup> ; et à l'Église dans son ensemble, il annonce crânement sa destruction imminente<sup>44</sup>.

Une telle violence s'enracine, en dernier ressort, dans l'intransigeance doctrinale professée par Mersault. D'emblée, le ton est donné. Paraphrasant les formules de salutation que saint Paul employait en tête de ses lettres, le Tournaisien se pose en apôtre<sup>45</sup>. De quelle vérité au juste ? Les Quatre articles de Prague en constituent la charte : comme les autres manifestes hussites du début des années 1420, celui de Mersault les présente et les justifie en détail. Mais il faut remarquer que la formulation en est délibérément outrée, car poussée dans un sens à la fois plus subversif et plus universaliste. Ainsi ne s'embarrasse-t-il d'aucune des limitations qui, dans la rédaction officielle du premier article, réservaient le droit de prédication aux prêtres. De même, il omet de préciser que la punition des péchés doit incomber à ceux que cela regarde et qu'elle s'appliquera en priorité aux péchés publics. L'ordre dans lequel il énonce les articles lui est également propre<sup>46</sup>. Mersault met en avant la liberté de prédication, enchaîne avec l'article sur la correction des péchés et celui sur l'expropriation de l'Église, mais rejette à la fin l'utraquisme. Non moins remarquable est le fait qu'il ne cite à l'appui aucune autre autorité que la Bible.

---

« *Communitas primogenita. Zur Prager Hegemonialpolitik in der hussitischen Revolution* », dans ID., *Hussitenstudien*, éd. citée, p. 61-77.

43. Éd. F.M. Bartoš, p. 294-295. De manière symptomatique, Mersault se montre ici beaucoup plus radical qu'un Nicolas de Dresde, qui, tout en concédant que les peintres et les artistes méritaient d'être traités comme les faussaires, s'empressait de préciser que la loi d'amour prêchée par le Christ interdit de les tuer (éd. J. Nechutová, « Nicolai de Dresda *De imaginibus* », *Sborník prací Filozofické fakulty brněnské univerzity*, E 15, 1970, p. 211-240, ici p. 225). Sur l'iconoclasme hussite, renvoyons à la mise au point historiographique de M. BARTLOVÁ, « Understanding Hussite Iconoclasm », *BRRP*, 7, 2009, p. 115-126.

44. *Ibid.*, p. 295-298. Toute cette dénonciation procède d'une lecture littérale des chapitres 17 et 18 de l'Apocalypse, sur laquelle on verra P. CERMANOVÁ, *Čechy na konci věků. Apokalyptické myšlení a vize husitské doby*, Prague, 2013.

45. Éd. F.M. Bartoš, p. 290 : « Omnibus burgensibus, manentibus et habitantibus in villa et civitate Tornacensi : gratia sit vobis et pax a Deo Patre nostro et domino nostro Jesu Christo. »

46. *Ibid.*, p. 291 : « Unde primus est, quod omnis veritas publicetur et annuncietur per totum mundum sine ullo impedimento et contradictione... Secundus articulus est, quod omnia peccata sint, destruantur, auferantur et prosternantur tam in occulto quam in aperto. » Ces formules sont à comparer avec la déclaration de juillet 1420 (*FRB V*, 393) : « Primo, quod verbum dei per regnum Bohemie libere et sine impedimento ordinate a sacerdotibus domini predicetur et nuncietur... Quarto, quod omnia peccata mortalia et specialiter publica alieque deordinaciones legi dei contra-rie in quolibet statu site et racionabiliter per eos, ad quos spectat, prohibeantur et destruantur. »

Le reste du manifeste est de la même eau. Quand, par exemple, Mersault aborde l'explication du Décalogue, son radicalisme éclate à nouveau. Il y exprime un iconoclasme rigoureux, qui se fait fort d'assimiler toute image à une idole. De manière plus décousue, il s'apaise ensuite un à un les fondements sur lesquels l'Église médiévale avait bâti sa doctrine et sa pastorale du salut. La liturgie de la messe ? Elle n'a aucun fondement scripturaire<sup>47</sup>. Le Purgatoire ? Il n'y a en vérité que deux voies, le paradis et l'enfer<sup>48</sup>. Le pouvoir d'intercession des saints ? Il contredit la foi dans l'unique médiation du Christ<sup>49</sup>. Des messes de requiem aux reliques, en passant par les offrandes de luminaire et l'usage du latin, aucun des objets et des rites médiateurs ne résiste à son ironie dévastatrice. Tout ceci révèle en Mersault un taborite de la plus pure espèce, exempt certes de spéculations millénaristes, mais impatient de soumettre la société tout entière au creuset de la Parole de Dieu. On est là à mille lieues de la prudence avec laquelle les vaudois romans s'évertuèrent à amortir le choc de la critique hussite. Le Tournaisien s'est au contraire retrouvé dans la veine la plus radicale et la plus révolutionnaire du mouvement.

Devant pareil brûlot, on est en droit de se demander s'il avait la moindre chance de séduire la population locale. Mais Mersault connaissait son auditoire et sait comment lui parler. Fort habilement, il se réclame d'autres Tournaisiens ayant eu récemment maille à partir avec l'Inquisition. Pierre du Pret, les condamnés de Douai et de Valenciennes, Nicolas Serrurier sont successivement invoqués comme autant de témoins de la vérité persécutés par l'Église<sup>50</sup>. Cette généalogie a beau être forcée, elle ne manque pas de tout fondement. En 1420, la question du pouvoir d'intercession des saints et celle des images religieuses avaient déjà tenu

---

47. *Ibid.*, p. 298 : « Et de missa, quam scribunt dominum Jesum Christum cantasse, petite eis, quando eam cantavit, et quod eam vobis ostendat scriptam in sacra scriptura, scilicet in biblia. Non dubito, quod debeant eam invenire. Sed scitote eam esse hominum mortalium factionem, credentium esse sapientiores Christo et suis apostolis, qui de hoc nihil fecerunt... »

48. *Ibid.* : « Unde scitote hoc esse falsum et tenete solum duas vias, paradisum et infernum, sicut Ihesus Christus nobis ostendit in evangelio sancti Matthei VII° cap. A. »

49. *Ibid.* : « Et ulterius scitote, quod beatus Joannes ostendit nobis, quem et qualem advocatum habeamus ante Deum, dicens in principio epistole sue 2° cap. : 'Filioli mei, hoc scribo vobis, ne peccetis, et si aliquis peccaverit, habemus ante Deum Patrem advocatum Jesum Christum iustum et ipse est propitiatio pro peccatis nostris, non solum pro nostris, et pro totius mundi.' Et ultra dicit sanctus Paulus primo ad Thimotheum 2° cap. A : 'Unus est deus et unus mediator Dei et hominum homo Jesus Christus, qui dedit semet ipsum pro nobis omnibus redemptionem.' Et non dicit, quod habeatis plures, sicut sacerdotes hodierni vobis dicunt. Sed si dicerent vobis veritatem, sicut hic scriptum est, non usurparent argentum vestrum et alterius, sicut faciunt. Sed bene caverunt sibi, ne dicerent, quod scriptum est in evangelio sancti Johannis 3° cap. A : 'Nemo ascendit in celum nisi qui descendit de celo filius hominis, qui est in celo.' Nam fortasse petere potuissetis : Ubi est nostra domina, ubi sunt sancti, ubi orant ipsi pro nobis ? »

50. *Ibid.*, p. 301 : « Item scitote, quod propter has presentes veritates mortui sunt in vestra dicta villa Petrus et Bierquerius et alii etiam Valenconis et Duaco (...). Item recordamini fratris Nicolai, qui predicavit publice, quod si feretrum, dictum de sancto Antonio, esset in camera sua, truderet in ignem sicut aliud lignum. »

une grande place dans les poursuites intentées contre les hérétiques locaux. La permanence de ces enjeux suggère que le terreau tournaisien n'était pas défavorable au hussitisme<sup>51</sup>. À quels titres ?

Mersault pouvait d'abord mettre à profit la soif d'instruction religieuse éprouvée par nombre de ses concitoyens. Car dans ce milieu économiquement et culturellement très dense, l'écrit était devenu omniprésent. Le témoignage des testaments montre que la possession de livres était monnaie courante chez les laïcs, qui léguaient volontiers, outre des livres d'Heures, des titres de plus en plus variés de littérature pieuse (le *Pèlerinage de la vie humaine* de Guillaume de Digulleville, divers légendiers, etc.)<sup>52</sup>. Or, dans ce domaine, les fidèles tournaisiens ne trouvaient bien souvent en face d'eux que des clercs méfiants ou réfractaires. Les bibliothèques ecclésiastiques où il auraient pu acquérir une meilleure connaissance de la Révélation leur demeuraient, lit-on dans le manifeste, hermétiquement fermées<sup>53</sup>. Mersault jouait là sur du velours. En exposant en latin et en langue vulgaire le contenu des Écritures, il savait répondre à une demande d'autant plus fervente qu'elle était restée jusque-là en bonne partie inassouvie.

On peut ensuite, sans trop s'aventurer, affirmer l'existence d'un anticléricalisme diffus parmi les couches laborieuses de Tournai. Cette hostilité plus ou moins ouverte au clergé était la rançon de l'opulence qu'affichaient les institutions ecclésiastiques locales : le puissant chapitre cathédral et les grosses abbayes de Saint-Martin et Saint-Nicolas-des-Prés, s'ils avaient dû beaucoup en rabattre de leurs prétentions politiques, conservaient dans la ville même et dans les campagnes environnantes un immense temporel. Les occasions de friction ne manquaient pas avec la commune, qui tolérait mal que d'aussi vastes portions du sol urbain échappent à sa taxation. Quand en particulier l'Inquisition entendait confisquer les biens des hérétiques, il n'était pas rare de voir les magistrats défendre obstinément les droits des héritiers. Et la perception des dîmes ou des forages se heurtait à des

---

51. Ainsi Gille Nepveu aurait-il soutenu « que l'église n'estoit qu'un manière de bordel qu'on paroit pour avoir l'argent ainsi que une fillette, que les représentations de Dieu, de Notre Dame et saints et saintes estoient pour abuser (...) » (éd. P. Beuzart, *Les hérésies pendant le Moyen Âge...*, éd. citée, p. 478).

52. A. DE LA GRANGE, *Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle*, Tournai, 1897. La documentation a été utilisée par G. HASENOHR, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, A. Vernet (dir.), t. 1, éd. citée, p. 215-263, notamment p. 231.

53. Éd. F.M. Bartoš, p. 300 : « Ita fecit Jesus Christus Mathei XXIII<sup>o</sup> cap. B et Luce XI<sup>o</sup> cap. C : 'Ve vobis, scribe et pharisei hipocrite, qui clauditis regnum celorum ante homines, sed nec intratis nec alios intrare sinitis.' Sed hoc bene apparet, quando tenent omni tempore clausas eorum librarías et firmatas, quia nec in eis student nec permittunt ingredi, volentes studere in eis, quoniam per istos libros agnoscerentur eorum supradicti errores et doli.» Le passage fait écho à un reproche déjà présent chez les lollards : voir R. et M. ROUSE, « The Franciscans and Books: Lollard Accusations and the Franciscan Response », dans *From Ockham to Wyclif* (SCH Subsidia 5), A. Hudson et M. Wilks (dir.), Oxford, 1987, p. 369-384.

résistances larvées<sup>54</sup>. Sans être en elle-même hétérodoxe, cette animosité pouvait dégénérer en une véritable haine des clercs, perçus comme un corps étranger, voire nuisible. Un proverbe peu délicat cité par Mersault est révélateur à ce sujet : le temps viendra, susurrerait-on, où les prêtres souhaiteront cacher leur tonsure avec de la bouse de vache, un motif scatologique qui répétait une menace récurrente dans la littérature prophétique<sup>55</sup>. Sous l'influence de rocambolesques scénarios apocalyptiques, l'idée faisait son chemin que le clergé dans son ensemble avait failli et méritait un châtement violent.

De ce fait, Gilles Mersault ne fit pas que prêcher dans le désert. Après 1423, Jacquemart de Bléharies continua d'entretenir la flamme de la contestation. Grâce aux nombreux soutiens qu'il comptait parmi les foulons du quartier de Saint-Brice, il put demeurer dans la ville. En 1426, nouvelle alerte : le voici de nouveau arrêté et reconnu coupable d'hérésie. Mais son interrogatoire fut si tumultueux que le conseil de ville préféra commuer sa condamnation à mort en dix ans d'emprisonnement. Il ne semble pas pour autant être rentré dans le rang, car il ne tarda pas à être traduit une troisième fois en justice. Finalement, le 21 décembre 1429, Jacquemart finit à son tour sur le bûcher, ce qui n'alla pas sans susciter une nouvelle vague de protestation<sup>56</sup>. Quelle place tint la référence hussite dans ce procès à retardement ? Il est difficile de le savoir avec certitude. Quelques bruits recueillis dans les archives urbaines laissent cependant deviner qu'en cette fin des années 1420, la Bohême gardait intact son pouvoir d'attraction. En 1427, un Tournaisien fut ainsi banni à perpétuité pour avoir exhorté « plusieurs à ce propos, que ceulx de Praghe estoient aussi bon chrestiens que nous estions<sup>57</sup> ». En 1431, on apprit rétrospectivement que Jean de H(i)ellin, un clerc marié tout imbu d'idées hérétiques, avait naguère tenté comme Mersault de gagner la Bohême, mais en vain<sup>58</sup>. Pour toutes ces têtes brûlées en mal de liberté et d'émotions fortes, Prague était leur Katmandou, à la fois terre d'asile et pays de cocagne.

54. F.M. BARTOŠ, *Husitství a cizina*, éd. citée, p. 186-188.

55. Éd. F.M. Bartoš, p. 301 : « ...ab antiquo tempore dictum est istud proverbium, quod tempus veniet, in quo sacerdotes optarent cooperire tonsuras eorum stercore vaccae. » Le motif remonte à une prophétie souabe du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : voir R.E. LERNER, « Medieval Prophecy and Religious Dissent », *Past and Present*, 72, 1976, p. 3-24, ici p. 15.

56. P. FREDERICQ, *Corpus...*, t. 1, p. 307-308 ; t. 2, p. 67-72.

57. M. HOUTART, *Les Tournaisiens et le roi de Bourges*, éd. citée, p. 185.

58. L'information provient de la lettre d'absolution que lui octroya le pape Martin V (éd. P. Fredericq, *Corpus...*, t. 3, n° 63, p. 81) : « ...dictus exponens, timens sibi propterea mortis periculum imminere, de patria sua fugit et ad partes Alamanie se transtulit, volens ad infideles Hussitas sive Bohemos transire eorumque sectam, que utique in multis cum opinionibus, quas ipse tenebat, concordabat, tenere et eis tota intencione adherere, licet prohibentibus viarum periculis ad illos tandem transitum habere nequiverit. » F.M. BARTOŠ, *Husitství a cizina*, éd. citée, p. 190-194, a proposé d'attribuer à Hiellin le libelle hussite *Puer Bohemus* qu'il venait d'éditer (« *Puer Bohemus* : Dva projevy husitské propagandy », *Věstník Královské České společnosti nauk*, 1923, p. 1-58). Mais les lieux de conservation du traité (Stuttgart et Karlsruhe) pointent vers une origine

Enfin, l'écho suscité par le procès de Mersault se mesure négativement aux réactions catholiques. Que Martin V en personne ait éprouvé le besoin de féliciter les auteurs de la répression en dit long sur l'inquiétude qui régnait au sommet de l'Église. À l'évêque Jean de Thoisy, au chapitre de Tournai et au corps de ville, il exprima en effet sa chaleureuse reconnaissance et les encouragea à redoubler de vigilance. Le langage qu'il leur tint n'était cependant pas exactement le même. Aux laïcs, le pape prêcha la patience, la nécessité de supporter les clercs défaillants<sup>59</sup>. Devant le prélat et les chanoines, en revanche, il souligna que le « tout répressif » ne suffisait pas. L'urgence était d'édifier le peuple et, à cette fin, de se corriger soi-même et de pousser tout le clergé dans la même voie<sup>60</sup>. L'alerte devait donc servir de leçon pour engager une réforme, à la fois morale et disciplinaire, de l'Église tournaisienne. Birgit Studt a fort justement allégué ce témoignage à l'appui de sa réévaluation de l'activité réformatrice du pontificat<sup>61</sup>. Reste à savoir dans quelle mesure l'exhortation de Martin V a été entendue. À en juger par les statuts synodaux tournaisiens, le bilan apparaît bien maigre. Jean de Thoisy ne s'est guère préoccupé de l'avenir de l'Église locale et s'est contenté de confirmer les statuts de ses prédécesseurs. Il fallut attendre 1445 pour que le nouvel évêque, Jean Chevrot, entreprenne une refonte complète de la législation diocésaine. Encore l'idéal d'exemplarité du sacerdoce y est-il fort peu présent. Les exigences en matière de savoir, de formation et de célibat reculent même par rapport aux normes antérieures, le vêtement et les attitudes publiques du clergé concentrant l'essentiel de l'attention<sup>62</sup>. De ce point de vue, la réponse de l'Église tournaisienne n'a certainement pas été à la hauteur de ce qu'en attendait la papauté.

Il est pourtant un domaine dans lequel elle semble s'être davantage remise en question, celui de l'art religieux. Les peintres et sculpteurs de la région prirent en effet très au sérieux l'argumentation iconoclaste de Gilles Mersault. Est-ce un hasard

---

rhénane et rendent peu probable cette attribution.

59. Éd. H. Van Houtte, « Lettres de Martin V... », p. 18-19 : « ...si quorum delicta vos forsan offendunt vel non agendo quod debent vel quod non debent operando, velitis secundum sancta doctorum verba considerare non quid ipsi mali faciant, sed potius quid vos boni facere debeatis. In omni enim conditione et statu, sicut ait sanctus Hieronimus, optimis permixta sunt pessima. »

60. *Ibid.*, p. 15 : « Plus est enim bene edificare quam demolire edificium malum, neque satis est improbos corrigere, nisi alios quoque instruas verbo et opere, nec eis des causam malignandi. Itaque, frater charissime, per viscera nunc domini Jesu Christi, te etiam atque etiam exhortamur, ut clerum tuum ita instruas, moneas et corrigas, ut non dent adversariis locum male dicendi » ; *ibid.*, p. 17 : « Sed tamen considerantibus nobis que maxime sit circa hoc utilis prudentia, nulla melior, nulla salubrior videtur esse quam ut ipsi primum corrigatis atque emendetis vosmetipsos, et mores vestros, quoad fieri potest, mutetis in melius ; deinde exhortemini universum clerum, ut ipsi quoque se corrigant et abstineant a peccatis. »

61. B. STUDDT, *Papst Martin V...*, éd. citée, p. 429-430.

62. V. TABBAGH, « Les statuts synodaux de Tournai au XV<sup>e</sup> siècle : les limites d'une volonté de réforme », dans *De Pise à Trente : la réforme de l'Église en gestation. Regards croisés entre Escaut et Meuse*, M. Maillard-Luypaert et J.-M. Cauchies (dir.), Bruxelles, 2004, p. 23-43.

si c'est précisément dans le milieu gravitant autour de Robert Campin († 1444) qu'apparurent, vers 1425, les premières «grisailles», ces camaïeux de gris mis au revers des retables à l'imitation des sculptures ? La tridimensionnalité, le luxe et le mouvement, ainsi que tous les autres effets illusionnistes, en étaient bannis : voilà que l'image, au lieu de s'ingénier à tromper les sens, affichait son statut de représentation inanimée. Constanze Itzel a avancé la thèse que ce parti pris d'austérité avait été conçu comme un moyen de réformer l'image religieuse pour parer aux accusations hussites d'idolâtrie. Peut-être Jean de Thoisy et la cour épiscopale en seraient-ils, plus ou moins directement, les inspirateurs<sup>63</sup>. Laissons aux spécialistes d'histoire de l'art le soin d'en discuter. Mais si ce modèle explicatif était avéré, il achèverait de confirmer que Mersault ne fut pas qu'un météore et qu'à Tournai furent expérimentées de nouvelles réponses au hussitisme.

### III. – OÙ L'ON VOIT QUE LA RECHERCHE N'EST PAS FINIE

«Tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien.» Plus il avance dans ses recherches, plus l'historien éprouve la sagesse de cette maxime socratique. Aussi n'hésiterons-nous pas à partager pour finir nos interrogations et nos doutes relatifs à deux événements susceptibles d'être versés au dossier des hussites français : la venue en Bohême des «Picards», en 1418, et la révolte forézienne de 1422.

Le lecteur bien informé se sera peut-être impatienté de ne pas voir apparaître plus tôt les célèbres *Picardi*. La page que leur consacre le chroniqueur hussite Laurent de Březová (vers 1370-vers 1437) est en effet un morceau d'anthologie. Décrivant la multiplication en Bohême de propos blasphématoires contre le sacrement de l'autel, il leur assigne l'origine suivante :

«Au commencement, le germe de cette maudite hérésie fut apporté dans le royaume de Bohême par certains 'Picards', qui, en l'an 1418, vinrent à Prague au nombre de presque quarante hommes, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, en disant avoir été chassés par leurs prélats à cause de la loi de Dieu. Ils disaient encore qu'ils venaient là parce qu'ils avaient entendu que la liberté de la vérité évangélique était à son comble dans le royaume de Bohême. Aussi les Pragoïses les reçurent-ils et les ravitaillèrent-ils avec joie. La reine [Sophie] en personne, avec à sa suite des membres de la cour royale, les visitait souvent dans leurs maisons pour les consoler et elle subvenait charitablement à leurs besoins, tout comme d'autres riches personnes. Pourtant, on les voyait rarement aller à l'office, ni communier au sacrement sous les deux espèces ; ils n'avaient pas non plus avec eux de propre prêtre, si ce n'est un homme versé dans les lettres latines, qui leur lisait des livres dans leur langue. C'est ainsi que se cachaient sous un déguisement d'agneau des loups rapaces. Car quand Dieu permit que l'écuyer et hobereau Sigismond [Řepanský] proclame

---

63. C. ITZEL, «Peinture et hétérodoxie. La peinture flamande à la lumière du débat sur les images», dans *Campin in Context*, éd. citée, p. 139-155, résumant sa thèse *Der Stein trägt. Die Imitation von Skulpturen in der niederländischen Tafelmalerei im Kontext bildtheoretischer Auseinandersetzungen des frühen 15. Jahrhunderts*, Université de Heidelberg, disponible en ligne sur le site <http://archiv.uni-heidelberg.de/artdok/volltexte/2005/41>.

publiquement et défende avec obstination son erreur, on découvrit qu'il avait été induit dans cette erreur hérétique et d'autres encore par les 'Picards'. Et c'est ainsi que, certains 'Picards' étant morts à Prague, d'autres ayant déguerpi de peur on ne sait où, ils laissèrent néanmoins leur poison chez les Bohémiens, qui s'y sont jusqu'à aujourd'hui laissés prendre : daigne Dieu, dans sa grâce, les éradiquer rapidement de notre pays<sup>64</sup> ! »

Les hussitologues se sont escrimés depuis des siècles sur ce texte. Une première difficulté réside dans l'interprétation du mot de *picardi*. La *lectio facillior* y voit des Picards, en cohérence avec ce qu'en dit ensuite Laurent de Březová : le fait qu'ils se distinguent par la langue du reste de la population pragoise laisse entendre qu'ils ne parlaient ni le tchèque, ni l'allemand. C'est du reste ainsi que les lecteurs du XV<sup>e</sup> siècle ont compris la chose. Le maître catholique Jean Papoušek de Soběslav († 1454), lorsqu'il évoque les hérétiques étrangers venus se réfugier en Bohême, cite explicitement des groupes originaires de Picardie<sup>65</sup>. Énée Silvio Piccolomini suivit bientôt ses brisées et fit dériver les Adamites d'un « Picardus ex Gallia belgica<sup>66</sup> ». Pour autant, l'expression n'est pas nécessairement dépourvue de toute ambivalence. Howard Kaminsky a fait valoir qu'elle pouvait aussi bien résulter de la déformation de *beghardi*. Sur cette base, il a proposé de voir dans les *Picardi* des adeptes bruxellois du Libre Esprit, qui furent condamnés en 1411 par Pierre d'Ailly sous le nom d'*homines spiritualis intelligentie*<sup>67</sup>.

---

64. *FRB* 5, 431 : « Origo autem et radix huius maledicte heresis pervenit ad Boemie regnum a quibusdam Picardis, qui anno MCCCCXVIII Pragam cum uxoribus et pueris, XL fere viri, venerunt dicentes, se fore per prelatos eorum expulsos propter legem Dei. Et quoniam audissent, quod in regno Boemie maxima esset veritatis evangelice libertas, et ideo ad regnum venisse se dicebant. Quamobrem ex Pragensibus gaudenter sunt recepti et in victualibus provisi. Quos et regina cum curiensiis regis sepius ad eorum habitacula pro consolacione visitabat et eorum necessitatibus misericorditer cum aliis divitibus subvenit. Raro tamen visitabant divina, nec visi sunt sub duplici specie sacramentaliter communicare, nec proprium secum habebant presbiterum, sed solum quemdam virum latinum, qui in eorum linguagio libellos eis legebat. Et sic sub pelle ovina latebant lupi rapaces. Dum enim Deo largiente prefatus Sigismundus cliens et terrigena suum in publicum propalavit errorem et eum pertinaciter defenderet, inventum est, quod a prefatis Picardis fuisset in hunc errorem et heresim cum ceteris seductus. Et sic quibusdam Picardis in Praga mortuis, aliis timore concussis recedentibus, nescitur, quo devenerunt, nichilominus infectivum suum semen Boemis relinquendo, qui usque hodie pretacta heresi innodati inveniuntur, quos Deus sua gracia dignetur cicius a nostris limitibus eradicare. »

65. Éd. C. Höfler, *Die Geschichtschreiber der hussitischen Bewegung*, t. 3, *FRA* 6, Vienne, 1866, p. 159 : « ...venerunt quidam de Missna clerici et scolares de Drazden, alii de Pikardia, alii de Anglia qui adhuc plus quam prius infecerunt et intoxicaverunt per suos errores regnum Bohemie. »

66. Énée Silvio Piccolomini, *Historia bohémica*, III, § 41, éd. citée, p. 116-118.

67. H. KAMINSKY, « The Free Spirit in the Hussite Revolution », dans *Millennial Dreams in Action. Studies in Revolutionary Religious Movements*, S.L. Thrupp (dir.), La Haye, 1962, p. 166-186. Cette interprétation a été reprise récemment par F.-J. SCHWEITZER, *Europäische Texte aus der Hussitenzeit (1410-1423). Adamiten, Pikarden, Hussiten*, Dresde, 2009, sans que l'auteur apporte toutefois d'arguments nouveaux.

À relire le passage de Laurent de Březová, l'interprétation du grand historien américain révèle néanmoins ses failles. Elle s'accorde mal avec ce qui y est dit de l'organisation familiale des *Picardi* pragois, puisque béghards et béguines étaient des célibataires vivant en petites communautés. Au surplus, Robert E. Lerner a montré que, malgré certaines analogies superficielles, le hussitisme ne trahissait aucune influence du Libre Esprit<sup>68</sup>. Il apparaît donc plus prudent de revenir à une acception purement géographique du picardisme et de penser qu'en 1418, est arrivé à Prague un groupe de dissidents originaires d'une large Picardie. D'où exactement ? On est tenté, à la suite de F.M. Bartoš, d'en identifier le noyau avec les hérétiques bannis de Lille cette année-là<sup>69</sup>. La documentation inquisitoriale ne permet certes pas d'en connaître les idées. Mais il n'est pas impossible qu'ils aient mis en doute, comme le faisaient beaucoup d'esprits forts à la fin du Moyen Âge, la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, ni que ces tard-venus se soient ensuite montrés réfractaires à l'utraquisme introduit trois ans plus tôt à Prague. Leur isolement linguistique et social aurait endigué pendant quelque temps la diffusion de leur doctrine, jusqu'à ce que la révolution leur permette de faire en 1421 leur jonction avec les radicaux des campagnes.

Tel est le scénario le plus plausible, si du moins l'on ajoute foi au témoignage de Laurent de Březová. Un scrupule nous fait cependant nous interroger. Comme l'a signalé F. Šmahel, la négation de la transsubstantiation avait déjà une longue préhistoire en Bohême, quand y arrivèrent les Picards<sup>70</sup>. Dès 1405 au moins, le rémanentisme wycliffiste y avait fait des disciples. Puis la vague millénariste, en proclamant le retour imminent du Christ sur terre, entraîna avec elle une relativisation des signes sacramentels. La doctrine dite picarde avait par conséquent des racines beaucoup plus endogènes que ne veut bien le concéder Laurent de Březová. Dans cette affaire, le chroniqueur n'était pas neutre. Il s'inscrivait en connaissance de cause dans la tradition hérésiologique, qui aimait imputer l'origine des erreurs à des influences étrangères, souvent même aussi lointaines que possible. Le catharisme, comme cela est bien connu, fut ainsi dépeint comme une importation orientale, liée à l'hérésie bogomile<sup>71</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle comme au XV<sup>e</sup> siècle, ce cliché de l'hérésie étrangère remplissait la même fonction d'alibi : il dédouanait les régnicoles, dans un grand accès de solidarité et de fierté patriotiques.

Est-ce à dire que Laurent de Březová ait inventé de toutes pièces cette histoire ? Sans doute pas. L'itinéraire de Gilles Mersault montre qu'entre la France du Nord

68. R.E. LERNER, *The Heresy of the Free Spirit*, éd. citée, p. 119-124.

69. F.M. BARTOŠ, « Picards et Picarti », *Bulletin de Société d'histoire du protestantisme français*, 80, 1931, p. 465-486 (ici p. 470-471).

70. F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, t. 2, p. 708.

71. Sur cette question débattue, voir les analyses contrastées de E. BOZOKY, « Les cathares comme étrangers. Origines, contacts, exil », dans *L'Étranger au Moyen Âge, Trentième congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Paris, 2000, p. 107-118, et de J.-L. BIGET, *Hérésie et Inquisition dans le Midi de la France*, Paris, 2007, chapitre 2.

et la Bohême, des contacts ont bel et bien existé, même si le chroniqueur pragois les a probablement grossis à dessein. L'essentiel, pour notre propos, est ailleurs. Il est de se demander si cet épisode n'a pas pu contribuer à ternir la réputation des Picards, non seulement en Bohême, mais aussi en France. Le terme, en effet, ne tarda pas à devenir synonyme d'hérétique, comme en témoignent ces vers fameux du *Testament*, dans lesquels François Villon prend à partie son ennemi juré, l'évêque d'Orléans Thibault d'Aussigny :

« Si prieray pour luy de bon cuer [...]
 Priere en feray de picart :
 S'il ne le scet, voise l'apprendre,
 S'il m'en croit, ains qu'il soit trop tart,
 A Douay ou a L'Ysle en Flandre<sup>72</sup> ! »

Qu'avait en tête Villon ? Comme toujours, son ironie à double ou triple entente défie l'exégèse. Mais on peut tenir pour probable que le poète joue ici sur la connotation négative du gentilé. À la date où il écrivait (fin 1461), la Picardie venait d'être secouée par la Vauderie d'Arras. Commençaient en même temps de se répandre l'*Historia bohémica* de Pie II, qui accrédita à travers toute l'Europe la généalogie picarde des adamites. Aussi bon nombre de commentateurs ont-ils proposé d'y reconnaître une allusion à la collusion supposée entre les Picards et les Bohémiens<sup>73</sup>. On aimerait les suivre, même si l'incertitude demeure.

Non moins énigmatique est la révolte qui souleva les confins orientaux du Forez au printemps 1422. L'alourdissement de la fiscalité seigneuriale et les ravages incessants des gens de guerre alimentaient dans cette zone disputée entre Armagnacs et Bourguignons le malaise des populations rurales ; au début des années 1420, une brusque flambée des prix rendit la situation plus intenable encore<sup>74</sup>. Se multiplièrent alors des bandes de paysans, qui couraient le plat pays en rançonnant et qui finirent par s'établir dans quelques maisons fortes. Les bourgeois lyonnais s'en inquiétèrent les premiers, car l'insécurité entravait les échanges par la voie d'Aquitaine reliant la cité rhodanienne à Clermont. Aussi insistèrent-ils auprès du bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, Humbert de Grolée († 1434), pour qu'il rétablisse l'ordre. Le 2 juin, de l'argent et deux bombardes lui furent alloués. En quelques jours, l'affaire fut expédiée : partout, les révoltés, manifestement mal armés, se rendirent ou s'enfuirent ; seul le village de Panissières opposa quelque résistance. Dès le 8 juin, le sénéchal adressa donc au Consulat lyonnais un bulletin de victoire triomphal. L'agitation ne tomba pourtant pas d'un coup et connut même un bref réveil en 1430. Les deux fois, la répression fut impitoyable.

---

72. Vers 33 et 37-40. *Le Testament Villon*, éd. J. Rychner et A. Henry, Genève, 1974, p. 25.

73. *Ibid.*, t. 2, *Commentaire*, p. 18-19.

74. Sur cette jacquerie, on se reportera à la thèse de É. FOURNIAL, *Les villes et l'économie d'échanges en Forez aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1967, p. 472-475.

Le mouvement n'a a priori rien de commun avec les événements de Bohême, si ce n'est qu'en 1432, les évêques réunis en assemblée à Bourges firent le rapprochement :

«De même, avec leurs nombreuses lettres, les Bohémiens propagèrent leur venin à travers le monde entier et en infectèrent un très grand nombre. Pour ne rien dire de la lointaine Bohême, arrêtons-nous sur les terres de notre seigneur le roi qui ont été touchées. Il y a quelques années ou environ, dans le bailliage de Mâcon et le comté de Forez, n'a-t-on pas vu le peuple se soulever contre ses seigneurs et porter ses mains impies contre eux, sans distinction de noblesse, de sexe, d'âge ou de condition, brûler les censiers ou les terriers, envahir les châteaux et prendre leurs meubles ? Ils osèrent même dire que deux prêtres seraient suffisants dans tout le pays et que tous les nobles étaient tenus de travailler de leurs mains, selon la parole de Dieu adressée au genre humain en la personne d'Adam : 'Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front' [Gen. 3, 19]. Ils en déduisaient que les impôts ne doivent pas être payés aux seigneurs temporels. Chaque personne de bon sens jugera combien cette erreur est délirante, et comme elle se marie avec celle des Bohémiens. Et si le bailli royal de Mâcon, de conserve avec les nobles du pays, n'avait veillé à l'extirper dès son apparition, par des supplices et des emprisonnements sans nombre, elle se serait déjà répandue chez beaucoup de peuples<sup>75</sup>.»

Ne crions pas trop vite à la manipulation. Voir dans toute révolte la main de l'hérésie était certes un moyen facile de décrédibilisation. Mais il faut remarquer que les évêques se sont bien informés. Ce qu'ils écrivent recoupe la déposition que fit le chef (resté pour nous anonyme) des révoltés : après sa capture, il avoua avoir voulu «destruyre toute noblesse et après les prestres, excepté en chaque paroisse ung, et puis après tous bourgeois, marchans, gens de conseil et autres notables des bonnes villes<sup>76</sup>». Le propos montre la prise de conscience politique des paysans, persuadés que les exigences des autorités, qu'elles fussent seigneuriales, ecclésiastiques ou urbaines, dépassait ce qui était juste. Leur anticléricalisme n'avait

---

75. *Avisamenta*, éd. Ph. Labbe et G. Cossart, *Sacrosancta concilia...*, XII, col. 814 : «Item prefati Bohemi venenum per epistolas plurimas divulgaverunt per universas mundi partes et plurimos infecerunt, et ut Bohemiam pretereamus remotam, domini nostri regis infectas partes non sileamus. Nonne in bailliva Matisconensi et comitatu Forensi visus est a paucis annis citra populus in nobiles dominos suos insurgere, et impias manus in eos injicere, non nobilitati, non sexui, non etati aut conditioni parcentes, libros censuales sive terreria concremantes, castella invadentes et dominos suos suis mobilibus spoliantes ? Ausique sunt dicere, quod in tota patria sufficerent duo sacerdotes, et quod omnes nobiles ad laborem proprium manuum tenebantur, ex sententia divina in genus humanum et personam Ade, In sudore, videlicet vultus tui vesceris pane tuo prolata. Ex quo inferebant tributa dominis temporalibus non debere solvi. Et quantum deviet, aut conjungatur error iste Bohemis, iudicet sapiens quisque. Et nisi exterminatus fuisset providentia domini bailivi regii Matisconensis una cum nobilibus patrie dum nasceretur error ille, multorum supplicio et patibulis, iam divulgabatur in plurimos populos.» L'influence de ce texte n'est pas à sous-estimer : il inspira à Pierre Saint-Julien de Balleure un long développement sur la révolte (*De l'origine des Bourgongnons et de l'antiquité des Estats de Bourgongne*, Paris, 1581, p. 476), qui servit ensuite de vulgate à l'historiographie.

76. AM de Lyon AA 82, éd. L. Caillet, *Études sur les relations de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI (1417-1483)*, Lyon – Paris, 1909, pièce justificative 28, p. 325.

rien d'une fureur irrationnelle: il ne s'agissait pas pour eux d'anéantir aveuglément le clergé dans son ensemble, mais de mettre fin à la pléthore cléricale en ne conservant que ce qui était nécessaire à l'encadrement sacramentel des populations. À quelles sources puisèrent-ils donc cette amorce de programme ? Il est probable que, comme dans le cas de la Révolte des Travailleurs de 1381, un vieux fonds de millénarisme ait suffi à attiser les tensions sociales à vif. Mais on ne peut exclure que la rumeur des victoires hussites soit parvenue dans cette région de passage ouverte non seulement aux échanges, mais aussi à de discrètes influences vaudoises<sup>77</sup>. La nouvelle sensationnelle que de simples manants avaient culbuté les chevaliers, que s'édifiait en Bohême une société sans seigneurs ni impôts, n'était-elle pas de nature à galvaniser les énergies ? C'est toute la question de la conjonction entre les révoltes rurales du bas Moyen Âge, de leur effet de contagion et de leur exemplarité, qui est ici posée<sup>78</sup>.

Quoi qu'il en soit, en agitant le chiffon rouge du hussitisme, les évêques français jouaient avec le feu. On se souvient que l'argument visait à empêcher la dissolution du concile de Bâle. Mais il risquait aussi, à plus ou moins long terme, de compromettre la réputation du royaume de France. Il leur revint en effet comme un boomerang en 1518, au lendemain du concordat de Bologne (1516). Face à l'hostilité de l'université de Paris, qui en avait appelé au futur concile en dépit de la bulle *Execrabilis*, le pape Léon X (1513-1521) ne lésina pas sur les insultes. Il accusa ses membres d'avoir partie liée avec la perfidie bohémienne, celle là-même qui avait «jadis pullulé dans le bailliage de Mâcon et dont il avait fallu les plus grands efforts pour venir à bout<sup>79</sup>». C'était prendre les gallicans au piège de leurs propres contradictions et tourner en ridicule leur indéfectible complexe de supériorité.

---

77. Le Forez était l'une des régions visitées par les barbes des Alpes, d'après un procès-verbal dauphinois de 1492 : voir P.-F. FOURNIER, «Les vaudois en Auvergne et dans les contrées voisines vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'après l'interrogatoire de deux barbes», *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 67, 1942, p. 49-63.

78. Telle est l'une des questions transversales soulevées dans *Rivolte urbana e rivolta contadina nell'Europa del Trecento. Un confronto*, M. Bourin, G. Cherubini et G. Pinto (dir.), Florence, 2008.

79. Première bulle de Léon X adressée au cardinal Bernard Bibbiena, 14 juin 1518, éd. J. Thomas, *Le concordat de 1516*, t. 3, *Histoire du concordat de 1516 au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1910, pièce justificative 6, p. 446-447 : «Quo factum est ut, loco virorum insignium, et in qualibet scientia et facultate doctissimorum, qui in universitate illa hactenus floruerunt, ut ex premissis apparet, non solum idiote omnisque doctrine expertes, sed temerarii, arrogantes nec studiorum, ut ipsi asserunt, sed mendaciorum patres sediciosi, ac Boemorum perfidie olim in balivatu Matisconensi pullulare incipientis, et maxime laboris extincte, optimi sectatores, turbatores, universalis pacis Ecclesie, quod dolenter referimus, suffecti sint.» Sur tout ce conflit, voir J.K. FARGE, *Orthodoxy and Reform...*, éd. citée, p. 220-228.

N'en déplaise au Souverain Pontife, le hussitisme n'aura finalement recruté que très peu d'adeptes en France. Le cas de Gilles Mersault prouve certes que les esprits n'y étaient pas absolument imperméables. Mais il fallut des circonstances tout à fait exceptionnelles, à la faveur de la «révolte des bannières», pour que le hussitisme ait l'opportunité de prendre pied dans le royaume. Retenons-en plutôt que ses maigres succès ont été affectés d'une double marginalité. Marginalité géographique, d'abord. Seules ont été touchées, avec le Haut-Dauphiné et le Tournaisis, deux régions périphériques, dont l'intégration au royaume était chancelante ou ambivalente. Ainsi s'explique sans doute la facilité avec laquelle le mythe du «royaume très chrétien» a traversé le XV<sup>e</sup> siècle. Marginalité sociale, ensuite. Les rares hussites provenaient au mieux des classes moyennes. Les nobles en étaient absents. Aucun prêtre ne se rencontrait parmi eux. Point d'universitaire non plus : quoique les universités françaises aient accueilli de loin en loin quelques Bohémiens de confession hussite, ceux-ci ne paraissent pas avoir fait de prosélytisme auprès de leurs condisciples<sup>80</sup>. Les élites du pouvoir et du savoir ont donc fait cause commune pour rejeter en bloc un mouvement dans lequel il n'ont vu, ou affecté de ne voir, que ressentiment de rustres.

Il ne suffit pas de mettre cela sur le compte de la malchance historique et de penser qu'il a manqué au hussitisme le *deus ex machina* de l'imprimerie. À notre sens, la raison principale est bien davantage à chercher dans les choix stratégiques des Bohémiens eux-mêmes. Car dès lors que les utraquistes se satisfirent de construire le hussitisme dans leur seul pays, ils laissèrent aux radicaux, aux taborites, puis à l'Unité des Frères, le monopole de la mission extérieure. Or ce qu'on appelait naguère «l'aile gauche» du hussitisme n'avait à peu près aucune chance de séduire durablement en France. Si elle pouvait réactiver des dissidences préexistantes, si elle pouvait attirer également quelques individualités en rupture de ban, son incompatibilité foncière avec la tradition gallicane, en termes de dogme comme d'organisation, la condamnait d'emblée à l'échec. Nous nous sommes aventuré à parler de «hussites français» ; mais à maints égards, le hussitisme est resté dans le royaume un produit d'importation.

---

80. On peut citer Paul de Kravaře, qui acquit avant 1416 sa maîtrise ès-arts à Paris et son baccalauréat en médecine à Montpellier, et allait mourir martyr de la cause hussite en Écosse : P. VYŠNÝ, «A Hussite in Scotland: The Mission of Pavel Kravař to St-Andrews in 1433», *The Scottish Historical Review*, 82, 2013, p. 1-19. Au milieu du siècle, quelques élèves tchèques du Normand Jean Versor étaient utraquistes (F. ŠMAHEL, «Paris und Prag um 1450. Johannes Versor und seine böhmischen Schüler», dans Id., *Die Prager Universität im Mittelalter*, Leyde, 2007, p. 440-466).

## CONCLUSION

Ne cédon pas à la tentation de retrouver le monde dans une goutte d'eau. Certes, la documentation française sur le hussitisme s'est avérée moins claire que qu'on ne pouvait le craindre au départ. Mais, à généralement parler, on ne peut pas dire que, même au fort de la crise, la question bohémienne ait pesé d'un grand poids dans les débats politiques et religieux. Faut de recul, les hussitologues s'y sont parfois laissés prendre. C'est par exemple à tort que d'aucuns ont voulu voir dans le nom du « jeu des Bohémiens » une référence aux hérétiques tchèques. L'absence de règles et l'obscurité qui le caractérisaient pourraient le faire croire. Las, en fait de Bohémiens, il s'agit des Tsiganes arrivés en 1427 dans le royaume<sup>1</sup>. Il n'est que de consulter les chroniques françaises, à commencer par le *Journal d'un bourgeois de Paris*, pour comprendre que l'irruption de ces tribus errantes a beaucoup plus agité les esprits que les croisades anti-hussites. Par conséquent, les Tchèques n'avaient point tout à fait tort de reprocher aux nations étrangères, l'allemande mise à part, leur indifférence<sup>2</sup>...

Ce constat de bon sens ne dispense pas d'essayer de dégager la signification qu'a pu revêtir l'*exemplum* hussite dans la culture du temps. Notre impression est que, la révolution pragoise de 1419 ayant fait fonction de repoussoir, elle a plutôt servi le développement des pouvoirs personnels et conforté l'ordre établi. Il en est allé ainsi dans la sphère séculière : noirci à dessein, le chaos dans lequel s'est enfoncé la Bohême après la mort de Venceslas IV a semblé montrer que toute division était synonyme de dissolution et que la société politique française avait plus que jamais besoin d'un souverain protecteur ; c'est une leçon proto-absolutiste

---

1. Ainsi, M. NEJEDLÝ, « Češi jsou takoví kacíři... », art. cité, ici p. 254. Cf. L. DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langue françois ou Glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, t. 3, Paris, 1977, p. 41.

2. Tel est le reproche auquel fit face Jean Palomar (8 juillet 1435, dans Gilles Charlier, *Liber de legationibus*, MC 1, 594) : « Nam cum Theutonici et propinqui vobis tractant vobiscum, dicitis, quod sunt vobis molesti et infesti sicut inimici ; quando autem remoti a vobis tractant vobiscum, dicitis, quod non curant de factis vestris. »

qui en a été tirée. Dans la sphère ecclésiastique, aussi, le contre-modèle du hussitisme a prévenu les esprits contre les risques de discorde civile qu'impliquait le pluralisme religieux. Il a de surcroît renforcé l'attachement au primat romain, que même les gallicans les plus sourcilleux ont de plus en plus considéré comme la pierre de touche de l'orthodoxie. Bref, dans tous les domaines, s'est affirmé un idéal d'unanimité.

Cette obsession de l'ordre et de l'autorité était-elle spécifiquement française ? On serait tenté de le penser, même s'il faudrait pouvoir le vérifier en le comparant à ce qui s'écrivait au même moment sur les hussites en Allemagne, en Italie et ailleurs. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que l'instrumentalisation française du hussitisme a fait le jeu des extrêmes et hypothéqué les chances d'une voie de compromis. *Les Français devant le hussitisme* : l'histoire que nous venons de conter a bel et bien le goût d'un rendez-vous manqué.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

*Bis repetita.* Quand, à partir de 1519, les idées luthériennes pénétrèrent en France, les autorités ecclésiastiques et intellectuelles du royaume eurent un réflexe conditionné : chez le théologien de Wittenberg, elles dénoncèrent en chœur un disciple de Jean Hus. L'intéressé n'avait-il pas d'ailleurs lui-même revendiqué, avec ce sens de la provocation qui lui fit brûler un à un ses vaisseaux, cette généalogie<sup>1</sup> ? Ainsi la détermination que la faculté de théologie parisienne prononça le 15 avril 1521 contre la doctrine de Martin Luther l'accusa-t-elle de vouloir ressusciter les hérésies passées. Parmi les cent quatre propositions censurées, quatre, touchant à la communion sous les deux espèces, à la définition de l'Église et à la réputation des Bohémiens, vinrent étayer cette complicité entre l'Allemand et les hussites<sup>2</sup>. Sept ans plus tard, le concile provincial de Sens ne tint pas un langage différent. L'humaniste Josse Clichtove († 1543), qui en était le principal inspireur, y fit entre autres épinglez trois propositions luthériennes fleurant l'hérésie

---

1. Martin Luther, lettre à Georges Spalatin (février 1520, dans *Martin Luthers Werke*, 4. Abteilung: Briefwechsel, t. 2, Weimar, 1884, p. 40-42, ici p. 42) : « Breviter: sumus omnes Hussitae ignorantes. » Cf. S.H. HENDRIX, « 'We are all Hussites'? Hus and Luther Revisited », *Archiv für Reformationsgeschichte*, 65, 1974, p. 134-160.

2. Du Boulay, *Historia Universitatis...*, éd. citée, t. 6, col. 119 : « *Negare laicis utramque speciem est impium et tyrannicum. Hec propositio est erronea, schismatica, impia et ex damnato errore Bohemorum elicita.* » *Ibid.*, col. 120 : « *Bohemi heretici et schismatici non sunt nominandi, sed Romani. Hec propositio est falsa: perfidie Bohemie impie defensiva, et Ecclesie romane contumeliosa.* » *Ibid.*, col. 125 : « *Certum est inter articulos Ioannis Hus vel Bohemorum multos esse plane christianissimos et evangelicos, quos non possit universalis Ecclesia damnare. Hec propositio loquendo de articulis condemnatis de quibus intendit scriptor, est falsa, impia et sacris conciliis iniuria.* » *Ibid.* : « *Isti duo articuli, unica est sancta universalis Ecclesia que est predestinatorum universitas. Et universalis Ecclesia tantum est una, sicut tantum est unus numerus predestinatorum, non sunt Ioannis Hus, sed Augustini super Ioannem. Hec propositio ad Hussitarum intelligentiam est falso Augustino attributa; articuli autem, loquendo de Ecclesia militante, de qua ibi fit sermo, sunt propositiones hereticæ.* » Cette censure fut aussitôt imprimée par Josse Bade. Sur toute l'affaire, voir Ph. BÜTTGEN, *Luther et la philosophie. Études d'histoire*, Paris, 2011, p. 157-163.

bohémienne<sup>3</sup>. Le hussitisme était encore dans toutes les têtes, de sorte que l'Église gallicane ne se sentait pas trop prise au dépourvu par la nouvelle dissidence.

Mais si les prélats et les *docteurs* du royaume n'avaient rien oublié du hussitisme, qu'en avaient-ils réellement appris ? Au terme de cette enquête, il est difficile de ne pas se montrer pour le moins sceptique. Quelques bons esprits s'étaient certes inquiétés de découvrir la concurrence de l'Église hussite, organisée et conquérante. Citons, par exemple, comment les représentants du clergé rémois, en 1428, mirent le doigt sur l'une des plaies qui favorisaient la multiplication des erreurs parmi le peuple : l'absence de prêtres correctement formés dans les paroisses, notamment rurales. Le diagnostic ne manquait pas de courage<sup>4</sup>. Mais ce choc, qui remettait en cause bien des habitudes, fut de courte durée. Il nourrit de fréquentes jérémiades, parfois des initiatives isolées, jamais une politique. Même à Tournai, où le coup de semonce avait été particulièrement rude, la répression sembla une réponse suffisante<sup>5</sup>.

On peut dès lors se demander si le hussitisme n'a pas plutôt retardé les réformes de l'Église gallicane et encouragé la conservation de l'ordre existant : en faisant exploser les potentialités subversives de la réforme ecclésiastique, la Défenestration de Prague et ses suites n'ont-elles pas eu un effet paralysant ? De fait, face aux Bohémiens, les Français n'eurent de cesse de prêcher la patience, cette vertu tant prisée de Gerson. Ne méconnaissons pas la grandeur et la densité spirituelle d'une telle attitude, dont le Père Congar, qui savait de quoi il parlait, a ainsi fait l'éloge :

«Le rénovateur impatient compromet malheureusement le vrai avec du faux ; en voulant brusquer le développement, il aboutit à en retarder le mouvement. Le prophète respectueux des délais et qui sait pratiquer, de la vertu de force, non seulement *l'aggredi* (affronter), mais le *sustinere* (tenir), prépare plus efficacement le succès de son message<sup>6</sup>.»

---

3. Mansi 32, col. 1178-1180. Il s'agit des erreurs 4, 8 et 16, qui concernent pour l'une le refus de la peine de mort et, pour les deux autres, l'emploi de la langue vulgaire dans la liturgie.

4. «Item, et quod relatu durissimum est, cultus divinus in eadem provincia, presertim in villis campestribus, taliter diminutus est et de die in diem in nichilum deducitur ac diminuitur, quod propter pastoralement absentiam plebes earundem ecclesiarum, minime spirituali cibo refectæ, labuntur in errores, quia vix in decem parochiis reperiuntur duo aut tres curati parochiales, qui simplices et litterarum pene inexperti cum difficultate eisdem plebibus ministrant, que Dei sunt. Unde, quod dolentes referimus, formidandum est quod ne tractu temporis eedem plebes et populus, in lege divina minime instructus, incidat in illorum Pragensium errores damnatissimos et a jure reprobatos» (L. Soullié, «Opposition des chapitres cathédraux...», art. cité, note 12, p. 757).

5. Voir, à ce propos, les analyses de N. LEMAÎTRE, «Timides réformes et remises en cause radicales», dans *Histoire des curés*, ead. (dir.), Paris, 2002, p. 155-179.

6. Y.-M. CONGAR, *Vraie et fausse réforme...*, éd. citée, p. 288.

Il n'empêche qu'à force de temporisations et d'accommodements, la patience gallicane s'est bien souvent dégradée en passivité. Elle n'a pas reconnu ce que le zèle hussite, à condition d'être purifié de son fanatisme, aurait pu donner à l'Église tout entière. Elle a ainsi fini par laisser s'exaspérer un schisme qu'il était à coup sûr difficile, mais probablement pas impossible, de surmonter. Il lui a manqué, en un mot, de savoir joindre au respect des délais l'intelligence des signes des temps.

Faut-il donc tout réduire à cet échec final ? Il serait de mauvaise méthode de nous limiter à ce point de vue rétrospectif. Si l'histoire des réactions françaises devant le hussitisme est celle d'une promesse gâchée, c'est qu'elle ne fut pas toujours, ni entièrement malheureuse. Insistons sur la fécondité des stratégies alternatives expérimentées à Bâle. Durant ces années incertaines et chaotiques, où rien n'était encore joué, il exista d'autres futurs que la rupture confessionnelle. Les Pères français aimèrent tout particulièrement s'y projeter. S'activant pour sortir par le haut d'une situation bloquée, Philibert de Montjeu et ses acolytes crurent avoir trouvé avec les Bohémiens la clé d'un « consensus différencié », en ce sens qu'il respectait les particularités de l'utraquisme sans rompre l'unité de la foi catholique. Point extrême de ce à quoi pouvaient parvenir l'esprit d'ouverture et l'orthodoxie combinés, les *Compactata* furent redevables au gallicanisme de ceux qui les négocièrent. Ce n'est pas un hasard si la Pragmatique Sanction vit le jour au même moment (1438) : chacun à sa manière, ces deux compromis participèrent d'une décentralisation de l'Église, qui avait alors toutes ses chances.

Or, avec le discrédit jeté sur le concile de Bâle, les espoirs d'une réconciliation durable des Bohémiens s'envolèrent. Sans doute l'application des *Compactata* sur le terrain s'était-elle heurtée à des obstacles sans nombre (approbation de l'archevêque élu Jean Rokycana, communion des petits enfants, etc.). Mais, en définitive, c'est surtout la rivalité au sommet de l'Église qui empêcha la bonne solution des problèmes posés. Dans ce processus, il faut rendre aux protagonistes la responsabilité qui leur revient. Pie II en porte sans doute une grosse part. Car dans son obstination anti-bâloise, le pape Piccolomini eut la main bien lourde. Non content de déclarer nul et non avenue tout appel au concile général d'une sentence pontificale (bulle *Execrabilis*, 1460), il arracha à Louis XI la révocation de la Pragmatique Sanction (1461) et annula dans le même souffle les *Compactata* (1462). Que Georges de Poděbrady fasse comme le « Très chrétien » et s'accorde avec les usages de Rome, *magistra mundi* ! L'unité de la Chrétienté, affirma alors le tonitruant légat Fantin della Valle, était à ce prix<sup>7</sup>. Pari perdu. En plus de raidir les Bohémiens, cette politique revancharde priva l'Église d'un levier qui, en dépit de ses imperfections et de ses équivoques, aurait pu aider à intégrer les contestations hussites.

---

7. C'est dans sa lettre de juin-juillet 1462 que le légat donne Louis XI en exemple au hussite (éd. H. Markgraf, *Scriptores rerum Silesiacarum*, t. 8, Wrocław, 1873, p. 107-110, ici p. 109).

Peut-on pour autant exonérer l'Église gallicane ? Son silence fut, dans cette affaire, éloquent. Alors même que le démantèlement de l'œuvre bâloise par la papauté lui portait directement préjudice, elle a refusé de se solidariser avec les protestations du roi Georges de Poděbrady. On pourrait s'interroger sur les raisons de cette dérobade, faire la part de la phobie générale de « l'hérésie » et du cynisme sans gêne de Louis XI. Reste que se découvre ici une limitation du gallicanisme, qui en scelle peut-être *ab ovo* l'échec ultime : sa difficulté à accoucher d'une ecclésiologie universaliste, capable de dépasser la défense des intérêts et des prérogatives de la seule Église de France. Non que les gallicans aient rompu avec une logique de Chrétienté. Mais ils n'ont jamais conçu la catholicité autrement que dans le cadre de la relation bilatérale, maintenue envers et contre tout avec le Siège romain. Faute, sans doute, d'une idée cohérente de la collégialité épiscopale, ils sont demeurés très loin de penser ce qu'en d'autres temps et sous d'autres cieux, on appellerait une communion d'Églises<sup>8</sup>.

Ce résultat nous amène du même coup à reconsidérer quelques-unes des tendances historiographiques en faveur aujourd'hui, non pour asséner nos vérités prétendument définitives, mais, au contraire, pour relancer le débat.

En premier lieu, le modèle qui insiste sur la continuité du « temps des réformes » en sort quelque peu malmené. Assurément, l'historiographie a eu raison de flétrir tout ce que la coupure académique entre Moyen Âge et temps modernes peut comporter d'artificiel. La mise en lumière de la vitalité que connaissait la religion traditionnelle a eu aussi ses vertus<sup>9</sup>. Prenons garde cependant à ne pas repeindre le tableau de couleurs trop claires ou trop vives. S'il est vrai que le hussitisme a ouvert dès ce moment-là, par la force corrosive de ses remises en cause, le cycle des Réformations, la Contre-Réforme catholique est demeurée en revanche, et pour longtemps, introuvable. Il est frappant de constater, avec Walter Brandmüller, l'incapacité de la Chrétienté du XV<sup>e</sup> siècle à mettre à jour ses mentalités. Trois générations plus tard, le réveil n'en fut que plus douloureux. Les apologistes anti-protestants durent alors bâtir leur argumentation à peu près *ex nihilo* : alors que leurs contradicteurs luthériens lisaient et citaient volontiers les Bohémiens, eux jugèrent inutilisables les œuvres de controverse anti-hussite. Certes, rares furent ceux qui, comme Érasme, reconnurent tout haut que le concile de Constance avait

---

8. Nous nous séparons de A. TALLON, *Conscience nationale et sentiment religieux...*, éd. citée, p. 96, lorsqu'il écrit que l'ecclésiologie gallicane « présente bien des similitudes avec la conception orthodoxe d'une communion d'Églises ». Nous n'avons rien trouvé, du moins dans les sources du XV<sup>e</sup> siècle, qui ressemble de près ou de loin à la pentarchie. Sur la question de fond de la collégialité, voir Y.-M. CONGAR, « Notes sur le destin de l'idée de collégialité épiscopale en Occident au Moyen Âge », dans *La collégialité épiscopale : histoire et théologie*, Paris, 1965, p. 99-129.

9. Comme on sait, le débat a été lancé par Hubert Jedin. Pour un *status questionis* récent, voir G. BEDOUELLE, *La réforme du catholicisme (1480-1620)*, Paris, 2002.

brûlé Jean Hus sans réussir à réfuter ses idées<sup>10</sup>. Mais il est significatif qu'à partir des années 1520, même Jean Gerson ait cessé pour longtemps d'être réimprimé, comme si le programme du chancelier avait été soudain frappé d'obsolescence. Au moins dans l'ordre intellectuel, ce qu'il faut bien dénommer la Contre-Réforme remit pour ainsi dire les compteurs à zéro.

Plus contestable encore nous paraît être l'idée reçue selon laquelle l'Église médiévale aurait systématiquement et délibérément surestimé la menace hérétique. Les théories conspirationnistes aidant, on nous serine *usque ad nauseam* que le pouvoir ecclésiastique aurait ainsi voulu asseoir sa mainmise sur les consciences. Peter Biller, dans un article fracassant, a eu le courage de s'en prendre à cette opinion dominante. Il a montré que, même si la tendance à l'exagération existait, elle se conjugait avec une orientation contraire, qui montait en épingle le petit nombre des hérétiques et les reléguait dans une marginalité destinée à faire peur, par contraste avec l'universalité de la véritable Église<sup>11</sup>. Il est incontestable que les autorités de l'Église romaine ont plutôt sous-estimé la dissidence vaudoise, qui en profita pour étendre ses ramifications à l'échelle de tout le continent européen. De même n'ont-elles pas, malgré quelques éclairs de lucidité, évalué à sa juste mesure le péril hussite. Même au temps des victoires bohémiennes les plus éclatantes, c'est bien davantage la question controversée des pouvoirs respectifs du pape et du concile qui a continué de tenir les feux de la rampe. Sans doute faut-il incriminer une certaine myopie et le poids de la routine. Mais c'est sans doute aussi que reconnaître la gravité du schisme hussite impliquait une remise en question à laquelle bien peu, en France comme parmi les élites européennes en général, étaient prêts. Par lâcheté autant que par paresse, on se rassura à bon compte en pratiquant la politique de l'autruche.

Nous nous aventurerons à marquer un dernier désaccord, à caractère méthodologique, concernant la qualification des hérésies médiévales. Il est devenu de bon ton dans l'historiographie française récente de minorer, voire de nier purement et simplement les enjeux théologiques soulevés par la confrontation entre orthodoxie et hérésie. Ce ne serait, au fond, qu'affaire de pouvoir. On en vient de ce fait à considérer que l'Occident médiéval n'aurait pas connu d'hérésies à proprement parler, sinon sous la forme de contestations d'ordre ecclésiologique<sup>12</sup>. Est-il cependant pertinent de traiter l'ecclésiologie comme un domaine à part, coupé de

---

10. Lettre à Martin Lypsius, 7 mai 1518 (*Opus epistolarum*, éd. P.S. Allen, t. 3, Oxford, 1913, lettre 843, p. 320) : «Hus ... cum exustus fuerit, non revictus.»

11. P. BILLER, «Good Bye to Waldensianism?», *Past and Present*, 192, 2006, p. 3-33.

12. Telle est, par exemple, la conclusion de A. VAUCHEZ, *Les hérétiques au Moyen Âge. Suppôts de Satan ou chrétiens dissidents?*, Paris, 2014. J.-L. BIGET, *Hérésie et Inquisition...*, éd. citée, pour qui le dualisme albigeois ne serait qu'une conséquence d'un anticléricalisme foncier, suit la même pente.

la christologie et des fondements de la doctrine chrétienne ? Réexaminons le cas de l'utraquisme. À l'évidence, la revendication du calice eut partie liée avec la réhabilitation de l'état laïc : la critique hussite des prêtres voleurs de sacrements montre bien de quelle violence l'utraquisme pouvait être porteur. Mais il ne faudrait pas oublier, *primo*, que la masse des clercs qui n'avaient pas reçu la prêtrise occupait par rapport à l'eucharistie une position mal définie<sup>13</sup>. Le clivage passait moins entre clercs et laïcs qu'au sein du clergé, entre ceux qui étaient revêtus du sacerdoce et les autres. Il vaut donc mieux parler, en toute rigueur de terme, d'« antisacerdotalisme » que d'anticléricisme. *Secundo*, on se tromperait à ne voir dans la revendication du calice qu'une volonté de revanche symbolique. La controverse portait beaucoup plus loin. La communion au Sang du Christ engageait toute une anthropologie, qui posait des questions aussi fondamentales que l'historicité, l'unité du corps humain, la liberté et la grâce<sup>14</sup>. Ne versons pas dans un simplisme monocausal. *Tertio*, les effets politiques de l'utraquisme étaient-ils univoques ? Paradoxalement, en insistant sur la nécessité de la communion eucharistique, les hussites rendirent les médiations sacramentelles plus contraignantes qu'elles ne l'étaient dans le monde catholique. La dépendance des fidèles utraquistes à l'égard du sacerdoce en fut accrue d'autant. L'hagiographie hussite le montre bien. Elle mit en avant, de manière à peu près exclusive, la figure du bon prêtre et finit par promouvoir des critères de sanctification plus cléricaux et plus masculins que ceux retenus par Rome<sup>15</sup>... Comme quoi l'hérésie peut résulter parfois d'une « sursacramentalisation » : le postulat d'une équivalence simple entre hérétiques et anticléricaux ne tient pas.

Qu'on ne nous fasse pas dire ce que nous n'avons pas écrit ! Il ne s'agit pas, pour nous, de cultiver une posture antimoderne. Il n'est plus possible aujourd'hui de prendre pour argent comptant les accusations lancées par les censeurs médiévaux contre les dissidents de tout poil. Mais il y a lieu de se demander si, à force de refouler le rôle structurant de la foi, le balancier n'est pas allé trop loin. Écoutons à ce sujet la mise en garde toujours actuelle de Walter Kasper :

---

13. Comme le remarqua Jean Mauroux, les usages variaient selon les lieux. Mais la controverse utraquiste a accentué la tendance à refuser aux clercs et aux ministres de l'autel qui n'étaient pas prêtres le calice. Ainsi, en 1437, le chapitre général de Cîteaux modifia-t-il en ce sens la discipline de l'Ordre (éd. J.-M. Canivez, *Statuta capitulorum...*, t. 4, éd. citée, n° 38, p. 427-428).

14. Le mérite revient à C. BYNUM, *Wonderful Blood...*, d'en avoir montré les richesses.

15. J. SELTZER, « Re-envisioning the Saint's Life in Utraquist Historical Writing », *BRRP*, 5, 2004, p. 147-166.

« Une compréhension sécularisée de l'histoire de l'Église ne représente pas moins un préjugé qu'une compréhension théologique; il s'agit même d'un préjugé beaucoup plus dangereux, puisqu'il apparaît aujourd'hui à ce point plausible qu'il est largement inconscient et qu'il suscite bien moins la réflexion critique [...]. On pourrait parler d'un déisme historique qui, dès lors que, *de facto*, il ne voit plus dans les idées théologiques agissant dans l'histoire que l'effet d'intérêts personnels ou politiques, ou de constellations historiques, en revient à reconduire implicitement les arguments de la critique moderne de la religion, qui considère les idées religieuses comme des représentations humaines explicables à partir de conditions anthropologiques ou socio-politiques. En réalité, les tenants d'une histoire de l'Église non théologique ne peuvent pas non plus faire de l'histoire de l'Église sans présupposés théologiques<sup>16</sup>. »

Faisant nôtre cette critique, nous avons essayé de nous mettre à l'écoute des hussites et de leurs adversaires français, tant il est vrai qu'ils ne parlaient pas seulement d'eux-mêmes, ni pour eux-mêmes. Dépassant l'horizon de leur temps, ils puisaient dans une expérience fondatrice qui les portait ensemble, même s'ils en tiraient des accents dissonants. Tout au long de notre travail, nous les avons sentis rejouer à leur manière l'aventure qui avait déjà été celle des toutes premières communautés chrétiennes, partagées entre ce zèle pour la maison de Dieu dont saint Jean dit qu'il habitait le Christ lui-même (Jn 2, 17), et la patience de la charité, sans laquelle même le martyr ne sert de rien (1 Cor 13, 3).

---

16. W. KASPER, « L'histoire comme lieu théologique », dans ID., *La théologie et l'Église*, trad. française, Paris, 1990, p. 169-189, ici p. 178-180.



## **ANNEXES**



## ANNEXE 1 – CHRONOLOGIE

### ROYAUME DE FRANCE

**1380 septembre**  
Mort de Charles V. Charles VI  
lui succède

**1395 avril** Jean Gerson  
chancelier de Paris

**1407 novembre** Meurtre de  
Louis d'Orléans

**1413 avril-mai** Révolte  
cabochienne

### ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

**1378 septembre** Début du  
Grand Schisme

**1396 septembre** Défaite des  
croisés à Nicopolis

**1400 août** Venceslas IV  
déchu de sa dignité de roi des  
Romains

**1404-1405** Jérôme de Prague  
étudie à l'université de Paris

**1408 juin-juillet**  
L'ambassadeur Jacques de  
Nouvion dispute contre les  
wycliffistes pragois

**1409 janvier** Une ambassade  
française assiste au triomphe  
de la nation bohémienne

**1409 mars-août** concile de  
Pise. Alexandre V élu pape

**1411 juillet** Sigismond de  
Luxembourg élu roi des  
Romains

**1413 février** Condamnation  
des écrits de Wyclif au concile  
de Rome

### ROYAUME DE BOHÊME

**1378 novembre** Mort de  
Charles IV. Venceslas IV lui  
succède

**1402 mars** Jean Hus  
prédicateur de la chapelle de  
Bethléem

**1408 été** Rupture entre Hus et  
l'archevêque

**1409 janvier** Décret de Kutná  
Hora

**1412 automne** Jean Hus  
banni de Prague

**1413 novembre-1414 février**

Le « concile de la foi »  
condamne le tyranicide

**1414 juin-septembre**

Gerson et Simon de  
Cramaud correspondent avec  
l'archevêque de Prague

**1414 novembre** Ouverture  
du concile à Constance et  
arrestation de Hus

**1415 mai** Arrestation de  
Jérôme de Prague

**1415 juin** Condamnation de  
l'utraquisme par le concile

**1415 juillet** Exécution de Hus

**1416 mai** Exécution de  
Jérôme de Prague

**1417 août** Gerson écrit contre  
l'utraquisme

**1417 novembre** Élection  
de Martin V. Fin du Grand  
Schisme

**1418 février** Martin V  
réitère les condamnations  
conciliaires du hussitisme

**1414 septembre** Introduction  
de l'utraquisme à Prague

**1417 mars** L'université de  
Prague se prononce pour  
l'utraquisme

**1418** Un groupe de *Picardi*  
arrive en Bohême

**1419 juillet** Défenestration de  
Prague

**1419 août** Mort de  
Venceslas IV. Sigismond  
prétend à sa succession

**1420 mars-novembre** Échec  
de la première croisade contre  
les hussites

**1421 été** Échec de la  
deuxième croisade

**1422 automne** Échec de la  
troisième croisade

**1419 septembre** Meurtre de  
Jean sans Peur

**1420 mai** Traité de Troyes

**1422 printemps** Jacquerie  
en Forez

**1422 octobre** Mort de  
Charles VI. Charles VII et  
Henry VI se disputent sa  
succession

- 1423 juillet** Exécution à Tournai du hussite Gilles Mersault
- 1423 avril-1424 mars** Concile de Pavie-Sienne
- 1424 octobre** Mort de Jean Žižka
- 1425 juin** Alain Chartier harangue à Buda les Bohémiens
- 1427-1433** Contre-offensives hussites (« raids magnifiques ») dans les pays voisins
- 1428** Guillebert de Lannoy rédige pour Philippe le Bon l'*Avis pour entreprendre la guerre contre les hereticques de Behaigne*
- 1428 décembre** L'université de Paris publie une *Exhortatio contra Hussitas*
- 1429 mai** Libération d'Orléans
- 1429 janvier** Le concile de la province de Sens refuse de payer le « décime hussite »
- 1429 mars-avril** Conférence de Bratislava, à laquelle participe une ambassade parisienne
- 1430 mars** Jeanne d'Arc écrit aux Bohémiens
- 1431 mai** Exécution de Jeanne d'Arc
- 1431 juillet** Ouverture du concile de Bâle
- 1431 été** Échec de la cinquième croisade
- 1431 décembre** Eugène IV tente de dissoudre le concile - Publication du manifeste taborite à Bâle
- 1432 février-avril** À Bourges, un concile national se prononce pour le concile
- 1432 mai** Conférence de Cheb, qui entérine le principe de la venue des Bohémiens au concile
- 1433 janvier-avril** À Bâle, tenue des disputes entre orateurs catholiques et hussites. Gilles Charlier fait face à Nicolas Biskupec

- 1433 mai-juillet** Première ambassade du concile auprès des Bohémiens
- 1433 octobre-1434 janvier** Deuxième ambassade auprès des Bohémiens
- 1433 juillet-1434 mai** Siège de Plzeň par les forces taborites
- 1434 août** Défaite des radicaux à Lipany
- 1434 août-septembre** Troisième ambassade du concile auprès des Bohémiens
- 1435 septembre** paix d'Arras. Fin de la guerre civile
- 1435 mai-août** Quatrième ambassade du concile auprès des Bohémiens
- 1436 avril** Recouvrement de Paris
- 1435 décembre-1436 août** Cinquième ambassade du concile auprès des Bohémiens
- 1436 juillet** Signature des *Compactata*, à Jihlava
- 1436 août** Sigismond fait son entrée à Prague
- 1437 septembre** Eugène IV transfère le concile de Bâle à Ferrare
- 1437 décembre** Mort de Sigismond de Luxembourg
- 1438 juillet** Pragmatique sanction de Bourges
- 1439 juin** Mort du légat Philibert de Montjeu, à Prague
- 1440 février-juillet** Praguerie
- 1449** Dissolution du concile de Bâle-Lausanne
- 1457-1460** Naissance de l'Unité des Frères tchèques
- 1458 mars** Georges de Poděbrady élu roi de Bohême
- 1461 juillet** Mort de Charles VII. Louis XI lui succède
- 1462 mars** Pie II annule les *Compactata*
- 1464 juillet** Signature entre la France et la Bohême d'un traité d'amitié

- 1465-1467** Voyage du baron Léon de Rožmitál en Europe occidentale
- 1466 décembre** Paul II dépose Georges de Poděbrady
- 1467 juin** Mort de Philippe le Bon. Charles le Téméraire lui succède
- 1466-1467** Nicolas Jacquier envoyé en mission à Wrocław par Philippe le Bon
- 1467 mai** Les troupes hussites écrasent celles de Wrocław
- 1471 mars** Mort de Georges de Poděbrady. Ladislav Jagellon lui succède
- 1474 mars** Louis XI interdit l'enseignement du nominalisme en France
- 1483** Première impression, à Cologne, des œuvres complètes de Gerson
- 1498** Luc de Prague visite les communautés vaudoises d'Italie
- 1502 septembre** Mariage de Ladislav Jagellon et d'Anne de Foix
- 1516 août** Concordat de Bologne
- 1517 octobre** Martin Luther publie ses thèses contre les indulgences
- 1518 août** L'université de Paris presse les Bohémiens de revenir dans l'Église
- 1520 juin** Bulle *Exsurge Domine* contre Luther
- 1520 Premières traductions** de Luther en tchèque
- 1520 juillet** Face à Eck, Luther se réclame de Hus
- 1521 avril** La faculté de théologie de Paris condamne la doctrine luthérienne



## ANNEXE 2 – LES PÈRES FRANÇAIS DE CONSTANCE ENGAGÉS CONTRE LE HUSSITISME. NOTICES BIOGRAPHIQUES

Pour chaque personne, sont brièvement indiqués ses origines, sa formation universitaire, les fonctions ecclésiastiques qu'elle exerçait à la date de 1415, sa participation aux conciles généraux précédents (quelles qu'en soient l'obédience et la représentativité: seront retenus non seulement celui de Pise, mais aussi, selon les cas, ceux de Perpignan et de Rome), les dates de sa présence à Constance, le mandat dont elle pouvait être munie, enfin ses opinions et réseaux politiques.

### JEAN MAUROUX<sup>1</sup> († 1437)

Né dans la seconde moitié de la décennie 1360 près de Carcassonne, il a fait ses études au collège Saint-Ruf, à l'université de Montpellier, où il est reçu docteur en décret en 1403, au plus tard. Ce fut longtemps un proche de Benoît XIII, qui le fit patriarche en titre d'Antioche en 1408. Aussi Mauroux n'a-t-il pas participé au concile de Pise, mais à celui de Perpignan. Il ne s'est rallié à Jean XXIII qu'en 1413 et arrive à Constance le 15 décembre 1414. Il y siège au moins jusqu'à la fin avril 1418, en son seul nom propre. Politiquement, il a tendance à faire bande à part de ses compatriotes. D'abord soutien inconditionnel de Jean XXIII, il retourne sa veste le 1<sup>er</sup> mars 1415 pour entrer dans le jeu de Sigismond. Le roi des Romains le lui rend bien et le propulse à la tête de la commission des nations. Dans l'affaire du tyrannicide, le patriarche se montre favorable aux Bourguignons. Quoiqu'il ait été plusieurs fois réélu président de la nation française, il est loin d'y faire l'unanimité en raison de son soutien à Sigismond et, bientôt, aux Anglais. Il finit même par en être expulsé en mai 1417 et rejoint alors la nation anglaise.

---

1. Voir, outre S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 1023-1034, H. MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, 2, Paderborn, 1990, p. 543-572 et la monographie de W. HASENOHR, *Patriarch Johannes Maurosii von Antiochien*, Fribourg, 1909, qui s'arrête cependant en 1416.

### JEAN DE ROCHETAILLÉE<sup>2</sup> († 1437)

Il est probablement le fils d'un modeste clerc des environs de Lyon. Il est donné comme docteur dans les deux droits en 1411, sans qu'on sache avec certitude où il a fait ses études. Il a participé au concile de Pise, en tant que procureur de l'évêque d'Amiens. Il a ensuite intégré la curie romaine (pisane) comme correcteur des lettres apostoliques et a été créé patriarche en titre de Constantinople par Jean XXIII, en 1412. Il arrive à Constance dès le 11 novembre 1414, de retour d'une légation en Espagne, et en repart en même temps que Martin V, le 15 mai 1418. Comme Mauroux, il siège en son seul nom. Cet opportuniste invétéré est difficile à classer. Modérément papaliste, hostile aux cardinaux, il est proche des positions bourguignonnes.

### PIERRE D'AILLY<sup>3</sup> († 1420)

Né en 1350 dans une famille bourgeoise de Compiègne, il fait ses études au collège de Navarre, à Paris, et obtient en 1381 le doctorat en théologie. Évêque de Cambrai depuis 1397, il a participé sur le tard au concile de Pise et a été fait cardinal par Jean XXIII en 1411. À l'issue du concile de Rome, le même pape l'a nommé légat en Allemagne le 18 mars 1413, avec pour mission de rallier les partisans de Grégoire XII et d'engager des réformes dans les provinces de Mayence, Trèves, Cologne, Salzbourg et Prague. Il se trouve donc aux avant-postes pour se rendre à Constance. Arrivé dès le 17 novembre 1414, il y reste jusqu'au 30 mars 1418. Il a été nommé procureur du roi de France en août 1416. C'est incontestablement un homme-clé durant les premiers mois du concile. Il prend d'emblée ses distances à l'égard de Jean XXIII, mais il se retrouve en porte-à-faux quand le concile adopte en février 1415 le système du vote par nations, et il s'emploie dès lors à sauvegarder la position du collège cardinalice. Il fait bon accueil à Sigismond, dont la tutelle sur l'assemblée lui porte cependant vite ombrage ; l'alliance conclue par le roi des Romains avec les Anglais l'en éloigne définitivement. Le cardinal de Cambrai est enfin un anti-bourguignon notoire.

---

2. S. VALLÉRY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 1054-1059 et H. MÜLLER, « Une carrière ecclésiastique dans l'Europe du XV<sup>e</sup> siècle. Le cardinal Jean de Rochetaillée († 1437) », dans *Relations, échanges, transferts en Occident au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Hommage à Werner Paravicini*, Paris, 2010, p. 87-113.

3. B. GUENÉE, *Entre l'Église et l'État : quatre vies de prélats français de la fin du Moyen Âge*, Paris, 1987, p. 125-299 et H. MILLET et M. MAILLARD-LUYPAERT, *Le schisme et la pourpre. Le cardinal Pierre d'Ailly, homme de science et de foi*, Paris, 2015.

**GUILLAUME FILLASTRE<sup>4</sup> († 1428)**

Il a vu le jour vers 1348, dans un village du Maine. Il fait à l'université d'Angers des études de droit civil, puis de droit canon, couronnées par le titre de docteur *in utroque jure* au milieu des années 1380. Il est resté longtemps fidèle à Benoît XIII et n'a pas pris part au concile de Pise. Quoiqu'il n'ait pas été évêque, mais doyen du chapitre cathédral de Reims, il a reçu de Jean XXIII le chapeau de cardinal de Saint-Marc, en même temps que Pierre d'Ailly (1411). Il s'est ensuite rendu parmi les premiers au concile de Rome. Il arrive au concile de Constance peut-être dès le 28 octobre, en tout cas avant le 24 novembre 1414. Il y reste jusqu'au 2 avril 1418. Ambassadeur du duc Louis II d'Anjou, il est surtout très proche de Pierre d'Ailly : il se montre comme lui favorable à la triple cession des papes rivaux, se range dans le camp armagnac et soutient l'autonomie de la nation française face au roi des Romains Sigismond.

**GÉRAUD DU PUY DE MIREMONT<sup>5</sup> († 1420)**

Il serait né à Saint-Flour et est dit docteur en décret. Après avoir été successivement évêque de Montauban, de Saint-Flour et de Mende, il a été déplacé sur le siège de Carcassonne en 1413. Il n'a participé ni au concile de Pise, ni à celui de Rome. Il arrive à Constance avec le reste de l'ambassade royale le 5 mars 1415. D'abord favorable au maintien du pape pisan, il joue ensuite les bons offices pour négocier l'abdication de Jean XXIII. Il revient en juin notifier à Charles VI la déposition de Jean XXIII et demeure à Paris. Il agit donc comme ambassadeur du roi de France, mais aussi comme délégué de la province de Narbonne. Il appartient au camp armagnac.

**VITAL VALENTIN<sup>6</sup> († 1427 ?)**

Natif de Valence, il est qualifié de maître en théologie. Ce franciscain a siégé au concile de Pise, en faveur duquel il a composé un traité. Alexandre V l'a récompensé en le nommant sur le siège provençal de Toulon en 1409. Il arrive à Constance avant le 15 février 1415 et en repart en 1418. Chef de l'ambassade angevine, il joue un rôle important à Constance comme médiateur avec la nation italienne et

---

4. S. VALLÉRY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 899-911 et H. MILLET, «Guillaume Fillastre: esquisse biographique», dans *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance. Autour de Guillaume Fillastre*, D. Marcotte (dir.), Turnhout, 2002, p. 7-24.

5. S. VALLÉRY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 871-876.

6. S. VALLÉRY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 1202-1206 et H. MILLET, «La culture des clercs angevins et provençaux envoyés au concile de Pise (1409)», dans EAD., *Le concile de Pise*, ici p. 352-353 et 370-372.

travaille efficacement à la réconciliation des deux obédiences. Conformément à la ligne de Louis II d'Anjou et de Yolande d'Aragon, c'est un anti-bourguignon, mais suffisamment modéré pour être élu en février 1416 président de la nation française.

#### ÉTIENNE COEUVRET<sup>7</sup> († 1429)

Né à Fougères vers 1360, il est dit docteur *in utroque*. Il a été nommé évêque de Saint-Brieuc en 1404, d'où Benoît XIII l'a transféré sur le siège, plus riche et convoité, de Dol l'année suivante. Il a siégé au concile de Pise. Son activité à Constance est continue d'avril 1415 à juillet 1417. Comme à Pise, il y remplit la fonction de procureur du duc de Bretagne Jean V, dont il était le chancelier. Il est en plus choisi en août 1417 par Yolande d'Aragon pour représenter le duc d'Anjou Louis III au concile. Sans jamais jouer les premiers rôles, l'évêque de Dol a travaillé assidûment à l'extinction du schisme. Dans l'affaire du tyranicide, il s'est opposé à Martin Porée.

#### ALAIN KERAFRED DE LA RUE<sup>8</sup> († 1424)

Il est né vers 1360 dans le diocèse de Cornouaille. Il a fait des études de droit à l'université d'Angers, où il est reçu docteur *in utroque jure* en 1398, avant d'y assumer en 1401 la fonction de recteur. Il est depuis 1411 évêque de Saint-Pol de Léon. Il n'a participé ni au concile de Pise, ni à celui de Rome, mais est présent à Constance du printemps 1415 jusqu'à la fin du concile. Il y participe en son nom propre et au nom de l'évêque de Nantes. Comme son confrère de Dol, il est en plus choisi en août 1417 par Yolande d'Aragon pour représenter le duc d'Anjou Louis III au concile. Conseiller du duc Jean V, il adopte la diplomatie papaliste de son maître. Martin V, reconnaissant, le nomme référendaire à la chancellerie pontificale en 1418.

#### JEAN BELLI<sup>9</sup> († 1433)

Probablement originaire du Limousin, il est docteur en décret de l'université de Toulouse. Il exerce les fonctions d'auditeur de la Rote et est devenu évêque de Lavaur en 1411. Il n'a siégé ni au concile de Pise, ni à celui de Rome. En revanche, il est arrivé à Constance avant le 5 mai 1415 et y est encore attesté à la fin de l'année 1416. Il y figure comme procureur à la fois des évêques de Pamiers et de

---

7. S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 847-852.

8. S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 800-803 et G. MOLLAT, s. v., *DHGE* 1, col. 1312-1313.

9. S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 971-973 et *Gallia christiana*, 13, 339-341.

Tulle, de la province de Toulouse, du chapitre d'Agde et de quatre abbés. Pour le reste, il ne laisse guère transparaître ses opinions politiques, ce qui n'est peut-être pas étranger à son élection comme président de la nation française en mars 1416.

### JEAN D'ACHÉRY<sup>10</sup> († 1418)

Natif de Laon, il fait ses études au collège de Laon et décroche sa licence en théologie en 1400. Il n'a participé ni au concile de Pise, ni à celui de Rome. Il arrive à Constance le 21 février 1415. Il est nommé le 10 mai 1415 évêque de Senlis. Il fait ensuite un aller-retour à Paris en 1417. Il est l'un des douze délégués de l'université de Paris et est nommé ambassadeur du roi de France en juin 1417. Ce gersoniste est un anti-bourguignon notoire : il réitère à Constance l'opposition qu'il a déjà exprimée lors du « concile de la foi » à la thèse du tyrannicide.

### JEAN DE MARTIGNY<sup>11</sup> († 1437)

Ce docteur en théologie est devenu abbé de Cîteaux en 1405. Il a siégé à ce titre au concile de Pise. Il arrive à Constance le 12 décembre 1414 à la tête d'une imposante délégation d'abbés. Il agit comme délégué de l'ordre cistercien et y est encore présent en décembre 1417. Dans l'affaire du tyrannicide, il intervient aux côtés de l'abbé de Clairvaux, Matthieu Pyllaert, en faveur du duc de Bourgogne.

### JEAN ROQUE/ROCHA<sup>12</sup> († 1434)

Natif d'Albi, ce Frère Mineur est docteur en théologie et exerce comme maître régent aux écoles de Saint-Sernin, à l'université de Toulouse. Il n'a été ni au concile de Pise, ni à celui de Rome. À Constance, il assume la fonction de vicaire général de l'ordre franciscain. Ses premières interventions au concile datent d'octobre 1415. Il y reste au moins jusqu'à la fin février 1418. Membre de l'ambassade bourguignonne, c'est de ce fait un anti-gersoniste résolu, très attaché à défendre la réputation de Jean Petit. Il soutient dans le même esprit la position du dominicain Jean Falkenberg contre les Polonais.

---

10. S. VALLÉRY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 953-957 et Th. SULLIVAN, *Parisian Licentiate in Theology, A.D. 1373-1500. A Biographical Register*, 2, *The Secular Clergy*, Leyde – Boston, 2011, p. 45-47.

11. *Gallia christiana*, 4, 1002, et S. VALLÉRY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 1022-1023, qui le confond cependant souvent avec Martin Pyllaert.

12. Ce personnage aujourd'hui bien oublié (il n'a droit à aucune notice dans le *DHGE*) mériterait d'être sorti de l'ombre. Voir S. VALLÉRY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 1053-1054 et Ch. PORTAL, « Lettre missive de Jean Roques, évêque de Cavaillon, aux consuls d'Albi », *Annales du Midi*, 6, 1894, p. 86-90.

**JEAN GERSON<sup>13</sup> († 1429)**

Il est né en 1363 dans une famille d'artisans, près de Rethel. Il est boursier au collège de Navarre à partir de 1377 et est reçu docteur en théologie en 1394. Dès l'année suivante, il succède à son maître Pierre d'Ailly comme chancelier de Notre-Dame de Paris. Absent du concile de Pise, comme de celui de Rome, il parvient à Constance le 21 février 1415 seulement, délégué par le roi de France, la province de Sens et l'université de Paris. Il s'impose vite comme l'une des têtes pensantes du conciliarisme. L'assemblée de Constance lui doit d'avoir réussi à se maintenir après la fuite du pape. Moins hostile que Pierre d'Ailly à l'endroit de Sigismond, Gerson perd toutefois une partie de son crédit dans les luttes interminables qui l'opposent au parti bourguignon. Il repart de Constance le 15 mai 1418.

**URSIN DE TALEVENDE<sup>14</sup> († 1417)**

D'origine noble, il est né vers 1365, dans le diocèse de Coutances. Il a étudié au collège parisien d'Harcourt et est devenu maître en théologie en 1400. Il a participé au concile de Pise, tout comme à celui de Rome. Cet archidiacre d'Évreux voit sa carrière stoppée net en 1414 : quoiqu'il ait été élu évêque de Coutances, Jean XXIII pourvut à sa place l'influent Jean de Marle. Il a dû arriver courant mars 1415 à Constance, en qualité de membre de l'importante délégation dépêchée par la province ecclésiastique de Rouen. Il y reste jusqu'à sa mort, survenue le 27 mai 1417. Chef de file de la faction universitaire hostile à Gerson au « concile de la foi », il est considéré à Constance comme pro-bourguignon.

Mettons enfin à part **Jean de Vincelles<sup>15</sup>** († 1436), dont on a vu que son engagement contre le hussitisme n'était pas avéré, mais seulement plausible. Fils du seigneur de Vincelles, dans le Mâconnais, il est passé par le collège parisien de Cluny, dont il devient le sous-prieur, puis le recteur, et a obtenu en 1411 le doctorat en théologie. Il est prieur d'Innimond depuis 1413. Alors qu'il n'a participé ni au concile de Pise, ni à celui de Rome, c'est à Constance un ouvrier de la première heure : il est arrivé dans la ville avant le 5 novembre 1414, date à laquelle il prononce le sermon d'ouverture du concile. Il agit en tant que procureur de l'abbé et de l'ordre de Cluny. Début 1418, l'assemblée l'envoie visiter les monastères d'Allemagne. Comme Bourguignon, il prend parti aux côtés de Jean Roque contre Gerson et défend la *Satira* de Falkenberg.

---

13. B.P. MCGUIRE, *Jean Gerson and the Last Medieval Reformation*, Université de Pennsylvanie, 2005, permet de se repérer dans le maquis de la bibliographie gersonienne.

14. S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 1199-1202 et Th. SULLIVAN, *Parisian Licentiates in Theology...*, éd. citée, p. 514-516.

15. S. VALLERY-RADOT, *Les Français à Constance...*, éd. citée, p. 1067-1071, et Th. SULLIVAN, *Benedictine Monks at the University of Paris A.D. 1229-1500. A biographical Register*, Leyde – New York, 1995, p. 346-348.

## ANNEXE 3 - LES TRAITÉS ANTI-HUSSITES FRANÇAIS. INVENTAIRE DES MANUSCRITS

Sont soulignés les mss que nous avons pu examiner, soit directement sur pièce, soit sous forme microfilmée ou numérisée. L'astérisque signale les mss qui font défaut dans le *Repertorium operum antihussiticorum* de P. Soukup.

Pour chaque manuscrit, nous n'avons retenu que les éléments strictement indispensables à l'interprétation de la transmission manuscrite : le nombre de feuillets, l'origine et la date du codex (quand ils sont connus), les possesseurs médiévaux éventuels, le voisinage textuel.

### 1. – JACQUES DE NOUVION, *DISPUTATIO CUM HUSSITIS*

**1 Brno**, MZA, Cerroni II 133, fol. 43r-57v. 389 fol. Cette partie du ms date du début du XV<sup>e</sup> siècle. La question y est attribuée nommément à Nouvion et voisine avec des œuvres anti-hussites précoces : elle suit l'*Antihuss* du prieur chartreux Étienne de Dolany (1412) et précède le traité d'André de Brod *De sumptione venerabilis sacramenti corporis ac sanguinis domini nostri* (1415). Le ms provient de la chartreuse de Dolany et est entré au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans cette collection privée<sup>1</sup>.

**2 Brno**, MZA, Cerr. II 303, fol. 298r-299v. 538 fol. La question de Nouvion se lit sous son nom. Elle suit le traité de Maurice Rvačka de Prague sur les indulgences et précède la *Medulla tritici* d'Étienne de Dolany (1408). Comme le précédent, ce ms provient de la chartreuse de Dolany et daterait du début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

**3 Cracovie**, BJ, 2208, fol. 174r-189v. Ce recueil anti-hussite transmet, outre Nouvion, divers traités de Maurice de Prague et d'Étienne Páleč. Il a été légué à la bibliothèque de la faculté de théologie par le professeur cracovien et custode de Saint-Florian Jean Beber d'Oświęcim († 1482). La question de Nouvion, incomplète, est précédée d'une question anonyme sur le même sujet<sup>3</sup>.

---

1. Informations tirées de M. ŠVABENSKÝ, *G12 Cerroniho sbírka 13 století-1845*, Brno, 1973, tome 1, p. 323-333.

2. *Ibid.*, tome 2, p. 521-535.

3. W. WISŁOCKI, *Katalog rękopisów biblioteki Uniwersytetu Jagiellońskiego*, Cracovie, 1877, p. 530. Sur le possesseur, voir W. SZELIŃSKA, *Biblioteki profesorów Uniwersytetu Krakowskiego w 15. i początkach 16. wieku*, Wrocław, 1966, p. 101-114, notamment p. 113.

**4 Erlangen**, UB, 541, fol. 283r-302r. 413 fol. Ce ms, qui date du deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle, a été produit au couvent dominicain de Nuremberg. Il a été vendu en 1458 au maître ès-arts Conrad Wagner de Saint-Gall, puis est entré dans le fonds de l'abbaye cistercienne de Heilsbronn. La question est attribuée nommément à Nouvion et est mêlée à des textes de Gerson et à divers *hussitica* liés aux conciles de Constance et de Bâle. Le texte suit immédiatement le traité à succès *Eloquenti viro* d'André de Brod, mais est écrit d'une autre main<sup>4</sup>.

**5 \*Klosterneuburg**, Augustiner Chorherrenstift, 356, fol. 52r-61r. 240 fol. Le ms, qui date d'après les filigranes des années 1475-1480, se trouvait déjà à Klosterneuburg en 1507. Il est presque entièrement consacré à la polémique anti-hussite, spécialement à la controverse sur le calice. Il reproduit les mêmes textes et les dispose dans le même ordre que le ms Vienne, ÖNB, 4131, qui lui a servi de modèle. Nouvion n'y est pas cité nommément<sup>5</sup>.

**6 Leipzig**, UB, 661, fol. 160r-194r. 231 fol. Le ms a été écrit en Bohême au début du XV<sup>e</sup> siècle, avant d'entrer dans la bibliothèque de l'abbaye cistercienne d'Alzelle. La question de Nouvion y est transmise sans nom d'auteur, après le *De ordine moriendi* de Jean de Střibro (Mies) et un glossaire théologique. Il est suivi par des documents de la controverse entre Hus et les théologiens pragois, en 1413<sup>6</sup>.

**7 Prague**, Kap., D 131/1, fol. 81v-102r. 106 fol. Ce ms fut copié en 1490-1491 au château de Prague. Le texte voisine avec des extraits des Pères et de la littérature spirituelle et est donc le seul spécimen de littérature anti-hussite. Nouvion y est cité nommément<sup>7</sup>.

**8 Prague**, Kap., N 12, fol. 95r-101v. 127 fol. Le ms remonte à la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle et transmet surtout des questions de philosophie touchant aux universaux, ainsi que des recommandations universitaires. La question de Nouvion est attribuée à un docteur parisien anonyme et suit immédiatement la *Replicatio contra quidammistas* d'Étienne Pálež (1413)<sup>8</sup>.

**9 Prague**, Kap., O 8, fol. 37r-48v. 294 fol. Le ms, qui date de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, a appartenu à Nicolas de Sedlčany († 1461), chapelain à la cour de Český Krumlov, avant d'échoir à l'église cathédrale. Il contient presque exclusi-

---

4. H. FISCHER, *Katalog der Handschriften der Universitätsbibliothek Erlangen*, 2, *Die lateinischen Papierhandschriften*, Erlangen 1936, p. 166-170.

5. H. PFEIFFER et B. ČERNÍK, *Catalogus codicum ... Claustroneoburgensi...*, t. 2, Vienne, 1931, p. 118-121.

6. J. V. ŠIMÁK, *Bohemika v Lipsku*, Prague, 1907, p. 28-29.

7. A. PATERA – A. PODLAHA, *Soupis rukopisů knihovny metropolitní kapituly pražské*, tome 1, Prague, 1910, p. 419.

8. *Ibid.*, tome 2, Prague, 1922, p. 383-384.

vement de la littérature anti-hussite, pour l'essentiel consacrée à la controverse utraquiste. La question y précède les six conclusions des docteurs de Constance contre le calice et est attribuée à *Jacobus Parisiensis*<sup>9</sup>.

**10 Prague.** NK, I G 11a, fol. 91r-102v. Le ms, aujourd'hui démembré, contenait primitivement 395 folios. Il a été copié à la fin du XV<sup>e</sup> siècle par Oldřich Kříž de Telč (vers 1435-1504), un chanoine régulier de Saint-Augustin connu pour avoir été un infatigable bibliophile et un adversaire non moins coriace du hussitisme, lequel le légua ensuite à son abbaye de Třeboň. La question de Novvion y est transmise anonymement, avec beaucoup de titres anti-hussites. Il précède immédiatement le chapitre sur la simonie du *De sex erroribus* de Hus<sup>10</sup>.

**11 Prague.** NK, IV G 13, fol. 195r-213v. 214 fol. Le ms a été copié en 1415 par le Servite pragois Conradus de Rueburch. Il comprend entre autres l'*Antihuss* d'Étienne de Dolany, l'*Epistola ad fratrem Gallum* et le traité du maître pragois Jean de Hildesheim en faveur du concile de Constance<sup>11</sup>.

**12 Prague.** NK, IV H 2, fol. 110r-124r. 161 fol. Au fol. 95v, la transcription est datée de l'année 1412. Ce recueil théologique composite transmet, à côté des Pères et des auteurs classiques, des questions universitaires autographes, dont l'une porte sur la confession et est dirigée contre les vaudois. Le ms attribue la question de Novvion à *Jacobus Parisiensis* et précise les circonstances de son ambassade<sup>12</sup>.

**13 Prague.** NK, XIII E 5, fol. 264r-275v. 290 fol. Ce recueil date de 1428-1429 et contient de la littérature anti-hussite, entrecoupée de documents relatifs à la déposition de Jean XXIII et à l'élection de Martin V au concile de Constance. La question de Novvion y fait suite à la condamnation conciliaire des 45 articles wycliffistes. Le ms était au XV<sup>e</sup> siècle entre les mains de Martin, curé à Planá (Bohême centrale), puis intégra la bibliothèque des Rožmberk<sup>13</sup>.

**14 \*Prague,** NK, XX B 2 (*olim* Admont 428), fol. 97r-114r. 405 fol. Ce ms mêle la question de Novvion (sous le nom de *magister Jacobus*) à des traités et à des sermons anti-hussites du premier quart du XV<sup>e</sup> siècle, parmi lesquels se repèrent deux autres œuvres d'origine française : la harangue aux hussites de Chartier et le traité de Gerson sur la communion sous les deux espèces. Le ms a appartenu jusqu'à l'entre-deux-guerres à l'abbaye bénédictine d'Admont, en Autriche<sup>14</sup>.

9. *Ibid.*, p. 463-465.

10. J. TRUHLÁŘ, *Catalogus codicum...*, éd. citée, tome 1, p. 121-123.

11. *Ibid.*, p. 296-297.

12. *Ibid.*, p. 309.

13. *Ibid.*, tome 2, p. 236-238.

14. V. TILLE et J. VILIKOVSKÝ, «Rukopisná bohemika v Admontě», *Časopis archivní školy*, 11, 1933, p. 77-122, ici p. 93-94.

**15 Prague**, NK, Osek 2, fol. 193r-206r. Ce ms remonte au début du XV<sup>e</sup> siècle et appartenait déjà au monastère cistercien d'Osek (Ossegg), dans le nord de la Bohême, au XVI<sup>e</sup> siècle. La question, qui est attribuée nommément à Nouvion, y côtoie la *Medulla tritici* d'Étienne de Dolany, ainsi que les deux célèbres pamphlets anticuriaux *Speculum aureum* et *De praxi Romane curie*<sup>15</sup>.

**16 Třeboň**, SOA, A 19, fol. 98v-107r. Ce codex fait partie des 29 mss copiés par Oldřich de Kříž de Telč. C'est en 1484, alors qu'il était chanoine régulier à Třeboň, qu'il transcrivit la question de Nouvion avec beaucoup d'autres traités anti-hussites dus à Étienne Páleč, Stanislas de Znojmo ou encore au Camaldule Jérôme de Prague<sup>16</sup>.

**17 Vatican**, BA, lat. 4063, fol. 57v-67v. Le premier bloc de ce ms composite, aux fol. 1-192, rassemble une série d'écrits contre Hus et les hussites remontant pour la plupart aux années 1410. L'écriture et les filigranes concourent à en situer la confection en Autriche, vers le milieu du siècle. Il semble avoir été copié sur le ms de Vienne, ÖNB, 4131. Comme dans ce dernier, la question de Nouvion y est transmise sans nom d'auteur et placée à tort au concile de Constance. Le cardinal Iacopo Ammannati Piccolomini († 1479) a ensuite réuni cette documentation avec sa propre *Eversana deiectio* et d'autres discours contemporains<sup>17</sup>.

**18 Vienne**, ÖNB, 4131, fol. 60r-70v. 290 fol. On lit au fol. Ir: *Habui dono a pastore in Hunniburgo* (= Hainburg a.d. Donau?). Ce ms contient de très nombreux *hussitica*, suivis à partir du fol. 204 de littérature juridique pragoise et italienne. Il se trouvait déjà dans la bibliothèque royale de Vienne à la date de 1576. La question de Nouvion y est transmise anonymement et introduite ainsi: *materia questionis de paupertate cleri tractata in concilio Constanciensi*<sup>18</sup>.

**19 Vienne**, ÖNB, 4483, fol. 269r-282r. 322 fol. Ce ms provenant du collège Charles de l'université de Prague fut apporté à Vienne sous Maximilien II. Il conserve beaucoup de traités polémiques sur le wycliffisme, tous antérieurs à 1409, avec quelques textes dévotionnels en honneur à Prague au tournant du siècle. La question de Nouvion y est transmise sans nom d'auteur et fait suite à la *Propositio* de FitzRalph contre les ordres mendiants<sup>19</sup>.

15. B. WOHLMANN, « Verzeichniss der Handschriften in der Bibliothek des Stiftes Ossegg », dans *Die Handschriften-Verzeichnisse der Cistercienser-Stifte*, 2 (Xenia Bernardina II 2), Vienne, 1891, p. 115-164, ici p. 119-120.

16. J. WEBER (= KADLEC) *et alii*, *Soupis rukopisů v Třeboni a v Českém Krumlově*, Prague, 1958, n° 20, p. 190-211.

17. J. PROKEŠ, *Husitika vatikánské knihovny v Římě*, Prague, 1928, p. 20-25 et R. BIANCHI, *L'eversana deiectio di Iacopo Ammannati Piccolomini*, Rome, 1984, p. 16-18.

18. *Tabulae codicum manu scriptorum praeter graecos et orientales in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, 3, p. 174-175.

19. *Ibid.*, p. 280-281.

**20 Vienne**, ÖNB, 4933, fol. 187r-205r. 264 fol. Ce ms de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle provient du couvent des ermites de Saint-Augustin de Rastibonne. Il réunit des textes ecclésiologiques de Jean Hus et de Jakoubek de Stříbro et de leurs contradicteurs. Jacques de Nouvion y est confondu avec l'Anglais Jean Stokes dans l'explicit<sup>20</sup>.

**21 Vienne**, ÖNB, 4941, fol. 73r-98v. 277 fol. D'après le fol. 251v, le ms a été au moins partiellement copié à Děvín, au nord de la Bohême, en 1431. Il appartient au château d'Ambras. Ce recueil farci de gloses en langue tchèque comporte des pièces anti-hussites du temps du concile de Constance et des guerres hussites. La question de Nouvion y est transmise anonymement et précède les textes de condamnation anglaise et pragoise de Wyclif<sup>21</sup>.

**22 Wrocław**, BU, I F 707 (740), fol. 181r-182v. 271 fol. L'ensemble du ms consiste dans des sermons mêlés à de la polémique anti-hussite, parfois farcie de gloses en tchèque. Cette partie du ms a été constituée en 1420 par un théologien bohémien de retour de Constance, Georges de Těchnice. Lui-même a composé des *congregata contra Vyclefistas de multis materiis*, qui figurent aux fol. 169v-180v. La question de Nouvion les suit immédiatement. Le ms est ensuite entré dans la bibliothèque des chanoines réguliers de Sagan (Žagaň)<sup>22</sup>.

**23 \*Würzburg**, M ch f. 77, fol. 183r-191r. 246 fol. Le ms, qui provient du fonds de l'université de Würzburg, peut être daté du dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle et fut écrit en Franconie de l'Est. La question de Nouvion s'insère dans un ensemble de questions relatives à la pauvreté (fol. 182-199), qui fait suite à trois traités anti-hussites. Elle n'y est cependant pas attribuée au maître parisien, mais au théologien viennois Dietrich Rudolphi de Hammelburg († 1428)<sup>23</sup>.

## 2. – JEAN GERSON,

### ARTICULI CONTENTI IN TRACTATU JOHANNIS HUS PRAGENSIS

Ces articles ne sont pas pris en considération dans le *Repertorium operum antihussiticorum*.

F. Palacký, *Documenta...*, éd. citée, p. 185-188, en connaissait 2 mss :

**24 \*Prague**, NM, VIII F 38 (= ms Mladenovice), fol. 113r-115r. Ce ms de 344 fol., dont la reliure actuelle date de 1542, remonterait à 1417 selon F. Palacký, ou plutôt seulement aux années 1440 d'après V. Novotný. Les articles gersoniens

20. *Ibid.*, p. 425-426.

21. *Ibid.*, p. 433-435 et F. UNTERKIRCHER, *Katalog der datierten Handschriften in lateinischer Schrift in Österreich*, t. 2, Vienne, 1971, p. 123.

22. *Katalog der Handschriften der ehemaligen Universitätsbibliothek Breslau (Goeber-Katalog)*, t. 5, p. 688-692.

23. H. THURN, *Die Handschriften der Universitätsbibliothek Würzburg*, t. 5, Wiesbaden, 1994, p. 125-126.

y sont en tout cas insérés dans la *Relatio de Magistri Joannis Hus causa* de Pierre de Mladoňovice, avec toutes sortes de matériaux relatifs à la cause de Hus qu'il rassembla à Constance même, en 1415, puis à son retour à Prague. En l'espèce, la censure suit les accusations que Michel de Brod, dit de Causis, porta contre le prédicateur de Bethléem devant Jean XXIII, et précède les articles retenus contre lui par Páleč à Constance<sup>24</sup>.

**25 \*Třeboň**, A 11, fol. 139v-141v. 148 fol. Le ms provient de Český Krumlov, une ville détenue par les Rožmberk et qui fut une place forte catholique durant les guerres hussites. De caractère composite, il transmet, outre des légendes hagiographiques, quelques traités anti-hussites d'André de Brod ou anonymes (*Eloquenti viro, Estote sine offensione*) et surtout un riche corpus de lettres documentant les débuts du concile de Constance. Les articles y suivent les courriers que Gerson et Simon de Cramaud adressèrent à l'été 1414 à l'archevêque de Prague Conrad de Vechta<sup>25</sup>.

Deux autres mss les transmettent :

**20 \*Vienne**, ÖNB, 4933, fol. 56v-58r. Ce ms contient également le traité de Nouvion et a déjà été décrit plus haut. Les articles gersoniens y suivent d'autres actes de censure doctrinale anti-wycliffiste et l'*Antihuss* d'Étienne de Dolany. Les 20 articles sont correctement attribués à Gerson, mais sans date.

**26 \*Vatican**, BA, Pal. Lat. 595, fol. 55r-55v. 396 fol. Ce ms se présente sous la forme d'un recueil d'actes, de discours et de traités produits lors des conciles de Constance et de Bâle. Il a été rassemblé et même, pour sa majeure partie, copié dans les années 1430 par un ancien participant au concile de Constance, qui siégea à Bâle au nom de l'évêque de Worms, Berthold Bruckmann de Wildungen. Le ms a ensuite appartenu aux chanoines augustins de Sainte-Marie-Madeleine, à Frankenthal (entre Spire et Worms). Cette copie du syllabus de Gerson a la particularité de comporter une addition qui ne se lit que là : il est augmenté à la fin d'une sévère mise en garde contre les germes de rébellion ainsi semés parmi le peuple<sup>26</sup>.

Ms à retrancher : P. Glorieux, *Œuvres complètes*, t. 2, p. XX, renvoie à Munich, Clm. 5596, f. 1-2. Le ms en question, qui date de 1415-1417, comporte aux fol. 1r-7v une liste de présence des Pères au concile de Constance, suivie de divers traités, lettres et sermons produits durant le concile, mais point le syllabus gersonien<sup>27</sup>.

24. F.M. BARTOŠ, *Soupis rukopisů Národního musea v Praze*, tome 2, Prague, 1927, p. 95-96 et V. NOVOTNÝ, *Korespondence a dokumenty...*, éd. citée, p. XXIII et sv.

25. J. WEBER (= KADLEC) *et alii, Soupis rukopisů v Třeboni...*, éd. citée, n° 12, p. 96-100.

26. H. STEVENSON, *Codices palatini latini bibliothecae Vaticanae*, t. 1, Cité du Vatican, 1886, p. 200 et surtout Th. IZBICKI, « Ecclesiological texts of Jean Gerson and Pierre d'Ailly in Vatican manuscript collections other than the codices Vaticani latini », *Manuscripta*, 33, 1989, p. 205-209, ici p. 205. Voir aussi V. NOVOTNÝ, *M. Jan Hus*, I/2, éd. citée, note 4, p. 392-393.

27. K. HALM, *Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae Regiae Monacensis, Catalogus codicum latinorum*, III/3, Munich, 1873, p. 26.

**3. – PIERRE D’AILLY ET ALII,  
CONCLUSIONES DE COMMUNIONE PLEBIS SUB UTRAQUE SPECIE**

**27 Augsbourg**, UB, Cod. II.1.2° 129, 138r-139r. Ce ms de 227 fol. fut copié et relié peu après 1425, dans le sud-ouest de l’Allemagne, peut-être à Heidelberg. Il fut donné vers 1460 par Johannes Kautsch, un ancien étudiant de Heidelberg devenu vicaire général d’Augsbourg, au monastère bénédictin de Füssen. Il s’agit d’un recueil de théologie pastorale et canonique, qui comprend un gros dossier antihérétique composé de la condamnation portée contre Jean Drändorf (1425), de la réfutation des 45 articles de Wyclif par les théologiens de Constance et de leurs six conclusions contre l’utraquisme, ici attribuées à Gerson. C’est une version abrégée des conclusions, à laquelle s’ajoute toutefois une septième conclusion consacrée à l’efficacité de la prière. Suit le traité de Pierre Zwicker contre les vaudois *Cum dormirent homines*<sup>28</sup>.

**28 Bernkastel-Kues**, Hospital 95, fol. 222r-223v. Ce recueil de théologie eucharistique s’ouvre par des textes de Matthieu de Cracovie et d’Albert le Grand sur le sujet, puis transmet un ensemble de traités eucharistiques datant du concile de Constance. Les conclusions suivent l’opuscule de Gerson contre l’utraquisme, avec la réponse qu’y donna Jakoubek de Stříbro, et précèdent la réfutation des 45 articles de Wyclif par les docteurs de Constance. Le ms, produit dans la région de Liège, a très probablement appartenu au cardinal Nicolas de Cuse († 1464), qui a légué ses livres à l’hôpital fondé par ses soins<sup>29</sup>.

**29 \*Brixen/Bressanone**, Priesterseminar, A 3 (olim 3), fol. 191v-192r. 214 fol. Les filigranes en situent la copie vers 1416-1418. Le ms est principalement occupé par les *Questiones magistrales in lib. IV Sententiarum* de Nicolas de Dinkelsbühl. Lui font suite les *conclusiones* des docteurs de Constance et la *Questio de sacramento altaris* que Pierre de Pulkau soutint en 1410 contre Stanislas de Znojmo. La fin du ms est consacrée à des prières et des recettes en langue allemande<sup>30</sup>.

**30 Brno**, MZA, A 88, fol. 177r-179r. Ce ms de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle provient du fonds des ermites de Saint-Augustin de Brno. Les *conclusiones* y constituent le seul item du concile de Constance et voisinent avec des traités anti-utraquistes dus à Simon de Tišnov ou anonymes<sup>31</sup>.

28. H. HILG, *Lateinische mittelalterliche Handschriften in Folio der Universitätsbibliothek Augsburg: Cod. II. 1.2o 91 – 226*, Wiesbaden, 1999, p. 127-137.

29. J. MARX, *Verzeichnis der Handschriften-Sammlung des Hospitals zu Cues*, Trèves, 1905, p. 95-97.

30. Informations tirées du site en ligne: [manuscripta.at](http://manuscripta.at) – *Mittelalterliche Handschriften in österreichischen Bibliotheken*.

31. V. DOKOUPIL, *Soupis rukopisů knihovny augustiniánů na Starém Brně*, Prague, 1957, p. 86-90.

**1 \*Brno**, MZA, Cerr. II 133, fol. 84v-86v. 389 fol. Ce ms d'origine cartusienne transmet diverses œuvres anti-hussites, parmi lesquelles la question de Nouvion. Les conclusions des docteurs de Constance y précèdent immédiatement le décret *Cum in nonnullis* contre l'utraquisme (15 juin 1415)<sup>32</sup>.

**2 Brno**, MZA, Cerr. II 303, fol. 298r-299v. Ce ms de 538 fol. partage beaucoup de traits avec le ms précédent. Il provient comme celui-là de la chartreuse de Dolany, contient la question de Nouvion et fait suivre les six *conclusiones* du décret conciliaire *Cum in nonnullis*<sup>33</sup>.

**31 Coblenz**, LHA, Best. 701, n°183, fol. 223r-223v. 352 fol. Le ms a été confectionné et partiellement copié par le dominicain Henri Kalteisen dans les années 1430. Il recueille des œuvres de théologie scolastique et de la polémique anti-hussite datant pour l'essentiel de l'époque de la conférence de Nuremberg (1430) et du concile de Bâle, parmi laquelle se rencontrent beaucoup de textes de Kalteisen lui-même. Le ms passa à sa mort au couvent dominicain de Coblenz où il s'était retiré. Les conclusions des docteurs précèdent ici la réfutation des 45 articles de Wyclif : ces deux textes forment les deux seules entrées documentant le concile de Constance<sup>34</sup>.

**32 \*Munich**, BSB, clm 27417, fol. 209r-211v. Ce recueil théologique très composite a sans doute été copié au concile de Constance. Il fut acquis en 1473 par l'abbaye cistercienne de Fürstenfeld. Les *conclusiones* constituent le seul texte anti-hussite présent. On y repère en revanche un sermon prononcé par Pierre d'Ailly durant le concile de Constance, ainsi que son *Tractatus de ecclesiastica potestate*<sup>35</sup>.

**33 Naples**, BN, VII D 9, fol. 120r-122r. Ce ms fut copié à Constance, peu avant la fin du concile, par un Allemand de Bohême qui souhaitait s'équiper contre le hussitisme. Il a ensuite appartenu à saint Jean de Capistran, après la mort duquel il fut apporté en Italie du sud. Y sont compilés quelques extraits relatifs aux hérésies antiques et médiévales, des textes de Hus et de Jakoubek de Stříbro et un riche ensemble de décrets conciliaires et de traités contre les doctrines wycliffiste et hussite. Les *conclusiones* sont encadrées par le traité d'André de Brod *De sumptione venerabilis sacramenti corporis ac sanguinis domini nostri* et un pot-pourri patristique sur l'eucharistie. Leur paternité est attribuée au cardinal Pierre d'Ailly<sup>36</sup>.

---

32. M. ŠVABENSKÝ, *G12 Cerroního sbírka...*, tome 1, éd. citée, p. 323-333.

33. *Ibid.*, t. 2, p. 521-535.

34. C. MECKELNBORG, *Die nichtarchivischen Handschriften der Signaturengruppe Best. 701 Nr. 1-190, ergänzt durch die im Görres-Gymnasium Koblenz aufbewahrten Hs. A, B und C*, Wiesbaden, 1998, p. 410-426.

35. H. HAUKE, *Katalog der lateinischen Handschriften der Bayerischen Staatsbibliothek München: Clm 27270-27499*, Wiesbaden, 1975, p. 182-189.

36. W. BRANDMÜLLER, «Fata habent libelli...», art. cité.

**34 Olomouc**, VK, M II 91, fol. 154v-155v. Ce ms date de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle et provient de la chartreuse de Dolany. La *Somme de pénitence* de Thomas de Chobham y est suivie de diverses pièces hussites et anti-hussites. Les *conclusiones* sont flanquées par le *Sermo contra quinque articulos Wiclef* de Stanislas de Znojmo et deux textes sur les erreurs des Juifs et la vie de Mahomet<sup>37</sup>.

**35 \*Université de Pennsylvanie**, 740, fol. 164v-167r. 257 fol. Ce ms d'origine bohémienne y fut copié à la fin des années 1410. Il a ensuite appartenu aux Clarisses de Brixen (Tyrol), qui l'ont fait relier. Les conclusions précèdent d'autres items hussites ou anti-hussites : la déclaration de l'université de Prague en faveur du calice (7 février 1418), le traité *Eloquenti viro* d'André de Brod et le *Tractatus contra 45 articulos Joannis Wiclef* de Stanislas de Znojmo<sup>38</sup>.

**36 Prague**, Kap., D 51, fol. 228v-230v. 378 fol. D'esprit anti-hussite, ce manuscrit date du milieu du siècle et transmet des matériaux liés aux conciles de Constance et de Bâle, parmi lesquels quelques pièces en langue tchèque. Les conclusions font ici suite à des lettres et à des relations du concile de Constance, tout en introduisant le décret *Cum in nonnullis*<sup>39</sup>.

**37 Prague**, Kap., D 57, fol. 35v-37r. 220 fol. Antérieur à 1420, le ms provient de Roudnice et transmet beaucoup de lettres et de pièces liturgiques liées à l'abbaye. Les *conclusiones* y prennent place dans un dossier anti-utraquiste. Elles suivent le décret *Cum in nonnullis* et précèdent la question *Utrum liceat magistris studii pragensis illa diffinire...*, une parodie anti-hussite de question universitaire qui fut diffusée le 2 janvier 1417 par le dominicain Pierre d'Uničov<sup>40</sup>.

**38 \*Prague**, Kap., N 9, fol. 29v-30v. 300 fol. Ce ms date pour cette partie du début du XV<sup>e</sup> siècle et se présente comme un recueil théologico-juridique composite, d'orientation anti-hussite. Les conclusions des docteurs contre l'utraquisme y précèdent le *De sumptione venerabilis sacramenti corporis ac sanguinis domini nostri* d'André de Brod et le traité de Gerson sur le calice<sup>41</sup>.

**9 \*Prague**, Kap., O 8, fol. 50r-51v. Ce ms déjà décrit ci-dessus fait suivre la question de Jacques de Nouvion par les six conclusions<sup>42</sup>.

37. M. BOHÁČEK et F. ČÁDA, *Beschreibung der mittelalterlichen Handschriften der Wissenschaftlichen Staatsbibliothek von Olmütz*, t. 1, Cologne – Weimar, 1994, p. 424-429 (l'incipit, confondu avec l'explicit du sermon de Znojmo, y est mal retranscrit).

38. N. P. ZACOUR et R. HIRSCH, *Catalogue of Manuscripts in the Libraries of the University of Pennsylvania to 1800*, Pennsylvania Press, 1965, p. 20.

39. A. PATERA et A. PODLAHA, *Soupis rukopisů...*, t. 1, éd. citée, p. 354-361.

40. *Ibid.*, p. 368-371.

41. *Ibid.*, tome 2, éd. citée, p. 376-378.

42. *Ibid.*, p. 463-465.

**39 Prague**, NK, I B 16, fol. 96v-98r. 118 fol. Les conclusions s'insèrent après un commentaire des séquences et des hymnes liturgiques et le traité anti-hussite *Eloquenti viro*. Elles précèdent un anonyme *Speculum corporis Christi*. Le ms fut copié en 1421 par « N. Petri de Mugicz », puis fut donné dans la seconde moitié du siècle à l'abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin de Borovany (Forbes), au sud de la Bohême<sup>43</sup>.

**40 \*Prague**, NK, I B 17, fol. 176r-177v. Ce ms datant du deuxième tiers du XV<sup>e</sup> siècle provient des chanoines réguliers de Třeboň, auxquels il fut donné par « dominus Nicolaus dictus Sellar ». Il s'agit d'un recueil théologique et hagiographique. Les conclusions y précèdent le *Tractatus de ecclesia* d'Étienne Pálec et le traité contre l'utraquisme de Gerson<sup>44</sup>.

**41 Prague**, NK, V G 11, fol. 187r-188r. Ce ms hussite de 192 fol., en partie copié en 1413, transmet de nombreux textes de Hus de cette période, comme son *De ecclesia*. Les conclusions des docteurs de Constance y sont encadrées par des notes sur l'humilité et sur les flatteurs<sup>45</sup>.

**42 Prague**, NK, XI D 5, fol. 20r-20v. 185 fol. Ce recueil anti-hussite remonte à la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Il appartient à la famille des Rožmberk, puis passa dans la bibliothèque de l'abbaye des chanoines réguliers de Třeboň. Les *conclusiones* s'y rencontrent au milieu de pièces relatives au conflit de 1413 entre Hus et les docteurs et de divers traités contre l'utraquisme<sup>46</sup>.

**43 Prague**, NK, XIII D 9, fol. 42r-42v. 206 fol. Ce ms théologique de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle transmet quelques prières et gloses en allemand, en plus du fonds latin. Diverses notes contre la communion sous les deux espèces y figurent. Tel est le cas des conclusions, intercalées au milieu des *Meditationes de passione Christi* de Jordanus de Quedlinburg<sup>47</sup>.

Ms à retrancher : P. Soukup fait état de Leipzig, UB, Ms. 602, fol. 243v-256r. Ce ms des années 1420-1430, qui provient sans doute de la bibliothèque des dominicains de Leipzig, offre une riche documentation hussitologique. Le texte en question ne consiste cependant pas dans les *Conclusiones*, mais dans l'*Apologia* par laquelle Nicolas de Dresde y répondit et qui porte le même *incipit*<sup>48</sup>.

---

43. J. TRUHLÁŘ, *Catalogus codicum...*, tome 1, éd. citée, p. 72-73.

44. *Ibid.*, p. 73-74.

45. *Ibid.*, p. 398-399.

46. *Ibid.*, tome 2, p. 143-145.

47. *Ibid.*, p. 227-228, corrigé à la lumière de la description disponible sur [www.manuscriptorium.com](http://www.manuscriptorium.com).

48. P. BURKHART, *Die lateinischen und deutschen Handschriften der Universitätsbibliothek Leipzig*, Wiesbaden, tome 2/5, *Die lateinischen und deutschen Handschriften, Die theologischen Handschriften*, 1 (Ms 501 - 625), 1999, p. 247-252.

#### 4. – JEAN GERSON, *DE NECESSARIA COMMUNIONE SUB UTRAQUE SPECIE*

**44 \*Augsbourg**, StB, 8° Cod. 9d, fol. 245v-249v. 398 fol. Le ms a été copié à Buxheim ou à Güterstein par le chartreux Johannes Mickel († 1508) sur l'édition incunable strasbourgeoise des *Opera omnia* de Gerson (1488). Ses anciens confrères de l'abbaye bénédictine de Saint-Ulrich-et-Sainte-Afra, à Augsbourg, en ont hérité et l'ont fait reliaer<sup>49</sup>.

**45 Bamberg**, StB, ms theol. 48, fol. 164v-168v. Ce recueil de 247 fol., tout entier écrit de la même main, est presque exclusivement gersonien et transmet plusieurs textes rares du chancelier. Le traité contre l'utraquisme, auquel sont jointes les *auctoritates doctorum* aux fol. 168v-169v, prend place après le *Contra flagellantium* et le *De susceptione humanitatis* et précède le *De laude scripturarum*. Le ms a appartenu au XV<sup>e</sup> siècle au maître Paul Rabe, vicaire de la cathédrale de Bamberg, qui le légua à l'abbaye bénédictine de Michelsberg dont dépendait la prévôté de Sainte-Foy<sup>50</sup>.

**46 Bâle**, UB, A II 36, fol. 107r-116v. 234 fol. Ce ms a été copié à Bâle par 6 mains différentes, parmi lesquelles on reconnaît aux fol. 105-106 et 199-231 celle de Johannes Burkardi († 1471), chapelain d'une confrérie de chanoines réguliers. Le volume, après avoir appartenu à sa collection théologique, a été légué à la bibliothèque des dominicains, qui l'ont fait reliaer. Le texte du chancelier sur l'utraquisme y voisine avec 4 autres œuvres gersoniennes, dont le *Tractatus de celebratione misse*. D'après le filigrane (Briquet 2776), il a été transcrit à la fin des années 1430. Il présente la particularité de former un seul tenant avec le texte des autorités<sup>51</sup>.

**47 Bâle**, UB, A II 37, fol. 73v-76v. 292 fol. Tout le ms a été copié par Henricus Lyndman de Goch au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, d'abord à Vienne (1448), puis à Bâle (1451). Il a ensuite appartenu au chapitre cathédral de Bâle. Il transmet 27 pièces gersoniennes, avec une œuvre de Basile le Grand et des lettres du Pogge. Le traité contre l'utraquisme, qui ne comprend que le premier *denarius*, est le texte n° 12 et fait suite à la *Declaratio compendiosa que veritates sunt de necessitate salutis credende*<sup>52</sup>.

---

49. Information tirée de J. TREDE, *Augsburg, Staats- und Stadtbibliothek, Katalog der Oktavhandschriften*, accessible à l'adresse en ligne : [www.manuscripta-mediaevalia.de](http://www.manuscripta-mediaevalia.de).

50. F. LEITSCHUH et H. FISCHER, *Katalog der Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Bamberg*, Bamberg, 1887, p. 601-603.

51. B. M. VON SCARPATETTI, *Katalog der datierten Handschriften in der Schweiz in lateinischer Schrift vom Anfang des Mittelalters bis 1550*, t. 1, Zurich, 1977, n° 68, p. 25-26 et M. STEINMANN et alii, description dactylographiée accessible dans la salle de lecture de la bibliothèque de l'Université de Bâle.

52. B. M. SCARPATETTI, *op. cit.*, n° 69, p. 26. P. GLORIEUX, *OC* 8, p. XX-XXII.

**48 Bâle**, UB, A VI 34, fol. 143v-145r. Ce ms postérieur au concile (il date du troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle) et très composite provient du chapitre cathédral de Bâle, auquel il fut donné, d'après une mention figurant sur la couverture, par l'évêque Johann V de Venningen († 1478). Il ne comporte que le premier *denarius*, aux côtés de 2 autres traités gersoniens (le *De laude scriptorum* et l'*Opus tripartitum*) et de divers commentaires exégétiques<sup>53</sup>.

**49 \*Barcelone**, Arxiu capitular, cod. 11, fol. 209v-211v. 366 fol. Le recueil réunit 12 traités ecclésiologiques, pour l'essentiel relatifs aux pouvoirs du concile et du pape, qui ont été produits à Constance, Bâle ou Florence ; 6 textes de Gerson s'y lisent. La même main a copié son traité sur l'utraquisme, réduit au premier *denarius*, après son *Que veritates de necessitate salutis credende* et avant le *Tractatus decem avisamentorum* (attribué à tort à Pierre d'Ailly)<sup>54</sup>.

**50 Bautzen**, Stadtbibliothek 40, 4<sup>o</sup> 8, fol. 109r-113r. Ce ms, qui remonte au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, a sans doute été relié au monastère célestin Saint-Jean d'Oybin, en Lusace. Il s'agit d'un recueil théologique contenant de très nombreux textes de Gerson, parfois mêlés à d'autres auteurs à succès comme Jacques de Jüterbog et Matthieu de Cracovie. Le traité contre les hussites, accompagné du dossier d'autorités aux fol. 113r-113v, suit entre autres le *De distinctione verarum revelationum a falsis* et le *De modo confitendi* de Gerson et précède sa *Theologia mystica*<sup>55</sup>.

**51 Berlin**, SBPK, Ms. lat. qu. 654, fol. 111r-120v. Ce ms hussitologique homogène de 204 folios date des années 1420 et fut constitué à la chartreuse de Salvatorberg, près d'Erfurt, dans la bibliothèque de laquelle il fut conservé jusqu'à la sécularisation (1803). Le *De necessaria comunione laicorum sub utraque specie* est le seul texte de Gerson qui s'y repère. Il est précédé du décret conciliaire *Cum in nonnullis* (15 juin 1415) et suivi de la réponse que Jakoubek de Střibro écrivit au traité du chancelier<sup>56</sup>.

**52 Berlin**, SBPK, Ms. theol. lat. fol. 532, fol. 1r-8r. 199 fol. Ce ms d'origine austro-bavaroise appartenait au XVIII<sup>e</sup> s. à la famille Starhemberg-Riedegg. Le traité sur l'utraquisme est l'unique texte gersonien transmis. Il est suivi des *Sermones de sanctis* de Milíč de Kroměříž, écrits de deux mains plus anciennes<sup>57</sup>.

---

53. M. STEINMANN *et alii*, description dactylographiée.

54. J. BAUCCELLS I REIG, *El fons 'Cisma d'Occident' de l'arxiu capitular de la catedral de Barcelona*, Barcelone, 1985, p. 45-51.

55. R. SCHIPKE et K. HEYDECK, *Handschriftencensus der kleineren Sammlungen in den östlichen Bundesländern Deutschlands*, Wiesbaden, 2000, p. 37-38.

56. P. SOUKUP, « Zur Verbreitung theologischer Streitschriften... », éd. citée, Anhang I.

57. H. BOESE *et alii*, *Ungedrucktes Inventar der Signaturengruppe Ms. Theol. Lat. Fol. 375-396*, Berlin, 1966, p. 111. 199 fol.

**53 Berlin**, SBPK, Ms. theol. lat. quart. 335, fol. 196v-198r. Ce ms de 276 feuillets a appartenu à Christian Soltwedel, *alias* Valli, qui le copia en 1471, alors qu'il était encore jeune clerc à Stassfurt, dans le diocèse de Magdebourg. Comme le reste de sa bibliothèque, le volume passa au début du XVI<sup>e</sup> s. au monastère bénédictin d'Ammensleben, où il s'était retiré. L'ensemble des textes transmis est très composite. Parmi des œuvres des Pères, des sermons et des commentaires exégétiques figurent quatre traités de Gerson: celui contre l'utraquisme, réduit au premier denier, le *tractatus de probatione spirituum*, le *tractatus pro devotis simplicibus* et le *dialogus de perfectione cordis*<sup>58</sup>.

**54 Berlin**, SBPK, Magdeburg 15, fol. 116v-120r. Ce ms de 385 feuillets fut écrit et relié en 1460-1461, à Leipzig, pour le chanoine de Magdebourg Peter Rode, qui le légua à sa mort en 1483 au couvent dominicain de Magdebourg. Il transmet une trentaine d'œuvres de Gerson, suivies de quelques textes de Jacques de Jüterbog. Le texte, qui est immédiatement suivi des *auctoritates doctorum* (elles aussi attribuées à Gerson), prend place entre le *De contractibus* et le *De preparatione ad missam*<sup>59</sup>.

**28 Bernkastel-Kues**, Hospital 95, fol. 208v-212r. Ce recueil de théologie eucharistique, qui a certainement appartenu au cardinal Nicolas de Cuse, transmet entre autres les six conclusions des docteurs de Constance contre la communion sous les deux espèces et a de ce fait été mentionné *supra*. Le traité du chancelier sur l'utraquisme est le seul texte gersonien présent<sup>60</sup>.

**55 \*Brno**, MZA, Cerr. II, 363, fol. 262r-275r. Le ms, qui provient de la chartreuse de Dolany/Olomouc, rassemble des matériaux anti-hussites datant du concile de Constance. Le traité de Gerson contre l'utraquisme est le seul titre de cet auteur qui y figure. Il est suivi aux fol. 275r-276r des autorités, transmises anonymement, puis du traité de Maurice de Prague sur le même sujet<sup>61</sup>.

**56 Bruxelles**, KBR, 11466-78, n° 1690, fol. 30r-34r. Ce ms soigné de 75 feuillets provient de l'abbaye norbertine de Parc. Il comprend aux 44 premiers fol. un fragment sur parchemin, composé de 7 titres de Gerson, qui a ensuite été relié au XVIII<sup>e</sup> siècle avec 3 autres traités et un incunable du chancelier Gerson, ainsi que quelques textes de (ou sur) Pétrarque et Léonard Bruni d'Arezzo, tous sur papier. Le traité contre les hussites s'insère dans un contexte ecclésiologique: il suit le *De*

58. G. ACHTEN, *Die theologischen lateinischen Handschriften in Quarto der Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz Berlin*, t. 2, Wiesbaden, 1984, p. 145-149. Sur les mss de Christian Valli, voir H. KNAUS, « Ein wandernder Schreiber und Buchbinder des ausgehenden Mittelalters », *Gutenberg-Jahrbuch*, 1973, p. 63-70.

59. U. WINTER, *Die manuscripta Magdeburgica der Staatsbibliothek zu Berlin*, t. 1, Wiesbaden, 2001, p. 54-60.

60. J. MARX, *Verzeichnis der Handschriften-Sammlung...*, éd. citée, p. 95-97.

61. M. ŠVABENSKÝ, *G12 Cerronůho sbírka...*, éd. citée, t. 2, p. 643-646.

*appellatione a papa* et précède le *De auferibilitate sponsi*, qui ont été écrits par la même main. Aux fol. 34r-35r figurent les autorités, sans nom d'auteur<sup>62</sup>.

**57 Bruxelles**, KBR, 8018-26, n° 2533, fol. 233r-238v. Ce gros manuscrit, qui a appartenu à l'époque moderne à l'abbaye prémontrée de Tongerlo, a été transcrit par une vingtaine de copistes différents au concile de Constance. Les fol. 1-56v s'intitulent *bona collecta et in concilio Constantiensi masticata ab eodem contra articulos Iohannis Hus premissos*. Suivent les affaires de la déposition de Jean XXIII et les erreurs de Jean Petit. Le traité contre les hussites est l'un des 4 items gersoniens qui y figurent. Il est écrit de la même main que le traité précédent, le *De reformatione ecclesie* de Pierre d'Ailly, dont le colophon (fol. 232v) nous apprend qu'il fut copié le 12 novembre 1416 par Henri de Breda, cleric du diocèse de Liège. Les filigranes prouvent que ces feuillets sont plus ou moins contemporains de la partie datée<sup>63</sup>.

**58 Cologne**, Stadtarchiv, GB quart 61, fol. 165r-173v. 267 fol. Ce ms provient de la bibliothèque des franciscains de Cologne et date pour cette partie des années 1460. Le *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* est à la fois le seul texte gersonien et l'unique entrée hussitologique du recueil. Il y suit le commentaire de Pierre d'Ailly sur les sept psaumes de la pénitence et précède le *Tractatus de peccato originali* de Gilles de Rome<sup>64</sup>.

**59 Cologne**, Stadtarchiv, Wallraf 220, fol. 85r-88v. 167 fol. Ce ms du troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle provient de la chartreuse de Cologne et contient essentiellement des titres de Gerson et de Pierre d'Ailly. Le traité contre l'utraquisme prend la suite de trois sermons de Gerson et précède sa lettre au sujet de Ruysbroeck<sup>65</sup>.

**60 Cologne**, Stadtarchiv, W\* 16, fol. 233v-234r. 255 fol. Ce recueil ascétique composite provient du monastère bénédictin Saint-Michel d'Hildesheim et date, d'après les filigranes, des années 1456-1462. Le traité contre l'utraquisme est transmis avec 7 autres items gersoniens et suit immédiatement le *De veritatibus que credende sunt*. Il s'agit cependant d'une version très fragmentaire, puisque le texte s'interrompt au milieu de la cinquième règle du premier denier par suite de la perte de plusieurs feuillets<sup>66</sup>.

62. Le ms est décrit par GLORIEUX, *OC* 6, p. XXVI et J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. 3, Bruxelles, 1903, p. 82-83. Voir aussi É. VAN BALBERGHE, «La Vita Petrarchae de Giannozzo Manetti», dans ID., *Les manuscrits médiévaux de l'abbaye de Parc*, Bruxelles, 1992, p. 117-122.

63. J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits...*, t. 4, Bruxelles, 1904, n° 2533, p. 22-25; *Manuscrits datés conservés en Belgique*, t. 2 (1401-1440), Bruxelles – Gand, 1972, n° 124; M. WITTEK, *Inventaire des manuscrits de papier du XV<sup>e</sup> siècle conservés à la Bibliothèque royale de Belgique et de leurs filigranes*, t. 1, *Manuscrits datés (1401-1440)*, Bruxelles, 2003, notice 27.

64. Description par J. VENNEBUSCH, *Die theologischen Handschriften des Stadtarchives Köln*, t. 2, Cologne – Vienne, 1980, p. 62-66.

65. J. VENNEBUSCH, *Die theologischen...*, t. 4, Cologne – Vienne, 1986, p. 107-109.

66. J. VENNEBUSCH, *Die theologischen...*, t. 5, Cologne – Vienne, 1989, p. 9-16.

**61 Darmstadt**, ULB 788, fol. 215v-219r. Ce recueil exclusivement gersonien fut copié entre 1440 et 1460 et provient d'une chartreuse, qui est soit celle de Cologne, soit celle de Wesel. Le traité sur l'utraquisme suit ici le *Que veritates sint de necessitate salutis credende* et précède le *Trilogium astrologie theologizate*<sup>67</sup>.

**62 Düsseldorf**, ULB C44a, fol. 107v-114r. Le traité gersonien sur l'utraquisme appartient à un ensemble codicologique qui date du milieu des années 1450 et a été copié à l'abbaye cistercienne de Heisterbach, par le moine Albert. Voisinant avec la règle de sainte Brigitte de Suède, sa *Vita* et des extraits des Révélations, il fait suite à 4 autres traités gersoniens (*De probatione spirituum*, *De simonia*, *De statu pape et minorum prelatorum*). Il est accompagné du dossier d'*auctoritates*. La suite du ms, plus précoce (vers 1435), transmet d'autres textes de Gerson<sup>68</sup>.

**63 Erlangen**, UB, 533, fol. 248v-251v. Ce ms de 283 feuillets provient de l'abbaye cistercienne de Heilsbronn, en Franconie. Il réunit deux ensembles codicologiques indépendants : des sermons prononcés durant les conciles de Constance et de Bâle et des traités ecclésiologiques contemporains. Le traité sur l'utraquisme y est transmis avec les autorités. La même main a copié immédiatement avant le *De ecclesiastica potestate* de Gerson<sup>69</sup>.

**64 Giessen**, UB 675, fol. 203r-209v. Ce ms du troisième quart du XV<sup>e</sup> s. a appartenu à Gabriel Biel († 1495), qui l'a versé dans la bibliothèque des Frères de la vie commune, à Butzbach. C'est un recueil hétérogène, qui transmet des auteurs spirituels des XII<sup>e</sup> (Hugues de Saint-Victor), XIII<sup>e</sup> (Bonaventure, Humbert de Romans) et surtout XV<sup>e</sup> siècles. 7 textes gersoniens s'y repèrent. Le traité contre les hussites suit le *De officio pastoris* et précède le *De passionibus anime*<sup>70</sup>.

**65 Giessen**, UB 762, fol. 236v-238r. Le ms a été produit vers 1453 à Mayence ou ses environs. Il a ensuite été conservé dans l'abbaye cistercienne d'Eberbach, puis est passé comme le précédent entre les mains de Gabriel Biel, qui l'a transmis à son chapitre de Butzbach. Ce gros recueil est essentiellement gersonien. Le traité sur l'utraquisme y est escorté du *Que veritates sint de necessitate salutis credende* et du *Trilogium astrologie theologizate*<sup>71</sup>.

**66 Karlsruhe**, BLB, Karlsruher Hs. 346, fol. 133-137. 159 fol. Ce ms du XV<sup>e</sup> siècle est d'origine tchèque et a une orientation hussite. Le traité de Gerson sur l'utraquisme y est en effet le seul texte émanant d'un auteur catholique. Il vient après le

67. K.H. STAUB, *Jüngere theologische Texte* (Die Handschriften der Hessischen Landes- und Hochschulbibliothek Darmstadt 5, 1), Wiesbaden, 2001, p. 111-114.

68. A. MAZUREK, *Die mittelalterlichen Handschriften der Signaturengruppe C in der Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf*, Wiesbaden, 2012, p. 211-217.

69. H. FISCHER, *Katalog der Handschriften...*, éd. citée, p. 145-148.

70. W.G. BAYERER, *Die Handschriften des ehemaligen Fraterherrenstifts St. Markus zu Butzbach in der Universitätsbibliothek Giessen*, t. 1, Wiesbaden, 1980, p. 58-59.

71. J. OTT, *Die Handschriften des ehemaligen Fraterherrenstifts St. Markus zu Butzbach in der Universitätsbibliothek Giessen*, t. 2, Giessen, 2004, p. 102-110.

commentaire lollard sur l'Apocalypse connu par son incipit *Opus arduum valde* et les *Tabulae veteris et novi coloris* de Nicolas de Dresde. Il est suivi de la réponse que Jakoubek de Střibro donna au chancelier<sup>72</sup>.

**5 \*Klosterneuburg**, 356, fol. 80v-84v. Le ms, qui contient la question de Nouvion, date des années 1475-1480. Le traité y est accompagné aux fol. 84r-84v des autorités, elles aussi attribuées nommément à Gerson<sup>73</sup>.

**67 \*Klosterneuburg**, 358, fol. 91r-95r. 432 fol. Le recueil appartenait déjà à l'abbaye au XV<sup>e</sup> siècle. Il rassemble une vingtaine de textes de Gerson, plus quelques pièces de Matthieu de Cracovie et de Pierre d'Ailly, dont beaucoup ont trait au concile de Constance. La transcription du traité de Gerson contre l'utraquisme y est datée de 1438. Il se trouve encadré par le *Tractatus de potestate ecclesiastica* et le *De preparatione ad missam*<sup>74</sup>.

**68 Leipzig**, 581, fol. 146v-149v. Le ms a été copié à Leipzig durant le troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle et appartient à la faculté des arts de l'université. Il contient une trentaine de textes gersoniens, ainsi que quelques opuscules du chartreux Jacques de Jüterbog. Le traité sur l'utraquisme, suivi aux fol. 149v-150v des autorités, s'intercale entre le *Tractatus de contractibus* et le *Tractatus de preparatione ad missam* du chancelier<sup>75</sup>.

**69 Leipzig**, 584, fol. 120v-124r. Ce ms d'origine franconienne date du troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle et a sans doute appartenu au couvent dominicain de Leipzig. Il s'agit d'un recueil à dominante gersonienne. Le traité sur l'utraquisme, qui suit le *De veritatibus de necessitate salutis* et précède le *De meditatione cordis*, y est réduit au premier *denarius*<sup>76</sup>.

**70 \*Mayence**, Wissenschaftliche Stadtbibliothek, ms I 370, fol. 21r-26v et 138v-140v. 156 fol. Le ms, qui était en possession de la chartreuse de Mayence dès les alentours de 1470, a été partiellement copié dans les années 1460. Le traité sur l'utraquisme y est deux fois transcrit. Dans le premier cas, le traité suit le *Que veritates sint de necessitate credende* et précède le *Tractatus super cantica canticorum*; dans le second, il est accompagné des autorités aux fol. 140v-141v et prend place entre le *De delectatione querenda in divino officio* et le *De modo absolvendi*<sup>77</sup>.

---

72. W. BRAMBACH, *Die Handschriften der Badischen Landesbibliothek in Karlsruhe, 4: Die Karlsruher Handschriften*, repr. Wiesbaden, 1970, p. 39-40 et addition bibliographique p. 289.

73. H. PFEIFFER et B. ČERNÍK, *Catalogus codicum...*, éd. citée, t. 2, p. 118-121.

74. *Ibid.*, p. 123-130.

75. P. BURKHART, *Die lateinischen und deutschen Handschriften...*, 2/1, éd. citée, p. 172-180.

76. *Ibid.*, p. 189-196.

77. Voir la description qu'en donne G. LIST sur le site : [www.manuscriptoria-mediaevalia.de/hs/projekt-Mainz-pdfs](http://www.manuscriptoria-mediaevalia.de/hs/projekt-Mainz-pdfs).

**71 Melk**, 619 (*olim* 2 – A 3), fol. 1r-7r. Le ms contient entre autres une vingtaine de pièces de Gerson. Parmi elles, le traité contre l'utraquisme vient en tête. Il est suivi de son *Dialogus apologeticus pro celibatu* et du traité adverse de Guillaume Saignet. Cette partie du ms a été copiée à Bâle pendant le concile, en 1436, par le prieur de Melk Martin Senging († 1483). Il a ensuite été complété au monastère avec d'autres œuvres de Gerson disponibles à la chartreuse voisine d'Aggsbach<sup>78</sup>.

**72 Munich**, BSB, Clm 8829, fol. 104-107r. Cette partie du ms a été copiée par Jacobus Burgbardi de Jawor, *alias* Jackscho Burguld de Swarczenwald, en 1448. Ce recueil théologique hétérogène ne contient pas d'autre texte gersonien que le traité sur l'utraquisme. Il y suit des notes diverses sur l'eucharistie et précède les *Auctoritates Aristotelis*. Le ms provient du fonds des franciscains de Munich<sup>79</sup>.

**73 Munich**, BSB, Clm 18651, fol. 86r-96r. Le volume, qui réunit des traités variés de Gerson avec l'*Itinerarium mentis ad Deum* de Bonaventure, provient du monastère bénédictin de Tegernsee. Le dossier gersonien a été copié sur le ms Melk 619 ; en particulier, le traité sur l'utraquisme y comporte le même colophon<sup>80</sup>.

**74 Munich**, BSB, Clm 26637, fol. 98v-102r. Ce recueil de 21 pièces à dominante gersonienne, qui traite surtout de l'eucharistie et de la pénitence, a été copié en 1459 par Albrecht Zürn de Rüttling et Fridericus Hüler d'Eichstätt, chapelains à l'hôpital de Rüttling. Henri Hopfenstet d'Eischstätt, curé à Lenting, l'a acheté en 1471. Il est ensuite passé dans le fonds de l'abbaye bénédictine Saint-Emmeran, à Ratisbonne. Le traité sur l'utraquisme occupe la dixième place, entre le traité *De trepidacione celebrandi et de pollutione nocturna* et la *Declaratio super sensu litterali* du chancelier<sup>81</sup>.

**75 Munich**, BSB, Clm 28442, fol. 15v-20r. Ce ms de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle provient de la chartreuse de Buxheim et constitue un *membrum disjectum* d'un recueil qui transmettait principalement des matériaux de théologie eucharistique. Le traité contre l'utraquisme suit le *De preparatione ad missam* et précède le *De visitatione prelatorum* de Gerson<sup>82</sup>.

78. A. HOELDER, *Catalogus codicum ... Mellicensis*, t. 1, Vienne, 1889, Ms 619, p. 2-7 et N. GRÉVY-PONS, *Célibat et nature. Une controverse médiévale. À propos d'un texte du début du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1975, p. 124-125.

79. K. HALM, *Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae Regiae Monacensis, Catalogus codicum latinorum*, t. 4/1, Munich, 1874, p. 55-56.

80. K. HALM, *Catalogus codicum latinorum...*, éd. citée, t. 2/3, Munich, 1878, p. 196-197 et D. HOBBS, «The Council of Basel and Distribution Patterns...», art. cité, p. 160.

81. K. HALM, *Catalogus codicum latinorum...*, éd. citée, t. 2/4, Munich, 1881, p. 197 et P. GLORIEUX, *OC* 10, p. XIX-XX.

82. G. GLAUCHE, *Katalog der lateinischen Handschriften der Bayerischen Staatsbibliothek München (Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae Monacensis)*, t. 4/8, Wiesbaden, 1984, p. 272-273.

**76 Munich**, UB, 2° Cod. ms. 84, fol. 48v-54v. 270 fol. Le ms provient des dominicains bavarois de Landshut, qui le reçurent en 1483 du Frère Andreas Frantenhauser. Il a été copié pour cette partie en 1417-1421, en Allemagne du Sud. Il transmet le traité contre l'utraquisme avec le dossier des autorités aux fol. 54v-55r et, pour le reste, contient surtout des pièces datant du concile de Constance, dont quelques *hussitica*. L'*Opus tripartitum* est le seul autre titre de Gerson qui s'y rencontre<sup>83</sup>.

**77 Olomouc**, VK, M I 292, fol. 9r-15r. Le ms, qui est exclusivement gersonien, provient de la chartreuse d'Olomouc et daterait, d'après les filigranes, de 1465 environ. Le traité sur l'utraquisme est précédé du *De cognitione castitatis*; lui succèdent divers opuscules sur le Schisme<sup>84</sup>.

**78 Paris**, BN, lat. 3125, fol. 44v-48r. Ce gros ms de 428 folios transmet un corpus gersonien de 27 entrées, à la suite desquelles ont été transcrits le traité de Nicolas de Wachenheim contre les pèlerinages d'enfants au Mont Saint-Michel (1458) et le *De cogitationibus* du chartreux Jacques de Jüterbog. Le *De necessaria communionem laicorum sub utraque specie* de Jean Gerson y est amputé du second denier, mais pourvu d'une interpolation empruntée à Jean de Raguse. Il voisine avec le *De vita spirituali anime* et la *Declaratio veritatum que credende sunt de necessitate salutis* d'une part, l'*Incitatio ad digne suscipiendum corpus dominicum* d'autre part. Le recueil a été copié par un même scribe à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (pour partie en 1479-1480) et est d'une écriture germanique. Il est ensuite passé par la bibliothèque de l'abbé de Targny, dont la signature se voit au fol. 1<sup>85</sup>.

**79 Paris**, BN, lat. 17488, fol. 306r-310v. Ce ms sur parchemin de 381 fol., décoré de lettres ornées, date du milieu du XV<sup>e</sup> siècle et provient du collège de Navarre. Les 45 pièces réunies sont toutes de Gerson, à deux minimes exceptions près. Le traité contre l'utraquisme est le n° 28, suivi immédiatement, aux fol. 310v-312r, par les *auctoritates facientes ad predicta*. Il voisine avec le traité de Gerson sur le célibat, sa lettre à Vincent Ferrier et son écrit contre les flagellants. D'après G. Ouy, le ms a été copié en partie par Thomas Gerson (vers 1415-1478), qui fut chargé par Gérard Machet de doter le collège de Navarre de séries complètes d'œuvres du chancelier. Il disposa pour cela de pièces autographes ou originales<sup>86</sup>.

---

83. N. DANIEL, G. KORNRUMPF, G. SCHOTT, *Die lateinischen mittelalterlichen Handschriften der Universitätsbibliothek München: Die Handschriften aus der Foliereihe...*, t. 1, Wiesbaden, 1974, p. 132-137.

84. M. BOHÁČEK et Fr. ČÁDA, *Beschreibung der mittelalterlichen Handschriften...*, éd. citée, p. 214-218.

85. Ch. SAMARAN et R. MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, t. 2, Paris, 1962, p. 147.

86. G. OUY, «Manuscrits jumeaux et copies en facsimilé: deux couples de manuscrits gersoniens», *Codices mancripti*, 11, 1985, p. 124-136, notamment p. 126-127. Voir aussi P. GLORIEUX, *OC* 1, p. 98-99 et Ch. SAMARAN et R. MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine...*, t. 3, p. 718.

**80 Paris**, BN, nouv. acq. lat. 226, fol. 1r-8r. Ce ms de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. transmet le traité *De necessaria communione laicorum sub utraque specie*, avec les autorités des docteurs (fol. 8v-10v). C'est l'unique titre gersonien : le suivent le *Compendium moralitatum* de Jacques de Lausanne, le *Paradisus anime* du pseudo-Albert le Grand et enfin le premier livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Le codex provient de l'abbaye bénédictine d'Ochsenhausen, en Souabe, dans la bibliothèque de laquelle il était enchaîné ; il a d'ailleurs conservé la chaîne et l'anneau qui servaient à le fixer, ainsi que les coins en bronze de la reliure primitive<sup>87</sup>.

**36 \*Prague**, Kap., D 51, fol. 163r-167v. Seul texte gersonien à prendre place dans ce codex du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le *De necessaria communione laicorum sub utraque specie* y est suivi de la réponse de Jakoubek de Stříbro<sup>88</sup>.

**81 Prague**, Kap., D 109.2, fol. 122v-131v. 202 fol. Ce ms du deuxième tiers du XV<sup>e</sup> siècle, d'orientation hussite, se présente comme un recueil thématique consacré à l'utraquisme. Après les autorités colligées par Jesenice en faveur du calice viennent les trois traités anti-utraquistes de Nicolas de Dinkelsbühl, de Maurice de Prague et de Gerson, ce dernier suivi de sa réfutation par Jakoubek de Stříbro. Le reste du ms est occupé par la controverse entre Havlík et Pierre Payne et par diverses notes en faveur de la communion sous les deux espèces et de la communion des petits enfants. Le ms ne contient donc pas d'autre traité de Gerson<sup>89</sup>.

**38 Prague**, Kap., N 9, fol. 35r-37r. 300 fol. Ce ms du début du XV<sup>e</sup> siècle a déjà été mentionné plus haut en raison de la présence des conclusions des docteurs de Constance contre l'utraquisme. Il transmet seulement le second denier du traité de Gerson, suivi immédiatement aux fol. 37r-v du dossier d'autorités (sous le nom de Gerson). On relève à la toute fin du ms sept autres textes du chancelier<sup>90</sup>.

**82 Prague**, Kap., N 50, fol. 32v-35v. 245 fol. Ce ms théologique composite, d'orientation anti-hussite, a été copié pour cette partie en 1428 à Plzeň. Le traité sur l'utraquisme y est le seul item gersonien. Il suit un traité anonyme, daté de 1427, contre les 4 articles (*Tractatus contra quattuor articulos armate heresis Hussitarum*) et précède des extraits d'autres traités anti-hussites d'Étienne Pálec et de Simon de Tišnov<sup>91</sup>.

87. L. DELISLE, «Manuscrits divers acquis par la Bibliothèque nationale en 1876, 1877 et 1878», dans ID., *Mélanges paléographiques et bibliographiques*, Paris, 1880, p. 433-434 et B. HAURÉAU, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. 6, Paris, 1893, p. 148-150.

88. A. PATERA et A. PODLAHA, *Soupis rukopisů knihovny...*, t. 1, éd. citée, p. 354-361.

89. *Ibid.*, p. 403-404.

90. A. PATERA et A. PODLAHA, *Soupis rukopisů...*, t. 2, éd. citée, p. 376-378.

91. *Ibid.*, p. 429-430.

**83 Prague**, Kap., O 13, fol. 100v-104v. 214 fol. Ce ms de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle ne contient pas d'autre texte de Gerson. Le texte en est d'ailleurs incomplet: la fin du § 10 du second denier manque. Il côtoie de nombreuses œuvres de Jean Hus et de Jakoubek de Stříbro, suivies à la fin du ms par des traités anti-hussites dus à Procope de Kladruby ou à André de Brod<sup>92</sup>.

**40 Prague**, NK, I B 17, fol. 180v-185r. Ce ms du deuxième tiers XV<sup>e</sup> s., qui provient des chanoines réguliers de Třeboň, contient également les conclusions du concile de Constance contre l'utraquisme et a été décrit *supra*. Le traité sur l'utraquisme est le seul texte gersonien du recueil<sup>93</sup>.

**84 Prague**, NK, V H 19, fol. 184v-192r. Ce ms bohémien du XV<sup>e</sup> siècle est exclusivement gersonien (une bonne vingtaine de titres). Le traité sur l'utraquisme, auquel sont jointes les autorités, suit le *Contra sectam Flagellantium* et la lettre adressée par Gerson au célestin Jean Bassand sur l'humanité du Christ. Il précède son *Opus tripartitum*<sup>94</sup>.

**85 Prague**, NK, VIII E 7, fol. 53r-59v. Ce ms des années 1414-1419 contient surtout des notes et des œuvres de la main de Jakoubek de Stříbro sur l'utraquisme, dont beaucoup se rapportent à la communion des petits enfants. Il a lui-même annoté le texte de Gerson. C'est le seul item gersonien, au demeurant transmis sans titre ni nom d'auteur et incomplètement, par suite de la perte d'un feuillet entre les fol. 54v et 55r<sup>95</sup>.

**86 Prague**, NK, X H 12, fol. 74r-74v. Ce ms remonte aux années 1470-1475 et appartenait aux augustiniens de Čáslav, en Bohême centrale. Il s'agit d'un recueil très hétérogène, dans lequel le texte de Gerson précède des extraits d'Augustin et d'Isidore de Séville sur l'intelligence des Écritures. Seul est ici retenu le premier denier, de surcroît amputé du prologue et de ses dernières lignes<sup>96</sup>.

**87 Prague**, NK, XIII G 15, fol. 276r-279v. 279 fol. Ce ms du XV<sup>e</sup> siècle provenant des chanoines réguliers de Třeboň est un recueil théologique composite, avec une insistance sur les exigences de la vie régulière. Le texte de Gerson était à l'origine suivi par le traité sur la communion de Simon de Tišnov, aujourd'hui manquant<sup>97</sup>.

**14 \*Prague**, NK, XX B 2 (*olim* Admont Benedikterstift 428), fol. 131r-138v. Le ms a été présenté plus haut en raison de la présence de la question de Nouvion. Le traité de Gerson y suit la harangue aux hussites de Chartier<sup>98</sup>.

92. A. PATERA et A. PODLAHA, *Soupis rukopisů...*, t. 2, éd. citée, p. 470-472.

93. J. TRUHLÁŘ, *Catalogus codicum...*, tome 1, éd. citée, p. 73-74.

94. *Ibid.*, p. 414.

95. *Ibid.*, p. 563-564.

96. J. TRUHLÁŘ, *Catalogus codicum...*, tome 2, éd. citée, p. 109-111.

97. *Ibid.*, p. 265-266.

98. V. TILLE et J. VILIKOVSKÝ, «Rukopisná bohemika...», éd. citée, ici p. 93-94.

**88 \*Prague**, NM I E 6, fol. 58v-62r. Ce recueil anti-hussite fut copié vers 1420, peut-être en Bohême du Sud. Le traité sur l'utraquisme est ici le seul item gersonien, d'ailleurs transmis sans nom d'auteur. Il fait suite aux *auctoritates wiklefistarum* en faveur du calice et à la réponse de Nicolas de Dinkelsbühl et précède le traité de Maurice de Prague<sup>99</sup>.

**89 Rajhrad**, Muzeum Brněnska, R 395, fol. 97v-101v. Ce ms provenant de l'abbaye bénédictine de Rajhrad, en Moravie, a été copié durant la première moitié du XV<sup>e</sup> s. L'opuscule de Gerson y est transmis avec d'autres écrits anti-utraquistes et suit immédiatement le traité de Nicolas de Dinkelsbühl sur le sujet. La même main a ajouté au fol. 101v les autorités<sup>100</sup>.

**90 \*Salzbourg**, Erzabtei St-Peter, b VI 17, fol. 225-234. D'après les filigranes, ce recueil de littérature morale et sapientielle remonte aux années 1440. Le traité sur l'utraquisme est ici le seul titre hussitologique. En revanche, s'y lisent 2 autres écrits de Gerson, dont le *De oratione*<sup>101</sup>.

**91 \*Seitenstetten**, 49, fol. 183r-188r. 421 fol. Ce recueil presque exclusivement gersonien, qui date sans doute du deuxième quart du XV<sup>e</sup> s., a appartenu à l'université de Vienne. Le traité sur l'utraquisme est précédé de la *Regula mandatorum*; lui font suite trois écrits relatifs aux articles de foi, le *De protestacione circa materiam fidei*, les *Consideraciones XII de pertinacia* et le *De veritatibus de necessitate salutis credendis*<sup>102</sup>.

**92 Tours**, BM, 251, fol. 37r-43v. Ce ms de 75 feuillets sur vélin est un recueil théologique à dominante gersonienne et dionysienne. Il s'ouvre par la traduction latine de la *Hierarchia ecclesiastica* du Pseudo-Denys, due à Robert Grosseteste. Suit le traité contre l'utraquisme, accompagné aux fol. 43v-45v du dossier d'autorités. Viennent ensuite trois autres textes de Gerson: son traité contre la secte des flagellants, son testament métrique et son traité *De verbo et hymno glorie*. Des extraits de l'Aréopagite ferment la marche. Le ms provient de la collégiale Saint-Martin de Tours et remonte vraisemblablement à la fin de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, quand Gérard Machet († 1448), un ancien élève et fidèle ami de Gerson, en était le prévôt<sup>103</sup>.

99. F.M. BARTOŠ, *Soupis rukopisů...*, éd. citée, t. 1, Prague, 1926, p. 28-31.

100. V. DOKOUPIL, *Soupis rukopisů knihovny Benediktinů v Rajhradě*, Prague, 1966, p. 200-201.

101. *Beschreibung der Handschriften des Stiftes St-Peter in Salzburg*, vol. 4, s. d.

102. M. WAGENDORFER, *Die Handschriften aus der alten Wiener Universitätsbibliothek in der Stiftsbibliothek Seitenstetten*, Vienne, 2011, p. 77-94.

103. G. COLLON, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. Tours*, t. 37, Paris, 1900, p. 183-184.

**93 Trèves**, Stadtbibliothek, 2072, fol. 16v-23v. Les 73 premiers feuillets de ce recueil, qui provient de l'abbaye des chanoines réguliers d'Eberhardsklausen, sont manuscrits et datent du troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle. Ils ont été rapidement réunis avec 7 textes imprimés à Cologne autour de 1470. La partie manuscrite ne contient que des œuvres gersoniennes. Le traité sur l'utraquisme, transmis sans les autorités, y suit le *Centilogium de conceptibus* et précède l'*Opus tripartitum*<sup>104</sup>.

**17 Vatican**, BA, lat. 4063, fol. 91r-96r. On se souvient que cette partie du ms a été copiée par une main autrichienne au milieu du siècle. Le texte de Gerson, accompagné des autorités aux fol. 96r-97r, y suit ceux de Jean Mauroux, Jean Roque et Maurice de Prague<sup>105</sup>.

**94 Vienne**, ÖNB, 3665, fol. 347v-350v. 350 fol. Ce ms provenant du monastère bénédictin de Mondsee contient surtout des sermons et des traités du théologien Nicolas de Dinkelsbühl († 1433). L'opuscule de Gerson sur l'utraquisme y suit celui du Viennois sur le même sujet<sup>106</sup>.

**95 Vienne**, ÖNB, 3954, fol. 319v-322r. Ce ms de 322 feuillets a appartenu à Nicolas de Dinkelsbühl, qui l'a ensuite légué au collège ducal de l'université de Vienne. Le traité sur l'utraquisme s'insère dans un contexte de théologie politique, puisqu'il voisine avec un écrit de Gerson sur le tyrannicide et son *Tractatus de potestate ecclesiastica* et suit immédiatement le *De potestate regia et papali* de Jean Quidort<sup>107</sup>.

**18 Vienne**, ÖNB, 4131, fol. 92v-96v. Un seul autre item gersonien se rencontre dans ce ms déjà présenté *supra*, l'*Opusculum tripartitum*. Le traité sur l'utraquisme est accompagné des *auctoritates* (également attribuées à Gerson), aux fol. 96v-97r, et se trouve mêlé à de nombreux *hussitica*: outre la question de Novvion, citons les traités de Jean Mauroux, Jean Roque, Maurice de Prague, Jean de Jesenice et Pierre de Pulkau<sup>108</sup>.

---

104. Les informations fournies par G. KENTENICH, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier*, t. 6, *Ascetische Handschriften 2*, Trèves, 1910, p. 169, ont été complétées à la lumière de l'enquête menée depuis 2009 par A.-B. RIECKE, *Katalogisierung der lateinischen Handschriften der Stadtbibliothek Trier aus Eberhardsklausen*, dont les résultats provisoires sont accessibles sur le site électronique *manuscripta mediaevalia*.

105. J. PROKEŠ, *Husitika vatikánské...*, éd. citée, p. 22 et R. BIANCHI, *L'eversana delectio...*, éd. citée, p. 16-18.

106. *Tabulae codicum manu scriptorum praeter graecos et orientales in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, t. 3, p. 50.

107. *Ibid.*, p. 125. Voir P. UIBLEIN, «Wiener Theologen des Mittelalters», dans *Id.*, *Die Universität Wien im Mittelalter*, Vienne, 1999, p. 315-328, ici p. 323.

108. *Ibid.*, 3, p. 174-175.

**96 Vienne**, ÖNB, 4176, fol. 92r-96v. 114 fol. Ce recueil hussitologique homogène, pour l'essentiel relatif au concile de Constance, a été copié autour de 1432-1434. Le traité de Gerson sur l'utraquisme est le seul du chancelier et suit celui de Maurice de Prague<sup>109</sup>.

**97 Vienne**, ÖNB, 4210, fol. 207r-212r, Ce recueil gersonien de 240 feuillets a été copié à Bâle, en 1433, par la même main. Il a ensuite appartenu au monastère bénédictin des Scots, à Vienne. Le traité sur l'utraquisme et les autorités qui lui sont adjointes sont précédés du commentaire de Gerson sur le *Magnificat* et de son traité *De preparatione ad missam et pollutione nocturna*, conformément à l'intention de l'auteur<sup>110</sup>.

**98 Vienne**, ÖNB, 4299, fol. 74v-83v. 235 fol. Le ms provient de la chartreuse de Mauersbach. Il transmet trois autres textes de Gerson : le *De oratione*, le *Tractatus de theologia mystica* et le *De perfectione cordis*. Viennent après son écrit sur l'utraquisme des matériaux hussitologiques : le traité de Jean Hoffmann de Schweidnitz *Debemus invicem diligere* et des pièces documentant la controverse entre Jean Hus et l'université de Vienne<sup>111</sup>.

**99 Vienne**, ÖNB, 4409, fol. 284r-289v. Ce gros manuscrit de 429 feuillets a appartenu au maître en théologie et chanoine de Saint-Étienne André de Weitra († 1461), qui l'a légué, comme beaucoup d'autres de ses mss, au collège ducal. Le codex a été copié vers 1420-1430 et transmet une riche collection gersonienne. Le traité sur l'utraquisme y suit le *De pertinacia et de veritatibus de necessitate salutis* et précède le *De discretione spirituum*<sup>112</sup>.

**100 Vienne**, ÖNB, 4414, fol. 230r-236r. 239 fol. Ce ms a été relié en 1457 et provient de la chartreuse d'Aggsbach, d'après une inscription portée au fol. 1r. Il contient, outre l'*Opus imperfectum in Mattheum* du pseudo-Chrysostome, des textes de Pierre de Blois. Y ont été adjoints à la fin le traité de Jean Gerson, accompagné aux fol. 236r-237r des autorités (sous son nom) et suivi des *allegationes* de Jean Mauroux<sup>113</sup>.

**101 Vienne**, ÖNB, 4482, fol. 1r-10r. Le manuscrit a été démembré et ne transmet plus aujourd'hui que ce texte. Il a été copié à Bâle, en 1436<sup>114</sup>.

109. *Ibid.*, p. 191-192.

110. *Ibid.*, p. 202. Cf. Fr. UNTERKIRCHER, *Katalog der datierten Handschriften...*, éd. citée, t. 4, Vienne, 1976, p. 193.

111. *Ibid.*, p. 232-233.

112. *Ibid.*, p. 259-261 et P. GLORIEUX, *OC*, 6, p. XXVI-XXVIII.

113. *Ibid.*, p. 262.

114. D. HOBBS, «The Council of Basel and Distribution Patterns of the Works of Jean Gerson», dans *Religious Controversy in Europe, 1378-1536. Textual Transmission and Networks of Readership* (Medieval Church Studies, 27), M. Van Dussen et P. Soukup (dir.), Turnhout, 2013, p. 137-170, ici p. 160.

**102 Vienne**, ÖNB, 4576, fol. 173r-174v. 333 fol. Le ms, postérieur à 1439, a probablement été confectionné à Ratisbonne, avant d'intégrer la bibliothèque de la faculté des arts de Vienne. Il transmet entre autres de la documentation parisienne (dont la lettre de l'université de Paris aux Bohémiens), mais aussi beaucoup de titres gersoniens copiés sur le ms Seitenstetten 49. Son traité sur l'utraquisme, incomplet, suit son *Tractatus de oratione* et précède le *De contractibus* de Matthieu de Cracovie<sup>115</sup>.

**103 Vienne**, ÖNB, 4710, fol. 242r-247v. 446 fol. Le ms provient également de la bibliothèque de la faculté des arts de Vienne. Il offre une très riche matière sur les conciles de Constance et de Bâle, assorti d'un intérêt prononcé pour les *hussitica*. Le traité sur l'utraquisme et le sermon *Nupciae factae sunt* sont les deux seuls textes gersoniens transmis<sup>116</sup>.

**104 Vienne**, ÖNB, 4838, fol. 220v-225r. Cet épais ms de 444 feuillets faisait partie des livres enchaînés dans la librairie de la *Rosenburse*. Ce recueil presque exclusivement gersonien a été transcrit, d'après les filigranes, dans les années 1440. Il recèle en plus quelques textes de deux théologiens du cru, Nicolas de Dinkelsbühl et Thomas Ebendorfer. Le traité sur l'utraquisme y suit immédiatement le *De potestate ecclesiastica* du chancelier<sup>117</sup>.

**105 Vienne**, ÖNB, 4922, fol. 31r-36v. 309 fol. Ce ms, copié vers 1415-1418, a appartenu au maître en théologie Jodok Weiler de Heilbronn († 1457), qui l'a légué au collège ducal de l'université. Le traité sur l'utraquisme y côtoie deux autres titres gersoniens, le sermon *Nupciae factae sunt* et l'*Opus tripartitum*. Le ms contient pour le reste surtout des pièces relatives au concile de Constance, dont quelques *hussitica*<sup>118</sup>.

**106 Vienne**, ÖNB, 4937, fol. 244r-248r. 297 fol. Ce recueil hussitologique d'origine pragoise a été copié peu après 1458, pour le curé de Saint-Gilles, Paul de Slavikovice, l'un des chefs de file des utraquistes. Il tomba ensuite en la possession du collègue Charles. Le traité sur l'utraquisme est le seul titre gersonien transmis. Il suit la lettre bâloise *Compulit nos caritas* et précède la correspondance entre Jean de Capistran et Jean Rokycana<sup>119</sup>.

---

115. D. HOBBS, «The Council of Basel and Distribution Patterns of the Works of Jean Gerson», éd. citée, p. 317-321.

116. *Ibid.*, p. 360-363.

117. *Ibid.*, p. 396-397 et Fr. UNTERKIRCHER, *Die datierten handschriften...*, t. 2, p. 174-175.

118. *Ibid.*, p. 419-421.

119. *Ibid.*, p. 429-432 et K. HRUZA, «Liber Pauli de Slavikovicz. Der hussitische Codex 4937 der österreichischen Nationalbibliothek in Wien und sein ursprünglicher Besitzer», dans *Handschriften, Historiographie und Recht. Winfried Stelzer zum 60. Geburtstag*, G. Pfeifer (dir.), Vienne – Munich, 2002, p. 128-152.

**21 Vienne**, ÖNB, 4941, fol. 229v-236v. Ce recueil hussitologique d'origine bohémienne (Děvín, 1431) comporte des pièces anti-hussites du temps du concile de Constance et des croisades, parmi lesquelles la question de Jacques de Novion. Le traité sur l'utraquisme y est le seul titre gersonien. Il suit des *auctoritates contra communionem infantium*<sup>120</sup>.

**107 Vienne**, ÖNB, Cod. Ser. n. 3887, fol. 142v-149v. Cet épais recueil gersonien de 248 feuillets comprend une quarantaine de textes du chancelier. Il fut acheté en 1935 à l'abbaye bénédictine de Lambach, en Haute-Autriche. Le traité contre l'utraquisme y suit les *Propositiones de sensu litterali sacre scripture et de causis errantium* et précède le *De probatione spirituum*<sup>121</sup>.

**108 \*Vienne**, Dominikanerkonvent, 134/103, fol. 165r-170r. Il s'agit là encore d'un recueil gersonien, dans lequel le traité sur l'utraquisme est encadré par le *Tractatus de potestate ecclesiastica* et le *Tractatus de contractibus*<sup>122</sup>.

**109 \*Vienne**, Dominikanerkonvent, 195/160, fol. 111v-115v. Le volume a appartenu au Frère Matthieu Seydel d'Uttendorf, qui l'a légué à son couvent de Vienne. Il rassemble divers traités ecclésiologiques, dont certains de Ludovico Pontano. Le traité sur l'utraquisme y est le seul titre gersonien et précède le *Dialogus de heresi bohémica* d'André de Ratisbonne<sup>123</sup>.

**110 \*Wolfenbüttel**, Cod. Guelf 353 Helmst., fol. 165r-168r. 323 fol. Ce recueil sur papier et parchemin de littérature dévotionnelle et hagiographique provient de l'abbaye des chanoinesses régulières de Heiningen, en Basse-Saxe. Il a été écrit vers 1475 par une seule main, celle du prêtre Elerus Swarten, pour la bibliothèque claustrale. 4 titres gersoniens s'y rencontrent : le traité sur l'utraquisme, réduit au premier *denarius*, vient après le *Que veritates sint de necessitate salutis credende* et précède le *Consolatorium conscientie* du dominicain Jean Nider<sup>124</sup>.

120. *Ibid.*, p. 433-435 et Fr. UNTERKIRCHER, *Katalog der datierten Handschriften...*, t. 2, p. 123.

121. O. MAZAL et Fr. UNTERKIRCHER, *Katalog der abendländischen Handschriften der Österreichischen Nationalbibliothek. Series nova (Neuerwerbungen)*, t. 3, Vienne, 1967, p. 340-346.

122. F. CZEIKE, *Verzeichnis der Handschriften des Dominikanerkonventes in Wien*, Vienne, 1952, p. 119-122.

123. *Ibid.*, p. 173-175.

124. O. VON HEINEMANN, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, t. 1, 1884, p. 285-286 (incomplet) et surtout B.-J. KRUSE et B. LESSER, « Eine Privatbibliothek innerhalb der Konventsbibliothek: Der Heinger Priester Elerus Swarten († um 1481), ein Schreiber und Büchersammler », dans *Rosenkränze und Seelengärten. Bildung und Frömmigkeit in nieder-sächsischen Frauenklöstern*, B.-J. Kruse (dir.), Wiesbaden, 2013, p. 49-55, notamment p. 52-54.

**111 Wolfenbüttel**, Cod. Guelf. Helmst 473, fol. 1r-6r. 86 fol. Ce ms anti-hussite faisait jadis partie d'un volume plus important et fut produit vers 1430, en Autriche ou en Bohême. Il transmet le traité de Gerson, acéphale (le texte commence *ex abrupto* à la fin de la quatrième règle), mais accompagné du dossier d'autorités aux fol. 6r-6v. Il est suivi des *allegaciones* de Mauroux et du très populaire traité viennois *Iussit reverendissima* (1423/1424)<sup>125</sup>.

**22 Wrocław**, BU, I F 707, fol. 164-169r. Le volume, qui transmet entre autres la question de Nouvion, a été décrit plus haut. Aucun autre texte gersonien ne s'y lit. En revanche, aux fol. 169r-169v, le ms joint au traité les autorités, qu'il attribue également au chancelier. Les précèdent le traité anti-vaudois *Cum dormirent homines* de Zwicker et le *Tractatus contra Hussitas de sumptione venerabilis sacramenti ewkaristie sub utraque specie* de Maurice de Prague<sup>126</sup>.

**112 Wrocław**, BU, I F 776, fol. 72r-76r. Ce recueil gersonien du troisième quart du XV<sup>e</sup> s. (pour partie de 1462) provient des Hospitaliers de Wrocław. Le traité de Gerson y est transmis avec les autorités. Il suit ses *De probatione spirituum* et *De revelacionibus veris a falsis discernendis* et précède son *De modo confessionis*<sup>127</sup>.

**113 \*Wrocław**, BU I Q 145, fol. 134-141. Le ms provient de l'abbaye des chanoines réguliers de Sagan, en Silésie, et date de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. Y figurent notamment le traité sur les sacrements du théologien cracovien Nicolas de Blonie et trois autres œuvres gersoniennes, la lettre à Bassand sur l'humanité du Christ, le traité sur l'absolution et le *De preparatione ad missam*. Le texte sur l'utraquisme est immédiatement suivi des autorités, aux fol. 141v-143v<sup>128</sup>.

**114 Wrocław**, BU IV Q 164, fol. 1v-2r. Ce ms de la première moitié du XV<sup>e</sup> s., qui fut en la possession des chanoines réguliers de Grünberg (actuelle Zielona Góra, en Silésie), contient des matériaux homilétiques et hagiographiques. Le traité de Gerson s'interrompt dès la fin de la cinquième règle<sup>129</sup>.

## 5. – JEAN ROQUE,

### *ALLEGACIONES SUPER MATERIA COMMUNIONIS SUB UTRAQUE SPECIE*

**5 Klosterneuburg**, Augustiner Chorherrenstift, cod. 356, fol. 72r-75r. Le ms, copié vers 1475-80, nous est déjà connu. Tous les feuillets 70 à 105 se rapportent à la controverse sur l'utraquisme à Constance. Comme dans le ms Vienne, ÖNB, 4131, les *Allegaciones* de Roque y figurent aux côtés de celles de

---

125. La description qu'en donne O. VON HEINEMANN, *ibid.*, p. 366, est désormais supplantée par B. LESSER, *Die mittelalterlichen Helmstedter Handschriften der Herzog August Bibliothek*, t. 3, mis en ligne à l'adresse <http://diglib.hab.de/?db=mss&list=ms&id=473-helmst&catalog=Lesser>.

126. *Goeber-Katalog*, éd. citée, t. 5, p. 688-692.

127. *Ibid.*, p. 794-796.

128. *Goeber-Katalog*, éd. citée, t. 15, p. 45-46.

129. *Goeber-Katalog*, éd. citée, t. 22, p. 49-52.

Mauroux, de Maurice de Prague, de Gerson et de Nicolas de Dinkelsbühl, ainsi que des autorités en faveur du calice transmises par Jesenice<sup>130</sup>.

**17 Vatican**, BA, ms latin 4063, fol. 80v-84r. 268 fol. Comme le ms précédent, les 192 premiers feuillets de ce recueil, qui furent copiés en Autriche au milieu du siècle avant de passer entre les mains du cardinal Iacopo Ammannati, dépendent étroitement du ms Vienne, ÖNB, 4131. Les *Allegaciones* de Roque et de ses confrères de Constance y suivent la même disposition<sup>131</sup>.

**18 Vienne**, ÖNB, 4131, fol. 82v-85v. Il s'agit d'un riche ms hussitologique d'origine autrichienne, déjà présenté *supra*.

Contrairement à ce qu'indique P. Soukup dans son *Repertorium operum anti-hussiticorum*, le ms Wolfenbüttel, Cod. Guelf. Helmst 473, ne transmet pas le texte de Roque.

## 6. – JEAN MAUROUX,

### *ALLEGACIONES CONTRA COMMUNIONEM SUB UTRAQUE SPECIE*

Les trois manuscrits précédents les transmettent immédiatement avant le texte de Jean Roque :

**5 Klosterneuburg**, Augustiner Chorherrenstift, cod. 356, fol. 70r-71r.

**17 Vatican**, BA, lat. 4063, fol. 79r-80v.

**18 Vienne**, ÖNB, 4131, fol. 81v-82r.

Il faut y ajouter ces deux autres :

**100 Vienne**, ÖNB, 4414, fol. 237r-238v. Dans ce ms provenant de la chartreuse d'Aggsbach, le texte de Mauroux fait suite au traité gersonien contre l'utraquisme<sup>132</sup>.

**111 Wolfenbüttel**, Cod. Guelf. Helmst 473, fol. 7r-8v. Le texte du patriarche s'insère ici entre celui de Gerson et le traité viennois *Iussit reverendissima*, qui sont tous les trois de la même main<sup>133</sup>.

130. H. PFEIFFER et B. ČERNÍK, *Catalogus codicum ... Claustroneoburgensi...*, t. 2, éd. citée, p. 118-121.

131. J. PROKEŠ, *Husitika vatikánské...*, éd. citée, p. 20-25 et R. BIANCHI, *L'eversana deiectiono...*, éd. citée, p. 16-18.

132. *Tabulae codicum manu scriptorum ... in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, t. 3, éd. citée, p. 262.

133. O. VON HEINEMANN, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek...*, t. 1, éd. citée, p. 366.

**7. – GEOFFROY DE MONTCHOISI,  
LIBELLUS CONTRA LIBELLUM FAMOSUM BOHEMORUM**

**115 Paris**, BN lat. 1506, fol. 126r-137r. 383 fol. La Bibliothèque royale a acheté le ms en 1701, lors de la vente de la collection d'Antoine Faure. Le volume, copié sur les mss Maz. 1685 et 1687, est écrit d'une seule main et transmet presque exclusivement des *hussitica* bâlois remontant aux années 1432-1433. Le dialogue de Geoffroy de Montchoisi prend place entre les discours de Jean Palomar et ceux de Gilles Charlier<sup>134</sup>.

**116 Paris**, Maz., 1683, fol. 50r-67v. 193 fol. Le ms, qui porte l'ex-libris de Gilles Charlier et est presque tout entier de sa main, a ensuite été légué par lui au collège de Navarre. Il transmet d'abord le traité *Cum dormirent homines* de Pierre Zwicker contre les vaudois et le manifeste hussite de 1431, sous le titre de *Libellus famosus*; le dialogue de Geoffroy de Montchoisi le suit immédiatement. Viennent après des matières hussitologiques bâloises<sup>135</sup>.

**117 \*Paris**, Maz., 1687, fol. 277r-294r. 295 fol. Le volume provient lui aussi du collège de Navarre. Il avait appartenu auparavant au grand maître du collège, Louis Pinelle († 1516), dont l'ex-libris figure au fol. 294r. On y lit une vingtaine de textes relatifs au Grand Schisme, à la réforme et à l'autorité des conciles. Sont transmis à la toute fin trois pièces hussitologiques, dont la lettre de Charles VII aux Bohémiens et le dialogue de Montchoisi, quoique sans nom d'auteur<sup>136</sup>.

**8. – GILLES CHARLIER, DISCOURS ANTI-HUSSITES BÂLOIS**

Sont ici présentés ensemble les quatre discours anti-hussites prononcés à Bâle par Charlier: sa *Posicio super secundo articulo Bohemorum*, sa *Disputatio materie super punicione peccatorum sub forma dyalogi*, son *Oracio de punicione peccatorum publicorum* et sa *Responsio ad replicas*.

**118 Augsbourg**, UB, 2° Cod. 87, fol. 141r-276r. Ce ms du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, qui appartenait au monastère bénédictin de Saint-Ulrich-et-Sainte-Afra, est entièrement consacré aux discours de Raguse, Charlier, Kalteisen et Palomar. L'*Oratio* de Charlier (fol. 141r-221v) est la seule à être suivie de sa réplique (fol. 222r-276r)<sup>137</sup>.

134. Ph. LAUER, *Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits latins*, t. 2, Paris, 1940, p. 46-47. Quoique les *explicit* des deux disputes préparatoires de Charlier les présentent comme «écrits par sa propre main» (fol. 144r et 161r), aucun élément matériel du ms ne vient le corroborer. Il s'agit manifestement de ce qu'il est convenu d'appeler des pseudo-colophons.

135. A. MOLINIER, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine*, t. 2, Paris, 1886, p. 160-161.

136. *Ibid.*, p. 165-167.

137. H. SPILLING, *Die Handschriften der Staats- und Stadtbibliothek Augsburg 2o Cod 1-100*, Wiesbaden, 1978, p. 139-140.

**119 Bâle**, UB, A I 30, fol. 74r-199r. 327 fol. Ce ms provient de la chartreuse de Bâle, qui l'a acquis dès 1435 d'après la marque de possession au fol. 1v (*Hic liber est Carthusienisum basiliensium comparatus sub priore et patre Albertho Buer de Trajecto inferiori 1435*). Il est entièrement consacré aux discours anti-hussites de 1433. La *Posicio* de Charlier y figure sans sa préface (74r-80r). Puis viennent (82r-145r) l'*Oracio* et la *Replica* (145v-199r). Au fol. 199r, figure la mention : « Scriptum Basilee per me Nicolaum a. d. 1434 »<sup>138</sup>.

**120 Bâle**, UB, A II 34, fol. 213r-242r. 332 fol. Ce gros recueil a été copié durant le concile, en 1433-1434. Il a appartenu à Johannis Duerr (Dürr), puis est passé dans la bibliothèque de l'université. Il contient des matériaux bâlois divers, notamment des lettres et des discours, dont beaucoup se rapportent au hussitisme. De Charlier, il conserve les deux travaux préparatoires : la *Posicio* (fol. 213r-222r), avec sa préface, puis la dispute dialoguée (fol. 222r-242r)<sup>139</sup>.

**121 Bâle**, UB, A VI 7, fol. 92r-217v. 341 fol. Ce ms du deuxième quart du XV<sup>e</sup> s. a appartenu au couvent dominicain de la ville. Il contient les discours anti-hussites de 1433, parmi lesquels l'*Oracio* de Charlier (fol. 92r-161v) et sa réplique (fol. 162r-217v)<sup>140</sup>.

**122 Bâle**, UB, E I 4, fol. 367r-373v. Cet épais ms de 643 fol., qui provient de la chartreuse de Bâle, contient les décrets du concile de Bâle-Lausanne, avec divers lettres et sermons. Les cahiers précédents sont occupés par les discours anti-hussites de Kalteisen et ont été copiés courant 1433 par *Petrus Coutreels de Hoochstraten in Brabancia*. N'est conservée de Charlier que la *Posicio*, sans sa préface<sup>141</sup>.

**123 Bâle**, UB, E I 9, fol. 1r-59v et 60r-94r. Ce gros manuscrit provenant du couvent dominicain bâlois fut copié durant le concile et est tout entier dévolu aux débats avec les hussites. Il conserve à la suite l'*Oracio* et la *Responsio* de Charlier, ainsi que les discours de Kalteisen et de Palomar et divers écrits anti-hussites de Jean de Raguse et de Jean Nider<sup>142</sup>.

138. Voir F.M. BARTOŠ, « Husitika a bohemika několika knihoven německých a švýcarských », *VKČSN*, 1931, 1/5, p. 41-42. SCARPATETTI, *Katalog der datiererten Handschriften...*, tome 1, éd. citée, n° 39, p. 15. M. STEINMANN *et alii*, description dactylographiée.

139. Voir F.M. BARTOŠ, « Husitika a bohemika... », art. cité, p. 44-45. M. STEINMANN *et alii*, description dactylographiée. SCARPATETTI, *Katalog der datiererten Handschriften...*, tome 1, éd. citée, n° 66, p. 25.

140. F.M. BARTOŠ, « Husitika a bohemika... », p. 50 et M. STEINMANN *et alii*, description dactylographiée.

141. F.M. BARTOŠ, « Husitika a bohemika... », p. 58. M. STEINMANN *et alii*, description dactylographiée. SCARPATETTI, *Katalog der datiererten Handschriften...*, tome 1, éd. citée, n° 464, p. 167.

142. F.M. BARTOŠ, « Husitika a bohemika... », p. 58-60.

**124 Berlin**, SBPK, Ms. theol. lat. fol. 206, fol. 79r-159r. Une même main a retranscrit les discours anti-hussites des quatre orateurs catholiques, parfois augmentés des répliques. L'*Oracio* de Charlier (fol. 79r-128v) est ainsi suivie de sa réplique (fol. 129r-159r). Le ms porte l'ex-libris du théologien protestant Paulus Speratus († 1551)<sup>143</sup>.

**125 Berlin**, SBPK, Ms. theol. lat. fol. 580, fol. 1r-108r. Le volume a été copié en Allemagne médiane (Meissen ou ses environs), peu après le concile de Bâle, mais avant le milieu du siècle. Il réunit certains des discours bâlois de 1433 avec des documents de l'ambassade conciliaire qui se rendit à Prague, à l'été suivant, et avec divers traités anti-hussites (traité viennois *Iussit reverendissima paternitas*, *Questio de communionem sub utraque specie* de Simon de Tišnov) ou anti-wycliffistes (Richard Ullerston, William Woodford). L'*Oracio* de Charlier (fol. 1r-67v) y est accompagnée de sa *Replica* (fol. 69r-108r) et précède les allocutions de Kalteisen<sup>144</sup>.

**126 Bernkastel-Kues**, Hospital, Cod. 166, fol. 101r-172r. Ce codex est l'un des trois mss que Nicolas de Cuse possédait sur le concile de Bâle. L'*Oratio* de Charlier, qui est annotée par endroits de la main du Cusain, y est amputée de sa préface. Elle fait suite au discours de Rokycana et à celui de Raguse sur le calice. Viennent ensuite ceux de Kalteisen, de Palomar et de Nicolas Biskupec, ainsi que divers traités anti-wycliffistes<sup>145</sup>.

**127 \*Brno**, Cerr. II, 217, fol. 425-493. 570 fol. Le ms, qui provient de la chartreuse d'Olomouc, contient l'intégralité des quatre discours et répliques catholiques prononcés à Bâle en 1433. L'*Oracio* de Charlier figure aux fol. 425-467, sa réplique aux fol. 467-493. À ce noyau original a ensuite été adjoint la *Summa Astiensis de casibus conscientie*<sup>146</sup>.

**128 \*Bruxelles**, KBR, 11441-43, n° 1710, fol. 41v-55r. Ce ms factice de 138 feuillets provient de l'abbaye de Parc, près de Louvain. Il a été copié, d'après les filigranes, vers 1470. Les 64 premiers feuillets conservent un dossier anti-hussite homogène, qui s'ouvre par le *De quadrifaria ultime cene dominice distinctione* de Jacquier. Suivent des extraits des trois harangues bâloises de Jean de Raguse, de Gilles Charlier et de Henri Kalteisen, tous de la même main. Les autres traités de Jacquier qui figurent à la suite ont été réunis au XVII<sup>e</sup> siècle seulement<sup>147</sup>.

---

143. V. ROSE, *Verzeichniss der lateinischen Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Berlin*, t. 2, *Die Handschriften der Kurfürstlichen Bibliothek und der Kurfürstlichen Lande*, Zweite Abteilung (Die Handschriften-Verzeichnisse der Königlichen Bibliothek zu Berlin, 13), Berlin, 1903, p. 578-579.

144. H. BOESE *et alii*, *Ungedrucktes Inventar...*, éd. citée, p. 230-241.

145. J. MARX, *Verzeichnis der Handschriften-Sammlung...*, éd. citée, p. 151-153.

146. M. ŠVABENSKÝ, *G12 Cerroního sbírka 13 století-1845*, t. 2, éd. citée, p. 409-413.

147. J. VAN DEN GEYN, *Catalogue des manuscrits...*, t. 3, éd. citée, p. 102-103. *Manuscrits datés conservés en Belgique*, t. 4 (1461-1480), Bruxelles – Gand, 1982, p. 99.

**129 Coblenz**, LHA, Best. 701, Nr. 220, fol. 124r-186v. 438 fol. Ce recueil hussitologique résulte de la réunion de certains discours bâlois sur les Quatre articles, transcrits en 1433 par le dominicain Henri Kalteisen lui-même ou par des copistes à son service, et de traités anti-hussites copiés antérieurement à Vienne et à Cologne. L'*Oratio* de Charlier n'est pas de la main du dominicain, qui l'a cependant annotée. Elle suit un copieux dossier sur le calice et précède l'*Oratio* bâloise de Palomar. Le ms est passé à la mort de Kalteisen dans la bibliothèque des Frères prêcheurs de Coblenz<sup>148</sup>.

**130 Cracovie**, BJ, 421, fol. 75v-122v. Le ms date des alentours de 1440. Une même main y a transcrit les quatre discours catholiques de 1433, avec des sermons bâlois et des fragments d'actes ou de décrets du concile. L'*Oratio* de Charlier y figure sans sa réplique. Le volume provient de Pologne même, sans doute de Płock. Le ms a en effet été donné par un chanoine de cette ville, Jacques de Piotrków (lat. : Pyotrkovia) († 1447), qui avait fait ses études à Prague, puis à Cracovie<sup>149</sup>.

**131 Cracovie**, BJ, 1369, fol. 289r-380v. Le volume transmet, à la suite du discours de Nicolas Biskupec, l'*Oratio* de Charlier (fol. 289r-338r), puis sa réplique (fol. 338r-371v) et sa *posicio* de 1432 (fol. 371v-380v). Tous ces textes appartiennent au septième et dernier cahier du ms, qui date des années 1430. Les précèdent des questions et des traités de Benoît Hesse, ainsi que divers matériaux sur Bâle. Le recueil a été confectionné pour l'usage de Benoît Hesse lui-même († 1456), célèbre professeur de théologie et de décret à l'université de Cracovie, qui légua tous ses manuscrits à la bibliothèque de son *alma mater*<sup>150</sup>.

**132 Cracovie**, BJ, 1487, fol. 82r-122v, 126v-148r, 352r-374v. Le volume a ceci de remarquable qu'il donne l'ensemble des quatre discours bâlois de Charlier : son *Oratio* (fol. 82r-122v), sa réplique (fol. 126v-148r), sa *posicio* (352r-358v), enfin sa dispute dialoguée (359r-374v). Une même main les a copiés avec les discours des autres orateurs catholiques et celui de Rokycana. Un index alphabétique des sujets figure aux fol. 227r-249r, comme dans le n° 131 (ms Cracovie, BJ, Akc. 160/54, 191r-210v). Le ms date des années 1460 et a sans doute appartenu au maître Matthias de Schydlow/Szydlow († 1519), docteur en décret et en théologie, qui l'a annoté par endroits, puis l'a légué à la bibliothèque du *collegium majus* de Cracovie<sup>151</sup>.

---

148. E. OVERGAAUW, *Die nichtarchivischen Handschriften der Signaturengruppe Best. 701 Nr. 191-992*, Wiesbaden, 2002, p. 151-159.

149. M. KOWALCZYK *et alii*, *Catalogus codicum manuscriptorum mediæ aevi latinorum qui in Bibliotheca Jagellonica Cracoviae asservantur*, t. 2, Cracovie, 1982, p. 262-267.

150. M. KOWALCZYK *et alii*, *Catalogus codicum...*, t. 9, Cracovie, 2008, p. 136-147.

151. A. KOZŁOWSKA *et alii*, *Catalogus codicum...*, t. 10, Cracovie, 2012, p. 285-297.

**133 Cracovie**, BJ, 1760, fol. 297r-337r. Le recueil a été copié au concile de Bâle, en 1434, par Michael Koyer. Il contient d'abord le *Doctrinale* de Thomas Netter (livres 1 à 4), puis les discours de Raguse, Charlier, Kalteisen et Palomar, ainsi que d'autres traités théologiques du temps. Ceux de Charlier comprennent, aux fol. 265v-297r, son *Oracio*, aux 297r-317r, sa réplique et aux 317v-337r sa dispute dialoguée de 1432. Le ms a appartenu au théologien cracovien et délégué au concile Nicolas Kozłowski, qui l'a donné, à son retour en 1439, à la bibliothèque de la faculté des arts<sup>152</sup>.

**134 \*Cracovie**, BJ, Akc. 160/54. Le volume provient de la bibliothèque des chanoines augustins de Cracovie et a été acquis en 1954. Il transmet les 4 discours catholiques de 1433, parmi lesquels l'*Oracio* de Charlier et sa réplique. Ils sont munis d'une table alphabétique des matières. En marge figure la note : « Sexterni IIII comparati 1457 in studio Lipczensi per magistrum Jacobum Mewer de Wratislavia. » Viennent après divers traités théologiques pseudépigraphes<sup>153</sup>.

**135 \*Dijon**, BM, 580, fol. 75r-87v. Ce ms de 159 feuillets provient de l'abbaye de Cîteaux et transmet jusqu'au fol. 114 des pièces relatives aux conciles de Bâle et de Florence, qui ont sans doute été réunies sur ordre de l'abbé Jean Picart. On y trouve de nombreux discours bâlois émanant, entre octobre 1432 et janvier 1433, des parties catholique et hussite, parmi lesquels la *Posicio* de Gilles Charlier<sup>154</sup>.

**136 Dijon**, BM, 581, fol. 78r-146r. 256 fol. Ce ms provient lui aussi du fonds ancien de l'abbaye de Cîteaux. Il a été écrit par une même main, celle de *Stephanus Selieri de Marchia*, clerc de l'official de Verdun Guillaume Chaney, qui était présent au concile en 1433-1434 comme procureur de l'évêque Louis d'Haraucourt et du chapitre de la ville. Les 4 harangues anti-hussites de 1433 l'occupent tout entier. L'*Oratio* de Charlier, accompagnée d'une brève note faisant son éloge, suit celle de Jean de Raguse et précède les discours de Kalteisen et de Palomar<sup>155</sup>.

**137 \*Engelberg**, Stiftsbibliothek 254, fol. 115r-192v et 193r-241r. Ce ms du XV<sup>e</sup> siècle comporte, à la suite de l'*Oracio* de Jean de Raguse, celle de Charlier. Vient enfin, aux fol. 193r-241r, sa réplique<sup>156</sup>.

**138 Erlangen**, 538, fol. 172r-256v. Écrit d'une même main, ce ms de 260 fol. provient de l'abbaye cistercienne de Heilsbronn, en Franconie. Il est entièrement consacré à la confrontation des Bâlois avec les Bohémiens, en

152. WISLOCKI, *Katalog rekopisow...*, p. 422-423.

153. Informations trouvées en ligne sur le site <http://www.bj.uj.edu.pl/en/akcesja/opisy-podmiot/?id=16996>.

154. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. 5, Dijon, Paris, 1889, p. 146-147.

155. *Ibid.*, p. 147-148. Ch. SAMARAN et R. MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine...*, t. 6, Paris, 1968, p. 464.

156. B. GOTTWALD, *Catalogus codicum ... Engelbergensis*, t. 1, 1891, p. 188.

1433. Les quatre discours de Charlier y sont transcrits dans l'ordre suivant : sa *Posicio* (fol. 172r-176v), son *Oracio* (fol. 177r-215v), sa *Replica* (fol. 216r-241r) et sa dispute dialoguée (fol. 241v-256v)<sup>157</sup>.

**139 Gdańsk**, Biblioteka PAN, Ms. 2149, fol. 118r-176v. Le ms transmet à la suite les *Oraciones* de Jean de Raguse, Gilles Charlier, Jean Palomar et Henri Kalteisen et est muni, au début comme à la fin, de deux registres alphabétiques. Il a appartenu au maître en théologie Johannes Schimmelpfennig, qui fut recteur de l'université de Leipzig en 1441<sup>158</sup>.

**140 \*Graz**, UB, 551, fol. 104-193v. Ce ms théologique composite de 243 feuillets provient de l'abbaye bénédictine de Saint-Lambrecht, en Styrie. Il transmet après diverses questions sur l'exemption et des sermons patristiques l'*Oracio* de Charlier, le seul des discours catholiques de 1433 à être transcrit. Suivent des sermons prêchés au concile en 1433-1434<sup>159</sup>.

**141 \*Klosterneuburg**, 347, fol. 102r-163v. 233 fol. Le ms a été copié en 1433-1434 par Johannes Egner de Krudt, à la demande du chanoine Koloman Knapp de Hyppleins, procureur de l'abbaye de Klosterneuburg au concile de Bâle. La transcription de l'*Oratio* de Charlier a été achevée le 11 décembre 1433. Le texte fait suite à l'*Oratio* de Raguse et au décret du concile de Constance *Cum in nonnullis*. Viennent après les discours de Kalteisen et de Palomar<sup>160</sup>.

**142 Leipzig**, UB, 178, fol. 183r-297v. Le ms provient de la bibliothèque du grand collège de l'université de Leipzig. Ce recueil hussitologique très riche, qui s'étend aux échanges entre ambassadeurs bâlois et pragois lors de la première légation de l'été 1433, contient à partir du fol. 67 les principaux discours anti-hussites de janvier-avril 1433 : l'*Oratio* de Charlier (183r-246v) y est suivie de sa réplique (fol. 252r-297v)<sup>161</sup>.

**143 Leipzig**, UB, 540, fol. 225r-260v. 355 fol. Ce ms a été copié (pour partie en 1460) et relié à Leipzig. Les discours anti-hussites des quatre orateurs bâlois sont tous écrits de la même main. Ils s'intercalent entre le *De planctu ecclesie* d'Alvaro Pelayo d'une part, des textes de Jacques de Jüterbog et les postilles de Nicolas de Lyre sur les *Lamentations* d'autre part. L'*Oracio* de Charlier y figure sans sa réplique<sup>162</sup>.

157. H. FISCHER, *Katalog der Handschriften...*, t. 2, éd. citée, p. 161-163.

158. O. GÜNTHER, *Katalog der Handschriften der Danziger Stadtbibliothek*, t. 3, Danzig, 1903, p. 189-190.

159. Informations tirées du catalogue en ligne : //sosa2.uni-graz.at/sosa/katalog.

160. H. PFEIFFER et B. ČERNÍK, *Catalogus codicum ... Claustroneoburgensi...*, t. 2, éd. citée, p. 107-109.

161. R. HELSSIG, *Die lateinischen und deutschen Handschriften der Universitätsbibliothek Leipzig*, t. 1, Leipzig, 1926, p. 240-244 et J. V. ŠIMÁK, *Bohemica v Lipsku*, éd. citée, p. 12-13.

162. P. BURKHART, *Die lateinischen und deutschen...*, t. II/1, éd. citée, p. 89-93.

**144 Lüneburg**, Ratsbücherei, ms hist. C 2° 34, fol. 11r-18v. Le ms a peut-être été copié à Lüneburg même, en tout cas après 1440. Il a ensuite appartenu au couvent franciscain de Sainte-Marie de Lüneburg. Il transmet séparément la *Posicio* de Charlier, juste après la dispute que Matthias Döring tint à Bâle sur le quatrième article de Prague, en octobre 1432. Suivent le traité des théologiens viennois contre les Quatre articles *Iussit reverendissima vestra paternitas*, ainsi que les discours de Raguse et de Palomar, entrecoupés de lettres du concile<sup>163</sup>.

**145 Munich**, BSB, Clm 7463, fol. 83r-132 ? 235 fol. L'*Oracio* de Charlier prend place entre l'allocution de Jean Picart aux Bohémiens et le discours de Jean de Raguse, d'une part, et ceux de Kalteisen et de Palomar, d'autre part. Le ms, qui transmet divers actes du concile de Lausanne et du jubilé, doit être postérieur à 1450. Il appartenait à l'abbaye des chanoines de Saint-Augustin d'Indersdorf en 1647<sup>164</sup>.

**146 Munich**, BSB, Clm 19524, fol. 154r-219? 296 fol. Comme le précédent, ce ms fait voisiner l'*Oracio* de Charlier avec l'allocution de Picart et les autres discours catholiques de 1433. Il provient du monastère bénédictin de Tegernsee<sup>165</sup>.

**147 Nuremberg**, Stadtbibliothek, Cent. IV, 81, fol. 111r-185v. Le recueil, qui porte les initiales du luthérien Hieronymus Baumgartner († 1565), réunit un fascicule sur parchemin du XIV<sup>e</sup> siècle et un autre sur papier, du milieu du XV<sup>e</sup> s. L'*Oracio* de Charlier y est transmise avec les autres discours catholiques de 1433, entre le *Defensor pacis* de Marsile de Padoue et le traité anti-hussite viennois *Iussit reverendissima paternitas*<sup>166</sup>.

**148 Oxford**, Balliol College, ms 166a, p. 219-253 et 630-723. Ce ms du milieu du XV<sup>e</sup> siècle transmet successivement l'*Oratio* de Raguse, celles de Charlier (p. 219-353), de Kalteisen et de Palomar. Vient après la seule réplique de Charlier, aux p. 630-723. Les 2 derniers titres ne sont pas bâlois : le *De consideracione* de saint Bernard, qui est cependant parfois associé dans la tradition manuscrite au conciliarisme bâlois, et le *Philobiblon* de Richard de Bury. Le ms a été donné au Balliol College par William Gray, évêque d'Ely († 1478). Sans doute ce bibliomane l'avait-il acquis, comme 2 autres mss de sermons bâlois, lors des ses études à Cologne, peu après 1442<sup>167</sup>.

---

163. M. WIERSCHIN, *Handschriften der Rastbücherei Lüneburg, 1 Miscellanea und Historica*, Wiesbaden, 1969, p. 178-187.

164. K. HALM, *Catalogus codicum latinorum...*, 1/3, Munich, 1873, p. 161-162.

165. K. HALM, *Catalogus codicum latinorum...*, 4/3, p. 253.

166. I. NESKE, *Die lateinischen mittelalterlichen Handschriften der Stadtbibliothek Nürnberg*, t. 3, *Juristische Handschriften*, Wiesbaden, 1991, p. 98-100.

167. R.A.B. MYNORS, *Catalogue of the Manuscripts of Balliol College Oxford*, Oxford, 1963, p. 170-172.

**115 \*Paris**, BN, lat. 1506, fol. 137v-233r Le volume, dont on sait déjà qu'il contient le dialogue de Geoffroy de Montchoisi, transmet les discours bâlois de Nicolas Biskupec, d'Ulrich de Znojmo et des quatre orateurs catholiques. La *Posicio* (fol. 137v-144r), la dispute dialoguée (fol. 144r-161r), l'*Oracio* (fol. 161v-203v) et la réplique de Charlier (fol. 204r-233r) y sont disposées sans solution de continuité et ont été en partie copiées sur le ms Maz. 1685.

**116 Paris**, Maz., 1683, fol. 113r-193r. Ce ms autographe de Charlier transmet, à la suite du dialogue de Montchoisi et de divers traités anti-hussites de Palomar et de Torquemada, qui datent tous de 1432/1433, les 4 discours du doyen de Cambrai : sa *Posicio* (fol. 113r-121r), sa dispute dialoguée (fol. 121v-138v), son *Oracio* (fol. 139r-170r) et sa réplique (fol. 172r-193r). Le texte, très travaillé, comporte des repentirs et des additions qui indiquent que nous sommes en présence du ms de travail de l'auteur.

**149 Paris**, Maz., 1685, fol. 116r-166v et 255r-293v. 341 fol. Le ms provient du collège de Navarre et contient les allocutions et répliques bâloises des orateurs catholiques, parmi lesquelles celles de Charlier. Il s'agit d'une copie réalisée pour le doyen de Cambrai, qui ne l'a pas lui-même transcrite, mais l'a fait faire sur le vif par plusieurs scribes et en a transmis au fur et à mesure certains cahiers à Nicolas Biskupec<sup>168</sup>. Après les avoir récupérés, Charlier les a abondamment annotés tout au long des années 1433 et 1434<sup>169</sup>.

**150 \*Seitenstetten** 251, fol. ? Intitulé *Arma optima contra Wyclefistas*, ce gros recueil anti-hussite date du troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle et provient de l'abbaye même. Il transmet l'*Oracio* et la réplique de Charlier, aux côtés des discours de Raguse, de Kalteisen et de Palomar, ainsi que de traités anti-hussites divers (Páleč, François de Tolède, etc.)<sup>170</sup>.

**151 Vatican**, BA, Ottob. lat. 350, fol. 75v-121v. D'après le colophon du fol. 209v, les 382 premiers folios de ce volume ont été transcrits à Bâle, au printemps 1433. Transmise sans nom d'auteur, l'*Oracio* de Charlier s'y intercale entre le discours de Jean de Raguse et un sermon de Jérôme/Jean de Prague d'une part, les discours de Kalteisen et de Palomar d'autre part<sup>171</sup>. Le codex est passé ensuite par la bibliothèque du duc d'Altemps.

168. Comme le prouve au fol. 120r la note marginale : « Ista signa fecit dominus Nicolaus taborita, quando hii sexterni fuerunt sibi communicati. »

169. A. MOLINIER, *Catalogue des manuscrits...*, t. 2, éd. citée, p. 163-164.

170. *Catalogus codicum Manuscriptorum Bibliothecae Seitenstettensis* (catalogue manuscrit), vers 1800, t. 2, p. 118-127.

171. J. PROKEŠ, *Husitika vatikánské...*, éd. citée, p. 55-58 et H. SANTIAGO-OTERO, « Juan de Palomar. Manuscritos de sus obras en la Biblioteca Vaticana », dans ID., *Manuscritos de autores medievales hispanos*, t. 1, p. 161-162.

**152 Vatican**, BA, Pal. lat. 599, fol. 123v-201r. Cette copie, qui date de 1444, contient l'*Oracio* de Charlier (fol. 123v-171r), suivie aux fol. 171v-201r de sa réplique. Il s'y mêle les harangues de trois des quatre orateurs hussites (manque Payne) et les réponses de leurs contradicteurs catholiques<sup>172</sup>.

**153 Vatican**, BA, lat. 4943, fol. 229r-304r. 304 fol. La première partie du ms traite des débuts du Grand Schisme. Viennent ensuite les actes du concile de Constance, suivis du *Tractatus de superioritate inter concilium et papam* de Jean Mauroux et de divers autres traités bâlois. Les trois derniers, tous de la même écriture, sont de nature hussitologique : l'*Oracio* de Palomar (attribuée par erreur à Charlier), une cédula de Pierre Payne sur la propriété ecclésiastique et enfin l'*Oracio* de Charlier lui-même (fol. 229r-302r). À l'origine, le volume contenait également sa réplique, dont il ne subsiste plus aujourd'hui que le début, aux fol. 302r-304r. Le ms a appartenu au cardinal Marcello Cervini († 1555), puis au cardinal Sirleto († 1585), avant d'être acquis par Paul V en 1616<sup>173</sup>.

**154 \*Vatican**, BA, Vat. Lat. 5609, fol. 214r-324r. Ce ms de 361 feuillets a été copié à Bâle, à la fin de l'année 1434, par Nicolas de Draschewicz, qui travaillait pour le compte de Jean de Torquemada. Il transmet les discours des quatre orateurs catholiques, parmi lesquels l'*Oracio* de Charlier (fol. 214r-282v) et sa réplique (fol. 283r-324r)<sup>174</sup>.

**155 Wrocław**, BU, Mil. IV 78, fol. 123r-193r. Le ms, qui fut propriété de l'ancienne Milichsche Bibliothek de Görlitz, est un recueil anti-hussite postérieur au concile de Bâle, comme le prouve l'insertion de pièces datant du pontificat de Pie II. L'*Oracio* de Charlier y voisine avec celles de Raguse, Kalteisen et Palomar<sup>175</sup>.

---

172. J. PROKEŠ, *Husitika vatikánské...*, éd. citée, p. 64, et H. STEVENSON, *Codices palatini...*, éd. citée, p. 203.

173. *Ibid.*, p. 49-50. Voir aussi Fr. FOSSIER, « Premières recherches sur les mss latins du cardinal Marcello Cervini », *Mélanges de l'École française de Rome*, 91, 1979, p. 381-456, ici p. 393, n° 9.

174. T. M. IZIBICKI, « Notes on the manuscript library of Cardinal Johannes de Turrecremata », *Scriptorium*, 35, 1981, p. 306-311, ici p. 308. Les marques de copie se lisent aux fol. 213v : « Et per me Nicolaum de Draschewicz cum diligencia scripta anno etc. XXXIII finita XXX die mensis octobris etc. » et 282v : « Scriptum Basilee honorabili viro et venerabilissimo patri meo Iohanni de Turrecremata ». Draschewicz a également transcrit durant le concile le ms Munich, Clm, 8046.

175. Voir F. M. BARTOŠ, « Husitika a bohemika... », art. cité, p. 80-81.

**9. – GILLES CHARLIER, *TRACTATUS DE COMMUNIONE  
NON CONSECRANTIUM SUB UNICA SPECIE, SCILICET PANIS***

Ce traité n'est pas pris en compte dans le *repertorium operum antihussiticorum*. Autant qu'on peut en juger par la documentation, il n'a guère circulé isolément. On le trouve aujourd'hui toujours inséré dans une anthologie que Charlier constitua peu avant sa mort et qu'il intitula *Sporta fragmentorum* (inc.: Rex magnificus, ut ostendat...). La question sur l'utraquisme est la troisième des 29 consultations qui y sont rassemblées, et la seule à traiter du hussitisme. 3 *codices* en sont connus :

**156 \*Bruxelles**, KBR, 11527-49, fol. 25v-34v. Ce ms de 146 feuillets provient de l'abbaye norbertine de Parc<sup>176</sup>.

**157 \*Cambrai**, BM 414, fol. 42v-56r. Comme 17 autres *codices*, le ms provient du prieuré guillelmitte de Walincourt, non loin de Cambrai<sup>177</sup>.

**158 \*Paris**, Maz, 1337, fol. 24-33. 148 feuillets. Ce ms a été établi sous la direction de Charlier, qui l'a corrigé et annoté par endroits, puis l'a légué au collègue de Navarre<sup>178</sup>.

**10. – NICOLAS JACQUIER,  
*DYALOGUS SUPER SACRA COMMUNIONE CONTRA HUSSITAS***

Pour une description plus détaillée, nous nous permettons de renvoyer à O. Marin (éd.), *Les traités anti-hussites...*, éd. citée, p. 49-55.

**159 Leipzig**, BU, 180, fol. 183r-200r. 378 fol. Le *Dyalogus* y côtoie des matériaux bâlois et des traités de controverse sur l'utraquisme datant du milieu des années 1460. Le ms a été relié à Leipzig en 1471. Il a ensuite appartenu à Andreas Probst de Delitzsch, qui l'a légué à sa mort (1527) au Grand collège des Princes de l'université<sup>179</sup>.

176. J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits...*, t. 4, éd. citée, n° 2642, p. 77-79.

177. A. MOLINIER, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. 17, Paris, 1891, p. 154.

178. A. MOLINIER, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine*, éd. citée, t. 2, p. 78-80. Cf. Ch. SAMARAN et R. MARICHAL, *Catalogue des manuscrits en écriture latine...*, t. 1, Paris, 1959, p. 287.

179. R. HELSSIG, *Die lateinischen und deutschen Handschriften...*, t. 4/1, Leipzig, 1928, p. 253-256.

**160 Saint-Omer**, BM, 295, fol. 1r-39r. 191 fol. Le ms a été copié en 1466. Le *Dyalogus* voisine avec trois autres textes de Jacquier: ses deux traités démonologiques et son sermon pour la vigile de la Noël 1465. Suivent de courts textes d'Henri de Gorkum et de Jean Tinctor. Le ms, qui a probablement été confectionné par Jean Tinctor lui-même († 1469), provient de l'abbaye bénédictine de Saint-Bertin.

**161 Wroclaw**, BU, I Q 89, fol. 1r-50r. 271 fol. Le ms contient également le *De calcatione malignorum demonum* de Jacquier, la dispute d'Hilaire de Litoměřice contre Rokycana (1465) et divers traités d'édification. Il a été en partie copié en 1467, à Wroclaw même, par le Frère prêcheur Mathias Hayn († 1476), et a longtemps appartenu au couvent dominicain Saint-Adalbert de la ville<sup>180</sup>.

### 11. – NICOLAS JACQUIER,

#### *TRACTATULUS DE COMMUNIONE FIDELIUM SUB UTRAQUE SPECIE*

**128 Bruxelles**, KBR, 11441-43, fol. 1r-18r. Copiée vers 1470, la partie de ce ms provenant de l'abbaye de Parc transmet, à la suite du traité de Jacquier, des extraits des discours bâlois de Jean de Raguse, Gilles Charlier et Henri Kalteisen<sup>181</sup>.

---

180. *Goeber-Katalog*, éd. citée, t. 14, fol. 151.

181. J. VAN DEN GEYN, *Catalogue des manuscrits...*, t. 3, éd. citée, p. 102-103. *Manuscrits datés conservés en Belgique*, t. 4, Bruxelles, 1982, p. 99. O. MARIN, *Les traités anti-hussites...*, p. 58-59.

## ANNEXE 4 - ÉDITIONS DE TEXTES

A - JEAN MAUROUX,

*ALLEGACIONES CONTRA COMMUNICANTES SUB UTRAQUE SPECIE*

5 mss médiévaux en sont connus :

**Kl : Klosterneuburg**, Augustiner Chorherrenstift, cod. 356, fol. 70r-72r.

Papier. 240 fol. 26,8 sur 20,5 cm. 2 colonnes. Vers 1475-80. Le ms appartenait déjà à l'abbaye de Klosterneuburg en 1507, comme en témoigne une note au fol. 1 : « Iste liber est monasterii sancte Marie Virginis in Newnburga Claustrali 1507. »

Ce recueil anti-hussite s'ouvre par le traité viennois *Iussit reverendissima* (fol. 1r-48r), le traité de Jakoubek de Střibro *Salvator noster* (fol. 48r-52r), la dispute de Jacques de Novion avec les wycliffistes (fol. 52r-61r) et une question anonyme sur les images (fol. 61r-70r). Les feuillets 70 à 105 se rapportent à la controverse sur le calice à Constance : y figurent, à la suite des *allegaciones* de Mauroux, celles de Jean Roque (fol. 72r-75r), de Maurice de Prague (fol. 75r-80v), le traité anti-utraquiste de Gerson (fol. 80v-84r), les autorités pro-utraquistes soumises au concile par Jean de Jesenice en 1417 (fol. 84v-91r) et, enfin, la réponse du Viennois Nicolas de Dinkelsbühl (fol. 91v-105r). Le reste du manuscrit transmet divers traités anti-hussites d'Étienne Páleč et du même Dinkelsbühl, avec la défense des Quatre articles présentée à Cracovie en 1420.

**Va : Vatican**, BA, latin 4063, fol. 79r-80v.

Papier. 268 fol. 29,5 sur 21,5 cm. Les plats en parchemin portent les armes de Paul V (1605-1621) et de Scipion Borghese.

Ce ms composite se divise en deux blocs. Le premier, aux fol. 1-192, contient la même série d'écrits contre l'utraquisme et les hussites que les mss Kl. et W 1, disposée dans le même ordre. La main en est unique. Les filigranes (Briquet 2450 : Innsbruck 1467) situent cette compilation anti-hussite en Autriche, au début de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. La seconde partie du ms, aux fol. 193-269, rassemble des discours solennels à caractère politico-religieux des années 1460, dont certains furent prononcés par le cardinal Iacopo Ammanati Piccolomini. Le volume a sans doute été constitué peu après par le cardinal lui-même, qui aurait pu avoir accès au dossier anti-hussite rapporté d'Europe centrale par son protecteur, Énée Silvio Piccolomini.

**W 1: Vienne**, ÖNB 4131, fol. 81v-82r.

Papier. 290 feuillets. In-quarto. Longues lignes. Au fol. 1r, on lit: *Habui dono a pastore in Hunniburgo* (= Hainburg a.d. Donau?).

Ce recueil anti-hussite transmet exactement les mêmes textes que les deux mss précédents, à ceci près qu'il les fait suivre, à partir du fol. 204, d'écrits à caractère juridique, en particulier des quatre questions soutenues en 1385 à Prague par le professeur *in utroque* Uberto de Lampugnano, ambassadeur du duc de Milan<sup>1</sup>.

**W 2: Vienne**, ÖNB 4414, fol. 237r-238v.

Papier. 238 fol. 29 sur 22 cm. Deux colonnes. Le ms a été copié au début des années 1450 et relié en 1457.

Le volume, qui provient de la chartreuse d'Aggsbach d'après une note portée au fol. 1r, rassemble l'*Opus imperfectum in Mattheum* du Pseudo Chrysostome, le *Liber de amicitia* de Pierre de Blois, ainsi que le *De magno mandato Dei* de saint Thomas d'Aquin. Le dernier sexternion transmet le traité anti-utraquiste de Gerson, suivi des *Allegaciones* de Mauroux. Une table des matières figure au verso du feuillet de garde.

**Wo: Wolfenbüttel**, Helmst 473, fol. 7r-8v.

Papier. 86 fol. 28 sur 21 cm. Titres rubriqués, deux colonnes, même main. Les filigranes en situent la copie vers 1430. Il a probablement été confectionné en Autriche ou en Bohême, puis acquis par Matthias Flacius Illyricus († 1575).

Les *allegaciones* de Mauroux font suite au traité anti-utraquiste (acéphale) de Gerson. Le reste du ms est occupé par le très populaire traité viennois anti-hussite *Iussit reverendissima*.

---

1. J. KEJŘ, «Die Prager Vorträge von Uberto de Lampugnano», dans *De iure canonico medii aevi. Festschrift für R. Weigand* (Studia gratiana 27), P. Landau (dir.), Rome, 1996, p. 249-269.

**B - JEAN ROQUE,****ALLEGACIONES SUPER MATERIA COMMUNIONIS SUB UTRAQUE SPECIE**

Trois mss médiévaux les conservent, toujours en association avec les *Allegaciones* de Mauroux :

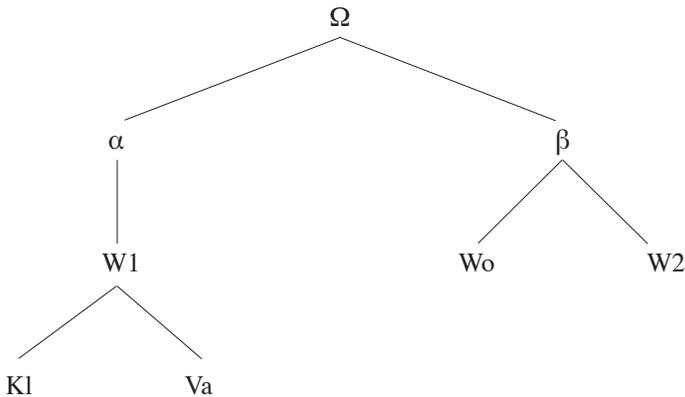
**K1** : **Klosterneuburg**, 356, fol. 72r-75r.

**Va** : **Vatican**, BA, latin 4063, fol. 80v-84r.

**W 1** : **Vienne**, ÖNB 4131, fol. 82v-86v.

Tous les mss proviennent de l'aire danubienne. Tous ont également une orientation thématique anti-hussite, à des degrés divers cependant : K1, Va et W1 se présentent comme des collections homogènes de *constantiensia* anti-utraquistes, alors que W2 est plus éclectique ; quant à Wo, il ne constitue que l'épave d'un volume jadis plus ample. D'un point de vue chronologique, la majorité de nos mss date de la seconde moitié du siècle seulement : W2 des années 1450, Va des années 1460, K1 des années 1470. Wo et W1 sont les plus anciens. Wo remonte aux alentours de 1430. W1 peut être approximativement daté du deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle.

W1 a servi de modèle à K1 et à Va. Wo et W2 appartiennent à la même famille, mais ne dépendent pas l'un de l'autre. Le *stemma* se dessine donc ainsi :



Alors que plusieurs omissions déparent Wo, W1 se recommande par sa fiabilité, ainsi que par l'influence qu'il a exercée. Aussi l'avons-nous choisi comme ms de base.

Nous avons partout respecté l'orthographe originale, sans excepter les germanismes.

/fol. 81v/ **Allegaciones reverendi patris domini patriarche Anthiocieni  
contra communicantes sub utraque specie**

Beatissime<sup>1</sup> pater et domine mi ! Decretum, super quo paternitas vestra misit mihi cedulam, numquam legi nec in deliberacione illius fui, quia ad hoc vocatus<sup>2</sup> non fui, ob quam causam nescirem dicere circa illud aliquod, nisi illo prius viso. Quia tamen precepistis, quod vobis scribam in materia que mihi occurrunt<sup>3</sup>, scribo hic aliqua pauca, que in libris reperio et que determinacioni ecclesie ac<sup>4</sup> vestre submitto omnia<sup>5</sup> intendens ista asserere, nisi si et<sup>6</sup> in quantum per ecclesiam sacrosanctam approbata essent et asserenda.

Primo reperio textum in c. *Deus qui* de penitencia et remissione in fine sic dicentem: «Interim tamen corporis et sanguinis domini sacramentum renatis fonte waptismatis consuets festivitatis et in mortis articulo tribuatis<sup>a</sup>.» Que verba, cum comprehendant omnes clericos et laicos, importare videntur quod sub utraque specie sacramentum corporis et sanguinis Domini clericis et laicis est concedendum.

Item textus dicit in c. *Comperimus* de consecracione distinctione IIa quod hoc sacramentum sub utraque specie sumendum aut totaliter obmittendum<sup>b</sup>. Sed Hugucius in c. *concordat glosa* ibidem illum textum intelligit in<sup>7</sup> sacerdote consecrante, qui, ut dicit<sup>8</sup>, utrumque debet<sup>9</sup> conficere et neutrum sine altero, et similiter debet<sup>10</sup>, dum sacrificat, utrumque sumere, non alterum<sup>11</sup> sine altero. Et

---

1. Beatissime] Reverendissime W2 Wo.

2. vocatus] *om.* W2.

3. occurrunt] *occurrent* W2 Wo.

4. ac] *hac* Va.

5. submitto] *correctioni add.* Wo.

6. et] *est* Va.

7. in] *cum* Va.

8. qui, ut dicit] *qui dicit ut* W1 Kl.

9. debet] *debeat* W1 Kl.

10. debet] *debeat* W1 Kl.

11. alterum] *altero* W2.

---

a. Extra 5, 38, 8 (Fr. II, 886).

b. Cf. Decretum, De cons., D. 2, q. 12 (Fr. I, 1318). Dès 1414, ce canon s'imposa comme un passage obligé de l'argumentation utraquiste : voir H. KRMÍČKOVÁ, « Kanonické právo v počátcích utrakvismu », dans *Sacri canones servandi sunt. Ius canonicum et status ecclesiae saeculis XIII-XV*, P. Krafl (dir.), Prague, 2008, p. 145-150.

subdit quod in aliis hoc non semper<sup>12</sup> observatur, puta cum infirmi communicantur, ad quorum communionem reservatur corpus et non sangwis. Similiter in Natali et Pascha et Penthecoste populo communicanti ministratur corpus et non sangwis, nisi in raris locis; et quare hoc fiat, remittit ad ea que dicit in *c. tribus* eadem distinctione<sup>c</sup>.

Subsequenter idem Hugucius in decreto *c. tribus* ad litteram sic dicit<sup>d</sup>: «Sed quereret aliquis de hostiis, que in Natali et Pascha et Penthecoste ponuntur in altari, an consecrentur et transeant in corpus Christi? Sic, si illa consecrationis benedictio, scilicet *Hoc est corpus meum*, super eas more consueto et debito a presbitero proferatur; alias non, ut infra eadem distinctione *panis*.» Et sequitur ibidem: «Sed quare in illis diebus non datur sangwis populo, sicut corpus? Propter cautelam fit hoc, scilicet ne irruenti turba vulgarium vel incuria ministrorum aliquid de calice effundatur, quod sollicito precavendum est, ut infra eadem distinctione *Si per negligenciam*<sup>e</sup>. Nec obest, quia sub utraque specie in singulis porcionibus totus sumitur Christus, ut infra eadem distinctione *singulis*<sup>f</sup>. Sed quia facilius funditur sangwis quam corpus et quia homines non crederent se communicare corpori Christi, si tantum sangwinem sumerent, ideo<sup>13</sup> potius sub illa specie communicant. Quidam tamen<sup>14</sup> reservant modicum sangwinis et superaddunt vinum non consecratum et inde post perceptionem corporis dant populo potum. Quero igitur de illo vino, quod ita commiscetur sangwini, an statim consecretur? Non, quia panis et calix non aliter nisi certa consecratione Christi et benedictione fit mysticus, ut infra eadem distinctione *panis*<sup>g</sup>. Non ergo tale vinum ex tactu sangwinis consecratur, sed sanctificatur, id est ex tactu sacre rei reverendum efficitur. Similiter vinum, quod in Parasceve in calice ponitur et ei ad/fol. 82r/ miscetur ewkaristia, ex eius tactu<sup>15</sup> non consecratur, sed sanctificatur, id est reverendum efficitur<sup>16</sup>. Sed ecce multum vini additur modico sangwinis, numquid per singulas minimas particulas<sup>17</sup> fit commixtio sangwinis et vini? Sic, ita quod illud vinum non potest sumi sine sangwine vel ille sangwis sine vino. Alii sunt

---

12. semper] *om.* Kl.

13. ideo] *y*mo Wo.

14. tamen] *om.* Kl.

15. ex eius tactu] ex eis tacta Va.

16. similiter vinum ... efficitur] *om.* Wo.

17. particulas] *om.* Wo.

---

*c. Non inveni.*

d. Huguccio de Pise, *Summa decretorum*, ms BN lat. 3892, fol. 370r.

e. Cf. Decretum, De cons., D. 2, q. 27 (Fr. I, 1323).

f. Cf. Decretum, De cons., D. 2, q. 72 (Fr. I, 1345).

g. Cf. Decretum, De cons., D. 2, q. 39 (Fr. I, 1328).

qui nihil sanguinis reservant et tamen ministrant populo vinum non consecratum. Non est improbanda<sup>18</sup>, sed potius laudanda<sup>19</sup> talis consuetudo, ut corpus domini facilius et comodiùs manducetur.» Hec ille ubi supra<sup>20</sup>.

Quibus premissis potest queri, si sacramentum corporis et sanguinis domini sub utraque specie<sup>21</sup> debet sumi. Et respondetur, quod<sup>22</sup> aut loquimur de sacerdotibus conficientibus, aut de aliis sacerdotibus et non sacerdotibus clericis, aut de populo in communi. Si de primis, est dicendum quod quando celebrant aut utrumque debent consecrare et utrumque sumere aut non celebrare, ut patet in decreto c. *Comperimus* de consecratione distinctione IIa<sup>h</sup>, et sunt verba Gelasii pape.

Si autem loquimur de secundis, videlicet sacerdotibus et non sacerdotibus clericis, aut loquimur de iure scripto aut de consuetudine. Si de iure scripto, debet utrumque eis dari, ut in decreto c. *Deus qui*<sup>i</sup>, quod est intelligendum, si sine periculo verisimili seu dubitabili effusionis dari potest; alias non deberet dari, nisi corpus sub specie panis tantum, considerato quod in omni edicto intelligitur iusta causa excepta: de sententia Extra c. *De cetero*<sup>j</sup> et c. *Quamvis*<sup>k</sup>; XI<sup>23</sup> q. III *Excellentissimus*<sup>l</sup> et c. *Quoniam multos*<sup>m</sup>; ff. *Si quis cau.* l. II et § *si quis*<sup>n</sup>; ff. *de iurisdictione omnium iudicum* l. I<sup>o</sup>; ff. *ex quibus cau. maior.* et § *fi*<sup>p</sup>; ff. *qui satisfacere coguntur*<sup>q</sup>.

Si autem loquimur de consuetudine et tunc si sit consuetudo, quod talibus detur corpus et sanguis sub utraque specie, est servanda, quia concordat cum iure communi, ut in decreto c. *deus qui*, dummodo sine periculo dubitabili fieri possit,

---

18. improbanda] improbandum W 2 reprehenda Wo.

19. laudanda] laudandum W2.

20. Responsio sub distinctione *add. W1 in margine.*

21. specie] *om.* W2 Wo.

22. quod] *om.* Wo.

23. XI] XVI Kl.

---

h. Cf. Decretum, De cons., D. 2, q. 12 (Fr. I, 1318).

i. Cf. Extra 5, 38, 8 (Fr. II, 886).

j. Cf. Extra 2, 27, 5 (Fr. II, 393-394).

k. Cf. Extra 2, 27, 25 (Fr. II, 409).

l. Cf. Decretum, C. 11, q. 3, c. 102 (Fr. I, 672).

m. Cf. Decretum, C. 11, q. 3, c. 103 (Fr. I, 672-673).

n. D., 2, 11, 2, 3.

o. D., 2, 1.

p. D., 4, 6.

q. D., 2, 8.

sicut supra dictum est, et sic<sup>24</sup> servatur in ecclesia Magalonensi quoad ministros maioris altaris, quando post sacerdotem ibidem celebrantem ibi communicant, et ita audivi servari in ministris pape, quando celebrat solempniter. Si autem sit consuetudo, quod hostia consecrata tantum detur sine sangwine, non est improbanda, ut supra etiam dictum est, quia non obest a tanto quod in qualibet specie est verum corpus Christi potestque fundari super scandalo evitando, ubi adest infirmitas vel multitudo populi, et etiam sine istis, quando inducitur ad inducendum populum quod non gerat moleste, quando propter scandalum evitando in casu multitudinis populi seu infirmitatis non datur sibi nisi hostia sine sangwine. Nam cum hoc populus videt sic servari inter clericos, faciliter inducitur ad pacienciam et bonam credenciam.

Si autem loquimur de terciis, videlicet de populo in communi, potest dici ut supra, quod aut loquitur<sup>25</sup> de iure scripto, et tunc est dicendum, ut supra de aliis dictum est, aut de consuetudine, et tunc idem etiam, sicut de aliis est dictum, quoniam servanda est consuetudo, quando concordat cum iure communi, dummodo sine periculo dubitabili fieri possit iuxta iam dicta. Si autem non concordet<sup>26</sup> cum iure communi, ut quia habet quod tantum detur hostia consecrata cum vino non consecrato, tunc non est improbanda, ymo potius laudanda secundum notata per Hugucium ubi supra.

Et hec<sup>27</sup> dico posse dici secundum dicta Hugucii iam supra recitata, non asserendo ea vera nec tenenda, nisi si et in quantum sacrosancta mater ecclesia illa vera asserat seu teneat et non alias submittendo omnia correctioni vestre paternitatis reverende et aliorum dominorum iudicium, quorum nomine cedulam mihi misistis<sup>28</sup>.

---

24. sic] qui Va.

25. loquitur] loquimur Va.

26. concordet] concordat W2 Wo.

27. hec] om. Va.

28. Vestre paternitatis servitor patriarcha Antioenus *add.* W2 Wo.

/fol. 82v/ **Allegaciones fratris Iohannis Rocani**

Super materia communionis vlgaris populi sub utraque specie plura scripsi, et impugnando epistolam missam ex parte Iohannis Cardinalis, magistri in artibus et baccalarii in decretis<sup>a</sup>, et tocius cetus universitatis magistrorum studii Pragensis universis Christi fidelibus, per quam sub quadam protestacione frivola fidem suam circa huiusmodi seu potius errorem pertinaciter protestantur, necnon ad quasdam auctoritates et originalia doctorum pro prefatarum opinionibus allegata respondendo<sup>b</sup>, prout in manu mea propria scriptum potest liquide apparere. Attamen ad prolixitatem scripture devitandam, et quia ex conclusionibus ponendis possunt scripta per me cuncta facile apparere tam impugnancia epistolam quam respondencia ad auctoritates, idcirco in hoc scripto dimitto prefatam impugnacionem epistole et responsionem explicitam ad singulas auctoritates ponendo solum conclusiones, in quibus predicta virtualiter continentur.

Quarum prima est ista :

**Conclusio 1a**

Laici sub specie panis solum recipientes ewkaristie sacramentum manducant in re et in signo expresso carnem filii hominis et bibunt spiritualiter sangwinem eius in re sumentes, licet non in signo expresso, et sic agunt conformiter legi Christi. Probatur conclusio quoad primam partem, quia in re caro est sub specie panis tamquam sub signo expresso. Secunda pars patet, quia caro in re signi est unita, nec potest sumi in re sine sangwine inseparato. Tercia pars patet, quia species panis non est expressum signum sangwinis, sed species vini tantum. Quarta pars patet, quia Christi lex precipit sub comminacione non habicionis vite, quod manducetur caro Christi et bibatur sangwis eius, quod fit modo predicto.

**Conclusio 2a**

Manducans carnem filii hominis et bibens sangwinem eius spirituali manducacione et potacione, etsi non sacramentali pro loco et tempore, agit conformiter legi Christi. Probatur, quia talis meretur, et per consequens in hoc est conformis voluntati Christi. Huius sentencie est dominus Bonaventura in quatuor di. IX q. 1 in responsione ad questionem, ubi dicit quod duplex est modus

---

a. Jean Kardinál de Rejnštejn († après 1428), ancien élève de Hus, l'accompagna au concile de Constance en 1414. C'est lui qui, en sa qualité de recteur, publia le 10 mars 1417 la déclaration de l'université de Prague en faveur du calice.

b. Ce corpus d'autorités (Inc.: Cenantibus autem illis...) fut rassemblé par le juriste Jean de Jesenice. Voir P. SPUNAR, *Repertorium...*, t. 1, éd. citée, n° 710, p. 255-257.

communicandi et per consequens potandi: «Cuius distinctio a triplici oritur principio, videlicet a dispositione sumencium, quia quidam accedunt mali dispositi et hii manducant sacramentaliter tantum, quidam bene et hii spiritualiter. Secundo a modo sumendi, quia quidam suscipiunt ore corporis et hii sacramentaliter, quidam ore cordis et hii spiritualiter; unde secundum duplex os, est duplex manducacio. Tertio oritur ab isto sacramento, quod habet duplicem rem, quarum una potest accipi sine altera<sup>c</sup>», utputa corpus Christi sine unione et incorporacione in corpore mystico Christi per caritatem.

### Conclusio 3a

Sicut calix aliquando sumitur in sacra scriptura pro vase continente et aliquando methonomice pro contento et aliquando pro morte vel passione, ita communicans sub specie panis solum ex poculo spirituali intellectus et affectus meditationis et memorie passionis Christi saporoso de pane illo est, seu edit, et de calice spiritualiter bibit. Prima et secunda pars patent ex modo loquendi communi proprio et figurativo. Tercia pars patet per Ieronimum super Mt. 20° (22) super illo verbo: *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum?* «Ubi sic calicem in scripturis divinis passionem intelligimus, ut in psalmo: *Calicem salutaris /fol. 83r/ accipiamus*; statimque infert quis iste sit calix, cum ait: *Preciosa in conspectu Domini mors sanctorum eius<sup>d</sup>*.» Hoc confirmat Glosa super Mt. sic dicens: «Sciebat autem Dominus, quia passionem ipsius poterant imitari; sed ideo interrogat, ut omnes audiamus, quia nemo potest cum Christo regnare, nisi passionem Christi fuerit imitatus<sup>e</sup>.» Item idem Crisostomus in Omelia: «*Potestis bibere etc.*, ac si dicat: vos de honore et coronis loquimini, ego autem de agonibus et sudoribus vobis<sup>f</sup>.» Ex quo apparet, quod Christi passio calix dicitur, et per consequens apparet quarta pars conclusionis, quod qui passionem recipit in poculo intellectus et affectus meditando et memorando saporose, dum recipit ewkaristiam sub specie panis tantum, de calice Christi bibit; et sic patet conclusio tota.

### Conclusio 4a

Laicus recipiens ewkaristie sacramentum sub panis specie tantum recipit tante, quantum ad illa que efficiunt gratiam, quante presbiter sub utraque specie sumens, licet non tantum quantum ad significacionem et sapienciam significativam. Prima pars probatur, quia sub altera specie est totum quod habet efficienciam et totum quod reficit, quia deitas, anima, caro et sanguis; et caro est sub specie panis,

---

c. Bonaventure, *Commentaria in Quattuor Libros Sententiarum*, dans *Opera omnia*, t. 4, Quaracchi, 1889, p. 201-202.

d. La citation est tirée de saint Thomas d'Aquin, *Catena aurea in Mattheum*, éd. A. Guarienti, t. 1, Turin – Rome, 1953, p. 297.

e. *Ibidem*.

f. *Ibidem*.

que<sup>1</sup> reficit per spiritualem manducacionem, et sanguis est sub eadem realiter et concomitanter, qui reficit per potacionem, ergo. Secunda pars patet, quia sub altera specie, scilicet panis tantum, significatur corpus Christi expresse, et non sanguis, et sub altera specie, scilicet vini, significatur tantum sanguis expresse, ergo. Huius sentencie est dominus Bonaventura in quatuor di. XI parte 2a q. II, ubi querit utrum utraque harum speciarum sit de integritate sacramenti, et respondet sic: «Dicendum, quod in sacramento duo sunt, scilicet efficacia vel efficientia et significatio. Esse igitur de integritate sacramenti dupliciter est: aut quantum ad efficienciam<sup>2</sup>; et sic neutra species est de integritate, sed in qualibet est totum, quod habet efficienciam; aut quantum ad significacionem, et sic sunt de integritate, quia neutra per se exprimitur res huius sacramenti, sed in utraque. Hoc patet sic: hic Christus significatur perfecte reficiens manducantes sacramentaliter et spiritualiter; perfecta autem refectio non est in pane tantum nec in vino tantum, sed in utroque. Ideo non in vino tantum perfecte significatur ut efficiens, sed in utroque<sup>g</sup>.» Eiusdem sententie est magister Alexander de Halis, sanctus Thomas de Aquino, Richardus de Media Villa, Asteranus in summa et Archidiaconus de consecracione di. II c. *Comperimus*.

### Conclusio 5a

Quia presbiterorum est tam pro se formaliter sapere divina misteria quam pro laicis influxive, eos missarum solempnia celebrantes necesse fuit pro sui sapientia significativa formali et populi influxiva recipere sub utraque specie, et hic modus significativa sapientia laicorum. Prima pars huius conclusionis patet. Est enim officium sacerdotum ierarcharum populum illuminare, sicut Ieronimus ostendit ex precepto Pauli ad Thymotheum et Tytum et per dictum Malachie, ut diffuse ponit dictus Ieronimus tercio c. epistole ad Paulinum<sup>h</sup>. Secund pars probatur, quia recipere sub utraque specie ad significanciam formaliter alicui est necesse, scilicet sacerdoti, ad aliis influendum, nec sufficit sub altera specie tantum, cum nulla totum significet; quequidem ostensio significativa habet fieri /fol. 83v/ per sacerdotes celebrantes in se formaliter et in populo influxive iuxta primam partem conclusionis. Tercia pars patet, quod laico sufficit ad sapientiam et significacionem

---

1. que] qui Va.

2. aut quantum ad efficienciam] ad primum *add.* Kl.

---

g. Bonaventura, *Opera omnia*, éd. citée, p. 256.

h. Saint Jérôme, lettre 53, § 3, éd. J. Labourt, t. 3, Paris, 1953, p. 11. Comme Jérôme, Jean Roque attribue par erreur à Malachie le verset d'Aggée II, 12.

de divinis et huiusmodi sacramento, quod per sacerdotes influatur eidem. Huius sentencie est dominus Bonaventura in quatuor di. XI q. preallegata in responsione ad primum argumentum principale, ubi sic: «Ad illud quod obicitur primo ad oppositum, patet, quia, etsi totum in utraque specie contineatur, non tamen per alteram perfecte significatur. Et ideo fideles perfectum sacramentum recipiunt; sed quantum ad significacionem sufficit, quod Ecclesia facit in eorum presencia<sup>1</sup>.»

### Conclusio 6a

Laicus sumens sub panis specie tantum eucharistie sacramentum recipit ipsum ad sufficienciam, licet non ad tantum meritum, ceteris paribus, sicut sacerdos celebrans sub utraque specie sumens. Ista est de mente doctoris irrefragabilis magistri Alexandris de Halis in summe sue quarta parte et in tractatu de eucharistia, articulo de actu manducandi in comparacione ad manducatum, in responsione ad secundum argumentum in oppositum factum, ubi sic<sup>2</sup>: «Preterea licet illa sumptio, que est in accipiendo sub una specie, sufficiat, illa tamen, que est sub duabus, est maioris meriti, tum racione augmentacionis devocionis, tum racione fidei dilatacionis, tum racione sumpcionis completioris» in presbitero celebrante.

### Conclusio 7a

Licet illa sumptio sub utraque specie sit maioris meriti, ceteris paribus, in sacerdotibus, quam sit laicorum sub una, tamen illa, que est laicorum sub una specie tantum<sup>3</sup>, est magni meriti, magne devocionis et magne fidei dilatacionis et sumpcionis complete, quantum ad efficienciam et continenciam rerum illius sacramenti, licet non quantum ad significanciam, ut est dictum. Ista conclusio patet ex premissis.

### Conclusio 8a

Laicus non tenetur ad omnia illa, que sunt maioris devocionis, maioris dilatacionis et maioris meriti et sumpcionis completioris. Probatur, quia alias laicus teneretur missam celebrare, cum celebracio misse sit maioris devocionis, etc.

---

3. Illa ... tantum] *om.* Kl.

---

i. *Ibid.*, p. 257.

j. Alexandre de Halès, *Summa theologie*, IV, Q. 11, art. 4, § 3, éd. Venise, 1575, fol. 225v.

### Conclusio 9a

Etsi in presbiteris celebrantibus receptio sub utraque specie sit maioris meriti, ceteris paribus, quam sit sumpcio laicorum sub una, tamen in laicis lege currente nunc stante, scilicet prohibicionis ecclesie seu consuetudinis per ecclesiam approbate de non recipiendo laicos sub utraque, tenerentur<sup>4</sup> eukaristie sacramentum laici sumentes sub utraque specie, credentes hoc necesse sic fiende, graviter peccarent et demerentur. Prima pars patet ex dictis. Secunda pars patet, quoniam grave peccatum est preceptis ecclesie seu approbatis consuetudinibus rebellare.

### Conclusio 10a

Postquam non est necesse recipi a cunctis fidelibus sub utraque specie eukaristie sacramentum ad efficienciam vel gracie causalitatem sufficientem, ut est dictum, sed nec ad significanciam, potuit et debuit universalis ecclesia ordinare aut laudabilem consuetudinem approbare ad cautelam et multiplex periculum evitandum, quod a laicis tantum sub altera specie sumeretur. Prima pars istius conclusionis patet ex iam /fol. 84r/ premissis. Secunda pars patet, quoniam omne non necessarium et periculosum potest et debet universalis ecclesia tollere et remove, sed sumi sub utraque specie a laicis non est necessarium, ut iam patet, et est periculosum, ut videlicet primo de sanguinis effusione, sicut legitur in vita beati Donati<sup>k</sup>. Secundo propter periculum erroris, quia possent simplices credere in altera specie totum Christum non recipere et forsan crederent, sicut patet de illo, cui exivit sanguis de hostia, quia non credebat quod esset sanguis sub specie panis<sup>l</sup>. Ista conclusio est de mente domini Bonaventure, ubi supra dicentis; nec oportet quod ipsi, scilicet laici, recipiant sub utraque specie propter periculum etc., ut iam dictum est.

---

4. *Textus corruptus esse debet.*

---

k. Cet épisode célèbre, qui doit sa notoriété à Grégoire le Grand (*Dialogues*, I, 7, éd. et trad. A. de Vogüé et P. Antin, t. 2, Paris, 1979, SC 260, p. 69), est consigné par Jacques de Voragine dans sa *Legenda aurea* (chap. 111, éd. G.P. Maggioni, t. 2, Florence, 1999, p. 748). Il est intéressant de voir ici Roque retourner contre les hussites un argument légendaire qu'ils affectionnaient. Sur l'usage du motif chez Jakoubek de Stříbro, voir A. BOUREAU, «Le calice de saint Donat. Légende, autorité et argument dans la controverse hussite», dans ID., *L'événement sans fin. Récit et christianisme au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 253-260.

l. Il s'agit probablement d'une allusion au miracle rapporté par Alexandre de Halès, *loc. cit.*: «Unde aliquibus religiosis petentibus et instantibus, ut sub utraque specie sumerent sacramentum, sacerdote quodam pio cantante, cum faceret fractionem, concavum patene totum visum est repleri sanguine; ad quod obtpuerunt ipse et circumstantes, sed cum coniungeret partes hostie, totum visum est reintrare, et petitioni et tentationi illorum penitus fuit satisfactum.»

### Conclusio 11a

Quando inter aliquos in scripturis edoctos est altricacio, an aliquid sit secundum fidem vel econtrario, recurrendum est ad sedem apostolicam vel ad concilium generale, et illius determinacioni insistendum est de necessitate salutis.

Prima pars patet XXIII q. 1 c. *quociens*, ubi Innocencius papa sic ait<sup>m</sup>: «Quociens ratio fidei ventilatur, arbitror omnes fratres et coepiscopos nostros non nisi ad Petrum, id est sui nominis et honoris auctoritatem, referre debere (veluti nunc retulit vestra dilectio) quod per totum mundum possit ecclesiis omnibus prodesse.» Super quo glosa<sup>n</sup>: «Quociens sic XVI q. 1 frater noster XII di. Preceptis XXIII q. ultima convenior supra di. LXXX c. II contra. Sed aliud est questionem de fide motam terminare, quod nulli preterquam Romane sedi permittitur, sicut hic dicitur, aliud est ipsam sine diffinitione ventilare, quod patriarche et primates facere possunt, ut ibi continetur.» Patet etiam *Extra*, de waptismo et eius effectu, c. *Maiores*<sup>o</sup> et in *Clementinis c. Fidei katholice*<sup>p</sup>.

Secunda pars patet, quia generale concilium universalem ecclesiam representat, que in fide errare non potest.

Tercia pars patet, quia alias sequeretur contra fidem inconveniencia infinita. Patet etiam di. XI et XII per totum, presertim palam, ubi sic Augustinus in libro contra Manicheos<sup>q</sup>: «Palam est, quod in re dubia ad fidem videat auctoritas ecclesie katholice, que ab ipsis fundatissimis apostolorum sedibus usque ad hodiernum diem succedencium sibimet et episcoporum serie et tot populorum consecucione firmatur.» Idem c. *Nolite errare*, ubi sanctus Iulius papa<sup>r</sup>: «Nolite errare, fratres mei, doctrinis variis et extraneis, nolite abduci. Constituta apostolorum et apostolicorum virorum canonesque habeatis: hiis fruimini, ut hiis freti contra cuncta inimicorum iacula consistere valeatis. Satis enim indignum est, quemquam vel pontificum vel ordinum subsequencium, hanc regulam refutare, quam beati Petri sedem et sequi viderit, et docere. Multum convenit, ut totum corpus ecclesie in hac sibi observacione concordet, que inde auctoritatem habet, ubi Dominus tocius ecclesie posuit principatum.» Confirmat hanc sentenciam Augustinus ex dictis Basilii c. *Ecclesiarum*, ubi sic<sup>s</sup>: «Ecclesiasticarum institucionum quasdam

---

m. Decretum, C. 24, q. 1, c. 12 (Fr. I, 970).

n. Johannes Teutonicus, dans *Decretum divi Gratiani totius propemodum iuris canonici compendium*, Lyon, 1548, p. 831.

o. Cf. *Extra* 3, 42, 3 (Fr. II, 644-646).

p. *Clem.* 1, 1 (Fr. II, 1133).

q. Decretum, D.11, c. 9 (Fr. I, 25).

r. Decretum, D.11, c. 3 (Fr. I, 23).

s. Decretum, D.11, c. 5 (Fr. I, 24-25).

scriptis, quasdam vero apostolica tradizione que per successores in ministerio confirmatas accepimus, quasdam vero consuetudine roboratas approbavit usus, quibus par ritus et idem utriusque pietatis debetur affectus. Unde quis vel aliquantulum expertus litterarum hesitaverit? Si enim attenderimus consuetudines ecclesie, nisi per scripturas a patribus traditas nichil estimare, quanti religio detrimenti sit latura, intente despicientibus liquido constabit. Que enim, ut inde ordinamur, scriptura salutifere /fol. 85v/ crucis signaculo docuit insigniri fideles? Que vel trifariam digesta super panem et calicem prolixè oracionis vel consecracionis verba commendavit? Nam non modo, quod in ewangelio continetur vel ab Apostolico quolibet insertum secretis dicimus, sed et alia<sup>5</sup> addicimus magna quoque vim commendanciam misteriis. Que versus orientem nos litterarum forma docuit? Benedicimus fontem waptismatis oleo unctionis. Hinc accedit, quod iter oleo inungimus quos waptisamus, verbis ab renunciacione Sathane et angelis eius informamus. Unde hec et alia in hunc modum non pauca, non tacita ac mistica tradizione a patribus ecclesiastico more ac reverenciori diligencia sunt in ministeriis observata magis silentio, quam publica scripto? Confirmat idem Augustinus ad Casulanum presbiterum in c. *in hiis rebus*, ubi sic<sup>t</sup>: «In hiis rebus in quibus nil certi statuit divina scriptura, mos populi Dei et instituta maiorum pro lege tendenda sunt. Et sicut prevaricatores legum divinarum, ita contemptores ecclesiasticarum consuetudinum coercendi sunt.» Hanc eandem sentenciam roborat Augustinus in libro de christiana fide, ubi sic dicit<sup>u</sup>: «Katholica ecclesia per orbem diffusa tribus modis probatur existere. Quidquid in ea tenetur, aut auctoritas est scripturarum, aut tradicio universalis, aut certe proprie et particularis instructio. Sed auctoritate tota constringetur, universali tradizione maiorum nichilominus tota.» Istius sentencie est Leo papa c. *hoc vestre*, ubi sic<sup>v</sup>: «Hoc vestre indicimus caritati, ut ab apostolicis institutis nullo ulterius recedatis excessu, quia inultum post hoc esse non poterit, si quisquam apostolicas regulas crediderit esse negligendas.» Hanc eandem sentenciam auctorizat Innocencius papa Decentio episcopo sic dicens: «Quis nesciat aut non advertat id quod a principe apostolorum Petro Romane ecclesie traditum est, ac nunc usque custoditur ab omnibus, debere servari? nec superdici (sic) aut introduci aliquid, quod auctoritatem aliunde debeat accipere vel exemplum? Presertim tum, cum sit manifestum in omnem Ytaliam, Gallias, Hyspanias et Affricam atque Siciliam

---

5. alia] plura *add.* Va.

---

t. Decretum, D. 11, c.7 (Fr. I, 25).

u. Decretum, D. 11, c.8 (Fr. I, 25).

v. Decretum, D. 11, c.10 (Fr. I, 26).

insulasque interiacentes nullumque instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut successores eius constituerint sacerdotes. Legant autem, si in hiis provinciis alius apostolus invenitur aut legitur docuisse. Quos si non leguntur, quia nusquam inveniunt, oportet eos sequi, quod ecclesia Romana custodit, a qua principium eos accepisse non dubium est: nedum peregrinis sermonibus student, caput institutionum videantur omittere. Sepe dilectionem tuam ad Urbem venisse ac nobiscum in ecclesia convenisse non dubium est, et quem morem vel in consecrandis misteriis, vel ceteris agendis archanis, teneat agnovisse. Quod sufficere arbitror ad informacionem ecclesie tue vel reformacionem, si predecessores tui minus aut aliter tenuerint, satis certum haberemus, nisi de aliquibus nos consulendos esse duxisses. Quibus idcirco respondemus, non quia te ignorare credamus, sed ut maiori auctoritate vel tuos instituas, vel si qui Romane ecclesie institutionibus errant aut commoneas, /fol. 86r/ aut nobis indicare non differas, ut scire valeamus, qui sint aut qui novitates inducunt aut alterius ecclesie quam Rome existimant consuetudinem esse servandam.» Hec omnia ibi di. XI. Hanc eandem sententiam confirmat Calixtus papa omnibus episcopis di. 13 c. *non decet* sic dicens<sup>w</sup>: «Non decet<sup>6</sup> a capite membra discedere, sed iuxta scripture testimonia omnia membra caput sequantur. Nulli vero dubium est, quod apostolica ecclesia mater sit omnium ecclesiarum, a cuius vos regulis nullatenus convenit deviare. Et sicut filius Dei venit facere voluntatem Patris, sic et vos adimplete voluntatis matris vestre, que est ecclesia, cuius caput, ut predictum est, Romana consistit ecclesia. Quidquid ergo sine discrecione iusticie contra huius disciplinam actum fuerit, ratum habere nulla ratio permittit.» Idem habetur per Gregorium papam c. *apostolicis*, ubi sic: «Apostolicis preceptis non dura superbia resistatur, sed per obedienciam, que a sancta Romana ecclesia et apostolica auctoritate iussa sunt, salutifere implentur. Non novum aliquid presenti iussione precipimus, sed illa, que olim videntur indulta, firmamus: cum nulli dubium sit, quod non solum pontificalis causacio, sed omnis sancte religionis relacio ad sedem apostolicam quasi ad caput omnium ecclesiarum debeat referri, et inde normam sumere, unde sumpsit exordium, ne caput institutionis videatur obmitti. Cuius auctoritatis sanctionem omnes teneant sacerdotes, qui nolunt ab apostolice petre, super quam Christus universalem fundavit ecclesiam, soliditate divelli. Si quis hec apostolice precepta non observaverit, percepti honoris esse hostis non dubitetur.» Hec habentur in di. 12 in canone.

---

6. decet] om. Kl.

---

w. Decretum, D. 12, c. 1 (Fr. I, 27).

### Conclusio 12a

Universalis ecclesia propter pericula supradicta et propter non necessitatem prefatam sub utraque specie communionis ordinavit, aut ex usu consuetudinis longeve videtur ordinasse, ne per laicos sub utraque specie communicaretur, quamvis alias licite communicaretur sub utraque in ecclesia primitiva et nonnulli asserant Grecos licite communicare. Prima pars patet ex dictis. Secunda pars patet ex canone di. 12 c. *Illa autem*, ubi sic Augustinus ad Ianuarium: «Illa autem, que non scripta, sed tradita sunt custodimus, que quidem toto orbe terrarum observantur, datur intelligi vel ab ipsis apostolis vel ex plenariis conciliis, quorum est auctoritas saluberrima in ecclesia, commendata atque statuta retineri: sicut illud, quod Domini passio et resurrectio et ascensio in celum, adventus Spiritus sancti, anniversaria solemnitate celebrantur; et si quid aliud tale occurrerit, quod conservetur ab universis, quacumque se diffudit, ecclesia<sup>x</sup>.» Tercia pars patet prima ad Cor. XI<sup>o</sup> et per Asteranum in summa<sup>y</sup>.

### Conclusio 13a

Cum sit controversia inter Pragenses et alios christianos, an secundum ewangelium teneantur omnes fideles sub utraque specie recipere eukaristie sacramentum de necessitate salutis an econtra, recurrendum fuit ad sedem apostolicam vel concilium generale, et illius determinacioni fuit insistendum sub pena dampnationis eterne. Ista conclusio sequitur ex XIIa et probacionibus eius. /fol. 86v/

### Conclusio 14a

Non est necessarium Christum imitari in omnibus actibus suis, nisi solum in quibus sub precepto voluit imitari, et in aliis potest ecclesia secundum quod viderit necessarium ordinare. Prima pars patet, quoniam alias ecclesia teneretur communicare post cenam, sicut et Christus communicavit apostolos. Secunda pars patet di. XIa et XIIa.

### Conclusio 15a

Non precepit Christus sub utraque specie recipi per omnes christianos eukaristie sacramentum, quamvis preceperit confici sub utraque specie per sacerdotes missarum solemniter celebrantes. Prima pars patet, quoniam si precepisset eis, videretur quod sub ista oracione imperativa: «Hoc facite in meam

---

x. Decretum, D. 12, c. 11 (Fr. I, 29).

y. Asteranus, *Summa de casibus conscientiae*, lib. 4, tit. 17, art. 3, éd. Lyon, 1519, fol. 199v-200r.

commemoracionem.» Sed istam oracionem dixit apostolis, in qua secundum doctores et per quam ipsos constituit sacerdotes et eis dedit potestatem conficiendi, non autem aliis christianis laicis, ergo etc.

### **Conclusio 16a**

Si aliquae auctoritates inveniuntur Christi vel apostolorum sive doctorum, quod oporteat sumere eucharistie sacramentum sub utraque specie, sive corpus et calicem, aut habent intelligi pro sacerdotibus celebrantibus, aut secundum morem ecclesie primitive, aut de sumpcione per concomitanciam, aut de commestione et potacione spirituali. Prima pars patet ex Christi institutione, cum dixit apostolis: «Hoc facite in meam commemoracionem.» Secunda pars patet prima ad Cor. XI°. Tercia pars patet, quia non potest sumi realiter corpus Christi vivum sine sanguine. Nec potest spiritualiter sumi vinum sine reliquo, ergo.

Responsiones autem ad singulas auctoritates habeo scriptas, quas dimitto gracia brevitatis. Prefata autem omnia submitto determinacioni sacri concilii et emendacioni cuiuslibet in predictis melius sencientis.

Ego frater Iohannes Roca sacre theologie magister regens in scholis sancti Saturnini Tholose hec sencio minus male cum protestacionibus oportunis et consuetis.



## *INDICES*



## SOURCES

### *Manuscrits et fonds d'archives hussitologiques conservés en France*

- Chantilly, Musée Condé, ms 438 : recueil des œuvres latines d'Alain Chartier, qui fut en la possession de Michel de Chamelet.
- Dijon, BM 233 : traités anti-hussites, copiés à Bâle en 1432.
- Dijon, BM 577 : discours anti-hussites de Jean de Raguse et de Jean Palomar.
- Dijon, BM 579 : recueil de pièces relatives aux conciles de Bâle et de Florence, à l'usage de l'abbé de Cîteaux, Jean Picart d'Aulnay.
- Dijon, BM 580 : dossier de discours bâlois rassemblé par/pour Jean Picart.
- Dijon, BM 581 : copie des harangues anti-hussites bâloises, faite au concile par *Stephanus Selieri de Marchia*.
- Douai, BM 198, t. 2 : correspondance bâloise, de la main d'Alexandre Le Maire ; t. 3, recueil de sermons bâlois.
- Orléans, BM 709 : recueil, datant du milieu des années 1430, des principaux conflits que le concile de Bâle avait à résoudre, peut-être lié à Simon Fréron.
- Paris, BN fr. 1278 : recueil privé disparate, reliant sans ordre 80 pièces relatives à la famille de Lannoy, parmi lesquelles l'*Avis pour entreprendre la guerre contre les hereticques de Behaigne*.
- Paris, BN lat. 1499 : discours et sermons bâlois, d'origine rhénane.
- Paris, BN lat. 1501 : correspondance entre l'abbé de Cluny, Eudes de la Perrière, et le concile de Bâle.
- Paris, BN lat. 1503 : manuscrit de Gilles Charlier documentant ses légations en Bohême.
- Paris, BN lat. 1506 : recueil de *hussitica* bâlois, copié sur les mss Maz. 1685 et 1687.
- Paris, BN lat. 1507 : manuscrit confectionné par Gilles Charlier, réunissant plusieurs textes anti-hussites de Jean Palomar.
- Paris, BN lat. 1548 : matériaux sur les conciles rassemblés par Gilles Charlier.
- Paris, BN lat 3125 : corpus gersonien copié en Allemagne (Rhénanie ?), à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.
- Paris, BN lat. 3377 : exemplaire incomplet du *Doctrinale* de Thomas Netter, de la fin du XV<sup>e</sup> s.
- Paris, BN lat. 3378 : copie, faite par un Carme anglais, du livre 5 du *Doctrinale*, entrée à la fin du XV<sup>e</sup> s. en la possession du couvent des Carmes de Paris.
- Paris, BN lat. 3379 : copie du livre 5 du *Doctrinale*, provenant du couvent des Carmes de Paris.
- Paris, BN lat. 3380 : copie du livre 6 du *Doctrinale*, faite en 1456 par la même main que le ms précédent.
- Paris, BN lat. 5961 : recueil des œuvres latines d'Alain Chartier.
- Paris, BN lat. 8757 : recueil des œuvres latines d'Alain Chartier, ayant appartenu à des clercs rouennais.

- Paris, BN lat. 11098 : exemplaire (d'origine germanique ?) de l'*Historia bohemica* d'Énée Silvio Piccolomini.
- Paris, BN lat. 12532 : traités et discours bâlois copiés à Cologne par Guillaume Sc(h)elken, dans les années 1440.
- Paris, BN lat. 17488 : corpus gersonien du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, en partie copié par Thomas Gerson.
- Paris, BN nouv. acq. lat. 226 : traités théologiques divers, dont celui de Gerson contre l'ultraquisme, provenant de l'abbaye d'Ochsenhausen.
- Paris, BN, nouv. acq. lat 1826 : registre des censures prononcées par la faculté de théologie de Paris, de 1210 à 1524.
- Paris, Maz. 943 : traités ecclésiologiques, provenant de l'université de Louvain.
- Paris, Maz. 1683 : recueil de *hussitica* bâlois transcrit par Gilles Charlier.
- Paris, Maz. 1684 : discours bâlois et traités ecclésiologiques, passés entre les mains d'Odebert Catin.
- Paris, Maz. 1685 : allocutions anti-hussites des orateurs bâlois, annotées par Gilles Charlier.
- Paris, Maz. 1687 : corpus de traités ecclésiologiques, ayant appartenu à Louis Pinelle.
- Paris, Maz. 1686 : discours catholiques et hussites bâlois rassemblés par Gilles Charlier.
- Paris, Maz. 1688 : textes relatifs au conflit entre Eugène IV et le concile de Bâle, d'origine rémoise.
- Saint-Omer, BM 295 : traités du dominicain Nicolas Jacquier.
- Tours, BM 251 : corpus gersonien, provenant de Saint-Martin.
- Aveyron, AD, G 66 : collection de *Basiliensia*.

#### **Sources relatives aux bibliothèques**

- Lettre de Jean Gerson à Oswald de Corda (vers 1427), dans *Johannes Gerson - Œuvres complètes*, P. Glorieux (éd.), Paris – Tournai, 1960-1973, vol. 2, p. 290-291.
- Lettre de Jacques de Cerisy à Oswald de Corda, dans *ibid.*, vol. 1, p. 27-28.
- Reçu adressé par les Pères de Bâle à Cluny, 26 décembre 1432 : Luc d'Achéry, *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant*, t. 3, Paris, 1723, col. 761-762.
- Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux (1472), dans *La bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 1, catalogues et répertoires, éd. A. Vernet, avec la collaboration de J.-F. Genest, Paris, 1979.
- Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Cîteaux (1482), dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. 5, Paris, 1889, p. 339-452.
- Acte de donation de Jean de Courcelles au chapitre de Notre-Dame de Paris, 2 avril 1495, dans *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. 1, éd. A. Franklin, Paris, 1867, p. 57.
- Catalogue de la bibliothèque de la chartreuse d'Erfurt, éd. P. Lehmann, *Mittelalterliche Bibliothekskataloge, Deutschlands und der Schweiz*, t. 2, *Bistum Mainz. Erfurt*, Munich, 1928, p. 221-593.

#### **Sources conciliaires**

##### Conciles généraux

##### *Les décrets*

*Conciliorum Oecumenicorum Decreta*, G. Alberigo (éd.), Bologne, 1972.

*Actes et protocoles*

Actes du concile de Constance, dans *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio XXVII-XXX*, J.D. Mansi (éd.), Venise, 1792-1798, n° 27 et 28 et *Magnum oecumenicum Constantiense Concilium*, H. von der Hardt (éd.), t. 4, Francfort – Leipzig, 1699.

Protocoles du concile de Bâle, dans *Concilium Basiliense*, t. 2, éd. J. Haller, Bâle, 1897; t. 3, éd. J. Haller, Bâle, 1900; t. 4, éd. J. Haller, Bâle, 1903.

*Journaux et chroniques conciliaires*

Cerretanus, *Liber gestorum*, dans *Acta concilii Constantiensis*, t. 2, éd. H. Finke et J. Hollnsteiner, Munster, 1923, p. 171-348.

*Diarium concilii Constantiensis*, éd. Louis Bourgeois du Chastenot, *Nouvelle histoire de Constance*, Paris, 1718, p. 297-388.

Guillaume Fillastre, *Gesta concilii Constantiensis*, dans *Acta concilii Constantiensis*, t. 2, éd. H. Finke et J. Hollnsteiner, Munster, 1923, p. 13-170.

Guillaume de La Tour d'Olliergues, *Acta concilii*, dans *ibid.*, p. 349-365.

Jean de Raguse, *Initium et prosecutio Basiliensis concilii*, dans *Monumenta conciliorum Generalium saeculi decimi quinti. Concilium Basiliense*, t. 1, éd. E. Birk et F. Palacký, Vienne, 1857, p. 1-131.

Jean de Raguse, *De reductione Bohemorum*, dans *ibid.*, p. 133-286.

Jean de Ségovie, *Historia gestorum generalis synodi Basiliensis*, dans *Monumenta conciliorum Generalium saeculi decimi quinti. Concilium Basiliense*, t. 2-3, éd. E. Birk, Vienne, 1873-1935.

*Liber diurnus [Petri Zatecensis] de gestis Bohemorum in concilio Basiliensi*, dans *ibid.*, t. 1, éd. E. Birk et F. Palacký, Vienne, 1857, p. 287-357.

Ulrich Richental, *Chronik des Konstanzer Konzils*, éd. O. Feger, *Ulrich Richental, Das Konzil zu Konstanz. Kommentar und Text*, Starnberg – Constance, 1964.

*Sermons*

Jean d'Achéry, sermon *Festinauimus faciem uestram uidere* (23 février 1415), dans *Acta concilii Constantiensis*, t. 2, éd. H. Finke et J. Hollnsteiner, Munster, 1923, p. 397-400.

Géraud du Puy, sermon *Dissipa colligationes impietatis* (11 mars 1415), dans *ibid.*, p. 403-410.

Jean Gerson, sermon *Ambulate dum lucem habetis* (23 mars 1415), dans *Johannes Gerson - Œuvres complètes*, P. Glorieux (éd.), Paris – Tournai, 1960-1973, vol. 5, p. 39-50.

Jean Gerson, sermon *Prosperum iter* (21 juillet 1415), dans *ibid.*, p. 471-480.

Jean Picart, *Proposicio super acceleratione generalis concilii pro reformatione* (27 novembre 1425), éd. E. Brown, *Fasciculus Rerum Expetendarum et Fugiendarum...*, Londres, 1690, p. X-XVII.

Jean de Raguse, sermon *Ini consilium, coge concilium* (7 décembre 1422), éd. A. Patschovsky, dans W. Brandmüller, *Das Konzil von Pavia-Siena (1423-1424)*, II *Quellen*, Munster, 1974, p. 89-124.

Jean de Raguse, sermon *Fiet unum ovile et unus pastor* (23 avril 1423), éd. W. Brandmüller, dans *ibid.*, p. 125-157.

Jean Picart, sermon *Exibit homo ad opus suum* (31 janvier 1433), dans *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio XXVII-XXX*, J.D. Mansi (éd.), Venise, 1792-1798, n° 29, 1271-1280.

Jean Germain, sermon *Oculi mei semper ad fideles terre* (16 mars 1433), dans *ibid.*, n° 30, 197-200.

*Correspondances*

- Jean Hus, lettres de prison (1414-1415), éd. V. Novotný, *M. Jana Husi Korespondence a dokumenty*, Prague, 1920.
- De custodia Johannis Hus* (début avril 1415), dans *Fontes Rerum Bohemicarum*, t. 8, éd. V. Novotný, Prague, 1932, p. 3-4.
- Lettres de Pierre de Pulkau à l'université de Vienne, 1415-1418, éd. F. Firnhaber, «Petrus de Pulka, Abgesandter der Wiener Universität am Concilium zu Constanz», *Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen*, 15, 1856, p. 1-70.
- Le Pogge, *ad Leonardum Aretinum epistola de M. Hieronymi de Praga supplicio*, 30 mai 1416, dans *Fontes Rerum Bohemicarum*, t. 8, éd. V. Novotný, Prague, 1932, p. 323-344.
- Lettres de Pierre Brunet au chapitre d'Arras, 28 janvier et 19 février 1433: ms BN, lat. 1512, fol. 69v-70r et 70v-71r.
- Lettres de Guillaume Évrard à l'université de Paris, donnant des nouvelles de ce qui se passe dans l'assemblée, éd. C.-E. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis...*, t. 5, Paris, 1670, col. 408-410, 415-416.
- Lettres de Jean de Montenoison à l'abbé Eudes de la Perrière, 20 octobre 1433 et 14 avril 1434, dans *Concilium Basiliense*, t. 1, éd. J. Haller, Bâle, 1856, p. 255-262.
- Lettre de Sigismond Stromer au concile de Bâle au sujet de la victoire de Lipany, début juin 1434, éd. Mansi 29, 639-640.

*Conciles nationaux et provinciaux*

- Canons du concile provincial de Trèves, avril 1423, éd. J.F. Schannat et J. Hartzheim, *Concilia Germaniae*, t. 5, Cologne, 1763, p. 223-224.
- Avis de l'assemblée de Bourges (février-mars 1432), éd. Ph. Labbe et G. Cossart, *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta*, t. 12, Paris, 1672, col. 813-817.
- Canons du concile de Sens (tenu à Paris), en 1528, dans *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio XXVII-XXX*, J.D. Mansi (éd.), Venise, 1792-1798, n° 32, 1149-1202.

*Actes pontificaux*

- Monumenta Vaticana res gestas Bohemicas illustrantia VII, Acta Martini V pontificis Romani*, 2 vol., J. Eršil (éd.), Prague, 1996-1998.
- Paris, Archives nationales, L 319, pièce n° 1 : duplicata de la bulle *Inter cunctas*, transmis à l'université de Paris en 1427.
- H. Van Houtte, «Lettres de Martin V concernant l'hérésie hussite dans les Pays Bas», *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 10, 1896, n° 3-5, p. 14-19.
- Première bulle de Léon X adressée au cardinal Bernard Bibbiena, 14 juin 1518, éd. J. Thomas, *Le concordat de 1516*, t. 3, *Histoire du concordat de 1516 au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1910, pièce justificative 6.

*Sources normatives émanant d'ordres religieux*

- Statuta capitulorum generalium Ordinis Cisterciensis*, t. 4, J.-M. Canivez (éd.), Louvain, 1936.
- Acta capitulorum generalium ordinis predicatorum*, t. 3, B.M. Reichert (éd.), Rome, 1900.
- The Chartae of the Carthusian General Chapters. London, Lambeth Palace ms 413, 1 (1411-1439)* (*Analecta Cartusiana*, 100/10), J. Hogg et M. Sargent (éd.), Salzburg, 1988.

*Sources diplomatiques*Rapports de mission

- Guillebert de Lannoy, *Œuvres*, éd. Ch. Potvin, Louvain, 1878 (trad. tchèque commentée: Guillebert de Lannoy, *Cesty a poselství*, éd. J. Svátek, M. Nejedlý, O. Marin et P. Soukup, Prague, 2009).
- Gilles Charlier, *Liber de legationibus concilii Basiliensis*, dans *Monumenta conciliorum Generalium saeculi decimi quinti. Concilium Basiliense*, t. 1, éd. E. Birk et F. Palacký, Vienne, 1857, p. 359-700.
- Jean de Tornis, *Regestrum actorum in legationibus a sacro concilio in Bohemiam*, dans *ibid.*, p. 785-867.
- Thomas Ebendorfer, *Diarium*, éd. H. Zimmermann, *Thomas Ebendorfer. Diarium sive Tractatus cum Boemis (1433-1436)*, MGH SS rer. Germ. 25, Hanovre, 2010.
- Bertrand de la Broquière, éd. Cl. Schefer, *Le voyage d'Outremer de Bertrand de la Broquière, premier écuyer tranchant et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, Paris, 1892.
- Deník panoše Jaroslava*, éd. R. Urbánek, *Ve službách Jiřka krále. Deník panoše Jaroslava a Václava Šaška z Břkova*, Prague, 1940, p. 3-30 (trad. française annotée par É. Adde et M. Nejedlý, dans *Annuaire-bulletin de la société de l'histoire de France*, année 2009, Paris, 2012).
- Deník Václava Šaška z Břkova*, éd. R. Urbánek, *ibid.*, p. 34-184 (trad. française dans *De la Bohême jusqu'à Compostelle. Aux sources de l'idée européenne*, D. Péricard-Méa [dir.], Biarritz, 2008, p. 131-342).
- Rapport sur la mission en France de Goswin Špán (1467), *Archiv für österreichische Geschichte*, 40, 1869, p. 357-371.

Lettres

- Correspondance entre Jean Gerson, Simond de Cramaud et l'archevêque de Prague Conrad de Vechta (mai-septembre 1414), éd. F. Palacký, *Documenta mag. Iohannis Hus vitam, doctrinam, causam in Constantiensi concilio actam ... illustrantia*, Prague, 1869, p. 523-530.
- Copie d'une lettre envoyée au duc de Bavière, faite de tyois en français, par le margrave de Meissen (juillet 1420), éd. C. Höfler, «Abhandlungen aus dem Gebiete der slawischen Geschichte III», *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe*, 95, 1880, p. 903.
- Exhortation de l'université de Paris contre les hussites (14 décembre 1428), éd. D. Coufal, «Pařížská univerzita a husité v letech 1428-1429», *Mediaevalia Historica Bohemica*, 18, 2015, p. 225-233.
- Lettre de Sigismond de Luxembourg à l'université de Paris (avril 1429), Wien Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Reichsregistraturbuch F, fol. 232v-233r.
- Lettre de Jeanne d'Arc aux Bohémiens (23 mars 1430), éd. Th. Sickel, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 22, 1861, p. 81-83.
- Lettre de Guillaume Ferrier à Nicolas Rolin (30 décembre 1430), éd. E. Martène et U. Durand, *Veterum scriptorum ... amplissima collectio*, t. 8, Paris, 1733, col. 48-50.
- Lettre de Charles VII aux Bohémiens (fin 1432 ?), éd. A. Neumann, *Francoúzká hussitica*, 1 (Studie a texty k náboženským dějinám českým, 3, 2-4), 1923, p. 129-133.
- Lettre du légat Fantin della Valle à Georges de Poděbrady, juin-juillet 1462, éd. H. Markgraf, *Scriptores rerum silesiacarum*, t. 8, Wrocław, 1873, p. 107-110.

*Les dessous de la négociation : instructions, lettres de créance, mémoires*

- Instructions de l'université de Paris à ses ambassadeurs, début 1429, éd. C.-E. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis...*, t. 5, Paris, 1670, p. 268-269.
- Lettres de créance de l'université de Paris à ses ambassadeurs, 10 février 1429, éd. P. Uiblein, *Ein Kopialbuch der Wiener Universität als Quelle zur österreichischen Kirchengeschichte unter Herzog Albrecht V (Fontes Rerum Austriacarum, abt. 2: diplomaria et acta 80)*, Vienne, 1973, n° 33, p. 137-138.
- Compte rendu des pourparlers de Cheb, 3 avril 1429, dressé par Thomas Ebendorfer, éd. F.M. Bartoš, « Z bratislavské schůzky krále Zikmunda s husitskými vůdci r. 1429 », *Časopis Matice moravské*, 49, 1925, p. 171-195, ici p. 193.
- Lettre de l'université de Vienne à celle de Paris, 16 avril 1429, éd. P. Uiblein, *Ein Kopialbuch der Wiener Universität als Quelle zur österreichischen Kirchengeschichte unter Herzog Albrecht V (Fontes Rerum Austriacarum, abt. 2: diplomaria et acta 80)*, Vienne, 1973, n° 34, p. 138-142.
- Propositions faites par les ambassadeurs du concile de Bâle au roi Charles VII et la réponse du même, août 1432, éd. E. Martène et U. Durand, *Veterum scriptorum ... amplissima collectio*, t. 8, Paris, 1733, col. 168-171.
- Mémoire sur les choses préjudiciables contenues dans la bulle de Paul II*, 1468, éd. P. Pithou, *Preuves des Libertez de l'Église gallicane*, t. 1, Paris, 1651, p. 27-28.

*Discours*

- Honorat Bovet, discours devant Venceslas IV, été 1398, éd. F.M. Bartoš, *Autograf M. J. Husi*, Prague, 1954, p. 45-59.
- Alain Chartier, premier et second discours de la mission d'Allemagne, juin 1425?, éd. P. Bourgain, *Les œuvres latines d'Alain Chartier*, Paris, 1977, p. 171-190 et 191-195.
- Alain Chartier, *Persuasio ad Pragenses in fide servantes*, juin 1425?, *ibid.*, p. 196-205.
- Robert Piri, *Puncta proposita coram domino duce Austrie*, éd. P. Uiblein, *Ein Kopialbuch der Wiener Universität als Quelle zur österreichischen Kirchengeschichte unter Herzog Albrecht V (Fontes Rerum Austriacarum, abt. 2: diplomaria et acta 80)*, Vienne, 1973, p. 46-47.
- Thomas Ebendorfer, réponse aux ambassadeurs de l'université de Paris, 28 mars 1429, *ibid.*, p. 174-177.
- Martin Berruyer, discours devant le clergé de Prague, 13 mai 1433, dans *Monumenta conciliorum Generalium saeculi decimi quinti. Concilium Basiliense*, t. 1, éd. E. Birk et F. Palacký, Vienne, 1857, p. 396-399.
- Gilles Charlier, discours devant l'université de Prague, 4 juin 1433, dans *ibid.*, p. 380-384.
- Martin Berruyer, discours devant les échevins de Prague, 5 novembre 1433, dans *ibid.*, p. 472-476.
- Martin Berruyer, discours devant le duc d'Autriche, 24 février 1435, dans *ibid.*, p. 623-628.
- Gilles Charlier, discours devant l'université de Vienne, 25 février 1435, dans *ibid.*, p. 628-632.
- Thomas de Courcelles, *Propositio solemnibus facta Biturigibus*, éd. P. Pithou, *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, 3<sup>e</sup> éd., t. 1, Paris, 1731, col. 19-28.
- Jean de Torquemada, *Responsio invectiva ad decretum damnationis Basiliensis*, dans *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio XXVII-XXX*, J.D. Mansi (éd.), Venise, 1792-1798, n° 31, 63-126.
- Guillaume Fichet, *Oratio secunda*, éd. S. Moufflet, *Étude sur une négociation diplomatique de Louis XI, roi de France*, Marseille, 1884, p. 12-28.

Traité

Traité d'alliance entre la France et la Bohême, 18 juillet 1464, dans Philippe de Comynnes, *Mémoires*, éd. des Godefroy revue et augmentée par l'abbé N. Lenglet du Fresnoy, t. 2, n° XXXVI, p. 424-434.

**Sources universitaires parisiennes**

Outre les sources citées *supra* qui documentent la diplomatie universitaire, nous avons utilisé, au sujet de l'histoire « interne » du *studium* :

*Liber procuratorum nationis Anglicanae (Alemanniae) in universitate Parisiensi*, éd. H. Denifle et E. Châtelain, *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, t. 1 et 2, Paris, 1894-1897.

*Le livre des prieurs de Sorbonne*, R. Marichal (éd.), Paris, 1987.

*Registre du Grand Bedeau* (années 1421-1439), ms BN, lat. 5494.

Extraits du registre de la nation française, dans C.-E. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis...*, t. 5, Paris, 1670, *passim*.

Une attention particulière a été prêtée aux querelles et censures doctrinales, parmi lesquelles on citera :

Condamnations des neuf assertions de Jean Petit (1414), éd. H. Denifle et E. Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. 4, Paris, 1897, 283-285.

Articles retenus par Jean Gerson contre Jean Hus (1414), éd. F. Palacký, *Documenta mag. Iohannis Hus vitam, doctrinam, causam in Constantiensi concilio actam ... illustrantia*, Prague, 1869, p. 185-188.

Mémoire des nominalistes parisiens au roi (1474), éd. C. Duplessis d'Argentré, *Collectio de novis erroribus*, t. 1, Paris, 1724, col. 286-287.

Censure de la doctrine luthérienne par la faculté de théologie (1521), dans C.-E. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis...*, t. 6, Paris, 1673, col. 116-127.

**Chroniques et sources narratives**Chroniques françaises

Clément de Fauquembergue, *Journal*, éd. A. Tuetey, t. 3, Paris, 1915.

*Chronique martiniane*, éd. P. Champion, Paris, 1907.

*Chronique du Mont Saint-Michel*, éd. S. Luce, t. 1, Paris, 1879.

*Chronique du religieux de saint-Denis*, éd. L. Bellaguet, 3 vol., Paris, 1994.

*Chronique des Dunes*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, t. 1, Bruxelles, 1870.

Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. L. Douët d'Arcq, 6 vol., Paris, 1857-1862.

Georges Chastelain, *Chroniques*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, 8 vol., Bruxelles, 1863-1866.

Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France*, éd. A. Le Vasseur, Paris, 1890.

Jean Chartier, *Chronique française*, éd. A. Vallet de Viriville, Paris, 1857.

Jean Dupuy, *Collectarium historiarum*, Poitiers, 1479.

Jean Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI, roi de France*, éd. J.A.C. Buchon, Paris, 1841.

Jean Maupoint, éd. G. Fagniez, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 4, 1877.

*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. C. Beaune, Paris, 1990.

- Nicole Gilles, *Chroniques et annales de France*, éd. Paris, 1525, chez Galliot du Pré.  
 Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. J. Blanchard, Paris, 2001.  
 Robert Gaguin, *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris, 1497, chez André Bocard.  
 «Troubles à Tournai (1422-1430)», éd. A. de La Grange, *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*, 17, 1882, p. 291-330.

#### Chroniques bohémienne

- Cosmas de Prague, *Chronica Boemorum*, dans *Fontes Rerum Bohemicarum*, t. 2, éd. J. Emler, Prague, 1874, p. 1-198.  
*Pokračovatelé Kosmovi*, éd. M. Blahová et Z. Fiala, Prague, 1974.  
 Pierre de Zittau/Žitava, *Chronicon Aulae Regiae*, dans *ibid.*, t. 4, p. 1-337.  
*Vie de Charles IV de Luxembourg*, éd. P. Monnet et J.-Cl. Schmitt, Paris, 2010.  
 Laurent de Březova, *Chronicon Hussitarum*, dans *Fontes Rerum Bohemicarum*, t. 5, éd. J. Emler, Prague, 1895, p. 329-534.  
*Chronicon universitatis Pragensis*, dans *ibid.*, p. 567-588.  
 Jean Papoušek de Soběslav, *Edicio pro declaratione compactatorum*, éd. C. Höfler, *Die Geschichtschreiber der hussitischen Bewegung*, t. 3 (*Fontes Rerum Austriacarum I-VII/3*), Vienne, 1866, p. 158-162.

#### Autres chroniques

- Die Metzzer Chronik des Jaique Dex (Jacques d'Esch) über die Kaiser und Könige aus dem Luxemburger Hause*, éd. G. Wolfram, Metz, 1906.  
*Die Chronica novella des Hermann Korners*, éd. J. Schwalm, Göttingen, 1895.  
 Edmond de Dyncer, *Chronique des ducs de Brabant*, éd. P.F.X. de Ram, t. 3, Bruxelles, 1857.  
 ěněe Sivio Piccolomini, *Historia Bohemica*, éd. D. Martínková et alii, Prague, 1998.  
*Magnum Chronicon Belgicum*, éd. J. Pistorius et B.G. Struvius, *Rerum germanicarum veteres scriptores*, t. 3, Ratisbonne, 1726<sup>3</sup>.

#### Sources hagiographiques hussites

- Pierre de Mladoňovice, *Relacio de Magistro Johanne Hus*, dans *Fontes Rerum Bohemicarum*, t. 8, éd. V. Novotný, Prague, 1932, p. 25-120.  
 Pierre de Mladoňovice, *Narracio de Magistro Hieronymo*, dans *ibid.*, p. 339-350.

### **Littérature de controverse**

#### Littérature wycliffiste et hussite

- Jean Wyclif, *De officio regis*, éd. A.W. Pollard et C. Sayle, Londres, 1887.  
 Jérôme de Prague, *Recommendacio arcium liberalium*, dans *Questiones, Polemica, Epistulae*, éd. F. Šmahel et G. Silagi (*Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis* 27), Turnhout, 2010.  
 Jean Hus, *Betlemské texty*, éd. B. Ryba, Prague, 1951.  
 Jean Hus, *Polemica*, éd. J. Eršil (*Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis* 238), Turnhout, 2010.  
 Jean Hus, *Quaestiones*, éd. J. Kejš (*Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis* 205), Turnhout, 2004.  
 Jean Hus, *Tractatus de Ecclesia*, éd. S.H. Thomson, Prague, 1958.  
 Nicolas de Dresde, *De imaginibus*, éd. J. Nechutová, dans *Sborník prací Filozofické Fakulty Brněnské univerzity*, E 15, 1970, p. 211-240.

- Gilles Mersault, manifeste adressé aux habitants de Tournai (mars 1423), éd. F.M. Bartoš, «Manifesty města Prahy z doby husitské revoluce», *Sborník příspěvků k dějinám hlavního města Prahy*, 7, 1933, p. 290-302.
- Manifeste taborite de 1430, éd. E. Martène et U. Durand, *Veterum scriptorum ... amplissima collectio*, t. 8, Paris, 1733, col. 19-27 et E. Brown, *Appendix ad fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum, ab Orthuino Gratio editum Coloniae A.D. MDXXXV sive tomus secundus*, Londres, 1690, p. 632-636.
- Jean Rokycana, *Oracio super communione sub utraque specie*, dans *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio XXVII-XXX*, J.D. Mansi (éd.), Venise, 1792-1798, n° 30, 269-306.
- Nicolas Biskupec de Pelhřimov, *Confessio Taboritarum*, éd. A. Molnár et R. Cegna, Rome, 1983.
- Nicolas Biskupec de Pelhřimov, *Oratio pro Bohemorum articulo de peccatis publicis puniendis*, éd. F.M. Bartoš, *Řeči Mikuláše z Pelhřimova, biskupa tábořského bratrstva*, Tabor, 1935, p. 3-32.
- Nicolas Biskupec de Pelhřimov, *Replica contra Aegidium Carlerii de correctione peccatorum*, *ibid.*, p. 36-82.
- Littérature anti-hussite*
- Jacques de Nouvion, *Disputacio cum Hussitis*, éd. J. Sedlák, Brno, 1914.
- Anonyme, *Epistola cuiusdam e concilio Romano ad Wenceslaum regem*, éd. J. Sedlák (Studie a texty k náboženským dějinám českým, 1), 1913, p. 65-68.
- Thierry de Niem, *Contra Wiclefistas Prage*, éd. J. Sedlák (Studie a texty k náboženským dějinám českým, 1), 1913, p. 45-55.
- Jean Gerson, *Articuli contenti in tractatu Johannis Hus Pragensis*, éd. F. Palacký, *Documenta mag. Iohannis Hus vitam, doctrinam, causam in Constantiensi concilio actam ... illustrantia*, Prague, 1869, p. 185-188.
- Pierre d'Ailly et alii, *Conclusiones de communione plebis sub utraque specie*, dans *Magnum oecumenicum Constantiense Concilium*, H. von der Hardt (éd.), t. 3, Francfort – Leipzig, 1698, col. 586-592.
- Jean Gerson, *De necessaria communione laicorum sub utraque specie*, dans *Johannes Gerson - Œuvres complètes*, P. Glorieux (éd.), Paris – Tournai, 1960-1973, vol. 10, p. 55-68.
- Jean Roque, *Allegaciones super materia communionis sub utraque specie*, mss Klosterneuburg, cod. 356; Vatican, lat. 4063; Vienne, ÖNB, 4131.
- Jean Mauroux, *Allegaciones contra communionem sub utraque specie*, mss Klosterneuburg, cod. 356; Vatican, lat. 4063; Vienne, ÖNB, 4131; Vienne, ÖNB, 4414; Wolfenbüttel, cod. Guelf. Hemst. 473.
- Thomas Netter de Walden, *Doctrinale antiquitatum fidei catholicae Ecclesiae*, Venise, 1759.
- Geoffroy de Montchoisi, *Libellus contra errores seu libellum famosum Bohemorum*, éd. A. Neumann, *Francouzská hussitica*, 2 (Studie a texty k náboženským dějinám českým, 4, 3-4), 1925, p. 61-99.
- Gilles Charlier, *Posicio super secundo articulo Bohemorum*, ms Paris, Maz. 1683.
- Gilles Charlier, *Disputacio materie super punicione peccatorum sub forma dyalogi*, ms Paris, Maz. 1683.
- Jean de Raguse, *Oracio de communione sub utraque specie*, dans *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio XXVII-XXX*, J.D. Mansi (éd.), Venise, 1792-1798, n° 29, 699-868.
- Gilles Charlier, *Oracio de punitione peccatorum publicorum*, dans *ibid.*, n° 29, 868-972.
- Gilles Charlier, *Responsio ad replicas*, dans *ibid.*, n° 30, 388-456.

Gilles Charlier, *Tractatus de communione non consecrantium sub unica specie, scilicet panis*, dans Gilles Charlier, *Sporta fragmentorum*, Bruxelles, 1478, p. 39-52.

Nicolas Jacquier, *Dyalogus super sacra communione contra Hussitas*, éd. O. Marin, *Les traités anti-hussites du dominicain Nicolas Jacquier († 1472). Une histoire du concile de Bâle et de sa postérité*, Paris, 2012, p. 64-161.

Nicolas Jacquier, *Tractatulus de communione fidelium sub utraque specie*, éd. O. Marin, *ibid.*, p. 162-219.

#### Littérature sur le tyrannicide

Actes du « concile de la foi », dans *Joannis Gersonii Opera*, éd. L.E. Du Pin, t. 5, Anvers, 1706, col. 49-342.

Jean Gerson, *Iudicium de protestatione et revocatione in negotio fidei ad eluendam heresos notam*, dans *Johannes Gerson - Œuvres complètes*, P. Glorieux (éd.), Paris – Tournai, 1960-1973, vol. 6, p. 155-165.

Jean Gerson, *Réprobation des neuf assertions*, dans *Johannes Gerson - Œuvres complètes*, P. Glorieux (éd.), Paris – Tournai, 1960-1973, vol. 10, p. 208-216.

Jean Gerson, *Réponse à la consultation des maîtres*, *ibid.*, p. 232-254.

Jean Gerson, *Octo regulae super stylo theologico*, *ibid.*, p. 256-260.

Jean Roque, triple thèse contre Gerson, *Joannis Gersonii Opera*, éd. L.E. Du Pin, t. 5, Anvers, 1706, col. 414-438.

Simon de Teramo, *Allegaciones in causa IX assertionum*, dans *Acta concilii Constanciensis*, t. 4, éd. H. Finke, J. Hollnsteiner et H. Heimpel, Munster, 1928, p. 302-304.

#### Ecclésiologie

Adalbert Ranconis de Ericinio, *Forma magistri Adalberti magistris universitatis Pragensis missa*, 25 avril 1372, éd. J. Kadlec, *Leben und Schriften des Prager Magisters Adalbert Rankonis de Ericinio*, Munster, 1971, n° 21, p. 267-277.

Henri de Langenstein, *Epistola concilii pacis*, dans *Joannis Gersonii Opera*, éd. L.E. Du Pin, t. 2, Anvers, 1706, col. 809-840.

*Tetragonus Aristotelis*, éd. F.M. Bartoš, Prague, 1915.

Jean Gerson, *De vita spiritualis anime*, dans *Johannes Gerson - Œuvres complètes*, P. Glorieux (éd.), Paris – Tournai, 1960-1973, vol. 3, p. 113-202.

Jean Gerson, *De auferibilitate sponsi*, dans *ibid.*, p. 294-313.

Jean Gerson, *De nuptiis Christi et Ecclesie*, dans *ibid.*, vol. 6, p. 190-210.

Jean Gerson, sermon *Pax hominibus bone voluntatis*, dans *ibid.*, vol. 7\*, p. 340-398.

Jean Gerson, *Dialogus apologeticus*, dans *ibid.*, vol. 6, p. 296-304.

Gerson, *De consolatione theologiae*, dans *ibid.*, vol. 9, p. 185-245.

Pierre d'Ailly, *Tractatus de ecclesiastica potestate*, dans *Magnum oecumenicum Constantiense Concilium*, H. von der Hardt (éd.), t. 6, 1700, 15-78.

Jean Lemaire de Belges, *Traité de la différence des schismes et des hérésies de l'Église*, éd. J. Britnell, Genève, 1997.

Jacques Almain, *Expositio de suprema potestate ecclesiastica et laica circa questionum decisiones magistri Guillermi de Ockham super potestate summi pontificis*, éd. E. Richer, *Vindicia doctrinae majorum scholae Parisiensis*, t. 4, Cologne, 1683, p. 78 et sv.

#### Littérature didactique et politique

Philippe de Mézières, *Songe du Vieil Pèlerin*, éd. G.W. Coopland, Cambridge, 1969.

- Alain Chartier, *Quadriloge invectif*, éd. E. Droz, Paris, 1950.
- Moralité du Jour Saint-Antoine*, éd. A. et R. Bossuat, *Deux moralités inédites composées et représentées en 1427 et 1428 au collège de Navarre*, Paris, 1955.
- Alain Chartier, *Livre de l'Espérance*, éd. Fr. Rouy, Paris, 1989.
- Christine de Pisan, *Le Ditié de Jehanne d'Arc*, éd. A.J. Kennedy et K. Varty, Oxford, 1977.
- Anonyme (Guillaume Saignet ?), *Fluxo biennali spacio*, éd. N. Pons, « *L'honneur de la couronne de France* », *Quatre libelles contre les Anglais (vers 1418-vers 1429)*, Paris, 1990.
- Jean Régnier, *Les Fortunes et adversitez*, éd. E. Droz, Paris, 1923.
- Moralité du concile de Bâle*, éd. Jonathan Beck, *Le concil de Basle (1434). Les origines du théâtre réformiste et partisan en France*, Leyde, 1979.
- Jean Nider, *Formicarius*, éd. Strasbourg, 1517.
- Martin Le Franc, *Champion des Dames*, éd. R. Deschaux, Paris, 1991.
- Jean Germain, *Débat du crestien et du sarrasin*, ms BN fr. 947.

#### Littérature géographique

- Descriptio Europae orientalis, Imperium Constantinopolitanum, Albania, Serbia, Bulgaria, Rutheniae, Ungaria, Polonia, Bohemia anno MCCCVIII exarata*, éd. O. Górka, Cracovie, 1916.
- Gilles le Bouvier, *Le livre de la description des pays*, éd. E.-Th. Hamy, Paris, 1908.
- Itinerarium de Brugis*, *ibidem*, appendice IV.
- Barthélemy l'Anglais, *Liber de proprietatibus rerum*, éd. Francfort, 1601 (réimpr. 1969). Trad. française par J. Corbechon, éd. partielle W.J. Humphries, *An Edition and Study, Linguistic and Historical, of French Translation of 1372 by Jean Corbechon of BK XV (Geography) of Bartolomeus Anglicus De Proprietatibus Rerum*, Berkeley, 1956.

#### Sources judiciaires et inquisitoriales

- Processus contra Jeronimum de Praga habitus Viennae a. 1410-1412*, L. Klicman (éd.), Prague, 1898.
- P. Fredericq, *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, tomes 1-3, Gand, 1889-1906.
- Déposition du chef des révoltés foréziens, juin 1422, éd. L. Caillet, *Études sur les relations de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI (1417-1483)*, Lyon – Paris, 1909, p. j. 28, p. 325.

#### Actes de la pratique : délibérations, comptabilités, testaments

- Archives nationales, LL 113 et 114: registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame de Paris.
- Comptes de la recette générale, éd. Comte de Laborde, *Les Ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le xv<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne. Seconde partie. Preuves*, t. 1, Paris, 1849.
- Registres aux comptes de Saint-Amé, dans « L'histoire prouvée par les processions [à Douai]. 1395-1482 », éd. De La Fons-Mélicoq, *Souvenirs de la Flandre-wallonne. Recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et à la province*, t. 1, Douai, 1861, p. 40-51.
- A. de La Grange, *Choix de testaments tournaisiens antérieurs au xv<sup>e</sup> siècle*, Tournai, 1897.

*Divers*

- Erasmus de Rotterdam, *Opus epistolarum*, éd. P.S. Allen, t. 3, Oxford, 1913.
- Jean d'Arras, *Mélusine ou la Noble Histoire de Lusignan. Roman du XIV<sup>e</sup> siècle*, éd. J.-J. Vincensini, Paris, 2003.
- Jean Michel, *Mystère de la Passion*, éd. O. Jodogne, Gembloux, 1959.
- Jean Molinet, *Mystère de saint Quentin*, éd. H. Chatelain, Paris, 1908.
- François Villon, *Lais, testament, poésies diverses*, édition bilingue par J.-Cl. Mühlethaler, Paris, 2004.
- François Villon, *Le Testament. Texte et commentaire*, éd. J. Rychner et A. Henry, 2 vol., Genève, 1974.
- Martin Luther, *Werke, 4. Abteilung: Briefwechsel*, t. 2, Weimar, 1931.

*Autorités antiques et médiévales*

- Albert le Grand, *Tractatus de Eucharistia*, éd. A. Borgnet, t. 38, Paris, 1899.
- Alexandre de Halès, *Summa theologiae*, Venise, 1575.
- Asteranus, *Summa de casibus conscientiae*, Lyon, 1519.
- Bernard de Clairvaux, *Lettres*, éd. J. Leclercq et H. Rochais, *S. Bernardi Opera*, t. 7, Rome, 1974.
- Biblia latina cum Glossa ordinaria*, éd. Strasbourg, ca. 1480, repr. Turnhout, 1992.
- Bonaventure, *Commentaria in Quattuor Libros Sententiarum*, dans *Opera omnia*, t. 4, Quaracchi, 1889.
- Corpus juris canonici*, t. 1, *Decretum magistri Gratiani*, t. 2, *Decretalium collectiones*, éd. A. Friedberg, Leipzig, 1879-1881.
- Cyprien, *De lapsis*, éd. M. Bévenot (*Corpus Christianorum Series Latina* 3/1), Turnhout, 1972.
- Decretum divi Gratiani totius propemodum iuris canonici compendium*, Lyon, 1548.
- Grégoire le Grand, *Dialogues*, éd. et trad. A. de Vogüé et P. Antin (Sources chrétiennes 260), Paris, 1979.
- Guiges le chartreux, *Méditations* (Sources chrétiennes 308), Paris, 1983.
- Jacques de Voragine, *Legenda aurea*, éd. P. Maggioni, Florence, 1999.
- Saint Jérôme, *Commentarius in epistolam ad Galatas*, dans *Patrologia Latina* 26, 307-483.
- Saint Jérôme, *Lettres*, éd. et trad. par J. Labourt, Paris, 1953.
- Thomas d'Aquin, *Catena aurea in Mattheum*, éd. A. Guarienti, t. 1, Turin – Rome, 1953.
- Thomas d'Aquin, *De regimine principum* (Editio leonina, t. 42), Rome, 1979, p. 447-471.
- Thomas d'Aquin, *Summa theologiae* (Editio leonina, t. 4-11), Rome, 1886-1906.

## BIBLIOGRAPHIE

### INSTRUMENTS DE TRAVAIL

#### *Catalogues de manuscrits et inventaires d'archives*

- Beschreibung der Handschriften des Stiftes St-Peter in Salzburg*, vol. 4, s. d.
- Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. 5, Dijon – Paris, 1889.
- Catalogus codicum Manuscriptorum Bibliothecae Seitenstettensis* (catalogue manuscrit), vers 1800.
- Colophons de manuscrits occidentaux des origines au XVI<sup>e</sup> s.*, t. 2, Fribourg, 1967.
- Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Aveyron. Archives ecclésiastiques – série G, évêché de Rodez*, 1, Ch. Estienne et L. Lempereur, Rodez, 1934.
- Inventarium codicum manuscriptorum bibliothecae Barberinae redactum et digestum a D. Sancte Pieralisi*, t. 10, s. d.
- Manuscrits datés conservés en Belgique*, t. 2 (1401-1440), Bruxelles – Gand, 1982; t. 4 (1461-1480), Bruxelles – Gand, 1982.
- ACHTEN Gerard, *Die theologischen lateinischen Handschriften in Quarto der Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz Berlin*, t. 2, Wiesbaden, 1984.
- ALEXANDRE Jean-Louis et LANOË Guy, *Reliures médiévales des bibliothèques publiques de France*, t. 3, Médiathèque d'Orléans, Turnhout, 2004.
- BARTOŠ František Michálek, *Literární činnost M. Jana Rokycany, M. Jana Přibrama, M. Petra Payna*, Prague, 1928.
- , *Soupis rukopisů Národního musea v Praze*, 2 vol., Prague, 1926-1927.
- , «Husitika a bohémika několika knihoven německých a švycarských», *Věstník Královské České Společosti Nauk*, 1/5, 1931.
- BAUCELLS I REIG Josep, *El fons 'Cisma d'Occident' de l'arxiu capitular de la catedral de Barcelona*, Barcelone, 1985.
- BAYERER Wolfgang Georg, *Die Handschriften des ehemaligen Fraterherrenstifts St. Markus zu Butzbach in der Universitätsbibliothek Giessen*, t. 1, Wiesbaden, 1980.
- BOESE Helmut *et alii*, *Ungedrucktes Inventar der Signaturengruppe Ms. Theol. Lat. Fol. 375-396*, Berlin, 1966.
- BOHÁČEK Miroslav et ČÁDA František, *Beschreibung der mittelalterlichen Handschriften der Wissenschaftlichen Staatsbibliothek von Olmütz*, t. 1, Cologne – Weimar, 1994.
- BRAMBACH Wilhelm, *Die Handschriften der Badischen Landesbibliothek in Karlsruhe, 4: Die Karlsruher Handschriften*, repr. Wiesbaden, 1970.

- BURKHART Peter, *Die lateinischen und deutschen Handschriften der Universitätsbibliothek Leipzig*, tome 2/5, *Die lateinischen und deutschen Handschriften, Die theologischen Handschriften*, 1 (Ms 501 - 625), Wiesbaden, 1999.
- CLOULAS Ivan, *Bulles et brevets des papes et cardinaux de la Renaissance et de l'époque moderne conservés aux Archives nationales. Inventaire des articles L 319 à 357 et 367 à 370*, Paris, 1998.
- COLLON Gaston, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. Tours*, t. 37, Paris, 1900.
- CUISSARD Charles, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. Orléans*, t. 12, Paris, 1889.
- CZEIKE Felix, *Verzeichnis der Handschriften des Dominikanerkonventes in Wien*, Vienne, 1952.
- DANIEL Natalia, KORNRUMPF Gisela, SCHOTT Gerhard, *Die lateinischen mittelalterlichen Handschriften der Universitätsbibliothek München: Die Handschriften aus der Folioreihe...*, t. 1, Wiesbaden, 1974.
- DELISLE Léopold, «Manuscrits divers acquis par la Bibliothèque nationale en 1876, 1877 et 1878», dans ID., *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, Paris, 1880.
- , *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Fonds de Cluni*, Paris, 1884.
- DOKOUPIL Vladislav, *Soupis rukopisů knihovny augustiniánů na Starém Brně*, Prague, 1957.
- , *Soupis rukopisů knihovny Benediktinů v Rajhradě*, Prague, 1966.
- FISCHER Hans, *Katalog der Handschriften der Universitätsbibliothek Erlangen*, t. 2, *Die lateinischen Papierhandschriften*, Erlangen, 1936.
- GHEYN Joseph van den, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, 13 vol., Bruxelles, 1901-1948.
- GLAUCHE Günter, *Katalog der lateinischen Handschriften der Bayerischen Staatsbibliothek München (Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae Monacensis)*, t 4/8, Wiesbaden, 1984.
- GOTTWALD Benedictus, *Catalogus codicum manuscriptorum qui asservantur in bibliotheca monasterii Engelbergensis in Helvetia*, t. 1, Freiburg, 1891.
- GÜNTHER Otto, *Katalog der Handschriften der Danziger Stadtbibliothek*, t. 3, Danzig, 1903.
- HALM Karl, *Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae Regiae Monacensis, Catalogus codicum latinorum*, 7 vol., Munich, 1873-1894.
- HAUKE Hermann, *Katalog der lateinischen Handschriften der Bayerischen Staatsbibliothek München: C1m 27270-27499*, Wiesbaden, 1975.
- HAURÉAU Barthélémy, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, t. 6, Paris, 1893.
- HEINEMANN Otto von, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, t. 1, Wolfenbüttel, 1884.
- HELSSIG Rudolf, *Die lateinischen und deutschen Handschriften der Universitätsbibliothek Leipzig*, t. 1, Leipzig, 1926; t. 4/1, Leipzig, 1928.
- HILG Hardo, *Lateinische mittelalterliche Handschriften in Folio der Universitätsbibliothek Augsburg: Cod. II. 1.2o 91 – 226*, Wiesbaden, 1999.
- HOELDER Alfred, *Catalogus codicum manu scriptorum qui in Bibliotheca Monasterii Mellicensis servantur*, t. 1, Vienne, 1889.
- HÜBL Albert, *Catalogus codicum manu scriptorum qui in Bibliotheca Monasterii BMV ad Scotos Vindobonae servantur*, Vienne, 1899.
- IZBICKI Thomas, «Ecclesiological texts of Jean Gerson and Pierre d'Ailly in Vatican manuscript collections other than the codices Vaticani latini», *Manuscripta*, 33, 1989, p. 205-209.

- Katalog der Handschriften der ehemaligen Universitätsbibliothek Breslau (Goerber-Katalog)*, 26 vol., Breslau, s. d.
- KENTENICH Gottfried, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier*, t. 6, *Ascetische Handschriften 2*, Trèves, 1910.
- KOWALCZYK Maria et alii, *Catalogus codicum manuscriptorum medii aevi latinorum qui in Bibliotheca Jagellonica Cracoviae asservantur*, t. 2, Cracovie, 1982; t. 9, Cracovie, 2008.
- KOZŁOWSKA Anna et alii, *Catalogus codicum manuscriptorum medii aevi latinorum qui in Bibliotheca Jagellonica Cracoviae asservantur*, t. 10, Cracovie, 2012.
- LAUER Philippe, *Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits latins*, t. 2, Paris, 1940.
- LEHMANN Paul, *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz*, t. 2, *Bistum Mainz. Erfurt*, Munich, 1928.
- LEITSCHUH Friedrich et FISCHER Hans, *Katalog der Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Bamberg*, Bamberg, 1887.
- MARX Jakob, *Verzeichnis der Handschriften-Sammlung des Hospitals zu Cues*, Trèves, 1905.
- MAZAL Otto et UNTERKIRCHER Franz, *Katalog der abendländischen Handschriften der Österreichischen Nationalbibliothek. Series nova (Neuerwerbungen)*, t. 3, Vienne, 1967.
- MAZUREK Agata, *Die mittelalterlichen Handschriften der Signaturengruppe C in der Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf*, Wiesbaden, 2012.
- MECKELNBORG Christina, *Die nichtarchivischen Handschriften der Signaturengruppe Best. 701 Nr. 1-190, ergänzt durch die im Görres-Gymnasium Koblenz aufbewahrten Hs. A, B und C*, Wiesbaden, 1998.
- MOLINIER Auguste, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine*, t. 2, Paris, 1886.
- , *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. 17, Paris, 1891.
- MYNORS Roger A. B., *Catalogue of the Manuscripts of Balliol College Oxford*, Oxford, 1963.
- NESKE Ingeborg, *Die lateinischen mittelalterlichen Handschriften der Stadtbibliothek Nürnberg*, t. 3, *Juristische Handschriften*, Wiesbaden, 1991.
- OTT Joachim, *Die Handschriften des ehemaligen Fraterherrenstifts St. Markus zu Butzbach in der Universitätsbibliothek Giessen*, t. 2, Giessen, 2004.
- OVERGAAUW Eef, *Die nichtarchivischen Handschriften der Signaturengruppe Best. 701 Nr. 191-992*, Wiesbaden, 2002.
- PATERA Adolf et PODLAHA Antonín, *Soupis rukopisů knihovny metropolitní kapituly pražské*, 2 vol., Prague, 1910-1922.
- PFEIFFER Hermann et ČERNÍK Berthold, *Catalogus codicum manu scriptorum qui in bibliotheca Canoniorum Regularium s. Augustini Claustro-neoburgensi asservantur*, Vienne, 1931.
- PROKEŠ Jaroslav, *Husitika vatikánské knihovny v Římě*, Prague, 1928.
- ROSE Valentin, *Verzeichnisse der lateinischen Handschriften der Königlichen Bibliothek zu Berlin*, t. 2, *Die Handschriften der Kurfürstlichen Bibliothek und der Kurfürstlichen Lande*, Zweite Abteilung (Die Handschriften-Verzeichnisse der Königlichen Bibliothek zu Berlin, 13), Berlin, 1903.
- SAMARAN Charles et MARICHAL Robert, *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, t. 2, Paris, 1962; t. 3, Paris, 1974; t. 6, Paris, 1968.
- SANTIAGO-OTERO Horacio, «Juan de Palomar. Manuscritos de sus obras en la Biblioteca Vaticana», dans ID., *Manuscritos de autores medievales hispanos*, t. 1, Madrid, 1987, p. 161-162.
- SCARPATETTI Beat Matthias von, *Katalog der datierten Handschriften in der Schweiz in lateinischer Schrift vom Anfang des Mittelalters bis 1550*, t. 1, Zurich, 1977.

- SCHIPKE Renate et HEYDECK Kurt, *Handschriftencensus der kleineren Sammlungen in den östlichen Bundesländern Deutschlands*, Wiesbaden, 2000.
- ŠIMÁK Josef Vítězslav, *Bohemika v Lipsku*, Prague, 1907.
- SPILLING Herrad, *Die Handschriften der Staats- und Stadtbibliothek Augsburg 2o Cod 1-100*, Wiesbaden, 1978.
- STAUB Kurt Hans, *Jüngere theologische Texte* (Die Handschriften der Hessischen Landes- und Hochschulbibliothek Darmstadt 5, 1), Wiesbaden, 2001.
- STEVENSON Henri, *Codices palatini latini bibliothecae Vaticanae*, tome 1, Cité du Vatican, 1886.
- ŠVABENSKÝ Mojmír, *G12 Cerronho sbírka 13 století-1845*, Brno, 1973.
- Tabulae codicum manu scriptorum praeter graecos et orientales in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, 10 vol., Vienne, 1864-1899.
- THURN Hans, *Die Handschriften der Universitätsbibliothek Würzburg*, t. 5, Wiesbaden, 1994.
- TILLE Václav et VILIKOVSKÝ Jan, «Rukopisná bohemika v Admontě», *Časopis archívni školy*, 11, 1933, p. 77-122.
- TRUHLÁŘ Josef, *Catalogus codicum manu scriptorium latinorum qui in C. R. Bibliotheca publica atque Universitatis Pragensis asservantur*, 2 vol., Prague, 1905-1906.
- UNTERKIRCHER Franz, *Die datierten Handschriften der Österreichischen Nationalbibliothek von 1401 bis 1450*, Vienne, 1971
- , *Katalog der datierten Handschriften in lateinischer Schrift in Österreich*, t. 2, Vienne, 1971; t. 4, Vienne, 1976.
- VENNEBUSCH Joachim, *Die theologischen Handschriften des Stadtarchivs Köln*, t. 1-5, Cologne – Vienne, 1976-1989.
- WAGENDORFER Martin, *Die Handschriften aus der alten Wiener Universitätsbibliothek in der Stiftsbibliothek Seitenstetten*, Vienne, 2011.
- WEBER (= KADLEC) Jaroslav *et alii*, *Soupis rukopisů v Třeboni a v Č. Krumlově*, Prague, 1958.
- WIERSCHIN Martin, *Handschriften der Rastbücherei Lüneburg, 1 Miscellanea und Historica*, Wiesbaden, 1969.
- WINTER Ursula, *Die manuscripta Magdeburgica der Staatsbibliothek zu Berlin*, t. 1, Wiesbaden, 2001.
- WISLOCKI Władysław, *Katalog rękopisów biblioteki Uniwersytetu Jagiellońskiego*, Cracovie, 1877.
- WITTEK Martin, *Inventaire des manuscrits de papier du xv<sup>e</sup> siècle conservés à la Bibliothèque royale de Belgique et de leurs filigranes*, t. 1, *Manuscrits datés (1401-1440)*, Bruxelles, 2003.
- WOHLMANN Bernhard, «Verzeichnisse der Handschriften in der Bibliothek des Stiftes Ossegg», dans *Die Handschriften-Verzeichnisse der Cistercienser-Stifte*, 2 (Xenia Bernardina II 2), Vienne, 1891, p. 115-164.
- ZACOUR Norman P. et HIRSCH Rudolf, *Catalogue of Manuscripts in the Libraries of the University of Pennsylvania to 1800*, Philadelphie, 1965.

### *Répertoires et anthologies*

- DESACHY Matthieu, *Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, t. 6, *Diocèse de Rodez*, Turnhout, 2002, p. 13-35.
- Europäische Reiseberichte des späten Mittelalters*, t. 3, *Niederländische Reiseberichte*, W. Paravicini (éd.), Francfort, 2000.
- FUDGE Thomas, *The Crusade against Heretics in Bohemia, 1418-1437. Sources and Documents for the Hussite Crusades*, Ashgate, 2002.

- GRUYS Albert, *Cartusiana. Un instrument heuristique*, t. 2, Maisons, Paris, 1977.
- Itinerar König und Kaiser Sigismunds von Luxemburg 1368-1437*, Jörg K. Hoensch (dir.), Warendorf, 1995.
- SPUNAR Pavel, *Repertorium auctorum Bohemorum provectorum idearum post universitatem pragensis conditam illustrans*, t. 2 (Studia Copernica 35), Varsovie – Prague, 1995.
- SULLIVAN Thomas, *Benedictine Monks at the University of Paris A.D. 1229-1500. A Biographical Register*, Leyde – New York, 1995.
- , *Parisian Licentiates in Theology, A.D. 1373-1500. A Biographical Register, 2, The Secular Clergy*, Leyde – Boston, 2011.

#### Sites électroniques

- BILLER Peter, recension du livre de Robert I. Moore, *The War on Heresy. Faith and Power in Medieval Europe*, Londres, 2012, <http://www.history.ac.uk/reviews/review/1546>.
- Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, <http://www.gesamtkatalogderwiegendrucke.de>.
- Der Handschriftenkatalog der UB Graz*, <http://sosa2.uni-graz.at/sosa/katalog>.
- Jagiellońska Biblioteka Cyfrowa, *Rejestr przybytków rękopiśmiennych*, <http://www.bj.uj.edu.pl/en/akcesja/opisy-podmiot>.
- LESSER Bertram, *Die mittelalterlichen Helmstedter Handschriften der Herzog August Bibliothek*, t. 3, <http://diglib.hab.de/?db=mss&list=ms&id=473-helmst&catalog=Lesser>.
- Manuscripta mediaevalia – Mittelalterliche Handschriften in österreichischen Bibliotheken*, <http://www.manuscripta-mediaevalia.de/>
- Manuscriptorium. Digital Library of Written Cultural Heritage*, <http://www.manuscriptorium.com>.
- NIGHMAN Chris et STUMP Phillip, *A Bibliographical Register of the Sermons and Other Orations Delivered at the Council of Constance (1414-1418)*, <http://www.bibsocamer.org/bibsite/Nighman-Stump/index.html>.
- Repertorium Academicum Germanicum*, R.Chr. Schwinges et Chr. Hesse (dir.), <http://www.rag-online.org/>.
- SIMADER Friedrich, *Bücher aus der mittelalterlichen Universität Wien und ihrem Umfeld*, <https://www.onb.ac.at/sammlungen/hschrift/kataloge/universitaet/>.
- SOUKUP Pavel, *Repertorium operum antihussiticorum*, [www.antihus.eu](http://www.antihus.eu).
- TOURNIER Laurent, *Notices biographiques des ambassadeurs, porte-parole et députés de l'université de Paris au XV<sup>e</sup> siècle*, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009385>.
- WESCHE Markus, *Concilium basilense- Konzil vom Basel 1431-1449*, <http://www.repfont.badw.de/Concilium%20Basileense.pdf>.

#### OUVRAGES SPÉCIALISÉS

- ALBAN Kevin J., *The Teaching and Impact of the Doctrinale of Thomas Netter of Walden (c. 1374-1430)*, Turnhout, 2010.
- ALLMAND Christopher T., « Un conciliariste nivernais du XV<sup>e</sup> siècle : Jean Beaupère », *Annales de Bourgogne*, 35, 1963, p. 145-154.
- AQUILON Pierre, « Précieux exemplaires. Les éditions collectives des œuvres de Jean Gerson 1483-1494 », dans *Contribution à l'histoire intellectuelle de l'Europe : réseaux du livre, réseaux des lecteurs*, Fr. Barbier et I. Monok (dir.), Budapest, 2008, p. 29-48.

- AQUILON Pierre et HILLARD Denise, «La bibliothèque de Michel de Chamelet, juriste bourbonnais», dans *Le livre et l'historien. Études offertes au Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, 1997, p. 95-109.
- ARABEYRE Patrick, *Les idées politiques à Toulouse à la veille de la Réforme. Recherches autour de l'œuvre de Guillaume Benoît (1455-1516)*, Toulouse, 2003.
- ASCOLI Georges, *La Grande Bretagne devant l'opinion française depuis la Guerre de Cent Ans jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1927.
- AUTRAND Françoise, «L'enfance de l'art diplomatique : la rédaction des documents diplomatiques en France XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles», dans *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge – Temps modernes*, L. Bély (dir.), Paris, 1998, p. 207-224.
- , «Y a-t-il des 'affaires étrangères' dans la France des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles?», dans *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13.-16. Jahrhundert)*, D. Berg, M. Kitzinger et P. Monnet (dir.), Bochum, 2002, p. 23-29.
- B**ALBERGHE Emile Van, «La *Vita Petrarcae* de Giannozzo Manetti», dans *Les manuscrits médiévaux de l'abbaye de Parc*, id. (éd.), Bruxelles, 1992, p. 117-122.
- BARTOŠ František Michálek, «Poslání básníka Alaina Chartiera Husitům z r. 1425», *Sborník filologický*, 7, 1922, p. 167-178.
- , «Z bratislavské schůzky krále Zikmunda s husitskými vůdci r. 1429», *Časopis Matice moravské*, 49, 1925, p. 171-195.
- , *Husitství a cizina*, Prague, 1931.
- , «Basilejský revolucionář a husitské ohlasy v jeho díle», *Sborník historický*, 3, 1955, p. 111-143.
- , *Husitská Revoluce*, 2, *Vláda bratrstev a její pád*, Prague, 1966.
- BEAUNE Colette, *Jeanne d'Arc*, Paris, 2004.
- BEAUREPAIRE Charles de, «Les États de Normandie sous la domination anglaise», *Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure*, 3<sup>e</sup> série, 5, 1857-1858.
- BEDOUELLE Guy, *La réforme du catholicisme (1480-1620)*, Paris, 2002.
- BEGERT Alexander, *Böhmen, die böhmische Kur und das Reich vom Hochmittelalter bis zum Ende des Alten Reiches. Studien zur Kurwürde und zur staatsrechtlichen Stellung Böhmens*, Husum, 2003.
- BELL David N., «The Library of Cîteaux in the fifteenth century: 'primus inter pares' or 'unus inter multos'», *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, 50, 1999, p. 103-134.
- BELLITTO Christopher M., *Nicolas de Clamanges. Spirituality, Personal Reform and Pastoral Renewal on the Eve of the Reformation*, Washington, 2001.
- BERNSTEIN Alan E., *Pierre d'Ailly and the Blanchard Affair. University and Chancellor of Paris at the Beginning of the Great Schism*, Leyde, 1978.
- BERRIOT François, «La *Tapisserie crestienne* manuscrite de Jean Germain, fresque sociale et culturelle», dans ID., *Spiritualités, hétérodoxies et imaginaires. Études sur le Moyen Âge et la Renaissance*, Saint-Étienne, 1994, p. 65-80.
- BEUZART Paul, *Les hérésies pendant le Moyen Âge et la Réforme jusqu'à la mort de Philippe II, 1598, dans la région de Douai, d'Arras et au pays de l'Alleu*, Paris, 1912.
- BEZOLD Friedrich von, *König Sigmund und die Reichskriege gegen die Hussiten*, 3 vol., Munich, 1872-1877.
- La bibliothèque de Saint-Victor et les gens de savoir, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.*, I. Guyot-Bachy (dir.), *Cahiers de recherches médiévales*, 17, 2009.

- BIEDERMAN Jan, «L'art militaire dans les ordonnances tchèques du XV<sup>e</sup> siècle et son évolution : la doctrine du *Wagenburg* comme résultat de la pratique», *Histoires de Bohême, Médiévales*, 67, 2014, p. 85-101.
- BIGET Jean-Louis, *Hérésie et Inquisition dans le Midi de la France*, Paris, 2007.
- BILLER Peter, «Good Bye to Waldensianism?», *Past and Present*, 192, 2006, p. 3-33.
- BOBKOVÁ Lenka, *Velké dějiny země Koruny české*, IVa, Prague, 2003.
- BORDIER Jean-Pierre, «*Magis movent exempla quam verba* : une définition du jeu théâtral dans la *Moralité du jour saint Antoine (1427)*», dans *Le jeu théâtral, ses marges, ses frontières*, id. (éd.), Paris, 1999, p. 91-104.
- BOULAY César-Égaste Du, *Historia Universitatis Parisiensis...*, t. 5, Paris, 1670.
- BOULOUX Nathalie, «Ressources naturelles et géographie : le cas de Barthélemy l'Anglais», *Médiévales*, 53, 2007, p. 11-22.
- BOUREAU Alain, *La papesse Jeanne*, Paris, 1988.
- BOUSQUET François, «A-t-il existé, au XX<sup>e</sup> siècle, une 'théologie française' ?», *Gregorianum*, 92, 2011, p. 737-755.
- BOZZOLO Carla, «Une traduction médiévale française du *Dialogus rationis et conscientie* de Mathieu de Cracovie», *Mediaevalia Philosophica Polonorum*, 20, 1974, p. 141-177.
- , «La production manuscrite dans les pays rhénans au XV<sup>e</sup> siècle (à partir des manuscrits datés)», *Scrittura e Civiltà*, 18, 1994, p. 183-242.
- BOZZOLO Carla et ORNATO Enzo, *Pour une histoire du livre manuscrit au Moyen Âge. Trois essais de codicologie quantitative*, Paris, 1980.
- BRACHA Krzysztof, «Pielgrzymki dziecięce do Mont Saint Michel sur Mer w świetle traktatu "Contra errores quorundam iuvenum masculorum" (1458 r.) Mikołaja Wachenheyema», *Studia Historyczne*, 40, 1997, p. 17-30.
- BRANDMÜLLER Walter, «*Fata libelli*. Eine Hussitica-Handschrift aus Neapel», dans ID., *Papst und Konzil im Grossen Schisma (1378-1431). Studien und Quellen*, Paderborn, 1990, p. 282-311.
- , *Das Konzil von Konstanz*, 2 vol., Paderborn, 1991-1997.
- , *Das Konzil von Pavia-Siena 1423-1424*, Paderborn, 2002.
- BROWN Catherine, *Pastor and Laity in the Theology of Jean Gerson*, Cambridge, 1987.
- BUCHOLZER-RÉMY Laurence, *Une ville en ses réseaux : Nuremberg à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2006.
- BÜTTGEN Philippe, *Luther et la philosophie. Études d'histoire*, Paris, 2011.
- BURROWS Mark S., *Jean Gerson and the De Consolatione Theologiae (1418): The Consolation of Biblical and Reforming Theology for a Disordered Age*, Tübingen, 1991.
- BYNUM Caroline Walker, *Wonderful Blood. Theology and Practice in late Medieval Northern Germany and Beyond*, Philadelphie, 2007.
- CABANELAS Rodriguez Dario, *Juan de Segovia y el problema islamico*, Madrid, 1952.
- CABIÉ Robert, «La communion des fidèles au sang du Christ. Pourquoi a-t-elle disparu en Occident et persisté en Orient ?», *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 91, 1990, p. 175-188.
- CABY Cécile, «Écrire la Vie d'Honorat à Lérins au début du XV<sup>e</sup> siècle : autour de la *Vita Honorati* du manuscrit Stresa, Biblioteca Rosminiana 4», dans *Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Âge*, Y. Codou et M. Lauwers (dir.), Turnhout, 2010, p. 669-728.
- CALENDINI Louis, «Le diocèse du Mans sous l'épiscopat de Martin Berruyer (1448-1464)», *La province du Maine*, 84, 1982, p. 16-35.

- CARDELLE DE HARTMANN Carmen, *Lateinische Dialoge 1200-1400. Literaturhistorische Studie und Repertorium*, Leyde – Boston, 2007.
- CASPERS Charles M. A., «*Meum summum desiderium est te habere*: l'eucharistie comme sacrement de la rencontre avec Dieu pour tous les croyants (ca. 1200- ca. 1500)», dans *Fête-Dieu (1246-1296). 1. Actes du colloque de Liège, 12-14 septembre 1996*, A. Haquin (dir.), Louvain, 1999, p. 127-151.
- CASSAGNES-BROUQUET Sophie, *Chevalereses, une chevalerie au féminin*, Paris, 2013.
- CEGNA Romolo, *Medioevo cristiano e penitenza valdese. Il 'libri espositivo' e il 'Tesoro e luce della fede'*, Turin, 1994.
- ČERNÁ-ŠLAPAKOVÁ Marie, «*Studenti z českých zemí v Paříži*», *Strahovská Knihovna*, 5-6, 1970-1971, p. 67-88.
- CHALOUPECKÝ Václav, «*Kdo vymohl Čechům Dekret Kutnohorský?*», *Český/Československý Časopis Historický*, 48-49, 1947-1948, p. 14-29.
- CHAMPION Pierre, *Le procès de Jeanne d'Arc*, t. 2, Paris, 1921.
- Chartier in Europe*, E. Cayley et A. Kinch (dir.), Cambridge, 2008.
- CHÂTELAIN Émile, «*Les manuscrits du collège de Navarre en 1741*», *Revue des bibliothèques*, 11, 1901, p. 362-411.
- CHENU Marie-Dominique, *Introduction à l'étude de saint Thomas d'Aquin*, Montréal – Paris, 1950.
- CHIAVASSA-GOURON Isabelle, *Les lectures des maîtres et étudiants du collège de Navarre (1380-1520)*, thèse dactylographiée de l'École nationale des chartes, 1985.
- CHIFFOLEAU Jacques, «*Les processions parisiennes de 1412. Analyse d'un rituel flamboyant*», *Revue historique*, 284, 1990, p. 37-76.
- CHRISTIANSON Gerald, *Cesarini: The Conciliar Cardinal. The Basel Years, 1431-1438*, St. Ottilien, 1979.
- COCHLAEUS Johannes, *Historiae Hussitarum*, Mayence, 1549.
- COCKX-INDESTEGE Elly, «*The Gnotosolitos of Arnold Geilhoven*», dans *Incunabula: Studies in Fifteenth-Century Printed Books presented to Lotte Hellinga*, M. Davies (éd.), Londres, 1999, p. 27-78.
- La collaboration dans la production de l'écrit médiéval. Actes du 13<sup>e</sup> colloque du Comité international de paléographie latine*, H. Spilling (dir.), Paris, 2003.
- COLLARD Franck, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, 2003.
- COLLIARD Lauro-Aimé, *Un ami savoyard du cardinal Bessarion: Guillaume Fichet, ancien recteur de l'Université de Paris*, Fasano, 2004.
- COMBET Jules, *Louis XI et le Saint-Siège, 1461-1483*, Paris, 1903.
- Comment on se dispute. Les formes de la controverse, Mil neuf cent*, 25, 2007.
- CONGAR Yves-Marie, «*Dogme christologique et ecclésiologie. Vérité et limites d'un parallèle*», dans ID., *Sainte Église. Études et approches ecclésiologiques*, Paris, 1963, p. 69-104.
- , «*Notes sur le destin de l'idée de collégialité épiscopale en Occident au Moyen Âge*», dans *La collégialité épiscopale: histoire et théologie*, Paris, 1965, p. 99-129.
- , *Vraie et fausse réforme dans l'Église*, Paris, 1968<sup>2</sup>.
- , *L'Église de saint Augustin à l'époque moderne*, Paris, 1970.
- , «*Theologians and the Magisterium in the West: From the Gregorian Reform to the Council of Trent*», *Chicago Studies*, 17, 1978, p. 210-224.
- , «*Incidence ecclésiologique d'un thème de dévotion marial*», dans ID., *Études d'ecclésiologie médiévale*, Londres, 1983, X, p. 277-292.

- , « Vision de l'Église chez Thomas d'Aquin », dans ID., *Thomas d'Aquin : sa vision de la théologie et de l'Église*, Londres, 1984, VI, p. 523-541.
- CONSTABLE Giles, « Resistance to Tithes in the Middle Ages », *Journal of Ecclesiastical History*, 13, 1962, p. 172-185.
- CONTAMINE Philippe, « Politique, culture et sentiment dans l'Occident de la fin du Moyen Âge : Jean l'Aveugle et la royauté française », dans *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg, König von Böhmen, 1296-1346*, M. Pauly (dir.), Luxembourg, 1997, p. 343-361.
- , *Jeanne d'Arc et l'Allemagne*, Ostfildern, 2007.
- , « Les cours de France, d'Angleterre et d'Écosse dans leurs rapports avec la cour de Bourgogne », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel. Actes du colloque international tenu à Paris les 9, 10 et 11 octobre 2007*, W. Paravicini (dir.), Ostfildern, 2013, p. 405-419.
- CONTAMINE Philippe, BOUZY Olivier et HÉLARY Xavier, *Jeanne d'Arc, Histoire et Dictionnaire*, Paris, 2012.
- Les controverses religieuses entre débats savants et mobilisations populaires*, P. Nagy, M-Y. Perrin et P. Ragon (dir.), Rouen, 2011.
- ČORNEJ Petr, *Lipanská křižovatka. Příčiny, průběh a historický význam jedné bitvy*, Prague, 1992.
- COTHERET Nicolas, « Annales de Cîteaux éditées par les soins de Louis J. Lekai O. Cist. », *Analecta Cisterciensia*, 40, 1984, p. 150-303.
- COUFAL Dušan, « Výklad a autorita Bible v polemice mezi Janem Gersonem a Jakoubkem ze Stribra z roku 1417 », *Listy filologické*, 131, 2008, p. 45-72.
- , « Neznámý postoj Jana Husa k mučednictví v jeho *Enarratio Psalmorum* (cca 1405 - 1407): Na cestě do kruhu zemských svatých », *Časopis matice moravské*, 129, 2010, p. 241-257.
- , « Der Laienkelch im Hussitentum. Neue Quellen zu Johann Rokycanas Verteidigung des Laienkelchs auf dem Basler Konzil im Januar 1433 », dans *Die hussitische Revolution. Religiöse, politische und regionale Aspekte*, F. Machilek (dir.), Cologne, 2012, p. 39-56.
- , *Polemika o kalich mezi teologií a politikou 1414-1431*, Prague, 2012.
- COVILLE Alfred, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1932.
- , « Un ami de Nicolas de Clamanges, Jacques de Nouvion (1372?-1411) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 96, 1935, p. 63-90.
- CREVIER Jean-Baptiste, *Histoire de l'Université de Paris depuis son origine jusqu'en l'année 1600*, t. 4, Paris, 1761.
- Critique du zèle. Fidélités et radicalités confessionnelles. France, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Chr. Bernant et Fr. Gabriel (dir.), Paris, 2013.
- CROWDER Christopher M. D., « Constance Acta in English Libraries », dans *Das Konzil von Konstanz*, A. Franzen et W. Müller (dir.), Vienne, 1964, p. 477-517.
- CUNNINGTON Pierre, *Les négociations du concile de Bâle avec les hussites tchèques (1433-1436) d'après le Liber de legationibus de Gilles Charlier*, mémoire de master dirigé par C. Vincent, université Paris-X, 2013.
- DAHAN** Gilbert, *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval*, Paris, 1999.
- DALARUN Jacques, « Écrire son histoire : les communautés religieuses face à leur avenir », dans *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé*, Actes du 5<sup>e</sup> colloque international du CERCOR, Saint-Étienne, 2005, p. 669-683.
- DAMONGEOT Marie-Françoise, « La bibliothèque de l'abbaye au Moyen Âge », dans *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux (Studia et documenta 8)*, M. Plouvier et A. Saint-Denis (dir.), Cîteaux. Commentarii cistercienses, 1998, p. 227-245.

- , «Les reliures médiévales de l'abbaye de Cîteaux : quelques points de méthode pour l'histoire d'une bibliothèque», dans *La reliure médiévale, pour une description normalisée*, G. Lanoë (dir.), Turnhout, 2008, p. 267-275.
- DAUPHANT Léonard, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Paris, 2014.
- DECALUWE Michiel, *A Successful Defeat. Eugene IV's Struggle with the Council of Basel for Ultimate Authority in the Church 1431-1449*, Bruxelles – Rome, 2009.
- DELACHENAL Roland, *Histoire de Charles V*, t. 5, Paris, 1931.
- DELMAS Sophie, *Un franciscain à Paris au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Le maître en théologie Eustache d'Arras*, Paris, 2010.
- DELUERMOZ Quentin et SINGARAVÉLOU Pierre, *Pour une histoire des possibles. Analyses contre-factuelles et futurs non advenus*, Paris, 2016.
- DEMURGER Alain, *Temps de crises, temps d'espoirs (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1990.
- DENOËL Charlotte, «Le fonds des manuscrits latins de Notre-Dame de Paris à la Bibliothèque nationale de France», *Scriptorium*, 58, 2004, p. 131-173.
- DESACHY Matthieu, *Cité des hommes : le chapitre cathédral de Rodez (1215-1562)*, Rodez, 2005.
- DESBORDES Françoise, «La place de l'autre. Remarques sur quelques emplois de 'controversia' dans la rhétorique latine», dans *La controverse religieuse et ses formes*, A. Le Boulluc (dir.), Paris, 1995, p. 29-46.
- DESJARDINS René, «Les Vestiges du Seigneur au Mont des Oliviers. Un courant mystique et iconographique», *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 73, 1972, p. 51-72.
- DE VOOGHT Paul, *Les sources de la doctrine chrétienne d'après les théologiens du XIV<sup>e</sup> et du début du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1954.
- , *L'hérésie de Jean Huss*, Louvain, 1960.
- , «La confrontation des thèses hussites et romaines au concile de Bâle», *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 37, 1970, p. 97-137.
- , *Jacobellus de Stribro († 1429), premier théologien du hussitisme*, Louvain, 1972.
- Dictionnaire critique de théologie*, J.-Y. Lacoste (dir.), Paris, 1998.
- DIDERRICH Arthur, *La légende de Mélusine et la maison de Luxembourg*, Luxembourg, 1937.
- DÖRING Karoline, «Rhetorik und Politik im 15. Jahrhundert. Die ‚Türkenreden‘ und ihre Verbreitung im Druck», dans *Rhetorik im Mittelalter und Renaissance. Konzepte-Praxis-Diversität*, G. Strack et J. Knödler (dir.), Munich, 2011, p. 429-454.
- DONDAINE Antoine, «Le Frère Prêcheur Jean Dupuy et son témoignage sur Jeanne d'Arc», *Archivum Fratrum Predicatorum*, 12, 1942, p. 118-184.
- DOUDET Estelle, «Y a-t-il un théâtre politique au Moyen Âge?», dans *Théâtre et politique. Les alternatives de l'engagement*, I. Galleron (dir.), Rennes, 2012, p. 19-36.
- DOUTREPONT Georges, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Paris, 1909.
- DULAC Liliane, «Un poème de combat : *Le Ditié de Jehanne d'Arc* (juillet 1429)», dans *Aux sources du dialogue des cultures. Regards croisés sur le Moyen Âge en France et en Inde. Hommage au professeur Jean Dufournet, Synergies Inde*, 2, 2007, p. 81-95.
- DUMONT Jonathan, «Conserver ou transformer les structures sociales? La place de l'idéologie ternaire au sein de la pensée politique française et bourguignonne à la fin du Moyen Âge», dans *Les États : ordres, institutions et formes (France, 1302-1614)*, M. Martin (dir.), Paris, 2013, p. 43-71.
- DUMOUTET Édouard, «La théologie de l'Eucharistie à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le témoignage de Pierre le Chantre», *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 14, 1945, p. 181-262.

- Entre stabilité et itinérance. Livres et culture des ordres mendiants, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, D. Nebbiai, N. Bériou et M. Morard (dir.), Turnhout, 2014.
- Épistolaire politique I. Gouverner par les lettres*, Br. Dumézil et L. Vissière (dir.), Paris, 2014.
- L'espace public au Moyen Âge: débats autour de Jürgen Habermas*, P. Boucheron et N. Offenstadt (dir.), Paris, 2011.
- ESZLARY Charles d', «Le mariage de Wladislas II Jagellon et d'Anne de Foix (1502), d'après les documents des archives de la Loire-Atlantique», *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 45, 1965, p. 5-39.
- EVANS Gillian Rosemary, «Suppletio», *Archivum latinitatis medii aevi*, 42, 1979-1980, p. 73-78.
- Evropa a Čechy na konci středověku. Sborník příspěvků věnovaných Františku Šmahelovi*, E. Doležalová, R. Novotný et P. Soukup (dir.), Prague, 2004.
- FANTYSOVÁ-MATĚJKOVÁ Jana, *Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe*, Paris, 2013.
- FAUSER Winfried, *Die Werke des Albertus Magnus in ihrer handschriftlichen Überlieferung*, t. 1, Munster, 1982.
- FAVIER Jean, *Pierre Cauchon ou comment on devient le juge de Jeanne d'Arc*, Paris, 2010.
- FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au XV<sup>e</sup> siècle. La religion de Rabelais*, Paris, 1942.
- FIASSON David, «Un chien couché au pied du roi d'Angleterre? Robert Jolivet, abbé du Mont Saint-Michel (1411-1444)?», *Annales de Normandie*, 64, 2014, p. 47-72.
- FICHTEAU Heinrich, *Ketzer und Professoren. Häresie und Vernunftglaube im Hochmittelalter*, Munich, 1992.
- FISHER Jeffrey, «Gerson's Mystical Theology: a new Profile of its Evolution», dans *A Companion to Jean Gerson*, Br. MacGuire (dir.), Leyde, 2006, p. 205-248.
- FOGEL Michèle, *Les cérémonies de l'information dans la France du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989.
- FORBIN Françoise de, «Les manuscrits de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon», dans *Les Chartreux et l'art (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.). Actes du X<sup>e</sup> colloque international d'histoire et de spiritualité cartusiennes*, A. Girard et D. Le Blévec (dir.), Paris, 1989, p. 39-63.
- Le forme della propaganda politica nel Due et Trecento* (CEFR 201), P. Cammarosano (dir.), Rome, 1994.
- FOURNIAL Étienne, *Les villes et l'économie d'échanges en Forez aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1967.
- FOURNIER Marcel et DOREZ Léon, *La faculté de décret de l'Université de Paris au XV<sup>e</sup> siècle*, t. 3, Paris, 1913.
- FOURNIER Pierre-François, «Les Vaudois en Auvergne et dans les contrées voisines vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'après l'interrogatoire de deux barbes», *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 62, 1942, p. 49-63.
- FRANCESCHI Sylvio Hermann de, «Ambiguïtés historiographiques du théologico-politique. Genèse et fortunes d'un concept», *Revue historique*, 643, 2007, p. 653-685.
- FRANSEN Piet F., «A Short History of the Meaning of the Formula 'Fides et mores'», dans *Hermeneutics of the Councils and other Studies*, H.E. Mertens et F. de Graeve (dir.), Louvain, 1985, p. 287-318.
- FRENKEN Ansgar, «Theologischer Sachverstand in der Auseinandersetzung um aktuelle und grundsätzliche Fragen», *Annuario Historiae Conciliorum*, 35, 2003, p. 345-362.
- , «Die Rolle der Kanonisten auf dem Konstanzer Konzil: Personen, Aktivitäten, Prozesse», dans *Sacri canones servandi sunt. Ius canonicum et status ecclesie saeculis XIII-XV*, P. Krafl (dir.), Prague, 2008, p. 398-417.

- FRESNE DE BEAUCOURT Gaston du, *Histoire de Charles VII*, t. 2, *Le roi de Bourges*, Paris, 1882.
- FUCHS Franz, *Bildung und Wissenschaft in Regensburg. Neue Forschungen und Texte aus St. Mang in Stadtmhof*, Sigmaringen, 1989.
- GABRIEL Astrik L., «The University Career of Matheus de Loreyo: Academic Liaison between Jodocus Clichtoveus and Humanist Johannes Gosztonyi», *Hungarian Studies*, 3, 1987, p. 41-45.
- GAUVARD Claude, «La peine de mort en France à la fin du Moyen Âge: esquisse d'un bilan», dans *Le pouvoir au Moyen Âge*, C. Carozzi et H. Taviani-Carozzi (dir.), Aix-en-Provence, 2005, p. 71-84.
- GAZZANIGA Jean-Louis, «L'appel au concile général dans la politique gallicane de la monarchie de Charles VII à Louis XII», *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 85, 1984, p. 111-129.
- GAUTIER DALCHÉ Patrick, «Un problème d'histoire culturelle: perception et représentation de l'espace au Moyen Âge», *Médiévales*, 18, 1990, p. 5-15.
- , «Représentations géographiques de l'Europe – septentrionale, centrale et orientale – au Moyen Âge», dans *Europa im Weltbild des mittelalters; Kartographische Konzepte*, I. Baumgärtner et H. Kugler (dir.), Berlin, 2008, p. 63-79.
- GENET Jean-Philippe, «The Dissemination of Manuscripts Relating to English Political Thought in the Fourteenth Century», dans *England and Her Neighbours, 1066-1453. Essays in Honour of Pierre Chaplais*, Londres, 1989, p. 199-216.
- GERHARDINI Brunero, «Canonizzazione ed infallibilità», *Divinitas*, NS, 2, 2003, p. 196-221.
- GERZ VON BÜREN Veronika, *La tradition de l'œuvre de Jean Gerson chez les Chartreux. La chartreuse de Bâle*, Paris, 1973.
- GHOSH Kantik, *The Wycliffite Heresy. Authority and the Interpretation of Texts*, Cambridge, 2002.
- GIRGENSOHN Dieter, *Peter von Pulkau und die Wiedereinführung des Laienkelches*, Göttingen, 1964.
- GODDING Philippe, *Le conseil de Brabant sous le règne de Philippe le Bon (1430-1467)*, Bruxelles, 1999.
- GOROCHOV Nathalie, *Le collège de Navarre, de sa fondation (1305) au début du xv<sup>e</sup> siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, 1997.
- , «Entre la cour et l'école: les étudiants au service de l'État en France à la fin du Moyen Âge», dans *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge. Actes du XXIX<sup>e</sup> Congrès de la Société des médiévistes de l'enseignement supérieur public (Pau, 1998)*, Paris, 1999, p. 249-256.
- GRAUS František, «The Crisis of the Middle Ages and the Hussites», dans *The Reformation in Medieval Perspectives*, S.E. Ozment (dir.), Chicago, 1971, p. 77-103.
- GRÉGOIRE Réginald, «Le droit consuetudinaire de l'Église d'après la maxime augustinienne 'mos populi Dei vel instituta maiorum pro lege tenenda sunt'», *Revue des Études augustiniennes*, 20, 1974, p. 143-154.
- GRÉVIN Benoît, «De la rhétorique des nations à la théorie des races. L'influence des théories scientifiques sur la pensée des stéréotypes nationaux à partir du XIII<sup>e</sup> siècle», *preprint*, sur le site internet <http://gas.ehess.fr/>.
- GROISS Albert, *Spätmittelalterliche Lebensformen der Benediktiner von der Melker Observanz vor dem Hintergrund ihrer Bräuche: ein darstellender Kommentar zum Caeremoniale Mellicense des Jahres 1460*, Munster, 1999.
- GRUNDMANN Herbert, «Der Typus des Ketzers in mittelalterlichen Anschauung», dans *Kultur- und Universalgeschichte*, Leipzig – Berlin, 1927, p. 91-197 (repris dans ID., *Ausgewählte Aufsätze*, I [MGH Schriften 25, 1], Stuttgart, 1976, p. 313-327).

- GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980.
- , *Entre l'Église et l'État : quatre vies de prélats français de la fin du Moyen Âge*, Paris, 1987.
- , *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992.
- , « 'Scandalum inter antiquos et juvenes theologos', un conflit de génération à la faculté de théologie de Paris au début du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, Aix-en-Provence, t. 1, 1992, p. 147-155.
- , « Liturgie et politique : les processions spéciales à Paris sous Charles VI », dans *Saint-Denis et la royauté : études offertes à Bernard Guenée*, F. Autrand, Cl. Gauvard et J.-M. Moeglin (dir.), Paris, 1999, p. 23-49.
- , *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de saint-Denis*, Paris, 2002.
- GY Pierre-Marie, « Sacrifice de la messe », dans *Dictionnaire critique de théologie*, J.-Y. Lacoste (dir.), Paris, 2002, p. 1049-1050.
- H**AMM Berndt, « Was ist Frömmigkeitstheologie? Überlegungen zum 14.-16. Jahrhundert », dans *Praxis pietatis. Festschrift für Wolfgang Sommer*, H.-J. Nieden et M. Nieden (dir.), Stuttgart, 1999, p. 9-45.
- HANLY Michael et MILLET Hélène, « Les batailles d'Honorat Bovet : Essai de biographie », *Romania*, 114, 1996, p. 135-181.
- HARRISS Gerald Leslie, *Cardinal Beaufort. A Study of Lancastrian Ascendancy and Decline*, Oxford, 1988.
- HARVEY Margaret, « Martin V and the English, 1422-1431 », dans *Religious Belief and Ecclesiastical Careers in Late Medieval England*, Chr. Harper-Bill (dir.), Bury St Edmunds, 1991, p. 59-86.
- , « Netter Manuscripts and Printings », dans *Thomas Netter of Walden. Carmelite, Diplomat and Theologian (c. 1372-1430)*, J. Bergström-Allen et R. Copsey (dir.), Rome, 2009, p. 137-178.
- HASENOHR Geneviève, *Écrits moraux et lectures religieuses à la fin du Moyen Âge : étude et édition de quelques textes en langue vernaculaire*, thèse dactylographiée, université de Paris-IV, 1985.
- , « La littérature religieuse », dans *La littérature française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, D. Poirion (dir.), Heidelberg, 1988, p. 266-305.
- , « Place et rôle des traductions dans la pastorale française du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, Paris, 1989, p. 269-275.
- , « Religious reading amongst the laity in France », dans *Heresy and Literacy. 1000-1530*, P. Biller et A. Hudson (dir.), Cambridge, 1994, p. 205-221.
- HASENOHR Wilhelm, *Patriarch Johannes Maurosii von Antiochien*, Fribourg, 1909.
- HAYE Thomas, « Die lateinische Sprache als Medium mündlicher Diplomatie », dans *Gesandtschaft- und Botenwesen im spätmittelalterlichen Europa*, R. Schwinges et K. Wriedt (dir.), Sigmaringen, 2003, p. 15-32.
- HELMRATH Johannes, *Das Basler Konzil 1431-1449. Forschungsstand und Probleme* (Kölner historische Abhandlungen 32), Cologne – Vienne, 1987.
- , « Kommunikation auf den spätmittelalterlichen Konzilien », dans *Die Bedeutung der Kommunikation für Wirtschaft und Gesellschaft*, H. Pohl (dir.), Stuttgart, 1989, p. 116-172.
- , « *Locus concilii*. Die Ortswahl für Generalkonzilien vom IV. Lateranum bis Trient », *Annuario Historiae Conciliorum*, 27/28, 1995/1996, p. 593-662.
- HENDERSON Duane, « 'Si non est vera donatio': Die Konstantinische Schenkung im ekklesiologischen Diskurs nach dem Fälschungsnachweis », dans *Nach dem Basler Konzil: die Neuordnung der Kirche zwischen Konziliarismus und monarchischem Papat (ca. 1450 - 1475)*, J. Dendorfer et Cl. Märkl (dir.), Berlin – Münster, 2008, p. 283-305.

- HENDRIX Scott H., «'We are all Hussites'? Hus and Luther Revisited», *Archiv für Reformationsgeschichte*, 65, 1974, p. 134-160.
- HERKOMMER Hubert, «Die Geschichte vom Leiden und Sterben des Jan Hus als Ereignis und Erzählung», dans *Literatur und Laienbildung im Spätmittelalter und in der Reformationszeit*, Stuttgart, 1984, p. 114-145.
- HERMAND Xavier, «Les relations de l'abbaye cistercienne du Jardinot avec des clercs réformateurs des diocèses de Cambrai et de Tournai (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle)», *Revue Mabillon*, 13, 2002, p. 237-263.
- HERRE Hermann, «Die Hussitenverhandlungen auf dem Pressburger Reichstage (*sic*) vom April 1429», *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 2, 1899, p. 307-316.
- HERZOGENBERG Johanna, «Jeanne d'Arc schreibt an die Hussiten», *Stifter Jahrbuch*, 6, 1959, p. 109-116.
- HILSCH Peter, «Johann der Blinde in der deutschen und böhmischen Chronistik seiner Zeit», dans *Johann der Blinde. Graf von Luxemburg, König von Böhmen, 1296-1346*, M. Pauly (dir.), Luxembourg, 1997, p. 21-35.
- Histoire de la France politique*, t. 1 : *Le Moyen Âge*, Ph. Contamine (dir.), Paris, 2002.
- Histoire de l'édition française*, t. 1, H.-J. Martin et R. Chartier (dir.), Paris, 1982.
- HLAVÁČEK Petr, «Le Cœur de l'Europe? À la recherche d'un nouveau rôle ecclésiastique et culturel pour la Bohême au Moyen Âge et au début de l'époque moderne», dans *L'Europe centrale au seuil de la modernité. Autriche, Bohême, Hongrie et Pologne, fin du XIV<sup>e</sup> siècle-milieu du XV<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque international de Fontevraud 2009*, M.-M. de Cevins (dir.), Rennes, 2010, p. 37-56.
- HLEDÍKOVÁ Zdeňka, «Synody v pražské diecézi v letech 1349-1419», *Český/Československý časopis Historický*, 19, 1970, p. 117-146.
- , «Cesty českých kleriků ke kurii», *Cestování ve vrcholném středověku a pozdním středověku, Acta Universitatis Purkynianae – Philosophica et Historica, Studia historica II*, 1995, p. 72-78.
- HLEDÍKOVÁ Zdeňka et KOHOUT Štěpán, «Johann der Eiserne († 1430)», dans *Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches 1198 bis 1448*, t. 1, E. Gatz (dir.), Berlin, 2001, p. 596-598.
- HOBBINS Daniel, «Jean Gerson's authentic tract on Joan of Arc: *Super facto puellae et credulitate sibi praestanda* (14 may 1429)», *Mediaeval Studies*, 67, 2005, p. 99-155.
- , *Authority and Publicity before Print. Jean Gerson and the Transformation of Late Medieval Learning*, Philadelphie, 2009.
- , «The Council of Basel and Distribution Patterns of the Works of Jean Gerson», dans *Religious Controversy in Europe, 1378-1536. Textual Transmission and Networks of Readership* (Medieval Church Studies, 27), M. Van Dussen et P. Soukup (dir.), Turnhout, 2013, p. 137-170.
- HOLETON David R., *La communion des tout-petits enfants. Étude du mouvement eucharistique en Bohême vers la fin du Moyen Âge*, Rome, 1989.
- HOLMES Geoffrey, «Cardinal Beaufort and the Crusade against the Hussites», *English Historical Review*, 88, 1973, p. 721-750.
- HOUSLEY Norman, *The Later Crusades, 1274-1580. From Lyons to Alcazar*, Oxford, 1992.
- , *Religious Warfare in Europe, 1400-1536*, Oxford, 2002.
- HRDINA Jan, «Wilsnack, Hus und die Luxemburger», dans *Die Wilsnackfahrt. Ein Wallfahrts- und Kommunikationszentrum Nord- und Mitteleuropas im Spätmittelalter*, F. Escher et H. Kühne (dir.), Francfort, 2006, p. 41-63.
- HRUZA Karel, «Schrift und Rebellion: Die hussitischen Manifeste von 1415-1431 aus Prag», dans *Geist, Gesellschaft, Kirche im 13.-16. Jahrhundert: Internationales Kolloquium, Prag, 5.-10. Oktober 1998*, F. Šmahel (dir.), Prague, 1999, p. 81-108.

- , «Audite et cum speciali diligencia attendite verba litere huius». Hussitische Manifeste: Objekt – Methode – Definition», dans *Text – Schrift – Codex. Quellenkundliche Arbeiten aus dem Institut für österreichische Geschichtsforschung*, Chr. Egger et H. Weigl (dir.), Vienne – Munich, 2000, p. 345-384.
- , «*Liber Pauli* de Slavikovicz. Der hussitische Codex 4937 der österreichischen Nationalbibliothek in Wien und sein ursprünglicher Besitzer», dans *Handschriften, Historiographie und Recht. Winfried Stelzer zum 60. Geburtstag*, G. Pfeifer (dir.), Vienne – Munich, 2002, p. 128-152.
- HUDSON Anne, «*Opera omnia*: Collecting Wyclif's Works in England and Bohemia», dans *Religious Controversy in Europe, 1378-1536. Textual Transmission and Networks of Readership* (Medieval Church Studies 27), M. Van Dussen et P. Soukup (dir.), Turnhout, 2013, p. 49-69.
- HUESMAN Jutta M., «Über einige Aspekte des Aufenthaltes Leos von Rožmítal am Hof Philipps des Guten von Burgund (1466)», *Středočeský sborník historický*, 25, 1999, p. 49-60.
- HUREL Odon et RICHE Denyse, *Cluny. De l'abbaye à l'ordre clunisien, X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2010.
- Les idées passent-elles la Manche? Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, J.-Ph. Genet et Fr.-J. Ruggiu (dir.), Paris, 2007.
- Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne* (Beihefte der Francia, 39), R. Babel et J.-M. Moeglin (dir.), Sigmaringen, 1997.
- Inventer l'hérésie? Discours polémiques et pouvoirs avant l'Inquisition*, M. Zerner (dir.), Nice, 1998.
- IOGNA-PRAT Dominique, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150*, Paris, 1998.
- L'invective. Histoire, formes, stratégies*, Saint-Étienne, 2006.
- IZIBICKI Thomas M., «Notes on the manuscript library of Cardinal Johannes de Turrecremata», *Scriptorium*, 35, 1981, p. 306-311.
- , «Cajetan's Attack on Parallels between Church and State», *Cristianesimo nella Storia*, 20, 1999, p. 81-89.
- JACOB Ernest Fraser, «The Bohemians at the Council of Basel», dans *Prague Essays*, R. W. Seton-Watson (dir.), Oxford, 1949, p. 81-123.
- JARRY Émile, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, 1372-1407*, Paris, 1889.
- JUNG Marc-René, «Situation de Martin Le Franc», dans *Pratiques de la culture écrite en France au XV<sup>e</sup> siècle*, M. Ornato et N. Pons (dir.), Louvain, 1995, p. 13-30.
- JUNGMANN Joseph-André, *Missarum sollempnia. Explication génétique de la messe romaine*, trad. française, t. 3, Paris, 1954.
- KADLEC Jaroslav, *Dějiny kláštera Svaté Koruny*, České Budějovice, 1949.
- , «Oldřich Kříž z Telče», *Listy filologické*, 79, 1956, p. 91-102 et 234-238.
- KALUZA Zénon, «'Translatio studii'. Kryzys Uniwersytetu Paryskiego w latach 1380-1400 i jego skutki», *Studia Mediewistyczne*, 15, 1974, p. 71-108.
- , *Thomas de Cracovie. Contribution à l'histoire du collège de la Sorbonne*, Wrocław, 1978.
- , «Le *De universalis reali* de Jean de Maisonneuve et les *epicuri litterales*», *Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie*, 33, 1986, p. 469-516.
- , *Les querelles doctrinales à Paris. Nominalistes et réalistes aux confins du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle*, Bergame, 1988.
- , «La crise des années 1474-1482: l'interdiction du nominalisme par Louis XI», dans *Philosophy and Learning. Universities in the Middle Ages*, M. J. F. M. Hoenen, J. H. J. Schneider et G. Wieland (dir.), Leyde, 1995, p. 293-327.

- , «Les débuts de l'albertisme tardif (Paris et Cologne)», dans *Albertus Magnus und der Albertismus*, M.J.F.M. Hoenen (dir.), Leyde, 1995, p. 207-295.
- , «Les cours communs sur l'Éthique à Nicomaque à l'université de Paris», dans *Ad ingenii acuitionem. Studies in Honour of Alfonso Maierù, S. Caroti et alii* (dir.), Louvain-la-Neuve, 2006, p. 147-181.
- KAMINSKY Howard, *A History of the Hussite Revolution*, Berkeley – Los Angeles, 1967.
- , *Simon de Cramaud and the Great Schism*, New Brunswick, 1983.
- KASPER Walter, «L'histoire comme lieu théologique», dans ID., *La théologie et l'Église*, trad. française, Paris, 1990, p. 169-189.
- KAVKA František, «Ohrožení Plzně r. 1433/1434, pražská kompaktáta a Zikmund», *Minulostř Západočeského kraje*, 20, 1984, p. 125-131.
- KEUNECKE Hans-Otto, «Heilsbronner Klosterbibliothek», dans *Heilsbronn. Ein Zisterzienkloster in Franken*, P. Geissendörfer (dir.), Heilsbronn, 2000, p. 319-330.
- KINTZINGER Martin, *Westbindungen im spätmittelalterlichen Europa*, Stuttgart, 2000.
- , «Kaiser und König. Das römisch-deutsche Reich und Frankreich im Spätmittelalter», dans *Auswärtige Politik und internationale Beziehungen im Mittelalter (13. bis 16. Jahrhundert)*, D. Berg, M. Kintzinger et P. Monnet (dir.), Bochum, 2002, p. 113-136.
- KLEINERT Christian, *Philibert de Montjeu (ca. 1374-1439). Ein Bischof im Zeitalter der Reformkonzilien und des Hundertjährigen Krieges*, Ostfildern, 2004.
- KLOCZOWSKI Jerzy, «Occidentalisation et christianisation de l'Europe du Centre-Est aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles», dans *Homo religiosus. Mélanges Jean Delumeau*, Paris, 1997, p. 34-42.
- KNAUS Hermann, «Ein wandernder Schreiber und Buchbinder des ausgehenden Mittelalters», *Gutenberg-Jahrbuch*, 1973, p. 63-70.
- KOCH Joseph, «Philosophische und theologische Irrtumslisten von 1270-1329», dans *Mélanges Mandonnet*, t. 2, Paris, 1930, p. 305-329.
- KOLLER Gerda, «Koloman Knapp, ein Leben im Schatten des Konzils», *Jahrbuch des Stiftes Klosterneuburg*, NS 3, 1963, p. 109-136.
- KOPIČKOVÁ Božena et VIDMANOVÁ Anežka, *Listy na Husobu obranu z let 1410-1412. Konec jedné legendy?*, Prague, 1999.
- KRAS Paweł, *Husyci w piętnastowiecznej Polsce*, Lublin, 1998.
- , «Wyclif's Tradition in Fifteenth Century Poland: The Heresy of Andrzej Galka of Dobczyn», *Bohemian Reformation and Religious Practice*, 5-1, 2004, p. 191-210.
- KRAUME Herbert, *Die Gerson-Übersetzungen Geilers von Kaisersberg. Studien zur deutschsprachigen Gerson-Rezeption*, Munich, 1980.
- KRMÍČKOVÁ Helena, *Studie a texty k počátkům kalicha v Čechách*, Brno, 1997.
- , «Kanonické právo v počátcích utrakvismu», dans *Sacri canones servandi sunt. Ius canonicum et status ecclesiae saeculis XIII-XV*, P. Krafl (dir.), Prague, 2008, p. 145-150.
- KROFTA Kamil, *La France et le mouvement religieux tchèque*, Paris, 1935.
- KRUSE Britta-Juliane et LESSER Bertram, «Eine Privatbibliothek innerhalb der Konventsbibliothek: der Heiningen Priester Elerus Swarten († um 1481), ein Schreiber und Büchersammler», dans *Rosenkränze und Seelengärten. Bildung und Frömmigkeit in niedersächsischen Frauenklöstern*, B.-J. Kruse (dir.), Wiesbaden, 2013, p. 49-55.
- KRYNEN Jacques, «Le roi très chrétien et le rétablissement de la Pragmatique Sanction. Pour une explication idéologique du gallicanisme parlementaire et de la politique religieuse de Louis XI», dans *Églises et pouvoir politique. Actes des journées internationales d'histoire du droit d'Angers, 30 mai-1<sup>er</sup> juin 1985*, Angers, 1987, p. 135-149.
- , *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1993.

- LABARTHE Hugues, « Bernard Alaman, lecteur de saint Augustin », *Revue Mabillon*, 18, 2007, p. 193-216.
- LACAZE Yvon, *Croisade et politique au XV<sup>e</sup> siècle : Philippe le Bon et le problème hussite jusqu'aux Compactata de Prague*, Paris, 1967, exemplaire dactylographié.
- , « Philippe le Bon et le problème hussite : un projet de croisade bourguignon en 1428-1429 », *Revue historique*, 241, 1969, p. 69-98.
- LANGE Tyler, *The First French Reformation: Church Reform and the Origins of the Old Regime*, Cambridge (Mass.), 2014.
- LASSALMONIE Jean-François, « Louis XI, Georges de Poděbrady et la croisade », dans *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, M. Nejedlý et J. Svátek (dir.), Toulouse, 2009, p. 185-198.
- LAUWERS Michel, « De l'Église primitive aux lieux de culte : autorité, lectures et usages du passé de l'Église dans l'Occident médiéval (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », dans *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales* (CEFR 333), J.-M. Sansterre (dir.), Rome, 2004, p. 297-323.
- LE BLÉVEC Daniel, « Une source d'histoire monastique : les délibérations du chapitre général des chartreux », dans *Le médiéviste devant ses sources : questions et méthodes*, Cl. Carozzi et H. Taviani-Carozzi (dir.), Aix-en-Provence, 2004, p. 157-169.
- LECLERCQ Jean, « Cluny et le concile de Bâle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 28, 1942, p. 181-195.
- LE GOFF Jacques, « Quelle conscience l'Université médiévale a-t-elle eue d'elle-même ? », dans ID., *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident*, Paris, 1997, p. 181-197, ici p. 197.
- LEHMANN Paul, « Konstanz und Basel als Büchermärkte während der grossen Kirchenversammlungen », dans ID., *Erforschung des Mittelalters*, t. 1, Stuttgart, 1941, p. 253-280.
- LEIST Thomas, *Jean Germain und seine Mappemonde spirituelle. Kritische Edition und deutsche Übersetzung*, Munich, 2010.
- LE GRAND Léon, « Claude Sarrasin, intendant des archives du chapitre Notre-Dame de Paris et sa collection d'extraits des registres capitulaires de Notre-Dame », *Le bibliographe moderne*, 4, 1900, p. 333-371.
- LEMAÎTRE Nicole, « Timides réformes et remises en cause radicales », dans *Histoire des curés*, ead. (dir.), Paris, 2002, p. 155-179.
- LEOPOLD Antony R., « Crusading Proposals in the Fourteenth and Fifteenth Centuries », dans *The Holyland, Holylands and Christian history*, R.N. Swanson (dir.), Oxford, 2000, p. 216-227.
- LERNER Robert E., *The Heresy of the Free Spirit in the Late Middle Ages*, Berkeley, 1972.
- , « Medieval Prophecy and Religious Dissent », *Past and Present*, 72, 1976, p. 3-24.
- , « Poverty, Preaching, and Eschatology in the Revelation Commentaries of Hugh of St. Cher », dans *The Bible in the Medieval World. Essays in Memory of Beryl Smalley*, K. Walsh et D. Wood (dir.), Oxford, 1985, p. 157-189.
- LEROUX Alfred, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378*, Paris, 1882.
- , *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461*, Paris, 1892.
- LEVELLEUX Corinne, *La parole interdite. Le blasphème dans la France médiévale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 2001.
- LHOTSKY Alphons, *Thomas Ebendorfer. Ein österreichischer Geschichtsschreiber, Theologe und Diplomat des 15. Jahrhunderts* (MGH Schriften 15), Stuttgart, 1957.

- Libri sapientiae, libri vitae. *Von nützlichen und erbaulichen Schriften. Schätze der ehemaligen Bibliothek der Benediktiner-Reichsabtei Ochsenhausen*, Ochsenhausen, 1993.
- LOSERTH Johann, «Beiträge zur Geschichte der hussitischen Bewegung III. Ludolf von Sagan, *Tractatus de longevo schismate*», *Archiv für österreichische Geschichte*, 60, 1880, p. 345-361.
- LOURDAUX Willem et HAVERALS Marcel, *Biblioteca Vallis Sancti Martini in Lovanio*, Louvain, 1978.
- LUBAC Henri de, *Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Église au Moyen Âge*, Paris, 1944.
- LUCE Siméon, *Jeanne d'Arc à Domrémy. Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle accompagnées de pièces justificatives*, Paris, 1886.
- LUSIGNAN Serge, «Vérité garde le roy». *La construction d'une identité universitaire en France (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1999.
- MACEK Josef, «Král Jiří a Francie v letech 1466-1468», *Český/Československý Časopis Historický*, 15, 1967, p. 497-534.
- , «Le mouvement conciliaire, Louis XI et Georges de Poděbrady (en particulier dans la période 1466-1468)», *Historica*, 15, 1967, p. 5-63.
- , *Tři ženy krále Vladislava*, Prague, 1991.
- MCGUIRE Brian Patrick, *Jean Gerson and the Last Medieval Reformation*, Université de Pennsylvanie, 2005.
- MACHILEK Franz, *Ludolf von Sagan und seine Stellung in der Auseinandersetzung um Konziliarismus und Hussitismus*, Munich, 1967.
- , «Die hussitische Forderung nach öffentlichem Gehör und der Beheimsteiner Vertrag», dans *Husitství – reformace – renesance*, t. 2, J. Pánek et alii (dir.), Prague, 1994, p. 503-527.
- , «Jan Hus und die Hussiten in der Oberpfalz», dans *Die hussitische Revolution. Religiöse, politische und regionale Aspekte*, F. Machilek (dir.), Cologne, 2012, p. 181-222.
- MAIER Anneliese, «Ein Handschriftenkatalog der Kartause Vallis Benedictionis bei Avignon», dans *Studi offerti a Roberto Rudolff*, Florence, 1973, p. 347-367.
- MARAVAL Pierre, «L'attitude des Pères du IV<sup>e</sup> siècle devant les lieux saints et les pèlerinages», *Irénikon*, 65, 1992, p. 5-23.
- MARIN Olivier, «Orgueil et préjugés? Jean Gerson face à Jean Hus», dans *Pater familias. Sborník příspěvků k životnímu jubileu Prof. D. Ivana Hlaváčka*, J. Hrdina (dir.), Prague, 2002, p. 381-400.
- , *L'archevêque, le maître et le dévot. Genèses du mouvement réformateur pragois*, Paris, 2005.
- , «Histoires pragoises. Les chroniqueurs français devant la révolution hussite», *Francia*, 34, 2007, p. 39-63.
- , «Miracle et apologétique: sur quelques *exempla* anti-hussites dans le *Formicarius* de Jean Nider», *Médiévales*, 53, 2007, p. 143-164.
- , «L'Église utraquiste, entre tradition médiévale et modernité confessionnelle. Jalons pour un bilan historiographique», dans *L'Europe centrale au seuil de la modernité. Mutations sociales, religieuses et culturelles (Autriche, Bohême, Hongrie et Pologne)*, M.-M. de Cevins (dir.), Rennes, 2010, p. 171-188.
- , «Les universités sont de fondation païenne et sont aussi peu utiles que le diable à l'Église. Sens et fortune d'une proposition wycliffiste», dans *Universitas scholarium. Mélanges offerts à Jacques Verger*, C. Giraud et M. Morard (dir.), Paris, 2011, p. 123-147.
- , *Les traités anti-hussites du dominicain Nicolas Jacquier († 1472). Une histoire du concile de Bâle et de sa postérité*, Paris, 2012.
- , «Pourquoi débattre avec les Hussites? Le tournant stratégique bâlois à la lumière du *Tractatus de iustificatione vocationis Bohemorum* (1432)», dans *La coexistence confessionnelle en France et en Europe germanique et orientale, du Moyen Âge à nos jours*, C. Maurer et C. Vincent (dir.), Lyon, 2015, p. 107-129.

- , «Nový život staré otázky. Dobrozdání Gillesa Charliera o utrakvismu (1447)», dans *Kalich jako symbol v prvním století utrakvismu*, O. Halama et P. Soukup (dir.), Prague, 2016, p. 135-151.
- , «Du bon usage de la polémologie. Les réserves d'un hussitologue», dans *Les régimes de polémique au Moyen Âge*, B. Sère (dir.), Rennes, 2019, p. 169-184.
- , «Le cardinal aux deux visages. La mémoire de Pierre d'Ailly en Bohême au xv<sup>e</sup> siècle», dans *Pierre d'Ailly, un esprit universel à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle*, H. Millet et alii (dir.), à paraître.
- MARLIANGEAS Bernard-Dominique, *Clés pour une théologie du ministère*. In persona Christi, in persona Ecclesiae, Paris, 1978.
- MATTÉONI Olivier, «Service du prince, fonction châtelaine et élites nobiliaires dans la principauté bourbonnaise à la fin du Moyen Âge», dans «*De part et d'autre des Alpes*». *Les châtelains des princes à la fin du Moyen Âge*, G. Castelnovo et O. Mattéoni (dir.), Paris, 2006, p. 251-288.
- Medieval Manuscript Miscellanies: Composition, Authorship, Use (Medium Aevum Quotidinaum, Sonderband 31)*, L. Doležalová et K. Rivers (dir.), Krems, 2013.
- MEGIVERN James J., *Concomitance and Communion: A Study in Eucharistic Doctrine and Practice*, Fribourg, 1963.
- MEYER Heinz, *Die Enzyklopädie des Bartholomäus Anglicus. Untersuchungen zur Überlieferungs- und Rezeptionsgeschichte von „De proprietatibus rerum“*, Munich, 2000.
- MICHAUD-QUANTIN Pierre, *Sommes de casuistique et manuels de confession au Moyen Âge (xii<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles)*, Louvain, 1962.
- MIETHKE Jürgen, «Marsilius und Ockham. Publikum und Leser ihrer politischer Schriften im späteren Mittelalter», *Medioevo*, 6, 1980, p. 543-567.
- , «Die Konzilien als Forum der öffentlichen Meinung im 15. Jahrhundert», *Deutsches Archiv*, 37, 1981, p. 736-773.
- MILLET Hélène, «Guillaume Fillastre: esquisse biographique», dans *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance. Autour de Guillaume Fillastre*, D. Marcotte (dir.), Turnhout, 2002, p. 7-24.
- , avec la collaboration de Catherine Vincent, «La prière pour l'unité de l'Église», dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident (CF 39)*, Toulouse, 2004, p. 487-570.
- , «La culture des clercs angevins et provençaux envoyés au concile de Pise (1409)», dans EAD., *Le concile de Pise. Qui travaillait à l'union de l'Église d'occident en 1409?*, Turnhout, 2010, ici p. 347-381.
- MILLET Hélène et MAILLARD-LUYPAERT Monique, *Le schisme et la pourpre. Le cardinal Pierre d'Ailly, homme de science et de foi*, Paris, 2015.
- MINNICH Nelson H., «The Voice of Theologians in General Councils from Pisa to Trent», *Theological Studies*, 59, 1998, p. 420-441.
- , «The Role of Schools of Theology in the Councils of the Late Medieval and Renaissance Periods: Konstanz to Lateran V», *Annuaire Historiae Conciliorum*, 35, 2003, p. 50-85.
- MINNIS Alastair J., «Fifteenth-Century Versions of Thomistic Literalism: Girolamo Savonarole and Alfonso de Madrigal», dans *Neue Richtungen in der hoch- und spätmittelalterlichen Bibelexegese* (Schriften des Historischen kollegs 32), R.E. Lerner (dir.), Munich, 1996, p. 163-180.
- MISCHLEWSKI Adalbert, *Un ordre hospitalier au Moyen Âge : les chanoines réguliers de Saint-Antoine en Viennois*, Grenoble, 1995.
- MOEGLIN Jean-Marie, *L'Empire et le royaume. Entre indifférence et fascination 1214-1500*, Villeneuve d'Ascq, 2011.
- MOLNÁR Amedeo, «Infaillibilité et indéfectibilité de l'Église», *Communio Viatorum*, 14, 1971, p. 212-231.

- , «Chebský soudce», dans *Soudce smluvený v Chebu. Sborník příspěvků přednesených na sympoziu k 550. výročí*, Cheb – Prague, s. d., p. 9-37.
- , «‘Život v dobré proměnití’. Nad čtvrtým pražským artikulem», *Theologická revue církve československé husitské*, 16, 1983, p. 50-61.
- MOORE Robert I., «Heresy as Disease», dans *The Concept of Heresy in the Middle Ages (11th-13th C.)*, W. Lourdaux et D. Verhelst (dir.), Louvain – La Haye, 1976, p. 1-11.
- MORAW Peter, «Räte und Kanzlei», dans *Kaiser Karl IV. Staatsmann und Mäzen*, F. Seibt (dir.), Munich, 1978, p. 285-291.
- MORNET Élisabeth, «Gerson en Scandinavie», dans *Pratiques de la culture écrite en France au XV<sup>e</sup> siècle*, M. Ornato et N. Pons (dir.), Louvain-la-Neuve, 1995, p. 55-84.
- MOURIN Louis, *Jean Gerson, prédicateur français*, Bruges, 1952.
- MÜLLER Heribert, «L'érudition gallicane et le concile de Bâle (Baluze, Mabillon, Daguesseau, Iselin, Bignon)», *Francia*, 9, 1981, p. 531-555.
- , «Zur Prosopographie des Basler Konzils. Französische Beispiele», *Annuaire historiae conciliorum*, 14, 1982, p. 140-170.
- , *Kreuzzugspläne und Kreuzzugspolitik des Herzogs Philipp des Guten von Burgund*, Göttingen, 1993.
- , *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431-1449)*, 2 vol., Paderborn, 1990.
- , «Zwischen Konzil und Papst, Fürstendienst und Ordensreform: Geoffroy de Montchoisi, Abt von St-Honorat/Lérins und St-Germain-des Prés († 1436)», *Annuaire Historiae Conciliorum*, 27-28, 1995-1996, p. 435-462.
- , «Être conciliateur à l'époque conciliaire: les Anjou et la cour royale face au concile de Bâle (1431-1449)», dans *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Paris, 1999, p. 757-770.
- , «La division dans l'unité: Arras face à deux diplomaties ecclésiastiques», dans *Arras et la diplomatie européenne, XV<sup>e</sup> XVI<sup>e</sup> siècles*, D. Clauzel (dir.), Arras, 1999, p. 109-130.
- , «Thomas von Courcelles. Zum Lebensweg eines Pariser Universitätslehrers und Basler Konzilsvaters am Ausgang des Hundertjährigen Krieges», dans *Väter der Kirche. Ekklesiales Denken von den Anfängen bis in die Neuzeit. Festgabe für Herrmann Josef Sieben*, Paderborn, 2004, p. 861-915.
- , «Théâtre de la préséance. Les ducs de Bourgogne face aux grandes assemblées dans le Saint-Empire», *Conférences annuelles de l'Institut historique allemand*, 13, 2007.
- , «Une carrière ecclésiastique dans l'Europe du XV<sup>e</sup> siècle. Le cardinal Jean de Rochetaillée († 1437)», dans *Relations, échanges, transferts en occident au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Hommage à Werner Paravicini*, Paris, 2010, p. 87-113.
- , «Gesandtschaft und Gewissen. Bernard de La Planche, ein Bischof aus dem englischen Aquitaien auf dem Basler Konzil», dans *Frankreich, Burgund und das Reich im späten Mittelalter*, G. Annas, P. Gorzolla, Chr. Kleinert et J. Nowak (dir.), Tübingen, 2011, p. 289-311.
- , «Universitäten und Gelehrte auf den Konzilien von Pisa (1409), Konstanz (1414-1418) und Basel (1431-1449)», dans *Universität, Religion und Kirchen*, R. Chr. Schwinges (dir.), Bâle, 2011, p. 109-144.
- NAEGLE Gisela, «Diversité linguistique, identités et mythe de l'Empire à la fin du Moyen Âge», *Revue française d'histoire des idées politiques*, 36, 2012, p. 253-280.
- NEBBIAI Donatella, *Le discours des livres. Bibliothèques et manuscrits en Europe (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Rennes, 2013.
- NEDDERMEYER Uwe, *Von der Handschrift zum gedruckten Buch: Schriftlichkeit und Leseinteresse im Mittelalter und in der frühen Neuzeit, quantitative und qualitative Aspekte*, 2 vol., Wiesbaden, 1998.

- NEJEDLÝ Martin, «La Bohême et ses habitants vus par quatre auteurs français du Moyen Âge (Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps, Jean Froissart, Jean d'Arras)», *Listy Filologické*, 128, 2005, p. 21-34.
- , *Středověký mýtus o Meluzině a rodová pověst Lucemburků*, Prague, 2007.
- , «'Comment le roy Selodus fist ardoir le corps du roy Fedric de Bahaigne devant la porte de Prange'. Les Tchèques et la croisade contre les Sarrasins dans Mélusine de Jean d'Arras (vers 1393)», dans *Histoires et mémoires des croisades à la fin du Moyen Âge*, D. Baloup et alii (éd.), Toulouse, 2012, p. 255-272.
- , «Roi étranger ou roi diplomate? Jean l'Aveugle au miroir des sources tchèques», *Prague Papers on the History of International Relations*, 8, 2012, p. 11-36.
- NEUMANN Augustin, «Francie a husitství», *Časopis katolického duchovenstva*, 69, 1928, p. 601-607, 715-721, 857-872; 70, 1929, p. 25-30, 161-166, 459-464, 741-751; 71, 1930, p. 227-232.
- NEVEU Bruno, *L'erreur et son juge : remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Naples, 1993.
- Nicolas de Lyre franciscain du XIV<sup>e</sup> siècle, exégète et théologien*, G. Dahan (dir.), Paris, 2011.
- NOVOTNÝ Václav, «Monitorium patriarchy Konstantinopolského Jana na uchvatitele církevního majetku v Čechách z r. 1418», *Věstník české akademie věd a umění*, 24, 1915, p. 417-432.
- , *M. Jan Hus. Život a dílo*, I/1, Prague, 1919.
- O**BERMAN Heiko, *The Harvest of Medieval Theology: Gabriel Biel and late Medieval Nominalism*, Cambridge (Mass.), 1963.
- OSTORERO Martine, «Itinéraire d'un inquisiteur gâté : Ponce Feugeyron, les juifs et le sabbat des sorciers», *Médiévales*, 43, 2002, p. 103-117.
- , *Le diable au sabbat. Littérature démonologique et sorcellerie (1440-1460)*, Florence, 2011.
- OURLIAC Paul, «Les sources du droit canonique au XV<sup>e</sup> siècle : le solstice de 1440», dans ID., *Études d'histoire du droit médiéval*, Paris, 1979, p. 361-374.
- OUY Gilbert, «Manuscrits jumeaux et copies en facsimilé : deux couples de manuscrits gersoniens», *Codices mancripti*, 11, 1985, p. 124-136.
- , *Gerson bilingue : les deux rédactions, latine et française, de quelques œuvres du chancelier parisien*, Paris, 1998.
- P**ALACKÝ František, *Dějiny národu českého v Čechách a na Moravě*, t. 3, Prague, 1877<sup>3</sup>.
- PARAVICINI Werner, «Von der Preussenfahrt zum Hussitenkreuzzug», dans *Beiträge zur Militärgeschichte des Preussenlandes von der Ordenszeit bis zum Zeitalter der Weltkriege*, B. Jähnig (dir.), Marburg, 2010, p. 121-159.
- , «Von Schlesien nach Frankreich, England, Spanien und zurück. Über die Ausbreitung adliger Kultur im späten Mittelalter», dans *Adel in Schlesien*, t. 1, M. Weber et J. Harasimowicz (dir.), Paderborn, 2010, p. 154-178.
- PASCOE Louis B., *Jean Gerson: Principles of Church Reform*, Leyde, 1973.
- , «Gerson and the Donation of Constantine: Growth and Development within the Church», *Viator*, 5, 1974, p. 470-485.
- PAVIOT Jacques, «L'aide occidentale à Chypre à la fin du Moyen Âge», dans *Anna di Cipro e Ludovico di Savoia e i rapporti con l'Oriente latino in età medioevale e tardomedioevale*, F. De Caria et alii (dir.), Turin, 1997, p. 103-111.
- , *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*, Paris, 2003.
- PÉQUIGNOT Stéphane, «Les instructions aux ambassadeurs des rois d'Aragon (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). Jalons pour l'histoire de la fabrique d'une parole royale efficace», *Cahiers d'études hispaniques médiévales*, 31, 2008, p. 17-43.

- PÉTILLON René, *Les disparus d'Apostrophes*, Paris, 1982.
- PEUCHMAURD Michel, «Mission canonique et prédication», *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 30, 1963, p. 122-144 et 251-276.
- PINKERNELL Gert, «Une nouvelle date dans l'œuvre de Villon : le 8 octobre 1458», *Romania*, 104, 1983, p. 377-391.
- PIRON Sylvain et MARMURSZEJN Elsa, «Duns Scot et la politique. Pouvoir du prince et conversion des juifs», dans *Duns Scot à Paris, 1302-2002*, O. Boulnois et alii (dir.), Turnhout, 2004, p. 21-62.
- PLATELLE Henri, «Les consultations de Gilles Carlier, doyen du chapitre de Cambrai († 1472), sur diverses affaires de sortilège», dans ID., *Présence de l'au-delà. Une vision médiévale du monde*, Lille, 2004, p. 51-72.
- POIRION Daniel, *Le poète et le prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Grenoble, 1965.
- POLEG Eyal, «The Earliest Evidence for Anti-Lollard Polemics in Medieval Scotland», *Innes Review*, 64, 2013, p. 227-234.
- POLÍVKA Miloslav, «Die Handelsbeziehungen zwischen Nürnberg und den böhmischen Ländern während der hussitischen Revolution (1419-1434)», dans *Die hussitische Revolution. Religiöse, politische und regionale Aspekte*, F. Machilek (dir.), Cologne, 2012, p. 163-180.
- PONS Nicole, *Célibat et nature. Une controverse médiévale. À propos d'un traité du début du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1975.
- , «Guillaume Saignet, lecteur de Gilles de Rome», *Bibliothèque de l'École des chartes*, 163, 2005, p. 435-480.
- PORTAL Charles, «Lettre missive de Jean Roques, évêque de Cavailon, aux consuls d'Albi», *Annales du Midi*, 6, 1894, p. 86-90.
- POSTHUMUS MEYJES Guillaume H.M., «Exponents of Sovereignty: Canonists as Seen by Theologians in the Late Middle Ages», dans *The Church and Sovereignty, c. 590-1915: Essays in Honour of Michael Wilks*, D. Wood (dir.), Oxford, 1991, p. 299-328.
- Les prologues médiévaux*, J. Hamesse (dir.), Turnhout, 2000.
- PROVVIDENTE Sebastián, «Inquisitorial process and plenitudo potestatis at the Council of Constance (1414-1418)», *Bohemian Reformation and Religious Practice*, 8, Prague, 2011, p. 100-116.
- PRÜGL Thomas, *Die Ekklesiologie Heinrich Kalteisens OP in der Auseinandersetzung mit dem Basler Konziliarismus*, Paderborn – Munich, 1995.
- , «The Concept of Infallibility in Nicholas of Cusa», dans *Cusanus. The Legacy of Learned Ignorance*, P.J. Casarella (dir.), Washington, 2000, p. 238-285.
- , «Urkirche und frühkirchliche Praxis als Legitimationsstrategie im Basler Konziliarismus», *Archa Verbi*, 9, 2012, p. 136-160.
- QUANTIN Jean-Louis, «Bossuet controversiste de la communion sous une seule espèce», dans *Bossuet à Metz (1652-1659). Les années de formation et leurs prolongements*, A.-E. Spica (dir.), Berne, 2005, p. 163-186.
- REID W. Stanford, «The Lollards in Pre-Reformation Scotland», *Church History*, 11, 1942, p. 269-283.
- REITEMEIER Arnd, *Aussenpolitik im Spätmittelalter. Die diplomatischen Beziehungen zwischen dem Reich und England (1377-1422)*, Paderborn, 1999.
- RENOUARD Yves, «Information et transmission des nouvelles», dans *L'histoire et ses méthodes*, Ch. Samaran (dir.), Paris, 1961, p. 95-142.

- REYNAUD Marcelle-Renée, «Maison d'Anjou et Maison(s) de Bretagne (vers 1360-vers 1434)», dans *I491, la Bretagne, terre d'Europe*, Brest, 1992, p. 177-191.
- , «La deuxième Maison d'Anjou-Provence et la papauté (ca 1380-ca 1434)», dans *Papauté, monachisme et théories politiques. Études d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, 1, Lyon, 1994, p. 161-174.
- ROCCATI Giovanni Matteo, «Geiler von Kaysersberg et la tradition imprimée des œuvres de Gerson», *Revue française d'histoire du livre*, 47, 1985, p. 271-293.
- ROSENBLIEH Émilie, «Un prélat méridional devant la juridiction du concile de Bâle: l'évêque de Marseille Louis de Glandèves, juge, partie et témoin», dans *Les justices d'Église dans le Midi (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)* (CF 42), Toulouse, 2007, p. 449-473.
- ROSSIAUD Jacques, *Amours vénales. La prostitution en Occident (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, Paris, 2010.
- ROYER Jean-Pierre, *L'Église et le royaume de France au XIV<sup>e</sup> siècle d'après le 'Songe du Vergier' et la jurisprudence du Parlement*, Paris, 1969.
- RYCHTEROVÁ Pavlína, «Frauen und Krieg in Chroniken über die Hussitenkriege», dans *Geist, Gesellschaft, Kirche im 13.-16. Jahrhundert (Colloquia mediaevalia Pragensia, 1)*, F. Šmahel (dir.), Prague, 1999, p. 127-143.
- SCHEIB Otto, *Die innerchristlichen Religionsgespräche im Abendland. Regionale Verbreitung, institutionelle Gestalt, theologische Themen, kirchenpolitische Funktion. Mit besonderer Berücksichtigung des konfessionellen Zeitalters*, 3 vol., Wiesbaden, 2009.
- SCHENK Max, *Die Unfehlbarkeit des Papstes in der Heiligssprechung. Ein Beitrag zur Erhellung der theologiegeschichtlichen Seite der Frage*, Fribourg, 1965.
- SCHLETTE Heinz Robert, *Die Lehre von der geistlichen Kommunion bei Bonaventura, Albert dem Grossen und Thomas von Aquin*, Munich, 1959.
- SCHMIDT Philipp, «Die Bibliothek des ehemaligen Dominikanerklosters in Basel», *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 18, 1919, p. 160-254.
- SCHMIDT-CHAZAN Mireille, «La Chronique de Sigebert de Gembloux: succès français d'une œuvre lotharingienne», *Les cahiers lorrains*, 1990, p. 1-26.
- SCHNERB Bertrand, «Des nobles de Bohême à la cour de Bourgogne au temps des ducs de la Maison de Valois», dans *La noblesse et la croisade à la fin du Moyen Âge (France, Bourgogne, Bohême)*, M. Nejedlý et J. Svátek (dir.), Toulouse, 2009, p. 109-130.
- SCHWINGES Rainer C., *Deutsche Universitätsbücher im 14. und 15. Jahrhundert. Studien zur Sozialgeschichte des alten Reiches*, Stuttgart, 1986.
- SEDLÁK Jan, «Počátkové kalicha», *Časopis katolického duchovenstva*, 52, 1911, p. 97-105, 244-250, 397-401, 496-501, 583-587, 703-708, 786-791 ; 54, 1913, p. 226-232, 275-278, 404-410, 465-470, 708-713 ; 55, 1914, p. 75-84, 113-120, 315-322.
- , «Proces kostnický», *Studie a texty k náboženským dějinám českým*, 2, 1915, p. 1-34.
- SEIBT Ferdinand, «Die *Revelatio* des Jacobellus von Mies über die Kelchkommunion», *Deutsches Archiv*, 22, 1966, p. 618-625.
- , «*Nullus est dominus...*», dans *Geschichte in der Gesellschaft. Festschrift für Karl Bosl*, Stuttgart, 1974, p. 393-408.
- , «Konrad von Vechta. Hussitischer Erzbischof von Prag», dans ID., *Hussitenstudien. Personen, Ereignisse, Ideen einer frühen Revolution*, Munich, 1987, p. 241-252.
- , «*Communitas primogenita*. Zur Prager Hegemonialpolitik in der hussitischen Revolution», dans ID., *Hussitenstudien. Personen, Ereignisse, Ideen einer frühen Revolution*, Munich, 1987, p. 61-77.
- SELTZER Joel, «Re-envisioning the Saint's Life in Utraquist Historical Writing», *Bohemian Reformation and Religious Practice*, 5, 2004, p. 147-166.

- SÈRE Bénédicte, «Chancelier, chanoine et réformateur : Jean Gerson à Notre-Dame de Paris (1395-1414)», dans *Notre-Dame de Paris 1163-2013. Actes du colloque scientifique tenu au Collège des Bernardins*, C. Giraud (dir.), Turnhout, 2013, p. 125-142.
- SHANK Michael H., *Unless you believe, you shall not understand. Logic, University, and Society in late Medieval Vienna*, Princeton, 1988.
- SIEBEN Hermann-Josef, *Traktate und Theorien zum Konzil: Vom Beginn des Grossen Schismas bis zum Vorabend der Reformation (1378-1521)*, Francfort, 1983.
- ŠMAHEL František, *Pražské universitní studentstvo v předrevolučním období 1399-1419*, *Rozpravy ČSAV, Řada společenských věd*, 77-3, 1967.
- , «*Contra Bohemos*. Česká otázka v evropské politice 1420-1431», dans *Soudce smuvený v Chebu. Sborník příspěvků přednesených na sympoziu k 550. výročí*, Cheb – Prague, s. d. [1983], p. 189-201.
- , «Poggio and Hieronymus von Prag. Zur Geschichte des hussitischen Humanismus», dans *Studien zum Humanismus in den böhmischen Ländern*, H. B. Harder et H. Rothe (dir.), Cologne – Vienne, 1988, p. 75-91.
- , «Blasfemie rituálu? Tři pohřby krále Václava IV.», dans *Pocta K. Malému k 65. narozeninám*, Prague, 1995, p. 133-143.
- , «Das Ideal einer gerechten Ordnung und sozialen Harmonie», dans *Jan Hus – Zwischen Zeiten, Völkern, Konfessionen. Vorträge des internationalen Symposions in Bayreuth vom 22. bis 26. September 1993*, F. Seibt (dir.), Munich, 1997, p. 203-211.
- , *Cesta Karla IV. do Francie 1377-1378*, Prague, 2006.
- , «Die vier Prager Artikel. Das Program der hussitischen Revolution», dans *Kirchliche Reformimpulse des 14./15. Jahrhunderts in Ostmitteleuropa*, W. Eberhard et F. Machilek (dir.), Vienne, 2006, p. 329-339.
- , «The Kuttenberger Decree and the Withdrawal of the German Schools from Prague in 1409», dans ID., *Die Prager Universität im Mittelalter. Gesammelte Aufsätze*, Leyde – Boston, 2007, p. 159-171.
- , «Paris und Prag um 1450. Johannes Versor und seine böhmische Schüler», dans ID., *Die Prager Universität im Mittelalter*, Leyde – Boston, 2007, p. 440-464.
- , *Život a dílo Jeronýma pražského*, Prague, 2010.
- , *Jan Hus. Život a dílo*, Prague, 2013.
- ŠMAHEL František et NODL Martin, «Kutnohorský dekret po 600 letech. Bilance dosavadního bádání», *Český/Československý Časopis Historický*, 107, 2009, p. 1-45.
- SOLÉ Jacques, *Le débat entre catholiques et protestants français de 1598 à 1685*, 4 tomes, Paris, 1985.
- SOUKUP Pavel, «Zur Verbreitung theologischer Streitschriften im 15. Jahrhundert. Eine anti-hussitische Sammelhandschrift aus der Erfurter Kartause», *Studia Mediaevalia Bohemica*, 1, 2009, p. 231-257.
- , «Kalich jako terč. Znamení hereze v první fázi protihusitské polemiky», dans *Kalich jako symbol v první století utrakvismu*, O. Halama et P. Soukup (dir.), Prague, 2016, p. 103-133.
- , «The Waning of the ‘Wycliffites’: Giving Names to Hussite Heresy», dans *Europe After Wyclif*, J. P. Hornbeck et M. Van Dussen (dir.), New York, 2017, p. 196-226.
- SOULLIÉ Louis, «Opposition des chapitres cathédraux de la province ecclésiastique de Reims au gouvernement du duc de Bedford (1423 et 1428)», *Revue de Champagne et de Brie*, 2, 1890, p. 744-757.
- SPÄTLING Luchsius, «Der Anteil der Franziskaner an den Generalkonzilien des Spätmittelalters», *Antonianum*, 36, 1961, p. 300-340.
- SPILLING Herrad, «Johannes Mickels Beschäftigung mit Wissenschaft und Literatur», dans *Bücher, Bibliotheken und Schriftkultur der Kartäuser (Festgabe zum 65. Geburtstag von E. Potkowski)*, S. Lorenz (dir.), Stuttgart, 2002, p. 325-391.

- SPITZBARTH Anne-Brigitte, *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467)*, Turnhout, 2013.
- STEFANO Giuseppe di, «Alain Chartier, ambassadeur à Venise», dans *Culture et politique en France à l'époque de l'Humanisme et de la Renaissance*, F. Simone (dir.), Turin, 1974, p. 155-168.
- ŠTĚPÁNEK Pavel, «Žižka, Husité a Španělé», *Jan Žižka z Trocnova a husitské vojenství v evropských dějinách, Husitský Tábor, supplementum 3*, 2007, p. 131-159.
- STRZELCZYK Jerzy, «Der Prozess der Aktualisierung Polens und Osteuropas im Verständnis der gelehrten Kreise des 13. Jahrhunderts», dans *Weltbild vor Columbus. Die Erbstorfer Weltkarte*, H. Kugler (dir.), Weinheim, 1991, p. 146-166.
- STUDT Birgit, *Papst Martin V. (1417-1431) und die Kirchenreform in Deutschland*, Cologne, 2004.
- , «Zwischen Kurfürsten, Kurie und Konzil. Die Hussitenpolitik Königs Sigismunds», dans *Sigismund von Luxemburg. Ein Kaiser in Europa*, M. Pauly et F. Reinert (dir.), Mayence, 2006, p. 113-126.
- SUBRAHMANYAM Sanjay, *Comment être un étranger. De Venise à Goa, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.*, trad. française, Paris, 2013.
- SUDMAN Stefan, *Das Basler Konzil. Synodale Praxis zwischen Routine und Revolution*, Berne – Francfort, 2005.
- SVÁTEK Jaroslav, «Do té země jsem přijel, ale zase ji rychle opustil... Návštěva burgundského cestovatele Guilleberta de Lannoy v husitských Čechách», *Mediaevalia Historica Bohemica*, 12, 2008, p. 195-210.
- , «'Návod jak vest válku proti českým heretikům'. Příběh jednoho nezdařeného protihusitského projektu», dans *Křížové výpravy v pozdním středověku. Kapitoly z dějin náboženských konfliktů*, P. Soukup, J. Svátek *et alii* (éd.), Prague, 2010, p. 90-101.
- , «Pohled zvnějšku: husité a cizina», dans *Husitské století*, P. Cermanová, R. Novotný et P. Soukup (dir.), Prague, 2015, p. 377-400.
- SVATOŠ Michal, «Pražská univerzita a její vzory», *Historia Universitatis Carolinae Pragensis*, 36-38, 1996-1998, p. 11-21.
- SWIEZAWSKI Stefan, «Notes sur le 'Commentaire des Sentences' de Gilles Charlier», *Mediaevalia Philosophica Polonorum*, 10, 1961, p. 77-86.
- SWANSON Robert N., *Universities, Academics and the Great Schism*, Cambridge, 1979.
- SZELIŃSKA Wacława, *Biblioteki profesorów Uniwersytetu Krakowskiego w 15. i początkach 16. wieku*, Wrocław, 1966.
- TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2002.
- TELESCA William J., «The Order of Cîteaux during the Council of Basel, 1431-1449», *Cîteaux*, 32, 1981, p. 17-36.
- THOMAS Heinz, «Die Beziehungen Karls IV. zu Frankreich von der Rhenser Wahl im Jahre 1346 bis zum Grossen Metzter Hoftag», dans *Kaiser Karl IV. (1346-1378). Forschungen über Kaiser und Reich*, H. Patze (dir.), Neustadt an der Aisch, 1978, p. 164-201.
- , «Jeanne la Pucelle, das Basler Konzil und die 'Kleinen' der Reformatio Sigismundi», *Francia*, 11, 1983, p. 319-339.
- TIMBAL Pierre-Clément et METMAN Josette, «Évêque de Paris et chapitre de Notre-Dame: la juridiction dans la cathédrale au Moyen Âge», dans *Huitième centenaire de Notre-Dame de Paris*, Paris, 1967, p. 115-140.
- TITZ Karel, *Ohlasy husitského válečnictví (příspěvky romanistovy)*, Prague, 1922.

- TORRELL Jean-Pierre, «Saint Thomas et l'histoire: état de la question et pistes de recherches», *Revue thomiste*, 105, 2005, p. 355-409.
- TOUSSAINT Joseph, *Les relations diplomatiques de Philippe le Bon avec le concile de Bâle (1431-1449)*, Louvain, 1942.
- TRAXLER Christina, «Früher Antihussitismus. Der Traktat *Eloquenti viro* und sein Verfasser Andreas von Brod», *Archa Verbi*, 12, 2015, p. 130-177.
- TSCHACHER Werner, *Der Formicarius des Johannes Nider von 1437. Studien zu den Anfängen der europäischen Hexenverfolgung im Spätmittelalter*, Aix-la-Chapelle, 2000.
- TSHACKERT Paul, *Peter von Ailly*, Gotha, 1877.
- UIBLEIN Paul, *Ein Kopiaibuch der Wiener Universität als Quelle zur österreichischen Kirchengeschichte unter Herzog Albrecht V (Fontes Rerum Austriacarum, abt. 2: Diplomataria et Acta 80)*, Vienne, 1973.
- , «Zu den Beziehungen der Wiener Universität zu anderen Universitäten im Mittelalter», dans *Les universités à la fin du Moyen Âge*, Louvain, 1978, p. 168-189.
- , «Wiener Theologen des Mittelalters», dans ID., *Die Universität Wien im Mittelalter*, Vienne, 1999, p. 315-328.
- URBÁNEK Rudolf, *Věk poděbradský*, t. 2, Prague, 1918.
- VALLERY-RADOT Sophie, *Les Français à Constance (1414-1418): participation au concile et construction d'une identité nationale*, thèse soutenue en 2010, à l'université de Lyon II, sous la direction de N. Bériou.
- VALOIS Noël, *La crise religieuse du XV<sup>e</sup> siècle. Le pape et le concile 1418-1450*, t. 1, Paris, 1909.
- VANDERJAGT Arie Johan, *Laurens Pignon, OP. Confessor of Philipp the Good. Ideas on Jurisdiction and the Estates*, Venlo, 1985.
- VAN DUSSEN Michael, *From England to Bohemia. Heresy and Communication in the Later Middle Ages*, Cambridge, 2012.
- VANIČEK Vratislav, *Velké dějiny země Koruny české*, t. 3, Prague, 2002.
- VANSTEENBERGHE Émile, «Quelques écrits de Gerson. Textes inédits et études. I. Consultation sur une forme de dévotion populaire», *Revue des sciences religieuses*, 13, 1933, p. 165-185.
- VASOLI Cesare, «L'humanisme rhétorique en Italie au XV<sup>e</sup> siècle», dans *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, M. Fumaroli (dir.), Paris, 1999, p. 45-129.
- VAUCHEZ André, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge* (BEFAR 241), Rome, 1981.
- , «Un réformateur religieux dans la France de Charles VI: Jean de Varennes († 1396?)», *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 142, 1998, p. 1111-1130.
- , *Les hérétiques au Moyen Âge. Suppôts de Satan ou chrétiens dissidents?*, Paris, 2014.
- VEISSIÈRE Michel, «Un précurseur de Guillaume Briçonnet: Louis Pinelle, évêque de Meaux de 1511 à 1516», dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'art du diocèse de Meaux*, 18, 1967, p. 7-62.
- VELDRUPP Dieter, «Ehen aus Staatsräson. Die Familien- und Heiratspolitik Johanns von Böhmen», dans *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, M. Pauly (dir.), Luxembourg, 1997, p. 483-543.
- VERGER Jacques, «Les étudiants slaves et hongrois dans les universités occidentales», dans *L'Église et le peuple chrétien dans les pays de l'Europe du Centre-Est et du Nord (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Rome, 1990, p. 83-106.
- , *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997.

- , «Une autorité universelle? L'Université de Paris et les princes européens au Moyen Âge», dans *Reich, Regionen und Europa in Mitteleuropa und Neuzeit. Festschrift für Peter Moraw*, P.-J. Heinig, S. Jahns *et alii* (dir.), Berlin, 2000, p. 515-526.
- WAGNER Wolfgang E., *Universitätsstift und Kollegium in Prag, Wien und Heidelberg. Eine vergleichende Untersuchung spätmittelalterlichen Stiftungen im Spannungsfeld von Herrschaft und Genossenschaft*, Berlin, 1999.
- WALSH Katerine, «Die Rezeption der Schriften des Richard Fitzralph (Armachanus) im lollardisch-hussitischen Milieu», dans *Das Publikum politischer Theorie im 14. Jahrhundert*, J. Miethke (dir.), Munich, 1992, p. 237-253.
- WEIGEL Petra, *Ordensreform und Konziliarismus. Der Franziskanerprovinzial Matthias Döring (1427-1461)*, Francfort, 2005, p. 314-320.
- WEIERS Olga, *Queritur utrum. Recherches sur la disputatio dans les universités médiévales*, Turnhout, 2009.
- WEISS Stefan, «Onkel und Neffe. Die Beziehungen zwischen Deutschland und Frankreich unter Kaiser Karl IV. und König Karl V. und der Ausbruch des Grossen Abendländischen Schismas. Eine Studie über mittelalterliche Aussenpolitik», dans *Regnum et Imperium. Die französisch-deutschen Beziehungen im 14. Und 15. Jahrhundert*, id. (éd.), Munich, 2008, p. 101-164.
- , «Prag-Paris-Rom: der Ausbruch des Grossen abendländischen Schismas im Kontext der deutsch-französischen Beziehungen», dans *Zentrum und Netzwerk. Kirchliche Kommunikation und Raumstrukturen im Mittelalter*, G. Drossbach et H.-J. Schmidt (dir.), Berlin – New York, 2008, p. 183-246.
- WOLFF Larry, *Inventing Eastern Europe. The Map of Civilization in the Mind of the Enlightenment*, Stanford, 1994.
- WOLFF Philippe, *Vous : une histoire internationale du vouvoiement*, Toulouse, 1994.
- WYMANS Gabriel, «La conclusion du contrat de mariage d'Antoine, duc de Brabant, et d'Élisabeth de Görlitz», *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 50, 1956-1961, p. 293-303.
- ŽILA Miloš, «Brněnská církev očima basilejského legáta», *Brno v minulosti a dnes*, 14, 2000, p. 65-72.
- ZILYNSKÁ Blanka, «Biskup Filibert a české země», dans *Jihlava a basilejská kompaktáta*, Jihlava, 1992, p. 56-94.
- , «Synodální opatření proti husitům v diecézích širší střední Evropy», dans *Ve znamení Koruny české. Sborník k 60. narozeninám prof. L. Bobkové*, Prague, 2006, p. 265-289.
- , «Ansichten der böhmischen Utraquisten des 15. Jahrhunderts zur Wallfahrt», dans *Wallfahrt und Reformation: Zur Veränderung religiöser Praxis in Deutschland und Böhmen in den Umbrüchen der frühen Neuzeit*, J. Hrdina, H. Kühne et Th. Müller (dir.), Francfort, 2007, p. 79-108.



## LISTE DES ENCADRÉS ET DES CARTES

<i>Encadré 1</i> – Composition des ambassades envoyées par le concile de Bâle auprès des Bohémiens .....	167
<i>Encadré 2</i> – Liste des pièces insérées dans le <i>Liber de legationibus</i> de Gilles Charlier .....	169
<i>Encadré 3</i> – Les textes anti-hussites français : synopsis .....	209
<i>Carte 1</i> – Présence du <i>De necessaria communione laicorum sub utraque specie</i> de Jean Gerson .....	207
<i>Carte 2</i> – Présence des discours anti-hussites bâlois de Gilles Charlier .....	240
<i>Carte 3</i> – Présence de la <i>Disputacio cum Hussitis</i> de Jacques de Novion .....	240
<i>Encadré 4</i> – La censure gersonienne confrontée à ses sources .....	241



## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

*Sont indiqués en italiques les noms des historiens contemporains.  
Les princes, les papes et les saints sont à chercher au prénom.*

**A**bélard, Pierre  
Achéry, Jean d', évêque de Senlis  
Adimari, Alamanne, cardinal  
Aguesseau, Henri François d', chancelier de France  
Ailly, Pierre d', cardinal  
Aimenon, Philippe, chanoine parisien  
Alaman, Bernard, évêque de Condom  
Albert I<sup>er</sup> de Habsbourg, roi des Romains  
Albert V de Habsbourg, duc d'Autriche  
Albert le Grand, saint  
Alexandre V, pape pisan  
Almain, Jacques, théologien gallican  
Ambroise de Milan, saint  
Ancône, Augustin d', théologien augustin  
Anglais, Barthélemy l', encyclopédiste franciscain  
André, Jean d', canoniste italien  
Anne du Palatinat, reine de Bohême  
Anne de Bohême, reine d'Angleterre  
Anne de Foix, reine consort de Bohême  
Anselme de Cantorbéry, saint  
Antoine de Brabant, frère de Jean sans Peur  
*Aquilon, Pierre*  
Aristote  
Arius  
Arras, Eustache d', franciscain parisien  
Arras, Jean d', romancier  
Arras, Matthieu d', architecte  
Arundel, Thomas, archevêque de Cantorbéry

Asparn, Simon Amman d', notaire impérial  
 Attigny, Jacques d', chanoine rémois  
 Augustin, saint  
 Aura, Henri d', étudiant pragois  
 Aussigny, Thibaut d', évêque d'Orléans  
 Autun, Guillaume d', abbé de Clairvaux  
 Autriche, Jean Mullechner d', maître parisien  
 Auxerre, Guillaume d', théologien parisien  
 Averroès  
**B**acheret, Jean, bedeau de la faculté de théologie de Paris  
 Badius, Josse, imprimeur parisien  
 Baluze, Étienne, bibliothécaire du roi  
 Barbo, Ludovico, abbé de Sainte-Justine de Padoue  
 Barsbay, sultan du Caire  
*Bartoš, František Michálek*  
 Basile le Grand, saint  
 Bassand, Jean, célestin  
 Baumgartner, Hieronymus, humaniste luthérien  
 Beaufort, Henry, cardinal  
 Béatrix de Bourbon, reine de Bohême  
*Beaune, Colette*  
 Beaupère, Jean, théologien parisien  
 Beauvais, Vincent de,  
 Beda, Noël, syndic de la Sorbonne  
 Bède, dit le Vénération, saint  
 Belli, Jean, évêque de Lavaur  
 Beneš, Edouard  
 Benoît XIII, pape d'Avignon  
 Bernard, abbé de Clairvaux, saint  
 Berruyer, Martin, doyen de Tours  
 Bersuire, Pierre, encyclopédiste bénédictin  
*Bezold, Friedrich von*  
 Biel, Gabriel, théologien nominaliste  
*Biller, Peter*  
 Břtkov, Venceslas Šašek de, chevalier de Bohême  
 Biskupec : voir Nicolas de Pelhřimov  
 Blanchard, Jean, chancelier de l'université de Paris  
 Blanche de Valois, reine de Bohême  
 Bléharis, Jacquemart de, habitant de Tournai  
 Blois, Pierre de, poète et théologien

Blonie, Nicolas de, théologien cracovien  
Boèce  
Bohic, Henri, canoniste parisien  
Bonaventure, saint  
Boniface VIII, pape  
Boniface IX, pape de Rome  
Bonin, Pierre, maître parisien  
Bonne de Luxembourg, reine de France  
Bont, Jean, chancelier de Brabant  
Borghese, Scipion, cardinal  
Bossuet, Jacques-Bénigne  
Bouchet, Thézan, chroniqueur tournaisien  
Bourgeois de Paris, chroniqueur  
Bourgeois, Aimé, écuyer chambellan  
Bouvier, Gilles le, dit le Héraut Berry  
Bovet, Honorat, décrétiste avignonnais  
*Brandmüller, Walter*  
Breda, Henri de, copiste  
Březová, Laurent de, chroniqueur hussite  
Brigitte de Suède, sainte  
Brod, André de, théologien pragois  
Broigny, Jean de, cardinal  
Broquière, Bertrandon de la, ambassadeur bourguignon  
Brunet, Pierre, chanoine d'Arras  
Bruni, Léonard, d'Arezzo, humaniste florentin  
Bruno, saint  
Buer, Albert, prieur de la Chartreuse de Bâle  
Bureau, Jean, vicaire général des Carmes  
Buřenice, Venceslas Králík de, évêque d'Olomouc  
Buridan, Jean, philosophe  
Bury, Richard de, évêque de Durham  
Burkardi, Johannes, copiste  
*Burrows, Mark S.*  
Busch, Johannes, réformateur de l'ordre canonial  
But, Adrien de, chroniqueur cistercien  
Butzbach, Jean Schwab de, maître viennois  
*Bynum, Caroline W.*  
*Cameron, Euan*  
Campin, Robert, peintre flamand  
Campis, Theobald de, maître ès-arts parisien

Canivet, Gilles, théologien parisien  
 Čapek, Jean, général en chef des Orphelins  
 Capistran, Jean de, saint  
 Cassini, Samuel de, franciscain observant  
 Cassiodore  
 Castiglione, Branda de, cardinal  
 Catherine d'Alexandrie, sainte  
 Catin, Aldebert, décrétiste parisien  
 Caton  
 Causis, Michel de Německý Brod, dit de, théologien pragois  
 Cayeu, Hugues de, évêque d'Arras  
*Cegna, Romolo*  
 Cerisy, Jacques de, secrétaire de Gerson  
 Cervini, Marcello, cardinal  
 César, Jules  
 Cesarini, Julien, cardinal  
 Český Krumlov, Barthélemy de, donateur  
 Challant, Antoine de, cardinal  
 Chamelet, Michel de, châtelain de Verneuil  
 Chaney, Guillaume, official de Verdun  
 Chantre, Pierre Le  
 Chapelle, Nicolas de La, écolâtre de Saint-Martin de Tours  
 Charles IV de Luxembourg, roi de Bohême et empereur  
 Charles IV le Bel, roi de France  
 Charles V, roi de France  
 Charles VI, roi de France  
 Charles VII, roi de France  
 Charles, duc d'Orléans  
 Charles le Téméraire, duc de Bourgogne  
 Charles de Valois, frère de Philippe le Bel  
 Charles I<sup>er</sup>, duc de Bourbon  
 Charlier, Gilles, théologien parisien  
 Chartier, Alain, secrétaire du roi Charles VII  
 Chartier, Jean, chroniqueur  
 Chartres, Yves de  
 Chastellain, Georges, chroniqueur bourguignon  
 Châtelier, Jacques du, évêque de Paris  
 Chelčický, Pierre, théologien hussite  
*Chenu, Marie-Dominique*  
 Chevrot, Jean, évêque de Tournai  
*Chiavassa-Gouron, Isabelle*

Chissé, Aimon II de, évêque de Grenoble  
Chlum, Jean de, noble de Bohême  
Chobham, Thomas de, théologien parisien  
Choisnet, Pierre, médecin du roi  
Cicéron  
Cirey, Jean de, abbé de Cîteaux  
Clamanges, Nicolas de, humaniste parisien  
Clautiers, Barthélemy, chartreux  
Clément VI, pape  
Clément VII, pape d'Avignon  
Clichtove, Josse, humaniste parisien  
Clopper, Nicolas, chanoine régulier  
Cochlaeus, Johannes, controversiste anti-protestant  
*Combes, André*  
Commynes, Philippe de  
*Congar, Yves-Marie*  
Constantin, dit le Grand, saint  
Constantinople, Barthélemy de, dominicain  
*Contamine, Philippe*  
Coëtquis, Philippe de, archevêque de Tours  
Coeuvret, Étienne, évêque de Dol  
Corbechon, Jean, traducteur  
Corda, Oswald de, vicaire de la Grande Chartreuse  
Corsier, Pierre, doyen de La Romieu  
Coudrette, poète  
*Coufal, Dušan*  
Courcelles, Jean de, archidiacre de Josas  
Courcelles, Thomas de, théologien parisien  
*Coville, Alfred*  
Cracovie, Matthieu de, théologien polonais  
Cramaud, Simon de, cardinal  
*Cuissard, Charles*  
Curia, Godefridus de, maître ès-arts de Louvain  
Cuse, Nicolas de  
Cyprien, saint  
Cyrille d'Alexandrie, saint  
***Dalarun, Jacques***  
Dante Alighieri  
Delitzsch, Andreas Probst de, humaniste saxon  
Denys l'Aréopagite

- Didyme, dit l'Aveugle  
 Digoigne, Alexandre de, abbé de Vézelay  
 Diguleville, Guillaume de, cistercien  
 Dinkelsbühl, Nicolas de, théologien viennois  
 Dobczyn, André Galka de, Hussite polonais  
 Dolany, Étienne de, chartreux  
 Döring, Matthias, provincial franciscain  
 Drändorf, Jean, hussite allemand  
 Draschewicz, Nicolas de, copiste  
 Dresde, Nicolas de, canoniste hussite  
 Duerr, Johannis, possesseur  
 Du Pin, Louis-Ellies, théologien gallican  
*Dupront, Alphonse*  
 Dupuy, Jean, dominicain  
 Durand, Guillaume, évêque de Mende  
 Durand, Ursin, érudit mauriste  
*Denis, Ernest*  
 Dynter, Edmond de, chroniqueur
- E**bendorfer, Thomas, théologien viennois  
 Ebles, Guillaume, chanoine de Rodez  
 Ebrach, Barthélemy d', théologien viennois  
 Eck, Jean, controversiste anti-protestant  
 Édouard III Plantagenêt, roi d'Angleterre  
 Eichstätt, Fridericus Hüler d', copiste  
 Eichstätt, Henri Hopfenstet d', curé à Lenting  
 Elisabeth Přemyslide, reine de Bohême  
 Elisabeth de Görlitz, duchesse de Luxembourg  
 Elisabeth de Brandebourg, duchesse de Brzeg  
 Epiphane de Salamine, saint  
 Erasme de Rotterdam  
 Esch, Jacques d', chroniqueur messin  
 Estaing, Pierre d', évêque élu de Rodez  
 Eugène IV, pape  
 Eusèbe de Césarée, saint  
 Evrard, Guillaume, théologien parisien
- F**abri, Pierre, inquisiteur  
 Falkenberg, Jean, dominicain  
 Fauquembergue, Clément de, greffier au Parlement  
 Faure, Antoine, chancelier de Reims  
 Favaroni, Augustin, ermite de Saint-Augustin

*Favier, Jean*

*Febvre, Lucien*

Félix V, pape de Bâle

Feugeyron, Ponce, inquisiteur

Fichet, Guillaume

Fiene, Thomas, médecin parisien

Fillastre, Guillaume, cardinal

FitzRalph, Richard, archevêque d'Armagh

Flach, Martin, imprimeur strasbourgeois

Flore, Joachim de

Floure, Pierre, inquisiteur

Fontaines, Godefroy des, théologien parisien

Formier, Martial, évêque d'Évreux

*Foucault, Michel*

Le Franc, Martin, secrétaire de Félix V

Franchelins, Philippe de, canoniste parisien

François I<sup>er</sup>, roi de France

Frantenhauser, Andreas, dominicain

Frédéric II, empereur

Frédéric III, empereur

Frédéric I<sup>er</sup>, margrave de Brandebourg

Frédéric IV, duc d'Autriche antérieure

Frédéric IV, margrave de Meissen

Fréron, Simon, chanoine d'Orléans

Fulgence de Ruspe, saint

*Furet, François*

**G**aguin, Robert, chroniqueur

Galéas-Marie Sforza, duc de Milan

Gand, Henri de, théologien parisien

Gavres-Herinnes, Godefroi de, dit Pinkart, chevalier hennuyer

Gédéon, personnage biblique

Geens, Antoine, bibliothécaire du Val Saint-Martin

Gélase II, pape

Gelnhausen, Conrad de, théologien de Heidelberg

Gelnhausen, Jean de, abbé de Maulbronn,

Gembloux, Sigebert de, chroniqueur

Gentien, Benoît, théologien parisien

Germain, Jean, évêque de Nevers, puis de Chalon

Georges de Poděbrady, roi hussite de Bohême

Gerson, Jean

Gerson, Thomas, neveu du chancelier  
 Gilles, Nicole, chroniqueur  
 Glandèves, Louis de, évêque de Marseille  
*Glorieux, Palémon*  
 Goch, Henri Lyndman de, copiste  
 Gorkum, Henri de, théologien colonais  
 Gorran, Nicolas de, exégète dominicain  
 Gratien  
 Gray, William, évêque d'Ely  
 Grégoire le Grand, pape  
 Grégoire VII, pape  
 Grégoire XII, pape de Rome  
 Grégoire de Nazianze, saint  
 Grolée, Humbert de, sénéchal de Lyon  
 Grosseteste, Robert  
 Gruel, Guillaume, chroniqueur  
*Grundmann, Herbert*  
 Grusinnet, Gilles, théologien bisontin  
*Guenée, Bernard*  
 Gui, Bernard, inquisiteur  
 Guigue I<sup>er</sup> le Chartreux  
 Guillaume III, duc de Bavière  
 Gutenberg, Johannes, imprimeur allemand  
 Guttiérez, Martin, évêque de Lectoure  
  
***H****abermas, Jürgen*  
 Hachette, Jeanne, dite  
 Hagen, Jean, dit d'Indagine, chartreux  
 Halès, Alexandre de, théologien franciscain  
 Hammelburg, Dietrich Rudolphi de, théologien viennois  
 Hangest, Claude, canoniste parisien  
 Haraucourt, Louis d', évêque de Verdun  
 Hatten, Jacques de, maître ès-arts parisien  
 Havlík, prédicateur pragois  
 Hayn, Matthias, dominicain silésien  
 Házmburk, Zbyněk Zajíc de, archevêque de Prague  
 Heilbronn, Jodok Weiler de, théologien viennois  
 Henri de Carinthie, roi de Bohême  
 Henri VII de Luxembourg, roi des Romains  
 Henri V de Lancastre, roi d'Angleterre  
 Henri VI de Lancastre, roi d'Angleterre

*Hélary, Xavier*

*Helmrath, Johannes*

Héraut Berry : voir Gilles le Bouvier

Hermann, moine de Zlatá Koruna

Hesse, Benoît, théologien cracovien

Hesselstorper, Léonard, bachelier pragois

Hiellin, Jean de, clerc de Tournai

Hildemissen, Guillaume de, carme

Hildesheim, Jean de, théologien pragois

*Hobbins, Daniel*

Holcot, Robert, théologien dominicain

Hoogstraten, Petrus Coutreels de, copiste

Horace

*Hormayr, Josef von*

Hostiensis

Humpolec, Nicolas de, greffier de la Vieille Ville de Prague

Hus, Jean

**I**ngolstadt, Gaspard Weinstein d', maître viennois

Illyricus, Matthias Flacius, théologien protestant

Isabeau de Bavière, reine de France

Iselin, Jacob Christoph, bibliothécaire bâlois

Isidore de Séville, saint

*Itzel, Constanze*

**J**acquier, Nicolas, dominicain

Jandun, Jean de, philosophe averroïste

Janov, Matthias de, maître pragois

Jaroslav, écuyer de Bohême

Jason, personnage mythologique

Jawor, Jacobus Burgbardi de, copiste

Jean XXIII, pape pisan

Jean de Luxembourg, dit l'Aveugle, roi de Bohême

Jean II de Valois, roi de France

Jean de Gand, duc de Lancastre

Jean, duc de Berry

Jean sans Peur, duc de Bourgogne

Jean V, duc de Bretagne

Jean, duc de Bedford

Jean, comte palatin de Neumarkt

Jean II, duc d'Alençon

Jean Chrysostome, saint

Jean Damascène, saint  
 Jeanne d'Arc  
 Jenštejn, Jean de, archevêque de Prague  
 Jérôme, saint  
 Ježov, Adalbert Raňkův de, théologien pragois  
 Jolivet, Robert, abbé du Mont Saint-Michel  
 Josse, margrave de Moravie  
 Josseume, Guillaume, prédicateur franciscain  
 Judas, apôtre  
 Jules II, pape  
 Julien, dit l'Apostat, empereur  
 Justinien, empereur  
 Jüterbog, Jacques de, dit de Paradiso, chartreux  
  
**K**alteisen, Henri de, dominicain  
*Kaminsky, Howard*  
*Kasper, Walter*  
 Kautsch, Joahannes, vicaire général d'Augsbourg  
 Kaysersberg, Jean Geiler de, prédicateur strasbourgeois  
 Kerafred, Alain, évêque de Saint-Pol de Léon  
 Keršký, André, général taborite  
 Kessler, Nicolas, imprimeur bâlois  
 Kirkmichael, Jean de, évêque d'Orléans  
 Kladruby, Procope de, théologien anti-hussite  
 Knapp, Koloman, chanoine de Klosterneuburg  
 Knín, Matthias de, Hussite pragois  
 Koblinger, Stephan, imprimeur viennois  
 Koelhoff, Johann, l'Ancien, imprimeur colonais  
 Korner, Hermann, chroniqueur lubeckois  
 Kovář, Simon, Taborite  
 Koyer, Michael, copiste  
 Kozłowski, Nicolas, théologien cracovien  
 Královec, Jean, général des Orphelins  
*Kraume, Herbert*  
 Kravaře, Paul de, missionnaire hussite  
*Krmíčková, Helena*  
*Krofta, Kamil*  
 Krudt, Johannes Egner de, clerc du diocèse de Passau  
*Küng, Hans*  
  
*Lacaze, Yvon*  
 Ladislas le Posthume, roi de Bohême et de Hongrie

Lampugnano, Uberto de, juriste de Pavie  
Lamy, Nicolas, théologien parisien  
Langenstein, Henri de, théologien viennois  
Lannoy, Guillebert de, voyageur bourguignon  
Lannoy, Jean de, chevalier de la Toison d'Or  
Ladislas Jagellon, roi de Bohême et de Hongrie  
Lausanne, Jacques de, théologien dominicain  
Lefèvre d'Étapes, Jacques  
*Le Goff, Jacques*  
*Lehmann, Paul*  
Lemaire de Belges, Jean, théologien gallican  
Léon le Grand, pape  
Léon X, pape  
*Lerner, Robert E.*  
Lévis, Philippe I<sup>er</sup> de, archevêque d'Auch  
Liffol-Grand, Jacques de, ermite de Saint-Augustin  
Litoměřice, Hilaire de, administrateur catholique du diocèse de Prague  
Lombard, Pierre  
Loreyo, Matthieu de, théologien parisien  
Louis de Bavière, empereur  
Louis IX, saint  
Louis XI, roi de France  
Louis XII, roi de France  
Louis Jagellon, roi de Hongrie et de Bohême  
Louis de Guyenne, dauphin  
Louis I<sup>er</sup>, duc d'Anjou  
Louis II, duc d'Anjou  
Louis III, duc d'Anjou  
Louis, duc d'Orléans  
Louis III de Bavière, comte palatin du Rhin  
Louis II, duc de Silésie  
*Lubac, Henri de*  
*Luce, Siméon*  
Lugo, Fernando de, cardinal  
Lupáč, Martin, théologien hussite  
*Lusignan, Serge*  
Lusignan, Janus de, roi de Chypre  
Lusignan, Hugues de, cardinal  
Lyre, Nicolas de  
**M**  
*Macek, Josef*  
Machaut, Guillaume de

Machet, Gérard, évêque de Castres  
 Madeleine de France, fille de Charles VII  
 Mahomet  
 Maisonneuve, Jean de, théologien parisien  
 Malchus, serviteur de Caïphe  
 Mangeur, Pierre Le  
 Mani  
 Maréchal, Philippe, décrétiste parisien  
 Marie de Brabant, reine de France  
 Marie de Luxembourg, reine de France  
 Marie, duchesse de Bar  
 Marini, Antoine, ingénieur  
 Marle, Jean de, évêque de Coutances  
 Martène, Edmond, érudit mauriste  
 Martigny, Jean de, abbé de Cîteaux  
 Martin V, pape  
 Marville, Regnard de, franciscain  
 Masaryk, Thomas G.  
 Masson, Gabriel, bibliothécaire du collège de Navarre  
 Maupoint, Jean, chroniqueur  
 Mauroux, Jean, patriarche latin d'Antioche  
 Maximilien I<sup>er</sup> de Bavière  
 Maximilien II, empereur  
 Mediavilla, Richard de, théologien franciscain  
 Medonta, Gilles de, maître parisien  
 Mersault, Gilles, hussite tournaisien  
 Mézières, Philippe de, chancelier de Chypre  
 Michel, Jean, auteur dramatique  
 Mickel, Johannes, chartreux  
 Midi, Nicolas, théologien parisien  
*Miethke, Jürgen*  
 Milíč de Kroměříž, prédicateur pragois  
*Millet, Hélène*  
 Miltiade, pape  
 Mladoňovice, Pierre de, chroniqueur hussite  
 Molinet, Jean, auteur dramatique  
 Moliria, Philippe, maître avignonnais  
*Molnar, Amedeo*  
 Monstrelet, Enguerrand de, chroniqueur  
 Montchoisi, Geoffroy de, abbé de Saint-Honorat  
 Montenoison, Jean de, prieur de Manthes

- Montjeu, Philibert de, évêque de Coutances  
Montjoie, Guillaume de, évêque de Béziers  
Montreuil, Jean de, secrétaire du roi  
Monzon, Jean de, dominicain  
Moravie, Jean de, théologien  
Moustardier, Jean le, maître ès arts parisien  
*Müller, Heribert*
- N**áz, Jean, chanoine de Prague  
*Neddermeyer, Uwe*  
*Nejedlý, Martin*  
Nepveu, Gilles, hérétique de la région de Douai  
Netter, Thomas, carme  
*Neumann, Augustin Alois*  
Nider, Jean, dominicain  
Niem, Thierry de, curialiste allemand  
Nithart, Henri, curé à Ulm  
*Nodl, Martin*  
Nouvion, Jacques de, théologien parisien  
*Novotný, Václav*  
Nuremberg, Conrad de, étudiant pragois
- O**berman, *Heiko*  
Occors, Jean d', noble de Bohême  
Ockham, Guillaume d'  
Ogent, Philibert, aumônier de Cluny  
Oliergues, Guillaume de La Tour d', évêque de Rodez  
Olieu, Pierre-de-Jean, théologien franciscain  
Orges, Hugues d', archevêque de Rouen  
Origène  
Osca, Durand d', Vaudois  
Oświęcim, Jean Beber d', théologien cracovien  
Ottakar II, roi de Bohême  
*Ouy, Gilbert*  
Oyta, Henri Totting d', théologien viennois
- P**adoué, Marsile de  
*Palacký, František*  
Páleč, Étienne, théologien pragois  
Palomar, Jean, archidiacre de Barcelone  
Palud, François de la, seigneur de Varambon  
*Paravicini, Werner*

*Paravy, Pierrette*

Parménien, évêque donatiste

Parsberger, Frédéric, doyen de Ratisbonne

Pasquerel, Jean, confesseur de Jeanne d'Arc

Paul, saint

Paul II, pape

Paul V, pape

Paul VI, pape

Payne, Pierre, Lollard

*Péguy, Charles*

Pelayo, Alvaro, canoniste franciscain

Pelhřimov, Nicolas de, dit Biskupec, évêque taborite

Péra, Philippe de, dominicain

Pergoschl, Pierre, étudiant parisien

Perrière, Eudes II de la, abbé de Cluny

*Peterson, Erik*

Petit, Jean, théologien bourguignon

Pétrarque, François

Peyser, Georges, chancelier d'Autriche

Philippe II Auguste, roi de France

Philippe IV le Bel, roi de France

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne

Philippe le Bon, duc de Bourgogne

Picart, Jean, abbé d'Ourscamps, puis de Cîteaux

Piccolomini, Iacopo Ammannati, cardinal

Pie II, pape

Pierre, saint

Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, roi de Chypre

Pignon, Laurent, dominicain

Pile, Thomas de, camérier du pape Martin V

Pinelle, Louis, grand-maître du collège de Navarre

Pintoin, Michel, chroniqueur

Piotrków, Jacques de, chanoine polonais

Pirchenwarth, Pierre Reicher de, théologien viennois

Piri, Robert, théologien parisien

Pisan, Christine de

Pise, Huguccio de, canoniste italien

Pistoia, Boncruse de, humaniste toscan

Planá, Martin, curé de

La Planche, Bernard de, prieur de Soulac

Platon

Plessy, Nicolas Du, procureur du roi  
 Plzeň, Procope de, théologien hussite  
 Poděbrady, Victorin de, fils du roi Georges  
 Le Pogge, humaniste florentin  
*Poirion, Daniel*  
 Pontano, Ludovico, jurisconsulte italien  
*Porębski, Stanisław*  
 Porée, Martin, évêque d'Arras  
 Porphyre  
 Porte, Raoul de la, grand maître du collège de Navarre  
 Postupice, Albert Kostka de, seigneur utraquiste  
 Postupice, Guillaume Kostka de, seigneur utraquiste  
 Pot, Régnier, chambellan de Bourgogne  
 Prachatice, Christian de, médecin pragois  
 Prague, Cosmas de, chroniqueur  
 Prague, Jérôme de  
 Prague, Jérôme/Jean de, camaldule  
 Prague, Luc de, théologien de l'Unité des Frères  
 Prague, Pierre de, courrier  
 Pret, Pierre du, hérétique tournaisien  
 Příbram, Jean, théologien hussite  
 Procope, margrave de Moravie  
 Procope le Grand ou le Rasé, général hussite  
 Prokůpek, prêtre du parti des Orphelins  
*Prügl, Thomas*  
 Ptáček, Hynek, noble utraquiste  
 Pulkau, Pierre de, théologien viennois  
 Puy, Géraud du, évêque de Carcassonne  
 Pyllaert, Martin, abbé de Clairvaux  
  
**Q**uedlinburg, Jordanus de, Ermite de Saint-Augustin  
*Quicherat, Jules*  
 Quidort, Jean, théologien dominicain  
  
**R**abe, Paul, vicaire de Bamberg  
 Rabelais, François  
 Raguse, Jean Stojković de, dominicain  
 Rashi  
 Ratisbonne, André de, chroniqueur  
 Régnier, Jean, bailli d'Auxerre  
 Rejnštejn, Jean de, dit Kardinál, recteur de l'université de Prague  
 Remi d'Auxerre

Řepany, Sigismond de, Hussite radical  
 Reventz, Jean, théologien colonais  
 Richard II Plantagenêt, roi d'Angleterre  
 Richental, Ulrich de, chroniqueur  
 Richemont, Arthur de, connétable de France  
 Richer, Edmond, théologien gallican  
 Rivière, Jean, maître parisien  
 Rivière, Pernelle de La, châtelaine de La Roche-Guyon  
 Robert du Palatinat, roi des Romains  
 Rochetaillée, Jean de, patriarche latin de Constantinople  
 Rode, Peter, chanoine de Magdebourg  
 Rokycana, Jean, théologien hussite  
 Rolin, Nicolas, chancelier de Bourgogne  
 Romans, Humbert de, maître général dominicain  
 Rome, Gilles de, théologien augustin  
 Roque, Jean, franciscain  
 Rougemont, Thibaud de, archevêque de Besançon  
 Roye, Gilles de, chroniqueur  
 Rožmberk, Ulrich de, baron catholique  
 Rožmitál, Léon de, magnat de Bohême  
 Rudolf IV de Bade  
 Ruebuch, Conrad de, servite pragois  
 Ruysbroeck, Jean de  
 Rüttling, Albrecht Zürn de, chapelain  
 Rvačka, Maurice, théologien pragois  
  
**S**abrevois, Denis de, canoniste parisien  
 Sagan, Ludolphe de, théologien silésien  
 Saignet, Guillaume, sénéchal de Beaucaire  
 Saint-Amour, Guillaume de, théologien parisien  
 Saint-Gall, Conrad Wagner de, maître ès-arts  
 Saint-Pourçain, Durand de, dominicain  
 Saint-Remy, Lefèvre de, chroniqueur  
 Saint-Victor, Hugues de  
 Sarrasin, Claude, chanoine de Paris  
 Saulx, Philibert de, évêque de Chalon-sur-Saône  
 Saxe, Albert de, philosophe buridanien  
 Schauemberg, Pierre de, évêque d'Augsbourg  
 Schele, Jean, évêque de Lubeck  
 Schelken, Guillaume, maître ès-arts colonais  
 Schimmelpfennig, Johannes, recteur de l'université de Leipzig

*Schnerb, Bertrand*

Schott, Pierre, humaniste strasbourgeois  
Schweidnitz, Jean Hoffmann de, théologien silésien

Scot, Jean Duns

Sedlčany, Nicolas de, chapelain à Český Krumlov

Segni, Bruno de, évêque

Ségovie, Jean de, théologien conciliariste

Sénèque

Séneschal, Jean VII le, abbé de Dommartin

Senging, Martin, prieur de Melk

Serrurier, Nicolas, ermite de Saint-Augustin

Seysse, Claude de, archevêque de Turin

*Sickel, Theodor*

Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie et empereur

Sigismond Korybut, gouverneur de Bohême

Sirleto, Guglielmo, cardinal

Škvorec, Olbram de, archevêque de Prague

Slavíkovice, Paul de, prêtre utraquiste

Šmahel, František

Soběslav, Jean Papoušek de, maître antihussite

Soltwedel, Christian, copiste

Sophie de Bavière, reine de Bohême

Sortes, Nicolas, notaire impérial

*Soukup, Pavel*

Spalatin, Georges, correspondant de Luther

Špán, Goswin, abbé cistercien

Sparowe, Alexandre, archidiacre de Salisbury

Speratus, Paulus, théologien protestant

Staline, Joseph

Stokes, John, juriste de Cambridge

Stříbro, Jakoubek de, théologien hussite

Stříbro, Jean de, théologien pragois

Stromer, Sigismond, conseiller nurembergeois

Stuchs, Georg, imprimeur nurembergeois

*Studt, Birgit*

Sulbury, abbé de Beaulieu

Sulpice Sévère

Susque, Jean, écuyer de Bohême

*Svátek, Jaroslav*

Swarten, Elerus, prêtre hambourgeois

Szydlow, Matthias de, théologien cracovien

- Talenti**, Rolando, humaniste milanais  
 Talaru, Amédée de, archevêque de Lyon  
 Talayero, Martin, théologien aragonais  
 Talevende, Ursin de, théologien parisien  
 Tarentaise, Pierre de, théologien dominicain  
 Targny, Louis de, bibliothécaire royal  
 Těchnice, Georges de, théologien bohémien  
 Telč, Oldřich Kříž de, chanoine régulier  
 Teramo, Simon de, curialiste  
 Terré, Guy, théologien carme  
 Tetzl, Gabriel, patricien nurembergeois  
 Texier, Jacques, franciscain  
 Théodose, empereur  
 Thoisy, Jean de, évêque de Tournai  
 Thomas d'Aquin, saint  
 Thomas, Pierre, prieur de Cluny  
*Thomas, Heinz*  
 Tilman, Joel, prévôt de Coblenz  
 Tinctot, Jean, chanoine de Tournai  
 Tišnov, Simon de, maître pragois  
 Toke, Henri, doyen de Magdebourg  
 Tolède, François de, légat  
 Tornis, Jean de, secrétaire de Philibert de Montjeu  
 Torquemada, Jean de, cardinal  
 Trémoille, Georges de La, grand chambellan de France  
  
**Ugolini**, Zanchino, inquisiteur  
 Ullerston, Richard, théologien oxonien  
 Uničov, Pierre d', dominicain pragois  
 Uslaria, Jean Tylewel, bachelier pragois  
 Urbain VI, pape de Rome  
 Ursins, Jean Juvénal des, chroniqueur  
 Uttendorf, Matthieu Seydel d', dominicain viennois  
*Utz Tremp, Kathrin*  
  
**Václavův**, Nicolas, inquisiteur  
 Valentin, Vital, évêque de Toulon  
 Valle, Fantin della, légat  
*Vallet de Viriville, Auguste*  
 Varennes, Jean de, ermite rémois  
 Varron

- Vechta, Conrad de, archevêque de Prague,  
 Venceslas III, roi de Bohême  
 Venceslas IV de Luxembourg, roi de Bohême et roi des Romains  
 Venceslas, duc de Luxembourg  
 Venningen, Jean V de, évêque de Bâle  
*Verger, Jacques*  
 Vergerio, Pier Paolo, dit l' Ancien, humaniste  
 Versailles, Pierre de, évêque de Digne  
 Versor, Jean, théologien parisien  
 Vigne, Pierre de la, chancelier impérial  
 Ville, Henri II de, évêque de Toul  
 Villon, François  
 Vincelles, Jean de, prieur d'Innimond  
 Vincent Ferrier, saint  
 Vinci, Léonard de  
 Vlk, Jacques, prédicateur hussite  
*Vooght, Paul de*  
 Voragine, Jacques de, hagiographe dominicain  
 Voraldi, Jakob, chartreux  
 Vranov, Siegmund de, général en chef des Taborites  
**W**achenheim, Nicolas de, théologien de Heidelberg  
 Wavrin, Jean de, chroniqueur  
 Weitra, André de, théologien viennois  
 Weyden, Rogier Van der, peintre flamand  
 Wildungen, Berthold Bruckmann de, copiste  
 Witold, grand-duc de Lituanie  
 Woestijne, Gilles de, maître des requêtes bourguignon  
 Woodford, théologien franciscain  
 Wyclif, Jean  
**Y**olande, comtesse de Bar  
 Yolande d' Aragon, duchesse d' Anjou  
**Z**abarella, Francesco, cardinal  
 Zahrádky, Svojshe de, capitaine de Rokycana  
 Žatec, Jean de, émissaire hussite  
 Železný, Jean, évêque de Litomyšl, puis d' Olomouc  
 Ziegenheim, Otton de, archevêque de Trèves  
 Žitava, Pierre de, chroniqueur  
 Žižka, Jean, général hussite  
 Znojmo, Stanislas, théologien pragois

Znojmo, Ulrich de, porte-parole des Orphelins

Zoltwedel, Helmold Gledenstede de, docteur en médecine pragois

Zwicker, Pierre, inquisiteur

## INDEX DES NOMS DE LIEUX

Abbeville  
Admont  
Agde  
Aggsbach  
Aix-la-Chapelle  
Albi  
Alexandrie  
Allemagne  
Alpes  
Alsace  
Altzelle  
Amboise  
Ambras, château d'  
Amiens  
Ammensleben  
Anchin  
Angers  
Angleterre  
Anjou  
Antioche  
Arles  
Arras  
Artois  
Augsbourg  
Autriche  
Aveyron  
Avignon  
Azincourt  
**B**âle  
Bamberg  
Barcelone  
Bavière  
Beauvais  
Berlin  
Berne  
Besançon  
Bethléem  
Bleichrode  
Bohême  
Bologne  
Borovany (Forbes)  
Bosnie  
Bourbonnais  
Bourges  
Bourgogne  
Brabant  
Brandebourg  
Bratislava  
Bretagne  
Briançonnais  
Brixen (Bressanone)  
Brno (Brünn)  
Bruges  
Bruxelles  
Buda  
Butzbach  
Buxheim  
**C**ambrai  
Cambridge  
Carcassonne

Carpentras  
 Čáslav (Tschaslau)  
 Český Krumlov (Krumau)  
 Chalon-sur-Saône  
 Châlons-en-Champagne  
 Champagne  
 Charité-sur-Loire, La  
 Chartres  
 Chay  
 Cheb (Eger)  
 Chinon  
 Chypre  
 Cîteaux  
 Cividale  
 Clairvaux  
 Clermont  
 Cluny  
 Coblenze  
 Cologne  
 Compiègne  
 Constance  
 Constantinople  
 Cornouaille  
 Coutances  
 Cracovie  
 Cravant  
 Crécy  
**D**anube  
 Darmstadt  
 Dauphiné  
 Děvín  
 Dijon  
 Dolany (Dolan)  
 Dole  
 Domažlice (Taus)  
 Domrémy  
 Douai  
 Dublin  
 Düsseldorf  
**E**berbach

Eberhardsklausen  
 Écosse  
 Elbe  
 Embrunais  
 Engelberg  
 Erlangen  
 Escaut  
 Esclavonie  
 Espagne  
 Essingen  
 Évreux  
**F**errare  
 Flandre(s)  
 Forez  
 Fougères  
 France  
 Francfort-sur-le-Main  
 Franconie  
 Frankenthal  
 Freissinières  
 Fribourg (en Suisse)  
 Fürstenfeld  
 Füssen (dans l'Allgäu)  
**G**and  
 Gangres (Turquie)  
 Gannat  
 Gdansk  
 Genève  
 Germanie  
 Giessen  
 Görlitz  
 Graz  
 Grenoble  
 Grünberg (Zielona Góra)  
 Güterstein  
 Guyenne  
**H**ainaut  
 Hainburg an der Donau  
 Hasnon

Heidelberg  
Heilsbronn  
Heiningen  
Heisterbach  
Hildesheim  
Hiltesried  
Hongrie

**I**nde

Indersdorf  
Innimond  
Innsbruck  
Italie

**J**érusalem

Jihlava (Iglau)

**K**arlsruhe

Khirokitia  
Klosterneuburg  
Kutná Hora (Kuttenberg)

**L**a Haye

Lambach  
Landshut  
Laon  
Languedoc  
Lausanne  
Leipzig  
Lenting (en Bavière)

## Liège

## Lille

## Limousin

## Lipany

## Litomyšl

## Loire

## Lombardie

## Londres

## Louvain

## Lübeck

## Lüneburg

## Lusace

## Luxembourg

## Lyon

**M**âconnais

## Magdebourg

## Maguelonne

## Main

## Maine

## Le Mans

## Lérins

## Mâcon

## Marseille

## Mauerbach

## Mayence

## Meissen

## Melk

## Melun

## Mende

## Menterna (Termunten)

## Metz

## Meuse

## Misnie

## Moldavie

## Mondsee

## Montauban

## Montgenèvre

## Montpellier

## Mont Saint-Michel

## Moravie

## Morimond

## Mouzon

## Munich

## Münster

**N**antes

## Naples

## Narbonne

## Nicopolis

## Normandie

**O**chsenhausen

## Olomouc (Olmütz)

## Oppenheim

Orléans  
 Osek (Ossegg)  
 Oxford  
 Oybin

**P**adoue

Paesana  
 Pamiers  
 Pannonie  
 Parc (Park)  
 Paris  
 Passau  
 Pavie  
 Pays-Bas  
 Péronne  
 Perpignan  
 Picardie  
 Piémont  
 Pise  
 Plock  
 Plzeň (Pilsen)  
 Poissy  
 Pologne  
 Poméranie  
 Prague  
 Provence  
 Prusse

**R**ajhrad (en Moravie)

Ratisbonne  
 Rattenberg  
 Regnitz  
 Rethel  
 Reims  
 Rhénanie  
 Rhin  
 Rhône  
 Rodez  
 Rome  
 Rouen  
 Rüttling

**S**agan (Žagaň)

Salzbourg  
 Saint-Brieuc  
 Saint-Flour  
 Saint-Lambrecht  
 Saint-Omer  
 Saint-Pol de Léon  
 Saint-Quentin  
 Saluces  
 Salzbourg  
 Saône  
 Savoie  
 Saxe  
 Scandinavie  
 Sedlec  
 Seine  
 Seitenstetten  
 Senlis  
 Sens  
 Sienna  
 Silésie  
 Souabe  
 Spire  
 Stams  
 Székesfehérvár (Stuhlweissenburg)  
 Spire  
 Stassfurt  
 Stříbro (Mies)  
 Stuttgart  
 Styrie  
 Sully-sur-Loire

**T**abor

Tachov (Tachau)  
 Tegernsee  
 Tongerlo  
 Toul  
 Toulon  
 Toulouse  
 Tournai  
 Tournaisis

Tours

Třeboň (Wittingau)

Trente

Trèves

Troyes

Tulle

Tyrol

## **U**lm

Ustí-nad-Labem (Aussig)

## **V**alence (en France)

Valenciennes

Vatican, Cité du

Venise

Verdun

Verneuil

Vienne (en Autriche)

Viennois

Villeneuve lès-Avignon

Vincelles

Visegrád

Vltava (Moldau)

## **W**alincourt

Wesel

Wilsnack

Winchester

Windesheim

Wolfenbüttel

Würzburg

Wrocław

## **Ž**atec (Saaz)

Zbraslav (Königssaal)

Žebrák (Bettlern)

Zlatá Koruna (Goldenkron)



## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	7
ABRÉVIATIONS .....	9
INTRODUCTION .....	11

### PREMIÈRE PARTIE

#### LE CALICE ET LES LYS.

#### LES DIPLOMATIES FRANÇAISES EN ACTION

INTRODUCTION .....	25
CHAPITRE 1 – LOIN DES YEUX, PRÈS DU CŒUR. LES DEUX ROYAUMES .....	27
I. – Éléments de géographie historique .....	28
II. – Une alliance séculaire .....	36
III. – La conjoncture du Grand Schisme .....	42
CHAPITRE 2 – NOUVEAUX CHOIX ET PREMIÈRE CRISE (1408-1414) .....	49
I. – La découverte française du wycliffisme pragois (1408-1409) .....	50
II. – Quand Paris condamne (1414) .....	59
CHAPITRE 3 – CONSTANCE : LE TEMPS DE LA CONFRONTATION (1414-1418) ....	71
I. – Les Français et la <i>causa fidei</i> .....	72
II. – Prosopographie et mécanique conciliaires .....	78
III. – L'épreuve de vérité : Pierre d'Ailly contre Jean Hus .....	94
CHAPITRE 4 – IMPOSSIBLE INTERVENTION ?	
LES MÉCOMPTES DES ANNÉES 1420 .....	103
I. – Les États : entre attentisme et récupérations .....	104
II. – Jeanne d'Arc a-t-elle vraiment écrit aux hussites ? .....	113
III. – De Rome à Bratislava : l'université de Paris sur tous les fronts .....	122
CHAPITRE 5 – BÂLE : LA DÉSESCALADE (1431-1436) .....	135
I. – 1431-1432 : faut-il entrer en négociation avec les Bohémiens ? .....	136
II. – 1433 : le carrefour diplomatique bâlois .....	143
III. – 1433-1436 : en route vers les <i>Compactata</i> .....	153
CONCLUSION .....	173

**DEUXIÈME PARTIE**  
**GUERRES DE PAPIER ?**  
**LES FRANÇAIS DANS LA CONTROVERSE ANTI-HUSSITE**

INTRODUCTION .....	179
CHAPITRE 6 – LES TEXTES EN SITUATION .....	183
I. – Un corpus en quête de définition .....	184
II. – Des hommes et des lieux .....	189
III. – Genres, composition, thématique .....	194
IV. – Le dispositif de communication .....	203
CHAPITRE 7 – LA TRADITION MANUSCRITE ET INCUNABLE .....	211
I. – La mesure de l’audience .....	212
II. – Profils de diffusion .....	218
III. – Les clés du succès .....	225
IV. – Fruits et rançon du succès .....	234
CHAPITRE 8 – LES CONTROVERSISTES AU TRAVAIL .....	243
I. – La documentation .....	244
II. – L’argumentation .....	252
III. – Inventer le hussitisme ? .....	263
CHAPITRE 9 – LE HUSSITISME SUR LA SELLETTE.	
QUELQUES ENJEUX DE LA CONTROVERSE .....	277
I. – La question utraquiste .....	278
II. – Comment réformer ? .....	288
III. – L’infailibilité en héritage .....	298
CONCLUSION .....	305

**TROISIÈME PARTIE**  
**LA FAUTE DES BOHÊMES.**  
**LA RÉCEPTION FRANÇAISE DU HUSSITISME**

INTRODUCTION .....	309
CHAPITRE 10 – LE « DISCOURS DES LIVRES » .....	311
I. – Manuscrits hussitologiques : un florilège .....	312
II. – Les milieux de réception .....	320
III. – Les contenus .....	327
CHAPITRE 11 – LA CIRCULATION DE L’INFORMATION .....	333
I. – Les relais .....	334
II. – Les nouvelles de Bohême d’après les correspondances bâloises .....	342
III. – Les « cérémonies de l’information » .....	349

CHAPITRE 12 – AU MIROIR DU GALLICANISME.	
L'OPINION PUBLIQUE FRANÇAISE ET LES HUSSITES .....	355
I. – Pour en finir avec l'internationale gallicano-hussite .....	356
II. – Les lieux communs .....	363
III. – Les variations .....	369
CHAPITRE 13 – LA GAULE IGNORE-TELLE LES MONSTRES ?	
LE PROBLÈME DES HUSSITES FRANÇAIS .....	379
I. – Les Vaudois romans et le hussitisme .....	380
II. – Un hussite à Tournai : le cas Mersault .....	386
III. – Où l'on voit que la recherche n'est pas finie .....	398
CONCLUSION .....	405
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	407
<b>ANNEXES</b> .....	415
Annexe 1 – Chronologie .....	417
Annexe 2 – Les Pères français de Constance engagés contre le hussitisme.	
Notices biographiques .....	423
Annexe 3 – Les traités anti-hussites français. Inventaire des manuscrits .....	429
Annexe 4 Éditions de textes .....	467
Jean Mauroux, <i>Allegaciones contra communicantes sub utraque specie</i> ....	470
Jean Roque, <i>Allegaciones super materia communionis sub utraque specie</i> .....	474
<b>INDICES</b> .....	485
Sources .....	487
Bibliographie .....	499
Liste des encadrés et des cartes .....	527
Index des noms de personnes .....	529
Index des noms de lieux .....	549
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	555

